

# DICTIONNAIRE

Topographique

Historique, Biographique, Généalogique et Héraldique

DU VENDOMOIS

ET DE

L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

PAR

R. DE SAINT-VENANT

Publié sous les auspices de la Société archéologique, scientifique et littéraire  
du Vendômois

TOME QUATRIÈME

V-Z

C. MIGAULT & C<sup>ie</sup>, Imprimeurs

BLOIS

ROUILLY, Libraire  
VENDÔME

CHARTIER, Libraire  
VENDÔME

RÉIMPRESSION PHOTO-OFFSET

LIBRAIRIE LIBRAIDISQUE  
VENDÔME

1983

# DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE

Historique et Biographique, etc.

## DU VENDOMOIS

ET DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

### V

**Vâbres** (famille de). — *Les Grandes Pierres, La Hardangerie, les Chatelées*, XVI<sup>e</sup> s. — Armes : *D'argent à trois sapins de sinople rangés en fasce, au chef d'or chargé de 3 tourteaux de gueules*. — (Arm. ms).

**Vachaux** (Les), ancien fief, psse de St-Jean-Prémontel. Il relevait de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 164).

**Vacherie** (La), h., c<sup>e</sup> de Couture.

**Vacherie** (La), maison à Montoire, sur la place. La Caisse d'Épargne y est aujourd'hui installée. — En 1541, Gilles Taffu, licencié es-lois et Jacqueline Ligneul, sa femme, demeuraient en cette maison de la Vacherie et faisaient baptiser leur fils Gilles à St-Laurent.

Ce Gilles Taffu avait sans doute donné ce nom de Vacherie à sa maison en souvenir du berceau de sa famille, paroisse de Ste-Anne, qui s'appelait *La Vacherie*. — En 1782, cette maison était achetée par Antoine Melchior Conterot des Ormes, Sgr de Villepronvaire, valet de chambre de Madame la Dauphine, époux de Félicité Martin. — (Malardier, p. 395).

**Vacherie** (La Grande), c<sup>e</sup> de Prunay. Ce lieu est cité comme habité, au journal *L'Hebdomadaire* du 14 mai 1832.

**Vacherie** (La), h., c<sup>e</sup> de Montrouveau. Ce lieu relevait sans doute à cens de la Rocheturpin et devait 21 sols aux deniers à la seigneurie de Gastines.

En 1528, il est à Martin Auboïs, qui se dit sieur de la Vacherie. — En 1660, il était vendu par René de Toutans, Sgr de Belair et de la Ferrière et dame Louise Leblond, sa femme, à Claude de Bongars de Tourville, époux de Catherine de Maigret, demeurant au Vigneau, paroisse de Montrouveau, moyennant 5.000 livres. — Les fils de René de Toutans, par suite d'une transaction entre leur tuteur et oncle Louis de Toutans, prieur baron de Croixval, avec Claude de Bongars, reprenaient peu après la Vacherie. — En 1677, ce lieu est aux Sgrs de la Rocheturpin. — Il a été vendu nationalement en 1791 sur Fesques-Larochebousseau, émigré, pour 47 mille livres.

(*Bulletin vendômois*, 1871, p. 136. — P. Clément, *Notice sur la Rocheturpin*. — Arch. L.-et-Cher, Q, Biens des émigrés, district de Vendôme, n<sup>o</sup> 243).

**Vacherie** (La Grande), c<sup>e</sup> de Ste-Anne. — Ancien fief relevant à foy et h. lige du château de Vendôme et à 12 jours de garde au dit château, et encore à foy et hommage simple du fief de la Rivière de Lisle, annexé à la Sgie de la Jousselière depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. — Au XV<sup>e</sup> siècle, il est déjà partagé.

En 1420 et 1430, il est en partie à Jean Beauxoncles, Sgr de Fave, la Vacherie et Ste-Anne, qui figure en 1420 dans un aveu de la Jousselière (à cause de la

Rivière de Lisle) pour « la Vacherie et l'étang d'icelle, sauf le bout de la chaussée du dit étang vers les Bruyères qui sont tenues du Sgr de Pontenaille à 6 deniers de cens. » (A. N., P 627, n° 57).

En 1438, Guillaume de la Touche fut aveu au comté pour ses fiefs de Pontenaille, de la Vacherie, d'Illiard (?) et Pmsay.

En 1444, Jean d'Avoisé fait de même, pour sa métairie et son fief de la Vacherie, psse de *Cucheré* (sic), consistant la dite métairie « en maison, masures, court, courtils et 16 monées de terres labourables, joignant d'un côté au chemin tendant de Vendôme à Villemarchet, d'un bout aux terres de la métairie de Pinçay et aux terres Guillaume Lespine, d'autre bout aux terres de la métairie Beauxoncles..., d'autre bout aux terres de Villesus et messire Macé de Lannay... etc. » (Arch. Nat., P 627, n° 77).

En 1468, la Vacherie est à Robert de Beauvilliers, époux de Catherine, fille du susdit Jean Beauxoncles. Il rend aveu pour la métairie de la Vacherie et pour partie d'un étang qui fut à Jean d'Avoisé.

En 1516, à Antoine ou Étienne Boutry, marchand, demeurant à Blois, époux de Jacqueline Rondeau, qui se maria avec Gervais Péloquin. — Vers 1540, à Gilles Taffu, lieutenant particulier au Bas-Vendomois, époux de Jacqueline Louguet. Cette dernière étant veuve en 1559, rendait aveu au château de Vendôme pour la Vacherie tant en son nom qu'en nom de ses enfants mineurs qui étaient : 1°) Gilles qui suit ; 2°) Jacques ; 3°) Jacqueline ; 4°) Loys ; 5°) Raphaël, tous mineurs en 1559 et sous la tutelle de leur mère.

Gilles II Taffu, lieutenant à Vendôme du prévôt des Maréchaux de Blois, époux, 1° de Jacqueline Douleim, baptisée à la Madeleine le 10 octobre 1542 et fille de Rémy Douleim, docteur en médecine, Sgr de Villaria et de Jeanne Guinebault ; 2° de Catherine des Rousseaux. Il est Sgr de la Vacherie en partie en 1580, l'autre partie (sans doute la petite Vacherie) étant à Nicolas Savarre, Sgr du Plessis-la-Cour, élu en l'Élection de Vendôme. Ce Gilles Taffu est encore Sgr de la Vacherie en 1600 (aveu). En 1606, il était mort et sa veuve Catherine des Rousseaux était tutrice de son dernier fils Antoine.

De son premier mariage il avait eu trois filles : Jacqueline, Judith et Jacqueline qui se partagèrent la Vacherie. Cette dernière, épousa Jean Roger ou Rogier, Sgr des Rochettes. Du second mariage il eut : 1°) Marie ;

2°) Gilles, qui suit ; 3°) Catherine, baptisée le 27 mai 1588 à la Madeleine de Vendôme, morte à 26 ans en 1614 ; sa dalle mortuaire est à Ste Anne ; 4°) Antoine ou Étienne Taffu, baptisé à la Madeleine le 6 octobre 1592, seul mineur à la mort de son père. Il eut en partage une partie de la Vacherie et devint plus tard curateur de son neveu Gilles IV.

Gilles Taffu, 3<sup>e</sup> du nom, fils aîné, est dit Sgr de la Vacherie en 1606. Il semble la partager avec ses sœurs. Le 8 sept. 1607, il épouse à St-Lubin de Vendôme, Marie Levasseur ou Levassort, fille de Adonys Levassort, maître de verrerie en la même paroisse, et en 1609 il fait baptiser son fils Gilles à la Madeleine de Vendôme.

Il meurt vers 1615, et sa femme épouse en secondes nocces Étienne du Bié.

En 1617, Antoine Taffu, receveur des Tailles en l'Élection de Vendôme, curateur de son neveu Gilles, âgé de 8 ans, porte, comme tel, l'aveu de la Vacherie au château de Vendôme. Il est lui-même en possession d'une partie de la Vacherie et époux de Madeleine de Gennez.

En 1633, la Vacherie est à Gilles Taffu, IV<sup>e</sup> du nom, aussi lieutenant du Prévôt des Maréchaux. C'est à lui qu'il est fait procès pour la qualification de *seigneur de Ste-Anne*. Les seigneurs de la Vacherie cessent après cette date de se dire seigneurs de Ste-Anne.

Ce Gilles Taffu est encore Sgr de la Vacherie en 1648, mais il la partage avec son cousin Adam Roger, fils de Jacqueline Taffu, et même avec son oncle Antoine Taffu, dont la veuve Madeleine de Gennez se dit veuve de Antoine Taffu, sieur de la Vacherie. — Il est époux de Marie Pilverdier et a pour fils Jacques Taffu qui rend aveu pour la Vacherie en 1660.

La Vacherie en 1670 est aussi aux mains de Anne Fouassier, veuve Adam Roger, sieur de Villaria et des Rochettes et aussi de Michel Dollard. Ils rendent leur aveu à cette date.

En 1687, la Vacherie appartient, ainsi que Villaria, à Jean Rouvelin, bourgeois de Paris, conseiller de Son Altesse et son trésorier général. En 1700, ce fief est saisi et mis sous l'administration de Claude Forcadet, commis aux saisies. — En 1701, le susdit Rouvelin de Villaria était rentré en la possession de la Vacherie, et en 1730 on la voit aux mains de Louise-Suzanne Rouvelin, fille majeure, demeurant à Paris, comme héritière sous bénéfice d'inventaire de Jean Rouvelin, son père et de Marie Sophie Rouvelin, sa sœur.

En 1760, elle est à Jean Gallois, Sgr

de la Vacherie, la Guignardièrre et *Pied-fondu*. En 1779 et 1787, au même. A cette dernière date, il est qualifié *maître-laboureur*, Sgr de la Vacherie, la Guignardièrre et *Puits fondu*. La Grande Vacherie, appelée aussi la Vicille Vacherie, était dite alors aux titres de la Jousselinière, dont elle était vassale en partie, se composer de 18 septérées de terre par saison, 11 arpents de bois, 9 quartiers de noue et un étang.

Arch. Nat., P 625, n°s 82, 84, 85 ; P 627, n° 57, 77 à 80, 99 ; P 628, n° 11 ; P 712, n° 116 ; P 714, n°s 198, 200 à 203 ; P 773, layette 656, (Ste-Anne). — Arch. du Lohret, A 1625 (1736). — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 180 ; 1881, p. 248 ; 1879, pp. 41 et 95 ; 1889, p. 131 ; 1906, pp. 116 et 117. — Bib. de Vendôme, 1° Fonds Trémault, Généalogie de Trémault (1641) ; 2° Dossier Maréchal, Titres du Plessis. — Collection R. de St-Venant, Liasse Ste-Anne, (1760). — Registres paroiss. de Ste-Anne, *passim*, et 12 mars 1701 ; de St-Martin de Vendôme, 21 janv. 1623, 3 sept. 1648 ; de la Madeleine, 6 avril 1581, 27 mai 1588, 6 oct. 1592, janv. (?) 1609, 3 nov. 1616 ; de St-Lubin de Vendôme, 1599, 1591, 1592, 8 sept. 1607. — Titres de la terre de la Jousselinière.

**Vacherie** (La Petite), f., c<sup>e</sup> de Ste-Anne. — Ce lieu paraît un démembrement de la Grande Vacherie et avait été séparé de l'autre dès le xv<sup>e</sup> s. — Voir *Vacherie* (La Grande).

**Vaignault** (Le). — Voir *Vigneau*.

**Vaillant** (Famille de) ou *Le Vaillant*. — *L'Aître-Allain et la Gaudinière*, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> s. — *La Vauvrière*, xviii<sup>e</sup> s.

**Vaillère** (La), éc., c<sup>e</sup> de St-Hilaire. — *Les Vaillières* (État-Major).

**Vairie** (La), h., c<sup>e</sup> de Cellé. — *La Vairie*, xvii<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief relevant à foy et h. du prieuré-baronnie de Cellé. Il avait droit de basse justice. — Au xviii<sup>e</sup> s., il faisait partie du marquisat de Courtenvaux. — Ce lieu donnait son nom à un des deux ruisseaux qui arrosent la c<sup>e</sup> de Cellé. — (Arch. du Cognier, E 35, n° 13. — *Bulletin vendômois*, 1901, pp. 246 et 247).

**Vairie** (La Borde de la) à Savigny. — Elle était jointe au domaine des Pastis et ne faisait qu'un seul tenant avec lui au xvi<sup>e</sup> s. — (Arch. Nat., P 696, n° 2).

**Val** (Famille du). — *La Blotterie*, xviii<sup>e</sup> s. Armes : *D'azur à la fasce d'or accomp. en chef de 2 croissants d'argent, et en pointe d'une ancre d'or.* (Adr. Thibault).

**Valabrogue** (Famille de). — *Beaultieu* (d'Azé), xix<sup>e</sup> s. Armes : *Écartelé d'or et de sable, à la bordure de l'un dans l'autre.* (Armorial Français, n° 87)

**Valadon** (Famille). — *Le Fau* (de Tréhet), xix<sup>e</sup> s.

**Valainos, Valonnes, Vallônos ou Vallai**

nes (Famille de). — *Fargot, La Fosse* (de St Martin des Bois), *Alleray*, xv<sup>e</sup> s.

**Valaise** (La), h., c<sup>e</sup> d'Azé.

**Val de Sougé** (Le). — Voir *Vau* (de Sougé).

**Valennes**, chef-lieu de commune et de paroisse du canton de St-Calais (Sarthe). — *Valaines, Valeines*, vieux titres. — C'était une Sgie qui avait une forte partie de ses terres hommées sur le territoire de la baronnie de Mondoubleau, ce qui constituait au pays de Mondoubleau ce qu'on appelait le *Fief de Valennes*.

On connaît ce fief par des aveux du xv<sup>e</sup> siècle, alors que Valennes était aux mains de la famille du Lude. — En 1460, Jean de Daillon, Sgr de Lude, dans son aveu au Sgr de Mondoubleau fait savoir en ces termes ce qu'est le *Fief de Valennes* tenu de Mondoubleau même : « C'est assavoir mon fié que jay entre la rivière de Braye et votre chastel de Mondoubleau, lequel fié est dépendant de ma dite terre de Valaines. Auquel fié jay plusieurs hommes tenant de moi à foy et hommage plusieurs autres cens et rentes. »

Suit l'énumération des dits fiefs : — Courgady, Vaulouzeran, la Chopardièrre, Vaulion, le Grand-Bouchet, la Chalhoire, etc. — (Voir ces noms et *Fief-Valennes*). — (Arch. Nat., P, 704, n°s 62 à 67 ; P 707, n° 1 ; P 708, n° 1. — Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue. — *Bulletin vendômois*, 1898, pp. 67 à 93).

**Valet** (Le), lieu-dit, c<sup>e</sup> d'Azé. — Ancien censif relevant de celui de la Noue-Pelgruau, psse de Selommès.

**Valetterie** (La), écart du bourg, c<sup>e</sup> de Sougé.

**Valetterie** (La), h., c<sup>e</sup> de Vendôme, proche la Chape, 30 hab. — Là existait une maison bourgeoise, encore subsistante, mais transformée, qui fut, par Balzac, nommée « La Grande Bretesche » et donnée pour titre au roman de ce nom dont les acteurs sont soi-disant des Vendômois, mais dont les noms furent, de même, imaginés.

**Valgai** (Le), villa, c<sup>e</sup> de Savigny. — Au xix<sup>e</sup> s., cette villa appartient à la famille Deniau-Cadiou.

**Vallaine**, ancien fief, psse de Couture. — Il relevait de Girardet, psse d'Épaigné-sur-Dême, (Touraine). — (*Revue du Maine*, XV, p. 114).

**Vallée** (Famille de). — *Villoiseau*, xiv<sup>e</sup> s. — *Le Fief-Corbin*, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s. — Armes : *D'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, accompagné de 8 étoiles d'argent, mises en orle.* — (Éug. Vallée, *Les seigneurs de Pescheray*).

**Vallée** (Famille). — *La Dame d'Asnières, Le Petit Courtanjon, Les Minières*, (d'Azé), *La Hardonnière* (de Savigny), *La Cronalle, La Varenne* (de Vendôme), XVI<sup>e</sup> siècle.

**Vallée** (Famille de la). — *Villebazin*, (de St Rimay), XV<sup>e</sup> s. Armes : *D'azur à 3 bandes d'or, celle du milieu chargée de 3 étoiles d'azur*. (Adr. Thibault).

**Vallée** (La), f., c<sup>e</sup> de Baillou. — Elle faisait partie du domaine de la Tabaise et aujourd'hui de celui de Baillou. — (Collection R. de St-Venant, Dossier Chéramy, liasse de Baillou).

**Vallée** (La), f., c<sup>e</sup> de Boursay. (Journal *Le Loir* du 28 mai 1852 [annonces]).

**Vallée** (La), f., c<sup>e</sup> de Chauvigny. — *Les Vallées* (Cassini).

**Vallée** (La), éc., c<sup>e</sup> de Choue. Doit son nom à sa situation sur la vallée de Beaufeu. (Notes ms. de l'abbé Chéramy).

**Vallée** (La), f., c<sup>e</sup> de Cormenon. — *La Vallée aux Guigniers* (Cassini). — Cette ferme faisait partie du domaine des Rouaudières. — (*Revue de Loir et Cher*, 1904, p. 169).

**Vallée** (La Petite), maison ou mét., sur la carte de Cassini, psse de Cormenon, au-dessous du Grand-Beaufeu.

**Vallée** (La), éc., c<sup>e</sup> de Coulommiers.

**Vallée** (La), éc., c<sup>e</sup> de Fontaine-Raoul.

**Vallée** (La), h., c<sup>e</sup> du Gault, 25 hab. — *La Petite Vallée* (État-Major).

**Vallée** (La), écart du bourg, c<sup>e</sup> de Hous-say, 6 maisons, 19 hab.

**Vallée** (La), éc., c<sup>e</sup> d'Huisseau, au-dessous des Issues.

**Vallée** (La Basse), éc., c<sup>e</sup> de Lunay.

**Vallée** (La), f., c<sup>e</sup> d'Oigny. — *La Vallée-Bourguérin*, 1701. — Ce lieu était des dépendances de la terre de la Fontenelle. — (Collection R. de St-Venant, Dossier Chéramy, liasse d'Oigny).

**Vallée** (Le lieu de la), c<sup>e</sup> des Roches. — Il n'est plus représenté que par les restes d'une villa composée d'un simple bâtiment, seul vestige de l'ancien couvent de la Virginité; et encore par une maisonnette, dernier reste de l'ancien moulin, située à 300 mètres plus bas.

Cette villa, formée des bâtiments du couvent, appartient à l'abbé Raison (voir sa notice), ancien curé constitutionnel des Roches, qui l'avait achetée de l'acquéreur de la Nation. Il la revendit en 1809 à M. H. Rohault de Fleury, qui, lui-même la revendit vers 1834. En 1850, cette Vallée était la propriété de M. Pelletier, lequel à son tour revendit vers 1875 au baron de la Tournelle. Ce dernier mit cette terre à la sienne, celle de Fargot, et en démolit les trois quarts des bâtiments, n'en laissant que le pa-

villon du Sud-Est, pour en faire une maison de garde. Voir *Virginité*.

Le Moulin de la Vallée, anciennement Moulin de la Virginité, est aujourd'hui simple demeure rurale; il avait été vendu national<sup>1</sup> en 1791, avec les bâtiments du couvent, mais à part, et pour 10.400 livres en assignats. (Arch. L. et Cher, Q, District de Vendôme, 765. Reu-seignements locaux).

**Vallée** (La), f., c<sup>e</sup> de St-Agil. Ce lieu relevait de St-Agil à cens et à 50 li-vres de rente foncière et perpétuelle. (Terrier de St-Agil, 1731).

**Vallée** (La), h., c<sup>e</sup> de St Jean Frémén-tel. — *La Vallée du Boulay*, (Cassini). — *Les Vallées* (Cadastré).

**Vallée** (La), h., c<sup>e</sup> de Sargé (entre les Patis et le Cruchet). Anc. mét., qui au XVIII<sup>e</sup> s. appartenait aux Sgrs de Mont-marin. Elle fut vendue en 1793 sur le citoyen Montmarin, émigré, pour 20 mille livres. (Arch. L. et Cher, L, 931, n<sup>o</sup> 99).

**Vallée** (La), éc., c<sup>e</sup> de Sargé, rive droite de la Braye.

**Vallée** (La), éc., c<sup>e</sup> de Savigny.

**Vallée** (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Savigny, (Le Petit S.), au-dessus de Cône.

**Vallée** (La Grande et la Petite), terres, c<sup>e</sup> de Souday. La Grande Vallée donne son nom à un ruisseau. Voir *Grande Vallée*.

**Vallée** (La Petite), éc., c<sup>e</sup> de la Ville-aux Cleres.

**Vallée** (La), f., c<sup>e</sup> de Villebout.

**Vallée** (La), c<sup>e</sup> de Villemarly, écart de Villamoy.

**Vallée** (La), villa, c<sup>e</sup> de Villiers. — *La Vallée de l'aulerrier*, XVI<sup>e</sup> s. (Titres de la Berthelottière). Ce lieu paraît être un démembrement de la terre de la Ber-thelottière. Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, il est à la famille d'Es-challard. — Vers 1815, à Renée G. M. d'Eschallard, veuve de Louis Marie de Montigny. — Vers 1830, à Louis Nico-las, comte d'Eschallard, qui devint ma-réchal de camp et décéda à la Vallée à l'âge de 67 ans le 19 juillet 1850. Il était fils de Louis-Germain d'Eschallard et de Marie-Françoise Louise du Plessis-Chatillon St-Hilaire et époux de Aglaé Le-grand de Melleray. — En 1849, Marie-Aglaé Juliette d'Eschallard, fille des pré-cédents et veuve de Auguste Marie Fé-lix Villaret de Joyeuse, ancien officier supérieur, vendit ce château à M. Chau-les F. J. de Waresquel, époux de Mlle de la Fontaine. Ceux-ci laissèrent la Vallée à leur fille, Mlle de Puyparlier. Les héritiers de cette dernière vendirent à M. Raynaud. Cette pité passa en

suite en plusieurs mains et est aujour-d'hui à la famille de Squire. (Titres de la Berthelottière, XVI<sup>e</sup> s. Bibl de Vendôme, Mémoires de Duchemin, II, p. 86. Journal *Le Loir* du 13 janv. 1849. État-civil de Villiers, 9 mars 1833 et 19 juillet 1840).

**Vallée au Bernage** (La), h., c<sup>e</sup> de Pezou.

**Vallée aux Bœufs** (La), h., c<sup>e</sup> de Savi-gny.

**Vallée-aux-Cleres** (La), h., c<sup>e</sup>s de Ville-dieu et Couture en partie.

**Vallée-aux-Genets** (La), anc. mét., psse de Sargé. — Elle était du domaine du Fief-Corbain. — (Arch. L. et-Cher, F 215).

**Vallée-aux-Guigniers** (La), éc., c<sup>e</sup> de Cormenon.

**Vallée-aux-Jahaires** (La), f., c<sup>e</sup> du Gault. — Elle relevait censiv<sup>t</sup> de Courtaulin. — (Arch. Nat., Q, 495, fol. 31, v<sup>o</sup>).

**Vallée-aux-Prêtres** (La), éc., c<sup>e</sup> de Cru-cheray.

**Vallée-Bazin** (La), h., c<sup>e</sup> du Plessis-Dorin.

**Vallée-Bescher** (La), anc., mét., psse de Faye. — Elle appartenait au chapi-tre St-Georges de Vendôme, et faisait partie de la tenue de Cornailles. — (*Bul-letin vendômois*, 1885, p. 211).

**Vallée-Bordebeure** (La), h., c<sup>e</sup> du Gault, 39 hab. — *La Vallée*, (Cassini). — *La Vallée-Bordebeure* (État-Major). — Ce lieu relevait censiv<sup>t</sup> de la Sgrie-cure du Gault. — (Arch. d'Eure-et-Loir, G 1104).

**Vallée-Brouard** (La), lieu-dit, c<sup>e</sup> d'Azé, au sud de Courtozé. — D'après Neilz, cette vallée aurait pris le nom de *Brouard*, d'un moine de la Trinité, qui ne voulant pas se soumettre à la réforme, dite de St-Maur, se serait retiré en ce vallon ou il vécut plus ou moins en solitaire. — (Neilz, *Histoire de la Cond. la de Naveil*, p. 111).

**Vallée d'Artins** (La), vallon, c<sup>e</sup> de Bonne-vau. — Ce vallon faisait partie de la paroisse, depuis c<sup>e</sup> commune d'Artins, bien qu'il en soit séparé par plusieurs kilom. Cette anomalie ne cessa qu'en 1831. Une ordonnance royale du 9 août de cette année réunit cette vallée à la c<sup>e</sup> de Bonne-vau. Et au spirituel, un décret de l'évê-que de Blois rattacha de même la Vallée d'Artins à la paroisse de Bonneveau, ainsi que la nature des choses le prescrivait. Nous n'avons pas pu savoir la cause de cette exception qui date sans doute des temps du moyen âge. Cette Vallée com-prenait les lieux suivants : Magny, la Baraserie, les Caves d'Illics, les Plan-ches et partie de la Pommerie. (Arch. de Bonneveau. Abbé Martin, *Mono-graphie de Bonneveau*, p. 7).

**Vallée d'Asnières** (La). Ancien hcl,

psse de Lunay. Il était formé d'un démembrement du fief même d'Asnières et portait parfois tout simplement le nom d'Asnières, ce qui le fait confondre avec Asnières même. Il relevait des Roches.

Au XVI<sup>e</sup> s., il est à la famille de Ter-nay. — En 1549 et 1551, Faveu pour cette partie d'Asnières est porté au com-te de Vendôme, seigneur des Roches, par les héritiers de Pierre de Ternay, qui sont d'abord François de Gaignon, époux de Marie de Ternay, puis en 1551 Françoise de Ternay (sœur de Marie), alors veuve de Guillaume du Plessis. — En 1601, ce fief est à Charles du Plessis, seigneur des Hayes, fils des précédents, qui rend aveu pour la *Vallée d'Asnières* et Chauffour; il est époux de Antoinette de Pons. — Vers 1620, la Vallée d'A. est au fils des précédents, Roger du Plessis, duc de la Roche-Guyon, Sgr de Ternay, des Hayes, etc. (voir *Les Hayes*), époux de Jeanne de Schomberg. Il rend aveu au duc César pour Asnières et Chauffour. — Ce fief suit ensuite le sort de Chauffour et de la Blotinière. — (Arch. Nat., P 657, n<sup>os</sup> 31 et 32 [1549 et 1551]; P 712, n<sup>os</sup> 61 [1601] et 241 bis [1620]).

**Vallée-d'Enfer** (La), h., c<sup>e</sup> du Plessis-Dorin.

**Vallée de Jaères** (La), lieu-dit, c<sup>e</sup> de Ternay, où les moines de Croixval possé-daient des terres, du don de Hubert Sau-vegrain, au XII<sup>e</sup> s. — (*Cart. de Tiron*).

**Vallée de Josaphat** (La), vallon, c<sup>e</sup> de Cormenon; c'est le val où se trouve le château des Rouaudières. — Une mé-tairie, proche les Rouaudières, porte ce nom sur la carte de Cassini.

**Vallée de la Bourdaine** (La), éc., c<sup>e</sup> de St-Hilaire.

**Vallée de Misère** (La), lieu-dit, c<sup>e</sup> de Sargé, vers Marolles. — Une métairie était là qui se trouve encore sur le plan cadastral et paraît avoir disparu. On la trouve sur la carte de Cassini.

**Vallée de Montrieux** (La), c'est la con-tinuation, en une rue bordant le coteau, vers Prépatour, du village lui-même de Montrieux, c<sup>e</sup> de Navcil.

**Vallée de Vautriples** (La). — Voir *Vau-triples*.

**Vallée de Villeporcher** (La). — Voir *Villeporcher* (de St-Ouen).

**Vallée du Marchais** (La), f., c<sup>e</sup> de Sa-vigny. — *La Vallée*, (État-Major).

**Vallée Dolbeau** (La), f., et villa, c<sup>e</sup> de St-Martin des Bois. — *Vallée d'Olbeau*, (État-Major). Ancienne métairie for-mée au XVI<sup>e</sup> s. par Philippe Dolbeau, acquéreur, en 1574, de 103 arpens de la forêt de Montotte à lui vendus par le roi Henri de Navarre, duc de Vendomois

et Sgr de Montoire. — Philippe Dolbeau était sieur de Villeneuve et de la Haloperie, grenetier au grenier à sel de Montoire. — La métairie qu'il avait fournie resta dans sa famille et passa par alliance à la famille Garault qui la possédait encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Malardier donne les généalogies de ces familles Dolbeau et Garault qui se sont partagés et repartagés la Vallée-Dolbeau aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. — (Malardier, pp. 997 à 1004).

**Vallée Frobert** (La), ancien lieu habité au moyen âge et situé près Troo. — *Valles Froberti, apud Troum*, 1240, (Cart. blésois). — Ce lieu avait été donné à Mar-montier dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> s. par Hameric d'Orléans, chevalier. Il contenait une maison, un pressoir et une vigne. — (Cart. blésois de Marm. 221. — Cart. vendômois de id., 43 A.).

**Vallée Guyon** (La), villa, c<sup>o</sup> de Vendôme, écart de la Garde. — Ce chalet fut acheté en 1853 par la famille de Martonne.

**Vallée-Moreau** (La), h., c<sup>o</sup> de Danzé, 23 hab. — La tenue de la Vallée-Moreau relevait de la baronnie de Mondoubleau et cinq sous de cens et rente payables le jour des morts à Mondoubleau et aussi censivement du Bouchet-Touteville. — En 1683, les héritiers feu Barthélémy Proust étaient tenus de payer cette somme annuellement à la décharge des autres habitants. — (Titres de la Sauverie).

**Vallée-Ragot** (La). — Voir *Vallées-Ragot*.

**Vallée-Ranay** ou **Vallée Rasné** (La), h. et manoir, c<sup>o</sup> de la Chartre-sur-le-Loir (Sarthe). — Ancien fief situé psse de Châtillon de la Chartre. Il relevait à foy et h. de Montoire. — En 1385, il est à Jeanne La Tosme; — en 1494, à la famille Le Gantier qui le posséda jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s. — Au XVIII<sup>e</sup> s., à la famille Ruan du Tronchet. — On a parfois confondu cette Vallée Ranay avec le château de Ranay près Montoire. (Arch. Nat., P 652, n<sup>o</sup> 44 à 51. — Abbé Denis, *Hist. de la Chartre sur le Loir*, pp. 90 à 104. — Abbé Métais, *Les Petites Ecoles en Vendôme*, p. 63).

**Vallées** (Les), h., c<sup>o</sup> de Bonneveau. — *La Vallée des Bertes* ou le *Petit Servigny*, 1600 (Aveu de Bonneveau Courtenvau).

*La Vallée des Bois* (Cassini). — Voir *Servigny*. (Arch. Nat., P 600, f<sup>o</sup> 116, Aven de Courtenvau, 1600).

**Vallées** (Les), anc. mét., et fief, psse de Bouffry. — *La Vallée* (Cassini). La métairie paraît s'appeler aujourd'hui *la Fontaine*. — Voir *Fontaine* (de Bouffry).

Le Bois des Vallées, à côté de cette métairie, situé psse de Ruan, appartenait au prieuré de Ruan et fut vendu nationalement en 1791 pour 12 000 l.

D'après l'abbé Boudevillain, il y aurait dans ce bois des vestiges de construction importante. — (Reg. de Bouffry, 1603. — Abbé Boudevillain, *Notice sur Ruan*, p. 2 du supplément. — Arch. L. et-Cher, Série Q, District de Mondoubleau, n<sup>o</sup> 133).

**Vallées** (Les), h., c<sup>o</sup> de Boursay, 21 hab. — *La Vallée* (État-Major).

**Vallées** (Les), f., c<sup>o</sup> de Chauvigny.

**Vallées** (Le lieu des), écart de l'Estri-verte, c<sup>o</sup> de Fontaine Raoul.

**Vallées** (Les), f., c<sup>o</sup> des Hayes.

**Vallées** (Les), h., c<sup>o</sup> de Lunay. Le lieu et bordage des Vallées avec la Picaudière, psse de Lunay, appartenait au couvent de la Virginité. Il fut vendu national en 1791 pour 3 000 l. (Arch. L. et-Cher, H, layette de la Virginité; et Série Q, District de Vendôme, n<sup>o</sup> 25).

**Vallées** (Les), c<sup>o</sup> de Morée. — Voir *Ment des Vallées*.

**Vallées** (Les), éc., c<sup>o</sup> de St-Jean-Frémental.

**Vallées** (Les), ancienne ferme, c<sup>o</sup> de St-Martin des Bois. Elle a été réunie à celle de la Morandière en 1846. (Journal *Le Loir*, 21 août 1846).

**Vallées** (Les), f., c<sup>o</sup> de Savigny, ancien fief relevant de Savigny à foy et h. et 15 sous de service payables à la Toussaint. — Il avait été concédé le 1<sup>er</sup> mai 1451 moyennant les droits ci-dessus, par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, à Jean Salmon, Sgr du Lehon, canonier du roi. Il contenait 4 septerces de terre. — Il resta aux Salmon du Lehon, puis du Chartellier, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s. (Arch. Nat., P 605, n<sup>o</sup> 5. — D'Hoziér, registre IV. *Généalogie de Salmon*).

**Vallées** (Les Grandes), anc. mét., psse du Temple. Elle était, en 1770, en la possession de messire Élie de la Ferrière, éc., Sgr de la Boulaye. — A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à M. de Chabot, avec les Boulais. (Arch. L. et-Cher, E 493. Titres de la Frédonnière).

**Vallées Ragot** (Les), h., c<sup>o</sup> de St-Hilaire, 27 hab. — *Les Vallées* (Cassini).

*La Vallée Ragot* (État-Major). — *Les Vallées Ragot* (Cadastre). La demeure, en 1632, Antoine Ragot, marchand. (Collection Bernault, Papiers de la famille Noyer).

**Vallée Verte** (La), éc., c<sup>o</sup> de Morée.

**Vallée Verte Aubue** (La), h., c<sup>o</sup> de Savigny.

**Vallée Yon** (La), éc., c<sup>o</sup> de Vendôme.

— On appelle aussi ce lieu *La Champenaserie*.

**Vallembourg**, ancien fief, psse de Troo. — Il relevait de Bonneveau à foy et h., etc. — Il appartenait, en 1610, à François de Bauge, éc., sieur du Bosqué, à cause de Marthe Crépin son épouse. — Il est aujourd'hui représenté par le bois de Vallembourg, d'environ 100 hectares. — (Arch. Nat., P 599, p. 146.)

**Vallerand** (Famille de). — *L'Etoile* (d'Authon), XIX<sup>e</sup> siècle.

**Valleron** (Voir *Valron*).

**Vallet** (Le), ancien fief, psse d'Azé, au village de Beaulieu. — Il relevait du Bouchet-Touteville et appartenait, dès le XVI<sup>e</sup> s., aux Sgrs de la Salle de Vieux-Pont. — René de Bouillé, Sgr de la Salle de Vieux-Pont, rendait aveu pour ce fief en 1600. — (Titres de la Jousselière. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des fiefs, Le Bouchet-Touteville, 1600).

**Vallière** (Famille de la) à Épuisé, 1675. — Armes : *D'azur à un chevron d'or accompagné de trois aiglons de sable 2 et 1.* (De Maude).

**Vallière** (Famille de la) — Voir *Boisguéret* de la Vallière.

**Vallière** (Henri de Boisguéret de la), archéologue, héraldiste et généalogiste, né à St-Sulpice près Blois, en 1832, et mort à Blois en 1904. — Il habita plusieurs années Vendôme en qualité de contrôleur des Contributions, et s'intéressa à l'histoire du pays, ce qui le fit publier, tant au Bulletin Vendômois qu'ailleurs, de nombreuses notes relatives à l'histoire locale. Celles publiées au Bulletin sont énumérées à son nom, à la table Peltreau. Les autres ont paru au Loir-et-Cher Historique; ce sont : 1<sup>o</sup> Note sur Cellé et ses environs, etc. (1892, pp. 97 et 129). — 2<sup>o</sup> Notes rapides sur quelques anciens seigneurs de Renay en Vendômois (1892, p. 194). — 3<sup>o</sup> Liste généalogique, avec armoiries, des comtes, comtesses de Vendôme, etc. (1892, p. 207). — 4<sup>o</sup> Notice exacte sur la fondation de l'hospice de Vendôme, etc. (1894, p. 24). — 5<sup>o</sup> Jugement du tribunal criminel du département de Loir-et-Cher, séant à Mondoubleau, qui a condamné sept jeunes gens à la peine de mort, le 9 octobre 1793 (1894, p. 88). — 6<sup>o</sup> Seigneurs du Plessis-St-Martin, psse de Viévy le Rahier, etc. (1894, p. 289). — 7<sup>o</sup> Fief de la Massure, etc. (1895, p. 242). — 8<sup>o</sup> Mémoires du comte de Joulfroy, né à la Voute à Troo (1899, pp. 101, 193, 225, 268, 314, 359; 1895, p. 1). — 9<sup>o</sup> Contribution à l'histoire de la psse de Chauvigny, etc. (1899, pp. 97,

et 227). — 10<sup>o</sup> Note sur les émigrés de Loir-et-Cher (1899, p. 100).

Une notice nécrologique sur H. de la Vallière a paru au *Bulletin vendômois*, par M. P. Dufay (1906, pp. 103 à 112).

**Vallières** (Famille de). — *Le Plessis* (de Montrouveau), XIV<sup>e</sup> s. — *Villema-lour*, XVII<sup>e</sup> s.

**Vallières**, f., c<sup>o</sup> des Hermites (Indre-et-Loire). — Ancien fief relevant de Lavardin. — Il appartenait aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s., à la famille Galland. — En 1559, il est à Gaillard Galland, argentier de Jeanne d'Albret, époux de Jeanne Janelle. — Plus tard à Adam Galland qui paraît son fils et est bailli du Vendômois de 1603 à 1618, époque de sa mort. Il a un fils posthume qui est baptisé le 3 avril 1619 à St-Martin de Vendôme et dont la mère est Marguerite Signac. Ce fils appelé aussi Adam est dit Sgr de V. en 1638. — Dans la 2<sup>e</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> s., ce fief est aux Sgrs de la Ribochère. — (Cart. Trinité, 479, note p. 293. — Métais, *Les Petites Ecoles en Vendômois*, p. 63. — Reg. de St-Oustrille de Montoire, 1638, de St-Martin de Vendôme, 6 juillet 1595 et 3 avril 1619. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton des Familles [Galland]).

**Vallin ou de Valle** (Famille). — *Pal-teau*, XIII<sup>e</sup> s.

**Vallon d'Ambrugeac** (Famille de). — *Renay*, XIX<sup>e</sup> siècle. — Armes : *Ecartelé d'or et de gueules.* — Alias : *D'or à 3 lions de gueules.* (De Maude).

**Vallon** (Le), h., c<sup>o</sup> de St-Rimay.

**Valron**, h., c<sup>o</sup> de Montoire et Fontaines, 150 hab., dont 98 sur Montoire. (Il est divisé en Haut et Bas Valron). — *Valleron*, XVII<sup>e</sup> s. — *Valron* (Cassini). — *Valleron* (Cadastre). — Ancien fief. — En 1577, il est à François Brisset, homme d'armes de la C<sup>o</sup> de M. de Fontenay. — En 1604, à autre François Brisset, secrétaire en la maison de Navarre et grenetier à Mondoubleau. — En 1612, ce fief est à Gaillard Galland, sieur de Valleron, dont la femme est marraine à Montoire. — En 1634, il est aux Sgrs de Ragot. — De lui relevait à cens une partie du presbytère des Roches. — (Reg. paroiss. de St-Oustrille de Montoire, 1577 et 1612. — Reg. paroiss. de Mondoubleau, 9 février 1604).

**Val St-Laurent du Pastil** (Le), ancien censif situé psse St-Laurent de Montoire. — En 1544, ce censif qui avait appartenu à Pierre Tesnière et Hugnette Frémy, sa femme, était attribué au partage de leurs biens, à Gilles Tesnière, leur deuxième fils, prêtre et maître de la Maladrerie de Vendôme. — En 1604, il est à hon.

h. maître Liger Parrain, Sgr du fief et seigneurie du Val-St Laurent de Mor-toire. (Bibl. Vendôme, ms. Soc. arch., Titres de Sasnières, 1544. — Arch. Loir-et-Cher, Titres de St-Georges du Bois, 1603).

**Vancé** (Famille de). — Voir *Vanssay*.

**Vandeborgue** (Famille). — *Le Fief du Gué de la Ville*. — Montrieux, XVIII<sup>e</sup> s. — *Rocheux* (de Fréteval), XIX<sup>e</sup> s. — Armes : *De gueules à une montagne à 6 coupes d'argent, au chef d'or*. — (Armorial Chartrain).

**Vanne** (La), éc., c<sup>e</sup> de St-Hilaire.

**Vannerie** (La), éc., c<sup>e</sup> des Hayes.

**Vannerie** (La), anc. mét., psse St-Hilaire. — Elle relevait à foy et h. de la baronnie de Fréteval. — En 1496 elle est à Michel de Nantonville, Sgr du Buisson et de Rougeterre. — En 1586 à Jean de Pézenis. — En 1600, elle est acquise par le Sgr de Rougemont et resta entre les mains des Sgrs de cette terre. — (Arch. Nat., Q 495, f<sup>o</sup> 95. — Arch. Loir-et-Cher, E 154, 160, 164, 179).

**Vannerie** (La), éc., c<sup>e</sup> de St-Martin des Bois.

**Vanssay** (Famille de), ou *Vancé*. — *Romeau, Le Chesne* (de Choue), *La Guicherie, La Maléclèche*, XV<sup>e</sup> s. — *La Barre de Conflans, La Barre de Lunay, La Barre de Sasnières, Rocheux* (de Mondoubleau), *Le Chesnay* (de Prunay), *La Ruffinière et Bourgcheveau, Boydan*, XVI<sup>e</sup> s. — *Les Créneaux* (de St-Quentin), *La Morotière, Chanteloup* (de Villerable), *La Bissaise*, XVII<sup>e</sup> siècle. — *St-Martin-Beauxoncles, Les Rouaudières*, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s. — Armes : *D'azur à 3 besants d'argent, 2 et 1, chargés chacun d'une mouchelture d'hermines*. — (Abbé Froger, *Généalogie de la famille de Vanssay*).

**Vaquereil** (Famille). — A Vendôme, XVI<sup>e</sup> siècle. — Armes : *De gueules à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même*. — (De Maude).

**Varace** (La), h., c<sup>e</sup> de Sargé, au nord et à 800 m. du bourg, 20 hab. — *La Vêrasse* XVI<sup>e</sup> s. — *La Varasse* (Cassini). — *La Varace* (État-Major). — On est en droit de croire que ce lieu tient son nom de l'ancienne ville de *Varaccia* ou *Varaccia* dont l'emplacement paraissait être sur le territoire de Sargé. C'était un fief relevant à foy-h. de Mondoubleau. — En 1475, il est à Guillaume des Hayes, qui rend aveu à Mondoubleau pour la terre et Sgrie de Varace joignant au Gué de Boireux et à Maritourne. — Au XVI<sup>e</sup> s., la *Vêrasse* est aux Sgrs de la Barrière. (Arch. Nat., P 713 n<sup>o</sup> 4. *Bulletin vendômois*, 1900, p. 314. *Bulletin*

*dunois*, 1901, p. 491. *Revue de Loir-et-Cher*, juin 1900 [sur *Varaccia*, art. Alexandre]. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Ilhers*, p. 92).

**Vareilles** (Famille de). — Voir *Drouin de Vareilles*.

**Vareille**, f., c<sup>e</sup> d'Azé. — *Vareilles*, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. (Vieux titres). — *Vareille* (Cassini et État-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. simple, etc., de la Sgrie de Villeporcher à St-Ouen et en partie des Bellesevries.

En 1275, on rencontre un certain *Lionetus de Varelis*, qui possédait des biens à Lunay.

En 1489, Vareilles est à Guillemain Fonteneau qui en cette qualité signe un reçu des droits féodaux. — En 1502, Claude Daguiet était Sgr de la Borde, Vareilles et la Rochelandault. On le trouve parmi les usagers des bois de Motteux. — En 1515, ce fief est à Marguerite Bourcher, veuve de Nicolas de Rougemont, marchand drapier à Vendôme. — En 1519, à deux des neuf enfants de cette veuve qui étaient Jean et Marguerite Rougemont, cette dernière ayant pour curateur Guillaume Fonteneau. Ce fief fut saisi sur ces derniers en 1517 par le Sgr de Villeporcher, faute d'hommage. — En 1520, Marguerite Rougemont, dame de Vareilles, était femme de René Proust, marchand ; en 1531, elle était femme de Jean Daguiet, vicomte de Vendôme ; mais Vareille était alors aux mains de Jean de Luynes. — En 1560, il est à Claude Daguiet. — En 1576, à Berthault de Luynes (seigneur de Villeporcher).

En 1588, Claude Daguiet, Sgr de Vareille et du Bois-la-Barbe et vicomte de Vendôme, a pour femme Marguerite Forest. — En 1589, cette dernière est veuve.

Vers 1601, Claude Daguiet, sans doute le fils du précédent, est dit écuyer, Sgr de Vareille et vicomte de Vendôme. Il est époux de Marguerite de Garrault ou de Garance. Il donnait à cette époque sa fille Claude à Étienne de Lorme, grenetier au grenier à sel de Selles sur Cher, et cette Claude avait pour sœur, Marguerite, épouse de Henri Drouillon, sieur de la Morigonnerie.

En 1602, Vareille est pour moitié à Charles de Ravenier, Sgr des Bellesevries et pour l'autre moitié aux enfants de Claude Daguiet, parmi lesquelles François Daguiet, qui paraît en 1610 comme Sgr de Vareille et de Chantelou et vicomte de Vendôme. Ce François Daguiet est époux de Anne Rancher qui en 2<sup>e</sup> nocces épousa Charles de Faverolles. — En 1636, Vareille était dit être à messieurs de Villavard et Drouillon. — En 1644,

il est à Jean-Baptiste Daussouin, seigneur des Bellesevries et Vareille. — A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il appartenait à Jérôme Drouin, protestant, Sgr de la Borde, Vareille et Vanléart, époux en premières nocces de Jeanne Dufour et en secondes nocces de Marguerite Aubry. — En 1716, il est aux mains de Benjamin-Jérôme Drouin, fils du premier mariage du précédent, époux de Louise Blanchet. — Vers 1750, il appartenait à Gilles-François de Trémault, lieutenant-général du Vendômois, Sgr de Bellatour et Morillon, Vareille, le Boel, etc., maire perpétuel de la ville de Vendôme.

Arch. Loir-et-Cher, série E 517 ; Série H, liasse de la Virginité. — Note manuscrite de H. de la Vallière sur Daguiet. — Titres des terres de Villeporcher, des Minières, de la Roulière, de la Blotinière, etc. — Reg. paroiss., d'Azé, *passim*. — Bibl. de la Soc. archéol. : Le Trésor des Familles, par G. de Trémault, *Généalogie de Trémault*. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1895, col. 270 et 274. — Reg. St-Martin de Vendôme, 1582, 1644 (25 mars) ; id. de la Madeleine de Vendôme, 1588.

**Varendés** (Les), h., c<sup>e</sup> de Souday. — *Valendiacum, Varenday*, XI<sup>e</sup> s., (Cart. de St-Vincent). — *Les Varendés* (Cassini). — *Les Varanday* (État-Major). — Ce lieu relevait, au moins en partie, de Boisvinet. — Vers la fin du XI<sup>e</sup> s., Rahier, fils d'Achard de Souday, fut obligé d'abandonner aux moines de St-Vincent une partie de sa terre de *Varenday* pour réparer les dommages qu'il leur avait causés. — Peu après, Salomon le Vignier, s'étant fait moine au moment de mourir, donna aux mêmes moines la moitié de sa terre de *Valendiacum*, dont l'autre moitié devait rester à sa fille Papina. Cette donation fut approuvée par Aiga, femme de Payen de Mondoubleau, à laquelle il baisa la main pour la remercier de cette concession. Sur cette même terre, un certain *Odo Desvreatus* se prétendait des droits, mais il en fit l'abandon aux moines avant l'année 1103.

En dehors de cette terre des moines, il existait là un fief laïque. On y trouve encore trace d'un manoir dont il ne reste plus que les douves. — Ce manoir est, en 1404, à Huet de St-Berthevin (Sgr de la Chesnaye). On voit qu'il relève de Boisvinet. — En 1491, à une famille Beauchamp. — En 1633, aux héritiers Jean Beauchamp. — En 1789, à M. d'Avesgo de Coulange. — Ce lieu, en 1794, était saisi nationalement sur l'émigré Davesgo.

(Cart. de St-Vincent, 206 à 208. *Charles vendômois*, n<sup>os</sup> 65, à 67. — Aven de Boisvinet en 1404, d'après le Chartier de Gatigny [Copie de l'abbé Chéramy]. — Collection R. de St Venant,

liasse de Lunay, papiers de La Motteillé (re). — Arch. Loir-et-Cher, Série Q, Emigrés).

**Varenne** (La), h., c<sup>e</sup> de Baillon.

**Varenne** (La), h., c<sup>e</sup> de Lavardin.

*Varena*, XII<sup>e</sup> s., (Cart. Vendômois de Marm.). — En ce lieu de la Varenne de Lavardin, au XII<sup>e</sup> siècle, Bouchard de Lavardin, futur comte de Vendôme, donna tout ce qu'il possédait de terre aux moines de Lavardin, pour le repos de l'âme de sa femme Agathe. Plus tard, on voit le prieur de Lavardin être censitaire du seigneur de Ranay pour cette métairie de la Varenne de Lavardin. (*Cart. blésois de Marm.*, 180, 605. *Cart. vendômois de Marm.*, 38 A, 52 A, 53 A. — Arch. Nat., P, 664, n<sup>o</sup> 1).

**Varenne**, h., c<sup>e</sup> de Sargé, 28 hab.

*Varamna*, XI<sup>e</sup> s. (Cart. de la Trinité). *Varenmia*, XII<sup>e</sup> s. (Titres de Beaufray). — *La Varanne*, XVI<sup>e</sup> s. (Registres de Sargé). — *Varannes* (Cassini). — *La Rennes* (État-Major). — *Varanne* (Cadastré). — Ancien fief et seigneurie relevant de Mondoubleau à foy et h. lige et à 8 jours de garde au château de Mondoubleau.

En l'année 1040, Eudes, deuxième Sgr de Mondoubleau, fils d'Hugues Doubleau, fondateur de la forteresse, donna à la Trinité de Vendôme le bois au dessus de *Varamna*. Cette donation fut accompagnée ou suivie de près, par celle de Courmenon, faite au même couvent, mais à la mort d'Eudes Doubleau, vers 1057, elle fut attaquée par son gendre, mari de sa fille Frédésende, appelé Nivelon-Payen, fils de Nivelon le Chartrain, premier Sgr de Fréteval. Geoffroy Martel et la comtesse Agnès l'avaient déjà une première fois, avant 1049, fait renoncer à des prétentions semblables, mais cette fois Nivelon-Payen envahit la forêt de Varenne et s'en empara. L'affaire portée devant des arbitres fut apaisée en 1064 et les moines restèrent en possession de leur bois de Varenne.

Au XII<sup>e</sup> siècle, Varenne est aux mains d'une famille Baufrei ou Beaufray ; Gauterius Baufrey est témoin, en 1163, de l'affranchissement des manans de Mondoubleau. — En 1240, il est à Guillaume Beaufray, dit aussi Guillaume de Varenne (Guillemus de Varenmia). Il possède à Sargé le moulin qui porte son nom (Moulin de Beaufray), et stipule que si son moulin n'est pas en état de payer au prieur de St-Cyr de Sargé la rente qu'il lui doit, cette rente sera due par sa terre de Varenne.

Les Sgrs de Varenne sont ensuite connus par leurs aveux à Mondoubleau.

En 1383, ce fief est à Jeanne, veuve Raymond ou Renaud Fortier. — En 1472, à Hemery Boutry. — En 1474, à Anne, fille de Jean Cordier et veuve du précédent. — En 1522, à Étienne Boutry, demeurant à Blois. — En 1547, à Jean Boutry, licencié en lois, qui se déclare homme de foy et li lige, tenu à 8 jours de garde au château de Mondoubleau pour la terre, fief et seigneurie du Haut-Varenne, paroisse St-Cyr de Sargé, lequel joint un autre domaine et seigneurie appelé aussi Varenne et que possède Claude de Coutance, fils du Sgr de Baillou, et d'autre part les terres de la Sgie du Moulin-au-Voyer. La dite Varenne (basse) relevant à cens du Haut-Varenne.

Cette terre de Varenne (basse) était déjà aux mains des Sgrs de Baillou dès le commencement du xv<sup>e</sup> s., et fut donnée à Marie de Baillou, fille de Jacques de Baillou, par son grand-oncle, autre Jacques de Baillou, en 1456, alors qu'elle épousait Hardouin de Coutance. Elle appartenait ensuite aux Sgrs de Baillou qui suivent (voir Baillou) :

Jean de Coutance, Sgr de Baillou, de Negron (et de Varenne), époux de Marie de Luray.

Claude de Coutance, Sgr des mêmes lieux, époux de Catherine de Beaufils, dont le second fils fut le suivant :

Claude II de Coutance, Sgr de Varenne de Sargé. Il semble, vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, être devenu seul seigneur de Varenne, haut et bas, et la famille Boutry disparaît. Il rend aveu pour Varenne à Mondoubleau le 10 avril 1532. Il épousa 1<sup>o</sup> Jacqueline ou Jeanne du Raynier, fille du Sgr de Droué et d'Isabelle de Vendôme; 2<sup>o</sup> le 21 janvier 1529, Renée Le Gantier, fille de Jean Le Gantier, Sgr de la Vallée-Châtillon. — De son premier mariage il eut Louise de Coutance, mariée à Pierre du Mouschet, Sgr de St-Quentin; et du second, il eut le suivant :

François de Coutance, Sgr de Varenne, qui épousa Madeleine de Belot, laquelle était déjà veuve en 1590, se rencontre comme dame de Varenne; elle est inhumée à Baillou en 1633, laissant les enfants suivants : 1<sup>o</sup>) Claude qui suit; 2<sup>o</sup>) François de Coutance, baptisé à Comenon le 25 avril 1584 qui, le 28 juin 1599, est dit tout d'abord Sgr de la Varenne, aux reg. de Baillou, mais devint ensuite Sgr de l'Isle et des Trois Buissons. (Voir Trois-Buissons); 3<sup>o</sup>) Françoise de Coutance, qu'on rencontre comme marquise à Baillou le 1<sup>er</sup> janvier 1599; 4<sup>o</sup>) Catherine de Coutance qui, le 3 mai 1623, épousa Claude de Malon, Sgr de Moutricux.

Claude II de Coutance, qui partagea avec son frère François le 29 janvier 1610. Il épousa Marie de Dammartin, fille de Hugues de Dammartin, Sgr de Villeprouvaire et de Beauregard (psse de Lunay) et de Françoise de Locques; il fut inhumé à Baillou le 28 janvier 1649 laissant pour enfants, entre autres : 1<sup>o</sup>) Catherine, qui suit; 2<sup>o</sup>) François, qui suivra après sa sœur; 3<sup>o</sup>) Isabelle.

Catherine de Coutance, dame de Varenne déjà en 1618. Elle épousa Pierre du Houx, sieur des Prieves, qui fut inhumé à Baillou le 20 avril 1654 et elle à Sargé en 1655, laissant Varenne à son frère le suivant :

François de Coutance de Villeprouvaire, époux de Marie Laigneau; il rend aveu à Mondoubleau le 7 mars 1650 pour « le lieu, terre et seigneurie de Varenne, sis en la paroisse St-Cyr de Sargé, consistant en manoir composé de six chambres à cheminée tant basses que hautes, escuries, estables, etc. » (Voir Villeprouvaire de Lunay). — Le 27 juin 1674, il vendit la terre et Sgie de Varenne à dame Thérèse Charron, veuve de René-Élisée Darrot de la Poupelière, qui unit cette terre à celle de la Berruère qu'elle possédait, et à laquelle elle fit donner le nom des Radrets d'Illiers (Voir les Radrets).

*Cart. Trinité*, 45, 46, 166. — *Cart. de St-Vincent*, 844. — Arch. Nat., P 704, n<sup>o</sup> 97 à 101. — Merlet, *Inventory des Archives communales de Châteaudun*, GG 48 (1654). — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 75. — Registres de Baillou, 28 juin 1599; 20 avril 1654. — Collection R. de St-Venant, Fonds Chéramy, dossier Baillou, 1659. — Collection Bernault, Titres de la Fredomnière et de Beaufray. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, p. 100. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, pp. 593 à 601. — Registres du Temple, 1599. — Le Chevalier des Bois, art. *Coutance*. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. pp. 346 et suiv.

**Varenne** (la), villa, c<sup>o</sup> de Vendôme.

*La Varenne*, xvii<sup>e</sup> s. Ce lieu était, comme toute la plaine de Vendôme, dans la censive de la Jousselière, et paraît avoir fait anciennement partie d'un fief appelé *Le Bourg Robert*. — En 1524 et 1533, il est à Thibault Vallée, Sr de la Varenne.

En 1576, à la Dlle Marg. de Mondouset. — En 1590, il est à la famille de la Posse. — En 1715, à Pierre Buffereau, Sr de la V., époux de Catherine Ballou, et père de René Buffereau, Sr de Lubidé.

En 1751, au Sr Pierre Buffereau de la Varenne. — Plus tard, ce lieu est à la famille Buscheron. — Au xix<sup>e</sup> s., à la famille Gendron. — A la fin du xix<sup>e</sup>, à la famille Larcade. (Bibl. de Vendôme, Ms. Les 10 dossiers Chantard [1530] et Titres de la Cometaie (1751). — Arch.

et-Cher, D 11; H, Terrier de Poraire [1590]. — Reg. de St-Martin, 18 fév. 1715. — Titres de la Jousselière. — Titres des Minières [1524]. — Arch. Nat., P 952, n<sup>o</sup> 405 [1576]).

**Varenne d'Aunoy** (La) (sans doute de Nonais, psse de Lunay). — Elle était située entre Nonais et le Loir. — C'était un censif relevant de la Sgie de Tafforeau et qui en 1546 appartenait à Pierre de la Châtaigneraie, Sgr de la Blotinière. Il l'avait eu de Guillaume de Tucé. — Au xvii<sup>e</sup> s. on voit ce censif aux mains des Sgrs de la Mézière. Il paraît être aussi appelé *La Varenne de Bessé*. — (Arch. Nat., P 657, n<sup>o</sup> 8. — *Bulletin vendômois*, 1874, p. 126).

**Varennes** (Les), anc. paroisse du doyenné de Troo, aujourd'hui *St-Quentin des Varennes*. — Voir *St-Quentin*.

**Varennes**, village et moulin, situés ces de Marcilly, Naveil et Thoré. (Le moulin est sur Naveil). — 90 habitants, dont 68 sur Naveil, 20 sur Marcilly et 2 sur Thoré. — (La Tour de Varennes était sur Marcilly). — *Varenna, Varena, Varennae*, xi<sup>e</sup> s. (Cart. de Marm. et de la Trim.).

Ancien fief relevant à foy et h., et à 4 sols de service et 40 sols de rente de la Sgie de Courtiras. Son domaine se composait de terres dans la vallée du Loir et au-dessus; son censif s'étendait sur les paroisses de Naveil, Vendôme et Marcilly. Le chef-lieu du fief était à la *Tour de Varennes*, psse de Marcilly; le village s'est formé tout autour sur les 3 paroisses.

Une famille existait au moyen âge qui portait ce nom de Varennes. — Dans la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle, *Goffridus de Varennis* recevait à bail de Marmoutier les moulins de Varennes pour une rente de 8 muids de blé, sa vie durant (*Marm. Vend.*, 68 A).

Au xiv<sup>e</sup> s., ce fief était à la famille de Chantemesle. Berot de Chantemesle le passa à son fils Pierre de Chantemesle, éc<sup>er</sup>, qui le vendit à Jean Bonaventure, bourgeois du Mans, lequel le céda au monastère de la Couture du Mans. Mais auparavant il avait assigné aux frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme 40 sols de rente sur cette même terre de Varennes, en l'année 1344. — A cette époque la Tour de Varennes était déjà détruite; mais le nom continua à en être porté par le fief. Le fief de Putibal, dans la plaine de Vendôme, lui était joint.

Les moines de la Couture affectèrent ce fief à l'entretien de la chapelle St-Yves de leur couvent. En 1361, ils rendaient aveu à la Sgie de Courtiras en ces termes :

« Item, la place où il y avait un halbergeant et une roche et tousec environ icelle place appelée la Tour de Varennes, etc... » (Bibl. Vend. ms 285, p. 40).

A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, les moines de la Couture prétendirent ne plus devoir que 4 sols de cens à Courtiras pour ce moulin et avoir été déchargés des 40 sous de rente établis par Jean Bonaventure en faveur des frères de l'Hôtel-Dieu. Mais ceux-ci prouvèrent que Jean de Poncé, qui avait fait cet avantage aux moines, n'avait jamais été seigneur de Courtiras, mais bien Philippe de Poncé, son père, qui lui avait survécu. Les 40 sous de rente envers l'Hôtel-Dieu furent donc rétablis.

Le fief de la Tour de Varennes avec le moulin du lieu fut en 1684 baillé par les moines de la Couture à rente perpétuelle, au Sire de Rochambeau, déjà possesseur de l'autre moulin, et cela pour 180 livres par an. Les Rochambeau furent depuis ce temps seigneurs de la Tour de Varennes.

D'après Neiz (*la Condita de Naveil*), il y aurait eu à Varennes, outre le fief de la Tour de Varennes, celui de St-Hilaire, sur lequel il ne donne pas de détails, et qu'il confond sans doute avec le St-Hilaire de Villiers. Henri IV se serait logé dans le principal manoir (celui de la Tour) pendant le siège de Vendôme par ses troupes en 1589, le 18 et le 19 nov.; il le quitta le 20 novembre pour aller se loger à Vendôme que ses troupes venaient de prendre d'assaut. En souvenir de ce fait, la maréchale de Rochambeau aurait élevé à Varennes une petite construction rurale sur l'emplacement du vieux manoir. A cette époque (commencement du xix<sup>e</sup> siècle), on voyait encore un pignon du vieux manoir et une cheminée du xv<sup>e</sup> s.

*Les Moulins de Varennes*. — Il y avait là plusieurs moulins sur le Loir, paroisse de Naveil. — En 1495, Charles d'Argouges, procureur général du Vendômois, donnait à bail ce moulin au nom du comte de Vendôme et réglait ses droits vis vis celui de l'abbaye de la Couture qui lui était voisin. — Le 2 mai 1594, par acte devant Lemaître, notaire à Vendôme, ce moulin fut vendu par les commissaires députés par le roi Henri IV, duc de Vendômois, et adjugé au sire de Rochambeau. Il fit depuis ce temps là partie de la terre de Rochambeau.

Il existait au même lieu un autre moulin qui appartenait à Marmoutier, dès le xi<sup>e</sup> s., époque où il lui avait été donné par un personnage appelé Eudes Fessard, au moment de se faire moine; et celui-ci l'avait acheté de Gradulle le prévôt

qui l'avait reçu de Gilbert de Puteaux en épousant sa fille. Mais sur ce moulin un nommé Hugues Cadebert avait un droit de cens de trois sous, provenant à sa femme Aiga, de la mère de celle-ci qui était femme de Giroie du Iude.

Sur ce fait, le dit Hugues et sa femme Aiga se basaient pour prétendre à la propriété même du moulin. Mais en 1062, un jugement public les débouta de leurs prétentions et pour les apaiser, les moines les gratifièrent de onze sous, tant pour eux que pour Lancelin, frère d'Aiga; et cette dernière eut en outre une truie. (Marm. Vend. 166).

Le moulin resta ainsi à Marmoutier et fut des dépendances du prieuré de Lancé. Vers 1030, il fut donné à bail par Eudes, abbé de Marmoutier, à Geoffroy de Varenne, sa vie durant, moyennant 8 mesures de blé dont 4 de froment et 4 de mouture à rendre à la maison de Lancé tous les ans à la fête de saint Christophe. — Ce moulin, dès le xv<sup>e</sup> siècle, était passé aux moines de la Couture du Mans, déjà en possession du fief de la Tour de Varennes. En 1684, ils le donnèrent à rente perpétuelle, à René de Vi-meur, Sgr de Rochambeau, avec leur fief de la Tour de Varennes, le tout pour 180 livres par an.

Il resta depuis en la possession des Sgrs de Rochambeau. Il fait encore aujourd'hui partie de la terre de Rochambeau.

En 1670, on rencontre comme résidant à Varennes un notaire et huissier appelé Jean Brizion.

Bibl. de Vendôme : 1<sup>o</sup> Ms. 285 pp. 18, 42, 49, 91 ; 2<sup>o</sup> Ms. 286, p. 222 ; 3<sup>o</sup> Ms. 325, p. 7 (1594). — Arch. L.-et-Cher, II, Reg. terrier de l'otoire. — *Cart. vendômois de Marm.*, 166 et 68 A. — *Cart. blésois de Marm.*, 87. — Registres parois. de Marcilly, 1670. — Neitz, *Histoire de la Condit. de Navail*, p. 86. — *Chartes vendômoises*, 17.

**Varennis** (Familia de) - Varennes, XI<sup>e</sup> s.

**Varisière** (La), deux fermes, c<sup>o</sup> du Poislav. — *La Varisière*, XVII<sup>e</sup> s. — Anc. mét., relevant censiv<sup>t</sup> de Courtalain. Ce lieu au XVII<sup>e</sup> s. est à la famille Breton. — En 1637, à Pierre Breton, sieur de la Varisière, valet de chambre de la reine, époux de Marguerite Guyot. Ils font baptiser leur fille Louise au Poislav en 1643. — En 1681, demeurait à la Varisière, Claude-François Breton, sieur des Bordages, valet de chambre de la feue reine mère et Marie de Courtarvel son épouse. — En 1773, ce lieu est à Henri d'Arlandes de la Varisière. (Reg. paroiss. du Poislav, 1637, 1643, 1681 ; *id.* du Gault 1773).

**Vasconcelles** (Familia de). — *La Guetlerie*, XVII<sup>e</sup> s. — *La Robastière*, XVIII<sup>e</sup> s. — *Le Verger* (à St Avit), XIX<sup>e</sup> s. — Armes : *D'argent à deux lions de gueules l'un sur l'autre.* (De Maude, d'après le nobil. de Normandie).

**Vassé** (Familia de). — *Le Breuil St-Jouin, Loislville*, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. — Armes : *D'or à trois fasces d'azur.* (D'Hoziér).

**Vassolerie** (La), villa, au bourg de Troo.

Cette villa, ancienne habitation du notaire de Troo, appartient au XIX<sup>e</sup> s. à la famille Houette.

**Vassor** (La), anc. mét., psse de Périgny. — Elle était située au hameau de Mézières et appartenait au couvent de la Trinité. Sur cette métairie, les chanoines de St-Georges percevaient une rente de 6 boisseaux et un quart de seigle. — Elle fut vendue nationalement en 1791 pour 12 mille livres. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 123. — Arch. L.-et-Cher, G 310 et Q, District de Vendôme, n<sup>o</sup> 266. — *Cart. Trinité*, 859).

**Vatinière** (Le), ancien fief à Arville, était en 1645 à Henri de Pheline, Sr de la Vatinière et de la Dorlinière, fils de Pierre, Sr de la Bichetière et de Anne de Bailleul et époux lui-même de Marie de Malhonn. — (*Bulletin Dunois*, t. x, p. 44, et 1906, p. 129).

**Vau** (Le), éc., c<sup>o</sup> de Baillon. — Ce lieu relevait censiv<sup>t</sup> de la Sgie de Baillon (1408). — (Arch. Nat., P 700, n<sup>o</sup> 23).

**Vau** (Le lieu du), c<sup>o</sup> de Busloup. — Anc. mét. appartenant au prieuré du lieu. En 1601 elle était affermée à Guillaume de Beaufils, Sgr de Gommiers, puis des Mussets. — (Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*. — *Cart. Trinité*, 708, note).

**Vau** (Le), éc., c<sup>o</sup> de Lunay.

**Vau** (Le), h., c<sup>o</sup> de Mazangé, 41 hab.

**Vau** (Le), h., c<sup>o</sup> de Naveil.

**Vau** (Le), f., c<sup>o</sup> de St-Martin des Bois.

**Vau** (Le Grand et le Petit), deux fermes c<sup>o</sup> de Sargé, rive droite de la Greune.

*Le Vaulx*, 1594 (Arch. L.-et-Cher, E 327). — *Les Vaulx*, autrement *Bellevue*, 1604. — *Les Vaux* (Cassini). — Ancien fief paraissant relever de Lussault (Sartre). — En 1594, il est à Jacques Gerberon qui l'avait acheté de Jeanne Fouet.

— En 1604, la famille Fouet y possède encore des droits. — En 1647, il est aux héritiers Boban. — (Arch. L.-et-Cher, E 327. — *Bulletin vendômois*, 1901, pp. 69 et 71).

**Vau** [1<sup>er</sup>] (Le), h., c<sup>o</sup> de Savigny (R. G.) ancien fief. — Ce fief, en 1557, appartenait à René Letyeux, écr, sieur des Bellemiers. — Il relevait de la Fourrière qui relevait elle-même de la Cour du Bois,

psse de Conflans au Maine. — En 1717, le Vau était acquis par François de Salmon, chev., Sgr du Châtelier. (Roger Graffin, *La seigneurie de la Cour du Bois*, p. 16. — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, Notes diverses, t. I, p. 225).

**Vau** [2<sup>e</sup>] (Le), f., c<sup>o</sup> de Savigny, (R. D., ou Petit Savigny).

**Vau** (Le), h., c<sup>o</sup> de Sougé 71 hab. — *Le Val de Sougé*, xv<sup>e</sup> s. (Titres divers). — *Vau et le H<sup>l</sup> Vau* (Carte de Cassini). — *Le Vau, le grand Vau, le petit Vau* (Carte de l'Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sgie de Ponce, et à 5 sols de service payables à la saint Michel du Montgargan. Il avait droit de moyenne et basse justice à tenir au bourg de Sougé.

De lui relevait le fief de l'Arable, à Sougé, et le petit fief de la Pointe, même paroisse.

En 1414, ce fief est à Pierre Cornier le jeune. — En 1445, à Jeanne la Cornière, dame du Vau de Sougé. — En 1455, à Jean de Rougemont, prévôt de St-Martin de Vendôme, mort avant 1455 époux de Jeanne Cueillette. — En 1457, à autre Jean de Rougemont, fils du précédent (qui le posséda en partie). — En 1481 et 1482, à Jean Georget et Catherine Georget qui paraît sa sœur. — Jean Georget est encore dit Sgr du Vau en 1488. Il est époux de Alizon d'Argouges et devint en 1504 seigneur des Roches de Sougé. De ce moment les Sgrs du Vau furent Sgrs des Roches de Sougé jusqu'en 1577. (Voir *Roches de Sougé*).

Le 3 janvier 1577, devant Michel Buffleau, notaire à Vendôme, Florent d'Argouges, bourgeois de Paris, y demeurant, vendait à Mess. René du Bellay, Sgr de la Flotte, le fief, justice et Sgie du Vau de Sougé... chargé envers la cure de Sougé d'une rente de 40 sous, suite de legs fait par les anciens possesseurs de ce fief. — A partir de cette date, les Sgrs de la Flotte, qui devaient en 1612 devenir aussi Sgrs des Roches de Sougé, possédèrent le fief du Vau-de-Sougé. (Voir encore *Roches de Sougé*). — (Arch. L.-et-Cher, E 116, 125 et 135. — Arch. Nat., P 661, n<sup>os</sup> 3 et 4. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 156. — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, Notes diverses, I, fol. 112).

**Vau** (Le), ancien censif, psse de Ternay. — On l'appelait encore l'Aître-Fagu et le Buisson. — Il relevait de Fains et en 1491 appartenait à Jean de Gournay. — (Arch. L.-et-Cher, E 100, p. 603).

**Vau** (Le), h., c<sup>o</sup> de Tréhet, et villa, appartenant à une famille Valadon. — Elle était du domaine de la Sgie de Tréhet. (Abbé Brisset, notes ms. sur la Ribochère).

**Vaublussion, éc.**, c<sup>o</sup> de Ternay. — *Vaublussion*, XVI<sup>e</sup> s. — *Vaubussion* (Etat-Major). — Ancien fief, relevant de Fains qui le reportait aux Hayes. — En 1562, Suzanne Deroin était dite demoiselle de Vaublussion. Elle était épouse de Nicolas Lhermite, sieur de la Rougerie. — En 1633, ce fief est à Etienne Lhermite, Sgr de Vaublussion et de St-Denis. — En 1668, à Gilles Gerberon, licencié en droit, avocat en parlement et au siège de Bouloire, bailli de Courtenvaux, époux de Antoinette Angevin. — En 1683, il est au Sgr de Fains. — En 1755, au Sgr de Drouilly-les-Hayas. — Au moment de la Révolution, ce lieu est à Suzanne Angélique du Tillet, veuve de Louis-François de Musset, et après sa mort fut saisi sur ses héritiers émigrés. — (Généal. ms. de la famille de Musset chez M. Mac Léod de la Tuilerie. — Arch. L.-et-Cher, E 92. — Arch. du Cognac, E 12 et 52. — Collection Eug. Vallée, ms. Pasty, Notes sur St-Calais [*Famille Gerberon*]).

**Vaubon**, anc. fief et mét., à Lunay. — Ce lieu relevait du Breuil à foy et h. et est cité dans les titres du XIII<sup>e</sup> s. comme vendu en 1285 par Etienne, dit Belotin, écr, aux religieuses de la Virginité. — Isabeau, abbesse de la Virginité, le donnait à bail en 1466 pour 2 sous, six deniers tournois de rente. — (Arch. Nat., P 608. — Arch. L.-et-Cher, H, Virginité, 1608. — *Chartes vendômoises*, 407, note 1, [1466]).

**Vaubouet**, lieu-dit, c<sup>o</sup> de Villeromain. — *Vauboult, Vauboué*, xv<sup>e</sup> s. — Anc. mét., qui relevait à foy et h. de la Sgie de Villeromain. — Elle faisait partie des biens appartenant à la famille d'Illiers et provenait au XIV<sup>e</sup> siècle d'un démembrement de la seigneurie de Villeromain. — Au xv<sup>e</sup> siècle, elle est à Jeanne d'Illiers, seconde femme de Jean, bâtard de Bourbon-Vendôme, seigneur de Bonnevaux et gouverneur du Vendômois. Ce dernier en céda la dime en 1479 aux frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme. — Avant de mourir ces époux la baillèrent en partage à Marguerite de Beauvilliers, veuve de Yvon d'Illiers, pour ses enfants mineurs. — En 1635, ce lieu est à N. de Bois Martin. — (Bibl. de Vendôme : 1<sup>o</sup> Ms. 285, p. 184 ; 2<sup>o</sup> Ms. 287, p. 191 ; 3<sup>o</sup> Fonds Bouchet, Chemise X, pièce 20. — Arch. Nat., P 607, n<sup>os</sup> 619 et 620).

**Vaubourdin**, h., c<sup>o</sup> de Sasnières et de Houssay. — Ancien fief, uni dès le xv<sup>e</sup> s. au Pressoir de Sasnières, et comme lui relevant de Chanteloup (de Villerable). (Titres de Sasnières).

**Vauboyon**, psse de St-Rimay. — Voir *Vaubuisson*.

**Vaubulsson**, anc. fief, non logé, psse de St Rimay. — *Vauboyon*, *Vauboujon*, *Vaubouin*, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s. (Vieux titres). — Il relevait de Lavardin et portait sur plusieurs héritages, psse de St-Rimay.

Dès le xii<sup>e</sup> s., il était aux mains des Sgrs de Fleurigny. — De lui relevait le lieu du Bourget, psse de St-Rimay. — Gilles de Ronsard, seigneur de la Linotterie, Charchenois, autrement Fleurigny, et Vauboyon, rendait aveu pour ce dernier fief en 1602. Les cens de ce fief se payaient au lieu du Bourget. — (Arch. Nat., P 638, n<sup>o</sup> 3. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 121; 1869, p. 253)

**Vaucary**, éc., c<sup>o</sup> du Plessis-Dorin. — *La Vaucarie* (Cassini).

**Vaucelle** (La), h., c<sup>o</sup> de Lunay, 32 hab., écart d'Asnières. — Ancien fief, qui avec Mauvisson, relevait de celui de la *Dame d'Asnières*, à foy et h. et 5 sols de service et encore une paire d'éperons argentés pour rachat. — En 1492, la Vaucelle et Mauvisson furent acquis sur les héritiers Pastoureau par Pierre de Rougemont, Sgr de la Montellière. — En 1622, le 3 mars, Simon de Thizard, Sgr de la Montellière, abandonnait ces deux fiefs à Raphaël de Taillevis, Sgr de Chaufour, en échange de ses droits sur la Montellière comme héritier de Raphaël son oncle, Sgr de Fleurigny. — (Collection R. de St-Venant, liasse de Lunay, Dossier de la Montellière, mémoire sur Dame d'Asnières. — Titres de la *Blotinière*).

**Vaucelles** (famille de). — *Les Hayes*, *Les Augolleys*, xvi<sup>e</sup> s. — Armes : *D'argent à un chef de gueules chargé de 7 billetes d'or 4 et 3*. — (D'Hoziar, reg. V).

**Vauchalons**, manoir au bourg de Troo, situé sur la route de Vendôme à Château-du-Loir. — Sur cette maison était assise une rente perpétuelle de 12 livres due à la Trinité de Vendôme. — Ce lieu appartenait aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles à la famille Aubert. — En 1539 il est à Jean Aubert, receveur du duc de Vendôme, époux de Renée Souchay. Ils ont 8 enfants dont l'aîné, François Aubert, est sieur de Vauchalons et avocat au Bas-Vendômois en 1565; il est époux de Marie Margonne dont il a 6 enfants, parmi lesquels le suivant : — Léger Aubert, sieur de Vauchalons en 1605, époux de Suzanne Bellot. — En 1745, ce lieu est à Fulgence Delorme, époux 1<sup>o</sup> de Marie Joubert; 2<sup>o</sup> de Charlotte de Forasteau.

Il passe au fils de son premier mariage, Philippe-Fulgence Delorme, chirurgien à Sargé. — (Malardier, p. 1227).

**Vauchalupoau**, h., c<sup>o</sup> de Mazangé, 60 hab. Ancien censif relevant de la Sgrie du Boulon. Ce lieu était aux

frères de l'Hôtel Dieu de Vendôme qui le vendirent au xvi<sup>e</sup> s., au Sgr de la Mézière. — En 1671, il était au Sgr de la Bonaventure et du Boulon. (Arch. Nat., P 615; P 714, n<sup>o</sup> 166 bis. — Bibl. de Vendôme, 1<sup>o</sup> ms. 285, pp. 37 et 242; G. de Trémault, *Le Trésor des Familles* (Ms), p. 105).

**Vaucroix**, h., c<sup>o</sup> de Villiers, 42 hab. — Ancien fief qui au xviii<sup>e</sup> s. appartenait aux Sgrs de Rochembeau. — (Titres de la terre de Buissay d'Azé).

**Vau de Boucas** (Le), lieu-dit, c<sup>o</sup> de Vendôme. — Ancien censif situé psse St-Lubin, sur les hauteurs du Temple. — Il appartenait à l'Oratoire comme ayant succédé à la Maison-Dieu. Il relevait directement du duché. — (Arch. Nat., P 953).

**Vau-de-Foret**, h., c<sup>o</sup> de Villedieu. — *Vau de Forest* (xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s.). — *Hault Forest*, xvi<sup>e</sup> s. (Registres de Villedieu et Cassini). — *Vault-Foret* (État-Major).

— Ce lieu relevait de la baronnie de Villedieu à deux sous six deniers et 9 boisseaux d'avoine, tant cens que rente. — En 1580, il était à Jean Lelurge. — En 1637, à Henri Danviray, conseiller du roi au Parlement de Rouen. — En 1654, Charlotte Danviray, veuve Louis Chesneau, éc<sup>r</sup>, sieur du Liège, Martin Danviray, qui fut sieur de Vaudeforest et Denis Danviray, tous trois frères et sœur se partageaient les immeubles à eux appartenant par la succession de feu Charles Danviray, sieur de Vaudeforêt, conseiller secrétaire du roi et de ses finances. — Martin Danviray, époux de Anne Grelet, eut Vaudeforêt qui consistait alors en « grande maison formée d'une chambre basse, d'une haute, grenier dessus, garde-robe, étable, fournil, pressoir, etc., le tout en un tenant entouré de haies vives et fossés... » plus la métairie du lieu. — Martin fut inhumé à Villedieu le 20 avril 1681 laissant 9 enfants, dont l'aîné Martin Danviray fut l'époux de Anne Georget; René, le second, décéda célibataire le 4 décembre 1732. (Malardier, pp. 1343 et 1344).

**Vau de la Rale** (Le), ou Vau de la Relz, anc. mét., psse de Pezon et de Lignéres en tournée. (Chartrier de Renay, Minutes des notaires, 1684, pièce 12).

**Vau de la Raye** (Le), ou *Vau de Larré*, h., c<sup>o</sup> de Montrouveau.

**Vaudeloir**. — Ce lieu, « situé sur le chemin d'Artins à Tours », était dit relever censif du prieuré de Croixval. — Il devait être situé paroisse d'Artins ou Ternay. (Aveu de Croixval de 1635, Arch. Nat., P 639, n<sup>o</sup> 8).

**Vaudevonay**, h., c<sup>o</sup> de Savigny.

**Vaudour**. Voir *Fief-Vaudour*.

**Vaudourière** (La), château et ferme, c<sup>o</sup> de Lunay. Ancien fief, relevant à foy et h. de la Sgrie du Breuil de Lunay, et aussi du fief des Mesures, à 25 sols, 5 deniers de cens et rente.

Ce fief au xvi<sup>e</sup> s. est à la famille Petit ou Le Petit, qui en porte le nom. — A cette époque, Louis Petit, écuyer, sieur de la Vaudourière, est époux de Anne de Loynes-Parassis (?); ils ont pour fils le suivant :

Jacques Petit, Sgr de la Vaudourière, officier dans les troupes d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Il est époux de Marguerite Lempereur et en eut entre autres :

Charles Petit, Sgr de la Boussière (?) et des Landes, qui paraît avoir épousé vers 1605, Claude de Salmon, veuve de Jean Le Pelletier, qui paraît sa seconde femme, et avoir eu d'un premier mariage le suivant :

Michel Le Petit, Sgr de la Vaudourière, époux de Renée Aubert. Son fils François Le Petit, lui-même seigneur de la Vaudourière, épousait à Ambloy en 1655, Anne de Vimeur, dont la sœur Madeleine en 1660 épousa, encore à Ambloy, René Le Petit, sieur de la Boulaie, qui est frère du premier.

En 1698, la Vaudourière est à François Le Petit, éc<sup>r</sup>, qui épousa à Lunay Jeanne de Pille, originaire de Mondoubleau et mourut en 1737, dont deux fils : François, qui suit, et Jean, né en 1706. Sa veuve se remaria avec Pierre de Phelines, Sr de Villiersfaux.

François Le Petit, fils des précédents, est qualifié Sgr de la Vaudourière, la Fontaine et la Bonhommerie, à son mariage à Mondoubleau avec Marie-Elisabeth Dabon, son père étant mort. Il meurt lui-même en 1753 à 53 ans. Ses héritiers en 1754 vendent la Vaudourière au suivant :

Joseph-Alexandre de Musset-Patay, né à la Bonaventure et baptisé à Mazangé le 4 avril 1719, troisième fils de Charles-Antoine de Musset-Patay et de Marie-Angélique du Bellay. Il est qualifié en 1758, seigneur de la Vaudourière, major au régiment de Chartres et chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé à Lunay le 26 nov. 1754, Anne Catherine de Besnard d'Harville fille mineure de feu Charles de Besnard, chevalier, Sgr d'Harville, Villeprouvaire, Villegayer et de Marie Héritte. Il décéda à Vendôme, faubourg de l'Union (St Bienheure), le 20 octobre 1799, et elle, même rue, le 26 février 1800.

Ils avaient eu pour enfants : 1<sup>o</sup>) Charles-Henri de Musset Pathay, né à la Vau-

dourière, et baptisé à Lunay le 8 sept. 1755. Il fut capitaine au régiment de Bresse, émigra en septembre 1791, prit du service comme chasseur noble à la 10<sup>e</sup> compagnie du régiment d'infanterie noble de l'armée de Condé et fut tué le 13 août 1796 au combat d'Oberkamlach; 2<sup>o</sup>) Marie-Madeleine-Catherine, baptisée à Lunay le 29 avril 1760, d'abord élève de St-Cyr, puis chanoinesse du chapitre de Troarn en Normandie, puis épouse (25 mars 1794) de Paul Rodrigue, ancien oratorien, fils d'un trésorier de France à la Rochelle; elle divorça en 1801; 3<sup>o</sup>) Victor-Donatien de Musset-Pathay (voir sa notice), né à la Vaudourière et baptisé à Lunay le 6 juin 1768. Il épousa le 2 juillet 1801 Edme-Claudette Guyot-Desherbiers et mourut du choléra à Paris le 8 avril 1832 laissant trois enfants : a) Paul-Edme de Musset, né à Paris le 8 nov. 1804, époux en 1861 de N. d'Alton-Shée; b) Louis-Charles-Alfred de Musset, né à Paris le 11 décembre 1810, décédé le 2 mai 1857 (c'est Alfred de Musset le poète); c) Charlotte-Hermine-Amélie de Musset, née le 1<sup>er</sup> nov. 1819 à Paris, qui épousa le 13 avril 1846 Timoléon-Désiré Lardin, conseiller à la Cour d'Angers, lequel devint Lardin de Musset, père du préfet actuel d'Indre-et-Loire (1900).

La Vaudourière resta indivise entre Victor-Donatien et Marie-Madeleine-Catherine jusqu'au 22 novembre 1818, époque où fut partagée la succession de leurs père et mère. Elle échut alors à Victor-Donatien qui vendit cette terre par acte devant Bordier, notaire à Lunay, le 29 juin 1820, à M. Hippolyte-Pierre Dourday, fils de M. Pierre-Patrice Dourday, ancien curé de Lunay et de Zoé Controt.

Ce dernier, par acte devant Houette, notaire à Troo, le 21 avril 1846, revenait la Vaudourière à MM. Alexandre-Stanislas Jouannau et Alexandre-Arsène Jouannau, père et fils, indivis.

Elle devint ensuite la propriété du fils et petit-fils des susdits, M. Jouannau de Nully et est encore aujourd'hui (1910) possédée par leur famille.

Il y a dans le salon de la Vaudourière un bel arbre généalogique de la famille de Nully (de la Blotinière).

Arch. Nat., P 687, n<sup>o</sup> 1; P 712, n<sup>o</sup> 178. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 14; 1870, pp. 40 et 44, 1906, p. 221.

Bibl. de Vendôme, manuscrits, Fonds Trémault, Cartons des Fiefs (Bouchet Tonteville) et Cartons des Familles (Petit). — Registres paroiss. 1<sup>o</sup> d'Ambloy, 1635, 1660, 1662, 1683, 1699; 2<sup>o</sup> de Lunay, 1698, 1706, 1752, 1755, 1760, 1768, au II; 3<sup>o</sup> de Mondoubleau, 1717; 4<sup>o</sup> de Mazangé, 4 avril, 1719; 5<sup>o</sup> de Fontaines, 1668.

D'Hogier et La Chesnaye des Bois, *Généalogies de Musset et Petit*. — Billaud Desportès, *Histoire de l'Armée de Condé*, p. 285 (Dentu 1896). — Armand Brette, *A propos d'Alfred de Musset*, brochure de 1907 (*Nouvelle Revue*), pp. 26 à 28. — Notes ms. de M. Girard, Institut leur à Lunay. — Minutes de l'Étude de Lunay, XIX<sup>e</sup> siècle. — Rochambeau, *Le Vendômois Épigraphique*, II, pp. 301 et 302. — Marquis de Beauchesne, *Les Musset au Maine*, pp. 259 et suiv.

**Vaudrière** (La), éc., c<sup>e</sup> de Lancé.

**Vaugarnier**, h., c<sup>e</sup> de Couture. — En 1661, Jean Breton, officier de la duchesse d'Orléans, était Sgr de Vaugarnier. — (Reg. paroiss. de Couture).

**Vaugouffard**, éc., c<sup>e</sup> de Thoré. — *Vaugouffard* (Cassini). — Au XVIII<sup>e</sup> s., la métairie de Vaugouffard est au sieur Chevé, maître de poste à Vendôme, et pour ce lieu il devait au Chapitre St-Georges une rente de 9 boisseaux d'avoine. Près de Vaugouffard se trouve un dolmen appelé aussi la *Pierre-Brau*. (Voir ce nom). Ce dolmen a été décrit par Rochambeau dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1870, p. 59; et par Lamay, au *Bulletin vendômois*, 1878, p. 175. — (Arch. L.-et-Cher, G 310).

**Vauguyon**, h., c<sup>e</sup> de Ternay, 30 hab. — *Vauguyon* (Cassini). — Le Grand et le Petit Vauguyon (État-Major). — Le Grand-Vauguyon, en 1635, appartenait à Charles Tillier. — Le Petit V. était au prieur de Croixval et fut vendu national en 1791 pour 6.250 l. — (Arch. Nat., P 639, n<sup>o</sup> 38, [1635]). — Arch. L.-et-Cher, Série Q, District de Vendôme, 52).

**Vaulambert**. — Voir *Volomberts*.

**Vaulevaux**, éc., c<sup>e</sup> de Lunay. — *Volouvaust*, 1452 (Arch. de L.-et-Cher, G 275). — *Volvaux* (Cassini). — Ce lieu était dans la censive de Villeprouvaire. — (Titres des Minières, papiers Hugu et Taillevis).

**Vaulevrier** (Famille de). — *La Berthelottière*, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. — *La Barre* (de Villiers), XV<sup>e</sup> s. — *La Marquerie*, XVI<sup>e</sup> s.

**Vaulevrier**. — Voir *Berthelottière*.

**Vaulevrier** (Les bois de), paroisse de Villiers. — Ils relevaient en fief, à foy et h. de Courtiras, et à 5 sols de service. — Ils sont en 1362 à Macé de Vaulevrier et en 1687 à Robert Pineau. (Bibl. de Vendôme, ms. 285, p. 36. — Arch. Nat., P 607).

**Vaulart**, lieu-dit, c<sup>e</sup> de Villiers, et par extension sur celles de Naveil et Mazangé. — Ce lieu est cité aux titres de l'Oratoire comme ayant une dime partagée entre le chapitre St-Georges, la Trinité de Vendôme et le chapitre St-Pierre du Mans. Ce dernier avait acquis sa part qui était la moitié, de Jeanne de Milon, veuve

de Colas Girault. Cette part relevait autrefois à foy et h. de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, qui, à cette foy h., préféra par suite d'accord, recevoir un setier froment et une livre de service. (Bibl. de Vendôme, ms. 285, p. 36).

**Vaulions** (Les), deux fermes, c<sup>e</sup> de Choue. — *Vaulion*, XVI<sup>e</sup> s. — *Vaulion* (Cassini). — Les deux fiefs du Grand et Petit Vaulion relevaient à foy et h., partie de Vaulouzeran et partie du Fief-Valennes. — En 1460, ces deux fiefs appartenaient à Dreux Budé. — En 1485, à Jean Budé, audencier de France. — En 1526, au Sgr de St-Agil et à Guillaume du Pont. — En 1677, à Michel Rouget, Sr de l'Avenage, comme héritier de Mathurin Rouget, son père, président en l'Élection de Vendôme. — Au XVIII<sup>e</sup> s., Le Petit V. était annexé à St-Agil. — La Guicherie et la Mauvaltière en relevaient, la première à foy et h., et la seconde, peut-être seulement censivement. — (Arch. Nat., P 704, n<sup>os</sup> 62 et 63; P 707, n<sup>o</sup> 2. — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 147. — Notes ms. de l'abbé Chéramy sur Choue, d'après le Chartier de St-Agil. — Beauvais de St-Paul, p. 318. — Journal *Le Loir* du 16 mai 1845).

**Vauloger** (Famille de). — *Ranay, Neufmanoir, La Ribochère, La Madeleine* (de Fontaine-Raoul), XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. — Armes : D'argent à deux chevrons jumelés de sable, accompagnés de cinq merlettes de même 2, 2, et 1. — (Busserolle).

**Vaulouzeran**, ancien fief, situé psse de Choue. — *Vaulouzeran*, XVI<sup>e</sup> s. (Registres du Greffe de Mondoubleau). — Il relevait du Fief-Valennes à foy et h. Son manoir détruit depuis des siècles, se trouvait en un champ dépendant aujourd'hui du domaine de la Chouparrière et situé à la bifurcation des routes de Mondoubleau à la Chapelle et à Choue. — De ce fief relevaient plusieurs vassaux et un nombreux censif. — Parmi les vassaux : La Clergerie, qui fut au XVI<sup>e</sup> siècle réunie au domaine lui-même; la Bédotière, de même réunie au domaine; les Peschaudières; le Chillon; le moulin de Mauvalet; les Chouparrières (Chouparrières); la Lymonerie; la Pilonnière du Petit-Bouchet; la Petite Clergerie.

Dans le censif on trouvait la Baillévrie, les Petites Chouparrières, la Bouverie, le Grand Boullay, le Bois Lareil et l'Hôtellerie à l'enseigne de St-Eloi à Cormenon.

En 1460, ce fief appartenait à Guillaume de la Berruyère, ceuyer. — En 1485, à Jean de la Berruyère. — En 1531 et 1553, il est à Jean Bontemps, licencié ès lois, qui par puissance de fief réunit

la Clergerie à son domaine de Vaulouzeran; et depuis ce temps la Clergerie devint le chef-lieu du fief, et les droits féodaux de Vaulouzeran furent payés en ce lieu de la Clergerie. — En 1501, à Louis du Perroux. — En 1630, Vaulouzeran est à Louis Tuffier, avocat au Parlement et en 1660, fut réuni, comme fief, à la Sgrie des Chauvellières; mais ses droits féodaux continuèrent à être perçus à la Clergerie. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, Vaulouzeran appartenait aux Sgrs des Chauvellières. (Voir la Clergerie et les Chauvellières). — (Arch. Nat., P 704, n<sup>os</sup> 62 et 63; P 707, n<sup>o</sup> 1; P 708, n<sup>o</sup> 1. — Arch. L.-et-Cher, E 79. — Collection Bernault, Liasse de la Fredonnière. — Bibl. Vendôme, Manuscrits, Dossier Leroy. — Abbé Chéramy, curé de Choue, notes manuscrites).

**Vaulx** (Les). — Ce lieu paraît avoir été situé paroisse de Houssay. Il est cité comme faisant partie des estagers du Moulin de la Fontaine de Gondré en 1587. — (Cart. Trivillé, 834).

**Vaumaise** (La). — Voir *Vaunas*.

**Vauméan** (Le), h., c<sup>e</sup> de Couture, 25 hab. — *Vauméan*, (Cassini). — On l'appelle aussi *Les Pastils*. — En 1544, le Vauméan était à Louis de Ronsard, Sgr de la Poissonnière. — (*Annales Fléchoises*, 1904, 2<sup>e</sup> sem., p. 62).

**Vauméan** (Le Haut), h., c<sup>e</sup> des Essarts.

**Vauméan**, h., c<sup>e</sup> de Crucheray.

**Vaumignon**, f., c<sup>e</sup> de Fontaines.

Ce lieu appartenait en 1598 à Raymond de la Livre, Sr des Bordes. — En 1627, aux héritiers de Raymond de la Livre.

Il était chargé d'une rente de 20 livres au profit de la fabrique St-Martin de Vendôme. — En 1677, il est à Philippe Boulay, greffier à Montoire. — (*Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois*, VI, pp. 61 et 63. — Arch. L.-et-Cher, G 245, fol. 183 et 184).

**Vaumisson**, anc. fief, psse de Lunay. Il était uni à la Vaucelle.

**Vau-Moreau** (Le), éc., c<sup>e</sup> d'Azé.

**Vaumorin**, f., c<sup>e</sup> de Lisle. — *Les Hauts-Morins* (Cadastré). — Ancien fief relevant de la Sgrie de Lisle. — Au XVIII<sup>e</sup> s., il appartenait aux Sgrs de la Roche-St-Firmin. — C'est aujourd'hui la ferme du château de l'Épau. (Titres des terres de la Roche et de l'Épau).

**Vaumort**, ancien fief, psse de Cellé.

Était en 1595 déclaré au bureau des Francs Fiefs de Vendôme par un nommé Jean Mauduit. (Arch. Nat., P 773, layette 654, Dossier *Cellé*).

**Vaumour** (Famille). — *La Mouchetière* (de Choue), XV<sup>e</sup> s. — *Villebasin* (de St-

Rimay), *L'Esclancherie*, XVI<sup>e</sup> s. — *Touchebelle*, XVII<sup>e</sup> s.

**Vaumusset** (Le), anc. mét., psse St-Jean Frémontel. Elle appartenait aux Sgrs de Rougemont, et fut saisie sur l'émigré Montsoreau et vendue national en 1794 au cit. Commenceau pour 37.800 livres. (Merlet, *Invent. des minutes des notaires du Dunois*, 1952. — Arch. L.-et-Cher, E 164; Q, Émigrés, n<sup>o</sup> 720).

**Vaunas** ou **Vaunaise**, moulin sur le Rondy, c<sup>e</sup> d'Authon. — *Vaunaise, Vaunaise*, XVII<sup>e</sup> s. (Vieux Titres). — *Vaunaise*, XVIII<sup>e</sup> s. (Biens nationaux). Ce moulin était en la possession de l'abbaye de l'Étoile. — En 1634, il était affermé 24 setiers de blé méteil. — En 1665, il était affermé 230 livres. — Il fut vendu avec l'Aître Gaullier comme bien national, en 1791, pour 29.000 livres. — Il appartient aujourd'hui à la famille Poucher. — (Arch. Nat., P 605 et 606. — *Annales Norbertines*, 1888, p. 133. — Arch. L.-et-Cher, L, liasse des Biens nationaux du district de Vendôme; H, Layette de l'Étoile; Q, District de Vendôme, 382. — Métais, *Études et documents*).

**Vaunasière**. — Voir *Vonasière*.

**Vaupereux**, ou **Vaupereuse**, ferme, ancien moulin, c<sup>e</sup> de Coulommiers. — A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cette ferme appartient à la famille Grandin de l'Épervier. (Cadastré de Coulommiers).

**Vaupian** ou **Vaupéan**, h., c<sup>e</sup> de Villavard. — Ce lieu était dans la banlieue du moulin de Croué. — Il y avait là plusieurs métairies dont l'une appartenait à l'abbaye de St-Georges du Bois. — Une autre était à des particuliers parmi lesquels :

Au XVII<sup>e</sup> siècle : Brice Gallier, sieur de la Motte, époux de Anne Soulas; Claude Gallier, bourgeois de Paris, fils du précédent; Marguerite Gallier, fille du précédent, épouse de Pierre-Antoine Gourgaud, conseiller du roi, garde seel du siège des bâtiments de Sa Majesté aux Ponts et Chaussées de France, demeurant à Paris. Ce dernier vendit le 13 juillet 1700 Vaupian au suivant :

Philippe Frédureau, sieur de la Bécharrière, époux de Françoise Luneau, qui possédait déjà une autre métairie, au même lieu. Il était cousin germain de la venderesse. Il mourut en 1750 laissant Vaupian au suivant :

Philippe Pierre Frédureau, fils des précédents, ancien lieutenant d'infanterie, clerc tonsuré et chapelain de la chapelle St-Cyr du Gault. Il vendit sa maison de Vaupian le 1<sup>er</sup> février 1756 au suivant :

Jacques Boulay, avocat à Montoire;

époux de Marie Angélique Lemaitre, acquéreur de Vaupian moyennant 460 livres de rente viagère et un pot de vin de 600 livres.

Jean-Baptiste Pierre Blanchet de Lançon, comme parent lignager de Philippe-Pierre Fréducau dont il était héritier, exerça le retrait lignager de Vaupian sur les époux Boulay, avant 1770. Il avait déjà acquis en 1756, moyennant 600 livres, le bordage voisin, à Vaupian même, de Pierre Breton de la Baronière et Jeanne Baudet sa femme. — (Arch. Nat., P 651, n° 1. — *Cart. de la Trinité*, 834 [1587]. — Malardier, pp. 1290 et 1301).

**Vauplateau**, éc., c<sup>o</sup> de Sargé.

**Vauracon**, h., c<sup>o</sup> de Mazangé, 57 hab.

Ce hameau était jadis des deux paroisses d'Azé et de Mazangé *en tournée*; c'est-à-dire une année de l'une et l'autre année de l'autre. — Y demeurait en 1693, Louis de Phelins de Belleland, époux de Marguerite Guenette. — (Reg. de Mazangé, 25 juin 1693 et d'Azé, 1699).

**Vauroulin**, lieu-dit, c<sup>o</sup> de Sausnières. — *Vallis Roillini*, XII<sup>e</sup> s. (Cart. Trinité). — Ancien fief relevant à foy et h. de Lavardin. — Avec ceux de la Haye de Cheray et de la Hubelière, il formait la seigneurie de la Barre de Sausnières. — (Voir *La Barre de Sausnières*). — (Arch. Nat., PP 50, vol. 59, n° 52 à 54; et vol. 114, n° 20. — Titres de Sausnières).

**Vausson**, f., c<sup>o</sup> de Sargé (au sud de Varennes). — *Vaufson* (Cassini). — Ancien fief relevant à foy et h. du Moulin-au-Voyer. — Ce lieu dès le XV<sup>e</sup> s. était aux Sgrs de la Fredonière. — (Arch. Nat., P 104, n° 92. — Collection Bernault, Titres de la Fredonière).

**Vauteau**, h., c<sup>o</sup> de Savigny. — *Les Vaultaux*, 1490 (aveu du Jardin). — *Les Vauvaux*, 1687 (aveu d'Auvine). — *Les Vaultaux* (Cassini). — *Vaulteau* (État-Major et Cadastre). — Ce lieu relevait censiv<sup>t</sup>, partie d'Auvine et partie du Jardin. — (Arch. Nat., P 605, n° 6; P 700, n° 6).

**Vaute-Forêt** (La), Grande et Petite, c<sup>o</sup> de Villedieu. — Voir *Vau-de-Forêt*.

**Vautourneux**, ferme et château, c<sup>o</sup> des Hermites, canton de Châteaurenault, (Indre-et-Loire). — Ancien fief mouvant à foy et h. de Lavardin. — Au XV<sup>e</sup> s. il était à la famille de Châteaubriant. — Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles il appartenait à la famille Bellanger. — René Bellanger, Sr de Vautourneux, acheta en 1656, à la Trinité, la seigneurie-baronnie des Hermites et fut après cela qualifié baron de Vautourneux, et c'est en cette qualité qu'en 1665, il tint un des cordons du

poêle à l'enterrement de César de Vendôme. — Au XVIII<sup>e</sup> s., la terre de Vautourneux était aux ppres de la terre du Fresne d'Authon. — (Cart. Trinité, 479, note. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 41; 1887, p. 238; 1890, p. 197. — Carré de Busserole, *Diction. d'Indre-et-Loire*, art. *Vautourneux*. — Journal *Le Loir* du 12 nov. 1847).

**Vautriple**, h., c<sup>o</sup> d'Artins, 35 hab. — *La Vallée-Vau-Tripe* (Cassini). — *La Vallée de Vautripes* (État-Major). — Ce nom de Vau-Triple vient d'un triple val, formé par 3 ravins qui se réunissent à l'orée de la vallée du Loir, entre la Commanerie et la Rochetourpin.

**Vauverie** (La), f., c<sup>o</sup> de Danzé. On l'appelle aussi *Les Carrières*. — *Le Petit Vauverie*, XVIII<sup>e</sup> s. — *La Vauverie* (Cassini). — *La Veauverie* (État-Major). — Ce lieu relevait de la Champignuelle. — En 1563, il est à noble homme Marc Galliot, sieur de la Vauverie. — Le 28 mars 1656, il est vendu par Nicolas Hugu, sieur de la Sauverie, à Jacques Lhuillier, sieur de la Croiserie. — En 1666, il est à un sieur du Plessis. — En 1717, il est à Valérie du Val, veuve Jacques de Bonnière, receveur des tailles à Vendôme. Il fut ensuite apporté en mariage par Elisabeth de Bonnière à Jean François Jabre, avocat du roi au bailliage de Vendôme, et compté pour 40 000 livres. — A la fin du XVIII<sup>e</sup> s., Jeanne Victoire Domnique Jabre du Plessis, petite-nièce de la précédente, se faisait appeler Mlle de la Vauverie. — (Ne pas confondre avec la Vauverie de la Ville-aux-Cleres). — (Collection R. de St-Venant, Dossier Romilly-St-Mars [Les Mézières]. — Bibl. de Vendôme, manuscrits, Dossier Maréchal).

**Vauvert**, h., c<sup>o</sup> de Cellé. — *Vauvert* (Cassini). — Ancien fief relevant de la prieuré-baronnie de Cellé. — En 1574, il est à Barthélemy Mauduit. — En 1596, à Jean Mauduit sieur de Vauvert; avec sa femme Madeleine de Mauchaussée, il fait baptiser à Cellé, en 1604, deux jumeaux, Jacques et Anne, et un autre fils en 1608. — En 1650, ce fief est à François de Salmon, Sgr de la Fertière et de Vauvert, époux de Marie de Musset. (Reg. paroiss. de Cellé, 1596, 1604 et 1608. — Arch. Nat., P 608, n° 1. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 69. — *Arch. du Cognier*, f. 33, n° 5. — Eug. Vallée, notes sur le Châtrier de Coulonge).

**Vauvieux** (Les), h., c<sup>o</sup> de Couture. — Ce lieu paraît être le même que celui appelé *Les Hameliniers*, sur la carte de Cassini.

**Vauvrille** (La), f., c<sup>o</sup> de la Ville-aux-

Cleres. — Ce lieu relevait censiv<sup>t</sup> de la sgrie de la Ville-aux-Cleres. — Au XVII<sup>e</sup> s., il appartenait à la famille *Le Vaillant*.

Un Le Vaillant de la Vauvrille était convoqué en 1689 avec l'arrière-ban du Vendômois. (Ne pas confondre avec la Vauverie de Danzé). — (*Bulletin vendômois*, 1870, pp. 42 et 52).

**Vaux** (Nicole de), supposé abbé de St-Sauveur de l'Étoile en 1308. — Ce personnage est nommé par d'Hoziér (reg. III, généalogie d'Orléans, p. 13) comme abbé de St-Sauveur de l'Étoile en 1308 et recevant en cette qualité le don d'un demi-muid de froment de rente de la part de Jean de Vendôme et de Jeanne de Baillou sa femme, pour la fondation d'une messe tous les dimanches en la chapelle du Plessis-Godehoust. — Il ne figure pas dans les listes des abbés de ce monastère fournies par le Gallia Christiana et par la notice sur l'Étoile, du frère Louis de Gonzague, publiée aux Annales Norbertines. Il est probable qu'il fut simplement prieur de l'Étoile pendant la prélatrice de Julien. — (*Annales Norbertines*, 1887, p. 203).

**Vaux**, 2 fermes, c<sup>o</sup> de Fontaines. — *La Vallée de Vaux*, XV<sup>e</sup> s. — Ancien fief mouvant de Montoire. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s., il appartenait aux seigneurs de Challa. — (Arch. Nat., P 652, n° 38; PP 50, vol. 114, n° 171. — Arch. L.-et-Cher, G 805. — Arch. des Minières, Généalogie de la famille de Marescot).

**Vaux** (Les), éc., c<sup>o</sup> de Houssay. — *Les Vaux*, XVI<sup>e</sup> s. — Les habitants des Vaux étaient parmi les estagers du moulin de la Fontaine de Gondré. — (*Cart. Trinité*, 834).

**Vaux** (Les), h., c<sup>o</sup> de Lumay, 47 hab. — Ancien fief relevant des Créneaux [de Thoré] à foy et h. — En 1427, Jean Pastourent, écuyer, vendait à Jean Belloucau et Catherine sa femme, une partie des cens qu'il avait au lieu des Vaux. — En 1589, ce lieu semble être à Pierre de la Saussaye. — Au XVIII<sup>e</sup> s., il est aux seigneurs de Villegager, du nom de Besnard d'Harville. — (Titres de la terre de Buissay-la-Bretonnerie. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 77. — St-Allais, t. III, p. 68, *Généalogie de Musset*. — Reg. paroiss. de la Madeleine de Vendôme, 2 juin 1589).

**Vaux** (Les), éc., c<sup>o</sup> de Montoire. — Ce lieu appartenait aux Augustins de Montoire et fut vendu national<sup>t</sup> en 1791 pour 8 200 livres. — (Arch. L. et Cher, Q, District de Vendôme, 285).

**Vaux** (Les), f., c<sup>o</sup> de Prunay. — *Les Vaux* (Cassini). — En 1228, un certain *Bartholomæus de Vallibus* accorde son

consentement à une donation faite, du côté de Troo, au prieuré de la Hubaudière par Pierre de Prunay. — (*Chartes vendômoises*, 265 et 286. — *Bulletin vendômois*, 1893, p. 43).

**Vaux** (Les), éc., c<sup>o</sup> de St-Hilaire. — *Les Vaux*, XIX<sup>e</sup> s. — Anc. mét., qui en 1749 était à Jean-Baptiste Charrault, Sgr de Fosse et Malitourne. Il avait cette terre du chef de sa femme N. Fossaud. — (Arch. L.-et-Cher, F 160).

**Vaux** (Les), autrement *Bellevue*, f., c<sup>o</sup> de Sargé, rive droite de la Braye. — *Le Vault* (Cassini). — Ancien fief relevant de Lussault, près Château-du-Loir. — En 1594, ce lieu, domaine et fief de Vault est vendu par Jeanne Jout à Jacques Gerberon. — En 1606, il est à Jean Boban, marchand à St-Calais, comme étant fils de Denise Chaussetier. — Au XVII<sup>e</sup> siècle, ce fief est réuni à la seigneurie de Montmarin. Il fut vendu en 1793 sur l'émigré Montmarin. — (Arch. de L.-et-Cher, F 327 [1594]; L 937, n° 104 [1793]. — *Bulletin vendômois*, 1901, pp. 70 et 80. — Collection Eug Vallée : 1<sup>o</sup> Reg. censier de Montmarin, et 2<sup>o</sup> Dictionnaire ms. des Fiefs de St-Calais, par Pasty de la Hilais).

**Vaux** (Les), éc., c<sup>o</sup> de Villedieu. — **Vaux-lions** (Les). Voir *Vaulions* (Les). — **Vaux-Mussets** (Les). — Voir *Vaumusset*.

**Vaux-Villagou** (Les), ancien fief, paraisant situé psse de Fréteval ou St-Lubin des Prés. — Il relevait à foy et h. de Morville. — (Titres de Rocheux, XVIII<sup>e</sup> siècle).

**Vauyon**. — Voir *Vauguyon*. — **Vavon** (Famille). — *La Borde* (de Danzé), XIX<sup>e</sup> s.

**Veillardières** (Les). — Voir *Veillardière*.

**Veille** (Famille du). — *Boursay* XVII<sup>e</sup> s. — Armes : *D'or au lion de sable*. (De Maude)

**Vellaux**, anc. mét., psse de Savigny, citée comme devant une rente au chapelain St-Georges de Vendôme. — (*Bulletin vendômois*, 1885, p. 214).

**Vénages** (Les). — Voir *Vénage*.

**Vendôme** (Les Comtes et Ducs de). — Voir leurs notices à leurs noms de baptême : *Antoine, Bouchard, César, Charles, Emmanuel, Foulques, François, Geoffroy, Henri, Jean, Louis, Odon, Philippe, Pierre, Renauld*.

**Vendôme** [anciens] (Maison de). — Ils ont posé le comté de Vendôme et on les rencontre encore comme seigneurs de Seloumes et Savigny aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles.

Ces Vendôme [anciens] ne pouvaient porter d'armoiries héréditaires, telles

qu'on les rencontra plus tard. Les premières armoiries connues de la maison de Vendôme sont celles de la maison de Vendôme-Preuilly, qui prit le lion d'azur comme signe chevaleresque. — Voir *Vendôme-Preuilly* (Maison de).

**Vendôme-Preuilly** (Maison de). *Pe tit Preuilly*, XI<sup>e</sup> s. — *Comté de Vendôme*, 1085 à 1218. — *Selommes, Savigny*, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> s. — *Lavardin*, XII<sup>e</sup> s. et suivants, etc. — Armes : *D'argent au chef de gueules, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.* — Ces armoiries passaient pour être celles de la maison même de Preuilly. Mais c'est une erreur. (Voir *Preuilly*). Elles ont dû être prises par Geoffroy-Grisegonelle ou Jean 1<sup>er</sup>. — Ce sont les armoiries adoptées par la ville de Vendôme.

**Vendôme-Montoire** (Maison de). *Comté de Vendôme* de 1218 à 1371. — *Montoire* (réuni au comté), XIII<sup>e</sup> s. — *La Chartre*, XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s. — *Savigny, Selommes, Le Fresne* (de St-Arnoul), *Le Plessis-Godehoust*, etc., XIII<sup>e</sup> s. — Cette maison, qui en tant que possédant la seigneurie de Montoire, portait : *D'argent au lambel de sable à six pendants* (voir *Trin.* 669), adopta les armes de la maison de Vendôme à son avènement au comté, soit : *D'argent au chef de gueules, au lion d'azur armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.*

**Vendôme-Bourbon** (Maison de). Voir *Bourbon-Vendôme*.

**Vendôme** (Les dues de), bâtards de France, de 1598 à 1724. — Ils portaient : *De France, au bâton de gueules péri en bande.*

**Vendôme** (Les cadets de), de la Maison de Montoire. — *La Chartre*, XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s. — *Le Fresne de St-Arnoul, Le Plessis-Godehoust*, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. — *Bonneval, Frémentel, Lessart et Neufmanoir*, XIV<sup>e</sup> s. — *Bourguérin*, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. — *Rougemont, Fargot*, XV<sup>e</sup> s. — *Selommes*, XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s. — *Le Bouchet-Pelgruau, Monteaux, Villemoin*, XIV<sup>e</sup> s. — *Bellande* (de Villebont), XV<sup>e</sup> s. — Armes : *D'argent au chef de gueules au lion d'azur brochant.*

**Vendôme** (Les bâtards de Bourbon). Voir *Bourbon-Vendôme* (bâtards) et *Vendôme* (Jean, Louis, Jacques, bâtards de).

**Vendôme-Lavardin** (Maison de). Il y eut plusieurs personnages portant ce nom : 1<sup>o</sup> dans la 1<sup>re</sup> moitié du XII<sup>e</sup> s., Geoffroy de Lavardin, fils cadet du comte Geoffroy-Grisegonelle ; 2<sup>o</sup> dans la seconde moitié, Bouchard de L., fils du comte Jean 1<sup>er</sup> qui devint le comte Bouchard IV ; 3<sup>o</sup> deuxième Geoffroy de Lavardin qui était fils du comte Bouchard

IV et fut père du comte Jean II ; 4<sup>o</sup> troisième Geoffroy de Lavardin, fils cadet du comte Jean IV et frère du comte Pierre ; 5<sup>o</sup> quatrième Geoffroy de Lavardin, fils du comte Pierre et qui fut aussi seigneur de Savigny ; il ne laissa qu'une fille, épouse de Renaud de Graçay ; ainsi finit cette branche. (Documents divers, *passim*).

**Vendôme** (Alexandre de), Grand-Prieur de France, dit le *Chevalier de Vendôme*, second fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Éstrées, né en avril 1598, à Nantes, et légitimé en avril 1599. Il fut reçu chevalier de Malte à l'âge de 6 ans, en 1604, et nommé par le roi Abbé de Montier en 1610, à l'âge de 12 ans. Peu de temps après, il fut promu Grand-Prieur de France, et général des galères de Malte. En 1615, il était envoyé à Rome comme ambassadeur extraordinaire, à l'avènement du pape Paul V.

En 1626, Richelieu le fit emprisonner avec son frère, sous prétexte de conspiration contre lui. Il mourut dans sa prison au château de Vincennes, le 8 février 1626. On accusa, sans preuves aucunes, le cardinal de Richelieu de l'avoir fait empoisonner. Son corps fut apporté à Vendôme et déposé provisoirement le 4 mars dans l'église du Calvaire, aujour d'hui St-Cœur, puis inhumé le 9 mars en l'église de l'Oratoire, où sa belle sœur, Françoise de Lorraine, lui fit ériger plus tard un mausolée ainsi qu'à son mari, dont le cœur reposait dans la même église.

— Les armes d'Alexandre de Vendôme étaient : *De France, au bâton de gueules péri en bande, au chef de Malte.* (Abbé Simon, t. I, pp. 434 à 437. — Père Anselme, art. *Bourbon-Vendôme*. — *L'Art de vérifier les dates*, Les Comtes et Ducs de Vendôme. — Bibl. Nat., Gaignières, Pe, ra, fol. 57).

**Vendôme** (Barthélemy de), archevêque de Tours, de 1174 à 1206. Il en fut le 69<sup>e</sup> pasteur. Il succédait à Joscion, mort en 1174. Il était, selon toute apparence, le dernier fils du comte de Vendôme Jean 1<sup>er</sup>, et était né de sa seconde femme Richilde de Lavardin, vers 1150, ou au plus tard 1156. Avant d'arriver à l'épiscopat, il avait en le titre de Doyen de l'église de Tours (la cathédrale), ce qui fait qu'on l'a confondu parfois avec son homonyme et cousin, autre Barthélemy de Vendôme, qui en même temps que lui, était doyen, non de la cathédrale, mais de St-Martin.

Barthélemy de Vendôme fut un des principaux conseillers du roi Philippe Auguste, et son partisan déclaré. Il fut nommé par le Saint-Siège légat d'Aqui-

taine en 1176. Il fit reconnaître en justice les droits de l'Église de Tours sur celle de Dol en Bretagne, comme suprématie métropolitaine. Il assembla à Tours deux conciles pour condamner l'hérésie des Albigeois. Il est considéré comme un des plus grands prélats qu'ait comptés l'Église de Tours. Il mourut en 1206, et fut enterré dans l'église de Fontaines-Blanches, où on voyait encore son tombeau au moment de la Révolution. Il eut pour successeur Geoffroy de la Lande. — Le *Gallia Christiana* et l'abbé Simon le font à tort fils du comte Geoffroy-Grisegonelle, qui fut en réalité son grand-père.

Carré de Busserolle, dans son *Armoirial de Touraine* lui donne comme armoiries : *D'or, à six aiglettes d'azur*, 3, 2 et 1. — Il devrait en réalité porter les armoiries des comtes de Vendôme, mais ces armoiries n'étaient pas encore fixées au XII<sup>e</sup> siècle.

*Cart. Trinité*, 591, 612 note I. — *Charles vendômois*, 99, 129, 155, 158. — Carré de Busserolle (aux mots : *Barthélemy*, p. 145, et *Tours, Archevêques*, p. 200). — *Abbé Simon*, I, p. 101. — Pétigny, pp. 452, 453, 541. — *Bulletin vendômois*, 1910, pp. 161 à 163. — R. de St-Venant, *Étude sur les Comtes de Vendôme*, pp. 22 à 24. — *Bulletin Soc. archéologique de Touraine*, XIX, p. 797. — *Gallia Christiana*, etc.

**Vendôme** (Elisabeth de), femme de Foulques Nerra, comte d'Anjou. — Elle était née vers 970 et était fille de Bouchard le Vénérable, comte de Vendôme et d'Elisabeth de Corbeil. — Pour cause d'adultère supposé, son mari la fit brûler vive, en 999. Elle eut pour fille Adèle, qui fut comtesse de Vendôme après son oncle Renaud. — (Abbé Simon, I, p. 15. — Célestin Port, *Dictionn. de Maine-et-Loire* [Elisabeth]).

**Vendôme** (Geoffroy de), fils du comte Jean 1<sup>er</sup>, et de sa seconde femme, Richilde de Lavardin. Il avait pour frère probable Barthélemy, archevêque de Tours. — Il dut naître vers 1150, et mourut au plus tard en 1226. — Ce Geoffroy de Vendôme joua un certain rôle dans le comté pendant la minorité de son petit neveu, le comte Jean II. Mais ce qui le rendit célèbre, c'est la grave blessure qu'il reçut en 1189, dans un guet-apens, tendu pendant la trêve entre les partis, par le vicomte de Châteaumur au comte Bouchard IV, frère aîné de ce Geoffroy. Il eut là le crâne percé et semble être resté impropre au métier des armes. Ce guet-apens fut cause de la reprise de la guerre entre les deux rois de France et d'Angleterre.

Geoffroy de Vendôme paraît être resté célibataire ; en tous cas on ne rencontre

niulle part les noms de sa femme ni de ses enfants. Il fut un grand bienfaiteur de la Trinité. En 1165, à peine âgé de 15 ans, il souscrivait au don, fait à cette abbaye par sa mère Richilde, de la métairie de Villiers, pour le service spécial de l'infirmerie du couvent ; aussi est-il avec sa mère considéré comme le fondateur de la dite infirmerie. Il se signala encore par de nombreux bienfaits ; et dans sa vieillesse, en 1203, afin de fonder son anniversaire et celui de sa mère, il abandonna en faveur du couvent tout ce que sa mère et lui possédaient dans la seigneurie de la Chartre-sur-le-Loir. (Trin. 641).

Il était, d'après l'abbé Angot, Sgr de St-Laurent des Mortiers près Château-Gonthier, et légua en mourant cette terre à son petit-neveu Pierre qui devait devenir le comte Pierre de Vendôme. — Voir *Plessis-Godehoust*.

Il fut enterré dans l'église de la Trinité sous une lame de cuivre portant cette inscription : *Hic requiescit Gaufridus de Vendocino, filius Johannis comitis Vindocini et Richildis comitisse qui multum dilexit locum istum. — Orate pro eo.*

Son cercueil enfoui au pied de l'ancien autel de la Vierge a été exhumé de nos jours ; on y a trouvé ses ossements et son crâne perforé se trouve aujourd'hui au musée de Vendôme.

Ses armoiries, différentes de celles des comtes, étaient *De... à une fasce de... et un lambel à 4 pendants en chef.* — (Cart. vendômois de Marm., 70. — (Cart. de Marm. et de la Trinité, Voir tables, aux mots *Gaufridus, Geoffroy* et *Vindocino* [*Gaufridus* de]. — Bibl. Nat., Collection Gaignières, Estampes, P, 1 n, fol. 97. — *Bulletin vendômois*, 1869, pp. 262 et 267 ; 1905, pp. 242 à 256. — Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, art. *St-Laurent des Mortiers*).

**Vendôme** (Jeanne de), comtesse héritière de Vendôme. — Voir *Jeanne*.

**Vendôme** (Mathieu de), premier du nom, littérateur et poète, vivant au XIII<sup>e</sup> siècle. Il semble être né dans la ville de Vendôme, d'où son nom. Il se retira à Tours, près de ses oncles, et la générosité de Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours, le mit à même d'étudier. Il composa divers traités à l'usage de la jeunesse, entre autres *L'Arts versificatoria*, sorte de prosodie ou de *gradus ad Parnassum*, complétée par des traités sur les *Synonymes* et les *Equivoques*, le tout en vers latins. Au moyen âge et à la Renaissance, Mathieu de Vendôme jouissait d'une très grande réputation ; mais il était depuis tombé dans l'oubli. On

l'a même confondu (et l'abbé Simon le premier), avec un autre Mathieu de Vendôme, abbé de St-Denis, vivant à la même époque. — Le principal poème de M. de V. est *Tobie*, paraphrase métrique du récit biblique, dans la préface duquel se trouvent quelques renseignements biographiques. — M. Bongain, d'Orléans, a soutenu en 1880 une thèse sous ce titre : *Mathæi vindocinensis ars versificatoria*. — (Dau-nou, *Hist. litt. de la France*, XX, 1. — *Biographie Michaud*. — Abbé Simon, III, p. 321. — Pétingny, p. 541, note. — Bouchet, *Les deux Mathieu de Vendôme [au Bulletin vendômois, 1881, p. 15]*. — Duchemin, t. III, p. 157).

**Vendôme** (Mathieu de), 2<sup>e</sup> du nom. — Né vers 1230, mort en 1286. Il fut nommé régent du royaume en 1270 par Louis IX au moment de son expédition de Tunis. Il fut ensuite ministre de Philippe le Hardi, et enfin de nouveau régent de France en 1285. — Il fut aussi élu archevêque de Tours, mais il refusa ce siège et resta abbé de St-Denis. — L'abbé Simon le confond avec l'autre Mathieu de Vendôme, le poète, qui vivait au siècle précédent. — On croit l'abbé de St-Denis issu de la maison comtale de Vendôme. S'il en est ainsi il serait le quatrième fils du comte Pierre, dit de Montoire, et frère du comte Bouchard V. — (*Gallia Christiana*. — *Bibl. Nat.*, Gaignières, pe, 11 a, fol. 84. — Abbé Simon, III, p. 318. — *Bulletin vendômois*, 1881 p. 15. — *Biblioth. de Vendôme*, 1<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, III, p. 157 ; 2<sup>o</sup> Fonds Trémault, Carton de la Municipalité, et diverses, et note imprimée sur Mathieu de Vendôme. — *Biographie Michaud*, etc.).

**Vendôme** (Philippe de), Grand-Prieur de France, 42<sup>e</sup> abbé de la Trinité, de 1661 à 1725, du temps du duc Louis-Joseph, qui était son frère, et aussi de son propre temps, car il fut lui-même septième duc, sinon en fait, du moins en droit et en titre. — Il succédait, comme abbé de la Trinité, à François de Rohan-Rochefort, et eut lui-même pour successeur Jacques de Chapt de Rastignac. — (Voir pour sa vie : *Philippe*, 7<sup>e</sup> duc de Vendôme). — (Abbé Simon, I, pp. 559 à 563 ; II, p. 584, etc., etc.).

**Vendôme** (District de). — Une des subdivisions territoriales du département de Loir-et-Cher créées en 1789. — Il a duré 6 ans, de 1790 à 1795 et fut composé des 7 cantons suivants : Morée, Villiers, Selommes, St-Amand, Montoire, Ville-dieu, plus la Ville de Vendôme qui à elle seule formait un canton.

Il était donc formé des communes dont les noms suivent : Ambloy, Arènes, Au-

thon, Azé, Baigneaux, Brévainville, Busloup, Chapelle-Anschéry, Coulommiers, Couture, Crucheray, Epiais, Espéreuse, Les Essarts, Faye, Fréteval, Gombergean, les Hayes, Houssay, Huisseau, Lancé, Lavardin, Lignéres, Lisle, Longpré, Marcé, Marçilly, Mazangé, Meslay, Montoire, Montrouveau, Morée, Naveil, Nourray, Périgny, Pezou, Plessis-Dorin, Le Poislay, Pray, Prunay, Renay, Rhodon, Rocé, les Roches, St-Amand, Ste-Anne, St-Arnoul, St-Claude-Frémentel, St-Firmin, Ste-Gemmes, St-Gourgon, St-Hilaire-la-Gravelle, St-Jean-Frémentel, St-Jacques-les-Guéréts, St-Lubin-des-Prés, St-Martin-des-Bois, St-Ouen, St-Pierre-du-Bois, St-Quentin, St-Rimay, Sasières, Selommes, Ternay, Thoré, Tourailles, Tréhet, Troo, Villavard, Villechauve, Villedieu, Villemardy, Villeporcher, Villerable, Villeromain, Villetrun, Villiers, Villiersfaux.

Les membres du Directoire du district, élus les 7 et 8 juin 1790, se réunirent le 10 juillet dans une salle de l'abbaye de la Trinité et élurent pour directeurs les sieurs Deschamps, président, Girodon, Arnould et Quentin.

En 1792 le conseil d'administration du district était ainsi composé : — Blanchet de Langeron, président, Bourgogne, Belin de Chantemesle, Foucher, Chartier, Bazin, Rouleau, Tardiveau. Et le directoire lui-même était formé des citoyens Girodon, Arnoul, Mereaux des Banchevies et Bordier du Bignon.

En 1793, les administrateurs du district étaient les citoyens Catherinet, président, Lambron, Bordier, Morin et Par-rain, avec Marganne-Rullière comme procureur syndic.

Le directoire du district fut supprimé en 1795. — (Métais, *Vendôme pendant la Révolution, passim*. — *Annuaire du Loir-et-Cher*. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 245. — Archives de L.-et-Cher, D 595 et 596).

**Vendôme** (Arrondissement de). — Un des trois arrondissements du département de Loir-et-Cher (dont le chef-lieu est Blois). — Il est le second comme population.

Il a pour limites : Au Nord, celui de Château-dun (Eure-et-Loir) ; à l'Est, celui de Blois ; au Sud, celui de Tours (Indre-et-Loire) ; à l'Ouest, celui de St-Calais (Sarthe).

Cet arrondissement compte 771.649 hectares.

Sa population a suivi les divers états que voici : — 70.289 hab. en 1806. — 65.711 en 1812. — 72.828 en 1824. — 77.360 en 1836. — 79.605 en 1841. —

79.046 en 1846. — 79.553 en 1851. — 79.466 en 1856. — 79.373 en 1861. — 80.460 en 1866 (construction du chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme). — 77.206 en 1872. — 76.935 en 1876. — 77.682 en 1881. — 78.227 en 1886. — 77.839 en 1891. — 77.370 en 1896. — 76.116 en 1901. — 76.273 en 1906. — 76.461 en 1911.

*Notes géologiques concernant l'arrondissement* : (Une notice de ce genre, avec plus de détails, a paru dans le *Guide du Touriste dans le Vendômois*, pp. 9 à 12. — Nous y renvoyons le lecteur).

On peut distinguer, dans l'arrondissement de Vendôme, deux régions géologiquement bien différentes : la Beauce et le Perche.

Le plateau de Beauce, ancien lac de l'époque oligocène, dont l'altitude moyenne ne dépasse pas 125 m., s'étend entre la rive droite de la Loire et la rive gauche du Loir. Son sous-sol est constitué par un calcaire dur, jaune ou grisâtre, parfois, comme à Villemardy, pétri de fossiles (*Hebilymnés*, *Planorbés*, *Bithinies*).

Les alluvions modernes se rencontrent dans la vallée du Loir et dans celle de la Houzée, les alluvions anciennes, dans lesquelles on a trouvé des silex taillés, s'étendent sur les rives du Loir, à St-Hilaire, Morée, Vendôme.

Dans cette dernière localité, à la Chape, on observe, butant par faille dans la craie, un calcaire lacustre assez dur, mêlé à des marnes blanches, dont les rares fossiles (hymnées, planorbés) n'ont pu servir à fixer son niveau, mais que, par son caractère minéralogique, l'on rattache au calcaire de St-Ouen, près Paris, d'âge Eocène.

Une formation importante, le limon des plateaux, passe insensiblement à l'argile à silex. Celle-ci ne renferme pas de fossiles propres. Ceux qu'on y rencontre proviennent de la craie d'où ils ont été élevés.

L'argile à silex surmonte toujours la craie dans laquelle elle pénètre en fentes irrégulières.

Trois étages crétacés sont représentés dans l'arrondissement. — Le Senonien avec ses sous-étages, le Santonien et le Coniacien.

C'est à Vendôme que l'on observe le niveau le plus supérieur (assise à *Marsupites*). Les autres assises senoniennes sont bien développées dans toute la vallée du Loir.

Le Turonien (assises à *Terebratulina Bourgoisi* et à *Inoceramus labiatus*) cons-

titué après Montoire les escarpements du Loir.

Quant au Cénomaniens, il est représenté par les sables du Perche, grossiers ferrugineux, renfermant des grès connus sous le nom de *roussard* et exploités à Sargé, Cormenon.

Le Cénomaniens inférieur apparaît seulement près de Bouffry à la base du massif à Fontaine-Raoul. C'est à peu de distance de là, à la butte de Cormont, que se trouve le point culminant du département (256 m.). — (*Les renseignements géologiques ci-dessus sont dus à M. Marius Filliozat*).

Le *Guide du Touriste dans le Vendômois* contient aussi une notice sur la botanique de l'arrondissement, pp. 12 à 21.

Cet arrondissement de Vendôme a été constitué par la réunion des deux anciens districts de Vendôme et de Mondoubleau, formés eux-mêmes en 1789 d'une partie de l'ancien Vendômois et d'une partie de l'ancien Dunois, supprimés en l'an III, puis rétablis en l'an VIII (1800), pour composer le dit Arrondissement. Sous le nom de *Arrondissement communal de Vendôme*.

Il comprend 8 cantons, seuls conservés des 12 qui composaient ces deux districts, et dont on avait supprimé les 4 suivants : Le Gault, la Ville-aux-Clercs, Villiers et Villedieu. — Voici les noms de ces 8 cantons : Vendôme, Droué, Mondoubleau, Montoire, Morée, St-Amand, Savigny, Selommes.

*Noms, par ordre alphabétique, des 109 communes qui composent actuellement cet arrondissement* : Ambloy, Arènes, Artins, Arville, Authon, Azé, Baigneaux, Baillou, Beauchêne, Bonneval, Bouffry, Boursay, Brévainville, Busloup, Cellé, Chapelle-Anschéry, Chapelle-Vicomtesse, Chauvigny, Choue, Cormenon, Coulommiers, Couture, Crucheray, Danzé, Droué, Epiais, Epuisay, Les Essarts, Faye, Fontaine-Raoul, Fontaines, la Fontenelle, Fortan, Fréteval, le Gault, Gombergean, les Hayes, Houssay, Huisseau, Lancé, Lavardin, Lignéres, Lisle, Longpré, Lunay, Marçilly, Mazangé, Meslay, Mondoubleau, Montoire, Montrouveau, Morée, Naveil, Nourray, Oigny, Périgny, Pezou, le Plessis-Dorin, le Poislay, Pray, Prunay, Rahart, Renay, Rhodon, Rocé, les Roches, Romilly, Ruan, St-Agil, St-Amand, Ste-Anne, St-Arnoul, St-Avit, St-Firmin, Ste-Gemmes, St-Gourgon, St-Hilaire-la-Gravelle, St-Jacques-les-Guéréts, St-Jean-Frémentel, St-Mars-du-Cor, St-Martin-des-Bois, St-Ouen, St-Quentin, St-Rimay, Sargé, Sasières,

Savigny, Selommes, Souday, Sougé, le Temple, Ternay, Thoré, Tourailles, Tréhet, Troo, Vendôme, Villavard, la Ville-aux-Clercs, Villebout, Villechauve, Ville-dieu, Villemardy, Villeporcher, Villera-ble, Villeromain, Villetrun, Villiers, Villiersfaux.

A sa formation, l'arrondissement de Vendôme comptait en outre les communes suivantes : 1° Marcé qui a été absorbée par Montrouveau ; 2° St-Lubin-des-Prés qui a été absorbée par Fréteval ; 3° St-Claude-Frémentel, absorbée par Brévainville ; 4° St-Pierre-du-Bois qui a été absorbée par St-Martin-des-Bois ; 5° enfin Espéreuse et le Rouillis, deux communes réunies en une seule en 1865 sous le nom de *Rahart*. Ce qui faisait alors 114 communes pour l'arrondissement.

*Députés de l'arrondissement de Vendôme* — (N. B. — Ces députés, parfois élus au scrutin de liste, ne sont pas à proprement parler députés de l'arrondissement, mais alors ils résident dans la région) :

Marescot-Perignat,	1807.
Marquis de Courtarvel,	1815.
Josse-Beauvoir,	1819.
Crignon Bonvalet,	1830.
Bernard-François de Marescot,	1833.
Raguet-Lépine,	1835.
De Belleyme,	1845.
Léon Gérard,	1848.
Dessaigues,	1848.
Besnier,	1849.
Léon Gérard,	1850.
Crosnier,	1852.
Dessaigues,	1867.
Jeannotte-Bozérian,	1872.
De Sonnier,	1876.
De Possesse,	1889.
Bozérian fils,	1893.
Henri David,	1899.
P. Berger,	1906.
A. Rivière,	1910.
P. Berger, derechef,	1914.

*Sous-Préfets de Vendôme depuis l'an VII :*

Mouchard de Chaban,	1799.
Louis-Michel Lefebvre,	1803.
Comte de Contades,	1814.
Comte de Beaumont,	1815.
Josse-Boisbercy,	1825.
Eugène Guyot,	1830.
Faré,	1838.
Jaubert,	1841.
Boullé,	1847.
Colonel Loiseau,	1848.
Des Aubiers,	1848.
Emile Brunet,	1850.
Eugène de Marcilly,	1852.

Paul Odent,	1853.
De la Jonquière,	1858.
Onfroy de Bréville,	1860.
Teste-Lebeau,	1862.
De Watrigant,	1869.
De Marçay,	1870.
Manuel, comte de Gramedo,	1871.
Fleuret,	1874.
Thomson,	1876.
Du Grosriez,	1877.
Pluchart,	1879.
Delpont,	1880.
Cahen,	1885.
Gaston Périvier,	1889.
Henri Duréault,	1890.
Marbot,	1893.
Gélinet,	1894.
Cordelet,	1899.
Ranc des Adrets,	1902.
Fraigneau,	1906.
Lebeau,	1909.

*Présidents du Tribunal :*

Bucheron-Boisrichard,	1792.
Percheron,	avant 1799.
Vié,	1815.
Boutrais,	1839.
Lehup,	1858.
Normand,	1865.
De Saint-Vincent,	1871.
Isnard,	1878.
Jarjavay,	1896.
Saige,	1901.
Duguey,	1903.

*Procureurs (Ministère Public).*

Ballier fils,	avant 1799.
Rondeau,	1819.
Boutrais,	1826.
Mantellier,	1839.
De Chênemoireau,	1841.
Maurel,	1848.
Lacave-Laplagne-Barrès,	1850.
De Chênemoireau,	1857.
Pompei,	1860.
Lasnier,	1864.
Brizard,	1870.
Cornu,	1872.
Da-Costa-Athias,	1877.
Van-Cassel,	1881.
Escoffier,	1885.
Raymond,	1890.
Rosier,	1904.

*Receveurs des finances :* — Marganne, 1804 (?). — Pontier, 1845. — De Belmont, 1847. — Mique, 1860. — Remacle, 1871. — Guillot, 1873 (?). — De Grétry, 1878. — Pesson, 1880. — Dumonceel, 1898. — Tourné, 1900. — Massonnaud, 1906. — Berland, 1911.

*Agents des Forêts :* (L'agence des Forêts à Vendôme dépend de l'inspection

de Blois qui fait partie de la onzième conservation forestière).

Valet, sous-inspecteur, 1804. — Baron de Corbiguy, 1826. — Calais, garde général, 1830. — Celse, *id.*, 1835. — Gérin, *id.*, 1845. — N., 1846. — A partir de cette époque, l'agent des forêts réside à Blois.

*Officiers de Louveterie :* — Boisguyon de Chaussepot, 1824. — De Cossette, 1830. — N., 1840. — Vicomte Ernest de Tarragon, 1855. — De Fontenailles, 1878. — Milleret, 1880. — N., 1886. — De la Bretonnerie, 1900.

*Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées :* (Le service est fait tantôt par un ingénieur, tantôt par un simple conducteur) : — Vallon-Boisroger, 1800. — Grandin, 1828. — Crevoisier, 1839. — Rousseau, 1854. — Bert, 1856. — Dormoy, 1859. — N. (conducteur 1860). — Ménard de la Groye, 1861. — N. (conducteur) 1862. — Pochet, 1864. — Lax, 1871. — N. (conducteur), 1874. — Tresca, 1876. — N. (Conducteur), 1879. — Bauer, 1895. — Delacourcelle, 1898. — Houpeurt, 1901. — Lipmann, 1906. — (*Annuaire de Loir-et-Cher*, passim).

**Vendôme** (Canton de). Il est situé au centre de l'arrondissement. Il a pour limites : Au Nord celui de Morée, à l'Est celui de Selommes, au Sud celui de St-Amand, à l'Ouest ceux de Montoire et Savigny.

*Superficie :* 17.243 hectares.

*Population :* 16.461 hab. (en 1912).

Ce canton ne se composait en 1792 que des 4 paroisses de la ville de Vendôme, et a été formé dans son état actuel en 1795 au détriment du canton de Villiers supprimé (sauf la c<sup>e</sup> d'Espéreuse qui était réunie au canton de Morée), et de plus, de la commune de Meslay prise au canton de Selommes, de celles de Ste-Anne et d'Arènes prises au canton de St-Amand, plus la ville de Vendôme. — Il se compose ainsi des 13 communes suivantes : Vendôme, Arènes, Azé, Marcilly, Mazangé, Meslay, Naveil, Ste-Anne, St-Ouen, Thoré, Villerable, Villiers, Villiersfaux.

*Conseillers généraux du canton de Vendôme :* — Renou-Debeaune, 1834. — Boutrais, 1840. — Peltreux, 1860. — Jeannotte-Bozérian, 1861. — A. de Rochambeau, 1870. — Jeannotte-Bozérian, 1871. — Frain, 1883. — Leleu, 1889. — Rivière, 1898.

*Conseillers d'arrondissement :* — Godineau et Boutrais, 1834. — Godineau et Renou, 1840. — Godineau et Gendron, 1844. — Maréchal et Pilette, 1848. — Maréchal et Bourgogne, 1852. — Maréchal et Pilette, 1859. — Beaumetz et

Pilette, 1867. — Moisson et Fortier, 1871. — Fortier et Coupa, 1874. — Fortier et Belot, 1878. — Belot et Breton, 1880. — Belot et Rivière, 1888. — Lantenant et Rivière, 1895. — Lantenant et Malangeau, 1898.

*Juges de Paix :* — Boutrais, 1790. — Baudichon, 1795. — Jean-François Percheron, 1799. — Boutrais-Gruau, 1804. — Buffereau, 1815 (?). — Méreaux des Bancheries, 1830. — Martellière, 1843. — Bourgogne, 1848. — Gendron, 1859. — Soudée, 1877. — Duvau, 1879. — Hay, 1887. — Triaire, 1891. — Guérin, 1895. — Javoy, 1897. — Kernevez, 1913.

(*Annuaire de Loir-et-Cher*. — Abbé Métais, *Vendôme pendant la Révolution*, passim).

## VENDÔME

VILLE, COMMUNE, etc.

SOMMAIRE : — I. RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES. — II. FAITS HISTORIQUES. — III. FÉODALITÉ. — IV. INSTITUTIONS RELIGIEUSES. — V. ADMINISTRATIONS. — VI. INSTRUCTION. — VII. HOPITAUX ET ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ. — VIII. INDUSTRIE ET COMMERCE. — IX. VILLE, RUES, etc.

### I. — Renseignements statistiques

**Vendôme**, ville et commune, chef-lieu de canton et d'arrondissement du département de Loir-et-Cher (dont le chef-lieu est Blois, et l'autre arrondissement est Romorantin), à 32 kilomètres N.-O. de Blois, et 177 kilomètres Sud-Ouest de Paris, par 47° 47' 30" lat. N., (du méridien de Paris) et 1° 16' 7" de longitude O. — *Vindocinense oppidum*, v<sup>e</sup> siècle (Vita Sancti Beati, au Bulletin vendômois, 1881, p. 234). — *Vindocinum, Vindocinense Castellum*, an 587 (Chronique de Grégoire de Tours, livre IX, chap. XX, et Bulletin vendômois, 1868, p. 107). — *Vindis, Vidocinus, Vendenis Castrum*, v<sup>e</sup> siècle (Monnaies Mérovingiennes et Bulletin vendômois, 1881, p. 234). — *Vindusnisus pagus* (Capitulaire Carolingien, cité par Pétigny). — *Vindocinum*, an 833 (Don du comte Troannus, Cartul. vendômois de Marm., 1 A). — *Vindocinum Castrum*, xi<sup>e</sup> s. (Monnaies féodales au Musée de Vendôme). — *Vêdome-Castrum*, xii<sup>e</sup> s. (Obole vendômoise, au Musée de Vendôme). — *Vindocinum*, x<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> s. — (Cart. divers de la région). — *Vendosme*, xiii<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> s. — *Vendôme* (Cassini, État-Major, Service vicinal et Cadastre).

Les armoiries de la ville de Vendôme sont celles de ses comtes du XII<sup>e</sup> siècle : *D'argent au chef de gueules, au lion d'azur armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.*

La commune de Vendôme est bornée au Nord par celles d'Azé et de St-Ouen ; à l'Est par celles d'Arènes et de Coulommiers ; au Sud par celles de Crucheray, de Ste-Anne et de Villerable, à l'Ouest par celles de Naveil et de Villiers. — Elle est arrosée par le Loir qui traverse la ville même dans laquelle il se sépare en plusieurs branches, et par un petit ruisseau, dit de *Courtiras*, qui prend sa source sur la commune même de Vendôme au lieu des Fontaines. Elle a en outre une source dite du *Pissot* qui alimente par des tuyaux la Fontaine-Godineau sur la place St-Martin, et de plus la ville jouit d'un puits artésien qui fournit par machine élévatoire de l'eau à tous les quartiers. — Elle est traversée par la route nationale n<sup>o</sup> 10, de Paris en Espagne et par celle n<sup>o</sup> 157, de Blois à Laval ; par les routes départementales n<sup>o</sup> 5, de Château-du-Loir à Beaugency ; n<sup>o</sup> 8 de Vendôme à Mondoubleau, et encore par les chemins d'intérêt commun suivants : N<sup>o</sup> 5, de Vendôme à St-Calais ; n<sup>o</sup> 16, de Vendôme à Herbault ; n<sup>o</sup> 36, de Vendôme à Danzé ; n<sup>o</sup> 65, de Vendôme à Amboise. — La ville est desservie par la ligne de chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme et par celle de Blois à Pont-de-Braye (État) et encore par les tramways départementaux de Vendôme à Orléans et de Vendôme à Mondoubleau et à Droué

*Lieux-habités* : — La ville de Vendôme elle-même, avec ses faubourgs, qui en 1906 compte 7.381 habitants dans 1.480 maisons. — *Courtiras*, 277 hab., anc. seigneurie. — Le Temple, 152 hab. — La Chape, anc. fief et moulins. — La Ménagerie, 109 hab. — Les Murs, 103 hab. — Le Champ de Mars, 41 hab. — Bois-la-Barbe, 87 hab., anc. fief. — La Croix-Briffault, 76 hab. — La Garde, 71 hab. anc. fief. — Lubidé, 67 hab. — La Papeterie, 38 hab. — La Corbinière, 32 hab. — La Valetterie, 30 hab. — Les Coulis, 24 hab. — La Périche, 22 hab. — La Croix-Bédin, — La Borde. — La Bastière, anc. fief. — Baumé, moulin. — Bellevue. — La Bretonnerie. — Broche-poisson. — La Guinetière. — Le Gripperay. — St-Mars, anc. prieuré et chapelle. — Les Fontaines. — Huchepie. — Beauvoir. — La Varenne. — Les Fosses-Rouges. — Le Cimetièrre. — Le Débarcadère. — La Glacière. — La Route de Blois. — La Vallée-Yon. — La Pâqueraye. — La Muloterie. — La Fosse à l'Au-

mônier. — La Motte. — La Béchetterie. — La Folie-aux-Roses. — Badran. — L'Hopitau. — Putibal. — Thiron. — Le Mauvais-Pas. — Le Marchais-St-Sulpice.

*Lieux-dits* : — L'Arche-Pommier, L'Arrière, les Arris-Moupards, les Aigremonts, la Bédinière, les Bodinières, la Badière, la Biche, la *Bretonnerie-St-Michel* (anc. fief), les Béguinières, Belle-assiette, Boise-lureau, la Butte des Albalétriers, la Butte-St-Léonard, les Bois-Drouin, les Brutets, le Bois des Ours, les Bigotteries, les Brulées, les Brulons, le *Croissement*, le Clos des Maillets, les Champs-Pelés, les Chapelles, la Champenaserie, les Coulonniers, le Clos de la Ravaude, la Croix de Pierre, Cocagne, les Coutis-Chalumeaux, le Chemin de la Mariée, la Croix aux Proust, le Clos de Poilevrette, le Clos de Migraille, le Clos-Séguin, la Chevèterie, le Clos de Paray, le Clos-Vallier, le Clos-Vignon, le Clos-Frédoly, le Château-Boëau, la Courtillerie, Chêne-Marion, Champ-joyeux, le Clos-Yvon, le Clos-Habert, les Champs-Huré, *L'Ermitage*, la Fosse-Regnier, la Folie-Bertin, la Fontaine de Barday, Fosse-Girard, la Fosse à la Buse, Fosse au Becquet, Fosse-Martin, Fosse-Gabet, Fosse-Piquier, la *Garenne-au-duc* ou Garanaudue, la Goupillerie, le Grand-Quart, le Gast-St-Martin, la Goysonnière, le *Gub de la Ville* (ancien fief), Grattechien, les Henrielles, les Jacques, la Justice, la Justice du Temple, Louffière ou la Loutière, les Maillettes, le Maigre, la Mirauderie, les Mollières, *Montpensier*, les Migrailles, le Margast, Monrepos, Maugrattée, les Minorches, Merroles, le Marchais-Tourné, les Malhodiaux, la *Maladerie* (anc. chapelle et léproserie), la Noue de l'Image, le Noyer-Habert, Les Noues-Moulin, Noibec, Nidoiseau, la Noue-Cartrelle, la Noue-Rouget, la Noue-Bouillon, le Noyer-Bontemps, les Orangères, L'Ourière ou l'Oulière, l'Ormeau-David, Passe-mon-temps, les Plantes de Blois, les Portes, le Pré-St-Marc, Plante-Cornillau, Poilevrette, la Pasqueraie, les Préjents, Passe-Putain, le Poirier de Fussée, Piécornu, le Poirier-Rondeau, *Pierre-levée* (menhir et ancien censif), les Puits-Quesnier, la Pollière, le Pré de l'Hermitage, la Pointe à Baleine, le *Pont-aux-Chevaux*, le Pré du Col, la Piletterie, le Quartier-Gaillard, la Raisse-aux-pères, la Ruetterie, le Roc ou la Croix-Chalumeau, la Ruelle du Marié, le Rue des Soubes, la Ruelle-Marquet, la Raisse-Chalumeau, Rottesans, les Rousseaux, la Sable, le Sautereau, Soulièvre, les Tailles du Puits, le Tertre-Chapron, la Touaudière, la Tribaudière, les Trois-Mores,

la Taffourie, Trace-lièvre, le Tertre-Ravaude ou *Tertre-Bossu*, la Touarderie, la Trouvaille (au Van de Boucas), la Tirbaudière, les Terrières, les Tarsis, la Trifaudière, Vauvineux, les Victoires, la Vallée de l'Homme-Mort, la Vinetterie, Vaujoie, le *Vau de Boucas*, le Vau-Hamelin, la Vallée de Mérioies, le Vauhamel, Vaulevrier, la Vallée de l'Hermitage, la Vallée-au-Maigre, Vaujuas, etc.

*Superficie* : 2.952 hectares, dont environ 300 pour la ville même et ses faubourgs avec les jardins. — Cadastre terminé en 1811 par Pasquier. — Altitude 84 mètres (au pied du clocher de la Trinité). — Foires : Le 3 février (8 jours), le 11 mars, le 29 avril, le 20 mai, le 8 juillet, le 10 septembre (8 jours), le 12 novembre et le 30 décembre. — Marché le vendredi.

*Population* : — 930 feux au XIII<sup>e</sup> siècle (Pouillé Chartrain). — 1.420 feux en 1607. — 7.010 hab. en 1790. — 6.226 (en ville) en 1794. — 7.755 en 1799. — 7.168 hab. en 1806. — 7.248 en 1812. — 6.997 en 1824. — 7.771 en 1831. — 8.206 en 1836. — 9.470 en 1841. — 9.281 en 1846. — 9.325 en 1851. — 9.377 en 1856. — 9.356 en 1861. — 9.729 en 1866. — 9.259 en 1872. — 9.221 en 1876. — 9.420 en 1881. — 9.325 en 1886. — 9.538 en 1891. — 9.880 en 1896. — 9.459 en 1901. 9.804 en 1906. — 9.907 en 1911.

La ville de Vendôme est aujourd'hui le siège des administrations et établissements suivants : — Deux paroisses, (la Trinité et la Madeleine, le curé de la première ayant le titre d'archiprêtre). — Un régiment de cavalerie légère. — Une compagnie de gendarmerie, commandée par un capitaine, dont le siège est en ville et dont les éléments sont répandus sur tout l'arrondissement. — Une compagnie de sapeurs-pompiers. — Sous-préfecture. — Tribunal de première instance (et commerce), siégeant le jeudi pour affaires civiles et commerciales et le vendredi pour criées et affaires correctionnelles. — Justice de paix ; 4 notaires ; 5 avoués ; deux huissiers. — Recette et perception des finances. — Contrôleur des contributions, sous-inspecteur et deux receveurs d'enregistrement, Conservateur des hypothèques. — Ingénieur des ponts-et-chaussées. — Inspecteur primaire. — Entrepôt des Contributions directes. — Commissaire de police et commissaire de surveillance des chemins de fer. — Lycée, Collège de jeunes filles. — Ecoles publiques et libres. — Hôpital-hospice (environ 260 lits). — Deux communautés de femmes

hospitalières (St-Cœur et Calvaire), société de St-Vincent-de-Paul. — Bureau de bienfaisance. — Caisse d'Épargne. — Bibliothèque publique. — Musée. — Siège d'une Société archéologique, scientifique et littéraire, comprenant environ 250 membres, et de diverses sociétés de charité, solidarité, mutualité, etc.

Le Commerce de Vendôme porte tout particulièrement sur la préparation des peaux. — Tanneries, mégisseries, fabriques de gants. — Teintureries. — Minoteries. — Fabrique de cadres et baguettes en bois. — Fonderies. — Champignonneries. — Puits artésien qui donne l'eau potable à la ville. — Usine à gaz. — Installation de lumière électrique (1913) prenant l'énergie à l'usine des Montils, arrondissement de Blois.

*Avant la Révolution*, sauf le faubourg Saint-Bienheure et sa banlieue qui suivaient la coutume de Blois, la ville de Vendôme suivait la coutume d'Anjou, avec cette seule dérogation que les cadets de familles nobles au lieu de n'avoir, comme en Anjou, leur légitime qu'en usufruit, la possédaient en toute propriété, et cette légitime était le tiers de la fortune paternelle. — La ville faisait partie du dioc. de Chartres, dont elle était chef-lieu d'un des six archidiaconés, et cela jusqu'à la formation du dioc. de Blois en 1698. De plus, elle était le siège d'un Archiprêtre ; le premier prêtre résidant, attaché à une des paroisses, ayant le titre d'archiprêtre et doyen pour les quatre paroisses de la ville.

Vendôme était chef-lieu d'Élection et de Bailliage, possédait un Grenier à sel, une compagnie de Maréchaussée, un bureau des tailles, une Maîtrise des Eaux-et-Forêts, etc. (Voir tous ces mots à leurs têtes de chapitre plus loin).

La ville était partagée en quatre paroisses : St-Martin, St-Bienheure, St-Lubin et Ste-Madeleine. De plus l'église collégiale St-Georges du château était considérée comme paroisse pour les habitants du château même. Il y avait en outre de nombreuses chapelles et plusieurs couvents d'hommes et de femmes dont on trouvera la nomenclature et l'histoire aux chapitres : *Communautés, Couvents et Églises*.

## II. — Faits historiques locaux

ou simplement remarquables, survenus dans la ville ou les environs.

(Nous n'avons pas la prétention de donner ici l'histoire du Vendômois. La chose a déjà été faite, de main de maître, par Pé-

tigny dans son HISTOIRE DU VENDÔMOIS. Nous y renvoyons le lecteur, ainsi qu'à la notice historique abrégée publiée dans le Guide du touriste dans le Vendômois, pp. 65 à 94. Nous ne pouvons que passer en revue les faits historiques ou simplement notables concernant particulièrement la ville de Vendôme, en dehors de ceux regardant proprement le Vendômois et ses Comtes et Ducs, qui seront rapportés aux notices spéciales à ces personnages et à l'ordre alphabétique de leurs noms. [Voir aussi au mot VENDÔMOIS].

IV<sup>e</sup> SIÈCLE (2<sup>e</sup> moitié). — Prédication de saint Martin. — (Pétigny et autres).

V<sup>e</sup> SIÈCLE. — Apostolat de saint Bienheureux (id.).

VI<sup>e</sup> SIÈCLE. — Apostolat de saint Bouchard, disciple de saint Lubin, et création des églises de St-Martin (?) et de St-Lubin (id.).

833. — Fondation du prieuré de St-Mars donné à Marmoutier dans la plaine de Vendôme, par le comte Troannus et sa femme Bova. — (Cart. vendômois de Marm., I A).

851. — Mort, à Vendôme, de Noménoé, roi des Bretons, au cours d'une expédition guerrière qui lui avait fait ravager le pays. — (Art. de vérifier les dates, II, p. 893).

853. — Vendôme et le Vendômois sont parmi les contrées soumises à l'inspection des *Missi Dominici*. — (Pétigny).

X<sup>e</sup> SIÈCLE. — Première apparition de personnages portant bien authentiquement le titre de *Comtes de Vendôme*. — (Bourel de la Roncière, *Vie de Bouchard le Vénéral*).

1032. — Avènement au comté, par droit de conquête, de Geoffroy-Martel, fils du comte d'Anjou, Foulques Nerra. Geoffroy fait de Vendôme sa résidence ordinaire.

1035. — Époque approximative du commencement des travaux de construction de l'abbaye de la Trinité.

1038. — Le comte Geoffroy-Martel rapporte de Constantinople la *Sainte-Larme* qu'il dépose en l'église de la Trinité, et le bras de saint Georges en l'église du château, fondée en son absence par sa femme Agnès. — (Simon).

1040. — Dédicace du monastère de la Trinité dont la construction paraît avoir commencé en l'année 1035. — (Trin. 36).

1050. — Le comte Geoffroy-Martel femet à son neveu Foulques l'Oïson le comté de Vendôme qu'il lui avait pris en 1033, et soustrait l'abbaye de la Tri-

gnité à la vassalité des comtes de Vendôme pour la faire relever, pour le temporel, du comté d'Anjou (Trin. 95). — De cette époque date définitivement la vassalité du Vendômois envers le comté d'Anjou.

1070. — Consécration de la chapelle N.-D. de Pitié, dans le cimetière du monastère. — (Trin. 222).

1080 ou environ. — Le 2 février, création de la foire Notre-Dame ou de la Chandeleur, par Raoul, vicomte de Vendôme. — (Trin. 223).

1085. — Avènement de la maison de Preuilly au comté, en la personne de Geoffroy-Jourdain, comme époux d'Euphrosine de Vendôme, sœur et héritière du comte Bouchard le Jeune.

1096. — Séjour à Vendôme, au couvent de la Trinité, du pape Urbain II. Il y demeura onze jours, du 19 février au 3 mars. Il était accompagné du cardinal Raynier qui devait lui succéder sous le nom de Paschal II. — (Trin. 254, note; *Bulletin vendômois*, 1870, p. 68).

1100. — Geoffroy, abbé de Vendôme, s'exile à Tours pour fuir la persécution, réelle ou supposée, du comte Geoffroy-Jourdain. — Mise en interdit du comté et de la ville par l'évêque Yves de Chartres. — (Trin. 400; Pétigny, p. 412).

1120. — Séjour à Vendôme du pape Calixte II. Il passe au monastère de la Trinité une partie du mois de février, et consacre la chapelle N.-D. de Pitié. (Pétigny, et Simon, t. III, p. 194).

1140, ou environ. — Fondation du couvent des Templiers par la comtesse Mathilde qui s'y fait enterrer vers 1145. — (*Bulletin Vendômois*, 1912, p. 379).

1150. — Don par Simon de Beaugency à la Trinité, d'un droit de foire à St-Bienheureux. — (Trin. 526).

1154. — Vendôme et le Vendômois deviennent bien véritablement des fiefs anglais, à la suite de la mort d'Étienne de Blois qui laissait le royaume d'Angleterre à Henri (Henri II) déjà comte d'Anjou depuis la mort de son père Geoffroy Plantagenet. — (Pétigny, p. 468).

La même année, le roi Henri d'Angleterre rassemble des troupes à Vendôme et se dirige sur Fréteval; mais il est attaqué près de Chicheray par la garnison de Fréteval, et mis en pleine déroute. Son frère Geoffroy y est pris, et lui-même se réfugie à Vendôme. — (Pétigny, p. 470).

1161. — Prise de Vendôme par Thibault, comte de Blois. Mais il fait en vain le siège du château défendu par le comte Jean I<sup>er</sup>, aidé de ses deux fils Bouchard et Lancelin. A cette occasion,

une horrible famine se déclare en la ville de Vendôme. — (Trin. 561, note p. 424).

1164. — En avril de cette année eut lieu le passage par Vendôme du pape Alexandre III qui se rendait de Paris à Tours pour y tenir un concile le 19 mai. — (Peschet, *Recherches historiques sur Cloyes*, p. 15).

1170. — Entrevue de Vendôme, entre les rois Henri II d'Angleterre et Louis le Jeune. Il en résulte une trêve entre eux. — (Pétigny).

1173. — Prise de Vendôme par le roi Henri II, la ville étant défendue par Bouchard, fils du comte Jean, lequel comte Jean était du parti des Anglais, tandis que Bouchard son fils était resté Français. — (Benoît de Peterborough).

1176. — Le comte Jean chasse les moines de la Trinité qui se réfugient à Angers. — Il est excommunié. L'excommunication n'est levée qu'en 1180. Il part alors pour la Palestine. — (Pétigny et Cartulaires).

1185. — Accord entre le Monastère de la Trinité et le comte Bouchard IV. Cet accord met fin à la querelle séculaire qui divisait les comtes de Vendôme et le monastère et dont la ville de Vendôme et tout le Vendômois avaient grandement souffert. — (Trin. 578).

1188. — Prise de la ville de Vendôme par le roi Philippe-Auguste. Il paraît n'avoir pris que la ville, et non le château.

1194. — Seconde prise de la ville de Vendôme (non du château) par le même roi Philippe-Auguste. Il quitte précipitamment la ville le 4 juillet, et son armée est battue non loin de Fréteval. — (Chronicon Vindocinense).

1203. — Dédicace ou inauguration de la chapelle St-Jacques pour loger les pèlerins allant à St-Jacques de Compostelle. Le comte Jean II préside à cette dédicace sous la tutelle de son oncle, Geoffroy de Vendôme. Mais cette chapelle existait déjà. — (*Chartes vendômoises*, 154).

1203. — Fondation, par le comte Jean II, de la foire de la Nativité de la Vierge (8 septembre) en faveur de la Trinité. — (Trin. 640).

1211 à 1217. — Premier exemple de monnaies vendômoises battues à Vendôme à l'effigie des comtes (Comte Jean III). — (Pétigny).

1213. — Droit de foire accordé à Hamelin, abbé de la Trinité, par le comte Jean III. Elle se tenait à la Pentecôte. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 33).

1210 ou environ. — Autre foire fondée par le même comte, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste (24 juin),

en faveur de la Maison-Dieu. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 33).

1218. — Transmission du comté à la maison de Montoire, par suite de l'extinction de la maison de Preuilly. — (Pétigny).

1223. — Établissement des Cordeliers à Vendôme, dans la maison que leur vendirent les Templiers. — (Pétigny).

1227, (mars). — Traité signé à Vendôme le 16 mars 1227, connu sous le nom de *TRAITÉ DE PAIX DE VENDÔME*, entre Blanche de Castille, mère du roi saint Louis, âgé de 12 ans, et les comtes de la Marche et de Bretagne. La reine-mère et le jeune roi demeurent à Vendôme environ un mois, recevant l'hospitalité du comte Jean IV. — A cette occasion (d'après une tradition), le roi Louis IX gratifia l'église de la Trinité, de vitraux sur un desquels se voit son portrait en pied, un genou en terre. Ce vitrail existe encore, au-dessus du grand autel.

C'est à cette époque que l'on croit devoir faire remonter le premier établissement des murailles de la ville et la construction de plusieurs tours du château vers midi (Salies). La tradition rapporte encore que la construction de la Porte Chartraine est due aux ordres de saint Louis lui-même. (*Bulletin vendômois*, 1876, pp. 22 à 35). — Mais le véritable constructeur des murailles est le comte Jean IV, qui parvint à ce faire au moyen du *droit de vivre-vivre*. — (Trémault, *Histoire municipale*, p. 9).

1310, ou environ. — Le comte Jean V partage son comté en Haut et Bas-Vendômois; Vendôme reste la capitale du Haut-Vendômois, et Montoire est la capitale du Bas-Vendômois. — (Abbé Simon et Pétigny).

1320. — Vente, par le comte Bouchard VI, de son droit de monnayage au roi Philippe le Long. Vendôme cesse ainsi d'être atelier monétaire. — (Pétigny).

1329. — Les comtes de Blois et de Vendôme procèdent à la délimitation de leurs comtés. Le faubourg Saint-Bienheureux, au lieu d'être blésois, devient ainsi vendômois, avec une partie des paroisses vers la Beauce. Mais ce territoire continue à suivre la coutume de Blois. (*Bulletin Soc. sciences de Blois*, déc. 1872 et *Bibl. Nat.*, Fonds Brienne, vol. 309, fol. 123).

1359. — Mise en état de défense des fortifications de la ville de Vendôme par le comte Jean VI.

1361. — Prise de Vendôme par les Grandes-Compagnies. — Une bande de Normands et de Gascons, anglais de

cœur et parfois de nation, commandés par un Anglais nommé le capitaine Robert Marcaut, ou un nom ressemblant à celui-là, s'empara de Vendôme au mois de février 1361 (1362 N. S.), et resta dans la ville pendant tout le carême et jusqu'à l'Ascension. Pendant tout ce temps-là, ils pillèrent et saccagèrent les maisons, et les églises elles-mêmes furent profanées. Le château avait tout d'abord été pris par eux par surprise, et la comtesse de Vendôme, Jeanne de Ponthieu, qui y demeurait avec sa fille Catherine, y fut mise à forte rançon, ainsi que nombre de chevaliers vendômois. Le comte de Blois, Louis de Châtillon, fatigué de leur voisinage, finit par venir les attaquer et les chassa du pays, Mais il échoua devant le château que le comte Jean ne put récupérer qu'après l'avoir racheté à Robert Marcaut, moyennant 40 mille florins. — (*Recueil de la Société de l'Histoire de France*, 1896, p. 149. — Abbé Simon, t. I, p. 157. — Pétigny, pp. 547 et 548. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 168; 1882, pp. 35 et 49; 1892, p. 231. — *La Province du Maine*, 1901, p. 260. — Bibl. de Vend., Ms. du chanoine Du Bellay. — Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, p. 13).

1367. — Réparation et consolidation des fortifications du château de Vendôme au moyen de 600 francs d'or, à prendre sur les Aydes fournies au roi par le comté, et obtenus du roi Charles par la comtesse Jeanne de Ponthieu, veuve du comte Jean VI. — (*Docum. inéd. sur l'Hist. de France*, t. VI, n° 120).

1371. — Transmission du comté, de la maison de Montoire à la maison de Bourbon, par suite de la mort du comte Bouchard VII et de sa fille Jeanne. Catherine de Vendôme, leur sœur et tante, fut leur héritière; or elle était femme de Jean de Bourbon, qui devint le comte Jean VII.

1415. — Bataille d'Azincourt. Le comte Louis de Vendôme est fait prisonnier et emmené en captivité en Angleterre avec un grand nombre de princes français. — Pendant son absence qui dure plusieurs années, le comté de Vendôme est régi tout d'abord par la comtesse Blanche de Roucy, aidée du comte de Vertus. — (Fonds Bouchet, Chem. II, doss. 2, p. 25).

1421. — Prise de Vendôme par un parti anglais. Les partisans du dauphin (Charles VII) s'y étaient réunis pour se concerter pour la défense du pays; ils se retirèrent au Gué du Loir où ils se retranchèrent et où les Anglais n'osèrent les attaquer. (*Bulletin vendômois*, 1889,

p. 77, note). — D'aucuns disent qu'ils les attaquèrent et furent repoussés avec pertes. — (Neils, *la Conditio de Naveil*, p. 115).

1424. — Le comté de Vendôme est donné par le Régent d'Angleterre à un chevalier anglais appelé Robert de Wylughby. Celui-ci jouit effectivement du comté pendant quelques années. Il en portait encore le titre en 1430, bien que Louis de Bourbon ait recouvré son comté dès 1428. — (*Bulletin vendômois*, 1871, pp. 107 à 122).

1427, 15 août. — Combat singulier, à la porte de Vendosme, entre Jehan de Chastel, chevalier français, et Jehan Lepaintre, chevalier anglais, lequel fut vaincu. Les témoins étaient: Le Bastard d'Orléans, le Bastard de la Marche, La Hire, et autres. (*Bull.* 1880, p. 28).

1428. — Première procession de la Sainte-Larme, à Vendôme. — Cette procession, fondée par le comte Louis de Bourbon par suite d'un vœu fait en Angleterre durant sa captivité, devait se reproduire annuellement jusqu'à la Révolution. — (Abbé Simon, et *Bull.* 1883, pp. 80 à 114).

1452 ou environ. — Reconstruction de la chapelle St-Jacques ou chapelle de la Maison-Dieu. — (Extrait des titres de l'Oratoire, p. 130).

1458. — Le 21 août, entrée à Vendôme du roi Charles VII. Il devait y rester près de 2 mois, afin d'y tenir un lit de justice pour juger le duc d'Alençon. — Il demeura au château, étant l'hôte du comte Jean VIII. La cour de justice se tint au château même; on en conserve un tableau reproduit en photog. dans le *Bulletin vendômois* (Article A. Duvau). — Le duc d'Alençon, coupable d'avoir trahi le roi au profit des Anglais, fut condamné à mort. Mais la sentence fut commuée en détention perpétuelle. — (*Bulletin vendômois*, 1874, pp. 132 à 157).

1467. — Concession aux habitants, par le comte Jean VIII, de la porte Saint-Georges pour faire un Hôtel de ville, ainsi que des fossés de la ville. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 15 et *Bull.* 1885, p. 217, note).

1474. — Fondation et construction de l'église de la Madeleine comme succursale de l'église St-Martin. — (Pétigny).

1480. — Séjour de Louis IX au château de Vendôme; il y est visité par le légat du Pape. — (Trémault, *id.*, p. 18).

1484. — Le comté de Vendôme est soustrait à la vassalité du duché d'Anjou pour relever directement de la couronne. En même temps la baronnie de Mondoubleau est incorporée au Vendômois, et

cesse de relever du comté du Maine. Elle ne fait plus qu'un avec le comté de Vendôme. — (Abbé Simon, I, p. 277).

1494. — Erection de l'église de la Madeleine en église paroissiale. — (*Bulletin vendômois*, 1869, p. 263).

1514, février ou 1515 (N. S.). — Lettres du roi François I<sup>er</sup> érigeant le comté de Vendôme en duché. — (Arch. Nat., P 711, f° 43).

1515. — Institution à Vendôme du Tribunal des Grands-Jours qui devenait le tribunal d'appel des jugements du bailliage. La connaissance des appels de la justice du Vendômois était ainsi soustraite au Présidial de Baugé, qui en connaissait depuis le XI<sup>e</sup> s. — (Ms. de la Soc. Arch., Carton I, liasse II, pièce 1).

1516. — Achèvement de la construction de l'église de la Trinité, laquelle construction avait été reprise par l'abbé Simon du Plessis dès l'année 1308, et avait été continuée avec intermittences par ses successeurs. L'année 1516 est la date de l'achèvement du portail qui couronna l'édifice. L'architecte fut le moine Gilles de Jarnay. — (Pétigny et autres).

1516 à 1519. — Peste à Vendôme. Les chanoines de St-Georges quittent la ville et se retirent à leur campagne de Rocé. (Chan. du Bellay). Les officiers du bailliage vont siéger à Thoré. — (Arch. L.-et-Cher, Inventaire de l'Oratoire).

1520, ou environ. — Etablissement ou plutôt rétablissement par la comtesse Marie de Luxembourg, en la ville de Vendôme, d'une fabrique d'aiguilles dans la rue qui déjà s'appelaient de l'Esguillerie, aujourd'hui rue au Bled. — (Duchemin et Passac et Pétigny).

1530, ou environ. — Reconstruction de la porte St-Georges telle qu'elle est encore aujourd'hui. Elle appartenait, ainsi que les murailles de la ville, au domaine du Duché. Mais elle avait été donnée par le C<sup>te</sup> Jean VIII, à la municipalité de la ville, pour en faire un Hôtel de Ville, tel que ce monument est resté depuis. — (Pétigny et autres).

1534, ou environ. — Achèvement de la reconstruction de l'église St-Martin. — (Launay, Notes sur les Monuments de Vendôme).

La même année, le duc Charles abandonne à la ville son droit de barrage (octroi), pour lui permettre de paver ses rues. — (*Bull.* 1865, p. 44).

1536. — Séjour à Vendôme de Jacques V, roi d'Ecosse, pour se fiancer à Marie de Bourbon, fille de feu le duc Charles et de Françoise d'Alençon sa veuve. Mais le mariage n'eut pas lieu. — (Journal

*l'Echo de Paris* du 13 avril 1914, d'après chroniques du temps).

1540, 30 et 31 mars. — Séjour à Vendôme du roi François I<sup>er</sup>. — (*Bulletin*, 1906, p. 176).

1558. — Etablissement à Vendôme d'un temple protestant au pied du château. — (Rochambeau, *Antoine et Jeanne d'Albret*).

1560, février (N. S.). — Séjour à Vendôme du roi François II et de la reine Marie Stuart. Ils logent à la Trinité. — (Pétigny).

1560. — Réunion à Vendôme des chefs du parti protestant pour préparer la guerre civile. Cette réunion forma le prologue de la conjuration d'Amboise. — (Pétigny). En réalité cette réunion dut avoir lieu au château de la Fredonnière, psse du Temple.

1562, 21 mai. — Désarmement des bourgeois de Vendôme par ordre de Jeanne d'Albret. A la suite de cet acte, le trésor de la collégiale St-Georges est pillé et les reliques dispersées, y compris le bras de saint Georges, don de Geoffroy-Martel au XI<sup>e</sup> siècle. — (Pétigny).

1563, 23 janv. (N. S.). — Passage à Vendôme du roi Charles IX, accompagné de sa mère, Catherine de Médicis. — (*Bulletin*, 1875, p. 314).

1572. — Reprise, par les bourgeois, des armes que leur avaient soustraites Jeanne d'Albret. — (Métais, *Etudes et documents*, t. III, p. 1).

1578. — Fondation première du collège de Vendôme dans le logis du Singe-Vert, autrement dit l'Hôtel de Chichery, rue Poterie. C'est aujourd'hui l'Hôpital-Hospice. — (Pétigny, et Trémault, *Histoire municipale*).

1581. — Interprétant à la lettre un édit du roi, les Vendômois firent fermer le prêche protestant de Vendôme. — (Pétigny).

1589 (été). — Prise de Vendôme par Rosny, lieutenant du duc de Mayenne, chef des Ligueurs. Emprisonnement des membres du Grand Conseil du roi, qui s'étant enfuis de Paris, s'étaient réfugiés en cette ville. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 44).

1589, novembre. — Siège de Vendôme par le roi Henri IV. Il prend la ville le 19 au matin. Celle-ci fut pillée et saccagée ainsi que les églises, sauf la Trinité. Le couvent des Cordeliers fut incendié. Le gardien du couvent fut pendu, et le gouverneur Maillé de Bénéhart fut décapité. Une partie des tanneries fut détruite, et un grand nombre des tanneurs, à la suite de cet événement, quitta la ville et alla à 8 lieues au sud fonder

la ville de Châteaurenault. Vendôme ne se releva jamais de ce désastre. — (Simon, Pétigny et autres).

1598. — Transmission du duché de Vendôme, de la maison royale de France, à celle des bâtards de Bourbon, en la personne de César, fils naturel du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

1606. — Fondation du couvent des Capucins au faubourg Chartrain. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 51).

1615. — Fondation du *Sanitas*, ou maison de secours pour infirmes, au faub. Chartrain, derrière le grand cimetière, sur un terrain donné par Pierre Hardouin, Sr du Mas. — (Trémault, *id.*, p. 58).

1618. — Les Huguenots sont chassés de la ville de Vendôme, et ils vont tenir « leur mosquée » à trois lieues de la ville. (Sans doute à la Fredonnière). — (*Bulletin*, 1893, p. 129).

1626. — Établissement du collège des Oratoriens sur l'emplacement de la Maison-Dieu, qui prend fin. L'hospice tenu par les frères de la Maison-Dieu est transféré dans les locaux de l'hôtel de Chiche-ray où se tenait jusque-là le collège. C'est encore là qu'est l'hospice actuel de Vendôme. — (Divers, *passim*).

1625. — Établissement à Vendôme des religieuses du Calvaire, dans des bâtiments construits exprès pour elles et qui forment aujourd'hui le couvent du Saint-Cœur. — (Pétigny).

1630. — Famine et peste à Vendôme : elle dura un an. — (*Bull.*, 1890, p. 143).

1631. — Fondation du couvent des Ursulines au faub. Chartrain, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la gendarmerie, la prison, le collège de filles et annexes. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 53).

1645. — Françoise de Lorraine, femme du duc César, afferme à des bourgeois de Vendôme, le domaine du Duché. — (Bibl. Vend. Manuscrits, Cossier V°).

1651. — Alarmes dans la ville de Vendôme par suite des incursions des gens de guerre qui saccageaient le pays à la faveur des troubles de la Fronde. Les bourgeois décident de monter la garde sur les remparts. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 67).

1650-1651. — Crues du Loir, qui emportent les ponts Chartrain et St-Michel, lesquels étaient en bois, et avec les ponts, une partie des quais et des berges vers la ville, menaçant ainsi les murailles. — (Trémault, *id.*, p. 60).

1656. — Prise du titre de *Maire Pétit* de Vendôme par Jean de Rémilly, bailli de la ville ; difficultés pour ce

titre avec les habitants. — (Trémault, *id.*, p. 69).

1657. — Création du bureau des pauvres dont la durée, faute de ressources, n'est qu'éphémère. — (*Id.*, p. 54).

1658. — Afin d'arriver à rétablir les ponts St-Michel et Chartrain, la municipalité décide de démolir la Poissonnerie, établie proche le pont de la Chevrerie, et qui d'ailleurs était en mauvais état, afin de se servir des bois pour ce travail qui devait être provisoire et en attendant mieux. — (Pétigny, p. 658).

1660. — De même que les autres bonnes villes du royaume, la ville de Vendôme est soumise à l'impôt dit : « Du Don Gratuit » envers le roi. Sa contribution est d'environ 8.000 livres que les échevins déclarent être incapables de payer. Ils sont modérés à 5.000. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 78).

1665. — Nouvelle et plus forte crue du Loir, dont il reste la marque sur le mur Sud de l'église de la Madeleine. Le pont St-Michel est à nouveau emporté. Le couvent du Calvaire, au faub. Chartrain (aujourd'hui le Saint-Cœur), est envahi par les eaux au moment de la messe et le prêtre manque de se noyer.

1665, 18 nov. — Funérailles solennelles du duc César. (*Bull.*, 1886, p. 219, et Pétigny).

1678. — Il est question de créer un hôpital pour mendiants dans les locaux du *Sanitas*. La municipalité demande qu'on lui concède pour cela les revenus de différents établissements dont le besoin ne se faisait plus sentir, c'est-à-dire : l'hospice de Lisle, les prieurés de Lancé, de St-Mars, de St-Pierre-la-Motte, la chapelle St-Jacques du Bourbier, celle du Grand-Cimetière de la ville à laquelle avaient été depuis longtemps réunis les revenus de la Maladrerie, etc.

Mais, en vertu même de la difficulté de donner satisfaction à cette demande, l'affaire n'eut pas de suite. — (*Id.*, p. 55).

1684. — Destruction définitive du préche protestant qui avait été rétabli rue de la Bretonnerie. — (Pétigny et Launay).

1691. — Reconstruction en pierre du pont Chartrain. — (*Id.*, p. 112).

1706. — Création des offices de maire et échevins alternatifs et triennaux. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 141).

1709. — Froid terrible et disette qui en fut la suite. Taxation des provisions chez les particuliers. — (Pétigny).

1712. — Mort de Louis-Joseph, dernier duc effectif de Vendôme. — Réunion du duché à la couronne malgré l'existence d'un héritier du duché en la personne de Philippe, Grand-Prieur de France pour

l'Ordre de Malte, frère cadet du décédé, qui devint pourtant bien légitimement Duc de Vendôme. Mais d'après les notes laissées par A. de Trémault, la réunion réelle et complète du duché à la couronne n'aurait eu lieu que par décret du 4 janvier 1724 — (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault).

1713. — Un édit royal du mois de novembre 1713 crée à Vendôme un bailliage prévostal, avec sièges royaux à Montoire et à St-Calais, et une maréchaussée dans le pays du Haut et Bas Vendômois.

1725. — Mort du Grand-Prieur. Le roi Louis XV devient alors bien légitimement Duc de Vendôme.

1738. — Transfert des archives du château, ou plutôt de l'ancienne Chambre des Comptes de Vendôme en la Chambre des Comptes de Paris. — (*Bulletin*, 1869, pp. 255 à 274).

1739 à 1743. — Acquisition par la municipalité des maisons de l'Ecu (auj. le Grand-Bal), et du Grand-Pressoir, au faubourg St-Lubin, pour les aménager en casernes. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 151).

1753. — Exil à Vendôme de 23 membres du Parlement par suite de lettres de cachet du roi. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 155).

1754. — Plantation d'ormeaux sur le chemin en ligne droite depuis les Capucins jusqu'au clos Monfrancourt sur la route de Paris. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 177).

1754. — Les maisons de l'Ecu au grand-faubourg, et du Grand-Pressoir, faub. St-Lubin, sont définitivement aménagées pour recevoir des troupes. — (*Id.*, p. 156).

1764. — Les offices de maire et d'échevins sont rendus à l'élection des bourgeois. — (Trémault, *Hist. municipale*, pp. 159 et suiv.).

1766. — Prolongement de l'avenue des Capucins jusqu'au bas de Belair. — (*Id.*, p. 177).

1770. — Demande et obtention de la suppression de sept fêtes chômées qui sont reportées au dimanche suivant. — (*Id.*, p. 168).

1771. — Le Duché de Vendôme est compris dans l'apanage de Louis-Stanislas-Xavier, petit-fils du roi Louis XV. On lui donnait le titre de MONSIEUR, et il devint dans la suite le roi Louis XVIII. — (Arch. Nat.).

1773. — Plantation par le maire Trémault de trois rangs d'ormeaux sur le mail des Capucins, ou mail de Thiron, ce qui lui fit donner quelque temps le nom de *Mail-Trémault*. — (Trémault, *Hist. municipale*, p. 177).

1781, 16 décembre. — Fête à Vendôme à l'occasion de la prise de Yorktown en Amérique par le général de Rochambeau. — (*Bulletin*, 1899, p. 253).

1789, 16 mars. — Assemblée des trois Ordres en l'église de la Trinité, sous la présidence de Donatien-Marie-Joseph de Rochambeau, Grand-Bailli d'épée. — (Métais, *Vendôme pendant la Révolution*, t. I, p. 12).

24 mars. — Serment des députés des trois Ordres : Bodineau, pour le clergé ; de Sarrazin, pour la noblesse, et Pothée avec Crénière pour le tiers état. — (*Id.*, p. 26).

Juillet. — Disette de grains, craintes d'émeutes, taxation des principaux propriétaires obligés de fournir du grain. — (Métais, *id.*, p. 28).

15 juillet. — Le marché à lieu, la troupe étant sous les armes, à cause de la panique occasionnée par une soi-disant invasion de Bas-Bretons. — (*Id.*, p. 31).

21 août. — Formation de la Garde Nationale. Nomination pour officiers de MM. de Pérignon, de Jugeaux, de Trémault et de Musset-Signac.

27 août. — Arrivée à Vendôme du régiment du Royal-Cravates pour y tenir garnison. — (*Id.*, p. 34).

1790, 6 février. — Premières élections municipales. — Buscheron de Boisrichard nommé Maire. — (*Id.*, p. 41).

7 et 8 juin. — Election des membres du Directoire. — Blanchet de Langeron, président, Deschamps, Girodon, Arnoult et Quentin, membres. — (*Id.*, p. 53).

15 septembre. — Messe du Saint-Esprit dans l'église de la Trinité, à laquelle assistaient le Directoire, la Municipalité, une délégation des élèves de l'école militaire, etc. — (*Id.*, p. 54).

Novembre. — Expulsion des religieux. — (*Id.*, p. 61).

1790, 30 mai. — Bénédiction des drapeaux de la milice bourgeoise reformée sous le nom de *Garde Nationale*. (*Bull.*, 1884, p. 141).

1791. — Serment civique des prêtres. — (*Id.*, p. 63).

15 janvier. — Vente du château de Vendôme, pour 14.400 livres, au sieur Fournier, fermier à Pincé. — (Arch. L.-et-Cher, O, District de Vendôme, n° 21). Ce Fournier étant insolvable, le château fut remis en vente le 11 juin 1791, et acquis par plusieurs. — (*Bulletin*, 1885, p. 102).

5 mars. — Formation de la paroisse de la Trinité qui englobe les deux paroisses de St-Bienheure et St-Lubin désaffectées. — (Métais, *Révolution*, p. 67).

1791, 15 avril. — Réception de l'évé-

que constitutionnel Grégoire, par la Municipalité — (*Id.*, p. 70).

15 mai. — Election des curés. Joseph-Philippe Barthélemy, curé de St-Lubin, est élu curé de la Trinité — (*Id.*, p. 77).

24 mai. — Arrivée à Vendôme du 14<sup>e</sup> dragons dont Louis-Philippe, duc de Chartres (le futur roi Louis-Philippe), était le colonel — (*Id.*, p. 79).

19 juin. — Election des députés chargés de nommer les députés à la Législative. — (*Id.*, p. 91).

22 juin. — Procession de la Fête-Dieu. Ordre est donné par la Municipalité de tendre les maisons sur le passage de la procession, sous peine de 10 livres d'amende. La cérémonie donna lieu à une émeute, la foule voulant pendre deux prêtres réfractaires. — (*Id.*, p. 83).

1<sup>er</sup> juillet. — Fête de la Fédération au Champ de la Fédération (le Pré-aux-Chats). — Prestation de serment des dragons et de la Garde Nationale. — (*Id.*, p. 96).

3 juillet. — Serment des officiers du 14<sup>e</sup> dragons; refus et départ d'un grand nombre d'entre eux. — (*Id.*, p. 93).

14 octobre. — Dispersion des ordres religieux. — (*Id.*, p. 159).

1<sup>er</sup> novembre. — Insurrection et émeute par suite d'audition de messe d'un curé réfractaire, anc. curé de St-Martin, appelé Toisnier, qui la disait à Montrieux. Des femmes qui revenaient de cette messe furent injuriées et fustigées. — (*Id.*, p. 109, et *Journal de Jean Clément*, au *Bulletin vendômois*, 1869, p. 188; et *le Loir* du 20 nov. 1850).

29 décembre. — Achat à la Nation par la Municipalité de Vendôme, des bâtiments des bénédictins de la Trinité. — (Arch. L.-et-Cher, Q, district de Vendôme, n<sup>o</sup> 771).

1792, 12 janvier. — L'église St-Martin est achetée nationalement par la Municipalité pour le prix de 10.400 livres afin d'en faire une halle. — *Métails, Révolution*, p. 124).

4 mai. — Plantation en grande pompe de l'arbre de la Liberté, sur la demi-lune en avant du Pont-Chartrain. — (*Id.*, p. 128).

28 août. — Visites domiciliaires chez les suspects et les prêtres réfractaires. — (*Id.*, p. 139).

1792, 24 nov. — Arrivée à Vendôme d'une troupe d'environ 5.000 hommes venant de St-Calais et du Bas-Vendôme. Ils taxent les denrées sans opposition. Ils partent le lendemain pour Herbault, obligeant toutes les personnes notables à les suivre. — (*Métails, Révolution*, p. 145).

1792. — Au cours de cette année et de la suivante on démolit les églises de St-Lubin, de St-Bienheure et du château. — (*Journal de Jean Clément*, au *Bulletin vendômois*, 1869, p. 190).

1793, 25 avril. — Création à Vendôme d'un comité de Salut-Public. — (*Métails, Révolution*, p. 168).

28 et 29 mai et jours suivants. — Arrivée à Vendôme du 3<sup>e</sup> bataillon des Milices parisiennes qui allaient combattre en Vendée. Ces gens se livrèrent à tous les excès, détruisirent plusieurs tableaux à l'Hôtel de Ville, et enfin violèrent les tombeaux de l'église St-Georges dont ils dispersèrent les cendres. Quelques ossements furent recueillis par des personnes pieuses et finalement enterrés dans le grand cimetière, derrière la chapelle dont l'emplacement était dans ce qui fait aujourd'hui la cour de l'école des garçons. Les excès de ces Volontaires ne cessèrent qu'à leur départ. Ils furent, en juin, remplacés par un bataillon de la Légion du Nord, commandé par Westermann. — (*Duchemin de la Chesnaie*).

24 août. — Vente de l'église collégiale St-Georges. — (*Bulletin vendômois*, 1885, p. 110).

10 août. — Destruction et incinération des titres de noblesse. — (*Métails, Révolution*, p. 177).

12 octobre. — Organisation du bataillon du District de Vendôme, composé de 894 hommes dont 70 de la ville. — (*Id.*, p. 194).

1793, 19 octobre. — Ordre de livrer à l'Etat la plupart des cloches des églises; Vendôme n'en conserve qu'une, la cloche appelée *Crevant*, à la Trinité. La ville perd environ 24 cloches, et son fameux carillon. — (*Métails, Révolution*, p. 179).

6 novembre. — Adoption à Vendôme du calendrier républicain. — (*Id.*, p. 180).

1794, 19 janvier (30 nivose an II). — Inauguration du Temple de la Raison (Eglise de la Trinité), et fête de la déesse Raison. — (*Métails, Révolution*, t. II, p. 3).

6 mars. — Changement du nom des rues de la ville pour leur donner une qualification à tournure plus révolutionnaire. (Voir ces noms à l'article de chaque rue). — (*Id.*, p. 11).

16 mars. — Le commissaire public Garnier (de Saintes), à Vendôme. — Epuration des Autorités. — (*Id.*, p. 14).

13 avril. — Formation de la bibliothèque municipale avec les fonds des couvents dépossédés et des émigrés spoliés. — (*Id.*, p. 15).

1794, 22 avril. — Nouvelles visites domiciliaires chez les suspects. — (*Id.*, p. 18).

8 juin. — Fête de l'Être Suprême. — (*Id.*, p. 18).

12 septembre. — Etablissement à Vendôme d'un comité de Surveillance Révolutionnaire. — (*Id.*, p. 22).

20 octobre. — Arrivée à Vendôme du représentant Brival. — Il fait remettre incontinent en liberté les détenus politiques qui avaient été incarcérés au cours des années précédentes et de cette année. — (*Id.*, p. 25).

1794. — Année de disette terrible et de fêtes patriotiques officielles. Fête de la Reconnaissance ou des Victoires, de la Fédération, de la Raison, des Epoux, de la Jeunesse, de la Vieillesse, de l'Être Suprême, etc., etc. Réquisition de grains, proscription des pains et pâtisseries de luxe, etc. — (*Id., passim*).

1795. — 18 avril. — Suppression de la maison d'arrêt pour prisonniers politiques. — (*Id.*, p. 83).

1795, 6 novembre. — Fin du Directoire de Vendôme. — (*Id.*, p. 96).

1796 1<sup>er</sup> janvier. — Emprunt forcé. Les citoyens se voient taxés au tiers de leur capital. — (*Id.*, p. 104).

28 mars. — Volontaires chouans recrutés subrepticement à Vendôme et environs. Le complot échoue par suite de la hâte de certains conjurés. — (*Id.*, p. 189).

1796. — Toute l'année, fêtes patriotiques de l'Agriculture, de la Liberté, de la Fondation de la République, etc., etc.

1796, août. — Formation de la Haute-Cour de Justice pour juger les Babouvistes. Cette Haute-Cour devait siéger toute cette année et encore la moitié de l'année 1797. Babœuf et Darthé furent condamnés à mort et leurs complices à la déportation. — (Bonhoure, *Bull. vend.*, 1900, pp. 37 et suiv.).

1797, 20 juin. — Reprise du culte dans l'église de la Trinité. — (*Métails, Révolution*, t. II, p. 127).

1797, 28 nov. — Révocation de la Municipalité pour cause de tiédeur civique. — (*Id.*, p. 131).

1798, 30 janv. — Expulsion des Sœurs de l'hospice, qui avaient traversé sans tracasseries les plus mauvais jours de la Révolution. — (*Id.*, p. 134).

1799. — Démolition du pont St-Michel en ruine depuis 1793. — On le remplace par une passerelle à piétons. — (*Bull. vend.*, 1869, *Journal de J. Clément*).

1803, février. — Rétablissement du culte, serment des curés de la ville entre les mains de M. de Chabau, sous-préfet.

M. Thoinier, ancien curé de St-Martin, nommé curé de la Madeleine. — (*Ibid.*).

1805, sept. — Organisation d'une compagnie de pompiers. M. de Sourdon, capitaine. — (*Ibid.*).

1806, nov. — Arrivée de prisonniers russes. — (*Ibid.*).

1807, 8 mai. — Reconstruction du pont St-Michel (en bois). Démolition de la tour et du porche du même nom, qu'on appelait aussi La Porte-Méresse. — (*Bull.*, 1869, p. 229).

Septembre. — Passage de troupes allant à la guerre d'Espagne. Il en passe jusqu'en mai suivant. — (*Ibid.*).

1808, 14 août. — Passage par Vendôme de l'empereur Napoléon, se rendant à Paris. En septembre, second passage de troupes pour la guerre d'Espagne. Le 30 oct., second passage de l'empereur se rendant en Espagne. — (*Ibid.*).

1809, 15 janvier. — Troisième passage par Vendôme de l'empereur Napoléon qui revient d'Espagne. En février, mars et avril, passage continu de troupes allant en Espagne. Ces troupes passent en voiture. On réquisitionne pour cela partout des voitures à la campagne. — En juillet, on élargit la voûte de l'Hôtel de Ville. — Le 25 août, exécution de trois criminels chauffeurs, arrêtés à Sargé. — En décembre, troisième passage de troupes pour aller en Espagne. — (*Ibid.*).

1814, 1<sup>er</sup> avril. — Passage par Vendôme de l'impératrice Marie-Louise fuyant l'invasion et se rendant à Blois avec une suite nombreuse, son fils le roi de Rome, les ministres et grands dignitaires de l'empire, etc.

1815, (avril ?). — Arrivée de troupes prussiennes de l'armée des alliés envahisseurs et destinées à tenir garnison à Vendôme.

30 juin. — Quatrième passage de Napoléon par Vendôme, allant à Rochefort et de là en exil. Il est reconnu par la maîtresse de poste. — (*Bull.*, 1912, p. 334, art. Chanteaud).

16 août. — Passage de la Duchesse d'Angoulême allant à Bordeaux et déjeunant à l'Hôtel Josse-Boisbercy, auj. Hôtel de Trémault, au faub. Chartrain. (*Bull.*, 1890, p. 253).

1816, 14 déc. — Concession à la ville de ses armoiries par le roi Louis XVIII. (*Bull.*, 1892, p. 9).

1828. — Passage par Vendôme de la Duchesse de Berry qui visite la Trinité. 1852. — Fondation à Vendôme de la première société des Courses qui n'a qu'une durée éphémère. Ces courses ont lieu dans les Grands-Prés. — (*Journal Le Loir* du 9 juillet 1852).

1854. — Destruction des ruines de l'église St-Martin pour faire la place de ce nom.

1867. — Ouverture de la ligne du ch. de fer de Paris à Tours par Vendôme. Le tronçon de Vendôme à Paris fut ouvert le 1<sup>er</sup> janvier et celui de Vendôme à Tours le 27 août même année.

1870. — Guerre avec l'Allemagne. — Réunion à Vendôme en août de quatre compagnies de Mobiles, formées des contingents fournis par les 8 cantons de l'arrondissement et qui composent la moitié du 2<sup>e</sup> bataillon de Loir-et-Cher (75<sup>e</sup> Mobiles).

1870. — Combats de Vendôme des 15 et 16 décembre 1870. — Retraite de l'armée de la Loire. Occupation de Vendôme par l'armée allemande. Cette occupation devait durer jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1871.

1875. — Classification comme monuments historiques, de l'église de la Trinité, de l'Hôtel de Ville et des ruines du château. (Bull., 1875, p. 121).

1881, 20 nov. — Inauguration du chemin de fer de Vendôme à Blois. (Guide du touriste..., p. 48).

1885. — Réfection de la flèche du clocher de la Trinité, rétabli alors dans sa hauteur primitive.

1893. — Achèvement de la construction du théâtre et des deux écoles du faubourg Chartrain.

1894. — Prise du titre de duc de Vendôme par le prince Emmanuel d'Orléans (voir ce nom), réalisant ainsi le vœu des habitants de Vendôme au XVII<sup>e</sup> s., vœu dont se fait l'écho l'abbé Simon, à son tome I, p. 563.

1898. — Construction du Marché-Couvert sur la place du Marché, et dans l'emplacement occupé par le quartier de la ville qu'on appelait autrefois *Le Derrière au Comte*.

1906. — Fondation de la nouvelle société des Courses de Vendôme dont la première réunion sportive a lieu en juillet 1907.

1907. — Destruction, par le Génie militaire, de la majeure partie des anciens cloîtres de la Trinité, dans une des cours du Quartier Rochambeau. (Bull., 1907, p. 192).

1908, nuit du 9 au 10 mai. — Incendie du grand bâtiment du Quartier Rochambeau, ancien couvent des Bénédictins.

1912-1913. — Etablissement au faub. Chartrain et dans la rue Saint-Denis du Collège secondaire des jeunes filles.

1914. — Achèvement de la construction du pont des Prés-aux-Chats qui fait communiquer la rue de la Grève avec la rue des Quatre-Huys.

1914. — 4 août, déclaration de guerre. — 1<sup>er</sup> septembre, arrivée des premiers blessés à l'ambulance de Vendôme.

### III. — Féodalité

I. COMTÉ, PUIS DUCHÉ. — 2. LISTE CHRONOLOGIQUE DES COMTES ET DUCS. — 3. GOUVERNEMENT ET GOUVERNEURS. — 4. LE CHATEAU. — 5. DOMAINE ET CHATELLENIE.

I. — *Comté, puis Duché*. — On ne peut connaître à quelle époque fut établi le Comté de Vendôme. On sait seulement que son territoire comprenait à peu près l'ancien *Pagus Vindocinensis*, ou Pays Vendômois, lui-même division de la *Civitas Carnutorum* ou Cité des Carnutes, dont *Autricum*, qui devint la ville de Chartres, était la capitale, et que l'administration religieuse avait fait de ce *Pagus* un Archidiaconé, avec résidence d'un archidiacre à Vendôme, et que les comtes nommés par le roi avaient fini par être, sous les rois Carolingiens, à la nomination des évêques de Chartres, leurs suzerains de fait, et qu'ils étaient chargés par eux de gouverner militairement le pays.

Les comtes se transmettent héréditairement leurs charges dès le X<sup>e</sup> siècle, et peut-être même auparavant. Il y eut plusieurs comtes du nom de Bouchard au X<sup>e</sup> siècle, ce qui fait qu'on appela la première race des comtes de Vendôme, *La Dynastie des Bouchard*, qui s'éteignit en la personne de Bouchard le Jeune en 1085. — Puis vinrent la Maison de Nevers, celle de Preuilly, puis celle de Montoire entre 1086 et 1371. — Enfin la Maison de Bourbon, de 1371 à 1515, époque où le Comté devint Duché de Vendôme.

Le Duché de Vendôme fut en effet créé en 1515 par le roi François I<sup>er</sup> pour récompenser le comte Charles de ses services en Italie. — La maison de Bourbon occupa ce Duché depuis 1515 jusqu'en 1598, époque où le roi Henri IV, duc de Vendôme, crut devoir en investir son fils bâtard César, qu'il avait eu de Gabrielle d'Estrées.

De cette époque jusqu'en 1712 le Duché appartint en fait aux bâtards de Bourbon-Vendôme et en droit jusqu'à la mort de Philippe, grand-prieur de France, le dernier des bâtards, mort en 1725.

A partir de cette date, le Duché était bien légitimement à la couronne. Il constitua en 1771 une partie de l'apanage de Louis-Stanislas-Xavier, frère du roi Louis XVI, jusqu'à la Révolution. Ce Stanislas-Xavier portait le nom de *Comte de Provence* et fut le roi Louis XVIII.

On l'appelait MONSIEUR ; ce fut là le dernier duc *effectif* de Vendôme.

Le titre est aujourd'hui porté par Emmanuel d'Orléans, fils du duc d'Alençon, petit-fils du duc de Nemours, depuis 1894, époque de la mort du comte de Paris. — Voir Emmanuel.

2. — *Liste chronologique des comtes et ducs*. — (Les premiers qui ne portent pas de numéros sont simplement supposés comtes de Vendôme). — Chacun de ces comtes et ducs a sa notice à son nom et rang alphabétique au corps de l'ouvrage.

Troannus comes. — Il est supposé comte de Vendôme parce qu'il possède des biens à Naveil en 833. — (*Cart. vendômois de Marm.*, 1 A).

Burchardus comes vel Grafio. — Celui-ci semble vraiment être comte de Vendôme. Il paraît en 891 et 905 avec le titre ci-dessus, dans des chartes relatives à St-Martin de Tours. — (*Chartes vendômoises* 16).

Bouchard Ratepilata (Burchardus Raptalata), c'est-à-dire *Chauve-souris*. Il est positivement comte de Vendôme au X<sup>e</sup> s., et paraît mourir vers 960. L'abbé Simon ne le compte pas comme comte de Vendôme, sous prétexte qu'il aurait été comte à titre d'office. Mais il paraît bien au contraire l'être à titre héréditaire. Il passe pour être père du suivant :

#### Première Maison de Vendôme

I. — Bouchard le Vénérable ou l'Ancien (*Burchardus velulus*). — Il est comte de 960 à 1005. Il fut comte de Vendôme, de Corbeil et de Melun. C'est lui que l'abbé Simon appelle Bouchard I<sup>er</sup>.

II. — Renaud, fils cadet du précédent et d'Elisabeth de Corbeil, évêque de Paris, comte de Melun et chancelier de France, 1005 à 1020.

#### Maison de Nevers

III. — Odon ou Eudes (de Nevers). — Il est comte par sa femme Adèle, nièce et héritière du précédent, 1020 à 1023. A cette dernière date il abandonne le comté à son fils le suivant :

IV. — Bouchard II, dit Bouchard le Chauve, fils aîné du précédent et d'Adèle d'Anjou, 1023 à 1029. Il est seulement comte de la moitié du comté sous la tutelle de son grand-père Foulques Nerra, l'autre moitié étant à sa mère. — Il eut pour successeur son frère Foulques ; mais celui-ci se fit enlever son comté par Geoffroy-Martel, son oncle,

V. — Geoffroy I<sup>er</sup>, dit Geoffroy-Martel, fils du comte d'Anjou Foulques Nerra. Il est comte de Vendôme par conquête, 1032 à 1050.

VI. — Foulques l'Oison, neveu du précédent et frère de Bouchard le Chauve. Il est d'abord possesseur de la moitié du comté à la mort de son frère, de 1029 à 1031 ou 1032, et se la laisse prendre par Geoffroy-Martel qui lui rend le comté entier en 1050. — Il meurt en 1066.

VII. — Bouchard III, dit Bouchard le Jeune, fils du précédent et de Pétronille de Château-Gontier, fille du Sgr de Châteaurenault, 1066 à 1085.

#### Maison de Preuilly

VIII. — Geoffroy II, dit Geoffroy de Preuilly ou Geoffroy-Jourdain ; il est comte par sa femme Euphrosine ou Niphrane, sœur du précédent, 1085 à 1103.

IX. — Geoffroy III, dit Geoffroy-Grisegonelle, fils des précédents, 1102 à 1145.

X. — Jean I<sup>er</sup>, fils aîné du précédent et de Mathilde de Châteaudun, 1145 à 1180.

XI. — Bouchard IV, fils aîné du précédent et de Berthe du Puy du Fou, 1180 à 1202.

XII. — Jean II, petit-fils du précédent, comme étant fils de Geoffroy de Lavardin, 1202 à 1211.

XIII. — Jean III, dit Jean l'Éclésiastique, oncle du précédent, et dernier fils de Bouchard IV, 1211 à 1217.

#### Maison de Montoire

XIV. — Jean IV, dit Jean de Montoire, neveu du précédent, comme étant fils de sa sœur Agnès et de Pierre de Montoire, 1217 à 1240.

XV. — Pierre, dit Pierre de Montoire, fils aîné du précédent et d'Eglantine N., 1240 à 1249.

XVI. — Bouchard V, fils aîné du précédent et de Gervaise de Mayenne, 1249 à 1271.

XVII. — Jean V, fils aîné du précédent et de Marie de Roye, veuve de Haubert de Hangest, seigneur de Genlis, 1271 à 1315.

XVIII. — Bouchard VI, fils aîné du précédent et d'Eléonore de Montfort, dame de Castres, 1315 à 1354.

XIX. — Jean VI, fils aîné du précédent et d'Alix de Bretagne, fille d'Artus II, duc de Bretagne, 1354 à 1365.

XX. — Bouchard VII, fils unique du

précédent et de Jeanne de Ponthieu, 1365 à 1371.

XX bis. — Jeanne, comtesse de Vendôme, fille unique du précédent et d'Isabelle de Bourbon. Elle mourut étant encore au berceau en 1371 (Janvier, ancien style).

#### Maison de Bourbon

XXI. — Jean VII, dit Jean de Bourbon, comte de la Marche. — Il est comte de Vendôme comme étant époux de Catherine de Vendôme, sœur de Bouchard VII et héritière de sa nièce Jeanne, 1371 à 1393. — Sa femme est considérée comme comtesse de Vendôme après sa mort, mais associée à son fils Louis, jusqu'en 1403.

XXII. — Louis I<sup>er</sup>, fils cadet des précédents (l'aîné étant Jean, comte de la Marche). Il est d'abord associé à sa mère dans le comté en 1393, puis en 1403 comte en titre; il meurt en 1446.

XXIII. — Jean VIII, fils unique du précédent et de Jeanne de Laval, 1446 à 1477.

XXIV. — François, fils aîné du précédent et d'Isabelle de Beauvais, époux de Marie de Luxembourg, 1478 N. S. à 1495. Sa femme lui survit avec l'usufruit du comté jusqu'en 1546.

XXV. — Charles I<sup>er</sup>, fils aîné des précédents, époux de Françoise d'Alençon. Il est comte de 1495 à 1515, puis duc de Vendôme en 1515 (N. S.), et meurt en 1537.

XXVI. — Antoine de Bourbon, deuxième duc, époux de Jeanne d'Albret; il est fils aîné des précédents et devient par sa femme, roi de Navarre. Il est le second duc de Vendôme, 1537 à 1562.

XXVII. — Henri I<sup>er</sup>, fils aîné des précédents, c'est le roi Henri IV. Il est le troisième duc de Vendôme de 1562 à 1598, époque où il cède le duché au suivant :

#### Maison de Bourbon (bâtards)

XXVIII. — César, fils naturel du précédent et de Gabrielle d'Estrées, quatrième duc, 1598 à 1665.

XXIX. — Louis II, cinquième duc, fils aîné du précédent et de Françoise de Lorraine. Il est d'abord duc de Mercœur, puis duc de Vendôme de 1665 à 1669. Il est connu sous le nom de *Cardinal de Vendôme*.

XXX. — Louis III ou Louis-Joseph, sixième duc, fils aîné du précédent et de Laure Mancini, 1669 à 1712. C'est le *Grand Vendôme*. Il mourut sans enfants.

XXXI. — Philippe I<sup>er</sup>, Grand-Prieur de France pour l'Ordre de Malte, frère cadet du précédent, septième duc, 1712 à 1725. — Le duché fut pris par le roi Louis XIV en 1712, et réuni à la couronne, mais ce fait n'eut lieu légalement qu'en 1724. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, note).

#### Maison de France

XXXII. — Louis IV, huitième duc, 1725 à 1771. — C'est le roi Louis XV, bien légitimement duc de Vendôme à la mort de Philippe. Il donna le duché en 1771 au suivant :

XXXIII. — Louis V, neuvième duc, de 1771 à sa mort en 1824. — Il devint duc de Vendôme parce que ce duché faisait partie de l'apanage qu'il reçut de son grand-père le roi Louis XV, à l'âge de 16 ans. On l'appelait MONSIEUR, frère du roi (Louis XVI) et aussi *Le Comte de Provence*. — Il devint plus tard le roi Louis XVIII.

XXXIV. — Charles II, dixième duc, c'est le roi Charles X, de 1825 à 1830.

XXXV. — Henri II, onzième duc, de 1830 à 1883, c'est le comte de Chambord, petit-fils du roi Charles X.

XXXVI. — Louis-Philippe-Albert (d'Orléans), comte de Paris, douzième duc de Vendôme, de 1883 à 1894, comme héritier naturel des titres de Henri, comte de Chambord.

XXXVII. — Emmanuel (d'Orléans), treizième duc de Vendôme par suite de la concession à lui faite en 1894 par son cousin le comte de Paris. Il a épousé la sœur de l'actuel roi des Belges et en a plusieurs enfants.

3. — *Gouvernement et Gouverneurs.* — Le gouvernement du Vendômois, au moyen âge, paraît avoir été confié par les Comtes aux Vicomtes. Ces personnages chargés de gouverner le comté en l'absence des comtes semblent avoir réuni en leurs mains le triple pouvoir militaire, judiciaire et administratif. A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, leurs fonctions judiciaires passent aux prévôts, puis aux baillis. A la longue, le titre de Vicomte de Vendôme finit par être attaché à la seigneurie de Chanteloup, paroisse de Villefranche. Cette terre dut être possédée héréditairement par les vicomtes au XI<sup>e</sup> siècle, d'où l'habitude de qualifier *Vicomte*, le seigneur de Chanteloup, et *Vicomté* sa seigneurie. Mais ce n'était pas là, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, qu'un vain titre, et cette terre de Chanteloup ne se distinguait plus des autres fiefs vendômois; elle ne relevait

même pas directement du comté, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, bien que son titulaire s'arrogeât toujours le droit de s'appeler *Vicomte de Vendôme*.

Voici les noms des vicomtes de Vendôme que nous avons pu rencontrer. Les dates ne sont qu'approximatives. (La plupart des renseignements sur ces vicomtes sont tirés du Fonds Bouchet [à la Bibl. de Vendôme], Chem. VIII, doss. 5, pièce 1, et aussi du *Bulletin vendômois*, 1880, pp. 264 et 265).

*Vicomtes de Vendôme.* — Hubertus, père de Hubertus, évêque d'Angers, et de Radulphus, vers 1010. (Trin. 2 et 44, et Marm. Vend., 47 et 100).

Radulphus ou Raoul, vicomte de Vendôme, fils du précédent, vers 1040. (Marm. vend., 100).

Hubert, 2<sup>e</sup> du nom, vicomte vers 1050. (Marm. vend., 47).

Radulphus ou Raoul, 2<sup>e</sup> du nom, vicomte vers 1060; celui-ci épousa Agathe, fille du comte Foulques l'Oison, et l'abbé Simon paraît l'avoir pris pour Raoul de Beaumont, vicomte du Lude. Il donne à la Trinité la foire de Notre-Dame, après 1070. (Trin. 223).

Les vicomtes de Vendôme disparaissent après ce dernier. Pour connaître ceux qualifiés ainsi au XVI<sup>e</sup> siècle et siècles suivants, voir *Chanteloup* (de Villefranche). — Mais les vicomtes, depuis cette époque, n'eurent plus de fonctions à remplir et, de leur charge, ne possédèrent plus que le titre.

En même temps que ces vicomtes du XI<sup>e</sup> s., paraissaient des vicaires du Comte, avec lesquels on les a parfois confondus, et qui semblent avoir été spécialement chargés de la justice. — Voici les noms de ces vicaires qui furent peut-être tout simplement *viguiers* des domaines propres des comtes de Vendôme.

Durandus, vicarius Goffridi comitis, vers 1040. (Marm. vend., 38).

Ingelbaldus Brito, ou Ingelbaud le Breton, vicarius de Vindocino, vers 1050. (Marm. vend., 49 et 103). Sur la fin de sa vie il cesse d'être qualifié vicaire. (Trin. 218 et 219).

Salomon, fils d'Otred, lequel Otred fut garde de la porte du château de Vendôme. Il est plusieurs fois qualifié *vicarius*, vers 1060. (Marm. vendômois, 20, 104, 122).

*Gouverneurs.* — Les gouverneurs de Vendôme et du Vendômois n'apparaissent réellement qu'au XV<sup>e</sup> siècle, d'une manière régulière. Avec eux se rencontrent les capi-

taines du château et ils sont parfois confondus ensemble, les deux charges étant tantôt en les mêmes mains, tantôt se trouvant attachées à des personnages différents. Ces capitaines sont alors les lieutenants des Gouverneurs. Il ne faut pas confondre les capitaines du château avec les châtelains, ces derniers étant des officiers de justice. (Voir les Châtelains au chapitre *Justice*).

Ces gouverneurs étaient d'abord des officiers des comtes et non du roi. On voit bien au XVI<sup>e</sup> siècle apparaître des gouverneurs *pour le roi*, mais c'était les hommes du roi de Navarre, duc de Vendôme.

Mais, à la fin du règne du roi Henri IV, qui était aussi duc de Vendôme, les gouverneurs conservent ce titre de *Gouverneurs pour le roi*, et paraissent à la nomination du Roi, mais sur la présentation du duc.

Voici les noms des gouverneurs et capitaines du château que nous avons pu rencontrer :

Robert, nommé gouverneur de Vendôme pour les Anglais, 1094. (D'après Duchemin de la Chesnaie, t. I, p. 499).

Jean Belon, capitaine du château de Vendôme, et d'une compagnie d'hommes d'armes, 1328. (Voir sa notice).

Pierre Gilles, bailli et capitaine du château de Vendôme, 1403. (Notes manuscrites de Trémault à la Bibl. de Vendôme).

Jean des Croix, conseiller du dauphin, gouverneur de Châteaurenault, puis de Vendôme et capitaine du château, 1423. (Voir sa notice). (Trémault, et *Cabinet Historique*, 1877, p. 188).

Etienne de Vignolles, dit *La Hire*. C'est le Valet de Cœur du jeu de cartes, 1426. (Voir sa notice au mot *La Hire*), (*Bulletin Dunois*, t. VI, p. 314).

Jean, bâtard de Bourbon-Vendôme (voir sa notice au mot *Bourbon-Vendôme*), gouverneur de V. vers 1480. Il a pour lieutenant Amaury de Turnay ou Ternay, en 1487.

Jacques, bâtard de Bourbon-Vendôme (voir sa notice), 1496. (Il a pour lieutenant Robinet de Gournay, capitaine du château en 1510. [Trémault]).

Jean d'Illiers, seigneur des Radrets, de la Berruère et du Tertre, 1515. (Voir sa notice). (Il y eut de son temps un lieutenant-général pour le roi en provinces et comtés de Dunois et de Vendôme en la personne de Henri Hurault, gouverneur de Blois en 1527).

Pierre de la Curée, seigneur de la Roche-Turpin, gouverneur du pays et du-

ché de Vendômois et vicomte de Beaumont, 1541. (Titres de Sasnières).

Jean de Chourses, seigneur de Brémian, de la Herbaudière, Frainvilliers, et de Boisfreslon, 1557. (Voir sa notice).

René de Malherbe, chevalier, seigneur de Poillé, d'Huchigny et la Pierre et de Marçon, 1562. (Trémault).

Raphaël de Taillevis, seigneur de la Mézière. (Voir sa notice), 1562.

Joachim Levasseur, seigneur de Cogners, Sainte-Osmane, Aillères et Fargot, nommé gouverneur de Vendôme par Jeanne d'Albret, 1563. (Voir sa notice).

Il avait pour lieutenant dans le gouvernement du Vendômois, Gilbert de la Curée, seigneur de la Rocheturpin, qui fut assassiné par un parti de Catholiques le 16 août 1564. (Bull. vend., 1872, p. 280). — Il y eut aussi de son temps un lieutenant de Roy à Vendôme en la personne de Tristan de Langan, baron de Boisfévrier, pannetier de la reine, capitaine de Rennes, lieutenant de Roy en Vendômois en 1569 (La Chesnaye des Bois, art. Langan), 1563 à 1572.

René de Verdelet, ou *Verdelay*, sieur de Coulonges, de Doillon et du Vivier, Grand Rapporteur de France, conseiller au Grand Conseil et maître des requêtes du roi de Pologne (depuis le roi Henri III), conseiller du roi de Navarre, bailli et gouverneur du Vendômois, 1574 (*Bulletin vendômois*, 1892, p. 152).

Louis de Ronsard, Sr de la Poissonnière, 1578. (Voir sa notice).

Jean de Guichard (dit parfois par erreur René), seigneur de Perray en Poitou et de Renay en Vendômois, époux de Marie de Bourbon-Lavedan, gentilhomme protestant, gouverneur de Vendôme et capitaine du château, 1583. (*Bulletin vendômois*, 1895, p. 139).

Jacques de Maillé, seigneur de Bénéhart, etc., gentilhomme catholique, gouverneur pour la Ligue, 1584. Il a pour lieutenant Georges Le Gantier, Sr de la Borde et de Chaillon (en 1585). Il est décapité par ordre d'Henri IV en 1589. (Voir sa notice).

Etienne Le Bordier, Sr de Vineuil (près Blois), dit improprement *Vignolles*, huguenot fanatique nommé par Henri IV en 1589 en remplacement de Maillé-Bénéhart, 1589 à 1599. Il a pour lieutenant d'abord (en 1591) le sieur de la Grange-Montigny (Trémault, et Inventaire des minutes des notaires du Dunois, n° 1025), puis son neveu, Jacques Le Bordier, sieur des Cabossières, qui lui-même a pour second (en 1592) André Scot, Sr de Savigny.

Jean de Harambures, écuyer, Sr de

la Boissière, gouverneur de Vendôme, puis gouverneur d'Aigues-Mortes, époux de Marie Secondat. 1599 à 1607. (Voir sa notice).

Geoffroy de Beaufils, seigneur de Jumeaux et de Villepon, gentilhomme de la chambre du roi, époux en prem. noces de Madeleine de Verdun et en secondes noces de Geneviève Chalopin, 1607 à 1621. Il a pour lieutenant, en 1616, Lancelot du Bouchet, époux de Geneviève de Tours (Bull. 1886, p. 152), seigneur des Mussets, et ensuite Charles de Cherbeye, Sr de la Chaise en 1619. (Reg. St-Martin). La nomination de Geoffroy de Beaufils est du 27 août 1607. (*Bulletin vendômois*, 1875, p. 41).

Jean Budé, Sr de la Courbe, aide de camp de M. de Vendôme, époux de Renée Arrel, dame de Kermarquer et du Dresneur. Il a pour lieutenant Jean d'Argy ou d'Argis, sieur de la Court, époux de Françoise du Vergier, 1621 à 1625. (Reg. de St-Martin).

Gilbert de Preaulx, chevalier, seigneur de Preaulx, Hervault en Poitou, et Ranay en Vendômois, nommé gouverneur du Vendômois le 17 août 1626. Il a toujours pour lieutenant M. d'Argy. Il décéda à Ranay le 29 oct. même année. (*Bulletin vendômois*, 1888, p. 148 et Malardier).

Jean de Mellet, seigneur de Frétay, époux de Suzanne de Ronsard, lieutenant pour le roi dans les ville et château de Vendôme et pays vendômois. Il paraît avoir d'abord pour lieutenant Philippe de Haugron, Sr du Breuil et des Bigotteries (Titres de la maison rue Ferme, n° 17), puis Jacques d'Argy, Sr de Néron, fils du susdit Jean d'Argy, en 1635. — 1628 à 1637 (Etat civil des paroisses de Vendôme).

(A partir de cette date, les fonctions de gouverneur du Vendômois deviennent héréditaires, par le fait, dans la famille du Bellay, pendant trois générations).

Claude du Bellay, seigneur de Drouilly en Brie, des Hayes et de Ternay en Vendômois, époux de Siméone Bouchard, Jacques d'Argy est toujours son lieutenant jusqu'à sa mort survenue en 1642, et ne paraît pas remplacé. 1640 à 1667. (Reg. état-civil des Hayes et de Vendôme).

François du Bellay, fils du précédent, seigneur des mêmes terres, époux de Marie du Tillet. 1667 à 1712. (Reg. des Hayes).

François-Louis du Bellay, fils du précédent, seigneur de Dronilly-les-Hayes et de Ternay, époux : 1° de Madeleine de Fromentières ; 2° de Catherine de Renty ; 3° d'Elisabeth-Madeleine de

Chourses de Boisfreslon. (Reg. des Hayes et de Vendôme) 1712 à 1728. De son temps, la charge de capitaine du château fut supprimée de 1717 à 1722, puis rétablie en 1722 en faveur d'un sieur Delorme (Notes de Trémault), puis en faveur de Joseph-Charles de Vimeur en 1723. (D'Hozière).

Joseph-Charles de Vimeur, seigneur de Rochambeau, d'abord capitaine du château, et bailli d'épée, puis, en 1728, gouverneur du Vendômois, époux (en 1718) de Marie-Thérèse-Claire Bégon. Il est aussi juge du Point d'honneur en Vendômois, et lieutenant des Maréchaux de France au même pays. Il est le père du maréchal de Rochambeau. 1728 à 1779. (Voir sa notice).

Donatien-Marie-Joseph de Vimeur, comte de Rochambeau, petit-fils du précédent, et fils du Maréchal. Il succède à son grand-père. 1779 à 1790. (Voir sa notice).

Après la suppression de la charge de gouverneur militaire, à l'époque de la Révolution, les fonctions administratives en Vendômois furent d'abord confiées au directoire du District et à son président. (Voir Vendôme-District), puis aux sous-préfets de l'arrondissement. (Voir Vendôme-Arrondissement).

4. — *Le Château.* — *Vetus castrum et Castellulum*, XI<sup>e</sup> s. (Cart. Trinité 2). — Le château de Vendôme est aujourd'hui totalement ruiné, et cela dès avant la fin de l'ancien régime. C'est à peine si dans une ou deux des tours du nord on a pu arranger quelques chambres, hormis la construction toutefois, faite au XIX<sup>e</sup> s., sur la grosse tour carrée, laquelle, destinée à être une orangerie, est maintenant pièce spécialement habitable.

Son enceinte de forme irrégulière couvre une superficie d'environ un hectare et demi. Ses limites vers nord étaient formées par la déclivité naturelle du coteau, de même vers l'ouest ; mais du côté de l'est et du midi, pour obtenir un obstacle défensif, il fallut creuser de profondes douves encore dans leur état primitif vers sud-est et d'une largeur de 20 mètres et plus. La terre de ces douves, relevée vers l'intérieur, formait un agger ou épaulement dominant de près de 15 mètres la cour du château. Cet agger devait être dans le principe garni d'une batterie de pieux, qui dans le cours des âges a été remplacée par des murs en maçonnerie flanqués de tours de défenses et protégés par des lices extérieures, formées elles-mêmes de palissades.

On s'est livré à plusieurs suppositions

au sujet de l'origine de cette enceinte. L'opinion qui a prévalu jusqu'à présent, est qu'il y avait là un *oppidum* gaulois dont le rôle était de contenir et défendre la population d'une petite cité ; puis que les Romains en firent un *castrum* à l'usage des cohortes destinées à garder le pays et réprimer les insurrections des vaincus. — Salies, dans son travail sur le château de Vendôme (*Bulletin vendômois*, 1869, p. 161), déclare cette assertion erronée, mais bien qu'il annonce devoir en donner la preuve, le fait est qu'il n'en fait rien.

Le moyen âge, à son tour, y vit fixer la résidence de chefs militaires, gouverneurs du pays, qui prirent le titre de *Consules* ou *Comites*, dont on a fait les Comtes, gouverneurs du comté, ou de la *comté*, ainsi que l'on disait autrefois.

Au X<sup>e</sup> siècle, les comtes se passèrent leurs charges de père en fils, et les comtes devinrent ainsi héréditaires, comme tous les fiefs, quels qu'ils fussent. Le comté de Vendôme se perpétua de la sorte dans une famille dont les chefs portaient tout d'abord le nom de *Bouchard*. C'est à un de ces Bouchard que l'on doit le remplacement par un mur maçonné, des anciennes palissades probablement, du côté du midi.

Ces Bouchard avaient constitué cinq guets ou gardes de nuit pour garder leur château. Le premier guet était sur la porte située sous le châtelet (sans doute auj. la Capitainerie), le second sur la porte proche la demeure de Salomon (or, ledit Salomon était garde de cette porte [Trin. 94]) ; le troisième sur le mur proche la demeure de Gislebert (on ne peut l'identifier) ; enfin les deux derniers guets, pendant toute la nuit, devaient parcourir le château. (Cart. Trin. 2, 94 et 152).

Ces tours de l'est pourraient donc dater de la fin du X<sup>e</sup> siècle et avoir été bâties par Bouchard *Vetulus* ou le Vénétable (960 à 1005), mais remaniées depuis. Ce ne sont en réalité que des demi-tours qui viennent appuyer leurs deux extrémités sur les murs d'enceinte. Elles étaient destinées, les deux premières, plus petites, à flanquer la porte d'entrée du château, et la troisième qui est la plus forte, à défendre l'approche de la courbe du mur vers sud-ouest, courbe qui fut depuis, remplacée par un angle droit.

Le peuple appela ces trois tours, *Les Trois Piliers*, parce que, vues d'en bas, vers le pont St-Bié, elles ressemblent à trois piliers gigantesques alignés de front sur le fossé.

En ces derniers temps, on a contesté

l'antiquité de ces tours, sous prétexte que leur mortier de construction ne présente pas les particularités reconnaissables du XI<sup>e</sup> s., tout au moins. Reste alors à savoir leur âge qui demeure problématique. Leur couronnement dut être refait au XV<sup>e</sup> s., ce qu'indiqueraient les restes de machicolis qui entourent leur plate-forme.

Mais il reste étonnant que des architectes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., par exemple, alors pourvus de modèles plus gracieux que ceux-là, aient pu avoir l'idée de construire des tours aussi barbares, aussi dépourvues d'ornements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La porte d'entrée du château, aujourd'hui murée, située entre les deux premiers piliers, avait environ deux mètres d'ouverture et pouvait à peine permettre à deux cavaliers d'entrer de front. Comme elle dominait de 8 mètres la cour intérieure, il est clair qu'il fallait descendre par un sentier tournant pour avoir accès au milieu de l'enceinte. Salies pense que ce sentier se dirigeait d'abord vers nord, puis tournait à l'ouest après 20 mètres environ pour aborder la cour de plain-pied (vers le chevet de l'église St-Georges).

La troisième tour, la plus forte, est parfois, assez à tort, qualifiée de donjon ; le populaire l'a de tout temps baptisée du nom de *Tour de Poitiers*, parce qu'une tradition constante veut que le comte de Poitiers, en 1033, y ait été enfermé par son vainqueur Geoffroy-Martel, et cela pendant trois années. Cette tour existe encore dans toute sa hauteur et à peine ruinée. On y compte trois étages desservis par un petit escalier à vis, partant du chemin de ronde et aboutissant à un lanternon visible d'en bas destiné à permettre l'accès à sa haute plate-forme. Les deux premiers étages sont constitués par des salles de prisons, une à chaque étage, et garnies chacune de cachots étroits où l'on a pu enfermer les prisonniers pendant la nuit, mais qui pourraient être de simples réduits dont un était à usage de latrines. Le troisième étage se compose d'une chambre à cheminée, qui paraît avoir servi de corps de garde, avec deux ouvertures sur la vallée. Dans cette tour, on ne pouvait ainsi pénétrer que par le chemin de ronde, détruit vers nord mais encore existant vers midi.

Cette tour était en face le pont qu'on passait sur la douve pour arriver par un léger détour à la susdite porte. Ce pont, terminé par un pont-levis appuyé sur un mur qui formait lice extérieure, était ainsi pris en enfilade par la tour.

D'après Salies, les prisons de la tour de Poitiers, ou tout au moins leurs réduits n'existeraient là que depuis le XV<sup>e</sup> siècle, ou tout au plus le XIV<sup>e</sup>. La cuvette, à déversoir extérieur, destinée aux nécessités humaines, que l'on trouve dans un de ces réduits, serait établie dans l'ébrasement d'ancienne archière ayant elle-même pris la place d'une fenêtre à plein cintre datant du XI<sup>e</sup> s. (?), et encore visible, paraît-il, à l'extérieur (?). Il faut donc renoncer à voir dans cette tour le cachot géhennant du comte de Poitiers ; tout au plus y subit-il, dans une chambre fermée, une captivité austère.

Le mur de défense ancien se poursuivait vers sud, puis faisait une courbe pour suivre le sens du fossé. Cette courbe, au XIX<sup>e</sup> s., a été remplacée par un angle saillant très renforcé et surmonté de son chemin de ronde. Les tours suivantes, encore demi-tours appuyées sur le mur d'enceinte, ne seraient pas antérieures (toujours d'après Salies) au XIV<sup>e</sup> siècle, et dateraient ainsi du temps de la guerre de Cent ans. Ces tours présentent une particularité, c'est que certaines pièces de bois sont entrées dans la maçonnerie de leur construction. Et notamment, la seconde à partir de l'angle, a été construite sur des madriers en bois, croisés les uns sur les autres, de manière à jouer le rôle de rouet de puits, et éviter que ce massif de maçonnerie, établi sur des terres trop friables subisse dans sa masse des fissures provenant de l'inégale fixité de ses assises. Cette tour et la suivante se sont effondrées en arrière, par suite de la chute de la muraille canonisée par l'artillerie d'Henri IV en 1589.

Au-dessous de cette dernière tour, en suivant la pente du coteau vers St-Lubin, se rencontre la *Porte de Beauce*, mais qui n'est qu'une création du duc César au XVII<sup>e</sup> siècle, dans le but de permettre d'aborder la cour du château d'une manière commode, même en carrosse, en venant du côté du village du Temple. Cette porte, avec herse, était un passage couvert de 10 m. environ sur 3 de largeur et surmonté d'un étage. Tout a disparu aujourd'hui.

Une dernière demi-tour aujourd'hui complètement effondrée se dressait plus loin vers ouest. On en distingue encore l'emplacement sur l'épaisse muraille qui l'appuyait ; puis venait la tourelle d'angle, encore existante, dominant le faub. Saint-Lubin et qu'on appelle la *Tourelle Saint-Lubin*. Elle a été minutieusement décrite par Salies (au *Bulletin vendômois*, 1869, p. 181). A partir de là, la muraille prenait la direction nord, parallèlement

au vallon Saint-Lubin. Il en existe encore un fragment, mais elle a dû s'effondrer par suite des glissements du terrain toujours instable en ces lieux. On l'a remplacée par un mur situé en arrière, mais simple mur de clôture sans épaisseur, au XVII<sup>e</sup> siècle. En arrière de ce mur se trouve aujourd'hui un petit jardin appartenant à un particulier ; et la pente du coteau forme en avant un clos de vigne dépendant de la maison Valin (n<sup>os</sup> 20 et 22 du faub. Saint-Lubin).

Le vieux mur d'enceinte se terminait dans cette direction au *Castellulum* ou *Châtelet*, qui dut dans le principe, d'après Salies, être composé d'une tour très forte dont aujourd'hui il ne reste que des ruines. Ce châtelet a fait, depuis, place à un bâtiment où se logeait le capitaine gouverneur du château, ce qui lui fit donner le nom de *La Capitainerie*. Les bâtiments actuels en ce point, sont modernes. Ils ont servi de poudrière dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; et *Le Loir* du 7 avril 1843 dit que « la Poudrière de la Capitainerie appartenant à M. l'abbé Souchay était à vendre à cette date ». C'est au-dessous de ce châtelet que se trouvait une porte à laquelle aboutissait le sentier en pente et lacets qui montait de la rue Ferme et probablement aussi un autre qui venait du pont St-Bié et montait en diagonale le coteau, suivant une ligne occupée aujourd'hui par la montée de la Rampe. Cette rampe a été régularisée par le duc César et munie au XVII<sup>e</sup> siècle de trois portes se suivant ; une première au-dessous de la tour carrée dite des *Quatre-Vents* ; une seconde au-dessous de la tour dite des *Prisons* et enfin la troisième contre la loge du portier de la Capitainerie.

La muraille antique, partant de cette porte du châtelet dont il est question au XI<sup>e</sup> siècle, courait vers l'est sur la crête du coteau préalablement rendue droite et régulière au moyen de terres prises au-dessous de l'agger du midi, de manière à former une cour unie et plane. Cette muraille devait dominer la lice extérieure, faite de batteries de pieux, et située à quelques 20 pas au-dessous. Elle fut remplacée, cette muraille, au XVI<sup>e</sup> siècle, par une ligne de bâtiments flanqués de tours et pavillons, tels qu'ils se rencontrent encore, mais ruinés, aujourd'hui. La première tour qui est carrée, serait, d'après Salies, spécialement destinée à servir de prison, parce qu'on y voit encore dans une salle, éclairée par une fenêtre grillée, une ouverture autrefois fermée par une trappe et qui paraît donner accès à une salle sombre inférieu-

re, susceptible d'avoir servi de cachot. La chose est possible ; mais étant donné que la tour de Poitiers, au XV<sup>e</sup> siècle, était notoirement destinée à servir elle-même de prison, il apparaît comme probable que la salle inférieure de cette tour avait plutôt pour office de servir de magasin à vivres, tel qu'en possédaient de cette sorte un grand nombre de vieux châteaux.

Les bâtiments suivants, en se dirigeant vers l'est sont décorés du nom de *Appartements de Jeanne d'Albret*, parce qu'ils paraissent dus à cette princesse qui résida assez longtemps à Vendôme. Mais il semble que ces appartements étaient surtout à l'arrière de cette ligne de façade, là où se rencontrent encore des ruines donnant l'idée d'une bâtisse importante. On ne peut indiquer le rôle de la tour à pans coupés, appelée tour de l'éperon, la seule qui soit décorative dans cette façade sans grâce qui se présente encore aux yeux aujourd'hui. Ces tours ou pavillons carrés laissaient entre eux des terrasses, en arrière desquelles étaient situés les appartements, eux-mêmes destinés aux princes et aux officiers de leur cour. C'est là, que se trouvait sans doute la grande salle qui joua le rôle de Chambre de Justice, telle que nous la représente le charmant dessin figurant le Lit de Justice tenu par le roi Charles VII en 1458 pour juger le duc d'Alençon coupable de trahison. (Voir Bulletin vendômois, 1874, p. 132). Salies écrit que cette salle devait se trouver au pied de la tour de Poitiers ; mais c'est là une simple supposition ; et un vieux plan du XVIII<sup>e</sup> s. (?) conservé par M. Pineau, propriétaire des ruines, représente sous le nom de *Salle des Gardes*, en arrière du gros pavillon carré où se trouve aujourd'hui installé un billard, une grande salle rectangulaire qui se serait parfaitement prêtée au rôle susdit, pour peu qu'elle ait existé déjà au XV<sup>e</sup> s. Cette salle en 1758 servait de salle de spectacle ; mais en 1769, elle était dite totalement ruinée. (*Bulletin vendômois*, 1881, p. 215).

Au bout de la ligne de façade indiquée ci-dessus, se trouve la tour d'angle, dite des *Quatre-Vents*, qui n'était autre qu'un pavillon carré dont les murs aujourd'hui sont rasés à hauteur d'appui, ce qui forme une terrasse de jardin. Une gracieuse tourelle suspendue à l'angle de cette tour ou plutôt de ce pavillon vers S. O. le liait au bâtiment adjacent. On en distingue encore la trompe élégante, en forme de coquille renversée, qui la soutenait sur le vide.

Entre cette tour ou plutôt ce pavillon d'angle dit « des Quatre-Vents », et les « Trois Piliers » sur le mur d'enceinte primitif, avaient été construits, encore par Jeanne d'Albret, au XVI<sup>e</sup> s., pour faire suite à la façade nord, et à angle droit avec elle, un corps de bâtiments composé d'un haut pavillon joint par une sorte de galerie, élevée de voûte, à la tour des Quatre-Vents; puis plus loin en remontant, se trouvait un mur percé d'une poterne qui donnait sur la douve et qui permettait de descendre dans la ville au moyen d'un sentier empruntant le fond du fossé d'enceinte. Ceci se voit sur la « II<sup>e</sup> vue du château de Vendosme en 1680 » qui est reproduite en carte postale. Sur cette « deuxième » vue, on remarque encore l'arrière du bâtiment construit par César, et dont le devant se trouve reproduit par la « I<sup>re</sup> vue du château de Vendosme en 1680 », et paraît en effet déjà achevé en cette même année, tandis que le bâtiment joignant est inachevé. Mais ces vues ne semblent pas reproduire fidèlement l'aspect des lieux. (Voir cartes postales).

Dans la cour intérieure parfaitement protégée du côté midi par le haut *agger* dont il est question plus haut, se trouvaient plusieurs bâtiments. D'abord « l'Orrouer au Comte » qui existait déjà avant Geoffroy-Martel et paraît subsister aujourd'hui sous la forme d'un monument aux murs épais, transformé de nos jours en logement temporaire à l'usage du propriétaire du jardin. Il dut servir de sacristie à l'église Saint-Georges, avec habitation du sacristain. De cette église Saint-Georges (voir Vendôme *Eglises*), il ne subsiste qu'un pan de mur de la nef et un reste infime du chœur, le tout entouré de lilas et autres arbustes.

Il y avait encore là proche, l'église St-Lubin primitive, ou du moins celle du XI<sup>e</sup> siècle (voir encore Vendôme *Eglises*), mais le duc César la fit démolir et transporter en 1620 dans le faubourg de ce nom.

Le logis de Geoffroy-Martel et des premiers comtes était, paraît-il, sur l'emplacement de l'église St-Georges, et débordait à côté vers nord, et ce devint plus tard l'appartement des Bourbon-Vendôme, puis au XVIII<sup>e</sup> siècle le logement du gouverneur de Vendôme, mais inhabitable dès avant la chute de l'ancien régime. Il en reste quelques pans de murs. De là on pouvait, au temps de Geoffroy-Martel, voir la ville et la prairie où voltigèrent les trois flammes fameuses qui donnèrent lieu à la fondation du monastère de la Trinité. Mais il faut mentionner l'assertion du chanoine du Bellay, qui

pense que le logement de Geoffroy-Martel était à la Capitainerie, ce qui reste assez douteux.

Quant au bâtiment construit par César, dont la façade tournée vers l'ouest nous est révélée par la dite *1<sup>re</sup> vue* de 1680, il était plaqué contre les tours de l'est, comportait trois étages sans aucun ornement, et du reste ne fut jamais achevé; il ne l'était pas, en tout cas, en 1680, soit 15 ans après la mort de César.

Outre les deux portes d'entrée dont nous avons parlé, et celle, dite *Porte de Beauce*, plus moderne, il en existait, dès les anciens temps, une troisième, qui n'était qu'une simple poterne. Cette poterne située sur le mur ouest était percée spécialement pour permettre aux paroissiens de St-Lubin de venir aux offices dans leur église paroissiale, alors qu'elle était dans la cour du château.

Sous la Capitainerie, ancien Châtelet, se trouvaient de curieux souterrains dont des restes assez importants subsistent encore. Ils font de nombreux détours et semblent avoir été tout spécialement établis pour donner accès à une source abondante située à peu près au niveau de la vallée. On arrivait ainsi à cette source au moyen d'une galerie descendant en spirale qui se trouve aujourd'hui à moitié obstruée. Un cheval pouvait facilement en descendre la pente. Ces souterrains ont été minutieusement décrits par Salies au *Compte-rendu du Congrès de Vendôme* en 1872 (p. 399). Leur entrée aujourd'hui est dans la cave de la maison de la rue Ferme n<sup>o</sup> 3. Le savant abbé Bourgeois voyait là des cavernes habitées aux temps préhistoriques.

Il existait encore à ce château une baille extérieure (la rue Ferme), qui comprenait l'espace entre le pied du coteau du côté du nord et la rivière. Cette baille fut fermée à ses deux extrémités par des murailles avec fossés rejoignant les défenses de l'est et de l'ouest et percées elles-mêmes de portes fortifiées. Le Loir faisait une clôture naturelle à cette baille vers le nord; mais on crut devoir néanmoins la garnir en bordure de la rivière par une muraille forte, percée dans son milieu par une poterne flanquée de tours, qui permettait de pénétrer dans la ville au moyen du *pont de la Poterne* qui devint le *Pont-Neuf* et a aujourd'hui disparu. C'est par cette poterne et ce pont que, le 19 nov. 1589, les soldats d'Henri IV, après s'être emparés du château, entrèrent dans la ville qu'ils mirent au pillage.

Le terrain élevé, situé à l'est des rui-

nes et au delà du fossé, formait l'esplanade du château. Il suivit toujours son sort. Pendant la Révolution, on y fit la fête de l'Être-Suprême. Une petite enceinte de terre gazonnée qu'on baptisa pour la circonstance du nom d'*exèdre*, fut construite à cette occasion. Ce fut le temple rustique de l'Être-Suprême (20 prairial an II, ou dimanche 8 juin 1794).

La ruine des bâtiments du château commença à l'époque de la mort du duc César. Ses descendants renonçant à y habiter, on cessa de les entretenir. Déjà avant la Révolution, des voleurs s'introduisaient de nuit dans l'enceinte pour voler les plombs des toitures. Les échelons prirent quelques mesures pour arrêter ce pillage, mais insuffisantes; et lorsque la Révolution arriva, la Nation ne trouva plus à vendre que des ruines. L'historique de cette décadence a été donné par A. de Trémault, au *Bulletin vendômois*, 1881, pp. 207 à 230.

Le 11 juin 1791, le château fut vendu par la Nation en 6 lots: 1<sup>o</sup> la cave au bas du château; 2<sup>o</sup> la Capitainerie; 3<sup>o</sup> le château lui-même avec ses tours, souterrains, etc.; 4<sup>o</sup> un clos de vigne au Temple; 5<sup>o</sup> les anciennes ferrures, plombs et ardoises, vieilles charpentes, etc.; 6<sup>o</sup> le terrain, appelé la Montagne, avec ses fossés, et le reste. Le tout pour la somme de 11.400 livres payable en assignats qui pour lors perdaient déjà 7 0/0.

C'est de ce dernier lot uni aux vieilles tours de l'est et du midi que se rendit acquéreur en 1819, moyennant 1.500 fr., obtenus en partie par des royalistes de la région, le comte Armand de Beaumont, alors sous-préfet de Vendôme, afin de l'offrir à la ville qui en fit depuis sa promenade la plus plaisante.

L'ancienne cour du château, là où se trouvait l'église St-Georges, avec les vieux bâtiments et tours du nord, le tout arrangé en jardin soigné, ont appartenu au XIX<sup>e</sup> s., à la famille Imbault, puis passèrent par héritage à M. Pineau qui la possède encore aujourd'hui. La Capitainerie ainsi que le jardin de la tour d'angle du sud-ouest se trouvent aussi entre des mains particulières.

5. — *Domaine et châtellenie.* — Il est fort difficile de donner, même approximativement, l'idée de ce que pouvait être le domaine du château de Vendôme au XI<sup>e</sup> siècle. On n'a pour cela que des indications très vagues. La plus grande partie de ce domaine se composait de la forêt de Gastines et de celle de Vendôme qui était reliée à la forêt du Perche vers

Chauvigny et Romilly. Mais une bonne part de ce domaine était déjà donnée en fief par le comte Renaud dans les premières années de ce XI<sup>e</sup> siècle, vers Prunay et Houssay.

En dehors de ces forêts, il ne paraît pas qu'il y eût de domaine cultivable quelque peu étendu appartenant au comte. Il est probable que les métairies du domaine (si elles ont existé) auront été données à foy et hommage ou simplement à cens, au cours des temps. Les guerriers du moyen âge étaient chasseurs, mais non agriculteurs. Les rentes en nature qui leur étaient dues suffisaient à les nourrir.

Quant aux fiefs relevant du château à foy et hommage-lige, ils étaient dans le principe assez peu nombreux. On en trouve 7, vers 1070, énumérés dans la charte 2<sup>e</sup> de la Trinité, ceux qui devaient faire foy et garde au château de Vendôme pendant un mois chacun. Mais cette charte, rédigée en un latin barbare, écorche assez généralement les noms, difficiles à identifier; ce sont: Les Hayes (Septo) et Artins; La Chaise [?] (Cathedras), Villaria (Villa heredis) et Lulmas (?) Cigogne (Ciconias), l'église de Crucheray et la Couture (Culturam); Monthenri avec Pezou et Lignières (en partie); Corbonei (?) qu'on n'a pu identifier; St-Amand, avec les églises de Nourray et Lancé.

La même charte fait connaître encore d'autres droits du comte, mais la rédaction en est obscure et souvent inintelligible. On n'y distingue comme domaine qu'un seul lieu, *Noeredum*, qui veut tout aussi bien dire Nourray que la Noeraye (de Naveil), où le comte avait un parc, une remise à charrues et une grange (*orrea*).

On ne peut se rendre compte de l'importance de la seigneurie elle-même qu'en consultant la pièce conservée aux Archives Nationales sous le n<sup>o</sup> 986 de la série P, contenant les noms de tous les fiefs relevant à foy et hommage directement du château. Cette pièce a été rédigée au XVIII<sup>e</sup> s., mais sur des titres existant probablement au XVI<sup>e</sup> s. A cette époque le comté avait absorbé nombre de fiefs vassaux et des plus importants; il s'en suit que, du château de Vendôme, au XVI<sup>e</sup> s., relevaient directement une quantité de terres qui en réalité n'étaient dans le principe qu'arrière-vassales; et pour savoir quelles étaient celles qui constituaient la seigneurie primitive, il faut avoir soin d'en distraire ces châtellenies et fiefs annexés qui étaient les suivants (la date qui suit leur nom est celle de

leur annexion) : *Les Roches-l'Évêque*, x<sup>e</sup> siècle ; *Lavardin*, vers 1135 ; *Montoire*, 1218 ; *Mondoubleau*, 1406 ; *Savigny*, 1470 ; *St-Calais*, 1491. (Mais Savigny avait déjà appartenu aux comtes au moyen âge). En dehors de ces châtellenies, le comté absorba dans la suite plusieurs seigneuries de moindre importance, comme Prépatur, en 1431 ; le Fief-Rorteau en 1522 ; la Devaudière au xvii<sup>e</sup> s., etc.

Tous les prieurés et cures du Vendômois avaient leur temporel relevant à foy et hommage du comté de Vendôme, généralement sans aucune autre charge que l'obligation de célébrer le divin service. Quelques-uns de ces prieurés, au moins ceux de la Trinité, datant de la fondation de l'abbaye, pouvaient, en vertu du privilège accordé par Geoffroy-Martel, relever directement du comté d'Anjou. La plupart pourtant relevaient nement du château de Vendôme.

Par suite de l'absorption sus indiquée des grandes châtellenies vendômoises par le comté, les vassaux de ces châtellenies, dans leurs aveux, avaient fini par se considérer comme vassaux immédiats des comtes et ducs, et cessèrent de nommer le fief duquel ils étaient dans la directe. C'est ainsi que les possesseurs des terres relevant de Lavardin, de Montoire et autres, se considèrent comme vassaux directs de Vendôme, jusqu'à ce que Montoire et Lavardin, au xviii<sup>e</sup> s., fussent aliénés. — Dans la nomenclature suivante, on ne trouvera donc pas les fiefs relevant des Roches, de Montoire, de Lavardin, de Mondoubleau, de Savigny et de St-Calais. En sorte que cette liste ne porte que sur les fiefs *directs anciens* du château même de Vendôme.

Voici quels étaient ces fiefs directs classés par paroisses au xvi<sup>e</sup> siècle :

A Vendôme même : Le temporel des cures de St-Martin, Ste-Madeleine et St-Lubin (la cure St-Bienheure relevait de la Trinité) ; St-Georges du château avec son fief considérable et l'énorme quantité de ses arrière-fiefs, et toutes ses chapelles dont les titulaires tenaient eux-mêmes leurs bénéfices à foy et hommage du château ; la chapelle et le prieuré St-Pierre la Motte, la chapelle de la Maladrerie, celle de l'Hôtel-Dieu, avec le fief St-Jacques qui en dépendait. Puis dans la campagne de Vendôme : le fief de St-Mars, dépendant de Marmoutier ; la seigneurie de Courtiras avec ses 25 ou 30 arrière-vassaux, la Chape, la Pasque-raie, St-Venant de la Grève, les Grands

Moulins ou Moulins-le-Comte, le Temple de l'Épau au-dessus de Vendôme, etc.

A Artins, la seigneurie importante de la Rocheturpin qui faisait exception au reste du Bas-Vendômois et relevait, par privilège spécial, directement du château de Vendôme.

A Azé, les fiefs de Bellatour, Morillon, Courtozé, et les moulins du Boulon et de Guillon ou Guyon, le fief de la Fosse (à la Virginité).

A Bonnevaux, la seigneurie même de la paroisse.

À Coulommiers, les fiefs de la Pierre et de Villejumard.

A Crucheray, la seigneurie du Bouchet-Touteville avec sa centaine d'arrière-vassaux répandus partout dans le Vendômois et même au dehors.

A Danzé, le Bourg-Robert, Buissay et la Fontaine d'Estine ; le reste paraissant relever de Mondoubleau.

A Espéreuse, le fief de Teillé.

A Huisseau, la seigneurie du lieu et les fiefs du Mas (Le Mat) et de Barbigault. Les autres relevant de Montoire ou de Lavardin.

A Mazangé, le fief de la Ripopière. (La cure étant aux chanoines de Chartres et ne relevant pas de Vendôme).

A Meslay, la haute justice (qui était celle du châtel de Lisle) et la roue d'un des deux moulins, vers St-Ouen, plus le pont-levis du vieux château ; le reste relevant du Bouchet-Touteville.

A Naveil, la seigneurie du lieu et la plupart des fiefs de Naveil, c'est-à-dire la Bouchardière, la Roche, la Fortinière, la Tourtelière (Tourteline), les Amiotteries, Montrieux (en partie), la Noerraye, la tenue des Maillets, Brenières, etc. (Prépatur était réuni au duché). — Mais presque tout cela paraissait provenir de l'émiettement de la seigneurie même de Naveil.

A Nourray, Fontenaille, le Petit-Fontenaille et Villemarchais.

A Périgny, la seigneurie même du lieu, Mézières, Cornevache et le Brouillard.

A Pezou, la seigneurie même du lieu avec les moulins et la rivière ; les autres fiefs de la paroisse paraissant relever, ceux rive droite du Loir, du prieuré de Pezou, et ceux rive gauche, de Blois et de Boisbreton.

A St-Amand, la seigneurie du lieu, le fief de Claireau, appelé encore le Plessis-Cléreau.

A Ste-Anne, la seigneurie du lieu avec la Galloche, la Vacherie et Puits-fondu, autrement la Guignardière.

A St-Firmin, le châtel de Lisle et les fiefs d'Anseys et de Savateau.

A Ste-Gemmes, la seigneurie du lieu, et celle de Noyers, plus les fiefs de Beau-lieu et de Chiverny.

A St-Ouen, les fiefs des Rochettes, de Nioche, la haute justice de Poiriers (la terre même de Poiriers relevant de Noyers), et la Jousselière.

À Selommes, la seigneurie du lieu et les fiefs du Chastelet, de Chissay, des Deffaits (les Effets), de l'Ardoise, de la Noue-Pelgruau, de la Salle et des Ormeaux.

A Thoré, la seigneurie du lieu, avec Rochambeau.

A Tourailles, le fief de Villerart.

A Villechauve, le fief de la Brosserie.

A Villemardy, les Boyers, le Verger-Brachet, Villebresme, le Pas de Chien, Rochebudan et la Grassière.

A Villerable, le fief de la Borde et celui de Poulines en partie.

A Villeromain, la seigneurie du lieu, et le fief de la Quesnière avec la moitié de Mihaudouin et la moitié de Villebazin.

A Villiers, le fief de la Boissière et le moulin de Chanteraine.

A Villiersfaux, la seigneurie du lieu.

Un certain nombre de fiefs et seigneuries relevant encore directement à foy et h. de Vendôme étaient situés en dehors du Vendômois, soit en Blésois, en Touraine et dans le Maine. On peut citer Courtenvaux près St-Calais dans le Maine ; et dans le Blésois, Beauvilliers, le Breuil-St-Laumer (en partie tout au moins, psse de Villefrançois), Lancosme et le fief de Chassé, psse de Landes, etc.

Nombre d'autres fiefs, en d'autres contrées, sont encore cités par ce ms. 986 de la série P des Arch. Nat. ; mais leurs noms, souvent écorchés, ont rendu impossible leur identification.

Le nombre des fiefs relevant à foy et hommage du duché tant par l'intermédiaire des seigneuries réunies que directement est d'environ 650 ; mais les deux tiers au moins sont relevant des Roches, Lavardin, Montoire, Mondoubleau, Savigny et St-Calais.

C'est de ces 650 fiefs hommages que le duché devait retirer le plus clair de ses ressources. Ils formaient pour le duc un revenu très variable tous les ans, mais néanmoins appréciable. Car, lorsque leur transmission se faisait par une autre voie que l'héritage en ligne directe, l'acquéreur ou l'héritier ou bénéficiaire devait quint et requint. Or, le quint était la cinquième partie du prix de l'héritage, et le requint le cinquième du quint. Il s'ensuivait que

pour un héritage d'une valeur de 10.000 francs, le bénéficiaire devait une somme de 2.000 fr. qui formait le quint, plus une autre somme de 400 fr. qui formait le requint. On conçoit alors que ces fiefs, dont quelques-uns valaient plusieurs centaines de mille livres pouvaient former, certaines années, des revenus réellement importants.

Ce même registre 986 donne encore le relevé approximatif des déclarations censières rendues à cette date. Rien que celles relevant de Vendôme directement sont au nombre de 3073, généralement répandues dans la ville même et la campagne environnante, mais quelques-unes provenaient des censifs ducaux placés à Faye, à Azé, à Thoré, etc.

Il est radicalement impossible de supputer leur valeur. Etablis au Moyen-Âge, ces censifs avaient pu représenter tout d'abord une somme appréciable, à cause de la rareté du numéraire ; mais au xviii<sup>e</sup> s., ces droits étaient insignifiants, quoique vexatoires ; aujourd'hui, ils auraient une valeur dérisoire.

Ce sont ces terres et seigneuries qui relevaient encore du duché à l'époque de la Révolution.

Mais le domaine avait été bien amoindri par suite des ventes faites par le roi Henri IV à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

A Vendôme ce domaine consistait en : Le château même et ses alentours, territoire assez restreint qui ne comportait que quelques arpens de friches. Et encore une partie des fossés de la ville qui avaient été retenus par le comte alors qu'il avait abandonné les murailles aux habitants. Ces fossés, pleins d'eau, étaient donnés à bail à des pêcheurs. A cela il fallait ajouter les droits de justice, greffe, tabellionage, etc.

Voici, du reste, en quels termes était affirmé ce domaine par Françoise de Lorraine, veuve du duc César, le 6 mars 1645.

C'est assavoir le domaine de la Châtellenie de Vendôme, consistant en la Prévosté et péage, droit de billette, les grands poids adjus et balances, le minage des bleds, grains et farines, la ferme des moulins forains, criée et trompette, adjus des plumes et petites balances avec la cerclerie, la ferme des grandes et des petites boucheries, la ferme des étaux des halles estant sous le palais de Vendome, les lettres obligatoires transportées aux sergens du bailliage aux charges de payer par chacun an deux [livres] 13 s. 4 d. à chacune des quatre assises, la ferme du langage des porcs, la garné à conils, près la Tuillerie, la ferme des huches à poissons étant sur la rivière du Loir depuis le pont Saint-Blé jusqu'au moulin de la Fontaine et pont de la Porte

Saint-Georges, avec le droit de pesche en la dicte rivière devant le chateau depuis le dict pont Saint-Bié jusque au dit moulin de la Pontaine, les dixmes, terrages et bleds de rente, tant froment, meisteil, seigle, que avoine non alliennez dont les précédens fermiers ont accoutumé de jouir, la coupe des bols-taillis tant dans la forest de Vendosme que du Bois Brethon, consistant en cinquante arpens par chacune des dictes six années sans aucun dédommagement des bois qui se rencontreront n'avoit luage et de faire faire par les preneurs la délivrance des dits bois à leurs frais et ce à la corde et mesure de Vendosme, à la charge aussi par les preneurs de laisser les vills anciens et jeunes baliveaux de brin sur souche qui sont es dits bois et de laisser vingt jeunes baliveaux de brin des plus beaux et commodes en chacun arpent faisant la coupe d'iceux à la my-may, et la débuche se fera par chascun an au plus tard dedans la Saint-Jean-Baptiste, etc.

Plus les greffes tant civils que criminelles du bailliage, eaux et forêts, de la Chancellerie de Vendosme et des Grands-Jours du Vendomois amendes et acquiescements qui seront jugés tant au bailliage que Grands-Jours, avec le droit de scel du dict greffe des Grands-Jours. — *Item* le droit de contrôle de tous les dits greffes à la charge des preneurs de payer les frais des procès criminels ou il n'y aura que le sieur procureur pour partie jusques à sentence définitive exclusivement, et de délivrer tous les actes et expéditions gratuits au dict sieur procureur ou il n'y aura que lui seul pour partie et de faire faire les proclamations par le trompette lors que le dict sieur procureur sera seul partie en ces présentes et non compris les amendes des Eaux et Forêts sur les quelles seront les dits preneurs payés en salaire attribué au greffier seulement, aussi à la charge des dits preneurs de rembourser les précédents fermiers du dict greffe du bailliage de la finance qu'ils ont payée pour le remboursement des offices des maîtres clercs et adjoints montant le tout à la somme de trois mille livres plus ou moingt, etc.

*Item* les biens et rentes, amendes d'iceux reffels et autres droicts seigneuriaux deus par les vassaux.

Le présent bail fait aux charges cy-dessus, et outre d'en faire et payer, de ferme, par les dits preneurs la somme de huit mille trois cent livres par chascun an aux jours et festes de Noël et Saint-Jean, etc.

Au présent bail n'était pas compris l'Étang de Berger, les pescheries de la rivière du Lohr, les geosles et prisons, le scel des contrats et sentences, la ferme du dixième, l'avoilage des draps et serges, la ferme du notariat et tabellonné et notification, etc.

(Extrait d'une pièce ms, à la Bibl de Vendôme aux Dix dossiers Chataud.)

Mais après le retour du Vendomois à la couronne, la justice appartenait au roi et le domaine de Vendôme dut être privé de la plupart des droits ci-dessus.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> s., on voyait encore appartenant au domaine, l'Étang de Bergé, une ferme à Busloup appelée Le Colombier et des petits morceaux de terre et bois situés un peu partout et qu'on connaît

par la vente qui en fut faite nationalement, ainsi que la partie de la forêt de Vendôme qui n'avait pas été aliénée par le duc Antoine et le roi Henri, soit environ 200 hectares qui tombèrent dans le domaine de l'État et ne furent aliénés qu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

On voit donc que le titre de duc de Vendôme était, au XVII<sup>e</sup> s., à peu près honorifique, et ne rapportait guère que les sommes nécessaires au paiement des gages des officiers du duché, et à peine l'entretien des bâtiments domaniaux.

*Cart. Trinité*, 2. — *Bulletin vendômois*, 1869, pp. 159 et suiv. (Salles); 1870, p. 78, (*id.*); 1879, p. 7; 1881, pp. 307 et suiv. (Trémault); 1885, pp. et suiv. (J. Martellière). — *Compte-rendu du congrès de 1872*, pp. 357 et suiv. (Salles). — Arch. L.-et-Cher, Q (Vendôme), n<sup>os</sup> 1010 à 1014. — Pétigny, pp. 265 à 267, et 664. — *L'Hebdomadaire* du 7 déc. 1840. — *Le Loir* 25 juin 1841; 1<sup>er</sup> avril 1842; 7 févr. 1851. — Bibl. Vendôme, Album Lannay, I, pp. 33, 44 à 46. — *Le Vieux Vendôme*, Eaux-forêts, par A. Queroy.

#### IV. — INSTITUTIONS RELIGIEUSES

##### Clergé séculier

1. ARCHIDIACONÉ. — 2. ÉGLISES PAROISSIALES. — 3. CHAPELLES. — 4. TEMPLES PROTESTANTS.

##### Clergé régulier

1. ORDRES ET CONGRÉGATIONS D'HOMMES. — 2. COMMUNAUTÉS DE FEMMES.

#### 1 ARCHIDIACONÉ DE VENDÔME

Jusqu'à la formation du diocèse de Blois en 1698, il était un des six archidiaconés du diocèse de Chartres; et depuis 1698, un des trois du diocèse de Blois. Mais la partie Ouest du comté était du diocèse du Mans, doyennés de Troo, et de la Chartre. Cet archidiaconé de Vendôme était formé de l'ancien *Pagus Vindocinensis*, lui-même division de la Province ou *Cité des Carnutes*. Il comptait, au XIII<sup>e</sup> siècle, 66 paroisses en un seul doyenné. Plus tard il fut divisé en 6 doyennés qui étaient ceux de Vendôme (archiprêtre avec 4 paroisses), Champigny, Fréteval, Selommes, St-Amand, et la Ville-aux-Clercs. — Les paroisses étaient les suivantes: Arènes, Auton, Azé, Baigneaux, Busloup, Champigny (doyenné), Chapelle-Anschéry, Chauvigny, Conan, Coulommiers, Crucheray, Danzé, Epié, Epuisé, Espéreuse, Faye, La Ferrière, Francé, Gombergean, Huisseau, La Jous-selière, Lancé, Lancosme, Lignièrès,

Lisle, Marilly, Meslay, Monthodon, Morée, Naveil, Nourré, Périgny, Pezou, Pré, Pruné, René, Rocé, Rodon, Romilly, Le Rouillis, St-Amand (doyenné), Ste-Anne, St-Bienheure de Vendôme, St-Firmin des Prés, Ste-Gemme, St-Hilaire-la-Gravelle, St-Lubin de Landes, St-Lubin des Prés, St-Lubin de Vendôme, St-Mars de Vendôme (prieuré), St-Martin de Vendôme (doyenné), St-Nicolas de Fréteval, (doyenné), St-Ouen, St-Victor de Fréteval, Selommes (doyenné), Le Sentier, Le Temple, Touraille, la Ville-aux-Clercs (doyenné), Villefrancœur, Ville-mardy, Villerable, Villetrun, Villiers.

En 1698, au moment de la formation du diocèse de Blois, on reforma les doyennés et on y ajouta ceux de Mondoubleau, avec 8 paroisses et de Cloyes avec 12 paroisses.

L'archidiaconé était un ecclésiastique de rang élevé, chargé par l'évêque de l'aider dans l'administration d'une certaine partie du diocèse qui, de ce fait, prit le nom d'Archidiaconé.

*Archidiaconés de Vendôme*. — (La nomenclature en est donnée par M. l'abbé Métais dans son cinquième volume des archives du diocèse de Chartres, pp. 209 à 222. Nous prenons la plupart de leurs noms sur cette liste en y ajoutant ceux qui manquent, à notre connaissance):

Hugo Dubellus, fils aîné de Hugues Doubleau, fondateur de Mondoubleau, 1040 ? - 1064 ?

Robertus archidiaconus, filius Leodegarii presbyteri, 1070-1101. (*Cart. vendômois de Marm.*, 29 note).

Raimbault de Chaulny, 1105-1115 ?  
Geoffroy de Lèves, 1116. Cette même année il fut élu évêque de Chartres. (*Bulletin vendômois*, 1880, p. 183).

Salomon, 1123-1124.

Robert Ragan, 1136-1148. (Métais, *Arch. du dioc. de Chartres*, t. V, p. XXI, note 6).

Jean N., 1149-1151.

Pierre N., 1170-1171.

Gilbert de Tardais, 1178-1181.

Gosleïn d'Ouarville, 1181-1194.

Henri de Dangeau, 1194.

Jean N. (2<sup>e</sup>), 1199-1206. (Il assiste à la consécration de l'église St-Jacques en 1203).

Nicolas N., 1211.

Hugues de Garlande, 1223.

Pierre Burdès ou de Bordeaux, 1240-1260.

Magister R. archidiaconus vindocinensis, 1262. (*Cart. blésois de Marm.*, ch. 298, p. 280).

Guérin de Landouville, 1289.

Pierre de Mincy, 1299-1300.  
Adam de Saint-Méry, 1300-1301.  
Oudard de Bouville, 1301-1302.  
Simon Festu, 1302-1308.  
Gilles de Condé, 1308-1317.  
Guillaume Thierry, 1319-1320.  
Renauld de la Brosse, 1321-1327.  
Geoffroy, archidiaconé de Vendôme, témoin au Cart. N.-D. de Chartres (t. II, p. 262), 1327.

Pierre Larcher, 1334-1337.

Jean Egret, 1337-1342.

Renauld Saget, 1349-1363.

Herbert de Sarcelles, 1368.

Jean de la Grange, 1376-1378.

Étienne Fourbeloys, 1386-1403.

Pierre Belon, 1415-1424.

François de Fétygny, 1424.

Jean Hersent, 1431.

Jean Budé, 1432-1434.

Miles d'Illiers qui devint évêque de Chartres, 1475.

Charles de Blanchefort ou Blancheclerc, 1475-1499.

Guillaume du Bois, 1515.

Georges Cheminard, 1516-1527.

Médard Thiersault, 1527-1529.

Jean de Pierrevive, 1529-1533.

François de Faucon, 1533-1544.

Jean du Drac, 1544-1555.

Pierre Chevalier, 1555-1562.

Étienne Duhoux, 1562-1571.

Jean Granger, 1571-1572.

Pierre Ory, 1572-1578.

Jean Coursier, 1578.

Jean Froger, 1578-1579.

Maurice Mariau, 1579-1590.

Thomas Mauguin, 1593.

Claude Gouine, 1593-1608.

Guillaume Le Houic, 1608-1629.

Jean Edeline, 1629-1630.

Aurélien de Pogge, 1630-1640.

Antoine Lemaire, 1640-1653.

Jean de Léry, 1653-1684.

Jean de la Roère, 1684-1695.

Jacques Félibien, 1695-1712.

Augustin-Roch de Menou de Charnizay, 1712-1725.

Firmin Gontier, 1725-1750.

Guillaume-Gabriel de Benoist de la Plumarède, 1750-1754.

Étienne Denfert, 1754-1760.

Christophe-Gabriel-Marie Deschaises de Mussy, 1760-1764.

Emmanuel-Louis de Flamarens, 1764-1772.

Thérèse-René de Saint-Pern, 1772-1790.

*Cartulaire de St-Père de Chartres, Introduction*, pp. LXXXIV et CCCXXXVII. — Abbé Métais, *Archives du Diocèse de Chartres*, t. V (Dignitaires du Chapitre), pp. 209 à 222. — *Bulletin vendômois*, 1868, p. 90; 1880,

p. 183 (pour l'année 1116). — *Cartulaire Blésois de Marm.* 298 et 570 (pour l'année 1262 et 1485). — *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. II, p. 262 (pour l'année 1327). — Pétigny, p. 29. — Merlet, *Inventory des Archives communales de Chartres*, E 3, 5, 7, 9, 15, 32, 34. — *Compte rendu du congrès de Vendôme* en 1872, p. 289 (Article Dupré). — *Cart. Vendômois de Marmoutier*, 29 et 34 bis (1070).

## 2 EGLISES

**Eglise paroissiale de Saint-Martin.** — *Sanctus Martinus Vendocinensis*, XIII<sup>e</sup> siècle (Pouillé Chartrain). (Pour la vie du saint, voir sa notice).

Cette église Saint-Martin de Vendôme passe pour avoir été construite sur l'emplacement même ou prêcha l'apôtre pour convertir les Vendômois.

Elle s'élevait là où est la place de ce nom. Il n'en reste plus que le clocher qui se dressait à l'angle Sud-Ouest de l'église à côté du grand portail. Ce clocher porte la marque du XV<sup>e</sup> siècle. Cette église, d'après Launay, mesurait 50 mètres de long sur 22 m. 50 de large, y compris les chapelles latérales.

Le temporel de St-Martin relevait en fief à foy et h. du château de Vendôme. L'archidiacre de Vendôme présentait à la cure qui au XIII<sup>e</sup> siècle était dite d'un revenu de 60 livres et de 1.000 livres au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa fabrique, à cette époque, possédait environ 1.800 livres de revenus.

Elle avait comme paroisse toute la ville de Vendôme *intra muros* et en outre toute la banlieue et la campagne au nord et au nord-ouest de la ville.

La moitié de la ville et toute la campagne lui furent soustraites en 1487 au profit de la Madeleine qui venait d'être érigée en paroisse.

Nous ne pouvons mieux faire pour donner une idée de ce qu'était cette église que de transcrire ici les pages que lui consacre Gervais Launay dans ses notes inédites sur les rues et monuments de Vendôme conservées à la Bibliothèque de la ville :

« L'église St-Martin est évidemment la primitive église de la ville. La légende dit qu'un sanctuaire religieux fut construit à la suite d'une visite que fit saint Martin à Vendôme en allant de Tours à Chartres.

Nous n'avons aucun renseignement sur ce que devait être l'église qui précéda celle que nous avons connue, sur sa forme et sur l'époque de sa construction. On sait seulement qu'en 1034, il existait une église paroissiale de St-Martin où Théodoric évêque de Chartres vint officier en présence de Geoffroy Martel et d'Agnes sa femme. (Pétigny). — Nous nous bornerons donc à décrire celle qui a disparu de nos jours (1854) et qui était un

composé, à peu près par moitié, de deux parties différentes de style et de proportions.

Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, une portion de l'ancienne église, à l'Ouest, tombant de vétusté, fut démolie, et Marie de Luxembourg posa la première pierre de sa reconstruction s'étendant depuis le portail de l'Ouest jusqu'au transept et se composant d'une nef et de deux co-latéraux d'une longueur de 25 m. environ sur une largeur de 18 m.

Ici nous devons signaler un défaut de proportion dans cette construction partielle. Ainsi la nef mesurait 4 m. 60 de largeur tandis que chaque collatéral en comptait 5 ; même disproportion entre la hauteur de la voûte de 20 m. et la largeur de 4 m. 60. Cette partie de nef était divisée en cinq travées séparées par des piliers à nervures prismatiques. Des fenêtres au-dessus des arcades laissaient entre elles un large intervalle sans ornementation. A l'extérieur, [existaient] des contreforts très saillants et arcs-boutants pour retenir la poussée des voûtes supérieures.

La façade à l'Ouest présentait un aspect harmonieux avec ses trois compartiments dont la porte principale occupait le milieu. Celle-ci comprenait deux ouvertures jumelles surmontées d'un réseau flamboyant enfoncée sous une large et haute voussure ornée de niches finement sculptées. Un fronton très aigu, avec galerie à jour à droite et à gauche ; et au-dessus une fenêtre à meneaux éclairant la nef, formaient entre des contreforts ornements un ensemble simple et élégant à la fois.

Le compartiment de droite est occupé par la Tour de forme quadrangulaire jusqu'à une hauteur de... [36 m] devenant ensuite octogonale et surmontée de trois dômes successifs en charpente. La hauteur totale est de... [50 mètres environ].

Au sud de la tour est accolée une élégante tourelle d'escalier.

En 1534, Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme autorisa l'achèvement et l'agrandissement de l'église. Vers le milieu du XVI<sup>e</sup> s. on commença la construction de la portion Est, savoir : Le transept, deux travées du chœur et les absides sur une longueur de 25 mètres et une largeur de 22 mètres. Cette reconstruction eut lieu sur un plan et dans un style différents de la portion du XV<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, la distance entre les piliers du chœur étaient de 5 m. 80 au lieu de 4 m. 60 ; la largeur des bas côtés était de 3 m. 80 au lieu de 5 m. L'abside et les deux absidioles à cinq pans sans déambulatoire, avaient leurs voûtes formant un réseau de nervures enlacées et réunies à des clefs en pendentifs dont la principale se terminait par un cartouche représentant un saint Martin en relief, donnant une partie de son manteau à un pauvre.

Les piliers du chœur avaient une forme elliptique. L'intervalle entre les arcades et les fenêtres au-dessus était rempli par un triforium aveugle orné et formant galerie à jour dans l'abside.

A droite et à gauche du chœur étaient pratiquées deux chapelles latérales ; et pour corriger la différence entre les largeurs des deux fractions du monument, on construisit en même temps dans les bas côtés de la nef des chapelles entre les contreforts du XV<sup>e</sup> siècle prolongés

en dehors pour donner plus de profondeur aux chapelles.

Les portes latérales du transept, en retraite de toute l'épaisseur des chapelles présentaient un type réusé de la Renaissance, surtout celle du Nord terminée en 1539, dont la construction reproduisait toutes les délicatesses de sculpture de cette époque dans les piliers et les niches couronnées par des dais artistiquement fouillés. Cette porte était surmontée d'une galerie à jour et d'une grande fenêtre à rosace. Une tourelle d'escalier à gauche conduisait aux combles.

La porte du Sud ne fut terminée qu'en 1609 ; addition malheureuse, puisqu'elle masquait à l'extérieur d'élégants et saillants contreforts avec lesquels on ne prit même pas la peine de relier cette façade qui s'en séparait en plusieurs endroits.

En 1657, on construisit une sacristie à l'extrémité du collatéral Sud.

Il était résulté de ces différentes combinaisons architecturales que cet édifice, sans être conforme aux règles de l'art, et d'une suffisante solidité, n'en présentait pas moins un ensemble imposant qui eut pu avoir encore une longue durée sans toutes les phases de destruction qu'il était destiné à traverser.

La première en date fut son abandon en 1791 comme monument religieux, sa transformation en halle aux grains et celle de sa sacristie en corps de garde sans compter toutes les mutilations intérieures qu'il eut à supporter.

Plus tard, en 1811, le bas côté Nord, jusqu'au transept, devint l'emplacement des boucheries de la ville qui y séjournerent jusqu'en 1826. — A cette époque eut lieu une nouvelle et importante cause de destruction par la construction d'un plancher en bois dans la nef. Ce plancher devait servir d'atelier pour la garnison de Vendôme ; son établissement nécessita de nombreuses entailles dans les piliers.

Enfin, en 1854, lors de la suppression du plancher, le pilier mixte dont nous avons plus haut indiqué la construction défectueuse se trouvant de nouveau très endommagé par suite des entailles qu'on y avait pratiquées, ce pilier vint à s'affaisser, entraînant avec lui la chute d'une partie de la voûte dans le bras de la croix.

Le conseil municipal d'alors appelé à se prononcer sur la possibilité d'arrêter ce commencement de destruction, trouva exorbitants les frais de réparation, et de nouveaux éboulements venant à se produire, il fut décidé que la démolition de l'édifice aurait lieu, moins celle de la tour destinée à servir de beffroi.

On s'aperçut plus tard que la dépense nécessitée pour la nouvelle destination de cette tour s'éleva à peu près au chiffre réclamé pour la restauration de l'église.

La démolition eut lieu en 1856. L'emplacement de cet édifice devint alors une place entourée d'arbres...

Plus tard, en 1874, la charpente des coupes du beffroi menaçant ruine, le conseil municipal décida leur reconstruction qui eut lieu sous l'intelligente direction de l'architecte Godineau, et s'éleva à la somme de...

Cette église pendant le temps où elle est restée debout eut à souffrir plusieurs mutilations, notamment en 1589, lorsque l'armée de Henri IV pénétrant dans la ville après le siège arriva jusque là, au moment où un moine cordelier, appelé le père Chessé, prêchait dans la chaire

contre le huguenot roi de Navarre. Les soldats furieux s'emparèrent du fougueux prédicateur qu'ils traînèrent hors l'église, et il fut pendu à l'un des arbres qui se trouvaient sur la place.

La tête du père Chessé et celle de Maillé de Benchart, le gouverneur, furent déposés dans l'église même au-dessus de la porte d'entrée. Elles y restèrent 250 ans.

L'église fut saccagée à la suite de cet événement et le désastre fut longtemps à être réparé.

En 1791, lors de sa conversion en halle, on détruisait de nombreux tombeaux ornant les chapelles.

Lors de la démolition et des fouilles qui furent faites à cette occasion, nous avons assisté à la découverte d'un cercueil en pierre contenant les ossements de deux enfants, séparés par une mince cloison.

Telle était, comme gros œuvre, l'église St-Martin que nous avons connue, mesurant en totalité 50 mètres de longueur sur une largeur de 22 m. 50 y compris la profondeur des chapelles.

Ces dernières, outre l'abside et les deux absidioles étaient au nombre de 13, dont quatre dans le chœur et 9 dans les collatéraux de la nef.

Cette église présentait un caractère tout particulier ; celui de deux styles d'architecture d'un caractère bien distinct, n'existant pas seulement dans l'ornementation, mais bien dans la forme et les dimensions, tant en largeur qu'en hauteur. Nous avons vu en effet, la différence de largeur entre le chœur et la nef et celle des collatéraux de ces deux parties de l'église. Elle existait de même pour l'élévation des voûtes et du toit sensiblement plus prononcée dans la construction du XVI<sup>e</sup> siècle.

Cette transition d'un style à un autre est d'autant plus sensible que le point de jonction se trouvait au milieu des piliers du transept, et sans liaison entre ces deux moitiés, de sorte que chacune d'elles appartenait, de la base à la voûte, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.

Si on cherche à se rendre compte de ce raccordement aussi bizarre que peu solide de deux parties d'un même édifice, on pourra très bien se figurer que la portion de la construction du XV<sup>e</sup> siècle sera venue se coller à un reste de l'ancienne église que l'on voulait conserver ou qu'on n'était pas encore en mesure de rebâtir. Plus tard, ainsi que le prouvent les lettres patentes de Charles de Bourbon datées de 1534, on s'aperçut que l'église était insuffisante pour contenir les fidèles. On décida alors son agrandissement et le plan primitif fut modifié tant sous le rapport du style que sous celui des dimensions.

Du côté opposé à la sacristie, à l'extrémité du collatéral nord, on voyait la porte d'entrée d'un petit enclos destiné au cimetière des enfants nouveau-nés. On y montait par deux marches. Cet emplacement a servi en 1817 pour l'établissement de pesage public de la ville.

Quant au cimetière destiné aux habitants de la paroisse, il était en avant de l'église et de son portail, occupant une grande partie de la place alors plantée d'ormes. La croix qui ornait ce cimetière fut transportée en 1766 dans le grand cimetière du faubourg Chartrain.

Avant la Révolution, la fabrique de St-Martin avait acheté un ancien cimetière situé rue Fricambault pour remplacer celui de St-Martin supprimé et pour éviter la translation des corps à l'extrémité du grand faubourg.

de G. Launay sur les Rues et Monuments de Vendôme).

Il y avait donc en l'église St-Martin des autels au nombre de 14, y compris le maître-autel. Plusieurs de ces autels jouissaient de fondations anciennes et possédaient leurs chapelains titulaires, qui avaient droit de vote aux assemblées du clergé.

Une notice historique sur Saint-Martin de Vendôme a été fournie par A. de Martonne, archiviste de Loir-et-Cher, aux *Mémoires de la Société des Sciences et lettres de la ville de Blois*, (tome VI [1860] pp. 3 à 98), d'après les papiers de la fabrique déposés aux Archives du Loir-et-Cher, série G. Cette notice fournit certaines dates utiles à connaître.

En 1498 ou environ eut lieu la pose de la première pierre de la restauration de l'église par Marie de Luxembourg.

En 1534, furent données des lettres patentes pour son agrandissement et achèvement. Ces travaux furent continués durant les années 1538, 1546, 1547, 1553 et 1559. — La charpente du chœur ne fut posée qu'en 1577. — En 1609, construction du portail et de la croisée du midi. — En 1649, reconstruction du grand autel ; 1657, de la sacristie. — En 1676, réparation du clocher qui possédait déjà une horloge, etc.

Cette église était la première de la ville et son clergé avait le pas sur les clergés des autres paroisses.

En 1791 l'église St-Martin, déjà en fort mauvais état, fut vendue par la Nation et achetée pour 10.400 l., par le sieur Chevê, maire de la ville afin d'y faire la halle aux blés. On a vu par les notes manuscrites de Launay ce qu'il advint de ce bâtiment après la Révolution.

Il ne reste donc plus de cette église, aujourd'hui, que le clocher, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, mais qui a perdu tout caractère religieux. Il n'est plus qu'un beffroi sonnant les heures, surmonté d'une girouette donnant la direction des vents. La grosse cloche de son horloge est curieuse et ancienne. Elle est garnie de cette inscription, en caractères gothiques :

Le bon comte que Loys on nomme  
Six vingts ans sont, ung timbre donna  
A sa ville pesant en somme  
Douze cents livres; après délibéra.  
Le peuple croissant, que l'on mettera  
Deux mil pesant, et seoir en ce clocher.  
Le nom Mil cinq cents XXX me presta  
De Vendomois le duc Charles premier.

Cette cloche, d'après cette inscription,

daterait de l'an 1410, et aurait eu pour donateur Louis de Bourbon, comte de Vendôme, et pour restaurateur son petit-fils le duc Charles en 1530.

Ce clocher appartient tout d'abord à l'Etat, dès la désaffectation de l'église. Mais la ville en ayant pris à sa charge l'entretien, l'Etat le lui céda vers le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, (1912), une municipalité mal avisée parle d'utiliser d'une manière triviale le rez-de-chaussée de ce clocher, qui jusqu'à présent servait de remise aux pompes à incendie, et d'en faire un établissement de cabinets d'aisances !! (C'est chose faite en 1913).

Nous donnons ici les noms des chapelles de cette église Saint-Martin avec ce que nous avons pu apprendre sur chacune d'elles, et en commençant par celle qui se trouvait à gauche en entrant, en pendant du clocher, et en suivant en remontant le bas-côté nord :

*Chapelle Saint-François et Saint-Avoys.* — On sait seulement qu'elle fut restaurée en 1664 par François Picheré, marchand, et qu'elle lui fut concédée avec droit de banc et de sépulture. Elle fut interdite pour cause de ruine en 1780.

*Chapelle Saint-René.* — Elle contenait la sépulture de la famille Rouget, hauts magistrats vendômois.

*Chapelle Sainte-Anne.* — Elle fut concédée par la fabrique en 1753 aux sieurs Leroy-Chicoineau, marchand, et Gabriel Sallé, chirurgien.

*Chapelle Saint-François de Salles,* dans le bas-côté Nord, derrière la chaire. — Elle fut fondée, c'est-à-dire dotée d'une fondation, vers 1667, par Georges Noury, officier de la reine. Elle appartient ensuite à sa fille Marguerite Noury, épouse de René Augry, conseiller en l'Élection. Ceux-ci la dotèrent encore par leur testament du 8 avril 1684. Elle était à la nomination des marguilliers. Le chanoine blésais Ditley, qui écrivait vers 1780, lui attribuait un revenu de 100 livres. — (Bibl. Blois, Ms. 123).

*Chapelle Saint-Jean.* — Elle avait été fondée en 1549 par Maure Queslain, femme de Robert Hardouin. En 1648, elle fut concédée à Jean Jourdain, seigneur de Chanteloup à Villers. Au XVIII<sup>e</sup> s., elle est à la famille Marin de Montmarin, comme étant elle-même héritière de la famille de Gallois, qui en avait hérité des Jourdain. — A la suite de cette chapelle on trouvait le portail nord, ou du transept, qui la séparait de la suivante :

*Chapelle Saint-Jean et Saint-Roch.* — Son fondateur nous est inconnu. En 1649,

elle fut concédée à Claude Gault, aumônier du roi et Grand Vicairé du Mans. Après avoir été réparée vers la fin du XVII<sup>e</sup> s., elle fut interdite en 1778. Elle avait en dépôt les reliques de sainte Cécile, saint Just, et saint Boniface.

*Chapelle Saint-Eloi.* — Elle dut sa fondation en 1726 à Claude Bouchard, conseiller en l'Élection. En 1778, elle était concédée à vie à Suzanne-Angélique du Tillet, veuve de Louis-François de Musset, chevalier, seigneur de la Bonaventure, et à Françoise-Félicité de Musset, dame de la Courtoisie, sa belle-sœur, et aussi à Louis Bataille de Méry, chevalier, et Marie-Elisabeth du Bellay, sa femme, cousins des deux précédents. On peut appeler cette chapelle *La Chapelle des Musset*. Elle était la plus proche de l'absidiole de gauche, à côté du grand autel.

A droite de ce grand autel se trouvait l'absidiole de droite, derrière laquelle on avait établi la sacristie.

*Chapelle Saint-Mathurin.* — Elle était dans le bas-côté Sud, et adossée à la sacristie. Elle fut dotée d'une fondation en 1626 et 1642 par Mathurin Chesneau, receveur des tailles à Vendôme. En 1758, elle fut concédée à Gilles-François de Trémault, seigneur de Bellatour, lieutenant-général du Vendômois, à titre d'échange contre son jardin de la rue Fricambeau dont on fit un cimetière pour les pauvres de la paroisse.

*Chapelle Saint-Charles.* — Elle fut édiflée par les dons de M. Charles Grimaudet, archidiacre de Dol, en 1673. C'était la chapelle des Fonts. — Entre cette chapelle Saint-Charles et la suivante en se dirigeant vers le clocher, on rencontrait le portail Sud.

*Chapelle Saint-Michel.* — Elle fut fondée en... par M<sup>e</sup> Michel Dupont, chanoine et prévôt de la collégiale, et dotée d'une rente de 100 livres par acte du 1<sup>er</sup> mai 1655. Elle était juste en face la chaire. En 1723, par suite de la réduction de moitié des revenus de la rente assise sur l'Hôtel de Ville de Paris, une lettre de Mgr de Caumartin, évêque de Blois, en date du 17 mai, réduisait à 2 messes par semaine les quatre de fondation.

*Chapelle Saint-Crépin.* — Elle appartenait à la corporation des cordonniers ou chaussetiers, et cela depuis l'an 1487, époque où cette confrérie avait abandonné l'église Notre-Dame de Pitié, dans l'enclos de la Trinité.

*Chapelle Saint-Paul.* — Elle fut concédée en 1703 (?) à Jacques-Philippe Fournier, maître de pension à Vendôme.

*Chapelle Saint-Yves.* — Elle fut cons-

truite en 1697 et concédée en 1703 à Jacques Guignet, gantier.

Il existait encore une chapelle Saint-Nicolas ou Saint-Joseph qui donnait son nom à tout le collatéral du midi. Elle servait de sépulture, tout au moins au XVI<sup>e</sup> siècle (?) à la famille Chéreau, qui habitait la rue Basse. Mais sans doute, depuis cette époque, cette chapelle dut changer de nom car on ne peut la situer sur le plan de l'église donné avec le nom des chapelles par l'album Launay à la Bibl. de Vendôme.

D'après le chanoine Ditley, (Ms. 123 de la Bibl. de Blois), il aurait en outre existé dans cette église une chapelle Saint-Pierre dont la présentation appartenait à l'abbé de St-Georges-du-Bois, et dont le revenu était estimé valoir 400 l. — Nous ne savons ou était placée cette chapelle.

Les biens de cette église se composaient de biens-fonds répandus un peu partout dans la ville et les paroisses environnantes et un certain nombre de rentes sur des maisons de la ville qui produisaient au-delà de 1.260 livres (1789).

Jusqu'en 1487, il y avait à la fois deux curés à St-Martin. Ils faisaient chacun leur semaine et se partageaient les revenus de la cure. Cette situation cessa au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle à la mort de l'un des deux curés en 1505. Le titre passa au desservant de la Madeleine.

Des deux presbytères, l'un était rue de l'Ecrevisse (Voir *Vendôme-Rues*), l'autre au Bourg-Neuf. Celui du Bourg-Neuf fut supprimé en 1487.

La paroisse Saint-Martin comprenait tout d'abord la ville entière moins les rues situées au Sud du lit principal du Loir qui passait sous les ponts Saint-Bié et Saint-Georges. Les faubourgs de ce côté avec leurs campagnes appartenaient aux deux paroisses St-Bienheure et St-Lubin. Mais au XV<sup>e</sup> siècle quand on eut jugé à propos de former la psse de la Madeleine, St-Martin devint simplement paroisse urbaine, contenue entre le Loir au Sud et au Nord les rivières du Pont-Perrin et du Pont-Rondin. Les paroissiens, de la sorte, en devinrent moins nombreux que ceux de la Madeleine.

*Curés de St-Martin.* — Ingebaldu; presbyter de Sancto Martino, entre 1030 et 1060. (*Marm. Vendômois*, 65). — Berengerius, 1060. (*Trin.* 135). — Hilgottus, 1145 et 1172. (*Trin.* 499, 513 et 570). — Simon Pillant, 1462 (*Trin.* t. IV, p. 381, note). — Nicolas Mallet et Edme Leviste curés ensemble chacun pour une portion de la paroisse. Ils rendent avec un comte de Vendôme en 1480.

(Arch. Nat., P 621 n° 22 et 23). — Jean Choquet et Pierre de Fontaine-Marie, dit Grohollain, 1505. (Titres des Minières). — François de Vendôme, ancien curé de Lunay, prévôt de la collégiale de St-Georges, fils de Jean de Bourbon, bâtard du comte Louis. Il est mort prévôt de la collégiale de St-Georges et curé de St-Martin en 1540. — Thomas Lailier, avant 1582. — Poyrier, 1582. — Jean Leriche, 1595. — René Collas, 1609. — Gilles Lhomme, 1631. — François Sanson, 1650. — P. Lemaire, 1650, inhumé en 1652, (sa pierre tombale est au musée). — René Mesnard, 1654. — Honoré de Mus, 1662, inhumé en 1686. — Charles Lasneau des Ronces, bachelier en Sorbonne et official de l'archidiacre de Vendôme, 1686, décédé le 16 mars 1687. — Jean Lefranc, 1687. — André Mosnier, docteur en Sorbonne, 1710; (il devient chancelier de l'église collégiale de St-Georges en 1737). — Jacques-Ange Proust, 1738. — N. Bry, 1775. — N. Thoinier, 1785. Ce dernier refusa le serment à la Constitution, et se réfugia à Montrieux-Prépatour où il continua quelque temps à célébrer les offices. (Voir journal *Le Loir* du 20 sept. 1850).

Suppression de la cure en 1791. Barthélemy est nommé curé constitutionnel de la Trinité devenue église paroissiale en remplacement de St-Martin.

L'église St-Martin est achetée de la Nation le 12 janvier 1792 pour le prix de 10.400 fr. en assignats, par la Municipalité de Vendôme afin d'en faire une halle.

En dehors de la cloche de l'horloge encore existante, St-Martin en possédait plusieurs dont la bénédiction se rencontre aux vieux reg. paroissiaux. Il paraît y en avoir eu cinq, dont deux dans le petit clocher sur le transept (?). Nous ignorons celles antérieures au XVIII<sup>e</sup> s. — Une, bénie le 30 avril 1716 avait pour parrain François-Joseph de Trémault, écr. Sgr de Bellatour, Morillon et la Guespière, lieutenant-général du bailliage et maire perpétuel de Vendôme et pour marraine Élisabeth du Bellay, veuve de Louis de Patay, chevalier, Sgr du dit lieu.

Une autre bénite le 24 janvier 1723 avait été nommée par François Hogu, premier président en l'Élection et par dame Marie Vénier, veuve Pierre Morillon, conseiller en l'Élection. Il y avait comme témoin Joseph Cadot, écr. Sgr de l'Oliverie, chev. de saint Louis, ancien gendarme de la garde du roi.

La troisième, la plus petite, fut bénite le 29 mai 1724 et avait pour parrain Jean Castel de la Morinière, receveur des

Tailles et marraine Madeleine Foreau, veuve Bellanger (qui devint en secondes noces femme de Benoît de Marescot, Sgr de Challay).

Enfin pour le petit clocher, existaient deux petites cloches bénites le 28 juin 1724. Le parrain de l'une était Denis-Raymond Huet de Berthault, lic. ès-lois, fils de Léonard H. de B., officier de Madame la Dauphine et la marraine Marguerite Cadot, fille de Léonard C., conseiller en l'Élection. L'autre, bénite le même jour, avait pour parrain Jean-François Jabre du Plessis, procureur du roi à l'Hôtel de Ville et Dlle Suzanne Lelarge, fille de Louis Lelarge, sieur de la Guibardière, procureur du roi au grenier à sel.

Trois autres cloches étaient encore bénites le 27 oct. 1769 (d'après Rochambeau), sans doute en remplacement des autres brisées.

On a pu retrouver certaines inscriptions de tombes et des fragments de mausolées de l'ancienne église-St-Martin. Ces objets sont conservés au musée de Vendôme. (Voir ces inscriptions au chapitre *Monuments civils [Musée]* Salle oblongue du pavillon de droite).

*Cart. vend. de Marm.* 65. — *Cart. Trinité*, 135, 282, 499, 513. — Arch. Nat., P 622 n° 32 et 33. — Arch. L.-et-Cher, D 595 n° 572; G 316; Q 808 et 810. — A. de Martonne, *Notice historique sur l'église de St-Martin de Vendôme, aux Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois*, t. VI (1860), pp. 1 à 98. — *Cart. de St-Père de Chartres, Introduction, Fouillé chartrain du XIII<sup>e</sup> siècle*, p. CCCXXIX. — Arch. Loiret, A 1625. — *Bulletin vendômois*, 1877 p. 229; 1879 p. 80; 1887, p. 231; 1890 p. 131; 1905 pp. 122 et 230; 1906, p. 88 note. — *Bibl. de Vendôme 1<sup>o</sup> Mémoires ms. de Duchemin*, t. I, p. 109; 2<sup>o</sup> Fonds Trémault, carton Vendôme (etat-civil); 3<sup>o</sup> Album Launay, t. I, pp. 50 à 59. — *Revue de Loir-et-Cher* 1891 p. 160. — *Bibl. Blois*, ms. 123, notes sur les bénéfices du dioc. de Blois au XVIII<sup>e</sup> s., — Titres des terres des Minières, de la Bonaventure; de l'Épau, etc. — *Registres paroissiaux de St-Martin, passim*; de Marcellilly 1650. — *Passac*, p. 46. — *Abbé Simon*, t. III, p. 5. — *Pétigny*, pp. 41, 111, 114, 269, 351, 548, 568, 572, 603, 611, 632, 633. — *Musée de Vendôme, Plaque mortuaire de A. Lemaire, curé, 1652.* — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, t. I, pp. 75 à 94. — *G. Launay, Répertoire*, p. 149. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 174. — *Métals, Vendôme pendant la Révolution*, t. I, p. 124.

**Eglise paroissiale de St-Lubin.** — *Sanctus Leobinus de Vindocino*, XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> s. — *St-Léobin de Vendôme*, XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

C'était la seconde paroisse de Vendôme. (Pour la vie du patron, voir sa notice).

Cette église fut édiflée en l'honneur de

ce saint au VI<sup>e</sup> siècle par un de ses disciples, appelé Bouchard (Saint Bouchard, voir sa notice), puis détruite probablement au temps de l'invasion des Normands. C'était la paroisse du château de Vendôme. Agnès de Bourgogne, femme de Geoffroy-Martel, comte de Vendôme, passe pour l'avoir réédifiée au XI<sup>e</sup> s., dans l'enceinte de son château. Elle fut alors érigée en prieuré-cure, et servit ainsi de paroisse pour les habitants du faubourg qui y accédaient par un escalier prenant dans la cour d'une maison aujourd'hui située au n° 20.

Les chanoines de St-Georges en eurent le service tout d'abord; une partie de ceux-ci, après la mort de Geoffroy-Martel, ayant cru devoir mener une existence plus régulière que les autres se réfugièrent au couvent de St-Georges du Bois. On leur distribua une partie des bénéfices de la collégiale et ils furent tout particulièrement choisis pour les ministères paroissiaux. L'église St-Lubin leur resta, bien que située dans l'intérieur du château à côté de la Collégiale même. Le presbytère de cette église servait de logement aux moines de St-Georges quand ils venaient à Vendôme.

Cette église de tout temps, resta pauvre; et en 1255, à cause de sa pauvreté, l'évêque de Chartres exempta les prieurs-curés de son droit de gîte chez eux moyennant paiement annuel de 4 livres tournois.

Au temps des guerres de religion l'enceinte du château fut pendant de longues années fermée et interdite au public. Les paroissiens de St-Lubin furent ainsi privés d'accéder à leur église et durent recevoir les sacrements en la chapelle St-Léonard qui avait été édiflée sur l'emplacement même de l'ancienne église St-Lubin au faubourg de ce nom. On prit ainsi l'habitude de considérer cette chapelle comme succursale de l'église paroissiale.

L'ancienne église, au château, dut alors tomber en ruine et les paroissiens profitèrent de la permission accordée par le duc de se servir des matériaux pour en réédifier les bâtiments dans leur faubourg. Il les gratifia en outre pour cet objet d'une somme de 300 livres. (1620). La nouvelle église était achevée en 1622. Elle était joignante à la chapelle St-Léonard qui devint ainsi chapelle annexée à St-Lubin dont elle forma un collatéral. Le chapitre St-Georges fit l'acquisition des droits paroissiaux du curé sur les habitants du château. C'est alors que la collégiale devint paroisse pour le château. Le curé de St-Lubin reçut le titre de chanoine honoraire.

La fabrique acheta, en face le puits St-Sulpice, dans le haut du faubourg, un terrain pour en faire un cimetière. Ce cimetière servit jusqu'à la Révolution.

Les prieurs-curés de St-Lubin tenaient le temporel de leur prieuré en fief à foy et hommage des comtes et ducs de Vendôme. On a six de leurs aveux, faits en 1443, 1458, 1481, 1548, 1700 et 1712. Ces aveux indiquent que le presbytère de St-Lubin était encore dans la cour du château en 1548, que le prieur avait en outre une maison et un pressoir à St-Léonard, donnés par le comte François et pour lesquels il devait chaque année 12 deniers de cens. Son censif s'étendait sur plusieurs maisons dans le faubourg Saint-Lubin, aux Coulis, à la fontaine de Brénieres, à Brulaines, etc. Le curé avait des rentes sur Claireau, sur Fontenaille, sur le Bouchet-Touteville, sur Puteaux et Bracueil, sur les dimes de Moncé, sur Preully, etc.

L'abbé de St-Georges-du-Bois présentait à la cure qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, passait pour être d'un revenu de 100 livres. Cette paroisse comptait 210 feux au XIII<sup>e</sup> siècle et 400 communians au XVIII<sup>e</sup>.

L'église avait comme dimensions à l'intérieur 72 pieds et demie de long sur 28 et demi de large. (*Bulletin Vendômois*, 1913, p. 124).

L'église St-Lubin avec sa chapelle St-Léonard fut vendue nationalement en 1792 pour 2.575 livres à un sieur Arnaud qui la démolit. Il n'en conserva que la chapelle St-Léonard (voir *St-Léonard*).

Le presbytère, situé à côté, fut conservé, et en l'an II fut destiné à faire un hôpital pour galeux et vénériens, mais en réalité servit aux réfugiés de la Vendée; puis il fut pris comme école, mais au retour du culte, reprit son rôle de presbytère pour l'église de la Trinité, bien que le conseil de la commune ait formulé le 3 juillet 1792 un vœu tendant à ce qu'on vendit ce presbytère de St-Lubin pour conserver celui de St-Martin. Dans le fait ils furent tous deux conservés.

Ce presbytère de St-Lubin devint la propriété de M. Hersant, curé de la Trinité en l'an XIII, puis fut racheté par la ville en 1817 aux héritiers Hersant, mais laissée comme logement du curé à la fabrique de la Trinité, jusqu'en 1836, époque où la cure fut transférée dans la maison Buscheron, près l'église de la Trinité.

L'emplacement de l'église St-Lubin est aujourd'hui dans les dépendances de l'école établie dans la chapelle St-Léonard qui était jointe comme bas-côté à la dite église.

La paroisse comprenait toute la partie Sud-Ouest de la ville et commune de Vendôme au-delà du Loir, c'est-à-dire le faubourg Saint-Lubin, la rue de la Grève la moitié de la rue Ferme jusqu'à la rue de la Poterne, le Château et le village du Temple, et toute la campagne au sud.

*Curés de St-Lubin.* — Rainal dus, presbyter de Sancto Leobino, XI<sup>e</sup> s. — Raimbertus, *id.*, 1060. — Gaudricus, prior de S<sup>o</sup> Leobino, 1189. — Johannes, *id.*, vers 1200. — Fouques ou Fouquet Pinot, prieur de St-Lubin, 1369. — Julien Huot, 1402. — Benoist Noyer, 1443. — Michel Labelle, 1481. — Louis de Montigny, Sgr des Essarts, 1535. — Michel Venillon ou Villon, *prieur-curé recrédancier* (sic) 1548 (Arch. Nat., P 609, n<sup>o</sup> 17). — Michael Lefebvre, lic. es-lois, 1585, il est grand chanoine et sous-chantre de St-Georges, et fut inhumé en 1619. — Gilles de Ronsard, 1621. — Mathurin Bigot, 1634, décédé en 1651. — François Houdry ou Baudry, 1651. — N. Martin, 1677. — Jacques Tournier, 1687. — N. de la Leu, 1710. — Sébastien-Joseph Bridou, 1718. — Gilles Leroux ou Héroult, 1729, inhumé le 11 mai 1757. — N. De la Meunière, 1752. — François Delaunay, 1758. — Joseph-Philippe Barthélemy (de Pont-à-Mousson), 1763-1798 (assermenté). Il devint curé de la Trinité.

*Cart. vendômois de Marré.* (XI<sup>e</sup> s.), 305. — *Cart. Trinité* (1060), 105. — *Cart. de N.-D. de Chartres*, 307. — Arch. Nat., P 609, n<sup>o</sup> 16 à 21; PP 50, vol. 116, n<sup>o</sup> 235 et 236. — Arch. L.-et-Cher, D 596, (1792); E 197 et 584; H, Cart. de l'Oratoire et liasse St-Georges des Bois; Q, District de Vendôme, n<sup>o</sup> 1280. — Arch. Loiret, A 1625 (années 1634, 1740, 1772). — Reg. paroiss. de St-Lubin de Vendôme, 23 nov. 1620, 9 mars 1638 et *passim*. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 111 et 192; 1881, p. 209; 1889 pp. 113 et 165; 1913, pp. 103 et suiv. — Bibl. Vendôme, manuscrit : 1<sup>o</sup> Les 10 Dossiers Chautard; 2<sup>o</sup> Notes ms. de Launay sur Vendôme-Ville, p. 19 et 20; 3<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, I, p. 166 et suiv.; t. II, p. 366; 4<sup>o</sup> Ms. Thaurin sur Ecoles de Vendôme. — *Revue du Maine*, 1884, p. 127. — Passac, p. 48. — Pétigny, pp. 135, 136, 346. — Eug. Vallée, Notes ms. sur le chartrier de Coulonges (31 mai 1615). — Rochambeau, *La famille de Ronsard.* — Launay, *Répertoire*, p. 147. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 103. — Titres des terres des Minières, de la Jousselinière (1362) du Bouchet-Touteville, de Villeporcher (Criée du Bouchet-Touteville de 1667). — *Compte-rendu du Congrès archéologique à Vendôme* en 1872, p. 379. — Métais, *Chartes vendômoises*, n<sup>o</sup> 371 (1255). — Bibl. Nat., ms. 20.688, fol. 1 (1535).

**Eglise paroissiale de St-Bienheure.** — *Sanctus Beatus, Sanctus Beatus Vindocinensis*, XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s. (Cartul. de la Tri-

nité). — *Saint-Bié*, XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> s. — *St-Béat* (Pouillé général de l'archevêché de Paris, 1648).

Cette église était la troisième paroissiale de la ville, après St-Martin et St-Lubin. — (Pour la vie du saint, voir sa notice au mot *Bié*). — Elle se trouvait située dans le faubourg de ce nom et bâtie à mi-côte, à 300 m. à l'Est du château. Sa dimension était d'environ 15 à 20 m., sur 6 de largeur. Il en reste une partie de la tour carrée du clocher qui pouvait dater du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle. Une partie de cette église, tout au moins certaines chapelles se trouvaient dans des caves. On y rencontre encore des restes de peintures sous le badigeon.

Une de ces chapelles souterraines, la chapelle de la Vierge, passait pour avoir été le logement du saint au V<sup>e</sup> siècle, et avoir reçu son tombeau.

D'après le manuscrit Launay, « au bord de la rampe conduisant de la rue du faubourg à l'église, s'élevait une tour ou guérite qui fut démolie en 1771 ».

L'église de St-Bienheure pouvait dater, au moins dans son état primitif, du V<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire de l'époque de la mort de *Beatus, du Bienheureux*, car il n'avait pas d'autre nom.

Elle appartient plus tard aux Sires de Beaugency, dans le fief desquels elle se trouvait située, ainsi que tout le faubourg du même nom et une grande partie du Vendômois vers l'Est, et cela jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle (1329).

La comtesse Agnès, femme de Geoffroy-Martel, l'acheta avant l'an 1040 à Lancelin de Beaugency pour 1.000 livres et deux bijoux d'or du prix de 10 livres, et en plus, 2.000 livres que Lancelin devait à Geoffroy-Martel et elle la donna aux moines de la Trinité.

En même temps, Hugues Doubleau, l'archidiacre, et Odon son frère (seigneur de Mondoubleau) qui y avaient quelques droits les abandonnaient aux moines, ne conservant que la crypte avec les maisons qui se trouvaient là, possédées par leurs deux serviteurs. Parmi les dépendances de cette église données par eux se trouvait « *pastilium quod est retro monasterium, juxta Lidum* », autrement dit les Petits-Prés, aujourd'hui derrière le manège du quartier de cavalerie.

Thierry ou Théodoric, évêque de Chartres, abandonna alors aux moines les droits qu'il avait lui-même sur cette église.

En 1075 enfin, Hugues de Mondoubleau, fils du susdit Odon, gratifia encore l'abbaye de ce qui lui restait de droits sur elle. Elle devint donc entièrement leur propriété. Les moines obtinrent en-

suite en 1086 le désistement de Raoul de Beaugency, sgr suzerain, de tous les droits féodaux qu'il avait conservés tant sur l'église que sur le cimetière du lieu, à la charge prise par eux de nourrir et de vêtir un pauvre.

En 1145, Simon de Beaugency ajouta encore aux possessions de l'église, en donnant la foire du lieu et la rivière qui court devant la roche St-Bienheure.

En 1148, Goslein de Lèves, évêque de Chartres, confirmait aux moines la possession de cette église St-Bienheure, mais il retenait pour lui certaine partie des offrandes. Il leur donnait en outre ou confirmait le droit de présentation du curé.

Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, on rencontre deux curés à la fois, affectés à l'église et à la paroisse St-Bienheure. Tous deux étaient alors moines; mais plus tard, le premier curé resta moine de la Trinité, tandis que le second était pris parmi les prêtres séculiers. Ce second était en réalité comme le vicaire de l'autre. Mais ils partageaient tous deux les revenus de la cure. Ils ont subsisté ainsi jusqu'à la Réforme dite de St-Maur en 1621 (d'après le dire de l'abbé Simon).

Le curé-moine était logé au couvent et passait le Loir sur une passerelle qui faisait communiquer le dit couvent avec le faubourg.

Le curé séculier n'était pas logé et recevait pour ce fait une indemnité de 60 livres annuellement.

Si au XV<sup>e</sup> siècle on rencontre un presbytère de l'église St-Bienheure qui, en 1423, était situé près le pont St-Bié (Arch. L.-et-Cher G 238), ce ne pouvait être que la demeure éventuelle du curé séculier, car au XVIII<sup>e</sup> s., il n'y avait pas encore de presbytère. L'abbé Simon le dit formellement (t. III, p. 67).

Pour le temporel de cette église et de sa cure, les curés et gagés devaient foy et hommage aux comtes de Vendôme, successeurs en cette partie des sires de Beaugency depuis le bornage des comtés fait en 1329.

On a trois aveux relatifs à ces fiefs, le premier, du curé Jacques de Rougemont en 1456, le second des gagés, en 1460, et le troisième, en 1607, des deux curés Jacques Brouer et Pierre Bernay. Ce dernier aveu indiquait comme biens de la cure, plusieurs caves dans le coteau et des garennes joignant le grand et le petit cimetière du lieu, un jardin sur la rivière, et enfin un censif s'étendant sur la dite paroisse, sur Saint-Martin, Arènes, Lancé, Naveil et Villiers; mais il n'y est pas question des Petits-Prés, qui relevaient de la Trinité.

En 1625, les moines, sur la demande des habitants de la paroisse, se décidèrent à offrir à cette église St-Bienheure un fragment de l'os du bras du saint patron qu'eux-mêmes avaient reçu en don de Gauthier, évêque de Laon, en 1164.

La paroisse de St-Bienheure comptait au XIII<sup>e</sup> siècle 120 feux, et 600 communiants au XVIII<sup>e</sup> s. A cette dernière époque, son revenu était évalué 600 livres.

Cette église fut vendue comme bien national en 1791 pour 2.525 livres.

Il n'en reste plus qu'un pan de la base du clocher dans le coteau au-dessus de la maison n<sup>o</sup> 19 de la rue du faubourg Saint-Bienheure. Ce clocher était déjà ruiné au XVIII<sup>e</sup> siècle alors que l'abbé Simon écrivait.

Une légende voulait que sur l'emplacement de cette église, ou au-dessus d'elle, ait eu son repaire un grand dragon dont le saint a délivré la contrée. Allusion à l'hydre de l'idolâtrie que le saint avait terrassée.

La paroisse St-Bienheure comprenait la moitié de la rue Ferme depuis la rue de la Poterne, le faubourg Saint-Bienheure, la Valetterie, la Chape, la Croix-Bedin et autres maisons vers Baumé, le moulin de Baumé, Bois la Barbe, Broche-poison et la Bretonnerie, et généralement tout le plateau au sud-est de la ville, mais non pas le village du Temple qui était de la psse St-Lubin.

*Curés de St-Bienheure.* — (Les 6 premiers sont pris aux chartes de la Trin.). — Gualterus, presbyter Sancti Beati, vers 1046. — Hubertus, presbyter de Sancto Beato, 1056. — Arnaldus, *id.*, 1060. — Alfredus ou Aufredus, *id.*, 1147. — Haymericus et Robertus de S<sup>o</sup> Beato, 1165, 1200. — Robertus, presbyter de S<sup>o</sup> Beato, 1307. — Jacques de Rougemont, curé d'une des portions de l'église paroissiale de St-Bienheure, 1456. (Arch. Nat., P 609, n<sup>o</sup> 14). — Pierre Breton, 1491 (*Bull. vend.* 1913, p. 48). — Jean Georget, 1583. — Julien Martineau, décédé à Villetrun en 1602 (*Trin.* 841). — Jacques Berruë et Pierre Bernay, curés ensemble 1607. — Jacques Bernier, 1621. — Claude Buscheron, 1634. — Pierre Leroy, 1640. — Léonard Miton, 1663. — Jean Baglan, chanoine de St-Georges, 1670. — Jacques Maignan, 1694. — Philippe Noury, 1719 à 1739. — Jean-Salomon Martray à sa cinquantième année de prêtre en 1768. — Jean-Pierre-Etienne-Lazare Bodineau, 1775, (devenu depuis député du clergé à l'assemblée de 1789, puis juge au tribunal de Vendôme, mort en 1817, à 68 ans).

La paroisse est supprimée en 1791,

puis réunie à la paroisse de la Trinité nouvellement formée.

Cart. Trinité, 21, 22, 46, 71, 104, 131, 136, 250, 329 note 1, 516, 523, 539 note, 562, 565, 600, 624, 749, 848, — Bibl. de Vendôme. — 1<sup>o</sup> Mémoires ms. de Duchemin, pp. 174 et suiv., 2<sup>o</sup> Notes ms. de G. Launay sur les rues de Vendôme, p. 19. — Arch. Nat., P 609, n<sup>os</sup> 13 à 15. — Arch. Loiret, A n<sup>o</sup> 1625. — Cart. St-Père de Chartres, Proligomènes (Poullé), p. CCCXXXIX. — Bulletin vendômois, 1879, p. 79; 1889, p. 130; 1890, pp. 131 et 139. — Arch. L.-et-Cher, E 558; G 238. Q, District de Vendôme, n<sup>o</sup> 811. — Bulletin dunois, t. VII, p. 207. — Abbé Simon, t. III, pp. 62 et suiv. — Notes ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois, au XVIII<sup>e</sup> s. conservées au XIX<sup>e</sup> s. par M. l'abbé Plat. — Passac, p. 47. — Pétigny, pp. 112 à 115, 204, 317, 395, 476. — Launay, Répertoire, p. 150. — Rochambeau, Le vendômois épigraphique, t. 1, pp. 106 et suiv. — Guide du touriste dans le Vendômois, p. 174. — Registres paroissiaux de St-Bénédict, passim. — A. de Trémault, Hist. municipale de Vendôme avant 1789, p. 89. — Comp<sup>te</sup>-rendu du Congrès archéologique à Vendôme en 1872, p. 303.

**Eglise paroissiale de Sainte-Marie-Madeleine**, (vulgo *La Madeleine*). — *Maria-Magdalena*. — La sainte prise pour patronne de cette église était une dame galiléenne, née à Magdala sur les bords du lac de Genezareth en Palestine. Elle était de moeurs légères, mais se convertit en entendant la parole de Jésus-Christ. Et depuis ce temps-là elle le suivit partout dans ses prédications, jusqu'à sa passion et sa mort. Elle fut des saintes femmes qui apprirent les premières sa Résurrection. La Madeleine passe pour être venue, après la mort du Christ, finir ses jours en Provence au lieu appelé *La Sainte-Baume*, dans une caverne où elle vécut dans la solitude. — On la fête le 22 juillet et nombre d'églises sont sous son vocable.

L'église de la Madeleine de Vendôme a été fondée le 2 juin 1474, au moyen de dons volontaires des habitants et par la volonté du comte Jean VIII, à la condition d'une messe qui fut appelée *La messe Le Comte* et qui devait se dire tous les lundis de chaque semaine au soleil levant. Cette messe a été dite toutes les semaines jusqu'à la Révolution. L'église était bâtie dans le fief des chanoines de St-Georges, lesquels amortirent le terrain à la suite de l'abandon de quelques rentes fait par le prince en leur faveur. C'était tout d'abord une simple chapelle succursale qui fut érigée en église paroissiale le 5 décembre 1487. On lui attribua alors une des deux portions curiales de l'église St-Martin qui avait jusqu'alors deux curés, (le curé du Nord et le curé du Sud) et on partagea les meubles et vases sacrés.

Les limites de ces paroisses sont restées telles encore aujourd'hui qu'elles étaient autrefois.

Le présentateur à la cure était l'archidiacre de Vendôme.

La fabrique de la Madeleine avait son temporel relevant en fief du duché, ainsi que l'indique un aveu des syndic et procureurs en date de 1528. (A. N., P 609, n<sup>o</sup> 22).

En 1610, le revenu de cette fabrique était de 1.610 livres (A. N., P 773, n<sup>o</sup> 65<sup>a</sup>).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il était estimé 1.600 livres. La paroisse comptait environ 4.000 communions.

Voici la description qu'en fait G. Launay dans ses notes ms. sur les monuments de Vendôme. :

\* Cette église, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle est loin de présenter un aspect monumental. Elle est composée d'une nef rectangulaire terminée par une abside à 3 pans. Sa longueur est de 45 m. 30 sur 11 m. 20. Au nord de la nef existe un collatéral terminé également par une abside à 3 pans, et divisée en travées avec voûtes à nervures de 7 m. de haut. La première à l'ouest forme le dessous du clocher; les 6 autres communiquant avec la nef par des arcades en ogive supportées par des piliers demi-cylindriques du côté de la nef, et à moulures prismatiques du côté opposé. Des fenêtres à meneaux sont percées dans chaque travée. Dans la nef, la voûte est lambrissée sur poinçons et entrants avec écussons grattés. L'abside est voûtée en pierres avec un réseau de nervures.

Le clocher élevé à l'angle N.-O. de la nef est de forme quadrangulaire à la base. A la hauteur de 25 m., il devient octogonal avec clochetons aux quatre angles. Une galerie ajourée couronne cette partie de la tour d'où s'élançait une flèche à arêtes saillantes garnies de crochets.

En 1680, on ouvrit dans le mur du Sud quatre petites chapelles de 1 m. 60 de profond., faisant pendant aux arcades du bas côté, ainsi qu'une sacristie à voûte sur nervures au Sud-est de l'abside. Vers 1865 (?) on ouvrit deux autres chapelles à la suite des quatre autres.

La grande fenêtre de l'abside est divisée en cinq espaces par des meneaux. Elle contient des restes de vitraux présentant un certain intérêt...

Les clefs de voûte du collatéral sont en forme de chapiteaux de colonnes avec écussons en-dessous. L'un d'eux porte 3 merlettes dont deux en chef et une en pointe.

Le grand vitrail du chœur était placé originairement dans la chapelle des fonts, bâtie en 1523 par Jacques Maslon, seigneur de Jupeaux. On y voit d'un côté Jacques Maslon agenouillé avec ses trois fils, de l'autre M<sup>me</sup> Maslon avec ses cinq filles. Les armes de cette famille sont sur le vitrail et à la voule de la chapelle (des fonts).

La porte principale était coupée en deux par un pilier qui fut supprimé en 1822.

Dans le chœur, il y avait les armoiries du marquis de Rochambeau, incrustées dans un des piliers du côté de

l'Évangile; elles ont disparu au moment de la Révolution ainsi que plusieurs tombes et épitaphes dans les chapelles.

(Extrait du manuscrit n<sup>o</sup> 311 à la Bibl. de Vendôme [Ms. Launay].)

Le collatéral paraît avoir été bâti postérieurement à la construction de l'église elle-même, ses travées n'étaient qu'un nombre de quatre, toutes quatre voûtées dans le style du XVI<sup>e</sup> s., avec écussons aux clefs de voûte, représentant des attributs religieux. Un pilier de ces quatre travées porte encore, incrusté, un petit bénitier en pierre, qui prouve que c'était là une travée d'entrée. Le cimetière des enfants nouveaux-nés était entre ce collatéral et le clocher, et en bordure de la rue des Béguines.

En 1523, (acte du 3 mai) Jacques Maslon, Sgr de Jupeaux (pssse St-Cyr-du-Gault), de Putréaux (?) de la Hosterie et de la Pouterie (?) et Anne Robert sa femme, fondèrent la chapelle des Maslon, aujourd'hui chapelle des Fonts, sur l'emplacement du cimetière des nouveaux-nés au pied du clocher, côté Est. Ils donnèrent pour cela une somme de 300 livres, plus 40 livres pour le vitrail et l'autel. La clef de voûte porte encore les armoiries des Maslon (3 merlettes) mais avec de fausses couleurs.

Le vitrail qui se trouvait sur le côté regardant l'Est a été enlevé à l'époque où l'on se décida à créer une travée supplémentaire pour unir la dite chapelle au collatéral, (le tout formant aujourd'hui un collatéral de 6 travées). Ce vitrail garnit aujourd'hui la maîtresse fenêtre derrière le grand-autel. Il est en trois pièces. On y voit la Vierge au milieu, tenant l'Enfant Jésus, et d'un côté saint Jacques présentant à la Vierge Jacques Maslon et ses trois fils, et de l'autre sainte Anne, présentant de même Anne Robert, épouse du susdit Jacques, avec ses quatre filles. Leurs armoiries (en losange pour la femme) se trouvent peintes sur les deux tableaux. (*D'azur à trois merlettes d'argent*).

Par suite, sans doute, d'une faute héraldique du peintre-verrier, l'écu de Anne Robert, en losange, porte 3 *cannelles* (et non *merlettes*) *retournées d'argent*. Mais c'était peut-être là les armoiries des Robert, c'est-à-dire de Madame Maslon. Les Maslon paraissent s'être fait enterrer dans cette chapelle.

La chapelle St-Sébastien fut fondée en 1532 par Jean Cueillette, seigneur de Chicheray, pour le repos de l'âme de Jean Cueillette son père, et d'Aliénor Ruzé sa mère, ainsi que pour lui-même et sa

première femme Jeanne Rollant et aussi sa seconde femme Jeanne de Neubourg. Elle était sur la rue Saint-Jacques à côté du maître-autel. C'est aujourd'hui la partie de la sacristie qui est sur la rue Saint-Jacques. La sacristie était fort petite et située derrière le chœur. On y accédait par une baie à jour derrière l'autel. Le fondateur dota cette chapelle de 25 livres de rente, à charge de trois messes par semaine. Sur ce même côté se trouvent plusieurs petites chapelles : d'abord la chapelle St-Eloi (autrefois Ste-Geneviève), puis celle de Notre-Dame de Pitié, enfin celle St-Jean-Baptiste.

La chapelle St-Eloy formait un bénéfice simple, possédé par un chanoine de St-Georges au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle valait 80 livres de revenu (Duchemin).

En 1641, fut fondée une chapelle St-Gilles, par Gilles Signac, seigneur du Plessis-Barthelémy ou Plessis-Signac à Crucheray. Il fut inhumé dans cette chapelle le 18 mai 1641. Ses ancêtres paraissent avoir été inhumés de même en ce lieu ainsi qu'en témoignait un fragment d'inscription à leurs armes, écriture du XV<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui conservé au musée de Vendôme. Mais nous ne savons où était cette chapelle.

Duchemin, dans ses mémoires, cite encore une plaque mortuaire incrustée dans un des murs de l'église, en l'honneur de François Savarre, mort le 18 oct. 1813 à 57 ans.

Une marque profondément incrustée dans le mur extérieur de cette église, du côté de la rue Saint-Jacques, indique la hauteur des eaux pendant la crue de 1665, à environ 1 m. au-dessus du sol.

A l'époque de la Révolution, l'église servit de magasin de bois de chauffage pour les militaires. Elle fut vendue nationalement le 28 floréal an III (17 mai 1795) pour 2.150 livres en assignats. — Les acquéreurs étaient les citoyens Gauthier-Legoust, aubergiste, Morin et autres, représentant leurs commettants, c'est-à-dire les jardiniers domiciliés sur le territoire de la paroisse, désireux de ne pas voir profaner une église dans laquelle ils s'étaient mariés et avaient fait baptiser leurs enfants. La quittance définitive du prix payé n'a été remise aux acquéreurs que le 26 avril 1813. — (Bureau de l'Enregistrement de Vendôme : n<sup>o</sup> 15.326 d'ordre; n<sup>o</sup> 1.546 du bureau de Vendôme; n<sup>o</sup> 250 du département de L.-et-Cher, quittance signée Bolland, directeur de l'enregistrement et des domaines du département de L.-et-Cher).

Le Concordat rendit cette église au culte et elle redevint la seconde paroisse

de Vendôme, la première étant la Trinité.

Le presbytère fut brûlé en 1805 et provisoirement le curé fut obligé de se loger dans l'ancien presbytère St-Martin, rue de l'Ecrevisse. Il fut rebâti peu après et agrandi vers 1860 du bâtiment que légua à la fabrique, l'abbé Moulmier, ancien curé de Meslay.

Dans le 4<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> siècle, le curé Monsabré fit agrandir l'église du côté de la rue Saint-Jacques en ajoutant les 3 dernières petites chapelles, et en supprimant la petite porte donnant accès sur la rue. C'est à lui qu'on doit aussi les peintures murales intérieures, le tout par suite des souscriptions des fidèles, particulièrement de Mlle Aupelletier.

Le maître-autel actuel est dû à la générosité de M. Gustave Chanteau. On y a conservé l'ancien tabernacle, don de M. le comte de Sèze, pair de France, alors qu'il avait été parrain de cloche avec sa fille la baronne Rohault de Fleury en 1826 et qui porte ses armoiries. (*De gueules semé de fleurs de lys d'argent à la tour de même en abîme*).

Parmi les vitraux modernes, l'un représentant saint Louis, a été offert par Madame d'Ancreville, née de Trémault et porte ses armoiries; l'autre présente l'effigie du père Agathange Noury, Bienheureux Vendômois (voir sa notice), et a été offert par M. Georges Renault, conservateur du musée de Vendôme.

La paroisse de la Madeleine, au moment de sa fondation, au XV<sup>e</sup> s., était autant paroisse rurale qu'urbaine. Elle était contenue dans les limites qu'elle possède encore aujourd'hui. Toute la partie nord de la ville, à partir des rivières nommées Rivières de St-Denis, du Pont-Perrin, de St-Jacques et de la Chevrie, ainsi que toute la campagne au nord, avec Lubidé et son moulin, Courtiras, la Garde et la Tuilerie.

*Curés de la Madeleine* : — François du Bouchet de Sourches (d'après Le Paige, *Dictionn. du Maine*, art. *St-Symphorien* p. 506), fin XV<sup>e</sup> siècle. — Martin de Cormeray 1526 (Titres Oratoire, p. 328). — Philippe Bruneau, 1536. — René Esnault, 1551. — Le Paigneur, vicaire desservant, 1588. — René Gerberon, 1595. — François Samson, 1628, devenu depuis curé de St-Martin. — François Halgrain, bachelier en théologie, official de l'archidiaconé de Vendôme, 1659. — Jean de la Roëre, 1679. — Charles Lasneau des Ronces (qui devint curé de St-Martin en 1687), 1685. — François Doulay, fondateur des Grisettes, 1687. (Voir sa notice). — Louis Tétéreau ou Tertereau,

1715. — Pommerie, 1726. — Gibou, 1745. — André Chevê, 1754. — Jean-Baptiste d'Orléans, 1772. — Simon Chapeau, 1785. — Morin, curé, puis prêtre chapelain, 12 juillet 1791. — Buisson, vicaire, puis desservant de la succursale de la Madeleine, 17 septembre, 1791. — Bodevin, desservant, 1792. — Thoisiier, ancien curé de St-Martin, 1804, (c'est de son temps que fut brûlé le presbytère). — François Savarre, 1805. — Anquetin, 1813. — Breteau, 1832. — Monsabré, 1860. — Roux, 1895. — Pasquier, 1901. — Gaullier, 1908.

Arch. Nat., P 609, n° 22; P 773, n° 65a. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 56; 1865, p. 250; 1867, p. 133; 1869, p. 263; 1879, p. 80; 1880, p. 245; 1881, p. 327. — Arch. L.-et-Cher, G 2346, fol. 123; Q, (Vendôme, 1795), n° 1554. — Bibl. de Vendôme: 1<sup>o</sup> Ms. 285, p. 328; (1526), 2<sup>o</sup> Fonds Trémault, Cartons des Fiefs (Vendôme-Madeleine); 3<sup>o</sup> Mémoires ms. de Duchemin, I, pp. 188 et suiv.; 4<sup>o</sup> Ms. n° 311 (ms. Launay); 5<sup>o</sup> Album Launay, I, p. 73; 6<sup>o</sup> Calendrier historique du chanoine du Bellay. — Collection R. de St-Venant, Vendôme-Madeleine, (Notes ms. de G. de Trémault). — Lepaige, *Dictionnaire du Maine*, Article St-Symphorien, p. 506. — A de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme avant 1789*, pp. 31 et 100. — Merlet, *Archives communales de Chartres*, (1663). — *Compte-rendu du Congrès archéologique à Vendôme en 1872*, p. 307. — Notes ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII<sup>e</sup> siècle, conservées au XIX<sup>e</sup> s., par M. l'abbé Plat. — Archives de l'église de la Madeleine (1795). — Passac, p. 47. — Registres paroissiaux de la Madeleine, 18 mai 1641 et *passim*. — Pétigny, pp. 569 et 662. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. I, p. 95. — Launay, *Répertoire*, p. 150. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 173.

**Eglise paroissiale de la Trinité.** (Pour l'abbaye, voir *Clergé régulier*). — Comme paroisse, cette église est la dernière de la ville par ordre de date d'affectation. Elle n'est devenue paroissiale qu'en vertu d'un décret du 19 mai 1791, supprimant les quatre paroisses existantes et créant celle de la Trinité. Elle avait été fondée comme le couvent lui-même en l'honneur de Dieu en trois Personnes distinctes, qu'on appelle *La Sainte-Trinité*. (Pour l'histoire de cette église, voir VENDOME, au chapitre *Communautés religieuses*).

Elle était l'église même du couvent de la Trinité, appartenant aux Bénédictins de Vendôme. La légende veut que son maître-autel ait été édifié sur une fontaine qui se trouvait là, dans les prairies s'étendant entre les deux bras du Loir; mais l'existence de cette fontaine n'a jamais été prouvée. Cet édifice se trouvait dans la grande cour du couvent, cour fermée du côté de la place

d'Armes par un portail sous un grand porche couvert, close du côté du Sud par un mur qui la séparait de la cour des moines, et du côté du Nord par le cimetière des étrangers, appelé *La Galilée*.

Ce magnifique bâtiment est en forme de croix latine de 72 mètres de longueur et de 18 m. 50 de largeur, y compris les bas côtés.

L'église et son parvis se trouvaient autrefois à 80 centimètres environ plus bas que le niveau actuel; mais les inondations fréquentes du Loir obligèrent à rehausser son sol.

Cette église de la Trinité est loin d'être venue d'un seul jet. Sa construction complète a demandé au moins quatre siècles. Mais elle est édiflée sur le plan primitif approuvé au XI<sup>e</sup> s., par le comte Geoffroy-Martel (Abbé Plat).

Le portail en fut achevé l'an 1516. Cette date marque la fin des travaux de construction. L'architecte en est alors le moine Gilles de Jarnay. (Voir sa notice). Ce portail, plus tard, en 1640, fut garni de treize statues de saints en terre cuite, dues au frère Faron-Crouillière. Ces statues, détruites au moment de la Révolution ont été remplacées au XIX<sup>e</sup> s., par celles actuellement subsistantes, et qu'on ne peut guère admirer.

Les quatre premières travées de la nef sont de peu antérieures au portail et dues au même Gilles de Jarnay. L'Abbé était alors Louis de Cravant qui fit faire nombre d'autres travaux dans l'église.

Les deux travées suivantes sont antérieures à celles de l'entrée, d'au moins 25 ans, et sont dues à l'abbé Aimeric de Coudun. (1472 à 1487).

Les deux qui suivent en se rapprochant du transept sont du milieu du XIV<sup>e</sup> s. Il est probable qu'on les doit à Jean de Buffa qui fut abbé de 1320 à 1342, et qui se fit enterrer dans une chapelle attenante à ces travées (La chapelle St-Jean, hors d'œuvre, du côté Nord).

La partie la plus ancienne de l'église est le transept. C'est la seule qui conserve encore tout au moins ses murs et une partie des piliers du XI<sup>e</sup> s. Ce transept était tout simplement recouvert primitivement de lambris auxquels ont succédé, au XII<sup>e</sup> s., des voûtes angevines en même temps qu'on surélevait les murs pour leur donner la hauteur qu'ils ont aujourd'hui.

Quant au chœur et au déambulatoire qui l'entoure, ils sont du commencement du XIV<sup>e</sup> s. (en réalité de 1308). On a pu croire que ce chœur était d'une époque antérieure, par le fait que sur un des vi-

traux au-dessus de l'autel se rencontre un personnage qui paraît un adolescent ayant un genou en terre et revêtu d'une robe fleurdelisée. La tradition le donne comme représentant saint Louis enfant alors qu'il séjourna à Vendôme avec sa mère en 1226. Pour remercier les moines de leur bon accueil, sa mère et lui auraient donné ces vitraux à la Trinité. Mais si la chose est authentique (on n'en voit le récit nulle part), il est clair que ces vitraux ont été remplacés dans de nouvelles verrières au XIV<sup>e</sup> s.

*Le Guide du touriste dans le Vendômois*, se basant sur ce que saint Louis n'a été canonisé qu'en 1297, avance que ce vitrail ne peut être que du XIV<sup>e</sup> s. Mais la raison est mauvaise, car si le roi Louis IX figure en ce vitrail, c'est comme donateur et non comme saint canonisé.

Ces vitraux au-dessus de l'autel sont tout différents de ce qu'ils étaient avant la guerre de 1870. — Au mois de décembre de cette année-là, l'armée de Chanzy en retraite sur le Mans fit sauter à la dynamite tous les ponts de Vendôme, et l'explosion du pont de l'abbaye causa la destruction de tous les vitraux exposés à l'Est, tant au-dessus du chœur que dans les chapelles latérales. On en rétablit tant bien que mal les fragments, mais surtout les grands vitraux au-dessus du chœur n'ont pu être remplacés. La plupart étaient absolument détruits. Ce qui en reste donne une très faible idée de ce qu'il en était auparavant. Néanmoins la rangée où se trouve figuré le roi Louis IX, est restée, tout au moins au-dessus de l'Épître, telle qu'auparavant.

Le chœur était séparé de la nef par un jubé ouvert en son milieu au moyen d'une baie, elle-même fermée par une grille. Ce jubé avait une galerie supérieure que l'on fit communiquer en 1726 avec le premier étage du bâtiment de l'abbaye, là où était situé le dortoir des moines, pour permettre à ceux-ci de descendre directement au chœur au moyen d'un petit escalier contenu dans le jubé. Le tout a disparu à l'époque de la Révolution, et à sa place a été posée une belle grille provenant de l'abbaye du Bourg-Moyen de Blois.

La sacristie était, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle et depuis l'an 1646, établie dans la primitive chapelle du couvent qui avait été restaurée au XIII<sup>e</sup> s., et était alors inutilisée. Elle appartient aujourd'hui au quartier de cavalerie, qui en a fait des cantines. L'actuelle sacristie n'a été établie là où elle est présentement qu'en 1789; c'était un passage avec escalier pour monter à l'ancienne salle des ar-

chives du couvent qui était au-dessus. Cette salle supérieure a été supprimée, ce qui donne une grande hauteur d'étage à la sacristie.

Le grand autel, tel qu'il est aujourd'hui ne date que de 1838. Il en remplace un autre, dont le rétable monumental, élevé par les moines en 1632 dans le style de l'époque, peut avoir été fort beau avec ses colonnes en marbre de diverses couleurs, mais était tout à fait disparate avec les arcades ogivales du pourtour du chœur, et le reste de l'église. Les débris de ce rétable furent vendus et acquis par diverses églises de la région.

Le devant d'autel date de 1814, remplaçant un autre qui est aujourd'hui affecté à la chapelle de la Vierge et qui avait été amené en 1807 de l'église St-Cyr de Sargé. Le devant d'autel d'avant la Révolution était en riche étoffe et fut supprimé à la reprise du culte en 1804.

La colonnade à pans coupés finement travaillée qui sépare le sanctuaire du déambulatoire, est due à l'abbé Antoine de Crévant (1522 à 1539). On voit ses armoiries sculptées avec celles de l'abbaye dans un des pans de cet ouvrage dont les colonnes sont très gracieusement fouillées.

Quant aux stalles du chœur, de la fin du xv<sup>e</sup> s., d'un si remarquable et curieux travail, elles étaient dues à l'abbé Louis de Crévant. Elles avaient été cédées au moment de la Révolution, au prix du bois de chauffage, à l'église de Lunay, puis rachetées par la fabrique de la Trinité en 1835, au prix de 12.000 frs et remises à leur place, après remaniements.

Le sanctuaire possédait jadis deux mausolées : l'un du côté de l'Épître, était celui de Louis de Crévant, dû au ciseau d'un sculpteur tourangeau appelé Juste ; l'autre renfermait le corps d'Antoine de Crévant, neveu de Louis ; le premier mort en 1529 après s'être démis, en 1522, en faveur de son neveu Antoine, qui mourut lui-même en 1539.

De plus, au pied du grand autel était la tombe de l'abbé Jean de Villeray, mort en 1461.

Toutes ces tombes, dalles mortuaires et épitaphes ont été détruites au moment de la Révolution, la plupart non par des Vendômois, mais par des volontaires parisiens, qui, de passage à Vendôme, se livrèrent à tous les excès.

Mais le monument le plus remarquable du sanctuaire de la Trinité, était celui de la Sainte Larme. Il était édifié sur le côté Évangile entre la balustrade qui sépare le sanctuaire des bas-côtés. Il en reste des vestiges de soubassement qui

ont été mis en évidence, il y a peu d'années, par les soins de M. l'abbé Gabriel Plat. Il était de plusieurs époques.

La Sainte Larme consistait en une ampoule de cristal de roche au milieu de laquelle tremblait une goutte d'eau. Ce petit objet avait été rapporté de l'Orient au xi<sup>e</sup> s., par le comte Geoffroy-Martel et donné par lui au monastère de la Trinité qu'il venait de fonder. La légende voulait que cette larme eut été versée par le Christ au moment de la résurrection de Lazare, et recueillie par un ange qui la renferma dans cette ampoule. Quelle que soit la façon dont on juge cette légende, il est certain que cette relique a été en honneur en l'église de la Trinité pendant plusieurs siècles, qu'elle y a attiré un concours énorme de peuple, et qu'on lui attribue de nombreuses guérisons extraordinaires. On la conservait dans ce monument avec les reliques de saint Eutrope. Un moine chargé de cet office la donnait à baiser au peuple qui défilait dans le bas côté de l'église. Cette relique a été naturellement soustraite au culte au moment de la Révolution et, après des vicissitudes diverses, a fini par échouer à Rome entre les mains du Cardinal Caprara, qui ne croyant pas à son authenticité, l'a laissée s'égarer.

Le monument de la Sainte Larme a survécu à la Révolution et n'a été démoli qu'en 1803. Ses débris en ont été dispersés. La description de ce monument et de ses reliques a été faite par Rochambeau dans son *Vendômois épigraphique*, t. I, p. 54, et surtout au *Bulletin vendômois*, 1873, pp. 157 à 212. Le tout est tiré de Gaignières, (Bibl. Nat., Estampes, Va 81).

De riches tapisseries étaient appendues généralement derrière l'autel et sur les côtés. C'était un don fait au xvi<sup>e</sup> s., par les seigneurs de Chicheray, à l'occasion de leur acquisition de la seigneurie de Chesne-Carré. Elles représentaient l'histoire de la Sainte Larme.

(Pour l'histoire de la Sainte Larme et son pèlerinage, consulter : 1<sup>o</sup> Pétigny, *Hist. du Vendômois*, 2<sup>e</sup> éd. [voir table au mot *Sainte Larme*] ; 2<sup>o</sup> Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. I, p. 54 ; 3<sup>o</sup> *Le Bulletin vendômois*, 1873, pp. 157 à 212 ; 1880, pp. 96 à 119 ; 1885, p. 126 ; 1886, p. 98).

*Chapelles.* — Les différentes chapelles qui occupent le pourtour de l'église, étaient pour la plupart fondées et jouissaient de revenus particuliers. Elles étaient possédées en bénéfice au moment de la décadence de l'esprit monastique, par des moines désignés à cet effet et qui, résidant

dans le cloître, en touchaient les revenus qu'ils consacraient à l'entretien de ces chapelles et trop souvent à leurs dépenses personnelles. — Cet état de choses prit fin à l'époque de la Réforme et Rénovation dite de *St-Maur*, en 1621, quand tous les bénéfices furent réunis à la mense conventuelle. — Personne n'a jusqu'à présent songé à faire des recherches sur les revenus particuliers à chacune de ces chapelles ; ce serait là un travail assez long et d'ailleurs qui resterait forcément incomplet ; le hasard seul nous en a fait rencontrer quelques vestiges.

*Chapelle des Fonts ou des Gallois.* — Ancienne chapelle St-André, puis de St-Denis. Elle est édiflée hors d'œuvre s'ouvrant sur le bas-côté du Nord, au droit de la 5<sup>e</sup> travée qui date du xv<sup>e</sup> siècle.

Au xvi<sup>e</sup> s., un cellérier du monastère appelé Octavien Gallois, et son frère Pierre Gallois, seigneur de Bezay, s'avisèrent d'édifier cette chapelle. Le cellérier y fut enterré en 1540. C'est pourquoi, on l'appelle la chapelle des Gallois. La métairie de la Baratterie, à Danzé, lui fut affectée pour son entretien. On y voit la pierre tombale du cellérier, la seule subsistante de toutes celles que contenait jadis l'église. Sur cette pierre tombale, le cellérier est représenté debout, ses armoiries aux quatre angles, avec cette inscription : *Cy gist le corps de Frère Octavian Gallois, en son vivant cellérier de céans qui décéda le 21 de septembre 1540.* Ses armoiries sont encore sculptées à la clef de voûte et aussi sur les vitraux. Ces vitraux, du xv<sup>e</sup> s., paraissent avoir été réparés au xvi<sup>e</sup> par les Gallois. Ils formaient évidemment la verrière éclairant la le bas côté et ont été repoussés hors d'œuvre pour garnir le fond de la chapelle nouvellement construite.

Cette verrière représente la Résurrection de Lazare. En haut se trouve un écusson portant la couronne d'épines, puis, l'écu de France aux trois fleurs de lis, enfin celui d'Aymery de Coudun, *De gueules au sautoir d'argent.* (Il fut abbé de 1472 à 1487). Enfin, d'autres écussons représentent les armes des Gallois, (*D'or au fraisier de sinople...* etc.).

Cette chapelle devint chapelle des Fonts à la reprise du culte après la Révolution.

Le bassin des Fonts, en marbre blanc, est du xix<sup>e</sup> s., mais son pied, en forme de trépied de lutrin, en marbre blanc aussi, est d'un joli travail du xv<sup>e</sup> s. et provient, dit-on, des jardins du château de Blois, la vasque étant restée à Blois. (journal *l'Avenir* de L. et Cher du 7 Sept. 1915).

Un tableau ovale, représentant la Vierge et l'enfant, orne la muraille droite de cette chapelle.

Sur le même bas côté de l'église, au droit de la septième travée, se trouve une arcade évidée qui fut être l'enfeu de quelqu'abbé dont le nom ne nous est pas parvenu.

Au-dessus de cet enfeu, deux vitraux du xv<sup>e</sup> s. (?) figurent : 1<sup>o</sup> Saint Jean-Baptiste avec son agneau ; 2<sup>o</sup> la Sainte-Trinité représentée par un vieillard assis, les bras étendus, avec une colombe sur la poitrine, et présentant la croix portant le corps de N.-S. J.-C.

*Chapelle N.-D. de Bons-Secours.* — On l'appellait tout d'abord Chapelle de Saint-Jean. Elle s'élève aussi dans le même bas-côté, au droit de la 8<sup>e</sup> travée, hors d'œuvre. On la doit, paraît-il, à l'abbé Jean de Buffa (1320 à 1342) qui s'y est fait enterrer. Elle a donné lieu à un déplacement du contrefort sur lequel s'appuie la voûte du transept. Ce contrefort passe ainsi par-dessus la voûte de cette chapelle.

L'arcade qui couvrait la tombe du fondateur, est encore subsistante, on y a transporté l'autel. Les vitraux sont du xv<sup>e</sup> s. Ils représentent le triomphe de la Vierge que bénit le Père Éternel. Les astres forment sa cour. De nombreuses banderoles garnissent ce vitrail avec devises latines empruntées au cantique des cantiques, aux litanies et hymnes divers.

*Chapelle de la Compassion ou Chapelle des Morts.* — C'est la chapelle du transept Nord. Avant la Révolution elle était dédiée à saint Michel et en 1804, on lui donna pour patron saint Eloi. — Michel de Marillac, prieur commendataire de Villemardy, la fit réparer à ses frais en 1542. Il y est enterré. Sa tombe était sans inscription, dit l'abbé Simon. L'autel dont le rétable est couvert d'une grande *Pitié-Dieu* (sculpture), est flanqué de deux statues de Saints qui ornaient le Maître-Autel, démoli en 1838, ce sont celles de saint Jean et de sainte Madeleine. La statue en marbre de saint Jean-Baptiste est tout particulièrement appréciée ; elle passe pour provenir de la collégiale St-Georges et lui avoir été donnée par le comte Jean VII (Jean de Bourbon). Les vitraux, du xvi<sup>e</sup> s., représentent : l'un le *Bain de Vie*, à droite et à gauche d'un Christ entre deux saints dont saint Jean. Nous n'avons pu en déchiffrer les inscriptions. L'autre, placé côté Épître, figure une sainte Madeleine couchée et lisant. Ce dernier semble un fragment de vitrail provenant d'ailleurs.

Un grand tableau représentant la descente de croix est appendu à la muraille ouest de cette chapelle. Il a été donné en 1631 ou quelques années plus tard au couvent du Calvaire (aujourd'hui le Saint-Cœur), par Robert Leforestier, seigneur du Tertre (au Maine), bailli du Vendômois. On ne sait à quelle époque ce tableau vint orner cette chapelle de la Compassion. (*Bulletin vend.*, 1898, p. 151). Mais il passe pour provenir de la maison du Calvaire (aujourd'hui le Saint-Cœur), à laquelle il aurait été donné en 1631, par Robert Leforestier.

*Chapelle Saint-Martin*, dans la première absidiole de gauche. — Elle fut d'abord dédiée à saint Laurent, à saint Étienne et saint Léonard. C'est dans cette chapelle que fut enterré en 1384, l'abbé Guillaume du Plessis. Le dessin de son tombeau a été pris par Gaignières, (Tombeaux, t. XIV, f° 98) et reproduit par Rochambeau au *Bulletin vendômois*, 1885, p. 52 ; mais par erreur, il l'attribue à l'abbé de Crévant. Le dessin de Gaignières ne le nomme pas.

D'après Rochambeau, se trouvait à l'entrée de cette chapelle l'inscription suivante :

*Qui speculum cernis, cur non mortalità spernis  
Tali namque domo claudatur omnis homo.  
Mors dominos servis et scepra ligonibus aequat.  
Dissimiles simili conditione trahens.*

Et encore cette autre :

*Mourir convient, c'est chose dure,  
Point n'en souvient à créature.  
Tout ce que Nature produist  
Mort abat et terre pourist.  
Retiens cestuy enseignement  
Pence une fois tant seulement  
Ung chacun jour que tu mourras  
Par ainsi pécher ne pourras.*

Rochambeau semble croire que ces inscriptions se rapportaient au tombeau de Guillaume du Plessis. Peut être en est-il ainsi de l'inscription latine, mais sûrement pas de la seconde, à moins qu'elle n'ait été composée bien longtemps après sa mort.

Une plaque de marbre blanc encastré dans le mur de droite de cette chapelle est consacrée à la mémoire de l'abbé Caille ; curé, avec cette inscription :

*Claræ et piæ memoriæ  
Patri-Dionisi CAILLE  
Vindocinensis archipresbiteri  
Blesensis Ecclesiæ Capitulo adscripti  
Et parochiæ sanctissimæ Trinitatis*

*Per annos xlviii ractoris strenui.  
Abbatialem quondam domum parochialem fecit  
Sacraque huic œdificata vetustate sanatae  
Portam principem, chorales sedes, et claustra  
Restitui curavit studiosissime  
Nobilitatem etiam suggestum addens  
Ac ornamenta plurima alia  
Quæ supra pristinum istum splendorem  
Templum valde egregium refulget.  
Labore autem et annis lxxxiii fractus  
A senio jam et ipse relictiendus (?)  
Atque æterno decorandus lumine  
In cælum gaudens evolavit  
Anno christiano MDCCCLXXXI  
Calendas Novembris.*

*Parocciæ, Clerus, Curatores  
Et Incolæ universi  
Dulcissimo ac desideratissimo pastori  
Cum lacrimis posuere.*

Les vitraux de cette chapelle Saint-Martin paraissent être du xv<sup>e</sup> siècle. Au milieu se trouve un saint Martin à cheval ; à sa gauche une sainte vêtue d'une robe d'hermine et portant de la droite une croix surmontée d'un hibou ; à sa droite un autre saint revêtu d'une chasuble et tenant de la gauche un livre ; à ses pieds un gril (saint Laurent, sans doute).

Du côté évangile, autre vitrail. Au milieu, saint Denis portant sa tête ; à sa droite une sainte lisant et à sa gauche saint Nicolas.

Du côté Epître, au milieu, la Vierge (tête moderne) ; à sa droite saint Jean l'évangéliste tenant un calice d'où s'échappe un serpent, à sa gauche saint André en croix.

Un tableau dans cette chapelle représente saint Michel terrassant le dragon. Une tapisserie assez médiocre figure saint Martin coupant son manteau.

*Chapelle du Sacré-Cœur*, dans la seconde absidiole de gauche. — Autrefois *Chapelle de la Madeleine*, puis, en 1803 *Chapelle de sainte Opportune*, enfin plus tard, *de saint Roch*. — C'est dans cette chapelle de sainte Madeleine que fut enterré, au xii<sup>e</sup> siècle, Lancelin, frère du comte Bouchard IV ; et le comte, pour ce fait, fonda une lampe qui devait brûler perpétuellement devant l'autel. Ce fut pour ainsi dire la consécration des rapports devenus pacifiques entre les comtes de Vendôme et les abbés de la Trinité. — (*Trin.* 612, note 1).

Le grand vitrail de cette chapelle, côté Epître, représentant sainte Madeleine entourée de personnages écoutant la parole du Christ était fait pour être vu de plus loin et produit mauvais effet en cet

endroit. Ou le mit là, en 1884, pour remplacer les vitres brisées par l'explosion de 1870. Les personnages, du reste, ne paraissent pas avoir conservé leur place antérieure. On croyait y voir un portrait de l'abbé Louis de Crévant qui maintenant ressemble assez au roi François I<sup>er</sup>, et il est fort possible que l'artiste réparateur ait en effet voulu donner la physionomie de ce roi au personnage dont la tête avait été emportée par l'explosion de 1870, et qui était selon toute vraisemblance Louis de Crévant. — (D'après Launay, *Compte-rendu du congrès de 1872*, p. 443). Cette verrière omait autrefois les grandes fenêtres au-dessus du Maître-Autel, et c'est par nécessité qu'on en a placé les débris, rejoints comme on a pu, dans cette chapelle qui s'est trouvée apte à les recevoir tant bien que mal. Mais, ajoute Launay : « leur trop grande proximité du spectateur est loin d'augmenter leur valeur artistique. »

Du côté Évangile, le vitrail du xv<sup>e</sup> représente un saint en robe violette qui parle à deux femmes à genoux tandis que plusieurs personnages à côté d'elles restent debout. Nous ignorons aussi cette scène.

Le rétable est en pierre et à colonnes ; il date de la Renaissance et est d'une jolie facture.

À droite, un grand tableau représente le baptême de Jésus et à gauche deux autres tableaux dont l'un figure une sainte mourante à laquelle apparaît la Vierge et l'autre un saint religieux s'appuyant sur une tête de mort.

Une jolie lanterne Louis XV (?) est appendue au milieu de cette chapelle.

Derrière l'autel, en bois découpé et de mauvais goût, se trouvent de fines peintures à fresque, représentant des scènes de la vie de sainte Madeleine.

C'est dans cette chapelle que se voient inscrits les noms des soldats Vendômois (des 8 cantons) qui ont trouvé la mort en 1870-71, tant dans l'Armée Active que dans la Mobile, en deux tableaux séparés.

*Chapelle de la Vierge*. — Elle est située dans l'abside de l'église, derrière le maître-autel. On l'a appelée tout d'abord chapelle de la Compassion, puis des Trois Rois, puis de l'Adoration.

Cette chapelle contenait en un encadrement en pierre sculptée de l'époque de la Renaissance, et qui existe encore au-dessus d'une des fenêtres de droite (Epître), l'épithaphe d'Aimery ou Emeric de Coudun, 3<sup>e</sup> abbé (1472 à 1487), qui était enterré au-dessous. Cette épithaphe avec le petit monument étaient dus

aux soins de son successeur Louis de Crévant. La voici :

*Emericus face. hic hujus venerabilis edis  
Abbas : Cosdune gloria magna domus,  
Nobilitas honor : sacer et virtutis alumnus :  
Et caste specimen religionis erat.  
Mors tamen hunc rapuit, parant sece omnia morte :  
Omnia funereo sunt peritura die.  
Præcia venture cum novit tempora mortis :  
Membraque terreno dissolvenda sinu,  
Crevantem instituit Lodoicum religioni,  
Ne incustoditum linqueret ille gregem  
Ille gregem sancto virtutis gramine pavit  
Abbas : ethereo passit et iste cibo  
Ille suos claro fratres dilexit amore,  
His timuit : sed erat causa timoris amor,  
Illius emperca meas et requiescat in arce  
Cælicæ inter glorificata choros.  
Ante Palestinæ sacras virginitas aras  
Assiduas superis dat chorus iste preces.  
Otiit anno 1492, die 29 aug.*

(Dessiné par Gaignières, Bibl. Nat., Estampes, Pe, 1 n, fol. 101. — Reproduit par Rochambeau dans son *Vendômois*, t. I, p. 67).

Un mausolée décorait déjà cette chapelle, c'était celui de Guy de Beauchamps, fils du comte de Warwick, un des gentilshommes anglais venus en France à la suite du roi d'Angleterre Édouard III et qui mourut le 28 avril 1360. Sur son tombeau se trouvaient gravées ses armoiries ainsi que celles de sa mère ? ; le premier écusson étant : *De... à une fasce accompagnée de 6 croix recroisées posées 3, 2, et 1* ; le second qu'on peut blasonner ainsi : *Fascé, à un écu en abîme brochant, au chef palé, au quartier dextre tranché et au quartier senestre taillé*. On y lisait en outre cette inscription : *Cy gist Monseigneur Guy de Beauchamps eonné feux de très noble et puissant homo Monseigneur Thomas de Beauchamp, comte de Warwick et mareschal de Angleterre qui trespassa l'an mil CCCLX le XXVIII<sup>e</sup> jour d'avril. Priez pour lame de li.* — (Gaignières, tombeaux, t. XIV, fol. 100 ; et Cart. Trin., ch. 777, note 1, d'après le ms. 12.700, fol. 286 de la Bibl. Nat.). — Voir aussi plus loin au chapitre *Chapelles* [de Vendôme]. *Notre-Dame de Pitié*.

On voyait encore là les tombes de deux abbés dont le nom s'oublia.

D'autres inscriptions murales modernes sont relatives à la famille Godineau. La première située du côté Epître, est ainsi libellée :

*André-Jean-Henri Godineau, procureur du Roi au Bailliage de Vendôme, magistrat, citoyen et philosophe chrétien, il en*

remplit tous les devoirs. Il fut d'un savoir profond et d'une justice impartiale. Ferme dans l'administration, il était doux dans la vie privée. Infatigable au travail, après avoir rempli l'objet du bien public dans ses fonctions, il redevenait utile aux particuliers dont il fut souvent le conseil, le conciliateur et l'arbitre. Fils respectueux, frère tendre, ami sûr, ses vertus et ses exemples vendront sa mémoire à jamais chère et précieuse à sa famille et à sa patrie. — Obiit anno aetatis 54, et domini mdcclxxxiii.

— (Suivait un exposé des messes fondées par sa famille). Le tout était sommé des armes de la famille Godineau.

La seconde inscription est placée du côté Evangile :

A la mémoire de M. André-Jean Godineau ancien procureur du roi en l'Élection et la Mairie des Eaux et Forest du Vendômois. Procureur du roi au Bailliage de la ville de Vendôme, et conseiller honoraire en fonctions jusqu'à l'âge de 92 ans. Maire de ville, Conseiller d'État en récompense de ses longs services, par brevet du Roi du 22 février 1789. — Il chérit sa patrie et ses concitoyens. — Décédé dans sa centième année le 15 avril 1793. Fidèles et citoyens, priez Dieu pour lui. — Par M. Godineau, fils du défunt, ancien avocat honoraire aux Conseils du Roi. 1810.

Quant aux vitraux modernes, datant du milieu du XIX<sup>e</sup> s., qui décorent le fond de cette chapelle, il vaut mieux n'en pas parler sauf pour dire qu'il est bien fâcheux que l'explosion de 1870 n'ait pas fait sauter ceux-là plutôt que les autres.

Un autre vitrail du côté Evangile est plus agréable à contempler ; il date de la fin du XIX<sup>e</sup> s., et représente l'Annonciation.

Mais d'autres vitraux, du XV<sup>e</sup> s., sont remarquables ; ils ornent les vitres de droite et de gauche, sont du XV<sup>e</sup> s., et représentent des scènes assez curieusement et naïvement représentées, de l'ancien testament.

Chapelle de Saint-Bienheureux ou de Tous les Saints dans la 2<sup>e</sup> absidiole de droite. — L'autel est surmonté de la statue en pierre de saint Bienheureux terrassant un dragon. Cette statue n'est que du XVII<sup>e</sup> s. Le culte du saint fut transporté là après la destruction de l'église St-Bienheureux, située au faubourg de ce nom. Il est flanqué à droite de saint Nicolas (?) et d'un saint martyr, avec un cep de vigne à ses pieds.

Dans le vitrail du milieu, se trouve la fameuse vierge du XII<sup>e</sup> siècle, tenant l'enfant sur ses genoux. Ce vitrail est renommé dans la France entière. Les autres vitraux sont des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. A

sa droite se trouve un évêque et à sa gauche un diacre tenant à la main un bâton terminé en haut par une masse que surmonte une croix.

Du côté Evangile, vitrail encore du XV<sup>e</sup> s. représentant saint Jacques ; à sa gauche saint Michel en chevalier terrassant le dragon et à sa droite un saint (?) sur les épaules duquel est un petit ange tenant de la gauche une pomme. Ce saint barbu s'appuie sur un grand bâton noueux peint en vert.

Du côté Epître, au centre, un prêtre (?) coiffé d'une couronne de fantaisie. Au-dessus se trouve l'écusson d'Antoine de Crévant. Le prêtre tenant de la droite son chapeau, laisse pendre la gauche qui tient une palme. — A la droite de ce personnage se trouvent dans une autre verrière trois autres dont l'un porte un livre ; à sa gauche trois autres encore dont l'un est Antoine de Crévant lui-même avec son écusson armorié sur l'épaule : *Ecartelé d'argent et d'azur au lambel de trois pendans en chef.*

Il y a là encore, un tableau représentant un saint tenant une palme de sa main gauche et de sa main droite une crosse, et une belle lanterne du XVII<sup>e</sup> siècle.

Chapelle Saint-Pierre (dans la première absidiole de droite). — On l'appelle aussi chapelle St-Lubin ou du Rosaire. — Elle contenait la tombe de Pierre de Péruse ou Perusse qui fut abbé de 1383 à 1413, et mourut en 1415. Son tombeau, aujourd'hui disparu, a été dessiné par Gaignières (Bibl. Nat., Estampes, Pe, III, fol. 99). — Les vitraux sont du XV<sup>e</sup> s. — Celui du milieu, en trois parties séparées par les meneaux des fenêtres, est très remarquable et représente la vocation de saint Pierre. Il est dans sa barque et tire son filet, et Jésus l'interpelle du rivage.

Du côté Evangile trois saints : Celui du milieu est saint Jean l'évangéliste ; il a à sa droite saint Pierre coiffé de la tiare et à sa gauche un saint tenant un glaive (peut-être une autre forme de saint Pierre).

Du côté Epître, vitrail du XVI<sup>e</sup> s. — Au milieu une sainte Agathe (modernisée) ; à sa droite saint Blaise nu (sauf la ceinture) et coiffé d'une mitre, ses peignes de fer à ses pieds ; à sa gauche saint Sébastien percé de flèches.

Plusieurs tableaux : 1<sup>o</sup> saint Dominique recevant le scapulaire, cadre superbe du XVII<sup>e</sup> s. ; 2<sup>o</sup> un saint en prières en posture suppliante ; 3<sup>o</sup> sainte Madeleine (?) devant un crâne ; 4<sup>o</sup> saint Pierre es-liens délivré par un ange ; 5<sup>o</sup> visite de sainte Elisabeth et son fils à la Sainte

Famille ; 6<sup>o</sup> Un tableau russe apporté de Crimée en 1857 par un officier, et donné à l'église de la Trinité. Il représente la vie de J.-C.

Entre cette chapelle et la chapelle St-Joseph ou du transept, à côté de la porte de l'ancienne sacristie, se trouve, encastrée dans le mur, une plaque de marbre noir venant de l'ancienne église St-Martin et portant une inscription relative à des fondations faites par un curé de St-Martin appelé Honoré de Mus qui testa le 6 juillet 1682, laissant à la fabrique St-Martin la somme de 4 mille livres.

Au-dessus se trouve un tableau représentant encore la visite de sainte Elisabeth et son fils saint Jean à la Sainte Famille, à Bethléem.

D'après le chanoine Ditley (ms. 123 de la Bibl. de Blois), le chapelain de cette chapelle avait droit de présenter le desservant de la cure de Coulommiers.

Chapelle Saint-Joseph, autrefois Chapelle de la Majesté-Notre-Dame, dans le bras sud du transept. — Au pied de l'autel qui était alors appuyé sur le mur de l'Est, se trouvait la tombe de Geoffroy de Vendôme, fils de Jean I<sup>er</sup> et de sa seconde femme Richilde de Lavardin. Il avait pour pierre tombale une plaque de cuivre dont le dessin a été conservé par Gaignières (t. XIV, f<sup>o</sup> 97) et reproduit par Rochambeau. Elle portait cette épitaphe : *Hic requiescit Gaufridus de Vindocino, filius Johannis, comitis Vindocini et Richildis comitisse qui multum dilexit locum istum. Orate pro eo.* La plaque de cuivre disparut à l'époque révolutionnaire, mais l'emplacement de la tombe était assez désigné pour qu'en 1893, à l'occasion de l'établissement du calorifère dans le sous-sol de cette chapelle, le squelette de Geoffroy ait été reconnu par M. Renault, conservateur du musée. Son crâne entamé par une blessure a été porté au musée. (Voir *Bulletin Vendômois*, 1905, p. 243).

C'est dans cette chapelle que se trouvaient les orgues qui ont été vendues à la Révolution, et qui dataient du XVI<sup>e</sup> s. au moins. Contre le mur Est est appendu un grand tableau d'une mauvaise facture, représentant le martyr de Sainte Blandine, et sur le mur Ouest s'en trouve un autre figurant un saint tenant de la droite un stylet et de la gauche un papyrus.

Derrière le mur Sud de cette chapelle se trouve la sacristie actuelle à laquelle on accède aujourd'hui par le cloître.

Dans le bas-côté du Sud, à la 4<sup>e</sup> travée, la clef de voûte porte un écu sculpté dans lequel on distingue encore parfaitement

malgré le grattage, un semis de fleurs de lis avec une bordure engreslée ; et à la clef de voûte de la 3<sup>e</sup> travée on croit voir les armes des Bourbon-Vendôme, mais très endommagées par le martelage révolutionnaire.

Les Cloîtres. — Ils étaient attenants à l'église vers le Sud. Ils avaient été restaurés par l'abbé Louis de Crévant au XV<sup>e</sup> s. La partie qui confine à l'église avait été, comme le reste, livrée au XIX<sup>e</sup> s. au Génie Militaire, mais à la suite de démarches pressantes, au milieu de ce même siècle, faites particulièrement par le curé Caille, le Ministère de la Guerre accepta de se dessaisir de la partie Nord de ces cloîtres, celle qui confine à l'église même et qui sert aujourd'hui de galerie et de débarras. Une porte, dans le bas de l'église, permet d'en sortir quand on parcourt cette galerie en y entrant par la sacristie. — (Voir *Vendôme*, Quartier de cavalerie).

Dans la nef se trouvaient aussi de nombreuses tombes de personnages inconnus. Mais par le fait qu'on a été obligé de surélever le dallage, les plaques tumulaires ont été recouvertes et on ne les retrouve qu'en fouillant le sol. On en a découvert ainsi plusieurs, mais dont l'humidité avait détruit les légendes. Ce rehaussement avec nouveau pavage eut lieu en 1651.

La chaire en bois sculpté est moderne, achevée en 1872 et due aux ciseaux de MM. Leroy et Bonneau. Le banc d'œuvre est moderne, mais son dossier est formé en partie de bois sculpté au XVI<sup>e</sup> s. et donnant les armes d'Antoine de Crévant.

Le clocher. — Il est du milieu du XII<sup>e</sup> s. Pétigny et d'autres l'ont cru plus ancien et l'ont attribué à l'abbé Geoffroy (1093 à 1132). Mais il paraît prouvé aujourd'hui qu'il serait plutôt de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> s., que de la première. Sa construction, du reste, a dû demander plusieurs années, et il est fort possible que l'abbé Geoffroy en ait conçu le plan.

Il a, avec sa flèche et la croix qui la surmonte, 80 m. de hauteur. A l'intérieur il est divisé en plusieurs étages voûtés. Ce clocher, en 1357 fut aménagé en forteresse par les ordres du comte d'Anjou suzerain du Vendômois, (et particulièrement de la Trinité), afin de se défendre contre les incursions des Anglais.

Le 5 mai 1818, la foudre étant tombée sur le clocher, en démolit une hauteur d'environ 10 m. et la croix avec son soubassement étant précipitée sur le corps de garde de la sous-préfecture, située alors dans le bâtiment Ouest de l'abbaye, tua un factionnaire et blessa plusieurs

hommes. On répara le monument, mais d'une manière défectueuse et la flèche resta ainsi refaite provisoirement pendant plus de 50 ans. Ce n'est que dans la 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> s. que l'on se décida à le remettre dans son état primitif et les travaux n'en furent achevés qu'en l'année 1885, sous la direction de M. Robin, architecte.

Ce clocher de la Trinité possède encore 3 cloches, dont la plus ancienne date de Louis XIV. Elle a été sauvée au moment de la Révolution par le citoyen Marganne-Rullière qui fit observer qu'on avait besoin d'une cloche pour avertir des incendies. Cette cloche a 2 m. 10 de diamètre et 1 m. 62 de hauteur. Elle porte cette inscription : *Anno Domini MDCC sedem romanam tenente Innocente XII, regnante Ludovico XIII calcissimo principi Philippo de Vendosme Melitensium in Galia supremo antistite hujus loci abb., iterum constata sum pond. XI M. libri, et Antonii decorata nomine olim imposito ab Antonio de Crevant abb. — Fulgura compesco, vivos voco, plango sepultos, etsi deficiant lumina, lingua, manus. 1700. — Jean Aubert, de Lisieux m'a faite.*

A cette inscription sont joints divers attributs décrits par Rochembeau dans son Vendômois t. I, p. 72

Les deux autres cloches, plus petites, sont modernes. Voici l'inscription de la première : — *L'an 1854, j'ai été bénite pour l'église de la Sainte-Trinité de Vendôme par Mgr Pallu du Parc évêque de Blois assisté de M. Caille, curé de la psse. et nommée Pauline-Adèle-Elisabeth par M. Paul Odent sous-préfet de l'arrondissement et Madame Adèle Renou épouse de M. Pelteveau, maire.*

La troisième cloche est de la même année, et porte la même inscription, mais fournit comme parrains les noms de M. Arthur de Cossette et de Mlle Marie de Geoffre. Elle se nomme Marie-Aglé.

Une quatrième cloche existe dans le petit clocher, sur l'église, la seule subsistante de quatre. Elle porte pour inscription en caractères gothiques : *Henri Hector Lescot ma fait 1584.* Cette inscription accompagne un écusson à une fasce accompagnée de 3 chandeliers 2 et 1.

D'après la chronique de la Trinité. (*Bull. vend.* 1890, p. 135), il y avait en 1731 quatre cloches dans le grand clocher, et quatre petites dans le petit clocher au-dessus du chœur « Ces cloches formaient un concert harmonieux, célèbre dans toute la contrée sous le nom de Carillon [de Vendôme]. » *Campanas ob numerosum sonitum, vulgo LE CARILLON, tota provincia famosissimas.* »

Au rez-de-chaussée de ce clocher se trouvait une chapelle dédiée à sainte Barbe. Mais elle dut disparaître avant la Révolution. — (Notes de l'abbé Métais).

Avant de quitter cette église, il convient de signaler une inscription bizarre (*graffito*) rencontrée à la hauteur du triforium, dans un petit escalier à vis, du côté midi, proche la sacristie. Voici cette inscription qui doit dater du XVII<sup>e</sup> siècle :

MMMMM

AN. MDC. M. MAHOMET  
SAN. LAGRI. QUE. VE  
AD. REP. IN MEKAM  
H. A.

Cette inscription incompréhensible, dans laquelle l'O est un *oméga* grec et les deux E de Mahomet et de Mekam sont aussi des *epsilon* grecs, paraît faire allusion à la Sainte-Larme, à Mahomet et à la Mecque.

Quant au presbytère, il était d'abord situé dans les dépendances de l'église St-Lubin (fin XVIII<sup>e</sup> s.). Puis il fut transféré dans une maison appartenant au sieur Buscheron (1836), enfin installé en . . . . dans l'ancienne abbatale, acquise alors par la fabrique de la Trinité. Cet état de choses dure encore aujourd'hui, mais depuis la loi de séparation, l'immeuble en appartient à la ville, qui le donne en location au conseil paroissial de la Trinité. — Voir *Abbatiale*.

La paroisse de la Trinité a absorbé non seulement l'ancienne paroisse St-Martin, mais encore les deux paroisses de St-Bienheure et de St-Lubin. Ses limites sont formées par la rivière Saint-Denis, (côté des Grands-Prés), celles du Pont-Perrin et du Pont-Rondin, puis de St-Pierre-la-Motte, enfin le canal de l'Île Madeleine. Elle a tout le territoire au Sud de ces cours d'eau.

Mais le nombre de ses paroissiens est stationnaire, parce que la ville a tendance à n'augmenter que vers le Nord et autour de la station du chemin de fer.

Il y a des projets, assez sages, qui consistent à faire de la Trinité la seule église paroissiale de la ville, avec la Madeleine comme simple succursale.

*Curés de la Trinité* : — Joseph-Philippe Barthélemy, alors curé constitutionnel de St-Lubin, et élu curé de la T. par les habitants le 15 mai 1791. — Claude-Antoine Noirot, ci-devant bénédictin de St-Calais, curé constitutionnel de Rocé (depuis 1791) . . . 1796. — N. Hersant, nommé par l'évêque Bernier, en 1804 (?), mort à 54 ans en 1810. — Joseph-Jacquet de la Haye, curé insermenté de Ternay avant la Révolution. (Voir sa

notice), 1810, mort en 1818. — De Gantès, 1818. — Habert, 1819 (?). — Caille, 1834. — Rouillet, 1882. — Barbier de Prévile, 1889. — Gougeon, 1902. — Renvoisé, 1911.

Bibl. Nat., Estampes, Collection Gaignières, Pan, fol. 97 à 101. — Abbé Simon, t. II, *passim*. — Passac, pp. 30 à 38. — Bibl. de Vendôme, 2<sup>e</sup> Mémoires de Duchesnois, t. I, pp. 198 et suiv.; 2<sup>e</sup> Album Launay, t. I, pp. 9 à 24; 3<sup>e</sup> Notes ms. de l'abbé Métais, copie d'un Inventaire ms. dressé en 1814 par les soins de M. Gaignot, alors vicaire de la Trinité. — *Compte-rendu du Congrès de Vendôme en 1872*, pp. 438 à 444, 452 à 457, 536. — Anonyme (1880) *Description et plan de l'église de la Trinité en 1790.* — *Bulletin vendômois*, 1873 pp. 157 à 212; 1874 pp. 19 et 337; 1879, p. 156; 1880, pp. 96 à 119; 1882, pp. 35 à 44, 59, 202 à 204; 1884, p. 51; 1885, pp. 43 à 56, 127, 186; 1886, pp. 98 à 108, 181 à 206; 1888, p. 276; 1890, pp. 121 à 154 et 185 à 208; 1892, pp. 142 à 159; 1893, pp. 22 à 36; 1898, pp. 151, 194 et suiv. (Art. Brosset, sur Orgues); 1902, p. 4; 1906, pp. 226 à 254 (Abbé Plat); 1907, pp. 167 à 169 et 192. — Pétigny (voir tables aux mots *Trinité* et *Ste-Larme*). — Métais, *Vendôme pendant la Révolution*, t. II, p. 77. — *Annuaire de L.-et-Cher*, 1830, p. 113. — Notes ms. de l'abbé Gabr. Plat. — Launay, *Répertoire*, p. 148. — Rochembeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. I, pp. 45 à 74. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, pp. 154 à 168. — Viollet-Leduc, *Dictionn. d'architecture*, t. III, pp. 251 et suiv. — Louis Martellière, *Etude sur le clocher de la Trinité*, (1884), etc., etc...

**Eglise collégiale de Saint-Georges du Château**, aujourd'hui disparue. — *Capitellum Sancti Georgii*, 1070 (Cart. Marmoutiers). — *Sanctus Georgius Vendocinensis* ou de *Vindocino*, XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles (Cartulaires). — *L'Eglise Mgr Saint-George de Vendôme*, 1280 (Titres de St-Georges). — *L'Eglise de Vendôme*, 1682 (*Bulletin vendômois*, 1862, p. 56, d'après Clérambault). — (Pour la vie du patron, voir *St-Georges-du-Bois*).

Cette église, dont Launay donne le plan et le dessin dans son album à la bibliothèque de Vendôme (t. I, pp. 36 et 37), était une construction massive de différentes époques sans grand caractère architectural, surmontée d'un grand clocher de pierre terminé par une flèche aigue recouverte d'ardoises. Cette flèche fut abattue par la foudre en 1784 et remplacée par un simple toit. L'église fut détruite elle-même en 1794. Il n'en reste que quelques pans de mur couverts de buissons au milieu d'un jardin anglais planté dans l'ancienne cour du château.

Les armoiries de cette église étaient : *D'argent à la croix de gueules* (Mémoires de la Soc. des Sciences et Lettres de Blois VI, p. 80). — Mais Rochembeau dans son *Vendômois* (t. I, p. 8), lui donne des

armoiries différentes : *D'azur semé de fleurs de lys d'or à un dextrochère de sable tenant un guidon d'argent chargé d'une croix de gueules.* (Ces armoiries semblent être proprement celles du Chapitre.)

Tous les auteurs s'accordent à dire que l'église St-Georges a été fondée et construite par Agnès de Bourgogne, dite improprement Agnès de Poitiers, parce qu'elle était veuve de Guillaume le Grand, comte de Poitiers, et qui fut épouse de Geoffroy-Martel, comte de Vendôme, et cela sans doute vers 1037 date du voyage à Rome du comte Geoffroy-Martel, son époux. Cette église remplaçait un simple oratoire établi dans l'enceinte du château et que l'on appelait *l'Ouvrier-le-Comte*. Cet oratoire servit ensuite de sacristie à la nouvelle église et est aujourd'hui en ruines avec quelques pans de murs encore debout. (Pétigny, p. 382).

Geoffroy-Martel déposa dans cette église le bras de saint Georges qu'il avait rapporté de Constantinople et la consacra ainsi à ce saint, patron des chevaliers.

Puis la comtesse y fit transporter le corps de saint Gildéric ou Joudry qui se trouvait depuis le temps des invasions normandes caché dans une solitude perchonne où on lui avait élevé un petit oratoire portant son nom, sur le territoire devenu depuis cette époque celui de la paroisse de Chauvigny.

Le comte la pourvut de biens considérables, entre autres ceux du couvent de St-Georges du Bois qui fut annexé comme succursale, et la dota d'un collège de douze chanoines en l'honneur des 12 apôtres. Il imposa à ces chanoines une règle assez sévère. On l'appela alors *l'Eglise collégiale de St-Georges de Vendôme*.

Mais aussitôt après la mort du fondateur, la règle première s'affaiblit, ce qui provoqua un schisme. Tandis que la moitié des chanoines soutenus par le comte Foulques manifestaient l'intention de n'accomplir que les devoirs stricts de leur charge et de demeurer chacun chez eux, d'autres en nombre aussi grand, désirèrent mener une vie purement monastique; et trois chanoines se firent moines de la Trinité. Trois autres, ou peut être davantage, (car leur nombre avait pu augmenter) entrèrent à l'abbaye de St-Georges du Bois, près de Montoire dont la règle était restée très sévère. — A ces derniers furent attribués certains biens et furent confiés les services paroissiaux des campagnes dont les chanoines du château voulurent être déchargés. C'est ainsi que passèrent à l'abbaye de St-Georges les églises d'Espéreuse, de

St-Firmin et même celle de St-Lubin de Vendôme.

Comme signe de dépendance vis-à-vis de l'église collégiale de Vendôme, les religieux de St-Georges du Bois devaient tous les ans, à la Chandeleur, présenter en cette église un cierge de cire.

Les chanoines tenaient le temporel de leur église en fief des comtes et ducs, et devaient à chaque mutation de seigneur et de doyen, en faire la foy-hommage ainsi que l'aveu et déclaration.

Ils étaient sous l'autorité d'un prévôt pris parmi eux et nommé par le seigneur. Cette charge de prévôt fut supprimée en 1212 (?) par le comte Jean III, dit l'Ecclésiastique, qui lui-même avait été prévôt de St-Georges avant d'être comte.

A cette occasion eut lieu une seconde réforme du règlement du chapitre sous la direction de deux commissaires nommés par le Pape.

Les fonctions de prévôt ou chef furent alors remplis par le doyen qui dans le principe paraît avoir été le doyen d'âge, mais dont le titulaire fut ensuite nommé par les comtes. Les autres charges étaient celle de chevêcier qui fut confondue avec celle de doyen, celles de chantre, de prévôt-fabricier, de sous-chantre et syndic, de trésorier et de chancelier.

Toutes ces charges étaient tenues en fief du comté et leurs titulaires eux-mêmes soumis aux actes de foy et hommage envers les comtes.

Parmi les privilèges accordés aux chanoines de St-Georges se trouvait celui de garder l'étalon du boisseau ou mesure qui servait aux marchés de la ville de Vendôme et du comté primitif. C'était la « mesure de Vendôme ». Ce boisseau-étalon était conservé dans leur église à côté de la porte d'entrée, encastré dans le mur. Ils avaient encore la garde du poinçon servant à étalonner tous les boisseaux publics.

Un autre privilège était que leurs hommes et sujets se trouvaient exempts envers le comte de toute taille « ainsi qu'il apparaît par lettres et chartes de défunt de bonne mémoire, Jean [III], lors comte de Vendôme, datées de l'an 1214, mois de décembre ». (Aveu de St-Georges de 1546).

Un autre encore était celui de diriger et surveiller les petites écoles de la ville. Il s'éleva à ce sujet entre les moines de la Trinité et les chanoines, au XIII<sup>e</sup> siècle, une contestation qui fut réglée en faveur des chanoines et donna lieu à un accord en 1251.

Mais malgré tous les avantages dont ils avaient été gratifiés, les chanoines,

au XIII<sup>e</sup> siècle, n'étaient pas arrivés à la richesse, puisque Mathieu, évêque de Chartres, à cause de leur pauvreté, leur fit remise du droit de gîte qu'il avait le pouvoir d'exercer sur certaines églises du diocèse leur appartenant, se contentant d'une rétribution de 100 sous tournois par an. Les lettres de l'évêque, relatives à ce sujet sont datées d'août 1252.

Le temps le plus brillant de la collégiale fut le XV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XVI<sup>e</sup>.

Le comte Louis de Bourbon, revenu de captivité, combla de ses faveurs l'église St-Georges. Il augmenta le nombre des chanoines, et en porta le total de 12 à 20 en créant 8 hebdomadiers (vers 1430). Ce nombre se justifiait dans une certaine mesure par la nécessité de satisfaire aux diverses fondations devenues de plus en plus nombreuses.

Marie de Luxembourg, veuve de François de Bourbon, se plut encore à augmenter au XVI<sup>e</sup> siècle les générosités du grand-père de son mari et construisit ou acheva plusieurs chapelles de cette église. Le nombre de ces chapelles dotées de biens fut alors porté à 16. Mais plusieurs d'entre elles étaient desservies au même autel, faute de place dans l'église.

De même quelques-unes avaient plusieurs chapelains par suite des nombreuses obligations dont elles étaient chargées.

Aucune pièce ne donne meilleure idée de la composition du chapitre de Vendôme que l'aveu rendu par les chanoines, en 1546, au duc Antoine, et dont nous donnons ci-dessous un extrait. Cet aveu est conservé aux Archives Nationales, Série P n<sup>o</sup> 610, sous la forme d'un gros bouquin relié en veau d'au moins 20 centimètres d'épaisseur comportant 1.020 feuillets papier in-folio, écrits sur le recto et verso, d'une belle écriture du XVI<sup>e</sup> siècle, avec quelques déchirures assez rares. Il donne, non seulement la composition du chapitre, mais encore le détail des biens formant le temporel de l'église collégiale.

On y voit que dans l'église St-Georges il y avait alors 40 bénéficiers, « non y compris les autres personnes habituées en icelle » :

\* C'est à savoir vingt chanoines, seize chapelains et quatre vicaires que l'on appelle chapelains vicaires, et en outre des quarante personnes bénéficiées susdites, y a encore quatre autres vicaires qu'on appelle petits vicaires ou demy-vicaires, le tout pour l'entretien et continuation et accomplissement du divin service qui se dit et célèbre en icelle église aux jours et heures pour ce établies et ordonnées...

Et desquels chanoines prébendés, y en a douze qui

sont appelés les grands ou anciens chanoines à cause de ce qu'ils sont fondés auparavant les huit autres chanoines dont cy après sera parlé.

Et entre lesquels douze chanoines anciens y en a six qui ont dignités et offices annexés et unis avec leurs prébendes par leurs fondations.

C'est assavoir nos seigneurs le chevecier, le chantre le prévôt, le sous-chantre, le trésorier et le chancelier chacun desquels, à cause de sa dignité ou office, a par sa fondation, gros et revenus particuliers et distincts d'avec sa prébende.

Et quant aux autres dits chanoines parfaissant le dit collège et nombre de vingt chanoines, ils sont appelés chanoines hebdomadaires et septmanniers, tant par leur fondation que à cause et par raison de ce chacun d'eux par son tour ordre et semaine doivent et sont abstraïncts dire et célébrer au grand-autel d'icelle église la grande messe et toutes heures ordinaires qui se célèbrent au chœur de la dite église. Ensemble autre service divin, à quoi toutefois ne sont pas tenus ni abstraïncts les dits chanoines anciens.

Et au regard des dits seize chapelains, ils sont nommés, c'est assavoir : — L'un, le chapelain de la chapelle du crucifix, cinq chapelains et cinq chapelles à l'autel de Notre-Dame Le chapelain de la chapelle St-Michel, deux chapelains à la chapelle et autel saint Jehan-Baptiste Le chapelain de la chapelle saint Jean l'évangéliste, deux chapelains à la chapelle et autel de saint Pierre, le chapelain de la chapelle saint Nicolas, le chapelain de la chapelle saint Sulpice, le chapelain de la chapelle sainte Marie-Magdelène, le chapelain de la chapelle saint Yves

Lesquels chapelains chacuns à regard et en particulier ont par leur fondation et pour leur gros, certain temporel et revenu qui s'applique particulièrement à leur profit séparé et distinct du revenu appartenant aux... (déchirure) de la dite église et dont chacun... (déchirure)... chapelains doit obéissance part... (déchirure)... aux seigneurs des fiefs en la ... (déchirure)... leur dit temporel est situé et assis... (déchirure)... la collation provision et disposition totale vous en appartient.

Et quant aux quatre grandes vicaireries et dont les vicaires sont appelés chapelains-vicaires comme dessus par leur fondation, la présentation nous en appartient et à vous Monseigneur la collation.

Et autant que touche les dits vicaires et dont on appelle ceux qui pourvus en sont : les petits vicaires, ce ne sont pas bénéficiés, mais seulement charges et commissions pour desservir à la dite église et supporter les quatre grands vicaires en leurs charges et (déchirure) ordinaire de l'église et sont (déchirure) et révocables au bon plaisir et arbitrage de nous, chevêcier, chanoines et chapitre dessusdit.

Et au regard des dits deux marreilliers ce ne sont semblablement bénéficiés, mais sont seulement charges et commissions ainsi que sera dit cy après. Toutefois au temps passé, souloient les dits marreilliers estre chanoines prébendés en la dite église, du nombre des dits huit chanoines septmanniers.

Et quant aux dits sept enfants de chœur, ils ont été depuis les dites réformations fondés de la somme de cent douze livres tournois de rente — par Marie de Luxembourg duchesse douairière de Vendôme.

(Les f<sup>os</sup> 5 et 6 donnent la fin du détail du service de l'église collégiale, sans intérêt) (Extrait des Arch. Nat., F 150, f<sup>os</sup> 1 à 4).

L'aveu se poursuit par une nomenclature des biens dépendants du chapitre situés dans le ressort féodal direct du duché et que nous donnons en abrégé :

« Maisons et greniers rue Ferme (presque toute la rue Ferme dépendait du chapitre).

« Item une place à faire moulin séant sur la rivière du Loir près la fontaine St-Georges, entre notre moulin appelé le moulin de l'Île et un autre appelé le Moulin aux Proust appartenant aux maître et frères de l'Hostel-Dieu, et en laquelle place nous appartenant, souloit avoir un moulin à ferrements et y avait une maison bastie, mais puy peu de temps en ça lesd. maison et moulin sont venus et tumbés en ruine ». (id. fol. 6).

Maison rue Fricquembault. — Métairie à Villeriart (Villaria) de 18 septérées. — Terre, fief et seigneurie de la Vove à Naveil. — Les Bordes de Marcilly. — La métairie du cimetièrre de Villiersfaux et celle du Couldray, même paroisse. — La Rayté (l'Arrêté), psse d'Espereuse, et les bois du Marchais-Rouge en dépendant avec les bois du Gouffre. — Les deux métairies de Crevesec. — La Grange-Rouge et la Bouchère à Villetrun. — La Chauvinière de Villardeau. — La métairie dite du chapitre, à Cornailles, paroisse de Faye. — Une maison rue Saint-Jacques, dite la maison Jean Lecomte, joignant la ruelle qui conduit au petit cimetièrre de l'Hôtel-Dieu. — Les fief, terre et seigneurie de Rocé tenus à une pièce d'or de service à mutation de chevêcier. — Le moulin de l'Isle, appartenant à la bourse des dits chanoines anciens, séant sur la rivière du Loir, près le pont St-Georges. — Le moulin de la Fontaine à Thoré. — Le droit d'usage en la rivière du Loir, depuis Varenne jusqu'au Gué-du-Loir (C'est la rivière de Rochambeau). — « Item, le droit d'adiust et marq des boesseaux et mesures de grains de votre ville et châtellenie de Vendosme avec la garde du patron, essief ou estalon desd. boesseaux et mesures et marq d'icelles ensemble tout le profit esmoulement appartenances et deppend. ded. adjuts. — Item, au profit et usage de la bourse desd. chanoines anciens, appartient la corvée des relierus en la dite ville et banlieue qui est telle : C'est assavoir que chascun homme, menuisier, tonnellerie ou aultre qui s'entremet de relier vielz vaisseaux en ladite ville de Vendosme et banlieue

d'icelle gagnant argent pour son salaire, nous doit deux sols six deniers tournois pour l'année qu'il aura relié les dits vieilz comme dessus. — *Item*, au profit de ladite bourse des anciens, nous avons en ladite ville deux foires l'an avec tout droict d'estélaige et aultres qui y appartiennent, c'est assavoir l'une le jour et feste Saint-Georges et l'autre le jour de la dédicace de notre église qui est le seizième jour d'octobre. »

L'aveu se continuait par la nomenclature des fiefs relevant du chapitre parmi lesquels sont tenus à foy-hommage les suivants :

1<sup>o</sup> La Freslonnière paroisse de Tréhet, avec un paon doré de service annuel ; 2<sup>o</sup> Un censif au bourg de Bessé appartenant alors à René de Vendômois ; 3<sup>o</sup> Le fief de Pontneuf à Lancé, avec 20 deniers tournois de service annuel ; 4<sup>o</sup> le fief de la mairerie de Thoré relevant du fief même de Thoré appartenant au chapitre.

Suivait la nomenclature des cens dus au chapitre, sur un grand nombre de rues et de maisons à Vendôme, sur Lunay, Crucheray, Huisseau, Nourray, Villiersfaux, St-Amand, Lancé, Thoré, Marcilly, Villiers, Naveil, St-Ouen, Rocé, etc., et des dîmes sur la plupart des paroisses de l'ancien Vendômois.

Quant aux bois dépendant du chapitre ils formaient encore en 1763 une quantité de 353 arpens, sous les noms suivants : Brissac ou Brixard, 120 arp. — St-Georges à Renay, 50. — L'Ormeau à Rocé, 13. — Crévéssé, 10. — Touchot à Ste-Gemmes, 6. — Montault en 2 lots, 18. — Les Hauts-Taillis à Gomburgean, 11. — Les Accrus, à *id.*, 24. — Migné à *id.*, 5. — Le Bois-Cochon à Azé, 45. — Le Bois-Brulé et Montignon à Espéreuse, près l'Arrêté, 29. — La Touche, au même lieu, 4. — La Grande Noue à *id.*, 15 arpens. — Soit au total 353 arp. (Arch. L.-et-Cher, G 331).

L'aveu, aux fol. 828 et suivants indique encore quels étaient les anniversaires célébrés en la chapelle St-Georges ; c'était ceux de : Bouchard de Vendôme, Pierre, comte de Vendôme, Bouchard, comte de Vendôme et seigneur de Bonnevau, Alienor de Montfort, comtesse de Vendôme, Jean, comte de Vendôme, époux de Jeanne de Ponthieu ; Bouchard (VI), comte de Vendôme, le 16 novembre qui est son décès, inhumé devant le grand autel sous une lame et tombe de cuivre, Anne de Bourbon, femme du duc de Bavière, fille de Jean et de Catherine ; Louis, comte de Vendôme et de Chartres, souverain maître de France ; François

de Vendôme décédé à Vercel en Piémont, etc.

La prospérité de cet établissement amena comme toujours un relâchement de la règle, ce qui provoqua des plaintes de la part du comte Charles de Bourbon, et le cardinal Georges d'Amboise fut envoyé en qualité de légat du Saint-Siège en 1508 (?) pour ramener les chanoines à l'observance de leurs devoirs. Mais le nouvel état de choses ne fut pas de longue durée.

En 1519, lors d'une peste qui ravagea la ville, les chanoines se crurent permis de désertir leur chapitre. Ils se réfugièrent en leur villa de Rocé et ne s'y trouvant pas encore en sûreté, ils s'installèrent à Lavardin et ne revinrent qu'après que le danger eut cessé. Ces chanoines n'avaient pas fait vœu d'héroïsme.

Au moment de l'invasion du Protestantisme en Vendômois, il semble que le chapitre était retombé dans des habitudes de négligence dont avait eu déjà à se plaindre le comte Charles, au commencement du siècle.

En 1562 le trésor de St-Georges, fut pillé par la protestante Jeanne d'Albret, duchesse de Vendôme. Elle se fit remettre tous les objets précieux de l'église collégiale ainsi que les reliques et en donna un reçu. Quant aux reliques, elles furent confiées à un suisse de la garde de la duchesse, chargé d'aller les jeter au Loir. Mais en descendant la rampe du château, ce suisse rencontra le sieur Dupont, lieutenant particulier du bailliage, qui lui donna une pièce de monnaie en échange des reliques qu'il emporta chez lui, puis les rendit à l'église ou elles étaient encore au XVII<sup>e</sup> siècle, enfermées dans un sac, au moment où le chanoine du Bellay écrivait son *Calendrier historique*.

La collégiale traversa encore une période florissante sous le règne des premiers rois Bourbons, soit Henri IV et Louis XIII. Elle devint église paroissiale en 1626, quand le duc César crut devoir reporter au faubourg Saint-Lubin le monument établi sous ce nom de St-Lubin qui depuis tout au moins le XIII<sup>e</sup> siècle se trouvait dans la cour du château. Cette nouvelle église paroissiale de St-Georges resta alors à l'usage seul des gens demeurant dans l'enceinte du château. Le chanoine, chevécier du chapitre, dont la charge se trouvait unie à celle de doyen, fit l'office de curé et tint les registres paroissiaux.

Mais l'ère de la décadence réelle approchait. Elle avait déjà commencé du temps de Jeanne d'Albret et des guerres de religion. Elle s'accrut au XVII<sup>e</sup> s.

Les dons généreux qui alimentaient la mense capitulaire étaient taris. Les impositions extraordinaires établies sur le clergé de France, pour soutenir les guerres du temps, avaient déjà affaibli les revenus des chanoines ; la difficulté de trouver des sujets susceptibles de remplir l'office de chapelains des 16 chapelles créées dans l'église, finit par provoquer une mesure qui s'imposait.

Par décret en date du 25 sept. 1668, l'évêque de Chartres prescrivit l'extinction des revenus particuliers à chacune des seize chapelles fondées dans l'église et leur réunion à la mense capitulaire, de telle façon que les chanoines fussent également partagés, sauf des droits spéciaux conférés à leur ancienneté et aux charges occupées par les dignitaires. C'est sous ce nouveau régime que vécut une partie de sa vie le chanoine Charles du Bellay, l'auteur du *Calendrier Historique* du Chapitre.

C'était là un palliatif qui dans une certaine mesure put porter remède à une situation embarrassée, mais ne pouvait conjurer la décadence.

Une autre mesure fut prise en 1742 par Mgr de Crussol d'Uzès, évêque de Blois. Il renouvela la prescription de 1668 et supprima définitivement les titres des seize chapelles susdites et en même temps diminua dans une forte proportion les charges du Chapitre pour ce qui est de la célébration des fondations pieuses et des anniversaires. Ce règlement portait encore sur diverses affaires intérieures.

C'est sous ce nouveau régime que vécut l'abbé Simon, le second historien du Vendômois. Malheureusement nous n'avons pas son appréciation sur les hommes et les choses du Chapitre St-Georges.

La décadence de l'institution qui, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, avait donné tant d'éclat, ne fit que s'accroître dans les années suivantes, si bien que des pourparlers s'engagèrent entre l'évêque de Blois et les chanoines d'un côté et l'abbé de la Trinité de l'autre, pour arriver à obtenir rien moins que l'union du titre abbatial de la Trinité à la collégiale de St-Georges et de transporter ainsi à la dite collégiale les 20 mille livres de rente dont jouissaient les derniers abbés, tout au moins après la mort du titulaire qui était Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles.

Après bien des vicissitudes, ces négociations aboutirent en 1789. — Les chanoines ne pouvaient obtenir la totalité des revenus de l'abbé ; ils durent se résoudre à partager avec l'évêque de Blois lui-même, qui réclama sa part pour ses œuvres diocésaines. La bulle du pape

Pie VI approuvant les conventions nouvelles est datée du 14 des calendes de juillet 1789. — Le Chapitre de la Collégiale ne put jouir naturellement de cette augmentation de revenus ; il disparaissait lui-même peu de mois après.

Une déclaration des revenus de la collégiale faite en 1790 par les chanoines portait sur un total de 28.389 livres. Les biens produisant ces revenus se répartissaient sur plus de 50 paroisses, la plupart en Vendômois même. — En 1791, ils n'étaient plus estimés que 27.000 livres.

Par le fait, cette église fut le mausolée funéraire des comtes et ducs et de leur famille. Leurs tombeaux se dressaient dans la nef, dans le chœur, dans les chapelles latérales et aussi dans la crypte. Tous ont été profanés à l'époque de la Révolution.

Un article sur la violation des tombeaux de St-Georges a paru au journal *Le Loir*, du 17 déc. 1841.

Il est profondément regrettable que cette église ait été détruite. Elle formait comme un petit St-Denis, où les ancêtres des Bourbons étaient ensevelis. Si elle durait encore, elle aurait composé à elle seule la principale curiosité non seulement de la ville, mais de tout le pays vendômois et des environs.

Une notice sur les derniers jours de la Collégiale a paru au *Bulletin de la Soc. archéol. du Vendômois* sous la signature de l'abbé Métais (1885 pp. 91 à 115 et 198 à 214).

L'église fut vendue avec le château à l'époque révolutionnaire profanée et pillée par des coureurs nocturnes et enfin saccagée en 1793, par les Parisiens du bataillon des Champs-Élysées qui, sous prétexte d'aller combattre les Chouans, étaient passés par Vendôme où ils avaient séjourné plusieurs jours et s'étaient livrés à toutes sortes de déprédations. Les tombes des Bourbons furent violées et les pierres sépulcrales brisées et dispersées, au grand désespoir des habitants impuissants à mettre obstacle à pareil sacrilège.

Le gouvernement lui-même réclama les plombs des tombeaux pour faire des balles, enfin l'église fut abandonnée le 24 août 1793 pour 10.500 livres en assignats, qui à 20 sols les 100 livres faisaient 105 livres argent, et cela à des spéculateurs qui la démolirent pour en vendre les matériaux.

Une partie des pierres tombales mutilées et brisées, sont aujourd'hui au musée de Vendôme.

Il y aurait lieu, pour un amateur d'archéologie historique de faire l'histoire

raisonnée de la Collégiale St-Georges de Vendôme; la chose est possible grâce à la quantité de pièces relatives à cette Institution déposées aux Archives de Loir-et-Cher, série G et qui ne compte pas moins de 40 pages de l'Inventaire, comprenant 111 numéros et analysant environ 3 mille pièces de toutes sortes. Et encore grâce aux aveux du Chapitre, à la série P des Archives Nationales, n<sup>os</sup> 609, 610, 611, 612 et 714).

Liste (incomplète) des personnages ensevelis dans l'église St-Georges de Vendôme, et dont les tombes portaient des épitaphes :

Foulques l'Oison, comte de Vendôme, mort en 1066.

Geoffroy Grisegonelle, *id.*, mort vers 1145.

Jean I<sup>er</sup>, fils du précédent, mort vers 1185.

Pierre, fils de Jean IV, mort en 1249.

Bouchard V, fils de Pierre, mort en 1270.

Bouchard VI, fils de Jean V, mort en 1353.

Bouchard VII, fils de Jean VI, mort en 1371 et Isabelle de Bourbon sa femme et Jeanne de Vendôme sa fille toutes deux mortes en 1371, enterrées à côté de lui avec fausse date de 1400.

Jean VII (Jean de Bourbon), mort en 1393 et Catherine de Vendôme, sa femme, sœur du précédent, morte en 1411.

Louis de Bourbon, fils des précédents, mort en 1446 et ses deux femmes, Blanche de Roucy, morte en 1421, et Jeanne de Laval, morte en 1468.

Jean VIII, fils du précédent et de sa 2<sup>e</sup> femme, mort en 1477 et Isabelle de Beauvais sa femme, morte en 1475.

François de Bourbon, mort en 1495 et Marie de Luxembourg, sa femme, morte en 1546.

Charles de Bourbon, premier duc, mort en 1537 et Françoise d'Alençon, sa femme, morte en 1550 et aussi Louis de Bourbon, comte de Marles, premier né des précédents, âgé d'un an en 1516.

Antoine de Bourbon, 2<sup>e</sup> duc, mort en 1562 et Jeanne d'Albret, sa femme, morte en 1572.

François de Bourbon, comte d'Enghien, frère d'Antoine, mort en 1545.

Louis de Bourbon, prince de Condé, frère du précédent, mort en 1569.

Henri de Bourbon, duc de Beaumont, frère aîné du roi Henri IV, mort à 23 mois en 1553.

Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, sœur du roi Henri IV, morte en 1604.

César, duc de Vendôme, fils naturel du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, mort en 1665.

Louis, cardinal, duc de Vendôme, fils de César, mort en 1669.

Plusieurs comtes de Vendôme et de nombreux personnages de leur famille avaient encore leur sépulture dans la crypte de cette église, sans épitaphes.

On y voyait aussi, d'après Duchemin de la Chesnaye, à droite, vers le milieu de la nef, la tombe d'un supérieur des Béghards, religieux qui avaient une maison rue Renarderie à Vendôme et qui furent supprimés en 1312, en même temps que les Templiers,

Il convient de reproduire ici les épitaphes recueillies par Gaignières et provenant de l'église St-Georges, telles que nous les donne la Bibl. Nat., Manuscrits, Fonds français, n<sup>o</sup> 8.229, fol. 543 à 546. Les voici :

*Devant le Grand Autel. Premièrement.* — Ici gist Monseigneur Bouchard, (Bouchard VI) comte de Vendosme, seigneur de Castres, fils du comte Jean de Vendosme et de la comtesse Aliénor, du noble lignage de Monfort qui trépassa l'an de grâce 1353 le 25<sup>e</sup> février. Si veillez Dieu pour leurs âmes.

*Secondement.* — Cy gist noble et puissant seigneur Monseigneur Bouchard (VII) jadis comte de Vendosme et de Castres lequel fut fils de bonne et de Ste mémoire Monsieur Jean (VI) jadis comte des dictes comtés et de M<sup>e</sup> Jeanne de Ponthieu, lequel monsieur Jean fut fils de Monsieur [le] comte Bouchard (VI) qui cy après gist et de Madame Alix fille au duc de Bretagne et la dicte Madame Jeanne de Ponthieu fut fille de M. Jean de Ponthieu, comte d'Aumailles et de Madame Catherine d'Artois lequel trépassa l'an de grâce mil quatre cent. — (La date est fautive, voir *Bouchard VII*).

3. — Cy gist Madame Isabeau de Bourbon, comtesse de Vendosme et de Castres et vicomtesse de Beaumont qui fut fille de très hault et puissant Prince Monseigneur Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu, de la Marche, connétable de France et de Madame Jeanne de St-Paul, comtesse des susd. comtés, lequel Monseigneur Jacques fut fils de très hault et très puissant Prince M. Louis de Bourbon neveu (petit-fils) de saint Louis en droite ligne et de Madame Marie fille au comte de Hainault, duchesse de Bourbon laquelle trépassa l'an 1400. — (Date fautive, voir *Bouchard VII*).

4. — Cy gist Madame Janne de Vendosme, comtesse de Vendosme et de Castres qui fut fille au-dessus dit comte M. Bouchard et à la dessus dicte M<sup>e</sup> Isabeau de Bourbon qui trépassa l'an de grâce mil quatre cent (1400), le jour de... (Cette date est fautive, voir *Bouchard VII*).

5. — *Dans la chapelle St-Jean* — Cy gist très hault et très puissant Prince messire Jean de Bourbon (à Jean VII) jadis fils de très vaillant seigneur Messire Jacques de Bourbon et de Madame Jeanne de St-Paul

sa femme, lequel seigneur fut jadis comte de Ponthieu [et] de la Marche, et connestable de France et fils de très vaillant Prince Monseigneur Louis duc de Bourbon fils des fils de Monseigneur saint Louis et fut son épouse Madame Marie fille du comte de Hainault, lequel messire Jean eut épouse Madame Catherine de Vendosme et de Castres et fut comte de la Marche de Vendosme et de Castres seigneur de Levey et de Lorency, de Lecluse, Ledonay, Montaigu, Combraille, Lésignan en Narbounois, d'Espéron, Brethencourt, du Teslay, de Rommallet, de Cortily, de Clauv, et de Guidebauf et eurent plusieurs enfans les dictes seigneurs et dame lequel trépassa l'an de grâce 1394, le 9 jour de juin. — (Voir *Jean VII*).

6. — Cy gist très haulte et très puissante Princesse Madame Catherine de Vendosme qui fut fille de Monseigneur Jean (VI) comte de Vendosme et de Castres et de Janne de Ponthieu lequel fut fils du comte Bouchard (VI) jadis comte et seigneur des dictes terres lequel fut fils du comte Jean de Vendosme et de Madame Aliénor fille au bon comte de Montfort lequel Bouchard eut épouse Madame Alix fille du grand Duc de Bretagne et de la Rayne d'Ecosse et Madame Jeanne de Ponthieu dessus nommée, fut fille du comte d'Aumalle et de Madame Catherine fille du comte d'Artois laquelle M<sup>me</sup> Catherine de Vendôme fut épouse de Monseigneur Jean de Bourbon comte de la Marche et de son propre héritage fut comtesse de Vendosme et dame de Lesignan, Despernon, de Brethencourt, du Teil, de Romallart, de Carley, de Clauy, et de Guidebauf qui trépassa le vendredy le premier jour d'avril 1409. — (Encore date fautive, voir *Jean VII*).

7. — *Dans la chapelle de Notre-Dame.* — Cy gist hault et puissant Prince Monseigneur Louis de Bourbon comte de Vendosme et souverain maistre de France, fils puisé unique et seul héritier de très pieux et magnanime Prince Monseigneur Jean de Bourbon, comte de Vendosme, de la Marche, de Castres, de Ponthieu et de très excellante dame Madame Catherine de Vendosme, comtes des susdictes comtés lequel Monseigneur Louis décéda le 21 décembre l'an de grâce 1446. — (Voir *Louis I<sup>er</sup>*).

8. — Le 23 jour d'octobre. L'an 1415, dont bataille aux français par le Roy d'Angleterre Henry cinquiesme à Ayncourt [Azincourt] près Bianzy où moururent et furent faits prisonniers la plus grande partye des grands seigneurs de France. Et entre autres le susdict comte Louis fut mené prisonnier à Londres et mist à cent milles escus de rançon dont il en paya 54 milles comtant estant néanmoins destenu pour le reste enfin fut délivré comme miraculeusement des dictes prisons et pour rendre grâce à Dieu de ce bénéfice il institua et fonda la célèbre procession qui se fait en ville le vendredy du Lazare par les chanoines de cette église et tous les ans le dict jour à perpétuelle mémoire de la délivrance du dict seigneur fait délivrer un malfaiteur et criminel de la peine de mort et envoyé absous estant neud en ses petits draps, porte en icelle procession un cerge allumé pesant trente-trois livres donné et signé par le dict Prince et assigné sur les boucheries de cette ville de Vendosme lequel cerge demeure jour et nuit allumé sur le grand autel de l'abbaye de la très sainte Trinité depuis la dicte procession jusque à la résurrection de

Notre-Seigneur. En ce mesme tombeau et sculptures gisent très vertueuses Princesse Jeanne de Roussy, comtesse de Vendosme femme et épouse du dict Louis de Bourbon en première nocces et Jeanne de Laval qu'il espousa en seconde nocces. — (Voir *Louis I<sup>er</sup>*).

9. — Cy gist très hault et très puissant Prince Monseigneur Jean de Bourbon, jadis comte de Vendosme, et fils unique de très pieux et très vaillant seigneur Louis de Bourbon, comte de Vendosme et souverain maistre de France et de très sage et très vertueuse noble dame Madame Janne de Laval son épouse, lequel Monseigneur Jean décéda en son chasteau de Laverdin près Vendosme le sixiesme janvier l'an de grâce 1477. En ce mesme sépulchre gist et repose très sage et très vertueuse Princesse Madame Isabelle de Beauveau, femme du dict seigneur. — (Voir *Jean VIII*).

10. — Cy gist très hault et très magnanime seigneur Monseigneur François de Bourbon, comte de Vendosme fils unique et seul héritier de très puissant Prince Monseigneur Jean de Bourbon, comte de Vendosme et de très vertueuse dame Madame Isabelle de Beauveau son épouse, lequel Monseigneur François décéda à Versell le troisieme octobre 1495.

Au retour du voiage que fit le Roy Charles 8<sup>e</sup> à Naples et peut de jours après la bataille de Forneue le susdict Prince François de Bourbon trépassa à Versell en Italie le vingt-septiesme an de son aage.

En ce mesme lieu gist en sepulture très sage et très vertueuse Princesse Marie de Luxembourg, comtesse de St-Paul et de Marles, femme et épouse du dict comte François de Bourbon, laquelle trépassa en son chasteau de la Fère en Picardie le premier avril 1546. — (Voir *François*).

11. — *Devant le Grand Autel.* — Cy gist et repose en sépulture très hault très puissant et très magnanime Prince Monseigneur Charles de Bourbon premier Duc de Vendômois, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en les pays de Picardie. Lequel fut fils de Monseigneur François de Bourbon dernier comte de Vendosme et de Madame Marie de Luxembourg, comtesse de St-Paul et de Marles son épouse et décéda ledict seigneur à Amiens le 25<sup>e</sup> mars l'an de grâce 1536. — (Suit ici l'*Anticategoria*, rapportée par l'abbé Simon, t. I, p. 309. — Voir *Charles I<sup>er</sup>*).

12. — Et en ce mesme est aussi inhumée très vertueuse et très noble dame Mad<sup>e</sup> Françoise d'Allançon, duchesse de Vendosme femme et épouse du dit seigneur laquelle trépassa en son chasteau de la Flèche en Anjou, le 3<sup>e</sup> septembre lan de grâce, 1550.

13. — Aussy cy gist Louis de Bourbon, comte de Marles premier nay desd. seigneurs et dames qui décéda à l'age de trois ans, 1515.

14. — Cy gist desous ce sepulchre Anthoine de Bourbon Roy de Navarre, souverain de Béarn, duc de Vendosme et lieutenant-général pour le Roy Charles 9 de ce nom lequel seigneur fut fils de très hault puissant et magnanime Prince Monseigneur Charles de Bourbon premier duc du Vendômois et de M<sup>me</sup> Françoise d'Allançon, son épouse et décéda à Andely, le 7<sup>e</sup> d'octobre, 1562. (C'est le père d'Henri IV).

15. — En ce mesme lieu gist très haulte, très sage

très vertueuse dame M<sup>re</sup> Jeanne d'Albret Rayne de Navarre, souveraine de Béarn et duchesse de Vendosme, fille unique et seule héritière de Henry d'Albret, Roy de Navarre et de Marguerite de France, sa femme et épouse, sœur unique de François premier de ce nom, Roy de France, laquelle décéda à Paris le 9<sup>e</sup> juin, 1572. (C'est la mère du roi Henri IV).

16. — Aussy cy gist Henry de Bourbon duc de Beaumont premier nay des dictz seigneurs et dame qui décéda au chasteau de la Plèche en Anjou aagé de vingt-trois mois seulement le 20 aoust 1553. (C'est le frère aîné de Henri IV).

17. — *Devant le Grand Autel.* — icy repose le corps de très haulte et très illustre princesse Madame Catherine de Bourbon, sœur unique du Roy Henry quatre, fille de defunt Anthoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, roy de Navarre et duc de Vendomois laquelle Catherine fut femme de très hault et puissant Prince Monseigneur Henry de Lorraine, duc de Bar, marquis de Pontamousson, fils aîné de Monseigneur Charles, duc de Lorraine et de Louise de France son épouse fille de Henry second du nom, Roy de France et Catherine de Médicis laquelle dame Catherine de Bourbon décéda à Nancy le 13<sup>e</sup> février 1604.

- Je naquis à Paris, à Pont feu religieuse,
- Sœur unique du roy, en Lauraine Comtesse
- Pensant avoir conçu, je mourus à Nancy
- Mon cœur y est encore et mon corps est icy.

18. — *Dans la chapelle Saint-Pierre.* — Cy gist très hault et très puissant Prince Monseigneur François de Bourbon, duc d'Anguin (Enghien), Lieutenant général pour le Roy en Hénault et Piedmont fils de très hault et très puissant seigneur Charles de Bourbon et Françoise d'Allençon son épouse, duchesse de Vendosme, lequel Monseigneur François de Bourbon trespassa au chasteau de la Roche-Guyon sur Ceine le 23 février l'an de grâce 1545. Priez Dieu pour leurs âmes.

(Ces épitaphes avaient été fournies à Gaignières par Monsieur Morin ancien chanoine de Vendosme).

*Chapelles en l'église St-Georges.* — Elles étaient au nombre de 16 qui avaient leurs revenus particuliers. Ces revenus furent réunis en 1742 à la mense en générale du Chapitre. Leurs titulaires chapelains relevaient en fief pour leur temporel, à foy et hommage des comtes et ducs de Vendôme.

*Chapelle de l'Annonciation.* — *Chapelains :* Toussaint Regnier, 1610. — Gilles Regnier, demeurant à la Roche-St-Firmin, 1634. — René Fortin, 1650. — Michel Binet, 1671. — (Arch. Nat., P 609, n<sup>o</sup> 27 à 29 ; P 714, n<sup>o</sup> 155).

*Chapelle du Crucifix.* — *Chapelains :* Théodore Chrestien, 1583. — Louis Samson, 1646. — (Arch. Loiret, A 1636. — *Bulletin vendômois*, 1880, p. 54).

*Chapelle de la Madeleine.* — Dans un aveu de 1634 [aux Arch. Nat., P 609 n<sup>o</sup>

30] elle est dite relever à foy et hommage du château de Montoire. — Elle avait dans sa dotation la métairie de la Grange-Rouge à Coulommiers. — *Chapelains :* André Delaunay, 1455. — Philippe Leblanc, 1634. — Pierre Marganne, 1662. — Robert Paumier, 1676. — (Arch. L.-et-Cher, G 266).

*Chapelle de la Nativité Notre-Dame.* — Elle possédait la moitié de la métairie de la Vicairie, psse de Marcilly, dont la chapelle de la Vierge possédait l'autre moitié. — *Chapelains :* Ambroise Reboulleau, 1634. — Jean Collas, 1676. — A la mort de ce dernier, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, les revenus de cette chapelle furent réunis à la mense du Chapitre. — (Arch. L.-et-Cher, G 275. — Arch. Loiret, A 1636. — Titres de la Blotinière).

*Chapelle St-Nicolas.* — Nous n'avons remarqué qu'un chapelain de cette chapelle qui est : — Pierre Rousseau « chapelain de l'église St-Nicolas de la collégiale de Vendôme » et curé de Périgny en 1614. — (Reg. de Périgny).

*Chapelle de la Vierge,* ou de Notre-Dame, ou de l'Assomption. — Elle avait été fondée par Pierre, comte de Vendôme, vers 1245, avec l'obligation d'y dire 3 messes par semaine, mais elle existait déjà auparavant puisque Foulques l'Oison y avait été inhumé en 1066. Louis de Bourbon la rebâtit au XV<sup>e</sup> siècle. On y voyait son tombeau et celui de ses deux femmes, Blanche de Roucy et Jeanne de Laval, ainsi que les tombes de Jean de Bourbon (Jean VIII), mort en 1477 et d'Isabelle de Beauvau, sa femme, morte en 1474, et encore de François de Bourbon, mort en 1495, fils de Jean VIII et enfin de Marie de Luxembourg, femme du dit François, morte en 1546. Cette chapelle possédait la moitié de la métairie de la Vicairie à Marcilly dont la chapelle de la Nativité possédait l'autre moitié. — *Chapelains :* — Jean Le Téxier, 1441. Jean Braudeau, 1486. — Jean Prévot, 1523. — Guillaume Bertin, 1553. — Jean Duperray, vers 1600. — Guillaume Renier, 1634. — (Arch. Nat., P 609, n<sup>o</sup> 31 à 33 ; P 952, n<sup>o</sup> 327 [1553] ; PP 50, vol. 114, n<sup>o</sup> 98. — Arch. Loiret, A 1636).

*Chapelle de la Purification.* — On appelait aussi cette chapelle, la *Chapelle de la Cave-Badran.* Elle possédait le fief de Badran au-dessus du faub. Saint-Bienheureux près de la Chape. — *Chapelains :* — Denis Boyer ou Bougier, 1634. — Robert Filoreau, inhumé le 15 févr. 1639 à St-Georges. — (Arch. Nat., P 609, n<sup>o</sup> 25. — Arch. L.-et-Cher, G 231. — Arch. Loiret, A 1636).

*Chapelle St-Jean-Baptiste.* — Elle fut fondée par Jean de Bourbon (comte Jean VII), mort en 1393 et Catherine de Vendôme, sa femme, morte en 1411. Tous deux y avaient leur tombe. Dans cette chapelle se trouvait le fameux saint Jean en marbre blanc qu'on voit aujourd'hui dans la chapelle de la Compassion, à la Trinité. — *Chapelains :* Jacques Soucieux, 1496. — Daniel Legras, 1547. — Mathurin de Fontainemarie, 1549. — Bonaventure Belot, 1612. — Michel Noury, 1619. — (Arch. Nat., P 609, n<sup>o</sup> 27. — Arch. L.-et-Cher, G 299 et 317).

*Chapelle St-Michel.* — *Chapelains :* Jean Ogereau, qui fait son testament au XVI<sup>e</sup> siècle. — Isaac de la Grange, 1634. — Augustin Masson, 1652. — (Arch. L.-et-Cher, G 243. — Arch. Loiret, A 1636).

*Chapelle St-Pierre.* — Elle était dotée de deux fondations dont on ne sait pas autrement l'origine, si ce n'est qu'une d'elles était due à un comte Jean et l'autre à un comte Bouchard, non autrement indiqués dans l'aveu de 1546.

On voit figurer les deux chapelains en même temps au livre de compte du duché de Vendôme en 1583, (*Bulletin vendômois*, 1880, pp. 61 et 62), l'un s'appelait Jacques Gentils et l'autre Christophe Labureau.

L'abbé Simon (t. I, p. 282), parle encore des deux chapelles St-Nicolas et Ste-Opportune. Cette dernière, d'après lui, avec la chapelle St-Michel, formait la plus belle sacristie que l'on put voir.

#### Dignitaires du Chapitre St-Georges.

Tous les dignitaires du Chapitre de St-Georges tenaient leurs titres à foy et hommage des comtes et ducs de Vendôme.

Dans le principe, la première dignité était celle de prévôt ; mais elle fut supprimée en 1215 par le comte Jean III, qui lui-même avait été prévôt, et remplacée par celle de doyen. Le doyen lui-même paraît avoir tout d'abord été doyen d'âge, mais dans la suite il fut soumis à la collation comme les autres dignitaires, et sa charge fut unie à celle de chevécier. A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, ces deux offices semblent ne faire qu'un.

Jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, il semble n'y avoir comme dignités que celles de doyen-chevécier, et de chantre. Le comte Louis de Bourbon en fonda quatre autres en 1440, celle de prévôt, qu'il rétablit, mais venant en troisième, (après le chantre), celles de sous-chantre, de trésorier et de chancelier.

*Doyens et Chevéciers.* — Outre la foy

et hommage, le doyen-chevécier devait au comte ou duc une maille d'or de service à chaque mutation de titulaire. Voici quelques noms de chevéciers rencontrés : Odo, decanus Vindocinensis, 1047. — Heric, chevécier de St-Georges, 1246. — Robert Manguy ou Manguiveau, 1371. — Guillaume Gauthier, 1432. — Guillaume Allain, 1464. — Jean Fouquet, 1480. — Adrien Gemelly, grand archidiacre de Laon, 1524. — Jean de Lavardin, chevécier, puis maître de la Maison-Dieu. (On le trouve en 1568 abbé de l'Étoile), 1550. — N. Dalier, 1553. — François Testu, 1570. — Claude Salmon, vers 1580. — Claude Regin, (voir sa notice), évêque d'Oléron et garde des Sceaux de Navarre 1576 et 1583. — Pierre Le Vanyer, 1591. — Antoine Hémon, conseiller-aumônier du roi 1621. (A partir de cette époque les chevéciers sont curés de l'église St-Georges érigée en paroisse en 1626). — Vincent Hamon, 1644. — Jacques Gilles, doyen, ancien précepteur du duc de Mercœur (décédé en 1670), 1648. — Charles du Bellay, (ancien chantre ; c'est l'historien du chapitre, inhumé le 5 mars 1676 (voir sa notice), 1671. — Philippe Lefebvre, inhumé l'année même de sa nomination, 1676. — N. Gaspard, successeur de Lefebvre, 1676. — Hierosme Grandin, protonotaire apostolique (inhumé en 1709), 1682. — De Malvezin, doyen, 1729. — Joseph-Marie Billoart de Kervaségan, (qui décéda en 1778), 1735. — N. Pommerie, 1760. — Pierre d'Elissèche, ancien curé de Villiers et prieur de St-Mard. — Il est encore doyen en 1791, âgé de 81 ans.

*Dignité de Chantre.* — Elle paraît dater de la fondation même de la collégiale. Cet office était le second et venait après celui de chevécier.

Il consistait en l'obligation de mettre en ordre les fêtes qu'on doit célébrer dans l'église, de spécifier à chacun des chanoines les devoirs de sa charge, et enfin de faire connaître au chœur les fondations des bienfaiteurs, afin qu'il y soit satisfait. C'était à cet office de chantre qu'incombait la charge de désigner les maîtres d'école de la ville qui restaient sous sa surveillance.

Noms de quelques Chantres : — Jean de la Poterne, 1239. — Hugues de Meiza, curé d'Artins, 1421. — Louis de Bourbon, bâtard de Vendôme, fils du comte Jean VIII, plus tard évêque d'Avanches, 1483. — Gilles Tesnières, maître de la Maladrerie de Vendôme, 1528. — Gilles Lefebvre, 1535. — Pierre Sallier, 1573. — Mathurin Régnier, vers 1600.

— Charles Boidron, 1607. — Isaac de la Grange, 1621. — Antoine Lefebvre, 1635. — François du Bellay, mort chantré le 1<sup>er</sup> mai 1654. — Charles du Bellay, l'auteur du Calendrier historique, plus tard doyen et chevécier (voir sa notice), 1661. — François Vénier (inhumé 1707), 1670. — Joseph Loir, 1721. — Charles Chrétien, 1735. — Joseph Souin, 1713, décédé en 1743. — Michel Chaponel, 1791.

*Dignité de prévôt.* — Elle avait été supprimée comme première dignité du chapitre en l'an 1213 (?), puis rétablie par Louis de Bourbon en 1440, mais comme troisième dignité, après celles de doyen-chevécier et de chantré. Son office consistait, semble-t-il, à gérer les biens du chapitre. — Noms de quelques prévôts : — François de Vendôme, curé de Lunay, fils de Jean, bâtard de Bourbon-Vendôme, 1514. (Mort vers 1540). — De la Bardie 1583. — Jacques Raoul, 1573. — Michel Dupont, 1599 et 1634. — Jean d'Argis, 1659. — François Annelle, 1676. — Mathurin Bellanger, chanoine, acolyte et prévôt, inhumé à Villiers, âgé de 28 ans, le 25 avril 1697. — Oury, vers 1720. — Lebrun, prévôt et fabricant, 1789. — (Arch. L.-et-Cher, G 297 et 317. — Arch. Loiret, A 1625 et 1636. — *Bulletin vendômois*, 1880, p. 69. — *Compte-rendu du Congrès archéologique de 1872*, p. 329. — Abbé Simon, I p. 237. — Reg. des psses de Vendôme, *passim*).

*Dignité de Sous-Chantré.* — Elle fut créée en 1440 par le comte Louis de Bourbon. Elle paraît n'avoir eu pour office que de seconder le chantré dans ses travaux.

Noms de quelques sous-chantrés : Fouquet Deschamps, 1507. — Denis Vallée, 1539. — Pierre Venier, 1582. — Simon Martineau, 1602. — Jacques Deschamps, 1607. — Jean Cocquereau, 1634. — Robert Gaing, (inhumé en 1669), 1640-1660. — André Dubois, 1660-1689. — Henri du Bellay (frère de l'historien), inhumé en 1702), 1689-1702. — François Neilz, 1703-1746. — N. Ditely, (d'après Thauvin), 1746-1753. — Théophile Regnard, prieur de St-Pierre, 1752-1754. — Michel Chaponel (devint ensuite Chantré), 1754-1756. — Hilaire Gardeau, 1756-1784. — René Bouvier, sous-chantré et syndic, 1791. — (Arch. Nat., P 611, n<sup>os</sup> 1 et 5. — *Bulletin vendômois*, 1889, p. 130. — Thauvin, Hist. ms. de l'École primaire à Vendôme [Bibl. de la Soc. archéol.], pp. 41 et 42).

*Dignité de Trésorier.* — Elle a été créée en 1440 par le comte Louis de Bourbon. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, son traitement était de

600 livres. Elle relevait du duché à vey et hommage et une paire de gants de service à mutation de titulaire.

Noms de quelques trésoriers : — Jean Moreau, 1495. — Robert Bertin, 1514. — Marin Cornier, 1573. — Séverin Bertrand, vers 1620. — Henri Hénon, 1637. — Bonaventure Fricotte, (inhumé en 1648), 1602. — Antoine Hénon, 1662. — Pharon Delaistre, 1671. — Pierre Longuesve, 1713. — Nicolas François, vers 1720. — Jean Salmon de Courtemblay 1757, inhumé en 1787 à 77 ans. — Liger de la Tour, 1789. — (Arch. Nat., P. 714, n<sup>o</sup> 151 ; PP 50, vol. 114, n<sup>o</sup> 87. — Arch. L.-et-Cher, G 297 et 317. — Reg. des psses de Vendôme *passim*).

*Dignité de Chancelier.* — Elle était aussi de celles qui furent créées par le comte Louis de Bourbon. — Son traitement au XVIII<sup>e</sup> siècle était de 800 l. Sa charge paraît avoir été celle de notaire et garde-notes pour le chapitre et les gens du château. Le chancelier jouissait personnellement des revenus des fermes de Nioche à St-Ouen et de la Foucaudière à Villiers, du don du duc Charles, fait le 22 nov. 1516. (Arch. Nat., P 952, n<sup>o</sup> 369).

Noms de quelques chanceliers : — Jean Bruneau, dit Martineau, 1503. — Urbain Reversay, 1546. — Rémy Doulcin, 1557 et 1583. — Charles du Bellay (l'historien), 1643. — Paul du Bellay, 1673. — Linant, 1729. — André Moissier, inhumé en 1742. — Barthélemy Pinel, inhumé en 1786. — Beaussier, 1789. — (Arch. Nat., P 609, n<sup>o</sup> 952, n<sup>o</sup> 369 [1557]. — Arch. L.-et-Cher, D 595 ; G 297. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 77. — Reg. des psses de Vendôme, *passim*).

Au moment de sa suppression, en 1791, le chapitre était ainsi composé : — De Lizèche (ou plutôt d'Elissèche) prieur de St-Mard, doyen, 81 ans. — Michel Chaponel, chantré. — Lebrun prévôt et fabricant. — Bouvier, sous-chantré et syndic. — Liger Delatour, trésorier. — Beaussier, chancelier. — Plus les chanoines titulaires suivants : Boutault de Russy, Marquet, Courtin, Jabre du Plessis, Morillon, Sanmairs (prêtre irlandais ou américain). — Plus les chanoines hebdomadiers suivants : Moynerie, receveur du chapitre, Pinel, Guerrier, Cretté, Noullin, Gugelos, maître de musique, Rouzet, secrétaire, enfin Chéron et Bidault, vicaires-chapelains. — Les chanoines titulaires avaient 600 livres de traitement et les hebdomadiers 500 livres. — (Compte-rendu du congrès de 1872, pp. 328 et 329).

*Cart. vendômois de Marm.*, 27, 70. — *Chartes vendômoises*, 104, 321, 366, 368, 369, 384. — *Cart. blésois de Marm.*, 8, 9, 249. — *Cart. de la Trinité*, 28, 39, 94, 179 note, 613, 709, 779, 791, 828, 841. — Arch. Nat., P 609, n<sup>os</sup> 25 à 55 ; P 610, n<sup>o</sup> 1 ; P 611, n<sup>os</sup> 1 à 11 ; P 612, n<sup>o</sup> 1 ; P 714, n<sup>os</sup> 148 à 155 et 182. — Bibliothèque de l' Arsenal, ms. 46231. — Arch. L.-et-Cher, Série D 595, n<sup>os</sup> 163 à 166 ; Série G, 225 à 336 ; Série A, Terrier de l'Oratoire, (1480), Série X, liasse 1<sup>re</sup>, pièce 2<sup>e</sup> (1253). — Lépinais et Merlet, *Cart. de N.-D. de Chartres*, 307. — Arch. Loiret A, n<sup>os</sup> 1625 et 1636. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 56 ; 1863, p. 6 ; 1864, p. 212 note ; 1865, p. 43 ; 1866, pp. 156 et 195 ; 1867, p. 76 ; 1868, pp. 56 et 163 ; 1869, pp. 191, 242 et 265 ; 1870, p. 118 ; 1873, pp. 177 et 255 ; 1874, p. 271 ; 1878, pp. 48, 72, 73, 380 ; 1879, pp. 75 à 79 et 83 ; 1880, pp. 54 à 62 et 69 à 71 ; 1881, pp. 226, 297 à 328 ; 1882, pp. 28 à 46, 158, 163 à 165 ; 1883, pp. 115 à 148 ; 1884, pp. 69 à 74 ; 1889, p. 130 ; 1895, p. 374 ; 1901, pp. 188 à 194, 198 à 200, 202, 219, 220 ; 1908, p. 475. — Bibliothèque de Vendôme, Manuscrits, 1<sup>o</sup> Fonds Trémault, Cartons Vendôme-ville, (1670 et 1754) ; 2<sup>o</sup> Album Launay, t. I, pp. 36 à 39 ; 3<sup>o</sup> Mémoires ms. de Duchemin I, pp. 21 à 23 ; 4<sup>o</sup> Calendrier historique du chanoine du Bellay, *passim*. — Registres paroissiaux : de St-Georges, *passim* ; de St-Bienheure, 1612, 1659, 1671 ; de Villiers, 1619 ; de la Madeleine, 1550 ; de St-Martin, 1583, 1599, 1643 ; de St-Lubin, 1629, 1757 ; de Villedieu, 1648. — Abbé Simon, t. I, pp. 52, 237, 270 et *passim*. — Collection R. de St-Venant, liasse Lunay, titres de la Montellière, 1735. — Titres de la Maison Barillet rue Ferme, n<sup>o</sup> 17 à Vendôme. — Notes ms. sur les bénéfices du dioc. de Blois au XVIII<sup>e</sup> s., conservées au XIX<sup>e</sup> par M. l'abbé Plat. — Passac, pp. 20 et suiv. — Pétigny, 2<sup>e</sup> édition, (voir table). — Journal *Le Loir* du 17 déc. 1841 et du 13 févr. 1852 (Extrait du Bulletin des comités historiques). — Launay, Répertoire, p. 146. — *Compte-rendu du Congrès archéologique de Vendôme en 1872*, (article Dupré) pp. 298 à 330. — Titres de la terre de la Blotinière. — Mémoires Vendôme pendant la Révolution, pp. 54, 63, 128, 169. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 7 à 44. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 220. — Métais, 1<sup>o</sup> *Les Petites Ecoles à Vendôme...* pp. 6 à 15 ; 2<sup>o</sup> *Jeanne d'Albret et la spoliation de l'Église St-Georges de Vendôme* ; 3<sup>o</sup> *Union du titre abbatial de la Trinité de Vendôme à la Collégiale St-Georges* ; 4<sup>o</sup> *Les derniers jours de la Collégiale St-Georges*. — Bibl. Nat., : 1<sup>o</sup> Fonds français, n<sup>o</sup> 8229, Fol. 243 à 246 ; 2<sup>o</sup> Estampes (Gaignières), 12, fol. 23 à 25 ; et Oa 13, fol. 33 à 36 ; et Pe 11 c, fol. 35 et 36 ; P 1, fol. 34 et 37 ; et encore P x n fol. 94 à 97, Clérambault, vol. 640, fol. 32, 134 et 138, et 239... etc. — Thauvin, Hist. ms. de l'Instruction primaire à Vendôme, pp. 41 et 42 (Bibl. de la soc. archéol.).

## 2. — CHAPELLES

*Chapelle du Calvaire.* — Voir *Communautés de femmes (Calvaire)*.

*Chapelle du Lycée.* — Voir *Chapelle St-Jacques*.

*Chapelle de la Madeleine du Faubourg-*

*Chartrain.* — Voir *Maladrerie de Vendôme*.

*Chapelle Notre-Dame de Pitié ou Petite Chapelle.* — *Sancta Maria de Claustro ; Capella infra muros monasterii*, XI<sup>e</sup> s. ; *Beata Maria de Vindocino*, 1251 ; *Majus Sacellum Sanctæ Mariæ Pielatis*, 1660 (Trin. 777, note). *Capella Beata Mariæ Pielatis*, XVII<sup>e</sup> s. ; *Chapelle St-Jacques ou Notre-Dame de Pitié*, 1791, (Cartulaire de la Trinité).

Cette chapelle existe encore aujourd'hui, diminuée de longueur, rebâtie dans le style du XV<sup>e</sup> siècle par la comtesse de Sourdis, vers 1850, afin d'en faire une chapelle de catéchisme et de servir d'Oratoire à la petite communauté qu'elle avait fondée pour cette maison qu'on appelle encore *La Maison Sourdis*.

Elle était située dans l'intérieur des murs du monastère, c'est pourquoi on l'appelait *Capella intra muros*. Elle s'élevait dans le cimetière des étrangers, c'est-à-dire des familiers de l'abbaye, non moines. On appelait ce lieu *La Galilée*. Son portail s'ouvrait sur une petite place située au pignon Nord des grands greniers et qui communiquait avec la rue du Change en face le n<sup>o</sup> 6 actuel, et sur l'emplacement des n<sup>os</sup> 39 et 41 de la place d'Armes.

On a aussi appelé cette chapelle *Chapelle St-Jacques*, parce que les tanneurs qui avaient saint Jacques pour patron y avaient établi leur confrérie.

Deux autres confréries étaient aussi établies dans cette chapelle ; celle des chaussetiers (cordonniers) et des chapeliers. Mais en 1487, les chaussetiers transportèrent leur confrérie en la chapelle Saint-Crépin qu'ils avaient fait construire en l'église St-Martin. Quand aux chapeliers ils transportèrent la leur dans l'église abbatiale.

Le but de la fondation de cette chapelle était de servir de paroisse aux serfs de l'abbaye, soit qu'ils aient habité le Bourg-Neuf, soit qu'ils aient demeuré dans les maisons bâties dans la Galilée, l'église même de la Trinité, non achevée, pouvant difficilement se prêter à ce service. Le fondateur de cette chapelle est un moine appelé Albert, procureur du Monastère qui en fut le premier prieur ou chapelain. Elle fut commencée en 1060 ; sa dédicace eut lieu l'an 1070. Elle était dédiée à Notre-Dame, à saint Léon, pape, à saint Eutrope, à saint Lerne, à saint Colomban et sainte Brigitte.

Deux de ses autels dans la nef, l'un du côté de l'Épître, l'autre du côté de l'Évangile furent consacrés par deux pa-

pes alors en visite à l'abbaye, Urbain II, vers 1095 et Calixte II, vers 1120.

Au moment de la fondation de cette chapelle, un certain Frodon, qui tenait en fief le Bourg Saint-Martin, contesta aux moines le droit d'établir ainsi une chapelle paroissiale à l'usage des hommes du Bourg-Neuf, sous prétexte que ceux-ci étaient paroissiens de St-Martin et que leurs offrandes, au lieu de profiter à l'église du lieu iraient à cette chapelle. Les moines, pour l'apaiser, lui donnèrent 10 livres. Hugues Doubleau, archidiacre de Vendôme, qui était le suzerain de Frodon non seulement donna son consentement à cet accord, mais encore transféra aux moines ses droits de suzeraineté.

Les moines prirent l'habitude de faire de cette chapelle une école ou l'on instruisait non seulement les petits clercs de l'abbaye, mais encore les enfants de la ville. Ils eurent à cet occasion une contestation avec les chanoines de St-Georges qui avaient pour privilège le soin des écoles de la ville. Cette contestation se termina en 1251, par un accord entre eux, en vertu duquel les écoles à l'usage des enfants de la ville étaient remises entièrement aux soins du chapitre et les moines n'eurent permission que d'instruire dans la pratique du chant religieux six enfants de chœur, en cette chapelle (et non comme on l'a cru, en la chapelle St-Denis-des-Prés). Mais alors les chanoines furent contraints de payer aux moines 50 sous par an ou 5 setiers de blé, à leur choix au chapelain de cette chapelle qui était chargé de cette école de plain-chant.

Sur le parvis de la Chapelle N.-D. de Pitié qui formait une petite place donnant sur la rue du Change, se tenait un marché. De plus, une foire y avait été autorisée par Guy de Nevers qui gouvernait le comté pendant la minorité de Bouchard le Jeune. Le dit Bouchard en fit remise à la Trinité en 1075.

Cette chapelle s'enrichit à partir du XIV<sup>e</sup> siècle de nombreux dons et fondations de la part des bourgeois de Vendôme dont les noms sont pour la plupart cités au Cartulaire de la Trinité, (Charte 709, note 1).

En 1360, fut enterré dans cette chapelle (in majori sacello Beate Mariæ), le fils aîné de Thomas, comte de Warwick, et maréchal d'Angleterre. Il s'appelait Guy de Beauchamps et était mort le 28 avril (Trin. ch. 777, note p. 245). — Il semble qu'il y ait là erreur, car le tombeau de Guy de Beauchamps, d'après Gaignières (Tombeaux, t. XIV, fol. 100), était dans la chapelle des Trois-Rois (anciennement Notre-Dame), de la Trinité.

Mais il est pourtant plus croyable encore que l'erreur proviendrait de Gaignières lui-même, et que cette tombe ait été bien réellement en cette chapelle N.-D. de Pitié. — (Voir *Trinité* [église]).

Le chapelain avait certains devoirs à remplir envers la communauté des moines, notamment pour la confession des novices et pour administrer les moines malades. — Il devait dire une messe par semaine dans la chapelle, le samedi.

Les chapelains, bien que moines, tenaient cette chapelle en bénéfice véritable. Le dernier connu fut Colomban Cadot qui avait obtenu la résignation de son prédécesseur, Louis Pillet, en 1630, moyennant pension de 40 livres. — Le bénéfice de cette chapelle fut ensuite réuni à la mense conventuelle.

*Noms de quelques chapelains de N.-D. de Pitié* qu'on appelait aussi *prieurs* et *quint-prieurs*, à cause du rang qu'ils avaient dans l'abbaye : — Albertus, fondateur, 1060 — Petrus Vitalis, vers 1200, — Joannes, prior Beate Mariæ Vindocinensis, 1327 — Frère Nicolas Sororis, 1393, appelé aussi Colas Lasseur, 1410. — Jacques Molleteau, 1440. — Radulfus de Valleregis, 1461. — Etienne Henri, 1549. — Guillaume Gigan, 1572. — Louis Pillet, 1609. — Colomban Cadot, 1630.

La chapelle N.-D. de Pitié fut vendue nationalement en 1791 pour 1.700 livres. L'acquéreur était le citoyen Voungère qui en fit un magasin. A sa mort, elle échut à sa fille, Mme Crignon de Méraingville qui elle-même la laissa à sa fille, la comtesse de Sourdis. Cette dernière rebâtit la chapelle vers 1850, telle qu'elle est aujourd'hui et en fit l'oratoire de la petite communauté des catéchismes qu'elle venait de fonder.

La chapelle actuelle est d'environ 8 mètres moins longue que l'ancienne qui allait jusqu'à toucher l'angle du pignon des grands greniers.

Cette communauté de la maison Sourdis ou des catéchismes, a été saisie et vendue par le sequestre en 1909, et rachetée par la famille Hamard qui est dans l'intention de la laisser consacrée au culte.

La chapelle Notre-Dame a donné son nom à la rue Notre-Dame du Bourg-Neuf.

*Cart. Trinité*, 134, 222 (note) 249, 709 (note 4) 630, 633, 634, 777 note p. 245, 798, 835, 838, 854, 859, 922, 938. — *Cart. de N.-D. de Chartres*, Introduction, p. XXXV (1070). — Arch. de Loir-et-Cher, 1<sup>o</sup> Série H, liasse de la Trinité, Dossier N.-D. de Pitié; 2<sup>o</sup> Série Q, 227; 3<sup>o</sup> Série Q, District de Vendôme, n<sup>o</sup> 434. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 253; 1886, p. 122; 1888, p. 70. — Trémault, *Histoire municipale de Vendôme avant 1789*, p. 35 note. — Abbé Simon, t. III, pp. 192 à 204. — Abbé

de Prévile, *La comtesse de Sourdis* (brochure), pp. 25 à 27. — Abbé Métais, *Les Petites Ecoles en Vendômois*, p. 6.

*Chapelle N.-D. de Toussaint, ou N.-D. du Grand Cimetière.* — On l'appelait communément la Chapelle du Grand Cimetière. — Cette chapelle avait été reconstruite en 1617, en partie au moyen d'un legs de 900 livres pour aider à sa construction, fait par François Neils, marchand à Vendôme. Il léguait, en outre, une rente de 3 setiers de blé pour « être le dit blé converti en miches, et icelles données et distribuées aux pauvres qui se trouveront dans le grand cimetière, le dimanche des Rameaux, à l'issue de la procession ». — Cette chapelle et le cimetière étaient dans la censive du fief de St-Barthélemy appartenant à la Maison-Dieu, puis à l'Oratoire. Elle était commune aux deux paroisses de St-Martin et de la Madeleine, dont les marguilliers se réunissaient conjointement pour nommer les fabriciers de cette chapelle. — Les revenus se composaient de nombre de rentes léguées par les particuliers ayant des membres de leur famille reposant, dans ce cimetière, ces rentes pour la plupart assises sur des maisons de Vendôme ou sur des terres environnantes. Ces rentes étaient au nombre d'une quarantaine, dont la plupart léguées après la reconstruction. — Le temporel de la dite chapelle relevait à foy et h., du château.

Le 1<sup>er</sup> mai 1610, avant sa reconstruction, Gilles Dard, maréchal de forges, procureur de la fabrique de cette chapelle, faisait l'aveu et déclaration de son temporel qui se composait de certaines rentes assises sur des maisons dans la ville et hors la ville et qui lui avaient été léguées par divers particuliers. Le tout se montait à un total de 12 livres, 7 sous et 6 deniers, mais avec l'obligation de faire dire 12 messes dont une chantée, ce qui absorbait 62 sous et 6 deniers, en sorte qu'il ne restait pour bénéfice à la chapelle que 185 sous ou 9 livres 5 sous.

L'aveu faisait le compte des dépenses dont le détail suit : 1<sup>o</sup> Entretien de la lampe, 10 livres; 2<sup>o</sup> luminaire, 15 livres; 3<sup>o</sup> entretien du linge, 15 livres; 4<sup>o</sup> deux grandes lessives, 8 livres; 5<sup>o</sup> entretien des vitrages, 30 sous; 6<sup>o</sup> au chapelain pour le service ordinaire, 45 livres; soit au total, 131 livres. Soit un déficit de 121 l. 7 sous, qui devaient être pris sur le casuel.

C'est dans cette chapelle que se faisait l'assemblée des deux paroisses réunies jusqu'à l'an 1778, époque où « les Messieurs de la Madeleine » refusèrent de s'y rendre,

et commencèrent ainsi un désarroi qui depuis ne fit que s'aggraver.

Elle était encore debout, mais presque ruinée à l'époque de la Révolution. On n'y disait plus la messe qu'au temps des processions, depuis les Rogations jusqu'à la fête de saint Marc, etc. Elle était en fort mauvais état en 1814, quand un ouragan fit s'écrouler son pignon le 26 avril. On la démolit en 1816.

C'est dans cette chapelle, que le 1<sup>er</sup> nov. 1495, fut déposé le corps du comte François de Bourbon en attendant ses funérailles qui se firent solennellement le lendemain. Ce cimetière était à la place où se trouve aujourd'hui le théâtre et les écoles. La chapelle était à l'angle Sud-Est, vers la ruelle Saint-Denis; devant son abside, se trouvait un carré de terre où en 1793 on apporta et enfouit les cercueils contenant les ossements réunis des anciens comtes de Vendôme qui venaient d'être dispersés par les Volontaires Parisiens, anarchistes et révolutionnaires de passage dans la ville à cette époque (voir *chapelle St-Georges*).

Bibl. Vendôme, album Launay t. I, p. 75. — Abbé Simon, t. I, p. 279, note (1495). — Arch. Nat., P 773, n<sup>o</sup> 65 a (1610). — *Bulletin vendômois*, 1908, p. 52 (Art. Bonheure sur Babeuf). — Arch. de L.-et-Cher, G 2346, fol. 140 à 172.

*Chapelle St-Benoit, au Bourg-Neuf.* — Elle dépendait d'un des bénéfices claustraux de l'abbaye; mais, bien que située sur un terrain appartenant aux moines, elle ne put être construite, étant sur le territoire de la paroisse St-Martin, qu'avec la permission du curé de cette église.

Duchemin de la Chesnaye, parlant de cette chapelle, dit qu'on en remarquait encore l'autel dans la cave d'une maison particulière dans la rue du Bourg-Neuf.

Or, Launay qui a vu cet autel, dit qu'il se trouvait dans la partie orientale de la maison du Prévôt de Mazangé, (aujourd'hui maison Boué, rue du Bourg-Neuf, n<sup>o</sup> 5). — (Abbé Simon, t. III, p. 196, note. — Bibliothèque de Vendôme, 1<sup>o</sup> Mémoires ms. de Duchemin, t. I, p. 163, [Vendôme-Eglises]; 2<sup>o</sup> Ms. 311, Notes manuscrites de G. Launay sur les rues de Vendôme).

*Chapelle de l'Islette ou St-Denis-des-Prés.* — *Ecclesia de Varenna; Capella Beati Dyonisi de Pratis*, 1251 (Cart. Trin. 522). — Saint Denis, patron de cette chapelle, fut le premier évêque de Paris. Il fut envoyé de Rome dans les Gaules vers l'an 250. Il y fonda plusieurs églises et y subit le martyre en l'an 272. On le

représente marchant avec la tête dans ses mains, pour rappeler la légende voulant qu'il ait accompli ce miracle, aussitôt décapité.

Cette chapelle faisait partie d'un des bénéfices claustraux de l'abbaye de la Trinité. Elle était bâtie non loin du bras du Loir qu'on appelle encore la Rivière Saint-Denis. On prétend que sur l'emplacement ou fut bâtie cette chapelle, Saint Denis lui-même se serait reposé alors qu'il faisait un voyage en Gaule, et que pour ce fait on lui aurait élevé un oratoire non loin du grand chemin antique qui venait de Paris.

Les restes de fondations de cette chapelle, qui ont été rencontrés en 1877, l'indiquent comme se composant d'une nef et d'une abside demi-circulaire, mesurant ensemble 13 m. sur 8, avec des murs de 2 m. (?) d'épaisseur en certains endroits. Un plan visuel daté de 1709 la montre comme ayant, en son pignon, une porte à plein cintre avec un petit campanile au-dessus.

D'après une charte de la Trinité (n° 522), cette chapelle, remplaçant sans doute un oratoire primitif qui est déjà nommé en l'an 1012, aurait été construite vers 1145 par les moines de la Trinité dans ce lieu qu'on appelait *La Varenne de Vendôme*.

C'est par erreur que l'abbé Métais, dans sa brochure sur les petites écoles de Vendôme, donne cette chapelle comme ayant servi, à partir de 1251, d'école de plain-chant pour les enfants de chœur de la Trinité. Il confond avec Notre-Dame de Pitié.

Mais ce fut là qu'au moyen âge on prit l'habitude de faire passer aux condamnés à mort leur dernière nuit, avant leur exécution.

On conserve au musée de Vendôme quelques restes de tuiles et de carrelages provenant de la chapelle St-Denis-des-Prés. Elle était déjà en ruine au XVIII<sup>e</sup> s., et fut finalement détruite au moment de la Révolution. Ses titulaires paraissent avoir été les mêmes que ceux de Notre-Dame de Pitié.

*Carl. Trinité, 522. — Abbé Simon, t. III, p. 200. — Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, t. I, p. 165; 2<sup>o</sup> Ms. 391, notes ms. Launay sur Rues et Monuments de Vendôme, p. 10. — Métais, Les petites écoles dans le Vendômois, p. 9. — Bulletin vendômois, 1877, pp. 9 et 22; 1878, p. 70. — Pétigny, pp. 79 et 618. — Rochambeau, La Vendômois épigraphique, t. I, p. 109.*

*Chapelle du St-Cœur. — Voir Vendôme, Communautés de femmes (St-Cœur).*

*Chapelle St-Jacques. — C'est la chapelle actuelle du lycée, rue Saint-Jacques.*

Elle date au moins du XII<sup>e</sup> siècle et a été édiflée pour servir de refuge aux pèlerins à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, qui venant du Nord, passaient par Vendôme. On en constate l'existence déjà en 1152. Un certain Robert en était chapelain, et se fit moine sur la fin de ses jours.

Elle se trouvait, non sur l'emplacement exact de la chapelle actuelle du lycée, mais à côté, sur l'emplacement de la rue Saint-Jacques, là où cette rue débouche sur la rue du Change.

On en voit encore les piliers demi-cylindriques engagés dans le mur extérieur de la chapelle actuelle. Ces piliers étant autrefois ceux intérieurs de la vieille chapelle, devenus extérieurs de la nouvelle. Ils ont été surhaussés pour les mettre au niveau de la hauteur du mur du xv<sup>e</sup>, et terminés par des chapiteaux de l'époque. Ces nouveaux chapiteaux surmontant les premiers c'est-à-dire ceux du XII<sup>e</sup>, d'environ un mètre.

Cette chapelle primitive paraît n'avoir jamais été voûtée. Elle surmontait une crypte ainsi qu'en témoignent les bases des piliers non arrondies et assez frustes. Peut-être cette crypte servait-elle de refuge aux pèlerins qui se reposaient parfois en ce lieu jusqu'à trois jours consécutifs.

L'existence de cette chapelle-refuge ou hospice St-Jacques, donna l'idée aux comtes de Vendôme de fonder une Maison-Dieu à l'usage des malades et infirmes du Vendômois même.

L'inauguration en eut lieu le 24 août 1203, en présence de Jean II, comte de Vendôme et de son oncle Geoffroy.

L'année suivante, Renauld, évêque de Chartres, fit l'abandon de la chapelle St-Jacques aux frères de cette Maison-Dieu, moyennant pension pour le prêtre titulaire de cette chapellenie. Cette pension étant fixée à 60 sous de rente viagère, à moins que le dit prêtre n'aimât mieux conserver les revenus de cette chapelle sa vie durant. La chapelle de la Maison-Dieu prit alors elle-même le nom de chapelle St-Jacques, et elle fut en deux corps d'église.

Il est probable que c'est de cette époque que date l'abandon de la crypte supposée refuge qui put alors servir de passage couvert sous la chapelle.

Cette chapelle étant devenue trop petite au xv<sup>e</sup> siècle, les Frères se décidèrent à la reconstruire. La dédicace nouvelle en fut faite par Pierre, évêque de Chartres, le 18 septembre 1452.

Le sol de l'église fut alors rehaussé considérablement, en sorte que les corps humains qui y sont enterrés le sont très profondément.

Sur le pignon de cette chapelle, ou plutôt de sa sacristie à côté, se trouve l'écusson fleurdelisé de Jean VIII, comte de Vendôme, qui fut le bienfaiteur du nouvel édifice.

L'ancienne chapelle subsista néanmoins quelque temps contiguë à la nouvelle, ce qui fait que le Cartulaire de la Maison-Dieu fait savoir que la dite chapelle « était en deux corps d'église; mais depuis on a réédifié les dits deux corps et mis en un ».

La seconde restauration date d'environ l'année 1540 par les soins de Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, veuve du comte François et aussi de Jean de Lavardin, maître de la Maison-Dieu, aidé par les libéralités de Pierre de Signac, seigneur du Plessis-la-Porte (à Crucheray).

De là vient que sur ce bâtiment du xv<sup>e</sup> siècle, on rencontre à l'extérieur dans les niches à saints et leurs dais, des traces de sculptures de l'époque de la Renaissance.

Ce bâtiment a été décrit par Launay dans son *Répertoire archéologique* et par Rochambeau dans son *Vendômois épigraphique*.

Les vitraux de la chapelle représentent les portraits de Marie de Luxembourg, de son époux François de Bourbon et leurs armoiries.

Au moment de la transformation de la Maison-Dieu en collège, la chapelle St-Jacques devint naturellement la chapelle du collège des Oratoriens (1623).

Françoise de Lorraine, veuve de César, duc de Vendôme, fit faire dans cette chapelle un mausolée en l'honneur de César son époux et de son beau-frère Alexandre de Vendôme, Grand Prieur de Malte. Ce mausolée a été reproduit en dessin dans la collection Gaignières (Bibl. Nat., Estampes). Il portait cette épitaphe reproduite par l'abbé Simon (t. III, p. 249); la voici :

« D. O. M. — Quod nulla unquam vidit aetas — extractum tumulum aspicias — Casari simul et Alexandro. — Hi Vindocini heroes — nati, — uno seculo, uno parente — aequales, — simili vite sorte communi mortis fato — Ducum par insigne, — Henrici magni proles, nusquam degener, — Germani fratres, sicut genere cognati, ita et bello socii. Quos sub auspiciis Ludovisti justii — Mons-Pessulus arx rebellionis et haeresis — victores sensit, — Exinde par utriusque fortuna, par virtus; — Alexander Melitensium equi-

tum in Francia — magnus antistes, — Armatis ratibus Mediterraneum edomuit; Cesar supremus classis regia — in utroque mare praefectus, — Instructis navibus geminum aequor subegit. — Ille sancta religionis acerrimus propagnator — Gentes fidei infensas debellavit. — Hic publica tranquillitatis — fortissimus instaurator. — Hostis patriae infestus profligavit. — Sed heu! mors ubi minus aequa — fratrem praeripuit fratri, — Alterius desiderium alteri diu reliquit. — Quae tandem reddidit germano germanum, — Dum Cesar Alexandro superstes, — Cor suum hac urna jam reconditum — Corpori fratris inibi pridem tumulato, — ex testamento legat, — ac ultimum moriens — utriusque votum implevit ».

« Francisca a Lotharinga, Philippi Emmanuelis, ducis Mercæurii, filia unica et haeres, Caesaris Vindocini conjux, hoc pietatis suae in charos mariti fratrisque manes monumentum posuit. — An. MDCLXIX ».

(Extrait de l'abbé Simon, t. III, pp. 219 à 221).

Ce mausolée renfermait donc le corps lui-même d'Alexandre de Vendôme, mort en prison à Vincennes en 1626 et le cœur de César, son frère, dont les ossements étaient ensevelis dans l'église collégiale du château. Il fut détruit à l'époque de la Révolution. Les cendres et ossements qu'il contenait ont été dispersés, mais réunis à nouveau (tant bien que mal) par les soins du directeur de l'Ecole Centrale du département établie en ce lieu et remis dans le caveau qui les contenait.

Le 24 août 1793, cette chapelle fut vendue nationalement pour 10.500 livres. Elle fut alors convertie en club. La Société Populaire et Révolutionnaire y tint ses assises. — Plus tard, en 1795, elle devint magasin à fourrage.

Dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, et jusqu'en 1826, elle servit de salle de théâtre au collège. Elle fut rendue au culte à cette époque. C'est alors que MM. Mareschal et Dessaignes, directeurs du collège, firent édifier au milieu de la nef le cénotaphe en marbre blanc qui s'y voit encore. Ce cénotaphe est censé renfermer le cœur de César de Vendôme, le fondateur de la maison; il porte cette inscription :

« Atra hinc tempestas  
Cor Caesaris abstulit olim  
Hic fratris pia pax ossa reposita  
1826.

Sola haec Vindocini tot Borbonidum  
Ossa supersunt. Sed colis Urbs cunctos,  
Unius ossa legens. 1826. »

Cette chapelle St-Jacques est encore aujourd'hui la chapelle du lycée.

Certain vitrail représentant un pèlerin de Saint-Jacques couché entre sa femme et son fils, provenait de la Chapelle St-Jacques. Il fut acheté par l'église de Villiers au moment de la Révolution. Il est aujourd'hui au Musée de Vendôme.

Cart. Trinité 553 et note 1. — *Chartes vendômoises* 154 et 156. — Arch. L.-et-Cher, Série Q, District de Vendôme, n° 1171 (1793). — A. Gendron, *Notice historique sur la chapelle St-Jacques*, (Vend., Henrion, 1847). — Abbé Simon, t. III, pp. 205 et suiv. — Passac, pp. 43 et 44. — Pétigny, pp. 514, 516, 548, 567, 644. — *Bulletin vendômois*, 1881, p. 195; 1883, p. 218; 1886, p. 187; 1887, p. 332; 1910, p. 29. — *Compte-rendu du Congrès archéologique de Vendôme en 1872*, pp. 137, 195, 196, 342. — *Bibl. de Vendôme* : 1° Mémoires ms. de Duchemi; 2° Album Launay, I, pp. 63 et 65; 3° Extrait des titres de l'Oratoire, p. 130. — *Journal Le Loir* des 15 oct. et 12 nov. 1847. — *Launay Répertoire*, p. 154. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, pp. 123 à 125. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, pp. 185 à 187. — Bibliothèque de Blois, ms. 123 (Chanoine Ditley). — *Bibl. Nat.*, Estampes, Gaignières, P 1a, fol. 57; et Bouchot, *Inventaire de Gaignières*, n° 4912.

*Chapelle St-Jacques du Bourbier*. — On l'appelait aussi la *Chapelle de la Grenouillère*, à cause de l'humidité de sa situation.

Elle était bâtie au pied du rocher de la Capitainerie, là où se trouve aujourd'hui la cour de l'hôtel St-Jacques, au faubourg Saint-Lubin.

Il semble que cette chapelle, située en cet endroit bizarre, ait succédé à quelque sanctuaire antique établi là pour le culte de la divinité païenne tutélaire de la fontaine du lieu, appelée aujourd'hui *Fontaine St-Georges*, et qui, canalisée depuis, devait autrefois « s'échapper des sources intérieures de la montagne du château » (Pétigny.)

Cette chapelle a été confondue par Pétigny avec la chapelle St-Jacques de la ville même, alors qu'il la considère comme ayant été donnée en 1204 par Reginald, évêque de Chartres, aux frères *condonnés*.

Elle relevait en fief, non directement du château de Vendôme, mais bien par l'intermédiaire des Sgrs de la Salle de Vieux-Pont qui en avaient été les fondateurs et dont le droit, au XV<sup>e</sup> s. (?) avait passé aux Sgrs de Faye. Ces derniers en ont conservé jusqu'à la Révolution la nomination des chapelains. (Ditley.)

Son revenu, en 1705, se composait : 1° de 13 septiers de blé de rente sur la Vacherie-St-Anne; 2° d'une rente de 7 livres sur une maison à Villaria; 3° d'une dime sur les paroisses de Ste-Gem-

mes et St-Jean d'Oucques, valant 45 livres par an; 4° de 100 sols de revenu pour 9 boisselées de terre.

Elle fut détruite au temps des guerres de religion ainsi que le constate Claude-Joseph Godineau, son chapelain, en 1705, faisant savoir qu'« Il y a près de 150 ans qu'elle a été ruinée par les ennemis ».

Mais cette ruine ne l'empêchait pas d'avoir des chapelains titulaires, jouissant de ses revenus et s'acquittant de ses charges dans d'autres églises (probablement St-Lubin).

Son revenu en 1679 était estimé valoir 60 livres; et les habitants de Vendôme adressaient pétition au roi à l'effet de faire réunir les revenus de ce bénéfice (avec d'autres) à leur hôpital général.

L'état des fiefs relevant du duché, établi sur des registres et pièces de la Généralité d'Orléans, indiquait ce bénéfice comme relevant directement du château de Vendôme. Il ne pouvait en relever que par le moyen des seigneurs de Faye, car le chapelain devait foy et hommage à ces seigneurs, déclarés fondateurs de cette chapelle. Son chapelain avait voix délibérative aux assemblées du clergé vendômois. — Au XVIII<sup>e</sup> siècle son revenu était estimé valoir 200 livres (*Ditley*).

Il subsistait encore quelques vestiges de cette chapelle au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle (d'après ms. Launay). Du chemin dit qu'elle fut vendue (plutôt son emplacement) par son propriétaire à un brasseur.

Nous n'avons rencontré que les chapelains dont les noms suivent : Claude-Joseph Godineau, 1705. — André-François Neilz de Bréviande, curé de Périgny, et prieur de St-Jacques du Bourbier, 1726. — En 1789, le chapelain était l'abbé de Périgny (du nom de *Taillevis*).

*Bibl. de Blois*, ms. 123 (Chanoine Ditley, XVIII<sup>e</sup> s.). — *Bibl. Vendôme* : 1° Mémoires ms. de Duchemin, I, pp. 109 et 165; 2° Notes ms. de Launay sur rues de Vendôme, p. 10. — Arch. du Loiret, A 1625. — *Bulletin vendômois* 1866, p. 164; 1882, p. 81. — Titres de la fabrique de Périgny. — Titres de la terre des Minières, Papiers des Taillevis. — Titres de la terre de la Jousselinière (Papiers des Taillevis, et de la Salle de Vieux-Pont). — Pétigny, p. 516. — Titres de la cure de Villeraie. — Arch. L.-et-Cher, Série G, Déclaration des biens de Malmorte (1705), fol. 150, v°.

*Chapelle St-Joseph* (en la rue Ferme). — C'était la chapelle des geôles et prisons de la ville. Elle subsiste encore, vouée, et fait partie de l'immeuble auquel est annexée la porte du Pont-neuf.

C'était là, paraît-il, que se faisaient

les épousailles des prisonniers. Cette chapelle était de la paroisse St-Bienheure qui se terminait ici, la paroisse St-Lubin prenait pour elle l'autre moitié de la rue Ferme. — (Registres de St-Bienheure. — *Bulletin vendômois*, 1912, p. 280 [art. Martellière]).

*Chapelle St-Léonard*. — Le bâtiment de cette chapelle existe encore, rue des Ecoles, au faubourg Saint-Lubin. C'est aujourd'hui une école primaire. — Elle était contiguë à l'église St-Lubin depuis la reconstruction de la dite église en cet endroit, en 1622. — (Pour la vie du Patron, voir *Les Hayes*).

Elle existait probablement depuis un temps immémorial là où elle est encore, c'est-à-dire sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Lubin qui avait été détruite en des temps antérieurs et transportée dans l'enceinte du château. Elle était desservie par les prieurs-curés de St-Lubin. Dupré, dans son article sur l'église St-Lubin (*Bull. Vendômois* 1866, p. 157), la croit dépendante de l'abbaye de l'Epau, au Maine, mais il a fait erreur. Cette chapelle relevait censivement du château à 12 deniers de cens annuel que payait le curé de St-Lubin. — Ses constructeurs lui avaient donné 32 pieds de long sur 18 de large.

À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, elle fut réellement fondée et dotée d'une rente de trois muids de grains, savoir : un de froment, un de méteil et un de seigle, par Geoffroy Chauvin le Jeune, qui assignait cette rente sur ses propres biens; il paraît avoir été seigneur de la Grève. Cette rente fut reconnue et consolidée plus tard par sa fille, Isabelle Chauvin, femme de Mathieu de Saint-Venant, seigneur du fief de la Grève, auquel il donna son nom; et encore en 1362, par Jeanne de Lespine, épouse de Jean du Plessis, écuyer, et fille de Pierre de Lespine sans doute de la famille du Sgr de Meslay qui lui-même, avec son frère Jean de Lespine, avait acheté les biens de Mathieu de Saint-Venant et de sa femme.

Cette rente fut servie perpétuellement dans la suite aux prieurs de St-Lubin, chapelains de St-Léonard.

Cette chapelle St-Léonard servit d'église paroissiale provisoire, à la fin du XVI<sup>e</sup> s., quand les guerres de Religion avaient forcé à fermer au public l'accès de la cour du château, où se trouvait l'église de St-Lubin, qui tomba en ruine. Ce provisoire durait encore dans les 20 premières années du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'église St-Lubin ayant été reconstruite sur l'ordre et en partie par les soins

de César de Vendôme, en 1622, sur l'emplacement qu'elle occupait autrefois, la chapelle St-Léonard se trouva contiguë à elle et lui servit de collatéral. Leurs revenus furent par être confondus.

Le Sgr de Périgny avait, en 1782, un procès avec le prieur de St-Léonard, au sujet d'une rente qu'il lui devait. Cette rente fut remboursée en 1790 sur le prix de vente de la Jousselinière et des Moulins-le-Comte.

Vendue comme bien national en 1792 avec l'église St-Lubin, cette chapelle survécut à l'église même, l'acquéreur ayant démolé cette dernière, mais conservé la chapelle. C'est alors qu'en 1805, le curé de la Trinité, appelé Hersant, qui était logé au presbytère St-Lubin, l'acheta des héritiers de l'acquéreur de 1792, avec l'emplacement de l'église démolie, pour le prix de 1.200 fr. et y rétablit le culte. On y célébrait encore les offices en 1812 et on y mariait les fiancés qui le demandaient. Hersant étant mort en 1810, la ville racheta cet immeuble à ses héritiers en 1817. On en fit une école de dessin, que dirigea G. Launay jusqu'en 1840; et à cette date elle fut transformée en école de garçons. C'est encore aujourd'hui sa destination.

Il y avait dans cette chapelle des fresques murales qui disparurent probablement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. — On en distingue encore une fenêtre ogivale aujourd'hui murée, au pignon Est.

Titres de la terre de la Jousselinière, papiers du fief St-Venant de la Grève. — *Bibl. Vendôme*, Mémoires de Duchemin, I, p. 164; t. II, p. 366. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 136; 1879, p. 82; 1889, p. 170; 1913, p. 119. — Registres de St-Lubin, année 1612 et *passim*. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*; t. I, p. 109. — Arch. Nat., PP 50, vol. 116, n° 235. — Collection R. de St-Venant Notes ms. sur la Trinité et sa fabrique.

*Chapelle St-Nicolas du Palais*. — Elle était située dans le palais même du bailliage. Il n'en reste plus trace.

Voici comment s'exprime l'acte de la bénédiction de cette chapelle, inséré au registre de St-Martin de Vendôme : « Le 17 novembre 1769, fut béni la chapelle du palais royal de Vendôme, sous l'invocation de Saint-Nicolas, érigée et construite par le zèle des magistrats de la ville, située au bout, et à main droite en entrant de la grande salle du Palais Royal de cette ville; dans laquelle chapelle se dira la sainte messe tous les vendredis et samedis, avant l'audience. A ce, étant présents Messieurs : de Trémault, lieutenant général; de Bréviande (Neilz), lieutenant général criminel; Mallet, assesseur; Godineau, conseiller honoraire;

Gossant et Enger, conseillers, et Godineau, procureur du Roi. — (Registres de St-Martin de Vendôme 17 novembre 1769. — *Bulletin vendômois*, 1913, p. 277 [Art. J. Martellière]).

*Chapelle St-Pierre-la-Motte.* — *Sanctus Petrus de Vindocino*, XIV<sup>e</sup> siècle. — *St-Père-la-Motte*, XV<sup>e</sup> ou XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette chapelle est encore debout et se trouve au fond de l'impasse qui porte son nom. Elle comptait environ 15 mètres de long dans sa dimension primitive, et aujourd'hui environ 7 m. sur 4 m. de large. Elle se compose d'un plan rectangulaire terminé par une abside demicirculaire voûtée en cul-de-four et plus étroite que la nef. Les chapiteaux de ses colonnes témoignent d'une construction du XI<sup>e</sup> siècle et non du VI<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> comme le croit Pétigny. — Une description de cette chapelle a été donnée par M. d'Espinau au compte-rendu du congrès archéologique de Vendôme, en 1872.

Le prieuré St-Pierre-la-Motte fut fondé sur un emplacement déjà sans doute livré au culte, dans le quatrième quart du XI<sup>e</sup> siècle, par Hamelin de Langeais, qui, par sa femme était seigneur de Montoire, mais par sa propre famille possédait des biens à Vendôme même.

La présentation du titulaire appartenait à l'abbé de St-Georges du Bois.

Il y a apparence pour que ce prieuré ait été créé en faveur, non des chanoines St-Georges de Vendôme, mais bien, directement, en faveur des moines de St-Georges du Bois, près Montoire. La fondation d'Hamelin paraissant postérieure à l'exode d'une partie des chanoines de Vendôme vers le monastère de St-Georges du Bois.

Ce prieuré couvrait une assez grande partie de terrain le long du cours d'eau qui descendait du Pont-Rondin pour rejoindre le fossé de la ville, vers l'Ouest. Il devait dans le principe être tout entouré d'eau, ce qui lui donna son nom de *La Motte*; mais le fossé du sud est depuis longtemps comblé. Ses bâtiments ont aujourd'hui disparu; leur emplacement fait partie d'une tannerie.

De ce prieuré dépendait un moulin à tan situé sur le bras du Pont-Rondin, contre l'arche St-Pierre et qui donnait à son possesseur des droits sur les pêcheurs du bras du Loir coulant le long des murs de la ville de ce côté.

Après la désaffectation du presbytère St-Lubin, dans la cour du château, au XVI<sup>e</sup> siècle, le bâtiment de ce prieuré St-Pierre servait de logement non seulement au prieur, mais encore aux moines de

St-Georges du Bois, alors qu'ils venaient à Vendôme tous les ans, pour présenter un cierge de quatre livres à la collégiale comme marque de dépendance filiale.

Le prieur tenait ce prieuré en garde et ressort du comte de Vendôme et à rétribution du divin service. Mais il est clair que tout d'abord, il devait aux mêmes conditions, le tenir des sires de Montoire, à cause de la fondation. Et ceux-ci, avant la fusion des deux seigneuries, devaient le reporter au château de Vendôme.

On a plusieurs aveux des prieurs de St-Père-la-Motte, en 1443, 1486, 1506, 1549, 1671 et 1686. Leur censif s'étendait non seulement sur le quartier environnant, mais encore hors la ville, entre autres à Arènes, et il possédait des terres et métairies, notamment la métairie de la Grefferie, sur la paroisse de Lignièrès.

Quant au cours d'eau qui longeait les murs de ville, il avait été abandonné aux prieurs par un des comtes Bouchard de Vendôme, Bouchard V ou Bouchard VI, à la condition d'une messe dite dans la chapelle St-Pierre le vendredi de chaque semaine pour le repos de l'âme du comte Bouchard.

Les prieurs donnaient ce cours d'eau à bail à différents pêcheurs qui furent eux-mêmes tenus de faire dire cette messe. En 1464, les usagers ayant cessé ce service, le châtelain (bailli) de Vendôme les mit en demeure de le reprendre, à peine de déchéance de leurs droits.

Le revenu de ce bénéfice en 1679, était estimé valoir 120 livres et les habitants de Vendôme en réclamaient la réunion à leur hôpital général.

Le chanoine Ditley qui composait vers 1750 son ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois, lui attribuait un revenu de 400 livres.

Cette chapelle, en 1791, fut vendue nationalement avec son prieuré pour le prix de 3.600 livres, et achetée par un tanneur qui transforma le prieuré en tannerie et la chapelle en magasin. Ce lieu resta tannerie jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> s., époque où il fut acheté par M. Royau, antiquaire. Ce dernier restaura la chapelle et en fit d'abord un magasin de meubles, puis un lieu de réunion pour œuvre chrétienne. Une pierre tombale, provenant des fouilles opérées en cette chapelle, a été donnée par lui au musée. Elle devait recouvrir les restes de Dame Catherine Brodeau, veuve de..., auditeur (ou maître) en la Chambre des Comptes de Vendôme, morte en 1564.

Un objet plus curieux encore y fut rencontré en même temps, c'est un *men-*

*hir* parfaitement caractérisé. Il se trouvait juste au-dessous de l'autel. Malheureusement, les ouvriers qui opéraient les fouilles l'avaient brisé avant que l'on ait pu le mesurer. La présence de ce menhir indique évidemment en ce lieu un culte antique qui s'est prolongé et transformé à travers les âges.

*Prieurs connus de St-Pierre-la-Motte* : — Andreas, presb. Sancti Petri, vers 1200. — Jean Poulet, 1443. — Antoine Caroust, 1462. — Guillaume Grangier, 1486. — Marin le Prat, 1506. — Quentin Leconte, 1549. — Jacques Le Breton, 1557. — Gabriel du Plessis, 1634. — Pierre du Mousset, écuyer, sieur du Méhil, prêtre de l'église Notre-Dame de Chartres, 1671. — Michel-Jacques Courtin, 1686. Celui-ci était clerc tonsuré au diocèse de Chartres et âgé alors d'environ 10 ans; à cette date, son père François Courtin, sieur de Torçay, bailli de Nogent-le-Rotrou, faisait l'aveu pour son fils, du prieuré de St-Père-la-Motte (A. N., P 714, n° 80). — Julien Arrondeau, 1697. — François Auzan, 1720. — Gabriel du Plessis, 1734. — Théophil Renard, chanoine de St-Georges, mort en 1754. — Michel Huet des Jonchères, prieur de Lisle et de St-Père-la-Motte, 1771.

*Carl. Trinité*, 600 (an 1200), 957 (1464). — *Carl. vendômois de Marm. ch.*, 4, note. — *Arch. Nat.*, P 602, n° 53 à 55; P 714, n° 80 et 146; PP 50, vol. 116, n° 179 et 180. — *Arch. Loiret*, A 1625. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 83; 1882, pp. 81 et 157; 1886, p. 298; 1889, p. 79; 1902, p. 276; 1903, p. 58; 1905, p. 233. — *Compte-rendu du Congrès archéol. de Vendôme en 1872*, pp. 129 et suiv. (art. d'Espinau). — *Arch. L.-et-Cher*, Q, (District de Vendôme), n° 343 et 491. — *Bibl. Vendôme* : 1° Les 10 Dossiers Chautard (Cormégerie et St-P. la Motte); 2° ms. 285, Extrait des titres de l'Oratoire, p. 139; 3° Mémoires ms. de Duchemin, I, pp. 109 et 163; 4° Manuscrit G. Launay sur les rues de Vendôme; 5° Album Launay, t. I, p. 72; 6° Fonds Trémault, Cartons des Fiefs (Le Loir). — *Reg. paroiss. de Lisle, 1771*. — *id.* de St-Georges de Vendôme, 8 mai 1754. — Pétigny, pp. 41, 136, 284. — Launay, *Répertoire*, p. 151. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 109. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 176. — *Bibl. de Blois*, ms. 123, (Chanoine Ditley).

*Chapelle St-Sulpice.* — *Sanctus Sulpicius* ou *Supplicius*. — *St-Supplice* 1467 (Archives de St-Georges).

Le saint qui fut le patron de cette chapelle était évêque de Bourges au VI<sup>e</sup> s. On l'a confondu avec Sulpice Sévère, l'historien de saint Martin. Et c'est probablement à ce fait qu'on doit l'érection d'une chapelle en son honneur à la porte de la ville de Vendôme ou saint Martin était en grande vénération.

Cette chapelle qui a entièrement disparu, se trouvait, d'après Launay, à droite en montant, en face le puits St-Sulpice; mais nous croyons que Launay a confondu cette chapelle avec son cimetière qui était en effet en face le puits et proche le chemin de Chanteloup. C'est devenu le cimetière de St-Lubin. Nous pensons que la chapelle St-Sulpice était à gauche, à côté du puits, et en partie engagée dans le coteau.

Cette chapelle appartenait à la collégiale St-Georges dont elle était une dépendance. Son temporel, situé paroisses de St-Lubin et de Villerable, relevait en fief à foy et h. du Comté-Duché de Vendôme ainsi qu'en témoigne un aveu de l'an 1549 rendu au duc Antoine par Olivier Gourdin, chapelain de cette chapelle qui finit ainsi sa déclaration : « Toutes lesquelles choses je tiens de vous, mon dit seigneur, à la charge que je suis tenu chanter et célébrer en la dite chapelle St-Sulpice es-dit forsbourg du dit Vendôme, par chascun dimanche de l'an, une messe basse avec deux autres messes basses par semaine; et la vigile des deux festes St-Sulpice, suis tenu dire et chanter vespres, et le jour de la dite feste, matines, grand'messe et secondes vespres, le tout pour le salut et remède des âmes de mess. et dames vos prédécesseurs et bonne prospérité de vous, mon dit seigneur ». (*Arch. Nat.*, P 609, n° 51).

Cette chapelle fut détruite en 1589 au moment du siège du château par les troupes de Henri IV. Son service fut alors transféré en l'église collégiale St-Georges où un autel lui fut consacré.

Il existe encore dans un enfoncement du coteau, au-dessus de l'ancien emplacement de la chapelle, une niche où se trouve une vieille statue du saint, en bois, mais très fruste.

On trouve comme chapelains de St-Sulpice avant son transfert dans l'église St-Georges : — Balduinus ou Sancto Sulpicio, 1134. — Ricardus ou Richardus, presbyter de Sancto Sulpicio, 1165. — Etienne Gombault, peu avant 1488. — Olivier Gourdin, 1549 et 1583. — Et depuis son transfert, Gabriel Ménard, 1634. — Julien Vieille, 1644. — Pierre Crochet, 1671.

*Carl. Trinité*, 470 (1134) et 565 (1165). — *Arch. Nat.*, P 609 n° 51 (1549), P 714 n° 154. — *Bulletin vendômois*, 1879 p. 77 (1583), 1885, p. 41 (1589). — *Arch. L.-et-Cher*, G 232, H, Terrier de l'Oratoire, 1644. — *Arch. Loiret*, A, n° 1625 et 1636 (an 1634). — *Bibl. de Vendôme*, 1° Mém. de Duchemin, I, p. 174; 2° notes ms. de G. Launay sur les rues de Vendôme, p. 10.

## 4. TEMPLES PROTESTANTS

Le premier prêche établi à Vendôme fut fondé en 1559 par Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon. Il était au pied de la rampe du château. La duchesse lui assigna une rente de 60 livres assise sur les revenus du duché, spécialement affectée au soulagement des pauvres de la dite religion.

Duchemin prétend que ce temple servait surtout aux officiers du château, et qu'un autre avait été établi au hameau du Temple destiné surtout au peuple. Mais ce fait n'est pas bien prouvé.

Ce prêche du pied de la rampe fut détruit en 1618, par ordre de César de Vendôme, sous prétexte que cela gênait la basse-cour du château établie en ce lieu. Le bâtiment en subsista jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il servit, au commencement de ce siècle, de manège au régiment de cavalerie, puis de magasin à la ville. Il a été détruit vers 1865 (?) pour donner place au marché aux porcs.

Le prêche fut donc transporté en 1619 sur les arrières-fossés, ainsi que le constate un procès-verbal cité par Launay, en date du 6 février 1619. Une grange, appelée *La Grange de Bernardin Cadot*, servit de temple, et le cimetière fut pris sur ce qui constitua depuis les dépendances de l'auberge du Plat-d'Étain, aujourd'hui rue du Faubourg Chartrain n° 8. Ce fut le duc César qui paya les frais de cette acquisition. Ce temple était au coin du Mail et du faubourg. Il ne dura que quelques années et fut transporté vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, peut-être un peu plus tard, au bout de la rue des Ecuelles ou de la Bretonnerie, au coin d'un chemin retournant vers l'Est et qu'on appelle aujourd'hui la rue des Jardins. L'emplacement de ce temple et de son cimetière existe encore sous forme d'un jardin clos de murs.

Ce temple nouveau fut détruit en 1684, à l'époque où se préparait la Révocation de l'Édit de Nantes. Duchemin prétend que les matériaux provenant de sa démolition « furent achetés par les Ursulines et servirent à l'édification du grand bâtiment de leur pensionnat. » Le cimetière et l'emplacement du Temple devinrent le cimetière de l'Hôtel-Dieu.

Au moment de la Révocation de l'Édit, des arrêtés du conseil d'État des 3 et 5 janvier 1685 réunirent à l'Hôtel-Dieu, les biens appartenant à l'église de la Religion P. R.

Le culte protestant aura ainsi duré à Vendôme environ 125 ans. Les fidèles se convertirent ou se dispersèrent.

Sous le rapport religieux, les Protestants du Vendômois faisaient partie du colloque de Touraine-et-Vendômois qui lui-même était une division de la province de Touraine qui comptait trois colloques. Ce colloque de Touraine comptait en Vendômois 3 églises, celles de Vendôme, de Montoire et de Mondoubleau.

Deux synodes (assemblées de ministres) se tinrent à Vendôme, l'un en 1598 et l'autre en 1604.

Voici les noms de quelques pasteurs protestants rencontrés : — Pierre Solomeau, 1594 et 1616. (*Mémoires Soc. Blois*). — Isaac Le Pelletier, ministre à Vendôme, frère de Madeleine Le Pelletier, veuve de Paul de Coutance, Sr de la Fredonnière, 1620. (Collection Bernault, titres de la Fredonnière). — De La Herpinnière, 1648. — Jacques Quartier, 1668 et 1682. (*Mémoires Soc. Blois*).

Bibliothèque de Vendôme : 1<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, t. I, pp. 216, 230, 233 ; 2<sup>o</sup> Fonds Trémault, Cartons des fiefs, au mot *Chanteloup* ; 3<sup>o</sup> Ms. 391, Notes manuscrites sur les rues de Vendôme par G. Launay. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 51 ; 1887, p. 102. — Collection Bernault, titres de la Fredonnière (1620). — Arch. Nat., Série TT, n° 275, dossier n° 4. — *Le Loiret-Cher historique*, 1894, col. 48.

## CLERGÉ RÉGULIER

## ORDRES ET CONGRÉGATIONS D'HOMMES

**Abbaye de la Sainte-Trinité**, ancien monastère de l'Ordre des Bénédictins, dont les armoiries étaient : *D'or à un agneau pascal de sable couronné d'argent et portant dans sa patte dextre une croix de sable à laquelle pend une banderolle d'argent chargée d'une lame de gueules.*

À la fondation du monastère de la Trinité, se rattache une légende. En 1032 ou 1033, le comte Geoffroy-Martel qui venait de s'emparer du comté de Vendôme sur son neveu Foulques l'Oïson, habitait le château même de Vendôme avec sa femme, la comtesse Agnès. Il aperçut, une nuit, trois flammes formées dans les prés, au-dessous du château, et qui allaient se perdre dans une fontaine voisine. Vivement intrigué par ce spectacle, le comte consulta sur sa signification l'évêque de Chartres, Théodoric, qui, le lendemain même arrivait à Vendôme. Celui-ci lui persuada que cette vision de trois flammes surnaturelles était le signe de la volonté de Dieu qui désirait lui voir fonder en ce lieu un monastère dédié à la Sainte-Trinité, un seul Dieu en

trois personnes. Cette légende est acceptée par les historiens, mais n'est confirmée par aucune chartre. On peut dire simplement qu'elle est vraisemblable.

Incontinent, le comte se mit à l'œuvre. Il fit venir de divers monastères de la région des moines habiles qui construisirent les premiers bâtiments et le chœur avec le transept de l'église, et il peupla ce nouveau couvent de religieux de l'ordre St-Benoît, pris à Marmoutier, à St-Rimay et ailleurs. La dédicace s'en fit en 1040, avec grande solennité, et la chartre de fondation est datée du 31 mai de cette année-là. Elle est signée des principaux seigneurs vendômois et autres.

À cette occasion, Geoffroy-Martel énumère les possessions dont lui-même, sa femme Agnès, et d'autres personnages ont gratifié l'abbaye naissante, et qui sont situées dans le Vendômois, la Touraine, l'Anjou et la Saintonge. Les principales étaient : Le lieu même où fut construite l'abbaye, avec ce qu'on a appelé le Bourg-Neuf, achetés à plusieurs personnages ; le moulin de St-Martin situé sur le cours d'eau du même nom qui, depuis, s'est appelé la rivière du Cloître ; puis, hors la ville : L'église de la Ferrière, aujourd'hui dans l'Indre-et-Loire, avec les terres de Monthodon et de Monthalan, celles du Vivier et du Plessis-Houdry (auj. la Houdairie ?) ; Prunay, le courtil de Baigneaux ; les manses de Quincé et de Villepète, à Villefable (?) ; la métairie de Villiers ; des fermes à Danzé, etc. — Dans le diocèse du Mans, l'église de Thoré, celle de Villedieu, la forêt de Houssay, pour la défricher, plus une partie de celle de Gastines. — En Saintonge, dans le patrimoine de la comtesse Agnès, des biens nombreux, ainsi qu'en Anjou, dans le comté dont Geoffroy venait d'hériter de son père Foulques-Nerra.

Les biens du couvent furent augmentés aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles par des donations faites par un grand nombre de personnages du Vendômois, de l'Anjou et de la Saintonge et finalement la Trinité devint une des plus riches abbayes de France. Geoffroy-Martel avait tenu à l'exempter de tout devoir féodal envers les comtes de Vendôme et Théodoric, évêque de Chartres, avait accepté que cette abbaye fut soustraite à la juridiction de l'Ordinaire pour relever immédiatement du Saint-Siège, ce qui eut lieu en effet dans la suite, jusqu'à la suppression des Ordres religieux.

En 1047, le pape Clément II qui acceptait cette mouvance directe du couvent

de la Trinité envers le Saint-Siège, se contenta de recevoir de lui comme signe de service féodal un simple cens annuel de 12 deniers. Et quand Geoffroy-Martel remit le comté de Vendôme à son neveu Foulques l'Oïson en 1050, il eut soin de spécifier à nouveau que les terres de l'abbaye seraient mises sous la vassalité directe des comtes d'Anjou et que les comtes de Vendôme n'auraient rien à y prétendre. Et, en effet, les abbés de la Trinité firent toujours leur déclaration au comté d'Anjou pour les biens de leur abbaye. (Bibl. de Vendôme, voir ms. 273).

Une gratification plus précieuse fut accordée à l'abbaye de la Trinité par le pape Alexandre II, en 1063. Par une bulle en date du 8 mai de cette année-là, il instituait ses abbés, *Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine*, par le fait même de leur élection. C'était là une preuve de haute confiance donnée aux moines de cette maison, et un exemple quasi-unique dans l'histoire de l'Eglise. Ce fait mit l'abbaye de Vendôme sur un piédestal véritable et lui fit une situation pour ainsi dire prépondérante dans l'Eglise de France. Son titre cardinalice était assis sur la basilique de Sainte Prisce au Mont Aventin, en la ville même de Rome.

Depuis cette époque, la maison des Bénédictins de Vendôme prit le titre d'*Abbaye Cardinale* de la Sainte-Trinité de Vendôme. Ses abbés portèrent le titre de Cardinal jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. (L'historique de ce titre a été fait par l'abbé Métais au *Bulletin vendômois*, 1904, p. 12).

La plus grande prospérité de l'abbaye coïncida avec la prélature de l'abbé Geoffroy, au commencement du XII<sup>e</sup> s. À cette époque, la Trinité possédait une centaine de moines claustraux, sans compter les novices, ni les moines répandus dans les prieurés de son obédience.

Cette prospérité déclina rapidement à partir du XIII<sup>e</sup> s., et la décadence était sensible déjà au XIV<sup>e</sup>. La règle était devenue moins austère, l'abbé vivait à part, et bientôt, les dignitaires du couvent en firent autant, et eurent leur logement à eux. Enfin au XV<sup>e</sup> s., les abbés, encore élus, luttèrent longtemps contre l'introduction des commendataires, mais les moines ne purent éviter cette plaie du XVI<sup>e</sup> siècle ; et la nomination de l'abbé appartient désormais au roi.

Ces abbés ne résidèrent plus dans leur abbaye et finirent par se borner à toucher au loin les revenus de leur mense qu'ils eurent soin de se faire attribuer considérablement.

Au XVII<sup>e</sup> s., la règle primitive de l'Or-

dre était si mal observée, que malgré la mauvaise volonté, bientôt vaincue, de l'abbé Sublet, qui voyait avec regret toute innovation susceptible de le troubler dans la paisible jouissance de son bénéfice, les meilleurs religieux de l'abbaye se déterminèrent à faire cesser le désordre, et pour cela firent appel à des prêtres de la Congrégation de Saint-Maur, auxquels ils confièrent l'abbaye de Vendôme. Ceux-ci vinrent au nombre de huit prêtres, en 1621, et travaillèrent à réformer les abus, tâche à laquelle ils furent aidés par plusieurs moines de Vendôme même. Les officiers claustraux finirent par abandonner leurs bénéfices en faveur de la mense commune de leur abbaye. Mais l'abbé commendataire conserva tous les revenus de sa propre mense. La règle nouvelle fut ainsi suivie plus ou moins stricte jusqu'à la suppression des Ordres Religieux.

(Pour connaître plus en détail l'histoire de l'abbaye, nous renvoyons aux noms et aux notices propres des abbés).

Sur la fin de l'ancien régime, la suppression de la mense abbatiale de la Trinité avait été demandée par l'évêque de Blois qui voulait s'en faire attribuer les revenus pour son séminaire. Mais MONSIEUR, frère du roi, dont la nomination de l'abbé dépendait par délégation du roi, la fit attribuer pour moitié au chapitre St-Georges pour le cas de mort du titulaire, l'abbé de Bourdeilles. Ce cas ne s'était pas encore produit à la Révolution.

*Biens de l'abbaye.* — Les biens de l'abbaye avaient été augmentés considérablement après la fondation, par suite de dons de la part d'un grand nombre de personnages du Vendômois, de la Touraine, de l'Anjou et de la Saintonge, et aussi par suite d'acquisitions. C'est ainsi que lui furent concédés : — En Vendômois : L'église St-Bienheureux et la terre de Courmenon au Perche ; une partie de la terre de Poulaines près Vendôme ; une terre à Chissay, près Selommes ; la terre, avec la moitié de l'église des Pins, dans le Bas-Vendômois (Touraine) ; la ferme de Villejumar, près Villemardy ; la moitié de l'église de Villerable ; l'église de la Chapelle-Anschéry ; le moulin d'Enferneau, paroisse d'Epeigné-sur-Dême, aujourd'hui en Touraine ; la métairie de Villechâtain, paroisse de Villiers ; l'église de Danzé, celle de Lancôme, achetée par l'abbé Odéric avec celle de Gombergean ; la terre de Varenne, près Mondoubleau ; le moulin du Pont-Perrin, à Vendôme ; des terres à Villarceau, près Selommes ; une terre à Rocé ; la terre et la fontaine

du Raincier, à Lancôme ; l'église de Baigneaux ; la terre de Courtozé, à Azé ; la dime de toute la seigneurie de Mondoubleau ; le moulin de Cherchenay, près St-Rimay ; la terre de Savonnière, près Pinoches ; l'église de Pezou ; celle de Boisseau ; la forêt de Châtelain ou de Castelain, Castellan ou de Chataignier, près la Ferrière ; la terre de Coulommiers avec toutes ses dépendances ; celle de Monthidulphé (sans doute Monthodon, aujourd'hui en Touraine).

Dans le Dunois, l'église de St-Jean de Châteaudun.

En Touraine, celle de Rivière, près l'Isle-Bouchard.

En Anjou : L'église de la Toussaint d'Angers, celle de St-Clément de Craon ; celles de St-Saturnin d'Anjou, de St-Georges du Mesnil et de St-Cosme, près Château-Gonthier.

Dans le comté de Poitiers, les églises d'Olonne et de St-Martin d'Availles.

Dans le comté de Saintes, les églises de Puyravau, de Blémeray (?), de St-Agnan-les-Marais, de St-Saturnin-du-Bois, et celles de St-Georges et de Ste-Marie du Château, en l'île d'Oléron.

De plus, la Trinité possédait, à Paris même, une maison, paroisse St-Cosme-en-l'Île, au coin de la rue Serpente, et une autre, rue de l'Écureuil. Cette dernière fut vendue en 1482. (Trin. 734, note).

Toutes ces possessions purent encore s'augmenter dans les siècles suivants, mais surtout par acquisitions. Le temps des grands bienfaits était déjà passé à l'égard des monastères, au XIII<sup>e</sup> siècle.

Mais, quand arriva le XV<sup>e</sup> s., et surtout le XVI<sup>e</sup>, ces possessions diminuèrent plutôt, à cause des malheurs des temps, des ruines provenant des invasions anglaises, et encore de l'obligation où se trouva maintes fois le clergé de France de subvenir de ses deniers aux nécessités des guerres défensives, et pour cela de fournir des subsides impérativement réclamés par les rois, ce qui forçait souvent de vendre des domaines.

On a à la Bibl. de Vendôme (Ms. 273), une déclaration faite en 1501, au nom de l'abbaye, par Guillaume de la Fosse procureur du couvent, au duc d'Anjou, indiquant que la dite abbaye tenait tous ses biens (dont suivait la nomenclature détaillée) du duché même d'Anjou « tenue sous la défense, garde et ressort d'icelluy seigneur à cause de sa duché d'Anjou, ressort et seigneurie de Baugé, à la rétribution du divin service, seulement... et à charge de payer au Saint-Siège, douze sols de cens appliqués à

l'entretien du luminaire devant le vénérable corps de Monseigneur Saint-Pierre... » Cette déclaration énumérait par le menu toutes les possessions de l'abbaye.

Voici, d'après une pièce du XVIII<sup>e</sup> s., conservée à la bibliothèque de Vendôme quelles étaient encore, à cette époque, les églises et prieurés dépendant de la Trinité :

#### EGLISES PAROISSIALES ET CHAPELLES

*Evêché de Blois* : — St-Bienheureux-lez-Vendôme ; — Coulommiers ; — Boisseau ; — Villeneuve ; — Chapelle-Anschéry ; — Pezou ; — Le Rouillé ; — Lignièrès ; — Prunay ; — Danzé ; — Monthodon ; — Renay ; — Cormenon ; — Villemardi ; — Gombergen ; — La Ferrière.

*Evêché du Mans* : — St-Martin de Sainère (Sasnières) ; — St-Denys de Thoré ; — Chemillé ; — Houssay ; — St-Nicolas ou St-Vincent de la Chartre ; — Les Hermites ; — Villedieu ; — St-Pierre de Savigny ; — La Chapelle de St-Laurent de Villedieu ; — St-Martin de Marcé.

*Evêché de Saintes* : — St-Georges d'Oléron ; — Ste-Marie d'Oléron ; — Montierneuf *proche Xainte* ; — St-Agnan-les-Marais ; — Surgères ; — Ste-Trinité de Piraveau ; — St-Fort (Colombier).

*Evêché de Poitiers* : — St-Martin d'Availles.

*Evêché d'Angers* : — St-Pierre de Villiers-Ambouayn ; — St-Symphorien des Pourceaux ; — St-Pierre de Mazé ; — St-Germain d'Arcé ; — Ste-Marie de Broge ; — St-Médard de Cheviré-le-Rouge ; — St-Saturnin-sur-Loire ; — La Chapelle de Craon ; — St-Vincent de Brissac ; — St-Clément de Craon ; — Stus-Mathurin de Alteia ; — St-Georges du Menil (Deux portions) ; — St-Sauveur de l'Evière ; — Ste-Marie de Chateaux (L. Vallière) ; — Ste-Marie de Cosmes (?)

*Evêché de Bayeux* : — Ste-Marie d'Audrieux.

#### PRIEURÉS

*Evêché de Blois* : — Ste-Anne de Bulou (400 l.) ; — St-Pierre de Lancosme (200 l.) ; — St-Martin de Villemardy (600 l.) ; — St-Etienne de Monthodon (500 l.).

*Evêché du Mans* : — St-Nicolas de la Chartre (800 l.) ; — St-Laurent de Concise (300 l.) ; — St-Siméon-Stylite de Gastineau (300 l.) ; — St-Pierre de Savigny avec son annexe St-Pierre de Cormenon (100 l.).

*Evêché d'Orléans* : — St-Sépulcre ou St-Etienne de Boisgenci (3.000 l.) ; — Sacristie du même lieu (200 l.).

*Evêché de Poitiers*. — St-Martin ou St-Eutrope d'Availles (900 l.).

*Evêché de Bayeux* : — Ste-Marie d'Audrieu (800 l.).

*Evêché de Luçon*. — Ste-Marie d'Olonne.

*Evêché d'Angers* : — St-Sauveur de l'Evière avec la sacristie et l'aumônerie du lieu (2.000 l.) ; — St-Eutrope de l'Evière, (800 l.) ; — St-Clément de Craon avec la sacristie du lieu (2.000 l.) ; — Chapelle Ste-Marie près Craon avec celle de la Louaterie (30 l.) ; — St-Eutrope de Craon (200 l.) ; — St-Jacques de Boutigny (130 l.) ; — St-Pierre de Bonchamps (400 l.) ; — St-Saturnin sur-Loire (1.500 l.) ; — Ste-Marie de Colombe, près Brissac (560 l.) ; — St-Hippolythe ou St-Germain d'Arcé (400 l.) ; — St-Georges du Menil (1.200 l.) ; — St-Médard de Cheviré-le-Rouge (1.200 l.) ; — Ste-Marie de Chateaux [La Vallière] (1.000 l.) ; — St-Pierre de Villiers-Ambouin (60 l.) ; — Ste-Marie de Broc, (400 l.).

*Evêché de Saintes* : — St-Georges d'Oléron (1.500 l. avec la chapelle du lieu) ; — St-Sauveur ou Ste-Trinité de Puyraveau, (1.500 l.) ; — Ste-Marie de Surgères (1.500 l.) ; — St-Sauveur de Montierneuf, (4.500 l.) ; — La sacristie du même lieu, (430 l.).

(Dans cette nomenclature, des oublis se sont certainement glissés, notamment l'église de Baigneaux, au doyenné de Selommes, ainsi que le prieuré de Tonnay-Charente [Trin. 856, p. 486]). Mais certaines églises étaient distraites des prieurés du même nom dont elles formaient souvent des chapelles.

En dehors de ces églises et prieurés, qui, pour la plupart ne constituaient des revenus que pour les prieurs et curés résidents, il restait en 1790 comme propriétés de l'abbaye même, les fermes, métairies et fiefs suivants :

1<sup>o</sup> En Vendômois ou environs : — Le moulin de Baumay ; — Les fief et métairie de Coulommiers ; — Le Moulin-neuf à Coulommiers ; — Le fief de Baigneaux ; — La closerie de la Garelière à Villiers ; — La Rivière de St-Firmin ; — La métairie de Beauvoir à Villemardy ; — Celle des Bordes à Selommes ; — Celle du Vau à Busloup ; — Celle des Mornas à Danzé ; — Celles de Haye-de-Champs ; — De Villebouson à Villefrancœur ; — De St-Mandé, près Viévy ; — De la Couture, paroisse de la Chapelle-Anschéry ; — Du Bois-aux-Moines, près Vendôme ; — La Secrétai-

nerie de Pezou ; — Les moulins de Hous-say, de Croné, de Béliard ; — Le Bois taillis du Bois-aux-Moines ; — La métairie du Grand-Mortier ; — Celle de la Pilleterie, joignant la forêt du roi (à Prunay (?) — Le fief de l'Homme-mort, à Faye ; — La métairie de St-Denis, à Vendôme ; — La Baratterie, paroisse de Danzé ; — Le moulin banal de Danzé ; — Les fiefs de Villechatain et de la Béguinière à Naveil ; — L'ilot et le moulin Frabot, paroisse St-Bienheure, relevant du fief de St-Etienne (de Beaugency) ; — Un four banal à Vendôme (celui du Bourg-Neuf) ; — Le fief de la Courtillerie, devant le grand cimetière à Vendôme ; — La métairie de Villarceau ; — Un four banal à Gombergean ; — Le fief de l'Infirmerie de Villiers ; — Un fief à Rocé ; — La métairie de Boisseau ; — Celles de Villemalin à Crucheray, de Beauvoir à Villemardy et des Boisrenards ou de la Cour-aux-Renards, à Villanroy de Villemardy ; — Le fief des Hermites, paroisse de ce nom ; — La Fosse-à-l'Aumônier, (à Vendôme) ; — La métairie de la Majesté, paroisse de Gombergean ; — Celle des Gats à Coulommiers, appartenant à la chapelle St-Jean ; — Le Plessis, à Azé ; — La métairie de Raincé à Lancosme ; — La métairie de Libois ; — Celle des Grimandières ; — Le moulin de Courtozé ; — Et enfin, les importantes seigneuries de Lisle et du Rouillis qui relevaient de Montmirail, etc., etc. — (Voir ces noms de lieux à la table topographique du Cartulaire de la Trinité, et à la table du 4<sup>e</sup> volume du même Cartulaire. Tous ceux situés dans l'arrondissement de Vendôme se trouvent à ce dictionnaire).

A cette énumération des seigneuries, fiefs, fermes et métairies, il fallait ajouter une quantité considérable de dîmes de toutes sortes sur le plupart des paroisses du vieux Vendômois. Et de plus, un nombre énorme de rentes sur une foule de terres du pays et dont on ne peut faire le total à cause de leur attribution en nature de grains ou autres.

En 1577, le roi ayant taxé le clergé de France à la somme de 50 mille écus pour l'aider à guerroyer contre les protestants, la Trinité fut imposée à 61 écus ; c'est à-dire qu'on la considérait comme détenant environ la 820<sup>e</sup> partie des biens du clergé de France.

Tous ces biens ont été vendus nationalement en 1791 et 1793. Le total général des ventes, rien que pour le district de Vendôme, (celui de Mondoubleau mis à part), se monta à 1.075.468 livres, mais payées en assignats (*Bulletin vendômois*,

1886, p. 124) ; en sorte qu'il est assez difficile d'en faire le calcul en monnaie-argent, à cause des énormes différences opérées sur le change des assignats d'une année à l'autre, les ventes ayant duré plusieurs années.

*Bâtiments de l'abbaye.* — Le terrain destiné à recevoir les bâtiments de l'abbaye, au XI<sup>e</sup> siècle, se trouva appartenir à plusieurs personnages qui tous furent indemnisés. Il était compris dans une sorte de quadrilatère borné ainsi qu'il suit : — Au Nord, le canal qui depuis s'appela *du Pont-Perrin* ; à l'Est, les grands et les Petits Prés ; au Sud, la rivière de St-Bienheure ; enfin à l'Ouest, la ville elle-même, ou plutôt le chemin qui conduisait du bourg St-Martin au bourg St-Bienheure (en traversant le ruisseau St-Martin ou du Ponceau), et à la rivière St-Bié. La partie Nord, où se trouve aujourd'hui le Bourg-Neuf, n'était pas destinée à recevoir les bâtiments de l'abbaye, mais seulement à former un fief dépendant du couvent.

Les bâtiments primitifs paraissent avoir été établis sur le plan indiqué encore par ce qu'on en connaît aujourd'hui, et les plans visuels qui en ont été gravés au XVII<sup>e</sup> siècle : — Un quadrilatère formé d'un côté par l'église, et des trois autres côtés par trois constructions entourant les cloîtres au milieu desquels se trouvait une cour intérieure.

De ces bâtiments primitifs il ne reste rien que la petite chapelle qui, depuis la construction de la basilique, devint la chapelle de l'infirmerie, puis plus tard, en 1646, la sacristie, et qui tout d'abord paraît avoir été destinée à servir d'oratoire aux moines pendant le cours des premiers travaux. Cette chapelle possède encore des contreforts cylindriques et s'éclairait par des petites fenêtres romanes, aujourd'hui murées. Au XIII<sup>e</sup> siècle, on lui ajouta un chœur et un sanctuaire dont les voûtes ont été conservées, bien que fortement endommagées par les travaux appropriés à sa destination moderne dans le quartier de cavalerie. Elle a servi longtemps de magasin, et maintenant est consacrée aux cantines des sous-officiers. Elle comptait environ 12 mètres de long sur 7 de large.

Elle devint ensuite la sacristie de l'église paroissiale au moment de la Révolution, puis le réfectoire pour les suspects emprisonnés dans l'abbaye. (Duchemin).

Des trois bâtiments qui entouraient les cloîtres, l'un, celui de l'Est, contenait, en bas, la salle du Chapitre, qui depuis la Révolution, servit d'écurie, et se trouve transformé aujourd'hui en cantine mili-

taire et autres salles utiles. En haut, le chartrier, et le grand dortoir. — Le bâtiment du Sud contenait le grand réfectoire des religieux et au-dessus, la bibliothèque ; puis dans le bout, vers l'ouest, en prolongement du bâtiment, la fameuse cuisine en rotonde aux multiples cheminées qui a été décrite par Viollet-Le-duc dans son *Dictionnaire de l'Architecture*. Enfin le troisième bâtiment, celui de l'Ouest, avait son entrée sur le parvis de l'église, entre l'église même et le clocher, c'était proprement l'entrée du monastère. On en voit encore la grande porte murée au pied du clocher. Ce bâtiment contenait le logement des hôtes du couvent. Il a été Sous-Préfecture sous la Restauration. — Un autre bâtiment prolongeait celui de l'Est vers le jardin, et contenait le petit dortoir, et en bas le parloir et des lieux communs. Il se terminait vers l'Est par ce que l'on appelait la salle commune (cella communis), qui elle-même était adossée à l'infirmerie.

Dès le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Geoffroy fit construire, en guise de clôture du côté de la ville, les fameux Grands-Greniers, qui, pour la plupart existent encore, mais ont été vendus à plusieurs pendant la période révolutionnaire, et se trouvent aujourd'hui empâtés de magasins et de boutiques. Ils avaient 120 m. de longueur, sur 8 de largeur et 8 de hauteur. Il en reste une petite partie intacte, près la chapelle N.-D. de Pitié. Ils présentent encore une fenêtre plein-cintre, séparée par une colonnette cylindrique du plus gracieux effet. Ces Grands-Greniers étaient traversés par un porche, dans l'axe du grand portail de l'église. Ce porche servait de passage d'entrée, et faisait pénétrer dans la première cour du couvent.

Du côté nord, le long du mur de clôture du couvent le séparant du Bourg-Neuf, se trouvait la chapelle Notre-Dame de Pitié, dite aussi chapelle St-Jacques, depuis que les tanneurs y avaient établi leur confrérie. Sa description et son histoire se trouvent à *Vendôme (Chapelles)*.

Cette chapelle se trouvait bâtie sur un terrain destiné au cimetière des étrangers, qu'on appelait *La Galilée* (Galileia Monasterii). Plus tard ce terrain, qui appartenait à l'Aumônerie du couvent, perdit sa destination première. On y éleva une maison qui prit le nom de *Case-barbrière*, et dont la destination paraît être une sorte de loge où l'on recevait les passants, mendiants, etc. Cette maison appartenait à l'Aumônier, qui finit par se construire, sur le même terrain, mais en arrière, au chevet de la chapelle N.-D. de

Pitié, une demeure spacieuse, pour s'y loger. (Aujourd'hui maison Sourdis).

Plus loin, dans le prolongement du côté Nord du transept de l'église, se trouvait la maison du sacristain, ou secrétaire avec son jardin particulier. — Cette maison, appartenant aujourd'hui à un carrossier, est louée aux officiers de la garnison pour un Cercle.

Vers l'Est, au chevet de l'église, après la maison du secrétaire, se trouvait un jardin en bordure du canal dit du *Dos d'Ans*, faisant suite à la rivière des Grands Prés, laquelle se détache du bras principal du Loir, en amont de l'ilot-Frabot. Ce jardin fut bordé de ce côté par un mur fortifié construit aux frais des moines, par ordre de leur protecteur et suzerain réel, le duc d'Anjou, en 1357. Ce mur, muni de tours carrées, tournait à angle droit, environ 40 mètres avant d'arriver à la rivière du Loir coulant au pied du coteau, laissant entre elle et lui une étendue marécageuse qui fut rehaussée en 1727 pour en faire le potager du couvent.

Le long de ces tours, vers l'Est, fut creusé un large fossé qui séparait le couvent des Petits-Prés, et qui allait rejoindre la rivière St-Bienheure. Un pont-levis existait, qui franchissait ce fossé, et servait à l'exploitation des prés. Ces murailles de défense, complétaient la clôture de la ville elle-même, laquelle clôture englobait ainsi le couvent.

Dans le jardin, à l'Est de l'église, l'abbé Guillaume Du Plessis, en 1380, construisit pour lui-même un palais abbatial, en forme de forteresse aux murs épais. Ce palais fut appelé *Le Château-Margot*, du nom probablement de son architecte. On l'a cru à tort adossé à la muraille de clôture des Grands-Prés ; il était réellement dans le prolongement Nord du bâtiment de l'Infirmerie. Il figure dans le plan visuel du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Il était déjà amputé de sa haute tour en 1683, et disparut entièrement au XVIII<sup>e</sup> siècle, par ordre de l'abbé de Bourdeilles. (D'après Duchemin).

A côté de ce palais-forteresse, derrière le chevet de la sacristie, et toujours dans le même jardin, dit *Jardin abbatial*, l'abbé Louis de Crévant, en 1487, se détermina à construire un autre palais abbatial, dans le goût de l'époque. C'est le presbytère actuel. Il était accolé au premier. Ce palais nouveau resta jusqu'à la fin, la résidence des abbés ; mais au XVIII<sup>e</sup> siècle, ceux-ci ayant cessé définitivement de résider dans leur abbaye qui ne les voyait plus jamais, l'abbatiale, finit par être donnée en location à des particuliers. (Voir *Vendôme Rues*, rue de l'Abbaye).

Du côté de la ville, vers la rue Saint-Bié, la clôture du couvent était faite par un mur qui se terminait vers la rivière par une tour ronde. Tous ces bâtiments étaient traversés sous terre par un canal, qui, partant du bras des Grands Prés, allait se jeter dans le canal dit de l'Essef-Gerbier, et coulait en plein air, dans le jardin abbatial; c'était le canal St-Martin qui devint la rivière du Ponceau. Il passait ensuite sous les cloîtres, sous les grands greniers, et revenait à l'air en traversant la place d'Armes, où il se glissait sous un ponceau qui permettait de passer de la rue Guesnault et la place d'Armes à la rue Saint-Bié. De ce canal partait un bras, qui, à hauteur de l'abbatiale, se dirigeait vers le Sud, passait sous les « lieux-communs », puis, traversait le potager qu'il arrosait, pour aller se jeter dans la rivière Saint-Bienheure.

Les cloîtres aujourd'hui, ont disparu pour les trois quarts. Ils avaient été reconstruits au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle par l'abbé Antoine de Crévant, et réparés encore en 1624. Ils avaient été conservés par la Révolution et par le génie militaire qui les avait, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, transformés en cantines et en écuries et magasins. Mais au XX<sup>e</sup> s., il s'est trouvé un colonel du génie qui, sous prétexte de donner de l'air à la cour que ces cloîtres entouraient, les a fait démolir presque en entier. En vain a-t-on envoyé des réclamations aux Beaux-Arts dont ces bâtiments dépendaient en leur qualité de bâtiments classés comme historiques; en vain a-t-on adressé des objections au Génie Militaire, lui faisant remarquer que la cour intérieure pouvait se trouver aussi bien aérée, rien qu'en supprimant les cantines et écuries, et en évitant lesdits cloîtres pour les remettre en leur état primitif et naturel, de manière à en faire des préaux couverts, rien n'y a fait; et contre la légalité même, le Génie Militaire a poursuivi son œuvre néfaste, justifiant une fois de plus le titre de *Génie Malfaisant*, qui lui fut donné par les gens d'esprit caustique et les amis des monuments de l'art.

Quant au grand bâtiment actuel du Quartier-Rochambeau, ancienne maison conventuelle, qui a été incendiée dans la nuit du 9 au 10 mai 1908, il avait été construit par les moines bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, sur l'emplacement de l'ancien réfectoire et de la cuisine ancienne, en l'année 1740. Sa grande dimension tenait à ce qu'il était destiné à recevoir les novices de la Congrégation. Ce bâtiment a été décrit

par M. l'abbé Gabriel Plat, au *Bulletin vendômois*, année 1908, pp. 135 à 139. (Voir *Vendôme* Quartier-Rochambeau).

Tous les bâtiments de l'abbaye furent vendus nationalement en 1791. La maison conventuelle elle-même, pour 64 mille livres; — L'Abbatiale avec partie de la maison du sacristain et la métairie des Grands-Prés, pour 130 mille livres; — La maison de l'Aumônier avec la Case-Barbière, pour 4.350 livres; — Une autre maison, cour de l'abbaye, sans doute celle du sacristain pour 7.650 l. — Une autre, sous le porche, et qui servait d'auditoire, pour 3.050 livres. — La chapelle N.-D. de Pitié, pour 1.700 livres, etc., etc.

La maison conventuelle elle-même, avec les cloîtres et les grands bâtiments qui entouraient ces cloîtres, fut acquise par la Municipalité de Vendôme pour la somme susdite de 64 mille livres.

La municipalité prêta une partie de ces bâtiments aux services administratifs de l'Etat. On logea le directeur ou administration du district, dans l'aile du couchant, tandis que dans l'ancienne infirmerie on installait le comité de surveillance révolutionnaire, et, que dans l'aile du levant, on organisait une maison de détention et de correction. (*Bull. vend.*, 1885, p. 217).

Plus tard, quand fut créé l'arrondissement, on y installa la sous-préfecture. Elle y resta jusqu'en 1820. A cette époque tous les anciens bâtiments des Bénédictins, au sud de l'église, furent constitués en Quartier de Cavalerie. C'est aujourd'hui le Quartier-Rochambeau.

#### Dignitaires du Couvent.

(Ces noms sont fournis généralement par le Cartulaire et aussi par la chronique de la Trinité [art. Métais], au *Bulletin vendômois*, 1890, pp. 121 à 154).

*Abbés de la Trinité.* (Voir abbé Simon, t. II et *Cartulaire*, table onomastique et table du t. IV. — Ils ont tous leur notice à leur nom au cours de ce dictionnaire) :

1 <sup>er</sup> Renauld I <sup>er</sup> ,	1033 à 1045.
2 <sup>e</sup> Oderic (Saint).	1046 à 1082.
3 <sup>e</sup> David,	1082 à 1085.
4 <sup>e</sup> Bernon,	1085 à 1092.
5 <sup>e</sup> Geoffroy I <sup>er</sup>	1093 à 1129.
6 <sup>e</sup> Fromond,	1129 à 1139.
7 <sup>e</sup> Aubert,	1140 à 1144.
8 <sup>e</sup> Robert,	1144 à 1160.
9 <sup>e</sup> Guillaume I <sup>er</sup> ,	1160 à 1161.
10 <sup>e</sup> Girard,	1162 à 1186.
11 <sup>e</sup> Lucas,	1186 à 1201.
12 <sup>e</sup> Hamelin,	1201 à 1222.
13 <sup>e</sup> Geoffroy II,	1222 à 1223.

14 <sup>e</sup> Hugues,	1223 à 1227.
15 <sup>e</sup> Renauld II,	1227 à 1227.
16 <sup>e</sup> Renauld III,	1227 à 1243.
17 <sup>e</sup> Renauld IV (dit de Vil- ledieu),	1243 à 1271.
18 <sup>e</sup> Philippe,	1272 à 1275.
19 <sup>e</sup> Jean I <sup>er</sup> ,	1275 à 1284.
20 <sup>e</sup> Simon du Plessis,	1284 à 1308.
21 <sup>e</sup> Jean II,	1308 à 1309.
22 <sup>e</sup> Guillaume II de Vie- sel,	1309 à 1319.
23 <sup>e</sup> Jean III de Buffa,	1320 à 1342.
24 <sup>e</sup> Michel,	1342 à 1350.
25 <sup>e</sup> Guillaume III du Ples- sis,	1350 à 1384.
26 <sup>e</sup> Pierre de Peruse ou Péruce,	1384 à 1413.
27 <sup>e</sup> Jean IV de Lafont,	1413 à 1415.
28 <sup>e</sup> Yves de Lafont, neveu du précédent,	1415 à 1440.
29 <sup>e</sup> Jean V de Villeray,	1440 à 1461.
30 <sup>e</sup> Richard - Olivier de Longueil, évêque de Cou- tances,	1461 à 1470.
31 <sup>e</sup> Aimery de Coudun,	1470 à 1487.
32 <sup>e</sup> Louis de Crévant ou Cravant,	1487 à 1522.
33 <sup>e</sup> Antoine de Crévant, neveu du précédent,	1522 à 1539.
34 <sup>e</sup> Antoine Sanguin,	1539 à 1548.
35 <sup>e</sup> Charles de Bourbon, cardinal,	1548 à 1565.
36 <sup>e</sup> Marc-Sitique Altiempi, cardinal,	1565 à 1571.
37 <sup>e</sup> Louis de la Chambre, cardinal,	1571 à 1591.
38 <sup>e</sup> Charles de Bourbon II <sup>e</sup> , cardinal,	1591 à 1595.
39 <sup>e</sup> Louis de Mornay,	1595 à 1597.
40 <sup>e</sup> Michel Sublet,	1597 à 1649.
41 <sup>e</sup> François de Rohan- Rocheport,	1650 à 1661.
42 <sup>e</sup> Philippe de Vendôme, grand prieur de France,	1661 à 1725.
43 <sup>e</sup> Jacques de Chapt de Rastignac, arc. de Tours,	1726 à 1750.
44 <sup>e</sup> Claude-Henri de Bour- deilles, évêque de Sois- sons,	1750 à 1790.

*Office de Prieur.* — Le prieur claustral était le premier des moines du Couvent après l'abbé. Il gouvernait la communauté en l'absence de l'abbé. Il remplissait donc réellement les fonctions d'abbé à l'époque des abbés commendataires. Il avait pour le seconder un sous-prieur, et même un tiers-prieur et encore un quart-prieur. C'étaient là ses lieutenants. À partir du XVI<sup>e</sup> s., le prieur fut appelé communément Grand-Prieur, et le Sous-Prieur usurpa le titre de Prieur, ce qui créa une assez grande confusion. Le Grand

Prieur paraît alors jouir d'une charge plutôt honorifique.

À l'office de prieur, furent attachés des revenus spéciaux consistant en rentes sur différents biens, de même à celui de sous-prieur; le tiers-prieur lui-même possédait des biens que lui avait laissés par testament l'abbé Simon du Plessis, en 1307, et entre autres, une métairie à Villardeaux. — Les prieurs et sous-prieurs cumulaient, du reste, leurs charges, avec d'autres charges claustrales pourvues de bénéfices.

Voici la liste (incomplète) des prieurs dont les noms nous sont connus par le *Cartulaire de la Trinité*, on y trouvera leurs noms à la table onomastique de cet ouvrage.

Fulco, 1040. — Otbranus, 1055. — Albertus, 1058. — Teodericus, 1064. — Haino, 1077. — Berno, (Fuit abbas), 1085. — Archambaldus, 1086. — Bernerius, 1097. — Willelmus Calvus, 1103. — Archambaldus II, 1110. — Rivalonus, 1123. — Fromundus, (Fuit abbas), 1126. — Rainaldus, 1134. — Hubertus, (Fuit abbas), 1139. — Fulcherius, 1140. — Rivalonus II, 1144. — Hugo, prior, Guillelmus, subprior; Paganus tertius-prior, 1147. — Girardus, (Fuit abbas), 1160. — Johannes, 1166. — Lucas, (Fuit abbas), 1186. — Bartholomeus, 1190. — Goffridus de Balgentiaco, 1195. — Herveus, 1201. — Robertus, 1214. — Rainaldus (Fuit abbas), 1227. — Jean More, 1440. — Guillaume Lorioust, 1462. — Antoine de Crévant, (Fuit abbas), 1515. — Jean Coisson, 1522. — André Duval, 1538. — Jean Hessnault, 1548. — François le Boucher, Grand-Prieur et aumônier, 1566. — Michel Cresté, 1583. — Claude de Locques, 1599. — Jean Franchet, 1606. — Claude Fouassier, grand-prieur et enfermier, 1621. — Martin Tesnières, prieur, 1622. — Thomas Baudry, prieur, 1625. — Claude de Sarcus, 1627. — Paul de Rivery, prieur et César Robillard, sous-prieur, 1641. — Vincent Marsolle, sous-prieur, 1650. — François Ducher, 1654. — Silvestre Morel, 1650. — François Aubert, 1663. — Pierre Danez, 1673. — François Donnay, (Arch. L.-et-Cher, E 578), 1678. — Gilles Blondeau, 1684. — Mathieu Gilbert, 1688. — Jacques Gaudard, (id., H, Trin. Coulommiers), 1691. — Augustin Collet, prieur et Charles Vigreux, sous-prieur, 1694. — Mathieu Gilbert, (Id., E, 582), 1699. — Jean-Baptiste-Pierre Guyon, 1700. — François Lhéritier, 1711. — Nicldas Barral, 1718. — François Godineau, prieur et Bertrand Gaubert, sous-prieur, 1723. — Pierre Boucher, prieur et Ber-

trand Gaubert, sous-prieur, 1733. — Charles Chapus, 1741. — Jean-Baptiste Reynier, prieur et J.-Claude Barbier, sous-prieur, 1748. — Etienne Nadal, prieur et Nicolas des Moulins, sous-prieur, 1755. — Louis-Charles-Marc Fontaine, 1757. — Edme-Michel, prieur et Girard-Marius Landel, sous-prieur, 1767. — Jean-Jacques Flosceau, prieur et François Dubois, sous-prieur, 1772. — Zacharie Merle, prieur et Michel Lesire sous-prieur, 1774. — Blaise-Joseph Lavier, prieur et Etienne Roucy, sous-prieur 1783. — N. Jolly, 1785.

*Armoire ou Armoiserie, Office d'Armoirier, (Armarium, Armasius, Armoisius).* — L'Armoirier était chargé de la bibliothèque et des archives. C'était un office important, qui avait une métairie à Gomberean et une rente sur Sainte-Gemme.

Noms de quelques armoiriers, pris aux chartes de la Trinité : — Giraudus, 1139. — Galtérius, 1140. — Guismundus, 1150. — Giraldus, vers 1151. — J. Errault, vers 1190. — Alexander, 1214. — Ragnald, 1227. — Philippe Garault, 1281. — Guillaume du Plessis, (fuit abbas), 1343. — Guy Chesnel, 1415. — Clément Duvergneau, 1415. — Jean Bellau, 1440. — Claude Daguié, 1548. — Macé Coulon, prieur de Gomberean, 1554. — Michel Regnard, 1565. — René Lamyre I<sup>er</sup>, (mort en 1588), 1577. — René Lamyre II<sup>e</sup>, (mort en 1624), 1588. — Au XVII<sup>e</sup> siècle, cet office paraît-être réuni à la messe conventuelle.

*Aumônerie, Office d'Aumônier (Elemosinarius).* — A l'office d'Aumônier, étaient attachés des revenus considérables. L'Aumônier avait, dès le XV<sup>e</sup> s., son logement à part dans le couvent. Il s'était fait bâtir une maison importante dans l'enclos près la chapelle N.-D. de Pitié, et son jardin s'étendait sur l'ancien cimetière de la Galilée. En 1109, l'abbé Lucas avait attribué à cet office des biens près Tréhet. L'Aumônier, depuis au moins le XV<sup>e</sup> s., était en outre titulaire du prieuré des Hermites dont les revenus lui appartenaient, ce qui fait qu'il prenait parfois le titre de Prieur-baron des Hermites. Il avait aussi la métairie de la Fosse-à-l'Aumônier, près Vendôme, et une autre à Mezières, paroisse de Périgny, etc.

Noms des Aumôniers rencontrés ; pris dans les chartes de la Trinité : — Symon, vers 1125. — Goffridus de S<sup>o</sup> Benedicto, 532, 1188 à 1207. — Reginaldus, 1214. — Stephanus, 1223. — Tomas, 1227. — Jean Papin, 1275. — Philippe de Jarreaux, 1342. — Pierre Rousseau, 1415.

— Pierre Malescot, 1440. — Gilles Jarnay, (Arch. L.-et-Cher, H, Trinité-Coulommiers), 1441. — Johannes More, 1461. — Pierre Caillette, 1475. — Gilles de Jarnay, le neveu (?) (Arch. L.-et-Cher, *ibid.*), 1476 à 1505. — Gervais Briolais 1522 et 1529. — Loys André, 1532. — Mathieu André, 1551. — François Le Boucher, 1562. — Jean-François d'Aligre, (mort en 1581), 1574. — Pierre Aymery, 1581. — Jacques Le Maistre, apostat, 1588. — Guillaume Serrurier, 1596. — César de Savonnières, (décédé en 1626); 1603. — Pierre Brouard, 1652. — Nicolas Saulnier (Arch. L.-et-Cher, H, Trinité, Coulommiers), 1704.

*Office de Cellérier.* — Le Cellérier était chargé de ce qui regardait spécialement les celliers, et il partageait avec le chambrier le soin des provisions de la maison. — Les biens propres du cellérier étaient importants. Il avait les revenus des prieurés de Prunay et de Houssay, le moulin de Croué, la métairie de la Béguinière à Naveil, des rentes sur les Grands-Allets à Danzé, un fief près du cimetière de Thoré, des biens en Anjou, etc.

Noms de quelques cellériers, pris dans les chartes de la Trinité : — Hubertus, 1047. — Rainaldus, 1097. — Sancellinus, 1103. — Robertus, 1113. — Emaldus, 1130. — Fulcherius, 1147. — Osmundus, vers 1160. — Gaudrinus, 1190. — Ragnaldus, vers 1203. — Robertus, 1214. — Philippus de Sargolio, 1310. — Michel Blanchet, 1383. — Clément Auvergnol, 1440. — Jean Breteau, 1472. — Philippe Maillart, 1496. — Philippe Thierry, 1503. — Gilles de Jarnay, 1513. — Philippe Thierry, derechef, 1515. — Jean Gallois, 1542. — Mathieu Gauthier, 1546. — Jacques Souin, mort en 1590, 1565. — Mathieu Gauthier, derechef, 1583. — Nicolas Souin, 1585. — Michel Graffin, 1586. — Charles Lemarreau, mort en 1620. — François Bouleffroy, 1678. — Gatien Mautrot, 1683. — Gilles Chouart, 1695. — Louis d'Aligre, (*Bulletin vendômois*, 1882, p. 84), 1713. — Antoine Bornoit, 1727. — Edme Baudelot, 1755. — François Busseret, 1771.

*Office de Chambrier, (Camerarius, Camerier).* — Le titulaire de cet office était chargé de faire rentrer les récoltes, et en général les revenus en nature profitant au monastère. Il jouissait aussi de certains biens spécifiés, entre autres quelques droits sur la cure de Buslou. Il avait la métairie de Villemalin à Crucherey et différentes rentes en nature.

Noms de quelques Chambriers rencontrés dans les chartes de la Trinité : — Jean Carton, 1383. — Jamet Eveillard,

1415. — Jean Freschet, 1440. — Etienne Bodon, 1461. — Philippe Maillart, 1491. — Jean Coison, prieur et camérier, 1522. — Aymay Prévost, 1548. — Mathieu Rénusson, 1565. — René Dhuissseau, 1596. — David Girard, 1622. — Guillaume Gérard, mort en 1648 (*Bulletin* 1892, p. 122), 1648.

*Office d'hospitalier.* — (*Hospitalarius, Hospitalis, Hospitalarius, Hostiarius, Hostelerius, Ostiarius*). — Cet office semble avoir eu pour attribution de s'occuper des étrangers, hôtes du couvent. L'Hospitalier paraît prendre parfois le nom d'*Hostiarius* ou *Ostiarius*. Il est à croire que cette charge disparut au XIII<sup>e</sup> s. On ne rencontre plus de ses titulaires à partir de 1251.

Noms de quelques Hospitaliers pris dans les chartes de la Trinité : — Henricus, hospitalarius, 1103. — Robertus, hospitalarius, 1113. — Matheus, hospitalarius, hospitalis, 1139. — Balduinus, hospitalis, 1144. — Frodo, hospitalis, hostiarius, 1147. — Matheus, hospitalarius, 1150. — Guillelmus, hospitalis, hospitalis, vers 1155. — Hugo, hospitalis, vers 1185. — Aigulfus, hospitalis, ostiarius, hostiarius, (Ch. 633, et 638) 1190 à 1202. — Aigubertus, hostiarius, 1203. — Goffridus, hostelarius, 1214. — Joannes Papin (Métails, *Etudes et documents* vol. II), 1251.

*Infirmier, Office d'Infirmier ou d'Enfermier.* — L'Infirmier du couvent fut fondée en 1165, par Richilde de Lavardin, seconde femme du comte Jean I<sup>er</sup>, alors à la croisade, et par Geoffroy de Vendôme, son fils, qui donnèrent à l'abbaye une métairie à Villiers, spécialement dans ce but. En dehors de cette métairie de Villiers et de son fief, l'office d'infirmier ou d'Enfermier (par corruption du nom) jouissait d'une rente de blé sur le moulin de la Fontaine St-Georges, de rentes sur le prieuré de Villemardy, de maisons à Vendôme, au Ponceau, rue du Change, et au faub. Saint-Michel. — Cet office, au XVII<sup>e</sup> siècle, fut réuni à la messe conventuelle.

Noms de quelques Enfermiers ou Infirmiers (d'après les chartes de la Trinité) ; — Etienne de Montagu, 1383. — Jean Lasseur, 1440. — Pierre Malon, 1461. — Michel Belloneau, 1475. — Pierre Bouchetel, 1488. — Philippe Thierry, enfermier, 1521. — Arthur Esmoing, 1522. — Jean Dalaigre ou d'Aligre (mort en 1581), 1565. — François Ligier, 1574. — Jacques Oudin, 1577. — Pasquier Gautray (mort en 1611), 1591. — Antoine Marin, mort en 1617. — Claude Fouassier, grand-prieur et enfermier, 1621.

*Secrétainerie* ou office du *sacristain* ou *Secrétain* (*Segrestarius*). — Cet office concernait tout ce qui regardait l'église et ses cérémonies. Le sacristain à partir du XV<sup>e</sup> s., eut son logement à part, dans une maison qu'il avait fait bâtir dans l'enclos de l'abbaye, au nord de l'église, à côté de celle de l'aumônier. De cet office dépendait la ferme générale de la Secrétainerie à Pezou, la métairie de la Couture ou Chauvignière paroisse de la Chapelle-Anschéry, des rentes en nature sur le Grand-Mortier et la Poterne de Périgny, etc. — Au XVII<sup>e</sup> siècle, cet office fut réuni à la messe conventuelle.

Noms des sacristains rencontrés dans les chartes de la Trinité : — Ulricus, 1135. — Hilarius, 1144. — Jacob, 1166. — Guillelmus, 1214. — Pierre Halope (Métails, *Etudes et documents* II), 1251. — Guillaume Pelletier, 1369. — Robert de Mayenne, (Arch. L.-et-Cher, E, 153), 1382. — Guillaume de Campis, 1383. — Yves de la Font (*fuit abbas*), 1415. — Etienne Bellet, 1440. — J. Millette, 1462. — Antoine de Crevant, (*fuit abbas*), 1514. — Antoine Le Berruyer, 1565. — Mathieu de Renusson (mort en 1619), 1574. — Enoch de Seyssel, (Reg. de St-Martin), 1583. — Jacques Oudin, 1591. — Etienne, alias-Thomas Baudry, 1621.

*Offices divers* : — En dehors des offices principaux, il s'en rencontrait d'autres dont les titulaires paraissaient ne posséder leurs charges que d'une manière précaire. — Nous avons rencontré les suivants : — Fulcherius, altararius, (ch. 499), 1125. — Ulricus, tesararius, (*id.*), 1125. — Albericus, prepositus, (*id.*), 1125. — Ramnulfus, cantor, (532), 1151. — Fulcherius, tesararius, (*id.*), 1151. — Jean Buron, grénétier, (791), 1383. — Henricus Fabri, procurator, (939), 1415. — Jean Garnier, procureur général du couvent, (809), 1475. — Emeric Prévost, chantre, (994), 1522. — Charles Mahoudeau, chantre, 1621. — Bernardin Bruneau, procureur, (Titres Baigneux), 1651. (Il y avait aussi un sacristain de la Sainte-Larme).

*Justice de la Trinité.* — La Trinité avait droit de haute et basse justice dans l'enceinte du couvent et dans le Bourg-Neuf. Cette Justice avait son tribunal siégeant dans une salle dont l'entrée était sous la voûte d'accès à la première cour du couvent, sous les grands greniers. Peut-être ce palais était-il situé au-dessus de la voûte elle-même.

Cette justice relevait du duché d'Anjou et ses appels étaient portés à Baugé.

comme ceux de la justice de Vendôme, (avant l'établissement du Tribunal des Grands Jours). Elle était primitivement exercée par un prévôt, qui parait tout d'abord être moine. Au xv<sup>e</sup> s., le prévôt a fait place au bailli. Les baillis de la Trinité, portaient généralement le titre de *Baillis de la Trinité et des seigneuries de Chesne-Carré et de Lisle*, parce que ces fiefs étaient les principaux possédés par l'abbaye dans la contrée. Mais pour ces dernières justices, elles relevaient de Blois et de Montmirail.

Voici les noms de quelques officiers de justice de la Trinité : — Hamericus, prepositus, (*Trin.* 463), 1130. — Jean Bazin, bailli, (Arch. L.-et-Cher, H, Trinité), 1438. — Charles d'Argoues, bailli de la Trinité, Lisle et Chesne-Carré, (*Trin.* 698, note), 1475. — Jean de la Fosse, 1488. — François Daguier, lic. es-lois, bailli (Titres Sasnières), 1504. — Guillaume de la Fosse, procureur général, (*Trin.* 698), 1511. — Guillaume de la Fosse, bailli, (Titres maison Barillet à V.), 1538. — Charles de la Fosse, bailli, (Reg. Magd. de Vendôme), 1551. — Guillaume Boué, (*Trin.* 997), 1565. — Guillaume Ragueneau, bailli (?), 1584. — Arnoul Deniau, lieut. général de l'abb. et élu en l'Élection de Vendôme (Reg. de St-Martin), 1585. — Michel Lefebvre, bailli (Reg. de la Madeleine), 1586. — Jacques Cadot, bailli, (*id.*), 1594. — Claude de Locques, bailli, (*Trin.* 1000), 1596. — Jacques Boivin, lieut. général de Mgr l'Abbé, (Reg. St-Martin), 1602. — René Augry, bailli, (Reg. Magd.), 1623. — Claude Bry, Sr de Brulloy, bailli, (Titres de Fortunas), 1629. — Jacques Bry, bailli, (Reg. St-Martin), 1636. — Claude de Locques, procureur fiscal, (*id.*), 1652. — François Vénier, bailli, (Titres de la Rondellière), 1664. — Claude Bry, avocat en parl., bailli, (Reg. St-Firmin), 1672. — Nicolas Bry, Sr de Buissay, (Reg. St-Martin), 1675. — Jean Goislard, Sr de Lépaux, bailli, (Titres de l'Épau), 1687. — Barthélemy Guenette, bailli, (Titres de la Blotinière), 1715. — François Jabre, procureur fiscal, (Reg. Magd.), 1718. — François Lecomte, bailli, avocat en parlement (Titres l'Épau), 1732.

Pour ce qui est des notaires attachés à la justice du couvent, ils se trouvent souvent confondus avec les notaires mêmes du bailliage.

Bibl. Nat., Fonds latin, ms. 12.700. — Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup> ms. 273 ; 2<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, I, pp. — *Cart. Trinité* (voir tables aux mots *Trinitas*, *Trinité* (et plans). — Abbé Simon, t. I, *passim*, t. II, *Chronologie des abbés* ; t. III, *passim*. — Gallia Christiana, t. VIII,

pp. 1366 à 1379. — Arch. L.-et-Cher, Série R, 576, 578 (1678), 582 (1699), 590 ; Série H, layette de la Trinité, *passim* ; Série Q, District de Vendôme, 771, 777. — Passac, pp. 30 à 39. — Pétigny (voir table au mot *Trinité*. — *Compte-rendu du Congrès de Vendôme en 1872*, pp. 445 et suiv. — Titres des terres de Baigneux, de la Montbellière, de la maison Barillet rue Ferme, 17, à Vendôme, etc., etc. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 98 ; 1871, pp. 75 à 79 ; 1885, pp. 43 à 56 ; 1886, pp. 96 à 135 et 181 à 199, 217 et 218 ; 1890, pp. 121 à 154 et 184 à 208 ; 1904, pp. 112 et suiv. ; 1908, pp. 135 à 139. — Abbé G. Plat, *Le Grand bâtiment de l'abbaye de Vendôme*. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 45 et suiv. — Launay, *Répertoire*, p. 147. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, pp. 169 et suiv.

**Les Bégards, Bèghards ou Beggars.** — C'était là une association religieuse qui parait avoir été créée vers 1170 par Lambert Begg, prêtre liégeois. Elle semble avoir suivi la règle du tiers-ordre de Saint François, et ses membres ne faisaient pas de vœux de pauvreté, ni de célibat. Ces religieux n'avaient, croit-on, pour but, que de se réunir dans une église à eux, pour y prier en commun. Ils furent supprimés au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, étant suspectés d'hérésie, comme les Templiers.

Leur établissement à Vendôme doit être du xiii<sup>e</sup> siècle, sans qu'on le sache au juste ; et en même temps, celui des Béguines qui suivaient la même règle. Mais ces dernières durèrent à Vendôme, plus longtemps que les Bégards.

Il reste encore, dit-on, des vestiges de la chapelle des Bégards dans la cour d'une maison qui a ses entrées et sorties par la place du Marché et la Grande-Rue. — Duchemin en parle dans ses mémoires et appelle les Bégards des moines mendians. Il prétend qu'ils se sont établis à Vendôme au x<sup>e</sup> siècle, ce qui est une erreur. D'après Rochambeau, un supérieur des Bégards aurait eu son tombeau dans l'église de la Collégiale de St-Georges, au milieu de la nef, sur le côté droit. — (*Bulletin vendômois*, 1885, p. 36. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 11. — Pétigny, p. 536. — Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, I, p. 24). — Biographies diverses.

**Les Templiers.** — C'était un ordre militaire et religieux fondé en 1118 par des chevaliers croisés pour protéger les pèlerins. Ils furent attirés à Vendôme par Mathilde de Chateaudun, femme du comte Geoffroy Grisegonelle vers 1140. C'est donc une des premières maisons qui furent fondées en France. L'emplacement qui fut acheté par les comtes pour le leur concéder, était dans le fief

du Prieur de Lavardin, hors la ville (qui à cette époque était limitée au Nord par le canal du Pont-Perrin), à droite du chemin gagnant la campagne, à travers les prés compris entre le dit canal et la rivière St-Denis (devenue depuis le fossé de la ville). Ce terrain comprenait toute la partie en arrière de la bordure de la rue du Change actuelle, jusqu'à l'emplacement de l'actuelle rue du Puits. C'est en arrière de cette bordure que les Templiers construisirent leur église qu'ils dédièrent à saint Jean-Baptiste et leur couvent.

La comtesse Mathilde, morte vers 1145, se fit enterrer dans cette église des Templiers. On découvrit au commencement du xix<sup>e</sup> siècle des fragments de sa pierre tombale, que l'abbé Simon avait encore connue entière au xviii<sup>e</sup> siècle. Cette pierre tombale, d'après lui, était en marbre blanc. La plaque de cuivre qui contenait son épitaphe avait été dérobée par les soldats d'Henri IV, dans le sac de la ville, en 1589.

Avec ce terrain, à la porte de Vendôme, les Templiers reçurent encore différents fiefs et terres. Un fief sur le coteau au-dessus de la ville, derrière le château, qui fut depuis le village du Temple ; un autre à Saint-Lubin-des-Prés, près Fréteval, dans la plaine, sur la rive droite du Loir ; ce lieu s'appelle encore aujourd'hui *Le Temple*. Il est possible que ce fief qui était en Dunois vint des propres biens de Mathilde de Chateaudun elle-même.

On n'a aucun détail sur les faits et gestes des Templiers de Vendôme. Leur maison semble n'avoir jamais été importante. Ils la vendirent en 1223 aux Cordeliers ou frères mineurs. Cette maison est aujourd'hui celle du Calvaire.

Les Templiers se retirèrent en leur maison sur le coteau où ils fondirent un prieuré qu'ils gardèrent jusqu'à leur suppression en 1312. — (*Voir Temple*).

Ils passent encore pour avoir vendu aux Cordeliers un fief qu'ils possédaient sur la paroisse de Mazangé, proche le Gué-du-Loir et qui devint le château de la Bonaventure, mais ceci est une simple tradition assez vague.

Bibl. Vendôme, Manuscrits : 1<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, t. I, p. 212 ; 2<sup>o</sup> Notes ms. de G. Launay sur les rues de Vendôme, fol. 20. — Passac, p. 39. — Pétigny, pp. 455 et suiv. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 253 ; 1874, p. 47. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. I, p. 110.

**Les Cordeliers.** — C'est aujourd'hui le couvent du Calvaire, rue du Puits. Cette maison fut d'abord donnée aux Templiers

dans la première moitié du xiii<sup>e</sup> siècle. (*Voir Templiers*).

En 1233, les Templiers crurent devoir abandonner leur établissement aux Cordeliers qui venaient s'installer à Vendôme et se retirèrent dans leur prieuré de Ste-Croix du Temple, derrière le château de Vendôme.

Ces Cordeliers ou frères mineurs avaient été fondés au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle par saint François d'Assise. Cette maison de Vendôme fut une des premières qu'ils aient possédées en France. Un certain père L'Éleu fut leur premier supérieur. En 1274, il s'y tint un chapitre général des frères mineurs, sous la présidence de saint Bonaventure, qui, à cette occasion, prêcha dans l'église St-Georges. On y conserva longtemps la chaire ou il avait prêché.

Cette maison des Cordeliers de Vendôme fut une des plus importantes de leur ordre. Il s'y réunait jusqu'à onze chapitres provinciaux.

Voici les dates de réunion de ces chapitres provinciaux : — Le 1<sup>er</sup> en 1274. — Le 2<sup>e</sup> en 1345. — Le 3<sup>e</sup> en 1371. — Le 4<sup>e</sup> en 1417. — Le 5<sup>e</sup> en 1435. — Le 6<sup>e</sup> en 1473. — Le 7<sup>e</sup> en 1511. — Le 8<sup>e</sup> en 1541. — Le 9<sup>e</sup> en 1650. — Le 10<sup>e</sup> en 1725. — Le 11<sup>e</sup> et dernier en 1747.

Le chapitre de 1511 ne comprit pas moins de 350 religieux. Et le 20 octobre 1512 avait lieu l'entérinement des lettres royales portant permissions aux habitants de la ville de Vendôme de donner aux Cordeliers, sur les deniers des octrois, la somme de 260 livres ou environ pour la subsistance de 350 religieux du dit ordre assemblés pour le chapitre général (celui de 1511).

Les Cordeliers étaient des moines mendiants. Par leurs statuts, ils ne pouvaient posséder que les bâtiments qui leur étaient strictement nécessaires pour l'exercice de leur ministère. Ayant contrevenu à cette règle ils furent une première fois ramenés à la stricte observance en 1430. C'est sans doute à cette date que ceux de Vendôme furent obligés de se défaire de leur terre située sur le Boulon, paroisse de Mazangé, là où ils avaient édifié une chapelle dédiée à saint Bonaventure, et qui, depuis, s'appela la *Bonaventure*. Ce fief, depuis cette époque, resta en effet en des mains laïques.

Ils furent une seconde fois rappelés à l'observance de leur règle par le cardinal Georges d'Amboise en 1502.

Leur vie austère, leur éloquence, leur parole enflammée eurent une influence considérable sur les Vendômois qui suivaient à l'envi leurs offices et se faisaient

affilier à leurs confréries. Ils furent pendant plusieurs siècles les véritables directeurs de conscience des habitants du pays. C'est à eux que les Vendômois durent de rester fermes dans la foi catholique.

Ils avaient dans leur église, dédiée à saint Jean-Baptiste, deux chapelles, sièges de Confréries ; celle de Notre-Dame de Lorette édiflée en 1545 et celle du Saint-Sépulcre, dite *chapelle des Barentins*. Leur église était ainsi pour eux une source d'offrandes qui compensaient la perte de leurs biens.

Cette confiance dans les enseignements des Cordeliers incitèrent les habitants de Vendôme à résister à leur seigneur légitime, le roi Henri IV, encore huguenot, en 1589, et fut cause de la prise et du sac de la ville. Le père Chessé, gardien des Cordeliers, fut pendu par la soldatesque et le couvent pillé de fond en comble, l'église incendiée, les archives détruites, ceux des religieux qui ne purent fuir furent pour la plupart mis à mort.

Les Cordeliers restèrent ensuite plusieurs années dispersés et c'est avec peine qu'ils obtinrent du sire de Vignoles, (ou plutôt *Vineuil*), gouverneur de Vendôme pour le roi Henri IV, de revenir dans les ruines de leur couvent, 10 ans après sa destruction. C'est alors que l'un d'eux fit de mémoire ce sommaire de l'histoire de leur maison, rapporté par l'abbé Simon (t. III, p. 106), dans lequel on rencontre des renseignements peu précis et parfois inexacts.

Les Cordeliers durent rester quelques années sans pouvoir prêcher après leur retour. Ils ne retrouvèrent jamais leur vogue ancienne et furent en partie supplantés dans la faveur des Vendômois par les Capucins.

Ils ne purent rétablir leur couvent dans son état primitif, que 150 ans après sa destruction, c'est-à-dire en 1742 ou 1743 et le Père Gardien qui reconstruisit cette maison s'appelait le père l'Eleu, comme le premier Gardien qui l'avait édiflée en 1223. Mais l'église elle-même pourtant paraît avoir été reconstruite sous le règne de Louis XIII.

Elle possédait une chapelle du Saint-Sépulcre dite *chapelle des Barentins*, où cette famille avait sa sépulture. On y voyait la statue à genoux de Messire Honoré Barentin (qui aujourd'hui se trouve au bas de la nef), accompagnée d'une grande table de pierre incrustée dans la muraille, et sur laquelle se trouve gravée la généalogie des Barentins. Cette inscription, datée de 1638, est reproduite par l'abbé Simon, (III, p. 114), et aussi

par Rochambeau dans son Vendômois, mais avec quelques erreurs. La voici rectifiée :

Messire Honoré Barentin, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, seigneur des Bellesruries Madere et Monnoye en Touraine et Charonne près Paris, a pris le soing pieux et fait les frais et dépenses convenable pour le restablissement des ruines faites par ceux de la religion prétendue réformée en cette chapelle vulgairement appellée des Barentins, servent de sépulture à ses ayeuls, messire Jean Barentin vivant chevalier de l'ordre de l'Estoile, seigneur de Pierre-Fruicte et des Magdelaines qui a fait construire la ditte chapelle et la représentation duquel est entre autres remarquée et est en relief de pierre de Iyerre, lequel fut père de feu François Barentin escuyer, sieur du Plessis, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes qui a laissé René Barentin écuyer, sieur Plessis et des Caves, père de Jean Barentin ayeul du dit seigneur des Bellesruries, vivant chevalier seigneur de Pierrefruite, des Magdelaines et des Caves, et lequel Jean Barentin fut père de trois enfants masles, le premier Claude Barentin l'ainé, chevalier, seigneur des Bellesruries, Monnoye et Madere, qui fut père de feu Messire Charles Barentin, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé et ordinaire de son hostel et du dit messire Honoré Barentin, seigneur de Charonne, et lequel Charles a laissé pour fils unique messire Charles Barentin, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, son me d'hostel ordinaire, et président en sa chambre des comptes à Paris ; le second des dits trois enfants du dit Jean Barentin, Pierre Barentin escuyer sieur des Caves et de Subleignes, vivant, conse<sup>r</sup> et secr. de feu Monseigneur le duc d'Alençon, fils de France, frère unique de sa maiesté lequel eut pour fils Pierre Barentin, escuyer, s.eur des Gas, qui a laissé trois enfans, le premier Pierre Barentin, escuyer, sieur des Minières ; le second Claude Barentin, escuyer, sieur de Lardoise, lieutenant de la première compagnie des Carabins de France ; et le troisième, Joseph Barentin, capucin ; et le troisieme des dits enfans masles du dit Jean Barentin, fut Claude Barentin le Jeune, escuyer, sieur de Pierre-fruicte et des Magdelaines qui eut pour fils unique Josias Barentin escuyer, sieur des dits lieux, qui ne laissa que des filles ; et outre, a ledit seigneur des Bellesruries et Charonne, par contract passé par devant Mathieu et Guinochet, notaires au Chastellet de Paris, le 18<sup>e</sup> may 1638, fondé de nouveau une grande messe des trépassés, à célébrer par les religieux cordeliers du couvent de Vandosme, à l'intention des dits seigneurs Barentin, dans leur chapelle par chacun an le troisième jour de mars, pour satisfaire à un ancien escrit, qui se trouve avec autre pareil dans un vieil calendrier et livre de prières du dit couvent, au droit du dit 3<sup>e</sup> mars 1331.

Pourquoi faire il a donné au dit couvent les vingt-cinq livres de rente mentionnées par le dict contract le 18<sup>e</sup> juin 1638.

Par charité. Priez Dieu pour les Trespassez.

Une autre épitaphe en lettres gothiques était gravée sur la muraille, de l'église coté de l'Évangile, était celle de Pierre Le Vasseur, seigneur de Cogners au Maine,

mort après avoir testé en 1432. (*Cart. Perseigne*, appendice, p. 226). En voici le texte rapporté par Rochambeau :

Cy endroit gist en sépulture  
Messire Pierre Le Vasseur  
Qui a servir Dieu mist sa cure  
Chevalier fust de Cogniés et d'honneur  
Et ce Heu print par dévotion.  
Priez Jésus quil lui face pardon.

La reconstruction du couvent, en 1743, devait précéder de bien peu la décadence de la maison. Le nombre des religieux diminua de plus en plus. En 1770 ils se trouvaient encore au nombre de cinq qui étaient : Le Père Pierre Mercier, Gardien, et les frères Jean-Constant Leleu, Bonaventure Belot, Charles Poullain et Jean-Baptiste Collinet. Ils composaient le chapitre sous l'autorité de Messire Nicolas-Charles-Claude Prévost de Saint-Cyr, chevalier, seigneur de St-Cyr (St-Cyr du Gault) *leur père temporel*. (Chartrier de l'Épau, papiers des Godineau). En 1784, il n'y avait plus que deux religieux dans une maison qui pouvait en contenir 50 et plus. — Les Cordeliers de Blois furent réunis à ceux de Vendôme en 1789.

Actuellement encore, le couvent (aujourd'hui du Calvaire), se compose de vastes bâtiments entourant une cour rectangulaire de 25 mètres de long sur 22 de large, fermée au Nord par l'église et sur les trois autres côtés par les dépendances du couvent, l'ancienne salle du chapitre, etc. — Les cellules des religieux étaient au premier étage. Les cloîtres qui entourent la cour intérieure comptent sur chacune des faces cinq arcades ogivales supportées par des piliers cylindriques avec bases et sans chapiteaux.

Le jardin du Calvaire actuel est encore important et couvre l'espace de terrain compris dans l'angle formé par le canal St-Denis, le Dos-d'Ane en pointe, et le canal du Pont-Perrin.

A l'angle, appuyée sur la chute d'eau du Dos-d'Ane, se trouvait une tour faisant partie des murailles de la ville ; elle fut abattue par l'inondation de 1665. Les murailles mêmes de ville disparurent au XIX<sup>e</sup> siècle et la plantation d'arbres qui était en dehors fut comprise dans l'enceinte du couvent, laquelle fut reportée sur le bord de l'eau. Cette maison fut vendue nationalement en 1791 pour 22.600 livres en assignats.

Ce couvent possédait un portrait du célèbre pape Ganganelli (Clément XIV). Lui-même leur en avait fait présent. Ce portrait fut transféré à l'Hôtel de Ville

ou les bataillons parisiens le détruisirent en 1793.

Au sortir de l'époque révolutionnaire, les directeurs du collège de Vendôme achetèrent ces bâtiments des Cordeliers et les donnèrent en location aux dames chanoinesses d'Avesnes, pour y diriger une maison d'éducation.

Ils les vendirent ensuite aux dames Calvairiennes, qui y sont encore aujourd'hui. C'est ainsi que le couvent des Cordeliers est devenu celui du Calvaire.

D'après Passac (p. 40), ce fut par la bienfaisance de Doms Flosceau et Busseret, anciens bénédictins, aidés par le comte Armand de Beaumont, que put être rendue au culte la chapelle de ce couvent, sous la Restauration.

Bibl. de Vendôme, ms. : 1<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, t. I, pp. 133, 210 à 215 ; 2<sup>o</sup> Ms. G. Launay, sur maisons de Vendôme, pp. 21 à 23 ; 3<sup>o</sup> Album Launay, t. I, p. 711. — Arch. L.-et-Cher, Q. District de Vendôme, n<sup>o</sup> 208. — *Cartulaire de Perseigne*, appendice, p. 226. — Titres de la terre de l'Épau, Papiers des Godineau. — Abbé Simon, t. III, pp. 84 à 117. — Pétigny, pp. 456, 536, 593, 596, 611, 632, 634, 663. — Passac, p. 39.

**Les Capucins.** — L'enclos des Capucins était situé au faubourg Chartrain. (Il existe encore aujourd'hui, intact, portant le n<sup>o</sup> 109 du dit faubourg, maison G. Renault). — Il fut établi dans le fief du prieur de Lavardin, dit *Fief de la Porte-Chartraine*, proche le domaine de l'ancienne maladrerie.

Cet enclos était de trois septérées (1 h. 86 a).

Les Capucins furent appelés à Vendôme, par une requête des habitants, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1602. Les catholiques étaient encore tout frémissants de la domination de la protestante Jeanne d'Albret et privés de la prédication des Cordeliers, leurs religieux préférés, que le roi Henri tenait encore exilés de Vendôme à la suite de leur expulsion de 1589. Ils adressèrent alors une supplique au général des Capucins pour le prier d'envoyer dans leur ville des religieux de son ordre, lui promettant de les établir à leurs frais.

Ce vœu fut exaucé en 1606. On acheta le terrain susdit et l'on commit MM. François Noury, président, et Michel Tahuron, conseiller en l'Élection, pour surveiller la construction des bâtiments qui furent édiflés au moyen des subventions obtenues des habitants.

La première pierre en fut posée le 3 septembre 1606, mais les bâtiments achevés seulement en 1611.

La maison des Capucins fut prospère

pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle. Elle compta jusqu'à 25 religieux. Ils s'employaient à la prédication et au service des paroisses de campagne dont ils remplaçaient les curés en cas d'absence ou de maladie et furent très populaires dans le Vendômois. Leurs plus célèbres sujets furent les pères Agathe et Cassien, martyrs. (Voir *Agathe*.)

Leur prédications étaient tout particulièrement tournées contre l'hérésie qui paraissait prendre racine dans le pays.

Leur décadence date du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle fut telle qu'ils durent, en 1783, abandonner leur maison de Vendôme, ne pouvant plus y vivre faute de ressources, les aumônes dont ils subsistaient venant à leur manquer. La ville reprit alors les bâtiments et l'enclos. Ces bâtiments servirent quelque temps de magasins militaires. Mais malgré les réclamations de la Municipalité, cet enclos avec ses bâtiments fut vendu comme bien d'église le 24 brumaire an VI (14 nov. 1797). Les bâtiments furent presque tous détruits par l'acquéreur, mais non l'église encore debout et convertie aujourd'hui en habitation particulière. — (Bibl. Vendôme; 1<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, I, p. 228; 2<sup>o</sup> Ms. 391, Notes ms. de G. Launay sur les maisons de Vendôme; 3<sup>o</sup> Les 10 dossiers Chautard. — Pétigny, p. 645. — *Bulletin vendômois*, 1889, pp. 129 à 140 (art. Renault). — A. de Trémault, *Histoire de la Municipalité de Vendôme*, p. 51).

## 2. — COMMUNAUTÉS DE FEMMES

**Les Béguines.** — Elles demeuraient dans la rue de ce nom, proche la porte Chartraine. Il paraît que dans la maison sise rue Saint-Jacques, en face la porte du lycée, on rencontre des vestiges de la chapelle des Béguines. Ces Béguines paraissent avoir même origine que les Bégards, mais elles semblent avoir duré plus longtemps à Vendôme. Néanmoins, le testament du comte Bouchard VII, en 1371, qui laisse des aumônes à tous les établissements religieux de la ville n'en fait pas mention. Il n'en reste comme souvenir que la rue qui a conservé leur nom. Il est possible que cette maison n'ait jamais formé, à proprement parler, un couvent, et que les Béguines n'aient jamais été qu'une association libre de dames se réunissant pour prier en commun. — (Bibl. Vendôme, Mémoires de Duchemin, t. I, p. 136. — Pétigny, p. 536. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 203).

**Le Calvaire.** (aujourd'hui le Saint-Cœur). — Cette maison avait pour armoiries : *D'argent à une croix de sable devant laquelle est debout une Notre-Dame de Pitié, d'or.* (Arm. ms). — Les religieuses du Calvaire de Notre-Dame de Poitiers furent appelées par la population en 1625 et prirent gîte d'abord rue Poterie n<sup>o</sup> 50 (Hôtel de la Livre, qui fut au XIX<sup>e</sup> s. la Poste aux lettres), occupée alors par Antoine Fousteau, président aux Grands-Jours. (Voir *Vendôme*, rue Poterie, Hôtel de la Livre).

Elles s'installèrent en 1629 dans leur couvent qu'on venait de construire au faubourg Chartrain (auj. le Saint-Cœur).

La supérieure était alors la mère Julienne de la Trinité (Julienne Picot) qui mourut en 1634 en odeur de sainteté.

Françoise de Lorraine, veuve de César de Vendôme, fit bâtir en 1665 pour elle-même un pavillon dans ce couvent et s'y fit religieuse avec sa fille. Son portrait, en religieuse, fut détruit au moment de la Révolution.

Sous le règne de Louis XV, les Calvairiennes, entachées de jansénisme, furent dispersées dans plusieurs maisons. Il en vint d'autres pour les remplacer qui se chargèrent de l'éducation des filles. Le couvent prenait en outre à sa charge certains actes de charité. En 1788, il nourrissait 10 vieillards.

Les bâtiments du Calvaire subirent plusieurs désastres. En 1634 la foudre tomba sur le clocher et fit de grands ravages dans l'église et les bâtiments. Et, au cours de ce siècle, à trois reprises, cette maison faillit être détruite par les eaux, notamment pendant la grande crue de 1665.

L'enclos de ce couvent ne contenait pas moins de trois hectares et demi, entourés de hauts murs, y compris la partie d'environ un hectare qui en fut distraite à l'époque de la Révolution et appartint ensuite à M. Josse-Boisbercy, aujourd'hui jardin de Mlle de Trémault, (maison du faubourg, n<sup>o</sup> 12).

Les bâtiments du couvent furent vendus nationalement le 5 nov. 1792, moyennant 24.700 livres. L'enclos resta propriété de l'Etat qui eut un instant l'idée d'en faire une caserne.

A l'époque de leur dispersion (1791), les religieuses Calvairiennes étaient au nombre de 15. — Voici leurs noms : Renée Angélique Crosneau, prieure, Julienne Buisson-Simonet, sous-prieure, Éléonore Legris, doyenne, Antoinette Prévot, celière, Louise-Françoise-Andrée Mondain, Renée Esnault, Marie-Claude Boulogne, Anne-Françoise Go-

dineau, Marie-Suzanne Asseau, Marie Dupont, Jeanne-Adélaïde Bardon; plus 4 sœurs converses appelées Catherine Soullier, Anne Hubert, Angélique Moreau, Françoise-Bernardine Foucher. Ces religieuses, dispersées, devaient (fictivement) se partager une pension de l'Etat se montant à 5.977 livres 11 sous, 11 deniers. — (Voir *Saint-Cœur*).

Les Calvairiennes, très populaires alors à Vendôme ne restèrent pas longtemps dispersées à la Révolution. Au nombre de quatre ou cinq elles se réunirent et formèrent une institution qui eut tout de suite du succès. Mais ayant été tracassées pendant les troubles révolutionnaires, elles furent obligées de se borner, pour vivre, à donner des leçons de couture à des jeunes filles du peuple. En 1802, elles s'établirent dans une grande maison au bout, de l'impasse de la Cormeraie, (aujourd'hui école communale de filles).

Enfin, en 1814, elles rachetèrent pour 30 mille francs les bâtiments des Cordeliers au fond de la rue du Puits. Ces bâtiments étaient alors occupés par les chanoines d'Avesnes. Elles prirent leur succession dans l'administration de leur pensionnat qui fusionna avec le leur propre.

L'autorisation d'existence fut accordée au couvent du Calvaire de Vendôme le 18 mars 1827.

C'est de la sorte que l'ancien couvent des Cordeliers prit le nom de *Calvaire* qu'il porte encore aujourd'hui.

L'église des Cordeliers avait été restaurée par elles en 1819 avec le concours de Dom Flosceau et de Dom Buseret, deux anciens bénédictins et l'aide du comte Armand de Beaumont. (Passac). Dans le troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle on la restaura encore et on supprima la chapelle, dite des Barentins. (Voir *Cordeliers*).

La maison d'éducation du Calvaire fut prospère jusqu'à l'époque où les lois de laïcisation obligèrent les religieuses à la fermer (commencement du XX<sup>e</sup> siècle). Aujourd'hui c'est une maison hospitalière qui reçoit des dames pensionnaires.

Bibl. Nat., Manuscrits, Fonds Français, n<sup>o</sup> 10.591. — Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup> Ms. n<sup>o</sup> 322, Mémoires de Duchemin, pp. 133, 211, 230; 2<sup>o</sup> Notes ms. de Launay sur maisons de Vendôme, fol. 22 et 23; 3<sup>o</sup> Ms. *Thauvin* sur Instruction primaire à Vendôme, pp. 153 à 162. — *Bulletin vendômois*, 1882, p. 91. — Métais, *Etudes et documents*, t. III, p. 31. — Arch. L.-et-Cher, Q. (District de Vendôme), n<sup>o</sup> 1051; D, n<sup>o</sup> 595. — A. de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme avant 1789*, pp. 53 et 84 note 2. — Abbé Simon, t. III, pp. 118 à 138. — Pétigny, pp. 455, 457, 644, 663, 670. — Notes prises dans un manus-

crit appartenant aux Calvairiennes et copiées pour l'abbé Métais, vers 1880. — *Semaine religieuse* de Blois, 1879, pp. 434 et suiv. Passac, p. 41.

**Les Ursulines.** — Ce couvent portait pour armoiries : *D'azur à un lys d'argent avec cette devise autour : De sainte Ursule de Vendôme.*

C'était un ordre militaire de religieuses Augustines instituées en 1537 à Brescia sous l'invocation de Sainte Ursule pour s'occuper de l'éducation des jeunes filles.

Leur arrivée à Vendôme, date de l'an 1632. Elles y furent attirées par le vœu des habitants exprimé dans une réunion générale du 17 août 1631, sous la présidence du bailli.

Elles furent d'abord au nombre de quatre, fournies par leur maison de Chartres et se logèrent rue Poterie, dans l'Hôtel de la Livre, au n<sup>o</sup> 50 de la dite rue, là où avaient été déjà reçues les Calvairiennes quelques années plus tôt.

La condition absolue de leur introduction à Vendôme fut qu'en aucun cas elles ne coûteraient quoique ce soit à la Municipalité et qu'elles instruisaient gratuitement les enfants des familles pauvres. Leur installation paraît avoir été pour la plus grande partie à la charge de la duchesse de Vendôme, Françoise de Lorraine, qui gouvernait alors le duché et qui dut acheter le terrain du faubourg Chartrain où elles purent s'installer en 1635 (auj. la Gendarmerie).

Les libéralités des habitants, les dots des novices et autres ressources, leur permirent de bâtir, en 1642, un grand dortoir pour les élèves. La chapelle ne date que de 1662 à 1670, et fut consacrée, ou du moins dédiée en 1672. Une description détaillée de cette église se trouve au journal le *Patriote vendômois* du 11 déc. 1913. — Une partie des anciens cloîtres sert aujourd'hui de prison. Le logement des dames pensionnaires fut dans un pavillon construit exprès (aujourd'hui n<sup>o</sup> 21) avec les matériaux provenant de la démolition du préche protestant de la rue de la Bretonnerie, en 1684.

Dans leur vaste enclos se trouvaient deux petits pavillons dont l'un était une chapelle dédiée à saint Joseph (encore existante). — Vers 1708, les Ursulines augmentèrent encore leur enclos en achetant les champs voisins. Ce nouvel enclos contenait environ 35 à 40 boisselées (2 hectares). Elles obtinrent permission d'y amener l'eau du Loir (rivière Saint-Denis), pour y établir un vivier, ce qui motiva de nombreux procès. (C'est le vivier de la maison Chéron, rue du Champ de Mars, n<sup>o</sup> 46).

La surface totale de leur établissement était alors de 58 boissellées (3 hectares). Leur maison d'éducation fut très prospère, au point qu'en 1694, la municipalité de Vendôme se trouvant à court d'argent, les religieuses purent lui prêter 3.000 livres. Toutes les jeunes filles nobles et bourgeoises de la ville passèrent par leurs mains. Parmi ces jeunes filles se recrutaient la plupart des novices qui devenaient elles-mêmes religieuses dans la maison.

Ce fut à leurs soins que furent confiées les jeunes filles protestantes que la Révocation de l'Édit de Nantes obligeait à instruire dans la religion catholique en 1685.

Ces religieuses furent chassées de leur couvent le 14 octobre 1792. Voici les noms des dernières Ursulines, au nombre de 24. — Louise-Françoise Rousselle de Chambly, 66 ans. — Anne Pasteau, 70 ans. — Catherine-Charles Girard, 73 ans. — Louise Percheron, 54 ans. — Marie-Jeanne Lorillière, 54 ans. — Rose Le-moine, 54 ans. — Elisabeth-Jacques Bonnyaud, 51 ans. — Léonarde de Combredet, 46 ans. — Marie-Elisabeth Cheminelle, 46 ans. — Louise-Françoise Renard, 29 ans. — Catherine Savoneau, 33 ans. — Julie Lecoq, 35 ans. — Marie-Cécile Gaillard, 28 ans. — Marie Mimbré, 32 ans. — Marguerite Crochard, 82 ans. — Françoise Poinçon, 79 ans. — Françoise-Suzanne Gallier, 79 ans. — Jeanne Thébault, 56 ans. — Louise Monier, 57 ans. — Marie Rouleau, 54 ans. — Marie Cochet, 59 ans. — Elisabeth-Thérèse Bodin de Boisrenard, 78 ans. — Jeanne Plomet, 55 ans. — Marie-Anne Gautier, 70 ans. — Jeanne-Jacques-Catherine Ballier, 50 ans. (Seule cette dernière déclara qu'elle avait l'intention de rentrer dans sa famille).

A la fin de l'ancien régime, d'après le travail de M. de Trémault sur l'assistance publique à Vendôme, les Ursulines nourrissaient 10 vieillards et fournissaient 400 livres par an pour les femmes en couches.

La layette relative aux titres des Ursulines de Vendôme, conservée à la Série H des Archives de L.-et-Cher, permet de connaître les biens et les revenus de ces religieuses en 1719. Elles possédaient : 1° La métairie de Maudétour affermée 295 l. ; — 2° celle de Monceau à Lancé, 190 l. ; — 3° Pinçay à Crucheray, 205 l. ; — 4° Les Viltières (Villevieille), 800 l. ; — 5° Prullay (Preuilley) à Selonnes, 220 l. ; — 6° Sauleux, à Crucheray ; — 7° La Theurie, à Arville, 420 l. ; — 8° Le Thuillé, paroisse d'Hièvres (sans doute Yèvres

en Eure-et-Loir). — 9° Le Bas-Fontenay. — 10° Environ 2.300 l. de rente. — Soit en tout environ 5.000 l. de revenus. — Mais leurs charges se montaient à environ 12.600 livres. — Elles ne pouvaient donc se suffire qu'en prenant des dames pensionnaires et en faisant payer pour l'instruction supérieure donnée aux filles des classes aisées.

Noms de quelques supérieures des Ursulines : — N. Barthélemy de Saint-Oran, 1632. — Catherine Lemaître, 1639 et 1676. — Marie Galibourg, 1693. — Anne de Remilly, 1708-1724. — Geneviève Crochard, 1758. — Françoise-Scholastique Neils de Bréviande, décédée en 1770 à 73 ans. — Marie de Taillevis, 1771. — Antoinette Duval, 1775. — Marie-Anne Boutier, 1780. — Françoise-Louise Rousselle de Chambly, 1781-1786. — Anne Passeau, 1781 à 1790.

Le couvent des Ursulines fut vendu nationalement en 1792, pour 40 mille et 400 livres, à plusieurs particuliers qui, de l'église firent d'abord une salle de spectacle et d'une partie des bâtiments du couvent une caserne. Une autre partie fut démolie, plusieurs autres vendues en détail.

L'église fut ensuite convertie en magasin.

Dans les cloîtres on a, au XIX<sup>e</sup> siècle, établi la gendarmerie et la prison.

Les bâtiments des Ursulines sont compris aujourd'hui sous les nos 21 à 29 du faubourg Chartrain, les nos 38 à 42 de la rue du Champ de Mars et l'école libre des ex-Frères de la Doctrine chrétienne, rue de l'Islette.

La chapelle des Ursulines est aujourd'hui (1913), en voie de réparation et est destinée à abriter un cinématographe.

Abbé Simon, III, p. 139. — Arch. L.-et-Cher, Série H, layettes des Ursulines ; Q, (District de Vendôme) n° 1050. — Bibl. de Vendôme : 1° Ms. 322, Mémoires de Duchemin, p. 238 ; 2° Les 10 dossiers Chautard ; 3° Ms. 391, notes ms. de G. Launay sur les rues de Vendôme, p. 24. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 254 ; 1878, p. 75 ; 1882 p. 91 ; 1887, p. 155. — Etat-civil de Vendôme, Registres des Ursulines. — Abbé Métais, *Les Petites Ecoles à Vendôme*, etc., p. 182 et suiv. — A de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, pp. 53 54, 125. — Ro-chambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 115. — Chartrier de la terre de l'Épau, Papiers des Godineau. — *Journal Le Patriote Vendômois*, 11 du 1913 (Description de la chapelle).

**Les Grisettes ou Sœurs Grises.** — Cette maison n'exista que l'espace de 26 ans, de 1685 à 1712. — On donnait ce nom à une petite communauté de sœurs grises qui fut fondée à Vendôme, en 1685, par Fran-

çois Doullay, curé de la Madeleine. Leur but spécial était de travailler à la conversion des jeunes filles protestantes de la ville. Ce François Doullay fut aidé dans son œuvre par une Dlle Léonarde Foyal de Donnery, qui pour loger la communauté naissante, acheta rue Saint-Jacques, en face la porte du presbytère de la Madeleine, plusieurs maisons contiguës. L'emplacement de ces maisons est aujourd'hui occupée par les cours du lycée. La Supérieure appelée Marie Gauthier, était fille d'un avocat de Vendôme et une des pénitentes les plus zélées du curé Doullay. Elle possédait là une maison qu'elle avait achetée en 1717 à l'Oratoire, moyennant 10 livres 10 sous et un denier de cens et rente, et l'Oratoire la possédait lui-même du legs de Jacques Soucieux, prêtre et chanoine de Saint-Georges, en 1627.

Cette communauté des Grisettes comptait un moment jusqu'à 50 filles. Mais elles se livrèrent à des pratiques de dévotion si extraordinaires et si extravagantes qu'elles lassèrent la charité publique dont elles vivaient. Le curé Doullay fut obligé de transférer les biens de la communauté à l'Évêché de Blois. Et l'Évêque de Blois, Mgr de Berthier, en fit la transmission à l'Hôtel-Dieu de la ville qui dut se charger de l'entretien des filles pauvres recueillies par les Grisettes. La maison des Grisettes subsista encore, entretenue par l'Hôtel-Dieu, jusqu'en l'année 1726, époque où elle fut vendue au profit du dit Hôtel-Dieu. Les orphelines furent recueillies dans l'enclos même de l'Hôtel-Dieu. Le curé Doullay mourut en 1713. (Voir sa notice). Quant à la Sœur Marie Gauthier, elle disparut du pays vers cette époque, après avoir cédé à l'Hôtel-Dieu sa propre maison. Cette maison fut reprise par l'Oratoire en 1788. Il la réunit à son domaine. — (Bibl. de Vendôme, 1° Ms. 285, p. 185 ; 2° Ms. 322 p. 217 ; 3° Ms. 391 [G. Launay sur maisons de Vendôme]. — *Bulletin vendômois*, 1903, p. 114. — *Le Loir-et-Cher Historique*, 1894, col. 48. — Abbé Simon, t. III, pp. 163 à 191).

**Le Saint-Cœur.** — Congrégation hospitalière fondée en 1846 par la famille Mareschal du Plessis, M. Charles Mareschal avait épousé une des filles de Dominique Jabre du Plessis, d'où son nom de Mareschal du Plessis. Il avait été, après son père, directeur du collège de Vendôme. Ayant eu le chagrin de perdre ses deux seuls enfants, il résolut de consacrer une partie de sa fortune à une œuvre de bienfaisance, et pour cela fit aménager les

anciens bâtiments du Calvaire qu'il possédait. Il en offrit la direction aux religieuses de la Plèche, dites *Religieuses du Saint-Cœur de Jésus*. La maison naissante était spécialement destinée aux soins des jeunes incurables ; mais avec la possibilité d'étendre ses actes de bienfaisance et d'hospitaliser des vieillards.

Elle recevait en don, de la part de M. Mareschal, la ferme de Villeclèche et de la part de Mme Mareschal, une ferme appelée le Plessis-la-Porte, faisant partie de sa terre du Plessis de Crucheray.

L'évêque de Blois vint bénir la chapelle le 7 août 1846, avec l'assistance du sous-préfet, du maire, du président du tribunal et du procureur du roi.

La maison ne tarda pas à prospérer. Elle fut d'abord dirigée par quatre religieuses dont le nombre augmenta bientôt, à mesure de l'augmentation des services. Avec les incurables, furent prises des orphelines, puis on accueillit des vieillards, enfin on reçut, moyennant rétribution raisonnable, des pensionnaires à l'âge de la retraite.

La chapelle, insuffisante, fut reconstruite entièrement en 1858, au moyen de dons volontaires. Les bâtiments furent ensuite augmentés et agrandis à mesure de l'augmentation du nombre des pensionnaires.

La maison du Saint-Cœur est maintenant en pleine prospérité et compte environ 20 religieuses et à peu près 60 pensionnaires des deux sexes. Ses services fonctionnent à la satisfaction de ses pensionnaires et en général des habitants de la ville, qui apprécient hautement les soins des religieuses du Saint-Cœur.

Dans le parloir du couvent sont conservés les portraits, qui n'ont rien d'artistique, des bienfaiteurs de la maison et de leur famille. Ce sont ceux de M. et Mme Charles Mareschal, leurs deux enfants, morts l'un à 25 ans, et l'autre à 16 ans, Mlle Jabre du Plessis, sœur de Mme Mareschal, M. et Madame du Plessis, leurs parents, et enfin M. Pierre-Patient Jabre du Plessis, mort curé de Marcilly en 1845, oncle de Madame Mareschal. Il y a là encore un portrait du docteur Faton, qui fut lui-même bienfaiteur subséquent de la maison. — (*Journal Le Loir des 22 mai, 24 et 31 juillet et 7 août 1846, et du 18 juillet 1858.* — *Renseignements locaux.* — Notes manuscrites de M. Peltreau, notaire honoraire e).

## V. — ADMINISTRATIONS

## 1. Municipale. — 2. Judiciaires. — 3. Militaire

## I. ADMINISTRATION MUNICIPALE

*Mairie et échevinage.* — Il n'y a trace de commencement de communauté d'habitants à Vendôme, qu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Encore, cette trace est-elle si vague, qu'elle prête à confusion, la ville n'ayant jamais reçu de charte de franchise.

Mais cette communauté existait bien certainement au XV<sup>e</sup> siècle, dès avant 1467, époque où le comte Jean VIII fit don des murailles et fossés de la ville aux habitants.

Cette communauté se régissait au moyen d'une municipalité composée de quatre échevins, dont trois nommés par les habitants, et le quatrième choisi parmi les religieux de la Trinité, et nommé par eux. Mais à la suite d'un procès, les religieux perdirent en 1531 le droit d'avoir un échevin pris dans leurs rangs.

A partir de cette époque, le corps de ville se composa de quatre échevins civils, d'un procureur syndic, d'un receveur des deniers et d'un greffier, et en plus d'un huissier concierge, et d'un trompette.

Les échevins étaient nommés pour trois ans. Mais au XVII<sup>e</sup> s., une place d'échevin fut réservée à l'assesseur du maire, qui possédait cette fonction à titre d'office.

Quant au nom de Maire, il n'apparaît qu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, porté par le Bailli, qui ajoutait ainsi ce titre à ceux qu'il possédait de *Bailli, juge civil, criminel et de police* du duché. Il avait en effet la présidence des assemblées de ville. L'office de Maire Perpétuel fut enfin créé en 1692, puis supprimé en 1716. A partir de 1764 enfin, le maire fut nommé par le roi sur une liste de trois noms fournie par les échevins.

Les assemblées d'habitants se tinrent chez les Cordeliers, au moins jusqu'en 1467 ; époque où le comte Jean VIII mit à la disposition des habitants la grosse tour de la Porte St-Georges, qui devint ainsi l'Hôtel de Ville, ce que ce monument est encore aujourd'hui.

*Maires de Vendôme sous l'ancien Régime.* — Robert Le Forestier, sieur du Tertre, Bailli, et maire, 1649. (Voir sa notice).

Jean de Rémyilly, seigneur de la Champinière et du Coudray, bailli, juge-civil et criminel et de Police du duché de Vendôme, et maire perpétuel de la ville de Vendôme, 1656. Il résigna cet office en 1692. (Voir sa notice).

François Morin, sieur de Boydan, maire perpétuel, 1693. (Dans sa vieillesse, on lui adjoignit un lieutenant, en la personne de Jean Gauthier, avocat, qui prit le titre de maire mi-triennal et alternatif héréditaire. François Morin mourut peu après cette nomination), le 19 décembre 1708.

Jean Gauthier, maire alternatif et successeur du précédent, 1708.

François-Joseph de Trémault, sieur de Morillon, lieutenant-général du duché, maire perpétuel, 1709. — (Un édit de 1717 l'obligea à résigner ces fonctions de maire ; mais il conserva celles de lieutenant-général).

Pendant 47 ans, le titre de maire ne fut porté par personne ; mais les fonctions, au moins en partie, furent remplies par le lieutenant-général, autrement dit par MM. de Trémault.

Un édit de 1764 réorganisa la municipalité, et les fonctions de maire furent confiées aux suivants :

Louis-Toussaint Ferrand, chev. de saint Louis, ancien capitaine d'infanterie, 1765. (Il fut nommé par les notables).

André-Jean Godineau, procureur du roi honoraire, nommé par le roi, 1769.

Francisque Day de la Chapelle, officier commensal chez le roi, nommé par le roi, 1773. (Il résigna la même année).

Gilles-François de Trémault, seigneur de Morillon, ancien lieutenant-général du bailliage prévôtal de Vendôme, nommé par le roi, 1773. Il mourut en 1788.

Le lieutenant du maire, Compaignon de Flosville eut l'administration de la ville jusqu'en 1790.

*Maires du nouveau régime.* — Buscheron de Boisrichard, 14 févr. 1790. — Jacques-François de Trémault d'Espoir, 20 nov. 1790. — Claude Chevê, 23 nov. 1791. — Buscheron de Boisrichard, derechef, 5 déc. 1792. — Josse-Boisbercy, 21 mai 1813. — René-Gabriel Renou-Debeaune, dit *Renou Quartier-Maire*, maire pendant les 100 jours, 1815. — Josse-Boisbercy, derechef 19 mai 1815. — Lazare-François Mareschal, 10 sept. 1821. — Charles Mareschal, 1<sup>er</sup> janv. 1826. — Louis-Aimé Godineau, 6 oct. 1829. — Ulysse Renou, 9 janv. 1832. — Charles Gendron, 9 juillet 1843. — Louis-Laurent Bourgoigne, 2 mars 1848. — Théophile-Simon-Stanislas Lecoy, 21 août, 1848. — Auguste-François de Trémault, 23 oct. 1848. — François-Joseph Peltrean, 2 avril 1853. (Voir sa notice).

— François-Simon Martellière-Mareschal, 2 janv. 1862. (Voir sa notice). — Auguste Moisson, 18 sept. 1870. — Charles Chau-

tard, 11 mai 1872 (voir sa notice). — Georges de Brunier, 4 avril 1874. — Gervais Launay, 1874, (voir sa notice). — Auguste de Trémault, 6 janv. 1875, (voir sa notice). — Paul Taillebois, 19 févr. 1881. — Jean-Barthélemy Belot, 20 mai 1888. — Pierre Guillemot, 9 juin 1898. — Pierre Lantenant, 15 mai 1904. — Léon Melleccœur, 21 oct. 1906. — Frain, 1912.

*Liste (incomplète) des échevins de Vendôme* (par ordre approximatif de dates) :

1510. Pierre Graffard, marchand, Jean Bouchier, marchand, Michel Thouart, marchand.

1516. Guillaume de la Fosse, licencié ès-lois, Jean Mauguy, Jean Mingres.

1523. Jean d'Argouges, procureur du Duc, Jean Le Brethon, greffier de l'Election.

1533. Sire Thibault Vallée, Sgr de la Varanne, N. Garnier, Martin Lefèvre, N. Dupont, Jean Lemareux, receveur des deniers communs.

1535. Jean Leblanc, grenetier au grenier à sel, Martin Lefèvre, François Boudineau, procureur du Roi.

1544. Nicolas de Locques, licencié ès-lois, Jean Bellanger, le jeune, François Fortin, Pierre Thouart, Nicolas Girault, lic. ès-lois, procureur de la ville, Nicolas Vallet, receveur de la ville.

1553. Georges Senot, Louis Gaultier, Pierre Demorées, Jean Rotrou, procureur de la communauté de la ville.

1559. Michel d'Huisseau, Martin Lefèvre, le jeune, Guillaume Dupont, Jean Berruyer, François Noury, lic. ès-lois, procureur de la ville, Pierre Lussault, greffier des affaires de la ville.

1562. N. Dupont, Jean Berruyer, M. d'Huisseau, Philippe Fleurin.

1575. Michel Dupont, François Souyn, Claude Brossier.

1578. Louis de Rotelles, Jean Pasquier.

1585. Thomas Meunier, Michel Fortin, Michel Lefèvre, Pierre Viau.

1589. Jacques Martin, Pierre Léons, Pierre Viau. (Ce sont ces trois qui ont été trouver le Béarnais à Meslay), Charles Dupont.

1592. Henri Delaunay.

1593. Robert Dupuy.

1597. Pol Baranger, N. Berruyer, J. Chesneau, Lor...

1604. Jean Jourdain, Jacques Chapelier.

1616. Jean Habert, Mathieu Rasteau, Etienne Deslandes, Jean Durant.

1621. René Viau, avocat et bailli de Mazangé, Claude de Rotelles, Claude Leroy, Jacques Jourdain.

1629. Louis Pineau, Jacques Bouchard, François Colas, Jean Lorieux.

1649. Claude Baranger, Daniel Allard, Claude Girardin.

1650. Renaud Belton, Jean de Locques, Philippe Girard, Jacques Compoint.

1653. Michel Promarin, Robert Mesmyn, Philippe Mahoudeau, Jean Goron, orfèvre, Georges Lelarge, marchand, (remplaçant).

1656. Jean Goislard, sieur de Lespau, Nicolas Ganery, élu en l'Election, Paul Pineau, sieur de Champfort, avocat, Génitor Nivellet, procureur.

1659. Claude Ollivier, médecin, François Godineau, conseiller en l'Election, Nicolas Lasneau, Sr de Villeraie, avocat, Génitor Nivellet.

1662. Michel Mercier, huissier royal, René Touvois, Sr de la Clergerie, Catherin Chesnot, lieutenant particulier en l'Election, Jean Jourdain, conseiller aux Grands-Jours.

1665. Gabriel Crosnier, avocat, conseiller en l'Election, Jean Lenoir, François Picheré, marchand, Nicolas Bry, Sr de Boisrichard.

1668. Nicolas Bry, Sr de Boisrichard, Gilles Aubert, Sr du Coudray, proc. du roi au grenier à sel, Georges Lelarge, marchand, Jean Chartier, l'ainé, marchand.

1671. François Lecomte, marchand, Nicolas Bry, N. Aubert, N. Pineau.

1674. Jacques Mariette, médecin, René Sinault, avocat, Laurent Vaumour, avocat, Nicolas Vié, procureur.

1677. Jean-Baptiste Mercier, médecin, Jean Philippe, avocat, Nicolas Bry, Sr de Boisrichard, Michel Aubry, marchand.

1680. Innocent Le Couturier, avocat, Louis Bourdilleau, marchand, Nicolas Hogu, Sr de la Sauverie, Sébastien Hyp, imprimeur-libraire.

1682. Robert Moulmier, procureur, Toussaint Lefèvre, avocat, Charles Mercier, marchand, Antoine Lesueur, apothicaire.

1686. Christophe Laboureau, Sr de la Corbinière, Philippe Bellanger, avocat, Charles Legay, médecin, Jean Girard, marchand.

1689. François Pineau, avocat, Louis Dumesnil, maître chirurgien, René Mercier, marchand, Claude Morillon, marchand.

1692. Julien Pinevoise, procureur, Jacques de Rotelle, bourgeois, Michel Buscheron, marchand, Jacques Linant, officier vétérinaire du Roi.

1695. Michel de la Tousche, maître apothicaire, Joseph Brochot, Michel Buscheron, premier assesseur du maire, N... (assesseur).

1698. Michel de la Tousche, Pierre Buffereau, marchand gantier, Julien Girard, marchand gantier, N... (assesseur).

1701. Michel Huart, ou Hubert, procureur, Barthélemi Guenette, Jacques Hanriau, N... (assesseur).

1704. N. Lochon, avocat, Pierre Allard, marchand, Claude Picheré, procureur, André Godineau, assesseur.

1707. N. Lochon, Pierre Allard, André Godineau du Tremblay, échevin perpétuel.

1710. François-René Guillaumot, Sr de la Bergerie, René Allard, N... (assesseur), N... (id).

1713. Charles Roger, procureur, Henri Hyp, marchand, N... (assesseur), N... id.

1716. Charles Roger, procureur, Jacques Compoint, marchand chandellier, Rochebouet, Becquereau.

1719. Christophe-Claude Rigault, avocat en parlement, Martin Gaultier, marchand gantier, Rochebouet, Becquereau.

1721. Antoine Gassel, Sr de Bompard, conseiller en l'Élection, Jacques Chéreau, marchand, Claude Lesueur, procureur, François Chartier, marchand gantier.

1725. Hyacinthe Girard, officier du grenier à sel, François Forest, avocat au bailliage, François Bourdilleau, marchand, Antoine Buscherson, marchand.

1728. Leconte l'ainé, avocat, Barré, notaire royal, Bouvier l'ainé, Courtin, marchand.

1731. Joseph Mahy, lieutenant en l'Élection, Barré, notaire royal, Courtin, marchand, Louis Buffereau de la Rougerie, marchand gantier, René de la Tousche.

1734. Louis Buffereau de la Rougerie, Michel Buscherson, marchand de draps.

1738. François Frédureau des Luisées, conseiller en l'Élection, Michel Buscherson, Pierre Gaussant, François Germond, maître tanneur.

1741. Louis Thillier, Sr de Launay, conseiller au Bailliage, Pierre Gaussant, François Germond, Alexandre Boutrais, marchand gantier.

1747. Louis Leroy, échevin d'office, Pierre Gaussant, procureur, Nicolas-François Debaugé, marchand gantier, Sébastien-Joseph Desronzières, secrétaire greffier du Point-d'Honneur en titre, et maître apothicaire.

1750. Louis Leroy, procureur au grenier à sel, échevin à titre d'office, François Lecomte, avocat et bailli de l'abbaye, François Debaugé l'ainé, Jean Adam.

1753. Leroy, (à titre d'office), François Lecomte, Louis Beaussier, maître chirurgien, Jacques Martellière, marchand.

1756. Leroy, (à titre d'office), François Lecomte, Claude Courtin, notaire royal, Hildebert Hastel.

1759. Leroy (à titre d'office), Pierre Triboel, procureur au bailliage, Claude Dehargne, marchand tanneur, Courtin, notaire.

1762. Leroy (à titre d'office), Hugé, avocat au bailliage, Pierre Triboel, Claude Dehargne.

1765. Louis-Toussaint Ferrand, écuyer, Sr des Minières, chevalier de Saint-Louis, Gilles Hugé, avocat, Nicolas Lambert, notaire royal, Michel Noury, marchand gantier.

1766. N. de Méhabert, greffier en chef, N. Courtin de la Rougerie, marchand gantier, Jabre de Malitourne, chevalier de Saint-Louis, Boutrais, procureur du roi à la maîtrise des Eaux et Forêts.

1767. N. Mallet, lieutenant particulier au bailliage, N. Godineau de Villechenay, conseiller honoraire au bailliage, Francisque Day de la Chapelle, officier chez le Roy, N. Beaussier, maître chirurgien, N. Gouin.

1770. Maurice Gaussant-Montfrancourt, N. Chaponel, chanoine de St-Georges, J.-B. Compaignon de Floville, médecin du roi, N. Deschamps, procureur au bailliage.

1773. Gilles-César de Fontenay de la Guyardièrre, François-Claude Forest, chanoine de St-Georges, N. de Bezé (Gallois), Michel-François Buscherson, Jacques-Philippe Fournier, Courtin-Couturier.

1786. de Trémault, maire, Compaignon de Flosville, Louis-Etienne Courtin, conseiller du roi, René Collas, épiciier, Jacques Couturier, procureur du roi au grenier à sel, J.-B. Morard, libraire, René Baussier, procureur du roi et de MONSIEUR.

Il est à remarquer que sur ces certaines de noms d'échevins, c'est à peine si l'on en trouve trois ou quatre qui soient encore portés par des familles vendômoises.

*Bulletin vendômois*, 1865, pp. 97 et 106; 1866, p. 168; 1868, pp. 24 et 114; 1875, pp. 139, 147 et 194; 1877, p. 234; 1892, pp. 154 et 164; 1902, p. 97; 1905, p. 222; 1906, pp. 42 et 43; 1907, p. 8. — Registres des paroisses du Vendômois, *passim*. — Bibliothèque de Vendôme, 1<sup>o</sup>, Les 10 dossiers Chautard; 2<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, t. I, p. 135; 3<sup>o</sup> Fonds Trémault, Carton *Municipalité*. — D'Iderville, Armorial français, déc. 1893 et févr. 1894. — Archives de Loir-et-Cher, E 181. — Journal *Le Loir*, 31 janv. 1845. — A de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme avant 1789*, (1904). (Voir table, aux mots : *Assemblées générales, Communautés d'habitants, Corporations, Corps de Ville, Echevinage, Maire, Offices*, etc., etc.).

## 2. — ADMINISTRATIONS JUDICIAIRES

*Justice ancienne de Vendôme et du Vendômois*. — Les fonctions de juge durent appartenir tout d'abord au vicomte, en qualité de délégué du comte, et gouverneur du Vendômois en son absence.

Cette appellation de Vicomte disparaît dès le XII<sup>e</sup> siècle, pour reparaître plus tard sous la forme d'un vain titre attaché au fief de la Vicométe.

Le véritable officier de justice au XI<sup>e</sup> siècle était le prévôt, dont la charge était héréditaire chez les seigneurs de Courtiras.

Ces fonctions durent disparaître, et la charge devenir simplement honorifique à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, de même que celle de Vicomte. Les Prévôts furent alors remplacés dans l'exercice de la justice, par les Baillis. — Plus tard, la qualification de Prévôt reparut, mais avec une signification différente.

Les appels de la justice de Vendôme étaient portés au Présidial de Baugé en Anjou, ainsi qu'en avait décidé le comte Geoffroy-Martel, quand il rendit le comté de Vendôme à son possesseur légitime, le comte Foulques l'Oison, son neveu, en 1050. Le comté suivit alors la coutume d'Anjou, sauf la partie qui se trouvait dans la seigneurie de Beaugency (avant l'an 1329), et qui continua à suivre la coutume de Blois, même après 1329.

*Liste (incomplète), par ordre de dates, des Prévôts primitifs du Vendômois*, cette charge paraissant héréditaire chez les seigneurs de Courtiras et de Poncé. — (On voit paraître au moyen-âge d'autres prévôts que les personnages suivants, mais ils paraissent être prévôts d'autres prévôtés):

Archambaud I, (*Marm. vend.* 17, 18; *Trin.* 104, 120). — 1056.

Hugues II, (*Marm. vend.* 19, 165, 22 A; *Trin.* 281, 311, 313). — 1065.

Archambaud II, (*Trin.* 379, 529, etc. et voir table). — 1108 et 1145.

Archambaud III, (*Trin.* 379 et 529). — 1151.

Hugues II de Poncé, (Abbé Toublet, *Notes histor. sur Poncé*). — 1230. —

Philippe de Poncé, (*id.*) — 1256.

Philippe II de Poncé, (*Id.*, et Bornage des Comtés). — 1278.

Philippe III de Poncé, (*Id.*, et Bornage des Comtés). — 1329.

Jean de Poncé, (*Id.*, et *Marm. vend.* 13, et Titres Oratoire, p. 15). — 1338.

Philippe de Poncé, (Ratification du bornage des Comtés). — 1340.

La charge de Prévôt à partir du XIV<sup>e</sup> siècle paraît n'avoir plus été qu'un titre, le bailliage ayant été créé. Elle reparait au XV<sup>e</sup> siècle sous forme de Prévôt de la Maréchaussée (voir *Maréchaussée*).

En dehors du prévôt, il existait une petite justice subalterne, celle du *Châtelain*, officier résidant au château, et qui paraît avoir eu juridiction tout d'abord sur les gens du château même. Ses attributions s'étendirent à l'époque de la suppression des prévôts, et le châtelain semble avoir connu des affaires entre particuliers, non nobles, et habitant dans la ville. Les fonctions de châtelain subsistèrent après la création du bailliage, et l'on voit encore des châtelains jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Leurs jugements paraissent avoir été en appel au bailli.

*Liste (incomplète) des noms des Châtelains :*

Reginaldus, castellanus de Vindocino, (*Marm. vend.* 34 A). — 1118.

Johannes, castellanus de Vindocino, (*Marm. blésois*, 273). — 1251.

Jean Georget, châtelain et garde de Justice. (Titres de Renay). — 1429.

Michel Perrot, châtelain et lieutenant-général. (Arch. L.-et-Cher, G 317). — 1445.

Jacques Fleury, châtelain de Vendôme. (D'Hozier, *Général. Salmon*). — 1451.

Jean Georget II, châtelain (Chartrier de Renay). — 1480.

Jean Tesnières, châtelain et lieutenant-général. (Titres de Sasnières). — 1500.

Pierre Tesnières, châtelain (Titres de Sasnières). — 1507.

Jean Habert, le jeune, châtelain, (Titres des Minières). — 1524.

Robert Lebreton, châtelain, (*id.*). — 1579.

(On ne trouve plus de châtelains à partir de cette dernière date; mais en 1583, on voit apparaître un lieutenant des Maréchaux, dont la charge paraît avoir remplacé celle de châtelain).

*Bailliage*. — C'est à Philippe-Auguste que l'on doit l'institution des baillis, ou du moins que furent précisées les fonctions de ces personnages. C'était à proprement parler des magistrats chargés de rendre la justice dans l'étendue d'une juridiction appelée Bailliage.

Ce titre fut pris plus tard par les juges des juridictions seigneuriales, et dans le fait, au XV<sup>e</sup> siècle, il n'y avait seigneurie, si petite qu'elle fut, qui n'eut son juge appelé Bailli.

Le Bailli de Vendôme était chargé de juger en première instance les particuliers de la ville et du domaine propre des comtes; mais le bailliage servait aussi de

tribunal d'appel pour toutes les juridictions seigneuriales relevant du Comté. — La nomination du bailli était entièrement au pouvoir des comtes et ducs.

La première fois qu'il soit question d'un bailli à Vendôme, c'est en 1214, à propos d'un testament où est nommé Jehan de Vi, « quondam Ballivus vindocinensis » (Arch. L.-et-Cher, G 267). Ce qui prouve que le bailliage était créé dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, et peut-être dès la fin du XII<sup>e</sup>.

La juridiction du bailliage s'étendait sur tout le comté, et s'agrandit à mesure que s'agrandit le comté. Au moment de l'érection du comté en duché, en 1515, les appels du bailliage, au lieu d'être portés à Baugé en Anjou, le furent à un tribunal spécial qu'on appela *Tribunal des Grands-Jours*. (Voir ces mots).

En 1699, la charge de bailli civil fut supprimée et remplacée par celle de lieutenant-général civil. Le bailli fut *bailli d'épée* et gouverneur. — (Trémault, *Municipalité*, pp. 142 et 144).

Enfin, en 1712, le Vendômois ayant été réuni à la Couronne à la mort du duc Louis-Joseph, un édit du roi, en 1713, porta création d'un bailliage royal et prévôtal à Vendôme. Le Tribunal des Grands Jours fut supprimé, et les appels du bailliage allèrent directement au Parlement de Paris.

Ce bailliage nouveau était composé ainsi qu'il suit : Un conseiller, Bailli d'épée, gouverneur du duché et capitaine du château ; un lieutenant général civil, un lieutenant général criminel, un lieutenant général de police ; un lieutenant particulier, deux conseillers assesseurs, quatre autres conseillers, tant pour le civil que pour le criminel ; un conseiller garde-scel ; un conseiller avocat du roi ; un procureur du roi ; un autre pour la police ; un conseiller enquêteur et examinateur ; un receveur des épices, vacations et amendes ; un certificateur des criées ; un greffier, tant civil que criminel ; un premier huissier audiencier ; 20 procureurs postulants ; un tiers référendaire, taxateur des dépens ; un contrôleur des dits dépens ; 10 huissiers ; 6 notaires dans la ville de Vendôme, faubourgs et banlieue, un dans chacune des paroisses dépendant du ressort immédiat du dit bailliage prévôtal. Soit 58 officiers, ce qui était abusif ; mais il faut dire que la plupart d'entre eux cumulaient, avec d'autres charges dans la ville ou aux environs.

En même temps, était supprimé l'office de lieutenant du prévôt de Blois à Vendôme, et était créée une compagnie de

Maréchaussée avec neuf archers. (Bibl. Nat., Imprimés, F 23.620, pièce 665).

Voici les noms, classés autant que possible par ordre de dates, des officiers de Justice du Bailliage de Vendôme que nous avons pu rencontrer. Cette liste est nécessairement incomplète.

XIII<sup>e</sup> siècle

Jehan de Vi, ballivus, (Arch. L.-et-Cher, G 267), avant 1214.

XIV<sup>e</sup> siècle

Jehan de Montjoye, procureur fiscal, (Trinité, 770, p. 230), 1346.

Jean Peschard, bailli, (Arch. L.-et-Cher, G 287), 1367.

Jehan Labelle, bailli, (Arch. L.-et-Cher, G 305), 1363.

Jehan de Ballemer, bailli, (Fonds Bouchet, Chem. 10, doss. 2, p. 14), 1397.

XV<sup>e</sup> siècle

Guyon Farineau, bailli, (Arch. Nat., P 657, n<sup>o</sup> 19), 1429.

Adam Gallant, bailli, (Arch. Nat., PP 50, vol. 9), 1435.

Jehan Farineau, bailli, (Bibl. Vend. Ms. 285, p. 114), 1445.

Michel Perrot, chastelain et lieutenant-général, (Arch. L.-et-Cher, G 317), 1445.

Jehan d'Argouges, bailli, (Bibl. de Vend. Ms. 285, p. 135), 1455.

Jehan Georget, bailli, (Arch. L.-et-Cher, G 297), 1461.

Jehan Bernard, bailli, (Chartrier de Renay), 1480.

Philippe Raymond, lieutenant-général, (Arch. L.-et-Cher, G 276), 1490.

Guillaume Rouillon, bailli, (Arch. L.-et-Cher, H, doss. St-Georges du Bois), 1494.

XVI<sup>e</sup> siècle

Jehan Tesnières, châtelain et lieutenant-général, (Titres de Sasnières), vers 1500.

Louis Tiercelin, bailli, (Arch. Nat., P 686, n<sup>o</sup> 19), 1501.

Charles d'Argouges, procureur général, (Généal. Trémault), 1502.

Claude ou Jehan de Cuigy, lieutenant-général, (Titres Oratoire), 1507.

Jean Gilles, procureur général, (*Compte rendu Congrès* 1872, p. 159), 1508.

Nicolas Corbin, bailli, (*Cart. Trin.*, Ch. 698), 1511.

Jacques Damours, procureur général, (Trémault, *Hist. Municipale*), 1515.

Louis ou Jean Tiercelin, Sr de la Beschère, bailli, (Titres du Plessis-Mareschal), 1515.

Jacques François, lieutenant-général, (Arch. Nat., P 686, n<sup>o</sup> 29), 1517.

Jullian Tiercelin, lic. ès-lois, bailli, 1522.

XVII<sup>e</sup> siècle

François Daguier, lic. ès-lois, bailli, 1527.

Jean Tesnières, bailli, (Fonds Bouchet, chem. III, pièce 14), 1529.

François Belot, lieutenant-général, (Arch. L.-et-Cher, G, 233), 1530.

François Damours, lieutenant en Vendômois, (Reg. Madeleine), 1546.

Robert Hardouin, lieutenant-général, (*Mem. Soc. Blois*, VI, p. 27), 1549.

Jean d'Argouges, Sgr de Morillon, avocat général, (Généal. Trémault), 1552.

Gabriel Fleurin, lieutenant particulier, (Arch. Nat., P. 627, n<sup>o</sup> 12), 1554.

Louis Damours, lieutenant-général, (*Bulletin* 1901, p. 242), 1556.

Charles Olivier, procureur général, (Titres de la Roulière-Boulon), 1561.

Jean Tesnières, Sr d'Avantigny, bailli, (Bouchet, chem. IX, doss. 2, pièce 10), 1564.

Jean de Lavardin, abbé de l'Etoile, bailli, (Collection R. de Saint-Venant, Liasse des comtes et ducs, [Henri]), 1573.

Germain d'Argouges, lieutenant-général, (*Bulletin vend.* 1868, p. 133), 1574.

René de Verdelay, Sr de Coulonges, bailli, (Notes ms., Éng. Vallée), 1574.

René Dupont, lieut. du bailli, (*Bulletin* 1892, p. 155), 1574.

Thibault Bautru, Sr de la Touche, lieutenant-général et cons. aux Grands Jours, époux de Suzanne Le Tourneux, (*Bulletin* 1897, p. 183 et reg. St-Martin, 6 oct. 1584), 1578.

N. sieur de la Bouterie, bailli, (*Bull.* 1878, p. 381), 1580.

Gilles Taffu, lieutenant-général et prévôt des Maréchaux, (Reg. Mad.), 1583.

Robert Hardouin, Sr du Mas, lieutenant-général, (Duchemin, T. I, p. 80), 1583.

Pierre Rabot, procureur général, (Aveu de Villeromain), 1583.

Claude Margonne, procureur général, (Reg. Madeleine), 1587.

Charles Gault, lieutenant-général, (Arch. L.-et-Cher, H, Virginité), 1589.

Michel Dupont, lieutenant particulier, (Reg. St-Martin), 1589.

Jean Tesnières, bailli, (Reg. St-Martin), 1590.

Paul de Coutance, Sr de la Fredonnière, bailli, (Titres de la Fredonnière) 1590.

Pierre Pineau, procureur général, (Arch. L.-et-Cher, H, Tit. Virginité), 1594.

Adam Galland, Sr de Manganelle, lieutenant-général et président en l'Élection, (Titres des Minières), 1595.

Jacques de Gennes, lieut.-général, (Reg. St-Martin), 1598.

Benjamin Rigoreau, bailli, (Titres de Poulin, es) 1598.

Jacques Bry, lieutenant-général et président en l'Élection, (Reg. St-Martin), 1601.

Adam Galland, Sr de Vallières, bailli, (Reg. St-Martin), 1603.

Robert Leforestier, procureur général, (Reg. St-Martin), 1606.

Pierre Martin, avocat fiscal, (*Bulletin*, 1886, p. 155), 1607.

Jean Beautru, Sr d Matras, au Maine, bailli, (Reg. Madeleine), 1611.

N., Sr de la Gaudinière, lieutenant-général, (Reg. St-Bienheure), 1612.

Pierre Léons, procureur général, (Reg. St-Lubin), 1612.

Claude Bouchard, (?) 1613.

Thibault Bautru, licutei ant général et député du Tiers aux États-Généraux, (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 54), 1614.

Robert L forstier, Sr du Tertre, au Maine, bailli, (*Bulletin vendômois* 1896, p. 151), 1618.

Jacques Busson, procureur fiscal, (Pasty, Notes ms., Famille Busson), 1620.

Pierre Pilverdiere, Sr de Harbouville, lieutenant général, (Arch. Nat., P 627 n<sup>o</sup> 42) 1634.

Reré Jourdain, Lieut.-gén. et président en l'Electioi. (Reg. St-Martin), 1636.

Philippe Cadot, avocat gén. (Reg.-St-Martin) 1636.

Philippe Lefebvre, procureur gén., Sr des Bellesevries (Reg. St-Martin), 1649.

Michel Laboureau, avocat gén., (Titres Maison rue Ferme, n<sup>o</sup> 17), 1649.

Jean de Rémilly, Sr de la Champinière et du Coudray, bailli, [voir notice], (Trémault, *Histoire Municipale*, p. 69), 1652.

Philippe Cadot, lieut. gén., (Arch. Nat., 714, n<sup>o</sup> 165), 1652.

Hemery Brianne, lieut. particulier au bailliage, (Reg. St-Martin), 1653.

Catherin Chesnot, lieut. particulier, (*Armorial Français*, juin 1894), 1662.

Philippe Bellanger, lieutenant civil et criminel, (*Revue du Maine* 1884, p. 132), 1670.

François Jabre, Sr du Plessis, procureur gén. (St-Martin), 1676.

Mathurin Beilanger, écr. Sr de l'Epinau, lieutenant particulier, (*Bulletin vendômois*, 1906, p. 49), 1676.

François Morin, Sr de Boydan, lieut. gén., (St-Martin), 1690.

Léonard Huet, Sr de Berthault, lieutenant particulier, (St-Martin), 1695.

Jean de Rémilly, Sr de la Champinière et du Coudray, ancien bailli, devenu simple lieutenant général, (Trémault, *His-*

toire municipale de Vendôme, p. 142), 1699.

XVIII<sup>e</sup> siècle

François-Joseph de Trémault, Sr de Morillon, lieut. gén. civil et maire perpétuel de la ville, 1709.

Christophe-Claude Rigault, lieutenant particulier, (St-Martin), 1711.

André-Jean Godineau, procureur général, (Trémault, *Hist. munic.*), 1717.

Joseph-Charles de Vimeur, Sgr de Rochambeau, bailli d'épée, 1723.

André-Laurent Neils de Bréviande, lieut. gén. criminel, (St-Martin), 1725.

Philippe Lefebvre, Sr des Belleseviets, procureur du roi, (Minières), 1725.

André-François Neils de Bréviande, lieut. gén. crim. (Minières), 1727.

Gilles-François de Trémault, Sr de la Blotinière, Morillon, Bellatour, etc., lieut. général, (Trémault, *Hist. municipale*), 1729.

Jean-François Jabre, avocat du roi, (Titres Minières), 1729.

Nicolas Milloch de Buissay, avocat du roi, (Duchemin, t. I, p. 74), 1750.

Jacques-François de Trémault, Sr de Spoir, Morillon, Belatour, Bouchet-Touteville, etc., lieutenant général, (Trémault, *Histoire municipale*), 1769.

Voici quel était, en 1789 l'état des officiers du bailliage, d'après le *Calendrier historique de l'Orléanais* :

Le vicomte de Rochambeau, grand bailli d'épée ;

De Trémault, cons. du roi, lieutenant général civil et de police ;

Liger de Chauvigny, lieutenant général criminel ;

Lemoine de la Godelinière, lieutenant particulier ;

Jacquinet, lieutenant assesseur.

Conseillers : Vourgère, Buscheron de Boisrichard, N. ; — Godineau père, ancien procureur du roi, conseiller honoraire.

Gens du roi : Godineau de la Bretonnerie, avocat du roi ; Godineau de Lépaup, procureur du Roi ; Breton, greffier ; Deschamps, substitut des Gens du Roi.

Liste chronologique des noms (retrouvés) des notaires ayant exercé dans la ville de Vendôme. (Cette liste est naturellement incomplète, et il se peut que quelques-uns de ces noms soient ceux de simples tabellions, avant que les notaires aient absorbé les tabellionats dans leurs études où ils firent grossier leurs actes par des clercs à eux, ce qui paraît être arrivé vers le xv<sup>e</sup> siècle [?]. — Peut-être encore quelques-uns de ces noms sont-ils ceux des tabellions des seigneuries très

voisines de la ville qui souvent étaient confondues avec la ville même. Parmi eux se trouvent évidemment un certain nombre de notaires nommés par l'abbaye de la Trinité et exerçant spécialement pour elle. La liste officielle et exacte, ou à peu près, ne commence qu'au xvii<sup>e</sup> siècle avec l'*Etat sommaire des Minutes étant aux dépôts des Etudes de l'arrondissement de Vendôme*, publié en 1861. La ville de Vendôme compte aujourd'hui quatre études de notaires. Il y en avait six, sous l'ancien régime. Il y a un cinquième notaire pour le canton. Ce dernier réside à Villiers.)

XIV<sup>e</sup> siècle

Johannes Firment, notaire en l'officialité de Vendôme, (Titres de Renay), 1343. — Lecordier, (*Id.*), 1351. — Simon Lemerrier, (Arch. L.-et-Cher, G 287), 1367.

XV<sup>e</sup> siècle

Pierre Bordier, (Titres de Renay), 1400. — Pierre Bouchier, tabellion à Vendôme, (A. N., P 621, n° 38), 1406. — Rateau, (Arch. Indre-et-Loire, H 225, p. 30), 1436. — Mathurin Gilles, (A. N., P 629, n° 5), 1443. — Lefebvre, (*Bulletin vendômois*, 1869, p. 265), 1445. — N. Malon, (Bibl. Vend., Fonds Bouchet, Chem. VIII, doss. 9), 1453. — Mathurin Poussin, (A. N., P 601, n° 38), 1458. — Jean Guibert, (*Ibid.* P 609, n° 18), 1458. — Michel de la Fosse, (*Ibid.* P 611, n° 26), 1466. — Brossier, (Titres de la maison Barillet, rue Ferme, n° 17), 1480. — N. Malon, (A. N., P 625, n° 76), 1489. — Le Guénays, (Titres de Renay), 1493. — Simon Sanxon, (Arch. Nat., P 953, n° 140), 1493. — Mauguy, (*Id.*), 1494. — Bertheley, (Titres de la Berthelottière), 1496. — Templier, (Titres de Renay), 1499. — Tréperreau, not. de la Trinité, (Arch. L.-et-Cher, H, doss. Trinité), 1499.

XVI<sup>e</sup> siècle

Simon Bouvier, (A. N., P 714, n° 32), 1500. — Jean Tréperreau, (*Ibid.*, P 618, n° 18), 1503. — Richard Martin, (*Ibid.* P 621, n° 59), 1509. — Robert Ségard, (Titres de la maison, 7 rue Guesnault), 1510. — Laurent et Mautrote, (*Bulletin Vendômois*, 1865, p. 93), 1515. — Gendron, (Titres de Renay), 1516. — Jean Vacquerel, (Titres de Villeporcher-St-Ouen), 1517. — Lusseauud (Titres de Renay) 1527. — Mathieu Hubert, (A. N., P 657, n° 14), 1527. — Le Marreux, (*Ibid.*), 1527. — Jacques Soefve (*Bulletin Vendômois*, 1892, p. 131), 1527. — N. Bry, (Titres de la Fabrique de Coulommiers), 1536. — Pierre de Morées,

(Titres de la maison rue Ferme, n° 17), 1538. — Alexandre Deniau, (A. N., P 609, n° 37), 1539. — Perrotet, (Titres des Minières), 1542. — Simon Bouvier (Bibl. Vend., Fonds Bouchet, Chem. VIII, doss. 5, p 3 bis), 1551. — Philippe Soefve (*Id.* Fonds Trémault cartons des Fiefs, Avenu de Villeromain), 1552. — Le Marreux (Titres de Buissay d'Azé), 1553. — Jean Mercier (Reg. Madeleine), 1553. — Geoffroy Selormeau (Arch. L.-et-Cher, Titres de St-Georges), 1563. — Jean Debaugé (Collection R. de Saint-Venant, Liasse Villerable-Bracueil), 1571. — Jean Gaussant et Jean Simoneau (*Bulletin* 1892, p. 152), 1574. — Michel Hémon (Titres maison rue du Change, n° 46), 1580. — Michel Herri (Reg. St-Martin), 1582. — Gilles Chevaye (*id.*), 1583. — Michel Foucher (Titres maison rue Ferme, 17) 1583. — Jean Jacques (Titres de la Berthelottière), 1587. — Guillaume Bouvier (*Id.*), 1587. — Macé Aubry (Reg. Madeleine), 1588. — Jean Lemaitre (Titres maison rue Guesnault, n° 7), 1592. — Jacques Chevaier (Titres maison rue du Change, n° 46), 1597. — Mathurin Joussard (Titres de la Blotinière), 1598. — Jean Rasteau (*Bulletin*, 1889, p. 236) 1599.

XVII<sup>e</sup> siècle

Jacques Simoneau (Coll. R. de Saint-Venant, Liasse Villerable-Orgis), 1601. — Malespert (Titres de Villeporcher-St-Ouen), 1602. — Jean Cadot (Titres de la Blotinière), 1606. — Pierre Taffu, (Reg. St-Martin), 1608. — Jean Gauthier (Arch. Loir-et-Cher, G [Oratoire], 1611. — Gilles Simoneau (Reg. Madeleine), 1611. — Jean Habert, ou Hubert, (Arch. L.-et-Cher, G [Oratoire]), 1612. — Marganne, (A. N., P 611, n° 58), 1612. — Macé Aubry, (Arch. L.-et-Cher, G [Oratoire]), 1615. — Florent Posny, (Reg. Madeleine), 1616. — Michel Colas (*Etat des minutes*, etc.), 1617. — La breton, (*Etat des minutes*, etc.), 1618. — Garnier, (Titres de Chanteloup), 1621. — Pierre Taffu, (Arch. L.-et-Cher, G [Oratoire]), 1622. — Rouleau, (Titres de l'Epau), 1624. — Robert Arrondeau, (Reg. de St-Martin), 1625. — Michel Pinevoise, (Titres maison rue Ferme, 17), 1629. — Marin Mercier, (Titres de Chanteloup), 1630. — Jean Joly, (Arch. L.-et-Cher, G [Oratoire]), 1631. — Jacques Jourdain, (Reg. St-Martin), 1631. — Charles Mercier, (Reg. Madeleine), 1632. — Antoine Lecouturier, (A. N., P 611, n° 57), 1634. — Jacques Bourgogne, (*Etat des minutes*, etc.), 1637. — Laurent Bry, (Titres de la maison rue du

Change, 46), 1637. — Colas-Bourgogne, (*Etat des minutes*, etc.), 1638. — Aubert Chevais, (Reg. Madeleine), 1638. — Jean Vignette, notaire et arpenteur, (Arch. L.-et-Cher, E 509), 1639. — René Leroux, (*Etat des minutes*, etc.), 1642. — Pierre Regnard, (G. de Trémault, Généalogie de Trémault), 1645. — Jean Oury, (Fonds Bouchet, Chem. XIII), 1646. — René Leroux, (Titres de l'Epau), 1646. — Claude Courtin, (Titres maison rue Ferme, 17), 1646. — Brision (*Etat des minutes*, etc.), 1647. — Salmon (*id.*), 1647. — Emery Brienne notaire de l'abbaye (Bibl. Vend., Ms.) 1650. — Philippe Colas (*Etat des minutes*, etc.), 1652.

Les noms suivants jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle sont tous pris dans l'*Etat sommaire des minutes étant aux dépôts des Etudes de l'arrondissement de Vendôme* dressé en 1861 : — Vié, 1653. — Michel Hubert, 1664. — Robert Moulmier, 1664. — René Colas, 1666. — Jacquineau, 1672. — Frin, 1677. — Colas, 1683. — Gastineau, 1686. — Guymont, 1688. — Lemaitre, 1688. — Mercier, 1693. — Becquereau, 1694. — Antoine Chevaye, 1697. — Barré, 1699.

XVIII<sup>e</sup> siècle

Lesucur, 1704. — Moulmier, 1705. — Rolland Guerette, 1720. — Huard, 1720. — Claude Courtin, 1729. — Hubert, 1736. — Maillet, 1738. — Guyard, 1738. — Lambert, 1738. — Lorin, 1753. — Merganne, 1757. — Louis-Etienne Courtin, 1761. — Renou-Soudan, 1770. — Bufereau, 1773. — Girodon, 1774. — Gentil, 1776. — Deschamps, 1777. — Chéroute, 1785. — Méreaux, 1787. — Pasquier, 1797. — Philippe-Godefroy Renou, 1799.

XIX<sup>e</sup> siècle

Getron, 1822. — Richaudeau, 1823. — Souchay, 1824. — Ulysse Renou, 1826. — Peltereau, 1828. — Rolland, 1837. — Thoraux, 1848. — Louis-Auguste-Méreaux, 1850. — Taillebois, 1857. — Roland (Edmond), 1868. — Peltereau (Eraest), 1870. — Thoraux fils, 1881. — Taillebois fils, 1888. — Coupé, 1890.

XX<sup>e</sup> siècle

Boué, 1907. — Croycère, 1910. — Aubert, 1910. — Marion, 1911.

Tribunal des Grands Jours.

Il avait pour armoiries : *Tiercé en bande d'or, d'hermines et de sable* (Arm. ms.). — C'était un tribunal d'appel, institué pour le Vendômois en 1515 par le roi François I<sup>er</sup>, au moment où il érigea le comté de Vendôme en duché, afin de soustraire

les appels de sa justice à la juridiction du tribunal de Baugé, tels que les avait établis le comte Geoffroy-Martel, au XI<sup>e</sup> siècle, quand il rendit à son neveu Foulques l'Oïson le comté de Vendôme qu'il lui avait confisqué en 1032.

Les appels au tribunal des Grands-Jours portaient non seulement sur les jugements émanant du bailliage même de Vendôme, mais encore des sous-bailliages de Montoire, de Mondoubleau et de St-Calais.

Malgré cette institution royale, les Grands-Jours ne furent établis vraiment qu'en 1547, par Antoine de Bourbon. Les appels de la justice vendômoise furent ainsi pendant plus de 500 ans portés à Baugé.

On appelait encore du Tribunal des Grands-Jours au Parlement de Paris.

Ce tribunal se composait de six conseillers et d'un président, soit sept juges un avocat et un procureur fiscaux qui devaient être les mêmes que ceux du bailliage, ainsi que le greffier, le garde scel et les 2 clercs chargés du service intérieur.

Les juges des Grands-Jours étaient membres d'autres compagnies, comme l'Election, le Grenier à sel, la Chambre des Comptes, la Maîtrise des Eaux-et-Forêts, et parfois même de Justices particulières.

Ce Tribunal fut aboli en 1713, au moment où le bailliage seigneurial du Vendômois fut constitué en bailliage royal. Les appels de la nouvelle juridiction furent alors portés directement au Parlement de Paris.

Il tenait ses assises deux fois l'an. Le président avait 100 livres de gages, et les juges seulement 50 livres.

On voit tout de suite le défaut de ce tribunal. Formé de magistrats du pays même, mêlés aux petites affaires locales, il se trouvait peu qualifié pour réformer certains jugements émanants d'hommes avec lesquels ses membres se trouvaient en contact journalier, et qui souvent étaient leurs propres collègues, dans d'autres juridictions locales.

Voici les noms des juges des Grands-Jours que nous avons pu rencontrer, et qui sont pris çà et là :

François Belot, époux de Agille Braudeau, président en la Chambre des Comptes, conseiller, 1548.

Nicolas Beiot, liciercié ès-lois, époux de Jeanne Tysart, conseiller, 1550.

Etienne Coumon, conseiller, 1561.

Raoul Bugy, Maître des requêtes de la reine de Navarre, président, 1564.

Charles Mâlon, Sr de Montrieux et de

Villemarest, auditeur en la Chambre des Comptes, époux de Louise Péan, 1577.

N. Tuffier, conseiller, 1578.

Jean Chandouinault, vice-président, 1578.

Thibault Bautre, lieutenant général en Vendômois, époux de Marguerite Pineau, conseiller, 1578.

Oudin Méliant, conseiller, 1580.

Feix Champion, 1583.

Alexis Garault, conseiller en l'Election et aux Grands-Jours, 1585.

Germain d'Argouges, président, époux de Mad. Bugy, 1585.

Antoine Bugy, conseiller, 1585.

Albert Matras, greffier, 1587.

Arnoul Deniau, conseiller en l'Election et maître des requêtes de Madame, sœur unique du roi, conseiller, 1588.

François Parrain, époux de Marie de Locques, grenetier au grenier à sel, conseiller, 1588.

Martin Olivier, époux de Marie Méliant, conseiller, 1596.

Nicolas Chéreau, greffier, 1596.

N. Rivière, conseiller, 1608.

Blaise Bouthier, avocat, conseiller, 1614.

Jacques Jourdain, conseiller, 1616.

Jean Aubert, Sgr de Chauvigny, procureur du roy, 1616.

Antoine Fousteau, écuyer, sieur de Bonmars et de Prépatoir, historiographe du roi, et valet de chambre de Monseigneur, frère unique du roi, époux de Catherine de la Livre, président en 1623.

Hélie Cupif, Sr de la Chainne en Bretagne, avocat au Parlement, époux de Marie Grimaudet, dame de la Couéterie, président en 1624.

Claude Bouchard, époux d'Antoinette Chedaine, conseiller, 1625.

Michel Tahvron, conseiller, 1625.

Macé Lecomte, époux de Louise de Genets, conseiller. (Il meurt en 1654, léguant à la Trinité sa bibliothèque), 1626.

Henri Olivier, fils de Martin et époux de Marguerite de Baugé, avocat du roi en l'Election et Grenier à sel, conseiller, (mort en 1652), 1631.

Jacques Nicolet, greffier, 1631.

Jean Jourdain, conseiller en l'Election, seigneur de Chanteloup, vicomte de Vendôme, époux de Barbe Lefèvre, conseiller, 1634.

René Rivet, président, époux de Judith Fousteau, 1636 (?).

Gilles Parrain, époux de Marguerite Gobinet, conseiller, vers 1642.

Gilles Haudebert, conseiller, 1642.

Léonard Goslard, greffier, 1643.

Denis du Boulay, époux de Louise Cadot, conseiller, 1649.

Etienne Deslandes, (protestant), pré-

sident. Il est fils de N. Deslandes et de Catherie d'Argouges. Il décède le 15 déc. 1673, étant époux de N. Meillant, 1651.

Jean Pineau, conseiller, 1656.

Denis du Boulay, fils, diacre, conseiller. (Il meurt en 1672 étant vicaire de la Madeleine), 1663.

Jean Angeneu, Sr de la Pilonnière, avocat au Parlement, conseiller aux Grands-Jours et à l'Election, et contrôleur au Grenier à sel, époux de Jeanne Allard, 1668.

Louis Rouget, Sr de Montrieux, époux de Rose Poulard, conseiller aux Grands-Jours et président en l'Election, 1670.

François Olivier, époux de Marie Bourguineau, conseiller, 1666.

César Jabre, sieur de la Cousinière, époux de Rose Cougneau, conseiller. (Il meurt en 1674), 1673.

Mathieu Deslandes (protestant) président. Il est fils d'Etienne D. et époux de Françoise Martin, 1673.

Pierre-Nicolas de Gallois, Sr de la Bourdinière, conseiller, époux 1<sup>o</sup> de Anne Jourdain et 2<sup>o</sup> de Agnès Guimont, 1675.

François Olivier, lieutenant des Eaux-et-Forêts, conseiller, époux de Anne Bodineau, 1675.

Jean Goslard, Sr de Lépai, bailli de la Trinité, époux de Marguerite Bodineau, conseiller, 1678.

Louis Caillaud, conseiller, époux de Marie Picheré, 1678.

Charles Bourgogne, conseiller, époux de Madeleine Courtin, 1678.

Denis du Boulay, 3<sup>e</sup> du nom, époux de Claude Cadot, conseiller, 1683.

Marin Barillaud, conseiller, époux de Françoise Souin, 1690.

Pierre-Paul Bodineau, Sr de Meslay, époux de Marie Guyorveau, conseiller en 1691 et président en 1696.

Simon Guestier, époux 1<sup>o</sup> de Madeleine de la Forge et 2<sup>o</sup> de Madeleine Godineau, conseiller, 1698.

Louis-Auguste Rouget, époux de Marie Rigault, conseiller, 1703.

Les derniers juges des Grands-Jours, au moment de la suppression en 1713, paraissent avoir été : — Jean Goslard, sieur de l'Espau, président ; Simon Guestier, Gallois, Barillaud et Rouget, conseillers.

Arch. L.-et-Cher, D 11 ; E 402, 509, 512, 540 ; H (Oratoire) ; G 240. — Registres des paroisses, *passim*. — Titres des terres de l'Espau, de Chanteloup, des Minières, de Meslay etc., etc. — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 169 et 199 ; 1875, p. 139 ; 1878, pp. 380 et 381 ; 1888, p. 274 ; 1889, p. 130 ; 1890, p. 154 ; 1893, p. 88 ; 1897, pp. 119 à 140, 157 à 185, (Article Isnard). — Bibliothèque

que de Vendôme, Manuscrits, 1<sup>o</sup> Les 10 dossiers Chaulard ; 2<sup>o</sup> Fonds Bouchet, chem IX, doss. 2, pièce 10 ; 3<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, I, pp. 47 et suiv. et 188. — *Compte-rendu du Congrès de Vendôme en 1872*, pp. 611 et suiv. — Arch. du Cognac, E 4, n<sup>o</sup> 29.

*Chambre des Comptes du Vendômois.*

C'était une juridiction administrative qui connaissait de toutes les causes relatives aux finances des domaines propres des comtes et ducs. La nomination des officiers de cette chambre était pleinement au pouvoir de ces seigneurs.

Cette chambre se composait d'un président, cinq auditeurs conseillers et un greffier. Un procureur fiscal et son substitut lui étaient attribués.

Tous ces officiers se contentaient d'appointements dérisoires. Le président avait 55 livres tournois ; le procureur fiscal 32 livres ; le substitut 15 livres et les auditeurs 15 livres. Aussi tous ces personnages étaient-ils pourvus par ailleurs de places plus lucratives (?) On les voyait conseillers aux Grands-Jours, au Bailliage et même pourvus d'offices dans les juridictions royales comme le Grenier à sel et l'Election.

Ils avaient encore certainement un casuel d'autant plus important qu'ils avaient plus d'affaires à juger.

Ils paraissaient siéger au moins une fois par semaine. Leurs fonctions consistaient encore à contrôler et apurer les comptes des receveurs du domaine ducal.

Le siège de cette chambre était situé rue Renarderie, au n<sup>o</sup> 7 aujourd'hui. On admire encore dans la cour de cette maison la curieuse façade Renaissance qui avait été construite vraisemblablement par le duc Charles ou plutôt par sa mère Marie de Luxembourg.

On ignore la date de la création de cette Chambre des Comptes. Elle devait exister tout au moins dès le temps de l'avènement des Bourbons au comté, soit la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais on ne rencontre d'officier de cette chambre qu'en 1487, du temps du comte François, ou un certain Jean Georges, est dit *auditeur des Comptes* (Duchemin II p. 50). Il devait être le même que Jean Gerget, seigneur de la Voûte de Troo, époux de Alizon d'Argouges.

Cette chambre prit fin en l'année 1712, à la mort du duc Louis-Joseph, alors que le roi Louis XIV crut devoir confisquer à son profit le Duché de Vendôme qui avait pourtant un possesseur légitime en la personne du Grand Prieur Philippe, le dernier des Vendôme, héritier naturel

du précédent. Les officiers du roi prirent la place des officiers du duc dans le Bailliage de Vendôme et cette chambre des Comptes fut supprimée. Les comptes furent alors envoyés à la Chambre royale des Comptes à Paris.

Il fallut faire un inventaire des Archives du Duché restées dans cet hôtel de la rue Renarderie. Cet inventaire fut dressé en 1715, mais on n'emporta ces Archives à Paris qu'en 1739; et cela bien heureusement, car, remises à la Chambre des Comptes de Paris avant 1737, elles auraient, comme les autres, subi l'incendie de cette année-là qui détruisit la plupart des papiers de cette chambre et elles seraient aujourd'hui anéanties. Ces archives se composaient d'environ 200 liasses, dont quelques-unes comptaient jusqu'à 400 pièces. C'était 30 à 40 mille papiers divers.

Toutes ces pièces, inventoriées sommairement, ont été dispersées dans les diverses séries des Archives Nationales et on les trouve encore à Paris à l'hôtel des Archives, rue des Francs-Bourgeois. Elles ont été à nouveau inventoriées vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par les soins des Archivistes, élèves de l'École des Chartes, et réunies en registres reliés, catalogués chacun dans des séries portant des lettres indicatives spéciales. Elles sont de la sorte à la portée des travailleurs.

C'est ainsi que nous avons pu puiser dans ce dépôt nombre de renseignements précieux pour le présent ouvrage, notamment à la Série P, où les n<sup>os</sup> 509 à 714 (115 reg.) portent sur les hommages et aveux rendus aux comtes et ducs de Vendôme et les n<sup>os</sup> 952 à 972 se rapportant aux censifs relevant directement du château, tant à Vendôme que dans les biens ruraux appartenant au domaine seigneurial.

Mais le temps nous a manqué pour analyser notamment les sentences criminelles et plaids du bailliage contenus sous la Série cotée Z<sup>2</sup>, que nous recommandons à ceux qui, après nous, voudront s'occuper de l'histoire du Vendômois.

Nous avons fort peu rencontré de titulaires des offices de cette Chambre des Comptes. La plupart de ces officiers cumulant avec d'autres charges sont qualifiés de titres divers se rapportant aux autres juridictions du pays.

En voici quelques uns par ordre de dates :

Jean Georget, auditeur, 1487. — Denis Buffereau, sieur de l'Aubrière, conseiller et auditeur des Comptes, 1513.

François Belot, président en la Chambre des Comptes et conseiller aux Grands

Jours, époux de Agile Braudeau, vers 1525. — N. Leroyer, auditeur, 1573. — Claude Baranger, sieur de la Verrière, président, 1577 et 1581. — Paul Baranger, fils du précédent, président, vers 1590. — Charles Mâlon, sieur de Montrieux et de Villemarest, auditeur et conseiller aux Grands Jours, 1583.

Henri Delamay, Jean Delavan, Claude Marbault, Florent Chrestien et Germain Dargouges, auditeurs en 1583. (*Bull.* 1880, p. 150). — Albert Matras, greffier, 1583.

On peut donner ici les noms des receveurs du comté et duché de Vendôme rencontrés à la Série P 986 des Arch. Nat.

Pierre Morau, 1340. — Pierre Ameau, 1357. — Jehan Thiery, 1360. — Thomas Petit, 1366. — Jacques Chereau, 1374. — Jehan Chambray, 1383. — Michel Dollard, 1396. — Jehan Belloneau, 1437. — Jehan Hardey, 1448. — Jehan de la Fosse, 1470. — Héliard Maingre, 1468. — Jehan Buisson, 1482. — Denis Buffereau, 1483. — Mathurin Petit, 1485. — Alexandre Buffereau, 1493. — Hélié Brossier, 1495. — Jehan Mauguy, 1503. — Mathurin Hubert, 1523. — Jehan de Lavau, 1545. — François Baudineau, 1552. — Guillaume Roy, 1553. — Philippe Soefve, 1557. — Guillaume Thouard, 1565. (C'est ce dernier qui dressa le fameux compte conservé aux Archives du Loiret, Série A, n<sup>o</sup> 1689, relevé par J. Thillier au *Bulletin vendômois*, 1879 et 1880, [v. table]). — Blaise Buthier, époux de Marie Dubois, 1586. — Claude Gaull, 1586. — Calais Taffu, 1588. — Gaillard Galland, 1596. — Gilles Chevreau, 1608. — Philippe Cadot de la Gastille, 1704.

Il nous manque ceux des premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, qui ne peuvent guère être connus que par les registres paroissiaux de la ville.)

Arch. Nat., P 629, n<sup>o</sup> 75; P 986. — Arch. L et Cher E 79. — Arch. du Loiret A 1689. — Bibl. Vendôme, Mémoires ms de Duchemin, I, pp. 50 et suiv. — *Bulletin vendômois* 1869, p. 255; 1878, p. 381; 1879 pp. 53 et 183; 1880, p. 150 etc.

#### Tribunal de l'Élection

Il avait pour armoiries : *Tiercé en bande d'or de vair et de sinople* (Arm. ms).

L'Élection était un tribunal composé de magistrats appelés Conseillers Élus, parce que, dans le principe, c'est à dire en 1356, au moment de la création de ces tribunaux, ils étaient élus par les assemblées de communautés d'habitants. Mais les rois se réservèrent tout de suite, par le moyen des gouverneurs de pro-

vince, la nomination de ces magistrats qui conservèrent néanmoins le nom d'Élus. Le Tribunal de l'Élection siégeait dans une chambre annexée à l'auditoire du Bailliage, (J. Martellière). Ce tribunal connaissait en première instance de toutes les causes, tant civiles que criminelles, relatives aux choses de finances dans l'étendue de son ressort. De plus, les Élus étaient chargés de l'assiette et de la répartition des tailles et de juger les réclamations des contribuables et présidaient à l'adjudication de l'affermage de certains impôts.

L'Élection de Vendôme dut être formée dès le XIV<sup>e</sup> s. Elle était composée d'un président, d'un lieutenant, (vice-président), et de plusieurs conseillers. Elle relevait tout d'abord de la généralité de Tours; puis, à partir de XVII<sup>e</sup> s., de celle d'Orléans qui elle-même était dans le ressort de la Cour des Aydes de Paris.

Son territoire était contiguë, au nord à l'Élection de Châteaudun; à l'Est à celles de Beaugency et de Blois; au Sud, à celles d'Amboise et de Tours; à l'Ouest, à celle de Châteaudun-Loir.

Elle comptait en 1700, 89 paroisses et portait sur 8.671 feux (*Bulletin Vendômois*, 1866, p. 202).

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, les paroisses comprises dans l'Élection de Vendôme furent à peu près celles qui faisaient partie du Vieux-Vendômois, avec quelques exceptions toutefois. C'étaient les suivantes : (Quelques-unes sont soulignées, voir la raison plus loin) : — Vendôme avec ses quatre paroisses, de St-Martin, St-Lubin, St-Bienheure, et la Madeleine; Ambloy, Arènes, Auton, Azé (sauf Beaulieu), Baigreaux, Boisseau, Bonneveau, Cellé, La Chapelle-Anschéry-Coulommiers, Couture, Crucheray, Danzé, *Epeigné*, Espié, Espéreuse, *Les Es-sarts*, Faye, *La Ferrière*, Fontaines, Fortan, Gombereau, Les Hayes, *Les Hermites*, Houssay, Huisseau, Lauté, Lancois, Lavardin, Lisle, Longpré, Lunay, Marilly, Mazangé, Meslay, Monthodon, Montoire, *Montrouveau*, *Marcé*, Naveil, Nouray, Périgny, Pezou, *Poncé*, Pray, Prunay, Rodon, Rocé, Les Roches, *Rorthie*, Le Rouillis, *Ruillé*, St-Amand, Ste-Anne, St-Arnoul, St-Firmin, Ste-Gemmes, St-Jacques les Guérets, St-Mas du Cor, St-Martin des Bois, St-Pierre du Bois, St-Ouen, St-Ouentin, St-Rimay, Sanières, Savigny (rive gauche de la Braye), Selommes, Le Sentier, *Sougé*, (rive gauche de la Braye), Ternay, Thoré, Tourailles, *Tchet*, Troo-Villayard, *Villedieu*, Villemardy, Villeneuve-Trouville-

Villerable, Villeromahu, Villetrun, Villiers, Villerstaull

Dans cette nomenclature se trouvent des paroisses qui, en 1731, par suite d'un édit du roi Louis XV, furent soustraites à l'Élection de Vendôme pour être réunies à celle de Châteaudun-Loir. Ce sont celles dont le nom est souligné. — En revanche, les paroisses dont les noms suivent, qui faisaient partie de l'Élection de Châteaudun-Loir, et qui se trouvaient fort éloignées de leur chef-lieu d'Élection, furent, sur leur demande, et à la même date et par le même décret, réunies à l'Élection de Vendôme : St-Agil, Boursay, Chone, La Chapelle-Vicomtesse, St-Mars-du-Cor, Beauchesnes-Matras, Fontaine-Raoul, Chauvigny, Le Temple de la Champignelle, Épuisé, le village de Beaulieu, (de la paroisse d'Azé), Romilly, et enfin, Savigny, rive droite de la Braye).

(Au commencement du XVII<sup>e</sup> s., il y eut à Montoire une formation de Sous-Élection qui dura quelques années).

Les officiers de l'Élection étaient gens du Roi, et non pas gens du duc. Mais à Vendôme, ils payaient un loyer au duc pour avoir le droit de tenir leurs audiences dans l'auditoire du Bailliage. Ils prenaient rang, des cérémonies publiques, immédiatement après les officiers de la maîtrise des Eaux-et-Forêts.

Voici les noms des officiers de l'Élection que nous avons pu rencontrer : — Geoffroy de Gyvès, 1392. — Jean Ducrocq, 1459. — Jean Georget, capitaine du château, 1476. — Florent Gaubert, Sr de Baigreaux, 1480. — Macé Signac, prévôt de Courtozé, 1499.

Nicolas Boursier, Sr de la Picottière, 1509. — Berthault de Luynes, Sr de Villeporcher, 1516. — Guillaume Laurent, procureur du Roi et bailli de Villeporcher, 1531. — François Viart, 1533. — Claude de Luynes, 1542. — Jean Tesnières, bailli de Vendôme, 1544. — Léonard Pigier, procureur du Roi en l'Élection, 1547. — Guillaume Mâlon, 1548. — Claude Mâlon, 1552. — Maurice Poullain, 1554. — Jehan Guillot, 1559. — André de Luynes, 1560. — Raphaël de Taillevin, 1570. — Charles Mâlon, Sr des Petites Picorettes (?), 1577. — Michel Guinebault, 1580. — Jacques Cadot, vers 1580.

Jacques Doucin, 1582. — François de Luynes, 1582. — Bonacourse Balbany, 1583. — Arnould Deniau, conseiller aux Grands Jours, 1583. — Robert Hardouin, Sr du Mas, président, 1583. — Pierre Olivier, 1583. — Blaise Buthier, 1583.

Michel Gaull, 1586. — Jean Grimaudet, Sr de la Croisette, 1587. — Michel

Doulcin, Sr de Villaria, 1590. François Noury, 1592. Claude Dupont, lieut. au Bailliage, 1592. René Dupont, lieut. à l'Élection, 1593. Jacques Cadot, 1594. Claude Mâlon, 1594. Jean Roger, 1595. Nicolas Savarre, Sr du Plessis-la-Cour, 1595. Adam Galland, président et lieutenant-général au Bailliage, 1595. Claude Bouchard, Sr de la Vallée de Villeporcher, 1597. Martin Tahuron, 1598. Pierre Barentin, Sr des Gats, receveur général, 1599. Jean Rogier, 1600. Jacques Bry, président, 1601. François Pincou, 1602. Michel Guinebault, 1603. Jacques Doulein, lieutenant-général en l'Élection, Sr de Putereau, 1606. François Noury, fils du président Noury, 1606. François ou Jean Noury, président, 1606. Pierre Chamut, Sr de Noyers, 1607. Pierre Parrain, procureur du roi, 1607. René Jourdain, Sr de Bellassise, 1611. Pierre Hémon, 1615. Jean Simonneau, 1616. François Huet, Sr de Bertault, 1620. Jacques Maillet, greffier, 1625. Gilles Parrain, 1625. Pierre Chauffourneau, 1625. Gilles Aubert, 1625. Pierre Valette, écuyer, Sr de St-Laumer, 1625. Henri Grimaudet, 1625. Achille de Charchigny, 1626. Gilles Lebrun, 1626. Paul de Planche, Sr de la Goulandière, 1627. Nicolas Brochot, 1629. Jean Jourdain, 1629. Louis Bodineau, 1630. Raphaël de Genes, Sr de Charchigné, 1631. Martin Cadot, 1633. Henri Olivier, conseiller aux Grands-Jours, 1633. Jacques Huet, Sr de Bertault et de l'Aumône, 1635. Georges Noury, 1636. Pierre Jabre, 1637. Mathurin Rouget, second président, 1637. Michel Dollard, 1638. René Jourdain Sr de Moncé, qui devint président, 1639. Adrien Hersant, procureur du roi en l'Élection, 1639. Claude Brossier, lieutenant-général en l'Élection, 1643. Jacques Doulein, lieutenant-général en l'Élection, 1644. Hector Paris, contrôleur en l'Élection, 1647. Jacques Nivelet, procureur du roi en l'Élection, 1648. Nicolas Gannery, 1648. Mathurin Rouget, président, 1649. Claude Brossier, lieutenant, 1649. Louis Bodineau, 1649. Pierre Chauffourneau, 1649. Nicolas Brochot, vers 1649. Michel Gannery, 1649. René Augry, 1649. François Grimaudet, Sr du Buisson, président, 1650. François Godineau, lieut. général, 1650. Jacques Grimaudet, Sr du Buisson, 1650. Ca therin Chesneau, 1652. Pierre Jabre, sieur du Plessis et de la Mouline, secré taire de son Altesse, 1653. François

Gannery, Sr de Monthuisard, président, 1653. Philippe Bellanger, lieutenant criminel, en l'Élection, 1653. Pierre Morillon, 1653. Jean Ductocq, 1654. Mathurin Rouget, premier président, 1655. Mathurin Bellanger, 1656. Nicolas Gannery, 1656. Jacques Co gneau ou Cougnol, 1657. Gabriel Crosnier, 1665. Etienne Plastrier, 1667. Jean Augeneau, 1668. François Grimaudet, Sr du Buisson, fils de feu François, 1668. François Neils, Sr de Puteaux, 1668. Jean Baptiste Henriau, président, 1668. Robert Pi neau, sieur de la Barre, 1669. Louis Rouget, président et conseiller aux Grands Jours, 1670. Denis Poulard, Sr d'Al bert et de la Tuilerie, 1671. François Hugu, président, 1671. Louis Jabre, Sr de Belessort, 1673. Pierre Morillon, 1675. Louis Fourrier, 1675. François-César de Lardière, Sr de la Godi nière, 1676. Robert Mestain, 1686. Claude Godineau, 1687. Paul Allard, 1694. Léonard Cadot, 1694. Jacques Poitras, procureur du roi en l'Élec tion, 1694. Nicolas Baudot, 1697. Pierre Jabre, 1699.

Daniel Allard, 1703. Isaac-Jacques Potier, président du grenier à sel, 1706. François Hugu, Président, Sr des Lai ses et de Bompant, 1707. Pierre Buis son du Plessis, 1708. François Frédé reau, Sr des Luisées, 1713. Pierre Cros neau, Sr de la Mabilère, 1715. An toine Gasselin, Sr de Bompant, 1724. Jean-Jacques de Bornière, Sr de la Croi serie, 1725. Claude Godineau, 1729. Louis Lelarge de la Guiberdière, 1729. Marc-François Frédereau des Luisées, 1732. Joseph Mahy, lieutenant en l'Élection, 1736. André Godineau, procureur du roi, 1736. César Fran çois Duvivier, 1737. François-Jacques Hugu fils, président, 1737. Jacques Michel de Méhabert, Sr de la Brunelière, 1738. Henri Godineau, Sr de la Bre tonnerie, 1739. Jean François Lenoir, 1739. Pierre-Claude Buscheron Rous seau, 1750. Jacques Alexandre Bou lay, président, 1770. Jacques Boulay, Sr de la Béchardière, 1775. Joseph André Godineau, Sr de Lépan, président, 1780. Jean-Claude Mallet, lieutenant, 1779. Sanguin, 1782. Buscheron, 1782. Amand Fidèle Vouggère, 1782. Buscheron père, 1782. Pierre Per cheron, 1782. Parrain, procureur du roi, 1782. Saneçon, greffier, 1782. Pierre Michel Marie René Lebreton du Buisson, président, 1785. Mathieu Deschamps, 1789. N. Godineau, der nier président, 1790.

*Noms de quelques receveurs des Aides et des Tailles de l'Élection de Vendôme :*  
Jean de Chantosse, 1532. Albert Chastain, 1577. Louis Couin, 1582. Louis Sanson, 1584. Pierre Bateu tin, Sr des Gats et de Rochefort, 1585. Gilles Boutault, 1591. Louis du Boys, 1594. Michel Longuet, 1594. Jean Choiseu, 1594. Jean Darde, 1594.

Michel Cadot, 1602. Antoine Denis, Sr de Beau lieu, 1605. Isaac d'Huis seau, 1607. Jacques Denis, 1610. François Guilloseau, 1612. Jacques Blossier, 1613. Martin Cadot, 1617.

Michel Grimaudet, Sr de la Couette rie, 1619. Thomas de Prossé ou Pressé, 1623. Jean Goislard, Sr de Lespau, 1624. Michel Jourdain, Sr des Fossés, 1625. Daniel Grimaudet, Sr de la Croi serie, 1630. François Olivier, 1631.

Macé Chesneau, 1632. André Neils, 1630. N. Noel, 1638. Toussaint Bodet, 1639. Laurent Bry, Sr des Roches, 1640. Jules de la Guérinie, écuyer, 1641. Germain Philippe, Sr du Plessis, 1646. Pierre Leprince, 1647. Hector Paris, 1647. François Godineau, 1649. Jacques Laullier, Sr des Gar reaux, 1653. Germain Aubry, 1676.

César Bourgogne, Sr de Boisrond, 1678. Robert de Boisboutin, 1680. Nicolas Mallet, Sr de Neufmanoir, 1682. André Neils, 1683. Martin Pesselier, Sr de Bussière, 1685. Toussaint Baudot, 1687. Robert Chaponel, 1688. Pierre-Bernard Souin de la Savinière, 1700. Jean-Baptiste Bégon, 1700.

Pierre Ripault, Sr du Verget, 1707. François Ney de Châtillon, 1710. Jean Cartel, Sr de la Morinière, 1711. Jean Parent, 1713. Guillaume de la Haye, Sr de Launay, 1717. Jacques de Bor nière, Sr de la Croiserie, 1723. Bar thélemy de la Hire, 1735. Louis-Claude de Villiers, 1740. Nicolas-Joseph Thirion de Chanlay, 1743. Louis-Jacques Baroueil, 1754. Jean-René Les sieur de la Bersière, 1768. Guillau me Marin Lefessier de la Bersière, lieu tenant de la grande Louveterie de Fran ce, dernier receveur, 1783.

Bibliothèque de Vendôme, 1<sup>o</sup> Fonds Trémault, Dossier Comtes et Ducs et divers ; 2<sup>o</sup> Les 10 dossiers Chan tard ; 3<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, t. 1, pp. 59 et 60. — Bulletin vendômois 1865 p. 102, 1866, pp. 118, 202 & 208, 1868, pp. 29, 100 et 111, 1875, p. 139, 1879 p. 49, et passim. — Collection R. de St Venant, Histoire Ven dôme (Finances). — Archives de Lob et Cher, séries E, G, GG, etc. passim. — Almanach de MOUSSIER, année 1781. — Malardier, Recherches bibliographiques sur le canton de Montoire, pp. 171 et 176. — Titres des

titres des Ministres, de la Roullière, de Meulay, de RENAY, de Villeporcher, de la Jousselière, etc., passim.

### Grenier à sel.

Le Grenier à sel n'était pas seulement un magasin à conserver le sel, c'était encore une juridiction qui connaissait de toutes les causes relatives aux po belles et impôts sur le sel. Cette ju ridiction formait un tribunal inférieur, qui, comme l'Élection, ressortait de la Cour des Aides. Mais elle jugeait sans appel pour ce qui était de la restitution des droits de Gabelle jusqu'à concurrence d'un minot (2 boisseaux) de sel et de 10 livres d'amende. Les officiers du Grenier à sel avaient pour armoiries : *Lievé en bande d'argent, d'hermines et de sable.* (Arm. ms.).

Le tribunal du grenier à sel de Ven dôme était ainsi composé : Un président, un grenetier, un contrôleur, un receveur, un faussier audientier.

Du Grenier à sel de Vendôme rele vaient au XVIII<sup>e</sup> s., 52 paroisses. Avant la création du Grenier d'Herbault, en 1723, il en avait 7 de plus.

La création de ce Grenier était fort ancienne et il existait déjà dans la pre mière moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (Invent. ti tres Maison-Dieu). Il avait été tout d'abord établi rue Saulverie, mais, au XVII<sup>e</sup> siècle, il avait été transféré rue Saint Jacques, en face la Maison-Dieu, dans une partie de l'ancien établissement des Béguines.

Il y avait dans le Vendômois encore deux autres Greniers à sel, c'étaient ceux de Montoire et de Mondoubleau.

Ce grenier consommait annuellement environ 54 muids (à 144 boisseaux ou 72 minots le muid et le boisseau de Vendôme étant d'environ 12 litres). A la fin de l'an cien régime, la consommation du Grenier de Vendôme était en réalité de 60 muids.

Un édit du roi, donné à Versailles en juin 1727, fait connaître les noms des pa roisses ressortant au Grenier à sel de Vendôme ; ce sont : Vendôme, ville et faubourgs, Ambloy, Arcine, Azé, Bat gueaux, Beauvilliers, La Bosse, Bois seau, La Chapelle Arschéry, Epiais, Co nan, Coutommiers, Cruheré, Danzé, Espéreuse, Faye, Fortan, Frétéval, Huis seau, Lancé, Lignéres, Lisle, Marceilly, Mazanyé, Meslé, Morcé, Navil, Nourlay, Ouches, Pezon, Renay, Rocé, Rodon, Le Rouillis, St Amand, Ste Anne, Ste Gemmes, St Firmin, St Hilaire, St Lu bin des Prés, St Mandé, St Omer, Se lommès, Thoré, Urcuey, la Ville aux Clercs, Valleneuve Cherygny, Villerable,

Villeromain, Villetun, Villiers, Villiers-faulx. (Les noms soulignés sont aujourd'hui de l'arrondissement de Blois).

Voici les noms des officiers du Grenier à sel de Vendôme que nous avons pu rencontrer (La plupart cumulaient cet office avec d'autres dans la ville même, et dans les juridictions d'alentour) :

Mathurin Mâlon, grènetier, (Arch. Nat., P 714, n° 41, f° 2), 1451.

Jacques Mâlon, contrôleur du grenier à sel de céans, (Titres de la maison rue Poterie, 43), 1490.

Jean Leblanc, grènetier, (Bibl. de Vend., les 10 doss. Chautard), 1535.

Marin Quesnault, contrôleur, (Reg. St-Martin), 1582.

Claude Daguier, Sr de Vareille et Bois-la-Barbe, grènetier, (*id.*), 1582.

Pierre de Morées, contrôleur, (Reg. St-Martin), 1583.

François Parrain, grènetier, (*Bulletin* 1897, p. 183), 1589.

Mathurin Rogier, grènetier, (Reg. St-Martin), 1592.

Jean Prou, receveur, (*Bulletin* 1889, p. 131), 1602.

Pierre Péreu, contrôleur, (Reg. St-Martin), 1606.

Bernard Bourru, contrôleur, (Reg. St-Martin), 1608.

Josias Matras, valet de chambre ordinaire du roi, contrôleur, 1623.

Barat Lancement, Sr de la Brière, receveur, (Titres de la maison n° 11, rue Guesnault), 1624.

Charles Parrain, grènetier, (Reg. St-Martin), 1628.

Louis du Bois, grènetier, (Titres de la maison rue Ferme, 17), 1629.

Gilles Aubert, receveur, (Reg. de St-Rimay), 1630.

François Grimaudet, receveur, (Reg. de Danzé), 1632.

Barat Lancement, Sr de Pierrefitte, receveur, (Note Trémault), 1634.

Claude Leroux, grènetier, (Reg. St-Martin), 1639.

Jean Dublineau, receveur, (Reg. St-Lubin), 1644.

Michel de la Croix, grènetier, (Reg. de St-Ouen), 1648.

Louis Allard, Sr de Pointras, grènetier, (St-Martin), 1654.

Gilles Aubert, procureur du roi, (Reg. St-Martin), 1655.

Jean Dublineau, Sr de la Loge-Chailou, receveur, (Reg. St-Martin), 1656.

Louis Frédureau, Sr de Grandlay, président, (Reg. St-Martin), 1657.

René Guillard, officier au grenier à sel, (Reg. de Villerable), 1662.

Etienne Chesneau, Sr de la Croix, grènetier, (St Martin), 1671.

Pierre Jabre, grènetier, (Trémault), 1672.

Claude Godineau, contrôleur, (*id.*), 1678.

François Olivier, receveur, (*id.*), 1678.

Joseph Neils, conseiller, (*id.*), 1685.

Pierre Jabre, Sr de Courteveau, grènetier, (St-Martin), 1686.

François-César de Lardièrre, conseiller, (*id.*), 1687.

Robert Mesmin, contrôleur, (Arch. de L.-et-Cher, G 242), 1687.

Claude Godineau, grènetier, puis contrôleur, (Trémault), 1687.

Pierre Chotard, receveur, (St Martin), 1689.

Pierre Jabre, président, (Bibl. de Vend., 10 dossiers Chautard), 1691.

Nicolas Bando, de Juilly, grènetier, (Reg. St-Bic), 1692.

Jacques Bois, Sr de Taley, receveur, (St-Martin), 1695.

Pierre Crosneau, Sr de la Mabilière, (Saint-Martin), 1696.

Jean Cartel de la Morinière, receveur, (Trémault), 1696.

Paul Allard, officier au grenier à sel, (Reg. de St-Ouen), 1697.

Pierre du Mur, grènetier, (*Bulletin* 1866, p. 177), 1698.

Pierre-Bernard Souin, Sr de la Savière, contrôleur, (St-Martin), 1700.

Hyacinthe Girard, grènetier, (Reg. de la Madeleine), 1708.

Christophe-Claude Rigault, grènetier, (St-Martin), 1711.

Isaac-Jacques Pothier, président, (*Bulletin*, 1890, p. 71), 1714.

Siméon Gasselie, vérificateur général, (Reg. de Villerable), 1715.

Julien Picheré, greffier, (St Martin), 1715.

Louis Lefarge de la Guibardièrre, proc. du roi, (Saint-Martin) c d, 1716.

Joseph Mahy des Bougonnières, receveur, (Reg. de Mareilly), 1725.

Louis Cadot, Sr du Breuil, (Trémault), avant 1732.

Louis Gasselie, contrôleur, (Reg. de Sasnières), 1736.

René Becquereau, greffier, (St Martin), 1746.

Louis Leroy, procureur du roi, (St Martin), 1751.

René-Jacques Huc, contrôleur, (Reg. de Cellé), 1754.

René Bouvier, grènetier, (Reg. Madeleine), avant 1760.

François de Méhabert, receveur, (Trémault), 1779.

En 1782, d'après l'almanach de MON

SIEUR, les officiers du Grenier à sel de Vendôme se composaient ainsi qu'il suit : Jaquinet, grènetier et président, Huc, contrôleur, Couturier, procureur du roi, autre Couturier, greffier. Ces personnages paraissent être encore en fonctions en 1789. — (*Bibl. Vendôme* : 1° Mémoires de Duchemin de la Chesnaie, t. I, p. 60; 2° Ms. 285, p. 21. *Bulletin vendômois*, 1866, p. 209; 1895, p. 179; 1913, p. 208. — Brochure du XVIII<sup>e</sup> s., contenant certains édits du roi, [1727], [communication de M. Eug. Vallée].)

#### Tribunal des Maréchaux de France.

Voici ce qu'en dit Duchemin de la Chesnaye dans ses mémoires : « Ce tribunal était constitué pour connaître des contestations survenues entre gentilshommes et gens de guerre. Il était occupé par un lieutenant des Maréchaux qui tenait ses fonctions, soit par provision des Maréchaux de France, soit par édit du Roi. On appelait aussi ce lieutenant *Juge du Point d'Honneur*... Ce tribunal était encore composé d'un conseiller rapporteur et d'un secrétaire greffier ».

Il avait pour exécuter ses sentences les archers de la Maréchaussée.

Mais ce tribunal ne fut constitué qu'après 1713, c'est-à-dire après que le Vendômois fut réuni à la Couronne et que le bailliage seigneurial devint bailliage royal.

Il n'y eut que trois lieutenants des Maréchaux à Vendôme ce sont : 1° *Joseph-Charles de Viméur, marquis de Rochambeau*, grand bailli d'épée du duché de Vendôme et gouverneur du Vendômois ; il s'intitulait aussi Lieutenant des Maréchaux de France dans l'étendue de la dite province, et Juge du Point d'Honneur dans le même pays. (Voir sa notice). Il mourut en 1782 et eut pour successeur comme lieutenant des Maréchaux *M. de Bullion* en 1782 (d'après l'État militaire de 1782) et en 1783, *Gilbert de Sarrazin*, seigneur de Bezay qui l'était encore en 1789. C'est à ce titre sans doute que ce dernier dut d'être élu comme représentant de la noblesse du Vendômois aux États Généraux.

Il existait en outre à Vendôme et plus anciennement que le précédent, un tribunal de la Maréchaussée dont le président était un lieutenant du prévôt de la Maréchaussée de Blois. Ce lieutenant avait lui-même un assesseur, un greffier, et un certain nombre d'archers. Il rendait la justice au nom des comtes, et ducs et connaissait des affaires civiles, entre roturiers. Les appels de cette justice

allèrent au bailliage. Ce tribunal fut dissous en 1713, au moment de l'établissement du Bailliage royal.

L'office de lieutenant du prévôt de Blois fut alors supprimé ainsi que ceux de ses officiers ; et il fut créé à Vendôme par édit du roi, une compagnie de Maréchaussée composée d'un prévôt, un lieutenant, un assesseur, un procureur du roi, un greffier, un exempt et neuf archers, un commissaire et un contrôleur à faire les montres (états de revue). Le prévôt devait avoir des gages 608 livres, 8 sous et 9 deniers, le lieutenant 278 livres 5 sous ; l'assesseur, 206 livres 5 sous et le procureur 168 livres, 15 sous, etc.

Il est clair que tous ces officiers, sauf le prévôt, ne pouvaient faire autrement que de cumuler cette charge avec d'autres. Le prévôt lui-même, généralement gentilhomme, devait posséder des biens patrimoniaux. Tous, du reste, paraissent avoir acheté leurs charges.

Voici les noms des lieutenants et autres officiers de la Maréchaussée que nous avons pu rencontrer :

Jehan Gilles, prévôt, (sans doute lieutenant du prévôt, 1489. Arch. L.-et-Cher, G 322).

Gilles Taffu, Sr de la Vacherie, écr, lieutenant, 1580, (Reg. Madeleine).

Antoine Lefarge, écr, Sr de la Saussonnière, qualifié *Prévost* en Vendômois, époux de Louise de la Bausse, 1603, (Reg. de St-Oustrille de Montoir).

Claude Barentin, écr, Sr de l'Ardoise, lieutenant des Mar. en 1620, (Reg. St-Martin).

Macé Lecomte, conseiller du roi et assesseur en la Maréchaussée, (reg. St-Martin).

Jean Danguy, Sr du Plessis, qualifié prévost, (Reg. St-Lubin).

Gilles Taffu, 2<sup>e</sup> du nom, fils de Gilles et de Marie Levasseur, Sgr de la Vacherie petit-fils du premier de ce nom (qui fut prévôt en 1580), lieutenant en 1633, époux de Marie Pilverdier, (Arch. Nat., P 628 et P 714, n° 198).

René Bouchard, lieutenant, 1634, (Reg. St-Martin).

Pierre Goislard, écr, Sgr de l'Espau, époux de Françoise Gauery, lieutenant en 1640, (Titres de l'Espau).

Jean Goislard, écr, qualifié prévôt, 1646, (*id.*).

Louis Leforestier, écr, Sgr du Plessis, qualifié prévôt des Maréchaux, époux de Madeleine Loriaux, 1655, (Reg. St-Martin).

Philippe Raton, Sgr de Malouse, lieutenant, 1658, (Reg. St-Martin).

François Olivier, assesseur, 1666, (*bull. Vend.* 1862, p. 24).

David Lemaire, écr. Sr de la Blottière, conseiller du roi et prévôt en Vendômois, époux de Anne de Planche, 1675, (Fonds Trémault, reg. Protestants à Vendôme).

François Léons, Sr du Petit-Bois, qualifié prévôt à Vendôme, avant 1696. époux de Marie Chauffourneau, (Arch. L.-et-Cher, E 724).

François Neilz, écr. Sr de la Fosse, prévôt, époux de Marguerite Chartier, 1706, (Reg. St-Martin).

François Lecomte, époux de Catherine Hogu, assesseur, 1705, (*id.*).

Après 1713, le titre de Prévôt à Vendôme devient régulier, et n'est plus donné par abus. Mais nous n'avons rencontré que le suivant :

Jean-Etienne Boisseau, Sgr de Lignièrès, prévôt 1771, (Reg. St-Martin).

Bibl. Nat. Imprimés, *Edits et Déclarations royaux*, vol. II (1713), pièces 565 et 566 — Bibl. Vendôme Fonds Trémault, Carton *Divers* et Reg. du Protestantisme, 1675 — Arch. L.-et-Cher, E 161, p. 15, 163, 724 — Arch. Nat., P 628 et 714, n° 198. — Titres de l'Epau et de Villeporcher. — *Loir-et-Cher historique*, 1895, p. 243. — Reg. des paroisses de Vendôme, *passim*. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 24 (1666). — *Etat militaire de la France de 1782*. — Bibl. Vendôme : 1° *Mém. de Duchemin*; 2° Fonds Trémault, Carton *Divers*, Reg. état civil des protestants, 1675.

#### Eaux-et-Forêts.

Les forêts domaniales du comté de Vendôme se composaient tout d'abord du grand massif de la forêt de Gastines qui englobait la forêt de Prunay, celle de Montoire, les bois actuels de Gastines et d'autres massifs de bois et landes répandus jusqu'en Touraine (Voir *Forêt de Gastines*); puis la forêt de Vendôme, qui s'étendait jusqu'à Chauvigny et Romilly, et dont une partie, située près Courtiras, avait été cédée, à une époque inconnue, aux Sgrs de Courtiras et aussi aux religieuses de la Virginité, et encore à partir du xv<sup>e</sup> siècle, les forêts de Mondoubleau et de Bois-Breton. (Voir *Forêt de Vendôme*, *Forêt de Mondoubleau*, *Bois-Breton*).

Au moyen âge, les barons de Montoire et de Lavardin étaient les grands forestiers de la forêt de Gastines; leur charge consistait uniquement à faire la police en ces lieux, réprimer le braconnage et le maraudage, veiller aux empiètements, régler les défrichements autorisés, etc. Pour ce faire ils avaient sous leurs ordres des sergents dont l'office était héréditaire et dont les sergenteries étaient

tenues d'eux en fief. (Voir à l'article *Forêt de Gastines* la nomenclature de ces sergenteries).

Quant à la forêt de Vendôme, nous n'avons pas rencontré de personnages pourvus à son égard des fonctions de forestiers. Il est probable pourtant qu'il en existait, et la charge sans doute en était exercée par un des principaux seigneurs voisins, soit le seigneur de Courtiras, soit celui de la Joussemière ou autre.

Le rattachement du service des Eaux à celui des Forêts paraît s'être opéré pour le Vendômois au xv<sup>e</sup> siècle; et le premier maître des Eaux-et-Forêts du Vendômois, qui nous soit connu, est Pierre de Montigny, Sgr de la Bouesche en Dunois, nommé à cette charge en 1479, alors qu'il allait épouser Marguerite, fille de Jean de Bourbon, bâtard de Vendôme, gouverneur du Vendômois. Il semble que ce ne soit qu'à partir de cette époque que fut réglée l'exploitation raisonnée des coupes de bois.

Pour indiquer quel fut le rôle de ces forestiers, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le paragraphe à eux consacré par M. Joseph Thillier dans le chapitre relatif aux Juridictions vendômoises, au *Bulletin vendômois*, 1879, p. 53, ainsi qu'il suit :

« ... Il y avait dans le duché (en 1583), une maîtrise des Eaux-et-Forêts exercée à Vendôme par un maître et un lieutenant général. Ces officiers avaient dans leurs attributions la surveillance et la conservation des forêts du Duché et le soin de faire les adjudications de coupes de bois. Au point de vue judiciaire, ils tenaient tous les mois, sous le nom de *Plaids Segreaux*, des audiences auxquelles étaient déferés tous les délits forestiers et toutes les infractions aux règlements sur les cours d'eau et la pêche. L'avocat fiscal et le procureur fiscal du bailliage remplissaient également leurs fonctions près de cette juridiction à laquelle étaient, de plus, attachés six sergents verdiers, dont trois pour la forêt de Vendôme et trois pour la forêt de Bois-Breton; ces verdiers exerçaient la police judiciaire pour toutes les contraventions relevant de la maîtrise des Eaux-et-Forêts, et prélevaient le tiers des amendes prononcées ».

Il n'est question dans cet article ni de la forêt de Gastines, ni de la forêt de Mondoubleau, bien que toutes deux fissent encore partie, pour la masse, du domaine du duché; mais la forêt de Mondoubleau était régie par la maîtrise du Mans (Beauvais de Saint Paul, p. 193) et pour la

forêt de Gastines, elle relevait peut être de celle de Touraine (?)

Au moment où le duché de Vendôme fut réuni à la Couronne, les officiers de la maîtrise passèrent au service du roi, mais furent peu de temps après (?) remplacés par une commission dite de *Réformation des Eaux-et-Forêts* composée d'un maître, d'un garde-marteau, d'un procureur du roi et d'un greffier. Ils administraient au nom du roi.

Cette maîtrise fut reconstituée par édit du mois de mai 1758, enregistré au parlement le 6 avril 1759. Cet édit statua que le ressort de cette maîtrise serait celui même du bailliage et des justices seigneuriales en dépendant, sauf ce qui pourrait dépendre du bailliage de Blois. La maîtrise du Vendômois était du département du Berry qui eut pour Grands Maîtres au xviii<sup>e</sup> siècle, M. Leray de Chaumont, et M. du Quesnoy de Moussy. (Duchemin).

Les renseignements sur cette maîtrise des E. et F. restent confus, par suite de ce que les liasses y relatives, aux Arch. L. et Cher (Série B.) ne sont pas encore inventoriées et qu'elles sont très embrouillées, elles ne paraissent pas remonter, du reste, au delà du xviii<sup>e</sup> s.

Voici, d'après divers documents, quels ont été les officiers des Eaux-et-Forêts du Vendômois depuis le xv<sup>e</sup> siècle; (liste très incomplète) :

1479. Pierre de Montigny, Sgr de la Bouesche, époux de Marguerite de Vendôme, *maître* (B. N., ms. 20.688).

Avant 1520. Jean de Paigné, Sgr de Pray, époux de Renée de Fromentières, *maître*. (Bibl. Vend., Fonds Bouchet).

xv<sup>e</sup> s. Raphaël de Taillevis, Sr de la Mézière, époux de Marie Rouer, *maître*. (Titres de la Petite Mézière, à St-Mars du Cor).

1563. Nicolas Arnoul, lieutenant, (*id.*).

1574. N. de la Châtaigneraie, Sr des Pins en Bas Vendômois, *maître*. (Chartier de Coulange).

1577. Claude Baranger, sieur de la Verrière, président en la Chambre des Comptes, *lieut. général*. (Arch. L.-et-Cher, E 79).

1586. Paul Baranger, sieur de Haie de Champs, conseiller du roi de Navarre, et président en la Chambre des Comptes, époux de Marie Salé, *lieut. général* des E. et F. (Titres de la maison n° 9, rue Guesnault)

1597. Jean Lemaitre, lieutenant, (A. D., E 332)

1600. François Baranger, *lieut. du*

prévôt et son successeur dans ses charges. (Titres de la maison, rue Guesnault).

1626 (et avant). Robert Leflorestier, sieur du Tertre (au Maine), bailli du Vendômois et maître des Eaux-et-Forêts.

1639. Jean d'Argy, Sgr de Néron, capitaine des chasses, lieutenant du Gouverneur et maître d'hôtel de Mgr, maître des E.-et-F., décédé en 1642. — (*Bulletin* 1866, p. 51).

1660. — Jean de Remilly, Sgr de la Champinière et du Courday, bailli du Vendômois et maître des E.-et-F.

1671. — Mathurin Bellanger, lieutenant particulier au bailliage et lieut. des E.-et-F. (Reg. Madeleine).

1673. — Martin Fresneau, lieutenant des E.-et-F. (Reg. St-Bienheure).

Vers 1680. — Pierre Jourdain, lieutenant des E.-et-F. (Reg. Madeleine).

1692. — François Olivier, assesseur en la Maréchaussée et lieut. gén. des Eaux-et-Forêts. (Reg. St-Martin).

1695 et 1724. — François du Bellay, Sgr de Drouilly-les-Hayes, gouverneur du Vendômois et maître des E.-et-F. (Titres de la terre de Rochambeau).

1732. — N. Neilz de Bréviande, lieutenant. (A. D., série B, Eaux-et-Forêts).

1734. — Pierre Savinas du Charent, conseiller du roi, maître particulier des E.-et-F. du duché, décédé à 74 ans en 1754. (Titres de Renay et reg. Madeleine).

1748. — Christophe-Claude Rigault, lieut. partic. au bailliage et lieut. des E.-et-F. (Arch. L.-et-Cher, série B, [E.-et-F.] liasse 2<sup>e</sup>).

En 1782 la maîtrise des Eaux-et-Forêts du Vendômois était ainsi composée : — Vourgère, maître particulier ; — François Souin, lieutenant ; — Boutrais, procureur du roi ; — Leroy, garde-marteau ; — Pépin, greffier ; — Sanegon, receveur particulier des bois ; — Laurent, receveur des amendes. (Almanach de *Monsieur*, 1782).

En 1788, Charles-Etienne Vourgère, licencié es-lois, conseiller du roi était encore maître particulier en la maîtrise des E.-et-F. du duché. (*ibid.*).

En 1789, François-Fidèle Guyard était garde général, et en 1791, René Guimbèche occupait ce même poste pour le Vendômois. (*ibid.*).

Ce tribunal fut supprimé à la Révolution.

En l'an XII (1804), la sous-inspection des E. et F. de l'arrondissement de Vendôme est occupée par le susdit François F. Guyard. (*ibid.*).

(Les renseignements suivants sont

pris dans les Annaires de L. et Cher, pour le XIX<sup>e</sup> siècle) :

Le Vendômois, comme sous inspection, était rattaché à l'inspection de Blois qui faisait partie d'abord de la 7<sup>e</sup> conservation forestière au Mans. De son service, dépendaient non seulement la forêt de Vendôme, encore à l'État, et les divers bois des communs et des hospices répartis dans l'arrondissement, mais encore les bois du même genre faisant partie du massif de Marchenoir. (Cîteaux, etc.).

En 1828, on voit l'arrondissement forestier de Vendôme dépendre de la onzième conservation forestière du Mans et en 1834 de la 21<sup>e</sup> à Tours.

Voici les noms des agents forestiers fournis par les annuaires en résidence à Vendôme : En 1804, Valette sous-inspecteur ; En 1811, le même avec Rouard, puis Suchet, comme gardes-généraux ; En 1816, Deschamps, sous-insp. ; En 1824, Vallet, sous insp. et de Verteuil, garde-gén. ; En 1826, Barou de Corbigny, sous-insp. ; En 1828, le même avec Fleury-Desmarets comme garde-gén. ; En 1834, le même avec Calais, garde-gén., remplacé par Celse, en 1836. En 1846, Vendôme n'a plus qu'un garde-général, appelé Géria. C'est le dernier. En 1847, le cantonnement de Vendôme n'a plus d'agent résidant à Vendôme et est rattaché au cantonnement de Blois qui compte un inspecteur et un garde général au moins.

On rencontre à Vendôme des officiers louvetiers pris parmi les propriétaires du pays.

En 1825, M. de Boisguyon de Chaussepot était louvetier. A cette époque on donnait 18 francs pour une louve tuée quand elle était pleine et 12 fr. quand elle ne l'était pas ; 12 fr. pour un loup et 6 fr. pour un louvard.

Plus tard le service de la louveterie est fait par les lieutenants de louveterie de Blois. En 1860 on trouve, comme louvetier, le vicomte Ernest de Tarragon à Azé ; En 1877, M. de Fontenaille ; En 1883, M. Milleret, à Dargé ;

En 1887, N. En 1900, M. de la Bretonnerie. (*Bulletin vendômois*, 1870, p. 53. Arch. L. et Cher, B. Eaux et Forêts, *passim*. — *Annaires de L. et Cher*, *passim* etc.).

### 3. ADMINISTRATION ET MONUMENTS MILITAIRES

*Casernes et Garnisons.* Il ne paraît pas qu'il se soit trouvé de garnison permanente à Vendôme jusqu'au second

quart du XVIII<sup>e</sup> s. Il y avait bien un régiment nommé *Vendôme-Infanterie*, mais ce régiment de vait son nom au duc de Vendôme qui en était colonel propriétaire. Il changea d'ailleurs plusieurs fois d'appellation, et ne tint jamais garnison à Vendôme.

Le passage de troupes qui souvent faisaient séjour prolongé et restaient cantonnées pendant des mois, et quartiers d'hiver, logeant chez l'habitant, avaient fini par être fort à charge aux Vendômois ; aussi la municipalité se préoccupait-elle sérieusement, en 1738, de chercher des logis convenables à l'effet d'y caserner tout au moins les soldats.

En 1739, la ville fit à cet effet l'acquisition de deux maisons, l'une située au faub. Chartrain, à l'enseigne de l'Écu, (aujourd'hui amorcée de la rue Saint-Denis) qui lui fut vendue par la famille de Trémault. Depuis, cette enseigne a été prise par une auberge qui se trouvait sur l'emplacement de la salle qu'on appelle aujourd'hui le *Grand-Bal*, ce qui fut cause de confusion entre ces deux immeubles.

Cette maison de l'Écu devint ce qu'on appela au XIX<sup>e</sup> s. le *Petit Quartier*, qui dura encore en 1870 et où on logeait un demi escadron, dont l'autre moitié (pour les chevaux), était établie dans une écurie, place Saint-Denis, là où se trouve aujourd'hui l'école des garçons, à droite du théâtre.

L'autre maison était celle dite du *Grand Pressoir*, au haut du faub. St-Lubin. Elle existe encore avec ses pignons aigus (au n<sup>o</sup> 35) et ses fenêtres irrégulières, murées ou non murées.

Elle fut acquise par la ville en 1744 et augmentée, en 1766, de deux petites maisons qui lui étaient attenantes, dont l'une était l'auberge du Croissant.

Une troisième maison fut encore acquise en 1778 pour le même but, ce fut ce qu'on appela *La caserne St-Michel*, aujourd'hui n<sup>o</sup> 34 de la rue du Mail. D'après l'abbé Métais, il y aurait eu encore au moment de la Révolution une autre caserne au faub. Chartrain (*Bull. vend.* 1885, p. 218) ; mais il n'en donne pas le nom et il est à croire qu'il a fait confusion.

Il paraît encore, d'après le même abbé Métais, que le couvent du Calvaire (auj. le St-Cœur) aurait servi au temps de la Révolution à loger les troupes. Il en fut de même pour les Capucins au faubourg Chartrain.

La garnison du reste, n'était pas permanente au cours des années révolutionnaires et c'est à cette privation de garnison qu'on doit les désordres et dilapations

du bataillon des volontaires parisiens. Sous prétexte d'aller combattre en Vendée, ils séjournèrent à Vendôme les 28 mai 1793 et jours suivants et ne quittèrent la ville que chassés par un bataillon de la Région du Nord, commandée par Westermann, qui vint tenir enfin garnison à Vendôme.

Les bâtiments de l'abbaye de la Trinité furent achetés à la Nation par la ville, dans le but spécial de servir au logement des troupes. Mais ils furent employés tout d'abord à certains services civils. C'est là que fut établi le Directoire du District et plus tard la sous-préfecture (dans l'ancien bâtiment des Hôtes et l'Infirmierie).

En 1797, l'État réquisitionna le grand bâtiment pour le procès de la Haute-Cour qui devait juger et condamner Babeuf. C'est après cette époque que l'on se décida enfin à faire du grand bâtiment un logement exclusivement réservé à la Troupe. Il fut remis au ministère de la Guerre en Brumaire, an XI (1802). Il pouvait loger 200 hommes et autant de chevaux. Les cloîtres, qui furent fermés, devinrent des cantines et des magasins ; la salle du chapitre devint une écurie pour une vingtaine de chevaux. La partie de ces cloîtres qui touchait à l'église fut réclamée par la fabrique de l'église de la Trinité et obtenue seulement par elle vers 1855. Sauf cette partie là, on peut s'en faut, les cloîtres furent détruits en 1907, malgré les protestations des Vendômois, pour agrandir la cour qu'ils entouraient.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le Quartier de Cavalerie fut augmenté de toute la partie qu'on appelait *Les Petits-Prés* ou l'on construisit un grand manège. Et plusieurs bâtiments furent ajoutés au grand bâtiment des Bénédictins.

Tous les services militaires de la garnison finirent par être concentrés dans cet enclos des Bénédictins. Les casernes des faubourgs furent vendues l'une après l'autre, et aujourd'hui le *Quartier-Rochambeau*, baptisé ainsi en 1886, abrite tout le régiment de cavalerie en garnison à Vendôme avec tous ses services et magasins, sauf le magasin à fourrage qui se trouve depuis 60 ans et plus sur la place du champ de foire.

Le grand bâtiment du Quartier Rochambeau a été incendié dans la nuit du 8 au 9 mai 1908, et reconstruit l'année même. Les murs n'en avaient pas été détruits, mais seulement les appartements intérieurs et la toiture.

Nous donnons ici les noms des divers régiments qui ont tenu garnison à Ven-

dôme (à notre connaissance) depuis le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il y a quelques lacunes inévitables. Les annuaires militaires ne donnent les noms des garnisons occupées par les divers régiments que depuis le 3<sup>e</sup> quart du XVIII<sup>e</sup> s. Il faut donc s'en rapporter aux hasards des recherches au travers des actes de l'État civil. (Presque toujours Vendôme a joui d'une garnison de Cavalerie).

1713 Régiment de Lambesc, (Reg. de St-Lubin).

1726 Royal-Roussillon, (Reg. de St-Martin).

1727 Hussards de Berchery, comte de Berchery, commandant, (Reg. de la Madeleine).

1750 Berry-Cavalerie, (Reg. Madeleine).

1761 Cornette Blanche, (Reg. Huisseau).

1767 Cuirassiers du Roi, (Reg. St-Martin).

1770 Colonel-Général-Cavalerie, marquis d'Évry, commandant, (Reg. Madeleine).

1773 Noaille-Cavalerie, (Reg. St-Lubin).

1780 Berchery-Hussards (derechel), comte de Berchery, magnat de Hon grie, commandant, (Reg. Madeleine).

1781-82 Carabiniers de *Monsieur*, marquis de Tasteyrie du Saillant, commandant, (*État Militaire*).

1782 Royal-Cravates (ou Croates), (Reg. Madeleine).

1789 Royal-Cravates (derechel), (Métails, *Révolution*).

1791 Le même devient le 10<sup>e</sup> rég. de cavalerie, (Métails, *Révolution*).

1791 (mai) 14<sup>e</sup> Dragons, Duc de Chartres, commandant, (Arch. L. et Cher, D 595).

1820 19<sup>e</sup> Chasseurs ou Chasseurs de la Somme, colonel comte de Choiseul, (de Sachy, capitaine), (*Annuaire Milit.*).

1821 20<sup>e</sup> Chasseurs ou Chasseurs du Var, colonel comte de Sourdis, (*Annuaire Milit.*).

1823 Les Hussards ou Hussards du Nord, baron de Masséman, colonel, (Dunriez et de Cossette, capitaines), (*Ann. Milit.*).

1827 1<sup>er</sup> Cuirassiers dit de la *Reine*, c<sup>te</sup> de Sainte Marie, col., (*Ann. Milit.*).

1830 1<sup>er</sup> Dragons, baron Derivaux, colonel, (*Ann. Milit.*).

1831 1<sup>er</sup> Cuirassiers, (*Bulletin* 1914).

1832 4<sup>e</sup> Hussards, (*id.*).

Les suivants sont pris dans les *Annaires militaires*.

1841 Six compagnies du 31<sup>e</sup> de ligne.

- 1835 Une compagnie du 38<sup>e</sup> de ligne.  
 1836 1<sup>er</sup> Hussards.  
 1837 8<sup>e</sup> Lanciers.  
 1839 2<sup>e</sup> Cuirassiers.  
 1842 8<sup>e</sup> Hussards.  
 1843 4<sup>e</sup> Cuirassiers, (de Monterno, capitaine).  
 1845 — 8<sup>e</sup> Chasseurs.  
 1847 — 2<sup>e</sup> Carabiniers.  
 1848 — 5<sup>e</sup> Cuirassiers.  
 1849 — 2<sup>e</sup> Carabiniers (derechef).  
 1851 — 2<sup>e</sup> Cuirassiers.  
 1853 — 5<sup>e</sup> Chasseurs.  
 1856 — 6<sup>e</sup> Hussards.  
 1857 — 8<sup>e</sup> Dragons.  
 1858 — 11<sup>e</sup> Chasseurs.  
 1859 — 3<sup>e</sup> Chasseurs.  
 1860 — 7<sup>e</sup> Lanciers.  
 1862 — 9<sup>e</sup> Chasseurs et 2 compagnies du 5<sup>e</sup> de ligne pendant la construction de la caserne de Bois).  
 1865 — 2<sup>e</sup> Carabiniers.  
 1867 — 4<sup>e</sup> Cuirassiers.  
 1869 — 5<sup>e</sup> Cuirassiers.  
 1871 — 10<sup>e</sup> Chasseurs.  
 1888 — 7<sup>e</sup> Chasseurs.  
 1899 — 20<sup>e</sup> Chasseurs.

Bibl. Vendôme, ms. : 1<sup>o</sup> Les Dix Dossiers Chautard, État des propriétés de la ville en 1805, etc. ; 2<sup>e</sup> Fonds Trémault, Carton Vendôme Ville. — A de Trémault, *Histoire de la municipalité*, pp. 96, 151 et suiv., 156. — Reg. paroissiaux divers. — *Annuaire militaires*, etc.

## VI. — INSTRUCTION

1. COLLÈGE. — 2. PETITES ÉCOLES. —  
 3. ÉCOLES MODERNES

### I. Collège de Vendôme

*Les chanoines de St-Georges.* — Jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le monopole de l'instruction publique à Vendôme appartenait aux chanoines de St-Georges. Eux seuls avaient le droit d'enseigner la jeunesse. Mais les convents avaient leurs propres écoles, dans leur enceinte, à l'usage de leurs élèves.

L'initiative de la création d'un vrai collège à Vendôme en remplacement des « Grandes Écoles » (qui se rencontrent dès 1457) appartient à Jeanne d'Albret, duchesse de Vendôme et mère du roi Henri IV. Elle l'établit vers 1562 et affecta une des prébendes du chapitre St-Georges à l'entretien du principal du dit collège. Mais ce principal était protestant, ainsi que la duchesse de Vendôme elle-même, et cela déplut aux habitants, pour la plupart très bons catholiques.

D'abord les chanoines de St-Georges étaient en possession du droit d'instruire la jeunesse. La duchesse se vit obligée de modifier ses intentions et de pourvoir de cet office un maître catholique en la personne d'un chanoine de St-Georges appelé Thomas Viau. Le revenu de cette prébende fut affecté à l'entretien des directeurs du collège jusqu'à l'introduction des Oratoriens.

La direction en était confiée aux soins d'un principal et de deux régent. Le nombre des régents fut plus tard porté à huit.

Après la mort de Jeanne d'Albret, les habitants de Vendôme prirent en location une maison située rue de la Porte-Maïresse ou porte Saint Michel, à l'enseigne de l'*Ane vert* dans la censive du château. Cette maison s'appelait la Maison de Chicheray (c'est l'hospice actuel).

Ils firent par l'acheter en 1578 ; et des lettres patentes du roi Henri III, du 25 juillet 1578, ordonnaient le levé d'un impôt sur tout le duché à l'effet d'amortir la rente de la Maison de Chicheray.

Le vendeur était Charles de Marillac, seigneur de Freschines, conseiller au parlement, qui la possédait du chef de sa femme Louise Prudhomme, de la famille des Sgrs de Chicheray. Le prix était de 308 livres, 6 sous, 8 deniers de rente foncière. A cette maison étaient annexés 30 boissellées de terre sur le chemin du Tertre-rouge et 2 quartiers de vigne aux Coutils.

La maison ne tarda pas à prospérer et à compter jusqu'à cinq ou six cents écoliers tant de Vendôme que d'autres villes.

On a les noms des directeurs ou principaux du collège jusqu'à l'arrivée des Oratoriens. Ce sont : 1<sup>o</sup> un huguenot inconnu ; 2<sup>o</sup> Thomas Viau, vers 1570 ; 3<sup>o</sup> Guillaume Girard, vers 1575 ; 4<sup>o</sup> René Collas, 1595 ; 5<sup>o</sup> Isaac de la Grange, 1610.

*Les Oratoriens.* — (L'Oratoire de Vendôme avait pour armoiries un écusson d'azur avec ces mots en lettres d'or : *Jesus Maria*, écrits l'un sur l'autre et une bordure d'argent chargée d'une couronne d'épines de sinople, et cette inscription autour *SIGILLUM ORATORII D. N. JESU C. VINDOCINENSIS* [De Maude]). — Le succès de cette maison d'éducation engagea César de Vendôme à l'établir d'une manière plus large. Il s'adressa aux frères de la Maison-Dieu dont la congrégation était en décadence et obtint d'eux qu'ils célassent leur maison moyennant des pensions viagères

de trois cents livres et des canonicats en la collégiale St-Georges. Cet accord est de 1619. La Maison Dieu devait être supprimée et transformée en hôpital à installer dans les bâtiments du collège, en la Maison de Chicheray. Cet hôpital était pourvu par le fait de 1.000 livres de rente à payer par les directeurs du nouveau collège.

César s'adressa d'abord aux Jésuites pour leur confier la direction de son nouveau collège. Les Jésuites refusèrent, de crainte de nuire à leur collège de Blois. Il se tourna alors vers les Oratoriens dont la congrégation venait d'être fondée en 1613.

L'acte de fondation du collège des Oratoriens de Vendôme est du 10 août 1623 passé devant Pierre Tullou et Gilles Marion, notaires au Châtelet de Paris. Les contractants étaient Blanchard de Lesongère, surintendant de la maison du duc de Vendôme, et agissant en son nom, d'une part, et Pierre de Bérulle, supérieur des prêtres de l'Oratoire, avec plusieurs de ses frères, d'autre part.

L'Oratoire de Vendôme héritait ainsi non seulement, des bâtiments de l'Hôtel-Dieu des Frères condamnés, mais encore de leurs droits féodaux, de leurs terres et fiefs et notamment de leurs maison et terre de Courtras.

Mais les bâtiments de cette Maison-Dieu étaient dans un si pitoyable état qu'ils étaient incapables de servir de maison d'éducation. On dut tout d'abord louer et acheter les maisons environnantes et finalement construire de nouveaux bâtiments. Le premier construit fut celui du midi de la Cour-Carrée, dominant sur le jardin. Il fut achevé en 1630.

La chapelle St Jacques prit le nom de chapelle de l'Oratoire et fut ornée magnifiquement.

Le second bâtiment fut construit en 1676 ; c'est celui parallèle au premier, côté Nord (traversé par le porche d'entrée).

Le troisième, côté Occident de la cour, ne date que de 1762 ; le gros pavillon qui lui est joint vers Sud-Ouest est de 1765. Le portail actuel dominant sur la rue St Jacques et le bâtiment à côté sont de 1768. On lit sur le portail l'inscription qui s'y trouve encore : *Collegium Cesario Vindocinense* (Collège Césario Vendomois).

L'aile gauche de la cour carrée, côté Orient, avec le gros pavillon Sud-Est, sont de 1777.

Enfin en 1778 et 1779 fut construit le grand bâtiment de la rue St Jacques. (Ces renseignements sont pris dans le

travail de M. Bonhoure sur le Collège de Vendôme, au *Bulletin vendomois*, année 1904, pp. 50 à 53).

En 1780, le collège de Vendôme se trouvait donc bâti tel ou à peu près qu'il est aujourd'hui.

Une liste chronologique des faits mémorables survenus au collège de Vendôme pendant la période qui court de 1623 à 1792, a paru dans le *Bulletin vendomois* 1905, pp. 48 à 69 sous la même signature de M. Bonhoure.

Parmi ces faits mémorables, on peut citer les suivants :

1665, 18 novembre. — Inhumation du cœur du duc César dans la chapelle St-Jacques.

1671. — Érection du monument élevé dans la chapelle à la mémoire du duc César et de son frère Alexandre.

1699. — Fondation d'une chaire de théologie et affectation d'un canonicat de St-Georges à cette chaire qui dura jusqu'en 1724.

1700, 29 septembre. — René Augry, lieutenant en l'élection de Vendôme, légua sa bibliothèque aux Oratoriens, à charge d'en accorder l'usage « aux honnêtes gens ». Cette bibliothèque du collège, ayant été en 1803, décrétée municipale, René Augry peut être considéré comme le fondateur de la bibliothèque de la ville.

1704, 20 septembre. — M. et Mme René Augry légua au collège différents biens pour la fondation d'une seconde classe de philosophie qui fut inaugurée en 1706.

1776, 28 mars. — Ordonnance royale qui attribue à dix collèges du royaume, dont celui de Vendôme — le titre d'*Écoles Militaires*.

1790. — Prestation du serment civique par les Oratoriens, sauf le P. Olivier, supérieur, et les PP. Dagoreau et Munck, qui furent déportés.

1792. — Abandon du costume ecclésiastique par les professeurs du collège.

1792, 8 août. — Suppression des congrégations. Fin du collège oratorien.

Ce collège, par charité, nourrissait en 1788, jusqu'à 80 vieillards (*Bulletin*, 1882, p. 91).

Le collège de l'Oratoire de Vendôme avait été très prospère pendant toute son existence et fournit un grand nombre d'hommes distingués dont la liste est donnée par M. Bonhoure dans son travail sur le collège de Vendôme, au *bulletin vendomois* 1908, pp. 172 à 185, et 233 à 253. On peut citer parmi ceux-ci les suivants qui ont leur notice pour

la plupart en cet ouvrage : *Le cha noine de Bellay*, historien vendômois, XVIII<sup>e</sup> siècle. *Jacques Adam*, membre de l'Académie française en 1723. *Baudot de Juilly*, l'historien (1668-1750). — *Jean-Baptiste Souhay*, membre de l'Académie des Inscriptions, 1732. — *Le Maréchal de Rochambeau*, 1725 à 1807. *Passac*, l'historien, auteur du livre *Vendôme et le Vendômois*, 1765 à 1830. *Las-Cases*, l'auteur du *Mémorial de Ste-Hélène*, 1766 à 1842. *Musset Pathay*, auteur de divers ouvrages, 1768 à 1834. Il fut le père d'Allred de Musset. *Par-dessus*, jurisconsulte et membre de l'Académie des Inscriptions 1772 à 1853. — *Josse-Beauvoir*, 1772 à 1853, député de Loir et Cher sous la Restauration, etc.

Une liste des supérieurs de l'Oratoire de Vendôme de 1623 à 1791 a été publiée par M. l'abbé Métails au *Bulletin vendômois*, 1889, p. 237. Nous la répétons ici :

Robert Bréard 1623 à 1625. — Jean Martin, 1626 à 1627. — Jean-Baptiste Gaultier, 1631 à 1633. — Pierre de la Boulaye, 1634 à 1640. — Estienne Bernier, 1644 à 1649. — Pierre-François Sales, 1650. — Pierre de Verneuil, 1651 à 1653. — François Pinault, 1653 à 1655. — Etienne Bernier, (2<sup>e</sup> fois) 1655 à 1658. — Pierre de Verneuil (2<sup>e</sup> fois), 1660 à 1661. — Guy Micault, 1663 à 1667. — Nicolas Morin, 1668 à 1671. — Nicolas Joseph Poisson, 1672 à 1674. — Abel de Sainte-Marthe, (voir sa notice), 1675. — Antoine de Vallée, écuyer, 1677 à 1680. — Etienne Le Vassor, 1680 à 1681. — René Bossé, 1682 à 1684. — Jean de Crouy, 1685 à 1689. — Jean Bouguelier 1691 à 1693. — Jean de Crouy (2<sup>e</sup> fois), 1694 à 1699. — Etienne Le Vassor, (2<sup>e</sup> fois), 1700. — Gabriel Pouilloux, 1701. — Mathurin de Courcelles, 1703. — Gabriel Pouilloux (2<sup>e</sup> fois), 1703 à 1705. — Alexandre d'Arènes, 1706 à 1708. — Pierre Roussellet, 1709 à 1710. — Mathurin de Courcelles (2<sup>e</sup> fois), 1710 à 1717. — Gaspard Massillon (d'Hyères), 1717 à 1718. — Guillaume Mauduit, 1719 à 1723. — Charles François Houbigant, 1724 à 1728. — Guillaume Mauduit (2<sup>e</sup> fois), 1728 à 1733. — Bernard de la Borde, 1734 à 1739. — Jean Estienne Renoul, 1740 à 1742. — François d'Aras, 1744 à 1745. — Gabriel Verneuil ou Vernully, 1746 à 1754. — N. Petit, 1754 à 1755. — Claude Bargedé, chargé de l'administration pendant la vacance du Supérieur, 1756. — Jean-Jacques Juglard, 1757 à 1758. — Pierre Peineau-Duverdier, 1769 à 1772. — Antoine de Balagny, 1773 à 1781. — Antoine Olivier, 1784 à 1791.

*Le Collège pendant et après la Révolution.*

Les Oratoriens étaient depuis un an sans directeur, quand la congrégation fut dissoute. Le Père Olivier, Supérieur, étant déporté pour refus de serment.

Les Oratoriens furent invités à rester provisoirement comme professeurs, chacun à titre individuel.

Le Conseil général de la Commune, le 24 oct. 1792, nomme, comme principal, le sieur Crénière, prêtre, ancien oratorien. Les professeurs furent portés au nombre de 28.

En 1793, furent vendus nationalement les biens formant la dotation du collège, sauf les bâtiments, cour et jardins y afférents.

Crénière cessa ses fonctions le 15 messidor an III, (3 juillet 1794) et fut remplacé par Dessaignes, ancien oratorien.

Pendant l'administration de Crénière, dans les années 1793 et 1794, aucune instruction religieuse ne fut donnée aux élèves. Cette instruction ne reprit qu'en 1795.

Le collège est remplacé le 14 août 1796 par l'*École Centrale*, avec le même personnel. Un pensionnat était annexé à cette école sous la direction de Mareschal, lui-même ancien oratorien, et dans les bâtiments Ouest du dit collège pris par lui en location.

En 1803, le collège est rétabli avec, pour directeurs, les citoyens Mareschal et Dessaignes.

En 1808, il est mis sous la dépendance de la nouvelle Université Impériale.

Le 27 août 1813, l'*Institution* de Vendôme était érigée en *Lycée* par décret daté de Dresde, et signé NAPOLÉON. Mais avant que ce décret eût passé par toute la filière administrative, Napoléon était tombé.

A la fin de 1825, les deux directeurs Mareschal et Dessaignes, cédèrent le collège au fils du premier, Mareschal Duplessis (le collège comptait alors environ 200 pensionnaires), mais les deux premiers restaient en fait les directeurs responsables.

En 1834, les bâtiments du collège étaient, par décret préfectoral, déclarés appartenir à l'Université royale.

Le 18 septembre 1836, Mareschal Duplessis céda le collège à Henri de Brunier mais il continua d'en habiter les bâtiments et resta le directeur titulaire de l'établissement.

Du temps de l'administration de Mareschal-Duplessis, le collège de Vendôme connut son apogée et compta jusqu'à 221 élèves (en 1828). En 1835 il n'en comptait plus que 121.

M. de Brunier devint directeur réel du collège, seulement en 1836, en 1839 il s'adjoignit Maury, professeur de rhétorique. Il donna sa démission en 1847.

Le collège de Vendôme, au temps de l'administration de MM. Mareschal et Dessaignes, avait produit plusieurs hommes éminents, parmi lesquels on peut citer : *Le duc Decazes*, élève de 1794 à 1798 ; *Honoré de Balzac*, de 1807 à 1813 ; *le ministre Dufaure*, de 1810 à 1814 ; *le Général de Neveu* (v. sa notice) vers 1820 ; *le savant Yvon-Villazean* (v. sa notice), vers 1824 ; etc.

Le 20 août 1847 le collège de Vendôme fut érigé par ordonnance royale en Collège royal. — Il devint lycée en 1848.

*Le Lycée.* (1848). — L'historique du lycée de Vendôme a été fait en grand détail par M. G. Bonhoure, professeur au dit lycée (v. sa notice aux *addenda*), dans son magistral ouvrage intitulé *Le Collège et le Lycée de Vendôme* (1623 à 1910). — Voir particulièrement aux pages 432 à 506 et à la p. 571 de la Table des matières. Le lecteur peut s'y reporter s'il veut se procurer les renseignements les plus circonstanciés sur cette maison.

Nous nous bornons, ici à reproduire les noms des proviseurs qui ont dirigé le lycée depuis 1848, époque de sa constitution : — Gouré (1847-50). — Pinaud (1850-52). — Taillefer (1852-53). — Genouille (1853-61). — Seignette (1861-63). — Roguel (1863-64). — Lafont (1864-65). — Sourrieu (1865-71). — Barbarin (1871-74). — Gorenflot (1875-80). — Boulzin (1880-82). — Muller (1882-85). — Fauvel (1885-87). — Jacob (1887-91). — Moulou (1891-94). — Tourrettes (1894-96). — Port (1896-1901). — Janelle (1901-1906). — Jouasset (1906-1909). — Gardet (1909).

Au cours du quatrième quart du XIX<sup>e</sup> siècle, fut en outre fondée à Vendôme, rue du Pont-de-l'Islette et rue du Champ-de-Mars, n<sup>o</sup> 3, une institution secondaire de garçons, sous la direction de M. l'abbé Sabarre. Cette institution fut d'abord prospère ; mais le directeur étant mort d'accident, la maison périclita et finalement prit fin avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Bibl. de Vendôme, Manuscrits : Ms. 328 (du Bellay) ; 2<sup>e</sup> Mémoires de Duchemin, ms. 322, pp. 14, 20, 323 ; n<sup>o</sup> 323 p. 367 ; 3<sup>e</sup> Ms. 285, 286 et 285 (Titres de l'Oratoire), *passim* ; 4<sup>e</sup> Fonds Bouchet, cheminée X, dossier 2, pp. 19 et 20. — Abbé Métails, *Études et documents*, III, pp. 79 et suiv. — Arch. de Loir et Cher, D<sup>n</sup> 11, II, Cartulaire de la Maison Dieu et de l'Oratoire, pp. 165

et 167. — *Bulletin vendômois*, 1865, pp. 99, 101, 103, 105, 255 ; 1873, p. 219 ; 1880 p. 166, 1883 p. 407 ; 1887 pp. 213 et suiv. ; 1889 p. 130, 1892 pp. 161, 213, 214, 214, 1898 pp. 21 et 98 ; 1902 pp. 91 et 275 ; 1903 p. 38 ; 1904 p. 31, 1905 p. 46 ; 1906 p. 20 ; 1907 p. 171 ; 1908 pp. 171 et 211 ; 1909 pp. 72, 183, 237, 319 ; 1910 pp. 29, 95, 243. — G. Bonhoure, *Histoire du Collège et du lycée de Vendôme*, (Vendôme, Launay 1912). — Abbé Simon, *passim* et III, pp. 205 à 221. — Passac, pp. 43 et suiv. — Pétigny, 2<sup>e</sup> édition, pp. 567, 641, 644, 645, 646, 656, 663, 665, 668, 669, 677. — Launay, *Répertoire*, p. 154. — Rochambeau *Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 115 à 125. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, pp. 184 et suiv.

## 2. Petites écoles

*École de garçons.* — Les écoles publiques vendômoises furent d'abord tenues par les Bénédictins qui avaient destiné à ce rôle leur chapelle Notre-Dame de Pitié, dès l'an 1070. Et ces écoles subsistèrent jusqu'en 1251.

Mais il s'agissait là, plus particulièrement, de préparation aux offices de cléricature ou à la vie monastique, les séculiers méprisant ou négligeant l'instruction, c'est-à-dire l'art de lire et écrire.

A cette date, il y eut conflit entre les Bénédictins et les chanoines de St-Georges du Château au sujet du droit d'instruire la jeunesse de la ville. Les chanoines avaient une autre école, vraisemblablement rue Ferme, et une rivalité surgit entre les deux établissements religieux. Un procès en sortit qui se termina à l'avantage des chanoines, lesquels gardèrent le privilège d'instruire les enfants. Les Bénédictins conservèrent seulement le droit « d'enseigner le plain-chant et la psalmodie à six enfants dans leur chapelle N.-D. de Pitié, dans l'enceinte de leur monastère » (et non pas celle de St-Denis-des-Prés, ainsi que le dit par erreur l'abbé Métails).

De la sorte, les chanoines acquéraient pour toujours « l'inspection sur tous les maîtres des petites écoles » (Abbé Simon, III, p. 200), et le Chanoine Chantre de St-Georges, fut chargé de délivrer les lettres de provision aux maîtres d'école de la ville.

En 1457, il y avait « Les grandes Écoles qui sont devenues le Collège » et les « Petites Écoles établies rue Saint-Bié contre le pont de ce nom » (Arch.) I, et Cher, G. 244). Ces dernières seules appartenaient au Chapitre.

Marie de Luxembourg, veuve du comte François, morte en 1546, institua par testament une chanoinie spéciale pour instruire les enfants et la dota de 140 livres de rente. C'était là donner une as-

sise régulière à une fondation qui par le fait existait antérieurement, car déjà, en 1538, un prêtre appelé Bouchard Chailou avait doté cette école d'une rente de 37 sols 6 deniers (Arch. L.-et-Cher, G, p. 68 de l'inventaire).

Plus tard, Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, qui était huguenote, essaya de faire donner à ces écoles une direction protestante, mais elle dut abandonner ses prétentions devant l'opposition des habitants. Le candidat aux fonctions de maître d'école dut, devant le Chapitre, prêter serment d'enseigner la Religion Catholique-Romaine.

Mais l'instruction des enfants de la ville progressa singulièrement lorsque fut fondé en 1562 le fameux *Collège de Vendôme* (voir le chapitre *Collège*).

Les petites écoles continuèrent à subsister pour les enfants des classes peu fortunées qui ne pouvaient, faute de ressources pécuniaires, recevoir l'instruction donnée au collège, et Michel Louguesve en 1673, était un maître réputé des petites écoles de la ville (A. D., G 245).

Les maîtres d'école de la ville, en 1693, étaient au nombre de sept, « nombre considérable, si l'on remarque que Vendôme ne comptait alors que 5 ou 6.000 habitants » (Métais).

Voici, d'après l'abbé Métais qui a puisé ces renseignements sur un registre de la fabrique de la Trinité, actuellement aux Arch. de L.-et-Cher, quels étaient les noms de ces maîtres d'école et leur logement : — Jean du Coin, faub. St-Bienheureux ; — Louis le Beau, faub. St-Georges ou rue de la Grève ; — Jean Fouquet, rue du Change ; — Michel Hubert, rue des Béguines ; — Louis Segondat, bourg St-Martin ; — Etienne Couturier, aussi rue du Change.

De plus, il y avait un « maître d'instruments, lieutenant des violons du roi » Pierre Poulain, demeurant dans la rue Guesnault.

Le maître d'école du bourg St Martin tenait son école dans la chapelle Saint-Yves, qu'il avait loué pour ce fait en l'église St Martin.

On rencontre encore plus tard les noms de différents maîtres d'école. Un sieur Morin tenait pension de 1738 à 1770 dans une maison du faub. Chartrain, appelée *La Chasse*. Un sieur Métée en avait une autre en 1770 sur la paroisse de la Madeleine.

Et en 1780, on voit une autre école tenue par Pierre Legoust, dans l'ancienne maison du Jeu de paume, au Bourg Neuf. Il semble bien que ce soit le même

local qui servit à la même cause au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le bureau de charité institué en 1637, portait à l'art. XXIII de son règlement que les pauvres, inscrits à ce bureau, devaient recevoir des directeurs l'instruction nécessaire « pour estre sauvés et mesme apprendre à lire et à escrire ». (Métais, d'après reg. municipaux, nos 1 et 2). Une école en outre avait été fondée en 1697, aux Murs ou Putibale, au bout des Quatre-Huis, tout particulièrement destinée aux enfants de Courtiras et des faubourgs ; le fondateur était un prêtre, appelé Pierre Ollivier.

Les résultats de cette éducation publique qui durait depuis plusieurs siècles se manifestaient d'une manière visible sur les registres paroissiaux de la ville dont la plupart des actes sont munis de nombreuses signatures, et cela dès le commencement du XVII<sup>e</sup> s.

*Ecoles de filles.* Il ne s'agissait là jusqu'alors que des écoles de garçons. Pour les filles, elles étaient confiées, dès 1625 aux religieuses du Calvaire établies au couvent actuel du Saint-Cœur (abbé Simon, III, p. 126) et quelques années plus tard aux religieuses Ursulines qui venaient de fonder leur couvent dans le même faubourg Chartrain. Le but de l'établissement de ces dernières, était l'enseignement gratuit. (Abbé Simon, III, p. 112 et suivantes). Voir Vendôme, Couvents, *Calvaire et Ursulines*.

Il y avait en outre en ville des maîtresses laïques qui exerçaient sous la surveillance du Chapitre St-Georges. Et de plus, les sœurs de charité de Montoire firent à Vendôme même une école vers 1680.

On en rencontre plusieurs, à la fin de l'ancien régime qui sont obligées de prêter serment à la Constitution.

L'expulsion des Ursulines en 1792 obligea la municipalité, pour les remplacer, à nommer deux éducatrices publiques, choisies au concours.

Il restait, après le départ des Ursulines, plusieurs maîtresses d'école laïques qui furent obligées de prêter le serment civique. C'étaient les citoyennes Julie Lemesle, Jeanne Amier et Marguerite Poulain, qui toutes trois tenaient école dans la ville. Mais les Ursulines furent spécialement remplacées par deux maîtresses aux appointements de 500 L. chacune, portés à 600 livres quelque temps après. Il y en avait deux pour la ville. Leur traitement devait être prélevé sur la pension due aux Ursulines expulsées, mais cette pension ne semble pas avoir jamais été payée.

Le Directoire, finalement, institua une école (mixte) par mille habitants sur toute la surface du district de Vendôme. C'est ainsi que Vendôme, qui avait alors environ 6 mille habitants, eut 6 écoles primaires.

Les citoyens Moulhier, directeur des Messageries, Percheron, président du tribunal du district et Thomas, puis Bouffrais Gruau, qui remplaça ce dernier, furent désignés par le Directoire pour former un jury pour examiner, élire et surveiller les instituteurs publics.

C'est alors que furent nommés six instituteurs et autant d'institutrices. Mais fatigués par des vexations venues de la part de la municipalité et du Directoire, une partie d'entre eux démissionna pour se faire instituteurs privés. Et finalement, en 1798, il n'y avait plus à Vendôme, que quatre institutrices publiques, dont deux étaient logées dans l'ancien presbytère St-Lubin et 3 instituteurs pour les garçons.

Quant aux écoles privées, la constitution de l'an III les ayant reconnues, elles furent nombreuses et prospères. Il y avait les pensions Beau, Legout et Bouzi pour les garçons. Les citoyennes Pastural (anc. religieuse de la Virginité) et Morin tenaient pension pour les filles. De plus les citoyennes Malateste et Morin, du faubourg des Victoires, étaient institutrices particulières. Enfin les citoyens Courtin, Molineuf, Chéron, Gallas, Tasquet et Chanteloup, tenaient écoles (Métais). — Voir *Collège de Vendôme*.

(Bibl. de Vendôme, Manuscrits: 1<sup>o</sup> Le Calendrier historique du chanoine du Bellay ; 2<sup>o</sup> Manuscrit *Thawin* sur l'Instruction primaire à Vendôme, *passim*. — Pétigny, pp. 618, 619, 636. Arch. L.-et-Cher, G 227, 244, 2345 (fol. 129 et 130). — *Bulletin vendômois*, 1882, p. 158 ; 1886, p. 233 ; 1887, pp. 133, 159 à 161. — Métais, *Les Petites Ecoles dans le Vendômois*, pp. 5 à 28.)

### 3. Ecoles modernes

*Ecoles de garçons.* En l'an V (1797), on avait aménagé le presbytère St-Lubin pour servir de logement aux instituteurs publics qui se partageaient la ville en deux sections, la section Nord et la section Sud. Mais ce presbytère reprit ses fonctions premières en l'an XI (1802), au moment du Concordat. Il fut le presbytère de la Trinité jusqu'en 1838, époque où les bâtiments de St-Lubin furent définitivement repris par la ville pour servir à la maison d'école établie en la chapelle

St-Léonard, où elle est encore. Pendant un temps, en 1820 et années suivantes, elle fut dotée d'un cours gratuit de dessin linéaire qui fut confié à Gervais Launay, lequel plus tard, en 1874, fut maire de Vendôme (Voir sa notice).

Cette école fut reconstruite en 1845 et remaniée et agrandie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

*Ecole des frères.* La première idée d'une création d'école des Frères date de 1830. A cette époque, offre fut faite à la ville d'une somme de 30 mille francs, par des anonymes, à l'effet de fonder une école dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes du Mans. La majorité du conseil, imbu de idées nouvelles surgies depuis la Révolution de 1830, crut devoir refuser cette offre dont la condition était que « la ville pourvoirait à l'établissement perpétuel et à la rétribution également perpétuelle de deux frères de la Doctrine Chrétienne chargés d'instruire gratuitement des enfants pauvres dont le nombre serait déterminé par l'autorité municipale ».

Il fallut attendre, jusqu'en 1838, pour que l'idée fut mise à exécution sous le titre d'*Ecole libre* qui ouvrit en 1839, dans un local établi rue Ferme, n<sup>o</sup> 9 (auj. maison Barillet-Goudal), puis quelques années plus tard dans la rue du Bourg-Neuf, n<sup>o</sup> 19, en une maison d'abord louée, puis achetée par les curés Caille et Breteau, au moyen de subventions particulières.

En vain ceux-ci en 1853 et 1859 tentèrent-ils de faire déclarer cette école communale. L'offre de la maison à la ville ne fut acceptée qu'en 1860. La ville fit alors l'acquisition d'une maison à côté (maison Deschamps), pour l'annexer à la première. En 1862, cette école définitivement constituée, était école communale. Les frères devinrent donc instituteurs communaux. Il en fut ainsi jusqu'en 1879, époque où ils furent congédiés par la ville qui institua à leur place des maîtres laïques.

Ils s'installèrent alors rue de l'Islette 24, dans une maison achetée par un comité créé *ad hoc* et formé d'habitants de la ville et de la campagne environnante, parmi lesquels le curé Monsabré tenait une place prépondérante comme bienfaiteur et président.

L'école libre des frères de la rue de l'Islette est encore existante, mais devenue laïque libre depuis l'an 1902 (?) par suite de la dissolution de la congrégation.

L'école de la rue du Bourg-Neuf, lui succéda jusqu'en 1893, époque où la

ville se décida à édifier un groupe scolaire, place Saint Denis, sur l'emplacement de l'ancien cimetière ou furent alors construites deux écoles, une pour garçons, l'autre pour filles, avec le théâtre entre les deux qui a l'air de les couvrir de sa protection, remplaçant ainsi le clocher antique.

Une école primaire avait été déjà annexée au lycée en 1855. Elle fut remplacée en 1868 par une école, dite préparatoire, pour les classes de 9<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup>, dont la direction est confiée à une institutrice.

Il y a donc actuellement à Vendôme comme écoles primaires de garçons : 1<sup>o</sup> l'école communale primaire de St-Lubin ; 2<sup>o</sup> l'école communale du Théâtre ou de la place Saint-Denis (vers Sud) ; 3<sup>o</sup> l'école préparatoire du lycée et 4<sup>o</sup> enfin l'école libre de l'Islette. A cette dernière est annexée une classe payante.

*Ecoles de filles* : — La première qui se reforma à l'époque révolutionnaire fut celle des Calvairiennes. — Voir *Vendôme, Communautés de femmes*. (Le Calvaire).

En 1815, les Ursulines survivantes du couvent de Vendôme, cherchèrent à reformer leur maison d'éducation dans le local occupé par une d'elles, une Mlle Roussel de Chambly, qui avait déjà une petite pension particulière depuis l'an 1811. — Mais elles ne purent prospérer, en face de la concurrence victorieuse des Calvairiennes et elles disparurent peu après 1815.

En 1818, arrivèrent à Vendôme les Sœurs de la Providence de Ruillé. Elles s'installèrent d'abord rue Ferme, dans le bâtiment de l'ancienne prison (qui depuis fut occupé par M. Belot, tanneur). Elles avaient là une école libre. En 1826, leurs statuts ayant été approuvés, elles reçurent une subvention de la ville. Elles devinrent ensuite institutrices communales et en 1846 la ville acheta pour elles la maison de la Cormeraie (ou Cornegeaie) et se décida à en agrandir les bâtiments. Les Sœurs s'y installèrent en 1847 et abandonnèrent la maison de la rue Ferme. Elles restèrent là jusqu'en 1880, date où l'école fut laïcisée. Cette maison de la Cormeraie avait déjà servi de pension aux Calvairiennes, de 1804 à 1815, époque où elles vinrent s'établir rue du Puits; puis à Mlle d'Iray de 1815 à 1817 et à Mlle Mareschal en 1817.

Les Sœurs de la Providence s'installèrent donc en la rue des Béguines n<sup>o</sup> 18, où une Mlle Motheron, qui y tenait pension, leur donna l'hospitalité. Elles furent transférées en 1889, rue du Change n<sup>o</sup> 69

au fond de l'Impasse des Vérons. Elles y restèrent jusqu'à la dissolution des congrégations, en 1902. C'est aujourd'hui une école libre et chrétienne de filles.

Une autre école, dirigée par les mêmes Sœurs, s'installa en 1876, rue Ferme, dans un local mis à leur disposition par le duc de Doudeauville, et qui fut par lui remis ensuite aux mains du comité des écoles libres de Vendôme. Cette école subsista jusqu'en 1902, époque de la dispersion des Congrégations. Depuis ce temps là, l'établissement de la rue Ferme est devenu simple école enfantine.

En 1887, une autre école tenue encore par les Sœurs du même ordre, s'établit rue de la Grève n<sup>o</sup> 22, dans une maison appartenant à M. Joseph Lemaire. Elle subsista aussi jusqu'à la dispersion des congrégations et est devenue depuis simple ouvroir libre.

Plusieurs pensions payantes libres existaient encore en la ville de Vendôme. Celle de Mlles Le Prévost d'Iray, anciennes chanoinesses d'Avesnes, dont une devint Mme Legros. Elles étaient établies dès 1803, rue du Puits, dans l'ancien couvent des Cordeliers.

Mais les Calvairiennes ayant acheté leur maison en 1814, elles vinrent s'installer rue Poterie 92, (maison Nouel), et furent remplacées en 1817 par Mlle Mareschal, nièce du directeur du collège, qui avait été leur adjointe. En 1827, celle-ci fit l'acquisition de la maison appartenant à la famille Lemoine de la Godelin ière, même rue Poterie (auj. le Musée).

Cette institution devint la Maison Soye à partir de 1839 et dura jusqu'en 1847, époque où Mlle Soye mourut. Elle avait près de 30 pensionnaires. Sa succession fut prise par une Mlle Rigault qui avait été son associée et quitta en 1864, la maison étant vendue à la ville par la famille Soye pour en faire un musée. Elle s'installa alors rue des Béguines, n<sup>o</sup> 10, puis rue du Change, n<sup>o</sup> 69, là où lui succéderent les Sœurs de la Providence en 1879 (?). Cette école est aujourd'hui laïcisée.

Une autre institution libre existait encore de 1845 à 1869, rue de l'Abbaye, puis rue Saint-Bié, c'était celle de Mme Mettaye. Elle prit fin à cette dernière date.

Enfin le Saint-Cœur, qui avait succédé au Calvaire dans les bâtiments de ce couvent au faubourg Chartrain, avait une école pour orphelins, en 1849. Elle est convertie aujourd'hui en simple ouvroir. (Voir *Vendôme, Couvents* [le St-Cœur]).

En 1880, les Sœurs de la Providence

furent remplacées par des institutrices laïques dans la maison de la Cornegeaie (ou mieux *Cormeraie*). Elle fonctionne encore, considérablement agrandie et améliorée comme bâtiments.

Une autre école communale existait rue de l'Islette, ou plutôt du Champ de Mars, en 1874. Elle fut transférée rue Saint Denis, au Nord du théâtre, en 1892. On lui a adjoint une école maternelle pour petits enfants.

Une salle d'asile communale se trouve rue Saint-Pierre-Lanotte, dans l'ancien hôtel Princembault, elle a été ouverte en 1881.

En résumé, il y a aujourd'hui à Vendôme, comme écoles primaires de filles : 1<sup>o</sup> l'école libre de la rue du Change, 69, (impasse des Vérons) ;

2<sup>o</sup> l'école libre enfantine, rue Ferme, n<sup>o</sup> 3, (2 sexes) ;

3<sup>o</sup> l'école communale de la Cormeraie ;

4<sup>o</sup> l'école communale de la place St-Denis avec une école enfantine qui lui est jointe ;

5<sup>o</sup> l'école communale enfantine de la rue Saint-Pierre-la-Motte (2 sexes).

Il y a de plus, dans la ville, pour Cours secondaires de filles :

1<sup>o</sup> La pension de Mlles Cheron, rue du Champ-du-Mars, n<sup>o</sup> 40 (aujourd'hui pension Fenot) ;

2<sup>o</sup> Le cours secondaire communal pour jeunes filles, établi aussi rue du Champ-du-Mars, n<sup>o</sup> 30.

Cette dernière maison vient d'être transformée en collège de jeune filles et transportée au faub. Chartrain, n<sup>o</sup> 31, dans de luxueux bâtiments fort bien et fort coûteusement aménagés, mais dont l'emplacement n'est pas heureusement choisi et a donné lieu à de vives critiques; le pensionnat étant contigu à la prison dont les hautes fenêtres donnent précisément sur une cour de la maison, et l'externat ayant été bâti dans l'axe même et le prolongement de la rue Saint-Denis, mettant ainsi à tout jamais obstacle à ce que la dite rue Saint-Denis puisse se prolonger vers l'Orient, rejoindre la rue de l'Est pour faciliter la circulation dans ce quartier, composé en grande partie des terrains de l'ancien couvent des Ursulines qui manquent totalement de dégagements, au grand dam des propriétaires de cette partie de la ville.

Ce collège aujourd'hui compte 2 maîtresses et 2 élèves internes et 2 externes (1914).

(Bibl. de Vendôme. Monument

*Thauvin sur l'Instruction primaire à Vendôme, passim*). Renseignements locaux divers

## VII. HOPITAUX ET ŒUVRES CHARITABLES

1. LÉPROSERIE. — 2. HOTEL-DIEU, aujourd'hui HOPITAL-HOSPICE. — 3. CHARITÉ DE LA BIÈRE. — 4. LE SANITAS. — 5. SOCIÉTÉS MODERNES.

1. — *La Léproserie ou Maladrerie*. — Voir le mot *Maladrerie*. (Cet établissement était tout à fait hors la ville).

2. — *Hôtel-Dieu*, aujourd'hui *Hôpital-Hospice*. — *Domus Dei*, du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, (Cart. Trinité). — *Maison-Dieu*, du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. — *Hôtel-Dieu*, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. — Le sceau de cette maison, en 1605, était un écu entouré d'une couronne de lauriers ou l'on voit un écartelé fruste avec deux croix au pied fiché en chef du 2<sup>e</sup> quartier. — (Titres de la maison n<sup>o</sup> 46 de la rue Poterie à Vendôme).

La fondation de l'hospice de Vendôme, sous la forme de maison d'asile pour les pèlerins à saint Jacques de Compostelle, date de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, ainsi que le prouve une déclaration faite au duché par le maître de la Maison-Dieu en 1547. Il est dit dans cet acte que la fondation de cette maison date de plus de 400 ans et qu'elle est d'avant l'érection de la Chambre des Comptes de Paris (XIII<sup>e</sup> s.).

Cet asile pour pèlerins se composait d'une chapelle dédiée à saint Jacques et d'un refuge. (Voir *Chapelle St-Jacques*). Selon apparence, le refuge était situé sous la chapelle.

Cet état de choses donna au comte Bouchard IV l'idée de fonder à Vendôme une Maison-Dieu pour les malades de la ville même, et d'en confier le soin à des Frères Condonnés, (*fratres condonati*) les mêmes peut être qui déjà prenaient soin des pèlerins de saint Jacques.

L'établissement de cette Maison-Dieu semble dater du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, et l'on dit la messe pour la première fois dans la chapelle nouvellement construite le 24 août 1203, en présence du jeune comte Jean II, petit-fils et successeur de Bouchard IV, de Geoffroy de Vendôme son oncle et de plusieurs chevaliers vendômois. A cette occasion le comte Jean II donna aux Frères le droit de fonder le jour de la Nativité de saint Jean Baptiste

Ce qu'était ce droit de foire, un avec

rendu en 1687 par les prêtres de l'Oratoire, héritiers de la Maison Dieu, le fait savoir en ces termes :

« ... Item nous avons droit de tenir dans la ville de Vendôme foire chacun au le jour de saint Jean-Baptiste pendant laquelle foire nous avons droit de justice et forçectures, établages et autres droits qui se recueillent le jour de foire comme aussi le droit de chevauchée dans la dite ville et d'y faire porter verge blanche et signe de justice pendant le dit temps, ainsi qu'il est plus amplement porté par nos titres, le titre original étant latin en date de l'an mil deux cent trois, le jour de saint Barthélémy, par lequel titre nous est aussi permis de posséder et tenir en nos mains les biens qui pour lors appartenoient à nostre maison mais encore ceux que notre dite maison posséderoit à l'avenir ». (Extrait des Archives Nationales, P. 607).

Ce droit de foire existait encore pour la maison de St-Jacques jusqu'à la Révolution.

En l'année 1204, Renauld, évêque de Chartres, pour récompenser les Frères de la Maison-Dieu du zèle qu'ils avaient fait paraître dans un incendie, leur donna la chapelle même de St-Jacques qui était contigue à la leur. Cette chapelle était pourvue d'un titulaire qui reçut pour son désistement une pension de 60 sous de rente viaire. De cette façon la chapelle des Frères de la Maison-Dieu fut en deux corps d'église (jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle).

Ces frères-condamnés ou condonnats étaient des religieux de la Congrégation St-Sulpice près Rennes. Ils étaient, comme dans l'Ordre de Pontevault, soumis à un monastère de femmes.

Ils ne faisaient pas de vœux perpétuels, et s'engageaient seulement à observer les statuts. Ils apportaient en entrant une dot à la communauté. Ils étaient régis par un supérieur qui prenait le titre de *Maître de la Maison-Dieu*, et était choisi parmi eux et élu par eux mêmes. Ces frères étaient au XIV<sup>e</sup> siècle au nombre de 12 prêtres et deux novices.

Les maîtres et frères vivaient en communauté. « Leurs fonctions étaient de veiller au gouvernement des malades et des sœurs domestiques qui en prenaient soin. De plus ils étaient obligés de loger et de nourrir pendant trois jours les pélerins allant à St-Jacques de Compostelle et de payer les nourrices qu'on char geait des enfants trouvés ». (Duchemin).

Les biens de la Maison Dieu augmentèrent rapidement au XIII<sup>e</sup> siècle par suite de donations répétées des comtes,

de leur famille et des principaux personnages du pays.

De la part des comtes ils reçurent : 1<sup>o</sup> l'emplacement de la maison elle-même, 1203; 2<sup>o</sup> un fief à Selommes, 1213; 3<sup>o</sup> un fief à Arènes, 1213; 4<sup>o</sup> une terre à Villebouzon, 1213; 5<sup>o</sup> le canal St-Jacques qui va du pont Perrin au pont Rondin, don du comte Jean IV, dit Jean de Montoire, en 1219; 6<sup>o</sup> une métairie à l'Aumône, paroisse de Villenomain, don du même, en 1228.

Les principales donations des particuliers furent les suivantes : Les métairies des Ruelles à Lignéres, don de Nivelon de Fréteval et Thomas de Laste, 1223 et 1250; La censive de St-Jacques, don de Foucher Valin, en 1225 et une autre partie du même fief donné par Philippe de Poncec en 1261; La censive de St-Barthélémy à St-Ouen, par Bouchar d le moine, en 1225 et Jean Lusurier et sa femme en 1334; La métairie de la Guinetière, par N. Allard, en 1238, par Pierre Petitou, en 1412 et par Collin Berquier, en 1422; Les Madeleines de St-Ouen, par Etienne de la Gravelle, en 1334; Le Moulin Frabot, par Etienne Rouillé, en 1334, par Agnès, veuve Jean Gossard en 1364 et par Pierre Gannier en 1480; La Soubardière, par Jeanne, femme de Habert du Boil en 1336; La Rossignolière, par Jacques Dupont, en 1360 et par Pierre Braudeau en 1470;

Le domaine et la seigneurie de Courtiras avec le moulin de la Fontaine et la Taffourie en 1361, par Guillaume de Poncec; L'île Paradis, aujourd'hui jardin du lycée, par Jean Prendpinçon, en 1364; Le Tremblay, à Ambloy, par Pierre Renauld Lusurier en 1364; Les Murats, par Macé Copelet en 1387; La Gésinière, aux Roches, en 1418 ou avant, par un inconnu; Une métairie à Villainmoy, paroisse de Villenardy, par Jean Gauthier, bourgeois de Vendôme en 1410.

De plus, une quantité de sommes en argent, rentes, etc., données par les frères eux-mêmes en entrant dans la communauté, et par le menu peuple.

La donation la plus considérable fut celle, ci dessus indiquée, de Courtiras, ce qui constituait la Maison Dieu un des principaux vassaux du comté de Vendôme.

Une autre donation faite par un certain Guillaume Hubert, à une date in déterminée, portait sur deux maisons situées en la rue du Pont St-Georges (dub. St-Lubin). Pour ce fait, les frères devaient au duc, à chaque mutation de maître, une pièce d'or fin au com du roi de 64 au marc, et en outre célébrer chacun au,

en l'église St-Jacques, un anniversaire solennel, le lendemain de la fête de saint Jacques et saint Christophe.

L'existence de la Maison Dieu de Vendôme se poursuivit d'une manière monotone pendant plusieurs siècles; et rien n'autorise à croire que son service ait été défectueux jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. On n'y rencontre que les incidents suivants :

En 1357, un procès avec les moines de la Trinité au sujet d'un moulin que les Frères, par permission du comte Jean VI, avaient établi sur le canal St-Jacques. Ce moulin gérait le moulin Perrin appartenant aux moines de la Trinité. De là, procès que perdirent les Frères.

En 1452, leur église St-Jacques fut entièrement reconstruite et mise alors en un seul corps de bâtiment au lieu de deux qu'elle possédait jusque là. La primitive chapelle St-Jacques, qui lui était contigue au nord, fut abandonnée et détruite. Elle devait être depuis longtemps en ruine. Voir VENDÔME (*Chapelles*). On supprima en outre l'allée droite qui, accolée à l'église vers midi, conduisait au dortoir des malades, tellement que, de la rue Porte-Chartraîne, la porte étant ouverte, on pouvait voir les malades dans leurs lits.

Une autre restauration de l'église paraît avoir eu lieu vers 1545 (?) par les soins de Marie de Luxembourg, aidée de Jean de Lavardin, alors chevêcier de St-Georges, qui devait plus tard devenir maître de la Maison Dieu et se faire enterrer dans cette chapelle; et encore avec l'aide généreuse de Pierre Signac, seigneur de Plessis-Barthélémy à Crucheray.

Cette restauration n'a guère laissé de traces, sauf dans les deux des niches à statues (vides aujourd'hui), du pignon de la dite chapelle qui paraissent dater de la Renaissance.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, commença la décadence de la Maison Dieu. La règle des frères condamnés se relâcha. Leur administration laissa à désirer. Leurs fonctions avaient été si mal remplies, que vers 1550, les bourgeois de Vendôme, fondèrent en dehors de la ville, derrière le grand cimetière, une maison pour les malades qu'on appela *Le Santas* et qui est aujourd'hui devenue une rue de Vendôme (Voir *Santas*). Leurs revenus furent par être saisis et mis sous séquestre.

En 1570, intervint un arrêt du parlement, qui leur rendit l'administration de leurs biens ainsi que le comte l'Inventaire des titres de l'Oratoire, aux Archives de Lou et Cher, dans les termes suivants :

« Arrêt du parlement qui donne main levée aux maîtres et frères de l'Hôtel Dieu de Vendôme, de leurs revenus saisis et mis en régie à la requête des mapans et habitants de Vendôme, et leur en permet la libre administration, à la manière accoutumée, avec ordre aux commissaires établis pour la régie des revenus, de leur remettre les fruits par eux perçus, et aux frères d'être au nombre de onze pères et 2 novices, et de célébrer chaque jour l'office canonial et services divers dans leur église, savoir matines et messe basse, après prime et grand-messe, chaque jour, et autres offices accoutumés, avec injonction de recevoir charitablement les pauvres, etc., signé et scellé en grosse avec copies collationnés ». (Arch. L.-et-Cher, série II, Inventaire des titres de l'Oratoire, p. 152).

La décadence de la maison ne fit que s'affirmer à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et au commencement du XVII<sup>e</sup>. Les frères avaient tendance à vivre en chanoines, laissant l'administration aux religieux auxiliaires.

Aussi l'acte du duc César fut-il bien reçu lorsqu'il s'avisait, en 1619, de leur acheter leur maison pour en faire un collège. Les frères condamnés furent indemnisés par des pensions viagères de 300 livres amorties par des canonicats en l'église St-Georges à mesure des vacances produites.

La Maison-Dieu fut transportée en l'Hôtel de Chieheray, rue de la Porte Saint-Michel ou Porte-Maïresse, là où était jusqu'alors le collège. Son administration allait se transformer.

Les Maîtres des Frères condamnés de l'Hôtel-Dieu avaient été d'abord élus par eux-mêmes et pris dans leur communauté. Ils paraissent au XV<sup>e</sup> siècle avoir été pris parmi les prêtres du pays à la nomination des comtes et ducs.

*Noms de quelques Maîtres de la Maison Dieu rencontrés* : — Jean Coquet, avant 1356. Gervais Torodet, 1360. — Guillaume Trudant, 1366-1380. — Jean Blondeau, 1383. — Philippe Collin, 1401.

Gilles Raoul, 1440. Jean Leleou, 1445. Simon Plout, 1468. — Jean Moreau, 1475. — Guillaume Girard, 1507.

Georges Bruneau, prêtre, docteur en médecine, 1523. René Bruneau, 1526.

Charles Bruneau, 1539. Jacques Robillard, il est qualifié chevêcier de la Maison Dieu, aux registres de la Madeleine, en 1550. N. de Charchigny, 1565.

Jean de Lavardin, abbé de l'Étoile et chevêcier de St-Georges, enterré dans la chapelle St-Jacques en 1581 (Voir sa notice). — Antoine Lehoupe, 1591.

Guillaume César, 1600. — Denis Desprez, 1602. René Colas, curé de St-Martin, 1607 et 1621.

L'Hôtel-Dieu fut donc établi en 1620 ou au plus tard en 1623, dans les bâtiments du Collège de Vendôme, qui lui-même vint prendre possession des bâtiments de l'ancienne Maison-Dieu.

Les prêtres de l'Oratoire qui furent chargés du gouvernement du nouveau collège durent payer au nouvel hôpital une rente annuelle de 1.000 livres. Cette rente fut payée jusqu'à la Révolution.

Il reçut encore de nombreux dons : 1° La métairie de la Fortinière, à Romilly par Chaillon et Noury en 1631 et 1667 ; 2° La métairie du Bouchet, paroisse de Selommes, par un Sr de Beaulieu en 1670 ; 3° Des terres et près et bois, paroisse de la Chapelle-Anschéry, par Philippe Cadot, le 21 mars 1691. Plus une quantité de dons en argent, se montant à 51, 697 l. (de 1707 à 1747).

Le nouvel Hôtel-Dieu fut administré par les curés de la ville et gouverné par des sœurs hospitalières.

En 1679, les habitants de Vendôme adressèrent pétition au roi pour obtenir que certains bénéfices attachés à plusieurs chapelles dont le culte était tombé en désuétude, fussent incorporés aux revenus de leur hôpital. Cette idée ne parait pas avoir eu de suite. Mais en 1685, un arrêt du Conseil d'État lui rémissait les biens de la Religior P. R.

En 1697, un autre arrêt du Conseil d'État lui annexait les biens de la vieille Maladrerie de Vendôme et de celle de Lisle. — En 1726, enfin, des lettres patentes du Roi lui donnaient les biens des Grisettes, supprimées.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, cet hôpital contenait 30 lits pour malades et était gouverné par 8 Sœurs dont une Supérieure, prises dans la congrégation de St-Lazare. A la même époque, les administrateurs étaient pris parmi les magistrats de la ville.

D'après Duchemin de la Chesnaye, le grand bâtiment de l'hospice aurait été construit au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, aux frais de MM. Louis Mesnard, docteur en médecine (et Sgr de la Rondellière) et René Augry (voir sa notice), qu'il dit, à tort, conseiller aux Grands-Jours, alors qu'il était lieutenant ou vice-président en l'Élection.

La chapelle, dédiée à Notre Dame, fut tout au moins restaurée en 1733 et béni le 10 mai. Le restaurateur était messire Charles Gaspard de Marsand, écuyer, seigneur de Misgrande, ancien seigneur des Mussets à Buzeloup, qui s'était

retiré à l'Hôtel-Dieu depuis 15 ans et où il mourut le 13 juillet 1734, âgé de 79 ans.

Cette chapelle était « en titre » ses titulaires avaient le droit de vote aux assemblées générales du clergé.

On a les noms de quelques chapelains de l'Hôtel-Dieu : — N. Vannour, en 1703, — Henri Ollivier, Sgr de la Boissière de Villiers en 1732 ; — Louis-Nicolas Cadot, en 1757 ; — Jean-François-Xavier Morin, en 1785.

A l'époque de la Révolution, les Sœurs de St-Lazare furent remplacées (en 1792), par des femmes de la ville jusqu'en l'an XI (1803). A cette époque l'hospice fut à nouveau remis en des mains religieuses. Les filles de la Sagesse en prirent la direction qu'elles continuèrent jusqu'en 1905, époque de la laïcisation.

Une note émanant du bureau de la Commission de l'hospice du 3 messidor an XIII (22 juillet 1803), donnait le détail des biens de l'établissement à cette date et évaluait son revenu foncier à 11.900 livres. Les revenus mobiliers n'étaient pas évalués.

Aujourd'hui, l'ancienne Maison Dieu prend le nom d'*Hôpital Hospice*. Les administrateurs, au nombre de sept, se composent du Maire de la ville, de deux membres élus par le Conseil Municipal et de quatre membres nommés par la Préfecture.

L'hôpital doit recevoir, à titre d'hospitalisés, les malades civils atteints de maladies aiguës et chroniques et les malades ou blessés, militaires ou marins, etc.

L'hospice a pour but de recueillir les vieillards septuagénaires indigents et aussi des vieillards valides à titre de pensionnaires.

La maison contient environ 260 lits d'hospitalisés. Le personnel se compose de douze infirmières et surveillantes placées à la tête des services et environ 35 garçons et filles de service.

Cet établissement possède un revenu de près de 55 mille francs et les fermes suivantes : Les Fontenils à Romilly ; le Bouchet (Pelgrau), à Selommes ; le Couvent, à Baigneux ; Malignas, à Cruchey ; Soigny, à Combergeau ; les Brévères à Saint Amand.

BIBL. de Vendôme : 1° Manuscrit 285, *Extrait des titres de l'Oratoire*, pp. 21, 60, 82, 109, 112, 122, 130, 138, 174, 271, 313, 318 ; 2° Ms., 286 ; 3° Ms., 287, *Pouillé des biens de l'Oratoire*, pp. 76, 102, 150 ; 4° Fonds Bouchet, chambre X, dossier 2, pièces 7 et 17 ; 5° Ms., 322, *Mémoires de Duchemin*, p. 218 à 220 ; 6° Album Louvay, t. p. 82 ; 6° Manuscrit Louvay sur maisons de Vendôme, p. 7. — Arch. L. et Cher, Série H, Cartulaire de

la Maison-Dieu, pp. 135, 143, 145, 150, 292 ; série O, n° 313 et 317. — Arch. Nat., P 604, n° 29 à 49, et série S, n° 6797. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 255 ; 1866, p. 191 ; 1869, p. 263 ; 1876, p. 102 ; 1879, pp. 50, 78, 80, 179, 1880, p. 63 ; 1882, pp. 79 et suiv. 1903, pp. 40 et suiv. — *Reg. de l'état civil de l'Hôtel-Dieu*, 29 mai 1733 et 13 juillet 1734. — *Cart. de la Trinité*, 687 note, p. 82, 806 et 841, p. 42. — *Journal Le Loir* du 15 octobre 1847. — *Le Loir et Cher Historique*, 1894, pp. 42 à 50. — *Biblioth. de Blois*, ms. 123 (Chanoine Ditley). — *Collection R. de St-Venant*, Notes sur l'Hôtel-Dieu du 3 messidor an XIII. — *Règlement sur le service intérieur de l'Hôpital-Hospice de Vendôme*. — *Renseignements locaux*.

3. *La Charité de la Blée*. — Ancienne association qui s'était constituée à Vendôme au XV<sup>e</sup> siècle et était affiliée aux trois paroisses de la ville. Son but était de permettre aux séculiers de participer au soulagement des pauvres qui jusqu'alors ne recevaient de secours que des couvents.

Il en est fait pour la première fois mention en 1413, à l'occasion d'un legs « fait à la Blée établie à Vendôme et fondée en l'église St-Martin ». (Archives de L. et Cher, G, 2346, Fabrique St-Martin).

Elle était administrée par des bourgeois qui prenaient la qualification de « procureurs et gouverneurs de la Charité de la Blée ». Ils étaient au nombre de six dont deux devaient être pris dans le clergé. Mais son indépendance finit par diminuer et disparaître. Les fabriques des églises se substituèrent à elle. En 1776, le curé et les marguilliers de St Martin étaient chargés des distributions de la Blée.

Les fondations faites à la Blée sont assez nombreuses. On les trouve énumérées dans la *Notice sur l'Eglise St-Martin de Vendôme* par A. de Martonne (1860).

Le principal legs fait en 1771, provenait de la comtesse de Vic, née de Trémant, et était de 6.000 livres.

Le total de ses revenus, au XVIII<sup>e</sup> siècle, formait 141 boisseaux de froment et 318 livres 10 sols en rentes, plus 127 livres 10 sols de rente de fonds placés au dernier vingt, avec un poureau et le sixième de la dime de Rocé, dont il est difficile d'estimer la valeur.

La distribution des denrées de la Blée se faisait dans la cour des Cordeliers, chacun au, le dimanche de *Lecture*, et était commune aux pauvres des deux paroisses ; mais au XVIII<sup>e</sup> s., cet usage cessa, et bien que les distributions se fissent encore, chaque paroisse y procédant à part et pour ses pauvres particuliers. La Blée, en tant qu'institution charitable, parait avoir duré jusqu'à la Révolution.

(Arch. L. et Cher, G 2, 346, fol. 204 à 210. — *Bulletin Vendômois*, 1852, pp. 17 et suiv. — *Mémoires des Sciences et lettres de Blois*, (art. A de Martonne), t. VI, pp. 51, 53 et suiv. — A de Trémant, *Histoire municipale de Vendôme avant 1789*, p. 57 note).

4. *Le Sanitas*. — C'est aujourd'hui un quartier de la ville, y formant une rue qui compte en 1906 onze maisons et 42 habitants.

Son nom provient de ce que, dans ce lieu, les bourgeois de Vendôme avaient cru devoir établir une maison pour soigner les maladies contagieuses.

Duchemin, dans ses mémoires, prétend que ce *Sanitas* aurait été construit spécialement pour les lépreux. Mais la Léproserie ou Maladrerie dont la fonction était le soin des lépreux, existait encore à cette époque, seulement il est possible que, réduite depuis longtemps à l'état de simple bénéfice de chapelle, elle n'ait plus été en état de fonctionner comme hôpital.

Le peu que l'on sache sur ce *Sanitas* est contenu dans la note suivante :

« A une époque inconnue, mais qui n'est certainement pas postérieure au dernier quart du XVI<sup>e</sup> s., (en réalité vers le milieu de ce XVI<sup>e</sup> siècle), Pierre Harouin, Sr du Mas avait acheté d'Etienne Cormier une septième de terre plantée en vigne, sise dans la Varenne de St-Denis, proche la ville, et qui relevait du fief, terre et sgie de la Vallée de Villeporcher. Il en fit don aux échevins et aux habitants de Vendôme, pour qu'il y fut établi un *Sanitas* ou maison de Santé.

En 1616, M<sup>e</sup> Claude Bouchard, élu en l'Élection de Vendôme et seigneur du fief, terre et Sgie de la Vallée de Villeporcher, réclamait aux échevins et cens et autres droits que ceux-ci refusaient de lui payer. La difficulté fut portée devant le bailli. Là, les échevins déclarèrent n'avoir connaissance d'aucun titre justifiant les prétentions de leur partie adverse, ajoutant que s'il en avait existé, ils avaient peut être disparu, avec d'autres appartenant à la ville qui avaient été perdus ou détruits lors du siège qu'elle avait subi en 1589 ; et qu'en tous cas, il y avait plus de 50 ans que ces droits n'avaient été acquittés.

Une transaction, intervenue en 1619 devant le bailli, mit fin à cette contestation. L'acte fait connaître ce qu'était alors le *Sanitas*. Il consistait en « Une maison composée d'une chambre à cheminée, grenier, étable, un autre grand corps de logis ou il y a plusieurs petites

chambres basses, grenier, cour, jardin et appartenances, le tout contenant une septième ou environ, servant de Sanitas à cette dite ville de Vendôme, située dans la varrenne de Vendôme.

Lorsque, pour se conformer à l'arrêt du conseil du 7 juin, on tenta de fonder à Vendôme un hôpital général, les habitants émirent l'avis de l'établir dans l'emplacement du Sanitas ou se trouvaient déjà des locaux qui pouvaient être utilisés. Mais il semble qu'il ne fut fait aucune réponse à cette proposition. (Registres municipaux, n° 2, f° 76).

Le 30 juin 1711, Mme Elisabeth du Bellay, veuve de mess. Louis de Pathay, dame du fief terre et scie du petit Villeporcher, reçut des échevins les droits qu'ils lui devaient (sans doute par suite de la transaction de 1619) pour 12 boissellées au Sanitas, ou autrefois étaient plusieurs logis que la ville avait fait construire pour servir de lieu de Santé. — (Extrait d'une note fournie par A. de Trémault et tirée du fonds intitulé Les 10 Dossiers Chautard, à la Bibliothèque de Vendôme).

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur le fonctionnement de cette maison de Santé, la façon dont elle était administrée et l'époque de sa fin. — (Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1° Les 10 dossiers Chautard ; 2° Fonds Trémault, Carton Vendôme, Dossier Maisons ; 3° Notes ms. de G. Launay sur les rues de Vendôme ; 4° Titres de la propriété de Villeporcher).

5 Sociétés modernes. — Saint-Vincent-de-Paul. — Il ne semble pas que dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle on se soit beaucoup occupé à Vendôme, des œuvres de charité établies en commun, abandonnant ainsi le soin des pauvres à la charité privée.

Mais vers 1850 se fonda, une Société qui, sous le nom de Conférence de Saint-Vincent de Paul, se chargea de visiter les pauvres à domicile et leur prodiguer des secours de toutes sortes. Cette société fut de suite prospère et compta jusqu'à 50 membres pris parmi toutes les classes de la population, les fonctionnaires, les officiers de la garnison, les professeurs du lycée, etc. En 1861, le gouvernement impérial eut l'idée fâcheuse de vouloir conférer aux Soc. de Saint-Vincent de Paul une estampille officielle. Celles-ci refusèrent. Il en résulta un affaiblissement marqué.

La Société de Saint-Vincent de Paul de Vendôme fonctionna encore et recueillit toujours des subsides de la part des catholiques. Voici les noms de ses présidents, depuis 1850 : Jourdain 1850. La Pla-

gne Barris procureur de la République, 1851.

De Beaumont, ancien Sous-préfet, 1852.

De Guillebon, 1855. H. de Brunier, 1860 (?) Soudée 1870 (?) De Maricourt, 1880. Duriez de Villedosve, 1887.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se fonda le Bureau de Bienfaisance qui fonctionnait encore et aussi différentes sociétés de mutualité et de solidarité sur lesquelles nous manquons de renseignements, et parmi elles, on peut citer : La société de secours aux blessés des Armées de terre et de mer, et encore la société des Vétérans militaires, etc.

## VIII. — INDUSTRIE ET COMMERCE DE VENDOME

Corporations. — De tout temps, le grand commerce pratiqué en la ville de Vendôme porta sur la tannerie. On rencontre des tanneries vendômoises dès le moyen-âge. Les eaux du Loir passent pour être particulièrement propices à la macération des peaux. Les tanneurs avaient surtout établi leurs ateliers dans l'He-Paradis (aujourd'hui jardin du Lycée) qu'un pont, appelé le Pont-Paradis, reliait à la rue du Change à la hauteur des nos 30 et 38. Par suite de l'existence de ces tanneries, il y avait de nombreux marchands dont le commerce dérivait de la tannerie, c'est-à-dire des mégissiers et des gantiers, dont la corporation était fort importante et les affaires très actives, au point d'avoir donné une grande réputation aux gants de Vendôme, puis des corroyeurs et autres préparateurs des cuirs et peaux, et des cordonniers.

C'était là de beaucoup le principal commerce de la ville et sur 100 habitants, l'état-civil ancien en indique au moins 25 dont l'occupation se rattachait au service des peaux et cuirs.

De longue date encore existait à Vendôme une verrerie que l'on appelait le Grand Feu et qui était située rue de la Grève. Il est question des *Voires* de Vendôme dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Mais cette verrerie paraît avoir été supprimée au XVII<sup>e</sup> siècle.

Elle appartenait jusqu'en 1583 au domaine du Duché et fut vendue à cette date en deux parties : une partie pour 1420 l. tournois à Vincent Guignard, avocat à Blois et l'autre partie à Christophe Letonnellier, écuyer de cuisine du roy, pour 600 l. tournois ; soit 1620 l. tournois en tout. Elle dut être rétablie quelques années après et on en constate encore l'existence en 1610 à l'époque de

la mort d'Henri IV. (Bulletin, 1870, pp. 48 et 324 ; 1890, p. 11).

Dès le XV<sup>e</sup> s., il existait à Vendôme une fabrique d'aiguilles, ainsi que le constate le nom de la rue de l'Ésguilletie donné à cette époque à la rue qui, plus tard, devint la rue Au Blé. Marie de Luxembourg passait pour être la créatrice de cette industrie dans Vendôme ; mais elle n'en fut vraisemblablement que la restauratrice. Cette fabrique d'aiguilles ne paraît pas avoir survécu à la princesse qui sans doute en était la surveillante, l'active conseillère et le soutien.

Il y avait paraît-il aussi, des fabriques de serges et de draps, ce qu'indique le nombre de moulins à fouler les draps qui se trouvaient sur le Loir autour de la ville.

On y voyait encore des fabriques de bonneterie et de broderies. Cette dernière industrie établie aussi, dit-on, par Marie de Luxembourg, s'est perdue de longue date.

La ville avait, du reste, des maîtres de chaque corps de métier qui s'étaient organisés en maîtrises et jurandes selon les règles établies dans la France entière.

La plupart de ces jurandes avaient leurs coutumes, leurs patrons religieux et leurs chapelles de confréries établies dans les diverses églises ou chapelles de la ville.

Ces associations étaient reconnues par l'État et pouvaient posséder et ester en justice. L'État avait fini par imposer des armoiries à chacune, moyennant redevance. Nous publions plus loin les armoiries qui leur furent concédées par d'Hozier. On verra que les commis de d'Hozier ne se sont pas mis pour chacune d'elles en frais d'imagination pour leur confectionner un blason.

Armoiries des diverses corporations et communautés civiles de Vendôme, d'après l'Armoirial manuscrit de d'Hozier :

Apothicaires : Tiercé en bande, d'or, de sinople et de gueules.

Bouchers : Tiercé en bande, d'argent, d'or et d'azur.

Boulangers : Tiercé en bande, d'argent, d'or et de vair.

Chapeliers : Tiercé en bande, d'argent, d'or et de gueules.

Charentiers : Tiercé en bande, d'argent, d'hermines et de gueules.

Charpentiers : Tiercé en bande, d'argent de sable et de gueules.

Charrons : Tiercé en bande, d'argent, de gueules et de sable.

Chirurgiens : Tiercé en bande, d'or, de sable et de gueules.

Croiseurs, Chaudelliers et Droguistes : Tiercé en bande, d'or, de gueules et d'hermines.

Cordiers : Tiercé en bande, d'or, d'hermines et de sinople.

Cordonniers : Tiercé en bande, d'or, de gueules et de vair.

Couvreurs : Tiercé en bande, d'or, de sable et de vair.

Drapiers : Tiercé en bande, d'hermines, d'or et de sinople.

Gantiers : Tiercé en bande, d'or d'hermines et d'azur.

Maçons et bouteilleurs : Tiercé en bande, d'or de vair et de sable.

Maréchaussée (Les officiers de la) : Tiercé en bande de sinople, d'or et d'azur.

Médecins : Tiercé en bande, d'argent, d'azur et de sinople.

Menusiers : Tiercé en bande, d'or, de sinople et d'argent.

Procureurs : Tiercé en bande, d'argent, de sable et d'hermines.

Selliers et bourreliers : Tiercé en bande, d'argent, d'or et de sinople.

Sergents et huissiers : Tiercé en bande, d'argent, de vair et de gueules.

Serruriers et Arquebusiers : Tiercé en bande, d'or, de sable et d'azur.

Taillandiers : Tiercé en bande, d'argent, d'azur et de gueules.

Tailleurs d'habits : Tiercé en bande, d'or, d'hermines et d'argent.

Tanneurs, corroyeurs et mégissiers : Tiercé en bande, d'or, de sinople et d'azur.

Tissiers en toile : Tiercé en bande, d'argent, de sable et d'azur.

Tonnelliers : Tiercé en bande, d'or, de sinople et de sable.

Ces emblèmes pourraient encore aujourd'hui représenter les corporations si elles étaient rétablies. Mais il faut bien le dire, ces inventions là ont été faites plutôt dans un but de fiscalité que pour fixer des signes de ralliement, l'enregistrement obligatoire de ces armoiries entraînant, pour chaque corporation, le paiement de 20 livres (soit environ 100 fr. d'aujourd'hui), pour frais d'acte.

Les industries anciennes de Vendôme ne sont plus guère représentées que par la tannerie et la ganterie, et aussi le moulin à papier de Montrieux (voir Moulins de la Ville), qui existait déjà au XVI<sup>e</sup> siècle. Mais il s'en est créé de nouvelles. Une Fonderie de fonte qui occupe deux usines, dont une sur Saint-Ouen. Une autre usine s'occupe de découpage des bois et baguettes de bois (ancienne fabrique de chaînes, appelée encore la Chanterie), rue des Usines.

Il y a, de plus, une usine à gaz, et

aussi un puits artésien qui fournit l'eau à la ville.

De nos jours (1914), l'éclairage électrique vient d'être installé dans la ville, prenant son énergie à l'usine des Montils, au delà de Blois.

Bibl. de Vendôme, ms. de Duchemin de la Chesnaye. — Passac, p. 8. — Pétigny, p. 571. — *Avenir de L.-el-Cher* (Journal), n° du 27 mars 1901, sur les Ganteries de Vendôme. — De Maude, *Essai sur l'armorial du Vendômois. Bulletin vendômois, 1866* (Armorial, passim ; ) 1889, pp. 96 à 103 ; 1913, pp. 286 et 287.

IX. — VILLE

1. MURAILLES ET PORTES ANCIENNES.
2. MONUMENTS CIVILS ET PUBLICS. —
3. CANAUX ET RIVIÈRES. — 4. PONTS.
5. MOULINS. — 6. PLACES, RUES, PROMENADES ET BATIMENTS PARTICULIERS.
7. CIMETIÈRES.

1. MURAILLES ET PORTES ANCIENNES

Il ne paraît pas que la ville de Vendôme ait été fortifiée avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Ce qu'on entendait par fortifications de la ville avant cette époque semble se rapporter aux murailles du château. D'après une tradition, assez vague du reste, la construction de la porte Chartraîne aurait été prescrite par le roi saint Louis en 1227, alors que, encore adolescent, il était venu se réfugier à Vendôme avec sa mère pour se soustraire aux entreprises des grands vassaux révoltés.

Mais la preuve de l'existence de murailles de défenses de la ville peut pourtant être faite dès l'an 1229, époque où le comte Jean IV obtint de ses vassaux et des religieux de la Trinité qu'ils se soumissent pendant 3 ans à une taxe spéciale appelée *Vire-Vire*, dont le montant devait être affecté exclusivement à l'entretien des fortifications de la ville.

Il apparaît donc qu'à la fin du moyen-âge, les murailles défensives de Vendôme se rencontraient ainsi qu'il suit :

La porte St-Bié, au sud, était flanquée de deux tours dont on trouve la vue dans l'*Album Launay* (I, p. 407) à la Bibl. de Vendôme. On en a encore un dessin fait en 1785 et conservé au Musée. Ces tours, au XVI<sup>e</sup> siècle paraissant devenir inutilitaires pour la défense, furent données en location à des particuliers. En 1792, elles étaient louées 35 fr. par an. La porte

était dite se composer « de deux loges aux portiers et d'un grand galetas au-dessus ». (Bibl. Vend., 10 Dossiers Chautard, État des biens de la ville en 1805). La tour du guet, au pont St-Bié existait encore en l'an XI.

La muraille, à partir de cette porte, courait parallèlement au Loir et au canal de l'*Essef-Gebvier* et se continuait en ligne droite jusqu'à la porte St-Georges, chevauchant l'arche du Ponceau qui laissait passer le canal de ce nom. Ce mur n'était percé que d'une ouverture appelée *la Polerne*, qui donnait passage à la rue de ce nom, devenue depuis la rue du Pont-Neuf.

On a avancé que cette muraille édifiée en face de celle de la rue Perme, qui protégeait les abords du château, avait pu être établie ainsi pour défendre la ville d'une attaque venue du château lui-même. Mais cette supposition est fautive. Il est impossible de mettre en opposition la ville et le château. Le château ne pouvant manquer, à bref délai, d'être maître de la ville si tant est que jamais ils aient été opposés l'un à l'autre, autrement qu'en cas de prise de la ville et de siège du château par un ennemi extérieur.

Cette muraille, parallèle au Loir, paraît exister pour faire spécialement obstacle à l'introduction d'une troupe ennemie passant la rivière la nuit ou par surprise ; on ne peut y voir autre chose, et il eut été imprudent, si bien défendue qu'ait été la ville par le château, de laisser ses abords ouverts de ce côté et facilement accessibles en bateau.

Ce mur du Sud dut disparaître morceau par morceau au XVIII<sup>e</sup> siècle, ou au plus tard au commencement du XIX<sup>e</sup>. Il coupait les jardins des maisons de la rue Guesnault, de la place du Marché et de la rue Saulnerie. Il venait se relier à la tour de l'Est de la porte St-Georges.

Cette porte St-Georges, devenue l'Hôtel de Ville en 1467 avait pour défense extérieure une échappette avec une barrière volante appuyée à la maison proche le pont, appelée *la Loge au Portier*. C'était la porte la plus forte de la ville. Elle a été attaquée en 1589 par les soldats de Henri IV. On voit encore sur sa façade de nombreuses traces des balles tirées par les assiégeants. (V. *Hôtel de Ville*).

A partir de cette porte St-Georges, la muraille courait encore quelques pas vers Ouest et rencontrait là une tour d'angle qui fut plus tard au XVI<sup>e</sup> s., appelée *La Tour aux Chèvres*, parce qu'elle formait clôture à la maison de cette famille, puis elle tournait vers Nord, laissant, par une poterne, passage à aller

au moulin Frinquembault situé sur l'*Érre Frinquembault* appelée encore *Fossé le Comte*, et remontait ce cours d'eau qui servait de fossé de défense. Elle passait sur l'arche de St Père la Motte qui laissait s'écouler l'eau du canal de ce nom, puis sur l'arche aux Bourreaux, sous laquelle courait le cours d'eau de la Chevrie. Là, la muraille était encore percée d'une poterne permettant l'accès à l'Éle-Madeleine ou se trouvait un moulin, enfin rejoignait la Porte St-Michel, en longeant le canal du Dos-d'Anc-St-Michel, qui lui servait de fossé, et est aujourd'hui comblé.

Cette porte St-Michel, flanquée elle-même de deux tours, portait aussi le nom de *Porte Mèresse*; Pétigny pense que ce nom vient de *Mercur*, et que le pont qui lui faisait suite était dédié à Mercure. (*Pons Mercurii*).

Au XV<sup>e</sup> siècle, cette porte servit de prison. On trouve aux Archives Nationales, une déclaration faite en 1544 au duc, par un bourgeois de la ville, pour « une maison située et assise en votre ville de Vendôme qui fait partie du corps de logis situé près la porte St-Michel joignant d'un côté à moi mesme et Aubert Girard, d'un bout à une grande place vuide par laquelle on va à vos prisons et aux murs de votre dite ville ». (Arch. Nat., P 952 n° 221). Les deux tourelles qui flanquaient cette porte étaient louées 14 livres par an en 1792.

La porte St-Michel fut démolie en 1807 en même temps qu'on reconstruisait le pont. Elle se trouvait dans le prolongement de la rue actuelle de l'Espicpe, à 20 m. environ en aval du pont actuel.

De là, le mur de ville suivait la ligne des fossés du Mail, et, garni de plusieurs tours, aboutissait à la Porte Chartraîne, laquelle, ainsi qu'il a été dit plus haut, était due, paraît-il, à l'initiative du roi saint Louis en 1227. Mais c'est là une simple tradition. De même que les autres portes, elle était flanquée de deux tours rondes. Cette porte s'était écroulée en 1651 par suite d'une crue qui avait enlevé le pont Chartrain lui-même. On acheva de la démolir en 1738 (Launay).

La muraille suivait encore le cours de la rivière St-Deuys qu'elle remontait jusqu'à l'Arche des Grands Prés, une tour de cette muraille existe encore, en ruine, et convertie de lierre ; elle fut partie de l'immeuble n° 10 de la rue du Puits.

L'Arche des Grands Prés (ou *Pont de la ville*) se trouvait elle-même flanquée de deux tours. Une d'elles, aujourd'hui disparue, était appelée *Tour des Coudeleurs* ; elle s'écroula par suite de

l'inondation de 1785. L'autre conservait le nom de *Porte Parisienne*. Il est donc à croire qu'elle flanquait jadis une porte qui laissait entrer par la rue Parisienne, cette porte ayant disparu ainsi que son pont dès le XIII<sup>e</sup> siècle, alors que l'on construisit la porte Chartraîne. (Voir *Rue Parisienne*).

A partir de cette porte, la muraille cessait presque aussitôt d'appartenir au comte pour faire partie des dépendances de l'abbaye. Et la nécessité de pourvoir à la défense de la ville comme de l'abbaye elle-même fut cause d'un accord entre la ville et les moines en 1316.

La muraille, garnie de tours carrées, se continuait ainsi vers le sud et appartenait à l'abbaye. Elle courait parallèlement d'abord à la rivière du Dos-d'Anc, puis d'un fossé de défense qui séparait l'abbaye des Petits Prés, là où sont établis aujourd'hui les manèges du Quartier Rochambeau. Le mur s'arrêtait à environ 40 pas avant d'aboutir à la rivière et se terminait là par une grosse tour carrée, ensuite de quoi il tournait à droite se dirigeant vers l'Ouest, passant entre lui et la rivière un marécage qui au XVIII<sup>e</sup> siècle devint le potager des moines. Un peu avant d'arriver à la rue du Pont St-Bié, il aboutissait à une tour ronde, puis remontait vers les Grands Greniers. C'était à proprement parler la clôture de l'abbaye.

Mais entre cette tour ronde et la porte Saint-Bié devait se trouver encore une muraille de ville dont la trace n'existe plus et qui devait rejoindre la dite porte.

La porte St-Bié fermait donc le pont du même nom. Elle dura plus que les autres et fut démolie seulement au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle.

Toutes les voûtes de ces portes furent surélevées au XVIII<sup>e</sup> siècle, parce que les voitures entrant dans la ville se trouvaient alors de plus en plus chargées en hauteur.

Ces murailles de ville appartenaient d'abord au comte, en sa qualité de chef militaire ; mais en 1467, le comte Jean VIII en concéda la propriété aux habitants, à la charge de l'entretien ; il donna en outre la pêche des fossés, à condition de payer annuellement à la recette du domaine un *groua* (gros ou sol) d'or fin.

C'est alors que la garde des murailles fut confiée à la milice bourgeoise. Il y eut quatre compagnies commandées par un capitaine et un ou deux lieutenants, chargées chacune de la garde d'une porte. A ces quatre compagnies on ajouta dans la suite 3 autres chargées de surveiller les faubourgs.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on cessa d'entretenir les fortifications. Les ducs de Vendôme autorisèrent la ville à laisser percer ces murailles à l'effet de permettre aux possesseurs des maisons en bordure, d'arriver à former des lavoirs et arroyois à la rivière. Plus tard encore la ville vendit l'emplacement des tours et murailles et autorisa leur démolition, leur emplacement appartient aujourd'hui aux particuliers dont les jardins et arrière-cours joignaient ces fortifications.

Il en reste quelques vestiges. Une longueur de 40 mètres ou environ de murailles vers St-Pierre-la-Motte et la Cormeraie; une autre de quelques mètres dans le jardin appartenant à l'immeuble n° 6 de la rue de l'Abbaye du côté du square Belot, en bordure de la rivière du Dos-d'Ane. Enfin les deux tours sus indiquées, l'une dans le jardin de la maison n° 10, rue du Puits; l'autre joignant l'Arche des Grands-Prés et appelée tour de la Porte-Parisienne. Enfin les deux arches appelées l'Arche des Grands-Prés et l'Arche aux Bourreaux.

Arch. Nat., P. 952, n° 121. — *Carl. Trinité*, 721, note; Bibl. de Vendôme, ms : 1° Les 10 Dossiers Chautard (État des biens de la ville en 1805); 2° Mém. de Duchemin; 3° Notes ms. de Lamay sur rues de la ville. — Passac, p. 48. — Pétigny, pp. 545, 546, 663. — Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, pp. 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 22, 24, 27, 60, 85, 88, 114, 177. — *Bulletin vendômois*, 1869, pp. 796 et 229; 1877, p. 301; 1878, p. 73; 1879, p. 186; 1881, p. 212; 1885, 217; 1912 à 1913 (Art. Martellière).

## 2. — MONUMENTS CIVILS ET PUBLICS

**Sous-Préfecture** (Hôtel de la), place St-Martin. — La sous-préfecture de Vendôme avait tout d'abord été établie, à l'époque de la création de ces organes administratifs, en 1800, dans le logement de l'infirmerie des moines de la Trinité qui sert aujourd'hui au quartier de cavalerie. C'est en montant la faction à la porte de cet hôtel de sous-préfecture au pied du clocher de la Trinité, que la sentinelle placée là à l'occasion du séjour en ce lieu du général inspecteur, fut tuée par la croix du clocher, abattue par un coup de foudre en 1818.

Cet hôtel, plus tard, fut établi dans l'impasse de la Cormeraie, maison d'école actuelle et enfin rue Guisault, n° 13 (Hôtel de Trémault). Il ne fut transféré à l'emplacement d'aujourd'hui, place St-Martin qu'en 1853, époque où le Département en fit l'acquisition pour le prix de 55 mille francs. Le conseil général con-

sentit en outre une allocation de 10.000 fr. pour y construire les bureaux qui sont encore existants.

C'était alors l'hôtel de Prunelé. La famille de Prunelé avait acquis cette maison de la famille Le Tessier de la Bersière.

En 1784, Guillaume Le Tessier de la Bersière qui possédait une partie de la Sgic de Marceilly logeait dans cette maison. Il était receveur des tailles et lieutenant de Louveterie et paraît être de cette famille Le Tessier dont était en 1710 Étienne Letessier, écuyer, Sgr de la Bersière, lieutenant au Vol pour champs de la Fauconnerie du cabinet du roi et gentilhomme servant de la duchesse de Bourgogne, fils de défunt René Le Tessier, Sgr de la Bersière et de dame Marie Maubert. Le dit lieutenant au Vol se mariait à St Laurent de Montoire le 27 mars 1710 avec Madeleine Renou, fille de défunt Pierre Renou, écuyer, huissier de salle de Madame la Dauphine et de dame Madeleine Bourguineau, la dite Madeleine Renou inhumée à Montoire le 26 déc. 1737. (*Journal Le Loir*, 1853, n° 38 et 39. Notes ms. de M. Ernest Peltreau. Reg. St Laurent de Montoire 1710 et 1737. Bibl. Vendôme, Manuscrits : 1° Mémoires de Duchemin, t. I, pp. 60 et 206, et t. II, p. 377; 2° Les 10 Dossiers Chautard. Reg. St Firmin 1784).

**Hôtel de Ville.** Il est installé dans les bâtiments de l'ancienne porte St-Georges, qui donnait sur le faubourg St-Lubin appelé aussi faub. St-Georges. C'est là la seule porte subsistante des quatre qui jadis fermaient la ville.

Ces portes et les murailles de ville étaient la propriété des comtes de Vendôme en leur qualité de chefs militaires. Il appartenait donc aux comtes d'en disposer; ils laissent les bourgeois s'assembler au premier étage de la porte St-Georges pour y tenir leurs réunions municipales. Cette appropriation de fait devint régulière et légale en 1497, lors que le comte Jean VIII, par acte devant Grandbault, concéda à perpétuité aux bourgeois de Vendôme la porte St-Georges et ses dépendances, « moyennant un gros d'or fin » de redevance annuelle. (*Bulletin*, 1885, p. 207). Auparavant, paraît-il, les assemblées de ville avaient lieu dans le prétoire du palais de justice (*Guide du touriste*, p. 183); mais la chose paraît douteuse. Nous croyons que les réunions des bourgeois avaient lieu plutôt chez les Cordeliers.

C'est donc par suite d'erreur qu'on attribua cette générosité à Marie de Lu-

xembourg. Il est à croire seulement que cette princesse contribua de ses deniers, plus tard, à l'appropriation du bâtiment.

Cette porte se composait de deux demi-tours ronds réunies par une galerie au-dessous de laquelle s'ouvrait un porche voûté en ogive, avec une petite porte pour les piétons à côté, toutes deux munies de rainures pour recevoir les bras du pont levés. « Au dessus de l'ogive, en face du pont, se trouvait dans une niche ornementée, une statue de St-Georges à cheval ». (*Guide du touriste*...).

Ces rainures et la petite porte furent supprimées en 1808, alors qu'on agrandit le porche pour faciliter la circulation; et cela au grand dommage du cachet artistique du monument.

La façade de l'Hôtel de Ville fut modifiée dans le premier quart du XVI<sup>e</sup> s. On la décora « d'ornements d'architecture qui lui donnent encore un aspect si gracieux ». (Pétigny). On attribue cette restauration au moine Gilles de Jarnay. Le grenier de cet Hôtel de Ville servit quelque temps de salle de spectacle à l'époque de la Révolution.

A ces tours et leurs annexes fut ajouté plus tard (XIX<sup>e</sup> s.), un bâtiment ancien, sur la rue Poterie, pour contenir les services de la municipalité, bâtiment relié au premier par une tourelle en encorbellement d'un assez fâcheux effet. En face, une autre annexe est formé d'un bâtiment banal, qui sert de bureau de police.

C'est toujours là aujourd'hui l'Hôtel de Ville de Vendôme. Sur sa façade se rencontrent encore des traces de balles provenant du siège de la ville fait par le roi Henri IV en 1589.

Au rez-de-chaussée de ces deux tours du côté du pont se trouvent des embrasures rondes qui laissaient passer la gueule de deux petits canons datant au moins du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces canons se trouvaient encore à leur place jusque dans le 3<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> s.; mais les casemates voûtées où ils étaient établis, ayant été en partie transformées en geôles, on en retira les canons qui sont aujourd'hui au musée. Ce monument de l'Hôtel de Ville est classé comme *historique*, depuis l'an 1874. (*Bulletin vendômois*, 1875, p. 121; 1885, p. 217. Bibl. de Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin.

Lamay, *Repertoire*, p. 155. Pétigny, pp. 572 et 630. *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 181).

**Palais de Justice.** Il a son entrée dans la Grande Rue et se compose d'un rez-de-chaussée où se trouve la salle d'audience de la justice de paix et ses annexes, et d'un premier étage avec

vestibule, greffe, salle d'audience avec les chambres du Conseil et autres pièces nécessaires à l'appareil de la justice. Un président, deux juges, un juge suppléant, un greffier, deux huissiers audienciers, un procureur de la République et cinq avoués sont ses officiers de justice aujourd'hui.

L'auditoire de la justice ancienne du comté et duché de Vendôme, était installé en ce lieu depuis au moins le XV<sup>e</sup> siècle. Auparavant, paraît-il, l'auditoire de la justice était dans la maison sur la place St-Martin, qui fait le coin de la rue au Blé et était en face le portail de l'église. (C'est aujourd'hui un café et fut probablement la maison où naquit Saint Arnoul, au XI<sup>e</sup> s.)

Voici ce que dit Lamay de ce palais de justice dans ses notes sur Vendôme :

« Le tribunal, construction du XV<sup>e</sup> siècle et remanié au XVI<sup>e</sup> s., par Marie de Luxembourg, servait autrefois de halle avec façades et ouvertures sur la rue au Blé et sur la Grande Rue.

« Le rez-de-chaussée était consacré à la vente du blé avec salles au-dessus pour le Palais de Justice. Le plan, de forme rectangulaire, mesurait 27 m. 60 de long, sur 10 m. 45 de largeur et était partagé en deux travées par une série de 8 colonnes cylindriques de 6 m. de hauteur reproduites le long des murs par des demi-colonnes.

« Chacune des façades était percée de doubles portes à plein cintre entre lesquelles apparait encore, sur la rue au Blé, l'écusson aux armes de Bourbon-Vendôme. Le mur à l'Ouest était percé de trois arcades ogivales. Une chapelle existait au 3<sup>e</sup> étage.

« Cet édifice a été remanié à différentes époques, notamment en 18... pour le rendre plus en harmonie avec sa destination. La justice de paix occupe le rez-de-chaussée ». — (Bibl. Vendôme, extrait de ms. 391, fol. 32, verso).

Il reste encore visible, de ce vieux bâtiment, dans la toiture de l'Ouest, une lucarne gracieuse, du XV<sup>e</sup> siècle, dominant les toits des maisons proches.

De ce fait que la halle au blé était sous le prétoire de la justice, avec entrée sur la rue de l'Aiguillerie, cette rue prit, à partir du XV<sup>e</sup> siècle ou tout au moins du XVI<sup>e</sup>, le nom de *Rue Au Blé* qu'elle a conservé depuis.

Une particularité digne d'être notée, est que cette Chambre du Conseil et les pièces à côté étaient « propriété particulière de tous les membres du bailliage, qui en avaient fait l'acquisition en 1728

en leurs noms particuliers, moyennant une somme de 18 livres de rente foncière, à la prestation de laquelle tous les nouveaux venus s'obligeaient. (*Bulletin vend.* 1881, p. 218 note).

Mais le bâtiment lui-même de l'auditoire de la Justice appartenait aux comtes et ducs, ainsi, du reste que tous les auditoires de justice ancienne qui appartenaient aux seigneurs, et c'est encore le trésorier du duché qui en payait les réparations en 1583. (*Bull.* 1879, p. 72).

Cet édifice vibrant domaine national à l'époque de la Révolution. Mais le rez-de-chaussée ne fut attribué à la Justice de paix que plus tard; et encore en l'an XI, le rez-de-chaussée était loué à un cabaretier qui, les jours de foire et de marché, y logeait les chevaux, ânes et mulets des campagnards. (*Ibid.*).

La halle au blé était alors transportée dans l'ancienne église St-Martin.

La façade de ce tribunal de Vendôme, du XIX<sup>e</sup> s., est tout à fait banale et s'orne de colonnes canelées classiques pour ce genre de monuments. — Une chapelle était annexée au Palais de Justice. Voir *Vendôme* (Églises) *Chapelle St-Nicolas*. — (*Bibl. de Vendôme*, : 1<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin; 2<sup>o</sup> ms 391 [ms Launay], fol. 32, v<sup>o</sup>. — Petigny, p. 572. — *Bulletin Vendômois*, 1879, p. 72; 1881, p. 218; 1885, p. 217; 1913, pp. 276 et suiv. [Art. J. Martellière]).

**Musée et Bibliothèque.** — Le bâtiment du musée qui contient en outre la bibliothèque a été construit en 1866 et 1867 sur un emplacement qui avait été, en 1864, acheté par la ville à la famille Soye, là où Mlles Soye avaient tenu leur pensionnat. Le prix en avait été de 30.100 fr. — Cet emplacement contenait encore quelques vieux bâtiments qu'on dut démolir. C'était là les restes d'un ancien hôtel qu'on appelait *Le Logis* ou *l'Hôtel Courtenvau*, parce qu'au XV<sup>e</sup> siècle il constituait la maison de ville des seigneurs de Courtenvaux, du nom de *Berziau* et *Souvré*. (Voir *Vendôme*, rue Poterie, Logis de Courtenvau).

L'architecte constructeur fut M. Marganne, architecte de la ville.

Ce bâtiment du musée était tout d'abord destiné à former une annexe de l'Hôtel de Ville, avec l'installation de divers services accessoires. Jusqu'en 1870, et même après, la grande salle du rez-de-chaussée servait au tirage au sort des conscrits.

La bibliothèque et le musée y avaient été transportés en 1868, ainsi que le siège de la Société archéologique.

L'inauguration de ces bâtiments fut

fêlée par une séance extraordinaire de la Société archéologique, présidée par M. Simon Martellière, maire de Vendôme, le 19 novembre 1868. Une des salles du rez-de-chaussée de ce bâtiment, celle de gauche sur la terrasse, sert de siège à cette société dont le nom est *Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*. Elle fut fondée en 1862 et reconnue d'utilité publique en 1877. Tous les trimestres elle publie un bulletin et tient une séance publique, ou il est fait diverses lectures et donné la description des objets entrés au musée dans le trimestre. Le musée est sous sa surveillance et sa direction, mais les collections ont été remises en 1867 par cette Société à la ville, à la condition que celle-ci lui réservât une salle pour ses réunions, (Voir *Bulletin vendômois*, 1867, p. 126, note).

Ce musée avait été créé par cette Société en 1862, année de sa fondation et jusqu'en 1868. Était compris dans un appartement étroit, rue du Change, n<sup>o</sup> 44. Son installation en 1868 dans un local plus vaste, lui valut à partir de cette date une prospérité plus grande.

Le Musée est ouvert au public, gratuitement, tous les dimanches de 1 h. à 4 h.

On peut, en s'adressant au concierge, visiter tous les jours.

Faire la description de tous les objets contenus dans ce musée, est une chose impossible, même en former une sélection un peu délaillée, nous entraînerait trop loin. Nous ne pouvons qu'en renouveler les indications sommaires faites en 1883 par le *Guide du Touriste dans le Vendômois*, pp. 196 et suiv., en signalant les pièces principales qui sont venues s'y ajouter depuis cette époque.

*Cour d'entrée* : La statue de Ronsard se dresse au milieu de la cour d'entrée. C'est l'œuvre du sculpteur Irvoy, de Vendôme (voir sa notice). A l'occasion de son érection eut lieu la XXXIX<sup>e</sup> session du Congrès archéologique de France, en 1872. Le ministre de l'Instruction publique, Jules Simon, présida la séance d'inauguration.

Dans cette même cour, à gauche, se trouve sous un auvent la maquette du piédestal de la statue du Maréchal de Rochambeau, érigée sur une place publique de Washington en Amérique. C'est l'œuvre d'un Vendômois, le sculpteur Hamard.

Tant dans cette cour que sur la terrasse qui la domine de quelques marches se rencontrent plusieurs objets de pierre de l'époque préhistorique, polissoirs, etc., puis des cercueils de pierre et enfin quel-

ques plaques munies d'inscriptions, entre autres celles-ci :

*Cy gît Madame Marie Angélique Le Maître de Grandchamp, nommée par le Roy à cette abbaye [de la Virginité] décédée le 28 juillet 1712 au regret de toutes ses religieuses après avoir régi ce Monastère avec sagesse et prudence 27 ans luy a procure 250 l. de rente léguée par Mad<sup>e</sup> Françoise de La Robie sa mère veuve Messire Charles Le Maître Cheu., Sgr de Grandchamp, capitaine d'une galère entretenue pour le service du Roy par testament devant Bavin et Huart, notaires du Châtelet de Paris du 22 juin 1662 à la charge d'une messe à perpétuité le 28 juin pour la ditte dame de La Robie, pour quoy les dames religieuses se sont obligées à une autre messe à perpétuité le 28 juillet pour la ditte deffunte Abbesse par acte devant Noel le Maistre, notaire à Montoire le 5<sup>e</sup> octobre 1712. — Annuaire eorum requiescant in pace ».*

(Cette inscription est surmontée de l'écusson en losange de la famille Le-maître [voir ce nom]).

La seconde inscription est ainsi conçue :

*Cy gist le corps de Dame Gabrielle-Renée de Motard, veuve de Messire Georges-Louis de Mameschin du Lac, chevalier, seigneur des Pâtis, La Roche et autres lieux. Priez Dieu pour elle et pour son mari. Elle mourut le 12 (?) [jour de] Xbre 1711 (1761).*

#### INTÉRIEUR DU BÂTIMENT

*Dans le vestibule, plusieurs belles sculptures* : Nausikaa lançant la balle, par Loyson (de Méo); le labeur d'Adam, par Delépine; la sentinelle gauloise, par Irvoy.

Sous l'escalier, les clefs de voûte des cloîtres de la Trinité, démolis par le vandalisme du Génie militaire en 1907.

Le long du mur contre les premières marches, le plan visuel de la ville de Paris en 1739, appelé *Le Plan Turgot*. (Don du comte de Villebresme).

*Dans la grande salle* : — Une belle sculpture de Gérard, représentant la lutte de Jacob avec l'Ange. — Les peintures à l'aquarelle par Laillée et ses élèves, représentant les fresques du XIII<sup>e</sup> siècle de l'église de St-Jacques-les-Guérets. — Un grand tableau de Renouard représentant une scène de la guerre de 1870, où des prisonniers sont maltraités par les Prussiens. — De très nombreuses et très souvent belles taques de cheminée en fonte. — Une momie égyptienne d'Antinoë, don de M. Albert Gact, 1910.

*Salle de la Société archéologique*, dans le pavillon de gauche. — Un grand herbier donné par la famille Nouel, ayant

appartenu à E. Nouel et contenant la flore complète du Vendômois (arrondissement de Vendôme actuel). — Une collection de dessins de Renouard, représentant les professeurs du lycée en 1880, et parmi lesquels Launay et Nouel.

*Salle de droite ou de l'Histoire Naturelle*. — Une collection d'oiseaux du pays ou tués dans le pays, (Plaines de Beauce, Perche et Forêts Vendômoises). — Le fau simulé de l'aérolithe tombé près de St-Amand de Vendôme le 23 juillet 1872 avec des fragments réels du dit aérolithe. — Divers spécimens des serpents du pays. — Une ammonite très remarquable et de la plus grande dimension.

*Salle oblique, pavillon de droite*.

Fragments du mausolée, en partie reconstitué, de Jean de Bourbon (le comte Jean VII) et Catherine de Vendôme sa femme (commencement du XV<sup>e</sup> s.), provenant de la collégiale St-Georges du château. — Dais du pilier central du portail de l'ancienne église St-Martin, XVII<sup>e</sup> s. — Belle pierre tombale représentant une dame, costume Henri IV, (don de la duchesse de Launay), avec l'épithaphe suivante : *Cy gist et repose dame Anne de Warmaise épouse de messire Loys de Grenaisie, chevalier, sieur du Plessis Deschelle laquelle décéda le sixième jour de septembre 1611. Priez Dieu pour son âme.* — Le Dais de l'ancien pilier central du portail Nord de l'église St-Martin (XVI<sup>e</sup> s.). — Le bénitier de l'ancienne église St-Bienheure. — Un bénitier de la Trinité du XVI<sup>e</sup> s. — Les bases du portail primitif de l'église de la Trinité du XI<sup>e</sup> siècle, retrouvées par M. l'abbé Plat dans les fouilles de 1908 (ou 1909).

— Un très beau lavis de M. Boué, architecte à Tours, représentant le clocher de la Trinité, son plan, sa coupe, etc. — Un certain nombre de vieilles statues de saints, entre autres une belle statue, en bois, de sainte Catherine d'Alexandrie, provenant de Beaufeu, près Moudon-bleau. — Un lavis de l'ancienne église St-Martin, par Launay. — Un bas-relief, provenant de la collégiale St-Georges, XIV<sup>e</sup> s. — Le plan, en couleurs, de l'ancien château-fort du Rouillis, par G. Launay.

Plusieurs vitrines contenant une collection de nombreux silex, en partie de la région, et parmi lesquelles un paucun contient un beau lot des fameux silex tertiaires de l'abbé Bourgeois. — Une vitrine exposant le produit des fouilles au dolmen de Barbignault, au sud de Vendôme (par M. Georges Renault) et une autre contenant les objets provenant des

fouilles de l'ancienne ville (?) gallo-romaine d'Arènes.

Dans cette même salle du rez-de-chaussée se trouvent plusieurs inscriptions :

L'une est attribuée au poète Ronsard, la voici :

*Épithaphe de Pierre de Ronsard sur la mort de Charles de Boudville, enfant de Vaulx.*

*Icy gist d'un enfant la dépouille mortelle  
Au ciel pour n'en bouger volla son âme belle  
Qui parmi les esprits bien heureux, jouissant  
Du plaisir immortel, loue Dieu tout puissant,  
Qui la ravy de vaulx, (tant délicat pour pris  
Jeune enfant de huit ans, ) pour mettre en*

*paradis  
Où s'esbatant là sus d'une certaine vie,  
Au vivre d'icy bas, ne porte point d'envie  
Au vivre que vivons douteux du lendemain  
Souls les iniques loix ou n'aist le genre*

*humain  
O belle âme tu es en ce temps de misère,  
Gayement revolée au sein de Dieu ton père.  
Laisant ton père icy la tu plains son malheur,  
Qui de regret de toy, porte grève douleur  
Qu'il tesmoigne de pleurs arrosant l'escriture  
Dont il a fait graver ta triste sépulture  
Repose, ô doux enfant et ce qui l'est austé  
De tes ans soit aux ans de ton père adjoucté.*

*Il mourut le Mardi XIII<sup>e</sup> de Mars M<sup>l</sup>  
LXX (1570).*

Une autre, sur plaque de marbre, donne l'épithaphe du maréchal de Rochambeau ; c'est le double de celle qui recouvre sa tombe au cimetière de Thoré. (Voir Thoré).

La troisième : *Cy dessous gist le corps de défuncte Madame Mauguy en son vivant femme de Jehan Lebloy, laquelle trespassa le samedi XIII<sup>e</sup> jour d'octobre mil cinq cens soixante deux. Priez Dieu pour son âme. Et encore : Cy gist défunct honorable homme Jehan Lebloy, en son vivant... et [pr]aticien en court laïc de Vendôme, qui trespassa le 22<sup>e</sup> jour de octobre mil cinq cens soixante treize. Priez Dieu pour son âme.* Une tête de mort termine cette inscription, puis deux os en sautoir liés par un ruban.

La quatrième donne les noms des procureurs de l'église St-Martin en 1652 ; ce sont : *Nicolas Laneau, Jaque Hauréau, Gille Guimont, Jaque Bourgonne.*

La plus curieuse inscription est celle gravée sur une ardoise, découverte en réparant en 1875 la couverture du clocher St-Martin : Elle représente la Fortune montée sur a roue et tenant en sa main un sceptre fleurdelysé, avec ces mots : *Faict par Gilles, couvreur, 1597.* Et à l'avvers se trouvent ces lignes : [L]

*présente œuvre | a esté | faicte et bastie  
| en l'année 1597, la | cha[r]pentrerie par  
M<sup>e</sup> Jean | D[uc]hesne, charpentier.  
Pour la somme de cinq | cens escus dor  
sol. La - couverture et plombrie | pour  
la somme de deux -- cens cinquante escus  
dor sol -- faicte par M<sup>e</sup> Jacques | Che-  
reau couvreur. -- Le tout faict par | le  
commandement de | Messieurs Les  
eschevins de cette ville | de Vendosme.  
M. Pol -- Berranger -- Berruyer,  
J. Chesnea[u], -- Lor. -- (Les traits repré-  
sentent les fins de ligne).*

Plusieurs fragments de pierres tombales se rencontrent encore dans cette salle. La première représente un écu, timbré d'un chapeau de prier et chargé de ces armoiries : *De... au chevron ac compagné en chef de deux palmes et en pointe d'un cerf passant, avec cette ins-  
cription : PH. LÉMAIRE, PR. CU....  
DAOUST LE 8 1652.* (Ce personnage était curé de St Martin). La seconde donne cette inscription : *Icy gist Nicolas  
Maillet - et plusieurs autres des trépassés.*

*Jectez de l'eau du benoistier. Pour  
leurs peines diminuer. 1544.*

Au premier étage : Cage de l'Escalier : Une sculpture d'Irvooy (2<sup>e</sup> grand prix de Rome, 1851) représentant Hector et Astyanax. Deux bustes, l'un du Général de Marescot, l'autre de A. J. C. B. de St-Venant, membre de l'Institut (par Hamiaux, reproduction du marbre déposé dans le vestibule de l'Institut de France). Deux grands tableaux, Copies de Flandrin, portraits de Napoléon III et d'Éugénie. Un portrait de Mgr Oury, archevêque d'Alger, par Pierre Huas, 1885.

Salle carrée : Table ronde qui fut celle du conseil de la Haute-Cour de justice qui jugea, à Vendôme, l'amarchiste Babeuf et ses complices en 1797. Une belle sculpture en marbre représentant Héloïse et Abélard ou la Séduction, par Chattrousse, 1859.

Cette salle est ornée de nombreuses toiles dont quelques-unes fort belles, parmi lesquelles : Les ruines de Laval, par Bussou ; Les dernières feuilles, par le même ; Troupeau de bestiaux dans les marais hollandais, par Cuyr ; Les cinq sens (anonyme). Femme orientale par Rochegrosse ; Vue de Venise par Ziem ; Montons à l'étable, par Charles Jacques ; Relai de chiens, par De Peunes ; Marine, par Boudin.

Copie (très remarquable) de la Joconde, par anonyme ; Tête de femme, par Hellmer. Divers portraits de person- nages locaux parmi lesquels celui de Pé- tigny, l'historien du Vendômois, etc., etc.

Tout autour de cette même salle plu- sieurs vitrines exposant de nombreuses monnaies et médailles, et jetons des com- tes et ducs de Vendôme, (collection rare et quasi complète).

Autres vitrines dont une contient une assez curieuse collection d'objets ethno- graphiques, parmi lesquels un certain nombre provient du don du général d'Or- gopi (voir sa notice), entre autres une statue du dieu Gaudama, en albâtre oriental, en honneur chez les Birmans. Une momie provenant du Pérou, re- cueillie en 1879, don de l'amiral Ber- gasse du Petit-Thouars.

Une autre contenant divers objets ayant appartenu à l'amiral de Cambys, don de sa petite fille ou nièce, Mlle de Trémault.

Salle oblongue du premier étage à côté de la première : Un beau et grand ta- bleau de Rochegrosse représentant une scène des *Maîtres Chanteurs* (de Wagner).

Plusieurs portraits de personnages Vendômois et autres : Entre autres celui du Maréchal de Bassompierre (XVII<sup>e</sup> s.), par anonyme. Le portrait du maré- chal de Rochambeau ; un autre, d'un membre de la famille de Rostaing, (des Patis de Savigny) ; Portraits des mem- bres de la famille Mouchard de Chaban ;

Une icône russe provenant de Sébas- topol, don de M. Dujardin-Beaumetz (de Prépatour). Nombreuses gravures représentant les ducs de Vendôme et des membres de leur famille.

Grandes vitrines contenant une fort belle collection de faïences, surtout du Rouen et du Nevers, provenant du don de M. Louis Bouchet et aussi du legs de M. Leroy Buffereau.

Autres vitrines contenant nombreuses collections de poteries galloises et gallo- romaines provenant de fouilles locales.

Objets gallo-romains et mérovingiens, collier et pendants d'oreille or et amé- thystes provenant plus ou moins des fouilles de l'ancien cimetière gallo-roi- main de Pézou.

Une collection d'armes parmi lesquel- les un superbe fusil à rouet damasquiné, du XV<sup>e</sup> s.

Un émail du XIII<sup>e</sup> s., représentant le martyr de saint Étienne.

Très belles chasubles et autres orne- ments d'église provenant généralement de l'ancienne église St Georges du châ- teau. Un crucifix en cuivre du XIII<sup>e</sup> siècle.

Dans un meuble à trois, riche collec- tion de monnaies françaises et étran- gères, etc.

(Le Musée commence à être trop exigu

pour contenir tous les objets reçus ou acquis d'année en année).

Le conservateur du musée est à la nomi- nation de la Société Archéologique. Cette nomination doit être agréée par la Ville.

*Noms des conservateurs du Musée depuis sa fondation :* E. Nouel, 1802, de Maricourt, 1874. Louis Miu- tellière, 1876. G. Renault, 1891.

*Bibliothèque.* La création de la Bi- bliothèque de la ville date en réalité de l'époque des Oratoriens. En 1700, un riche bourgeois de Vendôme, non moins généreux qu'éclairé, appelé René Augry (voir sa notice), avait légué par testa- ment aux Oratoriens sa propre biblio- thèque, à la condition que ceux-ci en communiqueraient les livres et même les prêteraient *aux honnêtes gens*. Et de là vient sans doute la règle très libérale, de laisser les habitants de la ville em- porter chez eux, après autorisation préa- lable, pour un mois, au moins certains ouvrages d'une lecture courante.

Les oratoriens avaient été fidèles à cette coutume, jusqu'à leur dispersion.

La bibliothèque communale fut réelle- ment fondée par arrêté du gouvernement, du 18 janvier 1803.

Elle était contenue dans les combles des bâtiments du collège, puis du lycée, dans un local fort incommode jus- qu'en 1868.

Le fonds de cette bibliothèque qui se composait à cette époque d'environ 18 mille vol., avait été formé du dépôt des livres des Oratoriens, de ceux des Bé- nédictins de la Trinité, auxquels on ajou- ta les bibliothèques des émigrés ou con- damnés, entre autres celle de la citoyenne Querhoent de la Ribochère (la marquise de Querhoent-Montoire), guillotiné à Paris.

Ce fonds s'augmenta dans la suite par les dons et legs de plusieurs habitants du pays, entre autres des Jardière, Le- roy-Buffereau, Launay, Bouchet, Neilz, Charles Chantard, de Trémault, Émilien Renou et autres.

Cette bibliothèque possède aujour- d'hui environ 25 mille volumes et de très précieux manuscrits provenant des Bénédictins. Le tout est logé dans deux salles du premier étage du bâtiment du Musée, et des combles au dessus qui ser- vent surtout de débarras, mais néan- moins possèdent encore de nombreux ouvrages anciens.

Elle est ouverte au public le jeudi et le dimanche, de 1 h. à 3 h., et assez fré- quentée. Elle est régie par un comité appelé *Comité d'Inspection et d'achat de livres*, composé de cinq membres nommés

pour 7 ans par le préfet, plus un autre membre, conseiller municipal de la ville, et le tout sous la présidence effective du maire, membre de droit; ces deux derniers en fonctions seulement pour la durée de leur mandat municipal.

Voici les noms des bibliothécaires depuis l'époque révolutionnaire : Lefebvre, prêtre, 25 nivose an IV. — Landiveau, 3 thermidor an IV. — Nicolas Beauvassier, vers 1806. — Lagier, 14 nov. 1821. — Jourdain, 16 déc. 1829. — Louis-Constant Gérard, professeur au collège, 12 août 1830. — Adolphe Fouquet, 31 déc. 1836. — Bertin, ancien professeur, 7 oct. 1837. — Coquelin, 24 févr. 1843. — Charles Bouchet, 19 sept. 1856; (Voir sa notice; c'est lui qui inaugura en 1868 les nouveaux bâtiments de la bibliothèque). — Guibillon, professeur au lycée, 21 sept. 1881. — Ernest Nouel, professeur au lycée, 24 sept. 1888 (voir sa notice). — G. Bonhoure, professeur au lycée, 30 nov. 1900 (v. sa notice aux *addenda*). — Eug. Morel, 1916. — (*Bulletin vendômois* 1901, pp. 11 et suiv.; 1903, pp. 211 et suiv.).

**Théâtre.** — Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il existait déjà à Vendôme, une salle de spectacle; elle était située dans les vieux bâtiments du château, mais la ville, en 1769, déclarait qu'elle ne voulait pas l'entretenir, « parce que depuis le procès verbal de 1758 elle était totalement tombée en ruines » (Trémault, *Bull.* 1881, p. 29).

On donna, au moment de la Révolution, des représentations théâtrales dans la grande salle de l'Hôtel de Ville; puis, après la dispersion des Ursulines, on transforma en salle de spectacle, leur chapelle; et vers 1850, sur la porte d'entrée de cette chapelle se voyait encore un écriteau sur lequel on lisait ce mot : COMÉDIE. (Renseignements locaux).

Cette salle fut ensuite transportée, en 1798, dans un des greniers de l'abbaye, celui qui se trouve en arrière des n<sup>os</sup> 21 et 23 de la place d'Armes; et de là vient le nom du « Café de la Comédie », situé place d'Armes.

Cette salle ne contint d'abord que 300 personnes, mais elle fut ensuite agrandie et en contint jusqu'à 600. « C'est là, dit Duchemin de la Chesnaye dans ses Mémoires manuscrits sur le Vendômois (t. II, p. 379), que se donnent dans certains temps de l'année, notamment le mardi-gras, des redoutes et bals lorsqu'on veut y réunir un grand nombre de danseurs et de spectateurs. Souvent les officiers des régiments en garnison à Vendôme font usage de ce local lorsqu'ils donnent des bals et des fêtes aux dames, ce qui est arrivé entre autres le

23 avril 1816, jour que les officiers du régiment des chasseurs à cheval de la Vendée, en garnison à Vendôme, ont convié une partie de la ville avec différentes personnes de Blois, de Tours et des environs à une fête brillante qu'ils ont organisée et qui a été terminée par un souper superbe suivi d'un bal qui n'a fini le lendemain qu'au lever du soleil. La musique des régiments en garnison à Tours et à Blois s'est réunie à celle du régiment de la Vendée pour donner plus d'éclat à cette fête où l'on a vu régner le plus grand ordre et distribuer avec abondance les rafraîchissements les plus recherchés en tout genre ».

Cette salle horrible, tendue de toile peinte et qui ne comportait qu'une seule porte, fut enfin fermée vers 1880 pour cause de danger d'incendie et on construisit enfin en 1893 le théâtre actuel, flanqué de ses deux écoles (Chautard, architecte), sur l'emplacement de l'ancien cimetière du grand faubourg, ou place Saint-Denis. L'inauguration de ce théâtre eut lieu le 16 juin 1894.

**Prison et Gendarmerie.** Les prisons de la ville, avant la Révolution, étaient situées rue Ferme, dans la baillie extérieure du château, proche la porte qui communiquait avec le Pont-Neuf. C'était là aussi que se trouvait le siège de la Maréchaussée à laquelle incombaient la responsabilité des prisonniers. On constate l'existence de la Maréchaussée en ce lieu, dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Mais auparavant, et peut-être en même temps, on voit que le duc avait une prison dans une des tours de la Porte-Maïresse ou Porte Saint-Michel; on en découvre l'existence en 1544. (A. N. P. 952, n<sup>o</sup> 221). — Voir *Porte-Maïresse* à l'article *Murailles*.

A une date que nous ne connaissons pas au juste, la Gendarmerie fut établie, avec la prison, dans le faub. St-Jubin, à l'angle de la ruelle des Ecoles ou ruelle St-Jubin au n<sup>o</sup> 23 du dit faubourg, en l'ancien hôtel de la Galère, là ou existe aujourd'hui une maison à façade sculptée qui aurait été bâtie par l'architecte Odéré pour son usage propre, en 1822.

D'après Duchemin de la Chesnaye (t. II, p. 279), la prison qui jusqu'en 1816 se trouvait rue Ferme, proche la porte qui menait au Pont-Neuf, fut transférée dans l'ancien bâtiment des Ursulines que la ville venait de racheter et on y transporta aussi la caserne de la Gendarmerie.

Jusqu'en 1860 ou environ, ce bâtiment de la Gendarmerie était en retrait de 4 ou 5 mètres, sur l'alignement de

l'ancienne chapelle des Ursulines, avec un terre plein devant, mais à cette époque on a bâti sur ce terre plein pour agrandir les logements des gendarmes.

De longue date les Vendômois ont exprimé le désir de voir transporter le tribunal en ce lieu et d'utiliser pour ce fait l'ancienne chapelle, mais il est probable que ce projet ne sera jamais mis à exécution. La vieille chapelle des Ursulines est aujourd'hui utilisée par une entreprise de cinématographe. (*Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, t. II, p. 373. — Bulletin vendômois, 1913, p. 108; 1914, p. 37.*)

### 3. CANAUX ET RIVIÈRES

Le Loir, dans sa traversée de Vendôme se divise en plusieurs bras qui eux-mêmes se subdivisent en une grande quantité de petits canaux ou ruisseaux qu'on appelle généralement *Rivières*.

Tous ces canaux portent des noms différents, et souvent le même cours d'eau change d'appellation, suivant qu'il borde telle ou telle rue ou baigne tel ou tel quartier.

Ces cours d'eau, dans le public, prennent donc indifféremment les noms de *Canaux* ou *Rivières*.

Il y a plusieurs de ces noms qui se sont perdus et pour lesquels nous dressons ici une liste qui les fera reconnaître dans leur appellation moderne. Donc, les rivières dont les noms suivent se sont transformées en des noms nouveaux mis en face.

Riv. de l'Arche-aux-Boutreaux dev. de la Chevré,	
de l'Arche des Gds Prés	du Pont-Perrin.
des Arrières-Fossés	du Mail.
du Boisseau d'eau	du Musée
de la Chapelle	de St-Bienheure.
de la Chevré	de l'Hospice.
des Condeliers	du Calvaire.
des Fossés le-Comte	Fringuebaull.
des Gds-Prés	des Bains ou du Quartier.
du Grand-Tournois	du Pont-Rondin.
de l'Oratoire	St-Jacques ou du Lycée.
du Pont-Rondin	de la Sous-Préfecture.
du Pont-St-Blé	de la Rue Ferme.
du Saillant	de St-Jacques.
de la Salle de Vieuxpont	du Pont-Rondin.
des Ursulines	de l'Étette.

*Abbaye* (Canal de l'), ou *Canal du Cloître*. Ce petit canal prend dans la Rivière des Grands-Prés dont il pourrait faire la prolongation, il entre dans le jardin du presbytère de la Trinité

(ancien jardin abbatial) en passant sous des bâtiments construits sur l'emplacement des anciennes murailles. Il passe ensuite sous les bâtiments du Quartier de Cavalerie, (ancienne abbaye), passe sous la cour des cloîtres, sous les grands bâtiments à côté du clocher, puis sous la rue des *Cours de l'Abbaye*. Là, au moyen âge, il actionnait le moulin St Martin, détruit dès le commencement du XII<sup>e</sup> siècle. Il passe sous la maison n<sup>o</sup> 7 de la place d'Armes, et prend ici le nom de Canal ou Rivière du Ponceau. On en voit le cours au travers d'une grille sous la maison n<sup>o</sup> 11 de la rue Guesnault. (*Carl. Trinité, 60.*)

*Boisseau-d'eau* (Canal du). Il est ainsi nommé à cause de son petit débit et l'étroitesse de son lit. (Ne pas le confondre avec l'autre Boisseau-d'eau dit *du Dos-d'Aine*.) C'était proprement le canal de décharge de l'eau au dessus du moulin Rondin. Il dut être creusé de mains d'homme. Il prend en face la maison n<sup>o</sup> 10 de la rue au Blé, borde le jardin du Musée qu'il sépare de celui de la sous-préfecture puis de celui de l'hôtel du Saillant, passe ensuite à couvert sous la cour du Saillant et sort par une bouche au dessous du bâtiment du Saillant, se déversant dans la rivière St-Jacques.

On rencontre une pièce de l'année 1783 ou M. Lemoyne de la Godelinière, lieutenant particulier au Siège de Vendôme, qui possédait la maison actuelle du Musée, régla ses droits sur ce cours d'eau avec M. Jétesier de la Bersière qui possédait la maison actuelle de la sous-préfecture.

Ce canal du Boisseau-d'eau séparait le fief St-Jacques du fief de la Salle de Vieux-Pont, ce dernier se trouvant sur sa rive gauche. — (*Bibl. de Vendôme, Les 10 Dossiers Chautard.*)

*Calvaire* (Canal du), ou *des Cordeliers*. Il prend dans la Rivière du Moulin Perrin, au dessous de l'Arche des Grands-prés, entre dans le jardin du Calvaire ou il alimente un vivier, et ressort du jardin vers l'ouest, passe sous la rue du Change, sous le n<sup>o</sup> 39, auquel il donne un lavoir, et se jette dans le canal St-Jacques un peu au-dessus des bâtiments du Lycée. Il sert de décharge à la rivière du Moulin du Pont-Perrin. Les Cordeliers, autrefois possesseurs du convent actuel du Calvaire ont eu l'idée de se servir de ce canal de décharge pour alimenter leur vivier.

*Chevré* (Rivière de la). *La Chevré* *vie*, XV<sup>e</sup> s. Ce cours d'eau prend son nom du pont de la Chevré, rue Poterie. Il continue, au delà de ce pont, le canal

St-Jacques. Tout de suite après le pont, il projette sur la gauche le canal de la Cormeraie (ou Cormejaie) et court lui-même passer sous l'ancienne *Arche-aux-Bourreaux*. Il alimente une roue motrice qui fait monter l'eau de service aux cours et jardins de l'hospice. On appelait encore ce cours d'eau, *Le Canal de l'Arche-aux-Bourreaux*. Au delà de cette arche, ce canal tourne à gauche et prend le nom de *Rivière de l'Île Madeleine*. Il alimentait les anciens Fossés-le-Comte qui baignaient les murailles de la ville et leur fournissait même une partie de son lit.

La rivière de la Chevrie appartenait dès le *xv<sup>e</sup>* siècle, et probablement bien auparavant, aux seigneurs de la Jousselinière ainsi que le fief de la Chevrie formant triangle entre les deux rivières de la Chevrie et de la Cormeraie. — (Arch. Nat., P 602, n° 18.)

*Cormeraie* ou *Cormegeaie* (Rivière de la). — Cette rivière est formée d'un bras de la rivière de la Chevrie et prend un peu au-dessous du pont de la Chevrie pour rejoindre à St-Pierre-la-Motte la rivière du Pont-Roudin ou de la Salle de Vieux-Pont.

Elle tire son nom, paraît-il, d'une ancienne corrière ou plantation de corniers établie en cet endroit. — Elle devait relever, comme la Cormeraie elle-même, de la Seigneurie de la Jousselinière. (Titres de la Jousselinière).

*Dos-d'Ane des Grands-Prés* (Rivière du). — Cette rivière fait suite à celle des Grands-Prés; elle court du sud au nord, borde les anciens jardins de l'abbaye, passe sous le pont de l'Abbaye et aboutit au Dos-d'Ane des Grands-Prés. Les Bénédictins, pour protéger leurs prés contre les crues du Loir avaient bordé cette rivière d'une digue qui depuis s'est trouvée noyée dans les remblais sur lesquels la ville, au *xix<sup>e</sup>* s., a établi le jardin qu'on appelle *Le Square Belot*.

Les moines construisirent aussi le barrage du Dos-d'Ane, pour retenir l'eau destinée à alimenter leur moulin du Pont-Perrin. Au milieu de ce barrage en pierre qui servait de déversoir, ils furent obligés d'établir une ouverture carrée de deux pieds environ de côté, afin que, aux temps des basses eaux, les fossés du Mail fussent toujours quelque peu alimentés d'eau courante, la rivière St-Denis ne suffisant pas à cet office. La chute d'eau provenant de cette ouverture fut appelée *Le Boisseau d'eau*.

Ce Boisseau d'eau fut cause entre les moines et la ville de nombreux litiges qui aboutirent à un règlement passé

devant Lambert, notaire, en date du 2 février 1764.

Il ne faut pas confondre cette chute du Boisseau d'eau des Grands-Prés avec le canal du Boisseau-d'eau qui sépare le jardin de la Sous-Préfecture de celui du Musée, et de même le canal du Dos-d'Ane-St-Michel. Ce Dos-d'Ane, aujourd'hui disparu, existait en aval du pont St-Michel et faisait tomber les eaux du fossé de la ville de ce côté dans le fossé du Mail. — (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton l'endôme, Rues et vieilles maisons. — *Cart. Trinité*, 713, note.)

*Dos-d'Ane-Saint-Michel* (Canal du). Il prenait à l'Arche-aux-Bourreaux situé elle-même sur le bout du canal de la Chevrie, et se dirigeait vers les Fossés du Mail, auxquels il aboutissait par un déversoir appelé *Dos-d'Ane-St-Michel*, qui lui avait donné son nom.

C'était un canal creusé de mains d'homme pour servir de défense aux murailles de la ville de ce côté. Il a été comblé quand l'hôpital qui succédait à la Maison Dieu de St-Jacques a été établi en cet endroit où se trouvait auparavant le Collège de la ville, soit vers 1630, les défenses anciennes de la ville ayant paru alors devenir inutiles. Une partie des jardins de l'Hospice occupe l'emplacement de cet ancien canal.

La chute du Dos-d'Ane semble bien n'avoir fonctionné que dans les moments des crues du Loir. Elle se trouvait environ à 20 mètres au-dessous de l'ancien pont St-Michel, soit 40 mètres au-dessous du pont actuel.

*Essef* ou *Essef-Gerbier* (Canal de l'). — *Essai-Gerbais*, *xviii<sup>e</sup>* s., (Arch. L. et Cher, G 255). Ce canal est le prolongement du canal du Ponceau. Il court parallèlement au Loir c'est à dire à la rivière de la Rue Ferme ou du Pont St-Bié.

Entre ce canal et la vraie rivière, se trouve la *chaussée de l'Essef-Gerbier*, qui autrefois appartenait au chapitre St-Georges, mais dont l'entretien incombait aux possesseurs des moulins du Pont-Saint-Georges (celui de Lisle, et celui de la Fontaine). Cette chaussée appartient aujourd'hui à la maison n° 3 de la rue Guesnault. (Hôtel Larochebrocard).

Le déversoir qui permet au trop plein de la rivière du Pont-St-Bié de se décharger dans le petit canal, se trouve être tout de suite au dessous de la poterne d'eau par où sort et se termine le canal du Ponceau. Ce déversoir prend lui même proprement le nom d'*Essef-Gerbier*; c'est le *déversoir Gerbier*, Gerbier étant sans doute un nom d'homme resté inconnu

et *Essef* ne trouvant corruption de *Essef*, qui veut dire, petit canal ou déversoir.

Ce canal ou Essef-Gerbier, prend fin sous les murs de l'Hôtel de Ville au des sous du moulin de la Fontaine.

Quant à la Chaussée Gerbier, elle fait partie de l'immeuble situé rue Guesnault, n° 5. (Titres de la Maison, rue Guesnault, n° 5, pièces diverses).

*Fossé Chevrier* (Canal du). Ce Fossé-Chevrier (l'origine de son nom est inconnue) n'est pas un canal permanent. Il devrait en être un, et prendre naissance à la rivière St-Denis, dès le commencement de cette rivière, afin d'obtenir une chasse d'eau un peu forte et le maintenir ainsi en courant continu. La chose serait facile puisqu'il n'y a pas à craindre de réclamations de meuniers. Reste à savoir si sa pente serait suffisante.

Il commence au faubourg Chartrain, un peu au nord du Théâtre et recueille les égouts de cette partie de la ville. Il est à découvert. La plupart du temps ce canal est encombré de détritus et garni de flaques d'eau stagnantes, ce qui pourrait engendrer des épidémies par les années de sécheresse. On a essayé de remédier à ces inconvénients par diverses mesures, notamment en maçonnant son fond. Mais ces mesures restent inefficaces, et l'on ne parviendra à l'assainir qu'en lui donnant la qualité de cours d'eau permanent.

Il traverse sous des arches la rue des Usines, celle de la Bretonnerie, (sous l'Arche Robert), sous la rue de la Mare et enfin la route de Vendôme au Mans, au bout de la rue des Quatre-Huys sous une dernière arche dite *l'Arche du Mauvais Pas*, qui a remplacé un gué boueux qui donna son nom au *Mauvais-Pas*. Le Fossé-Chevrier gagne le Loir en face Les Coulis.

*Fossé du Mail* (Canal du), ou *des Arrière-Fossés*. On appelait ce canal *Les Arrière-Fossés*, parce que, par rapport à la ville, ce fossé, au moyen âge, était en arrière des autres fossés qui se trouvaient formés du canal du Moulin Perrin et du canal St-Jacques.

Ce Fossé du Mail, ne doit pas être antérieur au *xiii<sup>e</sup>* siècle et même sans doute à la fin de ce siècle époque où furent construites les murailles de la ville. C'est un élargissement de la rivière St-Denis.

Il n'a pas moins de 20 et même 25 mètres de large en certains endroits. Il était limité au sud par les murailles nord de la ville et au nord par un talus qui ne fut remplacé par un quai que dans le cours du *xviii<sup>e</sup>* s. Pour augmenter son pouvoir de décharge, on le creusa de telle

façon que sa pente est pour ainsi dire nulle et aux basses eaux on en distingue à peine le courant.

La rivière St-Denys ne donnant qu'une eau insuffisante pour alimenter ce fossé, la ville obtint des Bénédictins, au *xviii<sup>e</sup>* s., l'ouverture dite du *Boisseau d'Eau*, dans le déversoir du Dos-D'Ane, cette ouverture destinée à laisser passer une quantité d'eau du diamètre d'un boisseau, chose qui parut suffisante.

Sur ces fossés du Mail sont établis les ponts Chartrain et St-Michel.

Ce fossé se terminait au droit du jardin de l'hospice. Là jadis, il recevait le trop-plein de l'eau des fossés de la ville vers l'ouest, au moyen d'un déversoir appelé *Dos-d'Ane-St-Michel*. Ce déversoir devait ne fonctionner qu'au temps des hautes eaux.

Au delà, ce canal conservait son nom, bien qu'il ne longeât plus la promenade du Mail, mais bien le faubourg St-Michel et les Quatre-Huys. Il rejoignait le lit principal du Loir au droit des Prés aux Chats.

La pêche des fossés du Mail, appartenait aux comtes; mais en 1467 le comte Jean VIII fit droit à la requête des habitants qui se plaignaient d'être obligés de réparer les fossés sans en avoir la pêche et la leur abandonna moyennant un gros d'or fin payable annuellement. Ce droit fut payé jusqu'à la Révolution, (*Bulletin* 1880, pp. 80 et 81).

En 1744, les échevins affermaient la pêche des fossés de la ville « qui commençait à l'ancienne *porte de Paris* où se trouve la tour des Cordeliers », et régée autour du mur jusqu'à « l'Arche aux Bourreaux », pour 15 livres par an. (Bibl. Vendôme, Manuscrits, Cartons de la Ville, notes diverses).

*Frinquembault ou du Pré-Signac* (Canal). Ce cours d'eau prend à l'Arche-aux-Bourreaux et se déverse dans la rivière de la Grève. Il faisait tourner le moulin Frinquembault ou Moulin Signac, aujourd'hui disparu. Il servait de loac de défense à la ville depuis St-Pierre-la-Motte jusqu'aux tours de l'Hôtel de Ville où il s'arrêtait. On l'appelait pour cela *Le Fossé-le-Comte*, et parfois *l'Évye Frinquembault*. Sur ce canal venait s'amorcer la rivière de l'Île-Madeleine. Il recevait, par dessous l'Arche St-Pierre la Motte, les deux canaux réunis de la Cormeraie et de St-Pierre-la-Motte.

*Grands-Prés* (Rivière des). Ce bras du Loir prend naissance en face la Valetterie, il court quelque cent mètres parallèlement à la Rivière St-Bienheure et

forme entre elle et lui la pointe des Petits-Prés. Il sépare les Grands-Prés des Petits-Prés sur lesquels Petits-Prés on a construit les manèges et dépendances du Quartier de Cavalerie.

Sur ce bras de rivière on a établi des bains publics. Aussi l'appelle-t-on encore la rivière des Bains. Le pont du Quartier, passe sur ce canal. On le fait prendre fin au détour qui se dirige vers le nord et où commence le canal du Dos-d'Anc.

Le canal de l'Abbaye ou du Ponceau paraît lui faire suite, mais considérablement amoindri comme largeur.

Lorsque les eaux sont hautes, ce bras se déverse dans la rivière St-Denis vers son milieu au moyen de la *Guaise des Grands-Prés* qui coupe en deux la grande prairie. En temps d'inondations, la rivière St-Denis qui possède une pente plus forte que cette rivière des Grands-Prés, reçoit en amont du pont de l'Islette tout son excédent d'eau.

*Grève* (Rivière de la). — Elle prenait au fief du moulin de ce nom et se poursuivait jusqu'aux Moulins-le-Comte.

La propriété paraît en avoir appartenu aux comtes.

Elle séparait et sépare encore le faubourg de la Grève des prés Signac qui dépendaient du moulin Signac.

Elle reçoit sur sa rive gauche les eaux du fossé St-Léonard ou ravin du Mardreau, qui court sous terre depuis le haut du faubourg St-Lubin.

Après les Moulins-le-Comte ou Grands Moulins de la Grève, (au droit des Prés-aux-Chats), cette rivière s'unit aux autres cours d'eau de la ville pour reformer dans son plein la rivière du Loir jusqu'à Montrieux.

*Ile-Madeleine* (Rivière de l'). — Elle prend à l'Arche-aux-Bourreaux, puis après avoir coulé vers le sud pendant l'espace d'une centaine de mètres, elle reprend son cours vers l'ouest, sépare des Prés-Signac les terrains de l'hospice, alimente le moulin de l'Ile-Madeleine et va rejoindre, en amont de la passerelle des Prés-aux-Chats, le canal du Fossé du Mail prolongé, après avoir formé cette petite île appelée l'Ile-Madeleine qui lui donne son nom. — Cette rivière appartenait aux seigneurs de la Jouscelinière qui étaient dits avoir le droit de pêche dans le Loir depuis l'Arche-aux-Bourreaux jusqu'au Moulin à tan lequel moulin, paraît avoir été le moulin de l'Ile-Madeleine. — (Titres de la Jouscelinière.)

*Islette* (Canal de). — Il est aujourd'hui comblé; il traversait autrefois diagonalement du sud-est au nord-ouest, l'em-

placement du champ de foire, alors prairie, en partant de la rivière St-Denis au lieu à peu près où se trouve construit le pont de l'Islette actuel pour déboucher dans la même rivière, là où est aujourd'hui l'abreuvoir, au commencement du quai de l'Islette. Il formait ainsi une petite île qu'on appela l'Islette.

On a appelé aussi canal de l'Islette le canal, comblé en 1898 qui, servant de décharge au vivier des Ursulines, revenait dans la rivière St-Denis en amont du pont de l'Islette; il longeait la rue du Pont-de-l'Islette, en bordant les maisons situées à l'est de cette rue. (Voir *Canal des Ursulines*.)

*Ponceau* (Canal du). — *Rivière de l'Abbaye ou du Cloître*, xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> s. C'est la continuation du canal de l'Abbaye, primitivement nommé canal St-Martin. Il prenait ce nom du Ponceau de ce qu'il passait à ciel ouvert sous un petit pont jeté sur l'entrée de la rue Guesnault pour permettre l'accès de la rue Saint-Bié à ceux qui venaient, soit de la Place d'Armes, soit de la rue Guesnault. Mais le passage de la rue Guesnault à la place a toujours été libre en longeant la maison qui fait le coin vers l'ouest.

Le canal du Ponceau s'enfonce sous la maison portant le n<sup>o</sup> 13 de la rue Guesnault. Il y a là une grille qui ferme un escalier de quelques marches au moyen duquel on arrivait à un lavoir. Mais ce passage avec descente a été condamné dans le 3<sup>e</sup> quart du xix<sup>e</sup> siècle.

Le canal poursuit son cours en partie à couvert, vers le Sud, jusqu'aux anciennes murailles de la ville, celles qui faisaient face à la rue Ferme. Il passait sous ces murailles et venait courir parallèlement à la rivière du Pont-St-Bié ou de la rue Ferme, jusqu'à l'Hôtel de Ville. Mais à partir d'une arche, sous laquelle il passe au moment de rejoindre le grand bras du Loir, il prend le nom de *Rivière de l'Essel-Gerbier*, qui lui-même est parallèle au grand bras, dont il est séparé seulement par une chaussée de 5 mètres de large. (La chaussée de l'Essel ou Essel-Gerbier.) (Arch. Nat., P 953, n<sup>o</sup> 80. — Bibl. de Vendôme, Ms. 391 [Lau-nay], fol. 13. — A. de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, p. 40, note. *Bulletin Vendômois*, 1913, p. 191 [Art. Martellière].)

*Pont-Perrin* (Rivière du). — Elle prend au Dos-d'Anc des Grands-Prés, passe sous l'Arche pittoresque des Grands-Prés et après avoir jeté sur la droite en guise de déversoir le petit canal du Calvaire ou des Cordeliers, va faire tourner la roue du moulin Perrin.

Cette rivière était bordée de tanneries dont on voit encore les fosses, par eau claire. Elle fait suite à la rivière du Dos-d'Anc et, après le moulin, passe sous le Pont Perrin et se divise alors en deux bras: celui du Pont Rondin à gauche et celui de St-Jacques à droite.

*Pont Rondin* (Rivière du). — On l'appelait autrefois *Canal du Grand Tournois* ou *Rivière de la Salle de Vieux Pont*, du nom du fief dont elle dépendait, on l'appelle encore aujourd'hui Canal de la Sous-Préfecture. Ce bras de rivière au dessous du Pont-Perrin forme, avec le canal St-Jacques, le bec appelé *du grand platane du lycée*.

Cette rivière appartenait tout entière, depuis le Pont-Perrin jusqu'à St-Pierre-la-Motte, à la seigneurie de la Salle de Vieux Pont.

Tous les lavoirs établis sur ce canal relevaient censivement du fief de la Salle de Vieux-Pont (voir ce nom). Elle alimentait le moulin du Pont-Rondin, détruit dès le xv<sup>e</sup> siècle, semble-t-il. Elle projetait sur la droite le petit canal du Boisseau d'eau, qui servait de déchargeoir au trop plein de la retenue d'eau du moulin Rondin.

Nous ne savons pourquoi cette rivière a pu porter le nom de Canal du Grand-Tournois, nom qu'elle porte encore dans un titre de l'an 1742 (Arch. L.-et-Cher, G 230). Elle forme avec la rivière ou le canal de la Cormeraie, la rivière St-Pierre-la-Motte.

Une note insérée au Cartulaire de la Trinité, au dessous de la charte 438, fait erreur en disant que ce canal appartenait à la Trinité. Il a toujours appartenu aux seigneurs de la Salle de Vieux-Pont. — (*Cart. Trin.*, ch. 438, vol. II, page 216).

*Pont St-Bié* (Rivière du), appelée encore *Rivière de la Rue Ferme*. Elle fait suite à la rivière St-Bienheure et prend au pont St-Bié pour aboutir aux moulins du pont St-Georges. Elle avait été donnée en fief, dès le moyen âge, par les comtes de Vendôme. Et on voit au xiv<sup>e</sup> siècle, une famille de Lespiau qui posséda Meslay et Cléreau (près St-Amand) en titre titulaire, et après elle, la famille de Renty. Cette rivière suit la rue Ferme et séparait le château de la ville même; les murailles de l'une et de l'autre couraient parallèlement sur les deux rives.

Cette rivière laisse échapper son trop-plein par le déversoir de l'Essel-Gerbier ou *Essel-Gerbier* qui donne naissance lui-même au canal de ce nom dont le lit est parallèle à la rivière du Pont-St-Bié.

Cette rivière était traversée par le pont de La Poterne, appelé le Pont

Neuf au xv<sup>e</sup> siècle; ce pont faisait communiquer le château avec la ville.

La rivière du Pont-St-Bié se continuait par la *Rivière St-Georges*, après avoir alimenté les moulins de Lisle et de la Fontaine.

*Pont St-Georges* (Rivière du). — Cette rivière prenait au bief du moulin de la Fontaine et recevait le canal de l'Essel-Gerbier, un peu avant le pont St-Georges. Elle passe sous le pont St-Georges. Elle alimente encore le moulin de la Grève. Sur sa rive droite elle donne naissance à un petit îlot qui se trouve formé de son déversoir et sur lequel s'appuie le moulin de la Grève.

Il semble que cette rivière ait été du domaine du château, directement.

*St-Bienheure* (Rivière). — Cette rivière est formée du bras principal du Loir. Elle prend à la Valetterie, forme l'Îlot-Frabort, alimente les moulins Frabort et de la Chapelle, (ce dernier appelé *du Puits-Artésien*), projette sur la droite la rivière des Grands-Prés et vient se terminer au pont St-Bié ou elle se prolonge par la Rivière du Pont-St-Bié.

Elle sépare le Quartier de Cavalerie (ancienne abbaye de la Trinité) du faubourg St-Bienheure. Son cours appartenait à l'abbaye depuis le xii<sup>e</sup> siècle, époque où elle lui fut donnée par le comte Jean I<sup>er</sup> (vers 1150). — Cette rivière recevait l'eau des fontaines du Pissot, de Badran et de St-Bienheure, cette dernière un peu au-dessus du pont St-Bié. — (*Cart. Trinité*).

*St-Denis* (Rivière). — Elle prend dans le lit du Loir, à un kilom. au-dessus de la ville, en face la Croix-Bedin. Son nom lui vient de la chapelle St-Denis qui se trouvait bâtie dans les prés à 50 mètres environ au nord de ce cours d'eau. Cette rivière qui n'est qu'un large ruisseau, sert de déchargeoir au bras principal du Loir. Elle fait la séparation entre les Grands-Prés et la plaine St-Denis, ainsi que les jardins appartenant aux maisons de la rue du Champ-dé-Mars.

Il semble que ce cours d'eau soit dans le thalweg de la vallée, attendu qu'au temps des crues, la rivière St-Bienheure s'y déverse au moyen de la Guaise des Grands-Prés et aussi d'un courant qui s'établit en aval, au droit du manège du Quartier. Mais il est probable que cette rivière St-Denis a creusé son lit par suite de l'approfondissement des fossés du Mail, dans lesquels elle tombe d'une façon torrentueuse; lesquels fossés, en temps ordinaire, donnent une eau à peu près égale depuis le Dos-d'Anc jusqu'aux Prés-aux-Chats.

D'ailleurs il paraît sans exemple qu'un thalweg de vallée n'ait pas fourni le lit principal d'un cours d'eau; et la rivière St-Denys donne à peine le dixième de l'eau qui coule dans les bras du Loir du centre et du sud de la ville.

Cette rivière contournaît la ville au nord et allait rejoindre le Loir au droit des Prés-aux-Chats. Mais à partir du Dos-d'Ane des Grands-Prés, elle prend le nom de *Fossé du Mail* ou canal des *Arrières-Fossés*.

*St-Jacques ou de l'Oratoire* (Rivière).

On l'appelait aussi simplement le *Fossé*, parce qu'il servit de défense à la ville primitive ou tout au moins la ville d'avant le XIII<sup>e</sup> siècle (*Trin.* 713, note).

Ce canal St-Jacques prend au Pont-Perrin et se dirige en inclinant légèrement à droite vers le pont de la Chevrerie. Il sépare le lycée de son jardin qui jadis s'appelait l'Île-Paradis. Il reçoit d'abord à droite le petit canal des Cordeliers ou du Calvaire, et projette incontinent après, sous les bâtiments du lycée, un fossé d'eau qui passe sous les dits bâtiments et qui portait le nom de *Fossé de l'Oratoire* et sans doute auparavant *Fossé de l'Hôtel-Dieu*. Il reprend les eaux de ce fossé en face l'Hôtel du Saillant ou de Langey, puis près du lavoir de cette même maison du Saillant, il reçoit encore le petit canal du Boisseau d'eau qui vient de la rivière du Pont-Rondin; il passe enfin sous le pont de la Chevrerie, et là, change de nom pour prendre celui de *Rivière de la Chevrerie*.

Le canal St-Jacques avait été donné en 1219, par Jean IV, comte de Vendôme, aux frères de l'Hôtel-Dieu. Il était jusqu'alors dans le fief de Jean de Baillon, sans doute comme étant seigneur de celui des Perles ou des Payrles (voir *Perles*). Ce Jean de Baillon l'amortit en 1282.

En 1357, les frères de la Maison-Dieu, reçurent du comte la permission d'y établir un moulin; mais ils eurent alors procès avec l'abbaye de la Trinité qui fit valoir que cette construction gênait le fonctionnement de son moulin du Pont-Perrin. Les frères furent obligés de renoncer à leurs prétentions. (*Cart. Trinité*, 713, note 1).

*St-Pierre ou St-Père-la Motte* (Rivière).

Elle tire son nom du prieuré St-Pierre-la-Motte, situé contre la muraille de l'ouest de la ville. C'est un bout de rivière de quelque 30 mètres de longueur qui est formée de la rivière du Pont-Rondin unie à celle de la Cormeraie. Elle sort de la ville sous l'Arche St-Pierre-la-Motte et se jette dans le Canal Fritinquebault ou du Pré Signac. Son eau ap-

partenait aux prieurs de St-Pierre-la-Motte.

*Ursulines* (Canal des). C'est un canal tout à fait artificiel qui a été creusé pour amener l'eau de la rivière St-Denys dans le jardin des Ursulines, en rive de la rue actuelle du Champ-de-Mars.

Là, fut creusé un vivier qui existe encore et se trouve dans le jardin de la maison n<sup>o</sup> 46 de la rue du Champ-de-Mars. Le canal alimentait ce vivier, puis retournait au Loir ou plutôt dans la rivière St-Denys, juste en amont du pont de l'Islette. Depuis quelques années, la Municipalité vendômoise a détourné le canal de décharge de ce vivier, et le faisant longer sous terre la rue du Champ-de-Mars, l'a fait aboutir en amont de l'abreuvoir du champ de foire; ce qui lui donne une meilleure pente.

C'est en 1700 que les Ursulines obtinrent du duc de Vendôme le droit de creuser ce canal après en avoir obtenu la permission des propriétaires des Grands-Prés. Mais il s'en est suivi de nombreux procès que leur intentèrent certains riverains gênés par le creusement de ce canal. Ces procès ne se terminèrent qu'en 1724 par le maintien des droits des Ursulines moyennant 500 livres d'indemnité aux riverains plaignants.

Le canal qui amène les eaux dans ce vivier, appartient à l'immeuble mis à la disposition des Frères des Écoles Chrétiennes pour leur école vendômoise (aujourd'hui École Husson). (Trémault, notes ms. sur la Municipalité de Vendôme. Titres de la Maison, rue de l'Islette, 24).

#### 4 PONTS

La multitude des canaux et bras d'eau traversant la ville de Vendôme, fait qu'elle possède de nombreux ponts, des arches et des passerelles publiques ou privées.

Nous ne pouvons nous occuper que des principaux.

La ville, très anciennement avait quatre ponts qui correspondaient aux quatre portes; plus un autre qui faisait passer du château dans la ville et qui a disparu depuis longtemps, laissant son nom à la rue du Pont Neuf. Ces quatre ponts sont ceux appelés *Chartrain*, *St-Georges* ou de l'*Hôtel de Ville*, *St-Michel* et *St-Bié*.

Trois autres étaient dans l'intérieur de la ville: Les Ponts *Perrin*, *Rondin* et de la *Chevrerie*.

Un autre dit de l'*Abbaye*, sortait sur les Grands-Prés, exclusivement réservé au service de l'Abbaye.

Deux autres nouveaux, ceux de l'Is-

lette et du Quartier de Cavalerie, datent du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce dernier appartient au Génie militaire.

Il y a encore à mentionner le *Ponceau*, aujourd'hui disparu, sur la rue Guesnault, et les passerelles des Prés aux Chats, et le pont des Quatre-Huys, appartenant à un particulier. On trouvera quelques détails à chacun de ces noms.

*Abbaye* (Pont de l'). Il fut communiquer la rue de l'Abbaye avec les jardins publics et les Grands-Prés. C'est l'ancien pont levis de l'Abbaye et du Château Margot. Mais le pont actuel, d'une seule arche en pierre, est à 28 mètres en aval de l'ancien qui était en bois et appartenait à l'Abbaye.

Ce pont ne servait qu'aux Bénédictins pour l'exploitation de leurs prairies. Aujourd'hui il continue la rue de l'Abbaye.

En 1870, ce pont de l'Abbaye fut miné comme les autres ponts de la ville; mais son explosion, à lui, fut cause d'un désastre; la commotion qu'elle produisit fit voler en éclats les vitraux du XIII<sup>e</sup> siècle qui décoraient l'abside de l'église de la Trinité. (Bibl. de Vendôme: 1<sup>o</sup> Ms. Launay, fol. 16; 2<sup>o</sup> Album Launay, I, p. 85).

*Boureaux* (Arche aux). *L'Arche-au-Boureaux*, XV<sup>e</sup> s. Cette Arche, située sur la rivière du pont de la Chevrerie, à sa sortie de la ville, faisait partie des murailles de défense au Moyen Âge.

On a prétendu (Duchemin et Launay), que son nom provenait de ce que là se trouvait la place des exécutions. Mais ce fait n'est aucunement prouvé et est fort invraisemblable. Les exécutions se faisaient au lieu appelé *La Justice* au-dessous de la Tuilerie.

Il est beaucoup plus probable que le nom de cette arche provient d'une famille Boureaux ou Bourel, qui aurait possédé là un terrain, ou peut-être serait, au XV<sup>e</sup> siècle, devenue locataire de l'Arche, ainsi que de la partie des murailles à laquelle elle appartenait.

Cette appellation, au *Boureaux*, se rencontre déjà au XV<sup>e</sup> siècle.

Au XVII<sup>e</sup> s., on voit la ville louer à des particuliers les tours de ses murailles, et entre autres la tour « étant sur l'Arche au Boureaux » ce qui veut dire sans doute la tour contiguë à l'Arche et la dominant. (Bibl. Vendôme: 1<sup>o</sup> Ms. Launay sur rues, 2<sup>o</sup> Album Launay, I, p. 84. *Bulletin vendômois*, 1868, p. 36).

*Chartrain* (Pont). *Pont de Fleuries*, au VI<sup>e</sup>. Ce pont tient son nom de ce qu'il faisait sortir de la ville par la route de Chartres. Il est jeté sur le bras du Loir qu'on appelle Rivière St-Denys, fort agrandie et creusée à main d'homme,

afin de servir de fossés à la ville, et qu'on appelle aujourd'hui *Fossé du Mail*.

Pétigny dit que déjà, sous les Gaulois, la route de Tours à Chartres par Vendôme passait le Loir sur des ponts de bois qu'on appelait *Les Ponts-Chartrains*. Reste à savoir si l'un de ces ponts se trouvait sur l'emplacement qui nous occupe. Cela ne s'arrangerait pas avec la légende qui veut que le chemin de Vendôme à Paris passait par la rue et la porte qu'on appelle *Parisienne*.

Le pont Chartrain était en bois. Il dut subir un grand nombre de vicissitudes au cours des âges. En 1651, une forte inondation du Loir enleva ce pont et fit écrouler la porte Chartrain. Sept ans après, en 1658, on n'arrivait encore dans la ville que par une passerelle qui ne pouvait servir qu'aux gens de pied. Ce pont dut néanmoins être reconstruit peu après cette date. On employa, dit Pétigny, pour le réparer en 1658, les matériaux provenant de la démolition des Halles de la Poissomerie, rue Poterie. Il dut être encore emporté en 1665. Launay cite le cas d'une procession qui, tant des Capucins dans le faubourg Chartrain pour aller à St-Georges, dut passer par le pont St-Michel, en 1670, à cause de la non réparation du Pont Chartrain.

A. de Trémault, dans son manuscrit sur la Municipalité de Vendôme, et dans son histoire municipale de Vendôme, p. 113, dit qu'il fut enfin construit en pierre en 1691.

Trois arches et deux piles, avec éperons en amont comme en aval le faisaient passer la rivière; il se terminait par une demi-lune fermée elle-même par un large fossé communiquant avec la rivière. Le pont se continuait ainsi au-delà du terre-plein de la demi-lune et traversait le fossé sur deux arches. Ce fossé était lui-même murillé et toujours à fond d'eau. Mais il est clair que les deux arches situées dans l'axe du pont et qui permettaient de sortir du « Boulevert » ne furent construits qu'au XVIII<sup>e</sup> s. — Jusque-là, l'accès de ce *Boulevert* devait être ouvert sur le côté.

C'est en 1728 (d'après Launay), qu'on dut démolir les restes de la Porte Chartrain, en même temps que l'on supprimait le pont levis, et que le pont prit la forme qu'il a aujourd'hui. Mais le *Boulevert* ou terre plein n'aurait été, d'après le *Journal d'un ouvrier vendômois*, supprimé qu'en 1809 et 1810. Duchemin, dit qu'une arche fut supprimée en 1811, pour régulariser le quai du côté du faubourg.

Quoi qu'il en soit, ce pont, en pierre,

défini les fondations; mais il était fort étroit (5 m. 25); il a été élargi en 1867.

Sur le terre plein de ce *boulevard*, on avait planté en 1792 un Arbre de la Liberté; mais les volontaires parisiens passant par Vendôme pour aller combattre les chouans le renversèrent le 8 mai 1793.

Un autre arbre (peuplier) a encore été planté sur l'emplacement de ce même terre-plein dans le quatrième quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais nous ne croyons pas qu'on ait osé lui donner le nom d'*Arbre de la Liberté*. Le populaire l'appelle l'*Arbre de la République*. Il est d'une essence susceptible de vivre 50 à 60 ans. (Pétigny, pp. 41, 546, 658. — Bibl. de Vendôme, 1<sup>er</sup> Ms. Launay, fol. 15; 2<sup>e</sup> Ms. Duchemin, t. II, p. 368; 3<sup>e</sup> Album Launay, I, pp. 81 et 85. — A. de Trémault, ms. sur Municipalité et Histoire Municipale de Vendôme avant 1789, p. 113. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 229; 1885, p. 216, note).

*Chevrie* (Pont de la), situé sur la rivière St-Jacques ou de la Chevrie, il laisse passer la rue Poterie. Il a été élargi considérablement au XIX<sup>e</sup> siècle, vers 1866, par suite de la suppression d'un abreuvoir qui lui était contigu à son extrémité S.-E., vers l'hôtel du Saillant.

Il date d'une époque très éloignée. Il était en pierre, avec quatre arches en ogive. Une de ces arches, celle du Sud, qui se trouvait en avant de la maison n<sup>o</sup> 66 de la rue Poterie, a été supprimée en même temps que l'abreuvoir, à l'époque de sa reconstruction. — On ignore l'origine de son nom. — (Bibl. Vendôme, Ms. Launay, fol. 14.)

*Grands-Prés* (Arche des), appelée aussi *du Bourg-Neuf*. — On l'appelait encore *La Herse des Cordeliers*, (*Trin.* 713 note). — Cette arche, qui est jetée sur le bras du Loir appelé *du Moulin-Perrin*, servait à joindre deux tours, l'une, appelée des Cordeliers, et l'autre, de la Porte-Parisiennne. Ces deux tours appartenaient aux murs de défense de la ville. L'arche appartenait donc aux murs de ville. Elle était munie d'une herse qui tombait dans la rivière pour la fermer, et de machicolis d'un fort gracieux effet, datant sans doute du xve s. Elle domine le déversoir du Dos d'Âne et appartient à l'immeuble situé rue Parisienne, n<sup>o</sup> 22 (à la famille de Sachy).

De ce que la tour Sud qui flanquait cette arche s'appelait *Tour de la Porte-Parisiennne*, Duchemin en concluait arbitrairement que l'arche elle-même avait pu servir de porte d'entrée à la ville. Mais la Porte-Parisiennne, disparue sans

doute dès le XIII<sup>e</sup> siècle, se trouvait à côté vers le sud, et donnait passage à la sortie de la rue Parisienne vers la campagne, en passant sur la rivière au moyen d'un pont disparu depuis des siècles.

La tour de la Porte-Parisiennne était en core, au XVII<sup>e</sup> s. affermée par la ville. (Arch. du Loiret, Série A, 1690 [année 1774]. — Bibl. de Vendôme, Ms., Mémoires de Duchemin. *Bulletin vendômois*, 1868, p. 36).

*Islette* (Pont de l'). On l'a appelé dans les premiers temps de sa construction *Pont-Solferino* parce que son achèvement coïncide à peu près avec le gain de la bataille de Solferino (1858). Au jourd'hui on ne l'appelle plus que *Pont de l'Islette*. Il chevauche la rivière St-Denis et donne passage à la rue de l'Islette. Il a été construit par la ville pour faire communiquer l'Islette avec le quartier de la Trinité et avec le Quartier de Cavalerie. Il est à 2 arches, sur le bras du Nord ou rivière St-Deuys.

On s'accorde généralement à le trouver trop élevé au-dessus de la rivière. On aurait pu lui donner sans inconvénient un mètre de moins de hauteur; à l'œil, il écrase les alentours.

En 1841, le conseil municipal de Vendôme votait les fonds pour l'établissement d'une passerelle à l'Islette. Le journal *Le Loir* s'empara alors de la question et, dans son numéro du 24 septembre, demandait qu'on construisit, non une passerelle, mais un vrai pont, ce qui fut fait plusieurs années plus tard. (Bibl. de Vendôme, Ms. Launay, fol. 17 et 79.)

*Neuf* (Le Pont). — On l'appela d'abord *Pont de la Poterne*, parce qu'il faisait passer la ruelle de ce nom par la poterne qui ouvrait sur le canal et la chaussée de l'Essel-Gerbier, puis sur la rivière du Pont-St-Bié.

Au XVII<sup>e</sup> s., il prit le nom de Pont Neuf, parce qu'il fut reconstruit à cette époque. Il dut être enlevé par une crue dès la fin de ce siècle. Il existait encore en 1580, car il est avéré que les troupes d'Henri IV entrèrent par ce pont le jour du siège de la ville. (Bibl. Vendôme, Ms. Launay, fol. 15. — *Le Loir* du 20 août 1841. Arch. L. et Cher, G. 250.)

*Paradis* (Le Pont). — Il faisait jadis communiquer la ruelle qui prenait dans la rue Porte Chartraîne, aujourd'hui rue du Change, avec l'Île-Paradis, autrement dit le jardin actuel du Lycée. Ce devait être plutôt une passerelle qu'un pont; il avait déjà disparu en 1670. (Arch. L. et Cher, Série II, Inventaire des biens de l'Oratoire, année 1670.)

*Perrin ou Perrain* (Pont). — *Pons Pe-*

*trinus, Pons Petrosus, Pons Petreus*, XV<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> s., *Pont de l'Unité* (à la Révolution). C'est le plus ancien pont de pierre de la ville; d'où son nom qui veut dire pont peré ou pierré et qu'à tort on nomme généralement *Perrain*. Il est situé sur le bief aval du moulin Perrin et donne passage à la rue du Change.

Il en est déjà fait mention en 1030. Il a du être construit par les moines de la Trinité. Il avait cinq arches, dont les deux du sud ont été remplacées par l'arche unique actuelle, et les trois du nord ont été supprimées lors de sa reconstruction en 1810. Il était alors plus étroit et un abreuvoir lui était joint au nord-ouest, en sorte qu'il était loin d'avoir la largeur de la rue actuelle.

Une maison lui était plaquée et était ainsi indiquée dans le *Dictionnaire des biens de l'Oratoire*: Une maison de trois toises et demie de large et de sept toises de long « abutant d'un bout au pavé du dit pont, d'autre bout et des deux côtés à la rivière ». Elle était tenue censivement du duché. Elle existait déjà au XV<sup>e</sup> siècle et encore en 1787.

Du côté de l'Est, ce pont est actuellement fermé par le bâtiment du moulin. Du côté Ouest, il est muni d'un parapet, et, par dessus ce parapet, on peut voir ce bras du Loir se diviser en deux branches formant un bec à la pointe duquel s'élève le fameux platane du jardin du Lycée.

Le sol du pavage de ce pont était anciennement à un mètre plus bas, ce qui laisse supposer que la rue elle-même a été exhaussée d'autant. (Bibl. Vendôme; 1<sup>er</sup> Ms. Duchemin, t. I, p. 14; 2<sup>o</sup> Ms. Launay sur rues de Vendôme, fol. 14; 3<sup>o</sup> Dict. des biens de l'Oratoire, p. 168. *Bulletin vendômois*, 1864, p. 182. Arch. L. et Cher, G. 232. *Cartul. Trinité*, voir table aux mots: *Pont-Perrin*, etc.)

*Ponceau* (Le pont du), appelé aussi simplement *Le Ponceau*. Il était jeté sur le canal de ce nom, venant de l'Abbaye, et qui circulait à ciel ouvert jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle (?), époque où on le couvrit; ce canal allait s'engouffrer sous le n<sup>o</sup> 13 de la rue Guesnault. Ce ponceau remplaça une simple planchette et fit communiquer la rue Guesnault et la place d'Armes avec la rue St-Bié, tandis que de la place d'Armes on accédait à la rue Guesnault en longeant le cours d'eau, qui coupait en biais cette place, après sa sortie de dessous la maison portant aujourd'hui le n<sup>o</sup> 5. (Arch. L. et Cher, G. 237. *Bulletin vendômois*, 1866, p. 34, 1913, pp. 160 et suiv.)

*Près aux Chats* (Passerelle des) ou des

*Planches*. — Ces passerelles servent seulement aux piétons; elles passent sur les deux bras du Loir qui se rejoignent plus bas au dessous des Grands Moulins ou Moulins le Comte.

Ces passerelles font communiquer la rue des Quatre Huys avec la rue de la Grève. Il serait à souhaiter que les passerelles fissent place à de véritables ponts à voiture.

Elles existaient dès le XV<sup>e</sup> s., car on voit en 1472 une déclaration faite au comté pour « terres en la varenne de Vendôme, joignant au chemin allant de la Croix-Briffault aux Moulins le Comte ». (Arch. L. et Cher.)

Avant 1810, le public passait sur une passerelle établie au-dessus des vannes des Grands Moulins, et cela seulement parce que le meunier tolérait ce passage.

Vers 1815 ou 1820, la ville fit établir une passerelle indépendante de celle du moulin.

Cette passerelle qui ne consistait qu'en un plancher fort étroit fut remplacée en 1838, par une plus large. On fit des arrangements avec M. de Brunier, propriétaire du moulin et du pré. L'accord fut conclu par acte devant Peltecau en 1830, mais ne fut définitif qu'en 1845.

On voit par le journal *Le Loir*, du 8 novembre 1844, que la grande passerelle, tout au moins avant cette date, était moins élevée et sujette à être couverte par les crues du Loir.

Il est question aujourd'hui (1912), de refaire ces ponts pour les rendre praticables aux voitures. — (Arch. Nat., P 953, n<sup>o</sup> 57 [1472]. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Cartons *Vendôme-Rues*. — *Le Loir* du 8 nov. 1844.)

*Quartier* (Pont du). — Établi sur la rivière des Grands-Prés, a été construit par le Génie Militaire spécialement pour le service de la troupe et pour réunir le Quartier de Cavalerie à ses magasins à fourrages établis à l'Islette. Il est d'une seule arche en pierre et est fermé par une grille du côté du Quartier. Il a été construit entre 1850 et 1860.

*Quatre Huys* (Pont des). — C'est un pont particulier qui fait communiquer le moulin de l'Île Madeleine avec la terre ferme au bout du Mail St-Michel, au commencement de la rue des Quatre Huys.

Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, le moulin de l'Île Madeleine ne communiquait avec le faub. St-Michel ou Mail St-Michel qu'au moyen d'une passerelle à piétons, les voitures passaient à gué. Cette passerelle, vers le milieu de ce siècle, a fait place à un pont en bois qui, lui-même,

vers 1800, a été remplacé par le pont en fer actuel. Ce pont appartient à M. Joseph Lemaire, propriétaire du moulin. (Bibl. de Vendôme, Ms. Launay, fol. 16.)

*Robert (L'Arche).* Cette arche, ou plutôt ce ponceau est jeté sur le Fossé-Chevrier dans la rue du Bourg Robert, aujourd'hui rue de la Mare. Cette arche fut construite vers 1780, en remplacement d'un pont en bois toujours en mauvais état. (A. de Trémault, ms. sur Municipalité.)

*Rondin (Pont).* — *Pont de l'Indivisibilité* (Révolution). Le Pont-Rondin, comme le pont de la Chevrie, dessert la rue Poterie. Il est établi sur le bras de rivière qui porte son nom ou celui de la Salle de Vieux-Pont. — C'est à peine si l'on s'aperçoit de son existence. Vers l'Est, une maison à plusieurs étages cache le canal qui coule sous ses deux arches. Vers l'Ouest, il était fermé par une porte en bois entre les deux maisons d'angle et qu'on n'ouvrait que pour y déverser les neiges. Dix ans environ avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cette porte a été remplacée par une cabine-urinoir, ce qui fait que les passants ne peuvent s'apercevoir qu'ils traversent un pont. — Sur ce pont, au moyen-âge, existait un moulin appelé le Moulin-Rondin ou du Pont-Rondin. Il existait encore au XV<sup>e</sup> siècle. — Au S.-O., se voit, au n<sup>o</sup> 48, une maison sans apparence où se trouvait le siège du fief important de la Salle de Vieux-Pont, qui donna son nom au canal lui appartenant en entier, depuis le Pont-Perrin jusqu'à St-Pierre-la-Motte.

L'élargissement de ce pont est de 1855, époque où l'on démolit la pittoresque maison du XVII<sup>e</sup> s., qu'a remplacée l'hôtel actuel de la Poste (n<sup>o</sup> 50) et qui avançait fortement sur la rue. — (*Bulletin vendômois*, 1885, p. 217. — Bibl. Vendôme; 1<sup>o</sup> Ms. Launay sur rues, fol. 14; 2<sup>o</sup> Album Launay, I, p. 85.)

*St-Bié (Pont).* — *Pont de Newied* (an VI). — Son nom n'est autre que celui de *St-Bienheure* en abrégé. Il est jeté sur le bras du Loir qui porte son nom. Son histoire est celle des autres ponts de la ville. Tour à tour enlèvement par les inondations, puis rétabli, il était devant la porte St-Bié qui a disparu depuis très longtemps. Il fait communiquer la ville avec le faubourg St-Bienheure, la rue Ferme et la rampe du Château qui mène au Temple les gens de pied. Il a été reconstruit en pierre en 1803, après un accident qui l'a fait s'effondrer sous le poids d'une lourde voiture. Cet événement est reproduit en aquarelle dans l'Album Launay. Il était alors en bois.

En 1768, il y avait en bénédiction, par M. Jean Salomon Martray, à l'occasion de la cinquantième année de son pastorat, d'une croix sur le Pont St-Bié. Cette croix y était encore au début du XIX<sup>e</sup> s. (Bibl. Vendôme, Album Launay, I, pp. 42, 43 et 80. Reg. de St-Bienheure, 1768. *Bulletin vendômois*, 1912, p. 184.)

*St-Georges (Pont).* — *Pont de Lodi* (Révolution). De tous les ponts qui faisaient communiquer la ville avec les faubourgs, celui là était le plus ancien. On l'appelle aussi *Pont de l'Hôtel de Ville*. Il donne accès au faubourg St-Lubin.

Il a été reconstruit en 1838 et 1839. Apparaissant, ses cinq arches ogivales étaient séparées en avant par des éperons très saillants. L'arche la plus rapprochée de l'Hôtel de Ville était en partie remplie par un pont-levis. Il était alors fort étroit et deux voitures ne pouvaient s'y croiser.

En fête du pont, une maison faisait l'angle avec la rue de la Grève et servait de logis au portier qui était chargé de fermer la barrière en tête du pont. On appelle cette maison la *Loge au Portier*. En 1523, la Loge-au-Portier était louée pour 15 sous de rente, avec la charge de souffrir et entretenir le goulet qui passe sous la dite maison et conduit les eaux du faubourg à la rivière. Il n'est pas fait mention, dans le contrat, de la barrière du bout du pont qui rendait nécessaire la constitution de ce portier. En sorte qu'on est forcé à croire que déjà à cette époque, la barrière était détruite. Et sans doute il en fut ainsi jusqu'aux guerres de Religion.

On pourrait croire que sur ce pont, au XIV<sup>e</sup> s., étaient établies des maisons, attendu qu'il est question en 1351 d'une maison « seant sur le pont St-Georges », joignant à deux autres. Mais il est probable que par cette expression « seant sur » on entendait *sise* sur le boulevard prolongeant le dit pont. (Arch. L. et Cher, série G, p. 60 de l'Inventaire.)

Au bout de ce pont, vers l'Est, se trouvait une passerelle en bois qui revenait en arrière jusqu'à la hauteur du deuxième éperon, dont elle s'écartait légèrement en formant angle aigu avec le pont lui-même. Cette passerelle allait desservir le moulin de Lisle. Cette passerelle est aujourd'hui détruite, le moulin qu'elle desservait n'existant plus.

C'est sur ce pont, qu'en 1703, les volontaires parisiens brûlèrent les deux tableaux saisis à l'Hôtel de Ville et dont l'un représentait Gonthroy Martel.

(Passac, p. 48. Pétigny, pp. 285, 519.

664. Bibl. de Vendôme, ms. Launay sur rues, fol. 13. *Bulletin vendômois*, 1869, p. 235; 1885, p. 217. Archives de la Municipalité. Trémault, *Histoire municipale*, etc., p. 114.)

*St-Michel (Pont).* — *Pont de la Porte-Mairesse*, XVII<sup>e</sup> s. et suiv. *Pont de Kehl*, (Révolution). Ce pont est jeté comme le Pont-Chartrain sur les arrières fossés ou Fossés du Mail. Il fournit le passage à la route de Blois au Mans et continue la rue Poterie. Son emplacement actuel est d'environ 20 mètres plus en avant qu'autrefois; jadis il était au bout de la rue de l'Hospice, appelée alors rue Porte-Mairesse (continuation de la rue des Béguines), en face la rue de la Mare, tandis qu'aujourd'hui il est à peu près en face la rue de la Bretonnerie. Il était en bois jusqu'en 1869, époque où on le construisit en pierre dans l'axe de la rue Poterie.

Il subit des vicissitudes diverses et fut emporté en même temps que le Pont-Chartrain en 1651, d'après Pétigny, et encore en 1658. On employa pour le réparer les matériaux provenant des ruines de la Poissonnerie qui se trouvait près le pont de la Chevrie. Il ne fut entièrement réparé qu'en 1677.

Il fut encore détruit par les glaces en 1793 et remplacé par une passerelle pour piétons en 1799. On le reconstruisit enfin en 1807 et en même temps on démolit la tour et le porche St-Michel.

Pétigny pense que ce nom de St-Michel a dû remplacer celui de Mercure et que ce devait être un *Pons Mercurii* sous les Romains, comme presque partout où se trouve le nom de Saint Michel. De là viendrait sans doute le nom de porte *Mairesse*. — Vers 1070, il est cité comme *Pons Sancti Michaelis* par une charte de la Trinité.

Près de là, à 15 ou 20 mètres en aval du pont venait déboucher le canal qu'on appelait du *Dos-d'Ane St-Michel*; c'était un fossé creusé à main d'homme et qui servait à la défense de la ville; il venait de l'arche aux Bourreaux et déversait son trop-plein, en cas de crue, dans le fossé St-Michel par le Dos-d'Ane. — (Pétigny, pp. 42, 96, 546, 658, 663. — Bibl. Vendôme, Ms. Launay sur rues, fol. 15, v<sup>o</sup>. *Cart. Trinité*, ch. 198. *Bulletin vendômois*, 1869, pp. 196 et 229; 1885, p. 217. Trémault, *Histoire Municipale*, p. 172.)

## 5. MOULINS

Les moulins, de la ville et des faubourgs, étaient nombreux, pour la raison qu'il

existait de nombreux bras de rivière. Quelques uns ont disparu dès le XVII<sup>e</sup> siècle et peut être même auparavant. Nous mettons ici leurs noms et leurs notices par ordre alphabétique. (Nous omettons exprès les moulins de la Chapelle, compris sous le nom de *La Chapelle*, nom d'un hameau en dehors de la ville.)

*A-bas (Moulin d').* — Voir *Ile-Madeleine* (Moulin de l')

*Ahaut (Moulin d').* — *Le Moulin neuf à draps*, 1583. — Il était situé sur le canal de la Chevrie, proche l'arche aux Bourreaux. Il appartenait aux comtes et ducs. — Il avait été construit vers 1572 sur un jardin qui appartenait à M. Pierre Rabot, procureur général du Vendômois. Celui-ci céda ce jardin au roi de Navarre (le roi Henri IV), duc de Vendôme, et prit en échange des terres en la plaine de Brenières, psse de Naveil. — Ce moulin fut établi spécialement pour fouler les draps.

Il ne paraît pas avoir duré plus qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> s. et sans doute fut vendu par le roi Henri IV, vers 1594. De ce moulin on passait sur le Fossé-le-Comte pour gagner le moulin d'Abas qui était établi en l'Ile-Madeleine. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 199; 1880, p. 76. — Arch. Nat., P 952, n<sup>o</sup> 459 1576.)

*Chéreau (Moulin).* — Voir *Frinquembault* (Moulin).

*Fontaine (Moulin de la).* — Voir *Pont St-Georges* (Moulin du).

*Frinquembault (Moulin).* — On l'appela aussi *le Moulin-Chéreau*, puis *le Moulin-Signac*, et enfin le *Moulin-Musset*, du nom de ses différents possesseurs successifs. — Il était sur l'*Eve Frinquembault* ou le *Fossé-le-Comte*, cours d'eau extérieur à la ville et qui baignait la muraille de ville vers Ouest-Sud-Ouest.

Il paraît avoir appartenu au XII<sup>e</sup> s., au moins pour moitié, à la Trinité qui l'avait donné en fief à Pierre de Montoire. (*Cart. Trin.*, 438.)

Il releva depuis à foy et hommage du Fief-Rorteau (appartenant au duc, depuis 1520) et à 2 livres et demie de cire de service. Il a été détruit dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle et faisait alors partie de la maison, rue Basse n<sup>o</sup> 2.

Il a été évidemment tout d'abord à la famille Frinquembault ou Fricquembault qui possédait tout ce quartier en fief au XIV<sup>e</sup> siècle (?). — Au XV<sup>e</sup> siècle, il était à la famille Chéreau. En 1507, il est à Pierre Signac, cité comme vassal du Fief Rorteau pour le moulin Chéreau (Arch. Loiret, A 1054). En 1583, il est encore à la famille Signac. En 1607, foy et hommage était rendu par Pierre de Signac de la Rochelaudault au duc

de Vendôme pour « un moulin à blé sur le Loir, au-dessous de la Porte St-Georges ». (Arch. Nat., PP 50, vol. 29; p. 52). — En 1659, il est à Adam Galland, de même en 1670, époque où il rend son aveu pour « son moulin à blé de la Rue Basse » (Arch. Nat., P 714, nos 15, 100 et 101). — Au XVIII<sup>e</sup> s., il est à la famille de Musset; en 1718, à Charles de Musset de la Bonaventure; en 1741, à la dame de Musset. Ces personnages rendent aveu au duché pour le *Moulin Signac* ou *Moulin Rorteau*, aux deux dates précitées, (Arch. Loiret, A 1625). — Ces Musset portaient parfois le nom de Musset-Signac, sans doute pour cause de la possession du fief du Moulin-Signac.

Saisi nationalement sur la famille Musset, il fut vendu en 1794 pour 31.500 livres.

La place de ce moulin fait aujourd'hui partie du grand immeuble situé rue Basse n° 2.

Cart. Trinité, 438 et 630. — Arch. Nat., P. 627 n° 51; P 714, n° 15, 100, 101; PP. 50, vol. 29, p. 52; vol. 116, n° 100, 101, 127. — Arch. Loiret, A 1625 et 1654. — Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, t. II, p. 376; 2<sup>o</sup> Notes ms. de A. de Trémault sur la Municipalité de Vendôme. — *Bulletin vendômois*, 1879 pp. 104 et 107. — A. de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, p. 15, note. — Journal *Le Loir* du 14 mai 1847. — Arch. L.-et-Cher, Série Q, Emigrés de Vendôme, n° 520.

*Grands-Moulins* (Les). — Voir *Le-Comte* (Moulins).

*Grève* (Moulin de la). — *Molendinus de Greva*, XI<sup>e</sup> s. (Cart. vendômois de Marm. — *Les Moulins de Mondan ou Petits-Moulins*, XV<sup>e</sup> s. (Dictionn. des biens de l'Oratoire). — Ce moulin, situé au-dessous du pont St-Georges est établi sur le bras principal du Loir. Il existait déjà en 1060, puisqu'à cette date on rencontre un *Durandus, molendinarius de Greva*, témoin de chartes relatives à Marmontier.

Il relevait du château directement, mais ses possesseurs durent le donner en arrière-fief, car on voit, au XIV<sup>e</sup> siècle, la Maison-Dieu le reporter au comté, alors que la famille de Lespine le lui avoue à elle-même.

En 1304, ce moulin appartient à Pierre de Lespine, père de Jean de Lespine. Il en rend aveu à la Maison-Dieu. — Mais ce moulin est déjà dédoublé en 1423, attendu qu'à cette date Jean de Lespine, Sgr de Cléreau, en baillaît la place (le moulin étant détruit) à un appelé Jean Bureau, qui en 1436, le cédaît au prieur de Lavardin, lequel possédait le moulin à côté.

Les dames de la Virginité avaient en-

core un moulin au même lieu. Elles en faisaient l'aveu au comte de Vendôme en 1452 (Arch. Nat., P 608).

Ces moulins, étaient ainsi, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, l'un au prieuré de Lavardin, (celui qui portait le nom de Moulin de Mondan, du nom du sieur de Mondan, prieur de Lavardin au XVII<sup>e</sup> s.) et l'autre à l'abbaye de la Virginité. — Ces deux établissements les possédaient encore au moment de la Révolution, époque où ils furent vendus nationalement.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, ces moulins furent réunis en un seul, lequel appartint à la famille Lemaire, qui le posséda encore au jourd'hui. (Arch. Nat., P 604, n° 41; P 608 [1452]. — *Cart. vend. de Marm.*, 25 et 166. — *Cart. Blésois de Marm.*, 61 et 612. — Arch. L.-et-Cher, Série H, Oratoire p. 304; Série Q, 775. — Bibl. de Vendôme, Ms. 285, p. 67. — *Bulletin vendômois*, 1912, pp. 129 et 130).

*Île-Madeleine* (Moulin de l') ou *Moulin d'Abas*, alias *d'Embas*. — Il est encore établi sur l'Île-Madeleine (voir ce nom). Il appartenait aux comtes et ducs et fut vendu par le roi Henri IV « dès 1583 à condition de réméré perpétuel ». (*Bull.* 1879, p. 206).

Le compte du receveur de Vendôme qui en parle l'appelle à tort « Moulin d'Alhaut ».

Le Chapitre St-Georges avait sur ce moulin deux rentes à prendre, l'une de 60 et l'autre de 20 sols tournois, cette dernière était spécialement établie pour « l'anniversaire de feu Monsieur le comte Jean ».

Le compte de la recette du duché de l'an 1583 avoue que la ferme de ce moulin ne rapporte alors rien, à cause du procès pendait aux Requestes du Palais « entre le dict seigneur Roy et les tanceurs de ceste ville de Vendôme ».

Ce moulin, aujourd'hui, appartient, ainsi que les moulins de la Grève, à la famille Lemaire. — (*Bulletin vendômois*, 1879, pp. 206, 210. — 1880, p. 58.

A. de Trémault, *Histoire Municipale de la Ville de Vendôme*, p. 35 note 2. *Le Loir*, 12 juillet 1844 et 14 mai 1847).

*Le-Comte* (Moulins) ou *Grands Moulins*. — Ils relevaient à foy et hommage du comté. — Ils étaient appelés *Moulins Le-Comte*, parce qu'ils faisaient tout d'abord partie du domaine du château. On les appelait aussi *Grands Moulins* pour les distinguer des petits moulins de la Grève situés au dessus d'eux dans le même courant du Loir. Ces Grands Moulins sont ceux qui se trouvent en face le Pré aux-Chats au dessous de l'abbattoir.

Ces moulins furent cédés au XV<sup>e</sup> siècle,

par le comte Louis à Jean du Bellay, Sgr de la Jousselinière, en échange de la rente de 17 muids de grain que les comtes de Vendôme devaient aux seigneurs de la Jousselinière depuis l'an 1228, époque où le comte Jean IV, mariant sa fille avec Hugues de Montigny, seigneur de Viévy, lui constitua en dot le Bourg Robert avec cette dite rente. Or, cet Hugues de Montigny était le quadrisaïeul du dit Jean du Bellay (voir *Jousselinière*).

Ces moulins restèrent toujours aux sires de la Jousselinière; et si on les rencontre au XVII<sup>e</sup> siècle aux mains des seigneurs du Bouchet-Pelgruau, c'est que ces personnages étaient en réalité seigneurs de la Jousselinière comme du Bouchet.

Ils furent saisis en 1637, pour garantie d'obligation consentie en 1633, par Elisabeth de Beaumanoir, veuve de Louis de Cordouan et dame de la Jousselinière, mais repris encore par les mêmes seigneurs.

Ces moulins étaient chargés d'une rente de 30 septiers de bled en faveur du chapitre St-Georges. Cette rente paraît avoir été constituée en 1234 par Jean IV, comte de Vendôme. Le bénéficiaire de cette rente était le chapelain de la chapelle du Crucifix en la dite église. En 1501, on voit que cette rente n'était pas servie, les moulins étant en ruine.

En 1779, on les affermaient 600 livres.

Ces moulins suivirent toujours le sort de la terre de la Jousselinière, mais ne furent pas adjugés en 1792 avec la Jousselinière au sieur Belin qui ne les acheta que le 12 juin 1793 à l'audience des criées du département de la Seine.

Belin, en 1805, les vendit à Blondet-Rabouin, boulanger. Ils passèrent alors en plusieurs mains successives et finalement en 1845 (?) furent achetés par la famille Lemaire-Deschamps qui possède encore aujourd'hui le moulin vers Sud, tandis que l'autre, vers Nord, a été détruit et converti en habitation particulière. — Voir *Jousselinière*. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n° 147. — Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup> Ms. 285, p. 279; 2<sup>o</sup> Fonds Trémault, Carton I des fiefs [Jousselinière]. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 85; 1913, pp. 130 et suiv. [Art. Martellière].

*Liste* (Moulin de). — Voir *Pont-St-Georges* (Moulin du).

*Perrin* ou du *Pont-Perrin* (Moulin). — *Molendinus de Ponte*, XI<sup>e</sup> s. (*Cart. Trinité*, 16). — Il appartenait à la Trinité et lui avait été offert en 1030 par Geoffroy Martel. Apparaissant, il appartenait à Gauthier, fils de Hamelin de Langeais. Mais ce Gauthier, dans un tournoi, ayant eu le malheur de tuer Geoffroy, fils du comte Maurice (de la

maison d'Anjou) et cousin germain du comte Geoffroy Martel, ce dernier en conçut une vive irritation; et pour l'a punir, Gauthier abandonna au comte ses moulins du Pont, en la ville de Vendôme. Ce dernier en fit alors don au monastère de la Trinité. L'acte de donation est souscrit par un grand nombre de chevaliers vendômois et autres; ce sont: le vicomte Raoul, le vicomte Guillaume, le vicomte Erfred (on ne dit pas d'où ces personnages étaient vicomtes), Hervé, vicomte de Blois, Haümeric de Rancon, Geoffroy de Preuilley, Robert Bourguignon, Adalard de Chateau Gauthier, Pierre de Camilly, Léon d'Amboise, Nihard de Montoire et beaucoup d'autres. Cette chartre est datée de l'an 1030.

La donation était faite par Geoffroy, pour le repos de l'âme, tant du décédé, que de celui qui était cause du décès. Mais cette donation ne portait que sur un des deux moulins du Pont. L'autre fut donné en 1064, pour moitié, par un certain prêtre qui avec ce don, faisait celui d'un missel et de deux phylactères d'argent, au moment même où il se fit moine.

Dans les premières années du XII<sup>e</sup> s., l'abbé Geoffroy avait donné ce moulin en fief à Hamelin de Montoire, ainsi que la moitié du moulin de Friquembauld; et pour ce fait, il en recevait l'hommage, mais Pierre de Montoire, fils d'Hamelin, s'étant révolté contre le comte de Vendôme, Geoffroy Grisegonelle, celui-ci lui saisit ses moulins de Vendôme en 1121. L'abbé Geoffroy le contraignit à les rendre, sous prétexte qu'étant dans les fiefs de l'abbaye ils avaient été injustement saisis. Le comte consentit alors à les faire sortir de ses mains et les rendre à l'abbé lui-même, du consentement de son fils Jean (qui fut le comte Jean I<sup>er</sup>). — Plus tard en 1202, l'abbé Hamelin donna ce moulin en fief à Jean du Plessis.

Une note de la chartre 438 du Cart. de la Trinité fait erreur en disant que le canal au-dessous de ce moulin appartenait à l'abbaye. Elle confond avec le canal dit *du Pont-Perrin* au-dessus du moulin.

Le moulin du Pont-Perrin, en 1585, était baillé à ferme pour 560 livres; en 1678, pour 900 l., mais à la condition que, si le blé venait à valoir 20 sous le boisseau, la ferme augmenterait de 100 livres.

En 1728, il était donné pour 1.050 livres et seulement pour 950 livres en 1780. Ce moulin était double, le Grand Moulin et le Petit Moulin. Il y avait donc deux roues et 2 paires de meules. La note susdite de la chartre 438 de la Trinité donne

la liste des noms des meuniers depuis l'an 1572. On y rencontre des familles dont la plupart sont encore représentées à Vendôme de nos jours.

Ces moulins avaient fini par être attribués spécialement à l'office de cellier du couvent. Le couvent lui-même était obligé d'y faire moudre son blé. Ils furent vendus nationalement en 1791, pour 15.100 et 5.550 livres.

Le moulin du Pont-Perrin existe encore, et au XIX<sup>e</sup> s., appartient à la famille Fouquet. — (*Cart. Trinité*, 16, 17, 36, 171, 438, note, p. 216; note p. 403. — Arch. L.-et-Cher, F<sup>o</sup> 582, Q 435 et 681. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 122.)

*Pont-St-Georges* (Moulins du). — Ils étaient au nombre de deux, le moulin de Lisle et le moulin de la Fontaine. Tous deux se trouvaient en amont du pont St-Georges. Le premier, en sortant de la porte St-Georges, était le moulin de Lisle.

Ce moulin de Lisle tirait son nom, non de ce qu'il était situé sur une île, ce qui était réel, mais bien de ce qu'il avait appartenu aux seigneurs de Lisle, qui le possédèrent jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle.

En 1319, Jean de Lisle, chev., (Sgr du chatel de Lisle), vendait au chapitre St-Georges « un muid de froment à prendre chacun an sur son moulin, chacun setier (ou sac de 120 kil. d'après le glossaire vendômois de P. Martellière), valant quatre deniers ».

En 1347, Jean de Lisle vendait son moulin du Pont St-Georges à Bouchard (VI), comte de Vendôme, lequel, ou son successeur, quelques années après, le cédait aux chanoines de St-Georges. Ceux-ci en 1394, le donnaient à bail moyennant quatre muids et demi de grain, (soit près de 80 hectolitres, car le muid était de 1767 litres, d'après le glossaire de P. Martellière).

En 1546, les chanoines le comprénaient dans leur aveu au duc Antoine, et cela dans les termes suivants : « *Item, le moulin de Lisle appartenant à la bourse des dits chanoines anciens, séant sur la rivière du Loir près le Pont St-Georges en la paroisse du dit St-Martin de Vendôme, ainsi que le dit moulin se poursuit et comporte en maison, roue, essaiz, escluses et aubres ses appartenances, le tout en un tenant, joignant d'un côté à une place de moulin à nous appartenant, tenue de vous à cens et qui souloit servir à esmoudre ferrements et de toutes autres parts à la dite rivière du Loir, avec les chaussées appartenant au dit moulin.* » — (Arch. Nat., P 610, fol. 33).

Mais en 1589, au temps du siège de Vendôme par le roi Henri IV, les maisons

situées proche St Sulpice qui se trouvaient parmi les *estagers* du dit moulin, ayant été détruites par le feu, ce moulin y perdit jusqu'à « plus de 4 boisseaux de blé » et les chanoines furent obligés de consentir une diminution de fermage en 1595.

En 1637, bail était fait par le chapitre à Henri Aubert, moyennant 72 boisseaux de bled, moitié froment et moitié seigle.

En 1617, on voit le chevecier de St-Georges rendre aveu à César, duc de Vendôme, pour ce moulin et cet aveu portait entre autres choses ceci : « *Item, une place de moulin située sur la rivière du Loir, près la Fontaine St-Georges, entre notre moulin de l'Isle et un autre moulin appelé le Moulin au Proust (le moulin même de la Fontaine), appartenant aux frères de l'Hôtel Dieu, et en laquelle place souloit avoir un moulin pour esguiser les ferrements et pour laquelle place de moulin nous devons quatre deniers.* » (Arch. Nat., P 612).

Il y avait en effet là, autrefois un troisième moulin racheté par les chanoines, sans doute au XVI<sup>e</sup> s. Ce troisième moulin, situé entre les deux autres, appartenait à la Trinité. Son existence est constatée en 1595 dans un bail fait par l'abbaye « d'un moulin à esmoudre ferrements, séant près la porte St-Georges... joignant d'un côté le moulin des Frères de l'Hôtel-Dieu (moulin de la Fontaine) — d'autre côté au moulin à blé des chanoines de la collégiale St-Georges; d'un bout comme l'on va du Pont St-Georges aux dits moulins... Le bail était fait pour une rente de 50 sous et le cens en était de 4 deniers et 6 anguilles. (Arch. L.-et-Cher, II, fonds de la Trinité, liasse 26, classement provisoire).

Un pont existait qui reliait ces deux moulins de l'Isle et de la Fontaine, ainsi qu'en témoigne un plan de l'an 1666 conservé aux Arch. de L.-et-Cher (Série G 255). Ce pont était à deux arches séparées par une pile avec éperon en amont et masse en aval. Le moulin à ferrements ayant alors depuis longtemps disparu.

Quant à la chaussée séparant le grand bras du Loir du Canal de l'Esset Gerbier et sur l'extrémité aval de laquelle était bâti le moulin de Lisle, elle était entretenue à frais communs par les deux moulins de Lisle et de la Fontaine.

En 1791 et 1792, ce moulin de Lisle fut vendu en deux portions, la première pour 9.175 livres et la seconde pour 6.200 livres. L'acquéreur était le Sr Bucheron-Rousseau qui possédait la maison rue Guesnault n<sup>o</sup> 5. La chaussée était indivise entre ce moulin et le moulin de la Fontaine.

En 1826, le propriétaire du moulin de la Fontaine vendit sa part de la chaussée au propriétaire du moulin de Lisle. En 1836, ce moulin de Lisle fut vendu par Madame de Domcey, née Josse, héritière de Bucheron, à M. de Brunier, possesseur du moulin de la Fontaine, mais avec réserve de la Chaussée qui resta en la possession des propriétaires de la maison rue Guesnault n<sup>o</sup> 5, avec droit de sortie sur le faub. St-Lubin par la cour du moulin de la Fontaine. (Titres de la maison rue Guesnault n<sup>o</sup> 5).

Quant au moulin de la Fontaine, on l'appelait aussi *Moulin de St-Jacques*, sans doute parce qu'il était proche la chapelle St-Jacques du Bourbier, à moins que ce ne soit parce qu'il avait pour *estagers* (clients), les vassaux du fief St-Jacques; et, au XVII<sup>e</sup> siècle, il était encore désigné sous le nom de Moulin-aux-Proust, du nom de ses meuniers. En 1666, il est à Antoine Taffu, Pierre Taffu, Michel Lorieux, époux de Marie Aubert, Rade-gonde Aubert, veuve de défunt César Hognu et Catherine Hognu, tous considérés comme propriétaires, sans doute par bail emphytéotique.

Il était à côté du moulin de Lisle et profitait des mêmes eaux; aussi était-il tenu en commun avec le dit moulin de Lisle, de l'entretien de la chaussée de l'Esset-Gerbier qui retenait les eaux nécessaires aux deux moulins.

On ne peut donner sur ce moulin de la Fontaine des renseignements plus clairs que ceux fournis par la note insérée au pouillé ou catalogue des biens de l'Oratoire, à la Bibl. de Vendôme. Voici le texte de ce document : « Ce moulin, situé proche la fontaine du Pont St-Georges, d'où il a pris son nom, s'appelait anciennement le moulin de Courtiras, comme appert par plusieurs titres et entre autres une transaction avec MM. du Chapitre St-Georges en date du 16 octobre 1366, par laquelle pour éviter procès, le dit chapitre cède aux moines et frères de la Maison-Dieu, seigneurs de Courtiras, une place qu'ils avaient proche la porte du haut (plutôt du bas) de la rue Ferme, avec tous les droits attachés à la dite place, et le cours de l'eau. La dite cession faite pour faciliter aux dits maîtres et frères les moyens de rebâtir plus commodément leur moulin appelé le *Moulin de Courtiras* auquel la dite place était contigue, et en contre échange, les dits maîtres et frères cèdent au dit chapitre une prairie située au bout de la rue St-Jacques dans le fief dudit chapitre. »

« Les maîtres et frères de la Maison Dieu firent différentes baillées de ce mou-

lin, qui, leur ayant été exposé, ils le donnaient (il fut par eux donné) à rente perpétuelle par bail du 26 avril 1476 à Gilles Garenne, moyennant 30 septiers de bled, moitié froment, moitié mouture valant seigle, à charge en outre d'un septier de grain envers l'abbaye de Vendôme, et trois mines envers St-Martin et 10 deniers de cens envers la Maison-Dieu, comme en relevant. Les trois mines dues sur ce moulin à la paroisse St-Martin échurent en partage à celle de la Madeleine lors de son érection et séparation de St-Martin. »

« Ce moulin ayant été totalement incendié en 1707 (1706), nous (l'Oratoire) obtinrent un arrêt du Grand Conseil, le 18 mai 1708, portant injonction aux propriétaires héritiers (successeurs) de Gilles Garenne de mettre dans huit jours des ouvriers pour le rétablir et de nous donner titre nouvel et nous payer des cens et rentes a nous dus sur icelui, faute de quoi, à nous permis d'y faire mettre des ouvriers aux dépens des propriétaires. Les propriétaires s'étant trouvés hors d'état d'en faire les frais, nous signifient leur renonciation à tous les droits qu'ils avaient sur le moulin que nous avons fait rebâtir à nos frais, et en sommes par là rentrés en possession. »

« Le curé de la Magdeleine n'ayant pas voulu contribuer à la réédification au prorata de la rente qui lui était due, elle s'est trouvée éteinte. » (Bibl. Vendôme, ms. 287, p. 141.)

Ce moulin était chargé d'une rente d'un setier de bled envers les Bénédictins de Vendôme.

Le moulin de la Fontaine, au XVIII<sup>e</sup> siècle, était affermé pour 440 livres. Il a été vendu nationalement; mais il existe à cet égard une certaine confusion, car les Archives de Loir-et-Cher, Série Q, (n<sup>o</sup> 883), disent qu'il fut vendu au sieur Effray, le 6 février 1792, pour 32.600 livres et encore (n<sup>o</sup> 1102) le 3 janvier 1793, pour 14.800 livres au citoyen Maupetit. La Série L, des mêmes archives (n<sup>o</sup> 1102) répète ce même chiffre de 14.800 livres avec cette même date. Nous devons penser que c'est le chiffre réel de la vente soit 14.800 livres.

En 1847, ce même moulin était à vendre et était dit alors (*Le Loir* du 28 mai 1847), « construit sur l'ancien moulin de la Fontaine et celui de l'Isle ». De la sorte les deux moulins n'en faisaient plus qu'un qui fut acheté par M. Buffereau, dont la famille le possède encore aujourd'hui (1913).

Ce moulin avait été incendié en 1708 et paraît avoir été reconstruit aussitôt après.

Arch. Nat., P 610, fol. 33 et P 612; S. 6797, fol. 29. — Arch. L.-et-Cher, G 254 et 256; H, terrier de l'Oratoire, p. 150 et Fonds de la Trinité; I, 1102; Q, 713, 883, 1022, 1102. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 346; 1905, p. 212. — Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup> Ms. 287, pp. 141 et suiv.; 2<sup>o</sup> Fonds Trémault, Cartons des Fiefs «Le Loir». — *Journal Le Loir* du 28 mai 1847. — *Bulletin vendômois*, 1912, p. 177; Titres de la maison rue Guesnault, n<sup>o</sup> 5.

**Rondin** (Moulin). — On rencontre ce moulin aux xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, comme existant rue Poterie. Il devait être situé sur le pont de ce nom, là où se rencontrent encore des maisons qui cachent en amont le canal venant de la Sous-Préfecture.

Une maison « proche le Moulin-Rondin » était dite au Dictionnaire des biens de l'Oratoire, être chargée de 40 sous de rente en faveur des frères de la Maison-Dieu, du legs de Jacqueline, fille de feu Étienne Lebreton, en 1449. — Et en 1555, ce moulin est encore cité comme existant en cet endroit. — (Bibl. de Vendôme, Ms. 286, fol. 194, verso, [97]. — [1449]. — Arch. L.-et-Cher, G 239 [1555]. Titres de la Jousselinière.)

**Saint-Martin** (Moulin) ou *Moulin du Cloître*. — *Molendinus Sancti Martini, Molendinus Clausivi*, xi<sup>e</sup> siècle, (Cart. Trinité, 9 et 60). — Il était situé sur le canal du Ponceau ou canal de l'Abbaye et fut donné avec ce canal par le comte ds Geoffroy et Agnès sa femme à l'abbaye naissante en 1033, en même temps que le terrain où furent construits les bâtiments et jardins de la Trinité. Il était dit situé « ad portam foris, in suburbio Sancti Martini ». C'est-à-dire à peu près à l'emplacement des maisons de la place d'Armes actuelle. Les moines, vers 1043, en concédèrent la moitié à Gautier le Charpentier, pour qu'il en jouit sa vie durant.

Vers 1103, l'abbé Geoffroy eut des contestations dont il sortit vainqueur, au sujet de l'écluse de ce moulin. Il dut le détruire au moment de la construction des greniers de l'abbaye. Le moulin du Pont-Perrin dut suffire aux moines depuis cette époque. — (Cart. Trinité, 9, 10, 48, 60, 350).

**Signac** (Moulin). — Voir *Frinquembault* (Moulin).

**Ville** (Moulin de la). — Voir *Montrieux* (Moulin de).

6. — RUES, PLACES, PROMENADES ET BATIMENTS PARTICULIERS

En grande partie, les noms de rues sont changés. Nous donnons ici une liste des noms anciens et en face les noms

nouveaux auxquels il faut se reporter pour rencontrer les renseignements cherchés.

Rue aux Chéreaux	— Rue Basse.
R. du Bourg-Robert	— R. de la Mare.
R. de la Chevrie	— R. Poterie.
R. des Bœuelles.	— R. Bretonnerie.
R. de l'Eguillerie,	— R. Au Blé.
R. du Faub. des Capucins	— R. du Faub. Chartrain.
R. du Faub. St-Georges,	— R. du Faub. St Lubin.
R. du Faub. St-Michel,	— R. du Mail.
R. Garnault ou Gasmault,	— R. Guesnault
R. du Grand-Cimetière.	— R. du Faub. Chartrain.
Grand Faubourg,	— R. du Faub. Chartrain.
R. du Grand Four,	— R. Poterie.
R. des Grands-Moulins,	— R. de la Grève.
Quai Huger,	— R. du Mail prolongé.
R. du Mail de Tron,	— R. du Faub. Chartrain.
R. du Mail Trémault,	— R. du Faub. Chartrain.
R. de Matulleve,	— R. du Change.
Place des Patis,	— R. du Mail.
R. Pavé des Gds. Moulins,	R. de la Grève.
R. du Petit-Bourgneuf,	— R. Notre-Dame.
R. du Ponceau,	— R. Guesnault.
R. du Pont-Rondin,	— R. Poterie.
R. du Pont St-Bié,	— R. Saint-Bié.
R. Porte-Chartraîne,	R. du Change.
R. Porte-Maïresse,	— R. de l'Hospice.
R. Porte-St-Georges,	— R. Poterie.
R. Porte St-Bié,	— R. Saint-Bié.
Place Saint-Denis,	— Place du Théâtre.
R. St-Sulpice,	— R. du Faub. St-Lubin.
R. Socquembault,	— R. Frinquembault.
R. de la Sorée,	— R. Saint-Jacques.
R. des Soubis,	R. de la Mare.
Place de la Trinité,	— Place d'Armes.
R. de la Volaille,	— R. Saumerie.

**Abbaye** (Rue de l'). Cette rue est moderne et ne date que du xix<sup>e</sup> siècle ou tout au plus de la fin de xviii<sup>e</sup>. Elle longe l'église de la Trinité au Nord et aboutit au pont du même nom. Plus loin, elle se continue jusqu'à sortir dans les prés et prend alors le nom de *Rue de l'Abbaye-prolongée*.

Cette rue commence à la place d'Armes. Jadis se trouvait là un porche, le porche d'entrée des cours de l'abbaye et du parvis de l'église de la Trinité. La maison du porche appartenait à la ville qui en avait fait l'acquisition en octobre 1829 dans l'intention expresse de la démolir pour démasquer le portail de la Trinité, ce qui fut fait en 1842.

À gauche se rencontre la ruelle ou cul de sac des Grands Greniers conduisant à l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Pitié, qui se trouve cachée par la maison n<sup>o</sup> 2, appelée *Maison Sourdis*, parce que c'est là qu'au xix<sup>e</sup> siècle la comtesse de Sourdis demeurait et avait fondé une petite maison religieuse qui a pris fin en 1908. Cette maison et la

suivante sont sur l'emplacement du cimetière des étrangers, là où, dans le Moyen Âge, les laïques considéraient comme un privilège religieux et un honneur d'être enterrés. On appelait ce terrain *La Galilée*.

Dans ce cimetière se trouvait édifée une petite maison qui s'appelait *La Case Bardière*, ou *Bardière*, sans que l'on sache exactement pourquoi ce nom. Cette maison finit par être donnée à loyer à divers personnages, et parfois à des marchands d'objets de piété.

Plus loin, une autre maison était le logis de l'aumônier. (Auj. maison *Fontenaille*, n<sup>o</sup> 4.) Plus loin encore, une maison à tourelle où est établi aujourd'hui un carrossier (n<sup>o</sup> 6) et où se trouve aussi le cercle des officiers de la garnison, avait été bâtie spécialement pour loger le prieur de l'abbaye qui, en fait, était le premier des moines et le Gouverneur de la maison surtout à partir de l'époque où les abbés cessèrent d'être résidents. Mais les prieurs cumulant leur office avec d'autres, on appelait cette maison *Le logis de la Sacristie*, sur le plan de 1677. Au droit de cette maison, le chemin s'infléchissait à gauche pour laisser place à un grand bâtiment très peu décoratif, aujourd'hui démolé, et se continuait par derrière au travers d'une cour où se trouvaient les écuries et qui permettait d'aborder le logis de l'abbé, et les jardins qui lui étaient consacrés.

Ce logis, autrement dit l'*Abbatiale*, existe toujours et sert de presbytère au curé de la Trinité.

C'est un beau bâtiment du xv<sup>e</sup> siècle avec tourelle d'escalier exagonale du plus gracieux effet. Il paraît avoir été édifié par Antoine de Crevant, dernier abbé régulier, sur l'emplacement de ce qu'on appelait auparavant le Château-Margot.

Ce bâtiment, pourvu de belles salles au rez-de-chaussée et au premier étage, est tout à fait dans le style des manoirs classiques du xv<sup>e</sup> siècle. Il a été plusieurs fois agrandi par des annexes au cours des âges.

À partir de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, les abbés de la Trinité, qui avaient depuis longtemps cessé de résider, se décidèrent à donner en location leur abbatale. Elle devint donc simple habitation particulière. On la voit, en 1730, habitée par les demoiselles Bellanger; et, en 1746, elle était donnée à bail à Henri-Auguste de Baillehache, seigneur de Rocheux (à Préteval), ainsi qu'à son épouse Yolande de Goulaine, « à la réserve des greniers et de la chambre qui conduit au chartrier ». Le prix en était de 250 livres. (*Bulletin vendômois*, 1800, p. 122, note.)

À la fin de l'ancien régime, ce bâtiment était occupé par un locataire appelé Day de la Chapelle, seigneur de Chanteloup (de Villevalle).

L'Abbatiale fut vendue nationalement le 19 avril 1791 et achetée par Jacques Jouanne, marchand à Vendôme.

Celui-ci la revendait, le 10 fructidor an IV (4 sept. 1796), par acte devant Renou, à Vendôme, à François-Lazare Mareschal et Ursule Victoire Renou, son épouse, ainsi qu'à Jean Philibert Dessaignes et Françoise Famille Renou, son épouse.

Ceux-ci, le 14 mars 1830, devant Méreaux, notaire, revendaient cet immeuble à M. Ulysse Renou, ancien sous-préfet, et M<sup>me</sup> Angèle Jeuffrain, son épouse. En 1838, ces derniers durent le donner à bail au curé de la Trinité qui avait été évincé du logis qu'il occupait, c'est-à-dire l'ancien presbytère Saint-Lubin, repris par la ville pour en faire une école.

Enfin, le 5 avril 1855, M. Ulysse Renou le vendait, par acte devant Peltereau, notaire à Vendôme, à la fabrique de l'église de la Trinité.

À l'époque de la sécularisation des biens des fabriques d'église, l'Abbatiale fut dévolue, comme bien national, à l'Hôpital-Hospice de la ville de Vendôme, qui la possède encore aujourd'hui (1915) et la donne en location au curé-archiprêtre de la Trinité.

(Bibl. de Vendôme, ms. 191 [Lautay]. *Bulletin Vendômois*, 1885, pp. 132 et 133; 1886, pp. 118 à 122; 1890, pp. 122 et 125. — *Journal Le Loir*, 18 février 1842.

Notes ms. de M. Jules Rolland, d'après les Archives de l'Hospice de Vendôme.)

**Abbaye** (Cours de l'). — Ce cours longe les anciens « Grands Greniers ». Là étaient les anciennes cours de l'abbaye, joignant d'un côté, à l'est, le bâtiment des hôtes du couvent (*Cella hospitium*) et, du côté de l'ouest, les *Grands Greniers*. Mais ce n'est pas un cours dans l'acception du terme moderne qui veut dire *Promenade*. C'est une simple rue dont les numéros habités sont tous d'un côté (côté ouest). De l'autre côté, se trouvent les bâtiments du quartier de cavalerie et le clocher de la Trinité.

Dans cette rue se trouvait jadis le théâtre, occupant une partie des Grands Greniers. Cette salle a été désaffectée, vers 1870, et vendue à des particuliers. Le danger d'incendie était la cause de cette aliénation. (Voir *Momuments* [Théâtre]). Il subsiste un reste de ces Grands Greniers, caractérisé par des ouvertures à plein cintre et à moulures ornées.

Le nom de cette rue provient plutôt du mot *cour* (curtis) que de *cours* (cursus). On peut dire que c'est la rue des [anciennes] cours de l'abbaye.

**Armes** (Place d'), anciennement *Place de l'Abbaye* ou *de la Trinité*. *Place de la Réunion*, (Période Révolutionnaire). *Place de la République* aujourd'hui

(depuis 1912). Cette place n'a pris le nom de *Place d'Armes* qu'au XIX<sup>e</sup> s.

C'est, du reste, plutôt une rue élargie qu'une place ; mais telle qu'elle était, avant la démolition de l'église St-Martin, c'était la seule place qu'il y eût à Vendôme, avec la place du Marché, qui elle-même n'était guère qu'un élargissement de la rue de la Saumerie.

Cette Place d'Armes ne prenait qu'au chevet de l'église St-Martin, empâté lui-même par des bâtisses de piètre apparence et qui rendaient en cet endroit la voie publique fort étroite, ainsi qu'on peut encore, ces temps-ci, s'en rendre compte les jours de marché, quand les forains obstruent une moitié de cette place. Au Nord du chevet de St-Martin, ce devenait la rue du Change.

Au moyen-âge, la place de l'Abbaye était plus large de 5 à 6 mètres. Elle était fermée à l'Est par les murs des grands greniers de l'abbaye. Ce n'est guère qu'au XIV<sup>e</sup> s., que les moines, à qui cette place appartenait, permirent à des bourgeois d'adosser des boutiques à leurs grands greniers. La place y perdit en largeur, mais y gagna en gaieté, car rien ne devait être plus rébarbatif que ces grands murs sans fenêtres qui lui faisaient clôture.

Au n° 8 de cette place, se trouve un porche conduisant à une ancienne maison, dont la façade, tournée vers midi, a conservé une très élégante porte de la Renaissance, et sur cette même façade, une autre porte bâtarde, surmontée d'un écusson sculpté dans la pierre, et fruste, mais où l'on distingue encore un parti, au 1 à un coq en pointe, au chef de... et au 2 au chevron de... accomp. en pointe d'un cœur, au chef de...

Le canal de l'abbaye ou du Ponceau traversait en biais cette place, à découvert, et la terminait au Sud. Ce canal existe encore, mais à couvert ; il sort de dessous le n° 5 de la place et va s'engouffrer sous le n° 11 de la rue Guesnault. Au-delà de ce canal, ce n'était plus la place, mais la rue Guesnault prolongée et encore la rue Saint-Bié prolongée. Ces deux prolongements faisaient avec la rivière du Ponceau un triangle que M. Martellière appelle le *Carrefour du Ponceau*. On passait dans la rue Guesnault en longeant ce canal et en effleurant l'angle Sud-Ouest de la place, puis pour arriver rue Saint-Bié on passait sur une planchette remplacée ensuite par un ponceau prolongeant la dite rue Guesnault. Les maisons au fond de la place sont ainsi restées numérotées comme suite de la rue Guesnault (voir *rue Guesnault* pour la maison du Ponceau).

Mais voici que, de nos jours, une municipalité nouvelle (1912) tout enghée de pacifisme, craignant sans doute que le nom de *Place d'Armes*, inocule des goûts guerriers aux citoyens, l'a changé pour celui de *Place de la République*, d'une banalité affligeante, nullement justifiée par aucune phase de l'existence de cette place qui jadis était le lieu de rassemblement des bourgeois en armes et divisés en compagnies pour la garde des remparts, à l'époque des troubles. (Bibl. de Vendôme, 1<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, t. I, p. 143 ; 2<sup>o</sup> Notes ms. de G. Lannay sur Rues de Vendôme, etc.).

*Au-Blé* (Rue). *Rue de l'Esquillerie*, 1448 (Arch. L.-et-Cher, G 238). *Rue de l'Humanité*, puis *de la Loi* (Période révolutionnaire). Cette rue va de la Place St-Martin à la rue Poterie. Elle s'appelait déjà *Rue au Blé* en 1557. Ce nom lui vint de ce que l'auditoire de la justice céda son rez-de-chaussée pour en faire une halle au blé. C'était ce que l'on appelait la salle des Pas-Perdus. Elle communiquait avec la rue par des arcades aujourd'hui murées mais partiellement visibles encore. L'auditoire avait son autre entrée dans la Grande-Rue.

C'est par erreur que Pétigny attribue à Marie de Luxembourg l'établissement de la fabrique d'aiguilles dans cette rue. Ce nom de l'Esquillerie était déjà porté par cette rue en 1448, et il est probable que cette princesse ne fit que rétablir cette fabrique et la renouveler. Mais elle semble n'avoir pas survécu à la princesse. Le nom de *rue Au-Blé* resta à la voie publique et celui de l'Esquillerie finit par être oublié.

C'est dans cette rue Au-Blé que se trouve donner l'impasse de la Monnaie où l'on battait monnaie pour les comtes de Vendôme au moyen-âge. (Arch. de L.-et-Cher, G 21, 238. Pétigny, p. 571. Bibl. de Vendôme : 1<sup>o</sup> Mammès, cit 391 [Lannay] ; 2<sup>o</sup> Duchemin t. I, Vendôme. Métais, *Vendôme pendant la Révolution*, t. II, p. 11. *Bulletin vendômois*, 1864, p. 182 ; 1913, p. 285, art. J. Martellière).

*Basse* (Rue). *Rue aux Chéreaux*, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. *Rue Basseville* (époque révolutionnaire). Cette rue avait pris le nom de *Rue aux Chéreaux*, du fait d'avoir presque entièrement appartenu à une famille Chéreau, bourgeois de Vendôme, qu'on rencontre au XV<sup>e</sup> siècle. Cette famille possédait entre autres la maison d'angle de la rue Poterie dont le jardin s'étendait par derrière jusqu'au cours d'eau appelé l'Écricquembault

ou *Frinquembault* où se trouvait un moulin qui lui appartenait. Cet immeuble aujourd'hui occupe le n° 2 de la rue Basse mais n'a plus l'angle de la rue Poterie.

Le nom de *rue Basseville* dont l'origine est la Révolution ne provient pas de ce qu'elle est dans la partie basse de la ville, mais bien de ce qu'un personnage du nom de Basseville fut en vogue un moment à cette époque. En 1793, étant secrétaire de légation à Naples, il avait été assassiné au cours d'une émeute populaire en tâchant de faire respecter le drapeau français.

La maison susdite devint donc la maison aux Chéreaux, et paraît avoir été habitée par la famille Dargouges et notamment par Charles Dargouges en 1482.

Elle devint ensuite l'Hôtel Signac, du nom des seigneurs de la Rochelandault qui la possédèrent au XVI<sup>e</sup> siècle. Au XVII<sup>e</sup> siècle, et notamment en 1699 elle paraît être habitée par le sieur Hugu, président aux Grands-Jours du Vendômois. Mais elle porte toujours le nom de *Hôtel* ou *Maison-Signac*. De la famille Signac elle passa au XVIII<sup>e</sup> siècle à la famille de Mussat qui de là, fit porter tout au moins à un de ses membres le nom de Mussat-Signac. C'était Charles-Joseph-Louis de Mussat, né à la Bonaventure le 24 nov. 1760, époux en 1788 de Marie-Emilie, fille de N. Compaignon de Floville. Il émigra, et la maison fut alors vendue nationalement en 1794 (?)

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> s., elle est achetée par dame Marie de Brosard, veuve Jacques-Philippe-Abel de Brunier qui décéda à Vendôme en 1854, et passa alors à un de ses fils, M. Hippolyte de Brunier, lequel, lui-même, la laissa à sa fille Madame Sampayo. Celle-ci, mourut en 1912 et la maison fut alors achetée avec ses dépendances par le docteur Chevallier, pour en faire une clinique.

A cette maison était annexé un moulin qui existait encore, d'après Duchemin, en 1815, mais fut détruit peu après.

(Voir *Vendôme* Moulins, *Moulin Frinquembault*). (Arch. Nat., P 610, fol. 177 ; P 611, n° 32 ; P 627, n° 51. — Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup> Fonds Trémault, Cartons des Piets [Motteux], et Dossiers des vieilles maisons et rues ; 2<sup>o</sup> Ms. 301, [Lannay sur rues de Vend.], fol. 32, 33, 30 ; 3<sup>o</sup> Ms 286, p. 195, n° 79. Arch. L.-et-Cher, G 252, 267, 305 ; Série O, Emigrés de Vendôme, n° 271, 518 à 520. Général. ms. de la famille de Mussat, chez M. Mac-Léod de la Tuilerie, p. 112.)

*Béguines* (Rue des) *Rue des Droits*, de l'Homme (Révolution) Elle va de la

place de la Madeleine à la rue du Change. Les numéros impairs prennent même à la rue Poterie. Ce nom de *Rue des Béguines* provient d'un béguinage existant très anciennement au commencement de cette rue, à partir de la rue du Change et dont on croit voir les vestiges dans une cave de la maison n° 12 de la rue St-Jacques, contiguë par derrière à une autre de la rue des Béguines.

Mais ce béguinage, qui paraît avoir disparu dès avant le XIV<sup>e</sup> s., semble avoir eu au moins ses jardins sur le côté nord de la dite rue des Béguines, ainsi qu'en témoigne l'aveu rapporté ci-après, rendu au comte en 1493 : « Sensuyt la déclaration des choses héritaux que je, Jacques Deniau, tiens et advoue tenir de vous, Haut et Puissant Prince Monseigneur le comte de Vendosme et de Saint-Paul à cause de votre chasteau de Vendosme : C'est assavoir les deux pars de la maison et appartenances du *Béguynaige*, situé en la rue des Béguines en la dite ville de Vendosme, partageant avec Maury Charot, joignant d'un costé au dit Charot, d'autre costé aux chouses feu Michel Ledet, que tient de présent Pierre Leblanc, d'un bout aux murs de la dite ville, et d'autre costé au pavé de la dite rue. Dont je vous suis tenu rendre et payer par chacun an la somme de huit sols quatre deniers tns. le jour et feste de Toussaint. — Est tout ce que je tiens de vous, Monseigneur, et y fais arrest par ceste déclaration signée à ma requeste du seing manuel de Simon Saxon, notaire juré, le septiesme jour de Janvier l'an mil iiii c iiii xx et treze. » — Signé : SAXON. — (Extrait des Archives Nationales, P 953, n° 140.)

Ce « Béguynaige » était peut-être déjà détruit quand furent construits les murs de ville dans la première moitié (?) du XIII<sup>e</sup> s.

Au coin de la rue du Change et de la rue des Béguines, côté Sud, il existait un tour banal qui appartenait en commun à l'abbaye de la Virginité et au prieur de Lavardin. En 1512, les nommes de la Virginité cédèrent leur part au prieur de Lavardin moyennant une reite de 35 sols. — Ce four existe encore. Il est assez à croire que, si les nommes de la Virginité possédaient ce four, elles l'auront dû recevoir en don, à l'extinction du Béguinage.

La partie de cette rue qui touchait à la Porte Chartraine relevait à cens de la Sicie de Périgny et en 1588, une maison qui appartenait aux frères de la Maison Dieu était baillée par eux à Lau-

rent Roberdeau, marchand foulon et relevait de cette seigneurie à 3 deniers de cens. Cette maison était dite, à cette date, être « où il y a une tourelle et ses appartenances, joignant d'un costé aux murs de la ville, d'autre au pavé de la dite rue, et d'un bout à la vis et montée de la Porte-Chartraine ».

Cette rue des Béguines jusqu'au 3<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> siècle se continuait jusqu'à l'ancienne porte St-Michel (?). Ce bout de rue, qui en est détaché aujourd'hui, porte le nom de Rue de l'Hospice.

Cette rue, pour la plupart de ses maisons, semble avoir fait partie du censif du château. Mais le bout, vers l'Ouest, paraît avoir relevé de la Collégiale. — (Arch. Nat., P 953 [1493], n<sup>o</sup> 140. — Arch. L.-et-Cher H [Oratoire], année 1588. — *Cart. blésois de Marm.*, 625 [1512]. — *Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin*, t. I, ou t. II, p. 136).

*Belot* (Square). — On donne ce nom au jardin établi hors la ville au delà du pont de l'Abbaye. Ce jardin est coupé en diagonale par le chemin ou plutôt l'allée plantée qui du pont de l'Abbaye mène au pont St-Denis ou de l'Islette. L'emplacement de ce square est pris sur les Grands-Prés de l'Abbaye qui venaient autrefois baigner la rivière du moulin du Pont-Perrin, dite encore du Dos-d'Ane. Ce terrain, acheté par la ville, a, pendant 40 ans, servi de dépôt pour les décombres. Ces décombres ont fini par surélever le sol de près de 2 mètres en certaines parties. On y a tout d'abord établi le champ de foire aux vaches, puis, sous l'administration de M. Jean-Barthélemy Belot, maire de la ville de 1888 à 1898, on s'est décidé à convertir cet emplacement en jardin, d'où le nom de Square Belot. Le marché aux vaches a été reporté à l'Est, sur un même terrain formé aussi de décombres, dans le prolongement du premier, et qui gagne tous les jours sur les Grands-Prés. La rue qui traverse ce square a pris le nom d'Avenue du Square Belot. C'était l'ancienne chaussée des Grands-Prés.

*Bourg-Neuf* (Rue du). — *Rue Brutus* (Révolution). — Ce nom de *Bourg-Neuf* existait déjà au XI<sup>e</sup> s., époque où ce quartier a été donné à la Trinité par le comte Geoffroy-Martel, afin d'y construire un bourg, qui fut appelé alors *Bourg-Neuf* (Burgus Novus). L'appellation n'a pas changé depuis. Cette rue part de la rue du Change pour aboutir à un cul-de-sac où elle rejoint la rue Parisienne. — Tout ce quartier relevait censivement de la Trinité.

Hôtel de la Prévôté de Mazangé. — Aux

n<sup>os</sup> 3 et 5 de cette rue du Bourg-Neuf se trouve une importante maison qui est décrite par Laumay dans ses notes manuscrites sur les rues de Vendôme. Elle était divisée en deux corps de logis dont l'un appelé *La Grande Maison* avait son entrée sur le petit Bourg-Neuf ou rue Notre-Dame. Cette entrée est encore indiquée par une porte du XVII<sup>e</sup> s., avec ses deux pilastres à chapiteaux soutenant cordon et corniche. L'autre s'appelait le *Grand Hôtel de Mazangé* et avait son entrée rue du Bourg-Neuf. Ces deux bâtiments n'avaient fait primitivement qu'un seul corps de logis, et c'était l'*Hôtel de la Prévôté de Mazangé*, et à l'Est de ce bâtiment se trouvait une chapelle dont il restait encore des traces au XIX<sup>e</sup> s. Ces traces ont disparu par suite de démolition en 1868. (Voir *Vendôme Églises, Chapelle St-Benoît*). Cette maison relevait en totalité du fief de la Prévôté de Mazangé, mais les prévôts la reportaient à leur tour à la Trinité. — Elle avait été construite au XV<sup>e</sup> s., par un prévôt de Mazangé, membre dépendant et chanoine de la cathédrale de Chartres. Sa résidence, au bourg de Mazangé, étant tombée en ruine, il obtint de l'évêque et du chapitre de la reporter à Vendôme même, et d'y transporter le siège de sa justice. Voilà pour quoi, encore au XVIII<sup>e</sup> s., cette justice de Mazangé tenait ses assises dans cette maison, et ses propriétaires étaient obligés de subir la servitude de l'audience des baillis de Mazangé qui paraît avoir en lieu une fois par mois.

Les Prévôts de Mazangé avaient cessé de résider en Vendômois dans le cours du XVII<sup>e</sup> s., aussi leur hôtel fut-il vendu. René Augry (voir sa notice), possédait cette maison dans la seconde moitié de ce siècle. Il s'efforça, sans pouvoir y parvenir, de faire reporter à Mazangé le siège de la justice. Il mourut en 1704. La maison de la Prévôté de M. passa ensuite comme résidence urbaine aux seigneurs de Selommes. En 1783, elle est à François-Alexandre de Bucy, comte de Canaples, Sgr de Selommes, anc. officier de dragons, qui la vendit cette année-là à Jacques-Honorat de Gallois de Bezay, et à Marie-Charlotte Barouël, son épouse, dont les héritiers, dans la personne de Mlle Anne-Pauline de Sarrazin, la vendirent à M. Jacques-Louis Marganne, receveur particulier des finances. Elle fut achetée en 1845 par M. Gervais Launay, professeur de dessin au collège de Vendôme (voir sa notice), qui mourut en 1891. A sa mort, elle fut achetée par M. Thoraux, notaire, et passa ensuite

à son successeur M. Boné, à la famille de qui elle appartient encore aujourd'hui.

*Maison Forest*. Elle est au n<sup>o</sup> 17, entre la rue du Bourg-Neuf et l'impasse du même nom. Cette maison, appartenait, en 1513, à Jean Bignette et Jean Potin qui sur elle léguaient à l'église St-Martin un droit de cens annuel de 2 sous. Elle relevait spécialement de la Cellerie de l'abbaye. Elle était en 1604 possédée par un Sr Boisgarnier qui la donnait à rente à Claude Bouchard, procureur en l'Élection. Elle était achetée en 1644 par Michel Dollard, conseiller élu en l'Élection. En 1708, elle était cédée à bail à Louis Roberdeau, chef de fourrière du duc d'Orléans et à François Jacquet, son épouse. — En 1752 elle est à François Forest, avocat au bailliage (voir sa notice). — En 1756, à François-Claude Forest, chanoine de St-Georges; il l'avait encore en 1772, et la tenait par héritage de François Forest. — En 1787, Anne Forest la vendait à François de Torquat, contrôleur au bureau de Vendôme, et à Julie Leroy, son épouse. — La maréchale de Rochambeau, alors veuve, habitait cette maison en 1814 au moment de l'invasion prussienne. Au milieu du XIX<sup>e</sup> s., elle appartient à la famille Filly.

À côté de cette maison se trouve l'impasse du Bourg-Neuf qui, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> s., et même plus tard, se continuait au moyen d'un petit passage à travers un immeuble contenant un établissement de bains, et permettait d'accéder à la rue de l'Abbaye. Ce passage est malheureusement interdit aujourd'hui, et la rue du Bourg-Neuf se trouve être un cul-de-sac.

Près de l'extrémité de la rue du Bourg-Neuf se trouvait une maison appelée *le Jeu de Paulme* qui, en 1522, fut saisie sur ses possesseurs par l'abbé de la Trinité, faite par eux de s'acquitter des arrérages du fermage des dîmes de vins dans les paroisses de Villiers et de Navcil. Cette maison était dite joindre par derrière les jardins de l'abbaye.

Les bourgeois saisis étaient Michau Couasmet et Jean Braudeau, marchands; la maison fut alors adjugée à Thomas Gauthier. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle devint école avec pension. Un appelé Pierre Legoust tenait cette pension en 1780.

Au XIX<sup>e</sup> s., cette même maison rede vint école sous la direction des frères des Ecoles chrétiennes puis de maîtres laïques après 1880 (?) Elle sert aujourd'hui (1913) de dépôt des pompes à incendie.

(*Bibl. de Vendôme*, 1<sup>o</sup> Ms 191 [Launay], fol. 31 à 35, 2<sup>o</sup> Ms x, Piece du Jeu

de Paulme. *Cart. Trinité*, 36. — Arch. L. et Cher, G 2345, fol. 260. — Titres des maisons du Prévôt de Mazangé, Forest, etc. — Abbé Métais, *Les Petites Ecoles à Vendôme*, p. 174.)

*Rue Robert* (Rue du). Voir *Rue de la Mare*.

*Bretonnerie* (Rue de la). *Rue de la Berthommerie*, 1540 (A. N., P 952, n<sup>o</sup> 107).

On l'appelait aussi parfois *Rue des Écuelles* et, à l'époque révolutionnaire, *Rue de la Gamelle*, puis *Rue de la Fruga lité*. — Ce nom des Écuelles lui viendrait, d'après Duchemin, de ce que cette rue était habitée par des mendiants qui venaient à l'Hospice ou au presbytère de la Madeleine pour recueillir leur pitance dans des écuelles. Mais il convient de n'accueillir qu'avec réserves cette assertion qui semble un peu fantaisiste.

Son nom de la *Bretonnerie* ou *Berthommerie* lui vient de ce qu'elle conduisait à une ferme de ce nom qui se trouvait alors dans la campagne. — Cette rue part de la rue du Mail en face le pont St-Michel. Elle se perdit dans les champs avant l'établissement du chemin de fer dont le remblai la coupe aujourd'hui sans passage.

Autrefois cette rue se bifurquait et revenait au faubourg Chartrain par un chemin qui depuis est devenu la rue des Jardins.

Au coin de cette rue des Jardins et de la rue de la Bretonnerie se trouve un jardin entouré de murs; c'était l'emplacement, au XVII<sup>e</sup> siècle, du temple protestant et de son cimetière. Le temple fut démoli en 1684 et son emplacement concédé à l'Hospice pour y établir son propre cimetière.

Dans cette rue de la Bretonnerie se trouvait, au XIV<sup>e</sup> siècle, une maison qu'on appelait *Pied-Cornu* et qui devait à la Maison-Dieu une rente de 40 sous, du legs de Jean Beauxoncles en 1384 (Ms 286). La continuation de la rue de la Bretonnerie, de l'autre côté du chemin de fer, prend le nom de *Rue de la Ména gerie*, mais c'est un tronçon abandonné.

(*Bibl. de Vendôme*: 1<sup>o</sup> Ms. 301, Launay sur Rues, etc.; 2<sup>o</sup> Ms. 286, *Dictionn. des Biens de l'Oratoire*, p. 154. *Journal L'Hebdomadaire*, 25 juillet 1831; *Journal Le Loir*, 26 mai 1843, supplém.).

*Brulées* (Ruelle des). Cette ruelle prend dans la rue de la Saumerie entre les n<sup>os</sup> 9 et 11, et conduit au Loir. D'après M. Martellière (*Bulletin* 1913, p. 211), ce nom, altéré, viendrait d'une famille Brusley, qui possédait là des immeubles au XVI<sup>e</sup> siècle. Il faudrait donc dire *Ruelle des Brusleys*.

*Champ de Foire* (Place du). — Le champ de foire est situé à l'Islette, sur l'emplacement même de la prairie qui, entourée d'un côté par la rivière St-Denis et de l'autre par des fossés pleins d'eau courante et provenant de la rivière, formait une petite île ou islette. Cette prairie, au XVII<sup>e</sup> s., appartenait au sieur Cadot de l'Olivierie. — Le terrain en a été exhaussé de deux mètres environ et planté de peupliers dont quelques-uns ont survécu aux nombreux remaniements auxquelles se sont livrées les diverses municipalités vendômoises.

Ce champ de foire a une superficie d'environ 10 mille m. q. Il est quasi quadrangulaire, bordé au Sud et à l'Ouest par la rivière St-Denis. Autrefois il servait tout aussi bien de marché aux chevaux que de marché aux vaches ; mais le marché aux vaches a été transporté dans les Grands-Prés.

On communique de la ville avec le champ de foire par la rue du Docteur Faton d'un côté et la rue du Pont de l'Islette de l'autre côté. — (*Bulletin vendômois*, 1878, p. 71.)

*Champ de Mars* (Rue du). — Aujourd'hui *Rue du Docteur-Faton*. — On fait commencer cette rue au faubourg Chartrain, dans le prolongement du Mail. — On l'appelait autrefois *Chemin de Saint-Denis*, parce que cette voie menait à la chapelle St-Denis dans les prés. Elle a pris son nom du Champ de Mars de la garnison, auquel elle menait et mène encore. Ce champ de Mars s'appelle aujourd'hui Le Petit Terrain de manœuvres, depuis que l'on a créé dans la forêt de Vendôme un plus grand terrain et mieux approprié aux nécessités militaires du jour. — Sur cette rue du Champ de Mars existe une fonderie que l'on appelle *La Petite Fonderie* pour la distinguer de celle de St-Ouen, hors la ville.

En 1709, les Ursulines avaient obtenu permission de rompre ce chemin de St-Denis pour établir le double passage du canal dont la création leur était accordée par S. Alt. Mgr le Duc, afin d'alimenter leur vivier. Ce canal existe encore, mais légèrement modifié. — Cette rue du Champ-de-Mars vient, par une délibération de la Municipalité, en 1913, d'être baptisée *Rue du Docteur-Faton*, nom d'un médecin de la ville, mort en 1899 (voir sa notice). — Mais il est illogique de donner le même nom à deux rues non en ligne droite, séparées par un champ de foire. — (Collection R. de St-Venant, *Liasse Vendôme*, Dossier des Ursulines.)

*Change* (Rue du). — *Via de Majulleio* ou de *Matulleio*, XIII<sup>e</sup> s. — *Rue des Sans-*

*Culottes* en 1793. — *Rue des Hommes Libres* en 1798. — Jusque dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, cette rue prenait à la rue de l'Abbaye, là où se dressait, jusqu'à la Révolution, le portail de l'Abbaye, entre les n<sup>os</sup> 23 et 25 de la place d'Armes actuelle. Elle se formait du rétrécissement causé par le chevet de l'église St-Martin, qui s'avancait de plusieurs mètres en avant du terre-plein de la place actuelle. Le bureau du Change qui lui donnait son nom se trouvait précisément tout proche le portail de l'Abbaye (Arch. L.-et-Cher, G 217). — Ce bureau appartenait, par droit héréditaire et successif, aux seigneurs du Chatelet de la Galoche à Ste-Anne. (Arch. Nat., P 629, n<sup>os</sup> 1 et 7.) — Voir *Galoche*. — Cette rue, au moyen-âge, était fort courte et se terminait à la rue Notre-Dame. Non seulement elle conserva ce nom de rue du Change après la disparition du bureau du Change au XVI<sup>e</sup> siècle (?), mais encore elle le donna à ses prolongements, c'est-à-dire la rue du Pont-Perrin qui prenait à la rue Notre-Dame pour se terminer au pont de ce nom. Venait ensuite la rue de Matulleio (*via de Matulleio*, au moyen-âge), qui prit le nom de *Rue Porte-Chartraine* quand cette porte fut bâtie au XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle.

Sur la partie Ouest de la rue du Change, on rencontrait donc tout d'abord le chevet de l'église St-Martin, qui s'avancait sur la chaussée bien en avant du terre-plein actuel de la place St-Martin, puis la rue de l'Ecrevisse, longeant cette église au nord. Les maisons qui suivaient étaient relevant du *Fief St-Martin* ou du Bourg-St-Martin, lequel, dès le moyen-âge, cessa d'être fief féodal ou de chevalier, pour être dans la censive directe ou indirecte du château.

Dans ce fief était la maison du Chapeau-Rouge (au n<sup>o</sup> 2 actuel), sur laquelle existait une rente de 25 sous au profit de la Charité de la Blée. (Voir chap. *Hôpitaux*). Ce censif se terminait à la rivière du Pont-Perrin. Après la rivière venait le fief des Perles, et en arrière, le censif du Paradis sur l'île de ce nom, auquel on accédait par un ponceau appelé le Pont-Paradis, qui faisait suite à l'allée du Paradis prenant à la rue Porte-Chartraine proche la maison de l'Ecu. (Arch. L.-et-Cher, H, Oratoire, 1676.) Ce fief des Perles rejoignait le fief St-Jacques qui prenait à partir de la chapelle de ce nom, et se terminait à la rue des Béguines, car les maisons dans la partie Nord de la dite rue des Béguines paraissent être dans la censive du château.

Sur la partie Est de la rue du Change,

les premières maisons bâties adossées aux grands greniers de la Trinité étaient relevantes de ce monastère. Ces maisons se terminaient au Parvis Notre-Dame, lequel se trouvait sur l'emplacement des immeubles occupant aujourd'hui les numéros 39 et 41 de la place d'Armes actuelle. Là était établi un marché aux légumes et aux fruits. Puis venait le fief du Bourg-Neuf appartenant à la Trinité, et qui comportait un four banal occupant le n<sup>o</sup> 3 de la rue du Change actuelle. Ce fief se terminait au Moulin-Perrin qui lui-même en faisait encore partie. (Voir aux chapitres *Ponts et Moulins*). Il semble que les maisons de l'Est, à la suite du pont, c'est-à-dire celles en face le fief des Perles, aient d'abord appartenu comme terrain aux Templiers, puis à leurs successeurs les Frères Mineurs Cordeliers dont la maison était en arrière, qui durent les donner à cens. Mais, à la suite de défenses faites à ces moines mendians de posséder fiefs, ceux-ci durent être obligés de s'en défaire et l'acquéreur paraît être le prieur de St-Martin de Lavardin, qui le réunit à son propre fief à côté.

Dans cette rue du Pont-Perrin, au milieu de la rue du Change, venait prendre la ruelle de la Levrette, vraisemblablement située au n<sup>o</sup> 41 actuel, et qui, défendue par une porte qu'on appelait la Porte des Frères Mineurs, conduisait au couvent de ces religieux.

Plus loin, venait le Fief du Prieur de Lavardin ou Fief de la Porte-Chartraine, toujours dans la rue de Matulleio, laquelle rue devint la Rue Porte-Chartraine, après la construction de cette porte au XIII<sup>e</sup> siècle. La rue du Puits qui prend sur cette rue du Change ne paraît dater que du XVI<sup>e</sup> s.

Aucune maison curieuse n'existe dans cette rue du Change. Au bout, vers la Porte-Chartraine, côté Est, se trouvait la maison de la Troène, à laquelle conduisait une allée appelée *Allée de la Troène*. Elle appartenait aux Frères de la Maison-Dieu qui disaient : « Notre Hôtel de la Troène », en 1423 (Ms. 285, p. 92). En 1439, ils la baillaient à Guillaume Poischeveux pour 3 livres 10 sous de rente. Cette maison paraît être aujourd'hui celle du n<sup>o</sup> 69.

Du côté Ouest de la dite rue du Change, au n<sup>o</sup> 46, se trouvait une maison qu'on appelait la *Maison de l'Ecu de France*. Elle était sur le Fief des Perles, et on la disait située devant la maison de Saint-François (c'est-à-dire la porte du couvent des Cordeliers). Elle était dite encore (en 1599) située « proche l'allée par où l'on va de la rue Porte-Chartraine à la

maison du Paradis », autrement dit l'île de Paradis. De l'autre côté, elle touchait à l'Hôtel de la Fredonnière qui appartenait jusqu'en 1652 aux seigneurs de cette terre, située paroisse du Temple près Mondoubleau. Les titres de cette maison sont assez nombreux et quelques-uns sont des copies d'autres, datés des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Par derrière, cette maison touchait par son jardin à la rivière St-Jacques, qui était parfois appelée *Rivière du Pont-Perrin*, et sur laquelle rivière les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à qui elle appartenait, accordaient, en 1491, à Simon Chatillon, possesseur de cette maison, un droit de plancher ou lavoir « contenant 3 toises de long et 7 pieds de large ». Cette maison, au XVI<sup>e</sup> siècle, devint hôtellerie, puis passa en plusieurs mains et nombre de fois fut agrandie ou diminuée pour les besoins de ses divers propriétaires, pour la plupart marchands. Elle paraît être devenue bourgeoise au XVII<sup>e</sup> siècle. Paul de Coutance, Sgr de la Fredonnière et bailli du Vendômois, en avait acheté une partie en 1595, cela afin d'agrandir son logis de la Fredonnière. Le reste de cette maison paraît alors appartenir à la famille Roger ou Rogier, seigneurs de Villethierry à Crucheray.

En 1605, le 24 mai, une partie de cette maison fut acquise par Pierre Joubert, archer des Maréchaux de France en Blésois et Vendômois. Cette partie était dite entre autres choses posséder « un privé estant sur le ruisseau coulant du Pont-Perrin par le dortoir de l'Hostel-Dieu ». Au cours des procédures de saisie de cette maison qui avaient précédé la vente, elle était toujours dite « La maison de l'Ecu, située vis à vis les Cordeliers ».

En 1637, elle était saisie sur le sieur Joubert et adjugée à Judith Fousteau, veuve René Rivet, en son vivant président aux Grands-Jours. Elle passe ensuite à la famille Godineau, et notamment, en 1653, à François Godineau, conseiller du roi, lieutenant général en l'Élection de Vendôme, époux de Marie Neils, laquelle à cette époque était âgée de 20 ans. Ce François Godineau achète alors d'autres parties de cette maison : à la veuve Laurent Chéreau, puis à Paul Baranger, Sr d'Haie-de-Champs et Marie Sallé, sa femme. Ce François Godineau paraît avoir rebâti cette maison à neuf, et se fait concéder un banc en l'église de la Madeleine. Son fils André, en 1697, achète à sa mère, alors veuve, son logis de l'Ecu ; en 1701, celui-ci est dit Sr du Tremblay, conseiller du roi

et contrôleur des deniers d'octroi. Cette maison, en 1741, était aux enfants du précédent, parmi lesquels l'aîné, Joseph-André Godineau, Sr de Villemarchais, avocat en parlement et au siège royal de Vendôme, demeurant en sa terre de Lépauc, qui faisait bail perpétuel de la dite maison à Louis de Méhabert, aussi avocat en parlement et greffier en chef au dit Vendôme, et cela pour la somme de 190 livres de rente foncière.

La maison de l'Écu passa ensuite des mains de Elisabeth Leproust, veuve Méhabert, à Dlle Jeanne-Françoise-Elisabeth Postolle, fille majeure, sa nièce, qui, elle-même, le 8 juin 1780, la vendait à Marin-Jean-Gabriel Boutrais, conseiller du roi, receveur des consignations et commissaire aux saisies réelles du duché de Vendôme.

En 1839, enfin, Philippe-Auguste-Pierre Mereaux, juge de paix à Vendôme, et François-Didier Martellière, greffier du tribunal, et Marie-Thérèse-Honorine Mereaux, son épouse, qui avaient recueilli cette maison de Marie-Claude-Renée Boutrais, leur mère, vendaient à Louis Chevalier, serrurier. Elle passa ensuite à la famille de M. Georges Renault, le conservateur actuel du Musée de Vendôme, qui vendit à M. Voiry, négociant, propriétaire actuel.

Le logis de la Fredonnière appartenait à la famille de Coutance de la Fredonnière, gentilshommes protestants, Elie de Coutance, en 1652, le vendait à l'Oratoire pour lui permettre d'agrandir la maison de son four banal qui était à côté. Ce four banal des Oratoriens qu'ils avaient eu des Frères de la Maison-Dieu avait parmi ses estagers (clients forcés) les maisons des fiefs St-Jacques et des Perles. Il fut vendu en 1792 par la Nation pour 3.725 livres.

Un autre four banal existait encore même rue, au coin de la rue des Béguines ; c'était celui du Prieur de Lavardin qui avait pour estagers les habitants du fief du dit prieur, lequel était répandu rue du Change et aussi dans le faubourg Chartrain. Les Dames de la Virginité avaient d'abord la moitié de ce four ; mais elles vendirent, en 1512, leur moitié au dit prieur, moyennant 35 sols de rente. (Arch. Nat., P 714 n° 183 [1683]). Il est permis de se demander si les droits de ces religieuses sur ce four ne leur seraient pas venus de l'attribution qui leur aurait été faite au XIV<sup>e</sup> s., des biens des Béguines qui paraissent avoir été supprimés à cette époque. — Le four en question existe toujours et appartient à la famille Landier, boulangers.

Sur cette rue du Change, au coin de la rue St-Jacques, se dessine le chevet de la chapelle St-Jacques et ses gracieuses sculptures des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. — (Voir Chapelle St-Jacques).

Arch. Nat., P 714, n° 183. — Arch. L.-et-Cher, E 512, G 217 (ou 317) ; H (Oratoire), pp. 92, 105, 151, 165, 207. — Cart. *Bleusois de Marm.*, 318 et 602. — Cart. *vendômois de Marm.*, 49 A. — Bibl. de Vendôme ; 1<sup>o</sup> Ms. 285, p. 169 ; 2<sup>o</sup> Fonds Bouchet, Chem. IX, Doss. I, pièce I et suiv. ; 3<sup>o</sup> Ms. Launay, sur Rues de Vendôme, (ms. 391) p. 31. — Cart. *Trinité*, t. IV, p. 430, note. — *Bulletin vendômois*, 1852, p. 151 ; 1887, p. 346 ; 1879, p. 179. — A. de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, p. 11. — Collection Bernault, Pièces diverses sur Vendôme. — Titres de la terre d'Huchigny. — Titres de l'Écu de France, rue du Change, n° 46.

*Charles Chautard* (Rue). — Cette rue nouvelle est seulement amorcée (1913). Elle part du Faub. Chartrain, entre les n°s 119 et 121 et va gagner la rue du Gripperay.

Le nom de cette nouvelle rue lui a été donné par délibération du Conseil municipal en date du 1913, dans le but de perpétuer la mémoire d'un ancien maire de Vendôme (voir sa notice).

*Château* (Place du). — Cette place, située au bout du pont St-Bié, s'est formée de diverses transformations et tout d'abord de la destruction de la demi-lune placée devant la tête du pont, puis de l'enlèvement, au XVII<sup>e</sup> siècle, de terres continuant la pente du coteau, qui venaient presque jusqu'au pont et encore de la suppression du fossé devant la muraille de la porte de la rue Ferme, ce qui paraît avoir eu lieu aussi au XVII<sup>e</sup> siècle, au moment de la construction de la rampe ; enfin par l'enlèvement, au XIX<sup>e</sup> s., du bas de la pente de cette rampe et son remplacement par un escalier beaucoup moins envahissant ; et, en dernier lieu, par la destruction du temple protestant édifié par Jeanne d'Albret en ce lieu, ou du moins du bâtiment qui le remplaça et qui servit de manège pour la garnison, manège démolé en 1879. De plus, à une époque inconnue, avaient été supprimées les écuries du château, situées au-dessous de la tour d'angle dite des Quatre-Vents, et dont l'existence était constatée déjà en 1517 (voir rue *Ferme*). On devrait comprendre dans cette place la teinturerie portée par erreur sous le n° 2 du Faub. St-Bié et qui est l'ancienne loge au portier du pont St-Bié.

Mais tout ce qui regarde la formation de cette place, très irrégulière, est assez obscur. Ainsi que le remarque M. Jean Martellière (*Bulletin* 1912, p. 268), cette

place n'a pas de raison de s'appeler *Place du Château* et devrait plutôt prendre le nom de *Place St-Bié*. — On y a établi le marché aux porcs. — Voir *Rue de la Rampe du Château* et *Rue Ferme*. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton de la Municipalité (1849). — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 189 et 191 ; 1912, pp. 270 et suiv.

*Château* (Promenade du). — Elle est établie au Sud et à l'Est des ruines actuelles du château, sur les fossés de l'ancienne forteresse et la vieille esplanade. Elle compte environ deux hectares de superficie. On y accède par la *Rampe du Château*. De cette promenade dépendent les ruines. Au moyen d'une échelle de meunier extérieure (moderne) puis d'un escalier à vis intérieur (ancien), on peut monter sur la plate-forme de la principale tour en ruine et en visiter l'intérieur.

Cette promenade, à l'époque de la Révolution, avait été achetée nationalement par un particulier qui, en 1819, revendit au comte Armand de Beaumont, sous-préfet de Vendôme, lequel, pour ce fait, avait obtenu des souscriptions particulières et une subvention du gouvernement, afin d'en faire don à la ville.

La ville possède depuis ce temps cette jolie promenade d'où l'on a une vue superbe tant sur Vendôme que sur la campagne environnante. — (Voir *Vendôme Château*, p. 45, 1<sup>re</sup> col.).

*Chemin de Ronde* (Rue du). — Cette rue mène de la rue de la Mare à l'ancienne ferme du Mauvais-Pas et à Putibale. — Son vrai nom devrait être rue du Mauvais-Pas. — C'était encore, en 1870 et même depuis, un véritable chemin à ornières ; ce chemin s'est amélioré et est devenu une rue où les maisons commencent à se bâtir.

*Cheval-Rouge* (Rue du). — Cette rue a pris son nom de l'auberge du Cheval-Rouge qu'elle séparait du grand cimetière ancien, dans sa partie Sud. Elle longe aujourd'hui une école primaire des garçons mais ne comporte pas de maisons habitées, sauf le Cheval-Rouge et cette susdite école. — Elle prend à la rue du Faub. Chartrain pour aboutir à la rue St-Denis.

*Choquet* (Ruelle). — C'est le nom d'une petite ruelle qui part du n° 12 de la rue St-Bié pour aboutir au canal du Ponceau. Elle a environ 50 m. de longueur et paraît appartenir à des particuliers.

*Cloche-Rouge* (Ruelle de la). — Cette ruelle tire son nom de l'Hôtel de la Cloche-Rouge, au faubourg Chartrain ; elle paraît n'avoir été créée primitivement

que pour desservir les écuries de l'auberge ; mais elle se prolongeait par un petit sentier longeant les dites écuries, et arrivait à ouvrir dans une autre ruelle qui débouche encore aujourd'hui rue de l'Islette. Le tout s'appelait aujourd'hui *Ruelle de la Cloche-Rouge*. A un certain endroit, derrière les écuries de l'Hôtel-Vendôme, elle est si étroite que deux personnes ne peuvent s'y croiser. — La maison où pendait pour enseigne *la Cloche-Rouge*, au faubourg Chartrain de Vendôme, était baillée à rente, en 1606, par la veuve Gerberon à Léonard Chaligny, devant Colas, notaire, le 5 août 1606. — (Bibl. Vendôme, Ms. Soc. Archéol. carton 1<sup>er</sup>, n° 10, pièce 2.)

*Colonel Lebel* (Rue du). — Elle longe le Théâtre dans sa partie Sud. Elle ne peut comporter de maisons habitées étant entre le théâtre et l'école des garçons. Son nom lui vient du colonel, inventeur du fusil Lebel, qui, ayant épousé une Dlle Cadiou, de Vendôme, a été adopté comme Vendômois.

*Cormeraie* (Rue ou Impasse de la). — *La Cormeraie*, 1623 ; *La Cormejais*, 1673 (Arch. L.-et-Cher, G 317 et 1630). — Cette rue, ou plutôt ce cul-de-sac, devrait s'appeler *de la Cormière* ; c'est par corruption qu'on en a fait la *Cormeraie*, nom qui se trouve inscrit sur la plaque indicatrice du commencement de cette rue. Le vrai nom doit être la *Cormeraie*. D'après Pétigny (p. 43), ce nom viendrait d'un massif de corniers que traversait jadis la route de Blois au Mans, au cours de la rue Poterie actuelle. Cette rue était dans le censif du fief de la Salle de Vieuxpont.

Duchemin, dans ses mémoires manuscrits (p. 134), se fait, selon son habitude, l'écho d'une tradition sans valeur, et qui prétend que ce mot de *Cormeraie* viendrait de *Cour des Mégères*.

Une maison importante, située au fond de cette rue, prenait particulièrement le nom de Maison de *la Cormeraie*. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette maison appartenait au sieur Louis Jabre des Belles, officier vétérinaire du roi, Sr de Villaria, le beau père du susdit Duchemin. Il tenait cette maison du Sr Cadot ; elle relevait à cens de la seigneurie de la Jousselière, elle-même confondue avec la Salle de Vieux-Pont.

Les religieuses du Calvaire s'établirent dans cette maison quand elles revinrent à Vendôme en 1802, et y restèrent jusqu'en 1815, époque où elles purent s'installer dans l'ancien couvent des Cordeliers. Elles tinrent là un pensionnat. Ce pensionnat fut ensuite re-

pris par une Dame Legros, puis par Mlle Mareschal, nièce du directeur du collège.

Dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle, cette maison servit quelque temps de Sous-Préfecture. Affichée à vendre en 1842, elle était dite « se composer de huit corps de bâtiments, sur une longueur de plus de 110 mètres sur le Loir ».

Elle est aujourd'hui école communale de filles. — (Arch. L.-et-Cher, G 317 et 1630; H (Oratoire) liasse de Faye. — Bibl. de Vendôme : 1<sup>o</sup> Les 10 dossiers Chautard, Liasse de la Cornegeaie; 2<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, t. II, pp. 134, 136, 368. — Pétigny, p. 43. — Journal *Le Loir*, 28 oct. 1842. — Titres de la Jousselinière, Etat du XVIII<sup>e</sup> s.).

*Courtière* (Impasse de la). — Elle fait communiquer le faubourg Chartrain avec la partie Sud des jardins du St-Cœur. Elle rejoignait, en son bout, vers Ouest, la ruelle Guénard qui, autrefois, longeait le mur Est du Saint-Cœur pour aboutir au chemin appelé aujourd'hui la Rue des Usines.

*Croix au Prévost* (Ruelle de la). — Cette ruelle est citée dans l'Extrait de titres de l'Oratoire (Ms. 286, p. 32, à la Bibl. de Vendôme), mais sans indication d'emplacement. Nous n'avons pas pu savoir où elle était située.

*Derrière au Comte* (Ruelle du). — Elle prenait sur la place du Marché et aboutissait à la rivière de l'Essef-Gerbier. Cette ruelle était reliée au marché par un porche, sans doute fermé. — Elle tirait son nom du pâté de maisons qui se trouvait en façade tournée vers nord sur la place du Marché, côté midi, et que l'on appelait *Le Derrière au Comte*. Ces maisons, levant censivement directement du château, se trouvaient derrière le marché, d'où leur nom. Elles étaient limitées au Nord par la place, à l'Est par l'immeuble, situé à l'angle de la place, joignant le jardin du n<sup>o</sup> 1 de la rue Guesnault, au Sud par la rivière, et à l'Ouest, par la rue du Pont de la Poterne ou du Pont-Neuf.

C'est à peu près l'emplacement du Marché-Couvert.

L'auteur de ce présent dictionnaire s'est trompé en attribuant à cette dénomination de *Derrière au Comte* (voir ce mot, t. I), un emplacement différent. — Voir *Errata*.

*Bulletin vendômois*, 1913, p. 203 (art. Martellière). — Arch. Nat., P 953, *passim*. — Pétigny, p. 528.

*Docteur Faton* (Rue du). — Ce nom a été donné à l'ancienne rue du Champ-de-Mars, à partir du pont Chartrain. — Il eut été plus logique de la faire arrêter

au champ de foire et de laisser, à partir de là, à cette rue le nom de *Champ de Mars* qui lui convenait parfaitement. Ce nom a été donné en 1913 par la municipalité élue en 1912. — C'est le nom d'un savant médecin, connu pour sa grande bienfaisance. (Voir sa notice.)

*Ecoles* (Rue des). — Elle prend rue de la Grève, monte vers le coteau, et se termine en cul-de-sac. La ruelle St-Lubin la prolonge vers la gauche pour aboutir au faub. de ce nom. Mais cette ruelle St-Lubin prend à tort elle-même le nom de rue des Ecoles. — Son nom lui vient des écoles établies en cette rue dans l'ancien bâtiment de la chapelle St-Léonard annexée à l'église St-Lubin. Son vrai nom devrait être *Rue* ou plutôt *Ruelle St-Léonard*, ce qui consacrerait le souvenir de cette chapelle. — Un tertre fort raide prend au milieu de cette rue, monte au sommet du coteau, et s'appelle *Le Tertre au Curé*.

C'était par cette rue des Ecoles que les fidèles pouvaient accéder, de la Grève, à leur église paroissiale St-Lubin dont la chapelle St-Léonard n'était qu'une annexe.

Au commencement de cette ruelle St-Léonard se trouvait ce que l'on appelait « Le Grand feu » qui était une verrerie dont l'existence est constatée dès le XIV<sup>e</sup> siècle (*Bull. vend.* 1890, p. 11). Cette verrerie occupait l'emplacement du n<sup>o</sup> 1. Elle appartenait aux comtes de Vendôme et fut vendue en 1583 par Henri IV par partie à Vincent Guignard, avocat au siège de Blois, pour 1.420 livres tournois et à Christophe Le Tonnellier, écuyer de cuisine du dit roi de Navarre, pour 600 livres tournois (*Bulletin* 1879, pp. 48 et 324). En 1600 et 1610 elle était à Adonis Levasseur qui est appelé « Maître de la verrie de cette ville » alors qu'il est parrain de la cloche de la chapelle St-Léonard. Il était gentilhomme verrier. On constate encore l'existence de cette verrerie en 1624; et la maison était encore appelée « Maison de la Verrerie » le 22 oct. 1740. En 1682, on trouve encore, à St-Lubin, l'inhumation de Jean Fouquet, âgé de 84 ans, *emailleur*. — Cette maison paraissait relever du fief de la Grève appartenant à l'Abbaye de l'Etoile, qui devait aux comtes de Vendôme « un verre de cristallin, à chaque mutation d'Abbé ». Cette maison de la Verrerie fut vendue en 1740 et devint la Poste aux chevaux (Duchemin). Quant au reste de la rue, à gauche en montant, il semble qu'il était du fief de St-Lubin, dans la censive du château.

La ruelle St-Léonard côtoyait le fossé

de ce nom; mais, depuis qu'on a couvert ce fossé, la ruelle s'est élargie d'autant et on l'appelle alors Rue des Ecoles, bien qu'il n'y ait qu'une école en ce lieu.

Registres de St-Lubin, 21 juin 1600. — Bibl. de Vendôme, Manuscrit Launay sur rues de la ville, p. 6. — Bibl. Soc. Archéol., Relevé des reg. de l'état-civil de Vendôme, p. 54. — A. de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, p. 38. — Arch. Nat., P 604 à 606. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 48, 190, 324; 1890, p. 11; 1891, pp. 108 à 113; 1913, pp. 121 et suiv.

*Ecrevisse* (Rue de l'). — *Grand Rue du Bourg-St-Martin* (Arch. L.-et-Ch., G 239). — *Rue Guillaume-Tell*, 1798. — La rue de l'Ecrevisse, qui prenait à l'ancienne petite place St-Martin pour aboutir à la rue du Change et longeait l'église du côté du Nord, devait tenir son nom d'une enseigne apparente affectée à l'une de ces maisons, on ne sait plus laquelle. Ce nom de l'Ecrevisse a d'autant plus facilement été adopté que c'était la meilleure manière de faire cesser la confusion qui devait exister entre la rue du Bourg-St-Martin et la rue St-Martin elle-même qui longeait l'église du côté Sud, et qui même parfois était aussi appelée rue du Bourg-St-M. — Aujourd'hui la rue de l'Ecrevisse est absorbée par la nouvelle place St-Martin dont elle forme le côté Nord.

En face le portail Nord de l'Eglise, là où est située la maison n<sup>o</sup> 16 actuelle (Maison Rolland), se trouvait le presbytère St-Martin.

Il a été reconstruit en 1739. Il était après cette date composé de « un vestibule en entrant, un salon à côté sur la droite, un cabinet de l'autre côté, la salle et la cuisine au fond; l'escalier dans le vestibule. Deux chambres hautes ayant vue au nord, à cheminée, une autre chambre au midi, aussi à cheminée, et un cabinet à côté avec une décharge, le tout sur même palier, etc... allée de marronniers d'Inde faisant allée couverte au milieu de la cour, et autre cour servant de parterre avec plancher et commodités, etc... » (Arch. L.-et-Cher, G 2346, fol. 100; Extrait des titres de la fabrique St-Martin).

Plus loin était une maison sous l'enseigne du Barillet qui donnait sur la rue de l'Ecrevisse par devant, et dont l'arrière-cour, par derrière, franchissait le ruisseau de la Salle de Vieux-Pont pour établir son jardin en l'île du Paradis (1631 et 1644).

Plus loin enfin, au n<sup>o</sup> 24 de la place actuelle se trouve la plus ancienne maison de la ville, maison en bois très caractérisée comme étant du XV<sup>e</sup> siècle. Elle a été dessinée et décrite au *Bulletin*

*vendômois* de 1878, p. 217. Sur les consoles qui soutiennent la saillie du premier étage, se trouvent sculptées des statues de saints qui portent sur des sortes de culs-de-lampe où se rencontrent encore des écussons armoriés. L'un de ces écussons est aux trois fleurs de lys, l'autre représente trois mains adossées.

La tradition veut que ce soit là l'ancien presbytère de St-Martin. — Comme jusqu'au commencement du XVI<sup>e</sup> s., il y avait deux presbytères St-Martin puisqu'il y avait deux curés, il est possible que cette maison ait servi de logement au 2<sup>e</sup> curé qui finit par être curé de la Madeleine. Ce qui donnerait de la vraisemblance à cette tradition, c'est la déclaration faite en 1540 par un bourgeois de Vendôme pour « une maison rue du Change près (en face) l'église Notre-Dame de Pitié (auj. la chapelle Sourdis qui ouvrait sur la rue du Change), joignant par derrière le mur du jardin du presbytère de St-Martin, une ruelle commune entre deux, par laquelle on va à la rivière » (Arch. Nat., P 952, n<sup>o</sup> 124). — Or, la maison du XV<sup>e</sup> s., répond bien à l'emplacement ainsi indiqué.

Il est possible, du reste, que pour une raison quelconque, le presbytère ait été changé au XVI<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> s.

Il existe encore une impasse de l'Ecrevisse appelée aujourd'hui Impasse ou Ruelle de la Tête-Noire, du nom d'une ancienne auberge qui lui était proche et a disparu dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette impasse prend, à côté du n<sup>o</sup> 6 de la place (Maison James), et conduit au cours d'eau de la sous-préfecture, là où jadis se trouvait un abreuvoir. — (Arch. L.-et-Cher, G 239 et 2346; H, Oratoire, années 1631 et 1644. — Bibl. de Vendôme, Ms 391 [Launay], p. 29. — *Bulletin vendômois*, 1878, pp. 217 et suiv.; 1885, p. 216. — *Mem. de la Soc. des Sciences et lettres de Blois*, t. VI, p. 41. — Arch. Nat., P 952 n<sup>o</sup> 121).

*Esguillerie* (Rue de l'). — Voir Rue au Blé.

*Est* (Rue de l'). — Ancienne traite St-Denis qui faisait communiquer la chapelle St-Denis des prés avec le grand cimetière et le faubourg Chartrain. — Cette rue part aujourd'hui de la rue du Champ de Mars pour aboutir à la rue Sanitas. C'est un ancien sentier qui n'est carrossable que depuis 1902, par suite de son élargissement et sa mise à 6 mètres. Cette rue longe le mur de l'ancien clos des Ursulines.

*Faubourg-Chartrain* (Rue du). — *Faubourg Marat*, en 1793. — *Rue des Vic-*

toires, en 1798. — On l'appelle aussi le *Grand-Faubourg*. — C'est de toutes les rues de la ville, celle qui a le plus gagné au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette rue part du pont Chartrain pour se diriger vers le Nord. C'est la route de Paris par Chateaudun et Chartres. On fait arrêter aujourd'hui cette rue au passage à niveau du chemin de fer. Autrefois on ne lui donnait ce nom de *Faubourg-Chartrain* que jusqu'aux Capucins, (n<sup>o</sup> 109 actuel, Maison Renault). Après, c'était le *Mail de Tiron*, qui se poursuivait jusqu'au tournant du chemin de St-Ouen.

Ce Grand-Faubourg commençait par une place qu'on appelait *Place du Pont-Chartrain*, et qui s'était formée de l'emplacement où se trouvait jusqu'au XVII<sup>e</sup> s., la demi-lune destinée à la défense du pont. Un reste de cette place se trouve encore du côté Est ou des numéros impairs, là où l'alignement des maisons s'infléchit vers l'Est ; mais du côté des n<sup>os</sup> pairs la place a été envahie par les maisons qui se sont mises d'alignement avec la rue elle-même, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Sur la droite de cette rue, se trouve la rue et l'Hôtel de la Cloche Rouge dont on constate l'existence déjà au XVI<sup>e</sup> siècle. Ce lieu relevait censivement du château de Meslay. (Inventaire, fol. 66). Puis venait le couvent des Ursulines et sa chapelle. (Voir chap. *Couvents*). Plus loin, un immeuble avait été cédé à la ville en 1739 par Gilles-François de Trémault, Sgr de Guiguerault. Il s'appelait *La Maison de l'Ecu*. Cet immeuble lui provenait de sa femme Jeanne-Angélique Guyonneau ; il était destiné par la ville à loger une partie des troupes de la garnison. On l'a appelé le *Petit Quartier*. Il porta ce dernier nom jusqu'en 1869 (?) époque où on le détruisit pour faire la rue qui porte assez improprement le nom de Rue St-Denis. La maison de l'Ecu avait été transportée au fond de l'impasse actuelle du Grand-Bal (?)

Sur l'emplacement du théâtre et des écoles primaires, se trouvait le cimetière que l'on appelait le Grand-Cimetière. On l'appelait encore Cimetière St-Denis, ce qui fait que ce cimetière ayant été désaffecté en 1826, on a appelé son emplacement *Place St-Denis*. Cette place resta ainsi jusqu'à la construction du théâtre et des écoles, vers 1893. (Voir chap. *Cimetières*).

A 200 m. plus loin se trouvait le clos des Capucins (voir chap. *Couvents*). Là prenait le mail ou promenade de Tiron qui était formé d'une plantation d'arbres se poursuivant jusqu'au chemin de St-Ouen. — Au bout de ce grand

faubourg, on a depuis peu ouvert sur la droite une rue que l'on appelle Rue Charles-Chautard et qui fait communiquer le Grand-Faubourg avec la rue du Gripperay.

Sur la gauche, c'est-à-dire du côté des n<sup>os</sup> pairs se rencontrent plusieurs maisons importantes :

Maison du Plat d'étain (au n<sup>o</sup> 8 actuel). — Ses dépendances s'étaient en partie formées du terrain abandonné au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle par le temple et le cimetière protestants établis sur les arrières-fossés de la ville (aujourd'hui rue du Mail), ce qui lui donnait et lui donne encore droit de sortie sur le Mail, à moins que ce ne soit par le fait qu'elle s'appuyait à la *ruelle Guesnard*. (Voir ce nom.) Elle relevait censivement de trois fiefs différents qui se coupaient en ce lieu : 1<sup>o</sup> le fief des chanoines de St-Georges, pour la façade vers le nord ; 2<sup>o</sup> le fief St-Jacques, appartenant à l'Oratoire ; 3<sup>o</sup> pour la partie en arrière, le fief de la Vicomté, dont le chef-lieu était au moulin de ce nom à la Chape.

Cette maison paraît être de bonne heure devenue hôtellerie à l'usage des voyageurs qui, arrivant le soir, trouvaient fermées les portes de la ville. Elle passa ainsi en plusieurs mains et fut vendue, le 14 janv. 1784, à M. Christophe de Grillon, capitaine-commandant au Royal-Cravates, chev. de saint Louis, en quartier à Vendôme, qui la rebâtit à neuf et, le 23 oct. 1788, demeurant au château de Montlivault en Blésois, la revendait au Sr Jacques Silly, hôte de l'hôtellerie de l'Ecu, en face, dans le même faubourg, qui remit le Plat d'étain en hôtellerie. Elle fut encore vendue le 21 ventôse an X par Gilles Lefèvre, aubergiste, au citoyen Michel Bouzy, maître de pension, demeurant rue Poterie. Et celui-ci, le 25 mars 1817 la cédait à M. Louis-Pierre-Charles de Quinemont, lieutenant général, ancien commandant d'escadrons des Gardes du Corps, chev. de Saint Louis, demeurant au château de Ranay, lequel décéda à Vendôme le 26 oct. 1827, laissant sa fortune à son neveu, Louis-Charles-Auguste, marquis de Quinemont, époux de Marie-Zoé de Tristan. Elle était enfin acquise de ces derniers, le 6 avril 1837, par M. Hippolyte de Brunier, demeurant au château de Chicheray. Elle appartient aujourd'hui à M. le lieutenant-colonel en retraite Brosselard, époux de Mad. Jeanne de Brunier.

Hôtel de Trémault. — Une autre maison située au n<sup>o</sup> 12, qu'on appelle l'*Hôtel de Trémault*, appartenait au XVIII<sup>e</sup> s., à la famille Boutrais, puis par elle, passa

à la famille Josse de Boisbercy à laquelle l'acheta M. Aug. de Trémault dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle appartient encore à la famille de Trémault. Cette maison se distingue par son jardin, qui paraît comporter plus d'un hectare, et fut formé par la famille Josse d'un démembrement du jardin du Calvaire au moment de l'expropriation des religieuses, à l'époque révolutionnaire. La duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, se rendant à Bordeaux en 1815, déjeuna dans cette maison.

Une troisième maison importante existe plus loin, au n<sup>o</sup> 40. Elle appartenait au XVIII<sup>e</sup> siècle à la famille Buscheron de Boisrichard. Elle fut achetée au XIX<sup>e</sup> siècle par la famille de Rochambeau qui la vendit à M. de la Sauzaye, capitaine du génie à Vendôme, époux de Mlle de Chateaubardon. Ce dernier, en 1870, revendit au baron Lacour, lieutenant-col. de cuirassiers qui lui-même peu d'années après la céda à M. Guyot, receveur des finances à Vendôme. Enfin ce dernier lui-même revendait à la famille Renou-Soye qui la possède encore aujourd'hui (1912).

Toutes les maisons susdites avaient leur sortie par derrière sur la ruelle Guénard, qui, venant du Mail, aboutissait à la campagne en longeant les murs du Calvaire. (Voir Impasse *Guénard*).

Dans ce même faubourg et du même côté se rencontrait encore le couvent du Calvaire, auj. le Saint-Cœur. (Voir ces deux noms au chap. *Couvents*).

Il y avait aussi en cette rue une tuilerie fort ancienne et que l'on rencontre dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Cette tuilerie a vécu jusque dans les premières années du XX<sup>e</sup> s. Elle était au delà de l'avenue de l'usine à gaz actuelle qui date elle-même de 1866 (?). Elle se trouvait au n<sup>o</sup> 150.

Après le clos des Capucins venait le Mail de Tiron. Nous n'avons pas pu trouver l'origine de ce nom. On l'appelait aussi *Mail Trémault* parce que M. de Trémault, maire de la ville au XVIII<sup>e</sup> s., l'avait planté d'une double rangée d'arbres. Ce mail se prolongeait jusqu'au clos Montfrancourt, situé vraisemblablement au coin de la route de Paris et du chemin de St-Ouen, là où depuis, on édifia une auberge, à l'enseigne du Cheval blanc. On a donné ensuite le nom de *Mail de Tiron* à une plantation d'accacias en quinconce qui se trouve sur l'ancien emplacement de la maladrerie ou léproserie de Vendôme, laquelle plantation ne date que des dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est sur le Mail de Tiron que se fit, en 1793, l'incinération des titres féodaux.

(A St-Calais existait, en 1731, un prêtre appelé Pierre-Henri Thiroux de Montfrancourt. Il était doyen de l'église collégiale de St-Calais et Sgr de la Borde-Cornerie, psse de St-Calais. Y a-t-il rapprochement à faire avec le mail de Tiron et le clos Monfrancourt (?) — (Collection Eug. Vallée, Ms Pasty, Notes div., t. II, f<sup>o</sup> 121. — Bibl. Vendôme : 1<sup>o</sup> Ms 391, [Launay sur Rues, etc.] ; 2<sup>o</sup> Ms 323, p. 150 ; 3<sup>o</sup> Fonds Trémault, carton des rues de Vendôme ; 4<sup>o</sup> Les 10 dossiers Chautard. — Arch. L.-et-Cher, H, Oratoire. — *Bulletin vendômois*, 1890, pp. 252 et 253 ; 1904, p. 73, note).

*Faubourg St-Bienheure* (Rue du). — *Rue du Bourg St-Bié*, XV<sup>e</sup> s. — *Forsbourg St-Beneuré*, id. — *Faubourg de l'Union* (à l'époque révolutionnaire). — Elle tire son nom de l'église dédiée à ce saint, et part de la place actuelle du Château pour aboutir à la Chape. On en a, à tort, poursuivi les numéros au travers de la Basse Chape et de la Valetterie jusqu'au coteau de la Croix-Bedin. On aurait dû les arrêter à l'octroi qui touche au chemin de la Haute Chape.

Ce faubourg St-Bienheure appartenait comme fief aux Sires de Beaugency. Il faisait partie de ce que l'on appelait *Les Fiefs Blésois* situés dans le Vendômois, et ne devint Vendômois qu'à partir de l'accord entre les deux comtes délimitant leurs comtés respectifs en 1329. Il suivit jusqu'à la Révolution, non la coutume de Vendôme, mais bien celle de Blois.

On s'étonne de constater que Geoffroy-Martel, qui fut un des plus grands féodaux du XI<sup>e</sup> siècle, n'ait pas profité de sa toute-puissance pour reprendre aux sires de Beaugency des fiefs engagés dans ses possessions de telle manière qu'ils venaient toucher les murs de son propre château. Il est de fait qu'il ne paraît pas s'en être jamais occupé.

Mais reste à savoir si ces fiefs, enclavés dans le Vendômois, n'étaient pas reportés en foy aux comtes de Vendôme. A cause de l'époque reculée où ces faits se sont passés, on n'a aucun port de foy relatif à ces fiefs blésois, jusqu'en 1329.

En 1135, on voit Simon de Beaugency donner à l'abbaye de la Trinité le droit de foire dans le faubourg St-Bienheure dont l'église, depuis 100 ans, appartenait aux moines (*Trin.* 508 et 526).

En face le pont St-Bié, sur la place actuelle du Château où commençait la rue du faubourg, se trouvait une cave en roc, appartenant à l'Abbé de Gastines en Touraine, et pour laquelle, en 1583,

on voit le dit abbé rendre aveu au duc. (A. N., P 714, n° 84.)

Proche le pont se trouvait un four à chaux dont la pierre devait se trouver dans le coteau. Ce four, en l'an 1300, appartenait à Jean d'Eschelles, chevalier, lequel le baillait pour deux deniers de cens et cinq sols de rente. (Arch. L.-et-Cher, G 238.) Il appartint ensuite aux chanoines de St-Georges.

Un autre four, mais à faire pain, et four banal, se trouvait plus loin dans la rue. Il appartenait au XIV<sup>e</sup> s., à Jean de Lespine, écuyer, « ainsi que la place, la banie et les appartenances du dit four » qui relevait de Courtiras. Mais la gueule du dit four relevait d'Huchigny. Ce four rapportait au dit Jean de Lespine, 7 livres de rente en 1340 (Bornage des comtés).

Le sire d'Huchigny avait en effet dans ce faubourg un censif important qu'il tenait en fief du seigneur de Noyers, paroisse de Ste-Gemmes, lequel Sgr de Noyers le reportait au comte de Blois, héritier des sires de Beaugenyy, puis au comte de Vendôme à partir de 1329. La maison du Four à ban fut achetée, par René de Malherbe, Sr d'Huchigny, en 1531. Elle était dite « Une maison et jardin derrière et le dessus du ruisseau de la fontaine estant devant la dite maison, le dict ruisseau chéant le long des dites maison et jardin en la rivière du Loir ». (Titres d'Huchigny). Le four fut rebâti en 1604, et le nouveau constructeur s'engageait par ce fait à payer au seigneur d'Huchigny « 60 sous de rente annuelle, plus un gâteau d'un boisseau de fleur de froment pétri aux œufs et au beurre ». Le four doit avoir été supprimé plus tard, car on voit dans un titre de 1783 « qu'une maison ayant pour enseigne l'image Saint-Christophe, voisine de l'auberge des Quatre-Vents, située vis-à-vis une grande cave en roc dont la porte d'entrée du XIII<sup>e</sup> s. (?) a quelque chose de monumental... était chargée d'une rente de 5 livres, tant en argent que pour prix d'un gâteau pétri au beurre et aux œufs ». (Launay.)

Proche ce même lieu, les sires d'Huchigny possédaient encore un jardin, qui, le 21 déc. 1626, était dit situé « es forsbourg Saint Bienheurez du dit Vendosme, joignant d'un costé aux héritiers Berthelemy Girardin, d'aulture costé aux héritiers Jacques Bignier, d'un bout à la rue antienne à aller du dict forsbourg à la rue Ferme, et d'aulture bout à la rivière du Loir ». Il était alors baillé à Jean Hauréau, marchand - maître - gantier, « pour en faire et payer une paire de

gants de cerf, des plus forts, grands et épais qui se trouvent à Vendosme, et qui se puissent faire à usage d'homme, cousus de fil à double cousteure dedans et dehors, de rente foncière par chacun an... au jour et feste de Toussainet ». (Titres d'Huchigny.)

L'auberge des Quatre-Vents, qui tirait son nom de la tour du même nom située à l'angle du château, se trouvait proche le dit four et près d'une fontaine allant se déverser dans le Loir. Elle était aussi du fief du Sr d'Huchigny. La fontaine susdite en avait pris le nom et s'appelait la fontaine des Quatre-Vents. Cette auberge est fort ancienne, et on la rencontre dès avant 1514 (Martellière). La famille Potier en est alors propriétaire. En 1688, maître Philippe Larnecin en était l'hôte (Chartrier de Renay). La maison du XV<sup>e</sup> siècle a subsisté jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> s., et fut alors rebâtie. Les officiers du 5<sup>e</sup> cuirassiers en garnison dans la ville y prenaient encore pension en 1870. Elle a cessé d'être auberge en 1890. La cave de cette auberge, dans le coteau en face, relevait du fief de l'Hôpital au Temple, au-dessus de Vendôme.

Sur le bord de la rue, au bas de la rampe qui montait à l'église, « se trouvait une sorte de tourelle ou guérite qui appartenait à la ville ; celle-ci voulut la donner à rente en 1771, mais comme aucun amateur ne se présenta, on démolit le petit bâtiment. » (Launay).

La maison n° 50 de cette rue appartient au XVIII<sup>e</sup> siècle à Nicolas Henriaux, chanoine de St-Georges, puis à son frère Jean-Baptiste. Elle est achetée en 1757 par Elisabeth Thiville, veuve Nicolas de Paris, Sgr de Noyers et reste à ces seigneurs. Au XIX<sup>e</sup> s., elle appartient au marquis de Geoffre de Chabrignac, époux de Mlle de la Bonnière de Beaumont. Cette famille la vendit vers 1880 à Mlle de Brunier dont les héritiers en 1909 (?) la revendirent à la famille Hamar.

Au n° 73 se trouve une maison qu'on appelle le Trocadero qui fut nommée ainsi au moment où on la bâtissait en 1823 en souvenir de la prise du Tro-Cadéro par le duc d'Angoulême, dans son expédition d'Espagne. Cette maison, en 1836, fut achetée par le comte de Beaumont, ancien préfet, elle appartient aujourd'hui aussi à la famille Hamar.

Plus loin se trouve la fontaine de Badran qui devrait s'appeler Fontaine-Regnard, mais qui prit ce nom de la maison de Badran qui lui faisait face. C'est une fontaine sortant du rocher, captée et pourvue d'un robinet avec cette inscription : *Qua non purior atter* (aucune

n'est plus pure), que l'on doit à M. Marreschal, directeur du Collège au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le faub. St-Bienheurez était divisé entre plusieurs fiefs secondaires : St-Georges, l'Oratoire, Huchigny, la Vicomté de Chanteloup, l'Eglise St-Bienheurez, l'Hôpital, etc. Mais tous ces fiefs reportaient à Beaugenyy puis à Blois, et enfin au château de Vendôme après 1329.

Cart. Trinité, 508 et 526. — Bulletin Sciences et Lettres de Blois, 1872, (Bornage des Comtés). — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, p. 104 ; G 230. — Bibl. Vendôme, Ms. 285, p. 45. — Compte-rendu du Congrès de Vend. en 1872, p. 159. — Arch. Nat., P 714, n° 184. — Titres d'Huchigny et de Renny. — Pétigny, p. 463. — Bibl. Vendôme, Ms. Launay sur les rues de Vendôme. — Bulletin vendômois, 1868, p. 129 ; 1913, pp. 45 à 60 (Art. Martellière).

Faubourg St-Lubin (Rue du). — *Magnus vicus pavatus*, 1470 (Cart. blésois). — Rue du Marché du Pont St-Georges, 1488. — Rue de la Montagne, 1793. — Faubourg Arcole, an VIII. — On fait prendre aujourd'hui le faub. St-Lubin directement au pont de l'Hôtel de Ville ou pont St-Georges ; il n'en était pas de même autrefois ; on disait le forsbourg du Pont-St-Georges jusqu'à la ruelle de l'église St-Lubin ; après cela venait le forsbourg St-Lubin proprement dit, puis le forsbourg St-Sulpice. Après c'était la campagne.

Le ravin du Mardreau, appelé aussi Fossé St-Léonard (1473), bordait cette rue ; mais aujourd'hui ce ravin est couvert dès le milieu du faubourg, et même, au moins par parties, au-dessus.

A gauche du pont St-Georges se trouvait le Moulin de Lisle, appartenant au XIV<sup>e</sup> s. aux seigneurs de Lisle, qui s'appela aussi Moulin de St-Georges parce qu'au XIV<sup>e</sup> siècle il fut acquis par les chanoines de St-G. Plus loin, au coin du pont et du faubourg, se trouvait le Moulin de la Fontaine avec la chute d'eau de la fontaine St-Jacques. (Voir Vendôme, Moulins.)

Au delà, en bordure de la rue Ferme, l'auberge de la Croix-Verte et, derrière elle, une traite entre la rue Ferme et la fontaine St-Georges (Launay). Cette traite menait au Pont aux Grenouilles qui conduisait au moulin de Lisle (1540). A droite, c'est la rue du Marchais qui commençait la rue de la Grève et la route de Montoire. A gauche, la rue Ferme, et en bordure de cette rue se trouvait la chapelle St-Jacques du Bourbier (voir Vendôme, Chapelles) et, contiguë à cette chapelle, l'auberge de St-Jacques, encore existante.

Au n° 20 de cette rue se trouvait l'entrée du sentier qui passait sous une porte voûtée et qui montait au château. C'est par là que les paroissiens de St-Lubin grimpaient à leur église, dans la cour du château, avant que celle-ci n'ait été transférée dans le faubourg, en 1620. Il paraît que cette porte voûtée était aménagée pour donner place au-dessus d'elle à un corps de garde (Launay).

Entre les n° 21 et 23 (sur la droite) s'ouvre la ruelle St-Lubin qui, de la rue du Faubourg, conduisait à la chapelle St-Léonard et, depuis 1622, à l'église même St-Lubin. Elle existe encore.

Le n° 23 est l'ancienne maison Odéré, autrefois l'hôtel de la Galère puis l'auberge St-Louis (1786). En 1820, on en fit la caserne de Gendarmerie. Un Sr Odéré, architecte, l'ayant acquise en 1820, la rebâtit et la décora des sculptures qui s'y voient encore aujourd'hui. L'entrepôt de tabacs s'y loge depuis 50 ans et plus.

En montant encore, et suivant le fossé St-Léonard, on rencontrait un censif relevant du seigneur de Villeromain, là où se trouvaient des maisons qui, en 1498, étaient dites appartenir à la confrérie Sainte-Opportune de l'église St-Georges.

Dans le haut du faubourg, à gauche, se voit encore une très vicille maison à pignon aigu, aux portes et fenêtres murées et reperçées par places ; on la nommait *La Maison du Grand-Pressoir*, et sans doute auparavant *la Maison de la Guestre* ; elle appartenait à Marmoutier et avait donné lieu, en 1470, à un accord avec le couvent de l'Étoile. C'était le pressoir des biens de Marmoutier, autour de Vendôme. — Elle était contiguë à une autre maison qui était l'auberge du Croissant où se trouvait, en 1583, un jeu de paume public tenu par Alexandre Garrault (*Bull. vend.*, 1879, p. 316). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces deux maisons contigües furent acquises par la ville pour en faire une caserne, et on leur annexa la maison en face qui était l'auberge des Trois Marchands pour en faire des écuries, ce que cette maison resta jusqu'en 1815, époque où l'Etat la reprit sous prétexte de bâtiment militaire. Ce sont aujourd'hui les n° 35 et 37.

Proche ces lieux, en un endroit non exactement déterminé, était une maison nommée *Maison de la Harpe*, contiguë à une croix appelée *La Croix de pierre*, au forsbourg St-Lubin.

Un peu plus haut se rencontrait le puits St-Sulpice qui tout d'abord paraît avoir été fontaine intermittente, ne donnant d'eau à ciel ouvert qu'aux saisons

pluvieuses. Cette fontaine dans les temps réellement pluvieux, détrempeait le terrain au point d'en faire un marécage, ce qui fit nommer ce lieu *le Marchais St-Sulpice* et là, en 1582, Guillaume Maslon s'engageait à payer à Marmoutier une rente de 15 livres.

La chapelle St-Sulpice était à côté, mais un peu plus haut au bas du sentier appelé *Le Tertre Bossu*.

Tout ce faubourg était dans la censive, directe ou non, du château, et faisait partie du fief appelé *Fief-censif de St-Lubin en septembre*, qui appartenait aux comtes et ducs.

Le puits St-Sulpice existe encore ; il était naguères muni d'une pompe et recouvert d'une calotte demi-sphérique qui portait l'inscription suivante : *Sicut Sulpicii caritas, inexhaustus sum*. (Ainsi que la charité de Sulpice, je suis inépuisable), aujourd'hui remplacée par une pompe vulgaire sur laquelle on trouve écrits ces mots : *Eau non potable*.

Près de la chapelle St-Sulpice et de ce puits on voyait l'ouverture d'une galerie creusée dans le roc et qui passait pour aboutir aux souterrains du château, mais la chose n'est pas prouvée. Tout autour, avant 1589, se trouvaient des maisons qui disparurent et furent incendiées au moment du siège de Vendôme par le roi Henri IV. (Arch. L.-et-Cher, G 256).

Cart. Blésois de Marm. 619 (1470). — Arch. L.-et-Cher, G 242 (1717), 250 (1488), 256 (1589), 320 (1554). — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 109 et 316; 1881, pp. 211 et 228; 1913, pp. 108 et suiv. — Bibl. Vendôme : 1<sup>o</sup> Ms. 285, p. 12; 2<sup>o</sup> Fonds Bouchet, chem. XI, doss. I, pièce 11; 3<sup>o</sup> Ms. de G. Launay sur Maisons de Vendôme; 4<sup>o</sup> Fonds Trémault, Carton-Vendôme, (Vieilles Maisons). — Arch. Nat., P 952, n<sup>o</sup> 121 (1540) : P 953, n<sup>o</sup> 82 (1473). — Abbé Simon, I, t. p. 425.

*Ferme (Rue)*. — *Vicus Firmatus*, 1253, (Chartes Vend. 369). — *Rue du Rempart*, puis *Rue de la Paix* (Période révolutionnaire). — Cette rue, qui du Pont St-Bié conduisait et conduit encore au faub. St-Lubin, formait en réalité le bayle extérieur du château. Voilà pourquoi elle fut fortifiée probablement avant la ville elle-même, mais on ne sait à quelle époque. De ce fait on l'appela *Rue Ferme*, (*via firma*) ou mieux *Rue fortifiée ou fermée*. On prétend que la rue Ferme servait de passage à la route de Blois au Mans ; mais il est probable que les voyageurs passaient plutôt par le pont St-Bié et la ville, à moins d'arrêts spéciaux de police.

Cette rue était donc fermée par deux portes, la porte d'amont et la porte d'aval,

toutes deux défendues par fossés et pont-levis et flanquées de bonnes tours entre la porte et la rivière. Ces tours faisant partie elles-mêmes des murailles descendant du château et se continuant à angle droit le long du Loir, pour venir se rejoindre, en leur milieu, à une poterne encore existante. La rue était ainsi complètement fermée, au Sud par le coteau qui porte le château, au Nord par la muraille parallèle à la rivière, et aux deux bouts par des portes.

On appelait la rue *Ferme Le cloître des chanoines*, parce que presque tous les chanoines de St-Georges y avaient pris domicile, et d'ailleurs le Chapitre avait fini par y posséder à peu près toutes les maisons, au XVIII<sup>e</sup> s.

Hors la porte d'amont et en avant de son fossé, Jeanne d'Albret construisit en 1559 le temple protestant qui fut cédé à la ville en 1619 en échange d'un autre terrain ; il fut alors démolli, et sur son emplacement, en 1760, la ville construisit un manège à l'usage du régiment de cavalerie. Ce manège lui-même, désaffecté vers le milieu du XIX<sup>e</sup> s., et devenu simple magasin, finit par être abattu pour faire place au marché aux porcs, et de cette façon fut créée la place dite *Place du Château*.

Le 5 mars 1517, le duc Charles donnait à bail à Gervais Rivery, marchand, « le fossé estant près les escuryres du chatel avec une cave estant au bout du dict fossé » et encore un autre « bout de fossé près la baillée du dit Rivery, le chemin de la rue Ferme entre deux »... (*Bulletin vend.*, 1879, p. 189).

Si les maisons de cette rue, au XVIII<sup>e</sup> siècle, étaient toutes aux chanoines de la collégiale, il n'en était pas ainsi au moyen âge. Une maison située « in vico firmato » appartenait à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches en Touraine. En 1246, elle fut donnée à bail perpétuel par l'abbaye à Heric, chevécier de St-Georges, et, à la suite d'un accord fait entre le dit Heric et l'abbaye en 1254, il fut convenu que cette maison ferait retour au monastère de Fontaine après sa mort (Arch. L.-et-Cher, G 316). Mais en 1283, le chapitre en faisait définitivement l'acquisition. Autant qu'on en puisse savoir, cette maison était celle qui aujourd'hui contient les magasins de M. Barillet, marchand de vins, mais elle disparut au XVI<sup>e</sup> s., et fut rebâtie depuis : le terrain et la maison restèrent toujours aux chanoines.

Plus loin, en face la croix de pierre où se payaient les cens dus aux chanoines (Arch. L.-et-Cher, G 245), se trouvait

une autre maison encore existante et qui paraît dater du XIV<sup>e</sup> siècle. Elle appartient aussi à la famille Barillet. Cette maison était au monastère de la Trinité, et proprement à l'Enfermier (Infirmier) de l'abbaye. L'abbaye en donna à loyer, en 1359, pour 20 deniers d'or, le rez-de-chaussée à Simon de Vendôme, frère du comte Jean VI, tandis que le comte lui-même en prenait le premier étage (*Trin.* 778). Plus tard, le chapitre St-Georges la prit à cens et rente, et elle continua à relever de l'Enfermier de l'abbaye à 4 deniers de cens et 15 sols de rente foncière et perpétuelle.

Le 15 juin 1480, le chapitre donnait cette maison, qui était dite située « devant la croix » et où demeurait naguère André Chevalier, prêtre, pour une rente viaire de 60 sous tournois, à Jean Bruneau, dit Martineau, chapelain de la chapelle St-Pierre en l'église St-Georges. Cette rente dut, à la mort du preneur, être convertie en rente perpétuelle, attendu qu'on voit, en 1538, un sieur Jean Bruneau, écuyer, faire sa déclaration à l'enfermier de l'abbaye en ces termes : « C'est assavoir une maison et jardin avec cour et appartenances d'icelle, le tout en un terrain situé en la rue Ferme de cette ville, joignant d'un côté aux marches et degrés comme l'on monte au château du dit Vendôme (les anciens degrés), d'autre côté au jardin et cave que tient de présent messire Jean Forest, prêtre, et à la turcy de dit chasteau, d'un bout par derrière au dit chasteau, et d'autre bout au pavé de la dite rue Ferme. » (Titres de la dite maison).

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, elle est à Jean Lepelletier, seigneur du Léhon, époux de Claude de Salmon. Il la vendit en 1583 à Blaise Buttier, conseiller élu en l'Élection de Vendôme, époux de Marguerite Dubois, qui tous deux la laissèrent à leurs petits enfants, les fils de Philippe de Hogron, lieutenant du gouverneur de Vendôme, et de Florence Buttier. Ceux-ci, mineurs et orphelins en étaient possesseurs en 1629, et, en 1640, la vendaient pour 20 livres de rente foncière à Jean d'Argy, chanoine. Elle était dite alors formée de deux corps de logis attenants l'un à l'autre et composée de plusieurs chambres et garde-robes hautes et basses... située rue Ferme... joignant d'un côté aux marches du château (c'est-à-dire le sentier garni de marches montant de la rue au château)... d'autre côté au jardin appartenant au sieur doyen et chapitre St-Georges... d'un bout par devant au pavé de la dite rue, et d'autre par derrière aux marches du château (la rampe).

En 1644 Jean d'Argy, en faisant cession à M. Bonaventure Fricotte, chanoine, et la même année, le dit Fricotte cédait ses droits aux chanoines de St-Georges, non sans avoir amorti la rente de 20 livres entre les mains de la famille Hogron, moyennant 400 livres plus 120 livres d'indemnité. Mais le cédant se réservait l'habitation sa vie durant.

En 1649, à la mort de Fricotte, le bail de la maison était mis en adjudication par le Chapitre et pris pour 82 livres de loyer par les deux frères François et Charles du Bellay ; le premier, chantre, et le second chancelier de la collégiale. Ce dernier devait devenir doyen du chapitre. Il resta seul locataire à la mort de son frère. Et il est probable que c'est là qu'eut lieu la rédaction du fameux *Calendrier historique de la collégiale de St-Georges*, regardé comme le plus ancien monument historique du Vendômois. Charles du Bellay dut conserver cette maison jusqu'à sa mort qui survint en 1676 (voir sa notice).

Dans l'acte d'adjudication du bail de 1649, il était stipulé par le chapitre que cette maison ne pourrait dorénavant être donnée à loyer qu'aux chanoines mêmes ou l'un d'entre-eux. Aussi est-il presumable que pendant tout le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, des chanoines ne cessèrent d'habiter cette maison.

En 1791, elle était occupée par M. Jules-Barthélemy Pinel, ancien chancelier de l'église collégiale, avocat en parlement qui était dit alors « ci-devant chanoine ». Elle fut alors vendue comme bien national à M. Dominique-Louis Jabre du Plessis, lui-même ci-devant chanoine qui la vendit incontinent après à M. Jacques-Henri Cadot, président du tribunal civil de Mer ; le prix était de quatre mille livres qui furent probablement versées en assignats.

Il serait bon de donner à cette maison le nom de *Maison du chanoine du Bellay*, pour conserver la mémoire du plus ancien historien du Vendômois.

Cette maison est présentement (1904) la propriété de la famille Barillet. — (Titres de la maison rue Ferme, n<sup>o</sup> 17).

Vis-à-vis cette maison se trouvait la Croix de pierre, là où se payaient les cens dus aux chanoines. Cette croix était encastrée dans le mur de la maison en face (auj. n<sup>o</sup> 12). Cette croix ayant péri, sans doute de vétusté, on la remplaça par une autre qui fut bénite par le curé de St-Bienheure en 1765. — Les deux paroisses de St-Lubin et de St-Bienheure avaient leur limite plus loin, à la rue de la Poterne. Aussitôt passée cette maison, se ren-

contraient, sur la gauche, les degrés montant en lacet au château, à travers le bâtiment de la capitainerie. On descendait donc ces degrés pour se rendre du château dans la ville en traversant la rue Ferme pour prendre la ruelle de la Poterne, et, de là, passer sous la Poterne, puis, par le pont du dit nom, gagner la ville.

Dans cette même rue Ferme, sur la droite, c'est-à-dire du côté de la rivière, au XIV<sup>e</sup> siècle, les religieuses de la Virginité possédaient une maison à côté de laquelle, en 1368, le sire de Chanteloup de Villerable en avait une autre.

En 1505, Louis de Bourbon-Vendôme, évêque d'Avranches, fils bâtard du comte Jean VIII, y avait aussi une maison et un jardin qui lui avaient été cédés par Pierre Ballery, chanoine; cette maison, au XVIII<sup>e</sup> siècle (seconde moitié), était à M. Salmon de Courtemblay, chanoine, ou du moins habitée par lui, c'était la maison de la Croix de pierre (n<sup>o</sup> 12). De l'autre côté de la ruelle de la Poterne se trouvait la Psallette ou Chanterrie, là où on apprenait à lire et chanter aux enfants de cœur. (Maison n<sup>o</sup> 10.)

A la longue, toutes les maisons de cette rue appartinrent au Chapitre qui les louait aux chanoines, généralement à l'adjudication, les chanoines seuls pouvant enchérir. Toutes ces maisons furent vendues, en 1791, nationalement.

D'après un titre conservé aux Arch. de L.-et-Cher, série (Justices), il y aurait eu dans cette rue une « Chambre du Conseil » pour la Maréchaussée. Nous n'avons pu savoir où était ce local, probablement proche la prison qui se trouvait dans une tourelle à côté de la poterne.

Cart. Trinité, 778, 779. — Revue des Sociétés Savantes, juillet 1874, pp. 68 et 72. — Arch. L.-et-Cher, G 228, 238, 245, 271, 301, 326; Série D 595, n<sup>o</sup> 462. — Bulletin vendômois, 1885, p. 213; 1877, p. 301; 1879, pp. 109 et 189; 1906, p. 135; 1912, pp. 273 et suiv.; 1914, p. 37. — Bibl. Vendôme: 1<sup>o</sup> Ms. 285, p. 148; 2<sup>o</sup> Ms. Launay sur rues de Vendôme, p. 5. — Journal Le Loir, 25 oct. 1850. — Titres de la maison Barillet, rue Ferme n<sup>o</sup> 17.

Forges (Ruelle des). — Elle descend de la ruelle St-Lubin à la rue de la Grève parallèlement à la rue des Ecoles. Elle paraît appartenir aux riverains. Nous ne savons d'où vient son nom des Forges.

Rue Fringuembault ou Frinquembault. — Rue Foquembault, 1508, (Arch. L.-et-Cher, G 239.) — Rue Sidney (Révolution.) — Elle paraît tirer son nom de l'Hôtel Fringuembault qui se trouvait sur cette voie et lui-même avait été bâti par la famille de ce nom qui possédait tout le terrain devant, vers l'Ouest

jusque dans les prés. Cette rue aboutit, d'un côté à la rue Basse, et de l'autre à la rue Saint-Pierre-la-Motte. C'est une ruelle plutôt qu'une rue. Elle longeait la muraille de la ville du côté de l'Ouest, partie Sud, mais entre elle et cette muraille se trouvait un jardin qui, au XVIII<sup>e</sup> s., appartenait à la famille de Trémault. Gilles-François de Trémault céda ce jardin à la fabrique St-Martin, en 1731, pour en faire un cimetière, parce que le cimetière des enfants, qui entourait l'église, devenait trop exigü.

Le fossé de la ville situé en cet endroit s'appelait l'Eve Fringuembault, dès 1307. On l'appelait aussi Fossé Le Comte. — Quant à l'hôtel Fringuembault, c'est une maison du XV<sup>e</sup> s., dont l'entrée était dans la rue du même nom, avec une façade située au couchant, et dont l'arrière est en bordure de la rue Saint-Pierre-la-Motte. Cette maison était le chef-lieu d'un petit censif qui s'étendait non seulement dans la ville, mais encore en dehors, dans les prés. Ce censif relevait en partie directement du château, et en partie du fief de Chanteloup, Vicomté de Vendôme.

L'hôtel Fringuembault paraît avoir suivi le sort du fief lui-même. Il appartenait à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à la famille vendômoise des Bouchard, et notamment à Nicolas Bouchard, dont la fille, Catherine Bouchard, veuve de Charles Gault, le vendit en 1610 à Nicolas Chéreau. — En 1685, il est à Pomponne de Bautru, sieur de Fringuembault, époux de Marguerite Grimaudet, qui le laisse à son fils Jacques de Bautru, qualifié Sr de F. en 1699, alors qu'il partage avec les Grimaudet de la Croiserie, ses parents, la succession de Charles Grimaudet, archidiacre de Dol.

Cette maison de Fringuembault, appartenait en 1772 à un Sieur Philippe Fournier, maître de pension, qui le 28 févr. de cette année là, la vendit à Mles Beau de Mascaron, filles de feu Pierre Beau de Mascaron et de Louise de la Richardière. Celles-ci revendirent le 12 déc. 1792 à Abel-Philippe de Brunier et à Jeanne Perrine Bruzeau, son épouse. Elle passa ensuite à leur fille Elisabeth-Marie-Joséphine de Brunier, qui décéda dans cette maison le 5 mars 1847, épouse de M. Paul-Julien de Jouffrey. Leurs héritiers la revendirent en 1847 à M. Charpentier, tanneur, qui en 1879, vendit à la ville de Vendôme la maison F. pour en faire une maison d'école, ce qu'elle est encore. Elle a son entrée aujourd'hui sur la rue Saint-Pierre-la-Motte. — (Arch. Nat., P 777, 65A, doss. 2, chem. I. — Arch. L.-et-Cher, E

161, pièce 20: G 239, 241, 2345 fol. 146. — Bulletin vendômois, 1879, pp. 174 et 175. — Bibl. de Vendôme, 1<sup>o</sup>) Mémoires de Duchemin, t. I. p. 135; 2<sup>o</sup>) Fonds Trémault, Carton Vendôme, vieilles maisons, et Carton Famille de Trémault, [généalogie]. — Chartrier de l'Epan, titres des Godineau).

Gare (Boulevard de la). — C'est une création moderne, faite à l'époque de la construction du chemin de fer et qui vient du faub. Chartrain, passe devant la cour de la gare et aboutit au bout de la rue de la Mare au passage à niveau de la Croix-Briffault. — En l'année 1913 le Conseil municipal s'est avisé de donner à ce boulevard le nom de Boulevard de Trémault, du nom de la famille qui a fourni aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles plusieurs maires de Vendôme. (Voir leurs notices).

Grande (Rue) ou Grande-Rue. — Magnus Vicus, 1462 (Cart. Trin.). — Rue de la Boucherie, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. — Rue Guillaume-Tell puis Rue Voltaire, (Epoque révolutionnaire). Cette rue était donc ainsi nommée dès le XV<sup>e</sup> siècle; il est clair que la raison en est qu'elle a été reconstruite droite et large, sans doute à la suite d'incendie.

On trouve encore dans la cour d'une maison de cette rue, (ancienne maison Bravet), les vestiges d'un bâtiment qu'on croit être la maison des Béghards, religieux dont l'Ordre a été supprimé au XIV<sup>e</sup> siècle et dont l'entrée était rue Renarderie. Son nom de Rue de la Boucherie lui provenait de ce que là, en face la halle au blé (auj. le Tribunal), se trouvait la halle des boucheries qui de l'autre côté donnait dans la rue Saunerie. A côté des boucheries, se trouvait encore un bâtiment pour l'étalonnage des mesures au poids du Roi.

En 1873, sur la proposition de la Société archéologique, le conseil municipal de Vendôme avait décidé que la Grande rue prendrait le nom de Rue Marie de Luxembourg. Mais cette décision n'a pas été suivie d'exécution, et la chose est regrettable, le nom de cette princesse étant éminemment digne d'être perpétué dans le Vendômois. — (Cart. Trinité, t. IV, p. 382, note. — Bibl. Vendôme: 1<sup>o</sup> Mém. de Duchemin, II, p. 139; 2<sup>o</sup> Ms. Launay sur Rues de Vendôme. — Bulletin vendômois 1873, p. 130).

Grands-Greniers (Ruelle des). — C'est la ruelle ou Cul-de-Sac qui, de la rue de l'Abbaye, conduit à la porte d'entrée de la chapelle Notre-Dame de Pitié. Cette ruelle longe ainsi les anciens grands greniers de l'Abbaye, partie nord, l'arrière

des maisons de la Place d'Armes, en face la place Saint-Martin, donne dans cette ruelle. Cette ruelle est curieuse en ce sens que la partie des greniers qu'elle longe est justement celle qui n'a subi aucune retouche depuis leur création. Le mur qui se trouve là, date donc du XII<sup>e</sup> siècle, ainsi que la curieuse fenêtre qui l'éclaire.

Cette portion Nord des Grands Greniers de l'Abbaye fut vendue par la ville avec les Petits-Prés, en 1813, de même la portion Sud, sauf la partie réservée pour faire un théâtre. — (Bibl. Vendôme Ms; Les 10 Dossiers Chautard, Etat des biens de la ville en 1805).

Grève (Rue de la). — Rue du Pavé des Grands Moulins, XVIII<sup>e</sup> s. (Duchemin). — Rue de la Fontaine, puis Rue du Père de Famille, (Période révolutionnaire). — Cette rue qui pourrait s'appeler Faubourg, prend au bout du pont St-Georges pour gagner la campagne du côté des Coulis. — Elle a absorbé la petite rue du Marchais qui formait son commencement et finissait autrefois au droit de la rue des Ecoles. — C'est proprement la route ancienne de Vendôme à Montoire.

Son nom de Grève lui vient de ce qu'elle bordait une grève ensablée formée par les dépôts provenant de l'incontinence du ravin du Mardreau ou fossé St-Léonard qui vient de St-Sulpice et St-Lubin et qui allait se jeter dans le Loir en aval du moulin de la Grève, non sans avoir ensablé sa rive et les abords des moulins Le-Comte. La rue empruntait sur un certain parcours le lit même du ravin. Cette disposition était fort incommode et n'a pris fin qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, alors qu'on s'est décidé à couvrir le Mardreau.

A gauche, au commencement de la rue de la Grève, se trouvait la verrerie de la Grève. (Voir Rue des Ecoles). A droite se rencontraient deux places de moulins: Les Moulins de la Grève et ceux appelés Moulins Le Comte ou Grands Moulins. (Voir Vendôme Moulins). Ce quartier était partagé entre deux fiefs que l'on appelait l'un le Fief de la Grève ou Fief St-Venant qui paraissait établi en bordure du Loir; l'autre, le Coulombier en Grève qui semble s'être étendu de l'autre côté, vers le rocher. Ce dernier fief était à l'abbaye de l'Etoile. (Voir ces noms.)

Une partie des rochers de la rue de la Grève s'écroula en 1765; une autre en 1806; il y eut alors plusieurs maisons écrasées. Le même fait se produisit encore en avril 1845 et 1868, et tout der-

nièrement encore, en 1910 : il y eut encore là des magasins avec des écuries et des chevaux écrasés et des maisons endommagées.

Il y avait proche la rue de la Grève, et non loin des Grands Moulins ou Moulins Le-Comte, un lieu appelé *La Grosse Pierre* cité en 1583 et qui pouvait bien être un menhir. — (Bibl. Vendôme, Manuscrits Duchemin et Lannay. — *Journal Le Loir* du 8 sept. 1843. — *Bulletin vendômois*, 1913, pp. 128 et suiv., art. Martellière).

*Gripperay* (Rue du), appelé anciennement *Chemin de St-Ouen*. — Ce chemin partait de la place St-Denis pour aboutir au chemin de St-Ouen à un endroit appelé la Maladrerie, proche le *Gripperay*. Il a été coupé en 1866 par le chemin de fer et n'est plus qu'un cul-de-sac.

En 1912 on a percé une rue qui vient du faubourg Chartrain à la hauteur de l'avenue de la gare et lui faisant suite, cette nouvelle rue nommée *Rue Charles Chautard* fait communiquer la gare avec cette rue du *Gripperay*, qui depuis lors n'est plus un simple cul-de-sac.

*Guénard* (Impasse ou Ruelle). — Elle part du faub. Chartrain, entre les numéros 30 et 32, pour aboutir au jardin de l'Hôtel de Trémault. C'était autrefois la *Venelle Guénard*, sans qu'on sache d'où lui vient son nom. Elle était parallèle à la rue du Faubourg, et courait tout le long des jardins du Calvaire (auj. le Saint-Cœur), alors beaucoup plus étendus qu'aujourd'hui. Elle partait des écuries de l'auberge du Plat d'Étain (auj. maison Brosselard, n° 8 du faub.) ; si même elle ne prenait pas à la rue du Mail. Elle suivait ensuite les murs du jardin du Saint-Cœur, coupait dans leur arrière-cour tous les immeubles de ce côté là du dit faubourg, recevait les deux impasses (actuelles) *Guénard* et de la *Courtière*, l'avenue du Calvaire, (aujourd'hui Saint-Cœur) et allait se perdre dans la campagne vers la plaine qui est au-dessous de la Tuilerie. La rue des Usines emprunte encore son cours. On l'appelait encore au moyen âge et depuis, *Le sentier qui mène à la Justice* ; car la Justice des comtes avait ses fourches patibulaires au bas du village de la Tuilerie. Mais depuis le percement de l'avenue conduisant au Calvaire (Saint-Cœur), les gens qui allaient aux Champs vers la Justice prirent l'habitude de se servir de cette avenue pour gagner le sentier, et de là la campagne. La venelle *Guénard* finit par être abandonnée ; il n'en resta que le morceau d'une centaine de mètres qui prend au faub. Chartrain pour

aboutir au jardin de la maison de Trémault (n° 12), anciennement partie sud du jardin du couvent. Les propriétaires riverains ont, petit à petit, racheté le reste. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton Vendôme *Rues*. — Titres de l'ancien Hôtel de Brunier [Le Plat d'Étain], faub. Chartrain n° 8).

*Guesnault* (Rue). — *Rue de feu Guesnault* ou *Gasnault*, 1283 (Marin. Blésois 356). — *Rue Guesnault*, 1484 (Arch. L.-et-Cher, G 240). — *Rue Voltaire* puis *Rue Mably* (Période révolutionnaire). — *Rue Guesnault*, (appellation moderne). — Cette rue va de la place du Marché à la place d'Armes. Elle fait déborder même ses numéros sur le fond Sud de la Place d'Armes. Cela vient de ce que la Place d'Armes (ancienne place de l'Abbaye) se terminait jadis, tout au moins jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., au cours d'eau de l'Abbaye ou du Ponceau, qui coupait en biais la place actuelle, sortait de dessous le n° 5 (Maison Lesève, chapelier), pour aller s'engouffrer sous le n° 11 de la rue Guesnault. Ce cours d'eau existe encore, mais souterrain, et la place actuelle a son fond en prolongement de la rue Guesnault.

Le nom de cette rue, altéré avec le temps, était au XIII<sup>e</sup> s., *Rue de Feu-Garnault*, du nom d'une famille vendômoise restée obscure, qui se rencontre encore au XV<sup>e</sup> s., et qui possédait là des terrains entre le bourg St-Martin et le grand bras du Loir.

Cette rue communiquait directement avec la place d'Armes en passant juxta l'angle Sud-Ouest de cette place et longeait le cours d'eau ; mais pour accéder à la rue Saint-Bié, il fallait passer sur une planchette, remplacée ensuite par un ponceau jeté sur le dit cours d'eau.

L'angle de cette rue et de la rue Saint-Bié jusqu'au cours d'eau, était dans le fief du seigneur de Noyers à Ste-Gemme ; le reste de la partie Sud relevait du chapitre St-Georges jusqu'au mur de la ville, puis au-delà de ce mur, vers le Loir, était dans la censive du château.

Mais le côté Nord qui était formé d'immeubles d'importance médiocre, faisait le titre d'un fief qui prenait le nom de Fief de la rue Gasnault ou plutôt *Fief-Rorteau*, du nom de la famille qui le posséda aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. Ce fief relevait du château à foy et hommage lige et à 40 jours de garde. C'était donc un fief de Chevalier et d'une importance véritable. Son censif s'étendait sur de nombreuses maisons en ville et divers lieux à la campagne. — Voir *Fief-Rorteau*. — En 1522, le duc Charles en opéra le re-

trait féodal et depuis ce temps il fut annexé au duché.

Aucune rue de Vendôme n'est aussi bien lotie sous le rapport des immeubles importants qui appartenaient aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles à des officiers du duché, dans la magistrature, la finance et autres. Mais aucune n'est aussi avare de ses secrets. Tous ces immeubles (du côté Sud) ayant été formés de pièces et de morceaux, il est fort difficile de les identifier, d'autant plus que leurs anciens titres sont souvent absents et ceux qui restent, fort enchevêtrés. Aussi convient-il de ne pas prendre au pied de la lettre les renseignements qui suivent. (Voir pour plus de détails l'Art. J. Martellière, au *Bulletin vendômois*, 1913, pp. 212 à 218).

Cette rue est numérotée, ainsi que la rue Saumerie, à l'envers du bon sens, qui exige que les rues suivent pour leurs numéros le cours des rivières, ou à défaut, le cours apparent du soleil. — Elle a, du côté Sud, 19 numéros et 16 du côté Nord.

Les numéros 15, 13 et 11 du côté Sud de la rue forment un grand immeuble divisé en plusieurs logis, et dont la propriété appartient à la famille de Trémault depuis le XVIII<sup>e</sup> s.

Le n° 15 est sur l'emplacement de la maison, dite du *Four-aux-Nonains*, qui appartenait aux religieuses de la Virginité près Montoire et cela dès le XIII<sup>e</sup> siècle, peu d'années sans doute après leur fondation. Ce four à ban, auquel étaient tenues de faire cuire leur pain de nombreuses maisons des rues Guesnault, Saumerie, Renarderie, et même du Bourg St-Martin et de l'Ecrevisse, était primitivement, ainsi que les maisons d'angle de la rue St-Bié, dans la censive du seigneur de Noyers.

Les religieuses, en 1277, voulant agrandir la maison de leur four, firent l'acquisition de l'immeuble à côté (n° 13) *situé à la Planchette*. Les vendeurs étaient Jean, dit Arcemon, de Vendôme, coutelier, et Fressane sa femme, ainsi que Johannin leur fils, et ces mêmes vendeurs avaient acquis cette maison l'année d'avant (1277), de André Le Fièvre, clerc, fils de feu Henri Le Pièvre.

C'est alors qu'au mois de novembre 1278, Philippe de Noyers, écuyer, voulant favoriser les nonains de la Virginité, leur donna des lettres d'amortissement des cens qui étaient dus à sa seigneurie de Noyers, non seulement pour ce four mais encore pour leur manoir de la Pousse d'Azé qui était aussi dans sa censive.

Les religieuses restèrent en possession de ce four et de leur maison contigue jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s. En 1578 elles les donnèrent

à bail emphytéotique à diverses conditions, entre autres celle d'y souffrir qu'y soient tenus les plaids des justices foncières de leurs fiefs de Puteaux, de Curris (Curreis), de la Nonnetière et Araines, et en plus une rente de 16 écus tournois et encore pour étrennes au premier janvier, deux gâteaux de chacun un boisseau de blé froment, quatre chapons et un écu.

En 1782, Charles-Joseph de Trémault, ancien mousquetaire de la garde du Roi, qui possédait la maison à côté, (n° 11), désirant agrandir cette dernière, fit l'acquisition de la *Maison du Ponceau* appartenant aux dames de la Virginité, et de leur four contigu. Le four fut ainsi supprimé. Et l'acquéreur, sur son emplacement, bâtit les maisons portant aujourd'hui les n° 15 et 13. Cet immeuble, par derrière, touchait à la ruelle Choquet sur laquelle il avait une sortie, pour accéder à l'abreuvoir situé sur le cours d'eau du Ponceau.

La maison n° 11, à côté, était appelée *La Maison de la Maladrerie*. Elle appartenait à la Maladrerie de Vendôme qui était située hors la ville, vers le Nord, sur l'emplacement du Mail actuel de Tiron et à côté. — En 1583, cette maison, dont Jean de Lavardin était maître et administrateur, était dite devoir « six sols, 5 deniers oboles de cens et un franc d'or fin à chaque mutation de maître, pour l'indemnité et admortissement de ses maisons... situées devant le ponceau ». — (*Bulletin vend.*, 1879, p. 78). Il y avait donc là deux maisons.

En 1578, la première de ces maisons était occupée par les enfants de défunt Jean Tesnières, vivant bailli du Vendômois. — La Maladrerie s'en défit en 1598, au profit de François Grimaudet, sieur de la Binetière, acquéreur, époux de Marie Hugues.

En 1624, elle appartenait aux héritiers des susdits, qui étaient : 1<sup>o</sup> Noble h. M. Bernard Bourru, contrôleur du grenier à sel de Vendôme et Marie Grimaudet sa femme ; 2<sup>o</sup> Dame Anne Grimaudet, veuve de défunt M. Nicolas Chéreau, lic. en droit, avocat à Vendôme ; 3<sup>o</sup> Henri Grimaudet, cons. élu en l'Élection de Vendôme ; 4<sup>o</sup> Daniel Grimaudet, marchand à Vendôme ; 5<sup>o</sup> Madeleine Grimaudet ; 6<sup>o</sup> Jacques de la Livre, Sgr de la Musse, apothic. et valet de chambre du roi et dame Judith Grimaudet sa femme ; 7<sup>o</sup> François Grimaudet, leur frère, mineur de 21 ans. Tous vendent au suivant :

Noble homme Barat-Lancement, sieur de la Brière, huissier de chambre de la

défunte reine Marguerite, receveur au grenier à sel de Vendôme et dame Judith Stample, son épouse.

L'autre maison provenait à la Maladrerie du don à elle fait au xv<sup>e</sup> s. (avant 1460) par Agnès, veuve de Jean Tillier. (Arch. Nat., P 714, n<sup>o</sup> 1). Elle était occupée en 1627 et 1629 par maître Florent de la Chassaigne, médecin, et cette partie était dite joindre d'un côté et bout au sieur de la Brière, d'autre côté aux héritiers Daguier, et d'autre bout au pavé de la dite rue [Guesnault]. (Titres de la maison Coupé). — Cette portion dut plus tard faire partie de la maison n<sup>o</sup> 9 actuel.

La famille de Trémault dut acheter au xviii<sup>e</sup> s., cette maison de la Maladrerie et finalement lui annexa en 1782 la maison du Four aux Nonains.

C'est sous ce n<sup>o</sup> 11 que vient s'engouffrer le canal du Ponceau qui a là une ouverture dans le sous sol, avec un lavoir, le tout fermé par une grille. Ce canal réparait plus bas à ciel ouvert, au bout de la ruelle Choquet.

Au xix<sup>e</sup> siècle, vers 1830, (?) la maison de Trémault, dite du Ponceau, servit d'hôtel de sous-préfecture, après que la sous-préfecture eut quitté l'immeuble de la Cormeraie.

Le n<sup>o</sup> 9, (Maison Coupé), peut être appelé l'Hôtel des seigneurs de Moncé. En 1627, il appartenait à la famille Daguier, puis arriva à la famille Jourdain, laquelle possédait le château de Moncé, à St-Firmin. — En 1680 eut lieu le partage en deux lots de cette maison entre César-Rei Jourdain, Sgr de Moncé et Anne Jourdain, veuve de François Gannery, tous deux enfants de défunt René Jourdain, ancien président en l'Élection de Vendôme, et de Claude de Trémault son épouse. César-René vint à décéder sans enfants en 1697, laissant pour héritière sa sœur susdite, veuve de François Gannery, sieur de Montluisard, ancien président en l'Élection. Cette dernière devint ainsi propriétaire des deux parties de cette maison et du château de Moncé. Elle laissa le tout à son petit-fils René de Chabot, chev. seigneur de Moncé, la Roche et autres lieux (voir Moncé).

— Le fils de celui-ci, appelé aussi René de Chabot, vendit cette maison à M. Elisabeth-Denis de Trémault de la Blotinière, déjà propriétaire de la maison du Ponceau à côté. — Elle était alors occupée par le Sr Chauteloup qui y dirigeait une maison d'éducation. M. de Trémault revendit en 1808 à M. Philippe-Godefroy Renou, notaire, qui lui-même vers 1830 revendit à la famille Motheron; et celle-

ci, vers 1880, la céda à M. Coupé, notaire, possesseur actuel.

Le jardin de cette maison est coupé par le ruisseau du Ponceau mais ce ruisseau est couvert. Dans la partie de ce jardin située au delà du ruisseau, la tradition rapporte que se trouvait au xvii<sup>e</sup> s., un jeu de paume. Le mur ancien de la ville coupait en deux ce jardin; la plus grande partie étant hors le mur, vers la rivière. — (Titres de la dite maison).

Maison n<sup>o</sup> 7. — Cette maison possède un jardin s'étendant jusqu'au Loir et passant sur un aqueduc voûté qui conduit l'eau de la rivière du Ponceau à l'Essef-Gerbier. On donnait à cet immeuble le nom de Grand-Hôtel St-Georges. Il relevait censivement du château et aussi du chapitre St-Georges. — Au xv<sup>e</sup> s., il est à Thévoz de Rotin puis à Martin Dumont (Arch. Nat., P 608, fol. 49), enfin à la famille de Cuigy qui possédait Maudétour de Navcil et la Quenière de Villeromain. En 1513, il était à Michel de Cherbeye, trésorier du Vendômois qui en 1513 l'agrandissait en achetant à Georges Marganne, marchand tanneur à Vendôme, un immeuble voisin qui venait des d'Argouges, seigneurs de la Bouchardière. Ce Michel de Cherbeye était alors époux de Jeanne de Poncher et depuis épousa en secondes noccs Jeanne de Villebresme. Cette dernière possédait cette maison, comme veuve du précédent, en 1571, et en 1573 reconnaissait en cette qualité être débitrice d'une rente de 8 livres assise sur icelle, en faveur de Richard Grenouilleau, époux de François, fille de Charles Dargouges. La maison passa après elle à Claude Baranger, sieur de la Verrerie, président en la Chambre des Comptes du Vendômois, époux en secondes noccs de Madeleine de Cherbeye. En 1615 elle est à leurs enfants qui sont : Paul ou François Baranger, seigneur de Haie-de-Champs, Bonacourse Balbany, époux de Marie Baranger; René le Tellier, homme d'armes de la compagnie du Fargis, époux de Claude Baranger, et Suzanne Baranger, fille mineure. La maison fut alors partagée en deux lots, entre Paul Baranger et sa sœur Mad. Balbany.

Elle passa ensuite, en vertu d'arrangements de famille, à la famille Pineau, et appartenait en 1654 à Paul Pineau, sieur de Champfort (pssse de Villiers), époux en sec. noccs de Jeanne Mesliand.

Les enfants de Paul Pineau abandonnèrent cette maison en 1654 à Jeanne Mesliand leur belle-mère pour lui tenir lieu de son donaire. Celle-ci, veuve en prem. noccs de Mathieu de Planche, avo-

cat en parlement, mourut en 1664 laissant pour fils et héritier autre Mathieu de Planche, docteur médecin à Tours, qui lui-même la vendit le 24 nov. 1671 à noble homme Etienne Deslandes, conseiller et maître des requêtes ordinaire de la feue reine, mère du roi, et président des Grands-Jours du Vendômois, et cela moyennant une rente foncière et perpétuelle. Lui-même mourut en 1673 et la laissa à son fils Mathieu Deslandes, aussi président aux Grands-Jours, mort avant 1693, époque où sa veuve, Française Martin, est tutrice de ses enfants.

En 1713 cette maison est vendue par Louis Lebreton, sieur de la Rigaudière et Marie-Françoise Deslandes, demeurant à la Vove, paroisse de Beauchesne, moyennant rente foncière et perpétuelle de 165 livres, à Maître Charles Sanegon, conseiller du roi et contrôleur en titre des actes des notaires à Vendôme, puis greffier en chef au bailliage. Il la légua à son neveu Etienne Sanegon, aussi greffier au bailliage, qu'on rencontre comme possesseur de cette maison en 1746. Ce dernier décède en 1790, laissant pour enfants Auguste Sanegon, habitant en l'île de la Martinique, qui le 22 mars 1793, vendait sa part à sa sœur Jeanne Sanegon. Et cette dernière en l'an VII revendait à une famille Bouin.

Cette maison, dans le premier quart du xix<sup>e</sup> siècle était acquise par le comte Adrien de Sarrazin (voir sa notice), qui passe pour l'avoir rebâtie. Elle appartient ensuite à sa veuve en deuxième noccs, Monique Gasselmin de Richebourg, qui mourut en 1871 et dont les héritiers vendirent à M. Armand Lemaire.

M. Joseph Lemaire, fils de celui-ci revendit enfin en 1910 (?) à M. Coupé, notaire, propriétaire actuel, et déjà propriétaire de la maison n<sup>o</sup> 9 à côté. — (Titres des maisons n<sup>os</sup> 7 et 9 de la rue Guesnault).

Maison n<sup>o</sup> 5. — Elle se compose d'un grand immeuble comprenant au fond d'une cour assez vaste, une belle maison du xvii<sup>e</sup> siècle (?), entourée de bâtiment de service. Le portail d'entrée, est en retrait et flanqué de murs formant quarts de cercle, qui étaient percés de barbicanes de défense. Une de ces barbicanes existe encore sur la gauche. Le jardin de cet immeuble s'étend jusqu'au cours d'eau de l'Essef-Gerbier, et même le traverse sur un pont de bois, pour communiquer avec la longue chaussée qui va du déversoir de l'Essef-Gerbier aux dépendances du moulin de la Fontaine. Cette chaussée autrefois appartenait en commun aux chanoines de St-Georges comme étant

possesseurs de l'ancien moulin de Lisle et aux Oratoriens qui possédaient le moulin de la Fontaine. Elle fut vendue nationalement, et achetée en 1792 par les acquéreurs des deux moulins, les sieurs Buscheron-Rousseau et Maupetit, le premier pour le moulin de Lisle et le second pour celui de la Fontaine.

Le sieur Maupetit ou ses successeurs, en 1826, vendirent leur part de la chaussée au possesseur du moulin de Lisle, qui lui-même rétrocéda en 1836 au propriétaire de celui de la Fontaine, mais en entretenant la chaussée qui fut reliée à sa propre maison, rue Guesnault n<sup>o</sup> 5. Et voilà pourquoi le propriétaire de la dite maison possède encore aujourd'hui cette chaussée avec le droit de sortie sur le faub. St-Lubin au travers la cour du dit moulin de la Fontaine.

Tout ce que l'on sait de cette maison, qu'on appela longtemps l'Hôtel de Domecy, c'est qu'au xviii<sup>e</sup> s., c'était l'hôtel de la famille Josse de Boisbercy, appelée aussi Josse de la Pagerie, et qu'elle était particulièrement à Jacques-René Josse de Boisbercy, fils aîné de René Josse, bourgeois de Vendôme et de Blanche-Eugénie Bordier, et époux de Rose-Madeleine Boutrais, lequel était né en 1768, et mourut sans enfants, laissant pour héritier son neveu (?), Augustin-Guillaume Josse-Beauvoir, député de Vendôme sous la Restauration, qui lui-même eut pour fille Blanche-Victoire Josse-Beauvoir, laquelle épousa à Vendôme, le 21 août 1821, Michel-Auguste de Domecy, et lui porta cette maison de la rue Guesnault. (Voir la Pagerie.)

Ce dernier vendit à M. de la Rue du Can, procureur impérial à Vendôme, époux de Mlle de Querhoent, lequel habita cette maison jusqu'à sa mort. Sa veuve la laissa à sa sœur, la comtesse de Tarragon, qui en 1913 vendit à M. Hubert, vicomte de la Rochebrochard, époux de M<sup>me</sup> Elisabeth de Sachy de Fourdrinoy.

Dans une des pièces de cette maison, une plaque de cheminée porte ces armoiries : *De... à une fasce accompagnée en chef de 3 merlettes et en pointe d'une hure de sanglier.* Nous ignorons à qui appartient cet écusson.

Le n<sup>o</sup> 1, qui fait le coin de la place du Marché paraît avoir appartenu à divers et arriva à la famille Godineau de la Bretonnerie au xviii<sup>e</sup> s. Il passa par succession à la famille H<sup>me</sup> au xix<sup>e</sup> s., et d'elle à la famille de Sachy. Madame de Chesnemoireau née de Sachy, le vendit vers 1890. — On y a, depuis, installé un bazar, aujourd'hui transporté rue du Change, au coin de la rue du Puits.

M. Godineau de la Bretonnerie réunit à cette maison le n° 3, où se remarquait au fond de la cour un bâtiment dont la porte en anse de panier est surmontée de sculptures du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons pu rencontrer les vieux papiers de cet immeuble qui nous reste inconnu.

Du côté Sud de la rue, un seul immeuble paraît mériter qu'on le cite. C'est une maison située aujourd'hui au n° 12 qui par derrière touchait au bourg St-Martin et en 1764 était vendue par les héritiers Guillaume de la Bergerie au sieur Pierre Beau de Mascaron, écuyer, chev. de saint Louis, ci-devant commandant pour le roi à l'île d'Aix et Fort de Fouras, demeurant paroisse St-Bienheureux.

Cette maison, au XIX<sup>e</sup> siècle appartient à la famille de Montéclem, puis par succession passa à la famille Moisson et fut vendue vers 1875 à M. Pineau, avoué puis juge suppléant, qui la possède encore (1913).

*Cart. blésois de Marm.* 356. — Arch. Nat., P 608, n° 1, fol. 48 et 49. — Arch. T.-et-Cher, G 240, 245, 2345. — Bibl. de Vendôme : 1<sup>o</sup> Ms. Duchemin, I, p. 147 ; 2<sup>o</sup> Ms. 391, Notes ms. de Launay sur rues ; 3<sup>o</sup> Fonds Trémault, Carton Vendôme. Vieilles maisons, Maison du Ponceau. — *Bulletin vendômois*, 1865, pp. 34 à 61 ; 1879, pp. 78, 84, 183, 187 ; 1885, p. 216-1913, pp. 194, 212 et 218. — Titres des maisons n° 7, 9, et 13.

*Hospice* (Rue de l'). — C'est un tronçon de l'ancienne rue Poterie qui se trouva coupé à l'époque de la construction du nouveau pont St-Michel. — On l'a appelée *Rue de la Porte-Maïresse*, sans doute du nom *Mercurius*, qui vraisemblablement était le nom primitif de la porte et du pont St-Michel. Elle aboutissait en effet à l'ancienne porte et au pont Saint-Michel, aujourd'hui transporté à 20 mètres en amont.

*Islette* (Rue de l'). — Cette rue prend rue du Champ de Mars (aujourd'hui rue du Docteur Faton) et y retourne après un coude. Elle tient son nom d'une petite île couverte de prairies qui se trouvait jadis sur l'emplacement du champ de foire actuel.

Cette rue prenait alors au pont Chartrain et conduisait à cette île. Proche le pont Chartrain, des maisons particulières la bordaient du côté de la rivière, et en faisaient une rue assez étroite. Ces maisons ne se poursuivaient pas au delà d'une centaine de mètres et là, la rue devenait quai, mais était fort resserrée par les bâtiments du côté nord de la rue qui tous furent reculés sensiblement. Il y avait là des habitations dont les propriétaires étaient les familles de Montlibert, de Bernabé de la Haye et de Taille-

funyr. Cette rue fut ainsi régularisée en 1844. Mais dans la partie proche le pont, et en bordure de la rivière, elle a pris le nom de *Rue du Champ de Mars* et se continua sous ce nom jusque dans la campagne, tandis que le nom de Rue de l'Islette est resté à la ruelle en forme de coude qui longeait autrefois le jardin des Ursulines. — (*Journal Le Loir* du 13 oct. 1843. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, I, p. 81 ; 2<sup>o</sup> Notes ms. de Launay sur Rues).

*Jardins* (Rue des) et *Rue des Jardins prolongée*. — Elle a été, vers 1880, prolongée d'un côté vers le faubourg Chartrain, et de l'autre vers la rue de la Mare ; mais auparavant, elle n'allait que de la ruelle du Saint-Cœur à la rue Bretonnerie, en longeant le mur de ce couvent. La ruelle du Saint-Cœur qui fait un crochet devant la grille du couvent tombe dessus à angle droit.

*Levrette* (Ruelle de la). — Elle a aujourd'hui disparu. Elle prenait dans la rue du Change, au n° 41 actuel, et menait droit au couvent des Cordeliers (auj. Calvaire), auquel elle appartenait et servait d'allée d'entrée. Cette ruelle a, depuis, été achetée par le propriétaire de la dite maison avec laquelle elle resta confondue. — Duchemin dans ses mémoires la confond avec la rue du Puits. — (Bibl. Vendôme, Mémoires de Duchemin et Manuscrit G. Launay sur les rues de Vendôme. — Titres de la maison rue du Change, n° 41).

*Madeleine* (Place de la). — Cette place était jadis fort étroite ; elle était de quelques mètres seulement en avant de la porte principale de l'Église.

On n'a commencé à l'élargir qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, d'abord en démolissant les maisons qui longeaient la rue St-Jacques, puis, vers 1860, d'autres plus nombreuses sur la rue Poterie, enfin tout le pâté de maisons entre l'église et la rue Poterie et en bordure de celle des Béguines. Cette place a aujourd'hui environ 1000 m. q. sans compter les rues qui l'entourent. — Launay prétend que dans ces maisons longeant le rue des Béguines on aurait découvert des restes de chapelle ; il en infert que c'était là qu'était la maison des Béguines. Il paraît être tout à fait dans l'erreur. — La place est aujourd'hui plantée de marronniers roses. Le marché aux fruits se tient en cet endroit. — Il était question, en 1899, d'y dresser la statue ou le buste de Yvon-Villarcieu. — (Bibl. Vendôme, Ms. Launay sur rues de la ville).

*Mail* (Rue ou Quai du). — *Chemin des Arrière-Fossés*, XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s. —

*Promenade du Mail*, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s. — Cette rue, ou plutôt cette promenade, appelée encore *Quai du Mail*, prend aujourd'hui au pont Chartrain pour finir à la rue des Quatre-Huys. Elle était autrefois moins longue et s'arrêtait au pont St-Michel. Plus loin c'était le *Forsbourg St-Michel*.

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, on disait en parlant de ce chemin qui longeait les fossés de la ville, le *chemin des arrière-fossés*. C'est au commencement de cette voie, vers le Pont-Chartrain, que fut établi en 1619 le temple protestant avec son cimetière, tous deux transportés en 1684 dans la rue Bretonnerie.

Ce nom de *Mail* provient d'une plantation de tilleuls faite en double rangée dont l'une bordait les maisons et qui datait, selon Launay, de 1733, et de 1751, selon Trémault. La rangée du bord des maisons fut arrachée en 1790, sur la plainte des riverains qui souffraient de son ombre.

Le terrain sur lequel avait été établie cette plantation était plus bas d'un mètre et demi, que celui d'aujourd'hui, ce qui le rendait fort susceptible aux inondations. On a pu constater ce niveau en 1896 quand on arracha les deux derniers arbres datant de cette époque et qui étaient morts de vieillesse. Il est probable que le terrain fut rehaussé alors qu'on se décida à construire le quai en pierre, à une époque dont la date ne nous est pas exactement connue.

Quant au prolongement du Mail (après la rue de la Mare), qui avait le nom de *Faub. St-Michel*, son quai fut créé en 1766 par un échevin de Vendôme appelé *Huger*, qui était aussi lieutenant patibulaire au bailliage. Il le fit planter d'ormeaux. On l'appela alors *Le Quai Huger*. Mais ce quai ne fut vraiment achevé que vers 1830.

En 1512, il y avait, sur les arrière-fossés, des buttes que l'on appelait les *Buttes des arbalétriers*, sans doute parce que les tireurs à l'arc avaient choisi ce lieu pour terrain de leurs exercices.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, en face l'abreuvoir, proche le pont St-Michel, la ville fit l'acquisition d'une maison pour servir de troisième caserne aux troupes de la garnison, les deux autres étant au haut du faub. St-Lubin et dans le faub. Chartrain.

En 1771 on établit la foire aux moutons « sur le quai entre les portes St-Michel et Chartraine ». — On la transporta par la suite sur le terrain de l'ancien cimetière, désaffecté. Le marché aux vaches se tint sur l'ancien quai Huger jusqu'en 1844, époque où on le fit passer sur la

place de l'Islette. — (*Bulletin vendômois*, 1881, p. 211. — Bibl. de Vendôme : 1<sup>o</sup> Mém. de Duchemin, I, p. 152 ; 2<sup>o</sup> Ms. 391, Launay sur Rues de Vendôme ; 3<sup>o</sup> Fonds Trémault, Carton Vendôme-Ville, Notes diverses sur Rues, etc.).

*Mail de Tiron* (Promenade du). — Voir rue du *Faubourg-Chartrain*.

*Marchais* (Rue du). — *Rue du Marché du Pont St-Georges*, 1488. — Cette rue ancienne a été absorbée par la rue de la Grève dont elle était le commencement, prenant au pont St-Georges. Son nom provenait de l'état marécageux du lieu ou venaient aboutir les eaux du faub. St-Lubin et aussi ceux du fossé St-Léonard, ou bien de ce qu'il s'y tenait un marché. On ne sait ; mais plutôt toutefois la première supposition. Il y avait là un censif relevant du château et valant, en 1583, 6 sous et 3 deniers tournois. Une partie était du fief de la Grève. — De la rue du Marchais, (sur la gauche en se dirigeant vers la Grève) part la petite ruelle ou venelle des Forges qui aboutit encore à la ruelle St-Lubin. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 109 ; 1913, p. 181).

*Marché* (Place du). — *Place de la Liberté* (Révolution). — Ce nom de la Liberté qu'elle portait au moment de la période révolutionnaire, elle le devait à ce que l'on y avait planté un arbre qui portait le nom d'*Arbre de la Liberté*. Autrefois c'était aussi la Place du Pilori parce que le pilori y était dressé ; il fut supprimé au XVI<sup>e</sup> siècle et en 1583 il avait disparu. Par le milieu de cette place passe la route de Paris en Espagne.

Cette place du Marché a considérablement augmentée dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle par suite de la destruction d'un pâté de maisons qui la séparait de la rivière ; et qu'on appelait jadis *Le Derrière au Comte*. Sur ce nouvel emplacement on a édifié en 1898 un marché couvert. Jusqu'à cette époque la place du Marché n'était guère que l'élargissement de la rue de la Saunerie.

Le principal logis de cette place, et le seul qui ait eu et ait encore de l'importance, se nomme l'*Hôtel du Gouverneur* (n° 1 de la place). Il est appelé ainsi parce qu'il servait de logis au gouverneur de Vendôme (pour la Ligue) appelé Maillé de Bénéhart, le jour où le roi Henri IV s'étant emparé de la ville en nov. 1589, le dit gouverneur fut mis à mort pour rébellion. La façade de cette maison porte encore la trace des projectiles reçus à cette occasion et tirés par les troupes victorieuses faisant l'attaque des principaux bâtiments où s'étaient réfugiés les défenseurs.

On aime à croire que la troupe à qui fut confiée l'attaque de cette maison, n'était pas parmi les meilleures du *Bearnais*, car leur tir, marqué sur pierre n'est pas précisément à leur honneur.

Voici la description de cette maison dans le Ms. Launay à la Bibliothèque de Vendôme (ms. 391).

« Cette habitation du XVI<sup>e</sup> siècle présente son pignon aigu sur la rue Saulneric et se compose de deux pavillons réunis à angle droit par une tourelle d'escalier à pans à plusieurs étages et surmontée d'une lucarne en pierre éclairant une petite chambre. La cour en avant de la maison est assez exiguë. Le jardin au Sud aboutissant au bras d'eau venant du Ponceau se trouvait interrompu à plusieurs mètres de ce dernier par le mur de ville dans lequel les propriétaires d'alors avaient obtenu du comte de Vendôme, au moyen d'une redevance annuelle, l'autorisation de percer une porte leur permettant d'établir en dehors un petit jardin et un arrosoir sur le bras d'eau. Un des jambages de la susdite porte existe encore du côté d'amont ».

Cette maison et ses dépendances relevaient du fief des Bénédictins, sous le devoir de 2 sols 3 deniers, tant cens que rente, mais il est clair que ces religieux devaient eux-mêmes la reporter au château, car cette partie de la ville était dans la censive du comté. Elle relevait aussi directement du château, à 5 sols de cens, non seulement pour la permission donnée jadis par un comte de Vendôme de percer le mur de ville et d'établir l'arrosoir susdit, mais encore pour avoir obtenu le droit de s'élargir au détriment de la place ; on ne sait de quand datait ce droit.

Il semble que ce soit cette maison qui était appelée « La grand-maison sise au Marché » dans un plaid de 1525 tenu par Jacques François, lic. ès-lois, lieutenant général du Vendômois, et où l'on voit qu'elle appartenait alors aux héritiers Jean Georget, sieur du Vau (de Sougé). (Arch. Nat., Z2, n° 4439), sans doute fils d'autre Jean Georget qui fut chate-lain de Vendôme vers 1480, et mourut avant 1494 (Chartrier de Renay). — Mais depuis cette époque jusqu'au dit Maillé de Bénédart, en 1589, (encore celui-ci n'en fut-il peut-être que locataire), on ne connaît pas les légitimes possesseurs de ce logis à cette date, ni depuis, jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle où on le voit appartenir à un sieur Benjamin Pineau, avocat au Parlement, qui le laisse en héritage à ses nièces, les demoiselles Marie et Elisabeth Blanchisson.

« Ces dernières en 1702 (d'après le ms. Launay), le baillent à rente foncière à M. Isaac-Jacques Pothier, conseiller du roi, président au grenier à sel de Vendôme, lequel mourut vers 1720 sans avoir rempli les conditions du contrat de 1702. De là, procès entre les dites Dlls Blanchisson et les héritiers Pothier, au nombre desquels figurent un Sr François Pothier, Sieur de la Bouchardière, son gendre, Louis Le Breton, Sgr de la Lautière (Loutière), comme curateur des enfants, François des Landes, officier du roi, etc.

« Ce procès fut terminé vers 1732 par trois jugements successifs du parlement de Paris contre les dits héritiers pour cause de non exécution des clauses du contrat de 1702. Le dernier jugement autorise en outre les dites Dlls Blanchisson à rentrer en possession de leur maison. A la suite de ce jugement, les dites Dlls Blanchisson vendent en 1734 le dit logis au Sr Martin Gaulois, marchand.

« En 1778 nous le trouvons possédé par M. Antoine Vourgère, conseiller élu et procureur du roi en l'Élection de Vendôme, qui en cette même année devenait propriétaire de la maison voisine, dite l'auberge de l'Étoile, aboutissant aussi à la petite rivière qui descend du Ponceau à l'Essai-Gerbier, relevant du duché de Vendôme et de MM. les Bénédictins de l'abbaye.

« ... De M. Vourgère, la maison passa à M. Ernest Bucheron qui, en 1836, vendit à M. et Mme Peltreau. » — (Launay).

La place du Marché a donc absorbé la rue du Pont-Neuf qui traversait le Loir pour arriver à la rue Ferme. (Voir *Rue du Pont-Neuf*, ou mieux *Rue de la Poterne*). — (Arch. Nat., Z2, n° 4439, année 1525. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 49 et 323 ; 1913, p. 205 [Martellière]. — Bibl. Vendôme, Ms. 391, [Launay], fol. 26 et 27, d'après les titres de la maison Peltreau. — *Compte rendu du congrès de 1872 à Vendôme*, p. 350).

*Marre* ou de la *Marre* (Rue de la). — *Rue du Bourg-Robert, du Bas-Robert* et *Rue des Soubs*, XV<sup>e</sup> s. (Arch. Nat., G 239, et Extr. des Titres de l'Oratoire, p. 155). — *Rue de Pomone*, puis *Rue de l'Agriculture*, (Révolution). — *Rue de la Marre*. (Appellation moderne qui paraît fautive). — Cette rue part du Mail en face l'ancien pont St-Michel pour aboutir au hameau de la Croix-Briffault, qui est séparé d'elle par le passage à niveau du chemin de fer. — Launay, dans son ms. sur les rues de Vendôme, dit que ce nom de la Marre (par deux r, et dont l'orthographe a prévalu) provient du nom du

propriétaire d'une maison sise dans cette rue, laquelle maison fut en 1789 possédée par les Cordeliers. On rencontre bien en effet aux Archives du château de Renay, en 1699, un sieur *Mercier de la Marre*, comme possédant là un morceau de terre joignant les Quatre-Huys. Mais le nom de la Mare existait déjà au XVI<sup>e</sup> s.

On trouve au terrier de l'Oratoire, en 1588 : « ... boissellées de terre, au lieu de la Marre, en la varenne de Vendôme, joignant d'un bout aux terres de la métairie du Gué de la Ville, d'autre bout à la rue de la Bretonnerie tendant de la porte St-Michel à la Tuilerie... tenues des frères de l'Hôtel-Dieu à un denier de cens. »

Ce nom de la *Mare* pourrait bien provenir d'une mare ou marchais situé dans ces parages, qui resta à la maison bourgeoise appartenant encore au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle à la famille de Trémault et que, à cette époque, on appelait encore la *Mare*. (Auj. n° 65).

Le véritable nom de cette rue devrait être, comme anciennement, *Rue du Bourg Robert* ou du *Bois-Robert*, parce qu'elle traversait le censif du Bourg-Robert qui s'étendait dans la Varenne de Vendôme. — Voir *Bourg-Robert*, fief.

En 1476, « une maison au Bourg-Robert, dans les forsbourgs de Vendôme, sur le chemin de Mondoubleau, devait au seigneur du Bellay (sire de la Jousse-linière), 2 deniers de cens et 25 sous de rente. Elle fut alors cédée par Gilles Gaston, sieur de Bellefontaine... pour 10 escus, 6 setiers de froment et un boisseau de fèves. »

Dans cette rue du Bourg-Robert se trouvait une arche établie sur le fossé Chevrier. C'était d'abord un ponceau en bois, qui en 1782, fut remplacé par une arche en pierre ; c'est encore aujourd'hui l'*Arche-Robert*.

Arch. L.-et-Cher, G 236 (1476) et 229 (1482) ; H, Terrier de l'Oratoire, p. 158, (1588). — Bibl. Vendôme, Ms. 285, p. 155 (XV<sup>e</sup> s.) et p. 158 (1588) ; 2<sup>e</sup> Ms. 391, (Launay sur rues de Vendôme) ; 3<sup>e</sup> Fonds Trémault, Carton Vendôme-Ville, Notes sur Municipalité (1782). — Chartrier de Renay, minutes des notaires, pièce 14, (1699). — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 214 (Révolution).

*Monnaie* (Impasse de la). — Elle va de la rue Au Blé au bras du Loir qui de la Sous-Préfecture se dirige vers le Pont-Rondin. — C'est là qu'au moyen-âge était établi l'hôtel de la Monnaie des comtes de Vendôme. — (Pétigny, p. 52).

*Neuve* (Rue). — C'est la rue qui de la place d'Armes conduit au Quartier de Cavalerie (Quartier Rochambeau). — Elle était ainsi appelée en 1846, sans

doute parce qu'elle avait été nouvellement percée. Elle est si courte que pas besoin de lui donner d'autre nom que celui de *Rue de la Porte du Quartier*, ou simplement du *Quartier*. — (*Journal Le Loir*, 6 févr. 1846).

*Notre-Dame* (Rue), appelée aussi rue du Petit Bourg-Neuf. — *Rue de la Constitution* (Révolution). — Elle va, de l'angle Nord-Est de la place d'Armes, rejoindre la rue du Bourg-Neuf au carrefour ou à la place du même nom. Son nom actuel lui vient de ce qu'elle longe la chapelle ancienne de Notre-Dame de Pitié, autrefois dépendant de la Trinité, aujourd'hui servant de chapelle à la Communauté fondée là par feu Mme de Sourdis. Plusieurs portes, aujourd'hui condamnées, mais qui paraissent assez modernes, faisaient communiquer cette chapelle avec la rue.

Une partie de l'immeuble connu sous le nom de Prévôté de Mazangé (voir rue du Bourg-Neuf), avait son entrée rue Notre-Dame. On reconnaît encore cette entrée à ses sculptures extérieures datant du XVII<sup>e</sup> siècle. (Pilastres à chapiteaux soutenant cordon et corniche et un couronnement orné de vases et de banderolles).

Une autre chapelle, dont la fenêtre ogivale donnait sur cette rue, se trouvait dans ce logis du Prévôt de Mazangé. Elle a été détruite dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. — (Bibl. Vendôme, ms. 391, [Launay sur rues de Vendôme]. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 214).

*Parisienne* (Rue). — *La ruelle tendant du Pont-Perrin à la Porte-Parisienne, en Bourg-Neuf*, 1487 (Cart. Trin. 721, note). — *Rue Franklin*, (Révolution).

— Cette rue se termine par un cul-de-sac. Elle prend dans la rue du Change pour aboutir aux immeubles Sachy et Lemercier, n° 22 et 24 qui la ferment du côté de l'Est. Mais elle a du certainement tenir son nom du fait que, au moyen-âge, la porte Parisienne à laquelle elle faisait suite, servait d'entrée à Vendôme quand on venait de Paris par la route primitive qui passait dans la plaine St-Denys et les prairies de l'Islette et entrait par la *porte Parisienne*, après avoir passé sur des ponts de bois, d'abord la rivière St-Denys, puis le canal du pont Perrin.

L'existence du *chemin de Paris* venant de l'Islette est constatée par un titre de 1483, relatif au prieuré de Lancé, conservé aux Archives de Loir-et-Cher, où on lit ce qui suit : « Une maison et jardin situés entre la porte Chartraine et St-Denys, joignant d'un bout le chemin ancien appelé le *chemin de Paris*. » — Or

la chapelle St-Denys était dans les prés au delà de l'Islette.

Cette porte dut cesser de servir d'entrée à la ville quand on construisit le pont Chartrain et la porte Chartraine. On dut alors la murer ; mais le nom en fut conservé par la tour de l'arche du Dos-d'Ane, qui dans les titres du XVIII<sup>e</sup> s., s'appelle *La tour de la Porte Parisienne*, ce qui fait qu'on en a donné le nom à la porte d'eau que cette tour flanque encore, comme elle flanquait de l'autre côté la porte disparue.

Cette tour, appelée la Porte Parisienne, au lieu du Bourg-Neuf, plus un petit terrain en dépendant, appartenait en 1774 au sieur René-Jacques Huo, contrôleur au grenier à sel de Vendôme, ainsi qu'une ruelle pour aller de la rue Parisienne au Loir, qui avait 53 pieds de longueur. Les propriétaires voisins étaient Joseph-Augustin du Bellay et Alexandre Leconte, chanoine, et Jacques Chéreau, maître gantier. Les titres de cet immeuble sont conservés aux Archives du Loiret, série A, n° 1690, et contiennent le plan géométrique de la tour, de la terrasse, de la ruelle, etc.

Cette tour fait aujourd'hui partie, ainsi que l'arche qui l'arc-boute, de la maison n° 22. Cette maison, à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., était à la famille Letessier de la Bersière, et par cette famille passa à celle de la Marlière. Elle appartient quelque temps à Madame Grandin de l'Épervier, née de la Marlière qui la vendit à son frère M. de la Marlière, lequel la passa à Madame de Sachy de Fourdrinoy, sa fille. Elle appartient aujourd'hui à M. Gaston de Sachy, époux de Mme Marguerite de Saint-Venant. — (Arch. Loiret, Série A, n° 1690, et Titres de la dite maison).

Au n° 24 de la rue Parisienne, au fond du cul-de-sac formé par cette rue, se trouve un immeuble appartenant à la famille Lemercier. Il occupe l'emplacement de l'ancien chemin de ronde des remparts de la ville et fut cédé par le duc César, le 20 déc. 1652, moyennant une rente perpétuelle, à François Olivier, éc., qui paraît y avoir bâti sa maison et la vendit en 1671 au suivant :

Mathurin Bellanger, sieur de l'Épinay, fourrier des logis du roi, époux de Catherine Guimont. Ce dernier obtint cette même année, du duc de Vendôme, la permission de percer le mur de ville afin d'établir un *arriouuer* sur la rivière. Il laissa cette maison à son fils Louis-Auguste Bellanger de l'Épinay, le navigateur (voir sa notice). Lui-même la laissa à sa fille unique, Jeanne Bellanger, qui

épousa en 1708 Charles Le Courtois, Sr de la Musse, et mourut en 1719 laissant pour héritière sa fille Jeanne-Elisabeth Le Courtois, qui en 1735 épousa Pierre de Bernardon, Sr de Bouville, son cousin. Ces deux époux, le 13 mai 1752, vendirent au suivant :

Charles Baillyer, contrôleur des rentes à Vendôme, dans la famille duquel cette maison devait rester pendant trois générations. Elle fut vendue le 5 nov. 1826 par les héritiers du sieur Marie-Charles-J.-B. Baillyer, à M. Pierre-François Deschamps, dit Deschamps-Larivière, qui revendit à M. Lemercier, imprimeur, propriétaire du journal *Le Loir*. C'est ainsi que *Le Loir* fut pendant 30 ans imprimé dans cette maison, qui appartient toujours à la famille Lemercier.

Il existe dans cette rue, au n° 9, une grande maison avec rez-de-chaussée en pierre, percée d'une série de petites fenêtres rectangulaires, élevées au-dessus du sol et qui porte gravé dans la pierre le millésime 1572 ou 1579. Nous ne savons à qui était cette maison à cette date, mais il y a apparence pour qu'au XVII<sup>e</sup> s., ce soit celle qui appartenait à René Moreau, Sr de Vienne, avocat à Bessé, qui la laissa à sa fille Françoise Moreau, épouse de Philippe Boulay de la Barre, officier de fauconnerie du roi, lequel devant Godet, notaire à Montoire, la vendit le 5 mars 1727, à Antoine Vourgère, marchand à Vendôme. Ce dernier la laissa à son petit-fils Antoine Vourgère, conseiller élu en l'Élection de Vendôme, qui lui-même vers 1769, revendit à M. Coërentin Billoard de Kervaségan, Sr de la Montellière à Lunay. Elle était dite à cette date, située rue Parisienne, avec jardin et droit d'eau sur la rivière du Pont-Perrin.

Le long de cette même rue, sur le bras d'eau appelé Rivière du Pont-Perrin avaient été établies des tanneries aujourd'hui disparues. On constate encore ce fait en apercevant de nombreuses fosses étant toujours visibles sous l'eau.

*Cart. Trinité*, 721, note 2, (1487). — Arch. L.-et-Cher, Titres du prieuré de Lancé, (1483). — Arch. du Loiret, Série A, n° 1690 (1774). — Bibl. Vendôme : 1<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin ; 2<sup>o</sup> Ms. 391 (Launay), 3<sup>o</sup> Fonds Trémault, Carton Vendôme-Ville, (Bourg-Neuf 1769). — Pétigny, p. 456. — Titres des maisons Sachy et Lemercier.

*Plant* (Promenade du). — Cette promenade, auj. disparue, tirait son nom d'une plantation d'arbres (tilleuls) en quinconce qui y avaient été faite. On la voit figurer sur le plan visuel de la Trinité de 1683. Elle était sur le bord

des Petits-Prés et contre les murs de clôture du jardin du couvent vers l'Est. Son emplacement se trouve aujourd'hui englobé dans le grand manège du quartier et bâtiments adjacents. Les Bénédictins y accédaient par une terrasse qui, en 1815, existait encore. Elle servait, depuis la Révolution, de promenade à la ville, et c'était la plus fréquentée. Elle a été détruite vers 1838 (?) par le Génie militaire. — (*Cart. Trinité*, t. II gravure). — Bibl. Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, t. II, p. 370).

*Poissonnerie* (Rue ou Place de la). — *Rue Dufhot* (Révolution). — Cette place qui n'est en réalité qu'une rue élargie est devenue le Marché aux poissons depuis le XVII<sup>e</sup> s., époque où il cessa de se tenir dans une halle spéciale située rue de la Poterie. C'est en outre aujourd'hui le marché à la boucherie. Cette place va de la place du Marché, en remontant vers nord, à la Grande-Rue.

D'après Duchemin de la Chesnaye, le marché aux poissons, jusqu'au XVI<sup>e</sup> s., se tenait près du pont de la Chevrerie. C'était là en effet, que se trouvait la Poissonnerie ou Halle aux poissons qui étant en ruines au XVII<sup>e</sup> s., fut démolie en 1658 afin que les matériaux pussent servir à la réparation du pont St-Michel effondré. — (Bibl. Vendôme, Ms. 391. — Pétigny, p. 658. — *Bulletin vendômois*, 1881, p. 212).

*Pont-Chartrain* (Place du). — Cette place n'est pas marquée par des plaques indicatrices, mais elle existe bien réellement, seulement, on a cru devoir la confondre avec le Grand Faubourg ou faub. Chartrain dont elle est l'amorce. Elle est formée de l'ancien *Boulevard de la Porte Chartraine*, ou demi-lune qui, avec ses fossés, défendait le pont Chartrain. (Voir Vendôme Ponts). Cette place a été agrandie en 1811 par suite de la suppression de la quatrième arche du pont qui n'en possède plus que trois. — (Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup> Ms. 323, p. 365 ; 2<sup>o</sup> Ms. 391).

*Pont de l'Islette* (Rue du), appelée aussi *Rue du Pont du Quartier*. — Elle va du pont de l'Islette au pont du Quartier de Cavalerie et borde la partie Est du square Belot. — Elle borde aujourd'hui plusieurs maisons neuves qui font le coin de cette rue et de la rue de l'Abbaye prolongée.

*Pont-Neuf* (Rue du). — Elle s'appela d'abord *Rue de la Poterne*. Elle partait de la place du Marché, passait par la poterne percée dans le mur de ville, traversait les deux bras du Loir sur un pont de bois, s'engouffrait ensuite sous la porte murale de la rue Ferme apparte-

nant au château pour aboutir à la dite rue Ferme. Un sentier montueux la continuait de l'autre côté de la rue Ferme, et aboutissait à la Capitainerie.

C'est au XVI<sup>e</sup> s., après que le pont fut reconstruit, que cette rue abandonna le nom de la *Poterne* pour prendre celui du *Pont-Neuf*, qu'elle garda. Le pont, si neuf qu'il ait été au XVI<sup>e</sup> s., tomba de vétusté au XVIII<sup>e</sup> s., et ne fut pas remplacé. La ruelle du Pont-Neuf subsista jusqu'à la démolition faite du pâté de maisons appelé *Le Derrière au Comte*, pour y installer le Marché Couvert, vers 1884. Elle fait aujourd'hui partie de la Place du Marché.

En bordure de cette rue du Pont-Neuf, se trouvait un censif relevant de la Vicomté de Vendôme. En 1512, Guillaume Dubois, cordonnier, vendait aux chanoines de St-Georges, « une maison rue du Pont-Neuf, au fié de la Vicomté de Vendôme ». — (Arch. L.-et-Cher, G. 250).

C'est par cette même rue que les soldats de Henri IV, le 19 nov. 1589, après avoir pris le château, entrèrent dans la ville, en poussant la garnison l'épée dans les reins.

Le côté de cette rue du Pont-Neuf qui était au delà du Loir, fut vendu, ainsi que la porte murale, au propriétaire de l'immeuble contigu en 1853.

La poterne qui avait tout d'abord donné le nom à cette rue fut démolie, dit Launay, en 1806. — (Arch. L.-et-Cher, G. 228 et 250. — Bibl. Vendôme, Ms. 391 [Launay], p. 40. — Pétigny, pp. 285 et 631. — *Bulletin vendômois*, 1913, p. 204, (art. Martellière).

*Poterie ou de la Poterie* (Rue). — *Vicus de la Poterie apud Vindocinum*, 1268 (Cart. de Marm.). — *Rue du Peuple Souverain*, (période révolutionnaire). — *Rue Potterie* (appellation moderne). Cette rue va de l'Hôtel de Ville (ancienne porte St-Georges) au pont St-Michel. — Ce nom de *Rue Poterie*, (on devrait plutôt dire de la *Poterie* et surtout ne pas écrire *Poterrie*), provient d'une fabrique de poterie qui très anciennement existait là, probablement dans la partie qui se trouve entre le pont de la Chevrerie et l'hospice. — La rue Poterie, dans sa longueur prenait différents noms. Elle s'appelait *Rue de la Porte St-Georges* jusqu'au droit de la Grande Rue, puis *Rue du Pont-Rondin*, *Rue du Pont de la Chevrerie*, *Rue Poterie* proprement dite jusqu'à la rencontre de la rue St-Jacques (la place de la Madeleine n'existant pas), enfin *Rue de la Porte Mairesse* ou *Mèresse* appelée aussi *Porte St-Michel*. — Quant à la partie qui aboutit aujourd'hui au pont St-Mi-

chel, à partir de la rue des Béguines, elle ne date que de 1866 (?) ou environ ; la rue s'infléchissait auparavant pour aller retrouver le pont St-Michel qui se trouvait établi à 20 mètres environ en aval du pont actuel.

Les maisons de la Rue Poterie, appartenant à plusieurs censifs. Elle était du censif du château, à partir du pont St-Georges jusqu'au Pont-Rondin ; de la Salle de Vieux-Pont jusqu'au pont de la Chevrerie ; du Fief St-Jacques, à droite jusqu'à la rue St-Jacques, puis, encore du château dans sa partie gauche, à partir du pont de la Chevrerie jusqu'au pont St-Michel, tandis que de la droite elle paraissait relever des chanoines de St-Georges.

Au coin de cette rue (appelée alors rue de la Porte St-Georges) et de la rue Saunerie (aujourd'hui n° 15), se trouvait le grand Four-le-Comte, dont le nom venait de ce qu'il avait appartenu aux comtes de Vendôme.

Il avait pour estaigiers (ses clients obligatoires), les habitants des rues de la Poterie, de la Saunerie, et en général tous les tenanciers directs du château en ces parages. Il a fait parfois donner à cette partie de rue le nom de *Rue du Grand-Four*, et encore *Rue du Four-le-Comte*. On appelait encore ce four, le *Four-Isouart* ; et sur ce four, en 1442, les religieux de l'Étoile avaient une rente annuelle de 100 sous pour laquelle ils étaient tenus à foy et hommage envers le comte (Arch. Nat., P 604). Ce four était affermé en 1583 pour 220 livres tournois. Le roi Henri IV le céda en 1594, en remboursement d'une créance, aux sieurs Henri Moret ou Meuret, seigneur de Jouffroy, et Huart, sgr du Gravier, qui eux-mêmes le revendirent en 1595 à Claude de Réméon, sieur de Moquet, sergent-major à Vendôme et capitaine d'une compagnie de gens de pied pour le service du roi, dont les descendants devinrent seigneurs de Chappedasne, à Saint-Firmin.

Louis-Joseph, duc de Vendôme, paraît être rentré en possession de ce four vers l'an 1700, en pratiquant ses droits rescindants et rescisoires sur cet immeuble considéré comme propriété engagée. (Arch. Nat., P 714). Ce four semble ensuite avoir été vendu à une famille François, qui en 1753 le donnait à bail pour 3, 6 ou 9 ans à Siméon Gasselain de Bompard, brigadier de la Maréchaussée. — (Arch. Nat., P 604, n° 2 [1442] ; P 714, n° 156 ou CCXXIV. — Arch. L.-et-Cher, E 324. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton *Vendôme-Ville*, Dossier des Rues et Maisons).

Au n° 46 (Maison Faton) se trouvait l'hôtel Bonmars, appelé ainsi parce qu'il fut habité au XVII<sup>e</sup> siècle par Antoine Fousteau, sieur de Bonmars, historiographe du roi. (Voir sa notice à *Fousteau*). — (Titres de la Jousselinière, 1637).

À côté, (n° 48), dans une maison d'assez pauvre apparence, se trouvait le siège du fief de la Salle de Vieux-Pont, dont les tenanciers, fort nombreux, occupaient une partie de la rue Poterie. (Voir *Salle de Vieux-Pont*).

C'est dans cette maison que demeuraient à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., Milles de Nantouillet, dont la famille avait possédé la Jousselinière et la Salle de Vieux-Pont. Mais il est possible que le siège de cette seigneurie ait été déplacé au cours des temps et se soit tout d'abord trouvé sur le Pont-Rondin lui-même, c'est-à-dire au Moulin-Rondin, qui existait encore au XVI<sup>e</sup> s., et se trouve cité au Dictionnaire des biens de l'Oratoire, p. 194.

Au n° 50 actuel se trouvait l'Hôtel de la Livre. — C'est la maison actuelle de la Poste qui va être transportée place St-Martin. — On a pris cette maison pour le siège de la seigneurie de la Salle de Vieux-Pont, mais elle lui était seulement voisine et en relevait censivement, et de même aussi du duché, pour le *droit de marche* sur le pavé de la rue Poterie. Elle paraît avoir été bâtie ou rebâtie, au commencement du XVII<sup>e</sup> s., par Raymond de la Livre, Sgr de Faye, valet de chambre et apothicaire du roi (Henri IV). Elle avait une façade du XVII<sup>e</sup> s., qui avançait de plusieurs mètres sur la rue Poterie ; aussi l'a-t-on mise à l'alignement en 1855, mais on n'a pas malheureusement reproduit le style gracieux de Louis XIII, en la reportant en arrière. Elle est maintenant tout à fait banale. Launay, dans son album, l'a dessinée telle qu'elle était avant 1855. — En 1623, elle appartenait aux héritiers du susdit Raymond de la Livre et de Esther Authier sa femme. Un d'eux, Antoine Fousteau, Sr de Bonmars, président aux Grands Jours, époux de Catherine de la Livre, qui l'habitait, ayant le bail de ses cohéritiers, céda ce bail, le 9 juin 1623, aux dames Calvairiennes de Poitiers qui venaient s'installer à Vendôme, en attendant qu'on ait pu leur bâtir un couvent approprié à leur mission, et qui est aujourd'hui le Saint-Cœur, (ancien Calvaire).

Les Ursulines leur succédèrent dans cette même maison en 1632 durant le temps qu'on leur construisit leur couvent du faub. Chartrain. — (Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup>) Fonds Trémault, Carton *Vendôme-Ville* ; 2<sup>o</sup>) Album Launay, t. I,

p. 85. — Trémault, *Histoire Municipale de Vendôme* p. 54).

Au n° 41 de la rue Poterie, se trouve le Musée (voir *Musée* au chapitre *Bâti-ments civils*), qui fut anciennement l'Hôtel ou Logis de Courtenvaux, puis l'Hôtel *Rochambeau*.

Cet Hôtel Courtenvaux devait son nom au fait d'avoir été possédé au XV<sup>e</sup> siècle et peut être aussi au XVI<sup>e</sup>, par les Srs de Courtenvaux, du nom de Berziau et Souvré, dont c'était la demeure urbaine. Mais au XVI<sup>e</sup> s., il changea de mains. — En 1550 ou environ, il est à Jean Thizart, trésorier des Ecossais de la Garde du roi, Sgr de la Montellière, de Moncé et du Coudray-Turbault, qui laissa cet hôtel indivis entre ses nombreux enfants.

En 1586, les cinq huitièmes de ce logis étaient vendus par Aubert Chatain, acquéreur des enfants Thizart, à Arnoul Deniau, élu en l'Élection de Vendôme.

En 1649, il est aux héritiers de François Parrain, conseiller aux Grands-Jours du Vendômois et de Marie de Locques, son épouse, qui vendirent à Pierre Jabre, conseiller élu à Vendôme et secrétaire de Mgr le duc, et à dame Ambroise Cadot, sa femme, lesquels eurent pour fils : 1<sup>o</sup>) César Jabre, Sr de la Cousinière, conseiller aux Grands-Jours ; 2<sup>o</sup>) Pierre, qui suit ; 3<sup>o</sup>) Louis Jabre, Sr de Belesort.

Pierre Jabre, fils du précédent, qualifié sieur de Courtenvaux, comme si ce lieu était un fief, était conseiller du roi, grénétier au grenier à sel de Vendôme et contrôleur au siège de l'Élection, époux de Jeanne Benoit. Il laissa Courtenvaux à sa fille Jeanne-Claire Jabre de Courtenvaux, laquelle épousa à la Madeleine de Vendôme, le 8 févr. 1700, Jean-Baptiste Bégon, receveur des Tailles, fils de Jean Bégon, procureur et de Marie Benoit. Ceux-ci eux-mêmes laissèrent le logis de Courtenvaux à leur fille Marie-Claire-Thérèse Bégon, qui le 6 déc. 1718, épousa à Selommes, dans la chapelle des Deffaits (les Effets), Joseph-Charles de Vimeur de Rochambeau, qui devint gouverneur du Vendômois et dont naquit, au logis même de Courtenvaux, le 1<sup>er</sup> juillet 1725, Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, qui fut le Maréchal de Rochambeau.

En 1780, la marquise de Rochambeau, née Bégon, vendit l'hôtel Courtenvaux, qui était alors appelé *Hôtel de Rochambeau*, à M. Jacques Lemoine de la Godelinière, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage de cette ville et à dame Marie-Catherine Haincque, son épouse. Leur fille devait épouser le comte

de Beaumont qui fut sous-préfet de Vendôme, sous la Restauration.

La famille Lemoine de la Godelinière vendit cette maison en 1827 à Milles Mareschal et Soye, maîtres de pension.

La famille Soye enfin, vendit en 1864 cet immeuble à la ville de Vendôme, moyennant 30 mille francs, pour en faire Musée et Bibliothèque. C'est encore sa destination aujourd'hui. (Voir *Musée* au chapitre *Monuments civils*). — (Collection R. de St-Venant, liasse de Lunay, Titres de la Montellière. — Bibl. de Vendôme ; 1<sup>o</sup>) Titres de la maison de Courtenvaux ; 2<sup>o</sup>) Les 10 Dossiers Chautard ; 3<sup>o</sup>) Ms. 377 Saisie des biens de Charles Roger et Catherine de Rotelle ; 4<sup>o</sup>) Ms. 391. — *Bulletin vendômois*, 1886, pp. 85 et 243).

Hôtel Marescot, n° 43. — Cette maison était dite traversée par un ruisseau (le petit Boisseau d'eau), et relever de deux fiefs, d'abord de la Salle de Vieux-Pont pour la partie allant de la rue au ruisseau, et ensuite du fief St-Jacques, pour la partie au delà, touchant alors au pré du Paradis. — En 1490 elle appartenait à Florent Gaubert, élu en l'Élection de Vendôme, et seigneur de Baingneux à Lignières. Cette même année, il la vendait à Jacques Maslon, contrôleur au grenier à sel. Elle resta aux Maslon pendant tout le XVI<sup>e</sup> s. — Au XVII<sup>e</sup> s. elle est à Elisabeth Maslon, fille probable de Claude Maslon, Sr de Juceaux et d'Hélène d'Argy, seconde femme de Robert Leforestier, Sr du Tertre, bailli du Vendômois. Celui-ci en est dit possesseur en 1637 (Titres du Saillant). Une de ses filles épousa N. Dupont, et eut elle-même pour fille Madeleine Dupont qui épousa Louis Salmon, procureur à Vendôme. Ces deux époux la vendirent en 1677 à Jacques Froment, Sr de la Forest, officier vétérinaire de la maison du roi et à Anne Souin son épouse. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ancien hôtel Maslon est aux mains de Jean Baussay et Marie Brillard sa femme, lesquels en 1712 vendaient eux-mêmes à Jean-Baptiste Bégon, secrétaire du roi. Celui-ci possédait à côté l'Hôtel de Courtenvaux. Il laissa la dite maison à sa fille Olive-Anastasie Bégon, épouse de Charles-Jacques Ferrand, seigneur des Minières d'Azé.

Leurs héritiers, en 1755, la vendaient à Michel de Bullioud, écr., Sr de Fougeuil, capitaine d'artillerie, ancien gouverneur des pages du duc d'Orléans, et Marguerite François (?) son épouse. — Ces derniers, le 2 mars 1768, revendaient à Louis-Toussaint Ferrand, frère cadet de Charles-Jacques, et héritier de son

frère pour la terre des Minières. — De la famille Ferrand des Minières, la maison en cause passa par héritage à Messire Anne Durant de Pérignat, officier de cavalerie, seigneur de Belair à St-Ouen, époux de Marie-Suzanne-Ursule Ferrand. (C'est du temps que M. de Pérignat possédait cette maison que le duc de Chartres qui fut depuis le roi Louis-Philippe, la prit en location comme colonel du régiment de Chartres). Ces deux époux la laissèrent à leur fille Marie-Louise-Sophie Durant de Pérignat, qui la porta à son mari Bernard-François de Marescot. Tous deux l'habitèrent, et voilà pourquoi cette maison, au XIX<sup>e</sup> s., porta le nom de *Hôtel de Marescot*. — Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s., elle est acquise par la famille Patès, et appartient encore aujourd'hui à M. Peltier, ancien avoué à Vendôme, époux de Mlle Patès. — (Titres des maisons n<sup>os</sup> 43, 45 et 47, rue Poterie. — Titres de la terre des Minières).

Hôtel Langey ou du Saillant, au n<sup>o</sup> 45. — On devrait le nommer *Hôtel du Bellay*, mais on le nomme communément *Le Saillant*. — C'est la maison la plus pittoresque de la ville. Elle plonge au nord sa façade dans le bras de rivière appelé Canal St-Jacques, et de ce côté a conservé l'aspect du XV<sup>e</sup> s. Mais sa façade du midi a été complètement endommagée au XIX<sup>e</sup> s., alors qu'on a supprimé les meneaux de ses fenêtres. Le plus curieux de cette bâtisse est son toit aigu qui domine toutes les maisons de la ville et est soutenu par une charpente des plus remarquables. Sa cour est traversée par un canal souterrain qui laisse couler l'eau du petit *Boisseau d'eau*, lequel sert de décharge au canal de la Salle de Vieux-Pont ou du Pont-Rondin, en amont de l'ancien moulin de ce nom. La plus grande partie de cet immeuble relevait à cens du fief St-Jacques, mais une partie, celle à l'ouest du petit canal, relevait aussi à cens de la Salle de Vieux-Pont. Le jardin provenait en partie d'un Jean de la Rougeraie, prêtre, qui lui-même l'avait acquis des frères de la Maison-Dieu comme portion de leur pré du Paradis.

Le plus ancien possesseur connu de cette maison est Thibault Maslon, de la famille des seigneurs de Villemarest, qui est cité comme tel en 1490 aux titres de la maison voisine, (Hôtel Marescot). — Vers 1500, il est à la famille du Bellay, et l'on s'accorde à dire que le grand pavillon encore existant est dû à Louis du Bellay, seigneur de Langey, de la Jousseinière et de Glatigny, époux de Margue-

rite de la Tour-Landry. De là vint l'habitude de l'appeler *Hotel Langey*. La famille du Bellay devait la conserver pendant 130 ans.

Martin du Bellay, un des fils du susdit Louis, (voir sa notice), en était possesseur en 1547. Il avait pour femme Isabelle Chenu, princesse d'Yvetot, et la laissa à sa fille cadette, Catherine du Bellay, dame de Langey, qui elle-même ayant épousé Charles de Beaumanoir seigneur de Lavardin au Maine, la laissa à sa fille aînée Martine de Beaumanoir, mariée à René de Bouillé, comte de Créance, lequel, en 1610, passa un accord avec les frères de St-Jacques au sujet des droits de relief qu'il devait pour le décès de sa belle-mère. Ceux-ci étant eux-mêmes morts sans enfants, la maison de Langey, comme la terre du même nom et celle de la Jousseinière, passèrent à la sœur de la précédente, Elisabeth de Beaumanoir, mariée à Louis de Cordouan, seigneur de Maimbré. — A la mort de cette dernière, en 1633, cette maison suivit le sort de la Jousseinière et resta la proie disputée pendant plus des deux tiers d'un siècle entre les créanciers et les héritiers de la susdite Elisabeth. — (Voir *Jousseinière*).

En 1703, les pères de l'Oratoire furent adjudicataires de la maison de Langey qu'ils avaient déjà à bail depuis 1630, époque où elle avait été saisie par eux sur Elisabeth de Beaumanoir, faute de paiement des droits seigneuriaux dus depuis nombre d'années. Ils revendirent en 1705 à François Day de la Chapelle, chef de Gobelet du roi et Catherine Cadot son épouse, lesquels en 1706 la passent à Dominique de Rémilly, officier au régiment de Navarre, fils de Jean de Rémilly, bailli du Vendômois, et de Marie de la Mothe, et époux de Marie de Loys. Ce dernier la baillait à rente foncière, en 1714 à Charles Guillaumot de la Bergerie et mourut avant 1717, époque où son fils mineur, appelé comme lui Jean de Rémilly, est dit possesseur de la maison de Langey. En 1718, il la vend à Urbain-Pierre-Louis Bodineau, seigneur de Meslay.

Cette famille Bodineau posséda ainsi la maison de Langey, et en 1777 Madame Bodineau de Meslay la possédait encore, mais conjointement avec sa fille Anne Elisabeth Bodineau de Meslay, qui avait épousé Charles de Lasteyrie, vicomte du Saillant, d'où le nom d'*Hôtel du Saillant*, donné à cette maison. Anne-Elisabeth Bodineau mourut le 20 oct. 1791, après avoir perdu son fils Philibert de L. du S., inhumé à la Madeleine de Ven-

dôme le 3 mars 1782, âgé de 35 ans et qui était lieutenant au régiment de Beaujolais-Infanterie.

Dans les premières années du XIX<sup>e</sup> s., la famille ou les héritiers de Lasteyrie du Saillant vendirent cette maison à M. Dessaignes, directeur du collège de Vendôme. Celui-ci avait l'intention d'y installer un jardin botanique, mais cette idée n'eut pas de suite.

La tourelle de la maison du Saillant passe pour avoir servi de cachot aux élèves du collège qui méritaient d'être punis. On dit que Balzac y a été enfermé. Cette maison du Saillant, après avoir servi de demeure aux Dessaignes et notamment à Victor Dessaignes, le savant chimiste (voir sa notice), appartient encore aujourd'hui à leurs héritiers, parmi lesquels le général Le Mouton de Boisdeffre ancien chef d'Etat-Major de l'armée. — (Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup>) Mémoires ms. de Duchemin, t. I, p. 225; 2<sup>o</sup> Ms. 391 [G. Launay, sur Rues de Vendôme]; 3<sup>o</sup> Fonds Trémault, Carton Vendôme-Ville, Notes ms sur Vieilles Maisons; 4<sup>o</sup> Album Launay, t. I, pp. 67 et 68. — Arch. L.-et-Cher, série H, Oratoire. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 340; 1902, pp. 144 et suiv. [Art. Trémault]. — Titres de la Jousseinière, etc.).

En aval et contre le pont de la Chevrerie sur l'emplacement actuel du n<sup>o</sup> 66, se trouvait la Poissonnerie ou halle aux poissons. On ne sait l'époque de son établissement en cet endroit, mais elle était en ruine au milieu du XVII<sup>e</sup> s. On la détruisit en 1658 et l'on employa les matériaux provenant de cette démolition à réparer les ponts St-Michel, alors près de s'écrouler par suite des inondations. Le long de cette poissonnerie se trouvait une impasse appelée *Impasse de la Ferraille*. Elle a disparu. — (Bibl. Vendôme, Ms. 391 [Launay sur les rues de Vendôme]. — *Bulletin vendômois*, 1881, p. 212).

Hôtel de Gennes, au n<sup>o</sup> 59. — On l'appela aussi *Hotel de la Sauverie*, puis au XIX<sup>e</sup> s., *Hotel de Galembert*. — Cette maison paraît dater de la fin du XVI<sup>e</sup> s. Sur elle existait une rente de 34 sous au profit du chapitre St-Georges. Elle est ainsi décrite par G. Launay dans son ms. sur les rues de Vendôme à la Bibl. de la ville : « Maison rue Poterie n<sup>o</sup> 591. — Au nord et à quelques mètres du pont de la Chevrerie, on voit une importante maison de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, remarquable surtout par son porche, dont la voute en anse de panier est divisée en compartiments rectangulaires

par des nervures saillantes artistement moulurées. L'ouverture sur la rue forme un biais assez sensible racheté à l'entrée de la voûte. La porte, à l'extérieur, avec ses deux pilastres à chapiteaux et sa légère corniche, se terminait autrefois par un fronton entre deux vases ornements qui ont disparu. Une élégante tourelle d'escalier en pierre s'élevait dans l'angle formé par des bâtiments ayant leurs façades sur la cour, et contenant de vastes appartements, dont l'un d'eux, au rez-de-chaussée, a conservé d'anciennes tapisseries. Le jardin se prolongeait autrefois jusqu'à la rue St-Jacques sur laquelle existait une sortie. »

Cette maison semble avoir été bâtie par la famille de Gennes qui, au XVI<sup>e</sup> s., possédait les terres de Cherchenois et de la Ribochère. — En 1610 elle était saisie entre les mains des héritiers de Jacques de Gennes, lieutenant général du Vendômois, représentés par sa femme et par ses filles Esther et Jacqueline de Gennes, et s'en suivit une longue procédure entre elles et les créanciers qui étaient Jeanne de Taillevis, veuve de Jean Thizard, Claude de Salain, femme de Pierre de l'Estay; Esther de la Livre; Françoise de Taillevis, veuve de Gilles de Ronsard, Sieur de Glatigny et de la Linoterie, etc.

En 1639, les PP. de l'Oratoire étaient encore opposants au décret de cette maison, afin d'être payés des arrérages d'une rente de 20 sous constituée à leur profit.

D'après une note de G. de Trémault, cette maison aurait été vendue vers le milieu du XVII<sup>e</sup> s. à la famille Hogu, dont un membre devint vers 1680 seigneur de la Sauverie. D'où le nom de *Hôtel de la Sauverie*. (voir *Sauverie*). En 1758, elle était à Nicolas-François-Alexandre Hogu, seigneur de Fargot, époux de Françoise-Madeleine de Cailly, laquelle, cette même année, se faisait enlever, le 20 mars, par le Chevalier de la Morlière. (Voir *Fargot*).

Le seigneur de Fargot mourut en 1782 laissant cette maison à sa nièce Marie-Suzanne-Ursule Ferrand, femme de Anne Durant de Pérignat lieutenant col. de Cavalerie, (voir *Belair de St-Ouen*). Ceux-ci vendirent leur hôtel de la Sauverie le 14 mai 1783 à Angélique-Marie de Tullières, veuve de Louis-Joseph Bodin de Vaux, seigneur de Villemisson (voir *Villemisson*), et épouse en sec. noces de Antoine-Jean, chevalier de Maussé, laquelle décéda en cette maison le 11 avril 1840. Mais elle en avait donné la nue propriété le 24 nov. 1831 aux suivants : Louis-Charles-Marie, Henri-François-Marie, et Anne-Marie-Charles Bodin de Galembert.

bert, tous trois frères, qui le 3 mars 1842 vendirent à Théophile-Simon-Stanislas Lecoy de la Marche, avocat. Celui-ci la vendit le 14 mai 1854 à M. Lefebvre, greffier au Tribunal de Vendôme. — Elle appartient aujourd'hui à la famille Taillebois. — (Arch. L.-et-Cher, G 246. — Titres des terres de la Sauverie, de Fargot, etc. — Bibl. de Vendôme, ms 391 (Launay sur Rues de Vendôme), fol. 34. — Arch. L.-et-Cher, G 246).

C'est vraisemblablement en face de cette maison Hogu ou de Gennes que se trouvait au XII<sup>e</sup> s. la fabrique de poterie qui a donné son nom à la rue et dont aujourd'hui toute trace a disparu.

A côté, au n<sup>o</sup> 76, se trouve une impasse que l'on appelait *l'Allée des Tanneurs* ou *ruelle Habert*. D'après Launay, cette Allée des Tanneurs prenait son nom des nombreuses tanneries qu'elle côtoyait et qui étaient établies sur le petit cours d'eau descendant du pont de la Chevré. Cette allée traversait ce cours d'eau pour aboutir à une place, dite des Pâtis, aujourd'hui jardin de l'hospice, et enfin se prolongeait jusqu'au moulin à tan, aujourd'hui *Moulin de l'Île*. S'il en était ainsi, cette allée des tanneurs devait encore traverser le mur de ville par une poterne et le fossé de clôture par un pont-levis. — Launay ajoute que cette place des Pâtis servait autrefois aux exécutions capitales. — Duchemin de la Chesnaie, dans ses mémoires, fait savoir qu'un curé des environs de Montoire appelé Galimas, accusé de sortilège, y fut brûlé publiquement au commencement du XVI<sup>e</sup> s. De là viendrait, sans doute, le nom de *l'Arche-aux Bourreaux*, qui lui est proche et qui faisait partie du mur d'enceinte de la ville au-dessus du cours d'eau susdit. Reste à savoir si cette *Arche-aux Bourreaux* n'aurait pas tout simplement pris le nom d'une famille Bourreau qui, après la destruction des murs de ville, l'aurait eue en sa possession, chose plus probable.

Au coin de la rue Poterie et de la rue St-Jacques, aujourd'hui coin de la place de la Madeleine (laquelle place n'existe que depuis le milieu tout au plus du XIX<sup>e</sup> s.), soit au n<sup>o</sup> 71 d'aujourd'hui, se trouvait le *Four de la Poterie*, qui dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> s., avait été construit par le comte Jean IV, dit Jean de Montoire. Il en donna la dime du fournage aux Frères de la Maison-Dieu en 1239. Ce four à ban portait sur 150 maisons ; soit, dans la rue Poterie, 29 maisons ; rue des Béguines, 3 ; ruelle St-Denis, 6 ; parmi lesquelles deux logis appartenant aux Ursulines ; forsbourg Chartrain, 44 ; rue de la Bretonnerie, 4 ;

rue des Quatre-Huys, 19 ; forsbourg St-Michel, (auj. Mail prolongé), 29 ; rue du Bourg-Robert ou de la Mare, 9. — Ce four, de même que l'autre situé au coin de la rue de la Saunerie, portait le nom de *Four-le-Comte*. En 1583, il était affermé 137 livres par an. — Il suivit le sort du premier et fut de même vendu par le roi Henri IV aux mêmes personnes, pour 4.500 l. Au XVII<sup>e</sup> s., on le voit, comme l'autre, aux mains des seigneurs de Chappedasne, du nom de Réméon de Moquet. C'est aujourd'hui un magasin de chaussures. (Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup> Ms. 325, p. 4 ; 2<sup>o</sup> Ms. 391. — *Bulletin vendomois*, 1879, p. 204 ; 1906 p. 45).

A partir de la rue St-Jacques, la rue Poterie devenait la rue de la Porte-Mairesse ou de la Porte St-Michel. Là, sur l'emplacement de l'hospice actuel, se trouvait la maison dite de *l'Ane vert*, ainsi nommée à cause de son enseigne. On l'appelait aussi *l'Hôtel de Chicheray*, parce qu'elle appartenait aux seigneurs de ce lieu, psse de Pezou, et particulièrement aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s., à Jean Cueillette, sixième du nom, qui en 1532 fonda, à la Madeleine de Vendôme, la chapelle St-Sébastien. — Des Cueillette, cette maison passa par mariage à Guillaume Prudhomme, trésorier de France, dit le Trésorier sans reproches, qui avait épousé Marie Cueillette vers 1525. Par mariage encore, une Prudhomme l'apporta, avec Freschines de Villefrancœur, à Charles de Marillac, qui vendit cette maison en 1578 à la ville de Vendôme pour en faire un collège. (Voir *Vendôme Collège*). — Vers 1640, ce collège devint l'Hôpital-Hospice, qu'il est encore aujourd'hui. (Voir *Vendôme Hospice*). — (La Chesnaie des Bois, *Dictionn. de la noblesse* aux mots *Cueillette*, *Prudhomme* et *Marillac*. — Bonhoure, *Histoire du Collège et du Lycée de Vendôme*. — Titres des terres de Chicheray de Renay, etc.).

Une fois passé l'hospice, la rue qui n'était pas comme aujourd'hui confondue avec la place de la Madeleine, s'infléchissait à gauche pour gagner la Porte Méresse ou Porte St-Michel, la fermant au nord, comme la Porte St-Georges la fermait au midi. Le tronçon de rue qui aboutit aujourd'hui au nouveau pont St-Michel, situé à quelques 20 mètres en amont de l'ancien, ne date que de l'année 1865 ou 1866 (?) — La petite ruelle, cul-de-sac en provenant, prend le nom de *Rue de l'Hospice*.

Sources générales pour la rue Poterie. — Bibl. Vendôme : 1<sup>o</sup> Mémoires ms de Duchemin, t. I, pp. 144 et suiv. ; 2<sup>o</sup> Manuscrit 391, Notes G. Launay sur

les rues de Vendôme. — Arch. L.-et-Cher, II (Oratoire). — Métais, *Vendôme pendant la Révolution*, t. II, p. 11. — *Bu latin Vendômois*, 1876, pp. 86 et suiv. ; 1906, p. 43, etc.

*Poterne* (Rue de la). — Voir *Pont-neuf* (rue du).

*Pré aux Chats* (Promenade du). — *Le Pastils de la porte St-Michel*, 1576 ; *Prise des Haberts ou le Pré-Thouart*, XVI<sup>e</sup> s. — Il a couru au sujet de l'origine de ce nom de *Pré aux Chats*, divers récits fantaisistes qui ne peuvent même pas avoir la valeur d'une légende. *L'Hebdomadaire*, journal vendômois, qui termina sa publication en 1841, dans son n<sup>o</sup> du 14 juin de cette année là, fit paraître un article funambulesque où il est question de Bohémiens, de sorcières, du Sabat, etc., établis en ce lieu auquel ils donnaient le nom de *Amlech-Craff* et qui à la longue se transforma en *Pré aux Chats*.

Un autre article inséré au journal *Le Loir* du 16 juillet 1841, répétant Duchemin de la Chesnaye, faisait savoir que l'allée des tanneurs qui prend dans la rue Poterie, conduisait à une place appelée des Pâtis, (Moulin Pasquier 1841), joignant l'hospice, et que cette place servait aux exécutions. Il ajoutait que c'est là que fut brûlé au XVII<sup>e</sup> s., un curé de Montoire appelé Galimat ou Galimard (il n'y a jamais eu de curé de ce nom à Montoire), accusé de sortilèges ; qu'on l'avait d'abord enfermé dans une cage de fer avec des chats, et qu'« alors » tous les prés des Quatre-huis furent désignés sous le nom de *Prés aux Chats*. Cet art. est signé *L'Ermite du faubourg* (Gendron).

L'origine de ce nom paraît plus simple, et *Pré aux Chats* paraît provenir de *Pré-Thouart*, du nom d'une famille Thouart qui a possédé ce pré au XVI<sup>e</sup> siècle et peut être auparavant. Ce lieu s'appelait à cette époque *La Prinse des Haberts* ou *Le Pré-Thouart*. Il est ainsi désigné plusieurs fois dans les aveux et déclarations censuelles faits au duché par les censitaires de cette partie de la ville et en 1583 le *pré aux héritiers Thouart* était, sur le registre des comptes du duché, porté comme étant dans le censif du duc. C'est bien probablement la corruption du nom de ce pré qui fit le *Pré aux Chats*.

Cette promenade à son entrée rue des Quatre-Huys. Primitivement, c'était un simple pâtis appartenant à la ville et au travers duquel on passait pour gagner une passerelle sur le bras du Loir afin d'aborder le moulin de l'Île-Madeleine. De là, au moyen d'une autre passerelle appelée *Les Planches*, jetée sur le bras Sud du Loir, on arrivait à la rue de la

Grève en passant près des Grands-Moulins. La ville, en 1824, a acheté environ un hectare de pré à M. Elisabeth-Denis de Trémault de la Blotinière, afin de le réunir au pâtis primitif, et cela constitua la jolie promenade des Prés aux Chats que l'on planta de platanes et de tilleuls en quinconce. On établit en outre une passerelle nouvelle jetée sur le Loir, afin de communiquer directement avec la rue de la Grève et les Grands-Moulins, sans passer par l'Île-Madeleine. Aujourd'hui les arbres devenus grands forment de très beaux ombrages, et il est question (1909) de jeter, un pont véritable pour passage de voitures afin de faire communiquer commodément les deux parties de la ville que l'on appelle La Grève et Les Quatre-Huys. — (Arch. Nat., P 952, n<sup>o</sup> 431 et suiv. [1576]. — Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup> Ms. 391 [Launay], p. 7 ; 2<sup>o</sup> Fonds Trémault, Cartons Vendôme-Ville. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 174 ; 1896, p. 323. — *L'Hebdomadaire* du 14 juin 1841, et *Le Loir* du 16 juillet 1841).

*Puits* (Rue du). — C'est un cul-de-sac qui aboutit au couvent du Calvaire (jadis des Cordeliers). Son nom provient d'un puits aujourd'hui remplacé par une pompe publique, situé au côté droit de la rue ou coté Sud.

Il semble qu'on puisse voir l'origine de cette rue dans la chartre 318 du Cart. blésois de Marmoutier, datée de mai 1267, dans laquelle le comte Bouchard VI permet au prieur de Lavardin de construire au long de la rue de Matulley (*via de Matulleio*) un mur reliant la maison de Guillot-Mignon (située probablement dans son fief de la Porte-Chartraine) au mur des frères Mineurs (les Cordeliers), avec permission d'y percer une porte pour avoir le droit d'entrer et sortir.

La rue prit naissance sans doute de cette porte qui permettait d'accéder aux immeubles situés à l'intérieur du fief de la Porte-Chartraine. Elle dut rester en la possession des seigneurs du fief. Mais elle ne permettait pas comme aujourd'hui d'arriver à la chapelle du couvent. Le couvent étant desservi par la rue de la Levrette.

Dans cette rue du Puits se trouve la maison située au n<sup>o</sup> 10, qui fut léguée au milieu du XIX<sup>e</sup> s., par la famille Mareschal au couvent du Calvaire, et dans le jardin de laquelle se rencontre la tour en ruine provenant des anciennes murailles de la ville en bordure du fossé du Mail. — (Cart. blésois de Marm. 318. — Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, p. 11).

**Quartier Rochambeau** (Rue du). — C'est un tronçon de rue qui de la place d'Armes mène à la porte du Quartier Rochambeau.

Cette rue fut percée en démolissant le bout des grands greniers de l'Abbaye, tout à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., la ville ayant l'intention de prolonger cette rue et de la faire passer devant la façade du grand bâtiment de l'Abbaye, afin d'aller rejoindre la promenade du Plant qui se trouvait hors du jardin de l'Abbaye vers l'Est, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le grand manège du Quartier. — On l'appela alors *Rue Neuve*. — (Cart. Trinité, t. II, plan de l'Abbaye de 1683. — *Bulletin vendômois*, 1913, p. 192 [Art. Martellière]).

**Quatre-Huys** (Rue des). — *Les Quatre-huys*, XVIII<sup>e</sup> s. — *Rue des Quatre saisons* (Révolution). — Cette rue part de la rue du Mail qu'elle prolonge pour aboutir au lieu appelé *Le Mauvais-Pas*, et de là aux Murs. C'est la route départementale n<sup>o</sup> de Blois au Mans. Elle ne porte son nom de *Quatre-huys* que depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Jusque là et même depuis, on l'appelait *Le Chemin de Masangé*. Elle tire ce nom des *Quatre-huys* d'une maison avec jardin aux quatre-huys ou quatre portes qui se trouvait au XVI<sup>e</sup> siècle au bout du forsbourg St-Michel (Table des biens de l'Oratoire, p. 166). Cette rue était, du côté Sud, dès le xve siècle, bordée de masures ou jardins, derrière lesquels se trouvait le lieu appelé *La Prise des Haberts* autrement dit *Le Pré Thouart*, (auj. *Pré aux Chats*). Ces maisons étaient dans la censive du château.

En cette rue se trouvait une maison dont l'emplacement s'est perdu, et qui au XVIII<sup>e</sup> s., était le siège de la justice de la seigneurie de Courtiras.

La rue des Quatre-Huys n'a véritablement pris de l'importance qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. En son milieu, elle est fort sujette aux inondations du Loir. La promenade des Prés aux Chats y a son entrée. Il est question d'y faire amorcer une large rue nouvelle qui fera communiquer ce quartier avec la rue de la Grève au moyen d'un pont à construire sur le Loir.

Ce nom des Quatre-Huys a donné lieu à des polémiques assez piquantes entre MM. Devaux et de Martonne et relatées au *Bulletin vendômois* en 1863. — (Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup> Ms. 285, p. 166 ; 2<sup>o</sup> Ms. 391 [Launay]. — *Bulletin vendômois* 1864, pp. 159 et 220 ; 1879, p. 174. — Arch. Nat., P 952, n<sup>o</sup> 405).

**Rampe du Château** (Rue de la). — Elle part de la place du Château, ou place du Pont-St-Bié, et monte au château,

d'abord au moyen d'un escalier de 31 marches puis suivant une pente raide, jusqu'au bâtiment appelé la Capitainerie ; enfin, par une pente douce, elle traverse entre deux hauts murs l'ancienne cour du château, passe ce que l'on appelle la Porte de Beauce puis de là gagne le village du Temple.

On en doit, paraît-il, l'établissement au duc, au commencement du XVIII<sup>e</sup> s. Le duc pourvut cette rampe de trois portes successives dont on ne comprend pas bien l'utilité, à moins qu'elles n'aient été mises là pour le seul décor. Cette rampe permettait de descendre non seulement à la ville par le pont St-Bié, mais encore et surtout à la basse-cour du duc installée dans une cour au pied de la tour dite des Quatre-Vents. L'emplacement de cette basse-cour forme aujourd'hui une partie de la place actuelle du château. Néanmoins un sentier devait précéder l'établissement de cette rampe pour permettre d'accéder au préche construit en avant de la porte de la rue Ferme.

L'escalier du bas de cette rampe ne date que de l'époque de la Restauration. La pente raide descendait auparavant jusque devant le pont St-Bié. Cette rue de la Rampe a été remaniée vers 1890 et pourvue de bas côtés pavés et aménagés pour l'écoulement des eaux. A côté de l'escalier, on a laissé encore une montée en pente qui permet aux cavaliers et aux voitures à bras de se servir de la rampe. — (Arch. Nat., TT 275, doss. 4. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, I, pp. 34 et 35. — A Queyroy, *Promenades dans le vieux Vendôme* [Eaux-fortes]. — *Bulletin vendômois*, 1912, p. 258 [Art. Martellière]. — Etc.).

**Renarderie** (Rue). — *Rue de la Regratterie*, 1272, (Arch. L.-et-Cher, layette Trinité) et 1608, (Aveu des dames de la Virginité). — *Rue Chaslier*, puis de la *Fraternité*, (Révolution). — Cette rue qui va de la place St-Martin à la place du Marché est encore empruntée par la route de Paris en Espagne. Son nom paraît provenir d'une enseigne de maison, mais sans que l'on puisse expliquer celui de la *Regratterie* qui lui est parfois substitué.

Il est possible qu'avant d'avoir porté le nom de la Renarderie elle ait été appelée Rue de la Soupière, attendu qu'en 1548, on voit faire déclaration de la maison faisant le coin de la Grand'rue du dit Vendôme, « à aller à l'église et bourg de Monsieur Saint-Martin joignant d'une part à ..., et d'autre part la rue de la soupière (?) au devant la Reynarderie ». (Arch. Nat., P 952, n<sup>o</sup> 254).

Dans cette rue, au XIII<sup>e</sup> siècle, se trouvait l'entrée du couvent des Bénédictins situé entre la Grand-Rue et la place du Marché. On voit encore un reste de sa chapelle dans la cour de la maison n<sup>o</sup> 13 de la Grande rue.

La maison qui faisait le coin de la rue Renarderie et de la place Saint-Martin portait le nom de *Maison du Pavillon*, au XVII<sup>e</sup> s.

Mais le bâtiment le plus important de cette rue était l'Hôtel de la Chambre des Comptes du Vendômois dont la juridiction fut supprimée en 1712 (auj. n<sup>o</sup> 7). Voici la description qu'en donne G. Launay dans son ms. sur les rues de Vendôme :

Au n<sup>o</sup> 7 de la rue Renarderie, une maison d'assez grandes dimensions, avec façade moderne, renfermait autrefois l'établissement de la Chambre des Comptes du duché de Vendôme.

C'est en pénétrant dans la cour par un porche couvert, qu'on se trouve en présence de constructions que la façade à l'Ouest sur la rue était loin de faire soupçonner. Celle de l'Est, de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle se compose de caves voûtées, d'un rez-de-chaussée et de deux étages éclairés chacun par deux larges fenêtres à croisillons encadrées dans des moulures délicatement poussées et surmontées d'un toit ardoisé aux rampants en pierre, duquel se détachent deux lucarnes très ornementées, aux ouvertures à croisillons entre deux pilastres, couronnées par des frontons cintrés avec coquilles dans le tympan, et vases des deux côtés. Ces deux lucarnes de proportions un peu lourdes, ont un véritable cachet de l'époque. Chaque étage est séparé par un cordon mouluré. En retour d'équerre, à droite dans la cour, s'élevait encore, il y a quelques années une curieuse façade dont le rez-de-chaussée en pierre, semblable à celui du corps de logis principal, supportait deux étages en colombage dont le second formait une galerie ouverte, préservée par un toit très saillant. Cette façade, démolie récemment, avait un certain caractère, avec ses cordons moulurés, séparant les étages, et son puits à margelle demi-circulaire en pierre entre les deux fenêtres à meneaux du rez-de-chaussée. Au fond de la cour existe encore un petit bâtiment fort ancien, parallèle au premier, mesurant dans œuvre 7 m. de long sur 3 m. 70 de large. Une cave voûtée en plein cintre s'étend sous un rez-de-chaussée formant une pièce unique occupant toute l'étendue et toute la hauteur du bâtiment. Cette salle est terminée par une voûte ogivale en maçonnerie, surmontée d'une terrasse recouverte d'un dallage en pierre dure. Le mur de la façade d'un mètre d'épaisseur est terminé par une lourde corniche à nombreuses moulures. Deux petites fenêtres modernes ont remplacé de plus anciennes et plus petites encore. Un petit bâtiment, à l'extrémité, renfermait l'escalier destiné à monter sur la terrasse.

Que pouvait être l'emploi de ce bâtiment ? Aurait-il été un dépôt pour les Archives, préservées du feu par l'épaisseur des murs et l'absence de toit ? Hatt-ce une ancienne chapelle ? — (Extrait du Ms. 391 de la Bibl. de Vendôme, fo<sup>o</sup> 33).

(Arch. Nat. ; P 608, fol. 49, (Virginité) ; P 952, n<sup>o</sup> 254. — 1548. Arch. L.-et-Cher, G. 2345, fol. 255. — Bibl. Vendôme, Ms. 391 [Launay] fol. 33).

**St-Bié** (Rue). — Autrefois *Rue de la porte St-Bié* ou encore du *Pont-St-Bié*, — *Rue de l'Espérance*, au II et *Rue du Travail*, au VI. — Elle prend de la place d'Armes actuelle, pour aboutir au pont St-Bié. Son nom n'est qu'une abréviation de *St-Bienheurez*.

Sur le côté droit de cette rue, faisant le coin avec le carrefour du Ponceau, aujourd'hui la place d'Armes, se trouvait une maison appelée du *Cerbesin* ou *Courbeszin*. Cette maison appartenait à l'Hotel-Dieu et fut par lui baillée à rente en 1478. (Terrier de l'Oratoire). Elle relevait de la seigneurie de Noyers.

En 1673 une maison, sise rue du Pont-St-Bié, proche la précédente, appartenait à Marie Gautron, veuve François Barret. Elle était dite « proche le Ponceau, avec le droit d'aller au ruisseau qui descend du Pont-Parrain (*sic*) au Pont-Neuf ». Sur cette maison, les pères de l'Oratoire avaient droit d'avoir et prendre 22 sols 6 deniers de rente (*id.*).

Plus loin, se trouvaient au XV<sup>e</sup> s., les écoles de la ville. (Arch. L.-et-Cher, G 238). Ces écoles étaient dans le censif du fief de la Vicomté ou de Chanteloup. En 1559, ces écoles avaient déjà disparu et la ville était propriétaire de la maison, puisqu'elle donne à bail pour 3 ans à Michel Longuet, moyennant 100 sols de ferme « la place des anciennes Ecoles » (*Bulletin vend.*, 1868, p. 119).

La maison n<sup>o</sup> 4 (Maison Peltureau) qui fut à M. Emilien Renou, paraît avoir été bâtie sur l'emplacement de ces écoles et avoir servi de jeu de paume au XVII<sup>e</sup> siècle (?) Son jardin est aussi bordé à l'Ouest par le ruisseau du Ponceau.

La maison qui fait le coin du pont, aujourd'hui établissement de bains, appartenait en 1699 à Gabriel Saincton, seigneur de Poiriers à St-Ouen, et marchand tanneur à Vendôme. Elle relevait des chanoines de St-Georges à 20 sous de rente foncière et perpétuelle. (Chartrier de Renay, minutes des notaires, 1699, p. 16). Cette même maison avait été, en 1476, à Pierre Simonneau, prêtre, chapelain de l'église de Faye, qui la tenait des chanoines à raison de 74 sols 6 deniers. (*Bull. vend.* 1913, p. 189).

Une ruelle appelée Ruelle Choquet conduit de cette rue au ruisseau du Ponceau où elle aboutissait à un lavoir et un abreuvoir. Elle a environ 50 mètres de long et un ou 2 mètres de large. Elle

est fermée sur la rue St-Bié par une porte au n° 14.

Les maisons, à gauche en allant au pont, se trouvaient plaquées contre le mur de clôture de l'abbaye et étaient occupées par des boutiquiers. — (Arch. L.-et-Cher, Série G, Terrier de l'Oratoire, pp. 107, 202 et 240 et G 238 et 244. — Bibl. de Vendôme : 1<sup>o</sup> Ms. 391 [Launay]; 2<sup>o</sup> Fonds Trémault, Cart. Vendôme *vieilles maisons*. — Chartrier de Renay, *Minutes des notaires*, année 1699, pièce 16. — *Bulletin vendômois*, 1868, p. 119; 1913, pp. 187 à 190).

*St-Cœur* (Rue et ruelle du). — La rue de ce nom part du faubourg Chartrain pour aboutir à la grille du St-Cœur, puis de là, tourne à angle droit pour tomber dans la rue des Jardins. Cette seconde partie de la rue, qui est la ruelle du même nom, est un tronçon de ce que l'on appelait le « Chemin de la justice » ou encore *Venelle Guesnard*, qui par la rue actuelle des Usines passait à la Ménagerie et conduisait aux piliers de justice établis au pied du village de la Tuilerie.

L'avenue du St-Cœur, (anciennement Calvaire) était primitivement (1626) une allée large et bordée d'arbres et de haies, qui du faubourg Chartrain conduisait à la chapelle nouvellement fondée. Le peuple prit l'habitude de prendre cette avenue puis de tourner à droite par la ruelle; c'était ainsi le chemin le plus court pour aller à la Tuilerie. — (Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, p. 53).

*St-Denis* (Rue ou Ruelle ou Venelle). — Les ruelles ou venelles St-Denis sont citées très anciennement dans les titres. — La rue St-Denis actuelle prend au faubourg Chartrain du côté Est et fait un coude vers Nord, pour aboutir derrière le théâtre. A son entrée vers le faubourg, la rue St-Denis, fort large, occupe l'emplacement de ce qu'on appelait le *Petit-Quartier*, destiné à loger le trop plein des troupes que ne pouvait contenir le Quartier Rochambeau. Ce petit quartier a été démoli par la ville vers 1872 (?) Voir *Vendôme* [Militaire], page 124. — Le nom de St-Denis vint à cette ruelle de ce que toute la plaine entre le faubourg Chartrain et la chapelle St-Denis située sur le bord du Loir avait pris le nom de St-Denis.

Il y avait aussi jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une ruelle appelée ruelle St-Denis qui, partant de la rue du Champ-de-Mars, aboutissait aux grands prés en passant près de la chapelle St-Denis. Elle était établie pour permettre l'exploitation des

grands prés sans passer par les cours de l'abbaye. Elle existe encore en partie mais s'arrête aujourd'hui à la limite des champs cultivés proche les ruines de la vieille chapelle. On continuait cette ruelle ou plutôt ce sentier pour gagner le grand cimetière (auj. théâtre) et ce sentier St-Denis est devenu la rue de l'Est. — (*Bulletin vendômois*, 1878, p. 70).

*St-Léonard* (Ruelle). — Voir *Rue des Ecoles*.

*St-Jacques* (Rue). — *Rue de la Sorée*, 1481, (Cart. blésois). — *Rue des Arts*, (Révolution). — Cette rue va de la rue du Change à la place de la Madeleine en longeant les murs du lycée. On la voit s'appeler *Rue de la Sorée* au XV<sup>e</sup> siècle sans qu'on puisse dire au juste pourquoi on lui donnait ce nom, à moins que l'origine en soit venue de ce que le nommé Pierre Sorre y possédait une grange en 1261. Or ce Pierre Sorre était un bourgeois de Vendôme. (Cart. blésois 317). Mais le nom de St-Jacques prévalut, à cause de la chapelle St-Jacques, qui la joignait.

Il y a apparence que cette rue, à son entrée vers la rue du Change, ait été établie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle St-Jacques, contigue à celle des frères condamnés, seule subsistante aujourd'hui, laquelle dans la suite reçut elle-même le nom de St-Jacques. Cette ancienne chapelle a fini par tomber en ruine et les passants prirent l'habitude de traverser ses ruines. On en voit encore les piliers intérieurs qui sont extérieurs de la chapelle St-Jacques du lycée.

C'est dans cette rue que César de Vendôme a cru devoir mettre l'entrée de son collège au XVII<sup>e</sup> s.

Le poète Pierre de Ronsard avait là une maison, mais peut être seulement à loyer. Elle était sur l'emplacement de la conciergerie actuelle du lycée. Elle avait un jardin qui allait jusqu'au bras du Loir en face l'hôtel du Bellay. Petit à petit l'Oratoire absorba presque toutes les maisons de la rue St-Jacques jusqu'en face l'église de la Madeleine, compris le petit couvent des Grisettes qui ne dura que quelques années au commencement du XVIII<sup>e</sup> s. (Voir *Vendôme Couvents*). Une autre maison située sans doute au côté nord de la rue était au XVII<sup>e</sup> s., un jeu de paume public, à l'enseigne de *La Rose*. — Les chanoines de St-Georges, avaient en cette rue, un four banal pour leur fief de la Madeleine; le fermier de ce four en 1791 recevait une indemnité de la part du Directoire pour cause d'éviction.

Toute cette rue relevait immédiate-

ment ou en arrière-fief du fief St-Jacques. Les sieurs de la Nourraye à Montreux y avaient aussi un censif, vers la Madeleine, mais ils le reportaient à St-Jacques. Dans cette rue en 1771 se tenait la foire aux vaches, elle allait jusque sur le parvis de la Madeleine; mais à cette époque elle fut transférée faub. St-Michel vers les Quatre-Huys.

*Cart. blésois de Marm.*, 317 (1261); 595 (1481). — Arch. Nat., P 607 (Aveu de la Nourraye); P 773, 65 A, doss. 2, chem. 1 (XVII<sup>e</sup> s.). — Arch. L.-et-Cher, D 595, n° 584 (1791). — Bibl. Vendôme : 1<sup>o</sup> Ms. 265, pp. 22 et 185 2<sup>o</sup> Ms. 391 (Launay). — Rochambeau, *La Famille de Ronsard*. — *Bulletin vendômois*, 1885; p. 214 (Révolution); 1903, p. 55 (1261).

*St-Lubin* (Ruelle). — C'est la ruelle qui du faubourg de ce nom monte rejoindre la rue des Ecoles. Elle n'a pas 3 mètres de large et paraît destinée à être portée à 6 mètres. Elle servait autrefois aux habitants du faubourg pour aller à leur église et à la chapelle St-Léonard qui lui était contigue. Elle passait par une planchette ou passerelle sur le ravin de St-Léonard pour aboutir à l'église ou gagner la rue des Ecoles et sur sa droite (en montant) recevait la ruelle des Forges qui prenait dans le bas, à la rue du Marchais, aujourd'hui commencement de la rue de la Grève. — (*Bulletin vendômois*, 1913, p. 183).

*St-Martin* (Place). — *Place de la Révolution* en 1793. — La place St-Martin, jusqu'à l'époque de la disparition des ruines de l'église, en 1857, n'était formée que de l'ancien parvis de cette église, et des lieux occupés par l'ancien cimetière qui flanquait ce parvis, et encore de la rue qui passait devant, laquelle rue servait de passage à la route de Paris en Espagne.

Aujourd'hui cette place se compose principalement de l'emplacement de l'ancienne église dont il ne reste plus que le clocher, devenu le beffroi de la ville, dont l'horloge sonne les heures. Cette horloge dont le cadran existe encore à l'ouest fut achetée par la municipalité en 1533. Thibault Vallée, seigneur de la Varenne, un des échevins, fut chargé de l'achat, avec Jean Marreux, receveur des deniers. Au rez-de-chaussée de ce clocher se trouve une salle qui jusqu'à présent servait de remise aux pompes à incendie; mais voici que, (1912), une municipalité dont la majorité est dirigée par une pensée fâcheuse, rêve de destiner cette salle à l'établissement de latrines publiques!! — (Le mal est fait en 1913).

Cette place St-Martin est la place cen-

trale de la ville, là où se tient le marché aux grains; et où se dressent les étalages des forains. On l'a plantée de marronniers dont l'ombrage épais et les frondaisons magnifiques sont fort goûtées en été.

L'ancienne place elle-même possédait quelques ormeaux centenaires et à un de ces ormeaux fut pendu, en 1589, un cordelier appelé le Père Chessé, pour avoir prêché la résistance aux troupes huguenotes du roi Henri qui faisait alors le siège de la ville.

Toute la surface de cette place St-Martin recouvre de vieilles tombes, ainsi que celle des anciennes rues qui l'entourent et qui sont les rues *St-Martin* et de *l'Ecrevisse*.

Sur l'ancienne petite place St-Martin devant le portail de l'église, on installa en 1828 une fontaine qu'on appela la *Fontaine Godineau* parce qu'un habitant de Vendôme appelé ainsi (voir sa notice), avait légué à la ville la somme nécessaire pour l'établir. Elle prenait son eau à la source du Pissot située à 1500 mètres de là, à la Haute-Chape. En 1838 on se décida à reporter cette fontaine au pied du clocher parce qu'il fut reconnu qu'elle gênait le passage des voitures et que d'ailleurs certain jour qu'il gelait fort et que l'eau de la fontaine, étant sortie de sa vasque, s'était congelée par terre, les chevaux de la diligence de Paris à Bordeaux s'abattirent sur le pavé. Cette fontaine existe toujours, mais son utilité est bien amoindrie depuis la création du puits artésien qui fournit l'eau à la ville. On y voit encore, mais quelque peu malmenée, l'inscription dont elle fut dotée en 1838 :

SIMON-JOSEPH GODINEAU  
A SES CONCITOYENS.

Vers le côté de la Place St-Martin qui regarde la Place d'Armes, sur l'emplacement occupé jadis par le chevet de l'église, un comité, formé à Vendôme, a fait élever en 1899 une statue de bronze au Maréchal de Rochambeau. Cette statue est due au ciseau d'un habile sculpteur vendômois, M. Fernand Hamar. (Une reproduction de cette statue orne une des places publiques de Washington).

Sur l'ancienne place St-Martin se trouvait et se rencontre encore l'hôtel de la sous-préfecture, ancien hôtel de la Bersière, acheté par la ville en 1853. Cette maison au XVI<sup>e</sup> s., était à la famille Boyvin, demeurant au Chesne-Breteau, pisse de Busloup. — Voir chapitre *Monum. civils*, p. 142.

A côté, se trouve une grande maison qui, durant de longues années, servit

d'hôtellerie sous le nom d'*Hôtel Gaillandre*. C'était là que se trouvait la première couchée des voyageurs venant de Paris et se dirigeant sur Bordeaux. — Voir *Rue St-Martin* et *Rue de l'Écrevisse*. — (Bibl. de Vendôme, Ms. 391 [Launay]. — *Bulletin vendômois*, 1902, p. 77 [Art. Chanteaud sur Fontaine Godineau]. *Étc.*).  
*St-Martin* (Ancienne rue). — *Rue de la République*, 1798. — Cette rue est aujourd'hui absorbée par la place St-Martin. Elle longeait l'église, du côté Sud, prenait naissance à l'ancienne petite place St-Martin et se terminait à la place d'Armes. — Son axe se trouvait dans la direction exacte du portail de la Trinité.

Cette rue était établie sur un ancien cimetière et ce cimetière débordait même hors de la place et se continuait sous les maisons du côté du Sud. On a en effet trouvé en 1887 et 1891, en creusant des fondations de maisons à reconstruire aux numéros 19 et 21, des cercueils en pierre de l'époque gallo-romaine (?), ce qui prouve que dès les temps les plus anciens, on enterrait déjà les morts en ce centre de Vendôme qui devait devenir le Bourg St-Martin.

Au n° 13 de la place actuelle se rencontre dans une arrière-cour une cave curieuse, ainsi décrite par Launay qui la dessine en son album : « Cette maison a dû avoir une destination particulière que l'examen des titres n'a pu faire découvrir. Dans le fond de sa cour, se trouve un bâtiment parallèle à la façade. Dans ce bâtiment, une cave des plus curieuses a sa porte ouvrant vers... On y descendait par un escalier de 8 marches. Cette cave, rectangulaire, est divisée dans le sens de sa largeur en deux travées ou nefs et en trois travées dans sa longueur par deux colonnes octogonales à chapiteaux d'environ 1 m. de hauteur supportant les retombées des nervures et arcs doubleaux en ogive des six compartiments. Le long des murs sont pratiquées 9 arcades de 0,60 de profondeur ; la largeur de l'entre-colonnement est de 2 m. 50. — Le mur de l'Est du bâtiment à pignon très élevé au-dessus de la porte d'entrée de la cave présente une série de 4 ouvertures rectangulaires séparées entre elles par des pilastres autrefois en pierre dont ceux des extrémités, de l'époque de la construction, ont conservé d'élégants chapiteaux de la Renaissance supportant une corniche régulièrement moulurée. Sous l'appui de ces fenêtres, une sorte de console correspondait à chacun des 5 pilastres, etc. — A l'intérieur et au-dessus de la cave voûtée existe une grande

salle de même dimension et dont le mur du Sud conserve encore dans son épaisseur les 3 arcades correspondant à celles du dessous. On ne sait à quoi servaient ces salles ». — (Extrait du Ms. 391 de la Bibl. de Vendôme [Launay], p. 29).

Cette maison, en 1698, devait 8 deniers de cens au fief et seigneurie de la Vicomté de Vendôme dont M. de Trémault fut le dernier titulaire, plus 20 sols de rente foncière aux Bénédictins, plus 6 livres de rente foncière à la fabrique de St-Martin. C'est là tout ce que l'on sait sur elle. Mais c'est peut être la même que la suivante.

Sur cette même rue se trouvait en 1523 une auberge appelée *Hôtel des Trois Rois*. (On croit que c'est au n° 17). Cette année 1523 un nommé Philibert de Saint-Romain, seigneur de Larcy, qui était un des affidés de la conjuration du Connétable de Bourbon, donna rendez-vous à cet hôtel des Trois-Rois à deux gentilshommes normands appelés Matignon et d'Argouges afin d'en faire ses complices. Mais ceux-ci allèrent le dénoncer. La conjuration avorta. — (Bibl. Vendôme, 1° Ms. 391 [Launay], p. 29 ; 2° Fonds Trémault, Carton *Vendôme-Ville*, Doss. Maisons [1523], Extrait de la *Revue des deux mondes* du 15 févr. 1860, p. 894. — *Bulletin vendômois*, 1887, pp. 228 et suiv. ; 1891, pp. 261 et suiv.)

*St-Pierre-la-Motte* (Rue). — Cette rue est à proprement parler une impasse ou cul-de-sac. On l'appelait aussi *St-Père-la-Motte*, et même parfois *Rue des Saints-Pères*. Elle prend dans la rue Poterie pour aboutir à l'ancienne chapelle St-Pierre-la-Motte, où elle s'arrête. Arrivée au droit de l'ancien hôtel Fringuembault, qu'elle longe encore par derrière, elle donnait naissance à la rue Fringuembault.

Au n° 10 de cette rue St-Père-la-Motte, se trouve la maison achetée en 1768 par l'abbé Simon, l'historien du Vendômois (voir sa notice), où il passa le reste de sa vie. Il est à croire que c'est là qu'il composa sa fameuse *Histoire de Vendôme et de ses environs* qui le rendit célèbre. Cette maison avait appartenu en 1718 à Joseph Cadot, Sr de l'Olivier qui l'avait ensuite vendue à François Thierry, curé de Périgny. Elle relevait à pur cens du fief même de St-Pierre-la-Motte. — (Bibl. de Vendôme, Ms. 391 [Launay]. — *Bulletin vendômois*, 1882, p. 155 [Art. Bouchet] ; 1902, p. 276, et 1903, p. 58).

*Sanitas* (Rue du). — Elle prend derrière la place St-Denis ou l'ancien cimetière, aujourd'hui le Théâtre, et se dirige vers l'Est pour se perdre dans la campagne. — Elle tire son nom de la maison

du *Sanitas* ou maison de Santé, construite vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sur un terrain situé en cet endroit. — Cette rue avait plus d'avenir avant la construction du théâtre qui aujourd'hui en masque l'entrée.

*Saunerie* (Rue de la). — *Rue Saulnerie ou de la Volaille*, XVIII<sup>e</sup> s., (Duchemin). — *Rue Jean-Jacques Rousseau*, (Révolution). — Ce nom de rue *Saulnerie* qui finalement a prévalu, mais avec une orthographe défectueuse, provient de ce que le grenier à sel se trouvait établi au XVI<sup>e</sup> s. dans cette rue, dans la maison aux deux médaillons, aujourd'hui n° 25. Cette maison paraît être du XVI<sup>e</sup> s., elle se compose : « d'une façade étroite percée d'une porte en anse de panier encadrée de moulures avec médaillons au-dessus, renfermant des têtes de profil, surmontées d'une large fenêtre autrefois à croisillons » (Launay). Dans la cour se trouve un autre bâtiment qui pourrait bien avoir été le magasin au sel. Au fond du jardin se trouvent des traces du vieux mur de ville. — Mais il faut dire ici que ce nom de Saunerie paraît antérieur au XVI<sup>e</sup> s. ; car on le trouve, d'après l'Inventaire des titres de la Maison-Dieu, appliqué à cette rue dès le XIV<sup>e</sup> s., ce qui prouve que le grenier à sel à Vendôme est antérieur au XVI<sup>e</sup> s.

Au n° 9 de la même rue, autre maison en bois « avec premier étage en saillie sur le rez-de-chaussée, et dont la pointe du pignon est terminée par une grande arcade ogivale en bois, détachée du mur et supportant une saillie du dit toit » (Launay).

Dans cette rue de la Saunerie, du côté Nord, se trouvait l'auditoire ancien de la justice du comte. Il y était encore en 1508 ; car au Dictionn. des Biens de l'Oratoire, en cette année 1508, il est question d'une maison « située rue Saulnerie devant l'auditoire, et joignant d'un bout aux murs de ville ». (Ms. 296, p. 199). Et en 1533, une maison même rue était indiquée comme joignant « d'un côté au vieux auditoire, une ruelle entre deux, et d'un bout à la Boucherie » laquelle boucherie se trouvait située sur la Grande rue (Arch. L.-et-Cher). — La ruelle dont il est ici question devait être celle qui de la rue Saunerie conduisait à la dite Boucherie. — A l'extrémité de cette rue vers la rue Poterie, se trouvait le Grand-Four-Le-Comte. (Voir *Rue de la Poterie*). — La ruelle des Brulées, au coin du n° 9, conduisait de la rue Saunerie à la rivière de l'Essef-Gerbier. — (Bibl. Vendôme, 1° Ms. 286, p. 199, v° n° 91 ; 2° Ms. 323, pp. 141 et 142 ; 3° Ms. 391. — Arch. L.-et-Cher, G 244).

*Square Belot* (Avenue du). — Cette avenue part du pont de l'Abbaye pour aboutir au pont de l'Islette et traverse le square Belot, d'où son nom.

*Tanneurs* (Ruelle des), appelée aussi Allée des Tanneurs. — Elle prend rue Poterie et par quelques détours sinueux arrive au canal de la Chevrerie, un peu au-dessus de la roue de l'hospice. Elle paraît être à l'usage simplement des riverains.

*Tertre au Curé* (Rue du). — C'est un simple sentier qui, de la rue des Ecoles, se dirige sur le sommet du coteau de St-Lubin. Son nom paraît lui venir de ce qu'il permettait au curé de St-Lubin d'avoir accès à ses terres situées sur le coteau.

*Tertre Bossu* (Chemin du). — C'est le chemin qui, au delà du Puits St-Sulpice, au haut du faub. St-Lubin, prend au dit faubourg pour monter au village du Temple.

*Tertre de la Glacière* (Rue du). — Cette rue est, à proprement parler, un chemin montueux qui mène de la rue de la Grève au haut du coteau, vers la Chaise et le Bois aux Moines. Le terrain appelé *La Glacière*, appartenant à la ville, était concédé par bail emphytéotique, pour 99 ans, le 8 germinal an IX, à raison de 8 francs par an. On appelait aussi ce tertre *Le Tertre des Grands-Moulins*, parce qu'il dominait ces moulins (qu'on appelait encore *Moulins Le-Comte*). — (Bibl. Vendôme, Les 10 dossiers Chautard, Etat des Biens de la Ville en 1805).

*Tête Noire* (Impasse de la). — Elle prend place Saint-Martin, à côté de la grille de la sous-préfecture, et conduit au Loir (Canal de la Sous-Préfecture). Elle est à l'usage simplement des riverains. On l'appelait autrefois *Impasse de l'Écrevisse*, du nom de la rue qu'elle paraissait continuer, et qui longeait l'église St-Martin du côté du Nord. Ce nom de la *Tête-Noire* lui provient d'une ancienne auberge qui la joignait.

*Théâtre* (Place du). — C'est le parvis du Théâtre moderne, au faub. Chartrain. Ce théâtre a été construit, avec les écoles qui le flanquent, sur l'ancienne place St-Denis, qui elle-même était établie sur l'emplacement de l'ancien Grand Cimetière. Mais cette place moderne du Théâtre n'est autre chose qu'un élargissement du faubourg Chartrain.

*Trémault* (Boulevard de). — Ce nom a été donné à l'avenue de la Gare par délibération du conseil municipal en date du... 1913, dans le but de perpétuer particulièrement la mémoire d'Auguste de Trémault, ancien maire de Vendôme

(voir sa notice), et aussi de sa famille qui avait fourni plusieurs maires à la ville. Mais il est à craindre que le nom de *Boulevard de la Gare*, parfaitement logique, prévaille envers et contre toutes délibérations et plaques indicatrices.

*Turbaudière* (Ruelle de la). — Elle est nommée ainsi dans plusieurs titres du xv<sup>e</sup> siècle, dans les aveux de la maison du Marchais-St-Sulpice qui la joignait et qui faisait le coin de cette rue et de la route de Blois (et Tours). Elle semble avoir disparu (?). — (Arch. Nat., P 629, numéros 87, 88 et 89).

*Usines* (Rue des). — Elle va de l'avenue de la Gare (auj. Boulevard de Trémault) vers le sud et aboutit à la rue des Jardins. Son nom provient de ce qu'elle a été établie entre l'usine à gaz (en arrière) et la fabrique de baguettes sculptées, dans le troisième quart du xix<sup>e</sup> siècle.

*Yvon-Villarceau* (Rue). — Elle longe le théâtre municipal au Nord, entre ce théâtre et l'école des garçons. Elle ne comporte pas de numéros, et il faut avouer qu'elle est mal qualifiée pour perpétuer la mémoire de ce savant mathématicien (dont voir la notice).

## 7. — CIMETIÈRES

Les cimetières de Vendôme, dans le principe, étaient dans les églises mêmes et à l'entour. Ce n'est que lorsque les cimetières autour des églises devinrent insuffisants qu'ils furent transportés hors la ville.

*Cimetière St-Martin*. — Il était primitivement tout autour de l'église ; les deux rues de Saint-Martin et de l'Ecrevisse sont sur son terrain. On a découvert des tombes de ce cimetière du côté de la rue Saint-Martin, jusque dans les caves des maisons bordant cette rue, en 1887. On finit par n'en conserver que la partie devant le portail et un petit enclos du côté du nord pour y enterrer les enfants nouveaux-nés. Ce cimetière paraît avoir été désaffecté définitivement en 1766. Sa grande croix a été transportée au *Grand cimetière* et depuis la suppression de ce dernier, au cimetière actuel, hors la ville. Mais la paroisse Saint-Martin continua à enterrer au cimetière Frincombault jusqu'à la Révolution.

*Cimetière St-Georges*. — Il se trouvait dans l'enceinte du château. C'est là, qu'on enterrait les chanoines et les rares habitants du château. L'abbé Simon, historien du Vendômois, y fut inhumé en 1781.

*Cimetière St-Lubin*. — Il était dans le haut du faubourg Saint-Lubin, en face

la chapelle St-Sulpice. On l'appelait aussi cimetière St-Sulpice. Il fut vendu nationalement, en 1793, pour 630 livres.

*Cimetière St-Bienheure*. — Il en existait deux, le grand et le petit cimetière, tous deux dans le coteau. Ils paraissent être l'un au dessus et l'autre au dessous de l'église. Ils ont dû être vendus en même temps que l'église.

*Cimetière de la Trinité*. — Les moines étaient enterrés dans l'église ou à côté, peut être aussi au milieu du cloître. Les externes ou étrangers qui en avaient obtenu le privilège ainsi que les serfs du monastère étaient enterrés dans le lieu appelé *La Galilée*, autour de la chapelle Notre-Dame de Pitié. Ce lieu a été vendu en 1791 en même temps que la dite chapelle.

*Cimetière de la Madeleine*. — Il était du côté nord de l'église, vers la rue des Béguines. Le bas-côté de la chapelle de la Vierge et tout le collatéral paraissent avoir été construits sur son emplacement. Il paraît n'avoir plus été employé, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, que pour les inhumations des petits enfants.

*Cimetière de l'Oratoire*. — C'était l'église même du lieu. Mais au temps où les bâtiments de l'Oratoire étaient l'Hospice St-Jacques ou la Maison-Dieu, le cimetière était dans l'enclos et à côté de l'église. Il en est fait mention dans un aveu des chanoines de St-Georges de l'an 1546 (Arch. Nat., P 610, f<sup>o</sup> 33). On y accédait par une ruelle donnant rue Saint-Jacques. A la suite de l'édit royal de 1776, qui prohiba les sépultures dans les églises, l'Oratoire qui avait bâti sur l'ancien cimetière de son enclos, acheta un terrain rue de la Bretonnerie, à l'orient du cimetière de l'Hôtel-Dieu, pour y enterrer ses morts.

*Cimetière de l'Hôtel-Dieu*. — L'Hôtel-Dieu ayant été transféré vers 1629 dans l'ancien collège de la ville, dut avoir son cimetière à l'intérieur de son enclos. Ayant hérité en 1685 des biens de la Religion P. R., il transporta son cimetière sur l'emplacement de l'ancien temple démoli et du cimetière des Protestants qui lui était annexé. L'enclos en a été conservé, c'est un jardin clos de murs ; au coin de la rue Bretonnerie et de la rue des Jardins.

*Cimetière du Sanitas ou de la Maladrerie*. — C'était le lieu d'inhumation des lépreux, autour de la Maladrerie, au haut du faubourg Chartrain. Il était sans doute autour de la chapelle, au lieu appelé aujourd'hui Tiron, là où l'on a construit les voies de garage des tramways.

*Cimetière du faubourg Chartrain* ou

*Grand Cimetière*. On l'appelait aussi la *Courtille*. — Il était sur l'emplacement ou se trouvait aujourd'hui le théâtre et les écoles. On ignore la date de son établissement. Mais il existait déjà en ce lieu en 1460. Il était dans la censive de la Maison-Dieu, à cause du fief de Saint-Barthélemy, appartenant à cet établissement. Les titres de l'Oratoire, datés de cette année-là, citent des terres l'avoisnant. Il était à l'usage de toutes les paroisses de la ville. Une chapelle y avait été construite, dédiée d'abord à Notre-Dame de Toussaint. Cette chapelle a été détruite en 1816. Ce cimetière, devenu après la Révolution seul cimetière de la ville, se trouva insuffisant au xix<sup>e</sup> siècle. En 1826, il fut transporté en son emplacement actuel, hors le faubourg. La croix de ce nouveau cimetière provient de l'ancien. Il contient plusieurs hectares et se trouve sur le chemin de la Tuilerie, hors la ville.

*Cimetière Frincambault*. — Il existait encore dans la ville un autre cimetière établi rue Frincambault. Celui-ci fut acquis en 1758 et béni par le curé de Saint-Martin le 21 novembre. Il était destiné à l'inhumation des pauvres et des enfants. Le terrain était à M. de Trémault, maire et lieutenant-général du bailliage, qui l'échangea à la fabrique contre la chapelle Saint-Mathurin, joignant la sacristie, dans l'église Saint-Martin. On y enterra aussi quelquefois les Réformés.

*Cimetières protestants*. — Les cimetières protestants suivirent le sort des temples eux-mêmes. Le premier entoura le préche établi en 1559, au pied du château et fut désaffecté en même temps, en 1618. Il entoura alors en partie le nouveau temple édifié en 1619, dans une grange sur les arrières-fossés du Mail, et s'étendit sur les dépendances de cette grange qui devinrent plus tard celles de l'auberge du Plat-d'Étain.

Au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, on enterra pendant quelque temps les protestants dans un terrain à part, pris au cimetière Frincambault, leur temple de la rue du Mail ayant été détruit. Puis ils parvinrent à s'en faire établir un nouveau autour de leur nouveau préche et ils l'entourèrent de murs, rue des Ecuelles. En 1684, il devint cimetière de l'Hôtel-Dieu. Le terrain de ce cimetière existe encore, toujours entouré de ses murs, rue Bretonnerie actuelle, au coin de la rue des Jardins.

Arch. Nat., P 610, fol. 33. — Arch. L.-et-Cher, G 2346, fol. 144, v<sup>o</sup> ; Q (Vendôme), n<sup>o</sup> 1480 (1793). — Biblioth. de Vendôme, Manuscrits : 1<sup>o</sup> ms. 285, p. 147 ; 2<sup>o</sup> ms. 287,

p. 38 ; 3<sup>o</sup> ms. 322, pp. 171 et 230 et ms. 323, p. 19 ; 4<sup>o</sup> Notes manusc. de Launay sur les rues de Vendôme, f<sup>o</sup> 11, verso. — *Bulletin vendômois*, 1882, p. 159 ; 1885, p. 100 (note) ; 1887, p. 228. — Abbé Simon, III, p. 5. — Pétigny, p. 612. — *Mémoires Soc. Sciences et lettres de Blois*, VI, (1860), p. 33. — Registres de St-Martin de Vendôme, 21 nov. 1758. — *Le Lir-et-Cher historique*, 1894, col. 48.

**Vendômois** (Famille de). — *La Bougrerie, Le Clos-Margot*, xv<sup>e</sup> s. — *Alleray, Boursay, Fontenaille, Le Grand-Mas*. — *La Cour de Souday* xvi<sup>e</sup> s. — Armes : *D'hermines au chef d'or chargé de trois triangles de gueules*. — (De Maude).

**Vendômois** (Renée de), dite *la Recluse*. — Elle était fille de Hamelin II de Vendômois, Sgr de Bessé, et veuve de Parceval de Halley, Sgr de la Thibonnellière, lorsqu'en 1478 elle épousa Jean de Saint-Berthevin, veuf lui-même de Jeanne de Tucé. Elle eut de ce second mariage François de Saint-Berthevin né en 1481. En 1483, elle s'éprit de Guillaume du Plessis-Chatillon, fils de Jean du Plessis, Sgr du Mée et de Catherine d'Avaugour, et non contente de tromper son mari, elle s'abaissa jusqu'à lui dérober une somme d'argent en faveur de son amant. Jean de Saint-Berthevin, furieux, lui infligea une correction humiliante, réservée à l'enfance. C'est alors qu'elle résolut de se venger, et ayant soudoyé un valet de son amant, elle fit assassiner son mari sur la route entre le moulin de Taillefer et le château de Souday, un jour que le malheureux se promenait, environ Noël 1485. — On instruisit le procès et la coupable fut découverte, jugée et condamnée à mort. Sa famille ayant fait des démarches auprès du roi pour éviter la honte d'une exécution, le roi commua la peine en une détention perpétuelle et *on emmura* la coupable dans une maison contiguë au cimetière des Innocents, à Paris. Renée de Vendômois fut ainsi celle qu'on a appelée « la pauvre recluse du cimetière des Innocents », autour de laquelle se forma une légende de pitié. On ne sait l'époque de sa mort. — (*Bulletin vendômois*, [article Chéramy], 1891, p. 266. — Rochambeau, *Renée de Vendômois la recluse*, [Revue historique du Maine, t. X, 1881]. — Abbé Ledru... etc.).

**Vendômois** (Le), ou *Pays Vendômois*, ancienne division de la cité romaine des Carnutes. — *Pagus vindusnisus*, 853 (Capitulaire de Charles le Chauve). — *Pagus vindosnensis, Pagus vindocinensis*, ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles. — Ce *Pagus vindocinensis* était borné au nord par le *Pagus du-nensis*, à l'est par le *Pagus blesensis*, au

sud par la cité des *Turonens* et à l'ouest par la Cité des *Cenomani*.

Au point de vue religieux, ce pays vendômois a formé l'archidiaconé de Vendôme, lorsque la Cité des Carnutes fut devenue le diocèse de Chartres; et il y eut dans ce diocèse six archidiaconés, correspondant à autant de *Pagi* anciens.

Ce *Pagus*, sous les Carolingiens, se reconnaissait comme vassal des comtes de Chartres, eux-mêmes héritiers de la puissance des préfets de la province romaine. Puis, lorsque l'autorité ecclésiastique se fut, sans secousse, et avec le consentement des peuples, substituée à la puissance laïque tombée en décadence, l'évêque de Chartres se trouva lui-même le suzerain accepté de ces anciens *Pagi*, devenus les comtés, et le comté de Vendôme releva ainsi en fief de l'évêché de Chartres.

Il en fut ainsi jusqu'au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, époque où Fulbert, évêque de Chartres, eut quelque difficulté à faire reconnaître sa suzeraineté par Renauld, évêque de Paris, lui-même comte de Vendôme. Et comme le successeur de ce Renauld était son neveu Bouchard le Chauve, alors mineur sous la tutelle de son grand-père, le puissant Foulques Nerra, comte d'Anjou, il est clair que l'évêque de Chartres n'osa pas faire valoir ses droits déjà contestés. (*Chartes vend.* 29 et 30). On en retrouve pourtant des traces, encore au XIII<sup>e</sup> s., époque où l'évêque de Chartres appelle le comte Jean IV, *Homo ligius noster*. — (Fonds Bouchet, chem. II, doss. 2 pièce 11, p. 7).

Cependant au XI<sup>e</sup> siècle, de par la volonté de Geoffroy-Martel qui s'était emparé par force du comté de Vendôme, le Vendômois paraissait s'être soustrait définitivement à cette suzeraineté des évêques de Chartres et avoir été mis sous l'autorité féodale des comtes d'Anjou qui le reportaient directement au roi. (*Trin.* 6, p. 16).

Le comté de Vendôme resta dans cette mouvance jusqu'à l'an 1484, époque où, par décret du roi Charles VIII, il fut mis dans la dépendance directe de la Couronne et la mouvance de la Tour du Louvre; ce qui fut confirmé en 1515 par le roi François I<sup>er</sup>, quand il érigea le comté en duché, en faveur de Charles de Bourbon.

Le comté s'était déjà augmenté vers l'an 960, par suite de la cession par l'évêque du Mans, Sigefroy, à Bouchard-Ratepilate, alors comte de Vendôme, des 64 paroisses qui formèrent le Bas-Vendômois, et qui comprenaient toute la

vallée du Loir depuis Thoré jusqu'à la Chartre, sauf Troo qui semble alors être resté entre les mains du comte du Mans.

Dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> s., le comte Pierre de Vendôme détacha ces paroisses du Vendômois propre pour en constituer ce qu'on a appelé le *Bas-Vendômois*, avec Montoire pour capitale; mais Vendôme fut toujours suzerain de ces pays, qui restèrent partie intégrante du Comté.

Le Vendômois ou Comté de Vendôme ainsi constitué définitivement, était borné au Nord par le comté du Maine et celui de Dunois; à l'Est par la seigneurie de Beaugency et le comté de Blois; au Sud par le comté de Touraine; à l'Ouest enfin par le comté du Maine. Mais il y avait au nord du comté quelques enclaves qui dépendaient de l'évêché de Chartres.

Bien que l'on dise *Duché d'Anjou* et *Comté du Maine*, l'usage s'établit de dire *Comté de Blois* et *Duché d'Orléans*; de même prit-on l'habitude de dire *Comté* et *Duché de Vendôme* et non de *Vendômois*, bien que cette dernière appellation soit plus logique.

Au XIV<sup>e</sup> siècle eut lieu un accord entre le comte de Blois, seigneur de Beaugency, et le comte de Vendôme en vertu duquel accord, daté de 1329, le faubourg St-Bienheure qui faisait partie de la seigneurie de Beaugency devint fief purement vendômois, ainsi qu'un bon nombre de paroisses situées vers Blois sur le plateau de la Beauce vers l'Est.

Enfin, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, le comté de Vendôme s'agrandit encore de deux seigneuries importantes, ce furent d'abord celle de Mondoubleau, achetée en 1406 par Catherine de Vendôme pour son fils Louis de Bourbon, et ensuite celle de St-Calais, acquise par Marie de Luxembourg, femme de François de Bourbon, en 1491.

Le comté devint, ainsi constitué, tel qu'il fut à l'époque de son érection en duché quelques années après, et comme il resta jusqu'à la Révolution.

Les comtes du Vendômois semblent apparaître déjà sous les rois Carolingiens. Mais c'était alors des officiers de la Couronne. C'est ainsi que le comte Troannus qui en 833, donna des biens à Marmoutier dans la plaine de St-Mars de Vendôme et à Arènes, peut être sans témérité rangé au nombre des comtes vendômois (*Cart. vendômois de Marm.*, ch. 1 A).

De même, le comte Bouchard, qu'une chartre du comte Eudes de Blois indique

en l'an 902, avec la qualité de *Comes vel Graphio* et qui se rencontre encore en l'an 905, dans une chartre de St-Martin de Tours. (*Chartes vendômoises*, n<sup>o</sup> 16; et aussi Bourel de la Roncière, *Vie de Bouchard le Vénérable*).

Ce *Burchardus comes*, paraît être le père de Bouchard-Ratepilate, qui doit être pris comme le premier des comtes héréditaires de Vendôme, bien que l'abbé Simon, après le chanoine du Bellay, puis Ménage, le Père Anselme et les autres auteurs, lui refusent cette qualité et ne lui donnent pas, par conséquent, le n<sup>o</sup> 1 auquel il a droit parmi les comtes.

(La liste chronologique des comtes et ducs du Vendômois, a paru à l'article *Vendôme* [Féodalité]).

Quant aux limites territoriales de ce *Pagus* ou comté de Vendôme, il est assez difficile de les établir avec précision. On sait seulement que suivant le cours du Loir, le comté, au X<sup>e</sup> siècle, allait de Fréteval à Thoré; Fréteval étant du Dunois, et Thoré de la Cité des Cénomans. Du côté du Perche, la limite du Vendômois ne dépassait pas Epuisé, Danzé, Chauvigny et la Ville-aux-Cleres.

Du côté de la Beauce, la limite du *pagus*, était plus éloignée de *Voppidum* chef-lieu. Il comprenait en effet les paroisses de la Chapelle-Anschéry (mais non pas Renay qui était blésois), Epiais en partie, Ste-Gemme, Baigneaux, partie de Rhodon, Champigny, la Chapelle-Vendômoise, Landes, Lancôme et St-Cyr-du-Gault.

Il allait plus loin sur la rive droite de la Brenne et comprenait les paroisses de Prunay, Villechauve, Authon, le Boulay, Monthonod et la Ferrière. Ces trois dernières aujourd'hui de l'Indre-et-Loire.

A partir de ce dernier point, la limite primitive du Vendômois suivait la limite même des diocèses de Chartres et du Mans, laissant au Maine Sasnières et Houssay, ainsi que Villiersfaux.

Sur l'étendue de l'archidiaconé de Vendôme faisant partie du diocèse de Chartres, se formèrent des enclaves, à la suite d'abus ou d'accords entre les évêques de Chartres, suzerains du pays, et les comtes, ou encore par suite de partages de famille.

C'est ainsi que Mazangé devint fief direct du chapitre de l'église cathédrale de Chartres, Chauvigny releva directement de l'évêque lui-même, ainsi que la paroisse de la Ville-aux-Cleres qui plus tard fut cédée par l'évêque au chapitre de sa cathédrale. Enfin Lisle et le Rouillis furent tous deux soustraits au Vendômois, pour relever du Perche-Gouet dont

Montmirail était le chef-lieu, et qui lui-même relevait de l'évêque de Chartres.

Pour ce qui regarde les fiefs appelés *Fiefs-Blésois*, situés dans la Beauce et sur la rive gauche du Loir, ils firent toujours en réalité partie du Vendômois, mais par suite d'accords résultant probablement de partages de famille, ils furent à une époque reculée, attribués aux sires de Beaugency qui devaient les reporter en fief à Vendôme, car il est inadmissible que le puissant Geoffroy Martel ait laissé un seigneur étranger devenir maître absolu des territoires allant jusqu'auprès de son château; mais les av-ux connus ne sont pas assez anciens pour permettre de fournir la preuve de la chose.

Ces fiefs blésois se composaient de plusieurs paroisses beauceronnes et comprenaient même la paroisse St-Bienheure de Vendôme, en partie, puis Coulommiers, Villetrun, Rocé, St-Firmin en partie, Ste-Gemme, Rhodon en partie, etc. La seigneurie de Beaugency étant tombée aux mains des puissants comtes de Blois ceux-ci finirent par y introduire leur coutume de Blois et par la soustraire à la vassalité des comtes de Vendôme; il en résulta que le comté de Vendôme fut coupé en deux et cet état de choses ne prit fin qu'en 1329, à la suite d'un accord établi entre les deux comtes, ce qui régularisa la situation. C'est alors que Champigny, Villefrancoeur et la Chapelle-Vendômoise furent soustraits au comté de Vendôme, mais les fiefs blésois y rentrèrent. Pourtant la coutume de Blois continua à les régir.

Au X<sup>e</sup> siècle, le Vendômois avait doublé presque d'étendue, par suite de l'acquisition faite (entre 955 et 960) par Bouchard-Ratepilate, de 64 paroisses appartenant au diocèse du Mans et que lui céda l'évêque Sigefroy. C'est ainsi que toute la vallée du Loir, de Thoré à la Chartre, devint vendômoise et du coup les quatre importantes chatellenies de Lavardin, Montoire, Savigny et les Roches furent vendômoises, ainsi que tout le doyenné de Troo, sauf pourtant Troo lui-même. Mais il est très malaisé d'identifier ces soixante-quatre paroisses. Peut-être y a-t-il quelque exagération sur ce nombre de 64, l'habitude étant souvent de compter comme paroisses, de simples chapelles. Cette annexion comprenait tout le Bas-Vendômois ancien, où il est difficile de compter plus de 45 églises. Et pour faire les 64, il faut y ajouter le doyenné de St-Calais, lequel aurait depuis été soustrait au Vendômois par un acte qui reste inconnu. On ne voit point

que jusqu'en l'année 1491 il ait appartenu au Vendômois.

Entre 1010 et 1018, la partie de ce territoire restée en friche fut mise en valeur par l'évêque Renault, comte de Vendôme, qui fonda les villages de Prunay (Ville-l'Évêque), Houssay et d'autres, dans la forêt de Gastines.

La baronnie de Mondoubleau qui relevait du comté du Maine fut elle-même incorporée au comté de Vendôme en 1484, par suite d'une ordonnance du roi Charles VIII. Elle avait été achetée en 1406, par Catherine de Vendôme, veuve du comte Jean VII, et tenue depuis par les comtes de Vendôme à foy et hommage du comté du Maine. A partir de cette date de 1484, elle fit donc pleinement partie du Vendômois.

Une autre annexion eut encore lieu en 1491; c'est celle de l'importante seigneurie de St-Calais, achetée par Marie de Luxembourg, pendant l'absence de son mari, le comte François, et agissant en son nom. Dès lors, cette seigneurie fit partie du Vendômois et y resta jusqu'en l'année 1785, époque où elle fut vendue par Monsieur, comte de Provence, frère du roi Louis XVI, qui avait dans son apanage le duché de Vendôme.

Le Vendômois, au XVII<sup>e</sup> siècle et aux siècles suivants, avait bien, de la sorte, un territoire double du *Pagus Vindocinensis* des premiers comtes; et l'on voit que si, en 1096, le comté avait été amputé de la paroisse et seigneurie de St-Cyr-du-Gault, réunie au Blésois; si en 1329, quelques paroisses de Beauce, avaient été cédées de même au comté de Blois, (en échange d'autres équivalentes), les annexions avaient quand même considérablement augmenté le territoire du Vendômois. L'archidiaconé au contraire, resta dans ses limites primitives qui chevauchaient sur le Dunois.

Les comtes et ducs du Vendômois, qui prenaient plutôt le titre de comtes et ducs de Vendôme, furent donc d'abord à la nomination des rois, puis des évêques de Chartres et devinrent héréditaires à partir du X<sup>e</sup> siècle. (Voir leur nomenclature au mot *Vendôme*, chapitre de la *Féodalité*).

Aujourd'hui, on prend assez l'habitude d'appeler *Vendômois* tout l'arrondissement de Vendôme. (Voir *Vendôme*, arrondissement).

*Cart. vendômois de Marm. 1 A. — Cart. Trinité, 2, p. 9; 6, p. 16. — Chartes vendômoises, 16, 21, 29, 30. — Dom Housseau, Recueil de Chartes sur la Touraine, I, p. 771. — Dom Mabillon, Annales bénédictines, III, p. 705. — Gesta Ambaziensium dominorum au Recueil des*

*Historiens des Gaules, X, p. 238. — Mémoires de la Soc. des sciences et lettres de Blois, 1871 (partages de 1329). — Bulletin vendômois, 1881, p. 234; 1906, pp. 149, 150 et 163. — Bibl. Vendôme, Fonds Bouchet, chem. II, doss. 2, pièce 7. — Dupré, Hist. de St-Laumer par Noël Mars (d'après le Cart. de St-Laumer). — Bourel de la Roncière, Vie de Bouchard et Vénéral, passim. — Abbé Simon, I pp. 2, 277 et passim. — Pétigny, pp. 196, 201, 202, 213, 246, 248, 327 et 421.*

**Vente** (La), h. et auberge, c<sup>o</sup> de Montrouveau, situés au carrefour des routes de Couture aux Hermites (Indre-et-Loire), et de Montrouveau à Chemillé (Indre-et-Loire). On appelle ce lieu aujourd'hui *Marcé*, quoique le vrai Marcé, maintenant réduit à une seule maison, se trouve à un kilomètre de là, vers l'ouest.

**Vente** (La), éc., c<sup>o</sup> de Souday. — Ce lieu était jadis de la paroisse de Glatigny. — (Reg. paroiss. de Glatigny).

**Ventes** (Les), éc., c<sup>o</sup> de la Chapelle-Anschéry.

**Ventes** (Les), h., c<sup>o</sup> de Lignières.

**Ventes** (Les), éc., ou f., c<sup>o</sup> de St-Agil. — En 1788, ce lieu est du domaine de St-Agil. — (Notes de l'abbé Chéramy, d'après le Chartrier de St-Agil).

**Ventes** (Les), f., c<sup>o</sup> de St-Mars du Cor. — *Les Vieilles Ventes*, XVIII<sup>e</sup> s. — Ce lieu faisait partie du lot de terres vagues concédées en 1563 par Jeanne d'Albret, au nom de son fils Henri, à Raphaël de Taillevis, sieur de la Mézière et pris sur la forêt de Mondoubleau. Il fut défriché par lui et fit partie de son domaine de la Petite Mézière, aujourd'hui *Les Mézières*.

Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, la métairie des Ventes est à Yolande de Taillevis, fille (ainée ?) de René de Taillevis, Sr de la Mézière et de Yolande de Beauvais. Elle la vend à Catherine Mérillon. Sur les héritiers de Catherine Mérillon, la métairie des Ventes est retirée par René II de Taillevis. Il paraît la vendre en 1636 à François Rousseau, qui devient sieur des Ventes, et était avocat à Mondoubleau. — En 1660, elle est à Charles Rousseau, époux de Françoise Chaufourneau. — En 1678 et 1693, à Jean Rousseau le jeune, avocat à Mondoubleau et bailli de la Chapelle-Vicomtesse. — En 1740, au même ou autre Jean Rousseau. — En 1786, à René de Chabot, chevalier. — Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, s'installe pour quelque temps aux Ventes une colonie de Frères-Agriculteurs qu'on appela Les Ermites de St-Mars. Ce lieu était alors pourvu d'une chapelle qui a disparu. — (Reg. paroiss. de Cormenon. 1636; de la Chapelle-Vicomtesse, 1740. — Arch. L.-et-Cher, G 220 [1693]. — Arch. Loiret,

A 1707 [1786]. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 496. — Collection R. de St-Venant, Liasse Romilly-St-Mars, dossier des Mézières [1563]).

**Ventes** (Les Petites), h., c<sup>o</sup> de St-Mars du Cor, 22 habitants.

**Ventes** (Les Grandes et Petites), fermes, c<sup>o</sup> du Temple. — *Les Ventes de la Forêt de Mondoubleau*, XVII<sup>e</sup> s. — En 1575, ce lieu faisait partie du domaine de la Fredonnière. — En 1674, il appartient à François Ferrand, écar, Sr de la Bretonnerie, l'un des gendarmes de la compagnie du roi, époux de Louise Geslain. Il contenait 70 arpents. — (Collection Bernault, titres de la Fredonnière. — Collection R. de St-Venant, liasse du Temple).

**Ventes du Tronchet** (Les), anc. mét., psse d'Ambloy. — Ce lieu était déjà cité comme habité en 1566. — (Chartrier des Minières, Titres de la Noue-St-Amand).

**Vercler** ou **Verelef** (famille de). — *L'Oisellerie* (de Sasniers), XVI<sup>e</sup> s.

**Verdaille** (La), maison, au bourg de St-Jean-Frémentel. — Elle relevait du Buisson. — (Arch. L.-et-Cher, E 164, n<sup>o</sup> 1).

**Verdelay** ou **Verdelet** (Famille de). — *Coulonges, Courdétain, Chiloup* (de Choue), XVI<sup>e</sup> siècle.

**Verderie** (La), villa au hameau du Tertre, c<sup>o</sup> de Montoire. — *La Verdrière*, XVII<sup>e</sup> s. — Ancien fief mouvant de Montoire. Au XVII<sup>e</sup> s., il appartenait à Louis de Segrais. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n<sup>o</sup> 182).

**Verger** (Famille du). — Boisfreslon, XVI<sup>e</sup> s. — Armes : *De gueules à 3 quintefeuilles d'or*. — (Adr. Thibault).

**Verger** (Le), éc., c<sup>o</sup> de la Chapelle-Vicomtesse.

**Verger** (Le), éc., c<sup>o</sup> de Choue. — Ce lieu, avec le Perray, formait une tenue relevant féodalement de la Ralluère. — En 1520, il était, en partie, du domaine même de la Ralluère, l'autre partie appartenant à Martin Bantrau. — (Arch. Nat., P 704, n<sup>o</sup> 16; P 705, n<sup>o</sup> 1).

**Verger**, (Le), éc., c<sup>o</sup> de Meslay, maison de garde. — Ce lieu paraît être l'ancienne maison manable de la ferme du Verger dont les terres ont été distribuées aux deux fermes du Bourg et de la Fosse aux Noyers. — (Chartrier de Meslay, Inventaire, fol. 67).

**Verger** (Le), f., c<sup>o</sup> de St-Avit. — Ancien fief et manoir dont nous ignorons la mouvance.

Au XVII<sup>e</sup> s., ce fief est à la famille de Giraudeau ou Girondeau qui possédait aussi Carcassonne et Arras. — En 1647, à César de Girondeau, baptisé à St-Avit

le 19 octobre 1615, fils de Jacques de Girondeau, Sgr de la Noue, d'Arras et de Carcassonne et de Elisabeth de Montlibert. Il est époux de Elisabeth de Martreux qui fut inhumée, âgée de 35 à 40 ans, à St-Avit, le 4 janvier 1656, la veille de l'enterrement de sa belle-mère. — Ils avaient pour enfants : 1<sup>o</sup> César, qui suit; 2<sup>o</sup> Jacques, baptisé en 1640; 3<sup>o</sup> Jacques 2<sup>e</sup>, baptisé le 11 mars 1643; 4<sup>o</sup> Elisabeth, qui en 1647, épousa Claude de Déniat, sieur de la Garenne; 5<sup>o</sup> Pierre, baptisé en 1648; 6<sup>o</sup> Charles, en 1649; 7<sup>o</sup> Frédéric, en 1654. Il fut sieur de Lannay et épousa le 30 mai 1681, Louise, fille de Claude de Bongars, sieur d'Etourville et de Catherine de Mégrét.

César de Girondeau, fils aîné des précédents, Sgr de Lavarotte, puis du Verger. En 1663, il présente au baptême un enfant naturel.

Il est époux de Françoise de Brossard; il en a les enfants suivants : 1<sup>o</sup> Claude qui est parrain en 1667; 2<sup>o</sup> Marie, qui suit; 3<sup>o</sup> Marie-Anne, en 1665, qui en 1698, épousait Pierre, fils de Nicolas de Voré, sieur de la Mérie; 4<sup>o</sup> Louise-Françoise, en 1666; 5<sup>o</sup> François, le 11 février 1667; 6<sup>o</sup> Suzanne, baptisée en 1668, qui épouse, en 1697, Antoine de Lorin, sieur de St-Jacques; 7<sup>o</sup> Marie-Denise, qui en 1697 épouse Macé Fouet.

César de Girondeau était présumé mort en 1688, époque où, depuis 7 ans et plus, il avait quitté la province. (Aveu de Boisvinet en 1688).

Marie de Girondeau, dame du Verger, baptisée en 1663. Elle épousa Pierre du Doit éc., Sr de la Ribonnière et demeurait avec lui au Verger en 1688. Elle en eut 4 filles.

Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> s., le Verger est à la famille de Mégrét et notamment à Claude de Mégrét de Belligny, officier au régiment de la Marine, né en 1665, fils de Louis de Mégrét, Sgr de Belligny et de Françoise du Bellay; il est époux de Charlotte du Doit, qu'il avait épousée à St-Avit le 6 novembre 1698. Ils meurent tous deux en 1721 et sont inhumés à St-Avit. — Ils ont pour enfants : 1<sup>o</sup> Claude, qui suit; 2<sup>o</sup> Charles, qui en 1711, épousa Anne de Phélines, fille de Jacques, Sgr de Carcassonne et de Anne de Bongars; 3<sup>o</sup> Auguste qui fut capitaine de milices, et fut inhumé à St-Avit en 1739, âgé de 36 ans.

Claude de Mégrét de Belligny, écar, sieur du Verger, lieutenant, puis capitaine au régiment de Champagne, époux de Catherine-Françoise de Commargon. Elle est inhumée à St-Avit, étant veuve,

en 1762, à l'âge de 68 ans. — Ils eurent pour enfants : 1°) Charlotte, qui fut inhumée à St-Avit en 1748, à 21 ans ; 2°) Charles-Louis, qui suit ; 3°) Pierre, baptisé à St-Avit, en 1731 ; 4°) Claude-Augustin, qui vit encore en 1762 et assista à l'inhumation de sa mère ; 5°) François-Frédéric, qui suivra après Charles-Louis ; 6°) Frédéric-Auguste, clerc ; 7°) Eléonore, qui, en 1762, assiste à l'enterrement de sa mère et se marie en 1774, à St-Avit, avec Joseph-Jacques Denys de Tierceville, Sgr de Touchebelle, à St-Ouen, veuf de Elisabeth-Marie de Brassard. Elle fut inhumée à la Madeleine de Vendôme, le 11 nov. 1780, âgée de 46 ans.

Charles-Louis de Mégret de Belligny, fils aîné des précédents, Sgr du Verger, déjà en 1745 (St-Avit).

En 1773, il demeure à la Bauberderie, ou il meurt le 28 avril 1793. Il était capitaine réformé du régiment de Champagne. Il paraît abandonner le Verger à ses frères François-Frédéric, qui suivra, et Frédéric-Auguste, dès 1772, pour se retirer à la dite Bauberderie.

François-Frédéric de Mégret de Belligny, lieutenant de milices au régiment d'Orléans, Sgr du Verger indivisément avec son frère Frédéric-Auguste, lequel était clerc tonsuré (en 1772). Le 29 avril, 1755, il avait épousé à Lisle Marie-Jeanne Huet, fille mineure de Jacques Huet, sieur de la Pichardière et de feu Marie de la Grue. Elle fut inhumée à Lisle le 19 juillet 1778. Elle paraît être nièce du curé Huet des Joncherets. Lui, mourut avant 1779, laissant deux filles : 1°) Léonore-Françoise, baptisée à Lisle en 1756 ; 2°) Louise-Anastasie, id., en 1757. Toutes deux épousèrent les deux frères ; Léonore-Françoise épousa le 20 avril 1779 René-François de Vasconcelles, chevalier, ancien gendarme de la garde du roi ; et l'autre, Louise-Anastasie, épousa aussi à Lisle le 13 juillet, même année, Louis-François de Vasconcelles, chev., Sgr de Monville, officier au régiment d'Auxerrois-Infanterie ; tous deux fils de Louis-François de Vasconcelles, écr, ancien officier au régiment de Talaru, Sgr de Monville et de la Houssaye et de dame Marie du Laurent, de la paroisse d'Authon au Perche. — La famille de Vasconcelles possédait encore le Verger en 1842. — (Chartrier de Glatigny, aveu d'Arras en 1397 et 1688. — Reg. paroiss. de St-Avit, *passim* ; de Lisle, 1755, 1772, 1778, 1779 ; de la Madeleine de Vendôme, 11 nov. 1780 ; du Plessis-Dorin, etc. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 224.

**Verger (Le)**, éc., c<sup>e</sup> de St-Quentin.

**Verger (Le)**, h., c<sup>e</sup> de Ternay. — An-

cien manoir et fief appartenant au XVI<sup>e</sup> siècle à la famille Lelièvre — En 1516, il est à François Lelièvre, homme d'armes, époux, en 1523, de Guillemine Guillemon (?). — En 1557, à Joseph Lelièvre, écr, sieur du Verger, époux de Renée de Barville. — En 1571, à Antoine Lelièvre, sr du Verger, qui épouse à Troo Cécile Georget, dame de la Voûte. — En 1628, à Claude Lelièvre, petit-fils des précédents et fils de Joseph L. et de Françoise Ronsard ; il est seigneur du Verger, de la Roche-Longlois et de la Coulonge, gendarme de la Cie du duc d'Orléans.

Le partage de sa succession eut lieu le 29 mai 1675 devant Hubert, notaire en Bas-Vendômois. — Le Verger passa alors aux neveux du décédé et resta aux seigneurs de la Voûte. — (Collection R. de S. Venant ; notes de l'abbé Haugou, curé de Troo, sur Troo. — Drigon de Magny, *Généalogie de la famille Lelièvre ou Lelièvre*, p. 269. — Reg. paroiss. de Ternay, (de 1618 à 1668, *passim*).

**Verger-Brachet (Le)**, lieu-dit, c<sup>e</sup> de Ville-mardy. — *Le Verger* XVII<sup>e</sup> s. — Anc. mét., relevant en fief du château de Vendôme à foy et h. simple, etc. — Les terres de cette métairie étaient dites en 1617, « joindre de toutes parts celles de Villepéan ».

Avant 1552, elle est à Marion Lesbaly, veuve de Michel Bracuée ou Brachet. — En 1552 à Jean Brachet, fils lui-même de Jean Brachet. — En 1583 à autre Jean Brachet, sieur de Puymoreau. — En 1609, à François Luillier, sieur d'Infreville et de Frouville à cause de Anne Brachet, sa femme. Il est conseiller du roi en son Conseil d'Etat et demeure à Paris. En 1617 il fait sa déclaration au nom des enfants qu'il a eus d'Anne Brachet, fille et héritière de Jean Brachet, sieur de Puymoreau.

En 1635, Claude de Remilly, Sgr de la Champinière, qui était ou devint commissaire ordinaire de la Marine, puis conseiller et trésorier général de Son Altesse, l'achetait de dame Marie Luillier, veuve de Claude Marcel ou Marcol, vivant sieur de Villeneuve. — En 1679, le Verger est au fils du précédent, Jean de Remilly, sieur de la Champinière et du Coudray, conseiller du roi et de Son Altesse, juge ordinaire civil et criminel du pays Vendômois, maire perpétuel de la ville de Vendôme, (voir sa notice), qui à cette date en faisait l'aveu au ducé.

En 1698, le Verger était habité par Dlle Marguerite Goisard, veuve de défunt Louis Raffard, officier du roi, Sgr du Bouchet-Pelgruau et des Marchais.

Dominique de Remilly ancien capitaine au régiment de Navarre vendit cette métairie en 1723 aux Ursulines de

Vendôme. Elle fut vendue national<sup>e</sup> en 1791 pour 14.500 livres. — Ses terres sont aujourd'hui divisées. — (Arch. Nat., P 621, n<sup>o</sup> 90 ; P 623, n<sup>o</sup> 54 et 55 ; P 714, n<sup>o</sup> 165 ; PP 50, vol. 114, n<sup>o</sup> 109. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 341. — Arch. du Loiret, A, n<sup>o</sup> 1625 et 1684. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 98. — Chartrier de Renay, Minutes des notaires, année 1698, pièce 27. — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. LXVII, [1913], col. 792 [art. Le Lieur d'Avost]).

**Vergereaux (Les)**, h., c<sup>e</sup> de St-Jean-Frémentel. — Ce lieu relevait censiv<sup>e</sup> de Rougemont. — En 1640, il est à Antoine Bigot, sieur des Vergereaux, garde du corps du duc de Longueville, demeurant au Buisson, époux de Marie Séguin d'Albert. — En 1674 il demeure au château des Diorières, en qualité de procureur fiscal de la Sgic de la Ville-aux-Clercs. — En 1667, il avait donné les Vergereaux à sa fille Renée, qui épousait à St-Jean, le 19 février, Honoré Grimaudet, écr, Sr de la Chesnière, de la psse de St-Hilaire. — En 1690, ce fief est à leur fille mineure, Marguerite Grimaudet, sous la tutelle de son oncle Jacques Grimaudet, qui pour elle renonce à la succession de son père. Elle se fait religieuse à St-Cyr, où on la trouve en 1726. — En 1704, le seigneur de Rougemont avait acheté les Vergereaux pour en annexer le fief à sa seigneurie de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 153, 157, 158, 161, 163, 174, 179, 271, 724. — Reg. de St-Jean-Frémentel, 1643, 1655, 1656, 19 févr. 1667).

**Vergerie (La)** anc. métairie, psse des Essarts. — Elle relevait d'abord des Essarts et à partir de 1666, elle releva du Bas-Plessis ; son manoir était entouré de fossés. — Le 2 avril 1475, Mathurin et Thomas les Dupuis vendaient à Jean Sarrazin l'aitre et borde de la Vergerie, moyennant 16 livres en argent, quatre charges de froment et une mine d'autre bled. — Ce lieu paraît être resté ensuite dans le domaine des seigneurs de Bas-Plessis. — (*Bulletin vendômois*, 1900, p. 61).

**Vérité (Famille)**. — *Le Plessis* (de Sargé), XVII<sup>e</sup> s.

**Vermand**. — Voir *Roche-Vermand*.

**Vernage** (Famille de). — *Ranay*, XVIII<sup>e</sup> siècle. — Armes : *D'or à un aune* (vergne) *de sinople sur une terrasse de même, au chef d'azur chargé de 3 glands d'or*. — (Adr. Thibault).

**Vernage, ou de Vernage** (Michel-Louis), médecin fameux du XVIII<sup>e</sup> s., né à Paris en 1697 et mort en 1773. — Il était fils de François Vernage, docteur régent en l'Université de Paris, qui s'était déjà fait un nom dans la médecine.

Michel-Louis était docteur à l'âge de 21 ans. Il ne tarda pas à acquérir une grande réputation et fut, tout jeune encore, appelé à soigner, à Chambord, le Maréchal de Saxe, qu'il guérit. En 1752, il guérit le dauphin, fils de Louis XV, de la variole, devint médecin du Roi et reçut des lettres de noblesse. En 1770, il était devenu l'*Ancien* de la Compagnie et remplit les fonctions de censeur royal.

Voltaire a célébré Vernage dans de beaux vers, contenus dans un de ses discours philosophiques.

On n'a, de Vernage qu'un seul ouvrage : *Observations sur la petite vérole naturelle et artificielle*, Paris 1773, in-12.

Vernage était grand partisan de l'ino-culation. Son éloge historique a été publié en 1776 par le docteur Malouet.

Il avait épousé en 1736 Marie-Charlotte de Quinemont, fille de Jean-Jacques Ours de Quinemont et de Marie-Jeanne Odart, dont il n'eut jamais d'enfants. Avec elle il acheta, le 18 juin 1739, la terre de Ranay près Montoire. A sa mort, en 1773, sa veuve fixa sa résidence à Ranay où elle demeura jusqu'à son décès, en 1818, après avoir été emprisonnée sous la Terreur. C'est à elle que l'on doit la restauration du château de Ranay, la plantation de ses belles avenues et l'établissement de ses bassins. — (Michaud, *Biographie universelle*. — Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*. — Passac, p. 82. — Malardier, p. 992, etc.).

**Verges (Les)**, éc., c<sup>e</sup> d'Azé.

**Verneuil** (Famille de). — *Chevigny*, XV<sup>e</sup> s. — Armes : *D'azur à la fasce d'or surmontée de 3 trèfles de même, rangés en fasce, et en pointe un losange d'argent*. — (Adr. Thibault).

**Vernois**, éc., c<sup>e</sup> de St-Rimay. — Maisonnette du chemin de fer de Blois à Pont de Braye.

**Vernon ou Vernou** (Famille de). — *Crassay*, XV<sup>e</sup> siècle.

**Vernouillet**, h. et moulin, situés communes de St-Jean-Frémentel et Brévaïnville, 42 hab., dont 28 sur Brévaïnville. — *Vernoletum, Vernoiillacum, Vernolletum, Vermilleth*, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles (Cart. Dunois de Marm.). — Ancien fief relevant de Fréteval. — Le moulin de Vernouillet avait droit de banalité sur tous les justiciables du bailliage de la Sgic de Rougemont. Il appartenait aux seigneurs de Rougemont. — La partie de Vernouillet qui se trouve sur la rive gauche du Loir et se trouvait sur la paroisse de St-Claude, aujourd'hui c<sup>e</sup> de Brévaïnville, s'appelle *Le Petit-Vernouillet*. — Les moulins et ferme de Vernouillet fu-

rent vendus en 1795 sur l'émigré Montsoreau, pour 47 mille livres. — (*Cart. Dunois de Marm.*, 66, 77, 82, 83, 88, 151. — *Cart. vendômois de id.*, 180. — Arch. L.-et-Cher, E 162, 178, 724 ; Q, Vendôme, Émigrés, 729).

**Veronnière** (La), h., c<sup>e</sup> d'Authon.

**Veronnière** (Le lieu de la), psse de Fontaines. — Il était dans la censive du prieuré de Grandry et appartenait en 1602 au Sgr des Fontaines. — En 1661 à Gilbert de Chapuiset, écr. fils de Gilbert de Chapuiset et époux de Françoise Deniau. — (Arch. Nat., P 652, n<sup>os</sup> 25 à 28 — Reg. paroiss. de Fontaines, 1661).

**Veronnière** (Le lieu de la), maison sise en la ville de Fréteval, rue du Bourg-Neuf et qui relevait de l'Ormoys. — (Arch. L.-et-Cher, E 178).

**Verrerie** (La), maison forestière et pavillon de chasse, c<sup>e</sup> de Busloup, dans la forêt de Fréteval. — *La Voyverie*, 1589, (registres de Busloup). — *La Vieille Verrerie*, XVIII<sup>e</sup> s. — *La Verrerie de la Bulonnerie*, (Cassini). — *La Verrerie royale de la Bruslonnière*, 1783 (Arch. L.-et-Cher, Eaux-et-Forêts).

Le nom de *Verrerie* a été donné à plusieurs localités situées dans la même forêt de Fréteval, suivant que les nécessités de l'industrie, pour ce qui est surtout du chauffage et aussi du minéral, forçaient les verriers à déplacer leurs fours.

Il y a eu la *Verrerie de Mauvoisin*, la *Verrerie de la Bruslonnière*, la *Verrerie de Gratteloup*, etc. — Il semble que le nom de Verrerie soit proprement resté à la verrerie de la *Bruslonnière*, que Cassini nomme la Verrerie de la *Bulonnerie*.

Il y eut plusieurs familles de gentilshommes verriers exerçant leur industrie dans la forêt de Fréteval. Les plus connus sont les Brossard qui étaient déjà verriers au XV<sup>e</sup> siècle. Les Baranger, les Maigret ou Mégret, les Mondoucet, les du Plessis, les Menou, les Levasseur, paraissent avoir aussi été verriers, mais les registres de l'état-civil des paroisses sont généralement muets sur leurs fonctions, dont jamais ils n'ont paru être fiers, malgré les décrets de nos rois qui proclamaient que cette industrie de la verrerie n'était pas dérogeante. Il est vrai que les gentilshommes verriers étaient toujours en butte aux moqueries des hobereaux dont l'épée était le gagne-pain.

Une chanson grivoise courait dans le pays dont les paroles sont à peu près perdues mais on l'en rencontre des phrases dans ce genre :

Souffle, souffle, verrier,

Souffle au c... des bouteilles

Souffle à t'en fair'crever, etc.

(Le reste ne peut s'imprimer).

La verrerie de la Bulonnerie ou Bulonnerie, (voir ce mot) semble être la dernière verrerie installée dans la forêt de Fréteval. Elle paraît avoir succédé à la verrerie de Mauvoisin qui existait non loin de là, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. — (Voir *Mauvoisin*).

Le dernier verrier à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., appelé Bessirard de la Touche, ayant trouvé l'occasion bonne, acheta des acquéreurs de la nation, le château de Rougemont saisi sur l'émigré Montsoreau et y transporta son industrie.

Plusieurs Brossard paraissent aux registres de la Ville-aux-Clercs et de Busloup. — En 1589 René de Brossard paraît comme seigneur de la *Voyverie*, aux registres de la Ville-aux-Clercs. — Au commencement du XVII<sup>e</sup> s., ce lieu est à la famille Letellier, sieurs de Paradis. — En 1656, N. du Plessis, gentilhomme de verrerie, est enterré à Busloup. — Au milieu du XVIII<sup>e</sup> s., la verrerie était en activité, au dire de l'abbé Bordas. — En 1756, Etienne de Menou, maître de verrerie, âgé de 72 ans, étant à l'article de la mort, abjura le protestantisme entre les mains du curé de Busloup. — En 1771, le sieur Eloy Leriche, maître de verrerie, comparait dans une assemblée d'habitants de Busloup.

En 1783, François-Jacques-Alexandre de Chable de Rouvré, écr. gendarme de la garde du roi, était dit maître-propiétaire de la verrerie royale de la Bruslonnière, dans une pièce relative aux Eaux-et-Forêts du Vendômois.

Bessirard de la Touche était maître verrier en 1789. — (Voir *Bulonnerie*).

La verrerie n'est plus aujourd'hui représentée que par une maison de garde et par un chalet de rendez-vous de chasse dépendant de la Gaudinière.

Reg. paroiss. de la Ville-aux-Clercs, de Busloup, etc., *passim*. — Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*, (1907), pp. 116 et 127. — Collection H. de la Vaillière, Notes sur les Le Tellier, d'après le chanoine Hubert. — Bordas, t. II, (Busloup). — Arch. L.-et-Cher, Série B, (Eaux-et-Forêts, 1783).

**Verrerie** (La Grande et Petite), fermes, c<sup>e</sup> du Gault. — Ancien fief relevant à foy-h. de Courtalain. Il avait pour domaine en 1586 : Le Chaussé, les Bois-Rouges, le Chaillouay et la Gallongère. — Il avait pour vassaux : La Grève, la Bourguinière, la Maunourie, la Pine-lière, etc. — (Arch. Nat., Q1 495, fol. 31, v<sup>o</sup>, et 33 v<sup>o</sup>).

**Verrerie** (La), anc. mét., psse de Ma-

zangé. — (Carte de Cassini. — Titres des Minières, dossier de Pierrefitte).

**Verrerie** (La), château, c<sup>e</sup> de Montrouveau, (anciennement de Marcé). — *La Verrerie*, 1606 (aven). — Ancien fief relevant de Montoire. — Ce lieu avait été possédé par l'abbaye de la Trinité, et semble avoir été une maison de campagne de l'abbé, car en 1649, dans un inventaire des meubles de Michel Sublet, abbé de la Trinité, il est dit qu'on a fait venir plusieurs meubles de la métairie de la Verrerie, paroisse de Marcé, proche Villedieu. Peut-être ne l'avait-il habité que comme locataire.

En 1606, il est à René Le Boucher qui en fait l'aven. — En 1669, à René Desgrais, écr., Sgr de Myéré, de la Rougnonnière, la Horlière, Beauregard et la Verrerie, qui rendait aven pour la Verrerie au château de Montoire. — En 1677 et 1695, Claude Forasteau, écr., sieur de la Bodinière, demeurait à la Verrerie qui appartenait à la famille Frédeureau. Il y avait là une fabrique de verre.

Jean Frédeureau, en 1686, est dit sieur de Beauvallon, Villedrouin et la Verrerie, époux de Jeanne Renoir, laquelle décéda à Couture le 7 janvier 1705. Il est fils de Jacques Frédeureau, sieur du Gué, juge ordinaire au Bas-Vendômois et de Madeleine Lecomte. A cette époque, il chargeait Charles Fleurant, hôtelier des Trois-Rois à Montoire, de se transporter à Angers, Nantes et ailleurs, à l'effet d'y vendre dix-sept paviers de verre que lui, Jean Frédeureau, avait envoyés à Angers, à l'hôtel du Griffon et qui n'avaient pas pu trouver acquéreurs, ce verre provenant de sa verrerie. Le dit Fleurant vendit ce verre pour 180 livres, et par acte passé devant Lemaitre, notaire à Montoire, le 24 décembre 1686, il rendit compte de son mandat.

Jean-Jacques Frédeureau, sieur de Beauvallon, fils du précédent, décéda à l'Hôtel-Dieu de Beauvais le 20 août 1717 et par son testament en date du 16 du même mois, il légua à la fabrique de Montrouveau sa terre de la Verrerie, paroisse de Marcé, à la charge d'une messe solennelle par semaine pour le repos de son âme et le jour de saint Jean-Baptiste, une haute messe, à la charge en outre de fournir le pain, le vin, le luminaire et autres choses nécessaires à l'accomplissement de cette fondation.

Marie-Anne Frédeureau, unique héritière du défunt et femme de Jean-Baptiste Blanchet de Langeron, attaqua ce testament. — En 1738, le procès courait encore et les habitants de Montrouveau nommaient des arbitres pour juger le li-

tige. — Nous n'avons pas pu savoir ce que devint cette affaire, mais on ne rencontre plus depuis cette date de seigneurs de la Verrerie.

Ce château, au XIX<sup>e</sup> siècle, appartient à la famille Fournier. — (Arch. Nat., P 714, n<sup>o</sup> 19 [1669]; PP 50, vol. 93, n<sup>o</sup> 76 [1606]. — Malardier, p. 802).

**Verrerie** (La), h. et verrerie, c<sup>e</sup> du Plessis-Dorin, 69 hab. — *Le Chesne-Bidaul*, (nom ancien). — *La Verrerie du Bidaul*, XVIII<sup>e</sup> s. — *Le Chêne-Bidaux* (Cassini). — *La Verrerie de Montmirail* (locution usuelle).

Ce hameau est presque complètement habité par les ouvriers de la verrerie et contient le four lui-même ou grand-feu. Il forme le centre de l'agglomération ouvrière qui couvre aussi les hameaux voisins. Son vrai nom est *Le Chêne-Bidaul*, nom ancien du lieu. Mais le simple nom de la *Verrerie* lui a été substitué.

Cette verrerie a été établie très anciennement, probablement au moyen-âge, par les sires de Montmirail, désireux de créer un débouché pour les bois de leur forêt.

On peut constater l'existence de cette verrerie au XVI<sup>e</sup> s., aux registres de Montmirail. En 1586, un certain Jouanne, verrier italien, époux de la veuve de M. de la Pépinière, était trouvé mort assassiné dans un champ au Plessis-Dorin et enterré à Montmirail.

Aux reg. paroiss. du Plessis-Dorin se rencontrent bon nombre de gentilshommes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s., lesquels pour n'être pas qualifiés *verriers* le sont pourtant certainement. Ce sont les Brossard, les La Bussièrre, les Dégnaux, les Mégret de Belligny, etc.

En 1793, un sieur Busson-Chalais était maître de cette verrerie. Il était nommé capitaine de la Garde Nationale et partait alors à la tête de 300 hommes pour aller combattre les Chouans.

Le minéral, autrefois, était pris sur place ou dans les sablières de la forêt de Montmirail. Aujourd'hui on le fait venir par chemin de fer de divers lieux plus riches en cette matière première.

En 1800, la verrerie de Montmirail employait 160 ouvriers adultes, 46 enfants et 104 chevaux ou mulets dont la plupart étaient destinés à aller chercher le bois dans la forêt. Elle fabriquait surtout déjà des instruments de chimie. — Actuellement cette verrerie emploie environ 150 ouvriers, hommes, femmes et enfants. Elle continue à fabriquer surtout des instruments de chimie, des bouteilles de pharmacie, etc., et possède un atelier de bouchage à l'émeri. — Elle a

cessé de chauffer au bois et emploie aujourd'hui la houille. — (Reg. paroiss. du Plessis-Dorin, *passim*. — Annuaire de L.-et-Cher, 1800, p. 76. — Beauvais de St-Paul, p. 218. — Notes ms. de M. A. Lebrun, instituteur au Plessis-Dorin).

**Verreries (Les)**, ou le *Coursimeau*, éc., c<sup>o</sup> de Romilly.

**Verrie (La)**, h., c<sup>o</sup> de Cellé. — *La Vayerie*, XVI<sup>e</sup> s., (Arch. L.-et-Cher, G 894). — *La Vairie*, (état-major).

**Verrière (La)**, h., c<sup>o</sup> de Couture.

**Verrière (La)**, anc. mét., psse de Villeboust, citée aux titres de Rougemont du XVII<sup>e</sup> s. — En 1638, cette mét. appartenait à Jacques Créton, marchand, Sr de la Verrière, demeurant à St-Hilaire. — (Arch. L.-et-Cher F, 164. — Reg. de St-Jean-Frémentel, 1638).

**Verrières (Famille de)** à Couture, XV<sup>e</sup> s. — Armes : *D'hermines au chef de sable*. — (Hallepeau, note sur la Poissonnière).

**Versoris (Famille de)**. — *Beauvoir* (de St-Jean-Frémentel), XVII<sup>e</sup> s. — Armes : *D'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois fleurs d'ancolies de même*. — (Busserolle).

**Verthamon (Famille de)**. — *Fort-Givard et la Ville-aux-Clercs*, XVII<sup>e</sup> s. — *Ambloy, St-Amand et Poulines*, XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> s. — *Villejumer, le Breuil-Fontenay, la Borde* (de Villerable), XVIII<sup>e</sup> s. — Armes : *Ecartelé au 1 de gueules au lion d'or; au 2 et 3 équipolé à 5 points d'or et 4 d'azur, au 4 de gueules plein*. — (Arm. ms.).

**Vesinerie (La)**, éc., c<sup>o</sup> de Couture.

**Vesins (Famille de)** ou encore de *Voisines*. — *Les Epineaux, La Mézière*, XV<sup>e</sup> s.

**Veslée (La)**, anc. mét., psse de Savigny. — Sur cette métairie, ainsi que sur celle de la Gasnerie, paroisse d'Ecormain, était assise une rente de 200 livres qui formait les revenus de la chapelle St-Jacques, en l'église abbatiale de St-Calais. — (Abbé Froger, *Histoire de St-Calais*, p. 348).

**Vestiturie (La)** h., psse de St-Jean-Frémentel, cité aux titres de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 162).

**Vestu (Famille)**, appelée encore *Vétus*, et du *Veille*. — Voir *Veille*.

**Veteuil**, ferme, ancien moulin, sur la Houzée, c<sup>o</sup> de Coulommiers. — *Vetodium* (XI<sup>e</sup> s.). — *Vestail* (XVII<sup>e</sup> s.). — *Veteuse* (Cassini). — *Viture*, (Le Loirdu 21 mai 1852). — Vers l'an 1029, le moulin de *Vetodium* fut vendu au convent de St-Laumer de Blois, sur les instances d'un moine appelé Archambault de Dury ou Duné, prévôt de Champigny et de Villejumaré, qui par ses relations dans le monde en avait connu le possesseur. Ce possesseur avait nom Letbert. Il con-

sentit à se défaire de ce moulin et de celui de *Mezilium*, moyennant un prix modique, en faveur de St-Laumer, avec le consentement de sa femme Placentia, fille de Lancelin le Gros, duquel il lui était venu en héritage. Et avec ce moulin, était cédé aux moines un arpent de pré en avant de lui, et tout ce qui était proche alentour. Les fils des vendeurs consentirent à cet acte; ils avaient nom Garnier, Geoffroy, Wido, qui était clerc, et leurs filles Oda et Milesende. — Une partie de ce moulin fut encore donnée par Ascelin Chotard et Renauld Leroux à la fin du XI<sup>e</sup> s. — Le moulin de Veteuil fut uni au prieuré de Périgny, dépendant de la sacristie du monastère de St-Laumer. — Il fut vendu national<sup>1</sup> en 1791 pour 4.435 livres. — (Dupré, *Histoire de St-Laumer, de Noël Mars*, pp. 134 et 373. — Arch. L.-et-Cher, E, 582; Q, District de Vendôme, 439).

**Veuve (La)**, h., c<sup>o</sup> de Ternay, ancien manoir. — Ce lieu, au XVII<sup>e</sup> s., faisait partie de la terre de Ternay. — (*Bulletin vendômois*, 1905, p. 165).

**Vexel de Vimarié (Marie de)** religieuse de la Virginité, 1678 et 1695. — Armes : *D'argent à la croix fleurdelysée de sable*. — (Malardier, p. 856).

**Vezerie (La)**, éc., c<sup>o</sup> de St-Arnoul. — *La Vaiserie*, (Journal Le Loir du 5 juin 1851).

**Vezien (Famille de)**. — *Le Clos-Rouge*, XVIII<sup>e</sup> s. — Armes : *D'azur à 3 flèches d'or armées d'argent, posées en fasce l'une sur l'autre, la première et la 3<sup>e</sup> entourées, le tout accomp. en chef d'un coq d'or, et en pointe d'une rose de même*. — (Adr. Thibault).

**Viard (Famille)**. — *La Grassière* — *Courtozé*. — *Mihoudouin et Villebadin*, XVI<sup>e</sup> s. — *Rahart*, XVII<sup>e</sup> s. — Armes : *D'or au phénix de sable sur un bucher de gueules, au chef d'azur chargé de trois coquilles d'or*. — (La Chesnaye des Bois).

**Viau [d'Orsonville] (Famille)**. — *La Roche-Bourgogne*, XV<sup>e</sup> s. — *Les Roches de Sougé* XVI<sup>e</sup> s. — *Le Haie-Bergerie, Putereau*, XVII<sup>e</sup> s. — *Montaigu*, XVIII<sup>e</sup> s. — Armes : *De gueules à une bande d'or accompagnée de 6 merlettes de même mises en orle et une bordure engreslée d'argent*. — (Lavallière, bull. 1870, p. 40).

**Vibraye (Famille de)**. — Voir *Hurault de Vibraye*.

**Vibraye**, chef-lieu de canton. (Sarthe), et chef-lieu de marquisat à la famille Hurault. — Sa seigneurie s'étendait sur les cantons de Savigny et de Mondoubleau notamment sur les paroisses d'Epuisay et de Souday. — (Arch. Nat., P 700, n<sup>o</sup> 61 et 645.

**Vic (Famille de)**. — *Le Breuil-Fontenay*, XVII<sup>e</sup> s. — Armes : *De gueules à une joy d'argent surmontée d'un écusson d'azur chargé d'une fleur de lys d'or et une bordure de même*. — (*Bulletin* 1885, p. 268 et Trémault).

**Vicaire ou Vicairie (La)**, anc. mét., psse de Marcilly. — Elle appartenait aux chanoines de St-Georges et relevait en fief du château de Vendôme. — (Arch. Nat., PP 50. vol. 116, n<sup>o</sup> 153).

**Vicariat (Le)**, ou *La Vicairie*, anc. mét., psse de Marcilly. — Elle a du constituer en principe le fonds destiné à entretenir le vicaire de Marcilly. — Au XVIII<sup>e</sup> s., elle était indivise entre le prieuré de la Hubaudière et le chapelain de Notre-Dame en l'église St-Georges. — (Arch. Loiret, A 1624, p. 52).

**Vicariat (Le)**, maison, au bourg de Périgny, en face le cimetière et l'église. — Elle avait été donnée avec d'autres biens, en 1635, par Jacques Huet, sieur de Bertault et l'Aumosne pour y loger un vicaire. En 1755, cette maison était louée par le curé 24 livres et en 1774, 30 livres. Les terres du vicariat en 1756 étaient louées 20 setiers de blé, mesure de Vendôme et 8 chapons. — En 1753, la maison même était louée 18 livres. — (Titres de la fabrique de Périgny).

**Vicariat (Le)** anc. mét., psse de St-Agil. — Elle appartenait au prieuré de St-Agil et était affectée à l'entretien d'un vicaire pour la paroisse. — En 1791 elle fut vendue national<sup>1</sup> pour 1200 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, n<sup>o</sup> 75).

**Vicelle (La)** f. c<sup>o</sup> de Sougé. — *Vicella*, XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s. (*Cart. de St-Calais*). — *La Visselle* (Cassini). — Ce lieu appartenait à l'abbaye de St-Calais. Il fut vendu national<sup>1</sup> en 1791 pour 31.200 livres. — (Froger, *Histoire de St-Calais*, p. 110. — *Cart. de St-Calais*, 27. — Arch. L.-et-Cher, District de Mondoubleau, n<sup>o</sup> 45).

**Vicomté (La)** ancien fief situé aux faubourgs de Vendôme. — Il relevait à foy et h. du château et au moyen-âge appartenait aux seigneurs de Chanteloup, vicomtes de Vendôme. Il en fut distrait au XVII<sup>e</sup> s. — Son chef-lieu était au moulin de la Vicomé, à la Busse-Chape (voir *La Chape*). — Le censif portait sur l'angle du mail et du faub. Chartrain, sur la maison du Plat-d'Etain, etc. Une partie de cet angle qui contenait la grange de Bernardin Cadot, fut concédée le 8 février 1619 aux gens de la religion réformée. — A cette époque ce fief était distrait du moulin et appartenait à M. Michel Hémon, notaire. — En 1657, il est à Michel Mauclere, docteur en médecine.

— En 1675 à Louis Duménil. — En 1698 à Mme Deslandes. — En 1715 à M. de la Rigaudière, époux de Françoise Deslandes. — (Bibl. de Vendôme, Fonos Trémault, Carton Vendôme, *Vieilles maisons*).

**Vié (Famille)**. — *La Bonaventure*, XVI<sup>e</sup> s. — *La Latte, Le Bois-Marqueron, La Sergentière jiefée des Roches*, XVII<sup>e</sup> s. — *La Cochatière* (de Villavard), XVIII<sup>e</sup> s.

**Viell-Artins (Le)**, auj. *Le Vieux-Bourg*, h. de 49 hab. et 15 feux, dont un moulin. — C'est l'ancien bourg d'Artins et ancien chef-lieu de la paroisse et commune de ce nom. Il est aujourd'hui abandonné comme bourg. Sa vieille église est désaffectée et en ruines. Elle appartient à une société d'archéologues, sous le nom de M. Chappée, du Mans. (1907).

Ce vieux bourg d'Artins est le lieu de naissance, en 1818, de l'abbé Bourgeois, célèbre géologue et directeur de l'École de Pontlevoy. (Voir sa notice). — A ce vieux bourg d'Artins passait la route romaine de Tours à Paris. Elle traversait là le Loir-sur un pont dont on retrouve encore des vestiges. — Le bourg d'Artins est transporté au *Plat d'Etain*. — (Pétigny, p. 88. — Notes div.).

**Vieille-Calais**, éc. du bourg, c<sup>o</sup> de Lunay. — **Vieille-Fontenelle (La)**, f., c<sup>o</sup> du Poislay. — *Vetus Fontanella*, 1300, (Cart. N.-D. de Chartres). — C'était là le lieu ou était établie l'église de la Fontenelle jusqu'au troisième quart du XII<sup>e</sup> s. — En 1169, ou quelques années plus tard, fut édiflée l'église de la Nouvelle-Fontenelle qui est devenue paroisse, et la Vieille-Fontenelle fut abandonnée. Cette église appartenait au chapitre de la Cathédrale de Chartres, par suite d'un don fait à ce chapitre par l'intermédiaire de Richer, l'archidiacre de Dunois. — Cette ferme fut octroyée à la cure du Poislay qui la conserva jusqu'à la Révolution. A cette époque elle fut vendue national<sup>1</sup> (1791) pour 13.000 livres. — (*Cart. N.-D. de Chartres, Polypticon*, t. II pp. 373 et 376, et chartes 82 et 88. — Arch. L.-et-Cher, Q, district de Mondoubleau, n<sup>o</sup> 2).

**Vieille-Haie (La)**, h., c<sup>o</sup> de Savigny. — En 1608 ce lieu était à René Bonnevaux, époux de Madeleine Prégent. — (Collection Eug. Vallée, Manuscrits Pasty, [Famille Prégent]).

**Vieille-Métairie (La)**, anc. mét., psse de la Chapelle-Vicomtesse. — Elle a disparu et était dite proche les Matras. — (Arch. Nat., S 5.001 b, XV<sup>e</sup> s.).

**Vieilles-Métairies (Les)**. — Voir *Métairies*.

**Vieilles-Poteries (Les)**, ancien fief, psse de St-Arnoul. — Il relevait de Lavardin

et appartenait en 1501 à René Braudeau. — (Arch. Nat., P 714, n° 210).

**Vieilles-Ventes (Les)**, h., c° de Fontaine-Raoul, 46 hab.

**Vieilles-Ventes (Les)**, h., c° de St-Mars du Cor. — Ce lieu relevait de Mondoubleau et appartenait au XVIII<sup>e</sup> s. à la famille de Chabot, seigneurs de Moncé. — Voir les *Ventes*. — (Arch. Loiret, A 1708).

**Vieilleterie (La)**, h., c° de Chauvigny, 20 hab. — *La Vieille-Estre* (Cassini).

— *La Vieille-Etre* (Etat-Major).

**Vieille-Verrerie (La)**, h., c° du Plessis-Dorin. Ce lieu n'est habité que par des familles de verriers. — D'après ce nom, on peut croire que le four à verre, qui est proche, était autrefois établi en ce lieu même de la Vieille-Verrerie.

**Vieil-St-Cyr (Le)**, lieu-dit, c° de Sargé. — Ce lieu était pourvu d'une chapelle dite de *St-Cyr*, citée en 1405 dans un acte de donation des grosses dîmes de St-Cyr de Sargé, faite au curé du lieu par le seigneur de Mondoubleau. — Cette chapelle paraît depuis s'être appelée *St-Aignan*. — Voir *St-Aignan*.

**Vieillerie (La)**, h., c° de Lunay, 30 hab. — C'est en réalité un écart du bourg de Lunay.

**Vienne** (Famille de), seigneurs de *Mondoubleau*, XIV<sup>e</sup> s. — Armes : *De gueules à l'aigle d'or, armée d'azur*. — (La Chesnaye).

**Vienne**, éc., c° de Cellé. — Ancien bordage qui, au XVIII<sup>e</sup> s., appartenait à une famille Moreau qui en portait le nom. — Le 4 nov. 1747, Nicolas Boulay de la Barre et Françoise Moreau de Vienne, sa femme, vendaient le bordage de Vienne à Jacques Lenoire, lieutenant au Bailliage de Montoire et à Marie Mouchard, sa femme. — (Malardier, p. 960).

**Vieux-Bourg (Le)**. — Voir *Vieil-Artins*.

**Vieux-Cellier (Le)**, lieu-dit, c° de St-Martin des Bois, au terroir de Montfenaïs. — Ce lieu appartenait au XIV<sup>e</sup> s., à la Maladrerie de Ternay, qui devait pour cela trois oboles de cens au seigneur des Hayes, possesseur du bois de Montfenaïs. — (Titres de la Rocheturpin).

**Vieux-Cimetière (Le)**, lieudit, sur la carte de Cassini, psse de Lunay, au haut de la colline sud de Lunay.

**Vieux-Fresne (Le)**, lieu-dit, c° de St-Arnoul. — *Fraxinidus in Belsa*, 837 (*Acta Pontificum Cenom.*). — *Le Vieux-Fresne* (parler local). — Ancienne seigneurie et château, aujourd'hui disparu. La seigneurie relevait à foy et hommage de Lavardin.

Ce château du Fresne se trouvait situé à 1500 m. au sud du bourg de St-Arnoul, en flanc de coteau, proche le ruisseau, et

à 100 m. environ de la petite route qui de St-Arnoul conduit au Fresne d'Authon, en passant au bas de la Charterie. (Aujourd'hui au n° 359 de la section C du cadastre de St-Arnoul).

Il ne reste plus aucun vestige du château ; même les douves ont disparu, bouleversées par des carrières de marne. On prétend pourtant qu'un vieux par de mur en subsiste encore sur le bord du ruisseau caché au milieu de buissons épais.

Il y a quelques raisons de penser que ce Fresne de St-Arnoul était le *Fraxinidus in Belsa* (Fresne en Beauce), où saint Aldric, évêque du Mans, forma vers 837, une de ses exploitations agricoles qui furent ruinées depuis par les Normands.

Ce château paraît avoir été en ruine dès le XV<sup>e</sup> s. Les seigneurs en avaient abandonné l'habitation en faveur du Plessis-Godehoust qui leur appartenait aussi, puis du nouveau Fresne à Authon, construit par eux au XVI<sup>e</sup> s. Les terres du Vieux-Fresne ont été réunies à celles de la Bouvarderie et de la Charterie.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, cette terre appartenait à une famille de Baillou dont le nom, parfois, se trouve sous cette forme, *Bailleu*, et même *Bailleul*. — En 1238, Simon de Baillou a pour femme Elise ou Isabelle et pour fils Baudouin. Il fait approuver par le comte Jean IV une vente de biens qu'il consent aux frères de la Hubaudière, dans la paroisse de Marcilly. Il donne aussi au couvent de l'Etoile le quart lui appartenant dans la dîme du Plessis-Godehoust, en 1242. — La même année 1242, un certain Breton de Baillou donnait au prieuré de la Hubaudière une rente sur ses biens à Selommes. — En 1265 Foulques de Baillou s'engageait envers l'Etoile à payer une rente de 8 setiers froment pour obtenir du monastère qu'il fut célébré un anniversaire pour son père Breton de Baillou et pour son aïeul Orrick de Baillou, chevalier. — En 1298 un autre Simon de Baillou remettait à Jeanne d'Authon une somme d'argent sous certaines conditions.

Il devient possible, à partir du XIV<sup>e</sup> s., de faire la nomenclature des seigneurs du Vieux-Fresne de St-Arnoul.

I. — Jeanne de Baillou dans les premières années du XIV<sup>e</sup> s. apporta la seigneurie du Fresne de St-Arnoul à son mari Jean de Vendôme, seigneur de Selommes, frère cadet de Pierre de Vendôme, seigneur de St-Laurent des Mortiers, puis du Plessis-Godehoust. Tous deux étaient fils d'autre Jean de Vendôme, seigneur de Selommes et de St-Laurent des Mortiers en Anjou ou au Maine

et de Alix N. Et ce premier Jean était lui-même second fils du comte Pierre, deuxième comte de Vendôme de la maison de Montoire, lequel fut comte de 1240 à 1249. (Voir *Plessis-Godehoust*).

En 1308, ces deux époux, Jean de Vendôme et Jeanne de Baillou, possédaient les deux seigneuries du Fresne de St-Arnoul et du Plessis-Godehoust. Cette dernière terre était survenue à Jear, de la succession de son frère aîné Pierre de Vendôme, mort sans enfants. (D'Hozier, reg. III, 2<sup>e</sup> partie *Général d'Orléans*. — Prieur de Monçonville. — Abbé Simon, I, p. 134. — A. N. P 639, n° 19). — En secondes noces, Jeanne de Baillou épousait Jean de Marray (P. Arselme, VIII, p. 157), dont elle ne paraît pas avoir eu d'enfants. De son premier mariage, elle avait eu les neuf enfants suivants : 1<sup>o</sup> Pierre, qui suit ; 2<sup>o</sup> Geoffroy, Sgr de Villemoin, de Monteaux et de Selommes, qui lui-même paraît avoir eu pour fils autre Geoffroy, seigneur des mêmes terres en 1375 et 1400 ; 3<sup>o</sup> Jean de Vendôme, Sgr de la Chesnière et de l'Epine en Gastines, qui fut la tige des Vendôme de la Chesnière ; 4<sup>o</sup> Ysabeau qu'on voit religieuse de la Virginité en 1347 ; 5<sup>o</sup> Jeanne, aussi religieuse de la Virginité ; 6<sup>o</sup> Agnès, *id.* ; 7<sup>o</sup> Mahaut ou Mathilde, religieuse au Jarjay ; 8<sup>o</sup> Alix, religieuse à l'Enclotre ; 9<sup>o</sup> Marguerite, qui suivra après son frère Pierre. (Il est possible que cette Marguerite, doive être placée avant le n° 9 et même qu'elle soit l'aînée).

Tous ces enfants sont nommés par l'abbé Simon (I, pp. 133 et 134), mais sans ordre, et il apparaît bien qu'il y eut là des confusions, à cause des différences de dates où l'on rencontre ces divers personnages. — On les trouve aussi au ms. 20.688 de la Bibl. Nat., fol. 5 (1347).

II. — Pierre de Vendôme, fils aîné des précédents, seigneur du Fresne et du Plessis-Godehoust. En 1344, demeurant dans la paroisse St-Arnoul, il vendait à son cousin Bouchard VI, comte de Vendôme, tous les droits que ses frères pouvaient avoir es bois de la Charmoie, pour la somme de 1.146 livres, 14 sous, 6 deniers tournois. En avril 1347, après la mort de sa mère, il partageait avec ses frères et sœurs, et à cette occasion il passait avec Bouchard VI un accord, par lequel il demeurait quitte envers ce comte de plusieurs rentes de grains que ce dernier avait sur le lieu du Fresne, et il délaissait au même les droits que ses frères pouvaient avoir sur la terre des Boullays. Il ne semble pas avoir eu d'enfants, et eut pour héritière, sur les terres

du Fresne et du Plessis, sa sœur Marguerite ; ses deux frères cadets, Geoffroy et Jean, étant pourvus, le premier des seigneuries de Villemoin et de Selommes, le second de celle de la Chesnière au Maine et de l'Epine en Gastine.

III. — Marguerite de Vendôme, dame du Fresne, avait épousé en prem. noces, en 1347, Jean de Lavardin, seigneur de Ranay, dont elle eut Jeanne de Ranay qui épousa Rotrou de Maugastel ; puis en secondes noces Henry de Montigny, seigneur du dit lieu, de la Bouesche et de Noizay. Pour cette dernière union, ils obtinrent après coup, dispense de l'évêque du Mans, pour cause de parenté, le 1<sup>er</sup> septembre 1368 « afin de continuer leur mariage ». (Bibl. Nat., ms. 20.688, fol. 6, v<sup>o</sup>).

C'est de cette époque que, par suite du malheur des guerres, semble avoir daté la ruine du vieux château du Fresne de St-Arnoul qui fut alors abandonné pour le Plessis-Godehoust, psse d'Authon. Mais les seigneurs du Plessis continuèrent encore à se qualifier seigneurs du Fresne qui, relevant de Lavardin (tandis que le Plessis relevait de Montoire), ne pouvait être confondu avec le Plessis. Les seigneurs du Fresne de St-Arnoul furent donc les sires du Plessis-Godehoust (voir ce nom) et sont constitués ainsi qu'il suit : (Nous ne fournissons ici qu'une simple nomenclature de ces seigneurs dont on trouvera des notices plus détaillées aux mots *Plessis-Godehoust* et *Fresne*).

IV. — Jean de Montigny, fils aîné des précédents, époux de Jeanne de Marray, (1398).

V. — Hugues de Montigny, frère cadet du précédent, époux de Anne de Lespine, puis de Catherine de Mauvoisin, (1398 à 1427).

VI. — Jacques de Montigny, fils aîné de Hugues. Il avoue pour le Fresne à Lavardin en 1437 et meurt au plus tard en 1474, époux de Jeanne de Préaux.

VII. — Hugues de Montigny, 2<sup>e</sup> du nom, fils aîné des précédents (1474).

VIII. — Jean de Montigny, frère cadet de Hugues ; il paraît comme seigneur du Fresne en 1484 et meurt en 1507, époux de Jeanne de Thouart.

IX. — Jacques de Montigny, 2<sup>e</sup> du nom, fils de Jean et de Jeanne de Thouart, époux de Léonore de Ferrières ; il paraît en 1512, 1515, 1523 et teste en 1543.

X. — Jacqueline de Montigny, fille unique du précédent, d'abord femme, en 1537, de Raoul ou Paul Chabot, puis, en 1572, de François de Dailon, seigneur de Saultrais, morte sans enfants en 1599. Elle et son premier mari bâtissent le

nouveau Fresne et abandonnent le Plessis-Godehoust.

XI. — Louise de Villiers, cousine au 7<sup>e</sup> degré de la précédente, épouse de Jean de Launay, Sgr d'Onglée, gouverneur de Meaux, morte en 1632.

XII. — Pierre de Launay, fils de la précédente, époux de Anne Besnard, mort avant 1633.

XIII. — Pierre II de Launay, fils des précédents, mort en 1644, veuf de Urbane de la Haye.

XIV. — Urbane de Launay, femme de Nicolas de Sainte-Marthe; elle est veuve en 1645.

XV. — Nicolas de Sainte-Marthe, fils des précédents, mort avant 1652.

XVI. — Marie-Urbane de Sainte-Marthe, dame du Fresne, en 1652, épousa cette année là, Louis-François Lefebvre de Caumartin, et mourut elle-même le 15 janvier 1654.

XVII. — Urbain Lefebvre de Caumartin fils des précédents, né en 1653, mort en 1720, époux de Marie-Jeanne Quentin de Richebourg, dont 4 enfants morts avant eux.

XVIII. — Louis-Joseph Legrand de Marizy, époux de Augustine Petiot de la Luissant, acquéreur en 1717, mort en 1734.

XIX. — François-Joseph Legrand de Marizy, fils posthume du précédent, né en 1734.

C'est lui qui en 1766 fit rebâtir le Fresne d'Authon. Il acheta les terres de l'Etoile en 1792 et les réunit à son domaine. Sa femme était Adélaïde de la Fontaine. Il mourut le 5 décembre 1805.

Ses enfants vendirent leurs terres, y compris la Charterie qui contenait tout l'ancien domaine du Fresne de St-Arnould depuis la suppression des droits féodaux, au général Pierre-François Cueiller-Peron, qui mourut en 1834. (Voir le *Fresne*, c<sup>o</sup> d'Authon).

Le Vieux-Fresne possédait une chapelle dédiée d'abord à sainte Madeleine, puis à saint Marc. Probablement après la destruction du château, cette chapelle fut transportée sur le coteau en face du manoir. Un hameau est né de la vente en détail de son domaine, on l'appelle *La Chapelle*, (Voir ce nom).

Abbé Simon, I, pp. 128, 134 et 238. — *Annales Normandes*, 1887, pp. 156, 178, 203, 227. — Arch. L.-et-Cher, (Liasse de St-Georges des Bois, Dossier de la Chapelle de la Madeleine et de St-Marc du Fresne). — *Cart. dunois de Marm.* Introduction pp. xlii et xlii. — Fleury-Vindry, p. 123. — *Bulletin vendômois*, au 1899, p. 91. — Pétigny, p. 173. — Arch. Nat., P 639, n<sup>o</sup> 19; P 648, n<sup>o</sup> 61; P 649, n<sup>o</sup> 1. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 2<sup>o</sup>

Fonds Trémault, Cartons des Piefs aux mots *Fresne* et *Selommes*; 2<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, I, p. 314. — Bibl. Nat., Ms. 20,688, fol. 1 à 36 et fol. 107 et 108. — D'Hozière, Reg. III, 2<sup>e</sup> partie, *Généalogie d'Orléans*. — Lainé, prieur de Mondonville (Bibl. Nat.).

**Vieux-Moulin (Le)**, moulin sur le Loir, c<sup>o</sup> de St-Jean-Frémentel. — Il faisait partie du domaine de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 731).

**Vieux-Moulin (Le)** à Ternay, appartenait vers 1125 à Odet de Ternay, qui pour ce moulin rendit aveu à la châtellenie de Poncé. — (*Cart. de Tiron*, 74).

**Vieux-Moulins (Les)**, lieu-dit, c<sup>o</sup> de Ruan, chaussée, ancien étang, et anciens moulins au bas du parc du château sur l'Egvoigne, Egronne, ou Yronne.

**Vieux-Plessis (Le)**, anc. mét., psse d'Authon. — Elle dépendait du domaine du Plessis-Godehoust, et était située au-dessous des étangs (1523). — C'est aujourd'hui le *Plessis*. — (Arch. Nat., P 649, n<sup>o</sup> 1).

**Vieux-pont (Famille de)**. — *La Salle de Vieux-pont*, XIV<sup>e</sup> s. — *Bois-freslon* XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s. — Armes : *D'argent à sept annelets de gueules*, 3, 3, 1. — Jean de V., au XIV<sup>e</sup> s., portait *d'argent à 7 annelets, au franc quartier de... et au chef chargé d'un lambel à 5 pendants*. — (*Cart. Blésois de Marm.*, Pl. XVIII).

**Vieux-Puits (Les)**, f., c<sup>o</sup> de Fontaine-Raoul.

**Vieux-Puits**, anc. mét., sur la carte de Cassini, psse du Plessis-Dorin, entre la Hestière et la Coquetterie.

**Viévy-le-Rahier**, château, ancienne châtellenie, psse de ce nom, canton d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois. — Cette seigneurie relevait féodalement de Marchenoir. — Elle avait dans sa mouvance plusieurs fiefs vendômois. — Elle a appartenu aux familles suivantes qui toutes se la sont passée par héritage : *Montigny* (de Ganelon), XI<sup>e</sup> s. [Un membre de cette famille appelé Rahier, lui donna son nom]. — *Melin*, XIII<sup>e</sup> s. — *Husson*, *Brilhae*, *Lucas*, XIV<sup>e</sup> s. — *Beauxoncles*, XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s. — *Wissel*, XVIII<sup>e</sup> s. — *Jacque de Mainville*, XIX<sup>e</sup> s. — (*Bulletin vendômois*, 1888, [Art. La Vallière], pp. 217 à 252. — Arch. Nat., Q1 495, fol. 77).

**Vigile**, éc., c<sup>o</sup> de St-Gourgon.

**Vigne (La)**, f., c<sup>o</sup> d'Arville. — Peut-être était-ce de cette Vigne que se disaient seigneurs au XVII<sup>e</sup> s., les *de Neveu*. — En 1618 on voit comme marraine à St-Avit, Marguerite de Neveu, fille du Sr de la Vigne, et en 1619, Jean-Jacques de Neveu, qualifié sieur de la Vigne. — En 1850 cette ferme est du domaine de

la Fontenelle. — (Reg. de St-Avit, 1618 et 1619. — *Le Loir* du 7 juin 1850).

**Vigne (La)**, c<sup>o</sup> de Choue. — Voir *Goupillère (La Petite)*.

**Vigne (La)**, anc. mét., située près du bourg de Fontaine-Raoul. — Elle appartenait en 1504 aux héritiers de feu Jean Charpentier. — En 1539, à Jean de Bigny, Sgr de Boisneuf. — (Arch. L.-et-Cher, G 220, doss. 3, p. 14. — *Bulletin vendômois*, 1904, p. 144).

**Vigne (La)**, éc., c<sup>o</sup> de Montrouveau.

**Vigne (La)**, éc., c<sup>o</sup> de la Ville-aux-Clercs. — Ce lieu est du domaine de la Gaudiinière.

**Vigneau (Le)**, f., c<sup>o</sup> d'Épiès. — *Le Vignau*, (vieux titres). — *Le Vigneau* (Cassini). — *Le Vaignault*, (État-major et Cadastre). — Ancien fief, uni dès le XV<sup>e</sup> s., à celui de Bois-Breton et qui lui servait de chef-lieu depuis la destruction du manoir même de Bois-Breton. — Il relevait à foy et h. du fief de Bois-Breton puis, à partir de 1593, du château de Vendôme, directement.

En 1405, ce fief appartient, avec la Jolinière, à Jean de Villebresme qui en fait l'aveu. — En 1435 et 1455 à Jean Faron. — En 1494 à Mathurin Sorres ou Jorres. — Il dut être ensuite saisi par le suzerain, en fait le comte de Vendôme, seigneur de Bois-Breton, pour une cause inconnue, et fut incorporé au fief de Bois-Breton même.

En 1593, le 31 décembre, Philippe du Plessis-Mornay en sa qualité de commissaire du roi Henri IV, vendait à « Révérend Père en Dieu Martin de Racine, abbé de la Vernusse, demeurant au prieuré de Boulogne, paroisse de Bracieux en Sologne... le lieu, domaine, terre, métairie et appartenances du Vigneau sis et situé paroisse d'Épiès... Item, le Grand Étang appelé de Boisbreton... Item, le fief censif et seigneurie d'Épiès... Item, 6 vingts arpens de bois... etc. », le tout moyennant 4.000 écus d'or sol, à la charge de foy et h. au château de Vendôme.

Neuf ans après, soit en 1602, l'acquéreur renonçait aux 120 arpents de bois moyennant 1.000 écus de remboursement sur les 4.000 payés.

Après la mort de Martin de Racine, qui paraît avoir hérité de son frère le domaine de Villegomblain, le Vigneau fut incorporé à la terre de Villegomblain, mais Boisbreton semble avoir disparu comme fief.

Au XVIII<sup>e</sup> s., le Vigneau était dit consistier en « Domaine et habbergement terre et seigneurie du dit lieu... deux grandes chambres basses, perron devant l'entrée... Plusieurs maisons en fief à foy et hom-

mage au bourg d'Épiès... 10 arpens de prés... 30 arpens de bois taillis, nommés les bois de Salles, faisant séparation du Dunois avec le Vendômois... Item, le grand étang de Bois-Breton, à deux queues, contenant cinq septérées ou environ... La haute justice sur Épiès (achetée par le seigneur de Villegomblain-Le Vigneau en 1756)... Plus le fief et seigneurie de la Jolinière... etc. »

Le Vigneau, conjointement avec Villegomblain, absorba, à une date qui nous est inconnue, les terres de la Jolinière.

(Voir *Villegomblain* pour la suite des seigneurs du Vigneau, depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIX<sup>e</sup>).

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Vigneau appartient à la famille Longuet de la Giraudière, puis à la famille de Fontenailles. — (Arch. Nat., P 714, n<sup>o</sup> 206. — Arch. L.-et-Cher, E. 332. — Arch. Loiret, A 1624, 1625, 1645. — *Bulletin vendômois*, 1880, p. 267. — Bibl. de Vendôme, ms. 325 [Engagements du domaine], p. 17 [1593]).

**Vigneau (Le lieu du)**, c<sup>o</sup> de Montrouveau, ancien fief. — En 1553 il est à Jacques de Gennes l'aîné, époux de Madeleine de Beaugé. — Vers 1580 à Claude de Gennes, Sr du Vigneau, époux de Anne Gilles. — En 1615 et 1634 à Claude de Gennes, héritier de défunt Jacques de Gennes, dit Chatellerault. Il est époux de Anne Taffu. — En 1660 demeurant au Vigneau, Claude de Bongars d'Étourville et Catherine de Maigré, sa femme. — (Arch. Nat. P 605. — Malardier, p. 1333. — Reg. paroiss. de la Maceleine de Vendôme, 22 mai 1595).

**Vigneau (Le Petit)**, éc., c<sup>o</sup> de Villedieu.

**Vigneaux (Les)** h., c<sup>o</sup> de Boursay. — *Les Vignaux* (État-Major). — *Le Vigneau* (Cadastre).

**Vigne-Charron**, éc., c<sup>o</sup> de Périgny.

**Vigne-Henri**, h., c<sup>o</sup> du Temple. — Ce lieu relevait censiv. au Temple. Il y avait là une ferme vençue avec le Clos-Rouge en 1831 par le syndic de la faillite Marganne. — (*Journal Le Loir* 7 mars 1845).

**Vignes (Les)**, anc. mét., psse au Gault. — Elle relevait censiv. de la seigneurie-cure du lieu et paraît avoir disparu. — (Arch. Eure-et-Loir, G 1104).

**Vignes (Les)**, éc., c<sup>o</sup> de Sargé.

**Vignié (Famille)**. — *Arvas*, XIX<sup>e</sup> s.

**Vignolles (Famille de)**. — Voir *Vineuil*.

**Vignon ou Vigneau (Le)**, lieu habité en 1476, psse d'Azé, faisant partie des partages de la famille Sallier. — (Titres de la Roulière, chemise 39).

**Vigny (Famille de)**. — *Pins et Turnay*, XVII<sup>e</sup> s. — Armes : *D'argent à la fasce d'azur crénelée, de 3 pices et 2 demies, accomp. en chef de 2 tourteaux de sable,*

et en pointe d'un lion léopardé de même.  
— (Adr. Thibault).

**Vigoureux** (Famille). — *La Béginère, Villebadin*, XIV<sup>e</sup> s.

**Vilfleury**, f., c<sup>o</sup> de Cellé. — *Villeneuve-Fleury* (État-Major)

**Villa** (Le Gué de). — Voir : *Gué de Villars*.

**Villa-Arcelli** (Familia de). — *Villarcseau*, XI<sup>e</sup> s.

**Villa-Brisma** (Familia de). — *Villebrisme*, XI<sup>e</sup> s.

**Village** (Le), h., c<sup>o</sup> de Villavard.

**Villain** (Famille). — *Echoiseau* (de St-Quentin), XVI<sup>e</sup> s.

**Villain** (2<sup>e</sup> Famille). — *La Tabaise*, XVIII<sup>e</sup> s. — Armes : *De gueules à un croissant d'or ou d'argent*. — (Pasty et Busserolle) — M. Villain de la Tabaise dans une lettre datée de Paris du 5 mars 1775 et adressée à son cousin de Brossard, se sert d'un cachet où l'on distingue encore un *Parti au 1 à un lion ; au 2 coupé, à une croix cantonnée de 4 abeilles en chef et semé de besans ou d'annelets en pointe*. — (Collection R. de St-Venant, Liass de Baillou, Titres de la Tabaise).

**Villaine**, h., c<sup>o</sup> d'Ambloy. — *Villena*, XI<sup>e</sup> s. (Cart. vend. de Marm.). — Ce lieu fut donné à Marmoutier au XI<sup>e</sup> s. par Hugues, prévost de Blois et sa femme Praxède. Il fut annexé au prieuré St-Martin de Javardin. — En 1791 il fut vendu national<sup>t</sup> pour 27.800 livres. — Le domaine de Villaine faisait partie au XIX<sup>e</sup> siècle de la terre d'Ambloy, mais en fut détaché au cours de ce siècle. — Il appartient aujourd'hui à M. Marchenay, de Notre-Dame d'Oé. — Il y a dans les bois du Plessis-Fortia un étang qu'on appelle l'Étang de Villaines. — (Cart. vendômois de Marm., 25 A, 63 A. — Cart. blésois de Marm. 621. — Arch. L.-et-Cher, Série Q, district de Vendôme, n<sup>o</sup> 423).

**Villaine**, éc., c<sup>o</sup> de Lunay.

**Villaine** (La), f., c<sup>o</sup> de Savigny. — Cette ferme, en 1812, est à Louis de Rostain, ppre des Pâtis, qui la vendit avec la Fertière à Charles-Antoine de Sarrazin, époux de Elisabeth-Marie-Geneviève de Trémault. — (Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, Notes diverses, t. II, fol. 40).

**Villa-Maure** (Familia de). — *Villemol*, XI<sup>e</sup> s.

**Villanmoi**, f., ancien manoir, c<sup>o</sup> de Rahart et autrefois d'Espéreuse. — *Villamoy*, (Cassini). — *Villelaumoy*, (État-major). — Ancien fief avec droit de basse justice, relevant à foy et h. de la seigneurie de Maugué, (psse de la Chapelle-Anschéry).

Au XIV<sup>e</sup> s., ce domaine comprenait 5 mouées de terre, 6 arpens de noues, 20 arp. de bois, un colombier et un habbergement clos de fossés, avec la justice de 7 sols 6 deniers, (basse justice) — En 1696, c'était une maison manabl. pour le maître, nouvellement bâtie, et autre pour le métayer... environnées de fossés avec haies vives... garennes à conils, etc... contenant 45 septérées en une pièce et une autre de 47 septérées.

Dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, ce domaine est à Pierre Thierry, écr, Sgr de Champlain. Il le possède encore en 1409. — En 1413, il est à Guillaume Thierry, écuyer. — En 1433 ou auparavant, à Jehan Hutin. — En 1459, à Doubté Poulleur, ou Poulleur, à cause de Jeanne Hutine, sa femme. — Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, il est à Catherine Poulleur, dame de Champlain, fille de Jean Poulleur et femme de Louis de Savary, écr., seigneur du Presne de Rorthe. Elle meurt en 1534, laissant 4 enfants dont l'aîné, Jacques Savary, eut le Presne, et les autres, Guillaume, Charles et Françoise, paraissent avoir Villanmoi indivisément entre eux.

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s., on rencontre une Esther Allard, qui est dite en 1594, veuve de M. de Villanmoi. — Au commencement du XVII<sup>e</sup> s., cette terre est à une dame Marie Habert qui laissa pour héritières des membres de plusieurs familles, entre autres Robert et Georges Lebreton et Mathurin et René Jourdain et autres. Ceux-ci vendent Villanmoi à Jean Graffart ou Raffard. — Le 3 mars 1635, Françoise Yger, veuve Jean Graffart ou Raffard, rendait aveu pour Villanmoi au seigneur de Maugué et en 1651, vendait au suivant :

Jacques le Musnier, Sgr de Nantouillet, conseiller du roi en son Palais de Paris. Plus tard, en 1680, il est qualifié conseiller du roi en sa cour du parlement et grand-chambre d'icelle. Il laisse un fils, Jacques-François Le Musnier de Nantouillet de Lartiges, prieur de St-Laurent des Combes, Sgr de Villanmoi, puis de la Jousseinière. — Une maladie grave qu'il fit vers 1708, à l'âge de 57 ans, le mit à même de se rendre compte de la rapacité de ses héritiers, et une fois guéri, le décida à se marier, vu qu'il n'était pas engagé dans les ordres. Il épousa en 1709, âgé de 58 ans, Marguerite Hucelle, et en eut 10 enfants (voir la Jousseinière). — Il décéda à Vendôme en sa maison de la Salle-de-Vieux-Pont (rue Poterie 48), le 30 décembre 1746, âgé de 95 ans, laissant ses terres à son fils aîné qui suit :

René le Musnier de Nantouillet, offi-

cier de Marine, né en 1714, seigneur de Villanmoi, la Jousseinière, etc., époux en 1740, de Catherine le Courtois de la Musse, morte en couches en 1741 et en 2<sup>o</sup> noces, de Anne-Marguerite-Claude de Villemain, décédée sans enfants en 1810. Il fut inhumé à Espéreuse, à l'âge de 54 ans, le 17 déc. 1768, laissant les terres de Villanmoi et de la Jousseinière à son frère le suivant :

Louis-Charles le Musnier de Nantouillet, Sgr de Villanmoi, de la Jousseinière, etc., né en 1717, époux en 1742 de Rose Hilaire, fille de Charles Hilaire de la Broue, Sgr des Bellesvies et de Catherine Daussouin. Il vendit la Jousseinière en 1779 et fut inhumé à la Madeleine de Vendôme le 4 février 1784, à 67 ans, en présence de ses neveux de Bilderberk et de Fontenay, laissant Villanmoi à sa nièce la suivante :

Marie-Renée-Anne de la Fresnaye de Baurepos, fille de défunt Joseph de la Fresnaye de Baurepos, écr, et de Marie-Françoise le Musnier de Nantouillet, (elle-même sœur du décédé).

Elle avait épousé à St-Martin de Vendôme, le 2 févr. 1759, François-César de Fontenay, écr, lieutenant au régiment Royal-Piémont-Cavalerie, Sgr de la Bellonnière et du Turet, qui décéda à Vendôme en 1798 laissant cinq enfants dont une fille qui suivra. Les quatre fils de M. de Fontenay ayant émigré, Villanmoi fut saisi et vendu nationalement, mais racheté par la suivante :

Françoise-Scholastique de Fontenay, appelée tout d'abord Mlle de la Bellonnière, baptisée à St-Martin de Vendôme le 19 juillet 1766, qui épousa en 1794, Anne François-Gédéon de Trémault, né en 1731, huitième fils de Joseph-François de Trémault et de Françoise Guimont, ancien capitaine au régiment de Bourbon-Infanterie, veuf en première nocces de Elisabeth-Marguerite de Bonvoust. Ils rachetèrent le 21 mai 1798 la terre de Villanmoi, saisie par la Nation sur leurs frères émigrés et la payèrent 142 mille livres. — Ils eurent pour enfants : 1<sup>o</sup>) François-César-Gédéon, qui suit ; 2<sup>o</sup>) Henri-Louis de Trémault de Bel-latour, né le 14 juillet 1797, gardé de la porte du roi, puis officier d'infanterie, époux de Marie-Joséphine de la Bousardière de Beurepos, dont plusieurs filles ; 3<sup>o</sup>) Elisabeth-Anne-Alexandrine, née en 1803, qui épousa Claude-Ignace Caland, dont Alexandre-Auguste Caland, qui suivra plus loin.

François-César-Gédéon de Trémault, né en 1796 à la Mare de Vendôme, (rue de la Mare, n<sup>o</sup> 65), garde de la porte du

roi Louis XVIII, puis lieutenant d'infanterie, époux en 1821 de Marie-Louise Mirleau des Radrets d'Illiers, qui décéda en 1858. Il eut Villanmoi par donation de sa mère et par acquisition des parts de ses frère et sœur par acte du 30 déc. 1822. Il mourut en 1885, laissant Villanmoi à sa fille unique, la suivante :

Louise-Marie-Françoise de Trémault, née en 1822, qui épousa en 1844 Jules-Joseph Le Saulx d'Ancreville, mort séparé d'elle en 1886. Elle mourut en 1895, laissant un fils qui suit et légant la propriété de Villanmoi à son cousin germain, Alexandre-Auguste Calland né en 1827, fils de Elisabeth-Anne-Alexandrine de Trémault.

Celui-ci garda l'usufruit de Villanmoi mais en vendit la nue-propriété à son cousin, fils de madame d'Ancreville, le suivant : Louis-François-Jules Le Saulx d'Ancreville, né en 1845, aliéné interdit et interné, qui racheta Villanmoi par l'intermédiaire de son conseil judiciaire. Il en est pleinement propriétaire depuis la mort de l'usufruitier en 1900. Il est célibataire.

Arch. Nat., P 610, fol. 19 ; P 618, n<sup>o</sup> 2, 5, 6, 8 à 11 ; P 773, n<sup>o</sup> 65a (Espéreuse). — *Bulletin vendômois*, 1877, pp. 218 et 226. — *Biblioth. de Vendôme* : 1<sup>o</sup> Fonds Trémault, Carton des Familles (Famille de Trémault) ; 2<sup>o</sup> G. de Trémault, *Le Trésor des Familles*, Généalogies ms. des familles de Trémault et Le Musnier de Nantouillet. — G. de Trémault, Recherches sur les registres paroissiaux du Vendômois, (voir table aux noms de Trémault, Le Musnier, Fontenay, etc.). — Chartrier de Maugué, aveux du XIV<sup>e</sup> s. et suivants. — Renseignements oraux de M. G. de Trémault.

**Villanmoy**, village, c<sup>o</sup> de Villemardy, 113 habitants. — *Villa-Lamei*, 1507 (Histoire de St-Laumer). — *Villa-Lamoi*, 1227 (id.). — *Villammoy*, *Villelaumoy*, *Villelaumay*, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s., (Cart. Trinité). — *Ville-Lamoy* (Cassini). — *Villammoy*, (État-Major et Service vicinal). — *Villanmoy* (Cadastré). — Ancien fief et justice appartenant au comte de St-Laumer de Blois (prieuré du Breuil). Ce fief était gouverné par un maire dont l'existence est constatée en 1583 dans le compte de la recette du duc de Vendôme. Il relevait du comté de Vendôme, du Bouchet-Touteville et de Fontenaille.

Ce fief, en 1227, donna lieu à un accord entre les dits moines de St-Laumer et le comte Jean IV, dit Jean de Montoier, au sujet de la haute justice du lieu ainsi que sur les lieux appelés Champigny et le Breuil. Le comte abandonnait cette justice aux moines, sauf ce qui regardait

le duel judiciaire qu'il réservait à sa cour de Vendôme ainsi que quelques autres cas, comme la découverte des trésors, etc. Dans cet accord, le comte Jean qui abandonne tout droit d'avénage sur Villanmoy, fait intervenir sa femme Eglantine, et à soin de nommer tous ses enfants qui sont : Pierre, fils aîné, Geoffroy, Jean, Agnès, Mathilde et Annaï. — Les comtes de Vendôme continuèrent à y percevoir 100 sous de taille qui leur étaient remis annuellement par les soins du maire du lieu.

Ce village était composé d'un certain nombre de métairies dont on ne donne pas toujours les noms quand elles appartiennent à des propriétaires différents, les appelant simplement Villanmoy. — On y trouve celles appelées *Beauvoir*, la *Baudonnerie*, l'*Enfer*, le *Bouton-Melotteau*, la *Cour-aux-Renard*, le *Coutis-Nouvelon*, *Beaucosté*, la *Vallée*, le *Grand-Puits*, etc. — (Voir ces noms).

Une de ces métairies, qui portait le nom même de Villanmoy, appartenait en 1319 à Mahaut, dame de la Bastière, veuve de Philippe Turbault ou Turbot, chevalier, qui vendait au chapitre St-Georges, à cette date, une rente de 4 setiers de froment. Elle était dite relever du comte de Vendôme. Cette métairie, en 1346, est à Philippot Basset, Sgr de Duez et de la Bassetière, qui vend encore au même chapitre une rente d'un demi-muid de froment.

Il semble que ce soit cette même métairie qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, appartenait à la famille de Réméon et était hypothéquée en 1778, par François de Réméon, sieur de Longueureau, époux de Marie-Bonne Courtin, d'une rente de quarante livres au profit de la paroisse de Cour-sur-Loire.

Une autre métairie, portant encore le nom de Villanmoy, était donnée en 1449 à la Maison-Dieu de Vendôme par Jean Gauthier, frère condonné. Les bâtiments en furent détruits en 1593, mais en 1626 les pères de l'Oratoire achetèrent une maison voisine pour y loger le fermier. Elle avait été, en 1521, donnée à bail pour 18 setiers de grain. Elle fut vendue nationalement en 1791 sur l'Oratoire, pour 10.400 livres.

Une autre appartenait au XVI<sup>e</sup> siècle à la famille de Saltun, qui possédait Fontenaille de Nourray.

L'abbaye de Vendôme y avait aussi une métairie appelée *Beauvoir* (voir ce nom). Elle y avait encore un censif qu'elle avait acquis en 1471 de Jean Hugondier, qui lui-même le tenait de Pierre d'Arquenay, seigneur du Breuil de Lunay.

Dupré, *Histoire de St-Laumer*, par Noël Mars, pp. 161 et 363. — *Chartes vendômoises*, 283. — Arch. Loir-et-Cher, G. 301; H, *Terrier de l'Oratoire*, p. 291; Q, District de Vendôme, 1081. — Bibl. de Vendôme, 1<sup>o</sup> Dossiers Maréchal; 2<sup>o</sup> Pouillé des biens de l'Oratoire, (ms. 287), p. 75. — Arch. Nat., P 611, n<sup>o</sup> 33. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 177; 1887, p. 346. — *Cart. Trinité*, 327 note, 537 note, 700 (note), 806.

**Villanroys** (Famille de). — *Villemarçais*, XIX<sup>e</sup> s.

**Villa-Presbyteri** (Famille de). — *Villeprouvaire*, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s.

**Villa-Porcherii** (Famille de). — *Villeporcher* (de St-Ouen). — *Bellelaine* (d'Epuisay), XII<sup>e</sup> s.

**Villarceau** (Gérarde de), abbesse de la Virginité, 1513. — Armes: *De... à 6 merlettes*, 3, 2 et 1 (Sceau, *Cart. vendômois de Marm.* 55 A).

**Villarceau**, village, c<sup>o</sup> de Selommes. 111 hab. — *Villa-Arcelli*, 1067 (Cart. Trinité). — *Villarcel*, 1222 (Chartes vendômoises). — *Villarcelet* XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s. (aveux). — *Villarceau* (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief qui paraît relever à foy et h. de Beaugency jusqu'en 1329, puis du château de Vendôme jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, puis de la Salle de Vieux-Pont, à partir de cette dernière époque. Au XVIII<sup>e</sup> s. il relevait positivement de la Salle de Vieux-Pont. Il s'étendait sur la paroisse de Périgny. — Un plan de Villarceau, conservé aux archives de Loir-et-Cher (E 253), figure un *tonulus* comme étant tout proche Villarceau.

Près de là, en 1859, à un kilomètre à l'Est, au lieu dit *Les Terres Noires*, on a découvert les soubassements d'une importante villa gallo-romaine dont les habitants ont du être surpris par ces ennemis à l'époque des invasions barbares. Environ 80 squelettes furent découverts, gisant pêle-mêle et en tous sens dans les pièces mêmes de l'habitation en ruine.

Le domaine de V. consistait en 30 à 40 septères de terre par saison (XVIII<sup>e</sup> s.). — Le censif de ce fief s'étendait jusqu'à Vendôme, rue des Béguines, près la Porte Chartraine. Il avait, à V. même, un four à ban qui était pris à cens et rente; soit 12 deniers de cens et 12 livres de rente. Tout le fief avait un revenu de 19 sous et 9 deniers tournois de cens et pour les rentes 13 livres, 12 sous et 8 deniers tournois. (Titres de la fabrique de Périgny, 1519).

En 1067, Ingelbaud le Breton (seigneur du Bouchet-Touteville et autres lieux), avec sa femme Hildegarde, donnait à la Trinité ces terres en son fief de *Villa-Arcelli* et confirmait le don d'autres terres au même lieu, fait par Thierry ou

Tédun de Faye, son vassal. Ce dernier avait pour femme Advise et pour fils Guillaume, Gauthier, Thierry et Geoffroy. Lancelin de Beaugency, seigneur suzerain de ces contrées, donnait à cet acte son approbation.

En 1080, Dreux de Villarceau (Drogo de Villa-Arcelli) était témoin de la donation de la terre de Coulommiers faite à la Trinité par Robert de Montcontour.

Au XV<sup>e</sup> s. ce fief de Villareceau est à la famille du Plessis de Périgny. — En 1440 à Bouchard du Plessis, Sgr de la Chaise et de Villareceau. — En 1461, au même ou autre Bouchard du Plessis. — En 1507 à Charles du Plessis, Sgr de Périgny. — En 1516 et 1522 à Pierre du Plessis. — En 1546 et 1551 il est à Charles du Plessis, Sgr de Périgny, Berthault, Matignas et Villareceau, fils aîné du susdit Pierre. — En 1583, à Edme du Plessis, Sgr de Périgny.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Villareceau est à Claude de Vimour, fils cadet de René II de Vimour, Sgr de Rochambeau. Il paraît comtesseigneur de ce fief le 20 février 1629, aux registres de Viliers. Il fut tué à St-Germain en 1649, servant dans le régiment de la Roche-Giffart, d'après les registres de Moré au 20 mars 1649. Il semble laisser Villareceau à son neveu Jean d'Aranges, fils de sa sœur Renée de Vimour, qui est dit vers 1660, Sgr de Villareceau (Archives de Rochambeau); mais en 1673 ce fief est à son oncle René de Vimour, Sgr de Rochambeau au moment de sa mort. — Le fief de Villareceau resta aux mains des seigneurs de Rochambeau jusqu'à la Révolution.

La métairie de Villarceau formée des terres données au XI<sup>e</sup> siècle à la Trinité, resta à ce couvent jusqu'à la Révolution. En 1758, l'abbé de Bourdeilles la donnait à bail pour 60 setiers de blé, dont 50 de froment, 100 fagots de paille et 4 chapons. — Elle fut vendue national<sup>e</sup> en 1791 pour 30.300 livres.

*Cart. Trinité*, 181, 185, 299, 634 note 728 note, 750, 836, 856, 857, 859. — Archives Nat., P 610, fol. 25; P 611 n<sup>o</sup> 37, fol. 6; P 618, n<sup>o</sup> 42, 44, 47, 49 à 52; P 714, n<sup>o</sup> 207; PP 50, vol. 116, n<sup>o</sup> 81. — *Bulletin vendômois*, 1868, p. 153; 1879, p. 87; 1880, p. 261; 1887, p. 238. — Arch. Loir-et-Cher, E 253; Q, District de Vendôme, n<sup>o</sup> 335. — Titres de la terre de la Jousselière, dossier Salle de Vieux-Pont (1779). — Chartier de Renay, Minutes des notaires, année 1698, n<sup>o</sup> 28. — Titres de la fabrique de Périgny, chemise 15. — D'Hozier, registre II, 2<sup>e</sup> partie, *Généalogie Rochambeau*. — Reg. paroiss. de Thoré, 1635; *id.* de Villiers, 20 févr. 1639; *id.* de Moré, 20 mars 1649. — *Chartes vendômoises*, 243 (1222). — Arch. Loiret, A 1624.

**Villare**, ancien fief, paroisse de Ville-

mardi. — Il appartenait en 1217 à Mathieu de Saint-Brice qui affranchit les terres des frères de la Maison-Dieu de Vendôme dans son fief de *Villare*, terres à eux données à Villemardy par Philippe de Villebadin son vassal. — (Bibl. de Vendôme, ms. 286, fol. 240).

**Villa-Rebla** (Famille de). — *Villorable*, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> s.

**Villaret-Joyeuse** (Famille de). — *Bonrepos*, La Vallée (de Villiers) XIX<sup>e</sup> s. — Armes: *D'or à trois monts de gueules rangés en fasces et mouvants de la pointe, sommés chacun d'un corbeau de sable*. — (Armorial chartrain).

**Villaria**, h., c<sup>o</sup> de Naveil, 101 hab. — *Villa Heiredis*, an 833 (Cartul. de Marmoutier). — *Rias* ou *Rias*, XI<sup>e</sup> s. (Cart. de la Trinité). — *Villierard*, XVII<sup>e</sup> s.; *Villerial*, XVII<sup>e</sup> s.; *Villariol*, XVIII<sup>e</sup> s. (aveux aux comté et duché) — *Villariat* 1641 (Reg. de St-Martin de Vendôme). — *Villaria* (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. simple du château de Vendôme. — Les chanoines de St-Georges de Vendôme y avaient une métairie qui au XVII<sup>e</sup> s., était affermée 30 setiers de blé, 20 livres en argent et 4 chapons. Cette métairie prenait le nom de Grand-Villaria et était en 1791 vendue nationalement pour 18.100 livres.

En l'an 833, un certain comte Troannus, sans doute comte de l'*oppidum* de Vendôme pour le Roi de France, avec sa femme Bova, favorisait Marmoutier, à *Villaheiredis*, de trois manses de terre avec leurs bâtiments, comprenant deux arpens de vigne, 160 mesures de terre arable et deux arpens de pré. Ils y ajoutaient d'autres terres à Marcilly et au *Campus-Martius*, le tout situé dans la Conditia de Naveil; mais ils se réservaient l'usufruit du tout, leur vie durant. C'est là l'origine des possessions de Marmoutier à Naveil et à Villaria.

Au XI<sup>e</sup> s., sous le nom de *Ria* ou *Rias*, Villa-Ria paraît être à un certain Hervé de Saint-Macel ou de Saint-Mars, avec deux autres fiefs appelés Cathedras et Lulmas, dont l'un doit être la Chaise et l'autre a perdu son nom. Et pour ces trois fiefs il devait garder le château de Vendôme pendant le mois d'octobre.

En 1393, Villaria est à Robert d'Arras (Arch. Loiret, A 1656). — En 1456 et 1486 à Guillaume Maslon et Catherine Bèchélien sa femme, qui possédaient aussi Crèvesse ou Crèvessec, p<sup>se</sup> de Ste-Gemme et Putreau de Gombreau. — En 1494, à Jacques Maslon, fils aîné des précédents. — En 1520, à Berthault Guinebaut, fils de Jean Guinebaut et de feue Jacqueline Maslon. — En 1544, à

Jacquine Tesnière comme étant veuve de Marin Guinebault, avocat à Vendôme. — En 1547, à Rémy Doulcin, comme tuteur de Jacques et Jacqueline, enfants de lui et de feue Jeanne Guinebault sa femme.

En 1583, le fief du Petit Villaria est indivis entre trois sœurs appelées Jacqueline, Judith et Catherine Taffu, filles de Gilles Taffu, lieutenant, puis prévôt des Maréchaux à Vendôme et de Jacqueline Doulcin, seigneur et dame de la Vacherie de Ste-Anne. — Vers 1600, à Catherine Taffu, épouse de Jean Roger ou Rogier, sieur des Rochettes et de Villaria. — En 1634 et 1641, à Adam Roger, officier de la reine mère, époux de Anne Fouassier et à Catherine Roger sa sœur comme héritiers de Catherine Taffu.

En 1669 et 1670, à Anne Fouassier, veuve d'Adam Roger et aux héritiers de Catherine Roger qui étaient : 1° Les enfants mineurs de Jean Giraud, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel de Selles en Berry et de feue Anne Doulcin, sa femme ; 2° Les enfants mineurs de Michel Dollard, conseiller élu à Vendôme et de Catherine Bouchard, sa femme. — En 1671, à Jean Rouvelin, trésorier de Son Altesse, seigneur par acquet de Villaria et de la Vacherie. Il est parrain de la cloche de Sainte-Anne.

En 1700, l'aveu pour Villaria est fait par Jean Forcadel, commissaire aux saisies, commis au gouvernement au domaine de Villaria, saisi sur dame Marie Bellay, veuve de défunt Jean Rouvelin, à la requête de M. François Scolière, avocat au parlement.

En 1736, Villaria est à Louise-Suzanne Rouvelin, fille majeure, qui vend au suivant :

François de Monrobin, bourgeois d'Angers, seigneur de Villaria et de la Vacherie en 1738, sur lequel ces fiefs sont saisis en 1747.

En 1759, Villaria est à René Monrobin, bourgeois d'Angers, comme héritier de François, son oncle.

En 1764, ce fief est à Louis Jabre des Beiles, comme acquéreur des Monrobin. Il est dit seigneur de Villaria, des Sabonnnières, Piedleroy, etc., officier du roi. — En 1789, à Louis-Léonard Jabre de Villaria, éc. né le 18 octobre 1767, veuve du précédent.

Arch. Nat., P 629, n° 8 à 11 (xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s.) ; P 657, n° 38 à 41, 43 (xv<sup>e</sup> s.) ; P 714 n° 38, 57, 158, 191, 199 ; PP 50, vol. 59, n° 41 et 42, (xv<sup>e</sup> s.) ; vol. 216, n° 38, (1687), 199 et 200 (xvii<sup>e</sup> s.) ; 191 (1669), 213 et 226 (xvii<sup>e</sup> siècle). — Arch. L.-et-Cher, G 279 (xvii<sup>e</sup> s.), Q, District de Vendôme, n° 193 (1791). — Arch. Loiret, A 1625 (1600) A 1656 (xiii<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> s.). — Bulletin vendômois, 1879,

P. 95 (1583) ; 1901 p. 188 ; 1906, p. 117. — Cart. vendômois de Marm. 1 A. — Cart. Trinité, 2, p. 7 (xi<sup>e</sup> s.). — Bibl. Vendôme, Manuscrits : 1° Les 20 Dossiers Chantard, liasse de la Cormeigne ; 2° Dossier Mareschal, liasse du Plessis 3° Titres de la terre de Sasnières. — Registres de St-Martin de Vendôme, 1641. — Neils, Histoire de la Condit de Naveil, p. 41.

**Villariis (Familia de).** — Villiers, XII<sup>e</sup> s. **Villarmois (Famille de la).** — Voir *Artus* de la Villarmois.

**Villarvent**, anc. mét., située psse de Gombergean. — Elle appartenait à la Trinité et paraît avoir été absorbée par celle de la Majesté. — Au XII<sup>e</sup> siècle, la terre de Villarvent fut contestée aux moines par un appelé Jean Crassus ou Legras ; son fils étant devenu aveugle, fut guéri en un pèlerinage qu'il fit à la Sainte-Larme. Le père abandonna alors ses prétentions sur Villarvent, dont les moines gardèrent depuis ce temps là, la paisible jouissance. — (Cart. Trinité, 138, 147, 148, 580).

**Villa-Seneor (Familia de).** — Villesus (?), XI<sup>e</sup> s.

**Villa-Spaiz ou Villepeis.** — Lieu cité aux chartes de la Trinité, comme donné au couvent au moment de sa fondation. — Ce nom de *Villa-Spaiz* ou *Villepeis* est répété sans les chartes de cédicace de l'an 1040 comme appartenant au monastère, et lui donnant des droits de « *Commandisiam, vicariam, prisonem vini* ». — Ce lieu est peut-être Villepete, dont une partie était à Marmoutier. — (Cart. Trinité, 2, 35, 36, 37, 38. — Cart. vendômois de Marm., 16 A. — Cart. blésois de id., 12).

**Villasserie (La)**, anc. mét., psse de St-Jean-Frémentel. — (Arch. L.-et-Cher, E 162).

**Villasus**, lieu indéterminé, cité à la ch. 14 du Cart. vendômois de Marm., comme étant celui ou le prieuré de St-Mars (de Marmoutier) reçut deux arpens de vigne de la part d'un chevalier appelé Hugues. Cet Hugues donna encore un moulin non rommé (sans doute le moulin de St-Mars lui-même) ; et encore une vigne à Meslay, une terre à Lignières et ce plus, réédifia l'église de St-Mars elle-même sur ses anciennes fondations. La charte, qui constate ces faits a été copiée imparfaitement par A. de Trémault, qui au lieu de *Condonavit autem eidem loco Hugo miles molendinum, vineam apud Megliacum*, etc., écrit... *molendinum unum apud megliacum*, ce qui indiquerait à tort un moulin à Meslay. — (Cart. vendômois de Marm., 14).

**Villatrum ou Villatrum (Familia de).** — Villetrun, XI<sup>e</sup> s.

**Villavard**, bourg et commune du canton de Montoire, à 4 kil. Est de ce chef-lieu et à 14 kil. Ouest de Vendôme. — *Villovardi*, 1228, *Villavart*, 1236 (Cart. St-Vincent). — *Villafabio*, *Villavarda*, 1377 ; *Villafardi*, *Villevert*, XVII<sup>e</sup> siècle (d'après la *Province du Maine*, 1908, p. 32).

Cette commune est bornée au Nord par celle de St-Rimay ; à l'Est par St-Rimay et Sasnières ; au Sud par Sasnières et Lavardin ; à l'Ouest par Lavardin et Montoire. — Le Loir la baigne et la sépare de Montoire ; au Nord et à l'Est elle est limitée en général par le ruisseau de Sasnières et au sud par celui de Langeron ou de St-Arnoul. — Le chemin vicinal de St-Rimay à Lavardin traverse le bourg de Villavard. De plus un chemin vicinal, de Sasnières à St-Rimay dessert la vallée de Sasnières à l'Est. — La station la plus proche au Nord est la halte de St-Rimay à 1500 m. sur la ligne (de l'Etat) de Blois à Pont-de-Braye ; une autre au Sud, est l'autre halte de la même Cie, à Lavardin, à 2 kil. sur la ligne de Sargé à Tours.

**Lieux habités** : D'abord son bourg, qui compte 65 hab., avec ses annexes. — L'Ormeau, ancien fief. — L'Aitre ou Etre-aux-Clercs. — Pins-et-Turnay, anc. fief et manoir. — La Marsolière. — La Corniche. — Les Coutils. — Langeron, ancien fief et manoir. — Le Temple des Aises ou St-Jean des Aises, ancien fief. — La Perrine. — L'Ortraie. — La Cochetière. — Les Gats ou Gagards. — Harpin, moulin. — Les Chaussés. — La Coupille. — Les Genièvres. — Vaupian. — Saint-Hianus. — La Toirière. — La Gaudonnière. — La Fosse. — Et en plus, les maisonnettes 131 et 132, sur la ligne de Blois à Pont-de-Braye (Etat).

**Lieux-dits** : — Les Gains de la Marre, La Fosse-Malabre, Crèveœur, le Marras, le Régot-St-Martin, La Rotelle, les Trésondius, le Pré de la Chambre, le Réseau, les Cornuches, les Goldiers, les Bredaches, *Montmalleri*, le Bédénier, *les Prés des Gardes*, le Persoué, le Cora, Bord-de-Bure, le Vau-Calais, le Chêne-Moussard, les Viciots, la Huchardière, le Placard, le Champ-Mivat, la Vervannerie, la Félonnière, l'Ormeau-Macé, l'Arcy, les Calots, les Tessènes, la Durolle, Fremer, les Blacards, les Juliennes.

**Superficie** : 506 hectares. — Cadastre terminé en 1826 (?) — Altitude du bourg 70 m. — Poste et perception de Montoire. — Assemblée le troisième dimanche de septembre.

**Population** : 140 communiens au XVIII<sup>e</sup> siècle. — 325 habitants en 1806. — 293 en 1812. — 256 en 1824. — 259 en 1831.

— 261 en 1836. — 281 en 1841. — 304 en 1846. — 337 en 1851. — 321 en 1856. — 326 en 1861. — 326 en 1866. — 277 en 1872. — 262 en 1876. — 265 en 1881. — 271 en 1886. — 238 en 1891. — 249 en 1896. — 251 en 1901. — 245 en 1906. — 238 en 1911.

Les registres paroiss. de Villavard commencent en 1610. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : Cuvier ou Cormier de la Chaume, Léons, Cadot, du Tertre de la Chapellière, de Marée des Loupes ?, Moireau de Bois-péan, du Péré de Beaulieu, Ramauger, de Courbeville, Lemaistre, Ronsart, Boulé de Langeron, Lallier, de Ruell, Berthacourt, Quatremer, La Rivière, Percheron, Neils de Bréviande, Leconte de la Taradonnière, Frédureau, Luneau (notaire), Blanchet de Langeron, Morin de la Borde, Cosnier de Montigny, Viau, Lugré de la Billarderie, Vié, Rouillon de l'Ormeau, Percheron de la Pilette, Lebreton du Buisson.

**Curés** : Pierre Soulas, 1549. — Gilles Leclerc, 1610, ensepuiré dans le chœur de l'église, à gauche, le 13 sept. 1631. Mathurin Leclerc, inhumé dans l'église le 16 mars 1641. — Jean Leclerc, inhumé dans le chœur de l'église en 1676, âgé de 71 ans. — Claude Brossier, 1676 à 1703. — Mathurin Renoult, inhumé dans l'église en 1704. — Marin Le Boucher, 1704 à 1743. — Philippe-François Frédureau des Luisées, 1794, inhumé le 15 mars 1776, à 78 ans. — Louis Augis de 1775 à 1792... (Après la Révolution, la cure paraît vacante jusqu'à 1830)... Couronne, 1830 (curé de Villavard et St-Rimay). — Huguet, *id.*, 1834. — Gatien, 1838. — (Vacance de 1839 à 1842). — Marry, 1842. — (Vacance de 1846 à 48). — Met, 1848. — (Vacance de 1859 à 1861). — Criès, 1861. — Constant Bourgogne, 1863 à 82. — (Depuis cette époque, vacance).

**Maires** : — Blanchet de Langeron, 1799. — Lebreton du Buisson, agent municipal 1792. — Jacques Tillier 1797. — Angis, curé, an IX. — Lebreton du Buisson, an X. — Blanchet de Langeron 1814. — François Reboulleau, 1817. — Lebreton du Buisson, fils, 1824. — Bouin, 1830. — Guétrot, 1838. — Gillard, 1854. — Féval, 1866. — Guétrot, 1869. — Nivault 1879. — Alfred-Louis Hème, 1895. — L. Roberge, 1904. — Isidore Gohier, 1908.

On trouve comme notaire à Villavard : Mathurin Luneau, 1685 et 1704.

Avant la Révolution, la paroisse de Villavard était du doyenné de Troo, archidiaconé de Château-du-Loir, diocèse du Mans. Elle était de l'élection et du

bailliage de Vendôme. L'abbé de St-Calais présentait à la cure qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, était dite valoir 400 livres. Le curé tenait son temporel en fief à foy-h. du château de Lavardin et à rétribution du divin service.

L'église, placée sous le vocable de la Sainte Vierge, s'appelle Notre-Dame de Villavard. Elle date du XI<sup>e</sup> siècle, mais a été remaniée à différentes époques. Ces temps derniers, (commencement du XX<sup>e</sup> siècle), on a bâti un clocher en pierre en remplacement de l'ancien qui était quadrangulaire et en charpente. La principale curiosité de l'église est la Vierge Noire, faite sur le modèle de celle à qui l'on doit la célébrité de la cathédrale de Chartres. Elle est placée au-dessus de l'autel de gauche, dans la nef, toujours habillée avec soin, et reçoit les hommages d'une foule de pèlerins dont le nombre ne paraît pas avoir diminué, particulièrement le jour de la fête de Notre-Dame des Avents (Immaculée Conception, 8 décembre) et la Nativité, 8 septembre. Cette statue, mutilée à l'époque de la Révolution, a été réparée depuis. Son corps, en bois vermillon, paraît d'une haute antiquité. Son visage et ses mains sont peints en noir. — Une légende s'est formée sur l'origine de cette statue, légende qui veut qu'elle ait été tout d'un coup découverte dans un bois de coudriers. Mais c'est à peu près la même légende qu'on rencontre partout ailleurs où il existe une statue antique de la Vierge.

La version donnée par M. l'abbé Métais est plus vraisemblable ; il dit dans son opuscule sur le *Fief de l'Ormeau*, d'après le livre des miracles de N.-D. de Chartres, qu'un chevalier du château de Lavardin, au XI<sup>e</sup> siècle (plutôt XII<sup>e</sup> siècle), se trouvant en grand danger au cours d'une guerre entre les seigneurs de Lavardin et de Montoire, fit un vœu à Notre-Dame de Chartres en laquelle il avait grande dévotion et lui promit un don pour le cas où elle le sauverait. Le fait s'étant produit, le chevalier ne crut pas pouvoir mieux accomplir son vœu qu'en donnant à son église de Villavard, une statue semblable à celle de la cathédrale de Chartres ; de là, la dévotion à Notre-Dame de Villavard. Ce seigneur s'appelait Aymeric-Gaynard, seigneur de Lavardin, chatellenie dont relevait la seigneurie elle-même de Villavard au point qu'on a pu croire que Villavard avait pour origine *Villa-Lavardin*. Nous n'avons rien trouvé à l'appui de ce dire.

Quoiqu'il en soit, le culte de Notre-Dame de Villavard a traversé les siècles. Au moment de la Révolution on dut sous-

traire la statue à la fureur des impies qui l'avaient déjà mutilée. Elle trouva un refuge dans une famille chrétienne habitant la Cochetière et y fut cachée dans une cave. On la rétablit dans l'église à la restauration du culte. Mais la tête est nouvelle et assez maladroitement remise dans un style tout moderne. (Voir pour plus amples développements au culte de la Vierge de Villavard, les ouvrages des abbés Métais et Bourgogne cités aux *Sources*).

La cloche de Villavard porte cette inscription : « L'an 1568, *Jacquine* fut nommée pour servir à Villavard ». — Il y en avait une seconde, datant de 1709, dont le parrain était M. André Neitz, conseiller du roy, lieutenant général et maire perpétuel de la ville de Montoire, et la marraine Dlle Marie Lecomte, épouse de M. René de Lagré, contrôleur du roy, lieutenant général de la ville de Langres.

Une autre remplaça cette dernière en 1752, ayant pour parrain Louis-Joseph de Querhoent, marquis de Querhoent, brigadier des armées du roi et Félicité de Lopriac de Donges, son épouse.

Une autre encore remplaça celle-ci en 1779, avec Pierre Augis, notaire à Montoire comme parrain, et Marie-Anne Auriat, son épouse, marraine.

L'église de Villavard, au spirituel, dépendait de l'abbaye de St-Calais, dont l'abbé présentait à la cure. L'abbaye avait la plus grande partie des dîmes du lieu ; le chapitre du Mans en avait aussi une part, que Guillaume Calu, homme d'armes, lui avait vendue au XIII<sup>e</sup> siècle.

La seigneurie de Villavard était attachée au manoir de l'Ormeau, et relevait de Lavardin à foy et h. Le curé avait une partie de son temporel situé dans la censive de l'Ormeau, ce qui le faisait aussi vassal du seigneur de l'Ormeau. — (Pour les seigneurs de Villavard, voir *Ormeau*.)

Dans la plaine de Villavard, on a rencontré au XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs sépultures gallo-romaines qui ont été décrites au *Bulletin vendômois*. (1875 pp. 219 à 224.)

La peste sévit à Villavard en 1633 ; au point qu'un homme, appelé Michel Leclerc, décéda le 3 février, vers midi, avec ses cinq enfants, ce qui est constaté par le visa du vicaire sur leurs actes de décès avec son paraphe.

Une singulière coutume existait dans cette paroisse avant la Révolution. Les nouveaux mariés de l'année devaient au seigneur de la paroisse (en fait le seigneur de l'Ormeau), un étouf (balle recouverte de peau), ou cinq sols. — Cet usage est constaté par un acte en date

du 28 mars 1723, rapporté au journal *le Loir*, n<sup>o</sup> du 27 févr. 1893.

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, on trouve une école à Villavard. Le sieur Claude Rochevénère, sacriste, était en même temps maître d'école. Puis, en 1704, un curé de la paroisse, appelé Mathurin Renoult, fonda ce ses deniers un titre prestimonial en faveur d'un prêtre, maître d'école. Le revenu de cette prestimonie était considérable (300 livres de rente annuelle). Il était destiné à l'entretien du prêtre chargé d'instruire les enfants de Villavard et de deux autres paroisses.

Voici les noms de quelques titulaires de cette prestimonie : — Philippe Joubert, 1707. — François Losne de la Noue, 1710. — André Haguénier, 1715. — René Haudebert, 1717. — Gabriel Héritte, 1718. — Jean-Baptiste Coulonge, diacre, 1746-1751. — Etienne Martineau, 1751-1775. — Augis, 1775. — Ce dernier, étant devenu curé de Villavard, le titre de maître d'école fut pris par des laïcs. — René Moriceau devint ainsi maître d'école et sacristain en 1785 jusqu'à la Révolution.

Les chanoines de St-Georges de Vendôme avaient à Villavard une importante métairie qui, en 1791, fut vendue nationalement pour 48.400 livres.

En 1876, le 30 septembre, survint à Villavard, pendant un orage, un cas singulier de tonnerre en boule, qui fut observé et décrit par M. l'abbé Bourgogne, curé de Villavard et par le professeur Nouel, au *Bulletin vendômois*, 1876, p. 263.

*Cart. de St-Calais*, 27. — *Cart. blévois de Marm.*, 620, 626. — *Cart. Trinité*, 320, 672, 834. — *Bulletin vendômois*, 1865, pp. 183 et 252 ; 1866, p. 169 ; 1871, p. 133 ; 1875, pp. 219 et suiv. ; 1876, p. 263 ; 1888, p. 153. — Pouillé du dioc. du Mans, XVIII<sup>e</sup> s., fol. 427. — Métais, *Les petites écoles en Vendôme*, p. 67. — Lepaige, *Dictionnaire du Maine*, t. II, p. 579. — Rochambeau, *La famille de Ronsart*, p. 279. — Rochambeau, *Le Vendôme épigraphique*, II, p. 253. — Arch. Nat., P 637 n<sup>o</sup> 88 ; PP 50, vol. 59, n<sup>o</sup> 90 ; vol. 114, n<sup>o</sup> 148. — Métais, *Études et documents*, t. II, p. 103 et t. IV, pp. 168 et su v., 345 et suiv. — Journal *Le Loir* du 27 févr. 1893, feuilleton signé *Karl du Gondré*. — Arch. L.-et-Cher, Série Q, district de Vendôme, 274. — Pétigny, p. 460. — Launay, *Répertoire*, p. 64. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 350. — Pannac, p. 80. — Malardier, pp. 1273 à 1305. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, II, pp. 153 et 154.

**Ville (La)**, h., c<sup>o</sup> de Fontaines. — Cassini, sur sa carte, donne par erreur ce lieu comme celui où est située la chapelle de Grandry.

**Ville** (Le lieu de la), paroisse de la Madeleine de Vendôme. — Voir *Fief du*

*Gué de la ville, Moulin de la ville ; Lubidé ; Gué de la ville.*

**Villeaux** (Les Haut et Bas), h., c<sup>o</sup> de Savigny, 28 hab. — *Villeaust*, XV<sup>e</sup> s. — *Villeau* (Cassini). — C'était une métairie qui appartenait au chapitre St-Georges de Vendôme qui l'affermait en 1402 pour 40 sols de rente. — Le chapitre finit par la donner à rente fôcière pour 6 livres par an. — En 1761, Pierre Odeau, laboureur, en était possesseur. — (Arch. L.-et-Cher, G 296).

**Ville-aux-Clercs** (La), bourg et commune du canton de Morée, à 12 kil. Ouest de ce chef-lieu, et à 15 kil. Nord de Vendôme. — *Desconfectura, Deconfectura, Villa quæ dicitur Disconfectura*, XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles, (Cart. N.-Dame de Chartres). — *Le Défait*, XIII<sup>e</sup> s., (id.). — *Desconfectura*, XIII<sup>e</sup> s. (Pouillé Chartrain). — *Villa Clericorum*, XVI<sup>e</sup> siècle (Reg. paroissiaux.). — *Le Moulin de la Déconfiture*, XVI<sup>e</sup> s. — *Villa claria*, 1674 (Plaque mortuaire à l'église). — *La Ville-aux-Clercs*, (Cassini et Etat-Major).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Romilly, Chauvigny et Fontaine-Raoul ; à l'Est par celles de St-Hilaire et de Busloup ; au Sud par celles de Lisle et de Rahart ; à l'Ouest par celle de Danzé. — Elle est arrosée par le ruisseau de Gratteloup qui la parcourt en baignant le pied de son bourg. — Elle est traversée au sud par la grande route du Mans à Orléans, et dans son bourg, par celles de la Ville-aux-Clercs à Droué et de Danzé à Cloyes. — Elle a une station sur la ligne de tramways de Vendôme à Droué. — L'ancienne route de Paris-Bordeaux passait par la Ville-aux-Clercs jusqu'au troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Lieux habités** : — Son bourg, qui compte 113 maisons et 461 hab. — L'Usage, 78 hab. — La Thomasserie, 34 hab. — La Gaudinière, Château, 28 hab. — L'Essert, 85 hab. — La Haie, 22 hab. — La Touche, 24 hab. — Le Marchais, 32 hab. — La Fleuriette, 21 hab. — La Grande Borne (Asile La Rochefoucauld). — La Petite-Borne. — Le Petit Moulinet. — Le Moulin-à-Vent. — La Rue-Pinot. — La Tévoterie. — La Petite-Forêt. — Beauvoir. — La Vigne. — Corbigny. — La Barre, moulin. — Le Château de Pologne. — Les Métairies. — Le Petit-Marchais. — La Forge-Bufferet. — La Tutinière. — La Butte. — La Touche. — Le Fort-Girard, château, anc. fief. — La Coudraie. — Les Bancheries. — Le Cassereau. — La Petite-Haie. — La Petite-Vallée. — La Moutonnerie. — Beaulieu. — Le Nid de Pie. — Le Thierry.

— La Vauvrille. — La Hutte. — Maluni.  
— La Cailleterie. — Monidée. — Le Poirier-rond.

*Lieux-dits* : — Les Terres Bichées, St-Etienne en forêt, la Thomasserie, le Clos-aux-Bœufs, le Marchais-Marteau, le Clos-Chauvin, la Vallée-Rougeru, la Retraite, les Perches, le Clos-Malherbe la Pointe-de-Bureau, les Briquières, la Simonetterie, les Malnoues, la Galaserie, la Vallée-Barret, les Chatelliers, les Douaires, le Clos-Monté, le Marchais-Mony, le Clos-Boullif, le Clos-Cornu, la Pige, les Liberas, Malabry, la Rapière ou les Allées, le Bois des Canaux, les Branloires, Quarquelin, les Casernes, le Paradis, les Gandrilles, le Pré de la Boète, le Clos-Bourdon, les Richerets, Gratteloup, les Guéronets, le Clos-du-Fard, les Caris, le Pré-Sau-sier, la Croix de la Touche, les Pinoteries, le Pairet, le Tueret, le Marchais, le Bois des Rangées, le Bois-Picart, le Pré du Capitaine Vaillant, le Barriage, Pont-Surin, la Corne de Cerf, les Breloques, le Cyclope, la Verrerie, le Jour, l'Étang-Germain, la Grosse-Pierre, la Gerbaudière, St-Joudry, les Trompettes, Bergère, la Route-Bergère, la Route-Normande, la Potence, le Clos-Biquet, la Retraite, la Vallée-Barret, le Bois de Gournay, les Guéronets, la Rapière, les Pinateries, l'Atre-Allain ou *Hêtre-Allain*, le Moulin de la Déconfiture.

*Superficie* : 2.660 hectares, dont 825 de bois. — Cadastre terminé en 1833 par Délic. — Altitude du bourg, 135 m. — Poste du lieu et chef-lieu de perception qui porte sur les communes de la Ville-aux-Clercs, Chauvigny, Danzé, Fontaine-Raoul, Rahart, Romilly et Villebout. — Résidence d'un notaire. — Assemblée au bourg, le 24 août, et à Lessert le premier dimanche après Pâques. — Foires les 20 janvier, 19 mars, 15 mai, 24 août, 4 oct., 11 nov. et 21 décembre.

*Population* : 120 paroissiens au XIII<sup>e</sup> siècle. — 480 communiens au XVII<sup>e</sup> s. — 789 habitants en 1806. — 783 en 1812. — 1009 en 1824. — 954 en 1831. — 968 en 1836. — 973 en 1841. — 1024 en 1846. — 1030 en 1851. — 1090 en 1856. — 1165 en 1861. — 1330 en 1866, (construction de la Gaudière). — 1116 en 1872. — 1045 en 1876. — 964 en 1881. — 965 en 1886. — 1053 en 1891. — 997 en 1896. — 1009 en 1901. — 1016 en 1906. — 1039 en 1911.

Les registres paroissiaux commencent en 1570 mais en mauvais état. Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : — XVI<sup>e</sup> siècle : Mégrét, Le Vaillant, Brosard, Lelièvre, Desablancs, La Bussière, S. Lun, Drouyn, La Vove, Des Loges,

La Croix, de More, de Gaston, Fournier, Allard de Chauvigny, Lavardin, du Gastel, Caqueré, Diacre du Petit-Marchais, La Haie, Menou, Gaignon, St-Germain, Gouffier, Reffuge, Beaujouan (notaire), L'Hestrallain, Belleville, Legrand de la Châtierre, de Chesdé, Mantolar, Vansé, Olivier, Desmery ou de Méry, La Couetterie.

XVII<sup>e</sup> siècle : Vaillant, Graffard, Ollivier, Bouchard, Loménie, Malherbe, de Racine, d'Aubour, Petit de Moncornet (?), Bellanger, Vignon (proc<sup>r</sup> fiscal), Francesqui de Rougemont, Villereau, Bruet, Varmaise, Legrand de la Châtierre, des Ligneris, Brosard, Méry, Merwilliers, Renty, du Plessis, Thizard, Trémollières, Grimaudet, Fromentières, La Livre, Bourru, Villemoisant, Déniau, Mégrét, Drouin de la Goupillière, Le Gallois, Béon, Draperon des Granges, Colas de Meudhon, Beaufort, Beaunoches, Gabilleux, Dupont, Berruyer, Boisthibault, Joly, Lelièvre, Durand de la Châtierre, Lorin, Girondeau, Chauffourneau, La Couronne, Lucas de la Fontaine, La Motte, Fallette (bailli), Glandaz, Vivier, Bourgogne, Hersant, Chénol, Lelarge, Poulard, Rougé, Boisaulais, Blancpignon, Plastrier, Dehargne, Verthamon, Lîmant, Mézange, Ferval, Lardière, Michau (notaire), Huard de Beaulieu, Guibert, Montlibert, Massart, Egasse (notaire), Gouri, de Vic, Quatre-Sols de Coubertin, Hogu, de Fontenay, de Pleurre, du Bouchet, Pellet de la Garde, Ferrand de Teilé, Lucas de Saint-Marc, Bourdillan des Ormeaux, Le Vaquery de Valmont, Ponthoire, Léon du Petit-Bois, Rouillon, Baudry des Turets, Simoneau de Boisvinet, Renusson, Pinevoise, Tafanel, d'Eschalard, de Neveu, Herpin (notaire), Trigalleau, Chauvel de la Martinière.

XVIII<sup>e</sup> siècle. — Verthamon, Lebel de Chauvigny, Bourgogne de Boisrend, Massard, Foreau, Bellanger, Grimaudet, Dajon de Haie de Champs, du Bouchet de la Vrillais, Scoraille-Fontange, Guenette, (notaire), Lorin de Saint-Jacques, Brosard de la Ferrière, Lucas de Chauvigny, Alphonse, Huard de Beaulieu, d'Ysard-Haussey, Renault, de Droisy (bailli), Charbon de Quincé, Balthazard, de Loubes, Marescot, Bodineau, Taillevis, La Bussière, Gastel, Grison de la Ville-aux-Clercs, Mallet, Crémainville, Foucher de Bonnemare, Rouge de Montant, Fournier de la Chataigneraie, Rouvray, Paris, Pétigny de Rivré, etc.

Une curiosité des registres de la Ville-aux-Clercs est la constatation d'une invasion de loups pendant les années 1595,

1596, 1597 et 1598. Du 1<sup>er</sup> décembre 1595 au 4 octobre 1598, on ne constate pas moins de 25 décès causés par les loups sur 136 inhumations, rien qu'à la Ville-aux-Clercs.

*Curés* : — Jean Lefèvre, 1439. — Jean Leblond, 1566. — Patrice Coullebault, 1570, décédé en 1583. — François de Saint-Germain, 1583. — Dominique Brunet, 1593. — Pierre Ferville, 1595, décédé en 1619, oncle et bienfaiteur du suivant. — René Lelièvre, neveu du précédent, 1618, encore curé en 1670. — Jean Lelièvre, 1675, inhumé le 12 juin 1678 à l'âge de 60 ans. — J.-B. Gilbert 1678, inhumé en 1699. — Richaudeau, desservant, 1699. — Dehéty, 1701. — Benoit, 1711. — Guignard 1719, mort en 1724. — François Ourry, bachelier en Sorbonne, 1724. — Antoine Cartier, desservant, 1741. — Dumée, 1750. — Charles Janvier, desservant, 1754. — Gastineau, chapelain et desservant, 1754. — Nicolas Chéron, desservant, 1759. — Mathieu Hertault, desservant, 1762. — Chénette, curé de Busloup, commis comme desservant, 1765. — Asseau, desservant, 1771. — Dumée, derechef curé, 1786, motive en 1791 son refus de serment. — Rogier, vicaire desservant, puis officier public, 1792... — Liger-Delattour, 1812. — Dubourg, 1812. — Hinet, jeune, 1835. — Renou, 1838. — Bodin, 1850. — Gillet, 1874. — Cotineau, 1888. — Grandjean, 1909.

*Maires* : — Rogier, curé, puis officier public. — Morillon, an II. — Pierre-Jean Garnier, 1807. — Pierre Rague-neau, 1808. — Louis-Marie de la Carre de Johanne de Saumery, 1813. — Michel-Joseph-Paul Mancelier, 1830. — Pierre-Modeste Deschesnes, 1848. — Armand Leconte, adjoint faisant fonctions de maire, 1851. — François Chevé, 1852. — Sébastien Roger, 1859. — Louis Claveau, 1861. — de la Rochefoucault, 1865. — Louis-Olivier Roux, 1885. — Auguste Louis Bignon, 1888. — Vinsot-Chevalier, 1894. — La Rochefoucauld-Bisaccia, 1897. — Albert Gorteau, 1908.

*Notaires* : — Tharin, 1494. — Jean Girault, notaire et tabellion de Révérend Père en Dieu Mgr l'évêque de Chartres en ses terres et seigneuries de la Ville-aux-Clercs et Chauvigny, 1512. — Tharin (2<sup>e</sup>), 1580. — Antoine Ferron, 1636. — Michel Aubry, greffier, notaire et tabellion à la Ville-aux-Clercs et Lisle, 1636. — Rivière, 1674. — Toussaint Michau, 1675. — Clément Egasse, 1680 à 1690. — Jean Herpin, 1694. — Guichard, 1698. — Jacques Grimaudet, not. en la Cour de Lisle, résidant à la Ville-aux-

Clercs, 1700. — Huard, 1699 à 1702. — Eustache Quenette, 1711. — Huard, 1730. — Jean Rosquier, 1740. — Par-rain, 1749. — Neilz, 1774. — Buffereau, 1788. — Pinson, 1788. — Ménard, 1796. — Vérité, 1800. — Pottier, 1811. — Martin, 1816. — Barillon, 1826. — Leconte, 1847. — Poirrier, 1856. — Bignon, 1878. — Thauvin, 1905.

*Officiers de justice* : — Michel Michon, licencié es-lois, chambrier et garde de la juridiction temporelle de l'évêque de Chartres, 1512. — Claude Bouchard, élu à Vendôme et bailli de la Ville-aux-Clercs, 1602. — Guillaume Vignon, procureur fiscal et secrétaire du roi de la maison de Navarre, 1608. — N. Guinebault, *vices-gereus hujus jurisdictionis*, 1616. — Claude Bouchard, (2<sup>e</sup>), licencié en droit, conseiller aux Grands-Jours du Vendômois, bailli de la Ville-aux-Clercs, Richeray, Corbigny, Saint-Joudry, Gratteloup et autres membres qui en dépendent, 1632. — Adrien ou Mathurin Hersant, bailli de la Ville-aux-Clercs, Richeré, Corbigny, Gratteloup, etc., 1650. — Pierre Fillette, lieutenant général de cette seigneurie et fermier de cette chatellenie, 1662. — Louis Chauffourneau, bailli de la Ville-aux-Clercs et Pashoureau, époux de Marie Hersant, 1666, 1696. — Antoine Bigot, sieur des Vergereux, procureur fiscal, 1674. — N. Bourgogne de Boisron, lieutenant de cette chatellenie, 1705. — Pierre Huard de Beaulieu, procureur fiscal de la Ville-aux-Clercs et bailli de Busloup, 1713. — Antoine Renault, sieur de Droisy, bailli, 1715. — Claude Lepoivre, procureur fiscal 1718. — Nicolas Mallet, bailli, 1717, 1725. — François Forest, avocat en parlement et bailli, 1727. — Jules-Henri Pinel, licencié es-lois, avocat en parlement et au bailliage royal de Vendôme, bailli juge ordinaire civil et criminel et de police de la chatellenie de la Ville-aux-Clercs, 1732, 1743.

Avant la Révolution, la paroisse de la Ville-aux-Clercs était de l'archidiaconé de Vendôme, du diocèse de Chartres, puis de Blois. Elle était le chef-lieu d'un doyenné qui comprenait 12 paroisses : Busloup, Chauvigny, Espéreuse, le Rouillis, Azé, Villiers, Mazangé, Danzé, Le Temple, Beauchesne, Romilly, plus la Ville-aux-Clercs. — Elle était du bailliage et présidial de Chartres et de l'élection de Vendôme et suivait la coutume de Chartres. — L'évêque de Chartres, et, depuis 1698, l'évêque de Blois, était plein collateur à la cure qui était dite au XIII<sup>e</sup> siècle d'un revenu de 30 livres et de 900 livres au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La limite entre le Vendômois et le Du

nois passait par cette paroisse. Elle allait de l'Écotière à Malabry, contournant la forêt et les bois de Gratteloup qu'elle laissait du Dunois.

A l'époque révolutionnaire, la Ville-aux-Clercs fut chef-lieu d'un canton du district de Mondoubleau qui comprenait 6 communes : La Ville-aux-Clercs, Beauchesne, Chauvigny, Danzé, le Rouillis et Romilly. Il avait pour juge de paix le citoyen Bulté (de Chéry).

Le patron de la paroisse était au XIII<sup>e</sup> s., saint Julien ; depuis, il fut remplacé par saint Barthélemy. Ce dernier était un des douze apôtres de Jésus-Christ, qui prêcha l'évangile en Asie mineure, en Perse, en Ethiopie, aux Indes, etc. Il subit le martyre en l'an 71 et fut écorché vif. C'est pourquoi on le représente avec un couteau.

L'église St-Barthélemy de la Ville-aux-Clercs paraît avoir été construite au XII<sup>e</sup> s., avec des remaniments postérieurs. Le clocher assez élégant, est formé d'une tour carrée qui devient octogonale à environ 20 mètres de hauteur, et se termine par une toiture en forme de dôme surmontée par une lanterne.

Ce clocher possède 4 cloches, dont trois sont récentes ; mais la plus grosse date de 1580.

Elle porte cette inscription :

+ F. MV LXXX. NO. DE.  
MAGDALE. D. VILLARS. NO.  
HOE. P. DE SALTUN. DAMOIE.  
HESTER D. ROCHFORT. NO.  
HOE. FRASOL. DE MARAFIN.  
NO. HOE. L. DE ROCHFORT.  
ET NOE. DAME. FRANSOISE  
DAVAVGOVR. M. PATRICE  
COVLBAVLT. N. OLIVIER...  
PATRI. MALHARBE. P.  
MOTTE. M. MIGNAR. V.

Traduction : *Fait en 1580, Noble Dame Magdeleine de Villars, Noble homme P. de Saltun, damoiselle Hester de Rochfort, Noble homme François de Marafin, Noble homme L. de Rochfort et noble Dame Françoise d'Avauvour, M. Patrice Coulbault, N. Olivier, Patrice Malherbe. P. Motte, M. Mignard.*

Les six premiers noms sont ceux de la famille des seigneurs du lieu (et de For-Girard). Le septième est celui du curé, et les quatre derniers doivent être ceux des gagiers-fabricsiers de l'église.

A l'intérieur de l'église, se trouve une belle et grande plaque mortuaire, ornée d'attributs guerriers, dédiée à la mémoire de Michel de Verthamon, de la famille des seigneur du lieu, mort chevalier de

Malte à l'âge de 17 ans et dont l'inscription, assez obscure, est ainsi :

*« Hic Jacet Michael de Verthamon Lutetiae decus et ornamentum Melitae alumnus et deliciae. Gentis nobilissimae decus parentum Amor Galliarum, finibus discessit adhuc puer quem summus Melitensium antistes religioni dicavit equitem generosum familiae junxit ephelum honorarium commorantem donis et absentem persecutus est literis iun Galliam rediit Ludovicum magnum apud sequanos secutus. Condeum aut Meenapios*

*Utrobique inter funera intrepidus. Hi etiam amisso equo tandem domum reversus patri- que refectus Amplexibus fratrum recreatus officiis utriusque pro dolor obiit deploratus Hic extrema gaudii luctus occupat ejus piis parentis et fratris moerori superstitibus supremum hoc amoris sui monumentum posuerunt. Obiit Villo-Clariae A. R. S. H. MDCLXXIV. VI Kal. dec. Aetatis suae XVII. Requiescat in pace ».*

(Reproduite par Rochambeau dans son *Vendômois*, [t. II, p. 393]).

Une autre inscription, dans la même église, se trouve rapportée tout au long dans le même *Vendômois* de A. de Rochambeau. Elle est relative à une fondation faite en 1740 par testament de Hubert-Etienne Bigot. Ce personnage en mourant instituait la fabrique de la Ville-aux-Clercs sa légataire universelle, sous certaines conditions, entre autres la fondation d'un chapelain pour la chapelle du château de la V.-aux-Clercs (Le For-Girard), avec une maison appelée *Le Pavillon*, pour y loger le chapelain et plusieurs autres bonnes œuvres relatives à la paroisse. (Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. II, p. 395.)

La paroisse de la Déconfiture ou du *Défaul*, vieux nom de la Ville-aux-Clercs, paraît s'être constituée au détriment du territoire de celle de Chauvigny qui primitivement avait été formée des terres concédées aux moines de *Fonte-Géhard*, autour du lieu déjà appelé *Calviniacum*, (Chauvigny). Elle était en effet comprise entre les limites indiquées en 1127 comme englobant le territoire de ce prieuré (voir Chauvigny) entre le bois de Corbigny et la Fleurette. — Elle semble avoir été créée ensuite à l'abbaye de Fontaine les-Blanches en Touraine. — Vers 1140, Odon, premier abbé de Fontaines, céda lui-même à Richer, l'archidiacre de Dunois, pour qu'il le transmit au chapitre de Chartres, « tout ce que possédait son couvent au lieu appelé *Desconfectura*, tant en terres qu'en édifices, etc. » Et

cette donation fut approuvée par la dame Berthe de Lisle, ses fils et ses filles et aussi ses beaux-frères, Barthélemy, Hugues, Hamelin et Foucher. Cette cession se faisant moyennant quarante livres angevines. Les chanoines créèrent là une prieuré ou précaire confiée à l'un d'eux. Ce fut l'origine de la paroisse de la Déconfiture, relevant pour moitié de la cathédrale de Chartres et pour l'autre moitié de la seigneurie de Lisle, qui dans la suite appartint à la Trinité.

En l'an 1200 eut lieu un accord entre Robert, seigneur de Lisle et les hommes de la Déconfiture au sujet des droits que ceux-ci prétendaient avoir sur les bois près de leur résidence. Cet accord, qui entre dans des détails curieux, se trouve au *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, (ch. 196).

Les revenus de cette terre, après l'entretien du prêtre, étaient envoyés au chapitre et destinés tout particulièrement à ceux des chanoines qui se levaient pour chanter Matines, (*ad usum surgentium ad Matutinas*).

Au mois de juin 1225, les chanoines de Chartres jugèrent bon de céder cette terre de la Déconfiture à leur évêque Gauthier, en échange de la moitié des dîmes d'Illiers. Les évêques de Chartres devinrent ainsi dans la suite seigneurs de la Ville-aux-Clercs.

C'est probablement avant cette époque que le mot *Desconfectura* fut remplacé par celui de *Villa Clericorum* qui sans doute lui était donné par le peuple comme étant un bien appartenant à ces clercs.

Duchemin de la Chesnaye dans ses mémoires et Pétigny dans son histoire du Vendômois, donnent une autre origine à ce nom. En 1188 d'après Pétigny, et en 1194, d'après Duchemin, les magistrats et clercs de Vendôme fuyant les horreurs de la guerre, seraient venus se réfugier au For-Girard, près la Déconfiture ; et ces lieux, depuis, se seraient appelés *la Villa des Clercs*. — Mais la première explication donnée par Dupré (au congrès de 1872, à Vendôme) nous paraît de beaucoup la meilleure.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, on appelait encore la Déconfiture, *Le Défaul* (Cart. N.-D. Introduction, p. LXVII).

Une chartre de l'an 1300 fait connaître approximativement les revenus que l'évêque de Chartres tirait de la Déconfiture : — Pour la dime et les terrages, 13 muids de grains. — A la fête de saint Rémy, 25 sous de cens. — A Noël, les avoines, des oublies (non estimées), et pour les deniers des oublies, 22 deniers

et obole (demi denier) avec 22 pains et demi et autant de poules ; revenus du four, 22 sous ; fourrage, 50 sous ; droits de vente, 40 sous ; panage, environ 10 sous ; étang, forêt et grange (non estimés) ; poules, 22 et demie. — L'église rapportait 40 sous à Pâques. — A la fête de saint Jean, il y avait 13 sous de cens à percevoir, et l'église rapportait encore 20 sous, le four 20 sous et le foin 30 sous.

Comme toutes les seigneuries ecclésiastiques, celle-ci avait pour la gouverner un prévôt ou maire. L'existence du prévôt de la *Desconfectura* est constatée en 1300, dans une chartre de N.-D. de Chartres (ch. 386). C'est sans doute à cette fonction de prévôt, inévitablement devenue héréditaire, qu'on doit la constitution dans le bourg même du lieu, d'une seigneurie laïque, dont la justice se rendait en une maison appelée *La Grand-Maison*. D'elle relevait en fief, à partir du XVII<sup>e</sup> s., le fief appelé *Le Domaine de la Ville-aux-Clercs*, et qui fut constitué par le domaine propre des évêques abandonné par eux, faute de résidence.

D'après une note de M. Adr. Thibault, la seigneurie de la V.-aux-Cl., au XIII<sup>e</sup> s., aurait appartenu à la famille de Gournay. Et il est de fait qu'il existe là un bois dit *Bois de Gournay*. Mais on ne trouve de seigneurs de la Ville-aux-Clercs ainsi qualifiés qu'au commencement du XVI<sup>e</sup> s.

En 1509, Mathurin de Saltun est dit posséder la seigneurie, indivisément avec l'évêque de Chartres. Il est époux de Jeanne de la Tousche qui lui apporte les seigneuries de Fontenaille (de Nourray), du Plessis-Barthélemy (La Cour), etc. Elle paraît mourir peu après 1535, et en secondes noces, il épousait Madeleine de Villars. De son premier mariage, il eut deux fils, Antoine et Pierre qui vont suivre ; mais du second, il semble être le père de Marie de Saltun qui épousa Jacques ou Jean du Raynier, Sgr de Droué.

Antoine de Saltun, Sgr de la Ville-aux-Clercs, de Fontenaille, etc. — On le voit en 1535, être époux de Blanche de Conen. Il a pour successeur son frère Pierre, qui suit :

Pierre de Saltun, Sgr de la Ville-aux-Clercs, du Plessis-Barthélemy et de Fontenaille, après son frère. Il est époux d'Esther de Rochfort. Il paraît avoir vers 1575, acheté le For-Girard et dans tous les cas, conjointement avec Madeleine de Villars sa belle-mère, il céda en 1581 à François de Gaignon, les terres et seigneuries de la Ville-aux-Clercs et For-Girard, prenant en échange la terre de Chantosse, paroisse de Binac en Blésois, en vertu d'un acte dont la teneur se trou-

ve détaillée à l'article *Fort-Girard*. — (Voir au mot *Fort-Girard*, pour avoir la suite des Sgrs de la Ville-aux-Clercs.

Les hommes de la Ville-aux-Clercs devaient faire mouler leurs grains au moulin même de la Déconfiture. Mais dans le cas où ce moulin ne tournerait pas, ils devaient le porter au moulin de Fortunas. Là, ils devaient attendre leur tour, mais pas plus d'une nuit et un jour, après quoi, si leur tour n'avait pas pu arriver, ils étaient libres de mouler ou ils voulaient.

Il existait, à la Ville-aux-Clercs, une école qui était gouvernée par les vicaires du lieu, lesquels tenaient leurs fonctions d'après une fondation ancienne dont la teneur nous est inconnue.

Le doyenné de la Ville-aux-Clercs, était le siège d'une haute justice seigneuriale, il était tout naturel qu'on en fit le chef-lieu d'un canton, à l'époque de la Révolution, mais ce canton ne dura que quelques années, avec un juge de paix qui fut le citoyen Bulté, dont la famille possédait les Chauvellières, paroisse de la Chapelle-Vicomtesse. Ce canton comprenait les communes formées des paroisses du doyenné ancien.

Pendant la période révolutionnaire, un commissaire appelé Brune, fut envoyé par le directoire du district de Mondoubleau, pour y faire enquêtes sur le civisme des citoyens du canton de la V.-aux-Cl. et y tracasser les membres du clergé.

Launay, dans son Répertoire archéol. de l'arrond<sup>l</sup> de Vendôme, prétend qu'une voie antique apparente, à 5 kil. au nord-est du bourg de la Ville-aux-Clercs traversait la forêt de Fréteval.

On a trouvé au XIX<sup>e</sup> s., près de la Ville-aux-Clercs, une hipposandale, (chaussure en fer à cheval), qui a été déposée au Musée de Vendôme et qui est dessinée et peinte par Launay dans son Album des curiosités vendômoises, t. III, p. 41 (Biblioth. de Vendôme).

(Pour les seigneurs de la Ville-aux-Cl., voir *Fort-Girard*).

Arch. L.-et-Cher, E 6, 158, 161, 201, 207, 469, 495, 495, 499, 540, 541; G 221. — *Cart. de Notre-Dame de Chartres, Introduction*, p. 68 et n<sup>os</sup> 41, 87, 146, 196, 385, Pouillé chartrain du XIII<sup>e</sup> s., *Introduction*, p. cccxv. *Bulletin vendômois*, 1862, p. 56; 1863, p. 6; 1864, p. 210; 1865, pp. 26 et 27; 1866, pp. 171, 200 et 225; 1868, pp. 93 et 99; 1880, p. 27; 1883, p. 195 (erreur de date); 1889, p. 83. — *Bibl. de Vendôme*, 1<sup>o</sup> Manuscrit 285, p. 104; 2<sup>o</sup> Fonds Bouchet, chemise V, dossier 1bis, p. 1; 3<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, II, pp. 177 à 179; 4<sup>o</sup> Album Launay, III, pp. 39 à 41; 5<sup>o</sup> Manuscrits de la Société archéologique, Carton 2, chem. 27. — *Cart. blésois de Marm.*, introduction, p. LXVI et *Chartes vendômoi-*

ses, 262. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 339 (1173). — Arch. d'Eure-et-Loir, G 6413. — Reg. paroiss. de la Ville-aux-Clercs, *passim*; Id. de Pray, couverture du registre de 1671 (pour le bailli de la Ville-aux-Clercs en 1622. — Collection J. Martellière, Documents sur la Ville-aux-Clercs. — Collection Bernault, dossier *Ville-aux-Clercs*. — Collection R. de St-Venant, 1<sup>o</sup> *Liasse Ville-aux-Clercs*, dossier *Casseveau*; 2<sup>o</sup> Notes abbé Chéramy, dossiers *Choué, Alleray et Fontenailles* (1580). — Passac, p. 68. — Beauvais de St-Paul, p. 240. — Pétigny, pp. 492 et 636. — Notes ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII<sup>e</sup> siècle, conservées au XIX<sup>e</sup> par M. l'abbé Plat. — Gaudron, p. VII — Adr. Thibault, Notes sur les armoiries de la famille de Gournay, XIII<sup>e</sup> s. — *Compte rendu du congrès de Vendôme en 1872*, article Dupré, p. 288. — Carré de Busserolle, article Fontaine-les-Blanches, p. 92 (1145). — Launay, *Répertoire*, p. 88. — Rochambeau, *le Vendômois épigraphique*, t. II, pp. 391 à 399. — *Etat sommaire des minutes des notaires de l'arrondissement de Vendôme en 1861*. — *Guide du touriste en Vendômois*, p. 474.

#### Villebaden ou Villebadain (Famille de).

— *Villebadain*, XIII<sup>e</sup> s.

*Villebadain*, f., c<sup>o</sup> de Villeromain. — *Villa-badain*, XI<sup>e</sup> s. (Cart. de Marm.). — *Villebaden*, 1217 (Dictionnaire Oratoire).

— *Villebazin*, XVIII<sup>e</sup> s. (Titres de la Jous-selinère). — *Villebadain* (Cassini).

— *Villebazin* (Etat-Major et Cadastre). — Ancien fief qui avait deux suzerains : 1<sup>o</sup> le Comté de Vendôme; 2<sup>o</sup> le Fief de la Rivière de Lisle, et dans le fait, les seigneurs de Lisle qui devinrent plus tard ceux de la Jous-selinère; mais ces derniers ne le possédaient que pour le reporter immédiatement au château de Vendôme. Il relevait ainsi du comté, puis duché de Vendôme, à foy-h. et une paire d'éperons dorés de service, à mutation de seigneur. — Chacun des deux seigneurs qui le possédaient indivisément, devait foy-h. et un éperon.

Villebadain avait lui-même plusieurs terres vassales, notamment le fief des Roncerets, proche Frileuse, paroisse de Pray.

On trouve des personnages du nom de Villebadain dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

En 1217 Philippe de Villebaden fait don à la Maison-Dieu de Vendôme d'une terre qu'il avait dans le fief de Villare lequel appartenait à Mathieu de Saint-Brice (Dictionn. Orat.)

Au XIV<sup>e</sup> s., ce fief est à Pierre de Villebadain qui possède aussi Mihaudouin. — En 1366, la dime du lieu appartient à Juhiez de Mailly (Maille), qui la tenait en fief à foy et h. de Jean Vigoureux et Jeanne de Plainvilliers sa femme. Il la vend à cette époque à Pierre Bégin, bourgeois de Vendôme.

En 1374, Villebadain est à Berthault de

Villebresme. — En 1397 à Jacques de Villebresme. — En 1429 aux hoirs feu Jear de Villebresme. — En 1457 à Guillaume de Moulins, icencié es-lois, élu en l'Élection de Blois.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Villebadain passe à la famille Viart, dont on trouvera la généalogie avec sa nombreuse progéniture dans D'Hozier, reg. VI.

En 1503 il est à Jacques Viart, sieur de Courtaujay et de Candé, receveur du domaine de Blois, né le 22 sept. 1458, époux de Jeanne de Moulins, morte en 1546, dont 10 enfants, parmi lesquels le suivant :

Jacques II Viart, Sgr des mêmes lieux, Villebadain et Mihaudouin, né le 28 janvier 1499, époux en 1524 de Françoise Phélippeaux, dite Le Picard, fille de Raymond Phélippeaux, dit Le Picard, écuyer, sieur de la Brosse et de Jeanne Prévost de Saint-Cyr. Il fut gouverneur et bailli de Blois et mourut le 30 mai 1531 laissant 20 enfants, dont le suivant :

Jacques III Viart, Seigneur des mêmes terres et de Volloy, conseiller d'Etat, maître des requestes et président au gouvernement des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. Il rendit aveu au duc de Vendôme pour une moitié indivise de Villebadain, l'aveu pour l'autre moitié étant due au seigneur de la Jous-selinère et de la Rivière de Lisle, (lequel lui-même le reportait aussi au duché). Il était époux de Jeanne Poisson, dame de Volloy, dont 4 enfants parmi lesquels l'aîné est le suivant :

Jacques IV Viart, Sgr des mêmes lieux. Il fut aussi président au gouvernement de Metz, Toul et Verdun, et époux de Catherine Compain, dame de Vilette, fille de Nicolas Compain, chev., Sgr de Fresnay et de Vilette, etc., il en eut 3 enfants, dont le suivant :

Nicolas Viart, sieur de Vilette, Villebadain, etc., conseiller d'Etat. Il rend aveu à cette date pour moitié de Villebadain au Sgr de la Jous-selinère. Il est époux en 1624 de Suzanne Martin de Mauvoy, dont il eut neuf enfants, l'aîné étant le suivant :

Isaac Viart, Sgr de Villebadain, etc., capitaine au régiment de Vendôme. Il rend aveu en 1652 et meurt en 1666 sans enfants, laissant Villebadain à ses frères et sœurs, parmi lesquels le suivant :

Guillaume Viart, sieur de la Giraudière et de Villebadain en 1667, capitaine au régiment de Son Altesse (le duc de Vendôme). Il rend aveu pour Villebadain en 1667 tant en son nom qu'au nom de ses frères Jacques, Joseph et Auguste et pour ses sœurs Suzanne, Claude, Mar-

guerite, Charlotte, Rose et Elisabeth, non mariées. La dite tour de Villebadain à eux échus de la succession de défunt Isaac Viart, sieur de Villebadain, leur frère aîné. Cet aveu est répété en 1671 par Jacques Viart, chev., sieur de Vilette, Lavrounnière et Villebadain, tant en son nom que pour Guillaume Viart son frère aîné. Cette terre leur appartenant de la succession de Nicolas Viart, leur père, et de celles de Isaac, Joseph et Geneviève leurs frères et sœur et par le moyen de la renonciation à la dite succession par Suzanne, Claude, Marguerite, Charlotte et Elisabeth, leurs sœurs.

Villebadain en 1700 est, au moins en partie, à Louis de Longnon, écr., sieur de Saint-Michel, époux de Louise-Suzanne Viart, et en 1709, pour moitié, à Claude Viart, sieur de Villebadain, né en 1672, conseiller du roi, lieutenant général d'Épée au bailliage d'Étampes, fils aîné et principal héritier de défunt messire Guillaume Viart, aussi chev., Sgr de Vilette, par suite de la succession de leur père. Il rend aveu pour cette moitié en 1706. Il mourut le 5 janvier 1739, laissant veuve Marie-Anne Lefèvre du Tillet qui fut inhumée à Villeromain le 10 mai 1744, laissant deux filles dont la seconde fut la suivante :

Suzanne Viart, fille majeure en 1744. La terre de Villebadain paraît avoir été vendue par elle à une date indéterminée.

En 1772 elle est à François-Marie Piart, sieur de Chatulé, de même en 1779.

En 1794, la terre de *Villebazin* (*sic*) fut vendue sur l'émigré Chatulé pour 55.400 livres. L'acquéreur était le citoyen Hamar-Fortin.

Arch. Nat., P 621, n<sup>o</sup> 48; P 623, n<sup>os</sup> 92 à 98; P 627, n<sup>o</sup> 57; P 714, n<sup>os</sup> 232 (149), 233 (146), 237 (148) 242 (137) — Arch. de L.-et-Cher, G 287; Q, Emigrés du district de Vendôme, 2015. — Biblioth. de Vendôme, ms. 286. Dictionn. des biens de l'Oratoire, fol. 240. — Arch. du Loiret, A n<sup>os</sup> 1624 et 1625 (XVIII<sup>e</sup> s.). — *Cart. vendômois de Marm.*, 113 et 171. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 272; 1879, p. 94. — Titres de la fabrique de Périgny. — Titres de la terre de la Jous-selinère. — Registres paroissiaux de Villeromain, 10 mai 1744. — D'Hozier, reg. VI, (Viart).

Villebautru, h., c<sup>o</sup> de St-Agil, 24 hab. — *Villebautru*, (Cassini). — Ce lieu relevait à foy et h. de St-Agil. — En 1731, étant uni aux Grandes Coulonges, il était abonné à un seul rachat pour les 2 fiefs et à 10 livres et 60 sous pour le cheval de service. — En 1405, ce fief est à Jean Pater. — En 1469, le Sgr de St-Agil l'avait dans sa main pour défaut d'homme. — En 1513 il est à Michel Pillet. — En 1540 à Michel Bruneau. — En 1643 à Robert

Quélain, conseiller au bailliage de Blois qui paraît en avoir hérité de son père François Q., bailli de Mondoubleau. — En 1731 à Pierre-Christophe d'Avesgo de Coulonge, à cause de sa femme Jeanne Brossier, fille de Jean-Ferd. Brossier, lieutenant, général de Bellême. — L'abbé Blanchard, dans son *Perche et Percherons*, (p. 374) avance que ce lieu est le berceau de la famille Bautru, très connue dans le pays. — (Arch. Nat., P 700, n<sup>os</sup> 86 et 87. — *Bulletin vendômois*, 1897, p. 146. — Titres de la Roulière d'Azé. — Terrier de St-Agil, 1731).

**Villebazin**, h., c<sup>o</sup> de St-Rimay, sur le ruisseau de Sasnières. — *Villebazean*, xv<sup>e</sup> s. — Ancien fief mouvant de Lavaradin à foy et h.

En 1390, ce fief appartenait à la famille Gourdin. Les religieux de Vendôme acquéraient alors de Estienne Gourdin et Alliz, sa femme, une rente de 6 livres sur la métairie et seigneurie de Villebazin. — En 1408, Jean Gourdin, prêtre et chanoine en l'église de la Toussaint, diocèse de Sées, vendait Villebazin à noble homme Jean de la Vallée. — En 1445 ce fief est à Jeanne de la Vallée, fille du susdit Jean et femme de Colin Bodard, qualifié seigneur de Villebazin. — En 1484 il est à Philippe d'Arquené, écuyer, seigneur de Villebazin, qui signe un accord au sujet de l'église de Lunay. — En 1502 à Colin Vaumour. — En 1544 à Louis Damour, bailli du Vendômois. — En 1570 à Aymée Quélain, veuve de Loys Damour. — En 1598 on y voit demeurer Pierre Gilles, licencié en droit, sieur de la Guyonnière; sa famille possédait encore Villebazin au xvii<sup>e</sup> siècle. — Vers 1630, ce lieu est à Louis (?) Levasseur, seigneur de Fargot, qui en rend aveu. — En 1663, à Jean-Baptiste Luneau, avocat et procureur fiscal à Montoire, fils de Claude Luneau, chef de Gobelet de la reine. Il est époux de Marie Soulas. — En 1758, à Charles-Claude Aubert, procureur du roi au grenier à sel de Mondoubleau. — En 1765 à Renée-Geneviève Vié, fille de Pierre Vié, sieur de la Cochetière fourrier du duc d'Orléans et de Renée Le Breton et épouse de René-Gilles-Sylvestre d'Eschallard, sieur de la Bourguinière, ancien lieutenant au régiment de Bourgogne, décédé à Montoire âgé de 46 ans en 1775. En second mariage, en 1778, elle épousait Jean-Baptiste de Vouge, lieutenant de carabiniers. — Renée-Geneviève-Monique d'Eschallard, fille de la précédente, veuve de Louis-Marie de Montigny, partagea avec sa sœur Julie-Françoise d'Eschallard et devint proprié-

taire de Villebazin en l'an XII. — Louis-Nicolas d'Eschallard, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur, lit l'acquisition de Villebazin, de sa sœur Julie-Françoise, le 2 janvier 1835. Il était époux de Aglaé Legrand de Melleray et décéda à la Vallée de Villiers le 19 juillet 1840 et sa veuve à Chateaudun le 11 mars 1844. — Marie-Aglaé-Juliette d'Eschallard, fille du précédent épousa Auguste-Marie-Pélic Vil-laret de Joyeuse, demeurant à Versailles. Elle vendit Villebazin en 1854 aux frères Lemord. Cette famille en est encore propriétaire en 1887. — (*Cart. Trin.*, 723 note. — Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n<sup>o</sup> 216. — *Bulletin Vendômois*, 1854, p. 51. — Malardier, pp. 350 et 1071. — Bibl. de Vendôme: 1<sup>o</sup> Fonds Trémault, carton des Fiefs, au mot *Breuil*; 2<sup>o</sup> Titres de Sasnières).

**Villebazin** (de Villeromain). — Voir *Villebadin*.

**Villeberol**, h., c<sup>o</sup> de Conan, canton de Marchenoir, arrond<sup>i</sup> de Blois. — Ancien prieuré important de Marmoutier. Le prieur avait le titre de seigneur de Rodon. — Voir *Rhodon*.

**Villeblanche** (famille de). — *La Cunnaille*, xv<sup>e</sup> s. — Armes : *De gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 huves de saumon ou de brochet de même*. — (Adr. Thibault).

**Villebois**, avec *Jolina*, étaient des terres situées à Villemary, appartenant aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme. — *Terra quæ dicuntur Villebois et Jolina*. — (Dictionnaire des biens de l'Oratoire, fol 241. — *Chartes vendômoises*, 250).

**Villeboulain**. — Voir *Virboulain*.

**Villebout**, bourg et commune du canton de Droué, à 10 kil. Est de ce chef-lieu et à 26 kil. Nord de Vendôme. — *Villeboul*, 1133. (Cartulaires de Tiron et de la Madeleine de Chateaudun). — *Sancta Maria de Villari-Boon, de Villari-bool, de Villebool, de Villari-boom, de Villeboul*, (Cartulaire de la Madeleine de Chateaudun). — *Sancta Maria de Villari-bool*, 1248 (*id.*). — *Villa-Rebon*, XIII<sup>e</sup> s. (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Villa-Bullie*, 1500, (Titres de la fabrique). — *Villa-Ribaldi*, (Bordes). — *Villebou* (Cas-sini). — *Villebout* (Etat-Major).

Cette commune est bornée, au Nord par celle de Ruan et par celles de St-Hilaire-sur-Yerre et de Cloyes (Eure-et-Loir); à l'Est par celle de Cloyes; au Sud par St-Jean-Frémont et Fontaine-Raoul, à l'Ouest par Fontaine-Raoul. — Elle est arrosée par l'Yronne, l'Egronne ou Eguevonne ou rivière de Droué, qui ne coule que l'hiver ou après les grandes

pluies et en temps ordinaire se perd à Ruan, au-dessus de Villebout pour ne reparaitre qu'à Yron proche Cloyes. — Elle est traversée par la route de Cloyes à Mondoubleau. Sa station la plus proche est Cloyes (5 kil.), ligne de Paris à Tours par Vendôme, (Cie d'Orléans).

*Lieux habités*. — Son bourg qui compte 18 feux et 48 hab. — La Houssaye, 22 hab. — Les Haics, 39 hab. — Villepeau. — Le Chêne. — Bellande, ancien fief. — Fosse, ancien fief. — Le Petit-Ricoudé. — La Cabella. — Le Petit Bellande. — La Mulotterie. — La Viverie. — La Vallée. — La Fontaine. — La Folie. — Les Claudières.

*Lieux-dits* : — La Fosse d'Aubier, Bedâne, Frileuse, les Crocs, l'Abyme, les Oliviers, la Butte de la Serrurerie, Renardeux, la Juffraidière, la Noue de Masson, la Marguinière, la Mustière, la Guillonnière, les Vilettes, le Pont d'Egnilly, les Tirettes, les Grouix, la Pontonnerie, Verrière, le Bois de Rougemont, le Gué de la Pézouterie, la Vallée-Creuse, le Champ-Gouabault, la Fosse des Jeulins, le Bois de l'Etrille, le Clouseau, les Suf-flandrés, etc.

*Superficie* : 1090 h. — Cadastre terminé par Pothez en 1827. — Altitude 110 à 200 m. — Poste de Droué. — Perception de la Ville-aux-Clercs. — Assemblée le dimanche 6 mai ou le dimanche suivant et à la Houssaye, le dimanche 19 juin ou le dimanche suivant.

*Population* : 60 paroissiens au XIII<sup>e</sup> s. — Environ 100 communians au XVIII<sup>e</sup> s. — 220 hab. en 1806. — 221 en 1815. — 278 en 1831. — 297 en 1836. — 322 en 1841. — 341 en 1846. — 331 en 1851. — 326 en 1856. — 313 en 1861. — 307 en 1866. — 262 en 1872. — 280 en 1876. — 244 en 1881. — 243 en 1886. — 241 en 1891. — 240 en 1896. — 240 en 1901. — 213 en 1906. — 230 en 1911.

Les reg. paroiss. de Villebout commencent en 1571, mais avec de nombreuses interruptions jusqu'à 1610, où ils deviennent plus réguliers. — Noms principaux rencontrés : — Toustain, Lorville, Bellar-gier, Fromentières, Mangot de Dreuille et de la Dormière, Gorteau, Berrie, Charrault, Levasseur, Tourtier, Serisy, Meaussé, Lucas de Saint-Mars, Chauvel, Bernardon, Phélines, Piche, Quatre-hommes, Huguet de Bussy, Carré de Boisville, Libault de la Brosse, Versoris, Courcillon, Malnoue, Mesenge, Grafiart, Courtarvel, Baudoin, de Josne, Louet, Recoquillé, Rossard de Manville, Barré du Chesne.

*Curés* : — Mathieu Ferron, 1496. — Jacques Raçonnet ou Raçonet, 1500. —

Charpentier, 1588. — Rahier, 1594. — Septier, 1610. — Deshayes, 1621. — Guillaume Lesourd, 1641. — Jean Beaus-sier, 1658. — Gacon, prieur non conventuel, 1669. — Guillaume Lepage, 1683. — Michault, 1721. — Guillard, 1725. — Gossard, 1752. — Nicolas Polychrone ou Polichrone Debry, ou de Brie, lorrain de nation et chanoine régulier prémontré, 1753. — Fouchard Dubourg, 1778, qui en 1792, fut curé intrus de Villerbon, inscrit par l'évêché parmi les prêtres persécuteurs, sans doute le même dont parle souvent Dufort de Chevemy dans le t. II de ses mémoires. — Courtin, 1792. — Depuis cette époque Villebout fut desservi par les curés voisins.

*Maires* : — Louis Fusellier, 1792. — André Trécul, 1794. — Léonard Bois, 1796. — Louis David, 1801. — De Lamérie, 1814. — Louis Hulot, 1830. — Fourcade-Prunet, 1840. — Victor Thierry, 1848. — Pascal Bourget, 1851. — Félix Leroy, 1852. — Hippolyte Gorteau, 1871. — Eugène Gorteau, 1881. — Charles Cormier, 1888. — Denis Chatain, 1891. — E. Gorteau, 1896. — Marcel Gorteau, 1910.

*Anciens notaires* : — Antoine Déles-pine, 1626, (Arch. L.-et-Cher, E 2376). — Louis Jubault, 1654, (Titres de la Fren-donnière). — Jacques Gorteau, 1711, (Arch. L.-et-Cher, E 177).

Avant la Révolution, la paroisse de Villebout était du diocèse de Blois depuis sa formation en 1698, du doyenné de Cloyes, archidiaconé de Vendôme. — Elle était du bailliage de Blois, de l'Élection de Chateaudun. — L'abbé de la Madeleine de Chateaudun présentait à la cure qui était dite être au xviii<sup>e</sup> siècle d'un revenu de 450 livres.

La seigneurie de Villebout appartenait au prieur et relevait de Montigny avec sa justice. Mais une partie de la paroisse relevait censivement des fiefs de Beaumarchais et du Fresnay paroisse St-Lubin de Cloyes. — Les seigneurs de la Fosse et Malitourne se disaient, à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, seigneurs de Villebout (en partie).

L'église, dédiée aujourd'hui à saint Jean-Baptiste et autrefois à la Vierge Marie est du XII<sup>e</sup> s., remaniée au xv<sup>e</sup> s., et aussi au xvi<sup>e</sup>. Elle n'a de remarquable que des fonts baptismaux de la Renaissance avec d'élégantes sculptures. — La cloche, de 1885, a pour parrain M. Gorteau, conseiller général et maire de V. et marr. Madame du Manoir.

Dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle les moines de Tiron possédaient à *Viller-*

bout une charruée de terre pour laquelle il fut stipulé dans l'accord fait en 1133 entre cette abbaye et celle de la Madeleine, que les possessions de Tiron en ce lieu seraient exemptées de dîmes paroissiales ; mais que leurs métayers seraient dépendants de la paroisse sur laquelle leurs terres étaient situées. — Ce doit être peu après cette date que fut constitué le prieuré de Villebout par les chanoines de Chateaudun.

Les dits chanoines augmentèrent leurs possessions à Villebout par l'acquisition qu'ils firent de Hugues de Bouffry en 1240, du tiers des dîmes du lieu et en 1248 de l'autre tiers de ces mêmes dîmes acheté à Raou de Bouffry. Cette dernière acquisition était faite moyennant 40 livres dunoises.

Les prieurs curés de Villebout furent pris parmi les chanoines réguliers de la Madeleine de Chateaudun jusqu'à ce que la difficulté du recrutement au XVII<sup>e</sup> s., eut forcé de recourir à des prêtres séculiers.

Au XVII<sup>e</sup> s., on trouve les seigneurs de Fosse et Malitourne qualifiés Seigneurs de Villebout. Ils avaient sans doute des droits honorifiques dans l'église.

Arch. L.-et-Cher, E 172, 177, 254, 727, 2376. — *Cart. de Tiron*, 186. — *Cart. Madeleine de Chateaudun*, 7, 26, 28, 31, 144. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 102 et 120. — *Bullein dunois*, VI, p. 236. — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Chateaudun*, GG 20. — *Cart. St-Père de Chartres*, Introduction, p. CCCXXXIV. — Bordas, t. II, p. 198. — Passac, p. 69. — Pétigny, p. 78. — Launay, *Répertoire*, p. 12. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. I, p. 297. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 290. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 258. — Notes ms. de M. Fontaine, instituteur à Villebout. — Courgibet, *Notes ms. sur les églises du Dunois*, (Biblioth. de Chateaudun). — Bibl. Vendôme, 1<sup>o</sup> Album Launay, 11, p. 29 ; 2<sup>o</sup> Mémoires de Duchemia, 11, p. 115. — Titres de la terre de la Prédonnière (Collection Bernault). — Gaudron, *Essai historique sur le diocèse de Blois*, p. VIII.

**Villebouzon**, lieu-dit, c<sup>e</sup> de Villerable, ancienne métairie, proche Poulaine. — *Mansura Bosonis*, XI<sup>e</sup> s. (Cart. de la Trinité). — Ce lieu avait été donné à la Trinité, vers 1040, par un chevalier appelé Hilgaud. — On a confondu ce Villebouzon avec un autre appartenant aussi à la Trinité, situé paroisse de Villefrancœur. — (*Cart. de la Trinité*, 52 et 687, note 3, p. 82).

**Villebresme** (Famille de). — *Villebresme* (de Villemardy), XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s. — *Les Deffaits ou Effets, Villemarchais, Villebadin, Beaujou* (de Fontaine-Raoul) XIV<sup>e</sup> s. — Conan, *La Jolinère, le Vigneau*,

(d'Epiais), etc., XV<sup>e</sup> s. — Armes: *D'argent au dragon ailé de gueules, la queue tortillée à une tête au bout, et armé et lampassé de sable* — (Armorial chartrain).

**Villebresme** (2<sup>e</sup> Famille de). — Voir *Goislard de Villebresme*.

**Villebresme**, anc. fief et métairie, psse de Villemardy. — *Villa Brisma Villa, Bresma*, XI<sup>e</sup> s. (Cart. vendômois de Marm.). — *Villebresme*, XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s. — *Le Pâtis ou Les Masures* (appellations modernes) — Cette métairie relevait directement du comté et duché de Vendôme, à foy et h. simple et un roussin de service, etc.

Dès le XI<sup>e</sup> s., ce fief, qui semble avoir été important, se trouva diminué par suite des dons faits aux abbayes par ses seigneurs. — Vers le milieu de ce siècle, Roger de la Tour, appelé aussi Roger de la Tour de Vendôme, avec sa femme Richilde, donne à Marmoutier pour le repos de leur âme, leur alleu de *Villabresma* (tout au moins en partie), du consentement de leurs quatre fils Hugues, Rainald, Robert et Yvon. Après la mort de Roger et de Richilde, deux de leurs fils, Robert et Yvon s'avisèrent de contester cette donation ; mais les moines les firent renoncer à leurs prétentions en donnant à l'un un chanfrein, et à l'autre une paire de chaussures écarlates. Plus tard, Rainald de la Tour confirma lui-même le don de cet alleu.

Une partie du fief dut certainement rester entre des mains laïques, car plus tard on rencontre un certain *Algerius de Villa-Brisma* qui paraît comme témoin dans une charte du même Marmoutier.

Il paraît certain que ce fief a donné son nom à la nombreuse famille de Villebresme dont les membres se rencontrent un peu partout en Vendômois et Blésois, dès le XIV<sup>e</sup> s., pourvus de diverses charges importantes et de fiefs considérables, entre autres de celui de Fougères.

Ils ne paraissent nominalement comme seigneurs de V. qu'au XV<sup>e</sup> siècle.

En 1454, Macé de Villebresme fait son aveu au château de Vendôme, pour sa métairie de Villebresme. — En 1459, Jéau de Villebresme, sieur de Muides, fait son aveu pour sa métairie de Villebresme, paroisse de Villemardy. — En 1547, Jean Thizart, au nom des enfants qu'il a de sa femme Jacqueline Bourcier, avoue pour la moitié de la métairie de Villebresme... « la mesure de la dite métairie, les jardins, terres », etc. Il se dit joignant demoiselle Charlotte de Villebresme.

Cette moitié resta à la famille Thizart

pendant plusieurs générations. Elle finit par être dépécée au XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1547, ce fief, ainsi déjà coupé en deux, appartient pour moitié à la dernière des Villebresme de Fougères appelée Charlotte de Villebresme, fille mineure de Jacques de Villebresme et de Françoise de Saint-Martin, étant sous la tutelle de sa mère. Elle semble rester célibataire et la moitié provenant d'elle, en 1607, est à Léonard Huet, qui fut sieur de Berthault, époux de Nicole Vallery. Ils laissaient Villebresme à leur fille, la suivante Huet.

Marguerite Huet, fille des précédents. Elle porte Villebresme à son premier époux, Jean Goislard, Sgr de l'Epau, qu'elle avait épousé avant 1609. En 1632, elle épouse en secondes noces Florent de Lorme, officier du roi, seigneur de la Roche, paroisse de St-Firmin, qui lui-même rendit aveu pour Villebresme en 1634. Elle était de nouveau veuve en 1638 et décéda en 1662 laissant de son premier mariage plusieurs enfants, entre autres : 1<sup>o</sup> Pierre, qui suit ; 2<sup>o</sup> Jean, Sgr de l'Epau (voir l'Epau).

Pierre Goislard, écr., baptisé à Pezou le 28 octobre 1608, mort en 1677. D'abord seigneur de l'Epau (en 1637), prévôt des Maréchaux à Vendôme (1640), puis après la mort de sa mère, seigneur de Villebresme, et maréchal des logis de Mgr le duc d'Orléans. Il partage cette métairie composée de 36 septérées de terre, dont le tiers va à ses frères et sœurs : Jean, sieur de l'Epau, Elisabeth et Marie Goislard, et pour laquelle en 1668 il fait foy et h. au château de Vendôme. Il est la tige des Goislard de Villebresme. Il avait épousé en 1643, Jeanne Halgrin, fille de Jacques Halgrin, Sgr de la Brière et de Jeanne Michau, dont : 1<sup>o</sup> Pierre Goislard, qui suit ; 2<sup>o</sup> Jacques Goislard de Villebresme, prêtre ; 3<sup>o</sup> Jeanne Goislard, qui épousa le 20 mars 1671, Claude Rasle, écr. sr de Charnay, receveur des tailles à Chateaudun.

Pierre II Goislard, écuyer, sgr de Villebresme, Villeclèche, etc., maréchal des logis du duc d'Orléans, demeurant à Chateaudun. Il fait foy pour Villebresme au duché de Vendôme en 1679. Il est époux de Marie Faillit des Rochettes. (A cette époque une partie de la sgr de Villebresme appartenait à Pierre Rasle qui en fait l'aveu au duché en 1700 [Arch. Nat., P 714 n<sup>o</sup> 45]). Tous deux sont morts avant 1703 ayant eu pour enfants : 1<sup>o</sup> Pierre, qui suit ; 2<sup>o</sup> Jeanne-Renée Goislard de Villebresme, qui épousa le 15 nov. 1703 Jean Guéineau, écuyer.

Pierre III Goislard, écuyer, Sgr de

Villebresme, Villeclèche, Moresville, Bitche, etc., né le 17 mars 1696, lieutenant général du comté de Dunois et conseiller secrétaire du roi en 1722. Il épousa : 1<sup>o</sup>, en 1722, Marthe, fille de Jean Rasle, écr., sieur de Charnay et de François de Méré ; et 2<sup>o</sup> Julienne-Marguerite Recoquillé de Bainville. De ce second mariage il eut : 1<sup>o</sup> Pierre-Jean, qui suit ; 2<sup>o</sup> Thomas-Jacques Goislard, dit le Chevalier de Villebresme, né en 1755, mousquetaire du roi, mort célibataire en 1840 ; 3<sup>o</sup> René-Louis-Julien, appelé Monsieur de Moréville, né en 1756, mousquetaire du roi, mort célibataire en 1824.

Pierre-Jean de Goislard, écuyer, Sgr de Villebresme, Moréville, Tailleau, Villeclèche, etc., mousquetaire de la Garde du roi comme ses frères, époux en 1776 de Anne-Madeleine Tribalet du Gord. Il comparut à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Chartres pour ses fiefs de Moréville et de l'Aumône et mourut le 25 mars 1810 laissant pour enfants : 1<sup>o</sup> Jean-Jacques, qui suit ; 2<sup>o</sup> Louise-Madeleine, épouse de Michel Lechapelier de la Varenne ; 3<sup>o</sup> Frédéric-Lubin de Goislard, chevalier de Villebresme, né en 1782, qui fut mousquetaire de la Garde du roi en 1814 ; époux en 1834 de Marie-Antoinette de Brasdefer ; 4<sup>o</sup> Amélie-Louise-Virginie, née en 1788, qui épousa Henri de Tarragon.

Jean-Jacques de Goislard, comte de Villebresme, né à Chartres en 1777, colonel et chevalier de saint Louis en 1814, époux de Fortunée Patas de Meslier, mort en 1847 laissant pour enfants : 1<sup>o</sup> Marie-Timoléon, qui suit ; 2<sup>o</sup> Anne, qui épousa Théobald de Tristan ; 3<sup>o</sup> Charles Thomas-Gonsalve de Goislard, vicomte de Villebresme, époux de Dlle Poisson de Gastine.

Marie-Timoléon de Goislard, comte de Villebresme, (voir *Rocheux de Fréteval*).

La terre de Villebresme paraît avoir été vendue par la famille de Goislard à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ou au commencement du XIX<sup>e</sup>.

L'ancienne ferme de V. s'appelle aujourd'hui *la Masure* ou *les Masures* et appartient à la famille Vadécourt. On l'appelle encore *Le Pâtis*.

*Cart. vendômois de Marm.*, 84, 170, 174, 176. — *Cart. Trinité*, 535, note. — Arch. Nat., P 623, n<sup>o</sup> 45, 46, 49, 51, 52, 53 ; P 714, n<sup>o</sup> 44, 45, 60, 272 à 275. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 92, 103 ; 1880, p. 364. — Notes généalogiques diverses de H. de la Vallière, généalogiste à Blois. — Arch. du Loiret, A 1624 et 1625, (XVIII<sup>e</sup> s.). — *Larocq et Barthélemy, catalogue des gentilshommes de 1759, Orléanais* p. 21. — Reg. parois. de Lisle, Pezou, Lignéres et des paroisses de Vendôme (*passim*), etc.

**Villechatain**, h., c<sup>o</sup> de Villiers. — *Villa Catina*, XI<sup>e</sup> s. (Cart. de Marm.). — *Villa Catana*, *Villa Chatanni*, *Villa Ghatam*, *Villa Chalem*, *Villechatin*, *Villechatain*, *Villachatein*, XII<sup>e</sup> s., *Villechatain*, 1460 (Cart. de la Trinité). — *Villechatain*, (Cassini et Etat-Major). — Ce lieu appartenait à la Trinité par suite de dons des personnages suivants : Aremburge, veuve de Téduin Leborgne en 1055 ; Raimbert Le Pelletier, 1063 ; Thibault le Cordonnier, 1077 ; Guillaume de Nuzilly, 1140 ; Renaud de la Motte, 1145 ; Simon de la Ferrière 1188 et Guillaume de Villiers 1197. — Il paraît avoir été affecté à l'office du célière de l'abbaye. Il était encore à l'abbaye en 1790. — Une closerie à Villechatain, vers 1815, appartenait au sieur Vié président du tribunal de Vendôme. — (Cart. vendômois de Marm. 20. — Cart. Trinité, 112, 168, 261, 488, 506, 586, 588, 616, 645 note 2, 856. — *Bulletin vendômois*, 1886 p. 120. — Bibl. de Vendôme, ms. 323, mémoires de Duchemin, t. II, p. 817)

**Villechauve**, bourg et commune du canton de St-Amand, à 8 kil. S.-O. de ce chef-lieu et à 19 kil. sud de Vendôme. — *Villa Calva*, 1290 (Cart. de l'archevêché de Tours).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Longpré, St-Amand et St-Gourgon ; à l'Est par celle de Villeporcher ; au Sud par Chateaufort, (Indre-et-Loire) ; à l'Ouest par Authon et Longpré. — Elle est baignée par la Brenne qui la sépare de Longpré et d'Authon. Une fontaine, dans le bourg, appelée la Fontaine-Alliot, fournit un petit ruisseau qui va se jeter dans la Brenne. — La grande route nationale n<sup>o</sup> 10 traverse cette commune du Nord au Sud et passe à un kil. de son bourg. — Le bourg a une halte de chemin de fer sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme.

**Lieux habités** : — Son bourg qui compte 47 maisons et 127 habitants. — La Moinerie, 45 hab. — Montigny, 20 hab. — La Plouterie. — La Billauderie. — La Boinière. — Les Bordes. — La Brosserie, ancien fief. — La Cadinière. — La Duperrerie. — La Faucherie. — Le Moulin-Gouin. — La Garionnerie. — Les Murotnières. — Motteux. — La Touche. — Les Balluères. — Belair. — Cottereau. — La Fossardière. — Les Gaudruères. — La Jaresserie. — La Joublière. — La Gare. — Lerrie ou Léry. — Le Marais. — Le Maréage. — La Maison-Rouge. — La Pézière. — Les Pelards. — Rivery. — Gobe-Navet. — Le Grand-Marchais. — La Glacière. — La Croix de la Borne. — Et en plus, les 4 maison-

nettes du chemin de fer de Paris à Tours, n<sup>o</sup> 144 à 147.

**Lieux-dits** : — Le Moreau, les Terres de Julian, le Noyer-Bourreau, la Buzardière, les Cartes, les Pilonnières, les Cofres, Moquebaril, les Côtes-Blanchies, les Traversennes, les Débats, le Bois-de-Mille-Hérie, le Marengo, les Tintonneries, Lombard, la Taille d'Yvonneau, la Fosse-Godet, la Blossière, la Hocquetière, les Plaids, les Rouères, la Vigne-Thierry, les Dames, les Danses, Pont-Carreau, la Fosse-Jahan, les Gaudruères, Villefrain, Grosjon, la Billauderie, Giraudet, la Testonnerie, la Fontaine-Alliot, *Fontenay*, (anc. fief).

**Superficie** : 1102 hectares. — Cadastre terminé en 1835 par Pothez. — Altitude du bourg, 105 m. — Poste de St-Amand. — Perception de Prunay. — Assemblée le jour de Pâques au lieu du dimanche de la Trinité (depuis 1900).

**Population** : — 412 hab. en 1806. — 395 en 1812. — 436 en 1824. — 439 en 1831. — 455 en 1836. — 470 en 1841. — 446 en 1846. — 427 en 1851. — 450 en 1856. — 445 en 1861. — 461 en 1866. — 437 en 1872. — 442 en 1876. — 429 en 1881. — 456 en 1886. — 472 en 1891. — 453 en 1896. — 447 en 1901. — 422 en 1906. — 408 en 1911.

Les registres d'état-civil de Villechauve commencent en 1592 pour finir en 1597, puis reprennent en 1679. — Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Dufour de Frangeux et de la Brosserie, Vivet (bailli), Thiélin (notaire), Godéau de la Gasserie, Chorlot de la Brosse, Petit de la Caillerie, Thizard, Bourguineau de la Boisselière, de Gallois, Bernard de la Haye, de Chesneau, etc. — A la fin du registre de l'an 1681 se trouvent les réflexions suivantes de la main du curé ou du vicaire : « L'Estoile appelée à la grande queue qui paraît en l'année 1689 [sic pour 1679] et 1680 a pronostiqué une grande, prompte et longue mortalité en l'année 1689 (sic) et 1680 appelée *heula* ou *goula* qui était un mal de gorge. Dieu nous préserve de pareille pitie ! On n'avait besoin que du prêtre car on ne durait que 3 ou 4 jours sans remède. — En l'année 1682, sur la fin de l'Esté, ont paru trois semblables estoiles non tout à fait si grandes ; il en paraissait deux au point du jour et une après le jour. C'est pour pronostiquer des guerres sanglantes pour toute l'Europe qui ont duré plus de 10 ans. — Eté le roy d'Angleterre chrestien Cath. apost. et romain détroné par l'usurpateur prince d'Orange, gendre du dit bon roy. — Ensuite une disette des blés et vins, qui causa une gran-

de famine et obligea le Roy d'envoyer en Danemark et Turquie en acheter »

**Curés** : — Nicolas Vauthierry, il lègue une rente au maître d'école de V. 1504. — Mathurin Buttard, 1521. — Mathurin Lhonne, 1592. — Laurent Launay, avant 1671. — Thomas Launay, 1679. — Olivier Vacher 1707, devenu doyen rural de Chateaufort et inhumé dans l'église le 2 août 1739 à 63 ans. — Beugnet, 1739. — Martin, 1755. — Raboteau, desservant, puis curé, 1782. — Chauvin, curé de Villeporcher, nommé curé de Villechauve en 1783, encore en fonctions en 1792. — Debray, 1815. — (Vacance 1830). — Bouttier, 1831. — Buron, 1841. — Amyot, 1854. — Denevers, 1884. — Picault, 1898.

**Maires** : — Chauvin, 1790. — François Alliot, agent, puis maire, an VII. — François-Silvain-Jean Barat, maire, 1830. — André Couturier, 1831. — Vincent Parrain, 1833. — Joseph Besnard, 1856. — André-Louis Buisson, 1857. — Joseph Bernard, 1871. — Pierre Buisson, 1872. — Constant Anjorrand, 1888. — Antoine Buisson, 1894. — Belloy, 1900. — Antoine Buisson, 1904.

En 1504, il y avait à Villechauve un maître d'école (Preceptor Scholarum) auquel Nicolas Vauthierry, curé, légua une rente de 10 livres, ainsi que 10 deniers tournois à chacun de ses disciples. — (Arch. L.-et-Cher, G 2379, n<sup>o</sup> 1).

**Anciens notaires à Villechauve** : — Jacques Thiélin, not. et greffier, 1680. — Charles Brisset, 1693. — Jean Petit, 1701. — Baglan, 1762 à 1797.

Avant la Révolution, la paroisse St-Gatien de Villechauve était du diocèse de Tours, archidiocèse d'Outre-Loire et doyenné de Chateaufort. Elle était de l'Élection et du bailliage de Tours. Le doyen du chapitre de la cathédrale de Tours présentait à la cure.

Gatien (Gatianus), patron de cette paroisse vivait au troisième siècle de l'ère chrétienne et fut le premier évêque de Tours. Il vécut tout d'abord dans une grotte située au lieu ou depuis s'éleva le couvent de Marmoutier, obligé qu'il était de se cacher à cause des persécutions. Dans sa vieillesse, son apostolat devint éclatant et put s'exercer en paix. Il mourut en 301. Il fut le créateur de la première phalange chrétienne chez les *Turones*. Saint Gatien fut tout d'abord donné comme patron à la cathédrale de Tours, qui plus tard fut dédiée à Saint Maurice.

L'église St-Gatien de Villechauve paraît être du XI<sup>e</sup> s., ainsi que semblent l'indiquer ses fenêtres à plein cintre. Elle

présente cette particularité bien rare que deux de ses fenêtres traversent des contreforts extérieurs. On y rencontre plusieurs pierres tombales dont les inscriptions sont effacées. Sur une d'elles on distingue encore une croix avec ces mots : *gist... Mo... Launay... curé... décedé...* — La cloche est de 1837, baptisée par Jacques Bouttier, curé, avant pour parrain M. Pierre-Edgard de Montesquiou et pour marr. Dlle Marie-Zélie de Montesquiou.

Cette cloche en remplaçait une autre de 1771 qui avait pour parrain mess. René de Gallois de Bezay, chev. de Saint Louis, et Dlle Jeanne Moreau de la Boissière.

L'église de Villechauve a été restaurée en 1878, M. Amyot étant curé et M. Pierre Buisson, maire, ainsi qu'en témoigne une inscription dans l'église.

La seigneurie de Villechauve était annexée à celle de Fontenais qui appartenait au chapitre de la cathédrale de Tours.

Carré de Busserolle, dans son dictionnaire d'Indre-et-Loire, donne cette paroisse comme étant citée en 1147 dans une charte de Geoffroy Plantagenet, sous le nom de *Villa Capitata*, cette charte étant relative à des dons faits à l'abbaye de la Trinité par Jean I, comte de Vendôme. Mais cette charte ne se trouve pas dans le Cartulaire de la Trinité de Vendôme et le nom de *Villa Capitata* ne figure pas à ses tables onomastiques et topographiques. Il confond avec *Terra Capitata* qui veut dire Chevlu et se trouve à Couture. Le même Carré de Busserolle donne Nicolas de Morainville comme seigneur de Villechauve en 1640 ; mais nous croyons bien qu'il n'y eut d'autre seigneur de Villechauve que le doyen du chapitre de la cathédrale de Tours en sa qualité de seigneur de Fontenais, et par délégation, le curé du lieu, qui sur cette châtellenie de Fontenais, touchait, comme supplément de portion congrue, la somme de 590 livres, outre les fonds de la cure, évalués à 110 livres par an.

L'église de Villechauve devait à chaque archevêque de Tours la somme de 30 sous comme don de joyeux avènement.

Arch. L.-et-Cher, D 356 (1790). — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tours*, XXXVII, p. 47. — Biblioth. de Vendôme, 1<sup>o</sup> Album Launay, t. III, p. 71 ; 2<sup>o</sup> Manuscrits de la Soc. archéol. carton 2<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> liasse (1671). — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 9 ; 1865, p. 258. — Carré de Busserolle, aux mots *Fontenais*, *St-Gourgon*, *Villechauve*, et *Tours*, (page 230, col. 1.). — *Pussac*, p. 87. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 499. — Launay, *Répertoire*, p. 104. — Plaque commémorative de 1878 en l'église de Villechauve. — *Etat sommaire des minutes*

des notaires de l'arrondissement de Vendôme, en 1861. — Reg. paroiss. de Villechauve, *passim*. — Guide du touriste dans le Vendômois, p. 259. — Dom Housseau, *Chartes sur la Touraine*, n° 1724. — Cart. Trinité, 517 (1147).

**Villechenay.** — Anc. fief dont la famille Godineau avait pris le nom au XVIII<sup>e</sup> s., et dont nous n'avons pas pu trouver l'emplacement. — (*Bulletin vendômois*, 1906, p. 53).

**Villechien**, h., c<sup>e</sup> de Gombergean, 45 hab.  
**Villeclèche**, f., au hameau de Villemaest, c<sup>e</sup> de Faye. — Anc. mét., détachée du domaine même de Villemaest. Son nom lui vient de ce qu'elle a été possédée aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s., par les seigneurs de Villeclèche, de Selommes. — En 1687, cette métairie est à Claude Tardif, dame de Villeclèche veuve de François de la Fosse. — Voir *Villeclèche* de Selommes. — (Registres de St-Martin de Vendôme, 12 janvier 1687).

**Villeclèche**, f., c<sup>e</sup> de Selommes. — *Villeclèche*, 1340 (Bornage des comtés). — *Ville-Eclesche* 1436 (Titres de l'Oratoire). — Ancien fief relevant à foy et h. de Courtiras. — De ce lieu de Villeclèche relevaient en arrière-fiefs : L'Aître de feu Pierre-Gilles, séant en la paroisse de Pezou près Chesne-Carré; la Rocherie, à St-Firmin pour son censif; le tiers de la dime de Rocé, appartenant au XVI<sup>e</sup> s., à la femme Boos Brun et aussi l'autre tiers, qui la même année, appartenait à la fabrique de St-Martin de Vendôme et à Jean de la Beausse et encore certaines maisons à Rocé appartenant à Philippot Moreau.

Au XIV<sup>e</sup> s., cette seigneurie est à Jean Ourseau; en 1363, à sa veuve, comme ayant la garde de son fils; — en 1436 à Philippot Moreau, Sgr de Villemaest et de Villeclèche; — en 1449 à Guillemette Moreau, fille du précédent. — En 1487 à Colin Maslon, Sgr de Villemaest et de Villeclèche, époux de Catherine Moreau. — En 1496 à Philippe Maslon. — En 1593 et 1597 à Charles de la Fosse. — En 1650 et 1666 à Jean Guilloiseau, sieur de Villeclèche, demeurant à Blois. — En 1687 aux héritiers de feu Jean Guilloiseau.

Le 14 février 1683, le sieur Le Coigneux et autres créanciers de la succession de Jean Guilloiseau, vendaient à noble homme Pierre Goislard, Sgr de Villebresme le fief, terre et seigneurie de Villeclèche, paroisse de Selommes, consistant en bâtiments clos, cour, jardins et 150 sesterées de terre... chargées (les dites choses) de 15 livres de rente amortissable (pour la somme de 300 livres) envers les religieuses de la Guiche.

En 1700, Villeclèche est à Marie Faily, veuve de Pierre Goislard. — En 1704, Claude Rasle fait foy et hommage à Courtiras pour le fief de Villeclèche appartenant aux enfants mineurs de Pierre Goislard, écuyer, seigneur de Villebresme et de Villeclèche, qui étaient : 1<sup>o</sup>) Pierre, qui suit; 2<sup>o</sup>) Jeanne-Renée Goislard, qui épousa le 15 mars 1703 Jean Guérineau, écuyer.

Pierre Goislard, écuyer, seigneur de Villebresme et de Villeclèche, etc. (Voir *Villebresme*).

En 1775, ce fief est indivisément à Pierre-Jean Goislard, écr., sr de Villebresme, Thomas-Jacques Goislard, écr., sr de Bitche, René-Louis-Julien Goislard, écr., sr de Moréville, mousquetaire du roi. Ils vendaient en 1777 à Louis Jabre des Belles. — En 1790, cette ferme de Villeclèche est aux héritiers Jabre des Belles.

Elle est aujourd'hui à la communauté du Saint-Cœur de Vendôme, lui venant du don de la famille Mareschal.

Bibl. de Vendôme; 1<sup>o</sup> Ms. 285, p. 43 (1363) et p. 98 (XVI<sup>e</sup> s.); 2<sup>o</sup> Ms. 286, p. 238 (1775). — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire de Vendôme, années 1364, 1688, 1700, 1704 (p. 304). — Reg. paroiss. de Selommes, 1664. — Arch. Nat., P 607, (1687). — Bornage des Comtés de Vendôme et de Blois, Ratification de 1340, (Biblioth. Nat., Fonds Brienne, n° 309, fol. 123). — Collection Bernault, titres du Plessis, de Crucheray. — Titres de la terre de la Sauverie (1631). — Registres paroiss. de St-Martin de Vendôme, 1666. — M.-L. de Magny, *Nobiliaire universel*, vol. I, pp. 129 et suiv. (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles).

**Villecors**, h., c<sup>e</sup> d'Authon. — *Villecord*, 1634 (Aveu de l'Etoile). — *Vilcorps*, (Carte de Cassini). — Ancien fief, qui en 1606 est à Pierre Bigot, se disant sieur de Villecors et époux de Marguerite Souillard. — En 1634 il était à ses héritiers. — En 1653 il était vendu par Antoine Le Breton, écr., à François Goyet, écr., Sr de la Certie, puis de Villecors, protonotaire du Saint-Siège, prieur de la Madeleine de Congés sur Orne puis de St-Firmin des Prés. — Ce dernier, en 1662, vend à réméré à François de Vanssay, Sgr de Conflans. François Goyet en exerce le réméré et en 1685; il en vend les matériaux aux religieuses du Boulay. — (Arch. Nat., P 606, n° 2. — Reg. paroiss. d'Authon, 1606 et 1658. — Arch. de la Sarthe, H 1431).

**Villedieu**, bourg et commune du canton de Montoire, à 19 kil. Ouest de ce chef-lieu et à 38 kil. *id.*, de Vendôme. — *Villa Nova*, IX<sup>e</sup> s. (Acta episcop. cenoman.). — *Sancta Maria de Villa Dei*, XI<sup>e</sup> s. (Cart. de la Trin.). — *Sanctus Johan-*

*nos de Villa Dei*, 3<sup>e</sup> quart du XI<sup>e</sup>, (*id.*) — *Villa Dei*, XIII<sup>e</sup> s. (*id.*). — *Villedieu*, XIII<sup>e</sup> siècle (*id.*). — *Villedé*, 1385, (*id.*). — *Villedieu-en-Beauce* (Titres divers). — *Villedieu* (Cassini et Etat-Major).

Cette commune est bornée, au Nord par celles de la Chartre (Sarthe), de Tréhet et de Couture; à l'Est par Couture et Montrouveau; au Sud par Epeigné-sur-Dême (Indre-et-Loire) et par Beaumont-la-Chartre (Sarthe); à l'Ouest, encore par Beaumont-la-Chartre. — Elle est arrosée par le ruisseau du Niclos qui prend sa source à la Fontaine Roisson ou Boisson, appelée encore la Bouillante et traverse son bourg. Il y forme un véritable torrent qui autrefois alimentait deux étangs, aujourd'hui desséchés, et mis en pré. — Elle est traversée à l'Ouest par la route de la Chartre à Tours, et au nord par celle de Montoire à la Chartre par Couture.

**Lieux habités** : — Son bourg, qui compte 98 maisons et 315 hab. — Le Bouillant, ou la Billerie, 35 hab. — Pont-Bodin. — Boisneuf, moulin. — Le Grousteau, 27 hab. — La Matrassière, 23 hab. — Gâtines, 21 hab. — La Hérisnière, 25 hab. — La Molière. — Maison-Rouge. — Le Portau, moulin. — La Croix de Serpe. — Peau d'Oie, moulin. — La Reinerie. — La Simonière. — La Bouchardière. — La Ribochère, château. — Le Coudray. — La Rouetterie. — La Clergerie. — Les Coutières. — La Borde. — La Cave. — La Dindorière. — Le Jardeau. — La Vallée-aux-Clercs. — Rougecrotte. — La Pianerie. — La Bozarière. — La Folie. — Maison-Neuve. — Chantemerle. — L'Etrillerie. — La Montnarderie. — La Ronière. — Boisbreau. — Les Caillardières. — Le Pousset. — Toucheclair. — Le Ronceray. — La Charuellerie. — Maimberge. — Boisluveau. — Le Vivier, anc. fief. — La Rotière. — La Perrerie. — Haute-Forêt ou Vau de Forêt, ancien fief. — Les Maiteries. — Les Corbinières. — La Bourserie. — La Bedonnière. — La Montaubanerie. — L'Aître-Bapaille. — La Roche-Mauger. — Le Tertre. — La Mégerie. — L'Aître-Pousset. — Le Ragot. — Les Cormiers. — La Bersaudière. — La Bergerie. — La Cuvrie. — La Chaume. — La Richerie. — La Cattinière. — La Moussardière. — La Mauchausserie. — La Guimperie. — Les Assis. — Les Quéneries. — Les Granges. — Les Vaux. — La Pialièrre. — Saint-Roch, chapelle. — La Rondellerie. — La Poulardièrre. — Les Bruyères. — Les Touches.

**Lieux-dits** : — La Fontaine-Roisson ou Boisson ou la Bouillante, les Juiveries,

le Grand-Trot, la Brogerie, Pierre-Percée, la Picasserie, les Pilanneries, les Vauviaux, le Parc de Grison, l'Echarbeau, le Haut-Perré, la Belletterie, Laubuis, les Doudannes, Montclos, la Chevalerie, la Percheronnière, l'Echarbeau, Grattéférien, les Glonniers, les Quenneries, les Cheneux, la Justice l'Erfer les Brisardières, les Berloquets, la Bordaserie, les Parcs, les Nœuds-joints, le Pré-Gautron, le Pré-Labbé, la Thibauidière, la Marjotte, le Crochetière, Fontaine-Rousse, Grison, la Croix-Fusserie, les Frélonnières, les Billonneries, la Duquénoise, la Maniberge, la Fouillarde, les Percillières, les Hucheries, la Croix-Baton, le Bois-Bréon, la Crucifière, le Clos-Péan, les Blonniers, la Moinerie, les Gendronnières, les Sabottcries, la Baronerie, la Bécherie, la Prunellière, Chateau-Gaillard, le Dangeau, les Motironnes, les Traitans, la Fosse-de-Gourde, le Cos-Torré, la Pilettonerie, le Prince-Loup, les Coursines, la Pièce de St-Charles, la Grande-Pierre, les Billois, le Clos-Chauvin, les Houdières, les Feuillards, les Forges, la Perruche, les Rues de Grison, la Pialièrre, les Chenas, la Blanchière, l'Ecoluage, la Vénaterie, Pince-Allouettes, les Bresteries, les Rouches, la Cotinière, les Tinçonneries, la Grisonne, la Filière, la Dalle, la Pièce de Lavardin, les Guéneries, les Moisons, les Clos-Bertins, la Monchausserie, la Bécarnardière, le Tertre de Fortin, la Fourmanderie, la Gouériserie, les Lucasières, les Raboteaux, Beaux-Soleils, les Caffardières, les Freslonnières, la Maubouterie, la Picasserie, la Fosse-Duthier, les Duchés, la Bouasse, les Bourdineries, le Clos-Charbonnier, la Buroche, les Gâtines, les Eglises, les Thesnières, les Hutiers, l'Hermiterie, les Gabares, les Romparts, la Patonnerie, les Galères, les Fleurs de lys, la Jaquetterie, l'Eveillère, les Piconnières, la Plaine de Jacotins, les Blinniers, la Mangerie, la Tivinière, la Croix-Gault, l'Egronnière, la Courtoisie, la Bardine, l'Aître Bellet, les Billonniers, etc.

**Superficie** : 2895 hectares. — Cadastre terminé en 1824 par Crépin aîné. — Altitude de la colline au-dessus du bourg 125 m. — Poste du lieu. — Perception de Couture. — Assemblées le jour de l'Ascension et le dernier dimanche d'août. — Résidence d'un notaire.

**Population** : — 800 communians au XVIII<sup>e</sup> s. — 1306 hab. en 1805. — 1323 en 1823. — 1303 en 1831. — 1241 en 1836. — 1250 en 1841. — 1212 en 1846. — 1203 en 1851. — 1203 en 1856. — 1180 en 1861. — 1013 en 1866. — 949 en 1872. — 943 en 1876. — 905 en 1881. — 938

en 1886. — 938 en 1891. — 999 en 1896. — 955 en 1901. — 955 en 1906. — 949 en 1911. (Cette commune, depuis 1823, a perdu plus du quart de ses habitants).

Les anciens registres paroissiaux de V. sont mêlés dans les archives de la Mairie avec plusieurs autres des paroisses voisines, ce qui est cause de toutes sortes de confusions. Mais les premiers sont intitulés comme partant de l'an 1577. Ils s'interrompent en 1590 pour reprendre en 1626. — Voici les noms principaux qu'on y rencontre : Hardouineau, Ron-sard, Le Gantier, Forasteau, Bigot, Sublet, Berziau, Denizot, de Preaux, César (duc de Vendôme), la Bonninière, de Maillé, du Bellay, Bellanger, d'Argy, Bongars, Thillier, Pesson, Beauvils, Ruau du Tronchot, Odart, Baigieux, Danviray, Minthier, Le Breton, Lemoine, Lesbay, Rigault, Liger, Toutans, du Noyer, Fresneau, Delaunay, de Brée, Boutier, etc.

*Curés* : — Fulco, monachus, hujus altarii vicarius, 1037, (*Cart. Trin.* 14) — Johannes, presbiter de Villadei, vers 1200, (*id.*, 627). — Guillaume de Palma, curé en 1461 (*id.*, 953). En 1483, il est notaire du doyenné de Troo, (*Arch. L.-et-Cher*, 2380). — (Il y a confusion au XVI<sup>e</sup> siècle avec les curés de Ternay, des Hayes et de Tréhet parce que les registres de ces paroisses se trouvent en partie à Villedieu). — Alexandre Lemousnier, 1578. — Jean Boisaubert, 1625. — Gervais Fermé, 1650. — N. Denet, 1677. — Gilles Legendre, 1697, inhumé à Villedieu à 63 ans le 11 février 1730. — Jacques Barbot de la Fourrière, 1730 — René Combis, 1759. — Cointereau, 1811. — Simon, 1827. — Poussin, 1856. — Bouillé, 1890. — Gauvain, 1895. — Bristet, 1903. — Petit, 1905.

*Maires* : — Gervais Drouault, 1792. — Julien Belot, 1793. — René-Charles Moreau, an II. — Jacques Pesson-Maison-neuve, 1808. — Louis Pesson-Perrier, 1824. — Paul-Théophile Pesson, 1824. — Jacques Pesson-Maison-neuve, 1827. — Charles-René Touchard, 1831. — Théophile Toutant, 1835. — Joseph Barrault, 1837. — Vincent-René Moreau, 1837. — René-Charles Touchard, 1851. — Charles Donnay, 1865. — René-Cyr Braillard, 1870. — Louis Doron, 1871. — Charles Chenesseau, 1871. — François Vigneau, 1876. — Denis Fandoux, 1881. — Eug. Augereau, 1897.

*Notaires* : — Hénault ou Hervault, 1525. — René Ligier, avant 1594. — René Ligier, fils, 1594, (*Bull.* 1869, p. 123). — Ritour, 1623, (*Malardier*). —

Pesson, 1634. (*A. N.*, P 657, n<sup>o</sup> 50). — Gervais Loiseau, 1648. — Germain d'Huisseau, notaire et greffier, 1667, (Titres de Sasnières). — Jean Pesson, 1725. — Germain Pesson, 1738. — Jean-Jacques Richard, 1752. — René-Charles Moreau, 1788 à 1830. — Proust, 1830 à 1832. — Gerberon, 1832. — Toutant, 1832 à 1836. — Aillet, 1836 à 1840. — Richaudeau. — Péreineau, 1885. — Baud, 1903. 1840. — Langlois, 1870. — Tréton 1878.

Avant la Révolution, la paroisse de Villedieu était tout d'abord du doyenné de Troo, et depuis 1640, de celui de la Chartre, diocèse du Mans. — Elle était de l'Élection de Château-du-Loir. — Le prieur du lieu avait justice haute dont les appels allaient, non à Montoire ni à Vendôme, mais directement à Baugé en Anjou, et cela jusqu'à la Révolution. — (Ceci est tiré de Pigniol de la Force). Mais Armand Brette, dans son dictionnaire des bailliages de France donne cette justice comme relevant du bailliage présidial de Tours. Nous ne savons lequel à raison. L'abbé de la Trinité présentait à la cure qui au XVIII<sup>e</sup> s., était, d'après Le-paige, d'un revenu de 400 livres, et d'après l'abbé Simon, sans doute mieux informé, était réputée valoir 1.000 livres de revenu.

À l'époque révolutionnaire, Villedieu fut le chef-lieu d'un des cantons du district de Vendôme, auquel on rattacha les 8 communes de Couture, Villedieu, Ternay, les Hayes, Montrouveau, les Essarts et Marcé. Il avait le citoyen Leclerc pour juge de paix en 1794, puis Jacques Pesson.

Villedieu est un bourg extrêmement pittoresque, grâce à sa vallée resserrée, son ruisseau et surtout les ruines de son ancien prieuré converti en château-fort au XIV<sup>e</sup> siècle.

L'ancienne église de Villedieu était édiflée dans l'enceinte même du prieuré. Elle passait pour avoir été construite vers l'an 1035 en même temps que l'abbaye même de la Trinité.

C'était tout d'abord la chapelle des moines qui l'agrandirent à une époque postérieure et en firent l'église paroissiale, composée de trois nefs. Une de ces nefs resta chapelle du prieuré et continua à être dédiée à Notre-Dame de Pitié. La nef du milieu devint paroissiale et fut sous le vocable de saint Jean-Baptiste. La troisième nef semble avoir été consacrée à saint Eutrope. (Voir plus loin, *Chapelle St-Eutrope*).

Au XV<sup>e</sup> siècle, cette église étant tombée en ruine, Louis de Crévant, abbé de la Trinité, se décida à la démolir en

partie (1492), pour n'en conserver que le chœur qui devint chapelle du prieuré. (Voir plus loin *Chapelle Notre-Dame de Pitié*). — Il fit alors bâtir, hors de l'enceinte, à l'usage de la paroisse, l'église actuelle qui fut consacrée sous le vocable de saint Jean-Baptiste, par Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, en 1493.

On peut admirer dans cette église (classée) plusieurs choses remarquables : 1<sup>o</sup> Les verrières de l'abside, 2<sup>o</sup> un grand panneau du XVI<sup>e</sup> s., en bois peint (classé), placé derrière le banc d'œuvre, qui formait le devant d'autel de l'ancienne église. Ce panneau est divisé en cinq compartiments représentant l'Annonciation, la Nativité, le Crucifiement, puis la mort et l'ensevelissement de la Vierge ; 3<sup>o</sup> deux compositions en terre cuite provenant aussi de l'ancienne église, représentant un *Ecce Homo* et enfin la fameuse Vierge tenant le Christ sur ses genoux. Cette statue, sous le nom de *Notre-Dame de Pitié*, est le but d'un pèlerinage encore très fréquenté aujourd'hui. Elle est citée avec raison par l'abbé Simon comme étant un vrai chef-d'œuvre. Son auteur est inconnu. Elle est aussi classée comme objet historique.

Dans la sacristie qui est sous le chœur se trouve l'inscription suivante, donnant la date de l'inauguration de cette église : « Le dix-huitiesme jour d'octobre mil quatre cent quatre vingt treize fut dédiée cette église le jour et fête de saint Luc, etc. » (Suivent les indulgences).

À l'époque de la Révolution, les habitants avaient retiré leur précieuse statue de la chapelle où elle reposait dans l'enceinte du château, car ce château avec sa chapelle allaient être vendus nationalement. Elle fut portée par eux dans l'église paroissiale.

Au moment même de la Terreur en 1793 on la dissimula dans la sacristie avec l'*Ecce Homo* sous des amas de débris. Puis, à l'époque de la reprise du culte, on la réintégra dans l'église et on la plaça sous un des autels latéraux. Enfin, en 1862, on l'exposa sur le maître autel, nouvellement restauré et surélevé par le moyen d'une plate-forme à laquelle on accède par un double escalier. On peut ainsi l'apercevoir de partout dans l'église.

Cette église possède des reliques insignes de saint Laurent, provenant de l'ancienne chapelle de ce nom, ou chapelle du cimetière. (Voir *St-Laurent aux Er-rata*).

Il y a en l'église de Villedieu sur la voûte en lambris très disgracieusement ornée des peintures modernes, les écus-

sous suivants : 1<sup>o</sup> De sinople (?) au lion d'argent, au chef d'or ; 2<sup>o</sup> d'azur à la croix d'argent chargée des lettres alpha et oméga, accostant le signe du Christ ; 3<sup>o</sup> D'azur à la tour d'argent à l'orle de fleurs de lys d'or, qui a la prétention de représenter Montoire, alors que Montoire porte d'argent à un lambel de 6 pendans de sable et que les armes susdites sont celles de la famille de Sèze dont certains représentants ont habité Montoire au XIX<sup>e</sup> s. ; 4<sup>o</sup> D'azur au cœur de gueules enflammé d'or et percé de six glaives d'or en rayons accompagné en pointe d'une fleur de lys d'or (?), au chef d'hermines, qui semble être l'écusson du prieuré de Villedieu ; 5<sup>o</sup> D'azur à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent, accompagnée de trois fleurs de lys d'or (Bourbon-Vendôme) ; 6<sup>o</sup> de Crévant ; 7<sup>o</sup> du pape Léon XIII.

*Chapelle N.-D. de Pitié*. — La chapelle Notre-Dame de Pitié, dans l'enceinte du château, avait été édiflée au XV<sup>e</sup> siècle sur les ruines de la vieille église, en réparant le chœur encore assez bien conservé. C'est là que fut déposée la statue fameuse de Notre-Dame tenant le Christ sur ses genoux, là qu'était le siège du pèlerinage jusqu'à la Révolution.

En 1621, les Bénédictins ayant abandonné leur prieuré qu'ils avaient donné à ferme, voulurent faire venir à Vendôme, probablement pour leur chapelle de N.-D. de Pitié de l'enceinte de l'abbaye, ou même, dit-on, pour en décorer le rétable de leur maître-autel, la fameuse *Pieta* de Villedieu. Mais les habitants s'opposèrent à cette translation. Ils maltraitèrent les ouvriers chargés du transport et se mirent en devoir de défendre leur statue par les armes. Les moines renoncèrent alors à leur entreprise. Nous venons de dire le sort de cette œuvre d'art à la Révolution. Cette chapelle fut vendue avec le prieuré en 1793. On avait commencé par briser les statues de saint Jérôme et de saint Martin, qui se trouvaient à l'intérieur, on vendit un magnifique lambris en bois sculpté qui régna tout autour. Il a disparu sans laisser de traces. Seul le devant d'autel put être conservé. Il orne aujourd'hui le banc d'œuvre de l'église paroissiale. C'est la peinture décrite ci-dessus.

Cette chapelle allait être rendue au culte par son propriétaire en 1805, lorsqu'un voisin, par des travaux imprudents, en compromit la solidité et la moitié de l'édifice s'écroula. On démolit alors toute la partie compromise et il ne reste plus aujourd'hui que des ruines presque informes de ce curieux monument. Elle avait

7 toises (14 mètres) de long sur 3 toises 3 pieds (7 mètres) de large dans œuvre, suivant une visite faite en 1754. Elle était déjà alors en mauvais état (*Cart. Trinité*, 764 note).

*Chapelle St-Eutrope*. — Eutrope, le patron de cette chapelle, était originaire de la Chaldée (vers la Perse). Il était contemporain de Jésus-Christ et se convertit à sa prédication. Après la mort du Christ il fut envoyé par saint Pierre en Gaule et évangélisa la ville de *Médiolanum*, (Saintes). Ayant converti la fille du gouverneur de la province, appelée Eustelle (sainte Eustelle), celui-ci le fit mettre à mort. Un coup de hache lui brisa le crâne et c'est un morceau de ce crâne qui fut amené dans le Vendômois, comme relique, par les soins de Geoffroy-Martel. On le fête le 30 avril. Il dut mourir vers l'an 80 de notre ère. Sainte Eustelle, sa pénitente, subit peu après le même sort.

Cette chapelle, édiflée dans le bourg même de Villedieu, fut construite par Pierre de Pérusse, 26<sup>e</sup> abbé de la Trinité, en 1396, évidemment pour transporter hors de l'enceinte du prieuré du lieu, nouvellement fortifié. Le culte de saint Eutrope qui attirait de nombreux pèlerins. Il est possible que le chef du Saint (un fragment du crâne) ait été alors transféré dans cette chapelle. Mais le fait par les moines, d'avoir transporté à Vendôme a relique du saint, en 1492, au moment de la démolition de l'église du château, rend plus croyable la conservation jusqu'à cette date du chef de saint Eutrope dans le château même. Cette relique était dans le Vendômois depuis le milieu du XI<sup>e</sup> siècle et elle était l'objet d'un pèlerinage très suivi. Aussi les habitants de Villedieu et les moines du prieuré voulurent s'opposer en 1402 à son enlèvement. Il fallut envoyer de Vendôme des hommes armés pour accompagner et protéger les ouvriers chargés de l'opération. Privé de cette relique, le culte de saint Eutrope à Villedieu alla toujours en décroissant.

Au XVIII<sup>e</sup> s., cette chapelle, abandonnée, était en ruines. Elle finit par servir d'auditoire à la justice du lieu. Elle est aujourd'hui détruite. Mais on en voit encore des restes de murs. Au temps où Malardier écrivait (3<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> s.), le reste subsistant des murs de cette chapelle formait une partie de l'enceinte de la boutique d'un boucher.

Il y a dans le bourg de Villedieu une maison qui paraît du XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle, avec sa tourelle d'escalier au nord. A la façade du midi, remaniée au XVIII<sup>e</sup> s., se trouvent deux cadrans solaires. Le premier porte cette inscription : *Exultat ut Gigas*

1784, et est orné des signes du zodiaque, et d'attributs divers ; sur l'autre se lit ceci : *Ultima ratio*.

La commune de Villedieu possède deux autres chapelles encore existantes et situées dans la campagne ; celle de St-Laurent ou du cimetière et celle de St-Roch. (Voir *St-Laurent* et *St-Roch*).

Villedieu, d'après Pétigny, serait la *Villanova in Belsia* citée dans les *Acta Episcoporum cenom.*, comme étant parmi les établissements formés par l'évêque du Mans Saint Aldric, dans son diocèse, au IX<sup>e</sup> siècle et qui furent détruits vers la fin du même siècle, à la suite du passage des Normands. La forêt de Gastines, aux dépens de laquelle avaient été opérés les défrichements de Saint Aldric, reprit possession de la contrée.

*Le Prieuré*. — Il avait pour armoiries : *De... à trois fasces alésées de... brochant sur deux crosses posées en gerbe, tournées l'une à dextre, l'autre à senestre, et mouvant de la pointe de l'écu, à un pal de... brochant sur le tout.* (Sceau pendant à un aveu de Villedieu en 1634, aux Arch. Nat., P 657, n<sup>o</sup> 50).

Geoffroy Martel qui s'était emparé du comté de Vendôme en 1032, reprit l'œuvre d'Aldric et fit bâtir une chapelle « dans la forêt qu'on nomme Gastine, au-dessous d'une fontaine appelée Fons Roissonii ». (La Fontaine-Roison, *Trin.* 14). — Cette chapelle fut donnée par lui à l'abbaye naissante de la Trinité, ce qui fut approuvé en 1037 par Gervais de Chateau du Loir, alors évêque du Mans.

Gervais donna à la Trinité la nomination du titulaire de la cure et ne retint pour son église qu'une somme de 20 sous à chaque changement de curé, six deniers *pro sinodo* et neuf deniers *pro receptione*.

A la prière de Geoffroy-Martel, l'évêque ajouta lui-même à ces dons ce qu'il possédait, lui ou son église, au même lieu, c'est-à-dire le cours du ruisseau de Villedieu, qui sort de la fontaine Roison, afin que l'abbaye put y établir des étangs spacieux (*Trin.* 15). L'évêque n'y mettait comme condition que le paiement d'un cens annuel de 12 deniers le jour des saints Gervais et Protas.

En 1040, alors qu'en présence d'une foule de grands personnages, d'évêques et d'abbés, Geoffroy-Martel fit établir la charte de fondation et de dédicace de la Trinité de Vendôme, parmi les biens spécifiés dans cette charte comme appartenant à la nouvelle abbaye, figure « l'église *Ste-Marie de Villedieu*, dans toute son intégrité avec ses terres cultivées et incultes, ses eaux et cours d'eau, ses bois, pacages, chemins et circuits, sa viguerie

(justice) et ses droits féodaux (*Trin.* 36). Ce fut là la fondation du prieuré de Villedieu.

Cette église de Villedieu qui était dédiée jusqu'alors à la Mère de Dieu, est appelée en 1047 l'église de Saint-Jean-Baptiste de Villedieu, mais dans une charte suspecte et qui pourrait bien ne dater que du XV<sup>e</sup> s. De même en 1056, 1061 et 1063, dans d'autres chartes déclarées fausses par Lauouy, et de nos jours par Halphen.

Les moines ajoutèrent de nombreuses terres à leurs possessions de Villedieu au cours du XI<sup>e</sup> siècle, soit par acquisitions, soit par suite d'accords, ou de dons nouveaux. C'est ainsi que Gauthier Meschin leur donna 160 arpens de terre, *apud Villam Domini*, en 1057 et Geoffroy Jourdain, comte de Vendôme, leur donna son bois de Villedieu vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

En 1100, Norman, fils de Dreux de Montoire, ayant été blessé grièvement et fait prisonnier par Geoffroy de Mayenne, se voua à Dieu comme religieux. Les moines Gauthier et Fulcrade qui résidaient à Villedieu se rendirent à la Chartre et le revêtirent de la robe de moine dans sa prison. Il fit alors don aux moines de la moitié de l'église de Marthoisé.

En 1109, l'abbé Geoffroy ayant imposé à chacun des prieurés de la Trinité la charge de fournir une partie de l'entretien du couvent, ces prieurés furent taxés à un ou deux bacons (morceaux de lard). Celui de Villedieu fut taxé à un bacon.

En 1110, le prieuré de Villedieu eut à souffrir des vexations de la part de Mathilde, femme de Geoffroy-Grisegonelle, comte de Vendôme. Elle leur refusait le droit de prendre des écorces dans la forêt de Gastine comme aussi d'y mener paître leurs troupeaux. Mais elle finit par reconnaître ses torts et pria son mari de donner aux moines un bois dans cette même forêt de Gastines. C'est ce bois que voulut reprendre Geoffroy de Lavardin, fils lui-même de Geoffroy-Grisegonelle, malgré la donation formelle de son père. Mais il revint bientôt à résipiscence, en l'année 1130 et promit même de se constituer le défenseur des moines pour le reste de sa vie.

Jean I<sup>er</sup>, fils de Geoffroy-Grisegonelle, ajouta encore aux dons de ses ancêtres faits au prieuré de Villedieu. Il donna une partie de la forêt de Gastine qui se trouve entre Villedieu et Ternay. (Milieu du XII<sup>e</sup> s.).

En 1156, l'abbé Robert ayant cru devoir imposer à chacun des prieurés de la Trinité une redevance pour l'entretien de la bibliothèque du couvent, celui de Villedieu, le seul de tous, fut imposé à cinq sous c'est-à-dire au maximum, preuve qu'il était devenu le plus riche, non seulement de ceux du Vendômois mais encore de la Saintonge et de l'Anjou.

En 1285, Jean V, comte de Vendôme, ajoutait aux possessions du prieuré de Villedieu 10 arpens de bois à la Fouillarde, ne s'en réservant que la justice sauf les délits dans les bois.

En 1327 eut lieu la réunion du prieuré de Villedieu à la mense abbatiale. Les bâtiments venaient d'en être incendiés. L'évêque du Mans consentit à lui accorder le même privilège qu'à l'abbaye elle-même, c'est-à-dire relever directement du Saint-Siège. Cet acte fut approuvé en 1343 par une bulle du pape Clément VI. Il ne restait plus là que la chapellenie de St-Jean-Baptiste de Villedieu qui avait ses revenus propres.

Voici les noms de quelques prieurs de Villedieu : — Landriacus de Villadei, 1047. — Ligorinus de Villadei, 1072. — Gualterius, atque Fulcrodus qui tunc obedientiam Villadei habitabant, (fin XI<sup>e</sup> s.) — Normannus monachus et Fulcradus-Normannus, qui tunc obedientiam Villediei regebant, vers 1100. — Savaricus, prior Villediei, 1124. — Gatho, vers 1135. — Rotbertus Villediei ou de Alneriis (qui devint abbé), 1144. — Ebrardus, 1146. — Johannes, vers 1145. — Petrus, 1151. — Bartholomeus, vers 1190. — Raginaldus de Villadei, vers 1240. (Il fut abbé en 1243). — Dionysius, 1327. Il y eut encore des religieux qualifiés prieurs de Villedieu après l'union à la mense abbatiale. On trouve en 1415 *Petrus de Perussia* comme *prior de Villadei* (*Trin.* 939). Il devint abbé de la Trinité.

En 1332 eut lieu un accord entre le comte de Vendôme et les religieux de la Trinité. Par cet accord il fut convenu que le comte n'aurait pas la haute justice sur certains prieurés de l'abbaye, entre autres sur celui de Villedieu ; et en 1339, Jean, comte d'Anjou et duc de Normandie fils aîné du roi de France (le roi Philippe VI), donna une sauvegarde pour le prieuré de Villedieu et ses dépendances. Dans cette charte, il reconnaît que la justice de Villedieu ressortit directement à celle de Baugé en Anjou.

En 1357 et 1379, eut lieu l'ordre de fortifier le prieuré de Villedieu, de par le comte d'Anjou et du Maine, lequel était Louis, fils du roi de France (fils du roi

Jean le Bon). Et le roi Charles VI renouvela cet ordre en 1385. C'est là la date de la construction des remparts du prieuré de Villedieu, transformé ainsi en château-fort. (*Trin.* 777 et 792). — Les habitants furent alors contraints d'aller faire guet et garde au dit château dans lequel ils avaient l'avantage de pouvoir se retirer en cas de guerre.

Le prieuré ainsi fortifié et devenu château, fut pourvu d'un gouverneur. Les moines alors l'abandonnèrent, et la chapelle de St-Jean-Baptiste de Villedieu fut transportée dans l'église de l'abbaye, à Vendôme. C'est là, en grande partie, ce qui dut être cause de la ruine de cette chapelle.

En 1410, on voit déjà que le seigneur de Tréhet demeurait chargé d'une rente de trois setiers de froment, non plus envers le prieuré de Villedieu, mais envers le chapelain de Saint-Jean, en l'abbaye même. En sorte que les revenus du prieuré allèrent tous à la Trinité. (*Trin.* 593 n.).

En 1487, une bulle d'Innocent VIII, conférait à Aymeri de Coudun, abbé démissionnaire de la Trinité, le prieuré de Beaungency, avec 500 livres tournois de rente, ainsi que les manoirs de Villedieu, de Chemillé et de Marcé.

Les revenus de cette seigneurie de Villedieu se divisaient en deux parts, ceux qui étaient propres à la mense abbatiale et ceux de la chapelle St-Jean, et le même receveur était chargé de les percevoir à Villedieu et de les envoyer à l'abbaye. Il en résultait des confusions telles, que le 1<sup>er</sup> juin 1534, l'abbé Antoine de Crévant se décida à un accord avec le chapelain de St-Jean de la Trinité. Il lui abandonna les revenus de la terre de Villebouzon qui étaient à lui comme abbé, et prit en échange ceux appartenant au chapelain de St-Jean à Villedieu. (*Trin.* 827). A partir de cette époque, tous les revenus de Villedieu appartinrent à la mense abbatiale de la Trinité.

Les abbés de la Trinité, au xv<sup>e</sup> siècle, se qualifièrent prieurs, ou plutôt seigneurs de Villedieu. Le prieuré, d'après l'abbé Simon, leur rapportait 3.000 livres au xviii<sup>e</sup> siècle. Il avait le titre de baronnie.

Le 10 juin 1595, tous les biens dépendant de la mense abbatiale de la Trinité furent donnés à bail par l'abbé Michel Sublet à Claude Gault, receveur général des domaines du roi en Vendôme. Parmi ces biens, se trouvait « la baronnie de Villedieu, Chemillé et Rorthé et autres appartenances et dépendances de la dite baronnie ».

En 1694, Philippe de Vendôme, grand prieur de France et abbé de la Trinité, se décidait à décharger la mense abbatiale de l'administration de la terre de Villedieu. Ne pouvant l'aliéner, il la donnait à bail emphytéotique, le 15 juin de cette année là, pour 110 ans, ne devant prendre fin qu'en 1804, à Charles Ruau du Tronchet, conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, chevalier de Saint-Michel, seigneur de la Ribochère, la Vallée-Ranay, Tréhet, etc., fils de Sébastien Ruau, seigneur du Tronchet et de Marie Bigot de la Ribochère. A partir de cette époque, les seigneurs de la Ribochère prirent le titre de *Seigneurs-barons* de Villedieu. — Les biens donnés à bail comprenaient le château, les doutes avec l'étang, les moulins de Peau d'Oie, de Grousteau, et de Boisneuf, avec les métairies de Grison et de la Rortière, etc., et en outre la justice, haute, moyenne et basse, etc.

Charles du Tronchet mourut en 1757 et ses héritiers vendaient la Ribochère avec droit au bail de Villedieu à Louis-Joseph de Querhoent, marquis de Querhoent-Montoire, époux de Madeleine-Félicité de Lopriac de Donges. Il décéda le 26 mai 1782 sans enfants. Sa femme hérita de l'usufruit de ses biens et du droit au bail de la terre de Villedieu. — Elle fut guillotinée à Paris en 1793. C'est le seul personnage du pays vendômois qui ait subi ce sort pendant la tourmente révolutionnaire.

Les biens de la Trinité à Villedieu furent vendus nationalement le 26 brumaire an II (16 nov. 1793) pour 131.230 livres, dont 8.050 pour le château même de Villedieu. Ce sont les seuls biens de la Trinité qui se soient vendus si tard, les autres avaient été vendus au plus tard en avril 1792. Il est clair que l'existence d'un bail emphytéotique gênait les sécularisateurs. On vient de voir quel moyen fut employé pour lui faire prendre fin.

En 1425, Villedieu fut occupé par Pierre de la Chataigneraie, capitaine de 25 lances avec 30 hommes de trait (archers), sur l'ordre du Connétable de Richemont pour s'opposer aux entreprises des Anglais dans le pays.

En avril 1589, ce château fut attaqué par Maillé de Bénéhart, gouverneur du Vendômois pour la Ligue. Il tint bon, sous le commandement d'un gentilhomme du pays, appelé Charles Bigot, et Maillé fut obligé d'en lever le siège, appelé qu'il était à Vendôme dont il venait d'être confirmé comme gouverneur, par le duc de Mayenne, chef des Ligueurs.

Après la capitulation de Vendôme, le 21 nov. 1589, le roi Henri IV, passant par Tréhet, pour se diriger sur le Maine, vit arriver à lui Charles Bigot avec les braves défenseurs de Villedieu. Il les félicita hautement et nomma officiellement Charles Bigot gouverneur de leur château.

Le petit-fils de ce Charles, nommé lui-même Charles Bigot, sieur de la Grabaudière, était après son père, gouverneur de Villedieu et avait encore le commandement du château pendant les guerres de la Fronde. Ces Bigot descendaient d'un certain Michel Bigot, anobli par Charles V, lequel Michel était l'arrière-grand-père de Charles qui défendit Villedieu au temps des guerres de la Ligue.

Le château de Villedieu fut vendu nationalement en 1793 pour 8.050 livres. Il est aujourd'hui tout à fait en ruine ainsi que sa vieille chapelle. Le terrain avec ce qui reste des vieux murs a été partagé entre plusieurs propriétaires.

*Justice de Villedieu.* — Le prieuré de Villedieu avait droit de haute, moyenne et basse justice. Ses appels allaient directement à Baugé, sans passer par Montoire, ni Vendôme, ce qui donnait à ses baillis une importance particulière.

Cette justice était tout d'abord exercée par un prévôt qui, à une certaine époque, prit le titre de bailli.

Voici les noms à quelques officiers de justice de Villedieu : — Guano, Villocdei prepositus, xi<sup>e</sup> s. (*Cart. Trin.* 194). — René Hermault, époux de Catherine Tesnières, bailli avant 1544. (Titres de Sasnières). — Jacques Belot, bailli, 1557. (Arch. L.-et-Cher, H, St-Georges). — Alexis Garault, lieutenant de Villedieu, 1579. (Malardier, p. 349). — Pierre Gilles, époux de Louise Damours, licencié es-lois, lieutenant des Eaux-et-Forêts du Vendômois, bailli de Villedieu et Cellé, 1577. (Arch. L.-et-Cher, G 2380). — Henri du Mur, licencié es-lois, sieur de la Grassetière, bailli juge civil et criminel de la baronnie de Villedieu, 1622. — René Percheron, époux Antoinette Badère, avocat à Montoire et bailli de V. 1652. (Malardier, p. 351 et 1633). — Pierre Bigot, sieur de Pontbodin, époux de Marie Tuffière, bailli en 1677. (*Id.*, p. 1633). — Charles-Louis Huger, époux de Catherine Fesneau, bailli, 1695. (Pasty de la Hilais). — Michel Morin, procureur fiscal, 1703. (Reg. de Tréhet). — Jean Richard, sieur de la Grange, conseiller du cardinal de Vendôme, époux de Marie Tranchard, procureur fiscal avant 1719. (Malardier, p. 1333). — Gervais Pesson, époux de Catherine Harouard, procu-

reur fiscal en 1721 (*Ibid.*). — Gervais Pesson, bailli en 1733. (*Ibid.*). — Marie-Pierre Pesson, époux de Louise-Catherine Pailon, bailli de Villedieu et de la Chartre en 1788. — (Jacques Pesson, fils du précédent, dit Pesson-Maisonneuve, époux de Françoise Prédureau, fut juge de paix du canton de Villedieu pendant la Révolution.)

Il y avait à Villedieu une fondation de maison d'école en faveur des enfants de Villedieu, de Marcé et de Tréhet. Cette fondation était due au testament de Madame Ruau du Tronchet, décédée en 1750. L'école était dirigée par deux religieuses. Elle reçut diverses augmentations de revenus de la part des châtellains de la Ribochère au cours du xviii<sup>e</sup> s., et peu avant la Révolution, les Sœurs jouissaient de 600 livres de revenu. Cette maison, après la Révolution, devint une école secondaire, dirigée sous la Restauration par le Sr François Desneux. Elle est devenue depuis 1834 l'école communale des garçons.

C'est à Villedieu, auprès de la Ribochère, que prit naissance le 3 octobre 1871 une trombe qui ravagea les communes de Villedieu, des Hayes, de Montrouveau, etc., et fut décrite par Nouel au *Bulletin vendômois*, 1873, p. 217.

*Cart. Trinité* : (note 2 p. 16), 14, 15, 35, 38, 183, 194, 197, 221, 224, 349, 356, 367, 383, 391, 479, 433, 440, 450, 463 (et note 1), 487, 500 (note 1), 513, 516, 517, 530 (et note), 549, 550, 555 (et note), 580, 583, 619 (et note), 622, 627, 628, 642, 671 (et note), 745 (note 1 p. 177), 764, 764 (note), 773, 777, 792 (et note), 827, 836, 854, 856, 857, 859, 922, 934, 936, 952, 953 note, 959 note, 984, 986, — Arch. L.-et-Cher, D 596; G 230, 236 et 2380; H. Layette de St-Georges des Bois. — Arch. Nat., P 663, n<sup>o</sup> 1; P 657, n<sup>o</sup> 50. — Pouillé du dioc. du Mans, xviii<sup>e</sup> s. fol. 381 et 382. — Abbé Simon, II, pp. 271 et 336; III, pp. 222 et suiv. — Passac, p. 85. — Pétigny, (voir table de la nouvelle édition au mot *Villedieu*). — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 263 et suiv. — Abbé Poussin, *Villedieu et son pèlerinage*. — Métais, *Les Petites écoles en Vendômois*, pp. 62 et suiv. — Maladit, pp. 28, 349, 351, 679, 1309 à 1347. — *Etat des Etudes de notaires en l'arrondissement de Vendôme*, 1861. — Aimand Brette, *Atlas des Bailliages de 1789*, carte n<sup>o</sup> 17 (Généralité de Tours). — Biblioth. de Vendôme, ms. : 1<sup>o</sup> Album Launay, II, p. 157; 2<sup>o</sup> Ms. de la Soc. archéologique, Titres de Sasnières; 3<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, II, pp. 161 et suiv. 4<sup>o</sup> Ms. 273, p. xlrv. — Launay, *Répertoire*; p. 65. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 392. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 258; 1866, p. 199; 1869, pp. 117 et suiv.; 1877, p. 185; 1886 pp. 117 à 124; 1895, p. 121; 1899, p. 223. — *Revue du Maine*, I (1893), p. 386 (année 1425). — Notes ms. de M. l'abbé Brisset sur Villedieu, la Ribochère, etc.

Villedon de Sansay (Alexis-François),

commandeur d'Artins, 1747. — Armes : *D'argent à trois fasces ondulées de gueules.* — (De Mauae).

**Villedrouin**, f., c<sup>e</sup> de Montrouveau, ancien manoir et fief dont nous ignorons la mouvance.

Ce manoir avec sa métairie était au xvii<sup>e</sup> siècle à la famille Leconte. Macé Leconte, assesseur de la Maréchaussée du Vendômois, était Sgr de V. en 1636, alors qu'il fonda la chapelle Ste-Catherine du lieu, à laquelle il affecta les revenus de la métairie avec la charge d'une messe le dimanche. Il passa Villedrouin à sa fille, Madeleine Leconte, qui épousa Jacques Frédureau, sieur du Gué, dont vint le suivant :

Philippe Frédureau, écr., sr. de Villedrouin, contrôleur de la maison de la duchesse d'Orléans, qui fut baptisé à Montoire le 30 sept. 1658 et épousa le 6 juin 1689 Marie Neizl. Il fut inhumé à Montoire le 14 mars 1733, et sa veuve en 1744, laissant plusieurs enfants, dont le suivant :

Philippe Frédureau, écr., 2<sup>e</sup> du nom, fils aîné des précédents, Sr de Villedrouin, la Pommeraye, Fleurigny, Vaubuisson, etc., baptisé à Montoire le 1<sup>er</sup> mars 1690, bailli et maire perpétuel de Montoire en 1730, maître des Eaux-et-Forêts du dit comté, marié à Anne Culère, décédé à Montoire le 4 févr. 1776. Il eut jusqu'à 18 enfants (voir la *Pommeraye*). — Nous ne savons ce que devint Villedrouin après lui. — (Pouillé du diocèse du Mans, xviii<sup>e</sup> s., fol. 438. — Malardier, pp. 370, 803, 976. — *Bulletin vendômois*, 1876, p. 141 ; 1889, p. 253).

**Villée**, à Fréteval. — Voir *Vallez*.  
**Villée**, h., c<sup>e</sup> de Savigny (Petit Savigny). — *Villères*, xiii<sup>e</sup> s. (Cart. de St-Calais). — *Oilirum*, xv<sup>e</sup> s., (*id.*). — *Ville*, *Villiers*, xvii<sup>e</sup> s., (Vieux titres). — Ancien censif tenu de Bouviers à 12 deniers de cens et aussi des Gagneries et Monthodon. — Sur cette métairie de *Villères*, paroisse de Savigny, l'abbé de St-Calais avait une rente de trois mines de froment.

En 1602, il y eut partage du lieu de Villée ou Villiers, en Savigny. Une partie alla à M. Philippe du Vignau, époux de Françoise Lesueur, et une autre partie à M. Philippe Lesueur, licencié en droit, comme tuteur des enfants issus de lui et de feu Dlle Julienne Lemaignan. — En 1655, il est à Jeanne Jouet, fille majeure. — En 1660, on le voit aux mains de Pierre Marin de Montmarin, seigneur de Connival. — En 1683, le 24 février, il y eut transaction entre M. René de Salmon, écuyer, sieur de la Vignonnrière, à Vy, prévôt et prieur de Grandry ; M.

René Derré, bailli de l'abbaye de St-Calais, époux de Madeleine Godet ; noble Jean Dupont, écuyer, sieur de la Boissière et autres, tous héritiers de défunts M. Jean Angevin, avocat, et Jacqueline Lesueur, sa femme, portant consentement que le dit sieur de Salmon rentre en jouissance, par héritage, du Grand et Petit Villée ou Villiers. — Ce lieu est ensuite partagé, et on le voit en 1702 être en partie à Jean Renard, qui vend à Jean Girault ; en 1751, un tiers de Villée est à René Janvier, comme héritier de feu Catherine Girault, les deux autres tiers étant à Pierre Janvier, qui en 1781 achète le 3<sup>e</sup> tiers de René Janvier.

Il y avait à Villée un bordage, qui en 1738, était à Jean Cruchet, demeurant au Chêne-Suard, à Savigny, lequel vendait à Antoine Common, tanneur à St-Calais. C'est sans doute ce bordage qui en 1791 était à Henri Poitou.

A Villée se trouvait en outre une métairie qui appartenait à l'abbaye de St-Calais et qui fut vendue nationalement en 1791, pour 8.225 livres. — (Il peut, et doit y avoir confusion entre ce Villiers ou Villée et le moulin du même nom à Bessé). — (*Cart. de St-Calais*, 27. — *Chartes vendômoises*, 318. — Arch. L.-et-Cher, E 139, 140 et 377. — *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 324 et 325. — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, Dictionnaire des fiefs de St-Calais [Villée], et Notes diverses, t. II, fol. 3).

**Villée**, village, c<sup>e</sup> de Sougé, 109 hab. — *Villier*, xiii<sup>e</sup> s. (Cart. de St-Calais). — *La Villée* (Cassini). — Ancien fief relevant des Roches de Sougé, à foy et h. simple et 6 sous de service annuel et aussi en partie de Poncé. — Les dîmes de ce lieu appartenait à l'abbaye de St-Calais.

En 1414, ce fief est à Pierre Cormier qui en avait acquis une part de Jean Moreau, sire de Villeuisant. — Après Pierre Cormier, Villée semble se partager entre les Moreau et les Maslon. — En 1453, Colin Maslon paraît comme seigneur de Villée. — En 1457, ce fief appartient, au moins en partie, à Jacqueline Asseline, veuve Philippot Moreau. — En 1451, 1485 et 1513, à Jean Moreau. — En 1517, à Guillaume de la Fosse. — En 1529 et 1535, à Pierre Moreau. — En 1553, à Jean Moreau, prêtre. A cette époque le fief de Villée est réuni à celui de la Roulinière qui se trouvait être au bas du village même de Villée.

En 1602, Villée et la Roulinière sont à Guillaume Thouart.

En 1607, Gilbert de la Curée, Sgr de la Rocheturpin, acquérait les fiefs de Villée

et la Roulinière, de noble homme Jean Dupuy pour 1.200 livres. — On trouve encore après cela des possesseurs de partie du fief de Villée qui relève des Roches de Sougé, ce sont : — En 1622 et 1658, Jacques Lemère, marchand, demeurant au dit Villée, 1628 et 1658. — René Moreau, Sr de V. en 1659. — René Desré, sieur de la Chevrie et de V. en 1728.

De ce fief de Villée relevaient certains censifs à Artins et Sougé : le Noyer Guitard, à Artins, les Boyaux et les Renardières à Sougé, la Métairie de la Herserie, l'Aître des Champs-Hérault, la Fosse-Boissière, l'Aître de la Sarrazinière, le Clos de la Coupellerie, etc. — (Arch. Nat., P 661, n<sup>os</sup> 3 et 4 ; P 662, n<sup>o</sup> 1. — Arch. L.-et-Cher, E 123, 139, 140. — *Cart. de St-Calais*, 27. — Collection Eug. Vallée, Notes ms. de Pasty de la Hylais).

**Villefas**. — Voir *Villesus*.

**Villefrain**, ancien moulin, aujourd'hui ferme, c<sup>e</sup> d'Authon. — *Villa Fredani*, xi<sup>e</sup> s. (Cart. de Marm.). — *Vulfran*, xiii<sup>e</sup> s., (Charte de l'Etoile). — *Vilfrin*, 1742 (Cart. blésois de Marm.). — *Villepain*, xviii<sup>e</sup> s. (Titres de la Rocheturpin).

Ce lieu relevait en fief de la seigneurie de la Rocheturpin à foy et h. et un demi-cheval de service, etc. Il devait une rente de trois setiers de seigle au prieuré de Lancé.

Vers 1050, il fut donné aux moines de Marmoutier par un certain Guido ; ceux-ci le donnèrent à rente perpétuelle ou le vendirent à une époque inconnue. — En 1546 il est à Simon Legendre. — En 1551 à Louis et Pierre les Limétains. — En 1604 et 1634, à Pierre Limétain. Il devait alors 2 septiers de blé de rente à la cure d'Authon. — Le 4 mars 1641, le lieu seigneurial de Villefrain était vendu par Pierre Limétain à François Duchesne. — En 1648 il est à Etienne Du Bois, sieur de la Poterie. — En 1736 il était joint aux seigneuries de la Chêze et de la Berthelinière. — C'est aujourd'hui une ferme du domaine de Blanchamp. — (Arch. Nat., P 606. — *Cart. vendômois de Marm.*, 91. — *Cart. blésois de id.*, 592. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 277. — Cadastre d'Authon. — Arch. L.-et-Cher, E 106 ; H, Layette de l'Etoile).

**Villegager**, f., c<sup>e</sup> de Mazangé. — *Villegahier*, *Villegagé*, *Villegaiier*, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s. (Titres divers). — *Villo-Gager*, (Etat-Major). — Ancien manoir et fief relevant à foy et h. de la seigneurie de Courtenuaux (paroisse de Bessé), et à 12 deniers de cens.

En 1597, ce fief est à René Denizot, petit-fils de Thibault Denizot, échevin

du Mans. Il demeure au Temple, près Mondoubleau. — En 1610, il est à Thomas de Saint-Denys, Sgr de Lancisière et de Villegahier. — En 1624, à Jean de Salmon, Sgr du Chatellier. — En 1642, à Claude de Besnard, écr, sgr d'Harville et de Villegahier, époux de Lucrèce de Salmon, laquelle mourut en 1673 et fut inhumée à Mazangé le 6 août. Ils avaient pour enfants : 1<sup>o</sup> Claude, (fils) qui suivra après son neveu de Phéline ; 2<sup>o</sup> Marie, baptisée à Fortan le 16 nov. 1642, qui épousa le 1<sup>er</sup> août 1669, à Mazangé, François Chevais, fils de François Chevais, en son vivant officier de M. le duc d'Orléans ; 3<sup>o</sup> Anne-Claire de Besnard d'Harville, baptisée à Fortan le 7 juillet 1647. Elle épousa à Mazangé le 5 juin 1673, Louis-François de Feline ou Phéline, écr, sgr de Bellelande, lieutenant au régiment de Vendôme-Infanterie, fils de défunt Charles de Phéline, seigneur de Villiers-faux, des Bordes et autres lieux, et de Marie Gaing. Elle lui apporta Villegager et décéda le 5 décembre 1678, laissant pour fils Pierre de Phéline qui en 1690 est dit seigneur de Villegahier, dans un aveu de la seigneurie de Courtenuaux au duché de Vendôme. Il paraît mourir ensuite sans enfants. Son père Louis-François de Phéline, remarié en 1686 à Marguerite Guenette, veuve Michel Desneux, habitait à Vauracon en 1693 et continua, sa vie durant, à porter le titre de seigneur de Villegager, conjointement avec le suivant :

Claude de Besnard-d'Arville ou Harville, chevalier, frère de Anne-Claire, paraît héritier de son neveu et devint seigneur de Villegager. Il est époux de Jeanne de Frémont. Il mourut avant sa femme qui est inhumée à 42 ans à Mazangé, le 3 oct. 1694. Il en a : 1<sup>o</sup> Charles, qui suit ; 2<sup>o</sup> Jeanne-Marie, baptisée à Mazangé le 9 mai 1687, inhumée au même lieu le 11 mai 1759 ; 3<sup>o</sup> Anne-Catherine, mineure en 1754, qui épousait alors à Lunay le 16 novembre, Joseph-Alexandre de Musset de Patay, chev., Sgr de Beauvoir, fils de Charles-Antoine de Musset, Sgr de la Bopaventure et de Marguerite-Angélique du Bellay ; 4<sup>o</sup> Claude, qui, le 14 janvier 1716, épousait à Beauchêne, Marie-Marthe de Biars, fille du seigneur du Clos-Rouge.

Charles de Besnard, écuyer, Sgr d'Harville, de Villegager, Villeprouver, la Charbonnerie, le Cler, la Trousserie, etc. — On le rencontre comme seigneur de Villegager à l'enterrement de sa mère en 1694. En 1716, il est capitaine au régiment de Quercy et décéda en 1753. Il est inhumé le 6 août à Mazangé. Il laissait pour veuve

Marie Héritte qui mourut aux Vaux de Lunay en 1771, âgée de 80 ans et fut inhumée à Lunay le 13 décembre. — Ils avaient eu pour enfants : 1°) Anne-Catherine qui le 16 nov. 1654, épousa à Lunay Joseph-Alexandre de Musset, qui fut seigneur de la Vaudourrière, (voir *Vaudourrière*) ; 2°) Marie-Madeleine, qui le 12 février 1765, épousa à Lunay, Louis-Charles-Hilaire-Solenne Texier de Fontenay, écr., ancien capitaine d'Infanterie au régiment de la Marche-Prince. C'est elle qui héritait de Villegager qu'elle portait à son mari.

En 1788, cette terre était, avec les Vaux de Lunay, à Louis-Charles Texier de Nervaux, mineur émancipé, fils des précédents.

Arch. Nat., P 599 et 600 (aveux de Courtenvaux). — Collection Eug. Vallée, Notes ms. de Pasty de la Hylaïs, Famille Denizot (1597 — Titres de la terre de la Sauverie ; Papiers de la Bonaventure. — Reg. paroiss. de Mazangé, *passim* ; de Lunay, 1754, 1755, 1759, 1765, 1771 ; de Fortan, 1642, 1647 ; de Villeraie, 1686 ; d'Épiais, 1714, de Beauchêne, 1716 ; de la Madeleine de Vendôme, 1661. — St-Allais, *Dictionn. de la Noblesse*, III, *général. de Musset*, p. 68. — Biblioth. de Vendôme, ms. de la Soc. archéol., Carton 2<sup>e</sup>, pièce n° 20. — D'Hozier, reg. IV, *Généalogie Salmon* (1624). — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 77. — Rochambeau, *La famille de Ronsard*.

**Villegénard**, ce lieu paraît avoir été situé paroisse de Houssay — *Villegénard*, XVI<sup>e</sup> s. — Er 1572, Mathurin Morin, sieur de Villegénard, époux de Catherine Gilles, était procureur fiscal à Montoire. — En 1587, Villegénard, avec la Sœfvrerie et Craon était parmi les estagers du moulin de la Fontaine de Gondré. — (Malardier, p. 393. — *Cart. de la Trinité*, 834).

**Villegomblain** (Famille *oe*). — Voir *Racine de Villegomblain*.

**Villegomblain** (Le Grand), ferme, c<sup>o</sup> d'Épiais et d'Oucques. (La limite des deux communes coupe en deux les bâtiments de la ferme). — *Villa Comblen*, *Villa Gomblen*, XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s., (Cart. Trinité). — Nous n'avons pas vu de quel suzerain relevait le fief de Villegomblain.

Il y avait là un château qui fut détruit vers le commencement du XIX<sup>e</sup> s. Il n'en reste plus que la ferme.

On rencontre dès le XI<sup>e</sup> s., ce lieu comme appartenant à une dame Aremburge veuve de Téduin le Borgne qui après la mort de ses deux fils Gautier et Hamelin, tués à la guerre, donna à la Trinité diverses terres en plusieurs lieux et particulièrement ses alleux de *Villa Comblen*, que Thibault, fils de Fridon, tenait en fief. Mais c'est sans doute le petit Villegomblain, c<sup>o</sup> d'Oucques.

En 1406, ce fief est à Odet de Saint-Martin, écuyer, Sgr du Plessis-St-Martin, la Bosse (ou la Brosse), la Rivaudière, la Salle, Clairefontaine et Villegomblain. — En 1468, à Catherine de Beauxoncles, fille et héritière de Jean de Beauxoncles, Sgr de Faye, et de Catherine de Saint-Martin, dame des mêmes lieux.

En 1525 et 1532, à Louis de Racine, Sgr de Villegomblain, maître des Eaux-et-Forêts du comté de Blois, gentilhomme de la vénerie et sommelier d'échançonnerie du Roi. Il fut probablement le père de François, qui suit, et de Martin de Racine, qui suivra après son frère.

François de Racine, écr., Sgr de Villegomblain, des Berthollières, du Theuil et de Villemportun, lieutenant de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, gouverneur et bailli de Blois. Il est seigneur de Villegomblain déjà en 1556 et l'est encore en 1619. Il avait épousé : 1°) Jeanne d'Amilly, qui vivait encore en 1604 ; 2°) Marie de Warmaise qui paraît à la Ville-aux-Clercs en 1609 et à Boursay en 1614. Il est auteur de Mémoires sur les guerres de Religion. (Voir sa notice au mot *Racine*). — Il eut un fils, Charles, qui paraît comme parrain à Périgny le 9 juin 1607 mais semble n'avoir pas vécu hors de la jeunesse.

Martin de Racine, frère et héritier du précédent, abbé du Petit-Citeaux, appelé parfois l'abbé de la Vernusse, d'abord Sgr du Vigneau qu'il avait acheté en 1593 des commissaires du Roi Henri IV. Il dut posséder Villegomblain au moins quelques années, de 1619 à 1624. C'est lui qui réunit le Vigneau à Villegomblain.

En 1624, Villegomblain est à Jean de Rivaude, qui est qualifié Sgr de Rivaude, Villegomblain, Mer, Beauvilliers, la Brosse, Thuault, le Vigneau, la Jolinière, etc., enseigne de *compagnie du comte de Saint-Pol*. Il meurt en 1674. Il était époux de Lucrèce d'Aumale. Il se dit héritier de messire Martin de Racine, Sgr de Villegomblain, abbé de l'Aumône du Petit-Citeaux. C'est ce Jean de Rivaude qui fit éditer les mémoires de M. de Villegomblain, son oncle. — Il eut pour héritier le suivant :

François de Tascher, écuyer, Sgr de la Pagerie, commandant (en 1674) la noblesse du bailliage de Blois et d'Étampes, époux de Perronelle Arnauld ; il n'est pas dit seigneur de Villegomblain, mais « héritier du précédent » et comme tel, dut posséder Villegomblain. Il était fils de Pierre de Tascher, Sgr de la Pagerie (en St-Mandé) et de Jeanne de Ronsard, petit-fils d'Isaac de Tascher et de Louise

de Phélines et arrière petit-fils de Vincent de Tascher et de Louise de Racine. — La famille de Tascher vendit Villegomblain et les fiefs annexés du Vigneau et de la Jolinière au suivant :

Mathieu-Vincent Hotmann, fils de Timoléon Hotmann, trésorier de France à Paris et de Marcelle de Bouqueval. Il était capitaine au régiment de Picardie, époux de Ursule Trouillard, dame du Baron près de Senlis. Il est déjà Sgr de Villegomblain en 1689. En 1693 il est qualifié aux registres d'Épiais, marquis de Villegomblain et autres lieux. Il mourut avant 1697 et sa veuve en 1726. Il laissait plusieurs enfants : 1°) Vincent-Marguerit, qui suit ; 2°) Timoléon, chev. de Malte ; 3°) Mathieu, aussi chev. de Malte, et plusieurs filles qui furent religieuses.

Vincent-Marguerit Hotmann, âgé de 16 ans en 1697, rendit alors aveu par procureur pour le Vigneau au duc de Vendôme ainsi que pour l'étang de Boisbretton et la Jolinière. — Il mourut le 12 février 1751, sans enfants de son mariage avec Sophie de Bréget, contracté en 1728. Il avait vendu, vers 1745, Villegomblain avec les fiefs qui lui étaient joints, au suivant :

Pierre Fleuriau du Plessis, écuyer, maître ordinaire, puis premier président à la Chambre des Comptes de Blois et trésorier de France au bureau des finances d'Orléans, époux de Marie-Elisabeth, fille de Jacques Levassor, Sgr de Prouville. Cette dernière étant veuve, fit en 1770 ses partages entre ses enfants qui sont : 1°) Marie Fleuriau, baptisée à Epiais le 19 sept. 1749, qui épousa Amédée-François-Gabriel Baguenault, écr., Sgr de Villebourgeon ; 2°) Françoise, qui suivra après Pierre ; 3°) Pierre, qui suit :

Pierre Fleuriau, Sgr de Villegomblain en 1770 ; il semble mort jeune et Villegomblain alla à sa sœur la suivante :

Françoise Fleuriau, baptisée à Epiais le 5 nov. 1750, qui épousa à Epiais même le 27 avril 1778 Michel-Louis de Bullioud, écr., capitaine au Royal-Comtois, qui en 1780, était dit commandeur des ordres royaux et militaires et hospitaliers de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Le 11 déc. 1780, Jean-Benigne de Bullioud, chevalier, ancien capitaine au régiment de Tournaisiens qui paraît son père, donnait procuration à Claude Mottu, piqueur de Villegomblain, à l'effet de le représenter comme parrain de l'enfant qui devait naître du dit Sr Michel-Louis de Bullioud et de la dame son épouse, près d'accoucher en son château de Villegomblain. Ces personnages dispa-

raissent ensuite de la contrée et Villegomblain passe à la suivante :

Marie Fleuriau, baptisée à Epiais le 19 sept. 1749, sœur aînée des précédents qui paraît hériter de Villegomblain et porter cette terre à son mari Amédée-François-Gabriel Baguenault, écr., Sgr de Villebourgeon.

Villegomblain, à une date qui nous est inconnue, paraît, avec le Vigneau, s'être partagé les terres de la Jolinière, dont les restes de gouvres se trouvent sur le plateau entre Villegomblain et Epiais.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Villegomblain devint la propriété de la famille Longuet de la Giraudière, mais le château paraît avoir disparu dès la fin du XVIII<sup>e</sup> s.

On le voit au milieu du XIX<sup>e</sup> à M. Belin de Chantemesle.

C'est maintenant une ferme dépendant de la terre de Maugué (1900).

Proche le grand Villegomblain se trouve le Petit Villegomblain, hameau de la commune d'Oucques (arrond<sup>d</sup> de Blois).

Arch. Nat., P 714, n° 206. — Arch. du Loiret, A 1625 et 1779. — *Cart. Trinité* 111 et 589, note 1. — Arch. L.-et-Cher, E 164, supplém. E, p. 67 ; GG 1. — Père Anselme, IV, pp. 731 A, 732 B. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 89. — Bibl. de Blois, Manuscrits, Pièces anciennes, n° 193 (1532). — Merlet, *Inventaire des archives communales de Chateaulin*, GG n° 46. — *Le Loir-et-Cher Historique*, année 1900, p. 190 ; 1894, p. 292. — *La Chesnaye des Bois*, article *Hotman*. — Collection Saffroy, libraire, Catalogue 1907, n° 33-995. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton *Personnages*, au mot *Rostaing*, (1563). — Collection Bernault, liasse des titres du Blésois. — Reg. paroiss. d'Épiais, *passim* ; de Faye 1637 ; de la Ville-aux-Clercs, 1606, 1609 ; de St-Martin de Vendôme, 1588 ; de la Madeleine de Vendôme, 1624, 1647 ; de Périgny, 21 sept. 1604 et 9 juin 1607. — *Journal Le Loir*, 11 août 1843. — Titres de Buissay-Limeray à Asé. — Comte Charles de Beaumont, *La Maison Bonnin de la Bonnière de Beaumont*, p. 229.

**Villegrimont**, village, c<sup>o</sup> de Rhodon en partie et en partie c<sup>o</sup> de Champigny, arrondissement de Blois. La plus grande partie de ce village est de l'arrondissement de Blois. Sur Rhodon ne se trouvent que 34 habitants, soit à peine le tiers du total.

La limite des deux arrondissements passe donc par ce village. Cette limite est celle qui fut donnée en 1329 entre les deux comtés de Blois et de Vendôme. L'acte de bornage porte que le puits de Villegrimont, situé devant la maison de Bouchard Amelot, doit servir de bornes entre les deux comtés.

Le fief de Villegrimont relevait à foy et h. du duché de Vendôme. Il appartenait aux Oratoriens de Vendôme comme

étant successeurs des frères de la Maison-Dieu. De même aussi la dîme du lieu. Les pères de l'Oratoire donnèrent ce fief situé paroisses de Rhodon et de Champigny, par bail emphytéotique, en 1720, pour 48 ans, à Jacques Savarre, écrl., sieur de Champrenault, à charge de 8 livres de rente annuelle et de faire tenir les assises du fief deux fois par an pendant son bail, par les officiers des seigneurs bailleurs.

Un autre fief se trouvait à Villegrimont, mais probablement sur Champigny. Il appartenait en 1627 à Benjamin Rigoreau, sieur de Villegrimont. — Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle il est à Louis-Jean-Baptiste Bégon, sgr de Villegrimont, lieutenant au régiment de Broglie-Cavalerie. Il fut réformé en 1734, âgé de 30 ans. Il était frère de la mère du maréchal de Rochambeau. — En 1784, ce lieu est aux seigneurs de Freschines.

Au village de Villegrimont, côté Vendômois, existait jadis une chapelle dédiée à saint Antoine et fondée par acte du 17 septembre 1503, par un nommé André Bellier, demeurant à Villegrimont, avec l'obligation d'y célébrer une messe basse par semaine. Il laissait des biens pour les honoraires du chapelain desservant. — Au XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré la fondation, cette chapelle était en ruine, et l'évêque de Blois, en 1778, en décida la démolition, le descendant du fondateur étant dans l'impossibilité de l'entretenir, et les biens qui lui étaient affectés ne lui formaient pas un revenu suffisant. En conséquence, après avoir obtenu le consentement de Demoiselle Jeanne-Véronique Laberthe, fille majeure, pensionnaire des dames Ursulines du couvent de Dinan en Bretagne, descendante en ligne directe de M. Jean Laberthe, notaire à Villegrimont, lui-même héritier d'André Bellier, le fondateur, et après que cette dite Laberthe eut déclaré qu'elle était incapable de subvenir au rétablissement de la dite chapelle, la démolition en fut décrétée par l'évêché pour les revenus en être affectés à la fondation d'une messe tous les vendredis dans l'église même de Rhodon. — Les matériaux en furent adjugés en 1718 pour 130 livres. — Cette chapelle et la maison qui en dépendait était sur le chemin de Selommes à Champigny qui la bordait à l'occident, elle touchait vers Midi au chemin de Villegrimont à Rhodon, vers l'orient une ruelle, et vers galerne une étable. Elle devait ainsi être édiflée à l'angle extrême de l'arrondissement de Vendôme.

Il apparaît, par un aveu du curé de

Rhodon au prieur de Villeberfol, en date du... 1773, que cette chapelle avait comme biens, pour son chapelain, environ 58 boissellées de terre. — On trouve aux registres de Rhodon les noms de deux chapelains de cette chapelle. Ce sont : — N. Urbain, 1630. — Mathieu Lefèvre, 1652.

*Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, décembre 1872 (Bornage des Comtés); et 1900, p. 51. — Bibl. de Vendôme : 1<sup>o</sup> Ms. 285, p. 238; 2<sup>o</sup> Ms. 286, p. 185. — Reg. paroiss. de Rhodon, *passim*. — Papiers de la fabrique de Rhodon. — Bordas, t. II, p. 159. — Arthur du Chesne, *Autour de Rochambeau* (brochure). — Archives du Loiret, A 1624, page 57. — Reg. St-Martin de Vendôme, 1627.

**Villegruis** (Famille de). — *Les Pâtis et la Brunellière*, XIX<sup>e</sup> siècle.

**Villeguison**, h., c<sup>o</sup> de Mazangé.

**Villehardy**, anc. mét., psse de Crucheray. — Elle relevait, de Sauleux à une livre et demie de cire. Elle devait aussi au curé de Crucheray une rente de 3 setiers de froment. — En 1440, elle est à Pierre de Villebresme. — En 1445, aux hoirs feu Huet Souef. — En 1482, elle est aux Sgrs du Plessis-la-Cour et donnée à rente perpétuelle par André de la Touchette, Sgr du Plessis, à plusieurs particuliers. — (Arch. Nat., P 611, n<sup>o</sup> 32 [1445], et 37 [1440]. — Collection Bernault, Titres du Plessis-la-Cour).

**Villejallière**, terre dépendant du prieuré de Lavardin en 1266. — A cette époque, Richard Villejeu abandonne ses prétentions sur cette terre en faveur du prieuré de Lavardin. Il paraît donc évident que cette famille Villejeu a donné son nom à cette terre. Nous n'avons pas trouvé où elle était située. — (*Cart. blé-sois de Marm.* 311).

**Villejorry** (Le lieu de) paraissait situé psse d'Epuisay, proche le Liaudon. — Il était dans la censive du fief de Maugasteau (1468). — (Arch. Nat., P 700, n<sup>o</sup> 23).

**Villejumard**, h., c<sup>o</sup> de Coulommiers, 45 hab. — *Villa-Gemmeir*, *Villa-Jamardet*, *Villa Junior*, *Villa Gemardi*, XI<sup>e</sup> s., (Cart. Trinité). — *Villa-Gemardi*, XII<sup>e</sup> s., (Cart. St-Laumer). — *Villejumal*, XV<sup>e</sup> s., (Arch. de la fabrique de Coulommiers). — *Villejumer*, XVII<sup>e</sup> s., (Titres divers). — *Villejumarts*, (Cassini). — *Villejumard*, (Etat-Major).

Au XI<sup>e</sup> s., ce lieu de *Villa-Jam-Ardet* était dit dans la dépendance du comté de Vendôme. Là, le comte avait tous les droits seigneuriaux, « Vinagium, vicarium, prisonem, commandisiam » ainsi que le fait savoir la charte II du Cartulaire de la Trinité.

La Trinité avait là aussi une terre qui, vers 1046, lui avait été donnée sous le nom de *Villa-Junior*, ainsi qu'une autre terre de deux bœufs à Selommes. Cette terre s'augmenta dans la suite d'un arpent donné par deux paysans nommés Garnier et Bérengier.

*Villa-Gemardi* était dès le XI<sup>e</sup> s., au couvent de St-Laumer de Blois, c'est-à-dire une métairie au dit lieu, et le fief qui relevait du château de Vendôme à foy et h. — En 1244, le Pape Innocent IV le désignait nominativement dans une bulle comme appartenant à Saint-Laumer.

Dans ce fief, existait une métairie qui en 1450, appartenait à Jean Chevrier et sa femme, lesquels, cette année là, léguèrent, sur cette métairie, à la fabrique de Coulommiers, une rente de douze septiers froment et deux de seigle pour fonder une grand'messe par chaque dimanche de l'année en l'église de Coulommiers.

La métairie de la Trinité située au village de Villejumart, appelé par erreur Villejumer dans l'inventaire dressé en 1649 au décès de Michel Sublet, abbé de la Trinité, était dite se trouver dans le domaine privé de l'abbé de Vendôme, avec Rincé et Villedieu; et la métairie de St-Lomer au même lieu fut vendue nationalement en 1791 pour 20.500 livres.

*Cart. Trinité*, 2, 65, 200, 361 note, 691. — Arch. Nat., P 618, n<sup>o</sup> 27; — Dupré, *Histoire de St-Laumer par Noel Mars*, p. 134, 177. — Arch. de la fabrique de Coulommiers. — Arch. du Loiret, A, n<sup>o</sup> 1625. — Dom Verninac, *Cartulaire de St-Laumer* (Biblioth. d'Orléans), Ms. 489, p. 164. — Collection Jean Martellière à Vendôme, Papiers de la Trinité. — Arch. L.-et-Cher, Série Q, District de Vendôme, 352.

**Villejumer**, f., c<sup>o</sup> de Pray. — *Villenjomer*, 1231 (Cart. vendômois de Marm.). — *Villejumerl* (Cassini).

En 1231, Hervé de Pray donnait au monastère de Fontaine-les-Blanches, une terre et un bois à *Villenjomer*. — Cette métairie, au XVIII<sup>e</sup> s. était aux seigneurs de St-Amand. — En 1735, François-Antoine de Verthamon, Sgr d'Ambloy et de St-Amand, donnait l'usufruit de Villejumer à Angélique Petit de la Vaudouillère et la nue-propriété à son neveu de Verthamon. — Cette ferme est aujourd'hui la propriété de la famille Huet-Renou. — Il y a à éviter de confondre ce Villejumer avec Villejumard de Coulommiers, ce qu'a fait l'abbé Simon. — (*Chartes vendômoises* 302 [1231]. — Titres des terres de St-Amand et de Pouligne; de la cure de Villerable, etc. — *Bulletin vendômois* 1894, p. 179. — Abbé Simon, I, p. 55).

**Villejussin**, f., c<sup>o</sup> de Tourailles. — Ce lieu était au XV<sup>e</sup> s., en la possession des sires du Bouchet-Touteville avec Villamoy (en partie) et Cornevache. — En 1789, il était entre les mains de N. de Baudry, qualifié Sgr de Villejussin. — (Arch. Nat., P 611, n<sup>o</sup> 36. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 55).

**Villelay**, lieu-dit, psse de Rhodon. — *Villa Laicum*, XI<sup>e</sup> s., (Cart. Trinité). — Ce lieu, au XI<sup>e</sup> s., relevait du comté. — Là se trouvait une fontaine proche Villegrimont, qui en 1320, était citée au Bornage des comtés de Blois et de Vendôme. — (*Cart. Trinité*, 2, p. 8. — Bibl. Nat., Fonds Brienne, vol. 309, fol. 123).

**Ville-l'Evêque** (La). — C'est le nom d'un établissement agricole fondé au XI<sup>e</sup> s., en la forêt de Gastines, par Renauld, comte de Vendôme et évêque de Paris. — Ce lieu, depuis, a été confondu avec Prunay, sur le territoire duquel se trouvait sans doute la Ville-l'Evêque. — Voir *Cart. de la Trinité*, n<sup>o</sup> 1, 76 et 268.

**Villelible**. — Voir *Virlible*.

**Villeluisant** (La rivière de), c<sup>o</sup> de Cormenon. — C'est un bras de la Grenne qui passe en plein dans le bourg de Cormenon. Sur ce bras se trouvent les moulins de Guettelet et du Charme. — Ce bras de rivière prend au-dessous de Montdoubleau, passe au moyen d'une auge en bois, au-dessus du ruisseau des Pirouettes, dans le bourg même de Cormenon, et rejoint le lit principal de la Grenne sur la commune de Sargé. — (Arch. Nat., P 700, n<sup>o</sup> 83).

**Villeluisant**, lieu-dit, c<sup>o</sup> de Selommes. — *Villeluisant*, XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s., (anciens titres et aveux). — *Ville-Luisant*, (Cassini). — *Virluisant*, (lieu-dit, plan Cadastral). — Anc. mét., avec fief, située entre les Ormeaux et Monteaux. Elle a dû être détruite au commencement du XIX<sup>e</sup> s., et se trouve sur le Cadastre à l'état de simple lieu-dit.

Villeluisant, comme fief, relevait à foy et h., pour moitié de Vendôme directement et pour moitié de la seigneurie de Chissay. De lui relevait à foy et h., la moitié de la métairie du Chatelet et en outre une certaine maison située à Vendôme, rue du Pont-St-Bié.

En 1386, ce fief est à Philippot Moreau, bourgeois de Vendôme, lequel est époux de Jacqueline Asseline. Il constitue une rente d'un muid de froment sur Villeluisant en faveur du chapitre St-Georges. — en 1414, à Jean Moreau, fils des précédents, époux de Jeanne Louet. — En 1461, à Jeanne Morille, fille du précédent, veuve de Guyon Gaillard. — En 1503, à noble homme Patry Gaillard, Sgr du

Chatelet et à Geoffroy Courtin, marchand, demeurant à Blois, époux de Marie Gaillard, et aux enfants mineurs de feu Jean Gaillard. Tous reconnaissent devoir au chapitre de St-Georges la rente sur Villeluisant. — En 1509, à Michel Boudet, Sgr de Rhodon et de Villeluisant. — Vers 1530, à Louise Boudet, nièce (?) du précédent et fille de Jean Boudet, Sgr de Rhodon. Elle est femme de Denis Hurault, Sgr de St-Denis, capitaine de la ville et du château de Blois, trésorier de la reine, lequel mourut en 1538. Elle garde la jouissance de Villeluisant et la possède encore en 1583, époque où le receveur du duché de Vendôme l'indique comme devant au château de Vendôme, pour Villeluisant, foy et h. simple et demi-roussin de service. Son fils et ses petits-fils en portèrent le titre, ce furent les suivants :

Jacques Hurault, Sgr de St-Denis et de Villeluisant en 1538, qui, de sa cousine Marie Hurault, fille de Raoul Hurault, Sgr de Cheverny, eut pour fils aîné le suivant :

Jacques Hurault, Sgr de St-Denis et de Villeluisant, lieutenant à la Compagnie de Puygaillard et chambellan du duc d'Anjou. Il épousa le 5 février 1582, Débora de Guercy et mourut en 1600 après avoir cédé, probablement à l'époque de la mort de sa grand-mère Louise Boudet, Villeluisant à son frère cadet, qui suit :

Louis Hurault, mestre de camp d'infanterie, qui épousa Judith de Chauvigné et mourut assassiné au château de Lassay au Maine le 15 juin 1589 ; sa veuve avait l'usufruit de Villeluisant et épousa en secondes noces Jean de Madailan, Sgr de Montataire, lieutenant des gendarmes du prince de Condé dont elle était nouvelle veuve en 1616.

En 1607 ou 1609, Villeluisant est dit, dans l'aveu des religieux de Bourgmoyen, (Arch. Nat., P 602, n° 24) appartenir à « la dame de Montataire et aux héritiers de défunte (en blanc), vivante veuve de feu Simon Riolle ou Violle président au siège présidial de Blois ».

En 1635 ce fief était indivis par moitié 1° à Raoul Hurault, conseiller et aumônier du roi et abbé commendataire de N.-D. de Clairefontaine ; 2° à Anne Hurault, chev., Sgr de St-Denis-sur-Loire, Villeluisant, la Vofve, Villexanton, Gausart, Beynes, etc., demeurant à St-Denis (à cette époque Villeluisant était encore enclos de fossés), cette terre leur étant échue en vertu de l'échange fait avec dame Louise Hurault, femme de noble homme Jean Pallot, conseiller se-

crétaire du roi et contrôleur général de ses guerres, qui elle-même l'avait eue de son père Louis Hurault, sgr de Villeluisant, maître de camp d'infanterie, époux de Judith de Chauvigné

Anne Hurault avait épousé : 1° en 1611 Marie Chauvel, fille de Nicolas Chauvel juge ordinaire de la prévosté de Blois et de Marie Guillobé, et 2° Claude Gallois, fille d'Euverte Gallois, sieur de la Borde, trésorier de France à Riom et de Marie de Nambu. Du premier mariage, Anne Hurault eut le suivant :

Florimond Hurault, sgr de St-Denis, Villeluisant, etc., grand maître des Eaux-et-Forêts de France. Il rendit aveu au duché de Vendôme, le 2 juin 1643, pour Villeluisant. Il épousa trois femmes : 1° Anne, fille de Henri du Plessis-Savonnières et de Marie Daguier ; 2° Elisabeth, fille de Jacques de la Livre, sgr de Faye en Vendômois et de Judith Grimaudet ; 3° en 1674, Charlotte-Catherine, fille de Louis Mollen, Sgr de la Vernède en Poitou. — Il eut de son premier mariage : Florimond, qui suit, plus 3 filles mortes jeunes ; de son second, il eut 1° Jacques, Sgr de St-Denis ; 2° Philippe, qui suivra après son frère Florimond ; 3° François, chanoine de Blois ; 4° et 5° deux filles religieuses.

Florimond Hurault, Sgr de Villeluisant en 1687. Dans l'aveu qu'il rend à cette date pour Villeluisant, il déclare qu'il est fils de Florimond Hurault, sgr de St-Denis, Villeluisant et autres lieux, (Arch. Nat., P 631, n° 14 et 15). — Il paraît mourir jeune et Villeluisant va à son frère le suivant :

Philippe Hurault, second fils de Florimond et de Elisabeth de la Livre. Il est capitaine de vaisseau en 1680 et chef d'escadre en 1722. Il décéda sans enfants et eut pour héritier le suivant :

David-Nicolas Hurault de Saint-Denis fils de Jacques Hurault de Saint-Denis et de Marie de Troye de Montison. Il est époux de Jeanne de la Bonnière de Beaumont, dont il eut le suivant :

Anne-Raoul-Marc Hurault de Saint-Denis, capitaine de Dragons au régiment de Caraman, ci-devant de Vibraye, né le 13 février 1725 et marié à Blois en 1749 à N. de Verrière, fille de N. de Verrière, intéressé dans des affaires de roi.

Villeluisant paraît être ré té dans la famille Hurault de Saint-Denis jusque vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Arch. Nat., P 602, n° 24 ; P 631, n° 13 à 15 (1635 et 1687) ; P 661, n° 3 ; P 714, n° 49. — Arch. du Loiret, A 162. — Arch. de L.-et-Cher, G 245, 296, 297 ; H, Oratoire, p. 304, n° 15. — Père Anselme, *Général. Hurault*, VI,

p. 503. — La Chesnaye des Bois, *Généalogies des familles Hurault et Boudet*. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 91. — *Bibl. de Vendôme*, 1<sup>er</sup> Manuscrit 285, p. 118 ; 2<sup>e</sup> Fonds Bouchet, chemise IX, dossier 2, pièce 5. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1894, fol. 104. — Comtes Charles et Pierre de Beaumont, *Généalogie de la famille de la Bonnière*, p. 109. — Titres de la terre de Faye au chartrier de Mauquie. — Titres de la fabrique de Coulommiers. — Fleury-Vindry, p. 266.

**Villemaigre, f., c<sup>o</sup> de Choue.**

**Villemaigre, deux fermes jointes, c<sup>o</sup> de la Fontenelle.** — Ce lieu relevait censivement de la seigneurie de la Fontenelle. — On l'appelait aussi Bois-la-Lande, de même que la Guénucherie. — En 1693, Christophe Boys, praticien, faisait sa déclaration au Sgr de la Fontenelle pour Villemaigre, autrement le Bois de la Lande, en la paroisse de la Fontenelle joignant au ruisseau de l'étang de la Lande, à la Tréculière et d'autre côté au Bois de la Lande, à la Guénucherie, etc. — Voir *Bois-la-Lande*. — (Arch. L.-et-Cher, E 34).

**Villemaigre, f., c<sup>o</sup> de Romilly.**

**Villemain (Famille de).** — Voir *Pierre de Villemain*.

**Villemalin, deux fermes, c<sup>o</sup> de Cruchelay.** — *Villa Malein*, XII<sup>e</sup> s., (Cart. de la Trinité). — *Villemaslin*, XVII<sup>e</sup> s. — *Villemalin*, (Cassini et Etat-Major). — De ces deux fermes, l'une était à la Trinité, du don fait au XII<sup>e</sup> s., par un nommé Essartier. Elle fut vendue nationalement en 1791 pour 5.496 livres et avec les bois, 20.600 livres. — L'autre était à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches en Touraine. Elle comptait 50 arpens de culture (sans les bois). Elle fut aussi vendue nationalement, le même jour que l'autre, pour 24.300 livres (sans doute avec les bois). — (*Cart. Trinité*, 584, 720 note 1, 856, 859. — Arch. d'Indre-et-Loire, H, n° 117, 121, 123, 125. — Arch. L.-et-Cher, Q, district de Vendôme, 500 et 501. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 123. — Carré de Buserrolle, au mot *Fontaine-les-Blanches*, p. 91).

**Villemalor (Famille de).** — *Villemalor*, XI<sup>e</sup> s.

**Villemalour, (Le Grand et le Petit), fermes, c<sup>o</sup> de St-Martin-des-Bois.** — *Villa Malor*, XI<sup>e</sup> s. et XII<sup>e</sup> s., (Cart. Dunois de Marm. et de Tiron). — *Villa Malorum*, XI<sup>e</sup> s., (Cart. de Marm.). — Ancien fief et seigneurie relevant à foy et h. lige de la châtellenie de Montoire, avec « droit d'aubénage, forfaiture et mesurage au jalon de Montoire et droit de foire et bannie au bourg de St-Jacques, les jours de saint Jacques et de saint Christophe. »

On trouve dans des chartes dunoises

relatives à Marmontier, un personnage appelé *Galterius de Villa-Malor* ou de *Villa-Malorum*. Il paraît comme témoin d'un don fait à St-Hilaire-sur-Yerre et à Villeberfol. On s'accorde, mais sans preuve réelle, à considérer ce Gauthier comme seigneur de Villemalour près Troo.

*Hugo de Villa-Malorum* paraît en 1091, comme témoin d'un accord entre les moines de Marmoutier et Constant de Ranay. Il y a tout lieu de croire ici, qu'il est seigneur de Villemalour. Il avait pour fils Adam.

En 1285, Macé de Trou, sgr de Villemalour et du Breuil (de Lunay), donne son consentement à la vente de la métairie de Vaubon à Lunay, qui était dans son fief, comme seigneur du Breuil. (Titres de la Virginité).

En 1376, Villemalour paraît être à Pierre d'Arquenay. On le trouve en 1384 veuf d'Alix de Trou. Il a des démêlés avec les parents de sa femme. Il semble avoir hérité d'elle. — En 1408, il rend aveu au comte Louis de Bourbon, seigneur de Montoire, pour son « hostel et habergement de Villemalour... court, garenne à conins, plesses, etc., contenant environ 100 arpens, etc. » — Dépendaient alors de Villemalour : Des terres sur le chemin de Trou à Turné ; d'autres près du bourg de Trou ; le moulin du bourg ; le four à ban au bourg de Trou lequel est à présent en ruine ; la Triculerie de Marczay (Marcé) laquelle est à présent en non valeur ; la foire du bourg (de St-Jacques) avec étales, etc. — Parmi les hommes de foy : Huet de Juillé, pour sa métairie de Champeigné près Montoire ; Jean Lesbay, pour sa métairie du Bourg (St-Jacques), foy et hommage et 3 sous de service ; Jean du Breuil, pour son fié de Lorière et le Fié-Bruyant, paroisse de Ruillé ; le couvent de l'Étoile, pour Prêchesne, près Chateaufort ; Jean de la Pointe pour son fié de Longue-Haye, et le même pour la Haudrie avec trois sous de service ; la femme de feu Macé Boutemie pour la Hunaudière, à 6 deniers de service. (Arch. Nat., P 652, n° 76).

Pour une cause quelconque, Villemalour, en 1443, était dans la main du comte de Vendôme lui-même, car c'est à lui qu'à cette date, Jean Pinart fait acte de foy et hommage pour la Haudrière et la Longuehaye relevant de la seigneurie de Villemalour.

En 1484, cette seigneurie était rentrée en la possession de la famille d'Arquenay, et Gilles d'Arquenay donnait à Jean son fils sa procuration pour faire la foy pour Villemalour à la châtellenie de Montoire.

— En 1503, Villemalour est à Jean d'Arquené. — En 1516 et 1526, Louis Danes époux de Marie-Renée d'Arquené, seigneur à cause d'elle de Villemalour, fait son aveu à Montoire. L'aveu de 1526 indique parmi les censitaires : 1° Le chapelain du luminaire de l'église St-Martin de Trou, pour cinq sols tournois de rente assignée sur les isleaux, sous les chaussées du moulin du Bourg ; 2° Louis de Lavardin, Sgr de Boissay, pour son moulin du Bourg ; 3° Les détenteurs de l'Aître, de la Pesardière, de la Buhordière, etc., et comme terres hommages : la Guinandière, la Hauldrière, etc. (Arch. Nat., P 652, n° 74).

En 1542, Villemalour est à François Danes, sans doute fils du susdit Louis. — En 1600 et 1605, à Pierre ou Mathieu Pageau, époux de Marthe ou Marguerite Panon ou Plançon, procureur au siège de Montoire. — En 1610, à dame Marie de Vallières, dame de Villemalour. Elle est dite censitaire de Bonneveau, pour certaines terres vers Bonneveau. — En 1636 à André de la Fosse, sieur de la Félipière et de Villemalour, conseiller et secrétaire du roi et de ses finances. Sa fille Marguerite de la Fosse apporta en dot Villemalour au suivant :

Jean de Fayau, sieur des Aunais, fils de Jean et de Marguerite de Dieuzie. — En 1666, après la mort de Jean de Fayau et de Marguerite de Dieuzie, leur succession fut déclarée vacante et Villemalour administré par un fermier judiciaire qui fut Louis Lemoine.

René de Fayau, fils aîné de Jean de Fayau réussit à rentrer en possession des biens de ses père et mère. Il fut seigneur de Villemalour et prieur de St-Blaise. Il demeura à Villemalour puis aux Aunais en Anjou.

Il vendit à réméré sa part de Villemalour en 1708 à François Savary de Lancosme, seigneur de Ranay. Ses frères et sœurs vendirent leur part au même en 1711, sauf toutefois un neuvième qui continua à appartenir à un membre de la famille de Fayau et ne fut acquis que par M. de Vernage, Sr de Ranay, après 1739.

Villemalour réduit à l'état de simple ferme, présente encore des traces de son ancienne importance. C'est un manoir du xv<sup>e</sup> siècle, d'une architecture assez élégante, flanqué de deux tours dont l'une paraît avoir servi de chapelle. Lannay l'a dessinée dans son Album à la Bibl. de Vendôme.

Nat., P 599, fol. 70 ; P 639, n° 57, P 652, n° 75 à 76 ; P 656, n° 1 ; P 664, n° 1 ; PP 50, vol. 114, n° 32 et 169. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1° Fonds Trémault, Carton *Fiefs* (Divers). d'après Decamp, t. 103, n° 179 ; 2° Album Lannay, II, p. 132. — Malardier, pp. 1005 à 1007. — Bertrand de Broussillon, *Documents inédits sur l'histoire du Maine*, n° 425. — Abbé Angot, *Dictionnaire... de la Mayenne*, article *Arquenay*, p. 79.

**Villemarchais**, f., c<sup>e</sup> de Nourray. — *Villemarchet*, XIV<sup>e</sup> s., (Titres de l'Oratoire). — *Villemarchais* (Cassini). — *Villemarcher*, (Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. de Courtiras. — Sur ce domaine de Villemarchais, le chapitre St-Georges possédait une rente d'un muid de froment et un muid d'avoine.

En 1338, ce fief est à Jean de Bellande ; — En 1362, à Pierre de Villebresme à cause de sa femme ; — En 1375, à Gillonc, veuve du précédent ; — En 1442, aux héritiers Mathurin Mesnard ; — En 1455, à Macé Mesnard ; — En 1463, à Guillot Renard ; — En 1507, à Mathurine, sa veuve ; — En 1509, à Jean et Simon Renard, leurs fils ; — En 1526, à Simon, fils de Jean Renard (en partie) ; — En 1578, à Florent Badelar ou Boisdelar, écuyer, enseigne des Gardes françaises du duc d'Alençon, frère du roi, à cause de Marie Allard, sa femme, fille et héritière de Jeanne Gallois, épouse de Jacques Allard ; — En 1599, aux enfants des susdits, sous la curatelle de Jean de la Saussaye ; — En 1607 et 1612 à Jacques de Boisdelar, Sr de Villemarchais et de la métairie de Camp, située au même lieu ; — En 1616, à René d'Aimise, sa veuve ; — En 1641, à René Randouineau comme héritier partiel de feu Marie de la Beausse, sa mère ; — En 1642, à Marie de Juston, épouse de Charles de Luc, sieur de Villeneuve, et de Villemarchais pour partie ; — En 1666, à Charles-François de Luc, fils des précédents. — A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, ce lieu de Villemarchais fut saisi sur le dit sieur du Luc et vendu par décret à la veuve de Michel Girard, avocat à Vendôme, puis cédé par elle à Louis de la Grange-Trianon, Sgr du Bouchet-Touteville. Cette métairie fit, depuis ce temps, partie du domaine du Bouchet-Touteville.

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, M. Crignon-Bonvalet fit l'acquisition du Bouchet-Touteville avec la ferme de Villemarchais qu'il revendit à M. Cadiou-Valin. Cette terre passa ensuite aux mains des familles Sirven, Foulcon-Laborie, Chambon de Lissac, Bordier de la Rue, de Bideran et de James-Dumouriez. En 1847, elle appartenait aux héritiers de Mme Gabrielle-Marie-Françoise de Vaucocourt veuve de M. Pierre-Laurent de Villan-

troys, colonel d'artillerie. Elle appartient aujourd'hui à la famille de M. Petit, avocat, ancien magistrat à Blois.

Une partie de l'ancienne terre de Villemarchais séparée au xvii<sup>e</sup> s., avait été acquise en 1686 par les Ursulines de Vendôme, des mains de Jean Desneux, ainsi que la terre de Pincé.

Arch. Nat., P 607, n° 1 ; P 714, n° 155. — Arch. L.-et-Cher, E 430 ; H (Oratoire), *passim*. — Bibl. de Vendôme, manuscrits, 1<sup>er</sup> Ms. 285, fol. 239 et 240 ; 2<sup>e</sup> Ms 286, p. 15 ; 3<sup>e</sup> Ms. 282, pp. 36, 67, 111, 133, 155, 273, 280, 289. — Titres du Plessis-Barthélemy, Papiers du Bouchet-Touteville. — Chartier de l'Epaule, Papiers des Godineau, partages des Juston, 1666. — Journal *Le Loir* du 18 février 1848.

**Villemarchet**, ancien fief et seigneurie appelé aussi *La Pointe*, psse de Villiers. — le lieu était situé sur le chemin de Villiers à Courtozé et joignait le chemin de Villiers à Ronsard (sic), et le fief de Monseigneur et aussi celui de la Boissellerie d'autre part. — Il relevait à foy et h. du duché, et appartenait en 1583 aux suivants :

Mess. Nicole Deniau, prebtre, Pierre Breton, Christophe Esnault, Denis Jacquelin, vigneron, et Jeanne Breton, veuve de feu Pierre Montaru. — En 1600, il est à Pierre de Gennes, Sr de Charsenay. — En 1634, au même ou autre Pierre de Gennes, Sr de la Marre et à sa sœur Marg. de G., veuve de Pierre Leconte, Sr de la Taradonnière. — Au xviii<sup>e</sup> s., il est à la famille Godineau, dont une branche en prend le nom. — (Arch. Nat., P 631, n° 1 ; PP 50, vol. 114, n° 78. — Arch. Loiret, A 1625. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 104 ; 1880, p. 267. — Bibl. Vendôme, ms. Lannay sur rues de Vendôme, n° 33, v<sup>o</sup>. — Titres de l'Epaule).

**Villemarchet** (Le bois de), situé paroisse d'Azé. Il appartenait au prieuré de Beaulieu. — En 1342, il était à Robert d'Estouteville, seigneur du Bouchet, qui, cette année là l'abandonnait à Jean Thierry en échange du *Fief de la Ville*, et aussi de la suzeraineté sur la Chauvelière et encore de 20 sols de rente sur la Pouterne. — (Arch. de la Sarthe, H 1424 ou 1426).

**Villemardy**, bourg et commune du canton de Selommes, à 3 kil. Sud de ce chef-lieu et à 14 kil. S.-E. de Vendôme. — *Villa Marzini*, *Villa Martini*, xi<sup>e</sup>, xii<sup>e</sup>, xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, (Cart. de la Trinité). — *Villa Materdi*, xiii<sup>e</sup> s., (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Villa-Mardi*, 1250, (Titres de St-Georges). — *Villamardin* et *Villamardyn*, *Villamardini*, xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, (id.). — *Villemardy*,

xiv<sup>e</sup> s., (id.). — *Villemartin*, xiv<sup>e</sup> s., (Arch. L.-et-Cher, Layette de la *Trinité*) — *Villemardi*, xv<sup>e</sup> s., (id.). — *Ville Mardy* (Cassini). — *Villemardy*, (Etat-Major et service vicinal). — *Villemardi*, (Cadastré).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Périgny et Selommes ; à l'Est et au Sud par celle de Villefrancœur, (arrond. de Blois) ; au Sud encore par Villefrancœur, par Tourailles par Pray et Villeromain ; à l'ouest par Villeromain et Périgny. — Aucun cours d'eau n'arrose cette commune. Elle est traversée par la route de Selommes à Herbault et possède une halte de chemin de fer sur la ligne de Blois à Pont-de-Braye.

*Lieux habités* : — Le bourg qui compte 71 maisons et 261 habitants avec ses écarts de la Corneillerie, la Couperie, la Giberdrière, le Pâtis ou les Mesures ou Villebresme, etc. — Villanmoy, 113 hab. avec ses écarts de Beauvoir, l'Enfer, le Bouton-Meloteau, la Cour aux Renards ou les Bois Renards, le Coutis-Nouvellon, le Beaucosté, la Vallée, le Grand-Puits, Villepeau, etc. — Et en plus les maisonsnettes du chemin de fer n° 50 et 51 sur la ligne du Pont de Braye à Blois.

*Lieux-dits* : — Les Fougerets, la Pierre qui tourne, l'Abbaye, la Crochetterie, les Boissonnards, l'Ormeau des Ouches, la Mazière, le Clos des Peziers, les Chandolans, *Villare* (anc. fief), Solier, les Liards, les Marchés-mères, le Noyer-Guillot, Guénier, la Fosse à la Renarde, Gaulier, le Marchézieux, Villebouzon, la Pelletière, la Dandennerie, la Fromachée, les Hardilliers, la Marquette, la Herpinière, Gerbrault, Ronflaud, le Patis de Mihaudouin, la Manne, les Cartes, Grognet, le Croc, Pille-Avoine, Gorgy, l'Eau qui coule, la Butte, les Papillonnières, la Charonnerie, Pierre-Percée, Moque-bary, Plante-Rideau, les Sorcières, le Bas-Vau, la Pierre qui sonne, les Radrets, la Vivannerie ou Villenerie, les Blandinets, la Croix d'Arduillier, *Pampelune*, le Clos du Gat, *la Grassière*, (anc. fief), Goulos, Bouessé, la Poltière, la Viverivais, la Supriente, Gorgerye, les Core-soubs, le Couternais, Riverieu, Seaulx, la Guillotière, les Sabeurs, les Bongars, le Haie-Térenelle, *la Poissetière*, (anc. fief), *le Verger-Brachet*, (anc. fief).

*Superficie* : 1216 hectares. — Cadastre terminé en 1831 par Bisson. — Altitude du bourg, 123 mètres. — Poste et perception de Selommes. — Assemblée le dimanche 25 juillet ou le dimanche suivant. — Carrières de pierres dures, dites Coquillères de Villemardy, les meilleurs du pays.

*Population* : — 85 paroissiens au XIII<sup>e</sup> s. — 200 communiens au XVIII<sup>e</sup> s. — 313 habitants en 1806. — 336 en 1812. — 314 en 1824. — 331 en 1831. — 324 en 1836. — 331 en 1841. — 336 en 1846. — 356 en 1851. — 360 en 1856. — 381 en 1861. — 387 en 1866. — 338 en 1872. — 354 en 1876. — 356 en 1881. — 367 en 1886. — 372 en 1891. — 373 en 1896. — 381 en 1901. — 384 en 1906. — 375 en 1911.

Les registres de l'état-civil de Villemardy commencent en 1600. — Le premier registre est relié par un parchemin-missel du XV<sup>e</sup> s. Pour doubler la couverture, se trouvent plusieurs feuilles de papier du XVI<sup>e</sup> et peut être même du XV<sup>e</sup> s., dont la marge est coupée et qui représentent des écrits bizarres et des vers.

— Les premières feuilles du registre donnent différents testaments au profit de l'église transcrits de la main du curé. — Voici les noms principaux qu'on rencontre dans ces registres : Lemaitre de la Brosse et de la Bouvarderie, Yvonneau (prieur), Ragain de la Montagne, Melot, (prieur), Melot, (notaire), Cornet (id.), Cappequenne de Fressenneville, Huet, (notaire), Martin des Chandelliers, Rémy, Olivier, Rouget, Bourgogne, du Plessis, le Forestier du Plessis, Brossard, Tardiveau (notaire), Dubreuil.

*Curés* : — Bernardus, *sacerdos de Villa Martini* 1190. — Jean de la Fontaine, 1425. — Nicole Scelles, 1483. — Jean Champion, 1434. — Louis Gallois, officier de Vendôme, curé de Chauvigny et de St-Martin de Villemardy, 1559 (Arch. L.-et-Cher, H., Liasse de la Trinité, Doss. Vendôme). — Mathurin Regnier 1600. — C. Ygnot, 1622. — Raveau, 1653. — A. Cuvier, 1676. — César Londiveau, 1708, doyen rural de Selommes en 1733. — Barreau, 1768. — André Aubry, 1774. — Hémeray, 1783. — Brosseau, 1783. — Leroy, 1784. — Molin, 1791. — Delalande, 1792. — (Depuis la Révolution, Villemardy n'a eu de curés que rarement et par intermittence).

*Maires* : — Mathurin Biguier, officier public, 1795. — Marion Marchal, agent, 1796. — Jacques Tardiveau, 1797. — Jacques-François Lacroix-Tardiveau, 1815. — Thomas Tardiveau, 1818. — Louis-Martin Rouzé, 1835. — Jean Gallois, 1843. — Jacques-François Brisset, 1848. — Pierre Tardiveau, 1849. — Arsène Tardiveau, 1889. — Marie-Auguste-Alexandre Tardiveau, 1892. — Charles-Armand Mestivier, 1897. — Pierre-Jules-Adrien Bruère, 1897. — Louis Gatien, 1909.

*Notaires* : (Il y avait en résidence à

Villemardy des notaires qui tenaient leur charge des seigneurs d'Herbault et d'autres qui paraissent tenir ce droit du duc de Vendôme). — Voici leurs noms : — Léonard Melot, 1638-1660. — Jean Cornet, 1643. — Pierre Huet, notaire et chirurgien, 1646. — Jacques Tardiveau, 1738. — Pierre Girard, notaire du marquisat d'Herbault, résidant à Villemardy, 1745-1756. — Dubreuil, 1779.

Avant la Révolution, la paroisse St-Martin de Villemardy était du doyenné de Selommes, archidiaconé de Vendôme, de l'élection de Vendôme et en partie des bailliages de Vendôme et d'Herbault. — L'abbé de la Trinité présentait à la cure qui était dite d'un revenu de 25 livres au XIII<sup>e</sup> s. et de 700 livres au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'église de Villemardy est de deux époques. Elle dut être primitivement la chapelle du prieuré. Il en reste le chœur, du XII<sup>e</sup> siècle. La nef a été reconstruite au XVIII<sup>e</sup> s., par suite d'un incendie causé par la foudre.

Dans la sacristie se trouve un joli rétable reposoir en bois sculpté doré, du XVII<sup>e</sup> siècle.

La cloche est de 1783 ayant pour parain Marcou Marchal, fabricant, et Marie Guilbert, épouse de P. Manceau.

Auprès de l'église étaient les bâtiments du prieuré qui subsistent encore, mais remaniés. La grange en reste toujours debout. On l'appelle la Grange des dimes. Elle a 26 mètres de long sur 13 de large et est soutenue de gros contreforts. Sa porte monumentale est à tiers-point Ses murs sont pourvus de plusieurs fenêtres.

La seigneurie de Villemardy relevait à foy et h. du château de Vendôme. Mais sa justice, tout au moins en partie, était dépendante de la châtellenie d'Herbault en Blésois ainsi qu'une partie des terres de la paroisse.

Cette seigneurie appartenait au XI<sup>e</sup> siècle à la famille Turpin qui possédait aussi Artins. — Fromond Turpin, fils de Salomon, garde de la porte du château de Vendôme (lui-même fils d'Otrede), est seigneur de Villemardy et donne en 1086 l'église du lieu à la Trinité. Il a pour fils Guy Turpin qui en 1110 part pour Jérusalem et auquel les moines de la Trinité donnent, à cause de sa pauvreté, (c'est-à-dire son manque d'argent monnayé), une somme de 10 livres blésoises et 40 sous vendômois. Il a pour fils Salomon et Herbert et pour neveu Guillaume Turpin.

Après ces Turpin, le domaine de la seigneurie de Villemardy paraît divisé.

On voit comme seigneurs de terres à Villemardy : — En 1217 Mathieu de

Saint-Brice, qui affranchit le don fait aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme, d'une dime dans son fief de Villemardy. — En 1218, Godefroy Roille. — En 1223, Philippe de Landes paraît Sgr de Villemardy, tout au moins en partie. Il approuve le don fait à l'Hôtel-Dieu de Vendôme par Thierry Le Guerchier et son frère, de leur dime de Villemardy qui était dans son fief.

Aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles cette terre de Villemardy se rencontre dans des aveux rendus par les familles suivantes : — En 1399, 1402, 1405 et 1460, Guillaume Lefèvre. — En 1469, 1494, 1495, 1516, Pierre Lesbay, Jean Lesbay et Marion Lesbay, veuve Michel Baquon. — En 1484, 1487, 1512, 1516, 1523, Jean et Michel les Boyer. — En 1617, Louis Regnard. — En 1634 Jacques Randon. — En 1635, Jacques Gannes. — Tous ces aveux sont portés au comté et duché de Vendôme pour terres à Villemardy.

Les comtes et ducs de Vendôme avaient plusieurs censifs directs à Villemardy, et tre autres une garenne à conuils dont la chasse, en 1583, était affermée avec son herbage au sieur Margarit Rochebouet pour 35 livres tournois. — Ces censifs, vers 1594, sont achetés par Etienne le Bordier, seigneur de Vineuil, gouverneur du Vendômois. Les religieuses de St-Avit rendaient aveu à cet Etienne le Bordier, gouverneur de Vendôme en 1596, au regard de sa seigneurie de Villemardy pour leur fief de Bouart situé paroisse de Champigny. (*Notaires Dunois*, E 470 et 487).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle toutes ces terres sont encore davantage divisées et l'inventaire des fiefs dépendant du duché de Vendôme, dressé par les soins de l'Intendant d'Orléans en 1772, disait que Villemardy était divisé en un grand nombre de petits fiefs parmi lesquels un appartenait à M. de Malherbe ; un autre appelé des Boyers était à inconnus ; un autre appelé le Verger-Brachet était aux Ursulines de Vendôme ; un autre appelé de Cormilly (la Corneillerie) était à inconnus ; celui de la Borde était à M. de Verthamont, Sgr d'Ambloy ; celui de la Tousse à M. Bégon (seigneur des Effets) ; celui du Pas de Chien à M. de Vézeault (de Rancogne) marquis d'Herbault ; celui de Villebresme, consistant en 36 sesterées de terre, à plusieurs ; celui de la Gracière, à M. Jabre de Malitourne et enfin la Couperie, au sieur Grison en 1731 ; et en plus un grand nombre de petits fiefs. Ils devaient au château foy et hommage lige et 15 jours de garde.

*Prieuré de Villemardy* : — L'église de Villemardy (Villa-Marzini) fut donnée en 1086 à l'abbaye de la Trinité par Fromond Turpin, chevalier, fils de Salomon, le portier (garde de la porte) du château de Vendôme et petit-fils du chevalier Otrede. Il avait cette église par droit héréditaire. — Cette donation fut attaquée par Guy Turpin, fils de Fromond, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, mais les moines obtinrent de lui son désistement. En 1110 il chercha encore à rentrer en possession de cette église au moment de partir pour Jérusalem. Les moines l'apaisèrent et lui donnèrent, à cause de sa pauvreté 10 livres blésoises et 40 sous vendômois. Mais les moines ne furent en jouissance paisible de cette église de Villemardy qu'après avoir apaisé Jean, fils aîné du comte Geoffroy Grisegonelle, en 1126, et s'être débarrassés des prétentions de Robert de Villexanton en 1139, et même de Salomon et Herbert Turpin, fils de Guy, en 1159. Leur possession avait pourtant été affirmée dans une bulle du pape Urbain II en 1098. Leur prieuré était déjà formé dès le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, grâce à la donation de terres faite par un certain Maurice Rondard ou Redunnard, augmenté vers 1150 par le même Maurice R. ou son fils du même nom. — Cette maison de Villemardy avait été imposée en 1109 par le couvent lui-même à un tribut annuel d'un bacon (morceau de lard) pour la mense du couvent et encore une contribution d'un setier de froment pour l'entretien de la bibliothèque.

Les moines durent faire accord avec l'abbesse de Fontevrault en 1166 au sujet de leurs terres respectives, qui étaient enchevêtrées vers Villefrancœur. En 1205, ils obtinrent de l'archidiacre de Vendôme, l'abandon des droits qu'il avait sur cette église de Villemardy et de même en 1228 pour ceux de l'évêque de Chartres qui jouissait du droit de procuration (logement en voyage). Les moines avaient droit de grosse voirie (justice) sur la clôture de leur prieuré ; ce droit leur fut reconnu formellement en 1353 par le comte Bouchard VI comme sur leurs autres prieurés du Vendômois. Mais la justice sur les terres du prieuré relevait de celle d'Herbault en Beauce.

Les possessions des moines en ce lieu furent augmentées en 1441 du don de la métairie de Beauvoir à Villanmoy, fait par Jean Garault, Pierre Garault et Catherine sa femme et encore en 1487 par suite de l'acquisition faite par les moines de la métairie même, dite de Villemardy, pour employer la somme de 3.000 écus

que leur avait laissée leur abbé Aimery de Coudun, pour fonder son anniversaire.

Sur cette métairie de Villemardy, en 1569, les moines vendirent une rente à Guillaume Gobinet, sommelier d'échançonnerie du prince de Navarre (le roi Henri IV), moyennant la somme de 140 l., pour arriver au paiement de la taxe imposée au prieuré dans la contribution de l'Église de France aux dépenses des guerres religieuses, et cela d'après l'autorisation du pape.

En 1595, cette métairie de V. fut réunie à la mense abbatiale avec les autres terres au même lieu. Mais les revenus du prieur commendataire de V. étaient encore estimés au XVII<sup>e</sup> s., valoir 520 l. de revenu.

L'abbé Simon (III p. 263) prétend que ce prieuré valait autrefois plus de 3.000 livres (de rente). Il est évident que ce fut avant la réunion de ses terres à la mense abbatiale. Et le chiffre doit être fortement exagéré.

En 1723, les biens de ce prieuré étaient affermés 465 livres et 6 chapons (ou 3 livres).

En 1731, devant Tardiveau, notaire résidant à Villarceau, fut passé bail des biens du prieuré au nom de Jacques de Trémault, prieur titulaire, âgé de 16 ans et résidant en la maison de Messieurs de l'Oratoire à Vendôme. Le prix était de 24 septiers de blé-froment, mesure de Vendôme, et un septier de blé, mesure de l'abbaye, à payer aux bénédictins et 12 septiers de blé, moitié froment, moitié méteil, et 18 septiers d'avoine, le tout de rente pour le gros du curé. (Titres de la fabrique de Rhodon).

La métairie du prieuré fut vendue nationalement en 1791 pour 18.100 livres.

Comme tous les prieurés de quelque importance, celui-ci avait été pourvu dès le XVI<sup>e</sup> siècle de prieurs commendataires : Voici leurs noms (les 6 premiers étant fournis par le Cartul. de la Trinité) : — Petrus, 1151. — Michael, 1166. — N. Quintineau, 1268. — Philippus, 1327. — Ludovicus d'Yllicio 1461. — Jean Bouchatel 1477 et 1488. — Claude Rabot, prieur claustral de St-Léonard de Ferrière, 1517 (*Cart. Tiron*, ch. 415 p. 114). — Michel de Marillac fondateur de la chapelle St-Michel en l'église de la Trinité, 1540. (Simon, III, p. 263). — Gaillard de Marcillac, 1547 (*Trin.* 537 n.). — Guillaume du Mayne, abbé de Beaulieu précepteur du roi Henri, 1564 (*id.*). — Etienne-Henri, tiers-prieur de l'abbaye, 1567 (*id.*). — Pierre de Montoire 1577 et 1579 (*id.*). — Antoine Deniau, 1604 (Archives de St-Martin). —

François de Racine, abbé de Vernusse, 1634 (Extrait des Titres de l'Oratoire, p. 183). — Michel Yvonneau, 1629 (Registres paroiss.). — François Melot, prieur et curé 1669 (Arch. Nat. P 714, n° 144). — Anne-Bernard de Fortia, abbé de Montbouchet, 1713 (Reg. paroiss.). — Jacques de Trémault, religieux bénédictin, prieur de Villemardy en 1731, alors âgé de 16 ans, comme étant né à Vendôme le 29 avril 1715 (Titres de la fabrique de Rhodon et G. de Trémault, le Trésor des Familles, p. 38, et reg. de la Madeleine, inhumation du 2 juill. 1732). — N. Challine, desservant de Morée et prieur de V., 1742 (Reg. de Morée). — L'abbé Ignace Pommerie, archidiacre de Blois et prieur de V. 1750, (Arch. L.-et-Cher, G 2345 et Arch. Loiret A 1691).

*Cart. de la Trinité*, 327, 347, 367, 390, 423, 425, 426, 450, 485, 520, 535, 537 note, 549, 552, 567, 601, 646, 673, 687, 700, 701 note, 731, 749, 773, 836, 853, 856, 857, 859, 923, 953 ; vol. IV, p. 398. — Arch. Nat., P 623, n° 18 à 58. P 714, n° 144. — Arch. L.-et-Cher, E 5 ; G 253 et 2345, fol. 187 ; H (Oratoire) ; G, 2469, p. 4 (1425) ; Q, (Vendôme), n° 415. — *Bibl. de Vendôme* : 1° Album Launay, III, p. 131 ; 2° Ms. 323, II, p. 197 ; 3° Ms. 285, p. 183 ; 4° Ms. 286, pp. 240 et 241 ; 5° Le Trésor des familles par G. de Trémault, p. 38 (1715). — Merlet, *Inventaire des minués des notaires du Dunois*, n° 470 et 487 (1592 et 1596). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 260 ; 1868, p. 94 ; 1875, p. 37 ; 1879, pp. 92, 107, 213 ; 1880, p. 267 ; 1898, p. 74. — Arch. du Loiret, A n° 1624 (1772), 1625 et 1691. — *Cart. de Tiron*, 415, p. 114. — Titres des fabriques de Rhodon et de Périgny (1713, 1723, 1756). — Reg. paroiss. de Villemardy, *passim* ; de Rocé 1633 ; de Mesay, 1734 ; de Rhodon, 1736 ; de Morée, 1742 ; de la Madeleine, 2 juill. 1732. — Abbé Simon, III, p. 263. — Passac, p. 91. — Pétigny, pp. 435, 438, 441, 465, 526. — Notes ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois, au XVIII<sup>e</sup> s., conservées au XIX<sup>e</sup> par M. l'abbé Plat. — Rabouin, notes ms. sur Landes et Villemardy. — Launay, *Répertoire*, p. 132. — Rochambeau, *le Vendômois épigraphique*, II, p. 679. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 404.

**Villemarest** (Familles de). — Voir *Joubert* de V., et *Catherinet* de V.

**Villemarest** (Maxime Catherinet de), connu dans les *Lettres* sous le nom de Maxime de Villemarest, né et mort à Paris, (1784-1852). — Il était fils de J.-B.-Etienne Catherinet, écrivain, Sr de Villemarest et de Villeporcher, et de Catherine Duflos. — Il fut élevé au collège de Vendôme où il fut présenté au Premier Consul qui le prit sous sa protection et le plaça dans la diplomatie. Il y fut attaché tout d'abord au cabinet de Talleyrand. En 1815, il se lança dans le journalisme, et fonda avec M. de Villeneuve, *les Annales politiques et littéraires*. —

Ses œuvres principales furent : *L'Observateur au congrès d'Aix-la-Chapelle*, (Paris, Emery, 1819). — *L'Ermite en Italie*, (Paris, Pillet aîné, s. d.). — *Les Mémoires de Bourrienne* (1829-1831). — *Les Souvenirs de Blangini*. — *Le fils de Mainfroy* (deux vol.). — *Napoléon et le peuple*, (Leclerc, 1840). — *Le Palais-Royal et les Tuileries* (Vimant). — *St-Cloud et Fontainebleau*, (Vimant). — *Traité des Erreurs et préjugés populaires*. (Publié sous le pseudonyme de *Gratien de Semur*, chez Levavasseur, 1842), etc., etc....

Il collabora en outre à plusieurs journaux, notamment à *la France*. Sa plume vive et alerte lui fit beaucoup de succès. Il passe pour le créateur du journalisme léger dont le *Figaro* fut depuis, le modèle. Villemessant le considérait comme son maître.

Il avait épousé vers 1820, Mlle Pajot de Juvisy, fille de Charles-François P. de J., capitaine de dragons, et de N. de Chaumont. Il en eut, entre autres, un fils, Ludovic de Villemarest, lieutenant de vaisseau, qui fut commandant à Cayenne où il mourut vers 1850. — (*Biographies Michaud, Larousse*, etc. — Papiers de famille au château de Villeporcher).

**Villemarest**, h., c<sup>e</sup> de Faye, 52 hab. — *Villa-Meracias* ou *Morecias*, x<sup>e</sup> s., (Cartul. de St-Lomer). — *Morie*, XI<sup>e</sup> s., (Cart. Trinité). — *Villemarest*, 1329, (Borinage des comtés). — *Villemérest*, (Cassini). — *Villemarais*, (Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. de la seigneurie de Noyers et en partie de celle de Faye. L'ancien manoir, aujourd'hui simple ferme, porte le nom de *La Fuye*. Il y avait là aussi un petit censif qui appartenait (au XV<sup>e</sup> siècle) aux comtes de Vendôme.

On rencontre Villemarest dès le x<sup>e</sup> s., sous le nom de « villa que vocatur villa Meracias ou Morecias », là où Thibault, comte de Blois en 990 donne des biens à St-Lomer. — Dupré attribue ce *Villa Moracias* à *Morée* ; mais les terres données sont *in pago Vindocinensi* ; et Morée était en plein Dunois. — C'est encore par *Villemarest* qu'il faut traduire *Apud Morias*, là où Osanna, fille de Geoffroy de Faye donne à la Trinité deux arpents de pré en 1074.

Villemarest et les biens circonvoisins appartenaient aux comtes de Blois jusqu'en 1329 époque où eut lieu le borinage entre les comtes de Blois et de Vendôme. Ce fief, comme étant de la paroisse de Faye, devint alors Vendômois. — Il était alors à Jean Courtois et Huet de Villeprovert qui d'après l'acte

d'accord entre les deux comtes, possédaient un bien à Villemarest, valant 20 livres de rente, un hébergement, 2 mouées et demie de terre, cens et taille, 4 arpents de pré, un four à ban rapportant par an 22 sols et six deniers, diverses rentes en nature, tenus en fief de Hue de Courbenton (Sgr de Noyers) et en arrière fief du comte de Blois, puis de Vendôme.

En 1351, ce fief est à Pierre Couvert-de-Fer, à cause de Mahaut la Courtoise, sa femme. La ferme de la Cigogne relevait alors de Villemarest à 2 sous de cens. — En 1363, à Pierre Thierry, écrivain. — En 1372 et 1405 à Jean Moreau. — En 1436, à Philippot Moreau, fils et héritier de feu Philippot Moreau et de Guillaumette. — En 1439, le même Philippot Moreau est dit vassal de Noyers, à foy et h. pour le colombier du dit lieu de Villemarest et plusieurs terres autour ainsi que sa justice de 7 sols 6 deniers ; il est époux de Jacqueline Asseline.

En 1464, Villemarest est à Colin ou Nicolas Maslon, époux de Catherine Morelle qui par erreur est dite sa belle-fille et était en réalité sa femme, et aïeule de Jean Maslon et non sa mère. (Extrait des titres de l'Oratoire, pp. 251 et 256). — A la fin du XV<sup>e</sup> s., il est à Philippe Maslon, fils du précédent, Sgr de Villemarest, Villeclèche et Montrieux, époux de Marie de Villebresme qui en 1500 est tutrice de ses filles Jacqueline et Madeleine. — En 1502 et 1523, à Jean Maslon, qui est dit fils de Philippe et petit-fils de Catherine Morelle. — En 1530 à Guillaume Maslon, qu'on rencontre comme seigneur de Villemarest, Montrieux et la Boissière de Faye. Il paraît posséder Villemarest conjointement avec Martin Maslon qui semble être son frère. Il est époux de Anne Chalopin et a pour fils Charles et Claude Maslon. — En 1583, à Charles Maslon, fils aîné du précédent, seigneur de Villemarest, Montrieux et du Plessis, conseiller aux Grands-Jours, époux de Louise Péan. — En 1600, à Antoine Maslon, qui paraît fils du précédent et est dit seigneur du Plessis et de Villemarest. D'une femme qui nous est inconnue, il paraît avoir eu pour enfants : 1<sup>o</sup>) Charles Maslon, qui suit ; 2<sup>o</sup>) Elisabeth M., qui épousa Robert Le Forestier, seigneur du Tertre (au Maine), bailli du Vendômois.

Charles Maslon est seigneur de Villemarest vers 1634 ; il possède Montrieux conjointement avec sa sœur Elisabeth, à cette date. Il est époux de Renée de Robert qui est dite sa veuve en 1643. Charles Maslon et Renée de Robert paraissent avoir eu pour enfants : 1<sup>o</sup>) Marie Maslon qui suit ; 2<sup>o</sup>) Judith, baptisée

à Faye le 15 nov. 1630 et qui paraît vers 1660 (?) avoir épousé N. Goullons procureur au parlement de Paris ; 3<sup>o</sup>) Madeleine, baptisée à Faye le 13 nov. 1633. Elle est en 1643 en possession du four à ban de Villemarest ; 4<sup>o</sup>) Renée, qui en 1664, épousa Jacques Gobinet.

Marie Maslon, dame de Villemarest après son père en 1643. Elle épousa Claude Joubert, sieur de Montigny, conseiller du roi, trésorier des Ponts-et-Chaussées de la Généralité de Paris qui mourut en 1676, et elle avant 1695. — Ils laissaient pour enfants : 1<sup>o</sup>) Elisabeth Joubert, marraine à Rocé en 1669 ; 2<sup>o</sup>) Jean-Antoine Joubert, qui suit ; 3<sup>o</sup>) Pierre Joubert, qui suivra après son frère.

Jean-Antoine Joubert, fils aîné des précédents, est dit seigneur de Villemarest en 1678. Il a pour successeur son frère le suivant :

Pierre Joubert, écr, Sgr de Villemarest, né en 1650. Il épousa à St-Ouen, vers 1695, Madeleine Salmon, fille de Louis Salmon, Sgr de Villeporcher, procureur à Vendôme et de feu Madeleine Dupont. Il est mort en 1697 et laissa pour fils le suivant :

Louis-Michel Joubert, écr, fils posthume des précédents Sgr de Villemarest et Villeporcher en 1697, à sa naissance. Il resta célibataire (voir sa notice), et vendit Villemarest avec la Boissière et le Chantoire pour 8.100 livres, plus Villeporcher, en 1771, à son cousin, le suivant :

Jean-Baptiste-Etienne Catherinet, écr, fils de Jean-Baptiste Catherinet de Vennevaux, substitué du procureur du roi au parlement de Paris et de Nicole Barbe de Goullons ; il est époux de Madeleine Duflos, veuve du chevalier de Jau me. Il est mort en 1797 (voir sa notice).

A la mort de Catherinet, Villemarest échu en partage à son fils Maxime Catherinet de Villemarest (voir sa notice au mot *Villemarest*), qui le vendit dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> s. — Aujourd'hui ce domaine a été dépecé. La ferme de la Fuye, qui a remplacé le manoir seigneurial, porte encore des traces d'anciennes douves. Le pigeonnier qui donne son nom de *Fuye* à cette ferme a été détruit.

Arch. Nat., P 773, 65b (dossier Ste-James). — Arch. L.-et-Cher, R 556 ; H (Oratoire), p. 143, 170 ; H (Virginie). — *Carl. Trinité*, 244. — *Chartes vendômoises*, 25. — *Bornage des Comtés de Vendôme et de Blois en 1329 et 1340 aux Mémoires de la Soc. des sciences et lettres de Blois*, 1872. — *Bulletin vendômois*, 1897, p. 183. — *Chartier des terres de Meslay, de Renay, de Villeporcher, etc.* — *Reg. de Faye, de St-Ouen, etc., passim.* — *Dupré, Histoire de St-Laumer par Noël Mars*, p. 131.

Merlet, *Inventaire des archives communales de Château-dun*, DD 62. — Bibliothèque de Vendôme : 1<sup>o</sup> *Manuscrit n° 285*, pp. 19, 34, 97, 170, 251, 256 ; 2<sup>o</sup> *Ms. 286*, pp. 43, 44, 84, 120, 201, 238 ; 3<sup>o</sup> *Ms. 287*, pp. 59 et 135. — *Fonds Trémault*, Carton II des Fiefs, au mot *Villemarest* ; Carton des Familles, au mot *Milon*.

**Villemélan**, lieu ignoré aujourd'hui, qui paraissait situé en Vendômois, et, en 990, avait été donné à l'abbaye de St-Lomer de Blois par Thibault, comte de Blois.

— Il se trouvait situé « in pago Vindocinensi, in villa quæ appellatur *Villa Melanis* trans fluvium Ledi, cum pratis, terris cultis et incultis, partim etiam silvis ad eundem locum pertinentibus ».

— Nous n'avons pas pu identifier ce lieu qui n'est pas Villemalin attendu que Villemalin n'est pas *trans fluvium Ledi* et que d'ailleurs St-Laumer n'avait rien à Villemalin. — Serait-ce Mesland, commune du canton d'Herbault en Blésois ? — (Dupré, *Histoire de St-Laumer, par Noël Mars*, pp. 131 et 132.)

**Villemellerie** (La), éc., c<sup>o</sup> de Montrouveau.

**Villemesme** (La), anc. mét., située à Cornailles, c<sup>o</sup> de Faye.

**Villemisson**, f., c<sup>o</sup> de Sougé. — *Villeminson*, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. — Ancien fief qualifié au XVIII<sup>e</sup> s., de Maison-Noble, relevant à foy et h. de la seigneurie des Roches de Sougé et 12 deniers de devoirs annuels et pour partie de Maisonnelles, de la baronnie d'Authon-au-Perche et de la chatellenie de la Rocheturpin. — De Villemisson relevait le fief de la Petite-Touche à Sougé, à 5 sous 6 deniers de cens et 19 sous 6 deniers et deux poules de rente.

En 1399, ce fief appartient à Jean Bienlevault qui rend f. et h. au seigneur des Roches de Sougé pour Villemissou. — En 1476, il est à Mathurin, fils aîné de Pierre Garault, qui en rend aveu au seigneur des Roches de Sougé et déclare que ce fief lui vient de Pierre Garault, son cousin germain. — En 1488, aux héritiers de feu Pierre Garault, parmi lesquels Jean Georget. — En 1529, il est aux héritiers de feu Jean Georget, bourgeois de Tours, lui-même héritier de feu Pierre Garault. — En 1559, à François Aubert, époux de Marie Leclerc, fille de Nicolas Leclerc, lieutenant du bailli de Touraine, et de Jeanne Lopin, eux-mêmes héritiers de Jean Georget (sans doute fils de l'autre). — En 1579, à Marie Leclerc, veuve François Aubert. — En 1610, à François Aubert et Marie Aubert d'Averton ou d'Aventon (sa sœur). François Aubert est sous la curatelle de Antoine Garnier ; Marie Aubert est fem-

me de Guillaume de la Bruère ou La Bruyère, demeurant à Poitiers. — En 1622, aux neveux de François Aubert, qui sont Jean du Luc et Marie-Madeleine du Luc, sa sœur, pour partie. — En 1626, à Guillaume de la Bruyère, fils de Guillaume et de Marie Aubert. En cette année 1626, a lieu un arrangement entre les susdits en vertu duquel Guillaume de la Bruyère et Georges Corméty, ce dernier docteur en médecine à Paris, à cause de Marie de la Bruyère, sa femme, l'un fils, et l'autre gendre de Marie Aubert, d'une part, et Marie du Luc, d'autre part, jouiront en commun de la maison noble de Villemisson.

En 1632, ce fief est à Jean du Luc, seigneur de V., qui mourut en 1661 et sa femme Marie Le Gallois mourut à Vendôme le 30 nov. 1677 (Reg. protestant). Ils avaient pour enfants : 1<sup>o</sup>) Jacques du Luc, qui suit et 2<sup>o</sup>) N. du Luc, épouse de Henri de la Ferrière, Sr de la Turlière.

En 1661, Jacques du Luc, écr, fils du précédent, est Sgr de Villemisson. On le voit faire son aveu en 1682. Ce Jacques du Luc est époux de Elisabeth Souchay et fait baptiser sa fille Catherine-Elisabeth au temple protestant de Vendôme le 14 janvier 1678 ; la dite Elisabeth Souchay mourut en couches en 1679.

Bien que calviniste, il fait baptiser en l'église de Sougé, en 1683, une fille qu'il avait eu de sa servante catholique et déclare qu'il veut qu'elle soit élevée dans cette religion. (Exhortation du curé R. de Gesvron, pour l'engager à se convertir).

En 1698, V. est en partie à la famille Souchay, héritiers de Elisabeth Souchay, femme du sieur de Villemisson (Jacques du Luc), et en partie à Alexandre-César de la Ferrière, fils de Henri de la Ferrière, écr, Sgr de la Turlière et de Madeleine du Luc, sœur du défunt, lesquels en leur vivant demeuraient au Vivier, paroisse d'Epuisay. Cet Alexandre devient seul seigneur de Villemisson et, en 1709, épousa à Sougé, Catherine-Gabrielle Lasne, fille d'Augustin Lasne, écr, sieur de la Noue (de Sougé), garde du corps du roi, servant auprès de la feu reine mère et de défunte Gabrielle Olivier. Les deux époux apportant en mariage par contrat, chacun 4.000 livres.

En 1755, Villemisson est à Louise de la Ferrière, fille de défunts Alexandre-César de la Ferrière et de Catherine Lasne, qui le 24 novembre épousait par contrat devant Etienne Guiller, notaire à Lunay, Louis-Joseph de Bodin du Chatellier, capitaine au régiment de la Marche, chevalier de saint Louis, fils majeur de défunts messire François de Bodin, seigneur

de Vaux et de dame Elisabeth de Villeneuve, demeurant ordinairement à la Brosse-Salerno, paroisse d'Autainville. La future demeurant à Asnières, paroisse de Lunay, chez ses cousins, Paul de Vancé, écr, sieur de la Braudière et Louise de Vancé sa sœur, qui lui assurent par contrat la propriété du lieu et métairie d'Asnières. — En 1788, le susdit Louis-Joseph de Bodin, devenu Bodin de Vaux, vendait Villemisson à Jean-Baptiste-Etienne Catherinet de Villemarest, écr, seigneur de Villeporcher (voir *Villeporcher*), pour 34.400 livres. — A la mort de ce dernier, en 1799, la ferme de Villemisson passa à sa fille Pauline Catherinet de Villemarest, épouse de Yves-Marie-Amand Duflos de Saint-Amand. — Par partage entre les enfants des susdits, en date du 10 oct. 1848, devant Peltrean, notaire à Vendôme, la ferme de Villemisson alla au fils aîné, Edme-Augustin-Léon Duflos de Saint-Amand, officier supérieur du génie en retraite, demeurant à Marseille, qui la vendit à M. Louis Charvan.

Arch. Nat., P 704, n° 15 ; PP 50, vol. 106, n° 14, 54, 62 et 65. — Arch. L.-et-Cher, G, 893. — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, Inventaire des fiefs de St Calais (Maisonnelles). — Titres de la terre de Villeporcher. — Bibliothèque de Vendôme, Ms., Dossier des Comtes et Ducs. — *Etude Gentils à Sougé*, act. du 10 oct. 1848. — *Reg. paroiss. de Sougé, 1683 et passim.* — *Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy (Le Temple)*. — *Abbé Denis et Eug. Vallée. Généalogie de la Maison de Maille. (Voir table, au mot Villemisson.)*

**Villemoin**, (Le Grand et le Petit), deux fermes, c<sup>o</sup> de Villeporcher. — *Vilmoïn*, (Etat-Major). — Le Grand-Villemoin est encore entouré de douves. Cette métairie appartenait au XIV<sup>e</sup> s., aux comtes de Vendôme, puis au chapitre Saint-Gatien de Tours (la Cathédrale). Elle fut vendue nationalement en 1791 pour 27.200 l. — (Arch. L.-et-Cher, O, District de Vendôme, 75 et 76. — *Notes de M. Dardenne sur le Chartier du Fresne d'Authon.* — Arch. d'Indre-et-Loire, G 63 et 90).

**Villemot**, h., c<sup>o</sup> de Villemardy, 64 hab. — *Villa Maura* ou *Mora*, XI<sup>e</sup> s., (Cartul. de la Trinité). — *Villemot*, (Cassin). — *Ville-à-mors*, 1792, (Biens nationaux). — *Villemot*, (Etat-Major et Cadastre).

Sur ce lieu de *Villa-Maura*, Bouchard de Carisnot, avant 1040, avait donné à la Trinité un manse de terre dont la possession est confirmée à l'abbaye par Geoffroy-Martel et son épouse Agnès en 1040.

Les Pères de l'Oratoire avaient aussi à *Ville-à-mors* une métairie qui fut vendue sur eux nationalement en 1792 pour 10.400 livres.

Une autre métairie, en des mains laïques, située au même lieu paraît être, au XI<sup>e</sup> s., à *Hugo de Villa-Maure*, qui est témoin d'un don fait à la Trinité.

Cette métairie peut être la même qui, au XVI<sup>e</sup> s., faisait partie de la terre et seigneurie de Villeromain, sous le nom de Métairie de Villemot. — (*Cart. de la Trinité*, 24, 35 à 38, 271, 582 note 1. — Arch. Nat., P 619 n<sup>o</sup> 1. — Arch. de L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 1081).

**Villeportun**, h., c<sup>o</sup> de Ste-Gemme, 35 hab. — *Villeportin*, XVI<sup>e</sup> s. — Ancien fief relevant en partie à foy et h. de Viévy-le-Rahier, et en partie censivement de Faye. — En 1444, il est à Pierre de Chantosse, écrl, fils de Henri de Chantosse. — En 1490, il est à Jean Brachet, receveur pour le roi à Orléans. — En 1499, à Nicolas Brachet. — En 1558 et 1568, à François de Racine, Sgr de Villegomblain, comme acquéreur de Claude d'Herbelot, veuve de François de Conty, Sgr d'Amercourt. — (Arch. Nat., Q1 495, fol. 79, v<sup>o</sup>. — Chartier de Maugué, Titres de la terre de Faye. — *Bulletin vendômois*, 1888, pp. 235 et 236 [1490 et 1499]. — Collection R. de St-Venant, Liasse Epiais-Villegomblain).

**Villènes** (Le lieu de) paraissait situé paroisse de Villerable. — La moitié des menues dîmes de ce lieu appartenait au curé de Villerable et l'autre moitié au chapitre St-Georges. — (Arch. L.-et-Cher, G 303).

**Villeneuve** (Famille de). — *Chaussepot*, XV<sup>e</sup> s. — *Le Grand-Mas*, XVI<sup>e</sup> s. — Armes : *D'argent à la croix ancrée de sable chargée d'un carreau d'argent en cœur*. — (Adr. Thibault).

**Villeneuve**, anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Bonnevaux. — Cette métairie avait été unie à la Balazerie au XVII<sup>e</sup> s. — (Emile Marquet, Notes manuscrites sur Bonnevaux.)

**Villeneuve**, f., c<sup>o</sup> de Danzé.

**Villeneuve**, f., c<sup>o</sup> de Droué. — Anc. mét. appartenant à la cure de Droué ; elle relevait de la seigneurie de Droué (1524) et fut vendue national<sup>e</sup> en 1791 pour 6.200 l. — (Arch. L.-et-Cher, E, 216 ; Q, District de Mondoubleau, n<sup>o</sup> 6).

**Villeneuve**, anc. mét., citée au XVII<sup>e</sup> s., comme étant proche le bourg de Fontaine-Raoul et appartenant à une famille Rousseau. — (Arch. L.-et-Cher, G 221, Doss. 3 pièce 3, et doss. 5, p. 9).

**Villeneuve**, anc. mét., psse de Hous-saye. — *Villeneuve*, XVI<sup>e</sup> s. — Ce lieu de Villeneuve était cité en 1587 comme étant parmi les estagers du moulin de la Fontaine de Gondré. — (*Cart. Trinité*, 834).

**Villeneuve**, anc. mét., psse de Lancé.

— Elle était aussi appelée *Les Loges*. — En 1634, elle est à Charles du Luc, Sr de V. et de Villemarchet (*sic*, pour Villemarchais), parrain à Lancé.

**Villeneuve** [n<sup>o</sup> 1] c<sup>o</sup> de Lunay écart du hameau de Poindron.

**Villeneuve** [n<sup>o</sup> 2] anc. mét., psse de Lunay, non loin de la route de Montoire à Savigny. — (*Carte d'Etat-Major*).

**Villeneuve**, ancien fief, psse de Mazangé. — *Villeneuve-sur-Boulon*, XVI<sup>e</sup> s. — Ce fief était situé sur le Boulon ; on l'appelait aussi *Bude* ou *Budé*. — Il relevait à foy et h. du duché. — En 1544, il est à François Bodineau, marchand ; — En 1583, au même ou autre François Bodineau. — Il dut être saisi féodalement au XVI<sup>e</sup> s., et fut vendu le 29 juill. 1594 par les commissaires du roi Henri au Sr du Plessis-Signac, pour 720 livres. — En 1634, il est à Jean Randoineau. — En 1728, aux Srs de la Ripopière. — En 1771, à M. de Rochambeau, Sgr de la Rochelandaut.

Il y avait là deux moulins. L'un d'eux appartenait au duc et fut aliéné aussi en 1594, probablement au même sieur du Plessis-Signac.

Le couvent de la Virginité y possédait aussi un moulin qui en 1490 était un moulin « à faire papier ». Les religieuses le donnèrent à rente ; en 1584, il leur fut exposé pour cause de ruine. On l'appela depuis *Le Moulin du Lièvre*. — Voir *Lièvre*. — (Arch. Nat., P 608 ; P 627, n<sup>o</sup> 65 ; P 714, n<sup>o</sup> 183. — Arch. Loiret, A 1625. — Arch. L.-et-Cher, Layette de la Virginité. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 103. — Titres de la terre de la Roulière, Dossier du Boulon. — Bibl. Vendôme, ms. 325, p. 8 ou 9 [1594]).

**Villeneuve**, h., c<sup>o</sup> de Montoire. — Ancien fief relevant de Montoire. — En 1403, ce fief est à Jeanne de Lespine, veuve de Jean Peschard. — En 1574, il est à Philippe Dolbeau, Sr de V. et de la Halloperie, grenetier au grenier à sel de Montoire. Il achète 100 arpens dans la forêt de Montoire et fonde ainsi la Vallée-Dolbeau. — En 1596, Villeneuve est à Antoine Dolbeau, fils du précédent, contrôleur au grenier à sel de Montoire, époux de Jeanne Saultrier ; de même en 1601. — Le prieuré de Lavardin avait là une métairie qui fut vendue national<sup>e</sup> en 1791 pour 16.700 l. — (Arch. Nat., P 652, n<sup>o</sup> 86 [1403]. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 304 [1791]. — Malardier, pp. 229 et 999. [1574 et 1578]).

**Villeneuve**, f., c<sup>o</sup> de Ruan. — Cette ferme fait partie du domaine du château de Ruan. — (Abbé Boudevillain, *Notice sur Ruan*, p. 42).

**Villeneuve**, éc., c<sup>o</sup> de Sargé, rive droite de la Braye. On l'appelait aussi *la Basse-Gendrierie*. — Ancien fief relevant des seigneuries de Connival, de l'abbaye de St-Calais et de la Basse-Roncherie. — A la fin du XV<sup>e</sup> s., il est à une famille Barré. — Nicolas Barré sieur de Villeneuve avait pour fille Marie qui en 1602 était épouse de François Quélain, bailli de Mondoubleau. — En 1638 et 1642, ce fief est à Elisée de Maire, ou de Merc, Sgr de Villeneuve. — En 1718, aux enfants mineurs de Marin Aubert et Marie Mauclerc. Il fut alors acquis par René Mégret moyennant 2.000 livres. — (Collection Eug. Vallée, Manuscrits Pasty de la Hilais, Notes diverses, t. I, pp. 17 et 227. — Reg. paroiss. de Mondoubleau, 1602 ; de St-Martin de Sargé, 1638 ; de St-Cvr de Sargé, 1642.)

**Villeneuve**, deux fermes, c<sup>o</sup> de Boursay. — *Les Vignes-Nobles*, (Cassini). — Ancien fief relevant de St-Agil à foy et h., etc. De lui, relevaient, aussi à foy-h., cinq autres fiefs désignés, mais non nommés dans le registre terrier de St-Agil de 1731.

En 1405, Villeneuve fait partie du domaine même de St-Agil. — En 1435, Jean de Saint-Berthevin était seigneur de Souday et Villeneuve ; ces terres lui étaient échues de la succession de Jean Le Gallois de Souday qui les possédait avec St-Agil. Il donna ce fief à sa fille Marguerite de St-Berthevin, fille de sa première femme Jeanne de Courtarvel, qui épousait vers 1445, Guillaume ou Julien de Boiscornu, Sr de la Haberdrière au Maine.

En 1496, ce fief était à Philippe de Boiscornu, écrl, prêtre, Sgr de Boiscornu et de Villeneuve, fils de Julien ou Guillaume de Boiscornu et de Marguerite de Saint-Berthevin. — En 1503, il donnait à bail pour 59 ans les métairies des Bruyères et des Chatelliers, psse de Boursay, lesquelles métairies devaient au fief de Villeneuve 13 livres tournois et 8 septiers de blé de rente et lui avaient été exposées par Girard Lemercier.

En 1519, Villeneuve est à Jean de Favières ; celui-ci, en 1539, faisait l'acquisition d'une maison à Boursay, de Germain Cassesac, marchand, demeurant à Arville. — En 1572, Françoise Leclerc, femme séparée de biens de Jean de Favières, vendait la ferme des Chatelliers, lui appartenant de son propre, et dépendant du dit lieu de Villeneuve. — En 1600, Jules Barbereau était bailli de Villeneuve. — En 1611, Villeneuve est à Jean de Martigné, Sgr de Martigné, psse St-Denis d'Anjou (près Berné, Mayenne), tant comme donataire de sa première femme,

Lancelotte de la Faucille, que comme ayant la garde noble de Honorat, ou Honoré de Martigné, son fils. En secondes noces, il avait épousé Françoise de Moré.

Honorat de Martigné, Sgr de Villeneuve, épouse en 1627 Pétronille Aubineau, dont il a quinze enfants, 6 garçons et neuf filles, (Abbé Angot). Il est gentilhomme de la chambre du roi et chevalier de Saint Michel. — Le 26 avril 1675, devant Jean Carré, notaire à Angers, ces enfants se partagent la succession de leurs père et mère. Cette succession est composée de biens en Anjou et à Boursay. — Le lieu de Villeneuve échet à Louis de Martigné, l'un des fils, mais il est amputé des métairies de la Renardière et des Chatelliers. Ce Louis en fait bail pour la somme de 350 livres en 1689.

En 1690, Honoré de Martigné (sans doute fils de Louis), chevalier, Sgr de la Frébouchère et de Villeneuve, demeurant à Villeneuve, donnait quittance au fermier de la Méannerie pour fermages dus à sa tante Pétronille de Martigné, carmélite à Angers.

En 1720, Henri de Martigny (*sic*), donnait à bail sa terre de Villeneuve, consistant en les métairies du haut et bas Villeneuve et celle de Toucheronde, ainsi que la rente foncière de 12 l. assignée sur le lieu de l'Aubrière, à Jean Bessé, demeurant à la Piellerie psse de Souday. En 1745, il est dit seigneur de Martigny en Anjou, Villeneuve et autres lieux. En 1762, il passe encore bail de sa terre. — C'est donc par suite d'erreur que M. l'abbé Blanchard dans son ouvrage *Perche et Percherons* (St-Agil, p. 401), donne le seigneur de St-Agil comme acquéreur de Villeneuve en 1726.

La terre de Villeneuve paraît ensuite avoir été possédée par la famille de Courtarvel de Boursay, attendu que les titres de cette terre ont comme intitulé (au n<sup>o</sup> 191 de la Série E, Arch. de L.-et-Cher) : *Emigré Courtarvel*.

Une partie des titres de Villeneuve se sont égarés dans ceux de Martigny de Huisseau à cause de la similitude de noms avec *Martigné* (d'Anjou).

*Bulletin vendômois*, 1891, p. 143. — Arch. Nat., P 700, pièce 86. — *Revue du Maine*, 1884, 2<sup>e</sup> semestre, p. 83 (Art. P. Moulard). — Registres de Boursay, année 1637. — Arch. L.-et-Cher, E 190 et 191. — Titres de la terre de Martigny d'Huisseau. — Chartier du château de la Faucille près Segré (Maine-et-Loire). — Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, (Martigné). — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons* (St-Agil, p. 401). — Chartier de St-Agil.

**Villeneuve ou Villemumble**, lieu ancien

de la paroisse de Naveil. — Il semble que ce soit celui de la papeterie de Montrieux. — *Villa-Mumbla*, XI<sup>e</sup> s., (Cart. vendômois de Marm.). — *Villa Nobla*, id. (Cart. Trinité). — Un certain *Rogierius de Villa-Mombla*, vers 1065, était témoin de dons faits à Marmoutier par le chevalier Guismand, à Courtiras, à Courtozé et ailleurs. Et vers la même époque, une charte de la Trinité (Ch 2<sup>e</sup>), fait savoir que depuis le pont de *Villa Nobla*, jusqu'à Varennes, toute la rivière du Loir était du domaine du comte. — De ce nom de *Villa Nobla*, paraît être resté celui de *La Ville* que conserva ce lieu, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s. — Le pont cité comme existant au XI<sup>e</sup> s., semble avoir disparu très anciennement, et avoir été remplacé par un gué, appelé *Le Gué de la Ville*. — Voir *Gué de la Ville* et aussi *Moulins de la Ville*. — (Arch. Nat., P 627, n<sup>os</sup> 59 à 63. — *Cart. vendômois de Marm.*, 33. — *Cart. Trinité*, 2. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 90 et 173.)

**Villemontais**, ancien fief, psse de Gomburgeau; il était uni à Putereau. — Pierre Chaufourneau était dit sieur de Villemontais, le 8 août 1660, aux registres de Villiers. Il est époux de Marie Hersant. — (Registres de Villiers, 1660 et 1662 — Collection R. de St-Venant, Liasse de Sasnières, 1752).

**Villepéan**, f., c<sup>o</sup> de Villehardy. — *Villepéan*, 1596, (Reg. de Rhodon). — Anc. mét., qui au mois d'avril 1407, fut vendue avec les cens et rentes de Villetrun par plusieurs particuliers et notamment par Raoul de Courtremblay au roi Charles VI, qui en gratifia, avec d'autres biens, le chapitre de la Cathédrale du Mans, et il était sans doute chanoine du Mans, ce Jean Aoustin, qui en 1596, figure comme Sgr de Villepéan et parrain à Rhodon. (Reg. paroiss.). — Depuis cette époque, un des chanoines du chapitre du Mans, était gratifié du titre de *seigneur de Villepéan* et cela lui donnait droit de vote à l'assemblée du clergé du Vendômois. — Les moines de la Trinité de Vendôme avaient sur Villepéan un droit de dîme qui en 1700, était affermé à Mathieu Bréon. — Villepéan fut vendu national<sup>l</sup> sur le chapitre du Mans, en 1791, pour 37 mille livres. — (Arch. L.-et-Cher., E 583; Q. District de Vendôme, 351. — *La Province du Maine*, juillet 1897, p. 217. — *Bulletin de la Société de l'Agriculture de la Sarthe*, XXII, p. 815 ou 835. — *Bibl. Vendôme*, Mémoires de Duchemin, I, p. 110. — *Chartier de Mangué*, 1747).

**Villepéan** (Le Bois de), psse de Faye. — Il appartenait aux chanoines du Mans.

— (Arch. L.-et-Cher, B, Maitrise des Eaux-et-Forêts, commissions de garde, 1782).

**Villepeau**, h., c<sup>o</sup> de Villebout. — Ancien fief qui, au XVIII<sup>e</sup> s., était aux Sgrs de Malitourne. — (Arch. L.-et-Cher, E 254).

**Villepète**, *Villapeta*, XI<sup>e</sup> s., (Cart. vend. de Marm.). — *Villa-Spaiz*, *Villapeis*, *Villapeium*, XI<sup>e</sup> s., (Cart. de la Trinité). — Ce lieu semble être situé vers Villepète et pourrait être identifié avec le hameau de Puteaux. La charte 8 du Cart. de la Trinité, prête à confusion à cet égard et il semble que Villepète serait au lieu où a été bâti le monastère. L'erreur vient du mot *vendere*, qui, lorsqu'il s'agissait de mutations en faveur des monastères signifiait plutôt *donare*, tant était minime le prix reçu par le vendeur et les moines tenaient à inscrire ce mot de vente qui leur paraissait présenter plus de garanties qu'une simple donation. — Le prix de l'achat de Villepète et Quincé était de 15 livres poitevines.

A Villepète, les comtes de Vendôme avaient aussi un domaine qu'on indique dans la charte 2<sup>e</sup> de la Trinité; et dans le même lieu, le prieuré de St-Martin de Lavardin avait une terre de deux boeufs, don, au XI<sup>e</sup> siècle, de Dreux de Boisseau et sa femme Anna. — (*Cart. blésois de Marm.*, 12. — *Cart. Trinité*, 2, 8, 35, 36, 37, 38. — *Cart. vendômois de Marm.*, 16 A.)

**Villeporcher**, bourg et commune du canton de St-Amand, à 6 kil. Sud de ce chef-lieu et à 19 kil. Sud de Vendôme. — *Villa-Porcheri*, 1065 (Cart. vendômois de Marmoutier). — *Ecclesia de Villa Porcherii*, 1290, (Cart. de l'archevêché de Tours).

Cette commune est bornée au Nord par celle de St-Gourgon; à l'Est par celle de St-Cyr du Gault (arrond<sup>l</sup> de Blois); au Sud par celle de Chateaurenault (Indre-et-Loire); à l'Ouest par Villechauve. — Elle n'est arrosée par aucun cours d'eau. Elle se trouve sur la route de St-Cyr du Gault à Authon. Sa gare la plus proche est Villechauve, (4 kil.).

**Lieux habités** : — Le bourg qui compte 26 maisons et 85 hab. — Pias, 39 hab. — Les Haies, 28 hab. — La Janverie, 36 hab. — Le Long-des-Bois, 23 hab. — L'Abbaye, 24 hab. — Les Cartes. — Villemoin. — La Boulaie. — Chaubin. — La Cohue. — La Cossonnière. — Les Couettières. — La Roue. — La Gaudillière. — La Potellerie. — La Reignière. — Le Chimier. — Et en plus, les deux maisonnettes du chemin de fer de Paris à Tours, n<sup>os</sup> 142 et 143.

**Lieux-dits** : — Les Crochardières, les Galicières, la Grue, les Monnières, Fosse-Férole, le Caillebault, le Temprenais, le Gué des Ecobèches, le Chatenay, les Communes, les Becquets, les Lunais, la Bigorne, la Butardière, les Marollières, la Guérinière, la Quarte, la Boisnière, la Foucharderie, le Bas-Cottreau, les Débats, la Millérie, le Marchais-Jahais, le Marchais-Thué, les Gaudinières, la Chédairic, le Crumier, la Caillebaudière, Chalopin, les Allouis, la Chancrinière; la Niocherie, Queue-de-Peule, Butant-aux-Chevaux-Pic, la Vallée des Mangouts, la Boutillière, les Douards, Abutant-aux, Rigauts, le Clos-Mulot, les Grélas, les Guibourgeois, Grélenoue, les Guimoureaux, la Croix-Ste-Agathe, la Riquetteles Gallissières, le Gué du Petit Villemin, la Croix-Chassier, le Clos des Pots, le Buisson-Daulbin, les Partous, les Prés-Bertrand, la Fosse-David, la Haie du Large, les Villeménards, la Fosse-Chapellière, le Marchais du Teil, la Cadinière, les Péchardières, le Château-Gaillard, le Gros-feu, le Pis-rouge, la Têtine, *Fontenais*, (anc. fief), la Cohue.

**Superficie** : 1210 hectares. — Cadastre terminé en 1835 par Dufeu. — Altitude 125 m. — Poste de St-Amand et Télégr. de St-Cyr du Gault. — Perception de St-Amand. — Assemblée le dimanche 29 juin ou dimanche suivant.

**Population** : — 334 habitants en 1806. — 331 en 1812. — 392 en 1824. — 400 en 1831. — 384 en 1836. — 363 en 1841. — 380 en 1846. — 402 en 1851. — 373 en 1856. — 361 en 1861. — 360 en 1866. — 321 en 1872. — 311 en 1876. — 326 en 1881. — 351 en 1886. — 329 en 1891. — 335 en 1896. — 358 en 1901. — 320 en 1906. — 304 en 1911.

Les registres paroiss. anciens de Villeporcher ont été égarés et ne commencent qu'en l'année 1755. On n'y trouve comme nom notable que celui de *Le Petit de la Boulaie*.

**Curés** : — Jacques Goubault, 1621, (Reg. Authon). — F. Souchay, 1670, (Reg. Marcilly). — Le Perlier, 1680, (Reg. Villechauve). — Noël Hogou, 1685 (Reg. Gomburgeau). — Bruere, 1707 (Reg. Villechauve). — Léonard Fier-de-pied, 1739, inhumé à Villep. le 22 mars 1761. — Légier, 1761. — Chauvin, 1782. — Renard, 1785. — Loiseau, desservant de V. et curé des Essarts, puis curé de Villeporcher, 1788. — Briard, 1791. — Joseph de Caqueray, chapelain de Villethiou, 1814. — Chauffour, 1833. — Bouttier, 1834. — Perrot, 1865. — Picouleau, 1904.

**Maires** : — L. Trillault, officier public.

— Hamelin, agent, puis maire, an VIII. — Brethon, 1813. — Guillaume, 1819. — Richaudeau, 1824. — Jean Roy, 1831. — Guignard, 1832. — Jean Roy, 1840. — Louis Huguet, 1847. — Jean Roy, 1855. — Jean-Pierre Brethon, 1870. — Hypp. Deniau, 1871. — Brethon, 1877. — Jean Roy, 1881. — Chateau, 1893. — Brethon-Thurenne, 1896. — Anatole Couty, 1901.

**Anciens notaires** : Jacques de Bure, 1672, (Reg. de St-Amand). — Lesourd, 1777 à 1781, (Etat de 1861).

Avant la Révolution, la paroisse de Villeporcher était du doyenné de Chateaurenault, archidiaconé d'Outre-Loire, diocèse de Tours. — Bailliage de Tours, Election d'Amboise. — Grenier à sel d'Herbault depuis 1723 et de Vendôme auparavant.

Le doyen du chapitre de la cathédrale de Tours présentait à la cure. Cette cure de Villeporcher devait la somme de 50 sous à chaque archevêque de Tours comme don de joyeux avènement.

L'église St-Pierre de Villeporcher est du XII<sup>e</sup> s. Elle possède de nombreuses dalles funéraires, probablement des pasteurs du lieu. Une d'elles porte le nom de Godeau, avec la date de 1615. Les autres ont leurs inscriptions effacées. Elle possède de jolis vitraux en partie détruits.

La cloche de cette église porte comme inscription : « *J'ay été bénie par messire Noël Hogou, prestre, pasteur de Villeporcher, docteur, professeur de théologie et de philosophie et nommée Pierre-Catherine par Honorable homme Pierre Renoul, officier de Madame la Dauphine, et par Madeleine-Catherine Bourgu-Dulay (?) son épouse. — Catherine Fariau, mère du Sieur Renoul. — Mre Goyet* », etc.

La seigneurie de la paroisse était annexée à la Mairie du lieu qui relevait à foy et hommage du chapitre de la cathédrale de Tours et dont le fief était à Fontenais.

On trouve en 1065 un certain Gausbertus qui tenait à Villeporcher l'office de Maire sur la terre de St-Maurice (la cathédrale de Tours). Il donne à Marmoutier des terres près Martigny. Il paraît encore comme témoin en 1069. Ses successeurs comme Maires furent seigneurs de Fontenais. — Voir *Fontenais*.

Les biens de la cure de Villeporcher furent vendus nationalement en 1791 pour 3.578 livres.

*Cart. vendômois de Marm.*, 79 et 101. — *Bullet n Soc. archéol. de Touraine*, XXXVII, (Cartul. de l'archevêché de Tours), p. 47. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Ven-

dôme, n° 150 à 153. — Abbé Landaut, *Notice sur Villedieu*, p. 45. — *Bulletin vendômois*, 1895, p. 179. — *Etat sommaire des notaires de l'arrondissement de Vendôme en 1861*. — Registres paroissiaux, de Villeporcher, de Villechauve, de St-Gourgon, de St-Amand, etc., *passim*. — *Bibl. de Vendôme*, Album Launay, III, p. 13. — Launay, *Répertoire*, p. 205. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 503. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 271.

**Villeporcher**, h. et château, c<sup>e</sup> de St-Ouen, 73 hab. — *Villa-Porcherii*, XII<sup>e</sup> s. — *Villa-Porchier*, XIII<sup>e</sup> s. — *Ville-Pourchier*, XVII<sup>e</sup> s. — *Villeporcher*, (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief relevant du Bouchet-Toutteville à foy et h. simple et deux chevaux de service. Il avait droit de moyenne et basse justice. — En relevait comme vassaux hommages : Les Grandes Bellesevries, Vaireilles et Nuisement, tous trois sur la paroisse d'Azé et le Petit Villeporcher avec le fief de la Planchette et Bourguell, à St-Ouen.

Un titre de 1770 conservé au chartrier de Meslay, donne ce lieu comme composé des « d'un manoir formé de deux pavillons... le tout entouré de murs et au delà des murs sont de grandes douves sur lesquelles il y avait autrefois un pont-levis... au-dessous d'une très belle fontaine est un grand vivier d'eau vive à poissons, valant au moins 100 livres de revenu, etc... »

Au XII<sup>e</sup> siècle apparaît un certain *Harduinus de Villa Porcherii*, qui abandonne à la Trinité ses droits sur la terre de Villemalin et Fontbouillant. Il a pour femme Aois. — Le même Harduinus, à la même époque, conjointement avec *Guillelmus de Buxio* (Buissay) approuvait les dons faits aux frères du Temple près Bellande, paroisse d'Epuisay.

En 1242, le fief de Villeporcher, qui jusque là relevait de Mondoubleau, fut échangé avec d'autres biens, par suite d'accord entre le comte de Vendôme et le sire du Bouchet-Toutteville, d'un côté, et le vicomte de Chateaudun, seigneur de Mondoubleau, d'autre côté, et passa ainsi de la mouvance de Mondoubleau à celle du Bouchet-Toutteville.

En 1281, Villeporcher appartient à Philippe de Noyers qui est dit vassal du Bouchet-Toutteville à cette époque pour Villeporcher (Dom Villevieille, vol. 37, *Estouteville*).

En 1426, il est à Jean de la Fosse. — En 1445 à Guillaume Garnier, à cause de sa femme. — En 1487 et 1498 à François-Thomas Garnier, secrétaire du roi, chanoine et chantre de l'église St-Georges de Vendôme. Par son testament en

date de 1499 il fonda une messe matutinale par chacun dimanche en l'église de St-Ouen, avec l'obligation pour ses successeurs, d'en assurer la célébration.

Vers 1500 Villeporcher est partagé entre les héritiers du précédent qui sont : Catherine Garnier, femme de Berthault de Luynes, conseiller en l'élection de Chateaudun, puis de Vendôme et bailli de la Maison-Dieu de Vendôme, et la famille Noury représentée par Thomas Noury qui eut pour successeurs Jacques, et enfin Pierre Noury, ce dernier demeurant à Orléans. Ces Noury fondèrent aussi une messe qui devait se dire tous les mercredis en l'église de St-Ouen. — En 1529, Catherine Garnier est veuve et fonde une messe pour le repos de l'âme de son mari en la chapelle du grand cimetière à Vendôme.

En 1546 Villeporcher est à Jean de Luynes. — En 1569 à Berthault-François de Luynes, époux de Catherine de Roullio ; il vend alors au suivant :

Jean Bugy, licencié es lois, avocat à Vendôme. En 1595 il achète sa part à Pierre Noury. Il est époux de Anne de Dampierre, sœur de Louis de Dampierre.

— En 1607, à Anne de Dampierre veuve du précédent et à son fils Claude Bugy, époux de Anne Colas de Malmusse, et receveur au grenier à sel de Vendôme.

— En 1610 à Roch ou Raoul Bugy. — En 1634 à Benoit de Cattin, époux de Antoinette de Vaussanges ou Voussouges, qui veuve de lui, épousait Ferdinand du Chatelet ; ces époux ne possédaient la terre que par moitié, conjointement avec Isaac de Pertières.

En 1658 Villeporcher est à Marie de Cattin, fille de Benoit et sœur d'autre Benoit. Elle est d'abord sous la tutelle de Ferdinand du Chatelet puis du fils de celui-ci, Jean du Chatelet, baron de Beausoleil. Elle épousa Louis du Mée de Schaespe. — En 1670, cette terre est saisie sur les héritiers de cette dernière, et adjugée en 1671 à Charles Salmon, procureur à Vendôme, fils de Charles Salmon, aussi procureur, et de Louise Toutans. Il est veuf de Renée Auvray et époux alors de Marie Rivière.

— En 1679 à Louise Salmon, fille du précédent, sous la tutelle de son oncle Louis Salmon, aussi procureur à Vendôme. La terre est alors de nouveau saisie et adjugée au dit Louis Salmon et à Jean Barthon, substitut du procureur du roi au siège de Vendôme, époux de Marie Rivière veuve de Charles Salmon.

En 1692, Louis Salmon devint seul propriétaire du lieu, à la suite d'un procès avec Jean Barthon. Il est veuf de

Madeleine Dupont et époux en secondes noces de Anne de Miloyis fille de N. de Miloyis, bourgeois de Paris ; il mourut à 74 ans au commencement du XVIII<sup>e</sup> s.

En 1716, Villeporcher est au petit-fils du précédent, Louis-Michel Joubert de Villemarest, écr (voir sa notice), fils de feu Pierre Joubert, écr, Sgr de Villemarest et de feue Madeleine Salmon.

En 1771, le dit Joubert vendit Villeporcher à Jean-Baptiste Catherinet, écr, époux de Madeleine du Flos, (voir sa notice).

En 1797 à la mort de Catherinet, le domaine du Grand Villeporcher échut à sa fille Pauline Catherinet de Villemarest, épouse de son cousin germain Yves-Marie-Amand Duflos de St-Amand, lequel en 1809 fit l'acquisition du Petit Villeporcher dont le domaine fut ainsi réuni à celui du Grand Villeporcher.

En 1855, la famille Duflos de Saint-Amand vendit à un spéculateur qui dépeça la terre ; et le noyau avec le manoir furent acquis par M. Adhémar-Jean-Claude Barré, comte de Saint-Venant, ancien ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, décédé à Villeporcher en 1886 à l'âge de 89 ans, alors devenu membre de l'Académie des Sciences, (voir sa notice). De Julie Rohault de Fleury, (voir le *Breuil de Lignivres*), qu'il avait épousée en 1837, il eut les enfants suivants : 1<sup>o</sup>) Marie, épouse de Anatole de Bodard de la Jacopière, (voir la *Roche-Bodard*) ; 2<sup>o</sup>) Raoul, qui suit ; 3<sup>o</sup>) Julien, officier aux Mobiles de L.-et-Cher, puis inspecteur des Eaux-et-Forêts, époux de Thérèse de Bengy de Puyvallée ; 4<sup>o</sup>) Félicie, épouse de Marc Barbier de la Serre, inspecteur des Eaux-et-Forêts ; 5<sup>o</sup>) Elisabeth, d'abord femme de Guy Martin du Puytison, puis de Joseph, vicomte de Perrier ; 6<sup>o</sup>) Geneviève, religieuse de Marie-Réparatrice.

Raoul Barré, comte de Saint-Venant, né en 1845, (c'est l'auteur de ce dictionnaire), d'abord Zouave pontifical, puis officier aux Mobiles de Loir-et-Cher, époux en 1871 de Marie-Eustelle de Saint-Légier d'Orignac, décédée en 1913, dont 8 enfants : 1<sup>o</sup>) Marguerite, épouse de Gaston de Sachy de Fourdrinoy ; 2<sup>o</sup>) Adhémar, officier d'infanterie, époux de Renée Lefèvre ; 3<sup>o</sup>) Alix, femme de Charles Jeanpierre ; 4<sup>o</sup>) Thérèse, religieuse de Marie Réparatrice ; 5<sup>o</sup>) Henri, époux de Germaine de Courthille ; 6<sup>o</sup>) Marie ; 7<sup>o</sup>) Pierre, lieutenant de cuirassiers, époux de M. Th. de Maasia ; 8<sup>o</sup>) Jeanne.

Le Petit Villeporcher, appelé aussi *La Vallée de Villeporcher*, ancien fief, rele-

vant du Grand Villeporcher à foy et h., paraît fait d'un démembrement du premier, au moment du partage entre les héritiers Thomas Garnier au commencement du XV<sup>e</sup> s. — Il consistait en un domaine sans manoir seigneurial et un fief s'étendant dans la vallée de St-Ouen et jusqu'aux portes de Vendôme, en la plaine St-Denis et le Sanitas. — Au XVI<sup>e</sup> s., il appartient à la famille Noury. Thomas Noury, sans doute mari d'une sœur de Catherine Garnier en est possesseur avant 1550. — En 1550 il est à Marguerite Rebours veuve de François Bouchard, et à Jean Hardouin, époux de Marguerite Bouchard. — En 1572 à Nicolas Bouchard. — Vers 1600 il est partagé ; Pierre Noury en a une part qu'il vend à Jean Bugy, seigneur du Grand Villeporcher et l'autre part est aussi partagée. — En 1693 un tiers en appartient à Louis Taffu, sieur de Bellevue et les deux autres tiers à Claude Bouchard, licencié es lois, fils de Nicolas Bouchard, qui en 1616 est conseiller élu à Vendôme, époux de Antoinette Chedaine. Le censif de ce fief était dit à cette époque se monter à 19 sols ternois, deux oblies, deux setiers d'avoines, deux chapons, deux pains, deux deniers et deux corvées, le tout payable à la mi-carême.

En 1684, Simone Bouchard le porte par son mariage dans la famille du Bellay de Drouilly. — En 1711 il est à Elisabeth du Bellay, veuve de Louis de Patay, et à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., à autre Elisabeth du Bellay, veuve de Louis Bataille de Méry, ancien capitaine de cavalerie qui en 1798 en vendit le domaine à Jacques Lemoine de la Godelinière.

En 1809, Yves Duflos de Saint-Amand réunit ce lieu, alors simple ferme, à son domaine du Grand Villeporcher. La ferme fut, depuis, vendue en détail.

*Les Moulins de Villeporcher*. — Ils étaient sur la rivière du Loir paroisse de St-Ouen, assis en partie sur les îlots. Ce semble être là tout d'abord le chef-lieu de la seigneurie. Il fut souvent séparé du manoir même. — En 1445, ces moulins sont à Jean Cueillette, Sgr de Chichery. — En 1583, un nommé Jacques Darde, meunier à Villeporcher, était condamné à 30 sous d'amende pour avoir défailli à tirer la quintaine. — Il y avait là au XVII<sup>e</sup> s., trois moulins, deux à grains et un à draps, ce dernier dans l'île appelée particulièrement l'île du Crousteau. Des crues du Loir paraissent avoir détruit ces moulins avant 1725. Leur propriétaire, Joubert de Villemarest, dans l'espoir de voir canaliser le Loir, projet auquel il travaillait d'une manière active,

négligea de les reconstruire. On en reconstruit encore facilement l'emplacement.

*Cart. Trinité, 584. — Bulletin dunois, VII, p. 396. — Arch. Nat., P 611, n° 32; P 625, n° 61; P 629, n° 201 et 102; P 704, n° 733; P 773, n° 666, S 50018, n° 31. — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire (1609). — Bulletin vendômois, 1879, p. 313. — Arch. des terres de Meslay, de Villeporcher, des Minières, de l'Épau, de Buissey, de la Roulière, etc. — Rochambeau, Le Vendômois épigraphique, I, p. 202. — Passuc, p. 59. — Lunay, Répertoire, p. 143. — Guide du touriste dans le Vendômois, p. 228. — Reg. paroiss. de St-Ouen, des Hayes et de Ternay, de la Madeleine, etc. — Abbé Peschot, Les minutes des notaires de Cloyes, (1599). — Nellz, Histoire de la Comté de Naveil, p. 130. — Bibl. Vendôme : 1° Titres du Sanctus; 2° Ms. 285, pp. 348 et 352. — Bibl. Nat. : 1° Fonds latin, n° 9067, fol. 367 et 368 (1242); 2° Fonds français, Dom. Villevieille, 31,920 au mot Estouteville (1281).*

**Villepot, h., c<sup>e</sup> de Morée 38 hab.** — En 1256, la dime de Villepot était donnée aux moines du prieuré de Francheville ou Morée, par Henri, chevalier, Sgr de la Morcherie (Morchiere), avec ses frères Garin et Herland et sa mère Catherine. — (*Cart. blésois de Marm. 285*).

**Villepou, éc., c<sup>e</sup> de Naveil.**

**Villepoupin h., c<sup>e</sup> de Villiers.** — *Villa-Popa, XI<sup>e</sup> s., (Cart. Trinité).* — *Villepoupain, XV<sup>e</sup> s., (Arch. de L.-et-Cher).* — Ce lieu de *Villa-Popa* était de la seigneurie directe des comtes de Vendôme, ainsi que Villiers même, au XI<sup>e</sup> s. Mais tout au moins une partie se trouvait en 1451 dans le censif de la Boissière. — (*Cart. de la Trinité, ch. 2<sup>e</sup>. — Arch. L.-et-Cher, G 307 [1451]*).

**Villeprouvaire, h., c<sup>e</sup> de Lunay, 55 hab.** — *Villa-presbyteri, XII<sup>e</sup> s., (Bulletin vendômois, 1893, p. 39).* — *Villeprouvaire, XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> — Villeprouvelle, 1659, (Aveu de Varanne de Sargé).* — *Villeprovert, (Cassini).* — *Villeprovert, (État-Major et Service vicinal).* — Ancien fief relevant à foy et h., partie des Roches-l'Évesque et partie de Montoire.

Le manoir de Villeprouvaire a aujourd'hui disparu ainsi que son moulin. Il ne reste que le manoir de la Perrine qui fait partie du hameau de Villeprouvaire et est un démembrement fait au XV<sup>e</sup> s., de la seigneurie même de Villeprouvaire.

De Villeprouvaire relevaient féodalement plusieurs terres vassales : 1° La seigneurie d'Asnières, 2° la Rivière, dite de Rougemont, sur le Loir; 3° la Perrine ou Perrine; 4° le moulin d'Eubœuf; 5° le fief de la Trousserie; 6° le fief censif de Courcelle et de la Chardonneraie; 7° le moulin du Gué du Loir (de la Hotterie); 8° le moulin

même de Villeprouvaire. — Son censif en 1481 et 1571, se montait à 76 sous 9 deniers tournois.

Voici en quels termes Nicolas de Dammartin, dans son aveu de 1571, décrit son domaine de Villeprouvaire :

« La maison manoir et habbergement du dit lieu de Villeprouvaire, situé en la paroisse de Lunay près Vendôme, ainsi que le tout se poursuit et comporte tant en maison, grange, étables, cave, fournil, puits, pressoir à vin et le tout en un tenant enclos de murailles ou y a une maison nouvellement bâtie et édifiée, contenant ensemble deux arpents de terre ou environ ... et se départ (partage) mon dit fief et domaine, en tout ce que j'en tiens de vous ma dite Dame, au regard de votre Chastellenie des Roches-l'Évesque, depuis l'huïs et entrée de la salle du vieil manoir, et ma dite maison, jusqu'à l'autre bout d'icelle, tirant vers la Perrigne qui fut à défunt Pierre de la Chasteigneraye, écuyer, et de présent à la veuve Jean Rouer; et ce que je tiens, ma dite Dame, au regard de votre chastellenie de Montoire se prend et despart depuis la dite Salle tirant vers Lunay descendant de la dite Salle au ruisseau étant au-dessous d'icelle, laquelle vieille Salle est de présent ruynée, et au lieu et place de laquelle est en partie située et assise la dite maison nouvellement édifiée, et en l'autre partie y a un jardin enclos de murailles ».

Non loin se trouvait en outre une fuye à pigeons, faisant partie du domaine. Cette fuye est encore debout, plus une métairie appelée les Tesnières, huit arpens de bois, appelés les bois de Cranmes, et deux arpens et demi de garenne à coumins (lapins), enfin deux moulins, l'un à blé, l'autre à drap, au Gué du Loir, paroisse de Mazangé. Ces moulins, relevant autrefois du fief de Villeprovert, lui étaient alors réunis. (*Bull. vend., 1863, p. 179, art. Trémault*).

En 1125, Hubertus de Villa-presbyteri est témoin dans une charte de la Trinité relative au moulin de la Chape. — En 1213, Hugo de Villa-presbyteri est témoin dans une charte de la Hubaudière. — Au XIV<sup>e</sup> s., ce fief est à Jean de Villeprouvaire, chevalier, qui donne à sa fille batarde, Michelette, épouse de Jean Guillot, l'aire et seigneurie de la Trousserie en 1402. — En 1414 à « la dame de Villeprouvaire pour cause de son fils » (aveu de Poncé). — En 1428 il est à Huet ou Etienne de Villeprouvaire, Sgr du dit lieu et de la Loupe. — En 1434 à Pierre Juston, héritier en partie de ce fief par la mort de feu Etienne de Villeprouvaire.

Il partage avec Jeanne Bidonne, fille de Jean Bidon, sa cousine germaine du côté maternel et épouse de Gervais Lemas. Il lui abandonne le moulin de Villeprouvaire pour sa part. Pierre Juston a trois enfants : 1° Marguerite Juston, femme de Jean de Dammartin; 2° Jeanne Juston, femme de Guillaume Hélie ou Hélicion; 3° Pierre, qui suit :

Pierre Juston, fils du précédent, Sgr de Villeprouvaire en 1463 sous la tutelle de Jean de Dammartin son beau-frère. Il dut mourir sans enfants, ses neveux furent ses héritiers.

Valentin de Dammartin, fils de Jean et de Marguerite Juston, Sgr de Villeprouvaire, comme principal héritier de Pierre de Juston, son neveu, fit partage en 1481 avec sa cousine germaine, Anne Hélye, fille de feu Guillaume Hélye et de Jeanne Justonne et épouse de Pierre, bastard de la Chasteigneraye.

Jean de Dammartin, fils du précédent, seigneur de Villeprouvaire en 1500, époque où il rendit aveu pour ce fief, ainsi qu'en 1521. De sa femme Ambroise de la Barre, il eut le suivant :

Nicolas de Dammartin, Sgr de Villeprouvaire, parrain à Lunay en 1544, 1546 et 1547. Il rend aveu en 1571. En 1568 il avait procès avec Raphaël de Taillevis, sieur de la Perrine, au sujet du moulin appartenant à ce dernier. Il est époux de Christine de la Goupillière. Il a pour fils : — 1° Hugues qui suit; 2° Nicolas, Sgr de la Mauvoisinière; 3° Marie, femme de Jean Soulas, sieur de la Grange, qui est sa veuve en 1582.

Hugues de Dammartin, fils aîné des précédents, Sgr de Villeprouvaire vers l'an 1578. Il est époux de Françoise de Locques, fille de Alexis de Locques, marchand, Sgr de Beauregard et de Françoise Champion. Il mourut avant l'an 1588 et sa veuve, en secondes noces, épousa Paul ou Raoul de Geuffron, éc., Sgr de Brézay. Elle avait eu pour enfants les suivants : Du premier mariage : 1° Jacqueline de Dammartin, baptisée à Lunay le 30 juillet 1579; 2° Marie, qui suivra après son frère Hugues; 3° Françoise, baptisée le 11 octobre 1582; 4° Hugues, qui suit; 5° Antoine, baptisé le 15 oct. 1584; 6° Jean, baptisé le 30 juin 1586. — De son second mariage avec Paul de Geuffron ou Gueuffron elle eut : 7° Jeanne de Geuffron qui épousa François de Coutance, sieur de Lisle dont elle eut un fils, René de Coutance, qui mourut jeune et dont hérita en partie sa tante Marie de Dammartin, tandis que le père, François de Coutance, en secondes noces épousait Marguerite de Guibert

avec laquelle il demeurait aux Trois-Buissons (de Lunay), en 1649; 8° Louise de Geuffron qui vivait encore en 1649. — Ces deux dernières connues par un acte d'accord entre Claude et Jacques de Coutance, passé par Déniau, notaire à Mondoubleau, le 13 janv. 1649.

Hugues II de Dammartin, fils aîné et quatrième enfant des précédents, baptisé à Lunay le 6 nov. 1583, Sgr de Villeprouvaire à la mort de son père, vers 1603. Il semble n'avoir pas eu d'enfants; il laissa Villeprouvaire à sa sœur la suivante :

Marie de Dammartin, baptisée à Lunay le 24 juillet 1580. Elle épousa Claude de Coutance, sieur de la Varanne de Sargé, fils de Claude et de Madeleine Belot. Il est dit Sgr de Villeprouvaire en 1608, mourut en 1649 et fut inhumé à Baillon le 28 janv. Ils eurent plusieurs enfants : 1° Claude, qui fut inhumé à Baillon le 31 janv. 1629; 2° Charles, baptisé à Lunay le 8 nov. 1613; 3° Paul, qui paraît comme parrain à Lunay en 1629; 4° Catherine, qui épousa Pierre du Houx, Sgr des Friches, devint dame de Varenne de Sargé, et fut inhumée à Sargé en 1655; 5° François, qui suit; 6° Isabelle, qui en 1651 hérita des meubles de sa tante Catherine de Coutance, veuve Mâlon.

François de Coutance, fils des précédents, Sgr de Beauregard en 1638, puis de Villeprouvaire et de Varenne; il est époux de Marie Laigneau. Il testa en 1677 et mourut en 1679. Ils eurent pour enfants : 1° René, qui suit; 2° François, qui fut prêtre et Sgr de la Boissière et de Beauregard; 3° Claude, baptisé à Baillon le 26 mai 1643.

René de Coutance, Sgr de Villeprouvaire à la mort de son père; il est époux de Louise Lelièvre, qui est sa veuve en 1691 et dont naquit une fille qui suit :

Louise-Françoise de Coutance, qui porta par mariage la Sgr de Villeprouvaire à Louis-Éléonor-Alphonse de la Barre, Sgr de la Guéritaude, dit de la Barre-Maille, (pour cause d'alliance de sa famille avec celle de Maille en 1623). Elle mourut jeune, et Louis de la Barre rendait aveu en 1732 pour Villeprouvaire au nom de ses enfants mineurs. En 1749, deux de leurs filles, Louise-Jacquette et Marie-Anne de la Barre de la Guéritaude, avec l'assistance de leur frère René de la Barre, vendaient Villeprouvaire au suivant :

Charles de Besnard d'Harville, seigneur de Villegager et Marie Héritte, son épouse. Dès cette année là, le manoir de Villeprouvaire était complètement ruiné. Il mourut en 1753 et fut inhumé le 6 août à Mazangé.

En 1765 Marie-Madeleine de Besnard d'Harville, fille des précédents, vendit à Melchior Conterot des Ormes, écuyer, valet de chambre de Madame la Dauphine, époux de Madeleine-Félicité Martin. Ce dernier en 1772 vendit Villeprouvaire à Charles-Joseph de Trémault, chevalier, mousquetaire de la garde du roi en sa deuxième compagnie.

Le manoir restant aujourd'hui, et appelé improprement Villeprover ou Villeprouvaire, est réellement celui de la Perrine. (Voir la Perrine.)

*Moulin de Villeprouvaire.* — Il y avait, dépendant de Villeprouvaire, un moulin sur la Cise ou rivière de Lunay, qui s'est appelé aussi *Moulin de la Perrine* à partir du XVI<sup>e</sup> s., parce qu'il était possédé par les Sgrs de ce fief. Il a aujourd'hui disparu.

Dans le partage fait en 1474 entre Pierre Juston et Jeanne Bidonne, le moulin fut attribué à cette dernière, épouse de Gervais Lemas. Il fut alors soumis à la vassalité féodale envers le manoir, et à cinq deniers tournois de cens. En 1461, Jeanne Bidonne, étant veuve, vendit le moulin à Guillaume Hélye, ou Helion, époux de Jeanne Juston, fille de Pierre-Juston.

En 1481, ce moulin est à Pierre, bâtard de la Chataigneraie, comme époux de Anne Hélie, fille des précédents. Ils le laissent au suivant : Pierre de la Chataigneraie, fils des précédents, époux de Marguerite Bataille, qu'on rencontre sgr du moulin de Villeprouvaire sur la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

En 1505 ce moulin est à Françoise de la Chataigneraie, fille aînée et principale héritière des précédents, épouse de Jean Le Bariller, Sgr des Bois ou du Bois.

En 1553 il est à Mathurin Le Bariller, Sgr du Bois, fils des susdits, à François de la Goupillière et à Philippine ou Christine de la Goupillière, qui sont ses cohéritiers et probablement ses neveux, cette dernière, femme de Nicolas de Danmartin, Sgr de Villeprouvaire. En cette année 1553, ils vendent le moulin de Villeprouvaire en même temps que le manoir de la Perrine aux suivants :

Jean Rouer, marchand à Lavardin, Sgr d'Authon, époux de Marguerite de Gennes. De ce jour le moulin de Villeprouvaire fut appelé moulin de la Perrine. — En 1568, il était à Raphaël de Taillevis à cause de Marie Rouer, sa femme, fille de Jean Rouer. — Il paraît avoir suivi depuis cette époque le sort de la Perrine.

n<sup>os</sup> 44 à 49 ; P 704, n<sup>os</sup> 97 PP 50, vol. 80, n<sup>os</sup> 44 à 49. — Arch. L., et-Cher, G 891. — *Bulletin vendômois*, 1863, pp. 177 à 185 ; 1864, pp. 72 à 77 1893, p. 39. — Titres de la terre des Minières (Papiers des familles Hugu et Taillevis). — Reg. paroiss. de Lunay, *passim* ; de Sargé, 1608, 1616, 1639, 1653, 13 oct. 1676. — Abbé Ledru et Eug. Vallée, *Généalogie de la maison de Maillé*, I, p. 320. — Launay, *Répertoire*, p. 114. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. IX. — Bibl. de Vendôme : 1<sup>o</sup> Album Launay, III, p. 94 (vue de la Perrine appelée à tort Villeprouvaire 2<sup>o</sup> Fonds Trémault, Cartons Piefs (Lunay et Villeprouvaire).

**Villeprouvaire**, h., c<sup>o</sup> de Savigny, vers Fortan. — *Villeprouvaire aux Bois*, La *Prévôté de Ville-prouvaire aux Bois*, XV<sup>e</sup> s., (Aveux). — *Villeprovert* (Cassini et État-Major). — Ancien fief, relevant à foy et h. de la Sgr de Savigny et à 2 sols 6 deniers de service. Il avait droit de basse justice. — Ce nom de *Prévôté* indique que c'était là le fief héréditaire des Prévôts de Savigny.

Au commencement du XV<sup>e</sup> s., Villeprouvaire est à la famille du Bois qui lui a donné son nom de Villeprouvaire aux Bois. — En 1458, il est à Jean Doron, comme époux de Guillemette du Bois, fille de feu Jean du Bois. Il rend aveu au comte Jean VIII, Sgr de Savigny. — Vers la fin du XV<sup>e</sup> s., les deux tiers de cette Prévôté de Villeprouvaire étaient dans la main des comtes de Vendôme, sans doute par suite de saisie féodale ; l'autre tiers appartenait à Guillaume Rousseau à cause de Simonne Poiteau, sa femme, et à Colin Doron, qui en rendaient aveu en 1492. — Vers 1500 ce tiers appartient à Étienne Guibert, prêtre, sieur de la Loupe et de la Bellallerie. Il en rend aveu et déclare que les deux autres tiers sont à la comtesse de Vendôme (Marie de Luxembourg).

Villeprouvaire relevait aussi censivement du chapelain de Ste-Catherine de Savigny. — Dans la censive de Villeprouvaire se trouvaient les lieux suivants : La Roulière, la Goislomière, la Gouinière, la Babinière, la Gahinière, la Guespière, etc. — (Arch. Nat., P 667, n<sup>o</sup> 4 ; P 691, n<sup>os</sup> 100 à 124).

**Villeprover** (Famille de). — *Villema-rest*, XIV<sup>e</sup> s. — Armes : *De gueules à la bande d'argent accostée de 2 cotices d'or.* — (Adr. Thibault).

**Villeprover**, f. et moulin sur le Loir, c<sup>o</sup> de Morée. — *Villa Presbyteri*, XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> s., (Cart. Marm.). — *Moulin de Villeprovert*, (Cassini). — *Villeprover*, (État-Major). — Le moulin de Villeprover fut donné aux moines de Marmoutier résidant à Morée par les seigneurs de Montigny au XI<sup>e</sup> s. A ce moulin furent

ajoutées certaines étendues de terres et d'eau, dans le courant des deux siècles suivants, de la part des sires de Prével et de divers seigneurs voisins. — Mais un fief à Villeprover restait en des mains laïques. Jean de Montigny en était seigneur au XVI<sup>e</sup> siècle. Il est enterré dans l'église de St-Claude-Frémentel en 1545 et son épitaphe le qualifie seigneur de Villeprover. — (Cart. dunois de Marm. 89, 162, 182, 200, 233, 234, 265, 266. — *Cartul. blésois de id.*, 159, 188, 224, 225, 230, 241, 242. — Épitaphe de Jean de Montigny en l'église St-Claude-Frémentel).

**Villerable**, c<sup>o</sup> du canton de Vendôme, à 5 kil. sud de ce chef-lieu. — *Villa-rebla*, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> s., (Cart. de Marm. et de la Trinité).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Marcilly, de Naveil et de Vendôme ; à l'Est par celle de Ste-Anne ; au Sud par celles de Crucheray, de Nourray et d'Huisseau ; à l'Ouest par celles d'Huisseau et de Marcilly. — Elle est arrosée à l'Ouest par la Brice qui la sépare de Marcilly sur une certaine longueur. — La grande route de Paris en Espagne la traverse à l'Est, à 2 kilom. de son église. Sa station la plus proche est Vendôme (6 kil.) et aussi la halte de Maudétour (3 kil.) sur la ligne de Vendôme à Pont-de-Braye.

*Lieux habités* : — (Pas de bourg, l'église est là toute seule, avec le presbytère). — Chanteloup, 197 habitants. — Puteaux, 46 hab. — La Cave, 45 hab. — Orgis, 38 hab. — La Borde, ancien fief, 30 hab. — Bracueil, anc. fief. — Villessus, ancien fief. — Poulinc, anc. fief. — La Roche ou Rochehaye, anc. fief. — Piedfondu. — La Basse-Roche. — Le Stand. — Le Merger-Pichon. — La Guibardière. — Les Masnières. — La Folie. — Le Martinet. — L'Hopitau. — Les Noyers. — Le Coteau. — Et en plus, les maisonnettes du chemin de fer de Paris à Tours n<sup>os</sup> 131 et 132.

*Lieux-dits* : — Le Sautereau, les Marchaises, la Bellamerie, Bruleloup, Moque-baril, Fosse-Abry, les Curées, les Bougrères, la Vallée-Potiron, les Santonniers, les Gombaudes, la Pigeotterie, la Fosse-des-trois-sous, le Boulevard d'Orgie, les Adelaïns, le Cavier, les Débats, les Mirbaux, les Charpentières, la Cave-Montjalin, le Carroir-Pequet, les Haies, les Raguennes, la Tessinière, les Brougnages, la Hérie, la Fosse-au-Bonhomme, la Haie-Bayeux, Brunlense, le Clos du Petit-Savoir, Vingt-liens, *Boisrichard*, les Fréniers, Planchardon, la Grande-Borne, le Vau de Boucas, Montaigu, le

Clos-Bigot, Cocagne, le Carroi de Bouleure, Lante, les Noues-Moreau, les Hastes, les Prés-Foreaux, les Pelleverts, les Flotteries, les Roussières, Bellin, le Crochet, la Banlieu, la Sansonnière, la Vallée-Ferreau, la Grande-Gourne, Goinbaudeau, la Mazuyère, Bourdigalle, Villésian, les Vyages, Baudrée, les Anglois, Montpoussin, les Lanill, la Rougerie, la Boere, le Clos-Petitbon, la Butte de Mirebeau, le Buisson-de-Tours, la Haute-Rousse, Villeliaux, la Pierre-béchée, la Fosse-Légailler, les Palletières, les Prés-Mazins.

*Superficie* : 1644 hectares. — Cadastre terminé en 1811. — Altitude 120 m. — Poste de Vendôme. — Perception de Villiers. — Assemblée le dimanche 9 octobre ou le dimanche suivant.

*Population* : — 52 paroissiens ou feux au XIII<sup>e</sup> siècle. — 280 communions en 1766. — 464 habitants en 1806. — 460 en 1812. — 462 en 1824. — 464 en 1831. — 467 en 1836. — 453 en 1841. — 455 en 1846. — 476 en 1851. — 466 en 1856. — 470 en 1861. — 504 en 1866. — 480 en 1872. — 465 en 1876. — 505 en 1881. — 490 en 1886. — 473 en 1891. — 480 en 1896. — 462 en 1901. — 465 en 1906. — 459 en 1911.

Les registres de l'état-civil de Villerable commencent en 1652 ; voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Parraïn du Martinet, Chaufontaineau, Jambre, Lefebvre, Cadot, Jourdain de Chanteloup, Taffu de la Rougerie, Boisdelard, Nivelet, Dollard, Guillard, Juston, de Luc, d'Eschallard, Noury, Berruyer de Chanteloup, Reguard (notaire), Bourru, de Chissay, Bellanger, Hugu, Bry de Buissay, Denys de Tierceville, du Boulay, Desneur, de Phélines, Lelarge, Janvier d'Orgis, de Lorin de Saint-Jacques, Laboureaud de la Corbinière, Lecomte, de Gallois, Grimaudet, Gasselin de Boupard, Roger, Godineau, Souin de Launay, Huet de la Poirière, Roussel de Chamblis, Taillevis, le Meunier de Lartige, Crosneau, Ferrand de la Bretonnerie, Lelarge de la Guibardière, Vougrère, Bourdilleau, Neitz de Bréviande, Dargelos, Day de la Chapelle, Lenoir de Chanteloup.

*Curés* : — Michel Saget, 1618. — Mathurin Robbé, prêtre, licencié en droit canon, notaire du Saint-Siège apostolique, seigneur et curé de Villerable 1622 et 1635. — Esprit Duhan, 1639. — Pierre ou Marc de Prémont, 1648. — Alexandre Mauclerc, 1652. — N. Jourdain, 1660. — Mauclerc, 1676. — Louis Ménard, 1679. — François Besson, 1685. — Haudelin, 1727, inhumé à Villerable en 1746.

— Massault, 1746. — Lalemand, 1747. — Guignace, 1753. — Dominique Morin, curé 1788, puis officier public en 1792... Barbot, curé de Naveil et desservant de Villerable, 1813. — Franchet, 1817. — (Vacance, 1823). — Pierre-Constant Pichois, 1831, enterré à V. en 1863. — Potier, 1863. — Henri Augu, 1869. — Ernest Bataille, 1875. — Dejours, 1884. — Lebreton, 1885. — Girard, 1887. — Kérivel, 1892. — Pierre Aubray, 1894. — Courtial, 1898. — Garnier, 1904.

*Maires* : — Dominique Morin, officier public et curé assermenté, 1791. — Rousineau, officier public, 1792. — François Laurenceau, officier public, 1793. — Jacques Morin, adjoint, 1795. — François Laurenceau, adjoint, an VI. — Jean Joubert, maire, an IX. — Jean Moreau-Buffereau, adjoint, 1811, puis maire, 1816. — Pierre Girault, 1848. — Julien Pasquier, 1852. — Pierre Girault, 1864. — Jean Vaudour, 1870. — Pierre Jouanneau, 1878. — Pierre Petit, 1884. — Eugène Jouanneau, 1888. — E. Roussineau, 1896.

François Noury, notaire, était en résidence à Villerable en 1636 (Registres de St-Lubin de Vendôme).

Avant la Révolution, la paroisse de Villerable était de l'archidiaconé de Vendôme et du doyenné de St-Amand, du bailliage et l'Élection de Vendôme. — Le présentateur à la cure était tout d'abord l'archidiacre, puis l'abbé de l'Épau près du Mans, qui était dit seigneur de la paroisse de Villerable. La dime de la paroisse se partageait entre le dit couvent de l'Épau et le chapitre St-Georges. — Cette cure était d'un revenu de 20 livres au XIII<sup>e</sup> s., et de 7 à 800 livres au XVIII<sup>e</sup> s.

Le patron de la paroisse était saint Denis, apôtre des Gaules et premier évêque de Paris, qui subit le martyre vers l'an 272. — Pendant la période révolutionnaire, la commune de Villerable fut mise du canton de Villiers.

L'église de Villerable est un vaisseau d'environ 20 m. de longueur sur 6 de largeur. Sa construction doit dater du XI<sup>e</sup> siècle mais elle a été remaniée au XV<sup>e</sup> siècle. — La cloche date de 1857, ayant pour parrain M. Jean-Marie-Victor Le Pannetier de Roussaie et marr. Mme Eléonore Mâlot, née de Régnier, (cette dernière, ppre du château de Chanteloup).

Cette église de Villerable se rencontre parmi les premières qui furent données à la Trinité pendant la période de la construction de ce couvent naissant. La donatrice fut la comtesse Agnès, femme

de Geoffroy-Martel. Elle acheta la moitié de cette église à un certain chevalier appelé Foucher, moyennant vingt livres de deniers et en fit don au nouveau monastère de Vendôme. Cette donation se fit entre 1035 et 1040, avec le consentement de Hubert, évêque d'Angers, dont cette église relevait en fief, et aussi celui de Hersende, mère du susdit chevalier, de ses deux frères Pierre et Guy, comme aussi de leur père, (sans doute deuxième mari de leur mère) appelé Gradulphe. Cet acte fut signé non seulement de Geoffroy-Martel et d'Agnès, mais encore de Guillaume, duc d'Aquitaine, du vicomte Foulques, de Thibault de Montlhéry, du comte Guy-Geoffroy, fils d'Agnès (de Bourgogne) et de plusieurs autres témoins; et avant 1047, l'autre moitié de cette église était donnée à la Trinité par Thierry ou Théodoric, évêque de Chartres.

Elle fut encore confirmée à la Trinité par les bulles des papes Victor II en 1056 et Nicolas II en 1061.

On rencontre aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> s., deux personnages du nom de Villerable, qui paraissent dans des chartes de Marmoutier, l'un encore appelé *Alcherius de Villa-Rebla*, l'autre en 1120 nommé *Heruus de Villa Rebla*. Mais ils ne sont pas dits seigneurs du lieu.

À une époque imprécise, mais probablement au XII<sup>e</sup> s., l'église de Villerable passa des possessions de la Trinité en celles de l'abbaye de l'Épau près du Mans. Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle le pouillé du diocèse de Chartres la donnait comme étant à la présentation, soit de l'archidiacre, soit de l'abbé de l'Épau.

Les possessions de l'abbaye de l'Épau en ce lieu étaient rattachées à son prieuré de Ste-Croix du Temple-lez-Vendôme et avaient été réunies en une ferme qu'on appelait l'*Hospitau* à laquelle paraissait attachée la seigneurie du lieu au XVII<sup>e</sup> s., par suite sans doute de la prise à rente de cette ferme par des particuliers.

En 1649, Jacques Denis de Tierceville était dit seigneur de Nonais et de Villerable, alors qu'il était anobli en mai de cette année là, sur la recommandation du duc de Vendôme.

Au XVIII<sup>e</sup> s., ce titre de seigneur de Villerable passe aux seigneurs de Chanteloup; et François Day de la Chapelle est intitulé, en 1783, Sgr de Chanteloup, du Martinet et de Villerable. Le fief qualifié ainsi se composait alors d'une fuye, de quelques terres labourables et d'un petit censif et relevait féodalement de la Salle de Vieux-Pont.

Les dîmes de Villerable se partageaient

entre les religieux de l'Espau (par le fait leur prieuré de Ste-Croix), la chapelle St-Sulpice de Vendôme appartenant à la collégiale du lieu et le curé de Villerable. Ce dernier, en l'an 1500, céda sa part au chapitre St-Georges à la charge de 7 setiers de froment et un de seigle, un d'avoine et 10 sous de rente.

La commune de Villerable est riche en monuments préhistoriques, on y a découvert au XIX<sup>e</sup> siècle deux dolmens, deux polissoirs, nombre d'instruments en silex, etc.

*Cart. Trinité*, 61 et 69. — *Cart. vendômois de Marmoutier*, 20 A, 64 A. — Arch. L.-et-Cher, G 303. — Arch. Nat., P 618, n° 22; P 773, n° 65a (Marcelly). — Arch. du Loiret, A 1624 (XVIII<sup>e</sup> s.). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 261; 1866, p. 107; 1870, pp. 28 à 30 et 48; 1875, pp. 20 et 77; 1876, pp. 7 et 8, 191, 252; 1878, pp. 183, 188, 189, 201; 1879, pp. 76, 77 et 244; 1880, p. 70. — *Bibl. de Vendôme*: 1° Album Launay, p. 115; 2° Mémoires de Duchemin, II, p. 76. — Titres de la fabrique de Villerable. — Reg. paroiss. de Villerable, *passim*. — Titres de la terre de la Jousellière, Papiers de la Salle de Vieux-Pont. — Notes sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII<sup>e</sup> siècle, conservés au XIX<sup>e</sup> par M. l'abbé Plat. — Collection R. de St-Venant, Liasse Villerable, Dossier Chanteloup. — *Cart. de St-Père de Chartres, Introduction, Pouillé du dioc. de Chartres au XIII<sup>e</sup> s.* — Passac, p. 64. — Pétigny, pp. 317, 342. — Launay, *Répertoire* p. 157. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 217. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 255. — Arch. L.-et-Cher, G, 303.

**Villerart**, lieu-dit, c<sup>e</sup> de Tourailles. — *Villeral*, XVII<sup>e</sup> s. — Ancien fief relevant du château de Vendôme et appartenant en 1409 à Jacquelin Louet qui possédait aussi un fief à Naveil. — La dime de Villerart à Tourailles appartenait pour moitié en 1445 à Jacques de Haurec (de Haumeré ou de Daumeray), époux de Marguerite de Saint-Amand (et seigneur de Poulines). — Elle relevait du Bouchet-Touteville. — En 1595, V. est au Sr de la Motte-Fusellier. — En 1668 et 1675, ce fief est à Médard Denys, sieur de St-Denys et de Villerat, époux de Marguerite Marquet. Ils font baptiser leurs enfants à Tourailles. — (Arch. Nat., P 629, n° 38; P 611, n° 32. — Registres de Tourailles, 1668 et 1675. — *Bibl. de Vendôme*, ms. 325, p. 10, [1595]).

**Villerat**, lieu-dit, c<sup>e</sup> de Périgny. — *Villeraht*, XIV<sup>e</sup> s. — Le ruisseau de Villerat, provenant de l'étang de ce nom au-dessous du Coudray se jette dans la Houzée au-dessous de Veteuil. — Il va, à la saison pluvieuse, prendre ses eaux jusqu'au bas des Murats. — (Arch. de Loir-et-Cher, G 305 [1378]).

**Villeray** (Jean de), 29<sup>e</sup> abbé de la Tri-

nité, de 1440 à 1461, du temps des comtes Louis de Bourbon et Jean VIII. — Il succédait à Yves de la Font. Il était, au moment de son élection, prieur de St-Georges du Mesnil en Anjou. Il obtint en 1447 du pape Eugène IV une bulle prescrivante, de la part de certains clercs, la restitution des biens de la Trinité que leur avaient confiés ses prédécesseurs. Le 27 octobre 1461, il fonda son anniversaire dans l'église St-Georges du château de Vendôme et mourut le surlendemain. — Son successeur fut Richard Olivier. — Ses armes étaient : *D'argent à 9 merlettes de sable*, 3, 3 et 3 (*De Maude*). — Mais Pétigny lui donne pour armoiries : *De gueules à 2 léopards d'or*. — (*Cart. Trinité*, 343, note, p. 72, 672 note 2, 745 note 1, p. 177, 804, et t. IV, ch. 947 à 950, 953 et p. 439. — Abbé Simon, t. II, p. 306. — *Galla Christiana*, t. VIII, p. 1374. — Pétigny, p. 573).

**Villeray**, f., c<sup>e</sup> de Sougé. — *Villeret*, XVII<sup>e</sup> s., (Reg. de Sougé). — Ancien censif relevant des Roches de Sougé à 6 deniers de service le jour de la Saint-Jean. — En 1364, il appartenait à Jean de Saint-Ouen qui en faisait aveu à Haliquant de Bourrot, Sgr de la Flotte et des Roches de Sougé et capitaine de Troo. — On trouve aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s., plusieurs personnalités qualifiées Sgrs de Villeray, sans qu'il soit bien établis'il s'agissait-là de ce Villeray de Sougé. — En 1588, René Braudeau, époux de Jeanne N., est qualifié Sgr de V. — En 1680 Claude Bouchon est dit Sgr de Villerat (sic). — (Arch. L.-et-Cher, Titres de Sougé, etc.).

**Villerays** (Les), deux fermes, c<sup>e</sup> de Souday. — *Les Vilerés*, (Cassini). — *Le Grand et le Petit Villeray*, (Etat-Major et Cadastre). — On trouve en 1717, le mariage, à Savigné-l'Évêque, de Henri François de Nepveu, écr., Sr de V. avec Marie Le Pelletier de Feumisson. — (Collection Eug. Vallée, ms. Pasty, Notes div., t. I, n° 331).

**Villereau** (Famille de). — *L'Épau*, XVI<sup>e</sup> siècle. — Armes : *De sable au lion d'argent couronné d'or, accompagné de 5 fleurs de lys d'or*, 2, 2 et 1. — (Annuaire héraldique, 1909 p. 170, et La Chesnaye des Bois).

**Villerets** (Les), lieu-dit, c<sup>e</sup> de Romilly. — *Villeray*, XVII<sup>e</sup> s. — Anc. mét., qui, au commencement du XVII<sup>e</sup> s., était de la tenue des Mézières. — En 1635, elle appartient à Nicolas Lasneau, Sr de Villeray, parrain à Romilly. Il a pour fils un autre Nicolas Lasneau, aussi Sr de Villeray, qui en 1660 est avocat et échevin de Vendôme et époux de Françoise de la Grange. — (Reg. paroiss. de Romilly,

1635, 1658, de Danzé, 1687; de St-Martin de Vend., 1651. — Trémault, *Hist. municip. de Vendôme*, p. 78. — Collection R. de St-Venant, *Liasse Romilly-St-Mars*, Dossier *Mézivris*.

**Villeris** (*Familia de*). — *Villiers, Villechatain*, XII<sup>e</sup> siècle. — (*Cart. Trin.*)

**Villeromain**, bourg et commune du canton de Selommes, à 5 kil. sud-ouest de ce chef-lieu et à 10 kil. sud-est de Vendôme. — *Villa Romana*, XII<sup>e</sup> s., (*Cart. de St-Laumer*). — *Villa Romene*, 1196 (*Cart. de la Trinité*). — *Villa Romani*, XIII<sup>e</sup> s., (Pouillé chartrain). — *Ecclesia Sti-Stephani de Villaromana*, XVII<sup>e</sup> siècle.

Cette commune est bornée au Nord par celle de Périgny; à l'Est par celle de Villemardy, au Sud par celles de Tourailles et de Pray, à l'Ouest par celle de Crucheray. — Elle est arrosée par le ruisseau de St-Martin, tributaire de la Houzée, qui prend sa source au bas du bourg de Villeromain, à la fontaine St-Etienne et reçoit à 500 m. plus loin la fontaine même de St-Martin. — Le bourg de Villeromain est traversé par la route de Blois à Laval, par Vendôme et le Mans. — Sa station la plus proche est Villemardy, (4 kil.), halte sur la ligne de Blois à Pont-de-Braye.

**Lieux habités** : — Le bourg, qui compte 41 maisons et 136 habitants (en 1896). — Villemot, 64 hab. — Les Murats. — Le Fretay. — Couvreur. — Mihaudouin. — L'Aumône. — Villebadin ou Villebazin.

**Lieux-dits** : — *Les Radrets*, les Brouillets, Montjoie, Charge-Muid, Gratte-chèvre, les Noues-Raton, la Fontaine St-Martin, la Croupe-aux-Loups, le Grand-pas-de-Chesneau, Gorgery, Grognet, le Buisson-du-Mer, la Belottière, la Terre de Pain-bénit, les Fluonnes, les Baroches, la Fosse-aux-Charmeaux, le Gouffre de l'Étang-neuf, Triboust, la Quainière ou *Quesnière*, (ancien fief), le Pré-Milière, le Gué-Henri, la Petite-Arche, *Pampelune*, les Belles-Evries, la Noue-Habert, les Cartes, Moquebary, le Croupant, Fosse-Mineuse, Fosse-Fanchon, la Garenne-Cogneau, la *Mouée-St-Martin*, Verdeau, Fosse-Glas, la Frairie, la Fosse de Vendôme, le Baroneau, la Lapinière, l'Ormeau-Péret, la Halotière, les Margées, la *Luasinière*, (ancien fief), la *Fontaine-St-Etienne*.

**Superficie** : 1.388 hectares. — Cadastre terminé en 1831 par Barré et Leterrier. — Altitude du bourg 125 m. — Poste et perception de Selommes. — Assemblée le dimanche 3 août ou le dimanche suivant.

**Population** : 60 feux au XIII<sup>e</sup> s. — 160 à 200 communians au XVIII<sup>e</sup> s. — 337 hab. en 1806. — 318 en 1812. — 356 en 1824. — 315 en 1831. — 320 en 1836. — 312 en 1841. — 307 en 1846. — 331 en 1851. — 326 en 1856. — 311 en 1861. — 301 en 1866. — 317 en 1872. — 289 en 1876. — 281 en 1881. — 285 en 1886. — 277 en 1891. — 267 en 1896. — 256 en 1901. — 251 en 1906. — 284 en 1911.

Les registres paroiss. commencent en 1642. Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : — Chaulourneau, de Hange, Jabre, Noury, Cornet, (notaire), Goisard de l'Épau, Huet de Berthault, Dubois, Boisdelaud, de Luc, Hurault, Dorthe, Thizard, Cointault des Radrets, de Musset, Bastard de la Fleur, du Plessis, de la Lande, Bigot des Bordes, Bourru, de Maillé, Ronsard, Louet de Terrouanne, de Rivière, Viart de Villebazin, de Moulins, Cougneau, Lardière, Toutans, Réméon de Mocquet, Berruyer de Chanteloup, Gallois de Bézay, Goisard de Villebresme, Barjot de Moussy, Reviers de Mauny, Gînestons, Vêzeaux de Rancougne, Montigny.

**Curés** : — Villelmus, capellanus de Villa-Romeen, 1196 (*Trin.* 615). — Sénot, 1614. — Jean Chéreau, 1634. — Guillaume de la Fosse, 1635. — Adam Chéreau, 1642, chapelain en l'église St-Martin de Tours, inhumé dans le chœur de l'église le 19 août 1651. — Léonard Huet, 1651. — Philippe Hameau, 1657. — Jacques Collas, 1694. — Aubert, 1731. — Léon de Meulle, 1760, doyen rural de Selommes en 1783. — Antoine Georges, 1789. — Philippe Aubert, 1792... — Antoine Georges, 1808. — (Vacance 1819) — Devuygt, 1828. — Tournesac, 1830. — Marquet, 1833. — (Vacance 1843). — Lacombe, 1845. — Tremblay, 1857. — Berthelot, 1868. — Aubert, 1881. — (Vacance depuis 1885).

**Maires** : — Le Gon, 1792. — Pierre Girard, 1805. — Louis-Charles Girard, 1815. — Jean-François Oury, 1821. — Louis-Philippe Haugazeau, 1828. — Charles Haugazeau, 1847. — Benoit Chesneau, 1871. — François Brossillon, 1874. — Arthur Mestivier, 1877. — Louis Roger, 1891. — Louis Mestivier, 1905. — Camille Goudeau, 1906. — E. Brossillon, 1908.

**Notaires à Villeromain** : — René Cornet, 1634. — François Cornet, 1652. — François Garault, 1681. — Gilles Lanneau, 1727. — Marin Girault, 1724.

Noms de quelques baillis de Villeromain : — Charles d'Argouges, 1498. — François Daguier, 1517. — Henri-Jacques Bodineau, 1748.

Avant la Révolution, la paroisse de Villeromain était du doyenné de Selommes, archidiaconé de Vendôme, du bailliage et de l'Élection de Vendôme. L'abbé de St-Laumer présentait à la cure sur la proposition de l'archidiacre. Cette cure au XVIII<sup>e</sup> s., était dite d'un revenu de 700 livres.

L'église, dédiée à saint Etienne, premier martyr, paraît être du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> s., remaniée à différentes époques, entre autres au XVI<sup>e</sup> siècle, où on a percé des fenêtres dans le style nouveau. Elle possède une dalle funéraire ou l'on lisait encore en 1880, la date de 1739. — La cloche est de 1788.

On a découvert à Villeromain une certaine quantité de silex taillés, dont une belle hache, déposée au musée de Vendôme en 1873. — On y a rencontré au XIV<sup>e</sup> s., de nombreux vestiges de l'occupation romaine, ce qui est d'accord avec le nom de la localité pour établir que là se trouvait réellement une villa romaine.

L'église, de toute antiquité, appartenait à l'abbaye St-Laumer de Blois. Mais elle lui avait été soustraite à une époque reculée par les ancêtres des comtes de Vendôme, peut-être les sires de Preuilley, qui étaient possessionnés dans ces contrées, bien que Villeromain même ait été parmi les fiefs blésois, jusqu'au bornage des comtés en 1329.

Au XI<sup>e</sup> s., cette église était entre les mains de Geoffroy de Vendôme, qu'on appelait aussi Geoffroy de Lavardin, fils cadet du comte Geoffroy Grisegonelle. Vers l'an 1140, avant ou après, il remit tous les droits qu'il avait, de fait, sur cette église, entre les mains de Geoffroy de Léves, évêque de Chartres. Il lui promit en outre tout ce qu'il possédait de dîmes sur la villa même du lieu pour le cas où il mourrait sans enfants. Robert de Faye est témoin de cet acte. Le cas s'étant produit, l'évêque de Chartres se saisit de ces biens et les remit au couvent de St-Laumer qui établit là un prieuré. Les revenus de ce prieuré furent affectés à un des offices claustraux de l'abbaye, à Blois.

La seigneurie même de Villeromain était, depuis 1329, un fief lige du comté de Vendôme et en relevait à foy et h. et à 40 jours de garde au château de Vendôme. — Le domaine se composait de deux hébergements, l'un appelé *La Court*, l'autre *La Salle*, séants à Villeromain même (1495). Il avait un four à ban au bourg, et une place de moulin à vent, un vivier à poissons, etc. Il avait pour terres vassales : 1<sup>o</sup> Longue-Touche

et Berthault, paroisse de Lancé, appelée aussi la Touche-Berthault; 2<sup>o</sup> La Galoche de Ste-Anne, pour sa basse justice; 3<sup>o</sup> Une partie de l'Aumône, paroisse de Villeromain, avec un étang, le tout appartenant aux frères de la Maison-Dieu; et pour ce fief, les dits frères devaient au seigneur un repas, à mutation de chaque maître, pour lui, ses serviteurs et officiers, chevaux, chiens, oiseaux, etc.; 4<sup>o</sup> Une mouée de terre à Villeromain même, appelée *La Mouée St-Martin*, laquelle devait, outre la foy et h., une paire de gants blancs à nuance de seigneur; elle appartenait au XV<sup>e</sup> s., à une famille Quoiquant (ou plutôt *Cocquem*); 5<sup>o</sup> La Touche, paroisse d'Huisseau; 6<sup>o</sup> la métairie de Vau-boué à Villeromain.

Quant à son censif, il s'étendait jusqu'en la ville de Vendôme, paroisses St-Bienheuret et St-Lubin. (*Arch. Nat.*, P 618 et 619).

**Seigneurie de Villeromain** : — Il y a apparence pour que la seigneurie de Villeromain ait été au moyen-âge entre les mains mêmes des comtes de Vendôme de la maison de Preuilley. C'est en qualité de fils de Geoffroy-Grisegonelle, comte de Vendôme, que Geoffroy de Vendôme (sans doute le même que Geoffroy, dit *de Lavardin*, 2<sup>e</sup> du nom), dans le second quart du XII<sup>e</sup> siècle, restitua à St-Laumer l'église du lieu, que ses ancêtres avaient usurpés. A sa mort, cette seigneurie fit retour au domaine du comté.

Ce doit être en qualité de seigneur de Villeromain que Jean IV, comte de Vendôme, en 1278, donna aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme une métairie située à Villeromain et qu'on appela *l'Aumône*. Mais il ne fut en possession paisible et complète de cette seigneurie qu'après procès en Cour de Rome avec P. de Fréteval, veuve présumée de Jean de Lavardin. (Voir *Bulletin vendômois*, 1912 pp. 189 et suiv. et rectification, pp. 369 et suiv.).

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Villeromain est à la famille de Saint-Brisson. — En 1329 et 1337 à Geoffroy de Saint-Brisson, (*Arch. L.-et-Cher*, H [Oratoire]).

Dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> s., elle passe à la maison de Maillé qui déjà y possédait des biens en 1295 en la personne de Jean de Maillé, seigneur du Buisson, et, en 1329, avec Guillon de Maillé, d'après le bornage fait à cette date, entre les comtes de Blois et de Vendôme.

En 1347, Villeromain est à Guy ou Guyon de Maillé, Sgr en partie de Villeromain (d'après les titres de l'Oratoire de Vendôme). Il doit être le même que

Guy de Maillé, 3<sup>e</sup> fils et 6<sup>e</sup> enfant de Hardouin VI de Maillé et de Jeanne Savary de Montbazou et époux lui-même de Jeanne de Sazillé, veuve de Guillaume Turpin, dame de l'Islette et de la Guéritaude en Touraine.

Vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, cette seigneurie est à Juhez ou Jules de Maillé qui paraît fils ou petit-fils du précédent, et que la *Généalogie de Maillé* par Ledru et Denis, donne à tort comme fils de Hardouin VIII de Maillé et de Périnelle d'Amboise, vu que cet Hardouin se maria en 1412 et que Juhez vivait déjà en 1366, (Arch. L.-et-Cher, G 287) et mourut au plus tard en 1416. On le confond avec autre Juhez de Maillé qui, d'après Carré de Busserolle (article de Champchevrier), aurait épousé Marie-Elisabeth de Langlebermer de Lagny, mais ne paraît pas avoir été seigneur de Villeromain. (Il doit y avoir là erreur de Busserolle). Ce Jules ou Juhez de Maillé était Sgr de l'Islette et de la Guéritaude en Touraine et de Villeromain. On le trouve, vers 1389, d'après Carré de Busserolle, (art. Guéritaude), époux de Isabeau, fille de Geoffroy de Chateaubriant, dit Brideau, Sgr du Lion d'Angers. Il bailla à cens une maison à Vendôme en 1392. Le père Anselme le fait vivre encore en 1430, ce qui paraît douteux ; ce doit être l'autre Juhez, fils de Hardouin VIII.

Dès ce commencement du XV<sup>e</sup> siècle nous suivons la généalogie de la maison de Maillé avec quelques légères retouches que nous ont fournies les documents et titres locaux.

Juhez de Maillé eut les 7 enfants suivants : 1<sup>o</sup>) Jean de M., qui suit ; 2<sup>o</sup>) Guy ou Guyon de M., qui fut seigneur de Lantan ; 3<sup>o</sup>) Imbault de M., Sr de la Touche et de la Jonchère ; 4<sup>o</sup>) Pierre de M., époux de Jeanne de Targé ; 5<sup>o</sup>) Eustache de M., abbé de Bourgueil ; 6<sup>o</sup>) Marie de M., femme de Jean Artaud, écr, Sr du Puy de Montbazou ; 7<sup>o</sup>) Jeanne de M., femme de Jean du Baillieu.

Jean de Maillé, écr, Sgr de l'Islette et de la Guéritaude et de Villeromain. Il rend aveu pour Villeromain en 1405. Il épousa en 1403 Anne, fille de Pierre du Puy-du-Fou (en Vendée), écr, Sgr de St-Georges, et de Marthe Orry. Il en eut 5 enfants et probablement un sixième en la personne de Catherine de Maillé qu'on rencontre comme dame de Béton à Coulommiers en 1440 et épouse de Jean d'Illiers des Radrets, seigneur du Tertre, (Aveux du Bouchet-Touteville, Arch. Nat., P 611, n<sup>o</sup> 32 et n<sup>o</sup> 37, fol. 13). Cette Catherine est omise dans la généalogie des Maillé. Ces 6 enfants sont les suivants :

1<sup>o</sup>) Hardouin, qui suit ; 2<sup>o</sup>) Gilles de M., Sgr de la Guéritaude et de la Jonchère ; 3<sup>o</sup>) Yves de M., Sgr de la Guéritaude et de la Jonchère après son frère ; 4<sup>o</sup>) Andrée de M., épouse de Guillaume de Sainte-Maure ; 5<sup>o</sup>) François de M., abbé de Corbie ; 6<sup>o</sup>) Catherine de M., femme de Jean d'Illiers, Sgr de Béton.

Hardouin de Maillé, chevalier, fils aîné du précédent, Sgr de l'Islette et de Villeromain. Il rend aveu en 1437 pour Villeromain. Il épousa avant le 20 sept. 1459 Agnès, fille de Jean de la Roche-Rabasté et d'Anne de Cessigny. Il rendit encore aveu pour Villeromain en 1469 et 1472. Il laissait les cinq enfants suivants : 1<sup>o</sup>) Abel, qui suit ; 2<sup>o</sup>) Jean de M., Sgr de la Guéritaude ; 3<sup>o</sup>) Louise de M., épouse de Damier de Rillé, Sgr d'Azay-sur-Indre ; 4<sup>o</sup>) Périnelle de M., femme de François de Raziné, gouverneur de Nantes ; 5<sup>o</sup>) Guyonne de M., femme de Guillaume Frétard.

Abel de Maillé, chevalier, Sgr de l'Islette, Villeromain, Cessigny et la Roche-Rabasté. Il épousa en 1484 Marguerite de Reffuge, veuve de Pierre de Prunel, Sgr d'Ouarville, fille de Pierre de Reffuge, Sgr de Fougères, en Blésois, chambellan du duc d'Orléans et gouverneur d'Ast, et de Marguerite Chambellan. Il rendit aveu pour Villeromain en 1504 et mourut avant le 18 juin 1516, laissant un fils unique qui suit :

René de Maillé, Sgr de Villeromain, l'Islette, Cessigny, la Maison-Neuve et Rabasté. Il rend aveu pour Villeromain en 1516. Il avait épousé le 24 avril 1515 Françoise Le Roy, veuve de René Le Simple, écr, Sgr de la Cour-au-Berruyer, fille de Guyon Le Roy, Sgr du Chillon, vice-amiral de France, et d'Ysabeau de Beauval. Il en eut sept enfants, qui sont : 1<sup>o</sup>) René, Sr de l'Islette, mort sans alliance ; 2<sup>o</sup>) Charles de M., qui suit ; 3<sup>o</sup>) Jacques de M., archevêque de Bourges ; 4<sup>o</sup>) Marie de M., femme de Louis Marafin, Sgr des Nots ; 5<sup>o</sup>) Antoinette de M., femme d'Antoine Le Breton, Sgr de Chanceaux près Loches.

Charles de Maillé, chevalier de l'ordre, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, Sgr de l'Islette, Villeromain, le Plessis-Bosnay, Hommes, Cessigny, Nazelles et en partie du Quartier de Blois, etc. Il épousa vers 1550 Anne d'Hommes, dame d'Hommes, des Cartes et du Plessis-Bosnay près Châtelleraut, fille de François d'Hommes et de Marguerite d'Illiers. Il en eut sept enfants qui sont : 1<sup>o</sup>) François, qui suit ; 2<sup>o</sup>) Jacques de M., Sgr de Cessigny, époux de Renée Rousseau, qui en 2<sup>es</sup> noces, en 1629, épousa

Antoine de Lignières, Sgr de la Rochette ; 3<sup>o</sup>) Marguerite de M., qui épousa 1<sup>o</sup> le seigneur de la Fauvérière en Poitou et 2<sup>o</sup> Claude d'Augustin, Sgr de Courbat ; 4<sup>o</sup>) Renée de M., femme de René de la Touche, Sr de la Massardière ; 5<sup>o</sup>) Charlotte de M., femme de Bernard de la Carnaye, Sr de Chermant ; 6<sup>o</sup>) Nicole de M., femme de René Ferré, Sr des Coutures au Maine.

François de Maillé, Sgr de l'Islette, Villeromain, le Plessis-Bosnay, Hommes, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et chevalier de l'ordre. Le 22 sept. 1577 il épousait Claude de Kerman, fille de Maurice, Sgr de Kerman (en Bretagne), etc., décédée en 1614 ; il mourut lui-même en 1627. Ils avaient deux enfants : 1<sup>o</sup>) Charles, qui suit ; 2<sup>o</sup>) Urbaine de M., femme de Jean d'Avaugour.

Charles de Maillé, chevalier de l'ordre et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, marquis de Kerman, comte de Maillé et de Scirploué, baron de la Forêt, Sgr de l'Islette en Touraine, Villeromain, etc., mestre de camp des armées du roi en 1620. Il prit pour femme Charlotte d'Escoubleau de Sourdis, dame d'honneur de Marie de Médicis, fille de René d'Escoubleau, Sgr de Sourdis, gouverneur de Melun et de Jeanne de Rostaing. Il mourut en 1628 et elle après 1644. Elle avait rendu aveu pour Villeromain en 1635. Ils laissaient six enfants, qui sont : 1<sup>o</sup>) Donatien de M., marquis de Kerman, dont le fils aura Villeromain après sa tante ; 2<sup>o</sup>) Anne-Angélique de M., dite Mlle de Kerman ; 3<sup>o</sup>) Léonor-Charles de M., baron de Camzon ; 4<sup>o</sup>) Antoine de M., comte de la Marche ; 5<sup>o</sup>) Marie de M., qui suit ; 6<sup>o</sup>) Charlotte de M., dame de St-Nervin, femme de René de Barjot, marquis de Moussy.

Marie de Maillé, née en 1626, qui fut dame de Villeromain en 1656 par suite de partages avec ses frères et sœurs. En 1670 elle procéda elle-même à un partage provisionnel de ses biens entre ses neveux, enfants de son frère Donatien, et ses sœurs Marie-Angélique, Dlle de Carman, célibataire, et Charlotte, épouse de René Barjot, marquis de Moussy. Elle fut inhumée à Villeromain le 28 déc. 1708.

La terre de Villeromain, après elle, fut saisie sur ses héritiers et donnée à bail à des fermiers judiciaires en 1716. Elle finit par devenir la propriété de son petit neveu, le suivant :

Henri de Maillé, second fils de Donatien de Maillé, marquis de Kerman et de Renée-Mauricette de Plouac. Il fut lui-même marquis de Kerman après la

mort de Charles-Sébastien, son frère aîné, en 1672, puis comte de la Marche, banneret de Bretagne, premier baron du Léon, etc. Il épousa en 1674 Anne, fille de feu Antoine-François du Puy-Murinais et d'Anne Barbes, puis en secondes noces, en 1715, Louise de Kersaint-Gilly. Il rendit aveu pour Villeromain en 1709 au duc de Vendôme et mourut en 1728, à 78 ans, laissant 7 enfants qui sont : 1<sup>o</sup>) Donatien, qui suit ; 2<sup>o</sup>) Rogatien de M., dit le chevalier de Kerman, enseigne de vaisseau ; 3<sup>o</sup>) Charles de M., appelé l'abbé de Kerman ; 4<sup>o</sup>) Louise-Gabrielle de M. ; 5<sup>o</sup>) Cunégonde de M., abbesse de Moncé. Puis du second mariage : 6<sup>o</sup>) Henri-Procope de M., écr. ; 7<sup>o</sup>) Louise de M.

Donatien II de Maillé, chevalier, marquis de Kerman, comte de Maillé, baron de Lesqualen, Sgr de Damany et de Villeromain, colonel de cavalerie, né en 1675. En 1706 il épousa à la Rochelle-Marcé Louise Binet de Marcognet, veuve de François de Chaligné, marquis de la Chaise en Poitou, et fille de Nicolas Binet ou Bignet, comte de Marcognet, gouverneur de la Rochelle et de Marie-Thérèse de Wanverden. Il eut au moins 3 enfants : 1<sup>o</sup>) Donatien de M., né en 1707, à la Rochelle et inhumé à St-Martin de Vendôme le 10 juillet 1716 ; 2<sup>o</sup>) Rogatien de M., baptisé à Villeromain le 29 sept. 1715, qui plus tard paraît s'appeler Donatien et qui suit ; 3<sup>o</sup>) Charles-Henri de M., baptisé à Villeromain le 29 sept. 1722.

Donatien III de Maillé, d'abord appelé Rogatien, nom sous lequel il est baptisé le 29 sept. 1715 puis qui prit le nom de Donatien sans doute à la mort de son frère aîné en 1716. On le voit rendre aveu en 1728 pour la Touche d'Huisseau, au Bouchet-Touteville. Il est capitaine de cavalerie en 1740 et épousa en 1741 Elisabeth-Marie d'Anglebermer de Lagny, dont postérité. Il fut obligé d'abandonner la succession de ses parents à leurs créanciers, et la terre de Villeromain fut vendue par ceux-ci, le 24 mars 1740, pour 44 mille livres au suivant :

Joseph Lenoir, écr., Sgr de Chanteloup (de Villerable), garde de la porte du roi. Il décédait à Chanteloup en 1762 et était inhumé à Villerable le 7 octobre, âgé de 57 ans. Sa sœur et héritière, Madeleine Lenoir, veuve elle-même de Jean Lenoir, marchand à Paris, vendait Villeromain le 22 juillet 1764 au suivant :

Claude-Charles de Reviers de Mauny, capitaine au régiment de cavalerie de Condé, seigneur de Bois-le-Pré, Morier (?) le Gault au Perche, etc., fils de feu Claude de Reviers et de Françoise Besque de

Massainville, époux (en 1741) de Marie-Hélène de Thizard, née en 1714 fille de Joseph de Thizard, chevalier, Sgr du Coudray-Turbot, Blanchamp, la Montelière, etc., et de Marguerite Louet de Terrouanne. — Il fut inhumé sans enfants, à Villeromain le 28 mars 1769 et sa veuve aussi à Villeromain le 27 février 1791. — En 1777 Marie-Hélène, veuve de Reviers de Mauny, avait rendu aveu au comte de Provence, comme duc de Vendôme, pour sa seigneurie de Villeromain, la Cour, la Salle, Fosse-Mineuse et Ville-mot, laquelle terre de Villeromain lui avait été abandonnée pour la remplir de ses droits par Jacques de Reviers de Mauny, seigneur d'Ancise, et Jean-David de Meaussé, époux d'Anne de Reviers, héritiers de son mari. (Voir le *Coudray Turbauld*).

Il ne reste à Villeromain aucune trace d'habitation seigneuriale mais seulement une ferme dont les bâtiments sont considérables et qui paraît être celle dite de la Cour.

Arch. Nat., P 609, n° 11; P 618, n° 53 à 64; P 619, n° 1; P 620, n° 1; P 714, n° 145 et 234. — Arch. L.-et-Cher, G, 287; H (Registre terrier de l'Oratoire), pp. 167 (1327) et 178. — Arch. du Loiret, A 1624, p. 91; A 1625 (en 1774); A 1734 (en 1740). — Bibl. de Vendôme: 1° Ms. 285, pp. 11, 19, 252, 254, 321, 370; 2° Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 196; 3° Fonds Bouchet, chemise VII, dossier 3; chemise X, pièces 6 et 20; chemise XI, doss. I, pièces 9 à 11; 4° Album Launay, III p. 33; 5° fonds Trémault, Carton II des Fiefs (Villeromain); 6° Terrier du Bouchet-Touteville de 1690, p. 250. — *Cart. Trinité* 215 (notes) et 615. — Dupré, *Histoire de St-Laumer par Noel Mars* 148 et 334. — Titres de la fabrique de Périgny. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 22; 1864, p. 137 et 177; 1865, p. 261; 1866, p. 107; 1868, p. 94; 1873, p. 149; 1875, p. 208; 1877, p. 233; 1879, p. 41; 1880, pp. 184 et 260; 1897, pp. 176 et 233; 1903, p. 195. — *Bulletin Soc. Sciences et lettres de L.-et-Cher*, 1872, Borne des Comtés. — Collection R. de St-Venant: 1° Liasse Villeromain. 2° Liasse Diverses, Borne des Comtés en 1340. — Carré de Buserolle, articles Maillé, Champchérier, la Guéritande, l'Islette, etc. — Père Anselme, *Généalogie de Maillé*. — La Chesnaye des Bois, *Généalogie de Maillé*. — Abbé Ledru et Denis, *Généalogie de la maison de Maillé*, passim. — Registres paroiss. de Villerable, 1762; de Villeromain, passim et 28 avr. 1708, 15 avr. 1714, 29 sept. 1715, 21 janv. 1722, 30 mai 1741, 28 mars 1769, 5 févr. 1778, 27 févr. 1791. — Notes ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII<sup>e</sup> s. conservées au XIX<sup>e</sup> chez M. l'abbé Plat. — Passac, p. 91. — Pétigny, pp. 84, 199, 337, 544. — Launay, *Répertoire*, p. 133. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 683. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 404. — *Etat des minutes des notaires de l'arrondissement de Vendôme en 1861*. — La Thaumassière, *Histoire du Berry* (voir table au mot Villeromain.)

**Villesan** (Famille de). — *Le Chesnay* (de Fortan), XVII<sup>e</sup> s. — Armes: *De gueules à trois annelets d'or mis en fasce, au lambel à trois pendants d'argent.* — (Armorial chartrain). — (Voir *Errata*).

**Villesus**, i., c<sup>o</sup> de Villerable (près Ste-Anne). — *Villa Senatoris, Villasenior, Villa Domni*, XI<sup>e</sup> siècle (Cart. de Marm.). — *Villesueur*, 1659 (Registre de St-Martin) et 1672 (reg. St-Lubin). — *Villeseur, Villesur*, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s., (Aveux des sires d'Huchigny). — *Vil-sus*, (Cassini). — *Villefas*, (Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h., du château de Vendôme, avec droit de justice moyenne et basse.

Il est possible que ce lieu ait été le *Villa seneor* dont était seigneur vers 1050, *Andreus de Villa-Seneor* qui paraît comme témoin dans la charte 177 du Cartulaire vendômois de Marmoutier, et qu'on peut identifier avec *Villa-Domini* de la charte 128 du même cartulaire, là ou un appelé Randenus donna aux moines de Marmoutier, dans le fief de Ingelbaud le Breton, au-dessus de Vendôme, deux arpens de vigne, l'un appelé *Morena*, et l'autre *Mivitia*, dont les noms se sont perdus. Ces choses se passaient vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. — De *Villa-Domini* on a pu faire *Villa-Senior*, ce qui signifie la même chose, puis *Villesieur* et *Villesur* et enfin *Villesus*. — (Voir *Errata*).

Villesus au XV<sup>e</sup> s., était aux seigneurs de la Pierre. Il sortit depuis de leurs mains et en 1633 était à Jacques de Rousseau et Marguerite de Régis sa femme. — En 1636 (?) à César de Moulins, Sgr de Bois-la-Barbe. — En 1645 et 1663 à Louis de Moulins, écr. sieur de Villeseur et de Bois-la-Barbe, époux de Marie Sathenat. Ils font baptiser leurs enfants à St-Bienheure. — En 1668, ce fief est à François de Malherbe, Sgr d'Huchigny et la Pierre à cause de sa femme Geneviève de Vaussay, séparée de biens d'avec lui, qui l'avait acquis d'un sieur Janvier (vers 1665).

La métairie de Villesus située dans le fief de ce nom valait 9 sous 4 deniers de cens et un merle que devait le détenteur du lieu au dit seigneur d'Huchigny. Ce détenteur était au XVII<sup>e</sup> s., le couvent des dames Calvairiennes de Vendôme, ainsi qu'en témoigne un aveu de Joseph de Malherbe en 1750, pour son fief de Villesus. — Cette métairie fut vendue national<sup>e</sup> sur ces religieuses, pour la somme de 12.300 livres en 1791.

*Cart. vendômois de Marm.*, 14, 108, 128, 162, 177, 184. — Arch. Nat., P 609, n° 19; P 621, n° 72 à 81; PP 50 vol. 116, n° 590 et 110; vol. 23, n° 78 à 90. — Arch.

L.-et-Cher, Série Q, d'arrondissement de Vendôme, n° 333. — Arch. du Loiret, Série A, n° 1625 et 1644. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 89 et 1880, p. 261. — Reg. paroiss. de St-Bienheure, 1645, 1663; de Coulommiers, 1633, 1635; de St-Martin de Vendôme, 24 févr. 1659; de Rhodon, 1665. — Titres du Plessis Barthélemy (Paulze d'Ivoy).

**Villethierry**, h., c<sup>o</sup> de Crucheray, 24 hab. — *Villethierry sur Branne*, 1440. (Aveu du Bouchet-Touteville). — *Villethierry-la-Chapelle*, XVIII<sup>e</sup> s. (Arch. L.-et-Cher, Titres des Ursulines). — Ancien fief relevant à foy et hommage simple du Bouchet-Touteville. — De lui relevait un autre fief aussi à foy et h., qui était situé à Villerable et se composait d'un hébergement avec colombier qui en 1440 appartenait à Colin Langlois. (Arch. Nat., P 611, n° 22 et 37).

En 1440 le fief de Villethierry est à Jean Beauxoncles. — En 1488, il est vendu par Robert de Beauvilliers, écr., Sgr de Mersac (?) et de Thault, au nom et comme tuteur des enfants de lui et de défunte Catherine de Beauxoncles, et acquis par Mathurin Rogier. — En 1540 il est à Emery Rogier ou Roger, sieur de V., substitut du procureur général à Bauge, époux de Madeleine de Villars. — En 1549 à Mathurin Rogier, sieur de V., époux de Anne... — En 1557 et 1578 à Michel Rogier, époux de Isabelle Trouvé. — En 1588 et 1593 à Mathieu ou Michel Rogier, secrétaire ordinaire en la maison du roi, époux de Marguerite Gault et fils du précédent. — En 1609 à Michel Rogier, époux de Renée Guinebauld. Il est avocat à Vendôme, et aussi secrétaire ordinaire de la maison du roi. — En 1621, Villethierry est possédé indivisément par Michel Roger, Michel Tissart et Martin Souin.

En 1652, Marie Girard, veuve de Mathurin Bellanger, avocat à Vendôme, en possède une partie et la donne à bail. — En 1675, Jean Girard, avocat, en possède aussi une partie venant de son père et en rend aveu au Bouchet-Touteville. — En 1686, une partie du même fief est à Michel Girard, prêtre, qui est dit sieur de Villethierry. — En 1696, Marie Girard, qualifiée dame de Courtabœuf, veuve de Guillaume Menguy, vivant écr. sieur des Destertes (?), accompagnée de son fils Guillaume Menguy, conseiller au Parlement, vend son fief de Villethierry aux Ursulines de Vendôme qui paraissent en avoir déjà une partie dès 1685.

Une autre partie de Villethierry, en 1700, est à Jacques Froment, qualifié Sr de Villethierry et receveur de Bretagne, comme héritier de Anne Souyn, sa mère, épouse de noble homme Jacques

Froment, Sr de la Forest et aussi de Villethierry. Il rend aveu à cette date au Bouchet-Touteville.

Toute la terre de V., paraît passer ensuite aux Ursulines de Vendôme qui sont dites dames du grand et du petit Villethierry. Elles durent y bâtir une chapelle, ce qui fit donner à ce lieu le nom de *Villethierry-la-Chapelle*.

Cette terre fut vendue nationalement en 1791 pour 21.500 livres.

Au XVI<sup>e</sup> s., une partie de V., paraît avoir été détachée, au moins un certain temps, en faveur de Marin Guinebauld, mort en 1538, époux de Jacqueline Tesnière, fille elle-même de Pierre Tesnière, juge-chatelain au Bas-Vendôme, et de Hugnette Frémy. Cette partie dut faire retour aux Rogiers au plus tard à la fin du XVI<sup>e</sup> s., peut-être par le mariage de Michel Rogier avec Renée Guinebauld (?)

Arch. Nat., P 611, n° 32 et 37; P 773, 65a (Crucheray). — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 247; 1906, pp. 114 et 117. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits: 1° Reg. terrier du Bouchet-Touteville de 1690; 2° Dossiers Mareschal, Papiers du Plessis-Barthélemy. — Chartier de Meslay. — Reg. de la Madeleine de Vendôme, 1549; de Crucheray, passim; de Lancé, 1608 et 1609; de St-Martin de Vendôme, 21 oct. 1555. — Arch. L.-et-Cher, E 79; H, liasses de l'Oratoire et des Ursulines; G 310, 2345 fol. 201; Q (Vendôme), 254.

**Villethiou**, village, répandu sur les communes de St-Amand, de St-Gourgon et de Villechauve; environ 115 hab. dont 59 sur St-Amand, 45 sur St-Gourgon et 11 sur Villechauve. (La partie qui est sur St-Gourgon et Villechauve s'appelle la Moinerie). — *Villa Theodulphi*, 1650, (Arch. de L.-et-Cher). — *Villethiou, Villeclou, Villeloux*, XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles, (Titres et papiers divers). — *Chapelle-Vithiou*, (Cassini). — *Villethiou*, (Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h., (en partie) du Plessis-Portia, et en arrière fief du Bouchet-Touteville.

Ce village n'a d'importance que par son pèlerinage qui attire encore, certains jours, de très nombreux pèlerins. C'est le pèlerinage le plus suivi de tout le diocèse de Blois. On y accourt le lundi de la Pentecôte de tous les points du département et des départements voisins. La chapelle, desservie par un chapelain à la nomination de l'évêque de Blois, est dédiée à la Vierge Marie sous le nom de *Notre-Dame de Villethiou*.

La légende qui a donné lieu à ce pèlerinage se perd dans la nuit des temps: Un pâtre aurait trouvé, certain jour, une statue de Notre-Dame dans la fontaine, dite de la Coudre, tout proche Ville-

thiou. La statue, portée à l'église voisine revint d'elle-même à la fontaine. Transportée d'églises en églises elle s'obstina à revenir en ce lieu témoignant ainsi que c'est là même qu'elle voulait être honorée. Après quelques tentatives infructueuses de bâtisses, tout proche la Fontaine, bâtisses qui étaient détruites par une puissance mystérieuse, on finit par édifier là où elle se trouve aujourd'hui une chapelle qui résista et témoigna ainsi que c'était bien là que la Sainte Vierge voulait être l'objet d'un culte spécial. Telle est la légende.

Quoi qu'il en soit de cette légende, il paraît probable que le culte de la Vierge à Villethiou existe depuis une haute antiquité. Mais il n'est pas question de Villethiou dans les chartes. Et les premiers titres qui en parlent ne sont que du xv<sup>e</sup> siècle.

La chapelle ancienne, qui a fait place à celle plus vaste existant aujourd'hui, accusait les caractères tout au moins du xii<sup>e</sup> s. Elle fut démolie en 1841. Elle comptait, à l'extérieur, 5 m. 30 de largeur et 11 mètres de longueur et était éclairée par deux jours qui laissaient filtrer une lumière douteuse. Sa voûte était en lambris de bois avec un tirant au milieu, surmonté d'une flèche ou aiguille. Il est regrettable qu'on n'ait pas conservé cette chapelle, quand ce ne serait que pour lui faire faire, comme à St-Vrain, l'office de sacristie.

La statue antique de N.-D. de Villethiou, a du périr au cours des guerres de religion. La chapelle fut du reste pillée par les huguenots en 1562. Cette statue fut remplacée au xvii<sup>e</sup> siècle par une autre qui elle-même en 1793 fut brisée, mais les morceaux en ayant été tant bien que mal rajustés, elle fut, après la tempête révolutionnaire, réintégrée dans sa chapelle.

C'est cette statue qui fut enfin détruite par l'imintelligence d'un chapelain de Villethiou vers 1872 et remplacée par celle existant aujourd'hui. (La tête paraît appartenir à l'ancienne statue).

La nouvelle chapelle fut donc édifiée en 1843, dans un style imitant le gothique flamboyant, sur le bon goût duquel il vaut mieux ne pas insister.

Le pèlerinage est toujours très suivi et ne fait que croître en faveur auprès des populations chrétiennes de la contrée, ce dont témoignent les nombreux ex-votos qui tapissent déjà la chapelle et dont le nombre augmente tous les jours.

Cet édifice est formé d'une nef avec un sanctuaire et de chapelles latérales.

Villethiou était un prieuré simple, dépendant de l'abbaye de St-Georges des Bois. Le prieur était à la nomination de l'abbé de ce monastère et jouissait de l'inaliénabilité.

Son titulaire avait droit de vote à l'assemblée du clergé.

Il semble qu'il y ait eu des seigneurs laïques à Villethiou, au xiii<sup>e</sup> s., si l'on s'en rapporte à une charte de Notre-Dame de Romorantin où il est dit que « Une certaine veuve nommée Houdeborch, dame de *Ville tyon*, donna au lieu N.-D. de Romorantin pour l'entretien de sa fille Mabile, nonain du dit lieu, une rente de 12 setiers de blé sur le lieu de Tréceaux à Averdon. Mais il n'est pas sur que ce soit là le même Villethiou, bien qu'on n'en connaisse pas d'autre dans ces contrées.

Quoi qu'il en soit des possesseurs du fief du lieu, il est certain que le prieur, dès le xv<sup>e</sup> siècle, en était seigneur et avait droit de basse justice, laquelle relevait de la justice de Cléreau, fief uni au Plessis-St-Amand ou Plessis-Fortia.

C'est en 1454 qu'il est pour la première fois question du prieuré de Villethiou dans les titres conservés aux Archives de Loir-et-Cher (Liasse du prieuré de Villethiou). On y trouve un bail perpétuel des terres du prieuré fait par le prieur Antoine Caroust à une famille Pelletier. Cette famille Pelletier, en 1514, fut dépossédée de son bail pour avoir abusé de la possession et avoir coupé les arbres dépendant du domaine.

Ce fief de Villethiou était composé d'environ 85 arpens, dont 32 constituaient le domaine propre du prieuré et le reste, pour la plupart, se partageait entre les deux métairies du Chêne-au-Loup et de la Borde, relevant à cens et rente du prieuré, plus quelques arpens de prés et de noues, le tout donnant en 1552, époque du dénombrement connu, en dehors des 32 arpens du domaine (environ 22 hectares), 27 livres 9 sols 5 deniers, tant cens que rente (soit 450 fr. d'aujourd'hui, environ, d'après la table de Leber). Il avait en outre la dime des fruits naissants audedans de son fief, droit de pêche en la rivière de Brenne en son cours dans le même fief, et différents menus droits qui ne se peuvent estimer. C'était donc un bénéfice nullement à dédaigner que la chapellenie de Villethiou. Aussi ne faut-il pas s'étonner d'y rencontrer dès le xv<sup>e</sup> s., des prieurs commendataires, à l'instar de ce qui se faisait partout en France à cette époque dès que les revenus des lieux sacrés étaient plus que suffisants pour nourrir leur titulaire. Mais

ces prieurs commendataires étaient généralement religieux et curés d'une des paroisses du Vendômois dépendant de la même abbaye de St-Georges, et il est évident que sauf dans certaines cérémonies où ils jugeaient leur présence obligatoire, ils étaient remplacés comme officiants à Villethiou par des prêtres voisins. Quelquefois il y avait en même temps prieur titulaire et chapelain en titre.

Le pèlerinage semble avoir été fort suivi jusqu'à la Révolution. A cette époque, la chapelle et le prieuré devinrent naturellement propriété nationale. Les biens en furent vendus et la chapelle avec les bâtiments du prieuré furent rachetés le 11 janvier 1791 par deux ci-devant moines prémontrés de l'abbaye, de l'Etoile qui est voisine de Villethiou, Jean-Baptiste Pilgrain et François-Gabriel Bron qui les possédèrent indivisément. Ces deux prêtres se cachèrent pendant la période révolutionnaire, mais desservirent néanmoins le mieux qu'ils purent la chapelle Notre-Dame.

A la mort de Pilgrain, en l'an IX (1800), son frère Jean Pilgrain hérita de la moitié appartenant au défunt. Cette moitié lui fut rachetée par son copropriétaire, Gabriel Bron, moyennant 600 livres. Celui-ci mourut en 1814 laissant ses biens à ses neveux qui résolurent de s'en défaire. L'acquéreur fut l'abbé Joseph de Caqueray, curé de Villeporcher, qui paya 6.600 francs le petit domaine et la chapelle. Il répara cette dernière et y restaura le culte interrompu. Puis, pour soustraire ce monument aux convoitises possibles de ses héritiers, il en fit don en 1825 à la fabrique de Longpré, paroisse la plus voisine de Villethiou, dont lui-même devint curé en 1826. Le petit domaine se composait alors, outre la chapelle et son prieuré, de un hectare, 61 ares environ, en plusieurs pièces; quant au mobilier sacré, il était estimé 790 fr.

La chapelle de Villethiou fait encore aujourd'hui partie de la fabrique de Longpré, dont les curés sont en même temps chapelains de Villethiou avec résidence en ce lieu (1900).

Le presbytère a été lui-même rebâti et agrandi, avec le produit des quêtes et dons des fidèles du Vendômois, de la Touraine, du Blésois et d'ailleurs. Le pèlerinage de Villethiou est plus suivi que jamais.

(Pour les guérisons miraculeuses opérées à N.-D. de Villethiou, voir l'ouvrage de l'abbé Landau, [Tours, Mame, 1863] et la *Semaine religieuse* du diocèse de Blois).

Voici les noms des chapelains de Villethiou qu'on a pu rencontrer depuis les plus anciens connus, jusqu'à nos jours, avec de nombreuses lacunes : — Frère Antoine Caroust, curé de Lisle, 1454. — Fr. Nicolas Brieuzeau, 1505, (Arch. Nat., 5002b). — Fr. Jean Guérin, prêtre, commendataire, 1552. — Fr. Louis Pareau, 1574. — Fr. Jean Brossier, bachelier en droit canon, vers 1590. — Fr. Claude Lebay, 1596. — Fr. Mathurin Bigot et Fr. Jean Bertin simultanément, 1613 à 1615. — Prêtres Jacques Chevalier et Jacques Jousseaulnes, 1621 à 1643. — Houllard, 1695. — César Frédureau, 1702. — François Séguin, 1714. — Pierre Artaud, 1724. — Joseph Pattard, chanoine de St-Martin de Tours semble être prieur titulaire, de 1744 à 1756, ayant pour chapelains résidents : Alexandre Bretonneau, 1744 à 1750 et Gabriel-Thomas Dubois, 1750 à 1756. — Guillaume Mieve, chapelain, 1758. — P. Mesnier, chapelain de V. et curé de Pray, 1762. — Bernardo Nasser, chapelain, 1771. — Philippe-Henri de Breuil, 1772. — Jacques de la Noue, 1778. — Faucon, curé de Villiers-faux, 1783 à 1791. — Le Père Jean-Baptiste Pilgrain, chapelain, acquéreur de la chapelle, conjointement avec le père Bron, le premier mort le 20 frimaire an IX, (10 déc. 1800), le second le 27 juillet 1814; ce dernier était curé de Longpré depuis 1812 mais habitait Villethiou. — Déro, curé d'Huisseau, 1814. — L.-J. de Caqueray avec Mercier, 1826 à 1846. — Mavré, 1847. — Beauchêne, 1851. — Chênebaux, 1877. — Boy, 1886. — Cordier, 1905. — Les chapelains de Villethiou sont aujourd'hui curés desservants de Longpré. — (V. *Errata*).

Bibi. de Vendôme : 1<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin de la Chesnaye, t. I, p. 110 et t. II, p. 103; 2<sup>o</sup> Fonds Trémauli, Cartons des Piefs (Bouchet-Touteville); 3<sup>o</sup> Album Lannay, t. III, p. 44. — Pétigny, p. 86. — Lannay, Ripertoire, p. 102. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. II, p. 406. — *Compte rendu du congrès de Vendôme en 1872*, p. 337. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 258. — Abbé Landauet, *Notre-Dame de Villethiou (passim)*, d'après Archives de Loir-et-Cher, Liasse de Villethiou. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 80; 1881, p. 325. — *Annales Norbertines*, 1889, p. 35 et suiv. — *Semaine religieuse du diocèse de Blois (passim)*. — *Journal Le Loir*, 18 Mars 1842.

Villetruié, f., c<sup>o</sup> de Gombergean. — *Villatrué*, xii<sup>e</sup> s., (Cart. de Marm.). — Cette terre relevait à foy et h. de Vendôme et était à Marmoutier. Elle faisait partie des dépendances du prieuré de Lancé. — En 1148 elle fut revendiquée par Maurice de l'Érable comme lui appartenant. Mais Engelbaud, archevêque

de Tours, lui fit abandonner ses prétentions. — En 1527 elle était donnée à bail pour 18 septiers de froment, 6 d'avoine, et 4 chapons à la charge d'y bâtir une maison et une grange. — En 1606 elle est à Jacques François, Sr de la Chesnaye. — (*Cart. blésois de Marm.*, 164, 436. — *Cart. vendômois de Marm.*, 69 A. — *Cart. Trinité*, 503 note 1. — Arch. L.-et-Cher, Fonds de la Trinité [1606]).

**Villetrun**, bourg et commune du canton de Selommes à 4 kilomètres Nord-Est de Selommes et à 8 kil. Est de Vendôme. — *Villatrun, Villatrun*, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, (*Cart. de la Trinité*). — *Villetrun*, XIII<sup>e</sup> s., (Pouillé du diocèse de Chartres).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Rocé et Faye, à l'Est par celle de Selommes, au Sud et à l'Ouest par celle de Coulommiers. — Le ruisseau de Flammesec prend sa source au bourg même de Villetrun et va se jeter dans la Houzée à la Gravelle, c<sup>o</sup> de Coulommiers. — A Villetrun se rejoignent les routes de Vendôme et de la Ville-aux-Cleres à Selommes. — A un kil. O. du bourg se trouve la station de Villetrun-Coulommiers sur la ligne de Blois à Pont-de-Braye par Vendôme.

*Lieux habités* : — Le bourg qui compte 276 habitants. — Le Parc, ancien château et fief. — La Roche, — La Picotière, ancien fief. — Le Pâtis-Cornet. — Les Ruelles. — Le Moulin. — La Touzerie. — Malitourne, anc. fief. — La Perrine, ancien fief. — Et en plus, la maisonnette n<sup>o</sup> 45, sur la ligne de Pont-de-Braye à Blois.

*Lieux-dits* : — *Flammesec*, ancien fief. la Tourelle, le Marc-d'argent, les Bigornes, les Prasles, L'Homme-mort, Goyer, Vinais, les Chatelais, les Etriais, Poullbas, la Fosse-Poignard, le Rondeau, Housse-pied, l'Huisdenfer, Chambois-sière, la Fosse-Tafforeau, le Pâtis-Roger, le Clos-Taquois, la Mèrese, les Tirelles, les Closets, le Méteau, la Henri-paquerie, Ville-Argéon, Villepéan, la Fosse-Thibault, le Clos-Henri, Préon, la Noue-Dallé, la Fosse-Pierre, la Temperie, les Bellonneries, le Clos-Vendômois, la Fosse-Maurice, la Fosse-Aniot, le Bois-Rousseau, les Bréviaires, la Passée-Mauras, les Galants, Champgrenet, L'Homage, le Chapitre, la Fosse-la-Treille, la Fosse de la Miotte, la Garenné à Brie, les Bois de Ternay, la Vallée-Béchueau, Presse, Bonne-Fontaine, la Gouvernelle, Fosse-Couloire, la Folie d'Hier, Fossebault, la Chancelle, la Noue-Dorel, Clos-Houset, la Nivocherie, la Passée des Tortillons, Fosse-Voltière, Fosse-Garaud, la

Noue-Madelon, la Croix du Theil, la Musse, la Grosse-Pierre, Aboy, le Bonney-mier, Clavier, le Buisson-Rallu, la Fosse-à-l'Aumône, les Simoneaux, les Lidoreaux, Mirecon, Germeraude, le Marchais du Petit-Lanouer, Poylibert, le Poirier-Millet, Fosse-Fusellier, Fosse-Durand.

*Superficie* 683 hectares. — Cadastre terminé en 1831 par Louis Crépin. — Poste de Selommes. — Perception du lieu. (Le percepteur réside à Vendôme et exerce pour les communes de Villetrun, Baigneaux, Chapelle-Anschéry, Coulommiers, Epiais, Faye, Renay, Rocé, Ste-Gemmes, Arènes, Meslay et St-Ouen). — Assemblée le dimanche 4 juillet ou le dimanche suivant. — Etude de notaire.

*Population* : — 60 paroissiens au XIII<sup>e</sup> s. — 230 habitants au XVIII<sup>e</sup> s. — 240 en 1808. — 269 en 1831. — 285 en 1836. — 309 en 1841. — 329 en 1846. — 325 en 1851. — 325 en 1856. — 300 en 1861. — 292 en 1866. — 291 en 1872. — 297 en 1876. — 332 en 1881. — 318 en 1886. — 321 en 1891. — 286 en 1896. — 286 en 1901. — 283 en 1906. — 287 en 1911.

Les registres de l'état-civil de Villetrun commencent en 1587. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Du Bouchet, Richard de Villetrun, de Fleury, du Lude, de Régis, Galland, de Rotelle, Dumagnay ou Dumagny, d'Illiers, Ronsard, l'Etenou, Boutault de la Noue, Joubert de Montigny, Masson, de Bellanger, de Vallance, (notaire), de Veneur, Grosil de Villenarceau, Buffereau de la Gravelle, Bourru d'Ancée, Le Tillier de Paradis, Gobinet, de Bussy, Goislard, Raffard, de Flains ou Felins de la Bouvernelle, Jabre, Hurault de Saint-Denis, d'Elèvemont, La Ferrière, Chéroute (notaire), Fouquières, Saint-Chamans.

*Curés* : — Andreas, presbiter de Villatrun XII<sup>e</sup> s. (*Trin.* 585). — Ménage, 1580. — Odin Severin, 1587. — Pierre Lambert, 1622. — Mathurin Fromet, 1641. — Faveau, 1661. — Jean Guillet, 1683. — César Jacquinet, 1717, mort en 1719. — Michel Hubert, 1719, mort en 1760. — M.-F. Chéron, 1761. — Pierre Gastineau, 1772. — Brizard, curé constitutionnel, 1791. — Noirot, 1792 (?). — Vacance jusqu'en 1834, la cure est desservie par les curés de Coulommiers. — Delalande, 1834. — Couronnes, 1837. — Pichot, 1839. — Rochette, 1844. — Ranc, 1856. — Goupy, 1877. — Trémeau, 1902. — Vénier, 1907.

*Maires* : — Michel Nouvelon, 1792. — Georges-Aubin Chéroute, agent, an IV, puis maire 1806. — Pierre le Gou, 1817. — François Hellineau, 1821. — Jacques-Auguste-Frédéric Ferrand, 1848.

— Antoine Maugé, adjoint délégué, 1894. — Léonel Rouzé, 1894.

Un maître d'école, Pierre Potée, exerçait à Villetrun en 1744. — (Reg. paroissiaux).

*Notaires à Villetrun* : — Pierre de Valence, 1653. — Souin, 1749. — Claude Chéroute, 1750. — Souchay, 1805. — Tardiveau, 1816. — Menard, 1825. — Jarry, 1844. — Lelarge, 1864. — Neveu, 1889. — Rabany, 1893. — Béglot, 1897. — Janvrin, 1905.

Une voie romaine passait, dit-on, par Villetrun, Pétigny dit qu'elle allait de Fréteval à Blois, (mais Fréteval paraît n'avoir été fondé qu'au moyen âge). La seule chose certaine c'est qu'on a découvert en 1864 à V., une sépulture gallo-romaine contenant des vases en terre et en verre.

Avant la Révolution, la paroisse de Villetrun était du doyenné de Selommes, archidiaconé de Vendôme, du bailliage de Vendôme pour la moyenne et basse justice, mais du présidial de Baugé pour la haute justice. Elle était de l'Élection de Vendôme. L'archidiacre de Vendôme présentait à la cure qui au XIII<sup>e</sup> s., était dite d'un revenu de 20 livres et de 700 livres au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle suivait la coutume d'Anjou.

L'église St-Martin de Villetrun est du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle. Dans le chœur se trouve la tombe d'un membre de la famille de Saint-Chamans. — Sur un des murs de la nef se trouve une fresque représentant l'entrée du Christ à Jérusalem. — Des chapelles latérales ont été construites au XIX<sup>e</sup> siècle. — La cloche est de 1720, ayant pour parrain Gaspard Maximilien d'Elèvemont et pour marraine Madame de la Bouvernelle, dame de cette paroisse, et grand'mère du dit parrain.

Dans le chœur se trouve la tombe d'une dame dont l'inscription se trouve sur une plaque de marbre noir en forme de cénotaphe qui est encastrée dans le mur de cette église du côté de l'Épître. Elle est ainsi libellée : « *Cy gist très puissante et très illustre dame Madame Marie-Françoise de Fougères, épouse de très puissant et très illustre Seigneur Monseigneur Antoine-Marie-Hippolyte, comte de Saint-Chamans, lieutenant général des armées du roy, gentilhomme d'honneur de Monseigneur le comte d'Artois, dame de ce lieu, de Malitourne, Malignas, Le Tremblay, Frouville, Bordebars, Marcon et en partie de la Chapelle-Enchéria, née le 18 juillet 1746, mariée le 4 août 1766. Sa vie a été le modèle des âmes chrétiennes dont sa mort a été l'exemple. Le 4 juin 1787.* »

Le curé de Villetrun était tenu de cé-

lébrer quatre anniversaires aux quatre vendredis des Quatre-Temps de l'année en mémoire des seigneurs de Villetrun, et cela moyennant une rente à lui faite par la seigneurie, de deux setiers de froment, ainsi qu'en témoigne un aveu de Villetrun au château de Vendôme en date du 18 septembre 1618.

On a prétendu (*Guide du touriste dans le Vendômois*) que dans cette paroisse se trouvait jadis une autre église paroissiale appelée *La Perrine* réunie en 1304 à celle de Villetrun ; mais nous n'avons pas pu rencontrer trace de ce fait, pas plus que de celui de la réunion en 1792 (?) des registres paroissiaux de Villetrun même à ceux de la Perrine comme l'indiquerait une vague tradition, rapportée dans le Mémoire du notaire Chéroute.

Les titres de la fabrique indiquent qu'à Villetrun l'église possédait une rente de 24 fagots de paille sur les dîmes de la paroisse. La tradition fait savoir que ces 24 fagots étaient destinés à joncher l'église pour la fête de Noël et étaient ensuite vendus par la fabrique à l'issue de la grand'messe. — Les dîmes de la paroisse étaient partagées par moitié. La première moitié était au seigneur de Villetrun et la deuxième moitié se partageait entre le chapitre St-Georges de Vendôme et l'abbaye de l'Étoile.

La Trinité avait à un censif, ce qui est constaté dès le commencement du XIII<sup>e</sup> s. Ce censif fut augmenté en 1241 par les soins de Hugues de Marcheil qui fit don à l'abbaye de quatre maisons en la même paroisse, du consentement de Denise sa femme, et de Simon, son fils, pour fonder leur anniversaire. Elle avait en outre une rente sur la seigneurie du lieu ; et en 1475, Michel Tillier, dit Fleury, seigneur de Villetrun, reconnaissait pour cela devoir à l'office d'infirmier 22 boisseaux de froment de rente.

Bien qu'il soit question de Villetrun parmi les fiets blésois cédés par le comte de Blois en 1329 au comte de Vendôme, au moment de leur accord au sujet du bornage de leurs comtés, il apparaît comme certain que la seigneurie même du lieu et l'église ont toujours été du Vendômois et suivaient la coutume d'Anjou.

*Seigneurie*. — La seigneurie de Villetrun relevait à foy et h., simple du comté puis du duché de Vendôme, ainsi que sa moyenne et basse justice. Mais sa haute justice relevait directement du comté-duc d'Anjou et était du ressort de Baugé, ainsi que le constatent divers actes des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, conservés aux Archives de Loir-et-Cher, (Série E, 192).

Cette seigneurie avait plusieurs fiefs vassaux : La Perrine, la Picottière, Malitourne et Bréviande, tous situés paroisse de Villetrun. En plus la cure du lieu devait au seigneur de Villetrun le jour de la prise de possession de son presbytère une somme de 16 livres.

Un aveu de 1618 rendu à César, duc de Vendôme, décrit ainsi la seigneurie de Villetrun :

« Ma terre et Sgr de Villetrun qui consiste en fief, censif, cens, rentes, vassaux et sujets. — C'est à savoir ma maison estant en la basse court servant pour le métayer composée de chambres à cheminée, étables, granges, etc... fuye, et derrière ma maison seigneuriale un grand pressouer à vin avec deux petites chambres à feu au bout, jardins, vergers, vignes, touche et garenne, le tout enclos de murailles avec la dite maison seigneuriale, contenant trois arpens ou environ ».

« Item, une boucherie ou estail à vendre chair, sise au carrefour du village de Villetrun devant le logis du Plat-d'Estain... près mon dit four à ban... [Suit l'énumération des morceaux de terre du domaine]... Item, mon censif de Villetrun valant 4 l. 7 sols 6 deniers et 121. ou environ de rente... [Suivent les noms des terres hommées qui sont Malitourne et Bréviande] ». — (Extrait des Arch. Nat., P 622, n° unique.)

Cet aveu confessait que trois foyes et hommages étaient dues pour Villetrun, la première pour Villetrun même, la seconde pour certaines rentes assises sur le dit lieu, la troisième pour les Tailles de Villetrun.

On trouve des personnages du nom de Villetrun dans les chartes de la Trinité aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. — En 1057 *Loisius* et *Lisoius de Villatrum* sont témoins de donations de terres à la Trinité vers Listriacum. — Au XII<sup>e</sup> siècle, *Burchardus de Villatrum* est encore témoin d'un don fait au même couvent par Barthélémy de Buressart.

Villetrun au XIV<sup>e</sup> siècle est à Macé de la Boissière. — Vers 1350, à Jean de Boisgarnier, époux de Jeanne de la Boissière.

— En 1373, à Jean de Boisgarnier, écuyer, qui paraît fils des précédents. Cette même année, sa mère alors remariée à Huet Lejay, vendait la moitié de Villetrun composée d'un moulin appelé Flammesay, son étang, ses bannières, etc., à Jean de Beauvoir, époux de Agnès Copelet, veuve de Gervais Maslon. Il en rendait aveu en 1374 ; et la première moitié restée entre les mains de Jean, de Boisgarnier était vendue par lui, avant

1376, à Jean Maslon, beau-fils de Jean de Beauvoir.

En 1394 avaient lieu les partages des familles Maslon et de Beauvoir. De son premier mariage avec Jeanne, morte avant 1350, Gervais Maslon avait eu pour enfants : 1<sup>o</sup>) Jeanne Maslon qui épousa N. Chauvin, dont le fils Geoffroy Chauvin fonda à Vendôme la chapelle St-Léonard ; 2<sup>o</sup>) Philippot Maslon, seigneur de Frileuse qui en 1369 payait les droits de francs-fiefs pour les terres qu'il avait à Villetrun et qu'il tenait de son père Gervais Maslon et que celui-ci avait acquises de Jean Payen, écuyer, sire de Sauleux.

De son second mariage avec Agnès Copelet, le dit Gervais avait eu : 3<sup>o</sup>) Jean Maslon l'ainé, qui suit ; 4<sup>o</sup>) Jean Maslon le Jenne, dit Jeannot, sieur de Marcilly (en partie) ; 5<sup>o</sup>) Guillaume Maslon, Sgr d'Osnoys ; ces deux derniers eurent les Tailles de Villetrun (vers la Chapelle-Anschéry) lesquelles tailles avaient été achetées de Jean de Boisgarnier ; 6<sup>o</sup>) Philippine, épouse de Jean de la Fosse, dame de la Bouchardière.

Du second mariage d'Agnès Copelet avec Jean de Beauvoir étaient venus plusieurs enfants qui, au partage de 1394 étaient nommés ainsi : 1<sup>o</sup>) Jean de Beauvoir fils ; 2<sup>o</sup>) Pierre Béguin représentant sa femme N. de Beauvoir et ses filles mineures Catherine et Jeanne Béguin (plutôt Bégin) ; 3<sup>o</sup>) Guillaume Forestier, époux de Jacqueline Beauvoir. — Ces trois derniers avaient dans leur partage le moulin de Villetrun avec son étang, etc, l'aitre et habbergement de Beauvoir, autrement dit la Picottière, etc.

Jean Maslon l'ainé, seigneur de Chanteloup, de Poiriers et de la moitié de Villetrun (achetée en 1374 de Jean de Boisgarnier), en rendait aveu en 1396, 1400 et 1408. Il avait pour femme Jeanne Pechard. Il légua à sa femme en 1412 la métairie de Poiriers à St-Ouen et en 1413 une rente aux pauvres de Villetrun. Il mourut après 1414. Il avait pour fille Agnès, femme de Bertrand Daguier, à qui elle avait porté Chanteloup (de Villetrun).

En 1430, Villetrun est à Michel Le Tillier, dit Fleury, à cause de sa femme Isabeau, issue des Maslon, non autrement qualifiée, (sans doute Isabeau Daguier). Il paraît être fils de Jean Le Tillier, dit Floury, lequel en 1404 se rencontre comme vassal de Villoseau à Baillon. En 1443 Michel est mort, laissant pour fils le suivant :

Mathurin Le Tellier, dit Fleury, qui rend aveu pour Villetrun en 1443. Il est

mort en 1447 et paraît laisser comme héritier le suivant :

Michel Fleury (*sic*), Sgr de Villetrun en 1475 ; il est probablement fils du précédent. Il rend aveu en 1477 sous le nom de Michel Le Tellier, dit Fleury, et en 1484 sous le nom de Michel Fleury, licencié es lois. — En 1490 sous le nom de Michel Le Tillier (*sic*), dit Fleury, licencié es lois, il reçoit assignation à comparaître à Angers à l'effet de payer les droits de franc-fief pour sa terre de Villetrun. Il exhibe alors des lettres d'amortissement datées du 10 décembre 1364 données par « Monseigneur Louis, fils du roi de France, duc d'Anjou et comte du Maine au moyen du don à lui fait par le roi notre sire, esquelles lettres d'amortissement est contenue et déclarée la terre et seigneurie de Villetrun avec ses appartenances, être sise et située au dit pays et duché d'Anjou et de laquelle le dit Michel est à présent détenteur et possesseur à cause de la succession de ses prédécesseurs ». — Il est alors renvoyé des fins de la poursuite par jugement à Angers le 10 juin 1490.

Il rend encore aveu au comte de Vendôme en 1494. Il mourut avant 1502, laissant pour veuve Jacqueline Campel, bourgeoise de Blois, dont il avait eu plusieurs enfants parmi lesquels le suivant :

Jacques Le Tellier, dit Fleury, fils aîné et principal héritier de M. Michel Le Tellier dit Fleury. Il rend aveu pour sa terre de Villetrun au comte de Vendôme, en 1507 et en 1516. En 1507 et 1512 il est encore seigneur de Villetrun par indivis avec ses frères, non nommés. Il se plaint en 1512 du seigneur de Malitourne qui refuse de lui rendre l'hommage de sa terre. Le litige est porté à Baugé. Le roi commet le juge de Blois pour juger le cas pour cause de proximité. Il est encore vivant en 1554. Il a pour fille la suivante :

Marguerite Le Tellier de Fleury (*sic*), qui avant 1567, épousa Jacques Richard écuyer, lequel Jacques Richard, à cause de [Marguerite] Fleury sa femme, se rencontre au compte de la recette du duché de Vendôme comme devant foy et h. et roussin de service pour sa terre de Villetrun et pour ses tailles du dit lieu, etc. (1583). En 1612 il achète, à Mathieu de Thisart le moulin de Flammesay et le réunit à sa terre de Villetrun. — Il décéda avant 1620, laissant sa femme veuve avec les enfants suivants : 1<sup>o</sup>) Jacques Richard, qui suit ; 2<sup>o</sup>) Marie, qui est marraine à Villetrun en 1603 et 1609 ; 3<sup>o</sup>) Florimonde, qui est femme d'un sieur de Régis.

Jacques Richard de Fleury, écr, Sgr

de Villetrun, trésorier de France et maire de la ville de Tours (1621 à 1623), puis grand voyer de la généralité d'Angers en 1633. On l'appelle parfois Jacques de Fleury et même *Desfleuris*. Il épousa Anne Estenou ou Lestonou, mourut en 1649 et fut inhumé à Tours auprès de sa femme, décédée elle-même en 1646. Ils avaient eu pour enfants : 1<sup>o</sup>) Henri, qui fut tué en duel à Mazangé par le fils de M. de Courtemblay, et fut inhumé à Villetrun le 31 janvier 1644 ; 2<sup>o</sup>) prétendit même qu'il avait été assassiné à la porte de la Bonaventure ; 2<sup>o</sup>) N. Richard de Fleury qui fut lui-même inhumé à Villetrun le 3 avril 1649 le lendemain même du jour où son père décédait à Tours ; 3<sup>o</sup>) Charles, qui suit ; 4<sup>o</sup>) Marie, qui en 1621, épousa Florent Sarrebource, Sr de la Bretesche, aide de camp du maréchal de la Châtre. (La Thaumassière).

Charles Richard de Fleury, écr., Sgr de Villetrun. Il paraît avoir épousé Renée Lemesureur, veuve de Jacques Doucin, laquelle mourut elle-même en 1649 laissant une succession vacante (Arch. L.-et-Cher, E 4). — On trouve ce Charles Richard de Fleury, qualifié seigneur de Villetrun, comme parrain à Villetrun en 1650 et 1651. — Il paraît vendre Villetrun au suivant :

François de Vimeur, chevalier, Sgr du Plessis-Maillet et d'Aupuy. Il est qualifié seigneur de Villetrun en 1653. Il avait épousé en premières noces Marie de Bellanger, et en secondes noces Catherine Cheminai. — Sur lui la terre de V., fut saisie vers 1675.

En 1679, l'aveu pour Villetrun est fait par François Forcadet, commissaire et receveur général des domaines provenant des saisies réelles au Châtelet de Paris, établi au régime et gouvernement de la terre de Villetrun, saisie sur François de Vimeur, chevalier, Sgr d'Aupuy « à la requête de dame Catherine Cheminai, femme séparée du dit sieur de Vimeur ».

En 1682, Villetrun est à Robert de Flins ou Flains, chev., Sgr de Bouvernelle, fils cadet de Jean de Flins, Sr de Bantelu et de Jeanne des Amours ; lequel, le 28 mars 1675, avait épousé à Thoré, Gabrielle de Vimeur, fille du seigneur de Rochambeau. En cette année 1682 il est dit chevalier, Sgr de Villetrun, capitaine des gardes de Mgr le duc de Vendôme et gouverneur des tours de Toulon. Il décéda en 1696. — La terre de Villetrun était encore saisie en 1712, ainsi que le Tremblay, paroisse St-Jean d'Oucques, sur dame Gabrielle de Vimeur, veuve de Robert de Flins, Sr de la Bou-

vernelle, à la requête de M. Jean Thahan, et Dlle Marguerite le Gendre son épouse, poursuivant la vente des dites terres. Mais Villetrun paraît être restée aux mains de Gabrielle de Vimeur qui fut inhumée dans l'église du lieu le 9 janvier 1738 âgée de 89 ans. Elle avait eu pour enfants : 1°) Louise-Gabrielle de Félius, marraine à Villetrun en 1685 ; 2°) Françoise-Elisabeth, de Flins, baptisée à Villetrun le 4 octobre 1682, qui épousa le marquis d'Elévemont de Sainte-Marie, mestre de camp de cavalerie ; 3°) François-Robert de Flins, qui suit ; 4°) René-Robert de Flins, qui suivra après son frère.

François-Robert de Flins ou Felins, chevalier, Sgr de la Bouvernelle puis de Villetrun à la mort de sa mère en 1738, est qualifié alors ancien capitaine au régiment d'Auvergne. Il meurt sans enfants et ses biens vont à son frère le suivant :

René-Robert de Flins de la Bouvernelle, hérita de son frère la terre de Villetrun à une date imprécise. Il est qualifié, en 1761, ancien capitaine des galères du roi et chevalier de saint Louis.

Le 16 septembre 1761, il vendait Villetrun à son neveu, fils de sa sœur Françoise-Elisabeth, le suivant :

Gaspard-Maximilien, marquis d'Elévemont, qui le 25 juin rendait avenu au roi pour Villetrun et Flammeisay et était alors qualifié ancien lieutenant-général pour le roi dans la province du Vexin français, et Sgr de Ste-Marie-des-Champs, Villetrun, le Tremblay, Malignas, etc. Il vendit à rente viagère la terre de Villetrun en 1783 au suivant :

Antoine-Marie-Hippolyte, comte de Saint-Chamans, lieut.-général des armées du roi, gentilhomme d'honneur de M. le comte d'Artois, Sgr de Villetrun, Malignas, la Chapelle-Anschéry (en partie), le Tremblay, Frouville, Marçon, Bordeure, etc., époux de Anne de Fougères, laquelle décéda en 1787, âgée de 40 ans et fut inhumée dans le chœur de l'église de Villetrun le 20 juin.

Il mourut lui-même en 1790 ayant eu les enfants suivants : 1°) Marie-Georges de Saint-Chamans, qui suit ; 2°) Charles-Marie-François, qui mourut en 1851 sans alliance ; 3°) Marie-Françoise-Geneviève, née le 31 juillet 1774 qui épousa son cousin le marquis Armand de Saint-Chamans, Sgr de Rebénac, etc. ; 4°) Amable de Saint-Chamans qui épousa une Dlle de Montabert ; 5°) Célestine de Saint-Chamans, qui épousa en Bourgogne N. de la Barre, dont sont issus les La Barre de Carroy à la Fredonnière.

Marie-Georges de Saint-Chamans, né le 6 juillet 1769, comte de Saint-Chamans et Sgr de Villetrun, après son père. Il émigra, et la terre de Villetrun fut vendue sur lui nationalement le 15 nivose (4 janv. 1795) au III. Il est indiqué sur la liste des émigrés du district de Vendôme comme étant époux de Françoise-Marguerite Boula (?).

Le château fut adjugé pour 14.900 l. au citoyen Amory ; la basse-cour 54.800 l. au citoyen Doré, la métairie de la Fontaine au citoyen Chevê pour 45.400 l., et en outre de nombreuses terres en détail.

Au XIX<sup>e</sup> s., le château de Villetrun, en grande partie démolit, et réduit à un seul pavillon, était possédé par la famille Deforges. Le parc, d'environ 6 hectares est encore clos de murs, mais dépourvu de ses arbres et livré à la culture.

Les fabriques des églises de Villetrun et de Coulommiers furent réunies au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. Une ordonnance royale de 1826 les sépara de nouveau.

*Cart. Trinité*, 115, 566, 585, 621 et note, 651 et note, 704, 806, 856. — Archives Nat., P 611, n° 30 ; P 622 (1618) ; P 623, n° 59 à 91 ; P 714, n° 36 ; PP 50, vol. 25, n° 63 et 64 (1477 et 1567) ; vol. 114, n° 102 ; vol. 116, n° 104 et 105. — Arch. L.-et-Cher, E 4, 192, 197, 225 ; G 265, 280 ; Q, Liasses des Ursulines de Vendôme (non inventoriées), 1815 ; Q. Emigrés du district de Vendôme, n° 978 et 979 et Etat des émigrés du district de Vendôme, 1793. — Bibl. de Vendôme : 1° Ms. 285, pp. 50 et 84 ; 2° Fonds Trémault, Carton des Familles (Mallon) et Carton des fiefs (Villetrun) ; 3° Album Launay, III, p. 135 ; 4° Mémoires de Duchemin, II, p. 194 ; 5° Vieux Fonds, Carton Divers. — Arch. du Loiret, A, n° 1624 et 1625. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 262 ; 1866 pp. 119 et 217 ; 1868, pp. 94 et 95 ; 1869, p. 272 ; 1871, p. 4 ; 1880, pp. 264 et 267 ; 1900, p. 142. — Titres des fabriques de Villetrun, de Faye et de Coulommiers. — Reg. paroiss. de Faye, 1633, 1637, 1694 ; de Villetrun, 28 oct. 1608, 22 sept. 1620, 20 juin 1787 et *passim* ; de St-Martin de Vendôme, 2 oct. 1886. — Chartier de Maugué, avenu du XIV<sup>e</sup> siècle. — Mémoire ms. du notaire Chéroule, sur Villetrun, au Fonds Trémault, carton des fiefs (Villetrun) à la Bibliothèque de Vendôme. — *Mémoires de la soc. des sciences et lettres de Blois*, 1872, VIII. — Collection R. de St-Venant, Liasses des Familles Vendômoises (Familles Cadot et Neiz). — D'Hozer et La Chesnaye des Bois, *Généalogie des familles de Vimeur. Felins, Levemont (Elévemont), St-Chamans.* — Notes ms. sur les Bénéfices du diocèse de Blois au XVIII<sup>e</sup> siècle, conservées au XIX<sup>e</sup> s., par l'abbé Plat. — Etat sommaire des notaires de l'arrondissement de Vendôme, de 1861. — Passac, p. 90. — Notes ms. de M. de Musset-Cognera (XIX<sup>e</sup> s.) sur la famille de Saint-Chamans (chez M. Mac-Léod à la Tuillerie). — Pétigny, pp. 82, 84, 199, 1544. — Launay, *Répertoire*, p. 133. — Carré de Busselotte, VI, *Liste des maires de Tours*, p. 212 (1621). — Rochambeau, *La*

*Vendômois épigraphique*, II p. 687. — *Guide du touriste dans le Vendômois* p. 43. — Collection Bernault, Liasse de Bailloy, avenu de Villoiseau, 1404. — La Thaumassière, *Histoire du Berry, Généalogie Sarrebourg* (1621).

**Villetterie** (Le lieu de la), c<sup>o</sup> de Vendôme, écart de Courtiras.

**Villettes** (Les), villa, c<sup>o</sup> de Villebout. — *Les Villetes* (Cassini). — Au XIX<sup>e</sup> s., cette villa appartient à la famille Boutry-Dumanoir, puis à la famille Lumière. — (*Bulletin dunois*, 1894-96, p. 133. — Annuaire L.-et-Cher, 1913).

**Villetubœuf**, anc. mét., psse de Villiers-faux. — Elle touchait aux terres de la Ratellerie et appartenait en 1363 aux héritiers feu Bouchard de Saint-Amand. — En 1645 elle est au chapitre St-Georges. — (Bibl. de Vendôme, ms. 285, p. 40. — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire [1645]).

**Villeval**, h., c<sup>o</sup> du Gault. — On l'appelle aussi *Les Brosses*.

**Villevisain**, ancienne seigneurie citée aux titres de l'Oratoire comme étant située psse de Mazangé ou Lunay. — De là relevaient certains censifs appartenant à la Maison-Dieu situés au Gué du Loir et à Villeneuve. — Elle appartenait en 1449 à Jean Letort. — (Bibl. de Vendôme, ms. 285, p. 119).

**Villez**, h., c<sup>o</sup> de Fréteval. — *Vilers*, XIII<sup>e</sup> s. — *Villet*, XVI<sup>e</sup> s. — *Villé*, XVIII<sup>e</sup> s. — *Vilée*, (Cassini). — *Villez*, (Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h., de Fréteval. — En 1231 il paraît appartenir à Cirardus de Vilers, sénéchal de Ursion de Fréteval. — Au XVII<sup>e</sup> s., il est aux ayants cause de Guillaume de Courcillon. — En 1667 et 1699, à René-Antoine Grimaudet, Sgr de Vilec, du Noyer et des Vaux, fils de défunt Jacques Grimaudet, Sgr de la Chesnuère et de Marie Poirier, et héritier pour partie de Charles Grimaudet, archidiacre de Dol. Il est époux de Louise de Jame. — Au XVIII<sup>e</sup> s., Villez est à Marie-François Michaux d'Arbouville, prêtre, qui comparait à l'assemblée de la noblesse de Blois comme Sgr de ce lieu. — (Arch. Nat., Q1 495, fol. 96, v<sup>o</sup>. — Arch. de L.-et-Cher, E 161, 724. — *Tableau de la noblesse de Blois en 1789* [Blois, Aubry, 1863]. — Notes ms. de Storelli sur la noblesse blésoise en 1789. — *Cart. Trinité*, ch. 683 [1231]).

**Villiers** (Famille de). — *Les Ponts* (de Bailloy), XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. — *Les Villoisieux*, *St-Amand*, *Bouvières*, *La Frogerie*, *la Grassetière* (de Couture). — *La Trousserie*, *la Roncherie*, XV<sup>e</sup> s. — Armes : *D'azur à la croix d'argent, cantonnée de quatre*

*roses d'or.* — (De Maude). — Alias : *De gueules, au chef d'argent au lion d'or brochant.* — (Arch. Indre-et-Loire, E 22). — Alias : *D'argent à la bande de gueules, sénestrée en chef d'une rose de même.* — (D'Achon, *Les seigneurs de Courceriers*, p. 161). — (Mais il peut y avoir là plusieurs familles de Villiers).

**Villiers**, bourg et commune du canton de Vendôme, à 7 kil. Ouest de cette ville. — *Villare*, *Allodium de Villariis*, XI<sup>e</sup> s., (Cart. de Marm.). — *Vilers*, *Manufirma de Villariis*, XI<sup>e</sup> s., (Cart. de la Trinité). — *Villerium*, *Medietaria de Villeriis*, *Parochia de Villeriis*, XII<sup>e</sup> s., (id.). — *Vallis de Villaribus*, 1293 (id.). — *Villers*, XIII<sup>e</sup> s., (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Ecclesia Sancti Hilarii de Villaribus*, 1614 (Reg. paroiss. de Villiers). — *Villiers*, (Cassini, Etat-Major et Cadastre).

Cette commune est bornée au Nord par celle d'Azé, à l'Est par celles de Vendôme et de Naveil, au Sud par celles de Naveil et de Thoré (le Loir la séparant de cette dernière), à l'Ouest, de même par Thoré et par Mazangé. — Elle est arrosée par le Loir qui la limite au Sud et à l'Ouest. Elle possède deux puits artésiens, l'un appartenant à la maison d'école et l'autre à une société particulière. — La route de Blois à Laval la coupe au nord et celle de Vendôme à Savigny traverse son bourg. Elle a une station sur la ligne de tramways de Vendôme à Mondoubleau et à Droué.

*Lieux habités* : — Le bourg, qui compte proprement 56 maisons et 176 habitants. — La Garelière, 172 hab. — Le Haut du Bourg, 33 hab. — La Rue-Silly, 30 hab. — Le Carroy, 95 hab. — La Ratellerie. — La Couture, 23 hab. — La Berthelottière, ancien fief. — La Grange, 62 hab. — La Boissière, 92 hab. ancien fief. — La Cave-Lugas, 21 hab. — Boutry, 73 hab. — Le Coudray, 118 hab. — Vaucroix, 42 hab. — La Cave-Laurent. — St-André, 38 hab. — Villechatain. — La Vallée, château. — Villepoupin. — La Marsaudière. — Le Pertuis-Hennequin. — Chanteraine, moulin.

*Lieux-dits* : — Les Rouvilières, les Parais ou Parras, les Haies-Jouannaux, Picavette, la Papillonnière, Ronsart, les Haultières, la Troime, la Taille-aux-Bertrands, les Haynettes, les Loges, la Plante-à-Popiard, la Fontaine du Coudray, la Cousture, Fosse-Mortier, Boutoy, Lourière, Langé, les Colasses, le Bois de Joncheux, la Haye-Moulard, le Grand-Cimetière, les Nivettes, les Villiers, Toute-franche, Boisbreton, l'Enfer, Gruas, la Plante-aux-Huets, la Prétille, les Fosse-retttes, la Creusette, le Bois-Loriquet, le

Bois-Buffereau, le Marchais-Robert, les Lions, la Poelle, la Pierre-Fachelin, Clos-Margot, la Rose, la Croix-Nourry, *St-Hilaire* (anc. fief), la Fosse-Bellanger, les Monts-Grattés, le Perichay, *La Barre* (anc. fief), le Mardreau, le Gautron, les Durandes, les Monettes, les Malleux, Fosse-Courtin, les Allards, les Cadières, les Fosses-Fondues, le Clos-Bazin, le Bouty, la Fouasserie, le Clos-Hamery, le Marchais-Rabot, Porte-joie, Gorge-Sèche, la Chapelle-à-Bedeau, le Clos-au-Loup, la Butte d'Almont, le Paradis, le Carrefour-Barrier, le Bourlier, Gruas, les Martineaux, la Briochetterie, le Bury, le Clos-Collin, les Evaloirs, la Guénachère, la Franchetterie, Riverse, Champrond, la Gauronnière, la Croix-Nourry, la Gaucherie, le Bois des Oury, les Gaillardes, *le Perthuis-Hennequin*, Roclaine, la Hampe, les Roudaises, Vêret, Travers-les-Vents, le Platereau, le Clos-Badon, la Gauroncrie, le Marchais-Gruard, Pizieux, Fosse-Bouillie, les Bourgognes, les Haies-Jouanneaux, l'Ormeau-Sacqueux, les Poiriers-Menant, le Carrefour-Barrier, le Clos du Bon-Dieu, le Clos-Bodineau, la Fouasserie, le Bois-des-Houris, le Margé d'Angé, le Clos-Quairri, les Renouvelières, la Fosse-Bellanger, la Rotte-à-Gauron, les Houssardes, Pas-Richer, la Haie-Moulard, les Lions, les Durardes, la Butte de Champ-prond, la Poelle, les Maleux, le Bois-Gaulard, le Charme-aux-Dames, la Caille-Bertrand, les Gros-Perrons, le Marchais-St-André, le Bois de la Fertille, le Bois-Buffereau, le Bois-Loriquet, le Clos-Fichepain, *la Thibaudière*, ancien fief.

*Superficie* : 952 hectares. — Cadastre terminé en 1811 par Haren. — Altitude 75 à 140 m. — Poste du lieu, chef-lieu de perception qui comprend les communes de Villiers, Azé, Marcilly, Mazangé, Thoré, Villerable, Villiersfaux, Naveil et Ste-Anne. (Le percepteur demeure à Vendôme). — Etude de notaire. — Assemblées le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre et le deuxième dimanche de mai. — Foires le lundi, lendemain du premier dimanche de mai.

*Population* : — 1243 habitants en 1806. — 1381 en 1812. — 1288 en 1824. — 1317 en 1831. — 1342 en 1836. — 1409 en 1841. — 1427 en 1846. — 1386 en 1851. — 1355 en 1856. — 1350 en 1841. — 1358 en 1866. — 1346 en 1872. — 1311 en 1876. — 1273 en 1881. — 1272 en 1886. — 1138 en 1891. — 1097 en 1896. — 1018 en 1901. — 1032 en 1906. — 955 en 1911. — Cette commune depuis 1846 a perdu 472 hab., soit plus du tiers de sa population.

*Registres paroissiaux* commençant en 1604. Noms principaux qui s'y rencontrent : — Lavardin, Courtois, Rabot de la Noue, Fouassier, Trémault, Bouchard, Pineau de la Barre, Aubert (notaire), de Blon, Viau, Vimeur de Rochambeau d'Aupuy et de Monthabert, Rétif (notaire), La Livre, Caillaud, Jolly de la Forêt, Noury, Rouget, Gasselin de la Charmois, Augry, Courtin de Champrond, Huet, Forestier, Fousteau de Bonmars, Barilleux de Mauvoy, Réméon de Mocquet, Bourru, Seigneuret, Dolard, du Bellay, du Boullay, Chaufourneau, Jourdain des Fossés, Gannery, Brianne, Bourgogne, Brizion (notaire), du Pont des Forges, Lasne de la Noue, Courtel de la Morinière, Souin de la Tibergerie.

*Curés* : — Paganus, presbiter de Villiers, vers 1190. — Guillaume de la Fosse, 1506. — François Gault, 1604. — N. Darde, 1609. — Guillaume Letellier, 1614. — F. Guynier, 1624. — Isaac de la Grange, 1634, inhumé à Villiers le 27 oct. 1637 à 58 ans. — Jacques Gasselin, 1638. — Ambroise Godard, 1650. — Courtin, 1693. — Pierre d'Elissèche, 1744. — René-Jacques Babault, 1763, doyen rural de la Ville-aux-Clercs en 1766. — Aubourg, 1791. — Agnan Boissard, ci-devant bénédictin, desservant, 1796. — Brabant, 1805 (?). — Beaussier, 1810. — Gaignot, 1819. — Masson, 1837. — Rossignol, 1854. — Hulin, 1895. — Branchu, 1899. — Thouvy, 1906.

*Maires* : — Jouin, officier public, 1792. — Louis Bonr. et. id., 1793. — Philippe Bonnet, adjoint faisant fonctions, an VIII. — G. Brillard, id., an IX. — Charles-Paul Blondel, maire, an XIII. — Charles-Aimé Marganne, 1830. — Pierre-Jean Chailou, 1843. — de Waresquiel, 1852. — Vincent Gaillard, 1858. — Ernest Fortier, 1865. — Ernest Pillon, 1882. — Alphonse Rivière, 1890. — Auguste Noël, 1892. — Alphonse Rivière, 1912.

*Notaires* : — Michel Rivière, 1600. — Jean Aubert, 1605. — César Rétif, 1615. — Jacques Renard, 1625. — Léonard Rétif, 1630. — Jean Chevais, 1636. — René Rivière, 1668. — Pierre Buffereau, 1669. — Chevaye, 1672. — J. Noury, 1700. — Marganne, 1726. — Mansion, 1751. — Mereaux, 1760. — Jouin, 1781. — Blondel, 1796. — Blondel, fils, 1820. — Noulin, 1829. — Dubeau, 1837. — Boué, 1861. — Armenault, 1885. — Renard, 1905.

Avant la Révolution, la paroisse de Villiers était du doyenné de la Ville-aux-Clercs, diocèse de Chartres, puis de Blois, du bailliage et de l'Élection de Vendôme. L'archidiacre de Vendôme présen-

taît à la cure, qui au XIII<sup>e</sup> siècle était dite d'un revenu de 20 livres et de 800 livres au XVIII<sup>e</sup> s. — C'est par erreur que la Revue du Maine (t. XXVII, pp. 124 à 126) met cette paroisse du diocèse du Mans.

A l'époque révolutionnaire, Villiers devint chef-lieu d'un canton du district de Vendôme, qui comprenait les 10 communes suivantes : Villiers, Azé, Espéreuse, St-Ouen, Naveil, Villerable, Mazangé, Marcilly, Thoré, Villiersfaux. Ce canton avait pour juge de paix le citoyen Cousin, élu en 1791.

L'église St-Hilaire de Villiers (voir la vie du saint à *Saint-Hilaire-la-Gravelle*), est du XII<sup>e</sup> siècle, mais remaniée complètement plus tard. Deux chapelles latérales lui ont été ajoutées au XVI<sup>e</sup> s., formant bras de la Croix. On remarque dans cette église une jolie crédence à dessus de marbre, une belle table de communion en fer forgé du XVIII<sup>e</sup> s., qui doit provenir de quelque couvent de femmes et sur laquelle se lit cette inscription : « J'ay été faite par l'ordre de Madame Hulain de Sainte-Marie et fabriquée par André Lambert en l'an 1746 » ; un banc d'œuvre formé de stalles en bois sculpté du XV<sup>e</sup> s. ; une curieuse serrure sur la porte de la sacristie portant la date de 1619 et dans la même sacristie un beau meuble d'ébène et surtout une magnifique chasuble et deux dalmatiques du XIV<sup>e</sup> s. (?) classées comme objets historiques. Elles proviennent, dit-on, de la collégiale St-Georges de Vendôme.

La cloche de Villiers est de 1871. — Elle porte cette inscription : « Refondue par les libéralités d'un généreux et très chrétien bienfaiteur, j'ai été bénite l'an de grâce 1871 par M. Caille, archiprêtre, curé de la Trinité à Vendôme. Nommée Anne-Françoise par M. François-Antoine-Jules Raynal, et Mlle Anne-Pauline-Julie Bergasse du Petit-Thouars. — M. Rossignol étant curé, M. Fortier, maire, M. Cousin, adjoint, — MM. Mac-Léod, Buffereau, Renard, Noury et Robert, fabriciers. — Bollée et fils fondeurs à Orléans ».

Cette cloche en remplaçait une autre de 1826, qui portait cette inscription : « L'an 1826, j'ai été bénite par M. Gaignot, curé de cette paroisse, nommée Pauline par M. Auguste-Philippe-Donatien de Vimeur, marquis de Rochambeau, colonel de cavalerie légère, chevalier de l'Ordre royal et militaire de saint Louis, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre de Maximilien de Bavière, et par Madame Elisa-Pauline de Clauzonnette son épouse, en présence de MM. Blondel,

*maire, Gillard, adjoint de cette commune, et de MM. Poicheveux, Chaillou, Renard et Noury, fabriciers. — Peigné fondeur ».*

Cette cloche de 1826 en remplaçait une autre qui datait de 1765 et avait pour parrain, Messire Joseph-Charles de Vimeur, chevalier, marquis de Rochambeau, gouverneur et grand-bailli du Vendômois et par haute et puissante dame Marie-Thérèse-Claire Bégon, son épouse, gouvernante des enfants de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang.

Une voie antique traversait la plaine de Villiers ; pour sa construction, on semble avoir employé des scories de fer. On a découvert dans cette commune, au XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses monnaies romaines de la fin du III<sup>e</sup> siècle et aussi des cerueils en pierre de la même époque ou environ.

On rencontre au moyen-âge plusieurs personnages du nom de Villiers (de Villiers) mais ils ne paraissent pas tenir leur nom de ce Villiers, sauf un seul, *Guillelmus de Villariis*, qui en 1197 donne à la Trinité son bois de Villechatin. Mais ce Guillaume n'était certainement pas seigneur du lieu. C'était un simple habitant de Villiers.

La seigneurie de Villiers, au XI<sup>e</sup> siècle, appartenait en propre aux comtes de Vendôme, ainsi que l'indique la charte 2<sup>e</sup> de la Trinité qui dit : « Et [ad] Villam Popam (Villepoupin) sua commandisia erat et *Vilers* similiter ».

Sur ce territoire, le comte Geoffroy-Martel qui venait de fonder à Vendôme l'abbaye de la Trinité, lui donna entre autres « Manufirmam de Villaris » dans laquelle se trouve un manse de terre, huit arpens de pré et une place de moulin. C'est là l'embrion des possessions de la Trinité à Villiers.

Ces possessions devaient s'augmenter considérablement vers 1165 (et non pas 1147, comme le dit à tort le titre de la charte 515 de la Trinité), par suite du don de sa métairie de Villiers que fit la comtesse Richilde, seconde femme du comte Jean I<sup>er</sup>, et cela avec le consentement de son fils Geoffroy de Vendôme. Ce don était fait tout spécialement pour l'entretien de l'infirmerie du couvent, et à la condition de célébrer annuellement son anniversaire, et ce jour là, distribuer de la viande aux moines malades et du poisson à ceux en bonne santé. Par ce fait, la comtesse Richilde et son fils Geoffroy sont considérés comme les fondateurs de l'infirmerie du couvent et le fief de Villiers fut appelé le *Fief de l'Infirmerie*. Il consistait en différents droits « cens, rentes,

reliefs, ventes, amendes, aventures, justice foncière et droits de dîmes en grains aux lieux de la Lampe, de la Vallée et de Vaulevrier ».

Cet office d'infirmier fut uni au XVIII<sup>e</sup> siècle à la mense conventuelle.

En 1613, ce fief était affermé pour 100 livres et 6 chapons de rente et en 1643 pour 120 livres.

Les possessions de la Trinité à Villiers furent encore augmentées vers 1190 par Eudes du Grais qui fit don de trois sous de cens, un pain, un chapon et quatre deniers de rente, affectés sur la terre possédée par Jeanne de la Croix, devant la porte de l'église St-Hilaire du lieu. Ce don était fait à l'aumônier du couvent qui en retour donna au dit Eudes 20 sous angevins et un cheval, et trois sous à son fils Hugues.

En 1197, un certain Guillaume de Villiers ajoutait à ces dons la terre et le bois qu'il possédait à Villechatain; pour ce fait il fut enterré dans le cimetière du couvent.

Enfin dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, Roger des Croix (*Cruion* ou *Cruium*), Avia sa femme, Mathieu et Jean leurs fils, donnèrent au même couvent le quart des dîmes de la paroisse de Villiers, par reconnaissance de ce que les moines avaient enterré dans leur cimetière leur fils et frère Hubert. Le susdit Geoffroy de Vendôme, dans le fief duquel se trouvaient ces choses, accorda son consentement.

La foire de St-Gilles, au 1<sup>er</sup> septembre, au bourg de Villiers, appartenait à la Trinité.

En 1790, l'inventaire des titres de la Trinité ne donnait pas moins de 1.240 pièces relatives aux biens du couvent à Villiers. Ces biens furent vendus nationalement en 1791. On n'y rencontre plus, en nom, que la closerie de la Garelière, vendue 14.000 l., et un lot de terres pour 825 livres.

La Trinité n'était pas le seul couvent qui possédait des biens sur Villiers. Marmoutier y avait aussi des alleux, « allodia de Villariis » que lui avait vendus vers 1035 Hugues, fils de Tadon et qui furent annexés au prieuré de St-Mars. Cette possession fut encore augmentée quelques années plus tard par Erired le Roux et Hugues, fils d'Herluin et Nihard, fils du dit Eifred.

En plus, le chapitre St-Pierre du Mans avait à Villiers une dime qui, avec celles de Naveil et de Mazangé relevait en fief de la seigneurie de Courtiras.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Rochambeau finirent par acquérir (sans

doute du roi) la haute justice de Villiers et s'intitulèrent Seigneurs de Villiers. Ils y avaient les fiefs de la Barre, de la Berthelottière et de la Boissière.

Il y avait autrefois dans l'église de Villiers un vitrail aujourd'hui conservé au Musée de Vendôme. Ce vitrail représente un pèlerin qui, avec sa femme et son fils, ayant reçu l'hospitalité dans une maison, sont tous trois couchés dans le même lit. Pendant leur sommeil leur hôtesse qui veut leur faire la charité, glisse dans leur escarcelle quelque pièce de monnaie. Cette pièce de monnaie étant représentée énorme, a été prise pour une pièce de vaisselle. Ce vitrail provenait, paraît-il, de l'ancienne chapelle St-Jacques à Vendôme. On s'est livré à son propos à des interprétations tout à fait fantaisistes; mais Gervais Launay, dans le compte-rendu des séances du congrès archéologique tenu à Vendôme en 1872 (p. 195), met les choses au point voulu et donne la vraie explication de ce vitrail, d'après le Bulletin Archéologique de France, 2<sup>e</sup> vol., n<sup>o</sup> 3, p. 121 (1842).

La commune de Villiers s'est distinguée tout particulièrement au XIX<sup>e</sup> siècle par deux œuvres remarquables. Le forage de ses puits artésiens et l'établissement de l'éclairage électrique.

Le premier puits artésien a été foré en 1869, par les soins de M. Fortier, pour le service de sa propriété, au lieu appelé le Pertuis-Hennequin, là où sont aujourd'hui établies les écoles de Villiers. Mais son débit a beaucoup diminué depuis le forage du second puits. Ce puits Fortier a été décrit par E. Nouel au Bulletin vendômois (1869 p. 197).

Le second puits artésien du bourg de Villiers a été foré par les soins d'une société composée de 117 parts de 200 frs chacune, toutes entre les mains d'habitants mêmes de Villiers. Cette société porte le nom de Société du Puits artésien de Villiers. Ce puits, situé dans la plaine entre le bourg et le cimetière a été exécuté en 9 mois et achevé en février 1888. Son débit est puissant, 500 litres environ à la minute. La température de l'eau est de 16 degrés, 5 dixièmes. La colonne d'eau jaillissant au-dessus du sol est de 2 m. 50. Il serait possible, paraît-il de la faire monter à 10 mètres (?). Ce puits sert tout spécialement à l'entretien d'un lavoir appartenant aux membres de la dite Société. Le forage de ce puits a très fort diminué le débit des autres puits artésiens de la contrée. (Voir Picolet et Pertuis-Hennequin.) Le président de cette société a toujours été M. Noël Guilleux, maire de Villiers de 1892 à 1912.

La même société a eu l'idée de faire appel à un ingénieur électricien pour fournir l'éclairage électrique aux maisons de ses adhérents, tous habitants de Villiers, et pour cela, a utilisé le moulin de Chanteraine. Cet éclairage va être, dit-on, distribué prochainement aux bâtiments communaux et finalement à tous les particuliers du bourg qui le demanderont (1912).

Villiers est ainsi le premier bourg de nos pays qui se soit servi de puits artésiens et d'éclairage électrique. (Il paraît que la commune elle-même va prochainement être éclairée comme celle de Vendôme, par l'usine des Montils près Blois. 1912).

*Cart. vendômois de Marm.*, 15 et 16. — *Cart. Trinité*, 2, 35, 515, 399, 606, 636, 856, 859. — *Arch. Nat.*, P 624. — *Arch. du Loiret*, A 1624, p. 96 (1772). — *Bulletin vendômois*, 180<sup>e</sup>, p. 262; 1869 p. 197; 1881, p. 185; 1886, p. 122. — *Revue du Maine*, XXVII, pp. 124 à 126. — *Bibl. Vendôme*: 1<sup>o</sup> Album Launay, I, p. 117; 2<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, II, pp. 84 à 86; 3<sup>o</sup> Manuscrit 285, p. 266 et ms. 287, p. 211; 4<sup>o</sup> Etat des minutes des notaires de l'arrondissement de Vendôme en 1861. — Etat des Bénéfices du diocèse de Blois au XVIII<sup>e</sup> siècle, notes conservées au XIX<sup>e</sup> par M. l'abbé Plat. — *Compte rendu du congrès archéologique de 1872 à Vendôme*, p. 193. — Titres des terres de la Roulière, de la Bonaventure et des Minières. — Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*, p. 44. — *Pannoc*, p. 62. — Pétigny, pp. 298, 466 et 569. — Launay, *Répertoire*, p. 157. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 221. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 1. — Neiz, *Histoire de la Conditte de Naveil*, pp. 117 et suiv. — Notes ms. de M. Chaillon-Noël, pp. 117 et suiv. — Notes ms. de M. Chaillon-Noël, pp. 117 et suiv. — Notes ms. de M. Chaillon-Noël, pp. 117 et suiv.

Villiers, anc. mét., psse de Baillou, citée en 1468 dans un aveu de Baillou à Mondoubleau. — (*Arch. Nat.*, P 700, n<sup>o</sup> 23).

Villiers, ancien fief, psse d'Epiais. — Il relevait de la Haye-Malleterre (psse d'Ecoman). — En 1586 il est à Pierre du Hauvré (?), Sr de Villiers. — (*Arch. Nat.*, Q1 495, fol. 83, v<sup>o</sup>).

Villiers (à Savigny). — Voir Villée.

Villiersfaux, bourg et commune du canton de Vendôme, à 8 kil. S.-O. de ce chef-lieu. — *Villare fautum* ou *Villariss fautus*, XI<sup>e</sup> s., (*Cart. vendômois de Marm.*). — *Villerafauld*, 1175; *Villerafaut*, 1222; *Villarijaut*, 1225 (*Chartes vendômoises*). — *Villersfaut*, fin du XII<sup>e</sup> s., (*Cart. de la Trinité*). — *Villefauld* 1410, (*Titres de la Roche-Turpin*). — *Villiersfauld*, XVII<sup>e</sup> siècle (*Titres de Sasnières*). — *Vilerfaux*, 1626, (*Plaque mortuaire de l'église du lieu*). — *Villefaux*, XVIII<sup>e</sup> s., (*Lepaige*). — *Villiers-faux*, (*Cassini et État-Major*). — *Villiersfaux* (*Carte du Service vicinal*).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Houssay et de Thoré; à l'Est par celle de Marçilly; au Sud par celles d'Huisseau et d'Ambloy; à l'Ouest par celle de Houssay. — Elle est arrosée dans sa partie N.-E. par la rivière de Brice. Une fontaine se trouve au-dessous du bourg vers l'Est. — Son bourg est traversé par la route de Thoré à Huisseau. Sa station la plus proche est Thoré-la-Rochette (8 kil.) sur la ligne de Blois à Pont-de-Braye par Vendôme.

*Lieux habités*: — Le bourg, qui compte 33 maisons et 93 habitants. — Le Bas-Bourg, 28 hab. — La Basse-cour. — La Chevalerie. — Le Coudray. — La Fontaine. — La Guilloiserie. — La Ratellerie, anc. fief, 36 hab. — Les Petites-Haies. — La Charlotterie. — La Guettière.

*Lieux-dits*: — La Tenue de l'Épine, le Fond-Pateau, les Ruchièvres, les Bois-Giloux, la Fosse-St-Julien, le Fond de Crèveceur, la Basse-Guillomière, la Soivric, la Sabotterie, le *Fietjumer* ou *Fief-jumer*, la Boudinière, la Fosse-Reine, le Mortier, la *Pierre-Sorcière* (polissoir), la Pisse-de-Chien, la Fosse-aux-Genées, la Fosse-Rousse, la Vézerie, Bois-Poulin, les Branloirs, la Rente-de-Fours, la Gaillarderie, la Vignolle, les Burechèvres, Fosse-aux-Bouis, le Gouffre, la Gailletière, le Fossé-Palluau, Villegenart, le Morier, le Barquet, Pierreplate, Champbernard, les Coupilles, les Houpeaux, le Buisson-Frolet, Fosse-Mulot, les Daveniers, les Rochers de Villetubœuf, la Fontaine de Mileczon, les Maises du Morier.

*Superficie*: 1.088 hectares. — Cadastre terminé en 1811 par Crépin. — Altitude du bourg, 195 m. — Poste de Vendôme. — Perception de Villiers. — Assemblée le dimanche 23 avril ou le dimanche suivant.

*Population*: 100 communiants au XVIII<sup>e</sup> s. — 183 habitants en 1806. — 176 en 1812. — 192 en 1824. — 201 en 1831. — 206 en 1836. — 197 en 1841. — 219 en 1846. — 218 en 1851. — 220 en 1856. — 227 en 1861. — 221 en 1866. — 225 en 1872. — 225 en 1876. — 232 en 1881. — 220 en 1886. — 240 en 1891. — 217 en 1896. — 220 en 1901. — 214 en 1906. — 211 en 1911.

Les registres de l'état-civil de Villiersfaux commencent en 1668, mais il existe à la mairie du lieu un petit cahier donnant des actes de 1572 à 1582 qui provient de la paroisse de Françay et qui s'est égaré là, on ne sait pour quelle cause. — Voici les noms principaux qu'on rencontre aux registres de Villiersfaux même, à partir de 1668: Phéline, Vil-sau, Godineau, de Pille, Le Petit de la

Vaudourière, Girardeau de la Noue, Frémont de Bellasse, Taillevis, Thizard, Gallois de Bezay, Guilloiseau de Villeclèche, Rouget, Dajon de Haie de Champs, Saint-Mélor, d'Abon.

*Curés* : — Pierre de Lozé, prieur-curé de V. et religieux de St-Georges du Bois, 1608. — Frère Mathurin Bigot, prieur de V. et chapelain de Villethiou, 1618. — Noël Debesne, 1638. — Nicolas Lebreton, 1646. — François Besson, 1689. — Etienne Benoist, 1695. — Michel Maillet, 1735 inhumé le 23 avril 1760. — Gilles Cailloué, 1760. — François Faucon, chanoine régulier et chapelain de Villethiou, 1773. (En 1791, il est curé et officier public.) — (Vacance jusqu'en 1855). — Pilon, 1855. — Pottier, 1863. — Pierre Boureille, 1865. — Maillet, 1871. — Besserer, 1877. (Ce dernier, prêtre étranger, condamné en 1879 pour affaires de meurs et mort au baigne). — (Vacance depuis).

*Maires* : — Faucon, curé et officier public, 1891. — Etienne Gallois, an II. — Pierre Moreau, an IV. — Et. Gallois, 1809. — J.-B. Fouchard, 1819. — Coutanceau, 1823. — Soucieux, 1837. — Lizé, 1839. — Aubry, 1843. — Coudray, 1846. — Marchenoir, 1863. — Aubry 1876. — Julien Cruchet, 1878. — E. Aubry, 1897. — L. Breton, 1900.

Avant la Révolution, la paroisse de Villiersfaux était du diocèse du Mans, archidiaconé de Chateau-du-Loir, doyenné de Troo, du bailliage et de l'Élection de Vendôme. — L'abbé de St-Georges du Bois présentait à la cure.

Le patron de la paroisse est Saint Etienne, premier martyr chrétien. Ce saint était disciple de J.-C. et juif de naissance. Il fut accusé d'avoir blasphémé en prêchant le christianisme, et fut lapidé environ 9 mois après la mort de son maître. On le fête le 26 décembre.

L'église St-Etienne de V., est d'une longueur de 18 m. 60 sur 6 m. 18. C'est une des plus petites de la contrée. Elle paraît être du XII<sup>e</sup> s., ainsi qu'en témoigne sa porte romane.

Dans cette église se trouve une pierre tombale armoriée qui porte l'inscription suivante : *Cy gisent les corps de messire Léonard de Phéline, chevalier, Sgr de Villersfaux et des Bordes âgé de 52 ans lequel décéda le 11 iour de may 1626 et de Damoyseul Loyse des Pierres âgée de 52 ans, son épouse laquelle décéda le 2 de novembre 162...* — *Priez Dieu pour leurs âmes.*

La cloche porte l'inscription suivante : *J'ay été bénite par M. Estienne Benoist, prieur curé de céans et nommée Estienne par M. Pierre de Phélines, fils de M. Cé-*

*sar de Phélines, chevalier, Sgr de Villersfaux et des Bordes, Fief-Jumert et autres lieux, et par dame Renée Palu, espouse du dit seigneur de Villersfaux, mère du dit messire Pierre de Phélines, 1695.*

De l'époque préhistorique, Villiersfaux ne possède qu'un polissoir appelé dans le pays *Pierre-Sorcière*. — (Voir ce nom).

La paroisse de Villiersfaux paraît avoir appartenu tout d'abord à Marmoutier. Du moins le cimetière « *totam sepulturam de Villars-fault* », en avait été donné à Marmoutier vers 1050 par Roger, fils de Rosthon de Lavardin, (au moment où il fut blessé à mort devant le château-neuf de Tours), dans la seigneurie de Salomon de Lavardin, et cela avec une certaine terre appelée *Awtona* et le quart [des revenus] d'un four au château même de Lavardin. (*Cart. vend. de Marm.*, 13 A).

L'abbaye de St-Avit de Chateaudun y avait aussi des possessions, tout d'abord une rente de six setiers de froment et autant d'avoine, puis une terre donnée par Foucher le Riche avec l'eau de la *Breia* (la Brice) pour y pêcher à volonté et enfin trois manses de terre au delà de cette rivière de *Breia*. Ces biens sont confirmés en 1176 par une bulle d'Alexandre III.

Ces biens de St-Avit à Villiersfaux (Villarifant) étaient affermés par l'abbesse de St-Avit en 1226 pour trente livres et 16 setiers d'hyvernage (mélange de seigle et pois).

Le chapitre St-Georges de Vendôme possédait aussi à Villiersfaux une métairie, qu'on appelait la Grande-Métairie et qui lui avait été donnée au XIV<sup>e</sup> siècle par le comte Jean VI à l'effet de faire célébrer quatre services par an dans l'église collégiale, à l'époque des Quatre-Temps.

La possession du prieuré du lieu par l'abbaye de St-Georges du Bois date au moins du XI<sup>e</sup> siècle, époque où Geoffroy-Martel releva les bâtiments de l'abbaye et lui donna ou confirma plusieurs paroisses entre autres *Villefaulx*. (L'édition de l'abbé Simon qui relate ce fait, t. III, p. 284, dit par erreur, *Villefranche* au lieu de *Villefaulx*).

*Seigneurie*. — La seigneurie de Villiersfaux relevait du château de Vendôme à foy et h. simple et le tiers d'un cheval de service. — Elle appartenait au XIV<sup>e</sup> s., à la famille de Courcel ou Courcelles. — En 1400 elle est à Jean de Courcel ; — en 1441 à Guillaume de Courcel ; — en 1458 et 1484, au même ou autre Guillaume de Courcel ; — en 1516 et 1526 à Abel de Courcelles ; — en 1583 aux enfants

de défont Jean de Courcelles ; — en 1622 à Léonard de Phélines ou Pélines, époux de Louise des Pierres, veuve de Raphaël II de Taillevis, Sgr de la Petite Mézière. — Il était né en 1574. On ne sait comment il devint seigneur de Villiersfaux. (En 1625, le 25 octobre, on baptisait à Cormenon un bâtard, fils de Baptiste... [nom en blanc] seigneur de Villiersfaux et de Marguerite Fortier). — C'est à ce Léonard de Phélines, mort en 1626, qu'est dédiée la plaque mortuaire de l'église de Villiersfaux. Sa femme mourut elle-même avant 1630 à 52 ans.

Charles de Phélines, seigneur de Villiersfaux et des Bordes en 1628. Il est époux de Marie Gaing qu'on appelle aussi Marie Gaigné ou de Gaigné. Il meurt en 1668 et est inhumé dans le chœur de l'église de Villiersfaux, ramené de Marçon ou il était décédé. Il laissait pour enfants : 1<sup>o</sup>) César, qui suit ; 2<sup>o</sup>) Louis-François, baptisé à St-Georges de Vendôme le 31 juillet 1644 qui fut seigneur de Bellelande et de Villegages ; 3<sup>o</sup>) Charles, décédé en 1570 au service du roi ; 4<sup>o</sup>) Marie, marraine à St-Martin de Vendôme en 1652 ; 5<sup>o</sup>) Charlotte, qui épousa Charles de Brossard, sieur de Clairefontaine ; 6<sup>o</sup>) Elisabeth ou Isabelle baptisée à Marcilly en 1646, qui le 16 août 1664, épousait à Romilly, Nicolas Loger, sieur du Taillis, de la paroisse de St-Pellerin près Courtalain et en 2<sup>e</sup> noces, en 1669, à St-Pellerin, Claude de Heisant, sieur du Deffas, fils du Sr de la Touche.

César de Phélines, Sgr de Villiersfaux, baptisé à St-Georges de Vendôme le 16 mai 1639, ayant pour parrain le duc César. Il rend aveu en 1670 pour la seigneurie de Villiersfaux, relevant de Vendôme à foy et h. et à un tiers de cheval de service à mutation de seigneur et d'homme. Il fut convoqué avec l'arrière-ban du Vendômois en 1689. Il était époux de Renée Pallu qui fut inhumée à Villiersfaux le 12 février 1698. Il mourut lui-même avant 1708. Il avait pour enfants les suivants : 1<sup>o</sup>) Alexandre, qui est parrain de sa sœur en 1674 ; 2<sup>o</sup>) Pierre, qui suit ; 3<sup>o</sup>) Marie, baptisée à Villiersfaux le 27 juillet 1674.

Pierre de Phélines, Sgr de Villiersfaux en 1708. Il fait aveu à cette date comme fils unique et héritier de son père. Il épousa à Villiersfaux même, le 15 octobre 1708, Jeanne de Pille, originaire de Moudoubleau, veuve de François Le Petit, sieur de la Vaudourière dont elle avait deux fils. — Il en eut lui-même trois enfants qui sont : 1<sup>o</sup>) Jean, baptisé à St-Martin de Vendôme le 30 mars 1711 ; 2<sup>o</sup>) Madeleine, baptisée à Villiersfaux le 17 nov.

1711, qui épousa Denis Girail de la Goupillière ; 3<sup>o</sup>) Louis, qui va suivre. — Il mourut avant 1721 époque où Villiersfaux est dit appartenir à ses enfants mineurs.

Louis de Phélines, baptisé le 25 août 1712, Sgr de Villiersfaux et des Bordes, en 1721. Il devint capitaine de cavalerie dans les gardes du corps du roi et épousa le 25 oct. 1746 en l'église des Carmes de St-Calais, Marie-Michelle-Anne-Charlotte de Saint-Mélor, dont il eut le fils qui va suivre. — Il mourut avant 1779.

Louis-Jacques ou Jacques-Louis de Phélines, chevalier, Sgr de Villiersfaux, les Bordes, la Grisardière, le Fief-Jumert, les Boisbessards (en Arrou) et le Boël (en Chapelle-Royale), capitaine au corps royal du Génie, chevalier novice des ordres royaux, militaires et hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. — Le 14 octobre 1779 il épousait à St-Firmin, Marie-Elisabeth de Chabot, fille de René de Chabot, Sgr de Moncé, la Roche, Champs, etc., et de Marie-Madeleine d'Ajon. Il fut convoqué en 1789 avec la noblesse du Vendômois. Il eut une fille, Victoire-Félicité de Phélines, baptisée à St-Firmin le 15 janvier 1782 qui en 1814 épousa Louis-Elisabeth Mirleau des Radrets d'Illiers, lequel mourut à Pezou en 1864, sans enfants. — Les terres des Phélines à Villiersfaux sont aujourd'hui entre les mains de la famille de Rochambeau.

Les chanoines de la collégiale de Vendôme avaient aussi à Villiersfaux de nombreuses terres appelées le Gouffre, la Guestière, la Higousière, le Foussé-St-Julien, la Noeraye, la Bodinière, la Chamauderie, la Ratellerie, etc. Le tout forma la grande métairie de Villiersfaux qui fut vendue nationalement en 1791 pour 24.000 l.

Au XVII<sup>e</sup> s., le pont de Villiersfaux vers Marcilly (?) était à péage et appartenait au duché de Vendôme.

*Cart. vendômois de Marm.*, 13 A. — *Cart. de la Trinité*, 626. — *Chartes vendômoises*, 102, 268. — Arch. Nat., P 610, f<sup>o</sup> 19 ; P 625, n<sup>o</sup> 36 à 43 ; P 714, n<sup>o</sup> 73 et 143. — Arch. L.-et-Cher, E 556 (1741) ; G 308 (1648) et 309 (1559) ; H (Oratoire), 1697 ; Q, (district de Vendôme) 564. — Arch. de la Sarthe, GG 529. — Arch. du Loiret, Série A, n<sup>o</sup> 1624 et 1625 (1725 et 1774). — Pouillé du dioc. du Mans, XVIII<sup>e</sup> s., fol. 427. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1<sup>o</sup> Album Launay, I, p. 119 ; 2<sup>o</sup> Ms. 285, p. 325 (an 1526). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 262 ; 1866, pp. 149 et 194 ; 1879, pp. 88 et 110 ; 1880, p. 241 ; 1900, p. 251. — *Rep. paroisse de Villiersfaux, passim* et 1668, 27 juill. 1674, 12 févr. 1698, 15 oct. 1708 ; 17 nov. 1711 ; 25 août 1712, 6 sept. 1747, 23 oct. 1760 ; *id.* de St-Ouen, 1646 ; *id.* de la Chapelle-Vicontesse, 1622, 1628 et 1640 ;

id. d'Ambloy 1662, 1699; id. de St-Jubin de Vendôme, 1640; id. de Cormenon, 25 oct. 1625, id. de St-Martin de Vendôme, 1652 et 30 mars 1711; id. de St-Georges de Vendôme, 16 mai 1639 et 31 juill. 1644; id. de Romilly, 16 août 1664; id. de St-Pélerin (E.-et-Loir), 13 mai 1669; id. de Beauchêne, 22 mars 1772; id. de Fortan, 5 juin 1673. — *Bulletin dunois*, 1901, pp. 43 à 47 et 86. — Titres de la terre de Sasniers (à la Biblioth. de la Soc. archéol.). — Biblioth. d'Orléans, Manuscrits. *Cart. de S.-Aul.*, ms. 489, fol. 113, v<sup>o</sup>, fol. 115, v<sup>o</sup>, fol. 120. Abbé Simon, I, p. 157; III, p. 284. — Passac, p. 64. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 227 et 229. — Launay, *Répertoire*, p. 158. — *Guides du touriste dans le Vendômois*, p. 256. — Abbé Landault, *Notre-Dame de Villehion*, p. 42 (1618). — Collection Eng. Vallée, manuscrits Pasty, Notes diverses (15 oct. 1646). — G. de Trémault, *Le Trésor des Jamilles*, p. 138 (Ms. à la biblioth. de la Société archéol.). — Lepalge, II, p. 581. — Malar-dier, pp. 945 et 1.157.

**Villoiseau, f., c<sup>e</sup> de Savigny.**

**Villoiseau (Les), h., c<sup>e</sup> de Baillou.** — *Villoiseau*, xv<sup>e</sup> s. — *Le Villoiseau*, (Cassini). — Ancien fief, relevant de Baillou à foy et h. simple. — En 1404, Villoiseau était à Henri de Villiers. — En 1468 à Dame Florence de Villiers, religieuse de la Virginité. — En 1529 Villoiseau est uni au domaine de Baillou. Claude de Contance le comprend dans son aveu à Mondoubleau. — En 1660 il est à Estienne Augier, Sr de Villoiseau intendant des affaires du baron de Mondoubleau.

Au xviii<sup>e</sup> s., le Petit Villoiseau, est à une famille Lucas, comme lui provenant des Pecquenard.

Voici le teneur d'un aveu de Villoiseau, rendu le 14 mai 1404 par Henri de Villiers à Jacques de Baillou, comme ayant le bail de Jean de Baillou son neveu, sans doute mineur à cette date :

Au dos : Adveu de Villoiseau rendu à Baillou, 1404.

De vous noble homme et puissant mon seigneur Jacques de Baillou esquier, bail de Jehan de Baillou votre neveu, seigneur de Baillou.

Je Henry de Villiers, seigneur de Villoiseau, tiens et avoue à tenir les chouses dont je suis en votre foy et en votre hommage, cause et par raison du dit bail, qui sont en fiefz et en domaines, à foy et à hommage simple, desquelz les chouses la déclaration sensuit.

Premièrement, sensuit, mon domaine c'est assavoir : Ma métairie et domaine du dit lieu de Villoiseau si comme elle se poursuit avecques toutes les appartenances et appendances quelconques, laquelle contient en maison, court, courtils, vergers, boys, haies en la cirquite du dit estre, trois minées de terre ou environ.

Item, en pré un quartier ou environ.

Item, en terre arable seize sextérées ou environ.

Item, en bruyère et pastures pour bestes six sextérées ou environ, toutes les dites chouses en un tenant et ensemble, entre les terres du Challouay qui sont aux Pillons

dun cousté, et aux terres Jehan Pillon d'autre cousté, abutant aux terres Jehan le baron d'un bout, et aux terres de la Guyère d'autre bout.

Item, en pré un quartier ou environ s'is en la rivière de Braye espres St-Jehan cousté le pré de la maladerie de Mondoubleau d'un cousté, et le pré Gilet Boucher d'autre cousté, abutant au pré au curé de Baillou d'un bout, et à la rivière de Braye d'autre bout.

Item, sensuit mon féage que j'ai à cause de mon dit lieu, premièrement mes hommes de foy :

Jehan Abraham à cause de Mabelle sa femme est mon homme de foy par raison de son domaine et fié du Buisson et des appartenances.

Item, demy arpent de pré sis en la rivière de Braye cousté le pré Jehan Peschart de sa métairie de Virolay d'un cousté et cousté le pré du seigneur de Vallaines d'un bout.

Item, une pièce de boy et terre gaste contenant un arpent ou environ, sise cousté les terres de la dite métairie d'un cousté et les terres Jehan Thilhalleau d'autre cousté.

Item, le dit Abraham à féage à cause de sa dite métairie ce qu'il sensuit :

Jehan de Montouesson tient de lui à cause de Guillete sa femme à foy et à hommage simple, toutes les chouses qu'il tient du dit Abraham au dedans de la chatellenie de Mondoubleau appartenans et dépendans de la bache-nère, et à le dit Montouesson à cause du dit lieu, féage, esquelles chouses à deux sextérées de terre ou environ arables. Item, en gast et terres pour pastures de bestes deux sextérées ou environ; item, une pièce de gateiz qui fut japieça en pré, contenant deux arpens ou environ.

Item, sensuit le féage du dit Montouesson lequel il tient du dit Abraham à la dite foy et hommage : Jehan Peschart tient de lui un arpent de pré sis cousté le pré du dit Abraham à dix-huit deniers de cens au jour de la saint Charles et est tenu faire le dit Montouesson au dit Abraham à cause de ces dites chouses un sextier deavoine à la mesure de Mondoubleau de service chacun au au jour de la saint Rémy; item, André Tuaudet est homme de foy simple du dit Abraham à cause de la borde de la Raiolière et appartenances et y a féage, et contient en maison, court, courtils, trois minées de terre ou environ; item, en terre arable quatre sextérées huit boisseées; item, en terre gaste trois minées.

Item, sous le féage du dit Tuaudet, lequel tient du dit Abraham à a dite foy et hommage, Gilet Lemère à cause de sa femme tient de luy un quartier de pré sis cousté le pré du dit Tuaudet et luy en est tenu faire maille de cens au jour de la saint Jehan-Baptiste; item, Jehan le Tillier dit Floury tient de luy un quartier de pré sis cousté le pré Jehan Bellanger et luy en est tenu faire deux deniers maille de cens au dit jour. Lorenz et Jehan les Pillons tiennent de lui un arpent de pré sis cousté le pré du dit Floury et luy en sont tenus faire six deniers de cens au dit jour; item, Jehan Peschart lui est tenu faire six deniers de cens au dit jour à cause d'un arpent de pré sis cousté le pré du dit Floury et luy en sont tenus faire six deniers de cens au dit jour; item, Jehan Peschart lui est tenu faire six deniers de cens au dit jour à cause d'un arpent de pré sis cousté le pré du dit Floury et luy en sont tenus faire six deniers de cens au dit jour; item, Jehan Peschart lui est tenu faire six deniers de cens au

dit jour à cause d'un arpent de pré sis cousté le pré des dits Pillons. Par raison desquelles chouses le dit Tuaudet est tenu faire au dit Abraham un cheval de servige abouiné à douze sous six deniers que il échet à estre levé par la coustume du pays.

Item, le dit Abraham à cause de son dit domaine a (?) ses censils qui sensuivent :

Jehan Thilhalleau luy est tenu faire quatre deniers de cens le jour de la miaouast à cause de la Cai lette et appartenances; item, Philippot Tuaudet dix-huit deniers de cens à cause de son boys qui touche avecques de celui qui est au dit Abraham au jour de Pasques clou-ries; item, la femme et hoirs de feu Habert le Royer lui sont tenus faire dix-huit deniers de cens au dit jour à cause d'un pré sis jousté le pré du dit Abraham.

Et par raison de ses dites chouses tant fié que domaine m'est tenu faire le dit Abraham quatre sous de servige et douze deniers de cens au jour de la miaouast rendus en mon dit lieu de Villoiseau.

Item, après la déclaration de mon domaine et de mes hommes de foy sensuit mon censil que j'ai à cause de mon dit lieu de Villoiseau.

Jehan Le Baron et francheaux (?) me sont tenus faire six sous deux deniers de cens au jour de la saint Jehan-Baptiste à cause de ce qu'ils tiennent de moy aux haies, lesquels ont censil au dit lieu des hayes; c'est à savoir : Jehan Ménart à cause de sa femme leur est tenu faire quatre deniers de cens au jour de la saint Jehan-Bapt. à cause du bois jardin et de lousche du jardin et de sa partie et portion de la noe Personnier (?) item Gilles le Boucher leur est tenu faire quatre deniers de cens au dit jour à cause de demy arpent de pré sis en pré Brochier.

Item, Jehan Pillon m'est tenu faire vingt cinq deniers maille de cens à la veille de Noel de ce qu'il tient de moy à la Ferrandière.

Item, Macé des Gois à cause de sa femme mest tenu faire sept deniers de cens au dit jour à cause de ce qu'il tient de moy à la Ferrandière.

Item, Jehanne la Robichonne un denier de cens au dit jour à cause d'une pièce de terre sise sous les vignes de la Chambinière.

Item, Pyonne, femme de feu Jehan Denmest tenu faire quinze deniers de cens la veille de Noel à cause de ce qu'elle tient de moy à la Ferrandière.

Item, Jehan Pillon, Macé des Gors et la dite Pionne me sont tenus faire en commun maille de cens à cause de certaine portion de la Ferrandière. Et ne mets pas en cest présent aveu, ne n'est compris en la dite foy et hommage, une pièce de pré contenant demy arpent ou environ que je tiens de vous par bail dessus dit à quatre deniers de cens appelé le pré du moulin neuf que j'ai eschangé avec le curé de Rahay et joignant d'un cousté et le pré de la... d'autre cousté.

Et par raison des dites chouses je vous doit et suis tenu faire la dite foy et hommage simple et rachapt quand il echerra, par la coustume du pays; et bons loyaux aydes et tailles à vous et à vos seigneurs suzerains touty-fois qu'elles echerront être levées par droit et par coustumes de paix et pleges, gages, droits et obéissance comme homme de foy doit au bail de son seigneur de... de foy et protestations si deurement estait tenu par loiaux et vallables enseignements aux... que autre chouse teinisse de vous à la dite foy et hommage. Je ne m'en désavoue

en rien mais m'en avoue de vous en q'autre... services devoirs et obéissances vous en... Je ne vous en dois en aucune manière... la veuille faire et continuer ainsi se trouve soit moy suffisamment acertené.

Certifiant de vous jurer sur saints que cy dessus sont contenues les chouses que je tiens de vous à la dite foy et hommage et ce que jurrer en suit tenu faire selon ce que je m'en suis pu enquérir en ma conscience et en ai fait les bonnes diligences.

Ceste prestation et offre je la vous fais afin que contre... chouse je vous en rends cette présente escript pour aveu scellé de mon propre seel et signé à ma requeste du signet manuel de Pierre de Vencay clerc tabellion de la Court du Mans, lequel fut donné le xiiij jour de may l'an de grâce mil quatre cent et quatre. — Signé P. DE VENCAY.

(Extrait des papiers de la collection de l'abbé Bernault, aujourd'hui dispersée).

Arch. Nat., P 700, n<sup>o</sup> 23; P 701, n<sup>o</sup> 1. — Notes manuscrites de Pasty de la Hylais sur St-Calais. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Choue, titres de la Miottière (1860).

**Villoisière (La), [Grande et Petite], fermes, c<sup>e</sup> de Savigny.** — *La Villoisière* (Cassini). — Ce lieu relevait de la seigneurie du Chatellier à 15 deniers de cens, 14 boisseaux de froment et 13 boisseaux de seigle de rente. — (Arch. Loir-et-Cher, E 17. — Arch. Nat., P 697 n<sup>o</sup> 1).

**Villoisons (Les), lieu-dit, c<sup>e</sup> de St-Amand** (au nord du bourg), ancien moulin. — *Villa-Osonii*, xi<sup>e</sup> s., (Cart. de Marm.). — *Moulin de Villoison* (Cassini). — *Le Moulin-Plessis* (Cadastré). — Ancien fief relevant du Plessis-Cléreau. Il y avait là un moulin à vent, aujourd'hui disparu. — Le prieuré de Lancé avait aux Villoisons une métairie qui, au xi<sup>e</sup> s., lui avait été vendue avec d'autres alleux par Fulcodius de Banasta. — (*Cart. vendômois de Marm.*, 106. — Titres de la terre de la Noue, aux Minières).

**Villouisière (La), appelée aussi La Borde, f., c<sup>e</sup> de la Fontenelle.** — *La Villouisière*, 1649. — *La Borde*, (Cadastré). — C'était une métairie qui relevait de la Fontenelle à 10 sous de cens et 13 livres 10 sous de rente. — Elle finit par être incorporée au domaine de la Fontenelle. — (Arch. de L.-et-Cher, E 34, pièce L. — *Journal Le Loir*, du 7 juin 1850).

**Vimeur (Famille de).** — *Ambloy, Monthabert*, xv<sup>e</sup> s. — *Rochambeau, St-Hilaire* (de Villiers), *Berger, La Mairerie de Thoré*, xvi<sup>e</sup> s. — *Le Moulin et la Tour de Varennes, Villardeau, La Nourraye, Villetrun, la Boissière* (de Villiers), *Chanteraine*, xvii<sup>e</sup> s. — *Naveil, Marilly, La Barre* (de Villiers), *la Rochelandault, la Sauverie*, xviii<sup>e</sup> s. — *Villiers/aux*, xix<sup>e</sup>

s. — *Rochambeau*, du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> s. — Voir *Rochambeau*. — Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'épave d'argent 2 et 1.* — (D'Hoziér).

**Vimoy**, h., c<sup>e</sup> de St-Jean-Frémental, 23 hab. — Ancien fief relevant à foy et h. de Rougemont. — Au XVII<sup>e</sup> s., bien qu'abandonné depuis longtemps, le manoir de Vimoy se composait encore de « La métairie de Vimoy consistant en un corps de logis ayant deux chambres de plein-pied à cheminée et une chambre haute, etc., et un jardin de trois boisse-lées de terre, le tout entouré de fossés, en partie revestus, avec un pont-levis pour y entrer... » plus environ 111 arpens de terre et prés. (1687). — Ce fief en 1586 est à Jean Aulde, Sr de Lormoy. — A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il appartient à Simon Franceschi, qui en 1596 acheta la seigneurie de Rougemont. Il fut depuis réuni à Rougemont. — En 1793, il fut vendu sur l'émigré Montsoreau pour 20 mille 500 livres. (Le citoyen Martellière, acquéreur). — (Arch. L.-et-Cher, E 152, 154, 162, 164, 179; Q, District de Vendôme, Emigrés, n<sup>o</sup> 761. — Arch. Nat., Q1, 495, fol. 94, v<sup>o</sup>).

**Vimoy** (Le Petit), anc. mét., psse de St-Jean-Frémental. — En 1695, elle appartenait à Marguerite, fille de Honoré Grimaudet, sieur de la Chesnière. Elle paraît au XVIII<sup>e</sup> siècle avoir été réunie à Rougemont. — La Tuilerie de Vimoy fut vendue national<sup>e</sup> en 1793 sur l'émigré Montsoreau (de Rougemont) pour 7.250 livres. — (Arch. L.-et-Cher, E 157; Q, District de Vendôme, Emigrés, n<sup>o</sup> 847).

**Vinaigrie** (La), éc., c<sup>e</sup> de Vendôme. — Atelier d'équarissage, 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> s.

**Vinardière** (La), f., c<sup>e</sup> de Chauvigny. — Ce lieu paraît, en 1691, être en la possession de Rodolphe du Portail, éc., sieur de la Vinardière, de la psse St-Jean de Mortagne, qui se marie à la Chapelle-Vicomtesse avec Elisabeth-Françoise de Rémilly, fille du bailli du Vendômois et de défunte Clémence de la Motte. Le Sgr de la Charmoie est cousin germain de l'époux. Cet époux est inhumé à la Madeleine de Vendôme le 31 décembre 1705 à l'âge de 50 ans. — (Registres paroiss. de la Chapelle-Vicomtesse, 1691, et de la Madeleine de Vendôme, 1705).

**Vindrinville**, f., c<sup>e</sup> de Ruan. — *Vindreville*, XVII<sup>e</sup> s. (Notaires du Dunois). — En juillet 1240, un chevalier appelé Guillaume de Brisacs donnait aux chanoines de la Madeleine de Chateaudun deux setiers de blé de rente assis sur sa terre de Vindrinville, sauf sur la partie qu'il a déjà donnée à sa nièce Julienne, fille de Pierre de Rivière, chevalier. — En

1284 cette terre était aux Sgrs de la Bullière qui échangeant les deux setiers de blé de rente ci-dessus contre une autre rente égale assise sur leur métairie, située à Ruan même. — Depuis cette époque, Vindrinville semble être toujours restée entre les mains des Sgrs de la Bullière. — (*Cart. de la Madeleine*, 151, 211. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires de Dunois*, n<sup>o</sup> 1040).

**Vinette**. — Nom d'une métairie ou terre qui, au XIII<sup>e</sup> s., appartenait à l'abbaye de St-Calais et était située sur la paroisse St-Martin des Bois (*Cart. St-Calais*, 27).

**Vinetterie** (La), éc., c<sup>e</sup> de Vendôme, près Courtiras.

**Vinetteries** (Les), éc., c<sup>e</sup> de Prunay. — *La Vinottière*, XVII<sup>e</sup> s. — Les métairies des Granges et de la Vinottière, situées paroisses de Sasnières et Prunay appartenaient au prieuré de la Hubaudière. — Ce lieu possède une tuilerie au XIX<sup>e</sup> siècle. — (Arch. de la Sarthe, H, n<sup>o</sup> 424 ou 1124 (1680)).

**Vinettes** (Les), écart du bourg, c<sup>e</sup> de Danzé.

**Vineuil** (Etienne Le Bordier, seigneur de), [dit improprement *Vignolles*], gouverneur du Vendômois de 1589 à 1599. — Il avait été laissé comme gouverneur à Vendôme, en 1589, par le roi Henri IV, aussitôt après le sac de la ville, et donné comme une prolongation de châtement, car c'était un homme dur et impitoyable. — Il acquit dans le Vendômois, des commissaires du duché, en 1594, les fiefs de Chissay et de la Salle, à Selommès, et les censifs de Villemardy. — Il mourut en 1599 et fut remplacé par Jean de Harambures. — Il avait pour lieutenant et capitaine du château de Vendôme, son neveu Jacques Le Bordier, Sr des Cabossières.

On a confondu ce personnage, à cause de son nom erroné de Vignoles, avec un autre du même nom. — (*Bulletin vendômois*, 1875, p. 36. — Registres des églises de la ville de 1590 à 1600. — Bibl. de Vendôme, ms: 1<sup>o</sup> Mémoires de Duchemin, t. I, p. 499; 2<sup>o</sup> Fonds Trémault, etc. — *Inventaire des minutes des notaires du dunois* par Merlet, n<sup>o</sup> 410, etc.).

**Vingthieues** (Famille de). — *Le Vivier* (d'Epuisay), XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.

**Vinotterie** (La), h., c<sup>e</sup> de la Chapelle-Vicomtesse. — Ce lieu relevait du prieuré de la Chapelle à 3 sols 3 deniers de cens et cinquante-quatre boisseaux d'avoine, deux poules, et quatre deniers pour la sauce, de rente foncière annuelle et perpétuelle. — Au XVII<sup>e</sup> s., il est à la famille de Lancé de Montsoreau. — Le 5 juillet

1695, Jacques de Lancé, Sr de Montsoreau, demeurant à la Morlière d'Arville en faisait l'aveu au prieur de la Chapelle comme étant héritier de Louis de Lancé, son père. — Cette métairie était en outre grevée d'une rente de 5 livres en faveur de l'église d'Arville, fondation ancienne d'un sieur de Lancé. — (Reg. de la Chapelle-Vicomtesse, XVII<sup>e</sup> s. — Arch. L.-et-Cher, G 925. — Collection R. de St-Venant, Liasse de la Chapelle-Vicomtesse [La Vinotterie]).

**Vinot** (Famille). — *Les Plumauviers*, XVIII<sup>e</sup> s.

**Vintimille** (Famille de). — *Courcelles*, XVIII<sup>e</sup> s. — Armes : *De gueules au chef d'or.* — (Adr. Thibault).

**Violerie** (La), h., c<sup>e</sup> de Droué. — *Les Violeries* (Cassini).

**Violerie** (La), f., c<sup>e</sup> de Souday, anciennement de la paroisse de Glatigny. — Cette ferme fut de tout temps et est encore du domaine de Glatigny. — Elle fut vendue national<sup>e</sup> en 1793 sur le condamné Bochart de Saron, pour 21.000 l. — (Chartrier de Glatigny. — *Bulletin vendômois*, 1897, p. 262. — Arch. L.-et-Cher, L 931, n<sup>o</sup> 150 [1793]).

**Vionnerie** (La), anc. mét., psse de Sauvigny. — Elle relevait censivement d'Auvine et appartenait en 1687 à Jacques de Méhabert, avocat fiscal à St-Calais. — (Arch. Nat., P 695, r<sup>o</sup> 6).

**Virboulin-le-Brulé**, f., c<sup>e</sup> de Mondoubleau. — *Villeboulain* ou *la Cuisserie*, XVI<sup>e</sup> s., (aveu). — *Virboulay*, XVII<sup>e</sup> s. (Reg. Mondoubleau). — *Villebouslay*, XVII<sup>e</sup> s. (Reg. St-Martin de Vendôme). — *Les Virboulins-Brulés*, (Etat-Major). — (Oublié par Cassini). — Ancien fief relevant de Mondoubleau à foy et h. simple et huit jours de garde au château. (Ce nom de Virboulin-Brulé doit provenir d'un incendie dont l'époque n'est pas connue). — La tenue des Virboulins s'étendait aussi sur la paroisse de Choue ou existent encore aujourd'hui deux fermes de ce nom qui sont contigues.

En 1404, Jeanne La Roche, dame de Coulonge, laissait par testament à Jeanne, fille de Jean Quentin et à ses héritiers, le lieu de Villeboulain ou la Sourdière. (*Annales Fléchoises*). — En 1451 et 1455, Jean Le Vasseur, rendait aveu à Mondoubleau pour ses métairies de Courtay (Courteil de Baillou) et *Villeboulain*, en la paroisse de Mondoubleau. — En 1549 Joachim Le Vasseur Sgr de Congners et Allières (Sarthe) et de Fargot (près Montoire) rendait aveu à Mondoubleau pour sa métairie de *Villeboulain*, située psse St-Denys de Mondoubleau, anciennement appelée *La Cuisserie* joignant la

Maléclèche, et pour les bois de la Juliennerie et les haies des Aulneaux, le tout relevant de Mondoubleau à foy et h. et 8 jours de garde au château de Mondoubleau.

Depuis cette époque, la ferme de Villeboulain de Mondoubleau paraît avoir été jusqu'à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle unie à la Maléclèche. (Voir les *Virboulins*).

Arch. Nat., P 700, n<sup>o</sup> 58, 59, 60 (1549); P 704 n<sup>o</sup> 90 et 91 (1451 et 1455). — *Annales Fléchoises*, 1903, p. 32. — Abbé Proger, *Généalogie de la famille de Vansay*. — Reg. paroiss. de St-Martin de Vendôme, 3 juill. 1643. — Collection R. de St-Venant, Liasse Mondoubleau, an 1634.

**Virboulins** (Les), deux fermes contigues, c<sup>e</sup> de Choue, *Villeboulain* ou *la Sourdière* XV<sup>e</sup> s., (aveu). — *Villebouslay* 1643. (Reg. de St-Martin de Vendôme). — La tenue des Virboulins comprenait deux métairies, l'une sur la paroisse de Mondoubleau, au lieu appelé Virboulain-Brulé; celle-ci relevait à foy et h. et à 8 jours de garde du château de Mondoubleau; l'autre appelée le *Grand Virboulain* situé sur Choue relevait de St-Agil à foy et h. — En 1643, le Virboulain de Choue est à Nicolas Ganery, sieur de *Villebouslay*. Il est parain à St-Martin de Vendôme. — En 1727 Jacques-César Jabre de la Cousinière, assesseur au présidial de Blois, était dit vassal de St-Agil comme seigneur de Villeboulain. — (Voir *Virboulain-Brulé*). — (Reg. paroiss. de St-Martin de Vendôme, 1643. — Abbé Chéramy, notes ms. sur Choue, d'après le chartrier de St-Agil).

**Virginité de Notre-Dame** (La), (aujourd'hui *La Vallée*), ancienne abbaye de religieuses cisterciennes, psse des Roches-l'Évêque. — *Ecclesia Virginitatis*, XIII<sup>e</sup> s. (Gallia-Christiana, t. XIV<sup>e</sup>, col. 92).

Ce couvent était situé dans le vallon et non loin de la source qui alimente le ruisseau dit de Fargot ou de la Virginité. Ses armes étaient : *Une vierge accostée de deux palmes*. (Sceau aux Arch. Nat., P 608, Aveu de la Virginité, en 1608). Mais l'Armorial manuscrit lui donne : *Tiercé en bande d'hermines, d'or et de gueules*.

Sa chapelle a été détruite pendant la Révolution. Il ne subsiste de l'habitation conventuelle qu'un pavillon élevé d'un étage, servant aujourd'hui de maison de garde et quelques bâtiments de service de peu d'importance. Mais dans ces bâtiments, au rez-de-chaussée, se rencontre encore une ouverture en tiers-point, triflée, reste d'un important oratoire.

La Virginité tenait de la châtellenie des Roches, en garde et ressort, son église et couvent, à rétribution du divin service.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la date de la fondation de l'abbaye de la Virginité. La charte de fondation était déjà égarée au XVIII<sup>e</sup> s., si tant est qu'il y eut jamais charte de fondation. Mais sa naissance eut lieu sûrement dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Le *Gallia Christiana* dit que d'après Dom Thomas Chauvin, la Virginité aurait été fondée vers 1220 par Jean, comte de Vendôme, mais que Dom Briant ne la croit dater que de l'an 1247. — Quant au père Bondonnet, il croyait que cette fondation datait de l'an 1208, ce qui est sûrement une erreur.

Aujourd'hui la plupart des auteurs, après Ménage, Simon et Pétigny, s'accordent à dire que la Virginité a été fondée en l'an 1220 ou environ, par Jean de Montoire, (Jean IV, comte de Vendôme), pour remercier Dieu, par une bonne œuvre, de l'augmentation de fortune survenue à sa famille par son accession au comté de Vendôme, à la suite du décès, sans enfants, de son oncle Jean III, frère de sa mère Agnès. Et Pierre de Montoire, leur fils, paraît avoir achevé l'œuvre de ses père et mère en 1247.

Les seigneurs des environs ajoutèrent aux dons des comtes de Vendôme et entre autres, Geoffroy de Lavardin, de la maison de Vendôme, Sgr de Savigny, qui en 1275, gratifia ce couvent des *lais* (terres vagues) des Bois-l'Évesque, qui lui étaient proches. (Arch. L.-et-Cher, Série H, *Virginité*).

L'église du couvent fut consacrée par Jean de Monsoreau, archevêque de Tours, en 1283.

Ces religieuses n'étaient pas cloîtrées et on les voit se mêler dans le pays, non aux cérémonies purement laïques, mais à un grand nombre de celles religieuses qui eurent lieu dans le voisinage. Elles sont souvent marraines dans les paroisses ou elles possèdent des propriétés.

Un pensionnat de jeunes filles était annexé au couvent même et les religieuses en étaient les directrices.

L'habit des religieuses après avoir été brun, était devenu blanc avec grand scapulaire et voile noir.

Il existait un Cartulaire de l'abbaye de la Virginité. Ce Cartulaire était recopié sur un registre spécial en 1600 par les soins de Madame Lemaitre de Grand-Champs, abbesse. Le copiste était Dom J. Héricart, religieux bénédictin. Ce registre a dû disparaître à la Révolution. Il y a des aveux de l'abbaye de la Vir-

ginité aux comtes et ducs de Vendôme, en 1452, 1461, 1498, 1518, 1608 et 1683. Celui de 1452 débute ainsi : C'est la Déclaration des dames de la Virginité pour les choses qu'elles tiennent du comté, à la rétribution du divin service par chacun an, en leur église de la Virginité ; (On ne fait pas la distinction de ce qui relève des Roches, de Lavardin, de Montoire ou de Vendôme même) ; — Premièrement leur église du dit lieu, en la châtellenie des Roches-l'Évesque, leur habergement, leur moulin... et justice moyenne et basse ; — Les touches de Vaubon et de Vautourneux ; — Les Bois-l'Évesque ; — Un four à ban en la ville des Roches-l'Évesque ; — Une métairie et appartenances située entre la pointe des Roches et la maladrerie de Lavardin (La Gallienne) ; — La métairie du Bois-Marqueron ; — Un four à ban en la ville de Vendôme près le Ponceau ; — Un moulin situé au lieu appelé la Grève ; — Un four près la Porte-Chartraine, pour une moitié et l'autre moitié au prieur de Lavardin ; — La Métairie de la Nonnetière à Arènes ; — Les bois de Brulaine, joignant à la forêt de Coulommiers ; — La métairie de Savateau ; — Plus un certain nombre de dîmes et de rentes dans diverses paroisses.

L'aveu de 1608 était rendu par Françoise de Vanssay, abbesse, et ses religieuses, et insinué devant Adam Galland, bailli de Vendôme le 9 mars 1609 ; il débute ainsi : — « Et premièrement la place et le lieu où est bâtie notre église, les cloîtres et préau d'icelle, les maisons, logis et bâtiments de notre dite abbaye, esquels nous faisons notre demeure et où nous et nos gens avons accoustumé loger et résider avec nos courts, jardins, vergers et issues, appartenances et dépendances généralement le tout en un tenant, contenant deux arpens de terre ou environ, joignant de toutes parts aux choses de notre domaine cy après déclarées... etc. » — Suivait la description de tous les lieux dépendant du couvent qui étaient : La métairie de la Porcherie près la Virginité ; — Le four de la rue Guesnault ou du Ponceau à Vendôme ; — L'aitre de Vaubon (psse de Lunay) ; — L'aitre ou bordage de la Picaudière, (*id.*) ; — L'aitre ou bordage de la Portière, (*id.*) ; — La Haye de Soreau, (*id.*) ; — La métairie des Roches-l'Évesque située près la chapelle St-Nicolas des Roches, en la paroisse de St-Rimay ; — Le four à ban des Roches ; — La métairie du Bois-Marqueron, psse de Lavardin ; — Le fief lui-même de la Virginité avec sa justice moyenne et basse dont rele-

vaient les lieux suivants : — Le lieu de la Bellinière, sur le chemin de Montoire à Savigny ; — La métairie de Tournechef joignant la métairie des Forges près la Virginité ; — Le fief de Salliane (ou Gallienne) entre les Roches et Lavardin, dont était la métairie du dit lieu ; — Le fief et censif de Monthodon, paroisse du dit lieu (Indre-et-Loire) ; — Le petit censif de la Grange-Coupeau au Bois-Marqueron, psse de Lavardin ; — Le four à ban du Ponceau avec ses bannières contraintes d'y cuire leur pain et portant sur trente-huit maisons dans la ville de Vendôme, (voir *Vendôme*, rue Guesnault) ; — Les deux moulins à bled... situés au lieu dit la Grève, autrement les petits moulins, auxquels sont tenus de venir moudre tous les estaigers de la dite Virginité dans et hors la ville ; — La moitié des revenus du four-à-ban sis près la Porte-Chartraine, l'autre moitié étant au prieur de Lavardin, arrangé avec le dit prieur à 35 sous de rente cette moitié, dont se contentent les dites religieuses ; — Le fief et métairie de Savateau (psse de St-Firmin) ; — La métairie de la Nonnetière, (paroisse d'Arènes) ; — La métairie de Puteaux à Villerable ; — Le fief terre et métairie d'Azé (dont le logis était la Fosse) ; — La métairie de la Bruère à Azé ; — La métairie de la Renaudière, (*id.*) ; — Les bois taillis d'Azé contenant 6 vingts arpens ou environ joignant les bois de l'Hôtel-Dieu de Vendôme et le chemin des Bellesevries à Villiers (aujourd'hui la tenue de la Virginité) ; — Le four à ban du bourg d'Azé ; — Le moulin à blé appelé le Moulin-Neuf près la maison seigneuriale de la Fosse (transporté depuis à Galette) ; — Le moulin dit de Villeneuve, sur la rivière du Boulon, sur le chemin d'Azé au Gué du Loir (aujourd'hui moulin du Lierre) ; — La dixme de tous grains sur la paroisse d'Azé pour laquelle dixme il est payé au curé d'Azé pour son gros canonique 52 septiers de bled, 120 boisseaux d'avoine et trois charretées de paille ; — Une autre dixme à St-Ouen dont un tiers appartient aux religieux de la Madeleine de Chateaudun et un tiers au prieur de St-Ouen ; — La moitié d'une dixme avec grange dixmresse à Coulommiers ; — Le quart de la dime de Mézières à Périgny ; — Le fief censif et seigneurie de la Nonnetière et Brulaine, paroisse d'Arènes ; — Le fief et seigneurie de Puteaux ; — Le fief et censif de Curcis à Villerable ; — Des cens et rentes paroisse de Thoré ; — Le fief, censif et seigneurie de la Roche-St-André (psse de Villiers). — (Extrait des Arch. Nat., P 608, n<sup>o</sup> unique).

Le couvent, outre les biens susdits, possédait encore : 1<sup>o</sup> la métairie du Brouard, paroisse de Neuil-le-Lierre en Touraine, qui fut vendue nationalement en 1791 pour 13.200 l. ; 2<sup>o</sup> la ferme de Mallassin dans la paroisse d'Aulnay-sous-Auneau (aujourd'hui département d' Eure-et-Loir). Il possédait encore, rue Ferme, à Vendôme, une maison indiquée comme étant en sa possession en 1668. Mais il avait du la vendre dans la suite. — Il fallait encore ajouter à cela une rente de quelques sous sur la seigneurie de Courtras, datant de 1269 et qui existait encore en 1704.

En 1697, les revenus de l'abbaye, d'après Cauvin (p. 208), se montaient à 4.500 livres.

Ces revenus furent diminués depuis pour des causes énumérées en une pièce citée par Malardier (p. 841) et dont il ne dit pas l'origine. Cette pièce fut établie à la suite du décès de Anne-Marguerite de Præaux, abbesse, décédée en 1741. C'étaient les suivantes : — 1<sup>o</sup> La perte de plusieurs procès au grand-conseil, notamment contre les religieux de Fontaines-Blanches et un autre contre le nommé Jacques Herry, de la paroisse de Villerable, lesquels ont coûté plus de deux mille livres ; — 2<sup>o</sup> L'arpentage obligé de leurs bois d'Azé pour établir les limites d'avec les domaines du roi ; — 3<sup>o</sup> Une banqueroute de leur fermier d'Azé en 1741 ou elles ont perdu plus de 1.000 livres ; — 4<sup>o</sup> Une autre perte de 800 livres par suite de l'insolvabilité de leur fermier des dîmes de Coulommiers, Périgny et Rocé ; — 5<sup>o</sup> Les réparations qu'elles ont été obligées de faire à la chaussée de leur moulin de Vendôme ; — 6<sup>o</sup> Le cout des bulles de l'abbesse alors en exercice (sans doute Marie-Marguerite Guérin de Brulart) qui était encore du.

Le tout occasionna aux dites religieuses plus de 4.000 livres de dettes et en outre il leur restait à faire des réparations indispensables à leurs biens de campagne, aux bâtiments et aux domaines de l'abbaye, etc. — Pour faire face à ces charges, elles avaient contracté un emprunt de 3.000 livres au capital de 150 livres de rente.

Le pensionnat de jeunes filles de la Virginité fournit un certain nombre d'actes à l'état-civil des Roches : — Le 5 sept. 1690 fut baptisée aux Roches, Marie-Angélique-Louise-Eugénie, âgée de 10 ans, qui avait été onduoyée au moment de sa naissance, fille de Charles d'Estampes, marquis de Mauny, capitaine des gardes du corps de Monsieur, frère du roi, chevalier des Ordres, et de Marie du Ray-

nier. — Le 31 août 1717 une autre pensionnaire, Marie-Louise du Raynier de Boisseleau fut mariée à Henri-François Le Bigot, seigneur de Linières, paroisse de Chalonnès. Elle était fille de feu Alexandre du Raynier et de Anne-Françoise-Angélique Choart. — Le 10 août 1768 fut mariée aux Roches Louise-Charlotte de Combarel, fille de Pierre-Marie de Combarel de Gibanel et de Jeanne Coutard, de la paroisse St-Louis de Versailles, avec Nicolas-Jean-Henri Charlier, seigneur de Prainville, conseiller au parlement de Metz. Toutes ces jeunes filles étaient élèves du Couvent.

Les biens de la Virginité furent vendus au moment de la Révolution. Les bâtiments du couvent lui-même et le sol environnant furent vendus pour 20.895 livres et le moulin pour 10.400 livres.

L'église fut démolie peu de temps après la Révolution. Le tabernacle fut remis à l'église des Roches. Les orgues allèrent à l'église St-Laurent de Montoire.

Vers 1797, l'abbé Raison, prêtre assermenté, ancien curé, puis maire des Roches, acheta, de l'acquéreur de la Nation, les bâtiments de la Virginité qu'il vendit en 1809. Ces bâtiments avaient pris le nom de *La Vallée* qu'ils portent encore aujourd'hui. — Voir la *Vallée*.

L'abbé Simon dit qu'un membre de la famille Freslon, dont était Geoffroy Freslon, évêque du Mans, a été enterré dans l'église de la Virginité, et que sa tombe se voyait encore au XVIII<sup>e</sup> s. Il était représenté couché, portant son écu chargé de 6 fleurs de lys. Cet écu n'est pas celui qu'on donne à Geoffroy Freslon : *D'argent à un chevron de gueules accompagné de trois freslons de sable*. Mais il faut dire que le XIII<sup>e</sup> siècle est la première époque où les armoiries se fixèrent dans les familles, et il arrivait fort bien que deux frères eussent des armes différentes.

Lepaige, dans son *Dictionnaire du Maine*, dit que l'abbaye de la Virginité était estimée valoir 4.000 livres de revenus d'après le Pouillé manceau et 4.500 l., d'après l'Almanach royal. — (Lepaige, t. II, p. 45 ou 451).

D'après le m<sup>me</sup> Pouillé manceau du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbesse était à la nomination du roi, c'est-à-dire du duc de Vendôme, le duché, à l'époque de l'établissement du pouillé étant aux mains du roi.

Voici les noms des abesses connues de la Virginité, d'après les titres de la Virginité aux Archives de Loir-et-Cher, le *Gallia-Christiana*, et les recherches de Cauvin, de Malardier, etc.

*Odeline*, XIII<sup>e</sup> siècle.

*Philippe* ou *Philippa d'Azé*, morte en 1274.

*Alix* ou *Alicia de Vendôme*, morte en 1310.

*Aiglantine*, qu'on croit de la maison de Vendôme, morte en 1329.

*Emma* ou *Aimée*, morte en 1373.

*Annette d'Angles*, qui paraît comme faisant accord avec le Sgr du Plessis-Godehoust en 1377.

*Marie de Vendôme*, cousine de Jean de Bourbon, comte de Vendôme, 1381.

*Isabelle* ou *Isabeau de Vendôme-Montoire*, qui vivait en 1466.

*Jeanne de Chambray*, fille de Jean de Chambray, seigneur de Poncé et la Roche-Turpin et de Gillette de Chollet. Elle dut succéder directement à Isabelle. Elle passa en 1503 à l'abbaye de Montivilliers et mourut en 1507. — Son écusson, en pierre, qui provient de la Virginité, se trouve au Musée de Vendôme : *D'hermines à trois tourteaux de gueules*, 2 et 1.

*Girarde de Villarceau* ou Villorceau, qu'on trouve abbesse en 1513 et qui résigna à sa nièce la suivante :

*Marie de Beauvilliers*, abbesse en 1545, décédée en 1569.

*Florence de Crémainville*, élue en 1569, était encore abbesse en 1578.

*Urbane de la Chapelle*, on la voit déjà abbesse en 1585. Elle mourut le 15 juin 1600.

*Françoise de Vançay* ou *Vanssay*, née à Rocheux près Mondoubleau en 1567, était déjà abbesse en 1604, morte en 1614.

*Claude de Vanssay*, nièce de la précédente, 1614 à 1628. Elle permuta avec la suivante, abbesse de Bonlieu.

*Catherine Leroy de Rillay* ou *Rissay*, abbesse de Bonlieu, puis de la Virginité par permutation avec la précédente en 1628 ; elle était abbesse de Bonlieu depuis 1614 ; elle quitta la Virginité en 1632, époque où elle alla à Argenteuil fonder un prieuré de l'ordre.

*Claire-Françoise de la Barre*, 1632, morte le 29 août 1654.

*Elisabeth-Marguerite de Harlay-Champvallon*, 1654 à 1685, fille de Achille de Harlay, marquis de Bréval, Sgr de Champvallon et de Odette de Vaudetier ; elle était sœur de François de Harlay, archevêque de Paris ; elle fut abbesse de Port-Royal après la Virginité ; elle décéda le 4 janvier 1695.

*Marie-Angélique Lemaitre de Grandchamp*, 1685 à 1712, fille de Charles Lemaitre, seigneur de Grandchamp et de Françoise de la Robie. Sa nomination n'avait sans doute pas été régulière et

elle paraît avoir été imposée. Ses religieuses refusèrent de l'admettre et elle resta supérieure et non abbesse pendant une grande partie de sa vie ; elle obtint au mois de mars 1695 un arrêt du Grand Conseil qui la confirmait dans sa charge et prit possession cette année là même par acte dressé par Lebatteux, notaire à Bessé. Les religieuses formèrent encore opposition à cet acte. Elle obtint un jugement du général de l'ordre de Cîteaux qui la maintint dans son titre en 1697. Les religieuses refusèrent de reconnaître ce jugement. Mais gain de cause resta finalement à l'abbesse qui demeura en possession de sa charge. Elle mourut en son abbaye de la Virginité le 28 juillet 1712. Le Musée de Vendôme possède sa plaque tumulaire. Elle avait fait dresser en 1690 le cartulaire de l'abbaye, aujourd'hui perdu. Sa mère, Françoise de la Robie avait légué au couvent une rente de 250 livres pour la fondation d'une messe basse de *requiem*. Les religieuses, au décès de l'abbesse, se hâtèrent d'accepter ce legs dont l'abbaye jouissait déjà durant la vie de la décédée. — Du temps de l'abbesse Angélique Lemaître, on voit paraître une supérieure appelée Elisabeth de Malherbe, qui passe des actes d'administration de l'abbaye en 1709, sans doute en l'absence de l'abbesse.

*Anne-Marguerite de Préaux-Lavardin-Ranay*, 1712 à 1741 (?), fille de Jean-Claude, marquis de Préaulx, seigneur de Ranay-Lavardin et de Françoise de Villebresme. Elle fut nommée abbesse par le roi en 1712. Elle dut mourir en 1741.

*Madeleine-Marguerite Guérin de Brulart*, 1741 à 1764. En 1744 elle se présenta à l'église des Roches comme marraine et accompagnée du chapelain de la Virginité comme parrain. Le curé des Roches refusa de procéder à l'acte de baptême, sous prétexte que l'avis des casuistes s'opposait à un parrainage dans ces conditions. Elle décéda à 64 ans en 1764.

*Julie-Anne de la Madeleine*, 1764 à 1775. Elle avait été religieuse à l'abbaye des Hautes-Bruyères, ordre de Fontevrault. Elle décéda le 15 mars 1775 à 62 ans.

*Marie de Murat*, dernière abbesse, 1775 à 1790.

Les titres de la Virginité et les actes notariés du pays fournissent les noms d'un grand nombre des religieuses de la Virginité. Nous en donnons ici la liste alphabétique.

*Angles* (Annette d'), abbesse, 1377.  
*Arnoul* (Louise), 1695.

*Aubeterre* (Victoire d'), 1728 et 1757.  
*Azé* (Philippe d'), 1274.  
*Baillet* ou *Bailleul* (Nicole de), 1561 et 1575.

*Baillet* (Suzanne de), 1559 et 1578.  
*Bardeau* (Marie-Anne), 1695.  
*Barre* (Françoise de la), abbesse, 1632.  
*Basset* (Charlotte), 1559.  
*Beauvilliers* (Marie-Marguerite de), abbesse, 1545 et 1569.

*Beauxoncles* (Anne de), 1665.  
*Bellay* (Anne du), 1695.  
*Bernardon* (Pélagie), 1759 et 1782.  
*Bideran* (Suzanne-Henriette), 1787.  
*Billet* (Anne), 1765.  
*Blanchefontaine* (Marie de), 1113.

*Boisnière* (Marguerite de la), 1713.  
*Bourrelier* (Rosalie), 1776.  
*Boutellier* (Julienne), 1738 et 1782.  
*Boyer* (Elisabeth de), 1656.  
*Boyer* (Marguerite de), 1609 et 1623.  
*Brécourt* (Marie-Angélique de), 1673.  
*Brémont* (Marguerite), 1695.

*Breton* (Madeleine), 1776.  
*Brière* (Marguerite de), 1600.  
*Chaise* (Marguerite de la), 1695.  
*Chambray* (Jeanne de), abbesse, 1503.  
*Chantelou* (Christoflette de), 1600.  
*Chapelle* (Anne de la), 1600.  
*Chapelle* (Urbane de la), abbesse, 1585 et 1600.

*Chapuiset* (Catherine de), 1640 à 1691.  
*Charlet* (Catherine), 1735 et 1782.  
*Chasteigneraye* (Suzanne de la), 1559 et 1578.

*Combarel de Gibanel de Sartiges* (Louise-Armande), 1766.  
*Court* (Louise), 1713.  
*Coulombes* ou *Coullons* (Charlotte de), 1561 et 1575.

*Courtoux* (Anne de), 1578 et 1609.  
*Courtoux* (Charlotte), 1567 et 1578.  
*Courtoux* (Louise de), 1559 et 1578.  
*Costard* (Marie de), 1623.  
*Coutances* (Anne de), 1623.  
*Coutances* (Marie de), 1596 et 1623.  
*Crécourt* (Marthe de), 1679.

*Christoflette* (Marguerite), 1728.  
*Crémainville* (Florence de), 1559, abbesse, 1569, 1578.  
*Dampierre* (Julienne de), 1567.  
*Desvaux* (Marie), 1720 et 1775.  
*Desvaux* (Marie-Anne), 1757 et 1767.  
*Duchesnay* (Marie), 1757.

*Dupré* (Marie-Anne), 1778 et 1782.  
*Epainville* (Anne-Elisabeth-Glué d'), 1720 et 1733.  
*Epainville* (Françoise-Victoire a'), 1765 et 1775.  
*Espaigne* ou *Depeigné* (Antoinette), 1594.

*Essarts* (Marie-Louise des), 1735.  
*Favereau* (Anne), 1756 et 1782.

Flotte (Jeanne de la), 1308.  
 Flotte (Marie de la), 1308.  
 Gallois (Marie), 1617 et 1687.  
 Gilles (Marie-Geneviève), 1782.  
 Goguely de Gravelle (Marie-Madecleine), 1720 et 1741.  
*Guérin de Bruslart* (Marg.-Magd.), abbesse, 1441-1764.  
 Guilbert (Jeanne de), 1687.  
*Harlay-Champvaillon* (Elisab.-Marg. de), abbesse, 1654-1685.  
 Harlay (Marie-Anne de), 1668.  
 Harlay (Renée de), 1657.  
 Jacquart (Magdeleine), 1647 et 1679.  
 Jousselin de Frétay (Charlotte de), 1759 et 1782.  
 Joubert (Marthe), 1647 et 1665.  
 Juston (Françoise de), 1609 et 1647.  
 Landrey (Marie), 1685.  
 Lebert (Jeanne), 1782.  
 Leforestier (Jeanne), 1695.  
 Lejai (Marie-Anne), 1695.  
 Lelièvre (Françoise), 1685 et 1723.  
 Lelièvre (Marie-Renée), 1685 et 1712.  
*Lemaître de Grand-Champs* (Marie-Angélique), abbesse, 1685 et 1712.  
 Lemercier (Jeanne), 1723 et 1756.  
 Lemesureur (Françoise), 1567 et 1578.  
 Lepaouvre (Jacqueline), 1559 et 1575.  
*Leroy de Rillay* (Catherine), abbesse, 1628 et 1632.  
 Leroy (Marie), 1750.  
 Lesperouse (Jacqueline), 1556.  
 Letourneux (Anne), 1676 et 1695.  
 Loges (Anne des), 1695.  
 Loubes (Marguerite de), 1605.  
 Loyet (Victoire), 1647.  
 Lure (Isabeau de), 1561.  
*Madeleine* (Julie-Jeanne de la), abbesse 1765 à 1775.  
 Maillé (Charlotte de), 1561 et 1609.  
 Malherbe (Elisabeth de), supérieure, 1709.  
 Marcé (Marie-Marguerite de), 1647 et 1687.  
 Mareschau (Anne), 1673 et 1679.  
 Mareschau (Elisabeth ou Isabelle), 1665 et 1687.  
 Marescot (Catherine de), 1687.  
 Marescot (Charlotte), 1693.  
 Maridor (Guyonne de), 1559.  
 Martin (Catherine), 1695.  
 Martin (Jeanne), 1695 et 1723.  
 Menou (Anne de), 1647.  
 Menou (Claude de), 1647.  
 Menou (Madeleine de), 1647.  
 Mercier (Jeanne), 1749 et 1767.  
 Métraye (Ursine de la), 1687.  
 Montbel (Léonie de), 1684.  
*Murat* (Marie de), abbesse, 1775 à 1790.  
 Neilz (Andrée), 1720 et 1765.  
 Neilz de Bréviande (Brigitte), 1757 et 1767.

Noue (Thérèse de la), 1741.  
*Odeline*, abbesse, XIII<sup>e</sup> siècle.  
 Paturel (Elisabeth du), 1782, (elle devint institutrice à Vendôme).  
 Peigné (Ambroise de), 1559 et 1609.  
 Poncé (Ambroise de), 1556.  
*Préau-Lavardin* (Anne-Marie de), abbesse, 1712 à 1741.  
 Préaux (Jeanne de), 1685.  
 Préaux-Lavardin (Charlotte de), 1695.  
 Prieur (Christoflette), 1600.  
 Proust du Pré (Marie), 1759 et 1782.  
 Proust (Marie 2<sup>e</sup>), 1776.  
 Raynier (Marie-Marguerite du), 1690.  
 Raynier de Boisseleau (Françoise du), Regnard (Avoye), 1679.  
 Renard de la Brainière (Marguerite), 1720.  
 Riet d'Orval de Maugué (Aimée-Amable), 1759 et 1782.  
 Riet d'Orval (Marguerite), 1733 et 1776.  
 Riet d'Orval (Marie-Anne), 1728.  
 Riet d'Orval (Thérèse), 1728 et 1736.  
 Ronsart (Françoise de), 1647.  
 Ronsart (Marie de), 1647.  
 Rousselet (Marguerite de), 1695.  
 Roussereau (Marie-Anne de), 1695.  
 Royer (Marguerite de), 1600.  
 Saint-Léonard (Marie de), 1559 et 1600.  
 Saintrailles (Marthe de), 1667.  
 Salle (Claude de la), 1678.  
 Sarcé (Cécile de), 1647.  
 Sonnet (Foy), 1757 et 1767.  
 Suppligeau (Louise), 1695.  
 Thomyn (Madeleine), 1561.  
 Torquat (Marie-Catherine de), 1777.  
*Vançay* (Françoise de), abbesse, 1604 et 1614.  
*Vançay* (Claude de), abbesse, 1623.  
*Vançay* (Claude II de), 1695.  
*Vançay* (Elisabeth de), 1695.  
*Vançay* (Gabrielle de), 1605 et 1609.  
 Vassé (Charlotte de), 1559.  
 Vendôme (N. de), fille du comte Pierre, XIII<sup>e</sup> s.  
 Vendôme (N. de), 2<sup>e</sup> fille de *id.*, XIII<sup>e</sup> s.  
 Vendôme (Agnès de), fille de Jean, sire du Fresne, XIV<sup>e</sup> s.  
*Vendôme* (Alix de), abbesse, 1310.  
*Vendôme* (Eglantine de), abbesse, 1329.  
*Vendôme* (Emma ou Edme), abbesse, 1373.  
*Vendôme* (Isabeau de), fille du sire du Fresne, abbesse, 1466 et 1473.  
*Vendôme* (Marie de), abbesse, 1381.  
 Vexel ou Levexel de Vimarié (Marie de), 1678 et 1695.  
*Villarceau* ou *Villorceau* (Girarde de), abbesse, 1513.  
 Villarceau (Marguerite de), 1559 et 1561.  
 Villeblanche (Marguerite de), 1559 et 1578.

Villeneuve (Marie-Anne de), 1728.  
 Villiers de Villoseau (Florence de), 1468.  
 Vivès (Marie), 1647.  
 Voyzinet (Marthe de), 1569 et 1575.

Il y avait encore des sœurs converses occupées aux travaux domestiques dont les noms sont rarement rencontrés.

La liste ci-dessus comportant 155 religieuses ne représente sans doute pas plus du dixième des religieuses qui ont vécu dans ce couvent et dont la plupart sont inconnues avant le XVI<sup>e</sup> s.

En 1781, c'est-à-dire peu avant sa suppression, le couvent de la Virginité était composé des religieuses suivantes :

Marie de Murat, abbesse, Anne-Amable Riet de Maugué, prieure, Marie Proust, Julienne Bouteiller, Catherine Charlet, Anne Favereau, Pélagie Bernardon, Marie Proust du Pré, Marie de Torquat, Charlotte Jousselin de Frétay, Marie Gillot, Jeanne Lebert, Louise-Armande de Combarel de Sartige, dépositaire; soit 12 religieuses, plus les sœurs converses.

Les seuls aumôniers, directeurs, ou procureurs de l'abbaye dont nous ayons pu rencontrer les noms sont les suivants : — Marin Moreau, prêtre, demeurant au couvent, XVI<sup>e</sup> s. — Michel Garault, chanoine de Troo, procureur de l'abbaye en 1548. — Mathurin Lemercier, religieux profès de l'abbaye à Champaye (?), 1566. — Frère Elie Lyvache ou Lynache, procureur en 1634. — Pierre Croisil, aumônier de l'abbaye et curé de Montmirail, 1663. — Christophe Paul, directeur du couvent, 1706. — François Fauconnier, aumônier, 1745. — Georges-Félix Bossard, procureur, 1753. — J. Morel de Corberon, directeur et confesseur de l'abbaye en 1761. — Placide Despreux ou Depreux, religieux Bernardin de l'abbaye de Vaucelles, directeur, 1762. — Michel Levasseur, directeur en 1775. — Gervais Hutteau, directeur, 1776. — Pierre-Antoine-André Thiollière, directeur, 1791. — On trouve encore un certain Jean Nepveu comme receveur de l'abbaye en 1626.

Voici les noms de quelques baillis et officiers de justice et autres de la Virginité rencontrés *passim* : Jean Garnier, licencié es-lois, 1493. — Laurent Bry, licencié es-lois avocat à Vendôme, XVI<sup>e</sup> s. — Jacques Gasselien, sieur de la Charmois, « économe nommé par le roi au régime et gouvernement et administration du temporel de l'abbaye de la Virginité » en 1600. — Jacques Lemoine, bailli, 1749.

Arch. Nat., P 604, n<sup>o</sup> 19 à 23 ; P 608, n<sup>o</sup> 1 ; P 714, n<sup>o</sup> 14 à 23 et 25. — Bibl. Nat., ms. 20.688, fol. 6, verso

(1377). — Arch. L.-et-Cher, série H, layette de la Virginité ; série D, 595, n<sup>o</sup> 134 ; série G, n<sup>o</sup> 228, 237, 261 ; série Q, District de Vendôme, n<sup>o</sup> 889. — *Gallia Christiana*, XIV, col. 92 et 540 à 542. — Lepalge, (*Les Roches*), pp. 338 et 451. — Pasty de la Hylais (Collection Eug. Vallée) Notes Div. manusc., I, fol. 96. — *Cart. blésois de Marm.*, 625. — *Cart. vendômois de Marm.*, 55 A. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 20 ; 1865, pp. 34 à 61 et 202 ; 1866, p. 196 ; 1869, p. 263 ; 1874, p. 41 ; 1875, p. 66 ; 1876, pp. 83 ; 1879, p. 50 et 64 ; 1880, pp. 55 à 64. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1<sup>o</sup> Fonds Bouchet, chemise V, dossier 2<sup>e</sup>, p. 7. 2<sup>o</sup> Fonds Trémault, cartons *Fiefs* (Virginité). — Chartrier de Renay, dossier Chesne Carré et Chamors (Savateau). — Malar-dier, pp. 329, 837 à 866. — Carré de Busserolle, au mot *Brouart*. — Pouillé du dioc. du Mans, XVIII<sup>e</sup> s., fol. 26. — Abbé Froger, *Généalogie de la famille de Vanssay*. — *Annales fléchoises*, 1904, p. 343. — Abbé Simon, I, pp. 126 à 128. — Pétigny, pp. 535 et 536 et 624. — Pussac p. 80. — Cauvin, p. 208. — Reg. des Roches, *passim*; de Montoire, de Lunay, de St-R. may, de St-Arnoul, etc. *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. XV. — Gaudron, p. 172.

**Virlibleds** (Les), [grands et petits], fermes, c<sup>o</sup> de Sargé. — Ancien fief relevant de Mondoubleau à foy et h. — *Villiblé*, (Beauvais de St-Paul). — En 1516, ce fief est à Thibault Denizot, Sgr de la Nourraye de Navcil. — Au XVIII<sup>e</sup> s., au Sgr des Rouandières. — (Arch. Nat., P 621, n<sup>o</sup> 108. — Collection Eug. Vallée, ms. Pasty de la Hylais, Famille de Vanssay. — Beauvais de St-Paul, p. 134).

**Virolay** (à Souday). — Voir *Briolas*.

**Visselle** (La). — Voir *Vicelle*.

**Vivardière** (La), anc. mét., psse de Boursay, paraît en 1600 aux Titres de Boursay, de la Collection Bernault.

**Viverie** (La), f., c<sup>o</sup> de Villebeut. — *La Viverie*, (Cart. Tiron). — Ce lieu, au moyen-âge, était un monastère de Tiron. — Au XVIII<sup>e</sup> s., il est aux Sgrs de Bellande. — La carte d'Etat-Major (Révision 1885) lui donne le nom de Bois-Masson. — (*Cart. Tiron, Introduction*, p. 179. — Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

**Vivès** (Famille de). — *La Noue* (de St-Amand), XX<sup>e</sup> s. — Armes : *De sable, à trois chevrons d'or.* — (Annuaire héraldique, 1895).

**Vivet** (Famille). — *La Henrière, les Mézères*, XVII<sup>e</sup> s. — *Bordebure*, (de Marcilly), XVIII<sup>e</sup> s.

**Vivet** (Le), éc., c<sup>o</sup> de Ste-Anne.

**Vivier** (Le), éc., c<sup>o</sup> de Baillou.

**Vivier** (Le), ancien fief, paroisse de Couture. — Il faisait partie de la tenue du Berloquet. On l'appelait aussi *l'Aître du Vivier*. — Voir *Berloquet*.

**Vivier** (Le), h., c<sup>o</sup> de Droué. — Ancien fief. — En 1559, demeurait au Vivier,

psse de Boisseleau, Guillaume Aubert, prêtre. — En 1631 François de Bresson, écr, était Sgr du Vivier. — En 1651, le Vivier est à Pierre de Montlibert, écr, époux de Renée de Graffart. Il décéda avant 1699. Il avait pour filles Marie-Gabrielle et Jeanne et pour fils Pierre de Montlibert, Sgr du Vivier après lui et capitaine au régiment de Conflans. — (Reg. paroiss. de Droué, 1631 ; de la Chapelle-Vicomtesse 1712 ; de la Fontenelle, 1699 ; du Gault, 1669, 1709, 1724. — Arch. L.-et-Cher, G 1427 [1559]. — G. de Trémault, le Trésor des Familles, Généal. ms. des Montlibert).

**Vivier (Le), f., c<sup>e</sup> d'Épuisay, ancien manoir.** — En 1561, ce lieu appartenait à Jean de Novion, époux de Jeanne Salmon. — En 1607 il est à Ysabelle de Novion, femme de Charles de Vingtlieues, écuyer, sieur de la Rochebaugé. Elle est enterrée cette année là à Epuisay le 30 mars. — En 1635, le Vivier est à Gilles de Salmon, Sgr de Jaudon, les Tuau-dières et le Vivier, l'un des gens d'armes du roi, époux de Suzanne de Renard, fille de Laurent de Renard, étr, sieur de Courtemblay. — En 1665 à Henri de la Ferrière, Sr de la Turlière. — Cette métairie devint ensuite la propriété du Calvaire de Vendôme et fut vendue national<sup>e</sup> en 1791 pour 3.325 livres. — (Collection R. de St-Venant, *Liasse Beauchêne*. — *Bulletin vendômois*, 1895, pp. 302, 303, 305, 306. — Reg. d'Épuisay, 1607. — D'Hoziar, *Généalogie de la famille Salmon*. — Graffin, *la Sgr de la Cour du Bois*. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 248).

**Vivier (Le), éc., c<sup>e</sup> de Fontaines, maisonnette du chemin de fer.**

**Vivier (Le), f., c<sup>e</sup> d'Huisscau.** — Elle fait partie de la terre du Plessis-Fortia.

**Vivier (Le), éc., c<sup>e</sup> de St-Hilaire.** — Anc. mét., qui était dans la censive de Rougeterre. — (Arch. L.-et-Cher, E 158).

**Vivier (Le), éc., c<sup>e</sup> de St-Mars du Cor.**

**Vivier (Le), f. et villa, c<sup>e</sup> de Villedieu.** — Ancien manoir et censif du prieuré-baronnie de Villedieu. — En 1525, ce lieu paraît être à Alexis de la Pastellière, écr, qui assiste avec François Quesslain, bailli du Fresne de St-Arnoul, au mariage de Jacques de Montigny, Sgr du Fresne, avec Léonore de Ferrière. — En 1608, il était possédé par Jacques Sauveur et Jeanne de la Beausse sa femme. Ils constituaient à cette date, sur le lieu du Vivier, une rente de 50 livres au capital de 800 livres en faveur de Jean Grimaudet, Sr de la Croiserie, à Danzé. Ils laissaient 4 filles : 1<sup>o</sup> Jeanne, femme de Julien Sallier ; 2<sup>o</sup> Renée, fem-

me de Charles Clémens ; 3<sup>o</sup> Françoise, femme de René Amelotte ; 4<sup>o</sup> Claudine, femme de Michel Eveillard. Ces héritiers de Jacques Sauveur furent saisis en 1620, faute de paiement de la dite rente, et finalement, la terre du Vivier fut adjugée par décret le 11 oct. 1628 à Monseigneur César, duc de Vendôme.

Vers le milieu du xvii<sup>e</sup> s., le Vivier est à Charles Forgeret, époux de Françoise Denizot. — A la fin du xvii<sup>e</sup> il est à Michelle Bigot, femme de Antoine Frédureau, Sr de Champoiseau, contrôleur au grenier à sel de Montoire qui le transmet à sa fille Anne Frédureau, laquelle revendit le 27 nov. 1693 à René Hogu, marchand, demeurant à Montoire. — René Hogu lui-même vendit le 21 août 1720 à Françoise Potier, femme de Louis I. Breton, Sr de la Louitière, trésorier de l'Extraordinaire des guerres. — Cette villa, au xix<sup>e</sup> s., appartient à M. Lamy, beau-père du docteur Grandin, de Vendôme. — (Titres de la terre du Vivier, Adjudication de 1628. — Malardier, p. 1344).

**Vivier (Le lieu du), paroisse de... (sans doute la Ferrière, Indre-et-Loire).** — Il se composait d'une île et d'un moulin et fut au xi<sup>e</sup> siècle vendu à la Trinité par une femme appelée Testha avec le consentement de ses fils Rahier et Herbert. — Peu de temps après, la Trinité fut maîtrisée en ce lieu de nombreuses terres par suite de dons ou de acquisitions de plusieurs personnages nommés dans la charte relative au Vivier. — Nous n'avons pu savoir exactement où était situé ce lieu. — (Cart. Trinité, 29 à 34).

**Viviers (Les), éc., c<sup>e</sup> de Baillou.**

**Vocary (Le), h., c<sup>e</sup> du Plessis-Dorin, 32 hab.** — Ce hameau n'est composé presque que des familles d'ouvriers verriers de la verrerie du Plessis-Dorin. — Voir *Verrerie*.

**Voisines (Famille de).** — *Les Epineaux*, xv<sup>e</sup> s. — Armes : *D'argent à la fasce d'azur chargée d'un croissant d'argent entre 2 étoiles d'or.* — (Adr. Thibault).

**Volanchet (Le), f., c<sup>e</sup> de Sargé.** — *Le Volanchet*, (Carte de Cassini).

**Volant (Famille).** — *Les Berruères, la Rallière, la Gouabellière*, xviii<sup>e</sup> s.

**Volantinière (La), anc. mét., psse d'Authon.** — (Carte de Cassini).

**Volimbert (Le), h., c<sup>e</sup> de Busloup, 37 hab.** — *Val-Imbert*, 1367, (Cartul Trinité). — *Le Veaulimbert*, (Carte de Cassini). — Ce lieu dépendait du prieuré de Busloup. — (Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*).

**Vollanché (Le), f., c<sup>e</sup> de Sargé.** — *Le Volenché* (Cassini). — *La Borde*, (Etat-

Major). — Elle était dans la censive du Pief-Corbin, (1635). — (Arch. L.-et-Cher, E 215).

**Volomberts (Les), h., c<sup>e</sup> de Savigny (le Petit Savigny).** — *Vaulambert, Volimbert*, (Vieux titres). — Le Haut Volambert relevait de Bouviers-Frogerie à foy et h., par dépié de fief, sous le devoir d'un denier de service ; le Bas-Volimbert relevait de Malicorne. — En 1654, il était vendu par M. Nicolas Le Porc ou Le Parc, avocat à St-Calais et Marie du Mans, sa femme, à M. Jacques Carlier aussi avocat à St-Calais et Marguerite Fouquet sa femme. — En 1660, ceux-ci le revendaient à M. Julien Gaultier, secrétaire de l'abbé de St-Calais. — En 1662, M. Jean Gaultier, frère de feu Julien Gaultier et son héritier le revendait encore à Guillaume des Clossets, écr, président au grenier à sel de Brie-Comte-Robert. — En 1744, il appartenait à Louis Barbin, sieur de Beauregard et de Mons, curé de Bessé. — (Collection Eug. Vallée, manusc. Pasty, Dictionn. des fiefs de St-Calais, aux mots *Bouviers* et *Vaulambert*. — Eug. Vallée, *Documents sur le Bas-Vendômois au Bulletin vendômois*, 1900, p. 328).

**Vonasière (La), f., c<sup>e</sup> de Choue.** — *La Vaumoisière, la Vaumasière, la Vanasière*, (Vieux titres). — Cette métairie relevait à foy et h. du château de St-Agil, et en partie de la Sgr de Maugasteau. — Elle était tenue envers la fabrique de Choue à une rente de deux livres, legs d'un nommé Leroy. — En 1460 elle était entre les mains des Sgrs de St-Agil par défaut d'hommage. Elle avait été saisie sur Pierre de la Beccane. — En 1610 cette métairie est à la famille Guilloys pour la partie relevant de Maugasteau et pour la partie relevant de St-Agil, à la famille Aubry de la Hardangerie. — Il y avait évidemment là deux métairies. — (Arch. Nat., P 700, n<sup>o</sup> 87 ; P 773, layette 65a, Dossiers Boursay et Choue. — Abbé Chéramy, notes manuscrites sur Choue).

**Voré (Famille de).** — *Tafforeau, la Marquerie, la Grassetière* (de Couture), xv<sup>e</sup> s. — *La Fosse* (de Fontaines), xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s. — *Echoiseau* (de St-Quentin), *La Petite Fosse* (de Tréhet), *La Bortroue*, xvi<sup>e</sup> s. — *L'Epicière*, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s. — Armes : *D'hermines au chef d'argent chargé d'une fasce de gueules.* — (Arm. ms. et Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 467).

**Vouges (Famille de) ou de Voulgès.** — *Maison du Cadran-Solaire*, à Montoire, xviii<sup>e</sup> s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accomp. de 3 étoiles d'argent.* — (Adr. Thibault).

**Vourgère (Famille).** — *Martigny, Poiriers* (de St-Ouen), xviii<sup>e</sup> s.

**Voute (La), château, c<sup>e</sup> de Troo.** — *La Voulte*, (Vieux titres). — Ancien fief relevant à foy et h., d'abord de la seigneurie des Créneaux de St-Quentin, puis de celle de Montoire.

Ce château est situé dans le village même de Troo, au-dessous de la rue du Milieu. Il était primitivement en partie creusé dans le rocher, d'où probablement son nom. Il consiste aujourd'hui en un grand bâtiment moderne ou modernisé, précédé d'une terrasse d'où l'on jouit d'une vue superbe sur la vallée du Loir. On y accède par une avenue plantée, partant de la route de Montoire à la Chartre montant en lacets et pénétrant dans la cour de l'habitation par une entrée flanquée de deux vieilles tours.

Dans ce château, Charles, premier duc de Vendôme, logea en 1504 (Abbé Voisin). — En 1547, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre se logea aussi à la Voute, pendant son séjour à Troo. (Chan. Garault). — En mars 1551, pendant que le roi Henri II et la reine demeurèrent à Montoire, la marquise de Valentinois demeurait au château de la Vouite. (Pétigny, p. 610).

De la Voute relevaient les fiefs vassaux suivants : 1<sup>o</sup> Le moulin de la Plaine, qui en arrière-fief, était reporté au fief de l'Arable ; 2<sup>o</sup> La métairie des Trois-Buissons, psse de Lunay ; 3<sup>o</sup> Le lieu de Commaille, psse de Bonnevaux.

Le Sgr de la Voute avait droit à un banc dans l'église de Troo. Ce droit lui fut reconnu par titre, devant Lemareux notaire, le 29 mai 1644. Il avait de même droit de sépulture en la chapelle N.-D. de Pitié, même église. La chapelle de la Voute était sous le vocable de Notre-Dame de Lorette. En 1678, Joseph Le-lièvre, Sgr de la Voute fonda dans cette chapelle la dotation de 12 messes par an, lesquelles devaient être dites par les Augustins de Montoire. Le chapelain de la Voute en 1744 était le doyen de l'église de Troo.

#### SEIGNEURS DE LA VOUTE :

I. — Hugues le Rouge est seigneur de la Voute au xiv<sup>e</sup> siècle. Il fonda une messe à dire trois fois par an dans sa chapelle de son château.

II. — Henriette ou Huette le Rouge, peut-être fille du précédent, est dite dame de la Voute et de Royville en 1495. Elle rend alors son aveu pour son manoir de la Voulte, situé rue du Milieu, à Trou, ainsi que pour son moulin de la Plaine.

III. — Jean Georget, Sgr de la Voute, avec Jeanne sa femme, contribue à la fondation des Augustins de Montoire en 1427. En 1429 il est dit chastelain et garde de justice en la comté de Vendôme, en l'absence de noble homme et sage Guyon Farineau, bailli de la dite Comté.

IV. — Jean Georget, 2<sup>e</sup> du nom, au xv<sup>e</sup> s. Il n'est pas dit Sr de la Voute, mais il est père du suivant, et paraît fils du précédent. Il est châtelain de Vendôme et conseiller en l'Élection. Il est époux de Catherine Briçonnet, et a pour enfants Jean qui suit, et Catherine.

V. — Jean III Georget. Il est dit Sr de la Voute en 1484 et 1488, conjointement avec sa sœur Catherine qui en 1484 est dite veuve de Pierre Garrault. Il est échevin de Tours et aussi Sgr de la Cunaille, paroisse de Thoré, du Vau de Songé, des Créneaux de St-Quentin (mais non de ceux de Thoré). Il est époux sans enfants, d'Alizon d'Argouges.

VI. — Emery Georget, lic. ès-lois, Sr de la Voute. Il est parmi les 5 héritiers du précédent. Il lègue, en sa qualité de Sr de la Voute, 30 sous de rente à l'église St-Martin de Troo, par testament devant Pluvery not., le 1<sup>er</sup> déc., 1516. Il mourut en 1522 et le partage de sa succession eut lieu devant Denezen, notaire, le 27 avril 1523.

VII. — Jean Georget, IV<sup>e</sup> du nom, Sgr de la Voute en 1528. Il paraît fils du précédent et est époux de Jeanne Richomme. Il figure parmi les héritiers d'Alizon d'Argouges en 1533, ainsi que sa sœur (?) Renée Georget, veuve d'Alexis d'Argouges. Il meurt en 1563 ou peu auparavant.

VIII. — François Georget, fils des précédents, Sgr de la Voute en 1563. Il est chanoine et chancelier en l'église collégiale de Troo. Il paraît avoir pour héritière sa sœur ou sa nièce, la suivante :

IX. — Cécile Georget, dame de la V., en 1571. Elle épouse cette année là, par contrat du 15 déc., devant Bardet, notaire à Troo, Antoine Lelièvre, Sr du Verger (à Ternay). Mais François Georget est toujours qualifié Sr de la Voute.

X. — Joseph Lelièvre, présumé fils des précédents, Sgr de la Voute, Champagné, Magny, etc. Il épousa Françoise, fille de Jean de Ronsard, Sgr de la Possionnière et de Marguerite de Bueil, et cela avant le 17 oct. 1598, époque où elle se rencontre comme marraine à Troo. Elle mourut en 1648 et lui en 1651. Il fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame de l'église de Troo. (Le Ms. 20.688 de la Bibl. Nat., fol. 40, dit ce Joseph Lelièvre à tort époux de Catherine Ronsard fille

du Sgr de la Linoterie). Ils avaient eu les enfants suivants : 1<sup>o</sup>) Charlotte Lelièvre, dame de la Bichais, morte non mariée en 1691, âgée de 80 ans ; 2<sup>o</sup>) Charles, qui suit ; 3<sup>o</sup>) Catherine Lelièvre, mariée à Troo le 28 août 1628 à François Lhermite, Sgr de Prazay, demeurant à Cormenon, décédée à la Voute le 30 sept. 1630 ; 4<sup>o</sup>) Claude Lelièvre, Sgr du Verger de Ternay, gendarme de la Cie du duc d'Orléans. On le rencontre comme parrain à Ternay le 14 nov. 1618. Le partage de sa succession eut lieu devant Hubert, notaire à Ternay le 29 mai 1675 ; 5<sup>o</sup>) Joseph Lelièvre, né en 1622, qui eut pour parrain son frère Charles.

XI. — Charles Lelièvre, écrivain, Sgr d'Herpin, puis de la Voute après son père, fut enseigne au régiment de Chappe en 1623, lieutenant au même régiment en 1627, capitaine en 1628 au siège de la Rochelle. Il fut inhumé en la chapelle N.-D. de Pitié de l'église de Troo le 18 nov. 1661. Il avait épousé par contrat devant Billau notaire, le 28 janvier 1637, Anne-Ysabelle ou Elisabeth Trévant ou Trévaux. Il n'en eut pas moins de 16 enfants qui sont : 1<sup>o</sup>) Joseph, qui suit ; 2<sup>o</sup>) Elisabeth, née en... qui épousa à Troo le 24 janv. 1662 Jean d'Argy et fut inhumée à Troo le 14 oct. 1677 ; 3<sup>o</sup>) Françoise, baptisée à Troo le 24 février 1642, religieuse à la Virginité en 1685 ; 4<sup>o</sup>) Charles, baptisé à Troo le 8 juin 1644 ; 5<sup>o</sup>) Catherine, baptisée à Troo le 29 octobre 1644 ; 6<sup>o</sup>) François, baptisé à Troo le 3 mai 1646, chanoine à Troo en 1699 ; 7<sup>o</sup>) Catherine 2<sup>e</sup>, baptisée à Troo le 26 oct. 1647 ; 8<sup>o</sup>) Antoinette, qui fut religieuse au prieuré de la Bourdellière, psse de Genillé, en 1685 ; 9<sup>o</sup>) Marie, qui fut religieuse à la Virginité ; 10<sup>o</sup>) Isabelle, baptisée à Troo le 14 févr. 1648 ; 11<sup>o</sup>) Anne, baptisée à Troo le 3 déc. 1651 ; 12<sup>o</sup>) Jean-François, baptisé à Troo le 11 mai 1655 ; 13<sup>o</sup>) Louise, dame de Beauregard qui épousa à Troo le 23 mai 1678 René de Contance, Sr de Villeprouvair ; 14<sup>o</sup>) Marie-Renée-Elisabeth, baptisée à Troo le 17 mars 1657, inhumée à Troo le 28 janvier 1689 ; 15<sup>o</sup>) Claude, baptisé à Troo le 22 mai 1659, parrain à Troo le 14 mars 1677 ; 16<sup>o</sup>) Louise, baptisée à Troo le 15 janvier 1661.

XII. — Joseph Lelièvre, l'aîné des fils de Charles et de Elisabeth de Trévant, a été confondu par Malardier avec un autre Joseph, son oncle. Il fut baptisé à Troo le 29 août 1639 âgé de 18 mois. Il eut pour parrain Joseph Lelièvre, Sgr de la Voute, son aïeul. Il est donc bien l'aîné de Charles. Il devint Sgr de la Voute après son père en 1661. Il épousa en 1665 Geneviève, fille de Gédéon de Tullières

et de Charlotte de Beauvils. Ce sont eux qui en 1678 fondèrent dans leur chapelle Notre-Dame de Lorette du château de la Voute, douze messes à dire à époque fixe par les moines Augustins de Montoire, qui pour cela reçurent sept arpens de bois à prendre dans la forêt de Montoire.

Le 11 janvier 1666, ils recevaient de N. de Tullières chevalier, Sgr de Villelard et de Marie de Maurade son épouse, le domaine de Villelard (Villars) paroisse de Chastillon en Dunois. — Geneviève de Tullières mourut avant 1737, car sa succession était partagée à cette date. Mais lui était mort avant 1694. — Ils eurent 5 enfants : 1<sup>o</sup>) Louis-Joseph, qui suit ; 2<sup>o</sup>) Geneviève, baptisée à Troo le 10 mars 1668 ; 3<sup>o</sup>) Marie l'aînée, baptisée à Troo le 30 mars 1679 demeurant à Villars en 1699 ; 4<sup>o</sup>) Marie la jeune, demeurant en 1699 à Beauregard, psse de Lunay, qui épousa à Troo, le 11 février 1709 Urbain d'Argy, veuf de Anne Le Bigot ; 5<sup>o</sup>) Jacques, sieur de Pontchastel, et de la Roche-Langlois, baptisé à Troo le 30 mars 1679, marié à Marie-Madeleine Desjardins, décédé le 5 octobre 1744 et dont la succession fut partagée en 1751 par ses petits neveux.

XIII. — Louis-Joseph Lelièvre, Sgr de la Voute, baptisé à Troo le 19 nov. 1671, épousa 1<sup>o</sup> en 1694 à la Chapelle-Vicomtesse, Angélique-Marguerite du Portail, fille de Pierre du Portail, Sgr d'Apremont et de la Charmois et de Marguerite de Rémilly, laquelle Angélique fut inhumée à Troo à 26 ans le 4 janvier 1700 ; 2<sup>o</sup> en 1700, par contrat du 23 mars, Françoise de Coutance, fille de Jacques de Coutance, Sgr du Fief-Corbin. Ils décéderent tous deux dans leur logis de Villars en Dunois avant le 28 février 1737, époque où leurs enfants dressèrent inventaire de leur succession à la Voute.

— Du second mariage de Louis-Joseph étaient nés trois enfants : 1<sup>o</sup>) Louis-François Lelièvre, appelé le *sieur de Magny*, du vivant de ses parents, baptisé à Troo le 2 juillet 1701, lieutenant en 1725 au régiment d'Etampes. Il dut mourir peu d'années après, avant son père ; 2<sup>o</sup>) Louise-Madeleine, qui suivra après son frère cadet ; 3<sup>o</sup>) le suivant :

XIV. — Charles-Louis-Joseph Lelièvre, lieutenant aussi au régiment de Chartres, baptisé à Troo le 5 nov. 1721. Il fut seigneur de la Voute en 1737 au moment du règlement de la succession de ses parents. A cette époque la terre de la Voute était estimée 55 mille livres et celle de Villars 28 mille livres. La terre et seigneurie de la Voute fut affermée

par lui le 20 janvier 1740 pour 2.025 livres par an. Il décéda sans postérité en 1745, laissant pour héritière sa sœur la suivante :

XV. — Louise-Madeleine Lelièvre, dame de Villars, sœur du précédent et son héritière en 1745, baptisée à Troo le 22 juillet 1711. Elle épousa, séparée de biens, à Chatillon-en-Dunois le 12 mars 1742 Pierre-François de Jouffrey, fils de Pierre de Jouffrey, Sgr de la Vallée de Fôrges, du Pavillon, de Chantemesle au Perche, du Haut-Pineaux, de la Petite Salle-Mayet au Bas-Vendômois et de Marguerite de Cabassole, François de Jouffrey décéda à 58 ans le 23 octobre 1764 et elle le 7 déc. 1770, tous deux inhumés dans la chapelle N.-D. de Pitié de l'église de Troo. Leurs enfants furent : 1<sup>o</sup>) Pierre-Louis-Balthazard, lieutenant au corps des Grenadiers de France, décédé à 25 ans le 17 mars 1768 ; 2<sup>o</sup>) Paul, qui suit ; 3<sup>o</sup>) Louis-François-René, baptisé le 3 oct. 1745, clerc tonsuré, puis mousquetaire en 1768.

XVI. — Paul de Jouffrey de Villars, Sgr de la Voute, Villars, Magny, St-Jouet, Haut et Bas-Pineau, la Grande et la Petite Salle, né le 4 mars 1744, d'abord capitaine au régiment de la Marche, puis lieutenant-colonel (honoraire) en 1816, appelé le Marquis de Jouffrey. Il épousa à Vendôme le 18 avril 1769 Marie-Jacqueline-Renée, fille de Georges de Lannay de Cohardon ancien capitaine au régiment de Souvré et de Marie-Elisabeth de Chabot. — Il mourut le 4 septembre 1824, sous le nom de marquis de Jouffrey, après avoir été maire de Troo en 1791 et en 1816. Le sequestre avait été mis sur ses biens comme père d'émigrés, mais main-levée en fut faite en 1795. — Jacqueline de Cohardon mourut en 1831 après avoir eu 18 enfants qui furent :

1<sup>o</sup>) Marie-Louise, bapt. le 17 janvier 1770 ; 2<sup>o</sup>) Marie-Françoise, née le 5 déc. 1770 (†) Elle épousa le 1<sup>er</sup> juin 1804 Jacques-Jean, vicomte de Foucault, ancien officier de Marine, puis colonel de Gendarmerie à Paris ;

3<sup>o</sup>) Marie-Elisabeth-Françoise, née en 1771, qui épousa à 19 ans le 9 févr. 1790, François-Joseph de la Motte de Geffrard, officier au régiment d'Anjou, fils d'Augustin-Paul de Geffrard et de Marie de Faramond, demeurant à Vitré en Bretagne. Ces époux se séparèrent après avoir eu deux enfants : Edouard-Gaëtan-Georges-Emmanuel de Geffrard né le 10 déc. 1790 et Rose-Françoise de Geffrard, née à Kildeheim (Hanovre) en émigration, en 1798, qui devint propriétaire de la Voute ;

4° Louise-Pauline 1<sup>re</sup>, baptisée à Troo le 12 janvier 1772, morte en 1773 ;

5° Eulalie, née le 2 mars 1773, qui épousa le 7 décembre 1806, Jean-Armand-Constant de Valles, lequel devint lieutenant-colonel d'infanterie ;

6° Paul-Just-Désiré, l'aîné, né et baptisé à Troo le 6 avril 1774. Il s'emporta contre son père qui refusait de lui reconnaître son droit d'aînesse ; il émigra, servit en l'armée de Condé, devint dans la suite chef d'escadrons et alla demeurer à la Motte, c<sup>o</sup> de Cintray, canton de Breteuil (Eure) ;

7° Paul-Julien, chevalier de Malte, baptisé à Troo le 29 avril 1775 ; il servit aussi dans l'armée de Condé et devint plus tard chef d'escadrons de gendarmerie. Il fut député de L.-et-Cher en 1815 et décéda au château de la Voute le 3 juillet 1851 âgé de 76 ans ;

8° Dominique, baptisé à Troo le 4 août 1776, d'abord clerc tonsuré, puis soldat, émigré, volontaire dans l'armée de Condé et ensuite officier d'infanterie ; il a laissé des mémoires curieux sur l'armée de Condé qui ont été publiés dans le *Loir-et-Cher historique* en 1896-97 ;

9° René, baptisé à Troo le 2 novembre 1777 ; il fut, comme son frère, soldat en 1794, puis émigré, volontaire à l'armée de Condé ; il devint comme ses frères chef d'escadrons ;

10° Paul-Jacques, baptisé à Troo le 17 février 1779, mort en 1780 ;

11° Henri, baptisé à Troo le 9 avril 1780, mort en 1782 ;

12° Charles, baptisé à Troo le 24 févr. 1782 ;

13° Marie, baptisée le même jour (juin) ;

14° Sophie-Henriette, née et baptisée à Troo le 24 mars 1783 ; elle épousa Charles-Louis-Gabriel-Alphonse Lebas, comte de Plessis ;

15° Marie-Albertine-Sophie-Henriette, née en... Elle épousa, le 19 septembre 1809, Augustin-Charles Tapinard de Tillières, demeurant à St-Calais ;

16° Louise-Pauline (2<sup>e</sup>), morte en nourrice à l'âge de 30 mois, le 22 octobre 1787 ;

17° Pauline, baptisée à Troo le 28 juillet 1787, morte en octobre, comme sa sœur ;

18° Marie, née le 17 octobre 1789.

De ces 18 enfants, neuf existaient encore au décès de leur père en 1824, c'étaient : — 1<sup>o</sup> Madame de Foucauld, qui décéda le 18 octobre 1859 ; — 2<sup>o</sup> Madame de Geffrard, qui décéda à Berlin étant veuve, le 5 février 1854 à 83 ans ; — 3<sup>o</sup> Madame de Valles ; — 4<sup>o</sup> Paul-Just-Désiré (l'aîné des fils), alors chef d'Esca-

drons ; — 5<sup>o</sup> Paul-Julien, l'ancien chevalier de Malte, alors aussi chef d'Escadrons ; — 6<sup>o</sup> Dominique, l'auteur des mémoires, officier d'infanterie ; — 7<sup>o</sup> René, officier de Cavalerie, appelé M. de Villars, qui décéda en 1860 à Morée, alors veuf de Joséphine du Coudray ; — 8<sup>o</sup> Madame Lebas du Plessis ; — 9<sup>o</sup> Madame de Tillières.

La succession de M. Paul de Jouffrey fut alors partagée, et la terre de la Voute divisée entre plusieurs. Le château paraît avoir passé à Madame de Geffrard dont la fille, Rose-Françoise, chanoinesse (?), appelée la comtesse de Geffrard, le possédait encore au moment de sa mort survenue le 7 septembre 1868. Sa succession fut recueillie par son neveu Paul-Achille, comte de Jouffrey, époux de Marie-Antoinette de Viéville, qui, par contrat passé à Troo le 28 décembre 1868, vendit le château de la Voute à M. Alexis Chauvin dont le fils le possède encore aujourd'hui (1908).

*Bulletin vendômois*, 1865, p. 196 ; 1866, pp. 169 et 171 ; 1871, pp. 79, 135 et 136 ; 1899, p. 221. — Arch. Nat. P. 648, n<sup>os</sup> 1 à 5 ; P. 639, n<sup>o</sup> 61 ; P. 657, n<sup>o</sup> 19 ; PP. 50, vol. 50, n<sup>os</sup> 1 à 3. — Arch. L.-et-Cher, E 134. — Pouillé du dioc. du Mans, xviii<sup>e</sup> s., fol. 440. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 3.681. — Reg. de la Chapelle-Vicomtesse, 1694 ; de Troo, *passim* ; de St-Martin de Vendôme, 18 avr. 1769. — P. Clément, *Monogr. de la Rocheturpin*. — Rochambeau, *La famille de Ronsard*, p. 55. — D'Hozier, reg. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 25. — Magny, *Nobiliaire Universel*, article *Jouffrey*. — Biblioth. de la Soc. archéol. du Vendômois, ms., carton n<sup>o</sup> 2, classe 1, Dossier 17. — Mardier, pp. 112, 116, 856, 1201, 1228 à 1244. — Journal *Le Loir* du 16 juillet 1847. — Titres de la terre de Chanteloup. — *Compte-rendu du congrès de 1872 à Vendôme*, p. 291. — Titres du château de la Godelinière. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 969. — Arch. de la mairie de Montoire, papiers des Emigrés. — Abbé Simon, III, p. 280. — Passac, p. 83. — Pétigny, pp. 48 et 610. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 248. — Lannay, *Répertoire*, p. 63. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 383. — Salles, *Monographie de Troo* (partie restée manuscrite). — *Le Loir-et-Cher Historique*, année 1896, pp. 161, 193, 223, 268, 314, 350 et 1897, p. 1. (Mémoires du comte de Jouffrey). — Biblioth. de Vendôme, ms. 323, Mémoires de Duchemin, II, pp. 147 à 152. — Collection R. de St-Venant, Notes ms. de l'abbé Haugou sur Troo.

**Vove** (Famille de la). — *Boisvinet, St-Agil*, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s. — *Briolais*, xvi<sup>e</sup> s. — Armes : *De sable à 6 besans d'argent*, 3, 2, 1. — (Cauvin).

**Vove** (La), h., c<sup>o</sup> de Baigneaux. — Anc. mét., appartenant à l'abbaye de la Trinité. — (*Cart. Trinité*, ch. 589, note 1).

**Vove** (La), f., c<sup>o</sup> de Beauchêne, ancien manoir entouré de douves rectangulai-

res, aujourd'hui comblées. — Ancien fief relevant de Mondoubleau. Il avait comme fief servant celui de la Pinochère, psse de Choue.

En 1575, la Vove faisait partie du domaine de la Fredonnière. — Y demeurait en 1650 : François de Drouin, sieur de la Goupillière, époux de Madeleine Gallois, lequel le 7 janv. 1650, achetait de divers particuliers une rente de 6 livres due par René Demery, sieur de la Plante et Françoise de Leubles (Loubes ?) sa femme. — En 1661 y demeurait Louise Drouin, femme séparée de biens de Jacques de Graffart, Sr de Tournainville.

Le 8 juin 1665 la Vove était vendue par Madeleine Le Gallois, veuve de François Drouin, sieur de la Goupillière (à Choue) et ses filles, Jeanne Drouin, femme de Charles de Guérin, sieur du Jarrié, et Louise Drouin, femme de Jacques de Graffart, à Marie de Coutance, veuve de Jonathan de Thianges, écuyer, Sgr de St-Georges, demeurant au lieu de la Cousinière, psse d'Epuisay. — En 1675 elle est à Jonathan de Thianges, chevalier, Sgr de la Vove et à sa sœur Madeleine de Thianges, enfants de la précédente. Ils semblent être protestants. — En 1685, y demeurait encore César de Phélines, écr, Sr de la Houssière.

Au xviii<sup>e</sup> siècle la Vove est à la famille Lebreton de la Rigaudière qui paraît habiter à Beauchêne dès 1666. — Vers 1700 ce lieu paraît à Louis Lebreton, écr, sieur de la Rigaudière, époux de Marie Françoise Deslandes. — En 1712 à Louis Lebreton, fils du précédent, époux de Marie-Françoise de Condé. — En 1741 à Mathieu-François Lebreton, écr, sieur de la Rigaudière, époux de Bonne-Madeleine de Phéline, qui fait baptiser à Beauchêne son fils Mathieu-François, et un autre fils, Pierre-César-Henri, né en 1754, qui fut l'abbé de la Rigaudière, sieur des Fossés, mort en 1788. Ils avaient une sœur, Dlle de la Rigaudière, née à Vendôme en 1707, morte sans alliance en 1791 qui laissa pour héritiers les membres des familles de Marescot, de Chabot et de Trémault. — Mathieu-François Lebreton de la Rigaudière, sieur de la Vove, mourut sans enfants en 1788.

Cette ferme appartient aujourd'hui à la famille de la Barre de la Fredonnière. Il semble que la Vove ait été l'hébergement succédant à celui de la Gargesse, après l'abandon de ce dernier manoir.

Arch. Nat., P. 773, Housse 65a. — Arch. L.-et-Cher, E 311 G 221, doss. 5, p. 48. — Notes ms. sur Beauchêne par l'abbé Blanchard, curé de Bouday. — Reg. paroiss. de Beauchêne, *passim*. — Collection R. de St-Venant,

Fonds Chéramy, Housse Beauchêne. — Collection Bernault, titres de la Fredonnière.

**Vove** (La), h., c<sup>o</sup> de Naveil. — *Volva*, xii<sup>e</sup> s. (Cart. de Marmoutier). — En 1120, Thibault de la Grève donna à Marmoutier la dime de la Vove que tenait de lui un certain *Angesissus*, ainsi que d'autres biens situés au même lieu. Ces biens firent partie des possessions du prieuré de Lancé. — En 1206 ce lieu paraît avoir appartenu à Jacques de Bueil, père de François, archevêque de Bourges. — En 1294 le chapitre St-Georges de Vendôme l'acheta à Hue de Poncé, chevalier, qui lui-même l'avait acquis de Dionise, dame de la Pinière. — Jean de Saint-Martin avait une rente de 6 setiers de froment sur cette métairie. Il la vendit en 1359 au même chapitre St-Georges. — Cette métairie était donnée à bail en 1444 pour un muid de blé, moitié froment, moitié méteil et en 1759 pour 13 setiers de blé-froment, quatre chapons gras ou 20 sols par couple. — Elle fut vendue national<sup>e</sup> en 1791 pour 8.675 l. — (*Cart. blésois de Marm.*, 145. — *Cart. vendômois de id.*, 65 A. — Souchet, *Histoire de Chartres*, t. II, p. 582 [1206]. — Arch. L.-et-Cher, G 279 ; Q, District de Vendôme, n<sup>o</sup> 421 [1791]. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 211).

**Vove** (La), ancien fief psse de Ternay. — *La Volva*, (xvi<sup>e</sup> s.). — Il relevait de Lavardin à foy et h. simple et à 8 jours de garde. On le voit au xvi<sup>e</sup> s., appartenir aux Sgrs de Ternay. — (Arch. Nat., P. 657, n<sup>os</sup> 31 et 32).

**Voyer** (Le), moulin, c<sup>o</sup> de Sargé. — Voir *Moulin au Voyer*.

**Vrain** (Saint). — (Voir *St-Vrain* pour la vie du saint de ce nom).

**Vulgrin**, (appelé parfois *Bougrin* aux Chroniques angevines) que nous nommons Vulgrin I<sup>er</sup>, pour le distinguer des deux autres, vivait au xi<sup>e</sup> s. — Il était fils aîné de Foucher le Riche (1<sup>er</sup> du nom) et de Hildegarde ou Hildiard, et frère de Foucher II le Riche, d'Odile, femme en prem. noces de Roger de la Tour, puis en sec. noces de Hugues Doubleau ; d'Hersende, femme d'un seigneur de Montigny et de Hildegarde, femme de Ingelbaud Le Breton. Il était parent de Hubert de Vendôme, un de ses prédécesseurs sur le siège d'Angers.

Vulgrin I<sup>er</sup> fut d'abord guerrier, puis se fit moine et devint prieur de Marmoutier, puis abbé de St-Serge d'Angers et enfin évêque du Mans de 1055 à 1064, époque de sa mort. Il succédait à Gervais. Son épiscopat fut prospère. Il fut un des plus victorieux défenseurs

du dogme de la *Présence réelle*, contre Béranger ». (Abbé Métais).

Il passe pour avoir rebâti la nef de sa cathédrale, telle qu'elle demeura jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, époque où elle fut réparée avec sculptures nouvelles au commencement du XX<sup>e</sup> s. Mais pourtant la nef de la cathédrale du Mans peut être postérieure au XI<sup>e</sup> s. — Dom Martène a écrit sa vie.

Vulgrin I<sup>er</sup>, évêque du Mans, était oncle de Vulgrin II dont la notice suivra.

*Cart. Trinité*, 92, 98 (note), 130, 144, 157 (note), 237, 595. — *Cart. vendômois de Marm.* 30 (et note), 103, 116 ter., 117, 118, 128, 130, 167, 168, 17A, 17A. — *Cart. blésois de Marm.*, 92. — Abbé Simon, III, 313. — Pétigny, p. 323. — Dom Martène, *Histoire de Marmoutier*, I, p. 350. — Bibl. Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, III, p. 182. — *Gallia Christiana*, (Ev. du Mans). — *Lepaige*, (Ev. du Mans). — Alphen, *Le Comté d'Anjou au XI<sup>e</sup> s.*, pp. 82 et 91; *id.*, *Recueil d'annales angevines* p. 106. — Chanoine Urseau, *Guide du congrès archéologique d'Angers*, 1910. — Notes manuscrites de M. l'abbé Gabriel Plat.

**Vulgrin**, II<sup>e</sup> du nom, neveu du précédent. — Il vivait aussi au XI<sup>e</sup> s. On l'a pu confondre avec le premier, et aussi avec un autre que nous appelons plus loin Vulgrin III. Ce Vulgrin II était fils aîné de Ingelbaud le Breton et de Domitille, appelée aussi Hildegarde, laquelle était sœur de Vulgrin l'évêque. Il avait pour frères Geoffroy-Payen (voir sa notice), Hugues, et enfin Foucher ou Fulcrade, qui fut clerc.

Ce Vulgrin est souvent cité comme faisant des dons à Marmoutier. Avec son frère Geoffroy-Payen, il donna entre autres à cette abbaye l'église de Lancé. Entre 1087 et 1090 (*Trin.* 333), il semble être régisseur du comté, car on dit de lui qu'à l'égard du comte Geoffroy-Jourdain « vices ejus gerebat », il gérait ses affaires. Il dut mourir à la fin du XI<sup>e</sup> s. — (*Cart. dunois de Marm.*, 115 et 126. — *Cart. blésois de Marm.*, 112. — *Cart. Trinité*, 288, 333, 341).

**Vulgrin**, III<sup>e</sup> du nom, vivant au XII<sup>e</sup> s., ainsi désigné pour ne pas le confondre avec le 1<sup>er</sup> qui fut évêque du Mans, et avec le 2<sup>e</sup> qui fut le fils d'Ingelbaud le Breton et était l'oncle propre du présent Vulgrin, III<sup>e</sup> du nom. — Ce Vulgrin, lui, était fils, sans doute le 2<sup>e</sup> (*Cart. dunois de*

*Marm.*, 170 et *Trin.* 535 et *Cart. Vend.* 187) de Geoffroy-Payen (voir ce nom). Il était par conséquent fils d'un frère du précédent (Vulgrin II). Il avait pour frères et sœurs Barthélemy de Vendôme, dit le Riche, Engelbaud qui fut archevêque de Tours et Maria, femme de Gaymar de Lavardin. Richilde de Lavardin, comtesse de Vendôme, était donc sa nièce (*neptis*), fille de sa sœur, et Jean de Lavardin, frère de Richilde, était son neveu.

Entre 1116 et 1136, Vulgrin paraît pour accorder son consentement à la donation de la terre de Chauvigny faite à Marmoutier par son frère Barthélemy de Vendôme. Ses frères et sœur sont nommés là avec lui ; (mais par erreur l'auteur du Cartulaire met f [ilii] au lieu de f [ratre]). (*Marm. dunois* 170). Cette erreur se corrige du reste d'elle-même à une des chartes suivantes (183). — Plus tard, il apparaît encore, en 1155 (*Marm. dunois* 225), pour donner son consentement à la générosité faite au même lieu par Gosbert du Bouchet, son neveu. Cette fois sa femme Maria est nommée, ainsi que deux de ses fils, Geoffroy et Hervé, et ses filles Agnès et Domitille. Après 1155, on ne sait au juste à quelle date, Robert, évêque de Chartres, affranchissant l'église de Chauvigny en faveur de Marmoutier, Vulgrin paraît dans l'acte avec sa sœur Marie de Lavardin et aussi ses fils et filles Geoffroy et Hervé, Agnès et Domitille. (*Marm. blésois* 166).

Enfin, sur la fin de sa vie, on ne sait quelle année, mais avant 1180, sur le point de se faire moine ainsi que son fils Pierre (*Trin.* 576), il donna à la Trinité le moulin de Béton, avec le consentement de son épouse Marie, de ses cinq fils Geoffroy, Hervé, Ingelbaud, Pierre, Maurice, et de ses deux filles Agnès et Domitille. Jean, comte de Vendôme, intervient dans l'acte avec son épouse Richilde qui est dite nièce (*neptis*) de Vulgrin. — Baluse, en marge de cette chartre, écrit de Vulgrin *filiius Ingebaldi Britonis*. Mais il se trompe et confond les deux Vulgrin, l'oncle et le neveu. — (*Cart. dunois de Marm.*, 170, 183, 225. — *Cart. blésois de Marm.*, 145, 166. — *Cart. vendômois de Marm.*, 187, 64A, 65A. — *Cart. de la Trinité*, 437, 439, 444, 463, 486, 488, 518, 532, 535, 539, 576. — *Chartes vendômoises*, 132).

## W

**Waresquiel** (Famille de). — *Les Radrêts*, (de Sargé) ; *La Vallée* (de Villiers), XIX<sup>e</sup> s. — Armes : *D'argent au chevron de sable*. — (Arm. ms.).

**Warwick** (Les comtes de). — Leurs armoiries se trouvaient sur un tombeau de l'église de la Trinité. C'était le tombeau de Guy de Beauchamp, fils du comte de Warwick, mort en 1427. Elles étaient ainsi rapportées par Clérambault : *Ecartelé au 1 et 4 une fasce accompagnée de 6 croix fleuronnées ; au 2 et 3 un échiqueté au chevron d'hermines, et sur le tout un écartelé de 3 chevrons et d'un plein au bâton brochant*. Mais ces armoiries sont un peu différentes de celles qui se trouvaient sur le tombeau de la Trinité et que reproduit Gaygnières. — Voir *Vendôme*, Eglises, page 65, col. 2. — (Bibl. Nat., ms., Inventaire 589, t. 99, n<sup>o</sup> 9.673 ; [Gaignières, sceaux Clérambault]).

**Wilughby** (Robert de), capitaine anglais qui fut pourvu du comté de Vendôme par Henri VI, roi d'Angleterre, au temps de la guerre de 100 ans. Il en fut investi en 1424 et paraît en avoir touché les revenus jusqu'en 1427, époque où Louis de Bourbon y fut réintégré. On n'a aucune notion, à Vendôme, sur ce comte intrus. Il s'intitulait « Comte de Vendôme et de Beaumont-sur-Oise, seigneur de Beaumesnil et de Mondoubleau ». — Il portait pour armoiries : *Ecartelé au 1 et 4, de gueules à la croix d'argent, au 2 et 3, de gueules à la croix relevée aussi d'argent*. (Sceau). — Rochambeau a donné une notice sur ce Wilughby au *Bulletin vendômois*, 1871, pp. 107 à 122.

**Wissel** (Famille d'). — *Vi<sup>ev</sup>-le-Rahier*, XIX<sup>e</sup> s. — Armes : *De gueules à deux demi-vois d'argent*. — (G. de Trémault).

## X

**Xaintré**. — Voir Saintré.

## Y

**Yerre** (L'), rivière du département d'Eure-et-Loir, affluent du Loir. — Pendant un kil. de son cours, elle appartient à la commune de St-Avit qu'elle sépare de celle de la Chapelle-Guillaume. Sur le parcours de ce kil., elle reçoit deux ruisseaux qui tous deux appartiennent à St-Avit. Ce sont ceux de Dourdan et de Maulhu.

**Yerville** (Famille d'). — Voir *Le Vassor d'Yerville*.

**Yron** (L'), ou *Yronne*, ruisseau. — Voir *Egroune*, qu'il serait plus juste de nommer *Egroune*.

**Yvon** (Famille). — *La Musse*, XVI<sup>e</sup> s.

**Yvon** (2<sup>e</sup> Famille). — *Le Ménil des Vallées*, XIX<sup>e</sup> s.

**Yvonneau** (Famille). — *La Gouabelière*, XVIII<sup>e</sup> s.

**Yvonneaux** (Les), h., c<sup>o</sup> de Longpré.

**Yvonnière** (L'), h., c<sup>o</sup> de Ternay, 24 habitants.

**Yvon-Villarceau** (Famille). — *Nioche*, (de St-Ouen), *La Retraite* (de Vendôme), XIX<sup>e</sup> s.

**Yvon-Villarceau** (Antoine-François-Joseph), né à Vendôme, en 1813, mort à Paris en 1883. Il était enfant naturel. Son nom de Villarceau fut pris par lui, d'une terre, située commune de Selornnes, et qui lui venait de son père. Il embrassa avec ardeur les idées Saint-Simoniennes, et au sortir du collège de Vendôme où il avait été élève, il partit pour l'Égypte, afin d'y retrouver le Père Enfantin. Étant au Caire, il rencontra Lambert-Bey, qui lui inculqua le goût des mathématiques. En 1840, il recevait le diplôme d'ingénieur-mécanicien. En 1854, il fut nommé astronome en titre de l'Observatoire de Paris et en 1855 membre du bureau des Longitudes ; enfin en 1866, membre de l'Académie des Sciences. On lui doit la construction de nombreux instruments de Mécanique et d'As-

tronomie. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de Navigation*, (1877); *Nouvelle Navigation astronomique*, (1878); etc... Il a publié encore dans le *Bulletin de la soc. archéol. du Vendômois* en 1882, un petit travail sur *Les Régulateurs isochrones à ailettes*.

Yvon-Villarceau est mort à Paris le 23 déc. 1883, et non en 1889, comme le dit le *Larousse illustré*. Par testament,

il laissa à la ville de Vendôme sa maison du faubourg St-Lubin, appelée *La Retraite* et sa ferme de Villarceau à Selommes. La ville a donné son nom à une de ses rues. — (*Comptes-rendus des Séances de l'Académie des Sciences*, 24 déc. 1883. — *Bulletin vendômois*, 1883, p. 303. — *Nouveau Larousse illustré*, t. VII, p. 1302. — Dufay, *Les anciens élèves du collège de Vendôme*, p. 23 [1884]).

FIN

## ERRATA ET ADDENDA

## TOME I

PRÉFACE, page VII, au mot *Gaudron*, lire 1870 et non 1780.

**Aitre-Bapaille** (L'), f., cne de Villedieu. — Ce lieu fut saisi nationalement en 1794 sur le citoyen Dujuglar, émigré. — (Arch. Nat., Série Q, Émigrés du district de Vendôme).

**Alleray**, Cne de Choue. — Ce manoir situé paroisses de Choue et de Sargé, paraît, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, comprendre encore celui du Moulin-au-Voyer dont il releva lui-même depuis. Il était parmi les choses abandonnées à Jehanne de Vendôme, en 1434, par André Ronsard, héritier de feu Jehan Ronsard, lui-même fils de Gervais et de la dite Jehanne Vendômoise, (alors remariée à Jehan de Bourbon, Sgr de Carency), cela afin de lui tenir lieu des acquets qui avaient été faits par son premier mari et elle durant leur communauté. En sorte que, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, Alleray, et peut être aussi le Moulin-au-Voyer, auraient appartenu à la famille Ronsard. Mais ce partage du 6 septembre 1434, fait entre les personnages ci-dessus, n'explique pas pourquoi la famille de Vendôme posséda ensuite Alleray, car ce manoir aurait dû naturellement aller aux enfants de Jeanne de Vendôme et de son second mari, Jean de Bourbon-Carency. Peut-être Jeanne n'eut elle que l'usufruit. Quoi qu'il en soit, plus tard, Alleray (en 1461) est bien à la veuve de Michélet de Vendôme. (Voir *Alleray* et *Moulin-au-Voyer*. — (Bibl. Nat., Ms français, n° 20.688, fol. 37).

**Arbres remarquables**. — Page 19, col. 1 (Platane du lycée), ligne 12, lire 1759, au lieu de 1659, et ligne 13, lire 153, au lieu de 135.

**Ardoise** (L'), à Selommes. — Ce hief relevait à foy et h. du château de Ven-

dôme. — (Arch. Nat., P 986, n° 46, fol. 96).

**Arras**. — Page 24, col. 2. — D'après une note de M. Adr. Thibault, on rencontre une famille d'Arras au courant du xiv<sup>e</sup> s. et encore en 1390. Les armes de cette famille seraient : *De gueules à 3 châteaux d'or*. — Ils auraient aussi à la même époque possédé Villaria, de Naveil.

**Arville**. — Page 33, col. 1. — La Templerie et la maison de St-Maixent appartenant à la Commanderie, ne seraient pas à Arville même, mais bien à St-Maixent, canton de Montmirail (Sarthe). — (E. Manier. *Les Commanderies du Grand Prieuré de France*, p. 146).

**Assée**. — *Assez*, xv<sup>e</sup> s. — Ajouter aux sources : *Bulletin vendômois*, 1869, p. 261.

**Aumois**. — Voir *Mas*.

**Aunay** (L'), psse du Gault. — Ce lieu, au xvii<sup>e</sup> s., appartenait à la famille Breton des Bordages. — (Arch. du château de la Grande Borde).

**Authon**. — Page 43, col. 1, ligne 53, lire 1865 au lieu de 1885. — (C'est en 1865 que fut bâtie la nouvelle église d'Authon). — Et p. 45, aux Sources, ajouter *Charles vendômois*, 408.

**Baillou**. — Page 61, col. 1, ligne 8, au lieu de 1498 (date tirée de l'ouvrage *Perche et Percherons*, et qui ne peut qu'être erronée) lire : à une date incertaine.

**Baisse** (Jean-Joseph). — Lire *Bayle* et non *Baisse*.

**Bancheries** (Les). — Ce lieu en 1680, était aux Ursulines de Vendôme. Mais celles-ci paraissent s'en être défaites avant la Révolution. — (Arch. L.-et-Cher, H, Liasse des Ursulines, 1680).

**Barbigault**. — Ce lieu relevait à f. et h. du château de Vendôme. — (Arch. Nat., P 986, n° 293, fol. 197).

**Bardinière** (La), cne de Busloup. — Ajouter ceci : Elle fut ensuite donnée à bail aux seigneurs de la Ville-aux-Clercs,

Voir la suite à ERRATA ET ADDENDA.

aux mains de qui on la voit en 1581. — Voir *Fort-Girard*.

**Barre de Lunay (La).** — Page 67, col. 1, ligne 19, effacer cette phrase : *Tous deux vivent encore en 1500.*

**Barre de Sargé (La).** — C'est à la grande Barre, ou proche de ce lieu, d'après la tradition, que se serait trouvée, au Moyen Age, l'église Saint-Martin de Sargé. On rencontre cette assertion dans divers auteurs. Passac, dans son roman *Rose de Connival*, l'indique comme située encore en ce lieu au xv<sup>e</sup> siècle. Mais ceci paraît inexact. — Il est possible qu'une chapelle, depuis longtemps disparue, ait été édiflée à la Grande Barre par les moines de Saint-Calais qui possédaient cette terre, et l'on peut en avoir faussement conclu que c'était là l'antique Saint-Martin de Sargé.

**Barthélemy de Vendôme,** archevêque de Tours. — Voir sa notice au mot *Vendôme* (Barthélemy de).

**Basset de Jolimont** (Pierre-François), 34<sup>e</sup> abbé de l'Étoile, (et non 33<sup>e</sup>), — Il succédait à Jean-Joseph Bayle (et non Baisse).

**Baudoterie (La),** nom d'une maison de Vendôme située rue Poterie et qui tire ce nom de la famille Baudot (de Jully) qui l'habita au xvii<sup>e</sup> siècle. On l'appelle encore *Maison Imbault*. — C'est le n<sup>o</sup> 53. — (Note ms. de M. J. Martellière).

**Baugé (Famille de).** — *Brulaines* 1610. — Armes : *D'argent au sautoir de gueules cantonné de 4 molettes de même.* — (Arch. Thibault). — Si ce renseignement est exact, un de Baugé aurait été seigneur de Brulaines en même temps que la famille Chalopin. — Voir *Brulaines*.

**Baugé (Le fief de),** à Montrieux. — D'après le P 986, n<sup>o</sup> 340, fol. 213, des Arch. Nat., ce fief relevait de Vendôme à foy et h. et non du Bouchet-Touteville, mais peut être relevait-il des deux.

**Beaumont (Le cte de)** qui fut sous-préfet de Vendôme en 1815, ne fut pas préfet d'Indre-et-Loire. Il a été confondu avec Christophe-Arnaud-Paul-Alexandre de Beaumont, d'une autre famille. — (Cte Charles de Beaumont, *La Maison Bonnin de la Bonnière de Beaumont*, p. 501).

**Beauregard (de Lunay).** — Ce manoir relevait censivement du fief des Mazures, psse de Lunay. — Il a appartenu au xv<sup>e</sup> s. à la famille de Geuffron ou Guiffon — Sa chapelle fut fondée le 10 déc. 1677 par François de Coutance, Sgr du lieu et Marie Laigneau, son épouse, et avait pour revenus certaine dime, dite *des Tierceries et des Quarteries*, psse de Lunay. Cette chapelle était pourvue d'une messe par chaque dimanche. — (Arch. L.-et-

Cher, E 17. — Pouillé du dioc. du Mans, xviii<sup>e</sup> s., fol. 91).

**Beauséjour,** cne de Fréteval, cité comme hameau, au journal *L'Avenir de L.-et-Cher* du 17 sept. 1915, art. *Faits-divers*.

**Beauvoir,** cne d'Épuisay, p. 90, col. 2. — Il résulte de renseignements nouveaux, que deux sœurs appelées toutes deux Jeanne Fiquet, furent dames de Beauvoir. La première épousa d'abord Louis Le Pelletier, puis en secondes noces Jean Martin, fourrier du roi, dont on la trouve veuve en 1499 et élisant sa sépulture en l'église de la Maison-Dieu de Vendôme. La seconde, en 1500, étant veuve de Doucan Alarnet (plutôt *Abraham*), était dame de Moncé et ratifiait ce legs. — (Notes ms. de M. J. Martellière d'après les titres de la Maison-Dieu).

**Bécheronnière (La),** anc. fief, psse de Fontaines. — Il relevait de la Rochefrondebœuf, puis de Montoire. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 50, n<sup>o</sup> 21).

**Bégon (Famille).** — D'après M. Adr. Thibault, les Bégon de Vendôme, seigneurs de la Salle, de Freschines, etc., ne seraient pas les mêmes que les Bégon de Blois et auraient des armoiries différentes : *Un chevron accompagné de trois besans ou tourteaux*.

**Bellanger (3<sup>e</sup> famille).** — Il résulte d'une note ms. de M. l'abbé Denis, érudit manseau, que les armes de cette famille qui posséda la Bissaie et est issue de la bourgeoisie du Mans, étaient ainsi : *Lozangé d'or et de gueules, écartelé d'azur à la bande d'argent chargée de 3 croisettes de gueules.* — Pasty aurait ainsi fait erreur en donnant celles fournies à l'art. Bellanger (3<sup>e</sup> famille) au t. I, p. 99, 1<sup>re</sup> col. de ses notes ms. sur St-Calais.

**Bellardièrre (La),** anc. mét. située psse St-Pierre-du-Bois. — Elle appartenait à l'abbaye de St-Georges et fut réunie au domaine du couvent en 1667. — (Arch. L.-et-Cher, série H, Titres de St-Georges-du-Bois).

**Bellassise.** — Page 100, col. 1. — Il résulte de renseignements plus circonstanciés sur Marguerite Jourdain, dame de Bellassise et femme de Pierre de Frémont, que celle-ci, mariée en 1622, ne peut être fille de Claude de Trémault, née elle-même à Paris le 8 juillet 1600. Il dut y avoir deux Marguerite Jourdain ; la première, celle qui épousa Pierre de Frémont, dut avoir pour mère Claude de la Livre, première femme de René Jourdain et la seconde être fille de Claude de Trémault, seconde femme du même René Jourdain. — (Voir *Moncé*, p. 389, 1<sup>re</sup> col.). — Mais ce qui concerne ces Jourdain de Bellassise reste assez obscur.

**Bellay de Drouilly (Famille du).** — Le fief de l'Ormeau, à St-Gourgon, n'était pas à un du Bellay de Drouilly, mais à un de Bellay. — (Adr. Thibault).

**Bellelande.** — D'après E. Mannier, (*Les commanderies du Grand prieuré de France*), ce lieu de B. aurait été donné à cens au xvi<sup>e</sup> s., et Simon Binet l'aurait possédé moyennant paiement à la commanderie (d'Arville) de 14 deniers de cens, 16 sols de rente et 22 boisseaux d'avoine.

**Belle-Maison (La),** psse de Savigny. — Ce lieu qui paraît s'être perdu, était habité au xviii<sup>e</sup> s. par la famille de Neveu. — Il fut saisi nationalement sur l'émigré Deneveu en 1794. — (Arch. L.-et-Cher, Série Q, Emigrés).

**Berthault.** — Page 115, col. 2, ligne 17, lire 1507 au lieu de 1597.

**Bezay.** — Page 120, col. 2, lire 23, lire 1071, au lieu de 1701 et p. 121, col. 2, ligne 30, lire 1749, au lieu de 1740.

**Bissaie (La).** — Une note ms qui nous a été fournie par M. l'abbé Denis, érudit manseau bien connu, nous permet de rectifier cet article au moins pour ce qui regarde les Bellanger. — La Bissaie au xv<sup>e</sup> siècle prenait cette forme : *La Buysaie 1452 ; la Byssaie, 1467 ; la Bissaie, 1494 et 1554.*

Au commencement du xv<sup>e</sup> s., on la voit déjà aux mains des Bellanger ou Berranger, bourgeois du Mans, dont Jean Berranger habitant *rue de la Cité*, au Mans, une maison qu'on appela *la Maison Bévangère*, et que pour lui donner un plus brillant décor on nomma depuis *La maison de la Reine Berengère*, (Musée Singer). On a donc les seigneurs de la Bissaie, ainsi qu'il suit :

Jean Bellanger ou Berranger, époux de Jeanne du Temple, Sgr de la Bissaie, (Arch. Nat., P 680, n<sup>o</sup> 50), mort en 1422 laissant plusieurs enfants dont Guillaume B., lic. ès lois qui fut, avant 1450, Sgr de Thorigné, et la suivante :

Jeanne Bellanger, dame de la Bissaie, dont elle rend aveu en 1452 et 1466 (Arch. Nat., P 680, n<sup>o</sup> 50 et 51). Elle mourut en 1466, étant épouse de Jean de Saint-Martin, bourgeois du Mans, dont elle n'eut pas d'enfants. Sa succession passa à ses neveux parmi lesquels le suivant :

Jean Bellanger, écr. fils de Guillaume, lui-même frère de la susdite Jeanne. Il rend aveu pour la B. en 1467, 1494 et 1511 (A. N., P 680, n<sup>o</sup> 52 à 55). Il mourut en 1522, s'étant marié deux fois : 1<sup>o</sup> avec Jacqueline Elian ; 2<sup>o</sup> avec Catherine Budan. De son premier mariage il eut entre autres le suivant :

Richard Bellanger, Sgr de la Bissaie, puis de Changé (à St-Marceau, Sarthe),

époux de Julienne Péllisson, dont le suivant :

Richard II de Bellanger, écr. Sgr de Changé et de la Bissaie, époux de Hélène Denizot qui est dite sa veuve en 1567. Il avait rendu aveu pour la B. en 1554 et 1555 (A. N., P 680, n<sup>o</sup> 50 et 55). (La suite de l'article paraît exact). — (Notes Ms. de M. l'abbé Denis, d'après divers documents. — *La Province du Maine*, t. V, p. 229. — *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LIII, p. 269).

**Biternay (de Lignéres).** — Cette métrairie, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle appartenait à la famille Bourgogne de Boisronnd qui possédait aussi la Galoche de Ste-Anne. En 1758 elle appartenait à Madame Lécuyer, née Bourgogne, aînée des dix enfants de César Bourgogne de Boisronnd et de N. Froment, sa femme. — (Note Ms. de M. J. Martellière).

**Boissière (La),** psse des Hayes, xiv<sup>e</sup> s. — Au lieu de *Denyse*, lire *Jehanne* ; au lieu de *Chrétien de Jusieux*, lire *Payen d'Orliens*. — (Arch. Nat., P 661, n<sup>o</sup> 15).

**Boitel (Amédée),** né à Villiers-St-Christophe (Aisne) en 1821, mort à Paris en 1892. — Il était fils d'un simple cultivateur. Il fut d'abord professeur au collège de Dinan, mais quitta bientôt l'enseignement pour entrer comme élève à l'école de Grignon dont il sortit premier en 1845. En 1848 il était choisi au concours comme professeur d'enseignement agricole à l'Institut agronomique de Versailles, chaire qu'il conserva jusqu'à la dissolution de cette institution en 1852, et fut enfin nommé en 1853 Inspecteur général de l'agriculture. Il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort. Il se consacra surtout à l'exploitation des terrains sablonneux et marécageux des Landes, de la Vendée, de la Sologne, et surtout de la Corse dont il parvint à améliorer sensiblement l'état sanitaire, et où il créa diverses exploitations agricoles alors qu'il était inspecteur des établissements pénitentiaires. Sur la fin de sa vie, il accepta les fonctions de professeur au nouvel Institut agronomique.

Dans toutes ces positions, Boitel rendit à l'agriculture des services considérables. Son œuvre posthume est la fondation de bourses à Grignon et à l'Institut agronomique. Il avait été un des fondateurs du *Recueil encyclopédique d'agriculture* qui finit par se fondre dans les *Annales de l'Agriculture Française*, vieille revue qui date de 1803. — (Louis Passy, *Notice sur Amédée Boitel*, Paris, Chamerot 1892).

**La Bonaventure.** — Une note due à

M. Delahaye, curé de la Trinité de Vendôme de 1810 à 1818, et fournie à M. de Passac, fait savoir que la Bonaventure fut vendue le 23 avril 1478, devant les notaires de Paris, par Jehan Fauchaux à messire Nicolas Tacquin chevalier, conseiller chambellan de la maison du roy » consistant en « une maison nouvellement édifiée et non encore parachevée, qui dorénavant en ça sera nommée Bonne Aventure ». (Il est fâcheux que cette note ne donne pas les noms des notaires). Et elle ajoute : « Que vers l'an 1500, M. Le Gaynier, pbrre, prévost de Mazangé, reçut en héritage de la succession de son père la maison de la Bonne-Aventure, que ce dernier éleva un mur d'enceinte, y fit construire des tours, une fuye et une chapelle dont il ne reste plus que les fondements ».

Et plus loin, dans la même note fournie par l'abbé de la Haye, celui-ci ajoute « qu'avant les Tacquin la B. A. avait appartenu vers 1390 aux Almanon? (*écriture illisible*) qui l'avaient fait bâtir. » Mais l'abbé ne donne, à l'appui de ses dires, aucune référence. En sorte qu'on ne peut dire si cette dernière assertion est ou n'est pas du domaine de la légende. — (Note incluse dans les papiers posthumes de Passac, envoyés à la Soc. archéol. du Vendômois par M. Chappe, du Mans, en 1916.)

**Bonhoure** (Gustave), né à Burlatz (Tarn) en 1857, mort à Vendôme en 1915. — Il était secrétaire de la Société archéologique du Vendômois et bibliothécaire de la ville, officier de l'Instruction Publique et correspondant du Ministère. Ses fonctions de professeur au lycée le firent demeurer à Vendôme de 1886 à sa mort. — On lui doit plusieurs publications estimées, au *Bulletin vendômois*, entre autres : *Notes inédites sur le procès des Babouvistes devant la Haute-Cour de Vendôme*, véritable historique de ce fameux procès ; *Quelques lettres inédites à propos de la statue de Ronsard*, etc.

Mais son magistral ouvrage fut l'*Histoire du collège et du lycée de Vendôme*, (Vendôme, Launay, 1912), recueil consciencieux et précieux de documents sur ce célèbre établissement, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Une notice nécrologique sur Gustave Bonhoure a paru au *Bulletin vendômois* en 1915.

**Bonnard-Demerson**, ligne 4, lire 1872 au lieu de 1782.

**Borde-Baron** ou *Borde au Baron*. — Ce lieu, situé près de Gault, appartenait au XVII<sup>e</sup> s., à la famille Breton des Bordages. — (Arch. du château de la Grande-Borde).

**Bouchard** (Famille). — Ajouter à ses

possessions : *Villeporcher* (le Petit) et *Belair*, à St-Ouen, 1630. — Les armes de cette famille sont plutôt celles fournies par Malardier, mais une autre famille Bouchard (à Tourailles) porte celles données par M. A. Thibault, ou encore celles-ci : *D'azur au chevron de., accomp. en pointe d'un croissant, au chef chargé de 2 roses*. — (Adr. Thibault).

**Bouchard-Ratepilate**. — Page 179, col. 2, ligne 9, lire *entre* 955 et 960 au lieu de 1056 ou 1060.

**Bouchard IV**. — Page 181, col. 1, ligne 48, lire *vers* 1185, au lieu de *en* 1180.

**Bouchard V**, 16<sup>e</sup> comte de Vendôme. — D'après l'ouvrage de M. de Maussabré, intitulé *Généalogie de la famille de Boniers*, dans les *Mémoires de la Commission historique du Cher*, tome I, le comte Bouchard V aurait eu de sa première femme Marie de Roye, une seconde fille, Jeanne de Vendôme, qui épousa Thibault, seigneur de Bomez en Berry, mort en 1295. — (*Bull. Vend.*, 1916, p. 66. — *Mémoires des Antiquaires du Centre*, 1914, p. 25).

**Bouchardièrre** (La). — Page 184, col. 2, ligne 44, lire XV<sup>e</sup> siècle, et non XVI<sup>e</sup> siècle.

**Bouchet** (Le Grand). — Page 187, col. 1, ligne 53, lire 1489 au lieu de 1849.

**Bouchet-Pelgruau** (Le). — Ajouter : L'Hospice de Vendôme a aussi une ferme en ce lieu.

**Bouchet-Rougemont**, ligne 12, lire *arrière-fief*, au lieu de *ancien fief*.

**Bouchet-Touteville**. — Page 195, col. 1, ligne 28, lire 1145 au lieu de 1545 ; et p. 106, col. 2, ligne 22, lire *abréviation* au lieu de *élision*.

Les fautes des généalogistes du XVIII<sup>e</sup> s., l'imprécision des textes manuscrits, les erreurs de dates commises par les auteurs et notre ignorance de la vie de Pierre de Mornay, nous ont fait commettre des méprises et omissions telles, dans l'article du Bouchet-Touteville, pour ce qui regarde les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, que nous croyons devoir refaire ici les nos XIV et XVIII de cet article.

XIV. — Louis d'Estouteville, Sgr du Bouchet-Touteville, fils probable du précédent (Nicolas). — Il servit le roi en Saintonge et au *bailliage* de Vendôme (P. Anselme). On le rencontre en 1350, 1351, 1354 et 1356. Il ne peut être seigneur du Bouchet qu'à la mort de Nicolas, son prédécesseur et l'est sûrement en 1366. — Il avait épousé Jeanne de Vieuxpont, dame de Vaujoli, dont il eut 4 enfants. Le père Anselme les nomme ainsi : Robert, l'aîné ; Louis, Sgr de Vaujoli ; Antoine, qu'il donne comme seigneur de Vaujoli après son frère et qui mourut, dit-il, sans enfants, de Marie Turpin, et

enfin Jean, qui fut ecclésiastique. Mais M. de la Morandière, auteur d'une *Histoire de la Maison d'Estouteville*, nous paraît mieux avisé en disant (p. 150), que les quatre enfants de Louis d'Estouteville furent les suivants : 1<sup>o</sup>) Robert, Sgr du Bouchet-Touteville ; 2<sup>o</sup>) Louis, Sgr de Vaujoli ; 3<sup>o</sup>) Antoine, ecclésiastique ; 4<sup>o</sup>) Une fille mariée dans la maison de Haucourt en Normandie — (Robert va suivre et Louis suivra après ses neveux).

XV. — Robert II d'Estouteville, fils aîné des précédents, Sgr du Bouchet pour lequel il fait son aveu en 1375 (A. N., P 611, n<sup>o</sup> 34). Il épouse, à une date inconnue, Robine de Saint-Brisson, fille de Geoffroy de St-B., Sgr de la Ferté-Hubert en Sologne. Il meurt avant 1400, (A. N., P 627). Et sa veuve, cette année là, faisait aveu au comte de Vendôme pour terres à Crucheray. Il laissait de son mariage, non pas quatre enfants, ainsi que le dit le P. Anselme, mais seulement deux enfants (au moins ayant vécu) : 1<sup>o</sup>) Marguerite qui va suivre ; 2<sup>o</sup>) Jean, (et non Louis comme le dit le P. Anselme). — Robine de Saint-Brisson se remarie vers 1402 avec Pierre de Mornay, dit Gauthier, sénéchal de Carcassonne (voir sa notice). Ce Pierre de Mornay, avant 1414 (et non en 1434 ainsi que le dit, à tort, la pièce 590 du Cart. blésois de Marm. page 410), agissant au nom de son beau-fils mineur Jean, était en procès avec le prieur de Lancé. Mais, au cours de ce procès, le dit Jean étant venu à mourir, Gauthier de la Roche reprit le procès en 1415, *comme étant son seul et unique héritier à cause de sa femme*, (Bibl. Nat., ms. fr. 31.945, fol. 37). Robine de Saint-Brisson survécut à son second mari et paraît n'être morte qu'en 1439, conservant jusqu'à sa mort la jouissance de la terre du Bouchet, et testa sans doute en faveur de sa nièce Alix d'Estouteville qu'on rencontre après elle comme dame de la Ferté-Hubert.

XV bis. — Jean d'Estouteville, unique fils des précédents ; était mineur à la mort de son père et fut d'abord sous la tutelle de sa mère, puis de Pierre de Mornay, son beau-père. Ce dernier, comme ayant la tutelle de son beau-fils, engagea un procès avec le prieur de Lancé (Bibl. Nat., ms. français 31.945, fol. 37) ; mais au cours de ce procès, le dit Jean, mineur, vint à mourir au plus tard en 1414, laissant pour héritière sa sœur la suivante :

XVI. — Marguerite d'Estouteville, sœur unique du précédent. Son père étant mort, et elle-même étant assistée de l'évêque d'Orléans et du Sgr de la Ferté-Hu-

bert, avait épousé par contrat du 16 juillet 1400, Guillaume de la Roche, écuyer, et lui avait apporté en dot une terre en Normandie (Ms. 31.920, fol. 123). Tous deux, en 1414, sont qualifiés Sgr et dame du Bouchet, alors qu'ils vendent, comme tels, des terres à Arènes. (A. N., P 611, n<sup>o</sup> 37, fol. 14). En 1415, Guillaume de la Roche, en sa qualité de Sgr du Bouchet, reprit le procès commencé par son prédécesseur contre le prieur de Lancé et la pièce qui le constate, que le *Cart. blésois de Marm.* (ch. 590), donne à tort comme datée de 1434, indique ce Guillot (*sic*) de la Roche comme seul et unique héritier de Jean d'Estouteville, à cause de sa femme.

Marguerite d'Estouteville mourut elle-même sans enfants, vers 1425 et sa succession passa à son oncle, qui suit ; l'usufruit restant à sa mère Robine qui ne mourut qu'en 1439.

XVII. — Louis d'Estouteville 2<sup>e</sup> du nom, chevalier, fils cadet de Louis I<sup>er</sup> et frère de Robert II, lequel Robert était l'époux de Robine de Saint-Brisson. Ce Louis II avait épousé vers l'an 1397, Jeanne Paynel, fille de Bertrand Paynel, chevalier, et de Jeanne de Garancières, et nièce de Guillaume Paynel, compagnon de Duguesclin. Bien que les généalogistes, *confondant avec d'autres Louis d'Estouteville*, ne lui donnent pas d'enfants, il est certain qu'il eut au moins une fille, Alix ou Alizon, qui va suivre. Il n'était que nu-propiétaire du Bouchet, ainsi que ses deux prédécesseurs, l'usufruit restant toujours à Robine de Saint-Brisson morte en 1439.

Il mourut (d'après La Morandière), en 1428. Robine de Saint-Brisson était encore vivante et possédait toujours l'usufruit de la terre du Bouchet.

De son temps, cette terre fut confisquée par les Anglais, et on la voit en 1425 aux mains de l'un d'eux, William Poll, comte de Suffolk. (Rabouin, *Notice sur Landes*).

XVIII. — Alix ou Alizon d'Estouteville, fille du précédent, dame du Bouchet comme nue-propiétaire jusqu'à la mort de sa tante, vers 1439. Soit qu'elle ait été fille unique, soit qu'elle ait survécu à ses frères et sœurs, si elle en eut, toujours est-il qu'elle est seule héritière des grands biens de sa famille. Elle paraît être née vers 1398. On la qualifie ainsi dans son âge mûr : Dame de Thoury, du Bouchet-Touteville, Villefallier, Villoseau, Le Troiche de Lussay, Chérellez-Meuu, Vaujoli, Tracy etc. ; et elle était aussi dame de la Ferté-Hubert, ce qui la fait considérer comme héritière

de Robine de Saint-Brisson, sa tante, et a été cause qu'on a pris cette dernière pour sa mère. — Le père Anselme la dit, par erreur, fille de Robert et de Robine, et la fait sœur de Louis qu'il confond avec Jean et aussi de Marguerite. Mais la confusion du P. Anselme provient de l'erreur même de Dom Villeveille (Ms. fr. 31.920, fol. 123) qui fait d'Alizon la fille de Robine.

Or l'aveu d'Alizon d'Estouteville pour le Bouchet, en 1440, après la mort de Robine de Saint-Brisson et celui de 1445 (voir art. *Bouchet-Touteville* au t. I de ce dictionnaire, p. 192, col. I), sont parfaitement explicites à cet égard ; et celui de 1445, notamment, s'exprime ainsi : « De vous, Monseigneur Louis de Bourbon... Je, Alizon d'Estouteville... pour... les choses ci-après déclarées à cause et par droit de la succession et hoirie de feu Monseigneur et père Monseigneur Loys d'Estouteville que Dieu absolve... » (Arch. Nat., P 611, n° 30).

Il suffit de ce document pour infirmer toutes les assertions des généalogistes, même de Dom Villeveille (ms. fr. 31.920), que les autres ont copié, et qui donne Alizon comme fille de Robine de Saint-Brisson dont elle était seulement la nièce, et vraisemblablement l'héritière et à laquelle elle avait succédé dans la jouissance du Bouchet, comme dans la possession de la Ferté-Hubert, et encore dont elle fonda l'anniversaire à St-Martin de Vendôme en 1457.

On ne retrouve aucunement les sœurs d'Alizon dans ce que l'on sait d'elle, bien que le P. Anselme les nomme ainsi : a) Georgette, mariée à Robert, Sgr de Luz dont elle n'eut pas d'enfants ; b) Antoinette, femme d'abord de Erard de Saux, Sgr d'Avrain et ensuite de Jean de Grammont ; c) Marguerite, femme de Jean de Harcourt, baron de Bonnestable. (P. Anselme, t. III, p. 95). Ces sœurs, si elles ont existé, et si elles ne sont pas filles d'autre Louis d'Estouteville, ne paraissent pas avoir eu d'enfants.

Alizon d'Estouteville se maria trois fois, et peut-être même quatre fois : 1° encore toute jeune, avec Raoul de Saint-Remy qui fut tué en 1415 à Azincourt, et dont elle eut un fils qui mourut avant 1427 ; 2° en 1417 avec Jean de Beauvilliers, dit de *Bowles*, Sgr du Lude, fils de Hervé de B., Sgr de Binas et de Jeanette de la Ferté, sa première femme, lequel Jean mourut en 1428 ; 3° en janv. 1429 (La Morandière, p. 317), avec Dauphin de Maufrais ou Mauferas, Sgr de Beaumont et de Grandseigne, dit aussi Sgr de Thoré (Thoury) et du Bouchet-

Touteville au moment de sa mort en 1437. (Et c'est par erreur que ce Dictionnaire, à l'article *Thoré* donne ce lieu comme situé en Vendômois et appartenant à ce Dauphin de Maufrais en 1437. On a confondu avec Thoury). — Il lui laissa un fils, mort en 1439 ; 4° avec Jean, Sgr de Paumoy ; mais ce dernier est douteux. (Anselme, t. IV, p. 710).

Dans ses deux aveux du Bouchet en 1440 et 1445, Alizon est bien certainement veuve, puisque son mari n'y est pas nommé. Elle aurait donc épousé Jean de Paumoy à l'âge de 50 ans et plus. En 1453, elle renouvelle son aveu pour le Bouchet, et constitue pour son mandataire Michel de Beauvilliers, son fils. Elle aurait donc été veuve pour la 4<sup>e</sup> fois ; mais la vérité est qu'on n'a pas de preuves de l'existence de ce quatrième mari.

D'après le P. Anselme, elle aurait eu de Jean de Beauvilliers quatre enfants qui sont : 1° Michel, qui suit ; 2° Marguerite, dame d'Autry-lez-Vierzon qui épousa en 1438 Robinet d'Estampes le jeune, Sénéchal du Bourbonnais ; 3° Robinette, qui en 1444 épousa Jeannequin Kent, écuyer, seigneur de St-Ulphace ; 4° Annette, qui, mineure en 1428, épousa aussi en 1444 Pierre Garreau, écuyer, seigneur de Châteaueux.

Alizon d'Estouteville mourut en 1461. Elle devait avoir environ 64 ans. Elle avait fondé son anniversaire à St-Martin de Vendôme en 1457, en même temps que celui de Robine de Saint-Brisson, sa tante. Elle fut enterrée à la Ferté-Hubert dont elle avait hérité de sa dite tante Robine. — Elle eut pour successeur son fils Michel de Beauvilliers, comme seigneur du Bouchet-Touteville.

(Arch. Nat. p. 611, n° 30 à 57 ; p. 627, n° 64 (1440). — Bibl. Nat., Fonds français, Dom Villeveille, vol. 37, ms. 31.920 (Estouteville), fol. 121 à 124 ; Vol. 62, ms. 31.945 (Mornay), fol. 35 à 37. — La Morandière, *Hist. de la Maison d'Estouteville*, d'après les notes du docteur Lannelongue, pp. de Valemont, pp. 150, 170, 213, 236, 251, 313, 317, 318, 447. — *Bulletin vendômois*, 1913, pp. 28 à 32. (Art. P. Clément). — Père Anselme, t. III, p. 95 ; t. IV, pp. 709 et suiv. (Général, Beauvilliers) ; t. 5, p. 140 B ; t. VIII, p. 95 (Général, d'Estouteville) ; t. VI, p. 281 (Général de Mornay). — *Cart. blésois de Marm.*, ch. 590 (fautive). — Rabouin, *Notices sur Landes*, dans le t. 23, p. 480 de la Soc. archéol. de l'Orléanais (pour l'année 1424). — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, édition de 1639, pp. 690 et 887. — Arch. L.-et-Cher, Série H., Fonds de la Trinité, n° 150 b. (pour l'an 1226).

**Bouffry.** — Page 201, col. 2, ligne 51, lire v<sup>e</sup> s., au lieu de IX<sup>e</sup> s. (pour St-Jouin) ;

et p. 203, col. 1, lignes 15 et suiv., les deux personnages appelés Baufrei et Baufrey paraissent plutôt être du *Baufray* de Sargé que de Bouffry.

**Boulay** (Famille du). — Ajouter à ses possessions *La Reine-Bergère* (de Busloup), XVII<sup>e</sup> s.

**Boulon.** — Page 209, col. 1, 4<sup>e</sup> avant dernière ligne, lire 1723 au lieu de 1423.

**Bourbon-Vendôme** (Bâtard Jacques de). — Page 211, col. 2, l. 30, lire 1496 au lieu de 1596. — Les portraits de ce personnage et de ses trois fils ont été dessinés par Gaignières. — (Bibl. Nat., Estampes, Oa 16, fol. 19).

**Bourbon-Vendôme** (Bâtard Jean de). — Pages 212, col. 2, ligne 41. — Marie, femme de Jacques de Gaudebert, qui est dite issue de M. Jean de Vendôme, et avoir reçu en 1539, d'Antoine de Bourbon, des terres vers Montoire, ne peut être fille du bâtard Jean de Bourbon-Vendôme qui s'était marié en 1451. Elle ne peut être seulement sa petite fille. — Même nom, col. 1, ligne 34, lire 1451, au lieu de 1551.

**Bourgogne** (Famille). — Ajouter à ses possessions la métairie de Biternay, psse de Lignièrès. — (Voir *Biternay aux errata*).

**Bourg-Robert.** — Ligne 18, effacer ces mots : avec la *Jousselière*, et voir l'art. *Jousselière*.

**Bourguérin.** — Page 218, col. 1, ligne 3. — Jeanne de Vendôme, veuve avant 1425, et non en 1452. — On la retrouve à Fargot et à Rougemont.

**Boutinière** (La) f., c<sup>e</sup> de Faye. — En 1367 cette métairie était à Jehan Labelle. — En 1406 elle était vendue par Jehan Bauge à Jehan Chréreau. — En 1464 elle est à Pierre Haudry. — (Arch. L.-et-Cher, layette de la Trinité, Copie de l'abbé Métais).

**Boutry-Dumanoir** (Famille). — *Les Villettes* XIX<sup>e</sup> s.

**Bretonnerie** (La). — Page 231, col. 2, ligne 56, effacer de *Fromont*. M. Héme n'ayant eu que 3 filles et non 4. Madame de Fromont était sa petite fille.

**Bretheau** (Famille). — Ajouter à ses possessions *Razilly*, au XVI<sup>e</sup> s.

**Breuil** (de Lunay). — Page 236, col. 1, ligne 10, lire 1720 au lieu de 1709. — (Arch. L.-et-Cher, G 1923 ; Titres de la fabrique de Lunay).

**Breuil-St-Jouin.** — Page 238, col. 1, ligne 13 ; lire 1680 au lieu de 1860.

**Brodeau** (Famille). — Ajouter à ses possessions au XVI<sup>e</sup> s., la métairie des Vieilles-Poteries, à St-Arnoul, et Villeray à Songé.

**Brosserie** (La), à Villechauve. — Ce lieu relevait à foy et h. du château de

Vendôme. — (Arch. Nat., P 986, n° 187, fol. 155).

**Brouillard** (Le), à Périgny. — Ce fief relevait à foy et h. directement du château de Vendôme. — (Arch. Nat., P 986, n° 146, fol. 142).

**Buffa** (Jean de). — Page 249, ligne 24, lire XIV<sup>e</sup> au lieu de XVII<sup>e</sup>. — Pour ce qui est de ses armes, voir *Cart. Trin.*, ch. 766 son sceau où se rencontre son écu fleurdélié pendant de l'écu à 2 clefs en sautoir de la papauté. — La clef de voûte de la Trinité où se trouve cet écu fleurdélié, martelé à l'époque révolutionnaire, mais encore visible, est celle de la 4<sup>e</sup> travée du bas côté sud, (en entrant). Mais cette partie de l'église est d'une date postérieure à Jean de Buffa. De plus, on croit apercevoir à ces armoiries sur clef de voûte, une bordure denchée, tandis que sur le sceau de la charte 766, la bordure n'est pas denchée. En sorte que le *fleurdelisé* à bordure denchée de la clef de voûte de la Trinité peut appartenir à une autre famille.

**Buissay.** — La partie de Buissay qui avait été incorporée à la Jousselière en fut détachée momentanément en 1742 par Jacques-François Le Musnier de Nantouillet, Sgr de la Jousselière, alors qu'il mariait son fils Louis-Charles, avec Marie-Rose Hilaire de la Broue, mais sous condition de vassalité à l'égard de la Jousselière. — (Etude Courtin à Vendôme, contrat du 27 janv. 1742. Communication de M. J. Martellière).

**Buisson** (Le), sans doute celui de Danzé. — D'après le P 986 des Arch. Nat., n° 197, fol. 157, ce lieu relevait de Vendôme à foy et h.

**Buron** (Le), psse du Gault. — Ce lieu en 1633 appartenait à la famille Breton des Bordages. — (Arch. du château de la Grande-Boorde).

**Caille** (Pierre-Denis), né à Sargé en 1797, mort à Vendôme en 1882. — Il fut d'abord curé de Lanthénay et vicaire de Romorantin où il se distingua par le dévouement qu'il mit à soigner les cholériques en 1832. En 1834 il était nommé curé de la Trinité de Vendôme, paroisse qu'il devait administrer pendant 48 ans. C'est à lui qu'on doit l'acquisition faite par la fabrique de l'ancien palais abbatial qui devint ainsi le presbytère ; les magnifiques stalles du chœur en bois sculpté, rachetées à l'église de Lunay ; à lui aussi qu'on doit nombre de réparations et consolidations dans l'église même, non pas toutes témoignant pourtant d'un goût bien sûr. Il construisit la chapelle de la Compassion, exhaussa le sol des chapelles du pourtour du chœur et les

fit entourer de grilles, et commanda à deux artistes vendômois *Moussine* et *Pierre Leroy*, la belle chaire en bois sculpté qui décore encore l'église. C'est lui encore qui obtint du Ministère des Beaux-Arts le classement comme monuments historiques de l'église elle-même et de la partie des cloîtres se trouvant accolée au mur méridional de la Basilique, qu'il réussit à arracher des mains du Génie Militaire. Il parvint encore à trouver les subsides nécessaires pour fonder l'école des Frères de la rue du Bourg-Neuf. Il mourut le 24 oct. 1882 âgé de 85 ans, laissant la réputation d'un prêtre plein de mérites et de vertus. (Abbé I. B. *Notice sur M. l'Abbé Caille*, Blois Lécussne, 1882).

**Calotterie** (La), à Artins, ligne 9, lire *Commanderie* et non *Communauté*.

**Cantée** (Le lieu de la) est situé c<sup>o</sup> de Fontaines et non de Montoire.

**Carcassonne**. — Page 260, 2<sup>e</sup> col., ligne 56, lire 1735 au lieu de 1835.

**Cellé**. — Page 268, col. 2, ajouter aux baillis de Cellé le nom de Pierre Gilles, Sr de la Faulaise et de la Guyonnière, lieutenant des Eaux et Forêts du Vendômois, bailli de Villedieu et Cellé, époux de Louise Damours, vers 1554. — (Généal. Ms. de la famille Gilles par M. de Beauport).

**César** (de Vendôme). — Page 269, col. 2, lign. 19, lire 1620 au lieu de 1720. — Et page 270, col. 1, ligne 38, lire 1625 au lieu de 1645.

**Chabot** (Famille de). — Ajouter au nombre de ses possessions *La Rachée*, (c<sup>o</sup> de Droué), XIX<sup>e</sup> s.

**Challoire** (La), f., c<sup>o</sup> de la Fontenelle. — Elle était saisie nationalement ainsi que son étang, en 1794 sur l'émigrée veuve Blet. — (Arch. L.-et-Cher, Q, Emigrés).

**Champ des Cercueils** (Le), lieu-dit, c<sup>o</sup> de Fréteval, sur le chemin nouveau de Morée. — Là se rencontre en une carrière de sable, une certaine quantité de cercueils en pierre, paraissant provenir d'un cimetière, annexe de celui de St-Lubin-des-Prés, où l'on devait enterrer les morts en temps des cruels du Loir, alors que ces cruels rendaient impossible l'accès de l'église St-Lubin. — (Visite locale).

**Chape** (La), moulin de la Vicomté, p. 291, col. 1, ligne 18, au lieu de *Chevalier* de St-Georges, lire *chanoine* de St-Georges et ajouter, ligne 32 : Ce moulin appartenant au chapitre St-Georges, fut vendu nationalement en 1791 pour 5,384 livres. — Il a été détruit au XIX<sup>e</sup> s., son emplacement fait aujourd'hui partie de l'immeuble du Puits-Artésien. — (Arch. L.-et-Cher, Q 476).

**Chappedasne**. — Comme il existe deux lieux appelés Chappedasne, celui de St-Firmin et celui d'Arènes il s'est produit une confusion entre eux.

Des titres de Meslay, et notamment du registre inventaire de 1758, renouant compte des aveux et dénombrements de la terre de Chappedasne de St-Firmin, il ressort que cette dernière terre avait pour tout domaine deux mouées et demie de terres labourables et six quartiers de pré et pour censive, deux sols tournois de cens et qu'elle relevait censivement de Savateau.

De la famille Maslon qui la possédait au XIV<sup>e</sup> siècle, elle passa à Loup, alias Loupille de Talentes (époux d'une Maslon) qui en rendait aveu le 1<sup>er</sup> sept. 1484.

En 1532, elle est à Jacques Billard, huissier de salle du roi, à cause d'Ambroise de la Fosse, sa femme. — En 1557 à Pierre Lalouette, huissier de salle du roi, époux de Renée Billard, fille du précédent. — En 1573 à Ambroise Lalouette, veuve de Jean Nicolas, en son vivant premier huissier au Chatelet, principal héritière de Renée Billard, sa mère.

C'est cette famille Lalouette qui dut vendre en 1601 à Claude de Reméon. (Voir art. *Chappedasne* pour la suite). — C'est donc de Chappedasne d'Arènes que furent seigneurs en 1510 les Salmon du Chatellier, entre Macé Regnard, qui possédait ce fief en 1502 et Raoul Bugy, qui en était seigneur en 1584. — (Chartrier de Meslay, Reg.-Inventaire de 1758, fol. 447).

**Chapellière** (La), c<sup>o</sup> du Gault. — D'après M. Adr. Thibault, cette ferme aurait appartenu en 1620 à la famille de Gratemessnil qui se rencontre en effet souvent dans les reg. paroiss. mais sans indication de fief.

**Charmoie** (La), à la Chapelle-Vicomtesse, p. 306, col. 1, ligne 52. — Ajouter ceci : Le dit Pierre-François du Portail d'Apremont dut épouser en 1712 Marie-Françoise de Laynat, fille de feu Hyérosme de Laynat, écr. lieutenant du lieutenant criminel de robe courte au Chatelet de Paris, et de Françoise de Lamarle, ainsi qu'il résulte de la procuration de sa mère pour consentir au dit mariage, en date du 28 Déc. 1711, dans lequel acte le futur est qualifié « Le Sr chevalier d'Apremont lieutenant ez armées », et la solennité de ce mariage devait s'accomplir en l'église de la Chapelle-Vicomtesse. — (Collection R. de St-Venant, liasse *Chapelle-Vicomtesse*, dossier de la Charmoie).

**Charmoy** (Le), au Gault. — Cette ferme semble avoir appartenu en 1484 à une famille Gerberon. — (Adr. Thibault).

**Chassay** ou *Chassé*, anc. fief situé psse de Landes en Blésois. — Il relevait à foy et h. du château de Vendôme, et il est possible qu'il ait été confondu parfois, dans ce dictionnaire, (au mot *Chissay* ou *Chissé*) avec le fief de ce nom, psse de Selommes. — (Arch. Nat., P 986, n<sup>o</sup> 16, fol. 73, verso).

**Chataignerale** (Famille de la). — Ajouter à ses possessions *Villeprouvaire*, XV<sup>e</sup> s.

**Chatel de Lisle**. — Page 312, col. 1, ligne 20, lire 1194 au lieu de 1494. — Page 313, col. 1, dernière ligne, lire 1219 au lieu de 1119, et col. 2, n<sup>o</sup> XI, ligne 10, lire *Marguerite de Taillecul* au lieu de *Alix de Chaumont-Quitry*; et même col. n<sup>o</sup> XII, ligne 7, lire *Ysabeau de la Forest*, au lieu de *femme inconnue*. — Page 314, col. 2, n<sup>o</sup> XIX, effacer *dame de la Grapperie*.

**Chaumont** (André), prêtre, né à Bourgle-Roy, au diocèse du Mans, le 3 janvier 1771, de André Chaumont, fabricant de toiles et de Anne Lacroix. Il étudia auprès de Julien-Pierre Lacroix, maîtres-arts, gradué de l'Université d'Angers, et curé de St-Longis près Mamers. Il était sous-diacre quand éclata la Révolution française. Détenu comme insermenté, il fut transféré d'Alençon à Rambouillet. Vigoureux et ardent, il s'évada de Rambouillet, partit pour Paris, y poursuivit secrètement ses études et reçut le sacerdoce des mains de Jean-Baptiste Maillé de la Tour Landry, évêque insermenté. Revenu dans le Maine, l'abbé Chaumont y fit de l'apostolat catholique et royaliste à Beaumont-le-Vicomte et dans les environs. Arrêté à Nouans le 22 ventôse (12 mars 1796) il fut enfermé à la prison de l'Evêché du Mans. Rendu toutefois à la liberté en 1797, il reprit ses missions. Au sortir d'une maison de Courgains où il venait de baptiser deux enfants (mai 1798) il est poursuivi par les Gardes mobiles. Il reçoit deux coups de feu. Deux chevrotines et plusieurs grains de gros plomb l'atteignent à la tête. Il les garda toute sa vie. Nommé aumônier des Chouans par M. Du Périer, administrateur du diocèse du Mans, il s'attache à la dixième division. A St-Christophe-du-Jambet, il tombe par trahison dans une embuscade; sous ses yeux, trente royalistes sont massacrés et lui-même est condamné à mort. Pour ne pas gêner ses habits, les grenadiers le dépouillent de sa redingote, de son gilet, de sa chemise, de son pantalon de drap neuf que chacun des sbires veut posséder. Ce que voyant, l'abbé Chaumont prend sa course et s'échappe, non sans avoir reçu un vigoureux coup de bayonnette qui lui traversa la main gauche.

Royaliste impénitent, pour échapper aux tracasseries, André Chaumont quitta le Maine et obtint en 1803 la cure de Meslay près Vendôme. Là, comme précédemment, il fut apôtre, mais en 1838, fatigué et vieilli, il demanda et obtint la petite cure d'Espéreuse où il pensait pouvoir se reposer. A Meslay, il avait donné à la cure un pré de 200 francs de revenus annuels. A Espéreuse, quelque peu aidé par les paroissiens, il racheta l'ancien presbytère qui avait été aliéné comme bien national... Une ordonnance royale du 11 novembre 1827 avait nommé l'abbé Chaumont chevalier de la Légion d'honneur. L'évêque de Blois le nomma chanoine honoraire de la Cathédrale. Il mourut à Espéreuse le 26 octobre 1846. — (Notice de l'abbé Ruisseau, curé de Danzé).

**Chauvellières** (Les). — Contrairement à ce que dit l'article sur ce lieu, situé sur la commune de la Chapelle-Vicomtesse, (p. 324, col. 2), les Sgrs de Mondoubleau avaient cessé de posséder cette terre dès le XV<sup>e</sup> s., et on trouve pour les Chauvellières, comme seigneurs, les familles suivantes : *Drouin*, 1470; *Vaultier*, 1495; *Ragueneau*, 1588, enfin de *Cybert*, 1597. — (Note ms. de M. Adr. Thibault, tirée des Arch. de L.-et-Cher). — Mais il est singulier que les noms de ces possesseurs ne se rencontrent pas dans les titres, tout au moins des châteaux voisins, avant la fin du XVI<sup>e</sup> s.

**Chemans** (Famille de). — Geoffroy de Chemans, en 1506, comme époux de Marthe de Baff, veuve Louis de Maulay, est Sgr d'Huchigny et la Pierre. (Voir Huchigny). — A la fin du XVII<sup>e</sup> s. et au commencement du XVIII<sup>e</sup> on rencontre encore cette famille en possession de Noyers, à Ste-Gemme. — Armes : *D'argent à deux léopards de sable, armés et lampassés de gueules l'un sur l'autre*. — (Adr. Thibault).

**Cheminant** (Famille). — *La Reine-Bergère*, (de Busloup), XVII<sup>e</sup> s.

**Chemin de César** (Le). — Plusieurs voies antiques portent ce nom. — La principale est celle qui passe vers le nord de l'arrondissement, sur les communes de Souday, Plessis-Dorin, St-Avit et Oigny. Cette voie semble être celle qui conduisait du Mans à Chartres, par Vibraye et Courtalain. Les Ponts et Chaussées s'en sont emparés et l'ont empierrée à la moderne. On distingue encore par endroits son antique empierrement, notamment sur Souday, le Plessis-Dorin et St-Avit. — Ce Chemin de César passe sur la chaussée de l'étang de Boisvinet. — (*Guide du touriste dans le Vendômois*,

p. 339. — Visites locales de la fin XIX<sup>e</sup> siècle).

**Cherchenois.** — Page 336, col. 2, ligne 45, lire 1778 au lieu de 1718.

**Chesne (Le),** psse du Gault. — Ce lieu en 1633 appartenait à la famille Breton des Bordages. — (Arch. du château de la Grande-Borde).

**Chichoray.** — Page 348, col. 1, ligne 20, au lieu de vers 1632, lire en 1634.

**Chissay.** — Sous le nom de Chécy, cette terre, en 1317 était saisie sur Pierre de Vendôme, Sgr de Floire et de Thorée au Maine, frère puiné du comte Bouchard VI, cela par ordre de Jean de Nantouville, bailli de Blois sur l'ordre du comte de Blois. — Elle paraît être retournée aux comtes de Vendôme et fit partie des terres cédées par le comte de Blois au comte de Vendôme, en vertu de l'accord de 1329. — Mais il y a lieu de voir s'il ne s'agit pas là de Chassay, psse de Landes en Blésois. — (Bibl. de Blois, Papiers Dupré [d'après les Archives Joursanvault], carton 1, n° 11, page 1 bis. — Accord entre les comtes de Blois et de Vendôme, *Bulletin de la Soc. Sciences et Lettres de Blois*, 1872).

**Claireau.** — Page 360, col. 1, ligne 32. — Au lieu de : *décédé sans enfants*, lire : *décédé avant 1479, laissant deux enfants, Guillaume et Hardouine de Fromentières*. (Voir Meslay). — Et ligne 38, supprimer le chiffre 1).

**Coatquen** (Famille de), dite improprement *Quoiquant*. — Armes : *Bandé d'argent et de gueules*. — (Adr. Thibault).

**Colonie de Nourray.** — Cette colonie paraît n'avoir été dispersée qu'en 1906.

**Conterot des Ormes** (Famille). — Ajouter aux possessions de cette famille au XVIII<sup>e</sup> s. : La maison de la Vacherie à Montoire.

**Cornevauche,** à Périgny. — Ce fief relevait à f. et h. de Vendôme. — (Arch. Nat., P 986, n° 68, fol. 108).

**Cormenon.** — Aux preuves, page 379, 2<sup>e</sup> col., au lieu de P 700, n° 43, lire P 700, n° 60, 83 et 84.

**Cormeray** (Guillaume et Jean de) 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> abbés de l'Étoile. — Et non 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup>.

**Coudray-Turtault (Le).** — Page 385, col. 2, ligne 45, lire la date de février 1673 au lieu de 1623. Et p. 386, col. 1, ligne 46, lire 1860 au lieu de 1866.

**Coulonnière (La).** — En 1633 ce lieu est à la famille Breton des Bordages. — (Arch. du châ. de la Grande-Borde).

**Courtiras.** — Page 406, 2<sup>e</sup> col., ajouter aux sources : *Bulletin vendômois*, 1865, p. 252 et 1878, p. 85.

**Courtozé.** — Page 410, col. 1, ligne 14, lire : États Généraux, en projet, de 1652.

**Couture.** — Page 413, col. 2, Ajouter à la liste des curés de St-Gervais de Couture, les suivants : — Raoul Gravier, 1419, fondateur de la chapelle Ste-Catherine. (Pouillé du Mans). — Antoine Gaulteron, du diocèse de Langres, résignant en 1550. — Michel Chauchays, 1552. — Louis de Vayer, du dioc. d'Angers, 1552. (Renseignements de M. l'abbé Denis, curé de Chevillé [Sarthe], d'après un reg. du XVI<sup>e</sup> s.). — Page 414, col. 2. La chapelle de Ste-Catherine de Couture, différente de Ste-Croix, fut fondée le 9 janvier 1419 par Raoul Gravier, curé du lieu, et décrétée seulement le 21 juillet 1501. Elle était à la présentation du curé, du seigneur, des procureurs fabriciers et des habitants. Le titulaire devait être un prêtre natif de la paroisse (Pouillé du Mans). — Une autre chapelle, dite de Ste-Croix, a pu lui être jointe mais seulement après que la chapelle du même nom, au château de la Poissonnière, fut elle-même désaffectée. (Pouillé du dioc. du Mans, XVIII<sup>e</sup> s., fol. 126 et 130). — Page 415, col. 2, ligne 39, lire VIII<sup>e</sup> siècle au lieu de XIII<sup>e</sup>.

**Couture (La),** c<sup>e</sup> de Montoire. — Cette métairie, du domaine du château de Montoire, fut vendue en 1594 par le roi Henri IV au sieur René Boucherat, avec le Greffe de Montoire et la métairie de l'Étang-Bergé, psse de Villiersfaux. — (Bibl. Vendôme, ms. 325, p. 8). — Elle revint ensuite au domaine de Montoire.

**Covent (Le),** ferme à Baigneaux. — Ajouter : Cette ferme est aujourd'hui à l'Hospice de Vendôme.

**Crassay** (Famille de). — Il est à croire que cette famille qui possédait des biens à Savigny au XV<sup>e</sup> siècle, était la même que celle de Graçay qui possédait la seigneurie même de Savigny au XIV<sup>e</sup>. — C'étaient des bâtards de Graçay, du Berry.

**Créneaux (Les),** à Thoré. — Page 420, ligne 30, lire 1850, au lieu de 1870 et ligne 31, lire trois, au lieu de quatre filles, et ligne 34, supprimer *Fromont de Bouailles*; cette dernière étant fille et non sœur de Madame de Vilers.

**Crévant** (Louis de), 32<sup>e</sup> abbé de la Trinité (1487-1522). — Son tombeau a été dessiné par Gaignières. — (Bibl. Nat., Estampes, P e, fol. 85).

**Croil (Le).** — Ajouter ceci : que le 9 février 1484, Jehan de la Goupillière, Sr du dit lieu, vendait à Jehan Drouin, Sr de la Chauvellerie et Isabeau de Boutemie, sa femme, le lieu du *Croueil* ou autrement *Girardet*, psse de Sougé. — (Arch. L.-et-Cher, E 127).

**Croixval.** — Le dernier prieur, Prévoist de St-Cyr, d'après le Pouillé du Mans, aurait été nommé en 1745. — Il n'aurait été tenu qu'à une messe par semaine. — (Pouillé du dioc. du Mans, XVIII<sup>e</sup> s., fol. 112).

**Crosnier** (François-Louis), né à Versailles en 1792, mort à l'Épau, près Vendôme en 1867. — Il était fils d'une concierge « de l'entrée des artistes » à l'Opéra de Paris. — Il fut directeur de la Porte St-Martin en 1832, de l'Opéra Comique 1834 à 1845, puis de l'Opéra de 1854 à 1856. La candidature officielle le fit nommer député de l'arrondissement de Vendôme en 1852 (?), et il conserva ce mandat jusqu'à sa mort en 1867. Il fut remplacé par Dessaignes. Sa politique consista simplement à remplir avec assiduité le rôle de député officiel, aussi muet que passif. Il avait acheté en 1833 la terre de l'Épau, près Vendôme, que vendit sa veuve en 1860. Crosnier était commandeur de la Légion d'honneur. Il avait épousé la veuve du fameux docteur Broussais. — (Publications diverses et renseignements locaux).

**Cuigy** (Famille de). — On rencontre aussi *Cuisy*, Sr de Maudétour en 1583, qui porte *d'argent à une tour de gueules accomp. de 3 croissants de même, mal ordonnés*. (Adr. Thibault). — Et encore de *Cugy* qui porte *Palé d'or et de gueules, au chef d'or*. (id.). — La vraie orthographe de ce nom pourrait bien être *Cuisy*, et son origine, un des villages de ce nom à l'Est de Paris vers la Champagne.

**Cuverie (La),** f., c<sup>e</sup> de Villedieu. — Elle fut saisie en 1794 sur le citoyen du Juglart, émigré. — (Arch. L.-et-Cher, série Q, Emigrés).

**Dauger.** — Lire *Dangier* ou *d'Angier* au lieu de *Dauger* et voir les armes suivantes : *De sable à 3 fleurs de lys d'or*. — (Adr. Thibault). — Ces Dangier, outre la Touche-Chenard qu'ils possédèrent aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, avaient encore au XVI<sup>e</sup> s. la Sergenterie de Lancé. — (Adr. Thibault).

**Dauvet** ou *d'Avuet* (Famille). — Le Fief-du-Gué-de-la-Ville, XVII<sup>e</sup> s. — Armes : *Bandé d'argent et de gueules, la prem. bande chargée d'un lion de sable*. — (Adr. Thibault).

**Dessaignes** (Jean-Philibert). — Ajouter à sa notice, ceci : Il eut 4 enfants : 1<sup>o</sup>) Octave D. médecin (1795-1883), dé-cédé hôtel du Saillant, sans postérité ; 2<sup>o</sup>) Léon D. (1796-1886), ancien chef du personnel au ministère de l'Intérieur ; 3<sup>o</sup>) Victor D., le chimiste dont la notice suit celle de son père et qui eut pour fils adoptif le Docteur Ribémont-Dessaignes ;

4<sup>o</sup>) Philibert D., dont la notice suit aussi celle de son père. (Notes ms. de M. Peltereau, anc. notaire à Vendôme). — Il y aurait lieu d'ajouter au nombre de ses ouvrages publiés, tous ceux qu'on a attribués à Mareschal, lequel n'a jamais rien publié. — (Notes ms. adressées par M. Paul Martellière, petit-fils de Mareschal).

**Dessaignes** (Victor). — Ajouter à sa notice ceci : qu'il avait épousé la fille de René-Gabriel Renou-Debeaume, dit *Renou Quartier-Maitre*, qui fut maire de Vendôme pendant les 100 jours, et non pas la fille de Renou le notaire. — (Notes ms. de M. Ernest Peltereau).

**Dolmens Vendômois.** — Page 440, 2<sup>e</sup> col., au mot Dolmen de Vaugouffard, lire *sur la Brice* et non *la Cisse*.

**Doulein** (Famille). — Voir aussi *Nioche* (de St-Ouen), en 1557.

**Droué.** — Pour les armoiries de Droué, chef lieu de canton, il y a lieu de prendre celles des *Du Raynier*, famille éteinte, dont était Isaac du Raynier qui fut le vrai fondateur de Droué au XVII<sup>e</sup> siècle. (Voir *Raynier*). — Or, les armoiries des du Raynier étaient : *D'or, chappé d'azur, à deux étoiles d'or sur l'azur, posées à dextre et à senestre*. (Ecusson sculpté dans l'église de Boisseleau). — Page 454, col. 2, ligne 16 : lire *Boisgasson* au lieu de *Charrou*. — Page 455, col. 1 : D'après les dossiers bleus de D'Hozière (n° 555), Isaac du Raynier serait bien fils de Marie de Saltun (fille de Mathurin de S., seigneur de la Ville-aux-Clercs), et de Jacques (et non Jean) du Raynier, seigneur de Droué. Et il aurait eu pour grand-père Jean du R., chev., seigneur de Droué, époux de Antoinette de Courtalin (*sic*). — Page 455, col. 2, 3<sup>e</sup> paragraphe : Ajouter aux enfants de Marie-Élisabeth du Raynier, la suivante : Marie-Angélique-Louise-Eugénie d'Étampes, baptisée au couvent de la Virginité des Roches, le 5 septembre 1690, à l'âge de 10 ans. (Voir *Virginité*). — Page 456, Col. 2, ligne 16, lire 1791, au lieu de 1797.

**Duvivier** (Famille). — Elle n'avait pas possédé les Bellesevries, mais plutôt Champraimbert, près des Bellesevries. — Guillaume Duvivier, officier du roi, avait épousé en 1649, Anne-Madeleine Pineau, fille de François Pineau, Sr de Champraimbert. — (*Bulletin vendômois*, 1907, p. 63).

**Épau (L').** — Page 466, col. 1, ligne 19. — Françoise Goislard, (Mad. de Renusson), avait une sœur, Marie-Anne, qui avait épousé Gilles-César Alliphonse, sieur de la Barigaudière à Azé. — (Arch. L.-et-Cher, Série H, Liasse des Ursulines de

Vendôme [1719]. — Chartier des Mînières).

**Espéreuse.** — Bien qu'à l'article *Jousselinère*, au paragraphe dont le titre est *Seigneurie*, il soit dit par erreur que les sires de la Jousselinère n'ont pu l'être d'Espéreuse, il faut au contraire rétablir ces seigneurs comme ayant possédé les deux fiefs. — Voir *Jousselinère*, p. 238, col. 1.

**Essarts (Les).** — Page 479, col. 1, ligne 45, lire *Joseph Levasseur* et non *Jacques*.

## TOME II

**Fargot.** — 1<sup>o</sup>, page 3, col. 2, n<sup>o</sup> VII, lire : Elle est veuve avant 1425, (au lieu de 1446). — 2<sup>o</sup>, page 4, col. 2, n<sup>o</sup> XV, lire : 1624 (au lieu de 1572) et 1625 (au lieu de 1629). En effet, on ne rencontre ce personnage comme seigneur de Fargot qu'un an avant sa mort. Il a été confondu avec l'autre Joachim, son père, mort en 1572. — 3<sup>o</sup>, même page 4, n<sup>o</sup> XVI. A ce Louis Levasseur, Sgr de Fargot, mort avant 1649, la notice généalogique sur les Levasseur, fournie par l'appendice du Cartulaire de Perseigne (p. 231, note) donne encore un fils appelé Paul-Charles qui aurait été aussi seigneur de Fargot. Il se serait établi à la Rochelle et aurait été commissaire protestant pour l'exécution de l'Edit de Nantes (Haag. *La France Protestante*, t. VII, 55, TT 247). — 4<sup>o</sup>, page 5, col. 2, n<sup>o</sup> XXII, lire 1754 au lieu de 1784. — 5<sup>o</sup>, Page 6, col. 1, (aux sources), dernière ligne, lire *appendice*, au lieu de *préface*.

**Faton (Docteur).** — Il est mort en 1899 et non 1870. — On a donné son nom à une rue de Vendôme (ancienne rue du Champ-de-Mars).

**Faye.** — Page 10, col. 1, 2<sup>o</sup> avant dern. ligne : lire 1612 au lieu de 1512. — Page 1, col. 2, ligne 3, lire *Montizeau* au lieu de *Montifaux*.

**Ferrière (Famille de la).** — Ajouter à ses possessions *Relloy*, XVII<sup>e</sup> s.

**Fief-du-Gué-de-la-Ville.** — Page 20, col. 1, 4<sup>e</sup> avant dernière ligne, lire *Dauvet* au lieu de *Dannet*.

**Fief-du-Pont-St-Bié (Le).** — Il a été

**Etang-Berger (L').** — Contrairement à ce qui est dit dans cet article, la métairie de l'Etang-Berger fut vendue par le roi Henri IV, en 1594, avec la mét. de la Couture à Montoire et le greffe civil de Montoire. L'acquéreur éti it le Sr René Boucherat. — Cette métairie, comme la Couture, dut revenir plus tard au domaine. — (Bibl. Vendôme, ms. 325, p. 8).

**Etoile.** — Page 484, 2<sup>o</sup> col. — Gauthier, 4<sup>e</sup> abbé, de 1178 à 1211, et non à 1241

parfois confondu avec la *Rivière du Pont St-Bié*, tenue d'eau, située au-dessous du pont St-Bié, à Vendôme. — Le Fief-du-Pont-St-Bié était au-dessus du pont.

**Fief-Fumer.** — Lire *Fief-Jumer* ou *Fief-Jumer*. — Ce lieu était au XVIII<sup>e</sup> s. en la possession des seigneurs de Villiers-faux.

**Fief-Vaudour.** — Aux *Sources*, au lieu de *Arch. Nat.*, n<sup>o</sup> 3, lire *Arch. Nat.*, P 695, n<sup>o</sup> 3.

**Fontaine de la Coudre.** — Page 33, col. 1, ligne 2<sup>o</sup>, ajouter après le chiffre 1435, la phrase qui s'est égarée 2 lignes plus loin : *pour une route de 15 setiers de grain*.

**Fontaine-du-Pissof,** ligne 5, lire *Château* au lieu de *Château*.

**Fontaines (sur Grandry).** — A la nomenclature des curés, on peut ajouter ces noms : 1<sup>o</sup>, Gery Talaret, chanoine du Mans et de Quimper, archidiacre de Quimper, 1252 à 1270. (*La Province du Maine*, t. xv, p. 81) ; 2<sup>o</sup>, Baptiste Beau-regard, mort en 1549 ; à sa mort la collation de cette cure, fut faite cette même année en faveur, d'abord de Richard Chesnay, ensuite de René Brisset maître ès arts du dioc. du Mans, puis de Pierre Pillon, bachelier en droit canon ; 4<sup>o</sup> Gouyn ; enfin Michel Le Vaillant ; ce dernier paraît être resté curé. — (*Registrum collationum beneficiorum diocesis Cenoman, factum per... Johannem, Cardinalem Bellayum, cenoman, episc.*, [appt. aux capucins du Mans], copié et communiqué par M. l'abbé Denis).

**Fontaines-les-Blanches.** — Cette abbaye, outre les armoiries de la maison de Chatillon (*De gueules à 3 pals de vair*) portait encore : *D'azur à une fontaine d'argent au chef d'or, chargé de 3 croisettes de gueules.* — (Adr. Thibault).

**Fontenaille.** — Page 41, col. 2, ligne 31, lire 1580 au lieu de 1586.

**Fontenay (Jean de),** fut le 20<sup>e</sup> abbé de l'Etoile et non le 19<sup>e</sup>.

**Fontenelle (La).** — Page 47, col. 2, ligne 34, lire *Marguerite, baptisée à Rodon le 20 avril 1664, qui mourut à la Visitation de Blois en 1729.* — (Une ligne de texte avait été oubliée, faisant croire que cette femme aurait été baptisée dans un couvent, ce qui aurait paru bien insolite).

**Fontenils (Les),** à Romilly. — Ajouter : Cette ferme est aujourd'hui à l'Hospice de Vendôme.

**Forêt de Gastines.** — Page 52, col. 2, ligne 48, au lieu de *le Duc Antoine*, lire *le Duc Henri* (le roi Henri IV). — Le duc Antoine était mort en 1572.

**Fortaluches (Les),** anc. mét. psse du Gault. — Ce lieu a formé en partie la terre de la Grande-Borde. — (Arch. du château de la Grande-Borde).

**Fosse (Famille de la).** — Dans la description de ses armoiries, lire *roue* au lieu de *tour*.

**Fosse (La).** — Page 66, col. 1, ligne 9, au lieu de *il épousa*, lire *et épousa*. — Même page, ligne 58, au lieu de *Marquis du Belbauf*, lire *Marquis de Belbeuf*.

**Fosse (La),** à Tréhêt. — Page 68, ligne 4, effacer *En 1645 la Petite Fosse paraît être à Philippe Lemoine, etc.* — On a confondu là avec la Fosse de St-Martin-des-Bois.

**Foucher-le-Riche.** — Page 71, col. 1, ligne 17. — Au lieu de XI<sup>e</sup> s., lire X<sup>e</sup> siècle.

**Foulques l'Oison.** — Page 74, col. 2, 6<sup>e</sup> avant dernière ligne, au lieu de : 4<sup>o</sup>) Agathe qui épousa *Raoul de Beaumont, vicomte du Lude*, lire *Raoul, vicomte de Vendôme.* — L'abbé Simon paraît s'être trompé à cet égard. — Voir VENDÔME, *Féodalité*, vicomtes de Vendôme, et *Cart. Trin.*, ch. 223.

**François (Famille).** — Ajouter à ses possessions *Villetruy*, XVII<sup>e</sup> s. — Busserolle donne à cette famille pour armoiries : — *D'azur à un chevron d'or, accomp. en chef de deux massacres d'or et en pointe d'un lion de même.* — Bernier lui donne : *Fascé d'or et de gueules, et 3 étoiles de gueules en chef.*

**François de Bourbon.** — (Par suite d'erreur, cet article n'est pas à sa place et devrait être page 79, 2<sup>e</sup> col. au lieu de page 78). — Page 78, col. 2, ligne 18, ajouter ces mots : C'est à lui encore, ou

plutôt à sa femme Marie de Luxembourg, agissant en son nom et en son absence, qu'on doit l'acquisition en 1491 de la seigneurie de St-Calais annexée au comté de Vendôme. (Abbé Froger, *Hist. de St-Calais*). — Page 79, col. 1, c'est une erreur d'attribuer à Marie de Luxembourg l'établissement d'une fabrique d'aiguilles en la rue Au-Blé à Vendôme. Il faut lire *rétabli* et non *établi*. La fabrique existait déjà en 1448. — (Arch. L.-et-Cher, G 238). — Même page 79, et col. 1. Ce n'est pas Marie de L., non plus, qui donna l'Hôtel de Ville actuel aux habitants. Car ce fait est de Jean VIII. Mais elle dut aider à son appropriation et à la décoration admirée aujourd'hui.

**Fredonnière.** — Page 81, col. 2, ligne 19. Au lieu de *laissant*, lire *ayant eu*.

**Freslon (Geoffroy),** évêque du Mans, de 1258 à 1269. — Page 83, col. 1. Une chartre d'accord entre la Trinité et le chapitre St-Georges, en date de déc. 1251, au sujet des écoles de Vendôme, indique ce Geoffroy Freslon comme chanoine de St-Georges de Vendôme en cette même année 1251. (Métais. *Etudes et documents*, t. II, p. ). — A l'avant-dernière ligne de l'article, il convient de mettre une virgule entre les mots *avait et sculpté*. L'absence de cette virgule rend incompréhensible le sens de la phrase.

**Fresne d'Authon (Le).** — Page 85, col. 2, dernier parag., au lieu de *Urbaîne de Laignay*, lire *Urbaîne de Ste-Marthe*. — Page 86, col. 2, dernier paragraphe.

Le fameux cèdre qui fait l'ornement de cette propriété aurait été planté, non par le général Perron, mais bien par Le-grand de Marizy, vers 1780. C'est lui qui aurait aussi créé les jardins et parterres. Mais le dessin du parc et des principales avenues, date du XVII<sup>e</sup> s. et figure déjà au plan fourni par Gaignières. Ce parc et ses avenues ont été remaniés et complétés entre 1899 et 1902.

Pour ce qui est des enfants et descendants du général Perron, voir à corriger d'après la notice de ce personnage, au mot *Perron*.

La terre du Fresne à laquelle ont été jointes celles de Sasnieres, de la Hubaudière et la forêt de Prunay, etc., est aujourd'hui la propriété du colonel marquis de Brantes, époux en 1898 de Madame Marguerite Schneider, dont deux enfants : François, né en 1899 et Louis, né en 1904.

La chapelle du Fresne, comprise dans le pavillon de gauche en entrant, fut bâtie et décorée par F. J. Le-grand de Marizy, en même temps que le château et les pavillons, de 1766 à 1772. Il y a derrière l'autel une copie de l'Assomp-

tion de Murillo. Le général Perron n'y a ajouté que des laques à fond rouge qui ne paraissent pas destinées à cet usage.

Sur une plaque de fonte, au pavillon de l'ouest de la cour du Fresne se lit cette inscription : *F. J. Legrand de Marizy. — et A. E. de la Fontaine. — Amanter et amenissima vitam — degentes possuerunt — anno MDCCLXXII sexennio post castellum — conditum. —* (Notes fournies par le ppre du Fresne).

**Fréteval.** — Ajouter parmi les principaux lieux-dits, *St-Victor et St-Victor de Rocheux.* (Voir ces articles). — Page 97, au n° IV, les enfants d'Ursion 1<sup>er</sup> de Fréteval étaient 7 et non 6 ; c'étaient Nivelon, Hamclit, Philippe Foucher (oublié), Hersende et Comtesse. — (*Marm. Blésois*, p. 159 et *Préface*, pages LII et LIII). — La dernière, appelée *Comtesse* est aussi nommée ailleurs *Beatrix.* — Page 99, 2<sup>e</sup> col. n° XX, lire 1418 au lieu de 1468.

**Galoche (Lc).** — Page 111, col. 1, 8<sup>e</sup> avant dernière ligne, lire 1671, au lieu de 1761.

**Ganery (Famille).** — Ajouter à ses possessions : *La Harsonnière*, XVII<sup>e</sup> s.

**Gâtines.** — Le Ms. 325 de la Bibl. de Vendôme qui parle des aliénations faites du domaine du duché de Vendôme, par le roi Henri IV, dit, page 1<sup>re</sup>, que la maison de la cour de Gastine fut aliénée le 8 nov. 1593 ainsi que les étangs et 340 arp. de bois, terres et taillis dans la forêt, à un appelé Daniel Dutamp (?), pour 9.000 l. — Il semble bien que c'est de cette Gâtines des Hayes qu'il s'agit là, mais cette vente ne fait qu'embrouiller davantage l'histoire du lieu.

**Gault (Lc).** — Page 120, col. 1, ligne 11, lire à l'Ouest et non à l'Est. — Page 121, avant dernière ligne, au lieu de *Bailiage de Mondoubleau*, lire : bailliage des cinq baronnies du Perche-Gouet qui rapportaient à Janville. — (De Romanet, *Géographie du Perche*, p. 156 à 163).

**Giffay.** — Ce nom est sans doute celui de Chissay, altéré. Voir *Chissay*. — Benjamin de Vignolles est ici confondu avec Etienne Le Bordier, seigneur de Vignoles (ou plutôt *Vineuil* près Blois) qui fut gouverneur du Vendômois de 1589 à 1599.

**Girard**, dixième abbé de la Trinité. — Il vécut jusqu'en 1186 et non 1168.

**Giraudeau ou Girondeau (Famille de).** — Ajouter à ses possessions *La Reine-Bergère* (de Busloup) XVII<sup>e</sup> s.

**Gilton de la Ribellerie (Famille).** — *La Pagerie*, XVIII<sup>e</sup> s. — Armes : *D'argent à 2 canons au naturel avec leurs affuts, passés en sautoir, accompagnés en pointe d'un buril de sable.* — (Adr. Thibault).

**Glacière (La).** — La Glacière ou dépôt de glaces qui a donné son nom à ce lieu, était au bas du *Tertre des Grands-Moulins*, lequel menait de la Grève au hameau de la Chaise. On en fit alors le *Tertre de la Glacière.* — (Notes ms. de M. J. Martellière).

**Glatigny, à Savigny.** — Page 137, col. 1. Samuel de Ronsard eut trois enfants dont le troisième seul fut légitime. 1<sup>o</sup>) de Anne Auriau, il eut Samuel de Glatigny, baptisé le 20 avril 1636 ; 2<sup>o</sup>) d'une femme inconnue il eut Jean de Ronsard, baptisé à Savigny le 14 mai 1641 ; 3<sup>o</sup>) de Marie Barbereau, sa femme légitime, il eut Samuel de R., baptisé à Mazangé le 21 mars 1656 qui fut prêtre, docteur en Sorbonne et prieur de Fauzigny. — (Ces rectifications sont dues à M. Jean Martellière). — Page 137, col. 2, ligne 22 lire 1735 au lieu de 1635.

**Glatigny (de Souday).** — Page 141, col. 2, au numéro XXI, lire 1698 au lieu de 1628.

**Godard de Belbeuf.** — *La Fosse* (de Fontaines), XVIII<sup>e</sup> s. — Armes : *D'azur au chevron d'argent accomp. en chef de 2 molettes d'or et en pointe d'une rose tigée et feuillée de même.* — (Adr. Thibault).

**Godelinière.** — Page 144, col. 1, ligne 25. — Lire *Marguerit* au lieu de *Marguerite* et ligne 26, lire : *Il en était devenu seul propriétaire, au lieu de Elle.* — *Marguerit* est un nom d'homme.

**Gombault (Famille).** — *Orgis*, XVI<sup>e</sup> s. — Armes : *D'azur à 4 pals d'argent.* — (Adr. Thibault).

**Gontaut de Montignac.** — Effacer cette famille portée ici par suite d'erreur et qu'il faut reporter à *Hautefort, comtes de Montignac.*

**Gouabellière.** — Page 150, col. 1, ligne 9, lire *Buissay*, au lieu de *Guissay.*

**Gouffier (Famille de).** — Armes : *D'or à 3 jumelles de sable.* — (Adr. Thibault).

**Gouttier (Lc), anc. mét., au bourg de la Chapelle-Vicomtesse.** — Ce lieu paraît situé sur le chemin de la chapelle St-Blaise. — Au XVIII<sup>e</sup> s. il est au couvent des Ursulines de Vendôme. — (Arch. L.-et-Cher, H. Liasse des Ursulines).

**Gouzolles (Famille de) à Boisfreslon, xv<sup>e</sup> s.** — Armes : *De gueules à 3 feuilles de houx versées d'or.* — (Adr. Thibault).

**Goyet (Famille), à Villecors, xvii<sup>e</sup> s.** — Armes : *D'azur au chevron d'or accomp. de 3 pélicans de même avec leur piété de gueules.* — (Adr. Thibault).

**Graçay (Famille de).** — Ajouter à cet article ces mots : *et réciproquement.* — Il est en effet probable que les Crassav du xv<sup>e</sup> s. sont les descendants des bâtards de Graçay qui eurent Savigny au xiv<sup>e</sup> s.

**Grande-Borde, c<sup>e</sup> du Gault (La).** — Au lieu de Eustache-Joseph d'Arlandes, lire Louis-Joseph d'Arlandes-éc., Sr des Loges, époux de Marie-Françoise de Cosne dont plusieurs enfants : 1<sup>o</sup>) Aimée-Marie d'A., qui le 23 oct. 1782 épousait au Gault J.-B. René-Paulin de Bernardon, éc., Sr de la Jacquinière ; 2<sup>o</sup>) N. d'A., éc., sr de la Grande-Borde, époux de Anne Cormier ; 3<sup>o</sup>) Henri d'A., né en 1756, qui en 1788, épousa Anne-Marthe-Louise de Magny, dont une fille, qui épousa un parent, M. de Magny. Et ces derniers paraissent avoir eu eux-mêmes pour fille Hortense-Désirée de Magny épouse de Augustin-Anne de Chabot, etc. — (Renseignements de M. Jean Martellière, avoué à Vendôme).

**Grandin de l'Épervier (Famille).** — Ajouter à ses possessions la ferme de *Vaupereux*, c<sup>e</sup> de Coulommiers, XIX<sup>e</sup> s.

**Grapperie (La).** — Page 159, col. 2, septième avant dernière ligne, lire XVI<sup>e</sup>, et non XVII<sup>e</sup> siècle.

**Grassière (La).** — Page 161, col. 1, ligne 16, lire xv<sup>e</sup> au lieu de xvii<sup>e</sup> siècle.

**Gratteloup.** — Page 161, col. 2, ligne 25, lire Saugeville, au lieu de Sangeville.

**Gravelle (La), c<sup>e</sup> de Villerable.** — C'est l'ancien nom du fief lui-même de Bracueil. Il n'y a jamais eu de métairie de ce nom. — (Notes ms. de M. J. Martellière).

**Gressière (La).** — C'est le même nom que la Grassière établie à la p. 161, col. 1. — Tout ce qui est dit sur la Grassière doit ainsi être appliqué à la Gressière. Néanmoins, il se peut que les possessions du chapitre St-Georges, portent sur une seule métairie, entre plusieurs autres, situées au même lieu.

**Groschesne, c<sup>e</sup> de Busloup.** — Ce Groschesne, (d'après une pièce aux Arch. Nat., Série S 5.002, supplém., n° 7), aurait été réuni au xv<sup>e</sup> s. à la maison du Temple de Mondoubleau après avoir appartenu à l'Hopital d'Abelainville. — Mais nous ne serions pas étonné qu'il y eut là erreur.

**Grue (La), c<sup>e</sup> de St-Martin-des-Bois.** — Il y a lieu de rectifier cet article sur la Grue. — Un aveu de Paul Chabot, fait le 16 mars 1571 à la seigneurie de Montoire, déclare que parmi les hommes de foy du Plessis Godehoust se rencontre Jean de la Sansonnière pour son fief de la Grue contenant 80 septérées ou environ ; ce J. de la Sansonnière étant époux de Emonde de la Chataigneraie. Mais il semble bien que, pour la date de ce fait tout au moins, l'aveu susdit serait fautif, car si la Grue avait passé au susdit par les La Chataigneraie, il n'en aurait plus été seigneur à cette date de 1571, cette terre, dès 1567, appartenant aux Gilles.

Et de plus il convient de rectifier la généalogie de la famille Gilles d'après des documents nouveaux.

Jehan Gilles, Sgr de la Guyonnière, aurait été le premier des Gilles ayant possédé la Grue. On le rencontre comme seigneur de cette terre en 1567, par conséquent 4 ans avant le susdit aveu. Il fut receveur général des Finances à Poitiers, puis trésorier des Finances à Tours et était époux de Louise Denis. Il était fils de Gilles Gilles, procureur fiscal à Montoire, bailli de la Flèche, puis de l'abbaye de St-Georges-du-Bois et de Guyonne Héliand qui ne furent pas en possession de la Grue. On les rencontre en 1530. Ce Jean Gilles eut pour fils un autre Jean Gilles qui figure à l'article de la Grue dans ce dictionnaire sous le n° IV. Il y a confusion complète pour les deux premiers Gilles qui ne furent pas seigneurs de la Grue. A partir de Jean (le Trésorier), la Généalogie des Gilles paraît exacte ou à peu près. — La faute généalogique sur ces Gilles provient de Malardier, dans son travail intitulé *Recherches Historiques sur le Canton de Montoire*, pp. 964 à 971. — (Généalogie manuscrite de la famille Gilles de la Grue et de Fontenailles, par le baron de la Barbée et le colonel de Beaufort. — Arch. Nat., P 650, Aveu du Plessis-Godehoust).

**Gué (Lc).** — Page 169, col. 2, ligne 2, lire 1663, au lieu de 1653.

**Guiehard (Jean).** — Page 175, col. 2, ligne 10 (de l'article) au lieu de Marie de Coustau, etc., lire : en 1656 Jacqueline Payen, fille de feu Pierre Payen, Sgr de Chau-ray en Poitou et de Marg. de Coustau, dame de Chaliers... et voir *Renay*. — (Catalogue Saffroy, au Pré-St-Gervais, Janvier 1910, n° 48.742).

**Guinebaudière (La).** — Page 179, col. 2, ligne 4, lire 1729 et non 1708 et ligne 9, lire 1674, au lieu de 1574. — Cette propriété avant et après 1870 (d'après M.-J. Martellière), aurait été aménagée en colonie « de jeunes enfants adultérins... sous la direction d'un M. de Tréforêt qui les élevait parfaitement.

**Haie de Champs.** — Page 184, col. 1, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paragraphes, les remplacer par ceux qui suivent :

Au XVI<sup>e</sup> siècle, ce fief est à la famille protestante des Baranger. — En 1577 en est seigneur Claude Baranger, sieur de la Verrerie, président en la Chambre des Comptes du duc de Vendôme, mort avant 1585. De sa femme Madeleine de Cherbeye, fille de Michel de Cherbeye, trésorier du Vendômois et de Jeanne de Villebresme il eut pour enfants : 1<sup>o</sup>) Marie B., épouse de Bonacourse Balbany,

gentilhomme Lucquois et catholique, contrôleur en l'Élection de Vendôme; 2°) Paul B., qui suit; 3°) Claude B., épouse de René Le Tellier, maréchal des logis du roi de Navarre en 1583, dont les enfants furent baptisés à la Madeleine; 4°) Suzanne B.; 5°) Jehan B., époux de Ondine des Landes.

Paul Baranger, Sgr de Haie-de-Champs et de la Chalottière en 1586 et 1592, conseiller du roi de Navarre, Maître des Requêtes de son Hôtel, président de la Chambre des Comptes de Vendôme en 1598, lieutenant général des Eaux-et-Forêts du Vendômois (1588-1593); il avait épousé Judith Festeau de laquelle il eut les enfants ci-après: 1°) Judith B. mariée en prem. noces à Marin Leschalles, officier du roi en 1646 et en secondes noces à Pierre Pineau qu'on voit déjà procureur général du roi en 1594; 2°) Madeleine B. (1600-1675), épouse de René Linault, avocat à Vendôme, protestant et un des chefs du Consistoire, converti par la Révocation. Sa descendance se termine notamment par les Léons de la Binetière; 3°) Jean B., seigneur de Buancé, (1601-1671), époux de Anne d'Huyseau; 4°) Paul B., qui suit; 5°) Claude B., avocat à Vendôme, époux de Marguerite, fille de Barac Lancement, protestant, sieur de la Brière.

Paul Baranger, etc. (La suite à l'article Haie de Champs, p. 184, 1<sup>er</sup> col. 4<sup>e</sup> parag.) — Cette rectification est due presque en entier à M. J. Martellière, généalogiste vendômois.

**Hotterie** (La). — Page 206, col. 1, ligne 21, au lieu de *elle donne*, lire *la dite Sanxé donne* etc.

**Huchepie**. — La maison de Huchepie appartenait au père Louis-Antoine Baudichon, oratorien, qui l'acheta en 1784 et la rebâtit en 1785. Ce Baudichon devint juge, mais non président du tribunal de Vendôme. Il était encore juge à sa mort, survenue en 1819. Huchepie fut alors acheté par le sieur Vié, président du Tribunal et ancien avoué à Mondoubleau de 1790 à 1793, puis à Vendôme (1800-1811). Les filles de ce dernier vendirent à un sieur Girard, de Courtiras, qui laissa cette maison tomber en ruine. Elle fut habitée de 1866 à 1870 par M. Martellière avoué à Vendôme. — (Notes ms. de M. J. Martellière).

**Huguot** (Famille). — *Relay*, xvii<sup>e</sup> s. **Hustièrre** (La), anc. mét., psse de Chauvigny. — Ce lieu doit être le même que la *Huchetière* ou *Huchière*, nommée encore la *Ruchetière*, au Cadastre de Chauvigny. — On le voit à la fin du xvi<sup>e</sup> s., appartenir à Georges de Gaston, qui y

demeurait. Il semble avoir fait partie du domaine des Matras. — Voir *Huchetière* et *Matras*.

**Jametière** (La). — Ligne 3, au lieu de xix<sup>e</sup>, lire xiv<sup>e</sup> s., et plus loin, ligne 19, lire *gouverneur* au lieu de *seigneur*.

**Jarnay** (Gilles de). — Page 226, col. 2, ligne 33; au lieu de *l'approprié à sa nouvelle destination*, lire *la rendre plus conforme à la destination qu'on lui avait donnée déjà depuis une cinquantaine d'années*. — (La transformation de la porte St-Georges en Hôtel de Ville avait eu lieu en effet du temps du comte Jean VIII).

**Jean I<sup>er</sup>**. — Page 228, col. 2, ligne 29, lire que Geoffroy de Vendôme, fils de Jean I<sup>er</sup>, mourut avant 1220 et non 1226. — Voir *Vendôme* (Geoffroy de) fils de Jean I<sup>er</sup>, aux *errata*. — Même col., ligne 35: La notice sur Barthélemy de Vendôme n'est pas aux *Addenda*, mais bien au mot *Vendôme* (Barthélemy de) au 4<sup>e</sup> vol. p. 20, 2<sup>e</sup> col.

**Jean IV**, comte de Vendôme. — Page 230, col. 1, ligne 31, au lieu de *P. de Lavardin*, femme d'Hamelin de Fréteval, lire *P. de Fréteval*, femme de Jean de Lavardin. — Ligne 48 au nom de Geoffroy, dit de Lavardin, seigneur de Savigny, ajouter qu'il fut sans doute le même que Geoffroy de Vendôme, 2<sup>e</sup> du nom, qui succéda dans ce nom à son grand oncle, autre Geoffroy de Vendôme, mais qu'il est plus connu sous le nom de Geoffroy de Lavardin, seigneur de Savigny. — Ligne 51, effacer ces mots: *dont un fils Pierre, seigneur du Plessis-Godehous, etc.*; et lire ceci: terre de St-Laurent, qu'il semble avoir laissée à son neveu Jean de Vendôme, seigneur de Selommes, fils cadet de son frère le comte Pierre. — Voir *Selommes*.

**Jean VII** (Jean de Bourbon) et Catherine de Vendôme. — Ajouter à leur article que leurs portraits sont sur une verrière de la cathédrale de Tours, galerie du transept Nord. — On les reconnaît à leurs armoiries.

**Jean VIII**, comte de Vendôme. — Ajouter à sa notice que c'est à lui qu'en doit la transformation de la porte St-Georges en Hôtel-de-Ville.

**Jousselinère**. — Page 241, col. 1, ligne 15, lire 1714 au lieu de 1724.

**Jusieux**. — Page 244, col. 2. — Effacer *Jusieux* mis ici par erreur.

**Laiglehoust de Goinville**. — La Chesnaye des Bois donne à la famille *Laigle Houx de Goinville* des armes différentes. Il dit: *D'azur au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'or, armé et lampassé de même*. — Mais l'*Armorial chartrain*

donne des armes qui paraissent parlantes: *D'azur à l'aigle d'or*.

**Lalouette** (Famille). — *Chappedasne* (de St-Firmin), xvi<sup>e</sup> s.

**Landes** (Les). — Page 252, col. 1, ligne 3. — Effacer les mots: *En 1582 il est à Nicolas du Pessan*. — Il s'agit là sans doute de *Landes* en Blésois, appartenant à la famille du *Paisant*. — (Rabouin, *Notice sur Landes*, p. 188).

**Lavardin** (Geoffroy de), 1<sup>er</sup> du nom. — Page 258, col. 1, 4<sup>e</sup> avant dernière ligne: Au lieu de ces mots: « Cette femme serait plutôt sa tante », lire: cette femme serait plutôt la petite fille de Hamelin de Fréteval, fille de Ursion de Meslay, seigneur de Fréteval, et épouse de Jean de Lavardin, deuxième du nom, seigneur de Ranay. — (*Bull. vend.*, 1913, p. 376 et suiv.). — Un autre Geoffroy de Lavardin, fils du comte Jean IV dut porter ce nom jusqu'à la mort de son grand oncle Geoffroy de Vendôme vers 1220, puis prendre ce dernier nom à cette époque, ce qui lui était d'autant plus facile que son propre père le comte Jean IV venait d'accéder au comté. Il ne dut pas devenir seigneur de Savigny, comme le dit par erreur sa notice; mais son fils Geoffroy de Lavardin fut seigneur de Savigny. Il paraît comme tel en 1260 et 1272, et dut mourir vers 1313. — Voir au mot *Lavardin*, les quatre *Geoffroy* de ce nom.

**Lavardin** (Jean et Jacques de), 27<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> abbés de l'Etoile et non 26<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup>.

**Lavardin**. — Page 262, col. 2, ligne 49 (au 5<sup>e</sup> alinéa) lire *colonnettes en pierre* au lieu de *colonnettes en bois*. — Même page, 4<sup>e</sup> alinéa... Il se peut que la tradition ne se soit point trompée, qui attribue cette maison à Florent Tissard, et que les sculptures de la *loggia* sur la cour, qui ont été considérées comme figurant des pains piqués, aient reproduit les tourteaux qui forment les armoiries de cette famille (voir *Tissard*). Il convient donc de respecter cette saine tradition. — Page 263, col. 1, ligne 2, au lieu de 8 arches en tiers-point, lire 5 arches en tiers-point et 3 *en anse de panier*, au milieu, ces dernières ayant été rétablies ainsi à la suite de la destruction de ce pont, faite en 1870, contre l'invasion prussienne. — Page 265, col. 2, dernière ligne de l'article sur Prieuré St-Genest, lire 1636 au lieu de 1736.

**Lecomte** (Famille). — Ajouter à ses possessions *La Remetterie* xvii<sup>e</sup> s.

**Le Forestier** (Robert). — Ligne 11, lire *Souchay* au lieu de *Souchery* et 2 lignes plus loin, ajouter à *Elisabeth Maslon* ces mots: qui était fille de Antoine Mas-

lon, écrl., Sgr du Plessis et de Lancelonne d'Argy, et avait pour sœur Hélène Maslon, religieuse ursuline (Arch. L.-et-Cher, layette des Ursulines, année 1682).

**Letessier de la Bersière** (Famille). — *A Marcilly*, xviii<sup>e</sup> s. — Armes: *D'argent à un moulin passant et 3 étoiles en chef*. — (Arch. de la famille Grandin de l'Éprevier).

**Linoterie** (La). — Page 290, col. 1, ligne 17, lire 14<sup>e</sup> au lieu de 13<sup>e</sup> et 1634 au lieu de 1654. Ensuite augmenter d'une unité les numéros suivants, car Jean de Ronsard et Hélène de Percy eurent 16, et non 15 enfants.

**Loques** (Famille de). — Ajouter à ses possessions: *Le Pressoir* (de Sasnières), xvi<sup>e</sup> s.

**Longuehaye**. — Page 302, lire 1408, au lieu de 1508.

**Louis I<sup>er</sup>**. — Page 303, col. 2, ligne 48, au lieu de 300 mille, lire 100 mille écus (qui fut la rançon demandée par les Anglais à Louis de Bourbon).

**Loupe** (La). — Page 306, col. 2, ligne 10, biffer les 6 lignes qui attribuent la Loupe à Valentin de Marcé, lequel était seigneur des *Loupes*, psse de Berfay et non de la Loupe de Lunay.

**Lumière** (2<sup>e</sup> famille). — *Les Villettes*, xix<sup>e</sup> s.

**Mabilère** (La). — Page 314, col. 2, ligne 20, lire *Françoise* et non *François* d'Avaugour.

**Malignas**. — *Malignais* xv<sup>e</sup> s. — D'après les *Pièces originales* de la Bibl. Nat., une partie du moulin de *Malignais*, psse de Crucheray, aurait été acquise par Jean Cueillette, Sgr de Chicheray, en 1482. — (*Mémoire de la Soc. des Antiquaires de France*, 8<sup>e</sup> Série, t. III, [1913], p. 6). — Il faut aussi ajouter à cet article que l'hospice de Vendôme, au xix<sup>e</sup> s., possède une ferme à Malignas.

**Marcé**. — Page 333, col. 1, ligne 2, ajouter ces mots à la fin de cet article sur Marcé: — Voir *Plessis-Marcé*.

**Marcé-Garelière**. — Page 334, col. 1, ligne 40, lire *Marquis de Souvré*, et non de *Powré*.

**Marcilly**. — Page 338, col. 1, ligne 1. — Ajouter: La grande métairie de Marcilly était en 1685, à René Gilles, qualifié seigneur du fief de la grande métairie de M. et créancier de la succession Charles Roger et Catherine de Rotelles. — (Bibl. de Vendôme, ms. 377).

**Martellière** (François-Simon). — Il fut révoqué comme juge de paix, non en 1828, mais bien en 1848.

**Massicotière** (La), à Authon. Ce fief relevait à f. et h. de Montoire. — (Arch. Nat., P 986, n<sup>o</sup> 216, fol. 165).

**Maudétour.** — Page 351, col. 1, ajouter au paragraphe commençant par ces mots : En 1507... cet allié :

En 1584, ce fief fut adjugé à Catherine Delannay, veuve de N. Hardouin et remariée à Ephraïm Galland, homme d'armes. Par les partages de 1587, il échut à sa fille du premier lit, Catherine Hardouin, alors épouse de Gaspard de Lauzeré ou Lauzeray qui est qualifié sieur de Maudétour en 1613 et avait été dans sa jeunesse secrétaire du duc Antoine. Maudétour passa à leur fils François de Lauzeray, époux d'Elisabeth Gourdeineau. Ce François enfin vendit (par acte Testard, not. à Blois le 26 août 1641) à Louis Allard, Sr de Pointezard et Marie Souchay, sa femme devenue veuve en 1656. — Par partages (Couturier 30 juin 1668) il échut à leur petite fille Marie Dubellineau, fille de Jean D., Sr de la Loge, gendre de Louis Allard et mariée à René Guillon, etc... Voir la suite de l'article. — (Communication de M. J. Martellière).

**Métais** (Abbé). — Page 378, col. 1, ligne 7, lire *Notre-Dame de l'Eau*, et non Notre-Dame de l'Épau. — Mais, à propos de la découverte, à Chartres, du tombeau de Jean de Salisbury, il convient de dire que ce fait est dû à M. Julien Chappée, le digne archéologue mançais, et que les fouilles en ont été faites à ses frais. L'abbé Métais n'a été là que son agent, d'ailleurs très sagace et très érudit. (Renseignements, recueillis postérieurement à la mort de l'abbé M.).

**Minières** (Les). — Page 386, col. 1, ligne 25, lire 9 avril 1796, au lieu de 1806.

**Moncé.** — Page 388, col. 2, ligne 38, lire XVI<sup>e</sup> s., au lieu de XV<sup>e</sup>. — Page 389, col. 2, lignes 5 à 7, supprimer les trois enfants désignés par les lettres d, e, f, qui sont les frères, et non les enfants d'Anne Gagnery. — Page 390, col. 1, ligne 12, lire en 1827, au lieu de vers 1820. — En outre, il convient de rectifier une erreur au sujet de la dame de Moncé à la fin du XV<sup>e</sup> s... Jeanne Ficquet avait une sœur appelée comme elle Jeanne Ficquet et qui fut dame de Beauvoir (d'Épuihay). Cette première Jeanne F. épousa Louis Lepelletier, puis Jean Martin, et la seconde n'eut pour mari que Duncan Abraham et fut seule dame de Moncé. Elle ratifia en 1500 le legs de sa sœur aînée à la Maison-Dieu. (Voir *Beauvoir* aux *Errata*).

**Mondoubleau.** — Page 393, col. 1, lire 1786 hab. en 1881 et non 1886, et page 398, col. 2, ajouter aux paroisses comprises dans le ressort du grenier à sel, la paroisse d'Oigny, oubliée. — Page 404, col. 1, n<sup>o</sup> III, *in fine*. — Il résulte d'une charte de St-Vincent du Mans, analysée

dans l'introduction de ce cartulaire, (p. XXXIX, col. 2, ligne 36), que Hugues le jeune, Sgr de Mondoubleau, fut marié et eut même un fils, Herbert, qui assista son père à sa mort. Mais cet Herbert ne semble pas avoir vécu après son père et dans tous les cas, Helvise, sœur de Hugues, fut bien dame de Mondoubleau après lui. — Page 404, même col. 1, n<sup>o</sup> IV, ligne 26, il faut ajouter une fille aux enfants de Hamelin et d'Helvise, *Hersende*, qui est citée au Cart. de St-Vincent et à l'*Introduction*, même p. XXXIX, col. 2, ligne 19. — Cette *Hersende* ne se rencontre pas ailleurs.

**Montellière** (La). — Page 413, 1<sup>o</sup> col. ligne 3. — Marguerite Le Boucher est dite ailleurs (à Vareille), veuve en 1515 de Nicolas de Rougemont, marchand drapier à Vendôme. — Voir *Vareille*.

**Montoire.** — Page 423 col. 1, ligne 41, supprimer les mots *montant en chef*, aux armoiries de la ville. — 2<sup>o</sup>, p. 425, col. 2, ligne 9, lire t[ailles] au lieu de t[erres]. — 3<sup>o</sup>, p. 426, col. 1, ligne 25, lire *Margrit Parrain* au lieu de *Margrit, parrain*. — 4<sup>o</sup>, p. 436, col. 1, ligne 55, après les mots *Artus de Bretagne*, lire ceux-ci : et de Yolande de Dreux sa seconde femme qui elle-même... etc., (erreur causée par une ligne oubliée dans la composition). — Page 427, col. 2, ligne 40, lire *décorative* et non *décoration*. — Page 434, col. 1, ligne 23, lire 1599 et non 1559. — Page 436, col. 1, ligne 6, lire IX<sup>e</sup> et non XI<sup>e</sup> siècle. — Page 439, col. 2, ligne 28, lire *paraît* avoir.

**Monyer** (François), ligne 6<sup>e</sup> de l'article, ajouter aux mots *Les Pères de l'Oratoire*, ceux-ci : *possesseurs de la baronnie de Courtyras...*

**Moreau de Vienne** (Famille). — *Vienne* (de Cellé), XVIII<sup>e</sup> s.

**Morée.** — Page 450, col. 1, lire 1359 comme population en 1876 et non 1539. — Ajouter à la p. 452, 2<sup>e</sup> col., avant dernier alinéa ces mots : — Le 26 août 1792, à l'assemblée des électeurs du canton, une troupe de gens mal intentionnés se jeta sur le sieur Chéroule, notaire à Renay, le traîna hors l'église (où se tenait la réunion), l'assassina et promena sa tête au bout d'une pique. — (Bibl. de Blois, Papiers Dupré, Carton 7, n<sup>o</sup> 17 ou 18).

**Moulin-Bernard.** — Ligne 4, lire *Belocier* et non *Belovier*.

**Moulin-Infernal** (Le). — Ce moulin semble avoir été situé sur la psse de Sauvigny. — Il devait appartenir aux seigneurs du lieu et fut donné à rente, en 1465, à Jean Petit pour 8 setiers de grain. — (Bibl. Vendôme, ms. 273, p. xlviij, verso).

**Moulin-Neuf** (d'Azé). — Ligne 5, au lieu de cette phrase, *on l'a confondu*, lire celle-ci : Il paraît avoir été nommé au XV<sup>e</sup> s. *Moulin de Fay ou Fée* et être devenu le *Moulin-Neuf* par suite de sa reconstruction.

**Moussardière** (La). — La Moussardière de Villedieu était aux mains de la famille Buzolet, dès le commencement du XVI<sup>e</sup> s.

En 1534 elle est à Pierre Buzolet, époux de Gatiene du Noyer, laquelle fut enterrée en l'église de St-Vincent de Chatillon de la Chartre en 1598 et qui lui donna pour enfants : 1<sup>o</sup> Pierre, qui suit ; 2<sup>o</sup> Françoise qui est marraine en 1573 ; 3<sup>o</sup> Jeanne qui en 1573 est femme de M. de Tousche (?), de la paroisse de Chemillé sur Dême.

Pierre Buzolet, écr., 2<sup>e</sup> du nom, Sgr de la Moussardière, parrain à Chatillon en 1540, enterré même église le 7 juin 1602. Il avait épousé Zacarie, dite encore Rachel et encore Jeanne de la Haye dont il eut les 8 enfants suivants tous baptisés à Chatillon : 1<sup>o</sup> Henri de Buzolet, qui suit ; 2<sup>o</sup> François, 17 mai 1588 ; 3<sup>o</sup> Françoise, 3 juill. 1590 ; 4<sup>o</sup> Rolant, 16 mars 1592 ; 5<sup>o</sup> Gatiene, 17 oct. 1593 ; 6<sup>o</sup> Jean, 15 mai 1597, lequel en 1612, est qualifié écuyer et en 1620, sieur de la Cormerie à Villedieu ; 7<sup>o</sup> Marie, 25 juill. 1600 ; 8<sup>o</sup> Michelle, fille posthume, le 19 juin 1602.

Henri Buzolet, écr., Sr de la Moussardière, baptisé à Chatillon le 16 déc. 1586, épousa Renée du Bois, dont vinrent : 1<sup>o</sup> Dorothee, née le 3 déc. 1628 ; 2<sup>o</sup> Renée, née le 23 mars 1630.

Dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> s. on voit la Moussardière aux mains de Françoise de Buzolet et sa sœur Doro-

thée, sans que nous sachions de qui elles sont filles. Dorothee était épouse de N. de Lestie-Leloy dont la fille, Marie de Lestie-Leloy, est veuve, dès 1713, de François-Albert de Fourateau, écr., sieur de Girardet (à Epeigné-sur-Dême ?).

Cette dernière, en qualité d'héritière de sa mère et de sa tante, transige avec de nombreux héritiers de feu Jean de Buzolet, écr., devant Fresneau, notaire à la Chartre, le 7 août 1716. — (Notes de M. l'abbé J. Denis, curé de St-Pierre de Chevillé, [Sarthe], 1914).

**Musse** (La), psse de St-Amand. — C'est la même que celle de Lancé. Ses terres étaient situées sur les deux paroisses. — Voir *Musse* de Lancé.

**Musset-Pathay** (Victor-Donatien de). — Il faut ajouter à la liste de ses œuvres, un volume de mémoires (anonyme) qui lui est attribué, sous le titre de *Nouveaux Mémoires secrets, pour servir à l'histoire de notre temps*. (Paris, Brissot-Thivars, 1829). Ces mémoires contiennent surtout des diatribes contre les Jésuites, la Congrégation, et en général les Ministres de la Restauration.

**Naveil.** — Page 477, col. 2. Le vitrail de Naveil paraît provenir du don de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme et Françoise d'Alençon son épouse. — Page 479, col. 2, ligne 38, lire : Au XVI<sup>e</sup> siècle, cette seigneurie est de *nouveau* et non *déjà* partagée.

**Nouraye** (La). — Page 491, col. 2, ligne 5, au lieu de *érigeait*, lire *relevait*. — La chapelle St-Faustin de la Nouraye était en effet déjà citée comme existant en 1486. — (Bibl. Vendôme, ms 285, Extrait des titres de l'Oratoire, p. 179).

## TOME III

**Orfila.** — Le Docteur Orfila avait une superbe voix, non de basse, mais de ténor. — (Journal des Débats du 2 juin 1914, p. 2, col. 1 (in fine), d'après la *Revue hebdomadaire*).

**Orléans** (Famille d'). — Ligne 4, lire *posés* au lieu de *posées* et un au lieu de *une*. — Ajouter aux possessions de cette famille, le lieu de la *Vallée-Frobert*, au XIII<sup>e</sup> s. — (Cart. Blésois de Marm., n<sup>o</sup> 221).

**Oucques.** — Ajouter ceci : que cette seigneurie fut aux mains des familles suivantes : — Famille de Oucques, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. — Deschelles, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. — De Beauxoncles (Sgrs de Viévy), XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. — Delény, XVII<sup>e</sup> s. — De L'Hospital XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. — Perceval de Brion, XVIII<sup>e</sup> s. — De Nispén, 1768 à 1783. — Le Coigneux de Belabre, 1783 à 1791. — (Bibl. de Vendôme, ms 378, *Histoire de Oucques*, par Girault).

**Passac.** — Page 18, col. 1, ligne 42, lire *Franqueville* et non *Franqueville*.

**Peigné** (Famille de). — Leurs armoiries sont plutôt au *Léopard lionné*, qu'au *lion léopardé*, d'après la dalle mortuaire de Pray. — (Adr. Thibault).

**Peltreau.** — Des erreurs sérieuses ayant été commises dans la rédaction de la notice consacrée à ce maire de Vendôme, nous la rétablissons ici entièrement :

*Peltreau (François-Joseph)*, né à Chateaurenault, en 1802, mort à Vendôme en 1874. — Il fut notaire à Vendôme de 1828 à 1868 ; il avait succédé à Ulysse Renou, cousin germain de sa femme et eut pour successeur son fils, ci-après nommé. — Il fut maire de la ville de 1853 à 1862 ; il avait succédé à M. Auguste-François de Trémault et fut pour successeur M. Martellière. Il fut en outre conseiller général en 1866. — On doit à son administration l'établissement de la place St-Martin sur l'emplacement des ruines de l'église devenue halle, et la construction des abattoirs.

Il avait épousé en 1828 Adèle Renou (1803-1873) fille de René-Gabriel Renou-Debeaune, dit Renou-Quartier-Maitre. De ce mariage sont nés les 4 enfants suivants :

1° Caroline Peltreau, ayant toujours habité Vendôme où elle est décédée célibataire en 1909 à l'âge de 78 ans.

2° Gabriel Peltreau (1833-1870) lieutenant de Vaisseau, mort glorieusement à l'attaque du Bourget le 21 décembre 1870, à la tête de sa compagnie de marins.

3° Estelle Peltreau (1837) mariée à Ernest Dattin, juge au tribunal civil de Vendôme et restée veuve en 1867 avec un seul enfant, Edouard Dattin, actuellement lieutenant-colonel du Génie qui lui-même a 7 enfants de son mariage avec Jeanne Chalvet.

4° Et Ernest Peltreau (1842) qui succéda à son père comme notaire et fut deux fois président de la Société archéologique du Vendômois.

**Perrière** (La), c° de Ternay. — Ce lieu a été confondu avec la *Perrerie*, c° de Villedieu. Il convient de reporter à la *Perrerie* de Villedieu, ce qui se lit sous le nom de la *Perrière* de Ternay.

**Personnes** (Famille des). — Elle avait comme possession la *Houx*, au Gault, en 1570. — (Adr. Thibault).

**Pertuis-Hennequin**, à Villiers. — Son puits artésien a donné lieu à un travail analytique, de E. Nouel au *Bulletin vendômois*, 1869, pp. 197 à 206. — Ce puits, depuis le percement de celui au-dessous du bourg de Villiers n'est plus jaillissant.

**Pétigny.** — Ajouter à cette notice, comme source : *Le Guide du Touriste dans le Vendômois*, où il a paru sur Pétigny, p. 67, une notice, la meilleure peut être de toutes.

**Petit-Bois.** — Page 39. — Le Petit-Bois de Mazangé a été confondu avec celui du Temple ; et il est probable que ce Petit-Bois de Mazangé n'a pas été possédé par la famille de Gallois qui ne se rencontrait qu'à celui du Temple.

**Pezou**, ligne 3 de l'article, lire 11 kil., et non 18 kil. — Page 44, col. 1, au paragraphe *Notaires*, lire *Philéas Chesneau*, 1891. — Page 46, col. 2, ligne 29, lire *héritiers* au lieu de *héritière*.

**Philippe** (de Vendôme). — Page 47, col. 2, ligne 30, lire 1655 au lieu de 1665.

**Picolet.** — Page 49, col. 1, ligne 30. — Au lieu de *premier* puits artésien, lire *second*. (Le premier puits artésien du pays était celui du Pertuis-Hennequin) ; et au lieu de 1865, lire 1870. Le troisième puits artésien fut établi au Sud du bourg de Villiers et nuisit aux deux premiers.

**Pierre de Montoire.** — Ligne 5 : — Ajouter à ces mots *vers l'an 1200*, ceux-ci : et fut tout d'abord seigneur de St-Laurent des Mortiers près Château-Gonthier, terre que lui avait léguée son oncle, Geoffroy de Vendôme. — Même page, col. 2, ligne 17, ajouter à ces mots : *Seigneur de St-Laurent des Mortiers*, ceux-ci : et sans doute de *Selommes*. — Même page et col. 1, lire à la 14<sup>e</sup> ligne de l'article ces mots : qu'il tenait lui-même à *joy et h.* de l'évêque de Chartres...

**Pieray.** — Page 54, 2<sup>e</sup> col. ligne 14 de l'article, lire 1460, au lieu de 1560.

**Pin** (Le). — Page 57, col. 1, ligne 1, lire *Lemoine* au lieu de *Bigot*.

**Pinoche.** — Page 60, col. 2, ligne 19 de l'article, après le mot *requerent*, ajouter ceux-ci : « *Spinochias* ».

**Pins** (Les). — Page 61, col. 2, ligne 35. *La maison Thizard.* — Ce mot Thizard est mis là pour Tissard. Le dire de ce paragraphe nous paraît infirmé par ses renseignements reçus postérieurement à sa rédaction, nous apprenant que les armoiries des Tissard étant *tourteaux*, il est probable que ce sont des *tourteaux* et non des *pains piqués* qui se trouvent sculptés sur la loggia de la maison de Lavardin, laquelle ainsi serait bien celle des Tissard. — Voir *Lavardin*, p. 262, col. 2, (*in fine*).

**Plessis-Barthélemy.** — Page 71, col. 2, ligne 48. Ajouter : En 1685 le P.-B. est à Henri Guyonneau, qualifié seigneur du fief du Plessis-Barthélemy, et compté cette année là parmi les créanciers de la succession de Charles Roger et Catherine de Rotelles. — (Bibl. Vendôme, ms. 377).

**Plessis-Fortia.** — Page 77, col. 2, ligne 53 (10<sup>e</sup> avant dernière), lire *postérité* au lieu de *paternité*.

**Plessis-Godehous** (Le). — Page 80, col. 2, ligne 6, lire *fils aîné* au lieu de *fils cadet*. — Même page et même colonne, ligne 20, au lieu de *qui*, lire *et*. — Page 84, col. 1, deuxième paragraphe. Il y a ici confusion, car Jean Moreau n'a pas été seigneur du Plessis-Godehous, mais d'un fief appelé *Le Petit-Plessis* qui paraît un démembrement du premier et en relevait ainsi qu'en témoigne l'aveu fait le 16 mars 1571 par Paul Chabot, déclarant que : « Le domaine et appartenances du Petit-Plessis, autrement *Le Loup-pendu* acheté de Jean Moreau, éc., sa femme et autres, sieurs du dit lieu, jadis tenu du Fresne à f. et h. lige et 15 jours de garde ». Ce lieu, à cette date était donc du domaine du Plessis-Godehous ou du Fresne. — (Arch. Nat., P 650).

**Plessis-Hamelin** (Le). — Page 85, col. 1, ligne 25. — Lire *Combret* au lieu de *Lombret*. — (Voir *Les Boullots*).

**Plessis-Sasnières.** — Page 87, col. 1, ligne 39, lire 1708 au lieu de 1788 ; col. 2, ligne 4, lire *Jeanne* au lieu de *Anne*.

**Pointe** (La). — Page 82, col. 2, ligne 5, lire *Pointe*, au lieu de *Ponite*.

**Poirier** (Le), à Couture. — Cette maison est aujourd'hui aux mains du docteur Poirier.

**Poiriers** (de St-Ouen). — Page 91, col. 2, ligne 22, lire 7 sols, et non 6 sols. Et p. 93, col. 1, ligne 28, lire 27 juillet 1648 (l'année étant omise).

**Poissetière** (La). — Page 97, ligne 14, au lieu de *première moitié* du XVI<sup>e</sup>, lire : au commencement du XVII<sup>e</sup> s.

**Pontbodin.** — Page 100, col. 1, lignes 21 et 25. Il est possible qu'il y ait eu ici confusion entre les deux frères Bigot, tous deux appelés Charles et que le premier seulement ait eu dans sa jeunesse le titre de seigneur de la Ribochère.

**Porte** (Famille de la), à Meslay. — Dans ses armes, au lieu de 3 tours de gueules 2 et 4, lire 2 et 1.

**Port d'Artias.** — Lire *Port d'Artins*.

**Possosnière** (La). — Page 110, col. 2, ligne 27 du n° XIX. — Aulieu de : *On ne sait par quel moyen*, etc., lire : Il est probable que c'est en vertu de la loi éphémère de l'an II qui mettait sur un pied complet d'égalité les enfants naturels reconnus et les enfants légitimes, que la Possosnière fut adjugée... etc. — (Renseignements de M. J. Martellière). — A la fin de l'article, lire : lui-même *petit-gendre*, et non *gendre* de Madame Delahaye (comme ayant épousé Mlle Ste-Claire-Deville). — Et encore p. 110 col. 1, à la ligne 10 du n°

XVI, lire *descendance* au lieu de *dépendance*.

**Pouline.** — Page 115, col. 1, ligne 21, lire *plus un fils*, au lieu de *avec un fils* ; et ligne 24, lire *Marie*, au lieu de *Marguerite*.

**Prat** (Famille du). — Effacer ce nom qui ne se trouve là que par erreur, et est inconnu à Bois-la-Barbe.

**Pray** (Famille de). — Ajouter à ses possessions *La Pitardière*, XVII<sup>e</sup> s.

**Pray.** — Page 119, col. 1, ligne 36, lire *donnèrent* au lieu de *donna*. — Page 120, col. 2, ligne 10, au lieu de *rive gauche*, lire *rive droite*.

**Prégent.** — Ajouter aux possessions de cette famille : *Villénoble* (de Boursay), XVIII<sup>e</sup> s.

**Pré-Signac** (Le). — Ajouter à cet article : Ce pré fait partie de l'immeuble n° 2 de la rue Basse à Vendôme.

**Preully** (Le Grand-). — Page 128, col. 1, ligne 10, au lieu de XVI<sup>e</sup>, lire XV<sup>e</sup> siècle.

**Prunerie.** — Col. 2, ligne 6. — Lire *fief* au lieu de *chef*.

**Racines** (François de), ligne 2<sup>e</sup>, lire XVI<sup>e</sup> au lieu de XVII<sup>e</sup> s.

**Radrets** (Les). — Page 146 col. 1, ligne 14, lire *père* au lieu de *frère*.

**Raffart.** — D'après des notes laissées par G. de Trémault, et aujourd'hui entre les mains de M. Adr. Thibault, les Raffart, Sgrs du Bouchet-Pelgruau au XVII<sup>e</sup> s. auraient porté : *D'or à la bande de gueules chargée d'un lion d'or, au lambel d'azur*. — (Adr. Thibault).

**Rahart.** — Ajouter page 149, 2<sup>e</sup> col. ligne 16 après ces mots : « *L'église bâtie en 1877, fut consacrée par Mgr Laborde*, etc. », ajouter ceux-ci : C'est ce que constate un carton déposé dans l'église contenant ces mots : *Ecclesiam hanc sub titulo Sti Raymundi confessoris Ord. Præd. III. et Rmus Carolus Laborde, episcopus Blesensis VII idibus decembris anni Dni MDCCCLXXVIII, ritu solemniter consecravit.*

*Anniversariam vero diem una cum indulgentiis ad diem dominicam post octavam Omn. Storum transferri decrevit.*

**Ranay.** — Page 154, col. 2, ligne 17. Cette Bernarde de Nesle est ainsi nommée par la généalogie ms. anonyme de la maison de Lavardin (Bibl. Nat., ms 38.780 [aux Pièces originales, n° 19 à 29]). Mais un aveu de la Ripopière rendu en 1466 par la même dame (A. N., P 611, n° 26) semble la nommer *Léonarde de Melle.* — Voir *Ripopière*. — Et quelques lignes plus loin, au n° XII, lire : en 1505, sa *demie-sœur*, Isabeau Boutemie, au lieu de sa *belle-sœur*. — Page 156, col. 1, ligne 12 du n° XVIII, lire 1629 au lieu de 1619.

**Raynier** (Isaac du). — Il était fils de Jacques (et non Jean) du Raynier et de Marie, fille de Mathurin de Saltun, Sgr de la Ville-aux-Cleres, maître-d'hôtel du Cardinal de Bourbon. Il avait pour frère aîné Elie du R., capitaine aux Gardes, mort en 1591 et auquel il succéda dans cette charge. Il épousa, par contrat du 17 août 1593 Madeleine, fille de François de Molitard et de Andromaque du Plessis. Le 11 mai 1622, il devint gouverneur de Royan. Il testa en même temps que sa femme le 21 décembre 1618, ayant alors neuf enfants. (Voir *Droué*). — Il se remaria sur le tard (en 1646) avec Lucrèce de Fromentières, etc. (Voir suite de l'article). — Il semble avoir été protestant dans sa jeunesse. — (Bibl. Nat., ms., Dossiers bleus, 555. — *Revue de Saintonge et d'Anunis*, juin 1914, p. 175, art. du Docteur Sottas).

**Remilly** (Jean de). — D'après M. Adr. Thibault, le *Coudray*, dont il serait seigneur se trouverait à Villermain en Flésois et la *Champinière* à Arrou, près Courtalain, (Sarthe).

**Rémilly** (Famille de). — Supprimer le point d'interrogation qui se trouve après le mot *pointes* dans la description des armoiries. Ce point d'interrogation ne provient que d'erreur de composition d'imprimerie.

**Renay**. — Page 165, col. 1, ligne 23, lire 1772 et non 1782.

**Renou** (Famille). — Cette famille, de haute bourgeoisie vendômoise, a fourni de nombreux représentants à Vendôme et environs au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, dont quelques uns (pas moins de 9), se sont assez distingués pour mériter leur notice au cours de cet ouvrage. En sorte qu'il nous a paru intéressant de la faire connaître, ainsi que ses alliances.

Elle paraît originaire de Lancé. Le premier connu, et auteur des nombreuses branches qui se sont détachées du rameau principal est le suivant :

**René Renou**, né et mort à Vendôme, (1<sup>er</sup> mai 1730-27 nov. 1810), notaire à Vendôme de 1770 à 1779. — De son mariage avec Marie-Françoise Soudan, il a eu 10 enfants, dont 5 ont laissé des descendants, savoir :

1<sup>re</sup> Branche. — Philippe-Godefroy Renou (1767-1825), marié Marguerite Piau de Bidoré, a succédé à son père comme notaire (1799-1825). — Il a eu 3 enfants :

1<sup>o</sup> Godefroy Renou-Martin (1800-1872), origine des familles Renou-Mestro, Cotenet, Renou-Soye et Reignard.

2<sup>o</sup> Ulysse Renou-Jeufrain (1801-1870), notaire à Vendôme de 1825 à 1828, ayant

succédé à son père, maire de la ville de 1832 à 1843, puis Sous-Préfet à Vitry. — Origine des familles Pineau et Antony-Renou.

3<sup>o</sup> Antonie Renou (1808-1882), mariée à M<sup>e</sup> Imbault, notaire à Mortoire, décédée en sa maison de Vendôme, rue Poterie n<sup>o</sup> 53, sans postérité.

II<sup>e</sup> Branche. — Marie-Françoise Renou (1768-1825), mariée à M. Dissaux, préfet des études au collège de Vendôme. Origine des familles Breton, Guenordeau, Lefebvre d'Hellencourt.

III<sup>e</sup> Branche. — René-Gabriel Renou (1770-1849), marié à Jeanne-Françoise Debeaune. Il prit part aux guerres de la République et de l'Empire en qualité de Quartier-Maitre, et vint en 1813 se retirer à Vendôme, dans sa maison rue St-Bié n<sup>o</sup> 6 qu'il avait fait reconstruire sur l'emplacement d'un ancien jeu de paume. Il a été maire de la ville pendant les cent jours. Il a eu notamment pour enfants :

1<sup>o</sup> Adèle Renou (1803-1873), mariée à François-Joseph Peltreanu, notaire à Vendôme. (Voir sa notice). Origine des familles Peltreanu et Dattin.

2<sup>o</sup> Victor Renou (1806-1844) officier des Eaux-et-Forêts, mort d'accident à Bone (Algérie), sans postérité.

3<sup>o</sup> Emilien-Jean Renou, le météorologue, (1815-1892). — Voir sa notice.

4<sup>o</sup> Victorine Renou (1817-1839) qui avait épousé son cousin Victor Dessaignes, le chimiste. — Voir sa notice.

IV<sup>e</sup> Branche. — Ursule-Victoire Renou (1775-1833), mariée à Lazare-François Mareschal, directeur du collège de Vendôme (Voir sa notice). — De ce mariage sont nés 5 enfants :

1<sup>o</sup> Charles Mareschal (1795-1876). — Voir sa notice.

2<sup>o</sup> Laurence Mareschal, née en 1797, épouse de M. Comte. (Voir *Le Chatellier* de Savigny). Origine des familles Camuset, Onimus, Lecoy de Lamarche.

3<sup>o</sup> Octavie Mareschal (1799-1879), mariée à François-Simon Martellière (1786-1879) qui fut maire de Vendôme. — Voir sa notice.

4<sup>o</sup> Pauline Mareschal (1801-1859), mariée le même jour que sa sœur Octavie à Arsène Gendron (1793-1854). (Voir sa notice). — Leur fille unique, Caroline-Louise Gendron (1825-1871), épousa en avril 1849, Emile Faton, docteur en médecine. (Voir sa notice). — Pas d'enfants de cette union.

5<sup>o</sup> Ermance Mareschal (1804-1892), mariée à Désiré Maréchal (*sic*), originaire du département du Jura, que cette famille n'a pas cessé d'habiter.

6<sup>e</sup> Blanche Mareschal (1809-1869),

mariée à M. Soye, de Bordeaux. De ce mariage sont nés 9 enfants, origine des familles Soye, Renou-Soye, Montaru, Besnard, Salin et aussi Faton par le 3<sup>e</sup> mariage du docteur Emile Faton, surnommé, avec Mathilde Soye, la plus jeune des 6 filles.

V<sup>e</sup> Branche. — Emélie-Françoise Renou (1776-1879), mariée à Jean-Philibert Dessaignes, directeur du collège de Vendôme, avec son beau-frère Mareschal. — (Voir sa notice). — Dont 4 enfants :

1<sup>o</sup> Octave Dessaignes, docteur en médecine, né en 1795, mort à Vendôme en 1883 dans l'hôtel du Saillant, rue Poterie, n<sup>o</sup> 45, propriété de famille qu'il habitait

2<sup>o</sup> Léon Dessaignes (1796-1866), ancien chef du personnel au ministère de l'Intérieur.

3<sup>o</sup> Victor Dessaignes, le chimiste (1800-1885). Il avait épousé sa cousine Germaine, Victorine Renou, qui était fille de René-Gabriel Renou et non de Renou, le notaire, comme il a été dit par erreur à la p. 444 du t. I de ce dictionnaire. — Voir sa notice.

4<sup>o</sup> Philibert Dessaignes, (1805-1897), ancien député. (Voir sa notice). — Il a eu trois fils qui n'ont pas laissé de postérité.

Il ne reste plus de descendants de la branche Dessaignes-Renou.

**Réveillon** (Le ruisseau de). — Un ms. de Bibl. de Vendôme (n<sup>o</sup> 378), qui donne l'*Histoire de la ville d'Oucques avant 1789*, par Girault, ancien notaire et juge de paix, fournit un plan de la rivière de Réveillon et lui fait prendre sa source à Oucques même (ce qui est osé). — Ce plan indique deux affluents du Réveillon : Le Bovillon (sans doute le Bouillon) qui prend sa source aux Ronces et arrose la Bosse et Beauvilliers et l'autre qui vient du Petit-Roux. — Ce plan donne au Réveillon 26 kil. et 3 étangs (il oublie celui du Réveillon même au-dessous de St-Vrain) ; au Bovillon, 8 étangs et un autre au ruisseau du Petit-Roux. — (Bibl. Vendôme, ms 378, p. 100).

**Rigny**. — Page 181, col. 1, ligne 5 de l'article, lire *Chaillon* au lieu de *Chaillon*.

**Ripopièrre** (La). — Page 182, col. 1, ligne 11, Léonarde de Melle, veuve de Bertrand Boutemy (1466) est ainsi nommée dans un aveu de la Ripopièrre (A. N. P 611, n<sup>o</sup> 26). Mais elle est la même que Bernarde de Nesle, veuve de Louis de Lavardin, seigneur de Ranay qui rend aveu à la même date pour Ranay. Elle avait donc épousé en premières noces Bertrand Boutemy et en secondes noces Louis de Lavardin, veuf de Marie de la Lande. Nous ne savons lequel des deux

noms elle doit réellement porter *Nesle Melle*. — Voir *Ranay*, p. 154, numéros XI et XIII.

**Robert**, huitième abbé de la Trinité, ancien prieur de Villedieu. La charte de la Trinité qui le nomme *Robertus de Alneriis*, est, non pas le n<sup>o</sup> 535, mais bien le 555, page 410.

**Rocé**. — Page 186, col. 2, ligne 11, lire Ouest au lieu de Est. — Page 187, col. 1, à l'alinéa *Population*, lire 283 hab. en 1881 et 256 en 1896. — Page 188, col. 2, ligne 34, effacer la parenthèse, et ligne 41, ajouter *Le Tertre* [de Lignéres].

**Rochambeau** (Le Maréchal de). — Ajouter à sa notice, qu'il a laissé des mémoires intéressants sur sa vie militaire et les événements politiques de son temps. — Ces mémoires constituent deux ouvrages distincts. Le premier est intitulé : *Mémoires militaires, historiques et politiques de Rochambeau, ancien Maréchal de France*. (Paris 1809, 2 vol.). — Le second : *Mémoires du Maréchal de Rochambeau sur les guerres de la Révolution*. (Paris, 1824, 1 vol.). — Ils se trouvent à la Bibliothèque de Vendôme.

**Rochambeau**. — Page 191, col. 2, ligne 20 du paragr. VI, lire 1597 au lieu de 1507.

**Roches-l'Évesque**. — Page 205, col. 1, ligne 17, lire à la faveur au lieu de à la façon et p. 206, col. 1, ligne 15, lire *bailler*, au lieu de *tailler*.

**Roches-Thieffrain**. — Ligne 2, lire *Lunay* au lieu de *Luany*.

**Rocheturpin**. — Page 212, col. 1, ligne 2, lire *François* au lieu de *Louis*.

**Rocheux**. — Page 213, col. 2, ligne 35, lire 1593 au lieu de 1793. — Mais cette date de 1593 pourrait être fautive, ou bien ce Jean de Beauxoncles ne fut pas le père du suivant, ou bien encore Jeanne de Beauxoncles, qui paraît sa petite-fille, ne se maria pas en 1606. Mais Charles-Timoléon de Beauxoncles et son frère Pierre pourraient bien être seulement neveux et non fils de Jean de B. (Voir *Bulletin Dunois*, 1901, p. 683).

**Rodières**. — Ligne 7 et 8, lire *étaient*, au lieu de *en était*.

**Ronces** (Les). — Page 224, col. 1, ligne 5, lire 1833 au lieu de 1853.

**Ronsard**. — Ajouter aux sources : *Bulletin vendômois*, 1897, p. 220, pour la description de l'édition de ses œuvres, datée de 1584.

**Rostaing** (Famille de). — Au lieu du XIV<sup>e</sup> siècle, lire XIX<sup>e</sup> siècle.

**Rouaudières**. — Page 232, col. 1, ligne 7 : Lire 1753, au lieu de 1752 et ligne 24, lire *St-Domingue*, au lieu de *St-Dominique*.

**Rougemont**. — Page 239, col. 2, ligne

16. — Le texte passe ici une ligne. Il faut lire le *bourg de Brévaïnville* (et non de *Rougemont*) et ajouter : A cette époque le domaine de *Rougemont*, outre le château... etc.

**Rouillis (Le).** — Page 244, col. 1, ligne 3<sup>e</sup> avant dernière, au lieu de *au royaux*, lire *cas royaux*. — Page 246, col. 1, 2<sup>e</sup> alinéa, ligne 11, au lieu de *cette dernière*, lire *cette Alix*.

**Rousselet.** — Ligne 6, au lieu de n<sup>o</sup> 21, lire *page 21*.

**Ruan.** — Page 252, col. 1, ligne 6<sup>e</sup> avant dernière, lire *tabotage* au lieu de *sabotage*.

**Ruelles.** — Page 254, col. 2, dernier mot, lire *formaient* et non *bornaient*.

**Ruisseau de Flammeseec.** — Ligne 7, lire *aujourd'hui* au lieu de *aussi*.

**Ruisseau des Teniers.** — Ligne 2, lire (R. D.), au lieu de (R. G.).

**St-Agil.** — Page 266, col. 1, lignes 16 et 17. Il s'est produit là, à la composition, une confusion de chiffres. Il faut lire 1670 arpens et 1100 hectares. L'arpent de Mondoubleau était, paraît-il, de 66 ares et non de 69. — Page 267, col. 1, ligne 7 du 2<sup>e</sup> alinéa, lire *banal*, au lieu de *bancel*.

**St-Amand (Famille de).** — Ajouter à ses possessions *Villetubœuf* à Villiersfaux, XIV<sup>e</sup> s.

**St-Arnoul.** — Page 275, col. 1. — Ajouter à la liste des curés : Nicolas Brouardel, du dioc. de Reims, 1548. — (Ms. du XVI<sup>e</sup> s., communication de M. l'abbé Denis).

**St-Calais (Ville de),** lire dans ses armoiries 6 merlettes d'or, 3, 2, et 1.

**St-Claude.** — Page 281, col. 2, lignes 26, lire VII<sup>e</sup> s. au lieu de XII<sup>e</sup>.

**St-Eloy.** — Page 291, ligne 8, lire XVI<sup>e</sup> au lieu de XVII<sup>e</sup> s.

**St-Eloi.** — Page 293, col. 1, ligne 22, lire VII au lieu de XII.

**St-Firmin.** — Page 297, 2<sup>e</sup> col., en fin de page, ajouter ces mots : Il y a pourtant une briqueterie au hameau de Haic-de-Champs. — Page 298, 1<sup>er</sup> col. ; à la liste des Curés, au nom de François Goyet, lire comme date 1668 et non 1663.

**St-Jean-Frémentel.** — Page 316, 2<sup>e</sup> col., Maires : Mis du Pouget de Nadaillac, en 1862 et non 1868.

**St-Laurent (de Montoire).** — Ajouter : Ce nom provient de la chapelle St-Laurent de Montoire. (Voir *Montoire*, édifices religieux).

**St-Laurent (de Villedieu).** — Ligne 11, lire 1448 au lieu de 1348.

**St-Mars (de Vendôme).** — Page 321, col. 2, ligne 41, lire IX<sup>e</sup> et non XI<sup>e</sup> s. — Page 322, col. 2, ligne 16, lire 1855 et non 1835.

**St-Mauris (Famille),** ajouter aux pos-

sessions de cette famille, *La Pigeonnière*, XIX<sup>e</sup> s.

**St-Pierre-du-Bois.** — Page 331, col. 2, ligne 19, lire *il* au lieu de *et*. — Page 332, col. 1, ligne 6, (après le premier alinéa). Il est probable que ce St-Pierre-du-Bois est ici confondu avec un autre St-Pierre-du-B., situé canton de Brulon (Sarthe), et qui formait une paroisse relevant peut-être en effet du chapitre du Mans. St-Pierre-du-B. en Vendômois dut toujours appartenir au couvent de St-Georges.

**St-Quentin.** — Page 334, 2<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>re</sup> ligne, lire en 1695 et non 1195.

**St-Vrain.** — Page 340, col. 1, ligne 8, au lieu de *la raison...* nous est inconnue, lire ceci : la raison pour laquelle ce lieu est dédié à Sanctus Veranus, est sans doute que ce saint est supposé y avoir demeuré au cours d'un voyage. — Même page, col. 2, ligne 48(3<sup>e</sup> du 6<sup>e</sup> parag.), lire 1<sup>er</sup> mai et non 16 mai, pour la fête du Saint.

**Salle (La),** à Artins. — Page 342, col. 1, ligne 37 (8<sup>e</sup> du 7<sup>e</sup> parag.), effacer *Gouverneur de Vendôme*.

**Salle de Vieux-Pont.** — Page 347, col. 1, ligne 9, lire les maisons *côté Nord* de la rue Au-Blé, et de la rue de l'Ecrevisse, etc..

**Sasnières.** — On voit un Jean Gilles, bailli de la seigneurie de Sasnières en 1485 et qui paraît aussi être en 1503 bailli de l'abbaye de St-Georges-du-Bois. — (Généal. ms. de la famille Gilles par M. de la Barbée).

**Sauverie (La).** — Page 361, col. 2, ligne 19, lire 1869, au lieu de 1889.

**Savigny.** — Page 365, col. 1, ajouter à la liste des curés : Mathurin Morin, résignant en 1551 en faveur de Jean Morin. (Ms. de XVI<sup>e</sup> s., d'après note de M. l'abbé Denis, curé de Chevillé).

**Sellière (Famille).** — Lire XIX<sup>e</sup> et non XVIII<sup>e</sup> s.

**Selommes.** — Page 376, col. 1, ligne 15, effacer ces mots : puis du Plessis-Godehous; et plus loin effacer encore ces mots : Voir Plessis-Godehous.

**Souday.** — Page 387, col. 1. Les deux parag. qui commencent par ces mots : *Le clocher et Il existait*, sont transposés par mégarde et doivent être mis à la colonne précédente avant le titre *Chapelle des Peschards*. — Page 391, col. 2, ligne 13, lire *Hugues* au lieu de *Jean*. — Page 395, col. 1, ligne 33, lire 1564 au lieu de 1554.

**Sougé-sur-Braye.** — Page 403, col. 1, ajouter aux *Sources*, la série E des Arch. de L.-et-Cher, n<sup>os</sup> 123, 124, 125, 127, 134, 135, 139, 140 à 142, etc., qui a été oubliée

dans la nomenclature, et qui donne les principaux renseignements sur Sougé. — Page 398, col. 2, ligne 16, lire *plus* du tiers, et non *près* du tiers. — Page 402, col. 1, 3<sup>e</sup> alinéa, lire *Charlotte d'Hautefort...* fille d'honneur de la reine en 1621 et non 1641.

**Squire (Famille de).** — Lire XX<sup>e</sup> et non XIX<sup>e</sup> s.

**Symon (Famille).** — *Reillay*, XVIII<sup>e</sup> s. **Tailfumyr de St-Maixent**, et non *Tailfumytr*.

**Teillé.** — Page 411, col. 2, ligne 3, lire 22 nov. 1702.

**Temple de Vendôme (Le).** — Page 415, col. 2, ligne 9 de l'article, lire XII<sup>e</sup> siècle au lieu de XI<sup>e</sup>.

**Templerie (La),** c<sup>e</sup> du Temple. — Cette Templerie paraît avoir été confondue avec celle de Savigny et ne semble pas exister au Temple.

**Ténarderie (La).** — Ligne 4, lire *Lejebvre* au lieu de *Lebovre*.

**Ternay.** — Page 418, col. 1. Liste des curés, au nom de *Satis* 1739, lire 1759. — A la liste des curés, il faut ajouter le suivant qui semble n'avoir fait que passer : René Leroy, 1548. — Et pour la chapelle de St-Jacques, ajouter aux chapelains : Guillaume Picault, décédé en 1550, ayant pour successeur Symon Walet. — (Ms. du XVI<sup>e</sup> s., communiqué par M. l'abbé Denis, curé de Chevillé).

**Tertre (de Lignéres).** — Page 425, col. 1, 3<sup>e</sup> parag., ligne 14, lire *Montalenibert* au lieu de *Monalembert*. — Page 426, ajouter au paragraphe où est cité Yves-Amand Duflos de St-Amand, ceci : que de sa première femme, Pauline de Villemaest il eut : 1<sup>o</sup> Léon, officier supérieur d'artillerie, mort célibataire vers 1870; 2<sup>o</sup> Henri, qui suit ; et de sa seconde femme N. de Gogué il eut : 3<sup>o</sup> Robert qui fut Consul général en Allemagne et 4<sup>o</sup> Augustine, qui épousa Ernest de Laulanhier, officier d'infanterie.

**Thibaudière (La).** — Ligne 11, lire *des Bois-Bretons*, au lieu de *les Bois-Bretons*.

**Thierraye (La).** — Page 431, col. 2, ligne 7, lire *Série B.*, au lieu de *Série C.*

**Thoré.** — Page 436, col. 1. — Effacer le paragraphe commençant ainsi : *En 1437...* Le lieu de Thoré est ici confondu avec Thoury, dont les d'Estouteville étaient seigneurs à cette époque.

**Touche (La),** à Romilly. — Cette Touche a été confondue avec celle appelée *Touche-en-Motteux*, c<sup>e</sup> de Danzé, pour ce qui est de sa possession au XVI<sup>e</sup> s. par les Vauloger qui n'ont jamais occupé la Touche de Romilly.

**Touche-en-Motteux (La).** — On appelle encore ce lieu *La Touche-Vauloger*. Il appartient au XIX<sup>e</sup> s. à la famille de Sachy. — (Chartrier de l'Epau).

**Touche-Seraine (La).** — Page 443, col. 2, ligne 17 de l'article, au lieu de *dont nous ignorons l'emplacement*, lire *située commune de St-Martin des Bois*, et appelée aussi la *Touche-Foucheresse*.

**Touchette (La).** — Ligne 3, lire *Série B.* au lieu de *Série C.*

**Touche-Vauloger (La).** — Voir *Touche-en-Motteux*.

**Tréhet.** — Page 451, col. 1, ligne 10 et 11 (de l'article). — Lire *Mort* et non : *Mémoires* de Gilbert de la Curée ; et, même page, col. 2, au parag. *Maires*, lire *Grasleau*, 1879 et non 1839 ; et page 452, col. 1, ligne 17, lire 1780 et non 1880.

**Troo.** — Page 457, col. 2, ligne 20 : séparer les mots *Troo* et *Chabans* par un point et un trait. Le mot *Troo* est ici la fin d'une phrase, et le mot *Chabans* le commencement d'une autre. — Page 460, col. 2, ligne 26, lire *Bessé* au lieu de *Cellé*. — Page 462, col. 1, ligne 3 du paragraphe *St-Martin* de Troo, lire 1055, au lieu de 1085 ; même page, col. 2, ligne 48 (première du 4<sup>e</sup> parag. de la colonne), lire 9 mai 1690. — Page 459, 2<sup>e</sup> col., 4<sup>e</sup> avant dernière ligne, lire 80 ans et non 30 ans. — Page 463, col. 1, ligne 41, supprimer cette phrase : *Peut-être Lepaige a-t-il voulu dire 1780.* (Lepaige écrivait avant cette date). — Page 469, col. 2, ligne 29, lire *le marquis* au lieu de *les marquis*.

**Trou (Famille de).** — Ajouter à ses possessions *Villemaalour*, XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s., *Thorigny* et *les Tierceries*, XV<sup>e</sup> s.

## TOME IV

**Vallée (La).** — Ajouter à l'article sur ce lieu, que dans le pavillon subsistant se trouvait sans doute un oratoire dont la fenêtre en tiers-point, aveuglée aujourd'hui, et paraissant dater du XIV<sup>e</sup> (?) siècle, se trouve dans une salle basse servant maintenant de cellier, à côté de la chambre principale du lieu. — Il y avait là évidemment l'oratoire intérieur du couvent de la Virginité.

**Vareille.** — Page 9, col. 1 ligne 3. Il faut rayer la famille Drouin du nombre des seigneurs de Vareille. Car un autre Vareille était situé commune de Chémery en Blésois. Ces Drouin semblent n'avoir possédé en Vendômois (ou plutôt en Duinois) que les Ruelles de Lignières. Il est probable qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> s. et dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup>, Vareille d'Azé appartenait aux seigneurs des Belleseviacs.

**Vau (Le), à Sargé.** — Cet article sur le grand et le petit Vau, à Sargé, doit être réuni à celui des Vaux, même commune. — Voir *Les Vaux*.

**Vaux (Les), à Sargé.** — Cet article doit être fusionné avec celui relatif au Grand et Petit Vau, même commune. — Voir *Vau, à Sargé*.

**Veil (Famille du).** — C'est en vertu de son alliance avec Barbe de Voré que Jean *Vetus* ou *Veil* ou du *Veil* est devenu Sgr de Boursay en partie. Par suite d'erreur, le renvoi à Boursay, fait au nom de sa famille, ne se trouve pas exact. — (Voir *l'Episcôpe*, p. 469, col. 1).

**Vendôme (Geoffroy de).** — Ce fils cadet de Jean I<sup>er</sup> dut mourir, non en 1226, mais avant 1220, et les faits attribués à ce personnage après cette date de 1220, doivent provenir de son petit frère, autre Geoffroy, fils du comte Jean IV, qui à la mort du comte Jean III et au moment où son père hérita du comté, devait s'appeler Geoffroy de Lavardin, et devint Geoffroy de Vendôme à cette date. — Voir aussi : *Lavardin* (Geoffroy de), 2<sup>e</sup> vol., col. 2, n<sup>o</sup> IV.

VENDOME (Ville)

**Vendôme (Statistique).** — Page 25, Col. 2, ligne 8. — Porter ces mots : *du mé-*

*ridien de Paris* après ceux-ci : *longitude-Ouest.* — Page 26, col. 1, Voir parmi les lieux habités *Le Temple* qui, par erreur, est porté comme étant seulement de 152 habitants. Le Temple a 239 habitants, et c'est La Tuilerie (oubliée à l'impression) qui a 152 hab.

**Vendôme (Faits historiques).** — Page 32, col. 2, année 1665. Le plus fort de la crue eut lieu le 22 février. — Page 33, col. 1. Voir au n<sup>o</sup> 1739, et ajouter à ces mots : *aujourd'hui le Grand-Bal*, ceux-ci : *au taub. Chartrain n<sup>o</sup> 9.*

**Vendôme (Féodalité).** — Page 38, col. 2, au n<sup>o</sup> XXXIV, au nom de Charles II, dixième duc, lire la date de 1824 au lieu de 1825.

**Vendôme (Château).** — Page 42, col. 2, ligne 19, lire XIV au lieu de XIX.

**Vendôme (Domaine).** — Page 48, col. 2. Ajouter aux preuves : Arch. Nat. Série P, *passim*.

**Vendôme (Eglises).** — Page 65, col. 2. Il est probable que le fameux mausolée de Guy de Beauchamps était placé, non en cette chapelle de la Vierge de l'église de la Trinité, mais bien en la chapelle Notre-Dame de Pitié, dans l'enceinte du monastère. — (Voir *Vendôme Chapelles, Chapelle de N.-D. de Pitié*, p. 80, col. 1 *in fine*).

**Vendôme (Chapelles).** — Page 81, col. 2, ligne 26, lire *Eglise* et non *Chapelle St-Georges*.

**Vendôme (Couvents).** — Page 91, col. 1. Sous le titre *Prieurés*, il a été omis un des principaux appartenant à la Trinité, c'est celui de Courtozé. Il est vrai qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce prieuré éti devenu simple terre fieffée relevant par emphytéose de l'abbaye. (Voir *Courtozé, Prévôté*). — Page 91, col. 2. A la suite de l'article sur les bâtiments de l'abbaye, ajouter que la remise du bâtiment principal au ministère de la guerre eut lieu, en réalité, le 5 brumaire an Onze. (Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, d'après les reg. de la Municipalité, reg. 31, fol. 39). — Page 99, col. 2, ligne 3, lire 1223 et non 1233. Et même page, col. 2, ligne cinquième avant dernière, lire 1503 au lieu de 1502. — Page 100, col. 1, 3<sup>e</sup> parag., dernière

ligne, ajouter ces mots : Voir *la Bonaventure*. — Page 103, col. 2, (article sur les Ursulines), ligne 5, lire *un ordre italien* et non pas *militaire*, ou mieux, *une communauté de femmes d'origine italienne*. Et mêmes page et colonne, ligne 17, ajouter le mot *actuel* aux mots au n<sup>o</sup> 50. — Et aux Sources, ligne 9, lire *page 18*, au lieu de *page 182*.

**Vendôme (Grenier à sel).** — Page 119, col. 2, ligne 7, au lieu de *ressortait de*, lire *ressortissait à...*

**Vendôme (Eaux et Forêts).** — Page 123, col. 2, lire n<sup>o</sup> 9, après *rue Guesnault*.

**Vendôme (Militaire).** — Page 125, col. 2, ajouter : 1818, Cuirassiers d'Angoulême. (Papiers Passac).

**Vendôme (Hôpitaux).** — Page 137, col. 2. *La Charité de la Blée.* — Certains lecteurs à qui nous avons communiqué les bonnes feuilles de cet ouvrage, ont témoigné le désir d'avoir explication raisonnée de la signification de cette expression de *La Blée*, portée par une association charitable établie à Vendôme au XV<sup>e</sup> siècle, et peut-être même auparavant. Or ce mot paraît provenir de *Bled* ou *Blé*, qui dans les campagnes primitives, s'appliquait à tous grains, froment, seigle ou orge, susceptibles de servir de nourriture aux humains. Et, soit pour simplifier les distributions, soit peut-être pour éviter les réclamations des meuniers de la ville, désireux de conserver leurs bannières ou clients obligatoires, les dites distributions de ce bureau de charité durent se faire tout d'abord en grains que chaque pauvre portait alors au moulin dont dépendait sa demeure, et d'où il retirait la farine qui lui servait à fabriquer son pain à la maison. On prit alors l'habitude d'appeler ce bureau : *La Charité du Blé*, puis pour simplifier *La Blée*, en féminisant le nom. C'est au moins là ce que l'auteur de ce dictionnaire a retenu de conversations avec de vieux érudits vendômois, aujourd'hui disparus. Mais cette explication reste toujours quelque peu hypothétique. — Page 138, col. 2, ligne 4<sup>e</sup> avant dernière, lire 2020 au lieu de 1620.

**Vendôme (Monuments).** — Page 146, (au musée), l'épithète du sire de Boudeville attribuée à Ronsard, et gravée sur une plaque dans la salle oblongue, est surmontée d'un cartouche avec écusson aux armes, sans doute, des Boudeville : *De... à une fasce de... accompagnée en chef de 3 têtes de femme et en pointe d'un chien passant.*

**Vendôme (Canaux).** — Page 149, col. 2, ligne 15, ajouter à cet alinéa ces mots : Voir *Ponceau (Rivière du)*. — Page 151,

col. 2 (Canal Frinquembault), ligne 9... A ces mots : *où il s'arrêtait*, ajouter ceux-ci : *au dessous du déversoir du moulin de la Grève.*

**Vendôme (Ponts).** — Page 157, col. 1, ligne 2, lire XVII<sup>e</sup>, au lieu de XII<sup>e</sup> siècle. — Page 158, *Pont St-Georges*, 4<sup>e</sup> alinéa. Ligne 5, lire *possible*, au lieu de *probable*.

**Vendôme (Moulins).** — Page 162, col. 1, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas du Moulin du Pont St-Georges. Il résulterait des renseignements fournis par le Glossaire de Vendôme, que le setier étant le soc de 120 kilos d'aujourd'hui et ce setier valait 4 deniers, les 100 kilos actuels valaient 3 deniers et un tiers. Or le denier était le douzième du sou !

**Vendôme (Rues).** — Page 171, col. 1, (Rue du Change), ligne dernière du 1<sup>er</sup> alinéa, lire : *réunit ce fief à son propre fief.* — Page 182, col. 1. Ajouter à l'article sur la rue Ferme ceci : que dans la cour de la maison n<sup>o</sup> 3 (école libre), se trouve l'entrée des souterrains du Château. (Voir *Vendôme [Château]*, p. 44, col. 2). — Page 189, col. 2. (Rue du Marchais). Cette rue forme aujourd'hui le commencement de la rue de la Grève qui est perpendiculaire sur le faubourg St-Lubin. Elle peut avoir été confondue avec la rue dite anciennement Rue du Marché du Pont St-Georges ou du Marché St-Georges, qui était réellement le commencement du faub. St-Lubin, là où s'amorce la rue de la Grève. — Page 191, col. 1, (Rue Neuve). Ajouter à son article : Voir *Rue du Quartier (de Cavalerie)*.

— Page 192, col. 2, (Promenade du Plant), ligne 4, lire *y avait* au lieu de *y avaient*. — Page 197, col. 1, (Rue Poterie). Après l'article de l'Hôtel du Saillant, et avant celui de l'Hôtel de Gennes, il faut placer celui-ci : Maison n<sup>o</sup> 53, dite *la Baudotterie*. Cette maison est au fond d'un petit cul-de-sac. Elle tire son nom de la famille Baudot qui l'habita, paraît-il, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le père de Nicolas Baudot de Jully, l'historien (voir sa notice), l'avait possédée. Elle appartient au XIX<sup>e</sup> s., à la famille Imbault et est aujourd'hui à la famille Taillebois.

— Même page et colonne, (Hôtel de Gennes), ligne 10, lire n<sup>o</sup> 59, au lieu de n<sup>o</sup> 501.

**Villanmoy.** — Page 223, col. 2, 5<sup>e</sup> avant dernière ligne. Lire *Jean de Montoire* au lieu de *Jean le Montoir*.

**Villavard.** — Page 227, col. 2. Liste des curés : lire *Frédureau des Luisées*, 1744 au lieu de 1794.

**Ville-aux-Clers.** — Page 229, col. 2, ligne 24, lire *Route de Vendôme à Droué*, au lieu de *la Ville-aux-Clers à Droué*. — Page 232, 2<sup>e</sup> col... Dans l'inscription

latine, les blancs figurent les alinéas du texte.

**Villeberol.** — Au lieu de ce mot, lire *Vilberfol*.

**Villebresme.** — Page 239, col. 1, ligne 10. — D'après certains généalogistes, Villebresme serait arrivé aux Goislard par mariage avec la dernière des Villebresme avant possédé cette terre. Dans ce cas, Charlotte de V. aurait épousé un Huet, père de Léonard Huet de Berthault, qui en 1607, est positivement dit seigneur de Villebresme. — (A. N. P 623, n° 49, et Notes ms. de H. de la Vallière, généalogiste blésois).

**Villedieu.** — Page 244. Aux noms des notaires, col. 2, ligne 9, lire *Richardéau*, 1840. — Page 245, col. 2, ligne 12. Les armoiries décrites là ne sont pas celles du prieuré, celles-ci sont détaillées plus loin, p. 246, col. 2, ligne 21 et suivantes.

**Villeluisant.** — Page 256, 2<sup>e</sup> col., 12<sup>e</sup> avant dernière ligne, lire *Montiveau* au lieu de *Montison*.

**Villemarchais.** — Page 258, col. 2, ligne 20, lire *Desmiers*, au lieu de *Aimise*.

**Villemardy.** — Page 262 col. 1. — La liste des prieurs, paraît d'après le texte de la phrase (dernier paragraphe) indiquer que tous ces prieurs furent commendataires. En réalité ceux là seuls qui vivent à partir du xv<sup>e</sup> siècle, furent commendataires.

**Villegager.** — Page 251, col. 2, avant dernier paragraphe. — Effacer le 3<sup>e</sup> enfant de Claude de Besnard d'Harville, Anne-Catherine, qui est non sa fille, mais sa petite-fille, et le reporter à la génération suivante, ainsi que l'indique la date de son mariage en 1754. Et donner le n° 3

et non le 4 à Claude de Besnard d'Harville qui suit cette Anne-Catherine.

**Villeportun** et non *Villeportun*.

**Villesan** (Famille de). — En plus du Chesnay, cette famille a possédé *la Girardière* à Mazangé (xvii<sup>e</sup> s.), le Coudray et encore (d'après M. Adr. Thibault), la Roussière et la Dianière.

**Villesus.** — D'après M. Adrien Thibault, une famille de Moulins-Rochefort aurait possédé la terre de Villesur à Cravant, près Beaugency, en 1610. En sorte qu'il y a doute au sujet de sa possession de ce Villesur de Villerable, bien qu'ils aient été sûrement seigneurs de Bois-la-Barbe, à côté.

**Villethiou.** — Parmi les chapelains de V., il faut en citer un, oublié dans la liste, c'est Pierre-Louis Huet de la Motte de Guerville, qui fut curé de St-Firmin, et qu'on trouve prieur de V. du 30 déc. 1785 au 10 août 1786. Mais ce personnage se rendit indigne de sa charge par son inconduite. Il avait été curé de St-Firmin de 1755 à 1772, mais mal famé là aussi. Il dut quitter son prieuré en 1786, et le prieur Faucon, curé de Villiersfaux, dut reprendre le service du prieuré. — (Notes ms. de M. Adr. Thibault, d'après une liasse non inventoriée des Arch. de L.-et-Cher).

**Voute** (La). — Page 311, col. 2, n° XVI. Il y a évidemment confusion entre les 3 aînés des 18 enfants de Paul de Jouffrey et de Jacqueline de Cohardon. Ou bien Marie-Louise et Marie-Françoise sont jumelles, ou bien l'une des deux est confondue avec l'autre ce qui ne ferait que 17 et non 18 enfants à ces seigneurs de la Voute.

ACHEVÉ D'IMPRIMER  
LE 28 OCTOBRE 1983  
PAR L'IMPRIMERIE  
DE LA MANUTENTION  
A MAYENNE  
N°8418

FIN DES ERRATA